This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

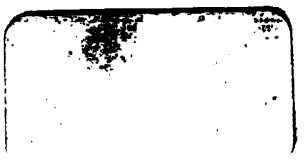

# MEMOIRES

*POUR SERVIR*

A L'HISTOIRE DE

# CHRISTINE

*REINE DE SUEDE.*

TOME QUATRIEME.

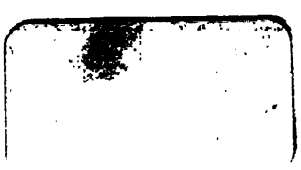

# MEMOIRES

*POUR SERVIR*

A L'HISTOIRE DE

# CHRISTINE

*REINE DE SUEDE.*

TOME QUATRIEME.

# MEMOIRES
CONCERNANT
# CHRISTINE
# *REINE DE SUEDE,*
POUR SERVIR
# D'ECLAIRCISSEMENT
*A L'HISTOIRE DE SON REGNE ET PRINCIPALEMENT DE SA VIE PRIVEE, ET AUX EVENEMENS DE L'HISTOIRE DE SON TEMS CIVILE ET LITERAIRE:*

CONTENANT ENTR'AUTRES UN
# OUVRAGE
DE CETTE SAVANTE PRINCESSE
*SUR SA PROPRE VIE.*

De même qu'une courte narration de ce qui s'eſt paſſé depuis la mort de *GUSTAVE-ADOLPHE* ſon Pére, juſqu'au tems qu'elle réſigna la Couronne: comme auſſi un Abrégé de l'Hiſtoire de ſon propre Régne, compoſé par ſes ordres & accompagné de ſes remarques; ſes Négociations, ſon Commerce de Lettres, ſes Inſtructions données à ſes Miniſtres depuis l'an 1657 juſqu'à ſa mort &c. Le tout accompagné de Remarques. Enfin on y a ajouté quelques autres Traités de la compoſition de la Reine.

*Vincet amor Patriæ. . .* VIRGIL. Æneid. Lib. VI. vs. 823.

TOME QUATRIEME.

ASTOR LIBRARY. NEW-YORK.

*A AMSTERDAM ET A LEIPZIG,*
Chez JEAN SCHREUDER & PIERRE MORTIER, le Jeune.
*M D C C L X.*

REPAIR BDG. No. 2 9 0 1 '06

# PREFACE.

SI la Critique que des Perſonnes éclairées font d'un Ouvrage imprimé, eſt une marque de ſon mérite, il faut que le mien, que j'ai publié ſous le titre de *Mémoires concernant* CHRISTINE *Reine de Suède*, en ait en ſon genre. Les noms de feu Mr. le Baron *de Holberg* & de Mr. *d'Alembert* ſont aſſez connus dans la République des Lettres, pour avoir excité le Public à lire les Remarques qu'ils ont faites ſur mon Ouvrage. Ceux qui ne ſavent pas en quoi elles conſiſtent, n'ont qu'à chercher les éclairciſſemens que je leur ai donnés, & qui ſe trouvent inſérés vers la fin de ce Tome.

Ce ne fut que l'année paſſée que parut un Extrait des ſuſdits Mémoires, fait par Mme. *le Prince de Beaumont*. Elle s'eſt rendue célébre par quelques jolis Ouvrages, entre autres par ſon „ *Magazin François*, ou Dialogues entre une ſage „ *Gouvernante* & pluſieurs de ſes *Eléves* de la premiére diſ„ tinction, dans leſquels on fait *penſer*, *parler*, *agir* les jeu„ nes gens ſuivant le génie, le tempérament & les inclinations „ d'un chacun &c." Les meilleurs Journaux d'*Angleterre* & d'autres Pays ont porté un jugement très-favorable de cet Ecrit périodique; & c'eſt dans les premiers ſix mois de l'année paſſée qu'elle a donné l'Abrégé de mes *Mémoires* accompagné de ſes réflexions (*).

La Reine de *Suède* étant du même ſexe, il eſt naturel qu'une Femme d'eſprit à portée de juger des actions de cette Princeſſe

(*) Voyez le mois de *Janvier* 1758. depuis la page 20-39. *Février* p. 143-160. *Mars* p. 258-267. *Avril* p. 379-384. *May* p. 400-414. *Juin* p. 552-566.

ceſſe, ſe croye autoriſée à relever ce qu'il y a eu de louable ou de blâmable dans la conduite de CHRISTINE. En conſéquence Mme. *de Beaumont* a pris à tâche *de ſe charger* (comme elle parle à ſes Ecolieres) *de réunir tous les traits de* CHRISTINE *qui peuvent ſervir à la faire connoître, en laiſſant*, dit-elle, *à ſes Eléves la gloire de la juger d'après les faits, ſans ſuivre les traces de l'Auteur, dont elle leur donnera l'Extrait.*

Janvier 1758. p. 21.

J'avoue que je tiens à honneur, qu'une Dame du mérite de Mme. *de Beaumont*, ait pris la peine de lire mon Ouvrage. Je ne m'étonne pas que la lecture lui ait cauſé de l'ennui, en trouvant en ſon chemin grand nombre de digreſſions. Cependant elle aura auſſi remarqué, qu'il n'a pas été proprement compoſé pour les Dames, moins encore pour ſervir de paſſetems à de jeunes Eléves. L'Auteur a déclaré plus d'une fois, qu'il n'a pas donné une Hiſtoire de la Reine, mais qu'il a ramaſſé tous les matériaux propres à en faire une qui joignît la ſuite & le détail des faits à la plus exacte vérité. Dans cette vue il n'a pu éviter les digreſſions, qui pourtant n'ont pas déplû à une autre ſorte de Perſonnes, que l'on comprend ordinairement ſous le nom de ces Savans, qui font cas de la belle Littérature.

Cela n'empêche pas que l'Extrait de Mme. *de Beaumont* n'ait aſſurément ſon mérite, étant très-bien aſſorti à l'inſtruction de ſes jeunes Eléves. Néanmoins, comme elle ne fera aucune difficulté d'admettre que l'Auteur, qui a employé des années à faire ſon Recueil, en doit connoître le détail mieux que perſonne, & eſt par conſéquent en état de juger ſi les Extraits en ont été faits avec toute l'exactitude requiſe; il ſe flatte que Mme. *de Beaumont* ne trouvera pas mauvais s'il releve des mépriſes qu'il y a remarquées, afin que la Jeuneſſe, confiée aux ſoins de cette aimable Directrice, ne ſoit ni induite en erreur, ni imbue de faux préjugés, dont un âge plus mûr ne ſe défait que difficilement: aſſuré au reſte que toute vérité, hiſtorique ou morale, plus ou moins importante, doit être miſe au nombre des premieres vertus qui doivent être imprimées dans l'ame des jeunes gens.

Les remarques que j'ai à faire ſur l'Extrait de la Vie de CHRISTINE fait par Mme. *de Beaumont*, ne porteront que ſur les principaux points, en ne faiſant qu'indiquer ceux qui ne tirent pas à ſi grande conſéquence.

Je

Je mets dans cette classe ce qu'elle dit du Comte *de la Gardie, qu'il avoit épousé la Princesse* MARIE, *Cousine de* CHRISTINE, *avant qu'elle l'eût envoyé en Ambassade en France*; car il ne l'épousa qu'à son retour l'année après. La mépriſe de cette circonſtance eſt légére, mais ne laiſſe pas d'influer ſur le jugement qu'on auroit à porter de cette Ambaſſade. Mme. *de Motteville*, dont Mme. *de Beaumont* a inſéré le récit là-deſſus, y dit même poſitivement, que le Comte n'étoit alors qu'*accordé* à ladite Princeſſe. *Janvier* p. 28. *Ibid.* p. f.

Mme. *de Beaumont* dit dans la ſuite : *que* CHRISTINE *ſavoit que le grand Chancelier* Axel Oxenſtierna *avoit des ſentimens Républicains, & qu'il étoit très-éloigné d'approuver les projets de* CHRISTINE *pour faire reconnoître* CHARLES-GUSTAVE *ſon Couſin pour ſon Héritier préſomtif de la Couronne de Suède.* Cependant j'oſe dire que je n'ai pu découvrir nulle part des preuves ſuffiſantes de ces ſentimens du Grand-Chancelier. Au contraire, j'ai inſéré la Lettre qu'il a écrite là-deſſus aux autres Sénateurs, ſes Collégues: „ *que la Forme Républicaine ne* „ *s'accordoit pas avec le génie des Suédois* (comme le diſoit „ CHRISTINE elle-même (*a*), *accoutumés de tems immémo-* „ *rial d'être régis & gouvernés par des Rois* (*b*)." Il eſt pourtant vrai que le Grand-Chancelier, auſſi-bien que la pluralité des autres Etats du Royaume, ne vouloit point avoir un Roi Souverain ou Deſpotique, mais dont le pouvoir fût reſtreint par les conditions ſtipulées entre le Roi & les Etats, dont la forme établie en 1634 en pleine Diéte, étoit le modéle, preſqu'autant éloigné d'un Gouvernement Républicain & Ariſtocratique que du Deſpotiſme. *Février* p. 148.

*Mme. de Beaumont* prétend *que* Schering Roſenhane, *Miniſtre de Suède à la Cour de France, n'avoit pas ſuivi la conduite que* CHRISTINE *lui avoit recommandée . . . . ce qui lui avoit attiré des reproches de ſa Maîtreſſe.* J'ai remarqué (*c*) que ce Miniſtre avoit exécuté ſes ordres, mais l'affaire n'ayant pas réuſſi au gré de la Reine, il falut, pour ſauver la réputation de ſa Maîtreſſe, que le Miniſtre fût mis dans le tort. L'Hiſtoire fournit cent autres exemples de cette nature. *Ibid.* p. 150.

Ce

(*a*) Mémoires de *Chriſtine* T. I. p. 171.
(*b*) Ibid. pag. 24. & 25.
(*c*) Ibid. T. I. p. 198.

*Février p. 152.* Ce ne fut pas l'*Hiſtoriographe* Arnold Meſſenius *qui eut* le malheur de perdre la vie pendant le Régne de CHRISTINE, *après avoir croupi* quatorze (*vingt*) *ans en priſon* : ce fut ſon Pére *Jean*, ſoupçonné déjà du tems du Roi CHARLES IX. Pére de GUSTAVE-ADOLPHE, d'entretenir correſpondance avec SIGISMOND, Roi de *Pologne*, qui prétendoit à la Couronne de *Suède* (*a*).

*Ibid. p. 155.* Pour ce qui eſt dit *que* CHRISTINE *auroit admis* Deſcartes *à ces Conſeils*, je crois avoir aſſez prouvé, que ce n'étoit pas l'homme qu'il convenoit à cette Princeſſe de conſulter dans les Affaires politiques (*b*), & j'ai rapporté les ſources où elle avoue elle-même avoir puiſé ce qu'elle ſavoit de l'Art de régner (*c*).

*Mars p. 264.* Mme. *de Beaumont trouve la condition de la Renonciation abſolue de* CHRISTINE *à la Couronne de Suède bien dure*, en inſinuant *qu'elle n'étoit pas juſte, parce que ſa volonté ne pouvoit pas anéantir le droit de ſes Enfans, en cas qu'elle en eût : droit qu'elle avoit reçu de ſon Pére.* Cette objection ſe lévera facilement vis-à-vis de ceux qui connoiſſent la forme du Gouvernement de *Suède*. D'accord: CHRISTINE tiroit de ſon Pére ſon droit primitif à la Succeſſion à la Couronne, droit qui lui fut confirmé par les Etats l'an 1626. En conſéquence elle auroit tranſporté ce droit à ſes Enfans, ſi elle ſe fût mariée comme Reine régnante de *Suède*. Mais quittant de ſa pleine volonté, & malgré les remontrances réitérées du Sénat & des Etats, le Trône de ſes Ancêtres, elle renonça à ſon droit; & ſes Enfans, ſuppoſé qu'elle en eût, nés hors du Trône, n'étoient plus des *Porphyrogénétes*, puiſque réellement elle n'étoit plus Reine de *Suède*. CHRISTINE étoit l'unique Enfant de GUSTAVE-ADOLPHE. Elle adopta CHARLES-GUSTAVE, ſon Couſin, pour ſon Fils & ſon Succeſſeur, l'encourageant à ſe marier auſſi-tôt à une Princeſſe qu'elle lui avoit choiſie pour fournir des Succeſſeurs au Trône (*d*). Les Etats, chez qui réſidoit le droit d'élire un Roi, ſe réuniſſoient en la perſonne de CHARLES-GUSTAVE, non à condition qu'il ne ſe mariât point, mais en ſtipulant que ſa Poſtérité lui ſuccéderoit. Pouvoient-ils

(*a*) Mémoires de *Chriſtine* T. I. p. 213. & 217.
(*b*) Ibid. p. 226.
(*c*) Ibid. T. II. p. 197. & T. III. p. 47.
(*d*) Ibid. T. III. p. 174.

ils, donc faire plus sensément, que d'insister & de porter CHRISTINE à une renonciation absolue, (qui excluoit toute sa Postérité, en cas que l'envie lui prît de se marier) du droit qui la regardoit individuellement, parce qu'elle vouloit absolument l'abandonner, & qu'elle ne pouvoit le faire qu'en renonçant à la Couronne pour jamais? Les Etats ne pouvoient pas non plus passer ce point sous silence, à moins que de laisser des Prétendans présomptifs des deux Branches se disputer une Couronne, à laquelle l'une & l'autre, sans une renonciation absolue, auroit prétendu avoir un droit égal de Succession. C'est donc, ce me semble, gratuitement, que Mme. *de Beaumont* exhorte ses Eléves à juger du cas dont il s'agit ici. Si par la neutralité qu'elle dit vouloir garder là-dessus, elle n'a pas voulu le décider elle-même, encore moins crois-je ses Disciples en état de le faire.

Mme. *de Beaumont* dit ensuite: *que l'Assemblée des Etats de Suède mit des bornes fort étroites à ce que* CHARLES-GUSTAVE *vouloit faire en faveur de* CHRISTINE. Mais ces bornes n'étoient autres que celles que prescrivoient les Loix fondamentales du Royaume, qui interdisent au Roi d'aliéner les Terres de sa dépendance. *Mars p. 265.*

Ce ne fut pas non plus *aux quatre Grands Officiers de la Couronne que* CHRISTINE *donna la main à baiser en descendant du Trône*, mais aux quatre Chefs des Ordres des Etats du Royaume, qui sont le Maréchal de la Diéte du Corps de la *Noblesse*, & les Orateurs des trois autres Ordres du *Clergé*, des *Bourgeois*, & des *Païsans*, comme le porte l'Ordonnance générale de la Diéte (*a*). *Ibid. p. 266.*

Il est vrai que *les Lettres de grace que* CHRISTINE *avoit fait expédier à son Abdication, comprenoient même le relâchement des prisonniers qui avoient mérité la mort:* mais la clause *sans préjudice du droit d'autrui* (*b*) y mettoit une grande restriction, qui ne dérogeoit guéres à la justice mitigée par la clémence. *Ibid.*

Quelqu'un demandera peut-être: d'où est-ce que Mme. *de Beaumont* a appris précisément que tout ce que Mme. *du Noyer* a rapporté de la rencontre des Reines de *Dannemarc* & de *Avril p. 380.*

*Suè-*

(*a*) Voy. Mém. de *Christine* T. III. p. 168. n. (*b*) Ibid. T. I. p. 413. fin.

*Suède* dans une hôtellerie, *n'étoit que des menſonges*, que CHARLES-GUSTAVE *n'étoit certainement point amoureux de* CHRISTINE ? On n'ignore pas ce que ſont au fond les Mariages des Souverains, & que la Politique y a la plus grande part. Cependant on n'oſera point en exclure toujours une véritable tendreſſe, parce qu'il y en a des exemples conſacrés dans l'Hiſtoire. Au moins CHRISTINE écrivit-elle longtems après „ *que* CHARLES-GUSTAVE *avoit dit en préſence de* „ *pluſieurs perſonnes de qualité de l'un & de l'autre ſexe:* „ CHRISTINE *m'a fait Roi: elle m'a donné une femme: mais* „ *je ſerai malheureux toute ma vie, puiſqu'elle m'a refuſé la* „ *gloire de la poſſéder. Rien ne peut m'en conſoler* (*a*)." A prendre parti entre ce qu'a dit cette Reine & ce que Mme. *de Beaumont* a prononcé ſur l'affaire en queſtion, on me pardonnera ſi je me déclare pour la premiére.

p. 413. *May*

Mme. *de Beaumont* ſemble témoigner quelque méfiance de ce que j'ai avancé: *que l'argent que* CHRISTINE *reçut à ſon premier voyage en France, étoit une dette que le Roi payoit ſur les ſubſides que la France devoit payer à la Suède dans le tems de la Guerre Triennale d'Allemagne.* Rien n'eſt pourtant plus vrai que cela, & la ſomme des arrérages ſe montoit à neuf cens mille écus, que la Reine s'étoit réſervés en réſignant la Couronne; celle qui lui fut payée ne faiſoit que cent mille livres. La Reine ſollicita ſouvent pour que le reſtant fût acquitté, mais je n'ai trouvé nulle part qu'il lui ait été payé (*b*).

*Février* p. 157. & 158.

L'article qui regarde le fameux *Bourdelot*, & les reproches que Mme. *de Beaumont* me fait pour l'amour de lui, en diſant *que je ſuis outré contre lui*, me paroiſſent être aſſez ſérieux, pour tâcher de me diſculper des contradictions où je ſerois tombé à ſon égard. L'une eſt, que *je l'appelle ignorant en fait de Belles-Lettres & en Médecine, malgré les talens agréables*, dit Mme. *de Beaumont qu'il ait poſſédé, ſur-tout celui de tourner en ridicule avec agrément.* L'autre, que je dis *qu'il étoit un impie, un athée, & qui pourtant a engagé* CHRISTINE *à ſe faire Catholique. Si ceci*, ajoute Mme. *de Beaumont, ne renferme pas une contradiction, elle ne ſait où l'on en trouvera?*

*Ibid.* p. 157.

Je

(*a*) Mémoir. de *Chriſtine* T. III. p. 174. n.

(*b*) Ibid. T. II. p. 174. & T. III. p. 16. & 160. n.

Je n'entrerai pas en dispute avec Mme. *de Beaumont* sur le problême, si *Bourdelot* a été homme savant ou ignorant, parce qu'elle semble se soucier peu de ce qui a rapport à l'Histoire des Beaux-Arts & des Sciences, en assurant ses Eléves qu'elles ne liront pas avec plaisir ce que j'en ai rapporté. Aussi, lorsque j'en ai ramassé les matériaux, ne m'étoit-il point venu en pensée que cela seroit du ressort du Sexe, moins encore de jeunes Ecoliéres. Le talent de *Bourdelot* de *tourner en ridicule avec agrément*, ne décidera pas non plus de son savoir ou de son ignorance. *Février* p. 160.

Pour ce qui est des autres traits de *Bourdelot*, qui l'ont fait passer pour *un Impie*, *un Athée* & *un Convertisseur*, qualités que Mme. *de Beaumont* ne croit pas pouvoir être réunies dans un même sujet; il se peut pourtant que cette disparate se rencontre dans une même personne, à moins qu'on ne veuille douter des faits les plus authentiques & les mieux avérés. Des Historiens de marque, éloignés de l'esprit de parti, ne parlent-ils pas de Papes, prétendus Successeurs de *St. Pierre*, qui ont été de francs impies, des sorciers, des perturbateurs du repos & du bonheur de la Société, & qui employoient en même tems le fer & le feu pour faire des Prosélytes? Combien d'exemples d'Evêques & d'autres Gens d'Eglise qui ont associé les plus énormes vices aux fonctions de leur Ministére? & combien d'Ecclésiastiques assassins des Rois du tems passé, & même de nos jours!

Quelle merveille que *Bourdelot* en sa sphére ait de-même joué un double personnage à la Cour de CHRISTINE? Impie & Libertin par principe, comme ses contemporains l'ont décrit, n'a-t-il pas pu inspirer à une jeune Reine des sentimens pervers d'une Morale relâchée; lui corrompre le cœur, jusque-là enclin à la vertu; & lui donner de mauvaises idées des maximes & des cérémonies de l'Eglise de son Pays? *Bourdelot*, dis-je, homme plein de vanité & dévoré d'ambition, jusqu'à débiter publiquement „ d'avoir exercé la Char„ ge de Médecin auprès du Pape CLEMENT VIII. qui l'auroit fait Cardinal, s'il eût voulu rester plus long-tems à *Rome* (*a*); & voulant faire fortune en sa Patrie, il eut sans-doute (quoi qu'en dise Mme. *de Beaumont*) grand intérêt à porter CHRIS- *Ibid.* p. 157.

(*a*) Mém. de *Christine* T. I. p. 237.

CHRISTINE à embraſſer une Religion, dont il faiſoit extérieurement profeſſion. D'accord en cela avec les *Jéſuites*, déguiſés alors à la Cour de CHRISTINE, il n'ignoroit pas qu'un tel ſervice lui tiendroit lieu d'un grand mérite auprès de leur Société & du Miniſtére de *France*, pour attraper un bon Bénéfice dans ſa Patrie, comme cela arriva auſſi, en devenant Abbé de *Maſſay* en *Berry* par le crédit du Cardinal *Mazarin* (*a*).

Il paroît donc, ou je me trompe lourdement, que la qualité d'*Impie*, d'*Athée* même, peut bien s'aſſocier avec celle de *Convertiſſeur*. Ou bien, Mme. *de Beaumont* croira-t-elle que ceux qui ont fait ce dernier métier du tems de la *Dragonnade* en *France*, ſeront réputés pour des hommes ſaints, que dis-je, pour d'honnêtes gens ſeulement? ou n'eſt-il pas plus raiſonnable de juger par la maniére dont ils s'y prirent, que les plus zélés parmi eux étoient les plus méchans de tous? C'eſt au moins le jugement qu'en a porté CHRISTINE (*b*), & il ſe peut, que pour cela même Mme. *de Beaumont* aura voulu paſſer toute cette affaire ſous ſilence, comme auſſi la belle Lettre que la Reine écrivit à ce ſujet (*c*), pour éviter que l'arrêt qu'elle (Mme. *de Beaumont*) a donné ſur ce que j'ai dit de *Bourdelot*, ne fût contradictoirement rendu à l'égard de l'homme dont elle a pris la défenſe.

J'ajouterai encore, que comme ni Mme. *de Beaumont*, ni moi, n'avons pas vécu du tems de *Bourdelot*, tout ce que nous ſavons de lui ne peut ſe fonder que ſur les récits que ſes contemporains nous ont laiſſés. En réuniſſant les traits dont ils l'ont dépeint, on en formera un portrait aſſez reſſemblant à celui que j'ai fait de lui. S'il a eu des ennemis & des envieux qui l'ont blâmé, & qui par conſéquent pourroient être ſuſpects, on ne ſauroit pourtant rejetter les témoignages de perſonnes intégres. Celui de l'honnête-homme, Mr. l'Ambaſſadeur *Chanut*, qui l'a connu très-intimement, tiendra lieu de nombre d'autres. Il le tenoit pour un méchant homme, franc libertin, étourdi, ambitieux & avare (*d*).

Je m'aſſure au reſte que Mme. *de Beaumont*, en diſant du bien de

(*a*) Mém. de *Chriſtine* T. I. p. 245.
(*b*) Ibid. T. II. p. 233.
(*c*) Ibid. p. 230.
(*d*) Mém. de *Chanut* T. I. p. 204. & T. III. p. 127. 189. &c.

de *Bourdelot*, n'a consulté que son bon cœur; mais je ne doute pas non plus, qu'ayant vécu dans le grand monde, & s'y étant appliquée à l'étude des hommes, elle ne connoisse la perversité du cœur humain, qui sait se déguiser en mille façons, & qui, en se produisant sous les meilleures apparences, est souvent rempli de la plus noire méchanceté.

J'ai encore une remarque à faire, accompagnée de quelques réflexions. Mme. *de Beaumont*, en rapportant la Lettre que CHRISTINE a écrite à CHARLES-GUSTAVE après avoir fait profession publique du *Catholicisme*, auroit voulu qu'elle eût ajouté ces mots: *parce que j'ai cru embrasser la Vérité.* Cette expression ne me semble pas, comme à Mme. *de Beaumont*, *donner une meilleure opinion de la Reine, de la Religion du Roi*, que quand CHRISTINE lui dit: *Vous devez aimer cette action, quand même Vous croiriez que j'ai mal choisi, puisqu'elle vous est si avantageuse.* Aussi aucune action ne put-elle être plus avantageuse au Roi, que celle qu'elle venoit de faire; parce qu'en vertu des Loix fondamentales du Royaume, elle excluoit pour jamais la Reine de toute prétention à la Couronne de *Suède*, & laissoit au Roi la paisible possession du Trône qu'il occupoit. Car pour les articles fondamentaux de la Religion à laquelle CHRISTINE venoit de renoncer, je doute encore qu'elle l'ait jamais fait intérieurement. J'en ai dit mon sentiment, & j'ai produit celui de nombre d'autres. Mais écoutons encore ce qu'elle en a dit elle-même aux deux Ambassadeurs de *Suède*, qui lui avoient témoigné leur inquiétude sur son changement. „ Je n'ai point quitté, *leur dit-elle*, la Religion de mon Pére, pour l'avoir trouvée fausse en „ aucun article de Foi, mais d'autres raisons pressantes „ m'y ont déterminé (*a*)." Si elle-même ou d'autres s'en sont expliqué différemment en d'autres rencontres, qu'y a-t-il de plus raisonnable & de plus sensé que de laisser à chacun la liberté de croire ce qu'il lui plaira?

*May* p. 404.

Ce n'est pourtant pas par ce principe que Mme. *de Beaumont* voudroit qu'on jugeât de la profession de la *Religion Catholique* de CHRISTINE. Elle semble prendre de l'humeur là-dessus, & me dit: *que si je pouvois lui persuader que* CHRIS-

*Avril* p. 384. & *Juin* p. 400.

(*a*) Mém. de *Christe* T. I. p. 505. n. & T. II. p. 300. n.

CHRISTINE *a changé de Religion par intérêt ou par des motifs humains*, Mme. de Beaumont *déchireroit ſon Extrait, & la croiroit indigne d'occuper une place dans ſon Magazin*..... Elle s'appaiſe néanmoins un peu après, & ajoute *qu'il n'appartient qu'à Dieu de juger des motifs*. Mais d'accord en ceci avec elle, je lui demanderai à mon tour: nous ſera-t-il pour cela défendu de chercher la cauſe de ces motifs; de les examiner, & de prononcer ſur leur validité ſelon les preuves qu'on auroit en main? Il eſt vrai, quant aux jugemens qu'en ont porté les *Catholiques* & les *Proteſtans*, que j'ai rapportés, Mme. de Beaumont *recuſe les uns & les autres, comme venant des parties intéreſſées*. Mais leur en a-t-elle ſubſtitué de plus valables? Pour moi je n'en trouve aucun, & cependant quelque autre que moi lui dira: je veux ſavoir les motifs qui ont porté CHRISTINE à faire cette démarche; j'ai envie d'apprendre ce qu'en ont dit ou écrit les Gens de ſon tems, & ce qu'elle en a dit elle-même? Un Hiſtorien preſſé de cette façon, doit ſans-doute s'expliquer. Il produira ce qu'il aura trouvé dans les Annales & dans d'autres Ecrits d'Auteurs contemporains. Il donnera leur différens rapports avec ce qu'ils en jugent, & il dira ſon propre ſentiment, en laiſſant au Public la liberté de choiſir ce qu'il trouvera de plus probable & de plus raiſonnable.

Avril p. 384

Voilà ce que j'ai fait, en tâchant de remplir le devoir qui m'étoit enjoint entant qu'Hiſtorien ou Rapporteur de cette affaire. Il s'y agit des deux grands Partis, des *Catholiques* & des *Proteſtans*. Le ſentiment des uns & des autres déplait à Mme. *de Beaumont*, à ce qu'elle dit. Cependant elle ſemble en anticiper le jugement elle-même, en condamnant ſans miſéricorde la pauvre CHRISTINE, *en cas qu'elle eût changé de Religion par intérêt*.

Cette déciſion ſi poſitive de ſa part m'a fait ſouvenir d'un grand nombre d'autres perſonnes qui ont changé de-même, & je lui demande en grace de me nommer un ſeul des milliers de Religionaires, que Mrs. les *Jéſuites* & autres Miſſionaires, ſes compatriotes, ont donné pour de véritables Convertis, qui l'ait fait par conviction de la vérité en ce *qu'ils croyoient être la vérité, ſans qu'aucun motif humain y ait eu part?* Je doute fort qu'elle en puiſſe produire un ſeul. Je crois plutôt que de nos jours, où nous nous croyons plus éclairés, il n'y aura perſon-

ſonne, ou preſque perſonne, aſſez courageux pour devenir Martyr de ſang froid, quand il pourra ſauver ſa vie & ſes biens en changeant une des *Sectes Chrétiennes* pour l'autre, ſur-tout quand il ſaura qu'elles reconnoiſſent toutes la Révélation & un même Sauveur, qui en font les points les plus eſſentiels. Ceci poſé en fait, comment pourra-t-on autrement expliquer l'abjuration que d'autres Princes & Princeſſes ont faite de la Religion de leurs Ancêtres, d'où l'on aura de la peine à exclure des *motifs humains?* Madame la Princeſſe *Eliſabeth* de *Brunſwic* ſe fit-elle *Catholique* par conviction pour devenir Impératrice d'*Allemagne*, qui repréſente la premiére Dame de la Chrétienté? *Henry le Grand* ne dit-il pas après avoir embraſſé la Religion Romaine: *la Couronne de France vaut bien une Meſſe?* Le Roi *Auguſte* de *Pologne*, parlant à un homme qui vouloit tirer gloire de s'être fait *Catholique:* qu'avez-vous gagné par-là? lui demanda le Roi. *Rien*, répondit l'autre: *Vous êtes donc un ſot*, repliqua *Auguſte*; car pour moi, j'ai au moins gagné une Couronne en troc.

Voilà des exemples qui excluront difficilement tout *intérêt humain*, & cependant je doute que Mme. *de Beaumont* veuille traiter leur démarche *de ſi grande baſſeſſe*, comme elle dit, qu'*elle a peine à en ſoupçonner le dernier des hommes:* elle, qui habite actuellement une région, où l'on change de ſentiment & de Religion comme d'habit, & où il y a grand nombre de gens qui n'en veulent point du tout? Encore un coup, Mme. *de Beaumont* mettra-t-elle tous ceux qui embraſſeront la Religion qu'elle profeſſe, & qu'elle tient ſans-doute pour la véritable, & pour laquelle elle ſaura que des motifs humains auront dirigé leurs pas, dans une même claſſe; & regardera-t-elle tous ceux-là comme *les derniers des hommes?* En ce cas ne ſeroit-ce pas vouloir anticiper le jugement qu'elle admet *n'appartenir qu'à Dieu ſeul, qui doit juger des motifs?* & n'eſt-ce pas *décider ſur les intentions*, même en fait de Religion? défaut qu'elle m'attribue en promettant de tâcher de l'éviter elle-même?

*Avril* p. 384.

*Janvier* p. 21.

Soit donc que CHRISTINE ait renoncé au *Luthéraniſme* „ pour ſe ménager une reſſource auprès du Pape & des Prin- „ ces *Catholiques*, manque de la penſion qu'elle devoit rece- „ voir de *Suède*, comme le diſoient les *Proteſtans*, ou que, „ com-

*Avril* p. 384.

„ comme les *Catholiques* le publiérent, elle ait ſacrifié ſa Cou-
„ ronne à leur Religion, comme la véritable, ou ce qu'elle
„ croyoit la vérité;" il ne me ſemble pas (quoi qu'en diſe
*May p. 401.* Mme. *de Beaumont*) qu'en ce dernier cas *la vie la plus chrétienne & la plus ſainte doive abſolument être une ſuite naturelle de cette démarche?* Je n'appuyerai ma théſe que ſur une ſeule raiſon, quoique je puſſe en rapporter nombre d'autres. Nous autres *Proteſtans*, nous nous croyons fondés à ne pas reconnoître dans l'abſolution de nos Paſteurs une efficacité ſuffiſante à nous pardonner nos péchés à leur gré, comme le prétendent les Confeſſeurs des *Catholiques-Romains*. Nous penſons que cette prétendue autorité des Prêtres *Catholiques* fournit occaſion de vivre plus en libertin que dans les autres Sectes *Chrétiennes*, où elle n'eſt pas reconnue. Et en-vérité, là où le peuple, mal inſtruit des devoirs du *Chriſtianiſme*, eſt entretenu dans la perſuaſion, que moyenant la Confeſſion Auriculaire & quelque pénitence impoſée par le Confeſſeur, on peut être abſous des plus énormes crimes commis & à commettre, il n'y aura que peu de perſonnes qui s'empreſſeront à mener la vie la plus chrétienne & la plus ſainte. J'ajouterai au reſte, que quelque mauvaiſe idée que Mme. *de Beaumont* ſemble avoir conçue de CHRISTINE après ſon changement de Religion, il eſt raiſonable de ſa part de convenir en-
*Ibid. Juin p. 566.* fin, que *cette Reine avoit réparé par une fin chrétienne ce qu'il y avoit eu d'irrégulier dans ſa vie.* Avoir une ſi bonne opinion de ſon prochain, cela s'appelle juger chrétiennement, mais cela n'eſt ni de notre compétence, ni de notre juriſdiction.

Dans tout ce que je viens de dire, je n'ai eu pour objet que de me juſtifier. J'en laiſſe la déciſion au Public éclairé, je veux dire au petit nombre des Lecteurs qui ne jugent qu'avec connoiſſance de cauſe, après un mûr examen des objections & des réponſes. Je me flatte que dans cette petite controverſe je ne me ſuis éloigné ni des régles de la modération que tout honnête-homme doit ſe preſcrire, ni des égards qui ſont dûs à un Sexe, auquel Mme. *de Beaumont* fait tant d'honneur par la politeſſe de ſon eſprit & par l'étendue de ſes lumiéres.

A ces conſidérations il me fâche que je ſois obligé de revenir ici à la charge vis-à-vis d'un des Compatriotes de cette Dame: célebre à-la-vérité par ſon génie & ſes productions, mais

peu

peu équitable en ce qu'il ne ſauroit ſouffrir qu'un autre, qui ne poſſéde pas ſes talens au même degré que lui, c'eſt-à-dire, le ſtyle & le tour qu'il ſait donner aux ſujets qu'il manie, oſât ſe montrer ſans courir riſque de ſe l'attirer à dos, & d'eſſuyer ſa mauvaiſe humeur. Que je crains qu'un peu trop de ſuffiſance ne mette ſa bile en mouvement, lorſqu'il veut à quelque prix que ce ſoit paſſer pour un homme univerſel, ſoit que la matiére qu'il traite lui ſoit familiére ou non! En un mot c'eſt Mr. *d'Alembert*, aſſez connu dans la République des Lettres, dont je veux parler. Il vient de donner une nouvelle édition de ſes *Mélanges de Littérature, d'Hiſtoire*, &c. Ayant publié mes deux premiers Tomes des *Mémoires de* CHRISTINE, il m'attaqua le premier avec auſſi peu de ménagement que le feroit un Supérieur en colére contre ſon Inférieur. Je ne pus m'empêcher de m'en plaindre, quoiqu'à mon corps défendant; & préſentement il ajoute de nouvelles duretés aux précédentes, en me reprochant entre autres le *manque de pureté de ſtyle* dans ſa langue naturelle. Cela ne ſauroit pourtant pas me faire plus grand tort, que s'il ſe trouvoit lui-même en défaut, en s'expliquant mal dans ma langue maternelle, Membre comme il eſt de la Société de Belles-Lettres en *Suède*. S'il veut abſolument faire paſſer mes Mémoires ſous le titre de *Compilation*, cela ne me fâchera pas plus, que ſi on lui diſoit que l'*Encyclopédie*, dont il eſt Directeur, eſt la plus énorme, &, (ſauf pluſieurs excellentes choſes) la plus fautive Compilation que ce Siécle ait enfantée.

Si Mr. *d'Alembert* n'a trouvé dans ma Réponſe antérieure que *deux ou trois obſervations juſtes* ſur les premiers Tomes de ſon *Encyclopédie*, des Savans, tout autrement Savans que lui & ſes Collegues, ont regardé ma critique comme bien fondée, en faiſant même remarquer, que ces Compoſiteurs ont travaillé nombre de leurs Articles avec plus d'attention & de ſoin qu'ils ne l'avoient fait auparavant. Peut-être les Volumes ſuivans ſeront-ils portés à une plus grande perfection encore, quand la ſuite de cet Ouvrage, qui ſe pouſſe vigoureuſement, & qu'ils comptent d'achever clandeſtinement, paroîtra au grand jour. Il ſeroit auſſi du devoir de ces Meſſieurs de ſe dépêcher le plutôt poſſible, pour dédommager les Souſcripteurs des avances conſidérables qu'ils ſe ſont fait faire, & leſquels ils auroient pu contenter il y a des

années, ſans cette demangeaiſon & cette envie immodérée de vouloir dire & débiter des choſes nouvelles, qui les font ſoupçonner de n'être pas meilleurs Légiſlateurs que bons Citoyens.

Quoi qu'il en ſoit, j'ai fait inſérer à la fin de ce IV. Tome la Réponſe que j'ai faite à la premiére Critique de Mr. *d'Alembert* ſur mes Mémoires. Je l'ai fait afin que ceux qui voudroient être au fait de notre controverſe, puſſent voir que la mienne n'a pas été ſi rigoureuſe ni ſi mépriſante que la ſienne; voulant apparemment faire remarquer par ce faſte, ſi propre aux Propagateurs de la nouvelle Philoſophie à la mode, qu'il ne faut parler de ces Meſſieurs que *reſpectueſement* & *chapeau bas*. Auſſi faut-il dire qu'ils ne parlent, que de leur Philoſophie, à tort & à travers; & cependant il régne dans leur critique un ton de chagrin, qui perſuade qu'ils ne ſont pas auſſi grands Philoſophes dans la pratique que dans la ſpéculation, comme un illuſtre Savant vient de s'en expliquer tout nouvellement.

Quant au reſte des traits que Mr. *d'Alembert* a lancés contre moi dans la nouvelle Edition de ſes *Mélanges*, je me tiendrai à la réponſe qu'y ont faite les célébres Auteurs de la *Bibliothéque des Sciences & des Beaux-Arts* (*).

Au reſte, comme Monſeigneur le Cardinal *Alexandre Albani* m'a honoré d'une Lettre fort gracieuſe, pour lui avoir dédié le III. Tome de mes Mémoires, je prens la liberté de l'inſérer ici, quand ce ne ſeroit que pour faire ſentir à Mr. *d'Alembert* & à ſes ſemblables, que l'air déciſif dont ils approuvent ou condamnent les Ouvrages de ceux qui n'entrent pas dans leurs cabales, ne tire guéres à conſéquence hors du cabinet de ces Cenſeurs chagrins. Suppoſé même que la Lettre de Son Eminence ne fût regardée par ces Meſſieurs que comme de purs complimens, je me flatte cependant qu'elle les fera rougir des ſaillies indécentes de l'*Urbanité Françoiſe* de nos jours, (dont Mr. *d'Alembert* ſe plaint,

(*) Oct. Nov. & Déc. 1759. pag. 319, 320. Ajoutez-y les Raports & les jugemens en fait de Littérature imprimés à *Hambourg* 1760. Feuille VIII. pag. 67.

plaint, en tombant lui-même dans la même faute) envers des personnes qu'ils ne connoissent ni en blanc ni en noir. Voici cette Lettre:

„ Monsieur, je viens de recevoir avec la plus agréable surprise le troisième Volume des Mémoires concernant la Reine CHRISTINE de *Suède*, que vous avez bien voulu me „ présenter & me dédier.

„ Quoique ma Bibliothéque vous ait fourni des matériaux „ pour l'Ouvrage, qui ne fait pas moins d'honneur à la Héroïne, dont le mérite est étalé dans le plus grand jour, qu'à „ son Auteur auprès des Gens de Lettres; je ne m'attendois „ à rien moins qu'à me le voir dédier avec tant d'éloges que „ ceux que je trouve dans la Dédicace, & je m'y attendois „ d'autant moins, que je n'avois pas encore connoissance que „ les deux premiers Volumes eussent vu le jour. Je chercherai avec empressement à leur y donner la place qu'ils méritent dans ma Bibliothéque.

„ Je ne sai par quelles expressions vous témoigner l'étendue „ de la reconnoissance que je ressens pour une politesse que je „ viens de recevoir si marquée de votre part. Je vous prie „ d'en aggréer mes plus affectueux remercimens. Mais comme ce n'est pas par ceux-ci que je me propose de m'acquitter de mes devoirs envers vous, je vous prie de me fournir „ quelque moyen de vous convaincre effectivement de l'amitié „ & de l'estime avec laquelle je ne cesserai jamais d'être

Monsieur,

Votre Serviteur de tout mon cœur.

*Rome 15 Décembre 1759.*

ALEXANDRE CARDINAL ALBANI.

Enfin, ce IV. Volume que je mets au jour, finira mon Ouvrage Historique sur la Vie de CHRISTINE. J'aurois bien voulu le renfermer dans des bornes plus étroites & éviter l'accusation d'être diffus & prolixe. Mais la quantité d'excellens matériaux que j'ai recueillis à grands fraix durant nombre d'années, jointe à la nécessité d'approfondir les sujets que je traite,

te, ne m'a pas permis de me reſſerrer. Ceux qui courent après les agrémens du ſtyle, après des portraits ou des avantures, qui ne ſont le fruit que d'une imagination ſéduiſante & vive, en un mot les *gens du bon ton*, feront bien de mettre cet Ouvrage de côté; ils n'y trouveront pas leur compte. Mais ceux qui liſent pour s'inſtruire, qui regardent la vérité hiſtorique comme quelque choſe de ſacré, & qui préférent la recherche exacte & laborieuſe des faits à des phraſes bien tournées & à des événemens ménagés avec art, me ſauront peut-être gré de mon travail, & ne condamneront pas l'uſage que j'ai fait de mon loiſir. C'eſt à ces derniers que j'en appelle.

ARCKENHOLTZ.

TABLE

# TABLE

## DES

# PIECES

Contenues dans ce Volume.


I. Négociations & Lettres de CHRISTINE. Pag. 1

II. Plan d'une Hiſtoire Métallique de CHRISTINE, écrite de ſa propre main. 177

III. Additions & Corrections pour les Tomes I. & II. 187

IV. Table Alphabétique des Perſonnes à qui CHRISTINE a écrit des Lettres. 277

V. Appendice de Piéces Juſtificatives. 285

VI. Réflexions ſur la Vie & les Actions de *Céſar*. 4

VII. Sentimens & Dits remarquables de la Reine CHRISTINE. 13

VIII. Table générale Alphabétique des Matiéres.


MEMOIRES

# TABLE

## DES

# PIÈCES

Contenues dans ce Volume.


I. [illegible] de CHRISTINE. Page 1

II. [illegible] de CHRISTINE, écrite de sa propre main. 177

III. Additions & Corrections pour les Tomes I. & II. 287

IV. Table Alphabétique des Matières à qui CHRISTINE a [illegible] Lettre. 297

V. Appendice de Pièces justificatives. 305

VI. Réflexions [illegible] de Cyrus. [illegible]

VII. Sentimens & Faits remarquables de la Reine CHRISTINE. [illegible]

VIII. Table générale Alphabétique des Matières.


MEMOIRES

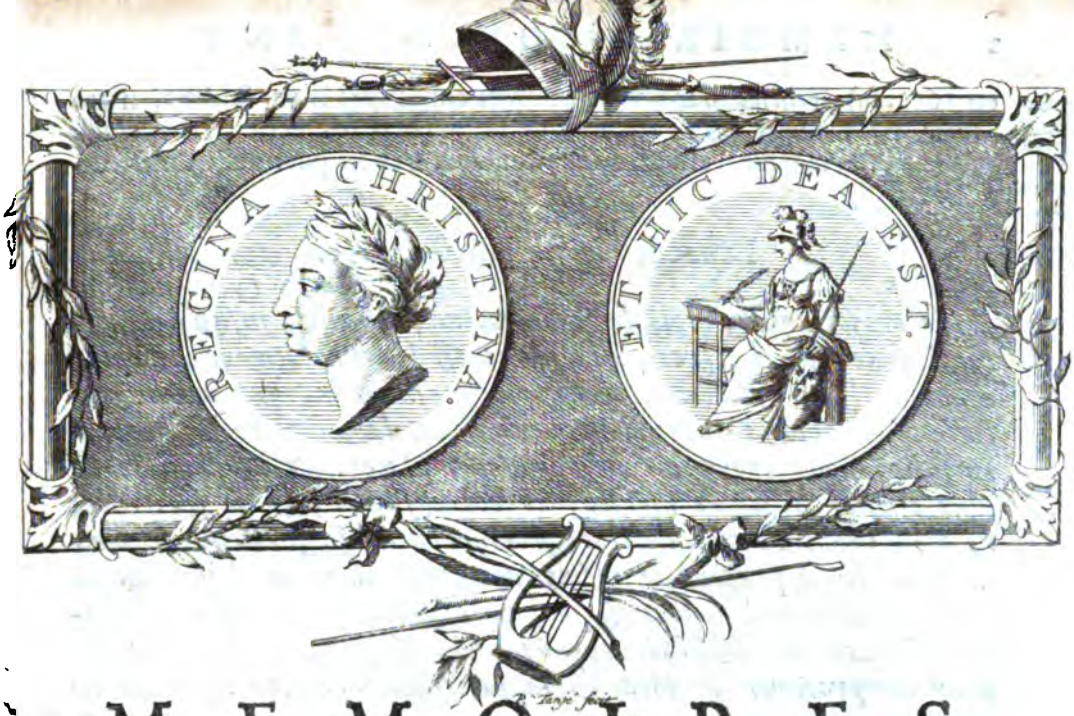


# MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE

# CHRISTINE

REINE DE SUEDE.

## *SUITE DES NEGOCIATIONS ET COMMERCE DE LETTRES DE LA REINE CHRISTINE.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

CHRISTINE aimant les Sciences & les Beaux-Arts au point qu'elle les aimoit, il n'eſt pas étonnant qu'elle ait auſſi entretenu un commerce de Lettres fort étendu avec les plus ſavans hommes de ſon Siécle. Nous en avons produit un bon nombre dans les deux premiers Tomes de ſes *Mémoires*. Nous en ajouterons ici d'autres, qui ont rapport à des affaires littéraires, & qui nous ont été communiquées de *Rome*.

L'an 1655. *Commerce de Lettres de Chriſtine avec des Savans.*

Nous les ferons précéder d'une Lettre que la Reine écrivit au célebre *Samuel Bochart*, Profeſſeur de l'Univerſité de *Caën*, du tems qu'elle ſéjournoit à *Bruxelles*. On ſait que *Bochart* alla voir la Reine à *Stockholm*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

en 1652. (a) *Chriſtine* ſe trouvant quelques années après en *Brabant*, notre Savant ne manqua pas de l'aſſurer de ſes reſpects par écrit. La réponſe qu'elle lui fit, marque l'eſtime qu'elle continua d'avoir pour lui. Voici cette Lettre (*).

L'an 1657.

Bruxelles le 9. Janvier 1655.

*Je croyois que j'étois hors de votre ſouvenir, juſqu'à la réception de vos Lettres, qui m'ont tiré agréablement de cette erreur. J'ai eu beaucoup de plaiſir de voir, que parmi une infinité de belles idées dont vous avez la mémoire & l'eſprit remplis, vous trouvez encore à m'y placer. Pour moi je ne puis oublier ni votre mérite, ni votre ſavoir, & je fais encore mon profit de vos doctes converſations. Je ſouhaite de pouvoir avoir à préſent le même avantage dans le loiſir où je ſuis. Faites-moi ſavoir ſi je puis eſpérer que vous ne dédaignerez pas un Diſciple comme moi, & je ferai mon poſſible pour me procurer le bien & la ſatisfaction d'être inſtruite de vous.*

Chriſtine.

La premiére Lettre, qui ſe préſente dans le Recueil de celles de *Chriſtine* que j'ai reçues de *Rome*, eſt écrite au ſavant Hambourgeois *Luc Holſtenius*, Chanoine de l'Egliſe de *St. Pierre* de *Rome*, & Gardien de la Bibliothéque du *Vatican* (b). *Holſtenius* s'étant fait *Catholique*, reçut, par procuration du Pape *Alexandre VII.* la profeſſion publique du *Catholiciſme* que la Reine *Chriſtine* fit à *Inſpruck*; après ce tems-là elle eut beaucoup de relation avec lui. La Reine de retour de *France* vers la fin de l'année 1656, fut obligée de s'arrêter dans quelques Villes de l'Etat Eccléſiaſtique, à cauſe de la peſte qui ſe fit ſentir à *Rome*. Elle ſéjourna la plus grande partie du tems à *Péſaro*, d'où elle écrivit cette belle Lettre à *Holſtenius* (c) (*).

Di

(a) *Mém. de* Chriſtine *Tom. I. p.* 247. 250.
(b) *V. Mém. de* Chriſtine *T. I. pag.* 489. &c. & 558. *Et T. II. pag.* 149. &c.
(c) *v. Allune Lettre Mſc. concernenti* Chriſtina *Regina de* Suezia *pag.* 9 & 13. &c.

(*) C'eſt de Mr. *Pierre van Damme*, ſavant Antiquaire & Libraire à *Amſterdam*, que je tiens cette Lettre, qu'il garde en original parmi un bon nombre d'autres de Savans du Siécle paſſé. J'ai vu chez lui huit cent Codes plus ou moins anciens, & au-delà de douze mille Médailles antiques *Grecques* & *Romaines*, de toute grandeur & de tout métal, parmi leſquelles il y en a d'uniques, & qui ne ſe trouveront pas ailleurs, que l'on ſache: outre une grande collection de Livres publiés dès le commencement de l'imprimerie, & autres d'une extrême rareté. Son âge & ſa capacité font eſpérer qu'il fera un jour paroître un Catalogue & une Deſcription exacte de toutes ces belles choſes, dont le Public lui ſera certainement bien redevable.

(*) L'original de cette Lettre de *Chriſtine* eſt en *François*, à laquelle ſe trouve jointe

## Di Pesaro li .... Gen°. 1657.



*Monsignor* Holstenio. *Io mi reputerei offesa delle cose, che havete scritte di me al Sig^r. Cardinale* Omodei, *se io non considerassi, ch'avete pregiudicato più a Voi Stesso, che a me, nel volermi far passare per Dotta. La mia ignoranza vi darà sempre un' ampia mentita, ed io sono con voi abastanza in collera per avere il dispiacimento di vedervi da essa punito della troppo buona oppinione, che voi avete di me. In fine voi non potete giustificarvi, se non col confessare che voi avete voluto adularmi, e questo riflesso vi rende colpevole. A che vi serve d'avere studiato con tanta atten-*

Monsieur *Holstenius* je serois offensée des choses que vous avez écrites de moi à Mr. le Cardinal *Omodéi*, si je ne considérois que vous vous êtes fait plus de tort à vous-même qu'à moi en voulant me faire passer pour savante. Mon ignorance vous donnera toujours un ample démenti, & j'ai eu bien du déplaisir de vous voir puni par elle de la trop bonne opinion que vous avez de moi. Enfin vous ne pouvez vous justifier, qu'en avouant que vous avez voulu me flatter, & cela même vous rend criminel. A quoi vous sert-il d'avoir étudié avec tant de soin les anciens Philosophes, si vous n'avez appris dans leurs écrits à instruire les Princes plutôt qu'à les flatter? Mais si vous avez quitté la Secte de notre divin *Platon* pour celle d'*Aristippe*, au moins ne sortez pas de votre *Vatican*. Flattez les

te une traduction en *Italien*, que nous donnons aussi ici. Quoique l'on n'ait pas pu découvrir, si Mr. *Holstenius* a répondu à la Lettre de cette savante Reine par écrit, ou de bouche, ni s'il lui a envoyé l'Epigramme *Grecque* desirée, dont il y est fait mention, on a pourtant jugé à propos, pour la commodité du Lecteur, & pour preuve du savoir de cette admirable Reine, d'observer ici, que ladite Epigramme se trouve dans *Diogene Laërce* (1) justement comme elle l'avoit indiquée à *Holstenius*. Nous la donnons ici bien traduite de *Grec* en *Latin:*

„ *O utinam Cælum fierem, cum Sydera cernis*
„ *Mi stella, ut multis in te oculis tuerer.*
„ *Iam dudum vivis lucebas Lucifer, at nunc*
„ *Extinctus luces Hesperus Elysiis.*

Voici la traduction que Mr. *Cantillon*, fort versé dans la belle Littérature, vient de donner de cette Epigramme (2)

„ Cher Aster, je voudrois être le Ciel, lorsque tu en considéres l'étendue,
„ & te regarder avec autant d'yeux qu'il y a d'étoiles.
„ Aster, Etoile du matin, autrefois tu brillois ici-bas: à présent, E-
„ toile du soir, tu reluis dans les Champs Elisées.

(1) L. 3. c. 180 de vitâ & moribus Philosoph. Edit. *Agrippinæ* 1535 au 40.

(2) V. les vies des plus illustres Philosophes par *Diogene Laërce*. Tom. 1. pag. 205.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1657.

*attenzione gli antichi Filoſofi, ſe non avete imparato nei loro Scritti di che inſtruire i Principi piùtoſto, che adularli? Ma ſe voi avete abbandonnata la Setta del noſtro Divino* Platone *per quella di* Ariſtippo *non uſcite almeno del Voſtro Vaticano. Adulate i Padroni di* Roma, *in vece di perdere il voſtro tempo preſſo di Coloro, ch'han biſogno d'eſſere da voi iſtruiti, non adulati. A che farmi paſſar per Dotta, s'io non la ſono? Ricordatevi, che* Anſtippo *medeſimo non adulò mai, ſe non Coloro da cui poteſſe cavarne qualche vantaggio. Coſi egli credeva, che foſſe permeſſo al Savio d'eſſere non ſolamente adulatore, ma Ladro Mentitore, Omicida, ed Adultero, quando ſe ne preſentaſſe l'occaſione. Io non biaſimo dunque in voi l'adulatione; Biaſimo però voi, per aver male drizzate le vostre Adulationi; Poiche nel publicarmi per dotta, chi mai vi potrà credere, ſe io medeſima non vi credo?*

*L'altro giorno occupandomi in non far niente, mi ricordai d'un Epigramma Greco, che mi parve bello, ma non ſovenendomi d'altro, che del Sentimento di eſſo, deſidero, che voi me lo cerchiate. Il ſentimento è, che il Poëta nel tranſporto della Sua paſſione deſidera tranſfor-*

les Maîtres de *Rome*, au lieu de perdre votre tems auprès de ceux qui ont beſoin d'être inſtruits, & non pas flattés de vous. A quoi ſert-il de me faire paſſer pour ſavante, ſi je ne le ſuis pas? Souvenez-vous qu'*Ariſtippe* même n'a jamais flatté que ceux de qui il pouvoit tirer quelque profit. C'eſt ainſi qu'il croyoit être permis au Sage d'être non ſeulement flatteur, mais voleur, menteur, homicide & adultére, quand l'occaſion s'en préſentoit. Je ne blâme donc pas en vous la flatterie, mais je vous blâme d'avoir mal adreſſé vos flatteries; car en me faiſant paſſer pour ſavante, qui pourra vous croire, ſi moi-même je ne vous crois pas?

L'autre jour, m'occupant à ne rien faire, il me ſouvint d'une Epigramme *Grecque*, que j'ai trouvée belle; mais ne me ſouvenant que du ſens, je deſire que vous me la cherchiez. Le ſens eſt, que le Poëte, dans le tranſport de ſa paſſion, ſouhaite de ſe transformer dans le Firmament, pour pouvoir joüir de la vue de ſon Amante avec autant d'yeux

*formarsi nel Firmamento, per poter godere della vista dell' Amante con tanti occhi, quante hà Stelle il Cielo. Egli dà il nome d'* Astro *alla Persona, per cui l'Epigramma è fatto. Ecco tutto quello che mi soviene. Cercatelo, ve ne prego, e mandatemelo. Io non hò memoria dove l'abbia veduto, credo bensì, d'averlo veduto, o in* Apulejo, *o pur nell'* Antologia Greca, *o forse nel Cardinal* Bessarione *nella Sua Apologia di* Platone, *poiche vi sono delle opinioni fra gli Antichi, che questo Epigramma sia di questo Filosofo, sebben mi pare, che nell'* Antologia *sia attribuito a* Platone il Comico : *Se la Memoria non m'inganna, credo ancora d'averlo veduto in* Diogene Laërzio, *ove credo che sia trattata questa medesima questione, perche egli vuol farci credere, che* Platone *bruciasse le sue Poesie, quando egli si dette allo Studio della Filosofia. Io vi prego a cercarmelo, e a dirmi sù di ciò il vostro sentimento. L'avrei cercato da me stessa, se avessi avuti qui dei libri; Ma in* Pesaro *i nomi di questa sorte de' libri sono Animali tanto poco co-*

d'yeux qu'il y a d'Etoiles au Ciel. (*) Il donne le nom d'*Astre* à la personne pour qui l'Epigramme est faite. Voilà tout ce qu'il m'en souvient. Cherchez-la je vous prie, & envoyez-la moi. Je ne me souviens pas où je l'ai vue, mais je crois l'avoir vue, ou dans *Apulée*, ou bien dans l'*Anthologie Grecque*, ou peut-être dans le Cardinal *Bessarion*, dans son Apologie de *Platon*, puisqu'il y a des opinions parmi les Anciens, que cette Epigramme est de ce Philosophe, quoiqu'il me semble que dans l'*Anthologie* elle soit attribuée à *Platon le Comique*. Si la mémoire ne me trompe, je crois encore l'avoir vue dans *Diogene Laërce*, où je crois que cette même question est disputée, parce qu'il veut nous faire accroire que *Platon* a brûlé ses Poësies, lorsqu'il s'est donné à l'étude de la Philosophie. Je vous prie de me la chercher, & de me dire votre sentiment là-dessus. Je l'aurois cherchée moi-même, si j'eusse eu des Livres ici, mais dans *Pesaro* les noms de ces sortes des Livres sont des animaux aussi peu connus que les Licornes: quand même j'aurois toute la Bibliothéque du *Vatican* entre mes mains, il ne me serviroit qu'à me faire connoître les Titres des belles choses que j'ignore. C'est pourquoi je vous prie de ne plus faire, ni à vous, ni à moi, le tort de me faire passer pour savante.

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1657.

Au

(*) La Reine se servit de ce passage dans une piece de sa composition, qui se trouve insérée dans l'Appendice, Num. XXXVIII.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1661.

*conoſciuti, quanti i Lioncorni. E quando anch' io aveſſi nelle mie mani tutta la Bibliotheca Vaticana, non ſervirebbe, che a farmi conoſcere i titoli delle belle coſe, quali io no ſò; Quindi è ch' io vi prego a non far più nè a voi, nè a me il torto di farmi paſſar per Dotta.*

*Del reſto, ſe v'hà preſſo di me qualche coſa, che poſſa contribuire alcun poco all'accreſcimento della Biblioteca* Vaticana, *aſſicuratevi, che farò tutto quello, che dipenderà da me. Io ſpero di portar presto a* Roma *i miei Libri, che hò meco, ma non li hò voluto ſtallare, finche non li poſſa mettere nelle voſtre mani ſe li ſtimaſte degni d'occupare un'angolo del Vaticano, ſarà per me un piacere, ed una gloria il conſegrarli al Publico, ſe poi volete che vi ſia creduto, biſogna, e che parliate con più verità della mia Biblioteca, che voi non parlate di me. Addio. State ſicuro, che io gradirò ſempre le occaſioni di farvi conoſcere la ſtima, che fò del voſtra merito.*

Au reſte, s'il y a en moi quelque choſe qui puiſſe ſervir à contribuer le moins du monde à l'augmentation de la Bibliothéque *Vaticane*, aſſurez-vous que je ferai tout ce qui dépendra de moi. J'eſpére d'apporter bientôt à *Rome* mes Livres qui ſont ici avec moi; mais je n'ai pas voulu les déballer, juſqu'à ce que je puiſſe les mettre entre vos mains. Si vous les jugez dignes d'occuper un coin dans la *Vaticane*, cela me fera un plaiſir & une gloire de les conſacrer au Public; mais ſi vous voulez être cru, il faut que vous parliez avec plus de vérité de ma Bibliothéque, que vous ne parlez de moi. Adieu. Soyez aſſuré que je chercherai toujours les occaſions de vous faire connoître l'eſtime que je fais de votre mérite.

*Chriſtine* ſe trouvant à *Hambourg* en 1661, eut nouvelle de *Jules Celi*, qu'un Ouvrage manuſcrit (*) qu'elle avoit tant fait chercher, s'étoit enfin trouvé. Voici la réponſe qu'elle lui fit là-deſſus. (*a*)

Ham-

(*a*) *V. Lettre a Diverſi p.* 113. & 15. & 16.

(*) Il n'eſt pas facile de dire quelle ſorte de Mſ. c'étoit, ni ſon contenu. A juger par

Hamburgo 10. *Agoſto* 1661.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1661.

Giulio Celi, *Hò ricevuta la voſtra lettera dei* 16. *ſcorſo la quale mi è ſtata ſommamente cara, per la propoſizione che mi fate in eſſa di quel Libro, ch'io tanto tempo hò bramato di trovare. Per tanto m'occorre dirvi in riſpoſta, ch'io gradiſco molto la volontà, che moſtrate di venir a trovarmi per farmi tener il medemo libro, non eſſendo però neceſſario, che per queſto vi muoviate; Non dovrete farlo in alcuna maniera; Ma poiche mi dite d'averlo fatto conſegnar di già in* Alemagna *ad un voſtro conoſcente, deſidero che m'accenniate il nome, e cognome di eſſo, con il luogo preciſo ove ſi ritrova. Mandandomi inſieme una lettera a lui diretta del tenore che vedrete nell'accluſo foglietto, perche io con quella e con altra mia o ſpedirò di quà, apoſta, perſona mia confidente, per pigliarne la conſegna, overo ordinerò che l'iſteſſo voſtro connoſcente ſe ne venga qua per conſegnarlo in mia mano: E quanto al prezzo, con tutto che ſia un poco eſorbitante, ad ogni modo, quando il libro rieſca di mia ſodisfazione, come voglio ſperare, non laſcerò d'aggiuſtarmi col Conoſcente medemo con far ſeguir lo sborſo del denaro, e dovendo eſſer io trà poco tempo in* Roma, *mi riſerbo, ſe il libro ſarà di mio contentamento, a riconoſcer allora in buona maniera il ſervizio reſomi da voi, con darmene l'aviſo, e con eſſervi adoperato intorno a queſto particolare; E quando portaſſe il caſo d'havermi a trattener qualche tempo conſiderabile, non laſcerò di dar ordine oportuno coſtà per farvi reſtar contento. Al medemo voſtro conoſcente invierete pure una lettera dell' iſteſſo tenore a drittura per la poſta, oltre l'altra ſimile, che manderete a me come hò detto di ſopra. M'aſſicuro che non mancherete d'eſſer pronto, e puntuale in compir queſto negozio ſecondo il mio intento, per farmi coſa gratiſſima, onde non hò da raccomandarvi altro*

par les précautions que la Reine en prit, il ſemble qu'il n'étoit pas des plus édifians. *Tentzel* dit (1) quelque part, que *Chriſtine* avoit fait chercher JOH. BODINI *Dialogus de abditis rerum ſublimium arcanis.* Si c'étoit ce Manuſcrit-là, elle aura trouvé que le mérite des Livres rares ne répond pas toujours à leur renommée: & pour ſûr, nombre de Mſſ. de ce genre, que notre Siécle a fait éclorre, ſont plus dangereux, que ceux que nous avons de *Servet*, de *Brunus*, de *Cornelius Agrippa* & d'autres.

(1) *Monathliche Unterretung* Juni 1692. p. 556.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1661. &c.

*altro che la Segretezza, volendo che nè coſti, nè altrove ſi ſappia ch'io abbia cercato, nè tanpoco trovato tal Libro, di che dovrete anco far aviſato ſtrettamente il voſtro Conoſcente, e per fine vi deſidero ogni bene.*

Voici la Lettre dont il eſt parlé dans la précédente.

*Ogni volta che la Maeſtà della Regina* Chriſtina *di* Suezia, *che preſentemente ſi ritrova in* Hamburgo, *manderà perſona eſpreſſa con ſua lettera a voi diretta, per ricever quel Libro manuſcritto, che avete nelle mani, non mancherete di conſegnarlo ſubito alla perſona inviata ben ſerrato, e ſigillato; Overo ſe S. M. vi ordinerà che voi medemo glielo portiate, o qualunque altro ordine vi darà intorno al libro medemo, l'eſſequirete ſubito con ogni puntualità; E quanto al prezzo, ſe il libro piacerà, dovete aſſicurarvi che non potreſte mai laſciarlo a perſona che vi tratti con maggior generoſità di quello che farà la Maeſtà ſua.*

Cette commiſſion devant paſſer par les mains de l'Abbé *Solari*, voici la Lettre que la Reine lui écrivit à ce ſujet.

Franceſco Solari, *Vi ſi manda l'accluſo plico il cui ricapito preme molto che ſia fatto in proprie mani della perſona, a cui è diretto; Sarà però voſtra cura che coſi ſegua prontamente, e di premer ancora che le riſpoſte vengano colla prima occaſione e per l'iſteſſa ſtrada, per la quale è venuta a voi la preſente; Eſſequite con puntualità, e Dio vi guardi.*

*Chriſtine* faiſant grand cas de tout homme qui excelloit en ſon métier, jugeoit les *Virtuoſi* en fait de Peinture & de Muſique dignes de ſa protection & de ſa bienfaiſance. Par conſéquent elle ne croyoit déroger en rien à ſa qualité, en les honorant de ſes Lettres: il s'en trouve grand nombre dans ſes cahiers; la ſuivante eſt pour *Joſeph Bianchi*, Membre de ſon Académie de Muſique (*a*).

11. *Décembre* 1661 *a* Turino.

Giuſeppe Bianchi, *Non poſſo non lodarvi del riſpetto avutoſi da voi di non partirvi di* Roma *ſenza l'aſſenſo del Signor Card:* Azzolini, *e poiche con eſſer a* Turino *avete avuto l'ono*

(*a*) *Lettere a' Diverſi pag.* 142.

*l'honore di rendervi grato a Madama Reale. Io ne godo sommamente e me ne rallegro con essò voi. Non mancate per tanto d'ogni vostra applicatione e studio per meritar la grazia di coteste Altezze Reali, con prestar loro quel servizio che si compiaceranno di gradir da voi sin tanto ch'io ritorno a* Roma, *assicurandovi ch'io medema lo riconoscerò come se fosse fatto alla mia persona propria, e quando poi havrte ordine da S. Em^za, di rendervi a* Roma, *ve ne verrete subito a quella volta, e Dio vi prosperi.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1667.

Le savant Prélat *Furstenberg*, Evêque de *Paderborn*, ayant besoin de la confirmation du *Pape* dans la Coadjutorerie de l'Evêché de *Munster*, la Reine s'y employa par les Lettres suivantes. (*a*)

## *De* Hambourg *ce 5. Octobre* 1667.

*Mon Cousin, j'ai reçu avec estime les sentimens exprimés dans votre Lettre; & comme j'ai beaucoup de disposition & d'amitié pour vous, j'ai voulu employer les bons offices que vous desirez de moi auprès de* Sa Sainteté, *& auprès du Cardinal* Azzolino; *vous les trouverez ci-joints. Je souhaite que le tout succède à votre contentement, car vous le méritez fort: & me préparant pour m'en retourner à* Rome, *je ne manquerai pas de contribuer toujours à votre satisfaction, & je prie Dieu &c.*

## Au Pape de la même date.

*Confida Monsignor* Firstenberg, *Vescovo di* Paterborna, *che i mei ufficj appresso la S^tà. V^a. possano contribuire a facilitargli la grazia della confermazione della Coadiutoria di* Munster; *persuadendomi però io, che V^a. S^tà. sia per haver un' essai benigna disposizione verso di questo Prelato, per la notizia ch'ella hà della sua qualità, e del suo merito; Abbraccio l'occasione di testificar al medesimo la particolar volontà, e stima ch'io gli porto, con pregar riverentemente la S^tà. Vostra a compiacersi d'honorare, trà le altre intercessioni che le Saranno presentate in suo favorre, la mia ancora, che interpongo con ogni riverenza per rimaner obligatissima alla S^tà. Vostra, se si degnerà di conceder a Monsignor sudetto, anche per mio riguardo, la grazia ch'egli implora, e pregando*

(*a*) *Lettre a Diversi. pag.* 37. 38.

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an 1668.

*vrages pour les emporter en* Italie, *& pour m'en délecter ici en attendant; car vous n'ignorez pas que je ſuis préſentement dans un Païs, où la converſation des morts doit conſoler de celle des vivans. Je prie Dieu &c.*

L'autre Lettre eſt ſans date (*a*).

*Monſieur* Voſſius, *on m'aſſure que vous travaillez à nous donner un nouvel* Atlas, *& j'attends cet Ouvrage avec beaucoup d'impatience, ſuppoſant qu'étant fait par un auſſi habile homme que vous, ce ſera un Ouvrage admirable, & d'une grande utilité: je l'attends avec un plaiſir nouveau, puiſque je m'imagine que vous y ferez entrer la nouvelle & l'ancienne Géographie avec tout votre* Ptolomée. *Auſſi cet Ouvrage pourra-t-il nous faciliter l'intelligence des anciens Ecrivains de l'Hiſtoire, & corriger bien des fauſſetés dont les anciens* Atlas *ſont remplis. Entre autres choſes, j'ai remarqué au ſujet de la* Suède *d'horribles bévues, & le tort qu'on a fait à cette brave Nation & aux Rois qui l'ont gouvernée, & ſur-tout à moi, qui ſuis ſans-doute la moindre de tous ceux qui ont eu cet honneur, quoique Dieu m'ait fait des graces infinies dans le cours de mon Régne, & que je puiſſe dire ſans vanité, que la* Suède *ne fut jamais ni plus glorieuſe, ni plus triomphante, ni plus heureuſe, ni plus floriſſante, que ſous mes auſpices. Mais j'ai remarqué que l'ignorance, ou l'envie, ont pris plaiſir à diſſimuler ou à obſcurcir les plus grandes & les plus belles actions de mon Régne; ce qui m'oblige à vous demander réparation en faveur de la vérité, à laquelle tous les Ecrivains ſont obligés de rendre hommage: de-même que pour la gloire de la* Suède, *à laquelle il ſera glorieux de la mettre en ſon jour ſous un Régne qui a porté la gloire de ſon nom au plus haut point. Vous avez été vous-même témoin oculaire de ſa plus haute félicité. Je ne vous demande, ni des complaiſances lâches, ni des flatteries. Je ne vous demande que la pure vérité, laquelle ſera d'autant moins ſuſpecte, que toute la Terre ſait que les malheurs préſens de la* Suède *m'ont mis dans un état à ne pouvoir pas acheter de la fumée; & vous ſavez bien vous-même, que je hais la flat-*

*terie*

(*) Il ſemble par des circonſtances marquées ci-devant, que cette Lettre a été écrite entre les années 1676. & 1680.

*terie & le mensonge avec autant de passion, que j'aime la vérité, la vertu, & la véritable gloire. C'est ce qui m'a obligé de vous faire dresser un* Mémoire *succint sur ce sujet, qui ne vous sera pas inutile dans votre Ouvrage. Vous pourrez en retrancher, ou y ajouter ce qu'il vous plaira; & vous me ferez plaisir de me communiquer vos pensées, & de me dire quand votre Ouvrage sera achevé. Dieu vous fasse prospérer.*

Négociations & Commerce de Lettres de Christine.

L'an 1671.

Le Grand-Duc de *Florence* ayant demandé à la Reine, qu'elle voulût permettre que son Antiquaire *Cameli* vint arranger son Cabinet de Médailles, la Reine lui répondit en ces termes (*a*).

Roma *li* 7. *Giug°.* 1671.

*Ser^mo. Signore. Può V. A. prometterſi ch'io ſia per eſſer sempre pronta a riſponder con gli effetti in tutto ciò, che dipenderà dalla volontà mia, ſi alla confidenza, ch'ella ripone in mè, come al deſiderio mio di farle ſcorger l'affetto grande con cui riguardo le coſe di ſua ſodisfazione. Onde a pena inteſa dalla lettera di V. A. e dalla viva voce del Prior* Bichi *ſuo Ambaſciadore la dimanda ch'ella mi fà del* Cameli *mio Cappellano ed Antiquario, per riordinare coſtì i ſuoi Studj di medaglie, hò comandato al medemo che venga ſubito a ſervirla, e che lo faccia con tutta quell' applicazione, e diligenza, che gli ſarà mai poſſibile, e V. A. diſponga pure di lui nel tempo che ſtarà nella ſua Corte come d'un ſuo ſervitore attuale, perſuadendoſi che ſaranno ricevute ſempre da me con ſommo guſto tutte le occaſioni di confermarle la particolare ſtima, ch' io porto al di lei merito, come potrà ſargliene piena fede il medemo ſuo Ambaſciadore, e reſto*

*B. V. A.*

Affma. Chriſtina

M. Santini.

*Chriſtine* ayant rendu un bon office, dont l'Evêque, Duc de *Laon*, l'avoit remercié, elle lui écrivit cette Lettre en réponſe. (*b*)

*Le 6. Juillet* 1669.

*Monſieur l'Evêque Duc de* Laon, *vous êtes trop obligeant de*

(*a*) *Lettere a Principi p.* 17. (*b*) *Lettre a Diverſi p.* 35.

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an 1672. &c.

*de me faire de nouveaux remercimens, pour la juſtice que je rends toujours à votre mérite en cette Cour, où je ne laiſſerai jamais de vous aſſiſter de tout mon pouvoir, pour vous donner ſujet de me continuer votre confiance, & de vous aſſurer de la ſincére amitié & de l'eſtime particuliére que je rends à votre mérite. Cependant je prie Dieu &c.*

Le Nonce Apoſtolique en *Eſpagne* ayant contribué, à la requiſition de la Reine, à la liberté de deux Docteurs retenus dans l'Inquiſition de ces Païs-là, la Reine l'en remercie en ces termes (*a*).

*Li* 19. *Novembre* 1672.

*Hà V. S. operato tanto per la liberazione di* D. Tomaſo *& di* D. Alonſo d'Aguilar, *che ben la riconòſcono dal ſuo ajuto, e favore, e come io ſono perſuaſa che V. S. hà impiegato l'uno, e l'altro per loro con inceſſante applicazione, e premura, in riguardo delle mie raccomandationi, coſi ne la ringrazio con tutto l'animo, pregandola a voler continuar ai medemi la ſua protezione, e particolarmente a* D. Alonſo, *affinche egli poſſa ricuperare i ſuoi Beni, come pare ſia di ragione, a qual fine ſi ſcrive parimente dai Cardinali* Nitard, *e* Portocarrera *a coteſto Inquiſitor Maggiore, ed io lo raccomando ancora alla Regina con l'inclusa, che invio a V. S. con la Confidenza, che ella ſia per compiacerſi di preſentarla, ed accompagniarla cò ſuoi ufficj per diſporre tanto più la M^tà. S^a. verſo i raccomandati, come io deſidero per i motivi da me altre volte ſignificati a V. S. la quale può vedere che le ne profeſſerò una ben particolar obligazione, augurandole in tanto ogni vera proſperità.*

La Reine ayant remarqué que N. N. avoit témoigné peu de reſpect pour les ſentimens de *St. Auguſtin*, elle lui en fait cette mercuriale (*b*).

*Le* 30. *Novembre* 1672.

*On m'a dit que dans quelques-uns de vos Ouvrages, vous avez témoigné peu de reſpect pour* St. Auguſtin, *cela ne s'accorde pas avec ce que je vous ai ouï dire de ce grand Homme. J'avois hier envie de vous en faire des reproches, mais je n'eus pas le loiſir de m'éclaircir là-deſſus avec vous. Juſtifiez-vous à ce*

(*a*) *Ibidem pag.* 5. (*b*) *Lettre à Divers pag.* 65.

*à ce sujet, car je ne vous ferai pas de quartier sur ce chapitre. Vous me direz que je fais au sujet des Livres de* St. Augustin, *comme ces Chevaliers errans, qui combattoient pour des Dames qu'ils n'avoient jamais vues; je vous l'avoue sincérement; mais ce que j'ai vu des Ouvrages de cet homme incomparable, suffit pour me faire admirer le reste, que je ne verrai peut-être jamais.*

Négociations & Commerce de Lettres de Christine. L'an 1672. &c.

La Lettre suivante à Mr. *de Wicquefort* est l'unique qui s'est trouvée dans les Recueils de *Rome*, cependant on y voit qu'il doit avoir entretenu un commerce plus étendu avec la Reine (*) (a).

*De* Rome *ce* 17. *Décembre* 1672.

*Je suis très-satisfaite de vos nouvelles, & de la ponctualité avec laquelle vous continuez un commerce qui m'est si agréable, & je veux bien vous témoigner par la présente, que vous m'obligez; mais en même tems je prétends vous charger d'une nouvelle commission, qui est de ménager pour moi un Correspondant à* Paris *& à* Bruxelles, *qui m'écrive de la même maniére que vous; mais prenez garde de ne me donner pas quelqu'un de ces flatteurs, ni admirateurs de la Cour; car je veux savoir la vérité de ce qui s'y passe dans un siécle qui va se rendre à l'avenir digne de la curiosité de toutes les personnes raisonnables. Concertez-vous avec* Texeira *là-dessus, car je lui donne les ordres nécessaires pour satisfaire aux dépenses. Dieu vous fasse prospérer.*

Voici une Lettre au Vice-Roi de *Naples* en faveur du Comte Oxenstierna & du Baron *Paykul* (b).

Roma 31. *Marzo* 1674.

*Signor Vice Rè Marchese d'*Astorga. *Venendo a* Napoli *il Conte* Axel Arenstierna, *& il Baron* Gustavo Carlo Paykul *Cav^ri. Suezzesi per sodisfare alla curiosità che hanno di*

(a) *Negoziati di Polonia* pag. 241. (b) *Lettere ai Principi* pag. 149.

(*) Cette Correspondance devint un point d'accusation contre *Wicquefort*: les Etats-*Généraux* le firent emprisonner, lui reprochant d'avoir découvert à la Reine & à d'autres, des secrets de leur Etat. Voyez le *Theatr. Europ.* &c.

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine. L'an 1675. &c.

*di veder le Coſe più inſigni d'*Italia, *hò voluto raccomandarli, come fò con particolar affetto, alla ſua corteſia, perch' ella li veda tanto più volontieri per mio riguardo, e comparta ai medemi quei favori, che poteſſero loro biſognare; perſuadendoſi ch'io per reſtargliene tenuta, e le auguro ogni vera proſperità.*

Par la Lettre que la Reine écrivit à l'Evêque *Trotti* de *Padoue*, on voit qu'elle avoit fait une grande chûte, dont elle étoit alors guérie (*a*).

*Li* 14. *Luglio* 1674.

*Monſignor. Rev^mo. Dalla certezza che V. S. hà della ſtima, ch' io porto alla ſua perſona ed al ſuo merito, deve ella inferire che ſiano per eſſermi ſempre grate le ſue lettere come quelle che mi portano ſinceri atteſtati della ſua partial volontà verſo di me, dell' eſpreſſione della quale fattemi da V. S. nell' ultima ſua dei* 3. *del corrente, io la ringrazio molto particolarmente, e vorrei che reſtaſſe perſuaſa della Continuazione del mio deſiderio di farle conoſcer per affetti la vera propenſione che le conſervo, augurandole in tanto ogni proſperità.*

La Regina.

*P. S.* di pugno di S. M^tà. *ſtò aſpettando, Monſignore, che mi mandiate qualche bella curioſità, perche ſò certo che ne havete buſcato, fatene parte à' voſtri Amici de' voſtri ſegreti al ſolito. Sò che havrete compatito la mia brutta caduta della quale ſono horamai guarita per grazia di Dio.*

La Reine, ſouhaitant un établiſſement ſolide pour l'Abbé *Santini* ſon Secretaire pour l'*Italie*, le recommande au Grand-Duc de *Florence* en ces termes. (*b*)

*Li* 16. *Novembre* 1675.

*Con quella Confidenza, ch'io ſò di poter riporre nella corteſe ed affettuoſa volontà di V. A. per l'evidenti prove ch' ella me n'hà date in ogni occorenza, vengo a pregarla, ch' eſſendo per vacare per l'imminente morte del Canonico* Carduai *una Cappellania in queſta* Chieſa del Gieſù *di juſpatronato di V. A., voglia ella in grazia mia conferirla all' Abbate* Matteo San-

(*a*) *Lettre a Diverſi pag.* 46. (*b*) *Lettere ai Principi pag.* 70.

Santini *mio Segretario* Italiano, *al cui buon e fedel ſervizio di molti anni ſon tenuta di procurar ogni commodo, e vantaggio. Antecipo queſt' ufficio coll' A. V. per prevenir quel buon effetto ch' io mi prometto dalla ſua corteſia, aſſicurandola, che non potrà ella mai oprar coſa che più vaglia ad obligarmi di queſta, perche in effetto mi è ſommamente a cuore il beneficar queſto mio buon ſervitore, e mi confermo &c.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.* L'an 1676.

C'eſt en conſidération du Chevalier *Bernini*, que *Chriſtine* recommande au Procureur *Angelo Moroſini* les intérêts du Marquis *Lucatelli.* (*a*)

*Le* 11. *Avril* 1676.

*Monſieur le Procureur* Angelo Moroſini, *on eſt perſuadé que vous êtes aſſez de mes amis, pour prendre en quelque conſidération les intérêts de ceux que je vous recommande; & c'eſt ce qui vous attire cette Lettre, que l'on m'a demandée en faveur du Marquis* Lucatelli, *qui ſe trouve avoir un procès à* Veniſe, *& qui ſouhaite votre protection, dont je le crois digne; car quoique ſa perſonne me ſoit inconnue, l'intérêt que le Chevalier* Bernini *prend en tout ce qui le touche, m'oblige de vous prier inſtamment de le favoriſer. J'ai tant d'eſtime pour la perſonne dudit* Bernini, *que j'embraſſe avec joie toutes les occaſions qui ſe préſentent de favoriſer un homme, qui s'eſt rendu le plus grand & le plus illuſtre qu'il y ait jamais eu dans ſa profeſſion, & que je ne puis m'empêcher par-là de vous importuner pour l'intérêt d'une perſonne qui lui eſt ſi chére. Je vous prie d'être perſuadé qu'en favoriſant le Marquis* Lucatelli, *vous m'obligerez d'une maniére qui me ſera très-agréable; ajoutez-y que je ſuis ravie d'avoir cette occaſion de vous aſſurer de l'état que je fais de votre perſonne, priant Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Chriſtina Alexandra.

Le Comte d'*Alibert* ſe trouvant à *Gênes*, la Reine lui ordonna de lui fournir des Livres, des Modes, & des Nouvelles. Elle lui dit (*b*) :

*Le* 3. *Juillet* 1677.

*J'ai reçu votre Lettre écrite de* Gênes *du N. S. paſſé. Je vous*

(*a*) *Lettere a' Principi* pag. 136.
(*b*) *Negoz di Pol.* pag. 187.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1676. &c.

*vous ſai bon gré de toutes les marques de votre zéle, & de votre affection pour mon ſervice, dont votre Lettre eſt remplie. Soyez perſuadé que vous pouvez compter ſurement ſur mes bonnes graces & ma bienveillance, qui eſt toute acquiſe à votre zéle & à votre fidélité. Vous ne pouvez mieux me faire votre cour, qu'en me fourniſſant, comme vous dites, des Modes, des Livres, & des Nouvelles: auſſi je &c.*

*P. S. Envoyez-moi en peinture les Modes de toutes les maniéres, & de tous les côtés qu'on puiſſe voir une perſonne; j'entends autant les hommes que les femmes, mais exactement dépeints en petit, afin qu'on ſache comment ils s'habillent à la Cour, à la Campagne, dans la chambre & par-tout.*

Voici la Lettre que la Reine écrivit au ſavant *Ottavio Ferrari*, en l'aggrégeant à ſon Academie à Rome. (*a*)

*Li* 27. *Novembre* 1677.

*Signor* Ottavio Ferrari, *Hò ricevute con gradimento l'eſpreſſioni che m'hævete fatte per la giuſtizia c' hò reſa alla virtù, & al merito voſtro, con accreſcervi trà gli Accademici Reali, & hò goduto della ſperanza datami d'un voſtro diſcorſo; Prèndete però il voſtro commodo, e quando velo permetterà la voſtra convaleſcenza, diſpiacendomi ſommamente la grave malatìa c'hævete ſofferta, e vi prego da Dio perfetta ſalute e proſperità &c.*

Elle témoigna ſon déplaiſir à l'Evêque de *Marſeille*, de ne pouvoir le ſatisfaire que par des deſirs inutiles. Elle lui dit: (*b*)

*Sans date* 1678.

*Votre Lettre eſt bien obligeante, & les ſentimens qu'elle contient, ne pouvoient être plus agréablement reçus. J'ai pour votre perſonne & votre mérite toute l'eſtime que vous pouvez deſirer; & ce me ſeroit un grand ſujet de joie & de ſatisfaction, s'il ſe préſentoit quelque occaſion de vous le témoigner. Vous pouvez, ſans vous tromper, être perſuadé que votre fortune & votre eſpérance me ſont à cœur; mais j'ai le déplaiſir de n'y pouvoir contribuer que par des deſirs inutiles, dont je me*

(*a*) *Lettere a Diverſi* p. 64. (*b*) *Ibid. pag.* 43.

*me console; vous voyant d'ailleurs si bien appuyé, je ne doute pas qu'on ne rende tôt ou tard justice à votre mérite. Cependant je vous prie de conserver pour moi l'amitié & le zéle que vous me témoignez, vous assurant que je poursuivrai toujours avec estime & reconnoissance &c.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine*.

L'an. 1677-1679.

Il s'agissoit d'un éloge que le Sr. *de Court* (*) desiroit de la Reine pour feu

(*) Il s'appelloit *Charles Caton de Court*, & *Christine* faisoit tant de cas de son savoir, qu'elle le déclara après, membre de son Académie des *Arcades de Rome* (1). Il étoit si appliqué à l'étude, que des vingt-quatre heures du jour il en étudioit vingt. L'Abbé *Genest*, qui a publié son éloge, le dit positivement (2), & *Christine* même exhorte Mr. *de Court*, dans sa Lettre que nous produirons, qu'en cultivant les talens que Dieu lui avoit donnés, il n'abrégeât pas ses jours par son trop d'application. Il avoit la mémoire si heureuse, que tout ce qu'il avoit lu, lui étoit présent; & que sur quelque sujet qu'on le mît, il en parloit comme si c'eût été son unique étude. Etant à *Rome*, il se fit connoître à *Christine*, qui s'entretenoit avec lui familiérement. Pour ce qui est du secret dont elle parle ici, ce ne peut être, je crois, que le témoignage qu'elle donna en faveur de *Descartes*, comme s'il eût contribué au changement de Religion de *Christine*. J'avoue que j'ai toujours eu de la peine à y ajouter foi (3). Mais cette Lettre de la Reine, & l'attestation qu'elle donna & qui se trouve imprimée dans les *Entretiens sur la Philosophie* par Mr. *Robault* (à *Paris* 1674 in 12.) rend au moins l'affaire problématique. Peut-être vouloit-elle qu'un aussi grand homme que lui, en eût le nom. Cependant je crois que si *Descartes* a fait cette Prosélyte, elle sera devenue *Catholique* à la façon de *Descartes* & de *Chanut*. Voici cette attestation, à laquelle peut-être peu de personnes auront pris garde.

„ *Témoignage de la Reine* CHRISTINE *de Suède, en faveur de Mr. Descartes, imprimé sur l'Original qui est dans la Bibliothéque des Religieux de Ste. Geneviéve:*

„ CHRISTINE ALEXANDRA, *Reine.* Nous faisons savoir par ces présentes, qu'ayant été suppliée d'honorer d'une marque d'estime la mémoire du feu Sieur *Descartes*, qui s'est acquis avec justice le titre de *grand Philosophe de notre Siécle*, nous n'avons pas voulu refuser à la mémoire d'un si grand homme l'honneur de notre approbation, & le témoignage de notre estime, dont il a reçu pendant sa vie des marques assez éclatantes, pour accorder à ses amis après sa mort ce témoignage qu'ils nous demandent. Nous confessons donc, que sa réputation & ses écrits nous donnérent autrefois envie de le connoître: Que ce desir nous fit employer le crédit du Sieur *Chanut*, alors Ambassadeur ordinaire de *France*, en notre Cour, pour le disposer à nous donner cette satisfaction: Que l'amitié intime qui étoit entre ces deux excellens hommes, & celle que le Sieur *Chanut* avoit pour nous, le fit travailler heureusement à notre dessein, & le disposa à quitter son hermitage pour nous venir trouver. Ce qu'il fit, & il fut reçu de nous avec tous les honneurs & témoignages d'estime, que nous avons cru convenir à sa personne & à son mérite; & l'ayant disposé à faire quelque séjour dans notre Cour, nous voulûmes recevoir d'un si bon Maître quelque teinture de la Philosophie & des Mathématiques, & nous avons employé les heures de notre loisir à cette agréable occupation, autant que nos grandes & importantes affaires le pouvoient permettre. Cependant nous eûmes la douleur de nous voir privés par la mort d'un si grand & si illustre Maître, à qui nous avons voulu donner cette marque de notre estime & de notre bienveillance; & nous certifions même par ces présentes, qu'il a beaucoup contribué à notre glorieuse conversion, & que la Providence s'est servie de lui, & de notre illustre

(1) Mémoires de *Christine* T. II. pag. 139.
(2) V. Dict. Hist. de *Morzi* Art. *Court*.
(3) Mémoires de *Christine* T. I. pag. 226. & 464.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

feu *Deſcartes*. Voici comment elle lui répondit de ſa propre main (*a*).

*Sans date.*

L'an 1679.

*Monſieur, je vous envoye ce que vous avez deſiré. J'ai voulu écrire en* François, *parce que cette langue m'eſt plus naturelle, & qu'elle l'étoit auſſi à notre Philoſophe, de qui j'ai voulu faire l'éloge & non pas de moi, de qui vous avez dit mille biens que je ne mérite pas. Votre affection vous ayant fait mentir en ma faveur, j'ai voulu vous décharger de ce blâme en diſant la vérité ſur ce ſujet, de . . . . (b). Vous y trouverez le ſecret qui auroit été ignoré de tout le monde, ſi vous ne m'aviez donné occaſion de le publier; car je le crois ſi glorieux à notre Philoſophe, que je n'ai pas voulu le taire. Je vous prie de prendre la peine de faire votre charge, en corrigeant ce que vous trouverez de défectueux & d'étranger dans les expreſſions de ce Brevet, & de me le renvoyer pour le faire corriger; car pour le ſens, je crois que vous n'y trouverez rien à redire. Je prie, &c.*

Quelque tems après *Chriſtine* écrivit une autre Lettre au même Mr. *de Court*, où entre autres choſes elle lui parle de *Voſſius* & du Prieur *Ruſcelay* (*c*).

Rome *le* 31. *Mai* 1679.

*Votre Lettre du* 8. *du courant eſt remplie de ſentimens pleins de zéle & d'affection pour moi, qui ne laiſſent pas de m'être agréables; quoique j'euſſe voulu plutôt vous voir parler en Philoſophe qui corrige, qu'en Courtiſan qui flatte, croyant que cela*

(*a*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri pag.* 85.

(*b*) *Cette lacune ſe trouve dans la copie, comme dans le brouillon. On pourroit la remplir par* de ma converſion, *ou par des mots pareils.*

(*c*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri pag.* 83.

„ ſtre ami le Sieur *Chanut*, pour nous en donner les premiéres lumiéres; ſa gra-
„ ce & ſa miſéricorde achevérent après à nous faire embraſſer les vérités de la *Reli-*
„ *gion Catholique, Apoſtolique & Romaine*, que ledit Sieur *Deſcartes* a toujours con-
„ ſtamment profeſſée, & dans laquelle il eſt mort avec toutes les marques de la
„ vraie piété, que notre Religion exige de tous ceux qui la profeſſent. En foi de
„ quoi nous avons ſigné ces préſentes, & y avons fait appoſer notre Sceau Royal.
„ Fait à *Hambourg* le 30 d'Août 1667. Signé CHRISTINE ALEXANDRE. Et plus
„ bas, Mr. *Santini* (1).

(1) V. *Robault.* l. c. pag. 145. &c. & *Miſcellanea Atademica* des Mſſ. de *Chriſtine* reçus de *Rome* pag. 140. 142., où il eſt dit, „ que cette attestation a été envoyée au *Sr. Courtin* Réſident de *France* à *Coppenhague*.

*la vous ſiéroit mieux, étant ſavant comme vous l'êtes ; mais vous autres Meſſieurs les Savans êtes ſi accoutumés à donner de l'encens aux gens de ma ſorte, que l'on ne ſauroit vous empêcher d'en diſpenſer même à ceux qui ne ſe nourriſſent pas autrement de fumée, & vous m'en avez voulu donner aſſez pour long-tems. Je vous pardonne, connoiſſant votre intention.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1679.

*Je vous prie en revanche d'être perſuadé que je connois parfaitement ce que vous valez, & que je vous eſtime ſincérement. Vous devez faire grand cas de cette eſtime, puiſque je n'en ſuis pas trop libérale, & que je ne l'accorde jamais qu'au ſeul & véritable mérite, en toute profeſſion. Continuez à la mériter, & à vous en rendre tous les jours plus digne par vos études, en cultivant avec ſoin ces talens que Dieu vous a donnés ; mais ne vous tuez pas. Vivez pour étudier, pour ſervir le Public, & pour vous rendre un jour plus grand que votre Oncle. Cette ambition eſt digne, louable, & doit être le but de toutes vos fatigues & de tous vos voyages.*

*J'oubliois preſque de vous remercier du compte agréable que vous me rendez de votre ſéjour à* Florence. *Ce que vous dites de* Voſſius *eſt fort plaiſant, & il me ſemble que cela eſt aſſez de ſon caractere. Je ſuis tentée de vous quereller au ſujet des Dialogues du Prieur* Ruſcelay, *parce que vos excuſes ne valent rien ; mais j'aime mieux vous pardonner encore, à condition de vous condamner à me fournir des Livres quand vous ſerez arrivé à* Paris, *& vous pouvez les envoyer à l'Internonce, qui me les fera tenir, & aura ordre de vous les payer, & de faire les autres frais de ma part. Vous connoiſſez le génie & le goût des gens, c'eſt aſſez. Souvenez vous auſſi que vous êtes engagé de parole à revenir un jour à* Rome. *Je ſouhaite cependant que Dieu vous conſerve & vous faſſe proſpérer.*

Une autre Lettre que la Reine lui écrivit mais ſans date, découvre la grande eſtime qu'elle avoit pour le Cardinal *Azzolino*, & la vive paſſion qu'elle continuoit d'avoir pour la lecture des beaux Ouvrages.

## De Rome *ſans date.*

*Le paſſage qui eſt dans votre Lettre du* 10. *du paſſé, eſt très-beau, je voudrois qu'il fût auſſi bien appliqué : mais en tout cas, s'il ne l'eſt pas pour moi, il convient admirablement à un de mes Amis, dont le mérite vous eſt aſſez connu, pour*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1679.

*lui rendre la juſtice d'être perſuadé qu'il eſt également au-deſſus de la flatterie & de l'envie. Sans vous le nommer, vous devez ſavoir que c'eſt du Cardinal* Azzolino *que je parle; je ne connois que lui au monde, à qui cette ſentence de notre Ami des Siècles paſſés ſe puiſſe appliquer avec juſtice. Quand vous parlerez de ce qu'il y a de grand dans* Rome *en fait de mérite, n'oubliez pas le ſien, qui eſt ſeul digne de vos éloges par ſes grandes & admirables qualités. A cette condition je vous pardonne vos flatteries; auſſi-bien je vois que vous êtes incorrigible, & qu'il eſt inutile de vous quereller là-deſſus. Mais je découvre en vous un autre défaut, c'eſt que vous êtes peu ſincére; vous dites que vous ſavez que l'encens me déplaît. Si cela étoit vrai, m'en donneriez-vous à pleines mains comme vous faites? Vous voilà donc attrappé, & convaincu d'un défaut dont il faut vous corriger. Vous êtes bien heureux d'être jeune encore, je voudrois l'être auſſi, pour pouvoir me flatter de l'eſpoir de devenir quelque choſe. Mais quand on a paſſé les cinquante ans ſans rien valoir, peut-on devenir jamais quelque choſe de bon? Si cela ſe pouvoit, je voudrois m'efforcer encore à devenir telle que vous témoignez vous l'imaginer. Je ſuis fâchée d'avoir ſi peu profité de l'encens qu'on donnoit autrefois à ma fortune; car je crois que la flatterie qui eſt le poiſon des Princes, ſeroit leur meilleur antidote, s'ils ſavoient le ſecret de s'en ſervir comme il faut; mais il eſt trop tard pour moi, & vous devez épargner vos Amis, qui ne ſont plus en état d'en profiter.*

*Je vous remercie par avance de vos Livres ſans les avoir encore reçus.* Théodoſe *vous a prévenu. Il eſt venu me trouver de lui-même, & m'a déjà fait paſſer des momens très-agréables. Je l'ai achevé il y a peu de jours, j'ai honte de vous le dire. J'ai employé quatre jours entiers à cotter les feuilles à ce beau Livre, quelques autres occaſions moins agréables m'aiant empêché de le lire plutôt. C'eſt à mon gré le plus bel ouvrage du monde, & rien n'eſt mieux écrit; je voudrois que l'on fît de même la Vie du grand* Conſtantin. *Que j'ai d'obligation à la* France, *qui me fait paſſer de ſi agreables momens, & que je ſuis heureuſe de voir que tous les Siécles & toutes les Nations ont travaillé & travaillent pour m'inſtruire, & pour me divertir! Vous m'avez fait un tour que je ne vous pardonnerai jamais, c'eſt de ne me pas nommer les autres Livres que vous m'envoyez.*

C'eſt

*C'eſt me donner une eſpéce de ſupplice, que vous devriez connoître, vous qui aimez à lire. Il me tarde que vous ſoyez à* Paris, *pour ſavoir tout ce qu'il y a de nouveau en fait de bons Livres. Dieu vous &c.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1679.

Une de ſes Lettres à *Bourdelot* me tombant ſous la main, mais ſans date, je l'inſére ici. La Reine lui fait rapport de ſa complexion toute de feu, & de la maniére ſobre par laquelle elle a conſervé ſa ſanté juſques-là (*) (a).

## *A Monſieur* Bourdelot.

*Je vous remercie du zéle & de l'affection que vous témoignez pour ma ſanté, auſſi-bien que des conſeils que vous me donnez pour ſa conſervation, que j'eſtime fort, n'ayant pas oublié que je vous dois la vie après Dieu, pour m'avoir guérie en* Suède. *Il y a déjà long-tems que je pratique à peu près votre méthode, me purgeant deux fois l'année, & me faiſant ſaigner preſque tous les mois. Je ne bois jamais de vin, je ne mange jamais rien d'épicé, & ne me nourris que de choſes rafraîchiſſantes; avec tout cela le tempérament ardent avec lequel je ſuis née, me rend ſujette, de tems en tems, à des maladies aigues & violentes, dont je me ſuis tirée juſqu'ici à force de me faire tirer du ſang; ce qui me réuſſit ſi bien, que je n'ai jamais un moment de convaleſcence. Cela étonne les Médecins de ce Pays; & le mien, quoique très-habile homme dans ſa profeſſion, a eu peine à s'y accoutumer. Il auroit envie de me faire boire du vin, mais il n'y réuſſira jamais, & je l'ai fait renoncer à ce deſſein, ayant connu lui-même qu'il avoit tort. Voilà à peu près comme je gouverne ma ſanté, & la méthode avec laquelle, par la grace de Dieu, je l'ai conſervée juſqu'ici dans un état parfait: elle durera tant qu'il plaira à Dieu, vous proteſtant que je ne crains pas la mort, ni ne hais pas auſſi la vie.*

Les deux Lettres ſuivantes parlent auſſi du régime de vie de la Reine, qui

(a) *Negoz. di* Pologna *pag.* 253.

(*) Ayant eu il y a quelques années à la *Haye* à l'encan des Mſ. de feu *Meibomius*, le conſeil que *Bourdelot* donna à *Chriſtine*, en qualité de ſon Medecin en *Suéde*, j'inférerai cet écrit dans l'*Appendice*. No. XXXVI.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

qui au-reſte ſe joue des vers que compoſoit *Bourdelot* à l'âge de quatre-vingts ans, lui diſant qu'il réuſſiroit mieux au violon, auſſi-bien que nos Héros du tems, pour conquérir des Païs (*a*)

L'an 1679.

## *Le 28. Juin 1679.*

*Monſieur l'Abbé* Bourdelot, *je vous remercie du zéle & de l'affection que vous témoignez pour ma ſanté; je vous ſai auſſi bon gré des conſeils que vous me donnez pour la conſervation de mes jours, au ſujet de ma derniére maladie. Je me porte graces à Dieu parfaitement bien pour le préſent; mais je ſuis à-la-vérité ſujette de tems en tems à des maladies aigues & violentes, & ſi vous n'avez pas oublié ma complexion, vous n'en devez pas être ſurpris. Je ſerois morte il y a long-tems, je crois, ſi par un régime de vie je n'euſſe dompté ce tempérament ſi ardent avec lequel je ſuis née, par de continuels rafraîchiſſemens, & par de fréquentes ſaignées: auſſi dans les maladies je m'en fais tirer ſans diſcrétion, ce qui fait l'étonnement des Médecins de ce Païs. Cependant je me guéris ſi bien, que je n'ai jamais un moment de convaleſcence; & dès que la fiévre m'a quittée, je me léve, ſors & me proméne, comme ſi je n'euſſe jamais été malade. Mon Médecin eſt aſſurément un très-habile homme dans ſa profeſſion, & a toutes les qualités d'un excellent Médecin. Il n'a qu'un défaut, il voudroit me perſuader à boire du vin, à quoi il ne réuſſira jamais, n'en ayant preſque bu de ma vie, comme vous le ſavez, ou du-moins pendant très-peu de tems; car je penſe de n'en avoir bu que pendant ſix mois en toute ma vie, & cela encore à la perſuaſion des Médecins, qui croyoient qu'il m'en falloit boire pour me bien porter; mais je m'apperçus auſſitôt de mon antipatie pour le vin, & quoique j'en bûſſe mêlé avec les trois quarts d'eau, je le quittai pourtant auſſitôt, voyant qu'il m'étoit contraire. Auſſi mon Médecin s'eſt-il rendu à la fin: il ne me perſécute plus là-deſſus, ayant perdu toute eſpérance d'y réuſſir. En récompenſe, je mange des fruits, & tout ce que je bois & mange eſt rafraîchiſſant, ne ſouffrant jamais aucune épice dans mon manger, & je me purge de tems en tems avec de la caſſe & du tamarin. Voilà comme je gouverne ma ſanté, & comme je dompte ma bile, qui ſans-doute m'auroit tuée*

(*a*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri pag.* 69. & 75.

*tuée il y a long-tems sans ces précautions. Je conserverai la vie avec cette méthode tant qu'il plaira à Dieu, vous protestant que je ne hais pas la vie, ni ne crains pas la mort. Je vous prie de me dire votre sentiment là-dessus, car j'estime vos avis, n'ayant pas oublié qu'après Dieu je vous dois la vie.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1679.

*Au reste j'aurai soin de votre affaire, mais je ne sai si j'y réussirai, car le* Pape *est fort scrupuleux; le Bénéfice dont vous m'avez parlé dans une autre Lettre, avoit été donné un mois avant que je l'aye reçu. Il n'y a point d'occasion où je ne vous favorise, pourvu que je puisse savoir à tems ce que vous desirez.*

*Pour vos Nouvelles, elles sont fort sujettes à caution, & on seroit assez mal informé des affaires du* Nord, *si on ne les savoit que de vous. C'est ici le lieu où l'on fait la vérité, & j'ai des Amis & des Serviteurs par-tout, qui me rendent bon compte de ce qui se passe. Vous pourriez me donner des nouvelles assez bonnes de la* France, *mais vous tremblez toujours à votre ordinaire; que craignez-vous à quatre-vingts ans?*

*Pour vos vers, à vous parler sincérement, je n'en fais pas grand cas; mais quand je me rappelle que vous avez quatre-vingts ans, je vous admire, & ne comprends pas comment vous avez pu vous rendre si célébre dans le métier d'*Apollon. *Il ne vous manque plus rien que d'être aussi Violon, & je pense que si vous l'entreprenez vous y réussirez pour le moins aussi bien que* Socrate, *qui avoit quelque vingt années de moins que vous, quand il se rendit apprentif en ce noble métier. J'aime encore l'encens réciproque, dont vous autres Poëtes êtes encore plus ménagers que le Gouverneur du Grand* Alexandre, *qui en étoit si avare, que son incomparable Disciple fut obligé de lui en faire des reproches du fond de l'*Asie: *mais à-présent, pour en avoir, il n'est plus besoin que nos Héros aillent conquérir les Païs qui le produisent, puisqu'il faudroit vivre pour le moins aussi long-tems que le* Phénix *pour en avoir le plaisir: la fumée est à meilleur marché dans le siécle où nous sommes. Dieu vous fasse prospérer.*

*Juillet* ou *Août* 1679.

*Vous avez du chagrin de ce qu'on n'admire pas assez vos*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1679. &c.

*vers, & pour pénitence vous voulez retrancher aux gens leurs repas ordinaires. Il faut que vous ſoyez un franc* Janſéniſte *pour en donner de ſi rudes; car ce ne peut être en qualité de Médecin, mais de Confeſſeur que vous ſoyez réſolu de faire mourir les gens de faim. Le conſeil que vous me donnez ſeroit bon, ſi vous étiez mon Intendant, & que ce fût par économie, dans un tems où l'argent eſt bien court; encore s'en moqueroit-on, & tous les malheurs de la* Suède *ne me mettent pas ſi fort au déſeſpoir, que je vouluſſe me laiſſer mourir par diéte. Si vous ſaviez comme je mange, je m'aſſure que vous diriez qu'il n'y a rien à retrancher; quelque ſobre que l'on ſoit, on ne ſauroit guéres moins manger que moi. Vous me dites que j'ai bien fait de quitter le vin, je ne l'ai pas quitté, car je n'en ai jamais bû, & vous le ſavez. Autrefois on ne me perſuada d'en boire un peu que par la crainte d'engraiſſer, ce que j'appréhendois fort alors. Mais je n'en bûs que pour peu de tems, & ſi fort détrempé que c'étoit avec trois parties d'eau & une de vin; toutefois je le quittai bientôt après entiérement & n'en ai jamais plus goûté, ayant pour le vin une averſion naturelle. A l'égard de mon embonpoint, il ne m'incommode pas, je n'en ai qu'autant qu'il en faut pour couvrir les os; de la maniére que je vis je ne crains pas d'engraiſſer; je mange peu, & dors moins, car je ſuis rarement plus de cinq heures au lit quand je me porte bien. Vous ſavez qu'autrefois je dormois encore moins, mais dans ce grand loiſir, où je ſuis preſque toujours maîtreſſe de mon tems, je donne un peu plus au repos pour rafraîchir mon tempérament, qui n'eſt que feu & flamme. J'approuve le reſte de vos conſeils pour ma ſanté, & j'en profiterai.*

*Mais je ſuis ſurpriſe de voir ce que vous me dites, que Mrs.* Arnauld & Nicole *ſoient allés à* Rome. *Ce ſont des gens de grand mérite au* Janſéniſme *près; mais fuſſent-ils des Démons, on ne peut leur refuſer l'eſtime qui leur eſt dûe. Il n'y a pas à* Rome *de* Janſéniſtes *que je connoiſſe. S'il y en a, ce ne ſont que des ſots, & des gens ſans nom. Pour moi, j'entre aveuglément dans les ſentimens de l'*Egliſe Romaine, *& je crois ſans réſerve tout ce que ſon Chef commande.*

*Pour les titres de vos Livres, ils ſont fort beaux, il me tarde de les voir; ne manquez pas de me les faire tenir, car je crois que vous direz des merveilles ſur de ſi beaux ſujets.*

*Vous*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1680.

*Vous avez raiſon de penſer que les vers ne deshonorent perſonne, ſur-tout quand on les fait comme* Fracaſtor. *Les vôtres me plaiſent plus que vous ne le penſez; mais ſi je ne ſuis pas aſſez admirative pour vous ſatisfaire, ne vous en prenez pas à moi; après l'approbation de votre Cour, que vous faut-il? N'exigez pas avec tant de rigueur celle des pauvres Etrangers ignorans.*

*La paix dont vous parlez eſt encore une vraie énigme. Je vois la Paix faite en bien des lieux, mais je n'en vois d'exécutées nulle part. Je crois que la véritable Paix ne ſe trouve dans ce Monde que dans les cœurs qui mépriſent tout. Dieu vous faſſe proſpérer.*

Il faut qu'environ huit ou dix ans auparavant la Reine ait accepté la protection de l'Académie *dello Spirito Santo* à *Ferrare*, que les Aſſociés lui avoient offerte, parce que dans un Billet écrit de la main du Cardinal *Azzolino*, il lui demande: (*a*) „ comme Votre Majeſté a daigné prendre la protection de ladite Académie, elle vient la ſupplier de vouloir „ écrire aux deux Sgrs. Cardinaux *Certi* Evêque, & *Acciaioli* Légat de „ cette Ville, qu'elle a accordé ſa Royale Protection à cette Académie, „ en la leur recommandant, pour qu'ils l'aſſiſtent & la favoriſent au poſſible dans toutes les occaſions, même à l'égard de Votre Majeſté".

Cette année (1680) la nouvelle *Academia Comica*, intitulée de *Miſti*, dans la Ville d'*Orviéto*, s'étant s'aſſemblée au mois de Mars, convint unanimement, par ſes trente-deux voix, de ſupplier Sa Majeſté de daigner honorer ladite Académie de ſa très-puiſſante & Royale Protection, & d'agréer l'emblême que cette Académie propoſe, laquelle faiſant alluſion à ſon Origine Royale, elle voudroit s'en décorer. (*b*) Les Académiciens conclurent auſſi que leur Chef, qui étoit alors le Comte *Paulo Antonio Monaldeſchi* (*), feroit parvenir en leur nom la priére de l'Académie à la Reine; ce qu'il fit, en lui écrivant. Il reçut peu après cette Réponſe de *Chriſtine*. (*c*)

23. *Marzo* 1680.

*Conte* Paulo Antonio Monaldeſchi. *Dell' erezzione della nuova*

(*a*) *Lettere a Diverſi pag.* 83. *in italia.*
(*b*) *Miſcell. Polit. pag.* 238. & 239.
(*c*) *Lettere a Principi pag.* 176.

(*) Ce Comte étoit apparemment parent du *Monaldeſchi* qui fut maſſacré à *Fontainebleau.* (1) Tout cela ſemble avoir été oublié, & *Chriſtine* maria ſa Fille à un Marquis *del Monte*, fils du premier Gentilhomme de ſa Chambre (2), qu'elle envoya après en *Suède* en qualité de ſon Envoyé Extraordinaire.

(1) V. Mém. de *Chriſtine* T. II. pag. 1-9.
(2) V. ibid. T. II. pag. 276.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1680.

*nuova Accademia Comica* de' Miſti *in coteſta Città d'*Orvieto, *hò ſentito guſto particolare, come parzial Amica della virtù, e di quelli che la profeſſano; Onde n'accetto volontieri la protezzione, diſpiacendomi ſolo, che la lontananza mi privi del godimento d'un ſi nobil eſſercizio. Da queſte mie eſpreſſioni potete argomentar il gradimento con che hò ricevute quelle della divozione voſtra, e degli Accademici verſo di me, aſſicurandovi della mia prontezza a favorirvi ſempre ed augurandovi felici progreſſi, prego Dio che vi aſſiſta, e proſperi.*

Venant de parler de l'Académie des *Miſti*, à laquelle *Chriſtine* avoit accordé ſa protection. C'eſt ici l'endroit d'inſérer les Conſtitutions de ſa propre Académie, qu'elle avoit établie quelques années auparavant à *Rome*, & qui porta après le nom d'*Arcadi*; (*) comme auſſi d'une autre nommée l'*Academia Clementina*, vraiſemblablement à l'honneur du Pape *Clément IX.* par l'eſtime réciproque que ces deux perſonnages avoient l'un pour l'autre.

## CONSTITUZIONI DELL' ACADEMIA REALE (*a*).

„ La Mſtà. della Regina volendo dar un nobil eſſercizio, & eccita-
„ mento di gloria, e d'honore a chiunque habbia vaghezza d'erudizione, e
„ di lettere; Hà eretta nel ſuo Palazzo un' Accademia d'huomini Scielti
„ dalla M. S. col ſolo riguardo della loro virtù; E per dar qualche regola
„ ad una ſi degna radunanza, hà voluto ſtabilire le ſeguenti Conſtituzioni,
„ con le quali dovrà eſſa reggerſi in avenire.

„ I. L'inſtituto principale di queſti Accademici farà coltivare con ogni
„ ſtudio ed applicazione la vera Erudizione.

„ II. Non ſi determina il numero degli Accademici per non far torto
„ ad alcuno di quelli, che poſſano meritar d'eſſervi ammeſſi, e per dar
„ campo agli aſſenti, ed incogniti di pretender a queſt' honore, nè havran
„ biſogno per conſeguirlo d'altro mezzo che della virtù ed erudizione,
„ quando havranno fatto conoſcer d'haverla.

„ III. Non ſi devono trattar nelle radunanze publiche nè ſegrete, coſe
„ che poſſano metter in dubbio le materie della Fede, nè ſi potrà diſcor-
„ rere ſopra quelle, che ſpettano alla politica del Governo preſente.

„ IV. Si prohibiſce di portar Compoſizioni ſatiriche contro chi ſi ſia,
„ nè ſarà lecito trattar ſimili materie in publico, nè in ſegreto.

„ V.

(*a*) *Cette Piéce s'eſt trouvée dans les Cahiers reçus de* Rome, *ſous la Claſſe de* Miſcellanea Academica della Regina di Suezia pag. 19-30.

(*) Nous avons rapporté pluſieurs circonſtances de cette Académie de *Chriſtine*, dans ſes Mémoires Tom. II. pag. 137. &c. 141.

„ V. Tutte le lezioni, overo discorsi saranno volgari, essendo l'istituto dell' Accademia di coltivar la lingua Italiana solamente.

„ VI. Ai virtuosi stranieri però si permette di mandar, se vogliono, i loro Discorsi in latino, i quali saranno letti in publico, non volendo la M. S. escluder dalla sua Accademia questa lingua universale.

„ VII. Sarà anche lecito ai virtuosi stessi di mandar, se vogliono, i loro Discorsi, o Compositioni nella loro lingua propria; Ma però questi saranno tradotti in lingua Italiana, se saranno giudicati degni di comparire in publico, che in altro caso non si farà questa fatica.

„ VIII. Non si farà mai nissuna Accademia publica alla quale non sian precedute almeno una, o due Accademie segrete.

„ IX. In ogni Accademia publica si farà solamente una lezione dall' Accademico, al quale toccherà di discorrere, dopo la quale si discorrerà sopra un solo Problema *pro* e *contra* da due altri Accademici eletti a questo fine.

„ X. Gli Argomenti dei Discorsi, e Problemi si lasciano in arbitrio di quelli che li havranno da fare, e si suppone, che ogn' uno saprà portarvi materie degne della Radunanza.

„ XI. Da quest' Accademia si bandiscono tutte le adulationi, e lodi toccanti la Regina.

„ XII. Gli Accademici assenti saranno obligati a mandar i loro Discorsi, o Composizioni per l'Accademia segreta, e per la publica, e saranno letti dal Segretario dell' Accademia.

„ XIII. Se qualche altro virtuoso di fuori manderà alcuna lezione, sarà similmente letta dal Segretario nell' Accademia segreta, ed essendo in essa approvata, si leggerà anche nella publica, e l'Autore sarà ascritto nel numero degli Accademici Reali, selo desidererà.

„ XIV. La Regina non prescrive la durata delle lezioni, ma ne lascia alla discrezione d'ogn' uno la misura conveniente.

„ XV. All' Accademia non si dà impresa universale, nè si obligano gli Accademici a prender nomi, nè imprese particolari.

„ XVI. Le giornate dell' Accademia saranno ad arbitrio della M^tà. della Regina.

„ XVII. Quando sarà finito il primo giro delle Accademie publiche, si stamperà subito che si potrà, e di quanto si dirà, e farà nelle Accademie segrete potrà consultarsi, e deliberarsi in esse qual parte debba stamparsi.

„ XVIII. Sarà fatto un' invito universale a tutt' i virtuosi, tanto d'*Italia*, quanto di fuori, di faticare per quest' Accademia, con promessa che niuno sarà defraudato dell' applauso meritato.

„ XIX. Non si leggerà in publico alcuna composizione nè in latino, nè in volgare, fatta da chi si sia, se prima non sarà stata approvata nell' Accademia segreta.

„ XX. L'istesso modo s' osserverà in dar licenza di far stampar sotto nome dell' Accademia qualsivoglia composizione.

„ XXI. Nelle Accademie segrete non interveranno altri che gli Accademici chiamati.



„ XXII.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1680.

„ XXII. Nella prima Accademia ſegreta ſi determinerà il modo di pro-
„ cedere nelle altre, in tutte le occorrenze, nelle quali ſi conſulterà per
„ voti ſegreti tanto circa le perſone che devono parlar in publico, co-
„ me d'ogn'altra coſa ſpettante al decoro ed eſſercizio dell' Accademia.

„ XXIII. Si ſtabilirà anche il modo di far conferenze litterarie, ac-
„ ciochè in queſt' eſſercizio non ſi perda il tempo, ma ſia impiegato u-
„ tilmente e virtuoſamente. E di tali Conferenze dovrà il Segretario tener
„ Regiſtro più diſtinto che ſia poſſibile, come di tutto il notabile che
„ nelle Accademie ſarà paſſato.

„ XXIV. Gli Accademici porteranno, ſe vorranno, le autorità degli
„ Autori claſſici *pro* e *contra* ai Problemi nell' Accademia Segreta.

„ XXV. Sarà anche lecito portar in eſſe Poeſie antiche, e moderne in
„ ogni lingua, per eſſaminarle e giudicarle ogni volta che piacerà.

„ XXVI. D'ogni Diſcorſo o Problema ſi dovrà prender copia dal Se-
„ gretario, il quale dovrà con ſomma eſſattezza regiſtrar tutte le ſeſſioni
„ publiche e ſegrete.

„ XXVII. Al Segretario pricipálmente deve anche toccar l'ufficio di
„ Cenſore, il quale con libertà, e creanza rivedrà in privato tutte le
„ Compoſizioni, che hanno da eſſer eſpoſte alla publica ſtampa, per ri-
„ conoſcer ſe contengano coſe contrarie alle preſenti Conſtituzioni.

„ XXVIII. In ultimo la Regina intende, e comanda che queſta ſua
„ Accademia ſi debba ſempre regolare in tutte le ſue operazioni publiche e
„ ſegrete, ſecondo il dettame della retta ragione, e ſecondo l'autorità
„ degli Autori claſſici, acciochè di queſte virtuoſe fatiche ne poſſa riſul-
„ tar utile al Publico ed honor e gloria alla Divina Maeſtà, ſommo Autore
„ e datore d'ogni bene.

„ In queſt' Accademia ſi ſtudj la purità, la gravità, e la maeſtà del-
„ la lingua Toſcana. S' imitino per quanto ſi può i Maeſtri della vera
„ eloquenza de' ſecoli d'*Auguſto*, e di *Leone X.* poiche negli Autori di
„ quei tempi, ſi trava l'idea d'una perfetta e nobil eloquenza, e però ſi
„ dia il bando allo ſtile moderno, turgido ed ampolloſo, ai traſlati, me-
„ tafore, figure &c. dalle quali biſogna aſtenerſi per quanto ſarà poſſibile,
„ o almeno adoprarle con gran diſcrezione e giudizio.

„ Nelle Accademie ſegrete, dove ſi ſederà, ogn' uno havrà il loco,
„ ſecondo la preminenza del ſuo grado, ma trà le perſone uguali ſi ſede-
„ rà ſecondo l'anzianità accademica, la quale s'incomincerà dal giorno
„ che ſegue queſte Conſtituzioni.

„ Nelle Accademie publiche ſederà ſolo chi legge.

„ Il giorno dell' Anniverſario del *Papa* regnante, ſi farà una lezione in
„ lode di S. Stà.

„ Ogn' Accademia comincerà con una ſinfonia, dopo la quale ſi
„ canterà la prima parte del componimento muſicale, deſtinato per l'Ac-
„ cademia di quel giorno: Finita queſta prima parte, ſi farà la lezzione
„ Accademica, dopo la quale ſi canterà la ſeconda parte della compoſizio-
„ ne, e coſi finirà con la muſica, come principiò.

„ Quando il Componimento non ſarà diviſo in due parti; ſi co-
„ min-

„ mincerà pure con la ſinfonia, ed in tal caſo ſi leggerà parimente dopo la „ ſinfonia.

„ La Mtà. della Regina ſi dichiara perpetuo Principe, e Protettore di „ queſta ſua Accademia, & hà creati gli ufficiali ſeguenti per decoro e „ ſervizio di eſſa, che ſono quatro Conſultori, overo Cenſori, & un Se„ gretario, con la riſerva di mutar queſti ufficiali ſecondo il ſuo bene„ placito.

„ Tutt' i voti dell' Accademia ſegreta ſaranno conſultativi, ſino che „ piacerà a Dio di conſervar in vita la M. S. mà dopo la di lei mor„ te ſaranno deliberativi, e ſi riſolveranno le materie con pluralità di vo„ ti, benchè la M. S. procederà col teſtamento d'un Protettore, o Prin„ cipe in ſuo loco, il quale non potrà eſſer altro che un Cardinale; E „ quando la Regina veniſſe a mancar ſenza haver proveduto al caſo, ſi „ farà l'elezzione degli Accademici per pluralità dei voti in perſona d'un „ Cardinal libero.

„ Non ſi riceverà niſſuno Accademico ſenza eſſer conſultato per voti „ ſegreti, riſerbandoſi però la M. S. i ſuoi arbitrj, quali non paſſeranno „ ai ſucceſſori.

„ Quand' occoreſſe mai, che gl'intereſſi della Regina la chiamaſſero „ ſuori di *Roma*; S. M. metterà in ſuo luogo uno dei Sig^ri. Cardinali del „ ſagro Collegio preſente, e lo pregherà a pigliarſene penſiero, non ſolo „ in aſſenza ſua, mà anche dopo la di lei morte, come d'una coſa che „ le è unicamente a cuore; Mà quando la Regina veniſſe a mancare, e „ dopo che Dio haveſſe diſpoſto diverſamente di quel ſig^r. Cardinal nomi„ nato, ſenza che S. M. haveſſe proveduto di nuovo al caſo, ſi farà l'e„ lezzione dagli Accademici per pluralità di voti in perſona d'un' altro „ Cardinale, la qual' elezzione, per eſſer valida, deve farſi con due ter„ zi dei voti.

| *Per Lezzioni.* | *Per Problemi.* |
|---|---|
| 1. Il Card. *Degli Albizi.* | 1. Monſ^re. *Paravicino.* Monſ^re. *Ciampino.* |
| 2. Monſ^re. *Soares.* | 2. Lodovico *Caſale.* Conte *Montevecchi.* |
| 3. Padre *Niccolò Maria Pallavicino.* | 3. *Appoloni Cappellari.* |
| 4. Abbate *Favoriti.* | 4. Abbate de *Sanctis.* Monſieur *Oſſut.* |
| 5. Padre *Cottone.* | 5. Abbate *Maculano.* Abbate *Albani.* |
| 6. Abbate *Gradi.* | 6. *Buti Baldini.* |
| 7. Padre *Viera.* | 7. Abbate *Caſoni Lotti.* |
| | 8. *Camei Salzilli.* |

## L'ACCADEMIA REALE.

1. Il Sigr. Cardinal *Degli Albizi*

2. Il

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1680.

2. Il Sig^r. Cardinal *Bona.*
3. Monſignor *Soares.*
4. Monſignor *Ottavio Falconieri.*
5. Abbate *Favoriti.*
6. Padre *Niccolò Maria Pallavicino.*
7. Padre *Cottone.*
8. Abbate *Gradi.*
9. Abbate *Michel Angelo Ricchi.*
10. Padre *Viera.*
11. Lorenzo *Magalotti.*
12. Stefano *Pigniatelli.*

## SBOZZO DELL' ACCADEMIA CLEMENTINA. (*)

„ I. L'Inſtituto dell' Accademia ſarà il raggionare ſopra tutte le materie „ utili, dilettevoli, crudite e curioſe, che poſſono cadère ſotto l'Intel- „ letto humano, e che ſiano degne d'eſſer diſcorſe in una udienza Regia.

„ II. Si procurerà in eſſa di coltivar e d'ammaeſtrar l'animo, l'inge- „ gno, e la lingua nel meglior modo poſſibile.

„ III. A queſt' effetto ſi proporranno dagli Accademici varie materie „ per diſcorervi ſopra, ed in ogni Accademia facciano tre diſcorſi; Nel „ primo ſia propoſto il Problema o queſito in forma, negli altri due ſi „ diſcorri *pro* e *contra* a chi tocca la determinata materia, della quale ſi „ vorrà trattare.

„ IV. Tutt' i diſcorſi ſi faranno in Lingua Italiana, ciaſcheduno ſtudj „ d'eſſer nel ſuo diſcorſo chiaro, puro, e breve più che ſia poſſibile, „ procurino d'eſſer eruditi ſenza pedanteria, ed eloquenti ſenza affetta- „ zione, in che ſi dovrà far gran ſtudio.

„ V. Nelle opinioni prevaglia ſempre la ragione all' autorità, nè ſi „ giuri in *verba Magiſtri.*

„ VI. Si faranno diverſe lezzioni di Autori antichi e moderni, mà „ non ſi potrà legger ſenon in lingua latina, o toſcana, ſupponendoſi „ che non v'interverranno aſcoltatori, quali non habbiano perfetta co- „ gnizione di queſte due lingue. I Lettori ſi terranno a ſorte, o ſi „ eleggeranno in altra forma, come più piacerà.

„ VII. Sia bandita dall' Accademia ogni ſorta d'adulazione, o Panegi- „ rici, e ſopra tutto non ſi parli mai della Regina.

„ VIII. Per dar feſto all' Accademia, e prima di farla publica, ſe ne „ faccia una ſegreta avanti la Regina, nella quale ſi ſtabiliſchino le coſti- „ tuzioni col parere di tutti, e ſi propongano le materie che ſi devono „ trattare, e le letture che vorranno fare, ogn' uno ne faccia la ſua pro- „ poſizione, o dica il ſuo parere, e ſi riſolva l'ordine ed il modo che ſi „ hà da tenère. „ IX.

(*) V. Miſcellanea Academica della Regina di *Suezia* Mſ. p. 57-60.

„ IX. Il giorno dell' Accademia publica ſia determinato per la Domini-
„ ca, almeno ogni quindici giorni, quando non vi ſia impedimento d'altra
„ funzione.
„ X. L'hora della radunanza ſia alle 22. nei giorni lunghi, e nell' In-
„ verno alle 24. hore.
„ XI. La prima Accademia publica che ſi farà ſia tutta diretta alla lo-
„ de delle grandi ed heroiche virtù del ſommo Pontefice, in augurarla
„ ſotto i glorioſi Auſpicj della Stà. Sua.
„ XII. Il numero degli Accademici non deve eſſer limitato.
„ XIII. Le Accademie ſegrete ſi faranno di quando in quando, nelle
„ quali ſi diſcorrerà ſemplicemente ſenza diſcorſo premeditato, e ſi deli-
„ berarà ſopra il modo di raffinar, e perfezzionar ſempre più l'Accademia.
„ XIV. Il poſto che ogn' uno deve occupar nell' Accademia, ſarà ſe-
„ condo l'anzianità, inteſo però trà quelli ſaranno perſone trà loro uguali.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*

L'an 1680.

## AUTORI CHE SI LEGGERANNO.

*Platone*, *Ariſtotile*, *Plutarco*, *Atheneo*, *Antonio*, *Epiteto*, e loro Commentarj. L'*Autore* de Virt: & Vit:, *Plinio*, *Cicerone*, *Aulo Gellio*, *Quintiliano*, *Petronio*, *Virgilio*, *Ovidio*, *Horatio*, e gli altri Lirici Latini.
*Dante*, *Arioſto*, *Taſſo*, *Petrarca*, con gli altri Lirici Italiani.

## TABLE DES SUJETS SUR LESQUELS ON DOIT TRAITTER DANS L'ACADEMIE. DRESSEE PAR LA REINE (a).

I. Que ce n'eſt pas la Fortune, mais la Vertu qui nous rend heureux.
II. Qu'il vaut mieux mériter, que poſſéder une grande Fortune.
III. Que l'on peut tromper les autres hommes ſur le ſujet de ſon mérite, mais qu'on ne peut tromper ſa propre conſcience.
IV. Que l'on ſe trompe quand on cherche la gloire & la félicité hors de ſoi-même.
V. Que l'on eſt à ſoi-même ſon plus grand & ſon plus redoutable ennemi.
VI. Que la force & la juſtice de l'ame ſont les vertus des Héros.
VII. Que la perfection de l'homme conſiſte à bien penſer, à bien parler, & à bien agir.
VIII. Bien penſer, c'eſt avoir des opinions dignes, juſtes, & véritables.
IX. Bien parler, c'eſt dire en toute occaſion, & ſur quelque ſujet que ce ſoit, tout ce qui eſt décent & néceſſaire, & rien de plus.
X. Bien agir, c'eſt faire toujours ſon devoir.
XI. Que la fortune ne peut rendre les méchans heureux.
XII. Qu'on

(a) *V. l. c. pag.* 12-19.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*,

L'an 1680.

XII. Qu'on ne peut être méchant ſans être ſot.

XIII. Qu'il faut pardonner beaucoup à la foibleſſe humaine.

XIV. Que la vie eſt peu de choſe, mais la mort une grande affaire, puiſque l'ame eſt immortelle.

XV. Que la vertu & la gloire ſont *quaſi* la même choſe.

XVI. L'envie & la calomnie peuvent obſcurcir la gloire, mais elles ne peuvent détruire la vertu.

XVII. Qu'il ne faut jamais ni mentir, ni trahir, par aucun intérêt.

XVIII. Qu'on peut, & qu'on doit diſſimuler quand les conjonctures & la raiſon le demandent, ſans craindre de faire une baſſeſſe.

XIX. Qu'il eſt également honteux de tromper & d'être trompé.

XX. Qu'on ne peut ni nous tromper, ni nous trahir ſans nous.

XXI. Qu'il n'y a proprement que deux paſſions dans le Monde, l'Amour & ſon contraire.

XXII. Que les paſſions naiſſent & meurent avec nous, & qu'on ne peut les déraciner de l'ame.

XXIII. Que nous ſommes faits pour aimer, & qu'il eſt impoſſible de n'aimer pas.

XXIV. Que l'amour eſt le vrai Prothée de la Nature, qui ſe déguiſe en diverſes formes.

XXV. Que l'Ambition n'eſt qu'Amour.

XXVI. Que l'Avarice n'eſt qu'Amour.

XXVII. Qu'il ne faut que rafiner l'amour, & lui donner ſon véritable objet.

XXVIII. Le véritable objet de l'amour eſt Dieu, l'ame eſt faite pour l'aimer, & le poſſéder éternellement.

XXIX. L'image de cet amour dans ce Monde, quoiqu'imparfait, eſt celui de l'homme & de la femme, & c'eſt là proprement l'amour.

XXX. L'Amour purifie l'ame.

XXXI. Il rend éloquens, les gens non éloquens.

XXXII. Il rend vaillant.

XXXIII. Il inſpire la chaſteté, & la tempérance.

XXXIV. Il eſt fidéle, magnanime, & libéral.

XXXV. Peu d'hommes le connoiſſent.

XXXVI. Le vulgaire des hommes prend ſouvent la ſenſualité & la débauche pour l'amour, & il n'y a rien de ſi différent.

XXXVII. L'Amour eſt ſuffiſant à ſoi-même, il eſt ſon plaiſir, ſa gloire, & ſon propre intérêt.

XXXVIII. On n'aime que pour aimer.

XXXIX. On ne peut ni feindre, ni déguiſer long-tems l'amour.

XL. On ne peut aimer long-tems ſans être perſuadé d'être aimé.

XLI. Quiconque peut ceſſer d'aimer étant aimé, n'a jamais aimé véritablement.

XLII. Quand l'amour véritable unit deux cœurs, ils s'aiment juſqu'à la mort.

XLIII. On peut aimer ſans jalouſie, mais jamais ſans crainte.

XLIV. Le tems, l'abſence, & la jouïſſance même ne détruiſent pas l'amour,

l'amour, au contraire ils l'augmentent & le rendent plus ardent & plus fort. Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

XLV. La fidélité eſt une néceſſité, & non pas un mérite en amour, on ne peut aimer, & manquer d'être fidéle.

XLVI. On peut perdre toutes ſes félicités, mais on ne perd jamais ſon amour. L'an 1680.

XLVII. L'Amour exige de l'amour.

XLVIII. On n'aime qu'une fois en ſa vie.

XLIX. Tout ce qui plaît eſt aimable & beau à l'égard de l'Amant.

L. On ne peut aimer ſans eſtimer.

LI. La haine eſt une paſſion *quaſi* inutile, ſon unique uſage eſt de haïr tout ce qui eſt contraire à la vertu & à la gloire, & c'eſt tout ce qu'on en peut dire.

LII. On doit toujours faire du bien aux hommes avec joye, & du mal avec douleur.

LIII. Il faut que l'ame ſoit éternelle, puiſqu'elle peut imaginer Dieu, qui ſeul eſt capable de ſatisfaire à l'immenſité de nos deſirs.

LIV. On ne peut être entiérement heureux ſans biens, ni ſans la ſanté; cependant y a une eſpéce de félicité qui peut ſubſiſter même après leur perte.

LV. Il ne faut jamais faire d'indignités, ni de lâchetés, pour acquérir des biens, ni même pour conſerver ſa vie.

LVI. La miſére de la vie, & l'incertitude de l'avenir, font douter avec raiſon, ſi c'eſt un bonheur que de naître.

LVII. Qu'il faut s'abandonner avec une entiére réſignation & confiance, & dans la vie & dans la mort, à la Providence Divine, & conſentir à tout ce qu'elle ordonne de nous.

Le Duc de *Popoli* ayant remercié la Reine de ſes bons offices pour lui, auprès du Roi d'*Angleterre*, elle lui fit cette obligeante réponſe (*a*).

## *Le* 12. *Octobre* 1680.

*J'ai tant d'eſtime pour votre perſonne, & pour votre maiſon, que c'eſt à moi à vous remercier de l'occaſion que vous m'avez donnée, d'employer mes offices auprès du Roi d'*Angleterre *en votre faveur; & tout ce j'ai fait eſt aſſez payé par le remerciment ſi obligeant que vous m'avez fait par la vôtre du* 31. *Juillet paſſé. Je ſouhaite de tout mon cœur, que l'affaire réuſſiſſe à votre contentement, & je vous prie de me donner des occaſions plus importantes pour vous favoriſer. Cependant je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

*Nicolas Heinſius* ayant écrit, ou à la Reine, ou à quelque autre de ſa Maiſon,

(*a*) *Lettere à Principi pag.* 175.

Negociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1681.

Maiſon, des choſes qui ne lui étoient pas agréables, elle écrivit ce Billet au Comte d'*Alibert*; (*a*)

*Ecrivez à* Heinſius *de ma part: envoyez-lui une copie authentique de ceci, & gardez l'original.*

*I. Que je lui envoie une Lettre pour l'Evêque de* Munſter, *à condition de n'entendre plus parler de lui, car je me laſſe enfin de protéger ſes ſottiſes.*

*II. Que toutes les fariboles qu'il écrit au ſujet de* Monaldeſchi *me paroiſſent auſſi ridicules & téméraires en lui, qu'elles le ſont en effet; & que je permets à toute la* Weſtphalie *de croire* Monaldeſchi *innocent, ſi l'on veut: que tout ce qu'on en dira, m'eſt fort indifférent. Que je lui défends de parler de moi, ni en bien, ni en mal, étant aſſurée qu'il ne peut jamais dire que des ſottiſes.*

*III. Que je lui conſeille de n'en faire plus de nouvelles, s'il lui arrive de ſe tirer d'affaire pour cette fois; car je ne veux plus entendre parler de lui.*

C. A. (*)

Nous avons rapporté ailleurs (*b*) pluſieurs circonſtances ſur les perſécutions que les *Jéſuites* avoient intentées contre *Michel Molinos*, Prêtre *Eſpagnol*, & des ſoins charitables que *Chriſtine* prenoit de lui, ce qui la fit ſoupçonner, de même que le *Pape*, d'être infectés des ſentimens du *Quiétiſme*. Voici quelques Lettres de la Reine, qui éclairciront encore plus cette affaire. Elles ſont toutes écrites à l'Archevêque de *Palerme* qui après le fut de *Séville*, qui vouloit du bien au pauvre *Molinos*. Voici la premiére, où *Chriſtine* appelle *Molinos* un *Saint homme*, quoique, *dit-elle*, je ne croie pas aux Saints qui mangent.

Roma *li* 13. *Decembre* 1681. (*c*)

*Monſignor Arciveſcovo di* Palermo. *Da D.* Michael Molinos *m'è ſtata preſentata la lettera di V. S. e l'hò ricevuta con molto mio piacere per la particolar conſiderazione in che tengo il merito della bontà e della di lei virtù, come il medemo hà ben potuto teſtificarle; Onde deve V. S. perſuaderſi della mia pronta diſpoſitione a cooperare per quanto potrò al buon eſito della*

(*a*) *Le* 2. *Août* 1682 *dans les Lettere a' ſuoi Miniſtri p.* 81.
(*b*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. p* 186. *&c.* (*c*) *Lettere a Diverſi pag.* 61.

(*) Il y avoit au bas de ce Billet. „ *Cette Copie eſt en tout conforme à ſon Original.* „ *Ce que je témoigne*, André Galdenblad, *Secretaire de la Reine.*

*della causa per la quale hò inviato il Canᵒ.* Laſſarte *a queſta Corte, e ringraziandola delle ſue cordiali eſpreſſioni verſo di me, mi raccomando vivamente a' ſuoi ſanti Sacrificj, e le prego da Dio ogni vera proſperità.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1684

*P. S. Biſogna anche raccomandarſi ai Santi Sacrificj di queſto* St. Huomo, *benche io poco creda ai ſanti che mangiano, mà tuttavia il Sacrificio fà ſempre il ſuo effetto.*

Dans la Lettre ſuivante, *Chriſtine* lui mande qu'elle fera tout ce qui dépendra d'elle en faveur de *Molinos*, aſſûrée que Dieu le protégera contre les perſécutions de ſes Adverſaires. (*a*)

*Li* 18. *Aprile* 1682.

*Io non hò riſpoſto prima alla lettera di V. S. dei* 20. *di Genᵒ, ſi per eſſermi confuſa di quanto ella mi ſcrive in ordine all' intereſſe del noſtro Dottor* Molinos, *mentre mi ringrazia tanto abondantemente della protezione, colla quale l'hò aſſiſtito; Mà ſappia V. S. che come non può mancargli quella di Dio, ch' è l'iſteſſa verità e giuſtizia, e di cui è la Cauſa; Coſi il noſtro* Molinos *non potrà eſſer oppreſſo dagli Averſarj per quante perſecuzioni, mai gli machineranno. Mi confeſſo però tenuta a V. S. degli affettuoſi Sentimenti che mi moſtra in queſta occaſione, e ſi perſuada pure, che non laſcierò d'accudir ſempre più alla protezione del medemo* Molinos, *dal quale ſaprà V. S. tutto ciò che paſſa, e con raccomandarmi a' ſuoi ſanti Sacrificj, prego Dio che la conſervi, e proſperi, &c.*

La Reine le félicitant de ſa tranſlation à l'Archevêché de *Séville*, prend *Molinos* à témoin des ſentimens d'eſtime qu'elle a pour lui. (*b*)

*Li* 11. *Novembre* 1684.

*Monſignor Arciveſcovo di* Palermo. *E' giuſtizia che il Rè Cattolico hà fatto al merito della bontà di V. S. l'haverla chiamata al Governo della Chieſa di* Seviglia. *Io mene rallegro con eſſo lei, principalmente perche ſon certa del piacere, che le riſulta dal vederſi aperto nuovo campo d'eſſercitar la ſua pietà ed il ſuo zelo verſo il ſervizio, e la gloria d'Iddio. Ringrazio poi V. S. delle cordiali eſpreſſioni colle quali m'hà communicato queſto ſuo avenimento, onde ſi duplicherà in me l'allegrezza*

(*a*) *Lettere a' Diverſi pag.* 60.

(*b*) *Lettere a' Diverſi pag.* 61.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1685.

*grezza all' hora che riceverò la conſolazione di vederla quì, come mi fà ſperare. Intanto mi raccomando a' ſuoi ſanti Sacrificij, e reſto pregando Dio che la conſervi, e proſperi.*

P. S. *Io piglio in teſtimonio il noſtro* Molinos *dei ſentimenti di ſtima, e d'affetto che ſinceramente profeſſo a V. S. e ſpero d'háver campo di fargli conoſcere nelle opere la gran giuſtizia ch'io rendo al merito ſuo &c.*

*Chriſtine* compâtit, comme lui, aux diſgraces de *Molinos*, qui avoit été alors déféré à l'Inquiſition, & qui ſe flattoit que ſon innocence triompheroit à la fin de l'impoſture & de la malice.

*Li 30. Guig°. 1685. (a)*

*Monſignor. La lettera di V. S. mi è ſtata di molta conſolazione, non ſolo per quanto mi dice d'haver operato in* Madrid, *e dei ſentimenti di quella Corte, mà anche per haver ſaputa da lei ſteſſa che ſia felicemente arrivata alla Reſidenza. Io la ringrazio con tutta la ſtima, e cordialità che merita la ſua virtù, e la prego di continuarmi ſempre più il ſuo affetto. Il noſtro* Molinos *è perſeguitato ſempre più; Mà ſpero che reſterà ſempre più triomfante, mentre ſi vede eſſer viſibilmente protetto dal Sig^r. Iddio la ſua innocenza; Monſig^r. mio, biſogna haver pazienza, l'oro nel fuoco ſi rafina, e la verità reſterà vittorioſa alla fine, ſe piace a Dio. Qui ſiamo ſempre alle medeſime, ed io mi raccomando ai ſanti Sacrificj ed Orazioni di V. S. e prego Dio che la conſervi.*

*P. S. Deſidererei per il ben publico che toccaſſe anche a V. S. parte del favore, e che haveſſe nella Corte Cattolica qualche poſto degno di ſe. Oh! quanto io goderei ſe coſi foſſe; Mà molto più goderei ſe le toccaſſe ritornar in* Roma *a ſervir con i ſuoi talenti e* Roma, *e la* Spagna, *che hanno tanta neceſſità d'un tanto zelo, e d'una virtù ſi conoſciuta.*

*Al medeſimo 17. Novembre 1685. (b).*

*Monſignor Arciv°. di* Siviglia. *M'è ſtata ſommamente grata la lettera di V. S. dei 28. d'Agoſto per l'affetto, e per la ſtima ſingolare, ch'io porto al merito della bontà e della virtù ſua. La compatiſco vivamente del dolore, che le hà cagionato la diſgra-*

(a) *Lettere a Diverſi pag. 56.* (b) *Lettere a Diverſi pag. 39.*

*grazia arcaduta al Dottor* Molinos, *sentita da me ancora con infinito dispiacere. Hà V. S. ragione d'esser persuasa della protezione con la quale l' hò assistito, e può esser sicura ch' io non gliela farò mancare; Solo mi dispiace che poco gli potrà giovare; ma mi consola il doversi sperare che in un Tribunale così giusto, e sapiente, qual è quello del S. Officio; l'Innocenza alla fine trionferà dell' Impostura, e della malignità, già che si tratta della causa d'Iddio, confido che la sua providenza disporrà tutto secondo che sarà di sua maggior gloria, e servizio. Intanto ringrazio V. S. delle ossequiose sue espressioni verso di me, e raccomandandomi a' suoi Santi Sacrificj, prego Dio che la conservi, e prosperi.*

Négociations & commerce de Lettres de *Christine*.

L'an 1682.

Malgré les vœux que firent ces deux Correspondans pour la bonne cause de *Molinos*, il succomba pourtant aux persécutions, comme nous l'avons dit ailleurs. (*a*)

Par la Lettre suivante la Reine marque au Marquis *Pallavicini*, que par les égards particuliers pour le nom de sa Maison, elle avoit déclaré son Neveu le Pére *Pallavicini*, pour son Théologien. (*) (*b*).

*Li* 31. *Jann.* 1682.

*Io hò motivi sì giusti di riguardar il Padre* Pallavicino *vostro Nipote, ed i vostri figlj con una disposizione particolare, chè potete persuadervi, ch' io sia per darne loro nelle opere tutti gli attestati possibili: Mi sono intanto sodisfatta con dichiarar il medesimo Padre mio Teologo, e ne hò gradito sommamente il vostro ringraziamento, assicurandovi della stima che conservo al vostro merito, e vi prego da Dio ogni contento &c.*

*Philippo Baldinucci* ayant envoyé à la Reine la vie du Chevalier *Bernino*, elle l'en remercie en ces termes. (*c*)

*Signor* Filippo Baldinucci. *La vita scritta da voi del Cav^re.* Ber-

(a) *Mémoires de* Christine *Tom. II. pag.* 186.

(b) *Lettere a Diversi pag.* 87. & 88.

(c) *Ibid. p.* 72.

(*) C'étoit le même Pére *Jésuite*, dont nous avons parlé dans les Mémoires de *Christine* (1). Il a même composé l'*Historia di* CHRISTINA *Regina di Suezia*, qu'on prétend exister encore en Manuscrit, mais je n'ai pu la découvrir, malgré toutes mes recherches.

(1) Tom. I. Préf. pag. XXV. n. Tom. II, pag. 126. 140. & not.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1683.

Bernino *è ſtata ricevuta da me con tutto quel gradimento che merita un' Opera ſi degna. La voſtra penna hà ſpiegate le virtù, e le memorie d'un ſi grand' huomo con uno ſtile, con una teſſitura, e con un ordine tale qual' io appunto l'aſpettavo dal valore, e dalla vivezza dell' ingegno voſtro, laſciando però quella parte che tocca a me, della quale, per grazia di Dio, eſſer quella che v'hò creduto. Tutto il reſto mi par degno d'applauſo, e di ſtima, ed io vi ringrazio a nome publico della fatica c' havete fatta, aſſicurandovi che terrò particolar memoria del ſervizio che gli havete reſo, e Dio vi conſervi e proſperi. &c.*

Voici une Lettre au Duc *Jules François de Saxe-Lauwenbourg*, où elle lui recommande un certain *Michel Finckler*, pour être ſon Agent. (*a*)

*Mon Couſin*, Michel Finckler, *ayant été au ſervice du feu Prince votre Frére, en qualité de ſon Agent en cette Ville, & ſouhaitant de vous ſervir auſſi dans le même poſte, il m'a ſupplié de vouloir vous écrire en ſa faveur, ce que je lui ai d'autant plus volontiers accordé, qu'on m'aſſure qu'il en eſt digne par la dévotion & par le zéle qu'il témoigne pour votre ſervice. Je vous le recommande donc pour lui faire obtenir cette conſolation, dont je vous ſerai obligé, ſi vous vous y employez en ma conſidération. En attendant je prie Dieu &c.*

*Chriſtine* étoit étroitement liée avec le Marquis *del Carpio*, Vice-Roi de *Naples*. Il y a nombre de ſes Lettres en faveur de perſonnes néceſſiteuſes. En voici deux, pour le ſavant Médecin *Lionardo di Capua*, & pour l'illuſtre Maiſon *Grimaldi*: nous les faiſons précéder de celle que la Reine écrivit au dit Marquis ſur ſon élevation à la Vice-Royauté. (*b*)

*Le 4. Janvier* 1683.

*Mon Couſin, m'intéreſſant comme je fais à votre proſpérité, j'ai appris avec joie par votre lettre votre heureuſe arrivée à* Terracine, *quoiqu'un peu incommodé de la goutte. Je vous remercie du ſouvenir que vous me témoignez, & vous prie de vous ſouvenir de la juſtice que je rends à votre mérite. Je vous aſſure qu'en tout tems, & en tous lieux, vous pouvez faire état, que mon eſtime & mon amitié vous ſeront entiérement acquiſes, & qu'en toutes les occaſions je tâcherai de vous*

(*a*) *Lettere a Principi pag.* 105. (*b*) *Lettere a Principi pag.* 110. 118.

*vous en donner les plus obligeantes marques, que vous en pouvez deſirer de moi.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

*Cependant je vous félicite ſur votre entrée à* Naples, *& prie Dieu qu'il vous tienne, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde.*

L'an 1683.

(*Sigillata con la ſeta alla franceſe. La ſopraſcritta* A Mon Couſin le Marquis *del Carpio* Vice-Roi de *Naples* à *Naples.*)

*Al medeſimo, li* 13. *Febrajo.*

*Al Dottor* Leonardo di Capua, *delle cui virtuoſe qualità io tengo particolar cognizione, deſidero grandemente di far ogni favore, e per riſpetto di lui hò la medema volontà verſo Don* Ceſare *ſuo figliolo al quale com' ella vedrà nell' anneſſo memoriale, procura mediante la mia raccomandazione un Auditorato, o una Fiſcaria di Provincia. Ond' io perſuadendomi che il di lui ſervizio debba eſſergli d'una piena ſodisfazione, la prego ſtrettamente a volerlo conſolare in grazia mia nel ſuo intento, aſſicurandola del ſommo gradimento che ne le profeſſerò, e le auguro ogni proſperità. &c.*

*Al medeſimo, li* 20. *Marzo* 1683.

*Io hò havuta ſempre in particolar conſiderazione la Caſa* Grimaldi *dei Marcheſi della* Pietra, *famiglia conſpicua di coteſto Regno, ſi per la naſcita, come per i ſervizj gia preſtati alla Corona di* Spagna, *che li hà riconoſciuti con larghe mercedi; Hora che queſta Caſa ſi trova in anguſtie, a cauſa dell' accidente occorſo, per leggierezze d'un Primogenito di eſſa paſſato all' altra vita, parmi che ſia digna di compatimento, e d'eſſer ajutata, perche non corra il riſchio di perder i feudi che hà goduti centinaja d'anni. Ond' io la raccomando con ogni maggior vivezza alla di lei bontà, affinche ſi compiaccia in grazia mia d'haver per ella tutti i riguardi poſſibili, e di compartirle la ſua aſſiſtenza più efficace in queſt' occaſione, aſſicurandola, che di quanto ella farà in favor di queſta famiglia da me protetta, io me le profeſſerò molto particolarmente tenuta, e le auguro ogni proſperità &c.*

Celle qui ſuit eſt une Recommandation au Procureur *Vallier* pour le ſavant *Porzio.* (*a*) *Le* 11.

(*a*) *Lettere a Principi pag.* 147.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1684.

*Le* 11. *Mars* 1684.

*Monſieur le Procureur* Vallier, *je ne puis pas m'empêcher de vous écrire la préſente en faveur du Docteur* Lucas Antonio Porzio, *qui prétend à une place de Lecteur en Médecine vacante dans le Collége de* Padoue, *eſpérant de l'obtenir ſi vous lui donnez certaine atteſtation qui lui eſt néceſſaire. Je vous prie de le protéger & de le favoriſer autant qu'il mérite de l'être, vous aſſurant que je vous ſaurai bon gré des bontés que vous aurez pour lui à ma conſidération, & je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Le ſavant *Vincence Filicaja*, déjà en commerce avec *Chriſtine* (*a*), lui avoit écrit une belle Lettre en lui envoyant un de ſes Ouvrages: La Reine, pour lui témoigner ſa reconnoiſſance, le fait Membre de ſon Académie à *Rome* (*), (*b*) & lui écrivit une Lettre en ces termes:

*Signor* Vincenzo Felicaja. *Con arrolarvi nella mia Accademia, hò preteſo pagar parte di quello che ſi deve al voſtro merito, e d'accreſcer luſtro ad eſſa; Mà non hò preteſo di ſodisfar a quel ch' io ſon tenuta di far con voi, mi profeſſo però tuttavia voſtra debitrice, e vi aſſicuro bene, che havete occaſione di compiacervi d'eſſer aſſociato nel numero di quei grand' huomini che conſtituiſcano la mia Accademia, frà i quali non vi è chi non vi faccia l'honore che meritate. Io vi ringrazio delle nuove eſpreſſioni che mi havete fatto in tal congiuntura, e vi ratifico il mio deſiderio di favorirvi in ogni voſtra occorenza. Intanto Dio vi conſervi, e proſperi. &c.*

*Luc Antoine Pozzi* ayant auſſi figuré parmi les Savans de ſon tems, voici une Lettre que la Reine écrivit pour lui à *Zacharie Grimani* (*c*).

*Monſieur* Zaccarie Grimani, *il y a long-tems que le Sieur* Luc Antoine Pozzy *s'eſt, par ſon ſavoir, rendu digne de ma protection, ayant deſiré que je vous le fiſſe connoître, pour avoir quelque appui à* Veniſe, *où il eſt à préſent, afin de ſatisfaire ſa*

(*a*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. pag.* 145. & 223.

(*b*) *Lettre a Diverſi pag.* 64.

(*c*) *Lettere a' Principi p.* 168.

(*) Nous inſérerons la Lettre de *Filicaja* à la Reine dans l'Appendice (z).

(z) Miſcellanea Politica pag. 221.

*ſa curioſité: j'ai bien voulu vous le recommander, vous priant de le conſidérer & de le favoriſer comme une perſonne qui eſt à moi, & vous aſſurant que je veux bien vous ſavoir gré de toutes les bontés que vous aurez pour lui à ma conſidération. Ajoutez-y que je ſuis bien aiſe d'avoir cette occaſion de vous témoigner l'état que je fais de votre perſonne, priant Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1684.

La Lettre ſuivante à la Ducheſſe de *Terranuova*, fait preuve du cas qu'elle faiſoit de l'Archevêque de *Tarante* ſon Oncle. (*a*)

*Le* 12. *Août* 1684.

*Madame ma Couſine, j'ai reçu avec toute la reconnoiſſance que vous méritez, les obligeantes expreſſions dont vous vous ſervez dans votre Lettre, au ſujet de la conſidération que j'ai pour l'Archevêque de* Tarante *votre Oncle, qui par ſes dignes qualités a ſi bien mérité ma bienveillance, que je me ſens obligée de la lui conſerver toujours. C'eſt de quoi vous devez être perſuadée, auſſi bien que de l'amitié & de l'eſtime que j'ai pour votre perſonne & votre mérite, deſirant de tout mon cœur les occaſions de vous les témoigner, & priant Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte & digne garde.*

Voici quatre Lettres de *Chriſtine* au ſavant *François Lemene*, Membre de ſon Académie, dont elle faiſoit grand cas; en le remerciant de ſes Ouvrages, elle n'approuve pas la dédicace trop flatteuſe qu'il lui avoit adreſſée. (*b*)

*La première eſt ſans date.*

*Signor* Franceſco *di* Lemene. *Mentre ch' io vi hò dichiarato altre volte la ſtima ſingolare ch' io fò delle opere voſtre, e che vorrei haverne molte, perche non poſſono eſſer ſe non tutte mirabili, e degne di voi, havreſte fatto un gran torto a me, ed a voi ſteſſo, ſe m'haveſte privata di quella che m'havete mandata ultimamente, accompagnata dalla voſtra lettera piena d'una modeſtia che fà tanto più ſpiccare la voſtra virtù. Io ne ringrazio però con deſiderare frequenti occaſioni di rimoſtrarvi ſimili gradimenti, ed inſieme la particolar conſidera-*

(*a*) *Lettere a Principi pag.* 152.

(*b*) *Lettere a Diverſi pag.* 66. 67. 68.

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

*derazione in che tengo la voſtra perſona, a cui prego intanto da Dio ogni ſorte di bene. &c.*

*Sans date.*

L'an 1684.

*Hò ricevuto coll' iſteſſo gradimento, col' quale ſon ſolita di ricever le voſtre compoſizioni. L'opera che m'havete mandata m'è piaciuta ſommamente, e mi contento che mela dedichiate, come deſiderate a ſuo tempo, certificandovi, che come ſtimo il valor e la virtù voſtra; Coſi goderò di partecipare d'ogni frutto che produrranno: Mi diſpiace ſolo che l'havete guaſtata con troppo adularmi, le quali lodi che non ſono meritate, mi pajano tanti rimproveri, rimettendomi a quel di più che vi ſcriverà il Signor Cardinal* Azzolino, *e Dio vi proſperi.*

*Li* 19. *Agoſto* 1684.

*Vi ringrazio del voſtro bel libro che m'havete mandato accompagnato con eſpreſſioni da me gradite, a miſura della ſtima ch'io fò della voſtra perſona, e delle opere voſtre. L'ogetto di queſt' ultima è tale che dovrebbe inamorar ogn' uno ſenza darvi geloſia; Mà mi diſpiace, e credo che diſpiaccia anco a voi, d'haver ſi pochi Rivali. Un'opera ſi pellegrina, come la voſtra, dovrebbe darvene molti, ed io ſpero che voi havrete quella ricompenſa c'hebbe il voſtro Angelico Maeſtro, da chi non defraudò mai niuno della ſua mercede: Voi lo ſapete, e però non occorre altro; Mà non ſapete già ch'io ſon in colera con voi d'un errore c'havete fatto con abbruciar le altre opere voſtre, mi diſpiace d'haverne poche, ma quelle poche voglio conſervarle a diſpetto voſtro; Al fatto non vi è rimedio, biſogna haver pazienza. Intanto vi ringrazio di nuovo, e vi auguro dal Cielo ogni proſperità.*

*Sans date* à N. N.

*Vi rimando la Voſtra Dedicatoria, la quale mi parerebbe più bella coſa del mondo, ſe non foſſe fatta per me: Altri forſe vi direbbe, tu m'aduli, mà mi piaci; Io però vi confeſſo che mi piacereſte molto più, ſe m'adulaſte meno; Temo aſſai che la voſtra ſoverchia parzialità arrivi a pregiudicarmi troppo più di quello, che voi non penſate, ſe ogni comparazione è odioſa*

al

*al mondo, che sarà di quella di me con* Alessandro? *Chi son io per esser messa in paragone con un' Heroe si grande, che al mondo non hebbe mai pari, ne credo che l'havrà: (pardonimi chi se'l crede:) e del quale gl' istessi difetti vagliono quasi più che le virtù degli altri? Vero è, che voi havete fatto questa comparazione con tanto ingegno, e l'havete vestita con tal arte, che l'havete resa maravigliosa ad ogn'huomo di gusto esquisito, a tal segno, che se io fossi capace di dimenticarmi di me, m'havreste quasi persuasa ch'io fossi qualche cosa; Mà in questo caso hò sperimentato per verissima quella mia massima, che l'huomo può ingannar tutti, ma non se stesso: E' pur vero, che la propria conscienza non mentisce, ne adula mai nessuno; Io v'assicuro, che tutto l'ingegno, tutta l'arte vostra non arriveranno mai a far ch'io non conosca me stessa, ne mi pare questa scienza tanto pellegrina, quanto fù stimata già nei secoli degli Oracoli. E chi può far di meno di non conoscer se stesso, e connoscendosi, chi può dubitar delle sue miserie, e del suo nulla?* Alessandro *stesso disse, che havrebbe voluto esser* Diogene, *se non fosse stato* Alessandro, *ed a me pare un de' suoi più belli detti, ed un pensiere degno di Lui, benche in sostanza* Diogene *era un guidone, che sputava in faccia alle genti, e faceva mille altre galanterie simili, e peggiori; Nulladimeno vi era in lui non so che di grande, che meritava d'esser invidiato anche d'*Alessandro, *che conoscendo la vanità della sua ambizione, pure l'amò forse perche sentiva con lo spagnuolo, che* mala vida es, pero no hai otra. Alessandro *volle conquistar quel Mondo, che* Diogene *volle calpestar; Ad* Alessandro *non riuscì il conquistarlo, nè a* Diogene *il calpestarlo, mentre è vanità il pretender e l'uno e l'altro; piu savio però, e più felice sarebbe chi sapesse adoprar questo mondo a quel fine, per il quale è stato creato si bello; Questo solo non sarebbe vanità, e si potrebbe conseguir con la grazia di Chi sà render facile anche l'impossibile. Mà povero* Alessandro *chi te l'havrebbe detto mai, quando spargesti si gloriosamente tanto sudor, e tanto sangue, che ti si farebbe un tal torto d'arrivar fin a paragonarti meco? Già però vi hà fatto il callo, morto all'immortal suo nome; Hà sofferto quest'ingiustizia da molti, che non si sono vergognati di metter al suo paragone certi Heroi, che a pena meritano quello del suo* Bucefalo. *Mi pare veramente che parlasse da più savio*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1684.

*huomo del mondo qual era che ſi ſdegnò di faticar più ſotto il ſole, e chi nol crede legga la voſtra Dedicatoria con molte altre, e dubiti ſe può. Preſcindendo poi dalle Hiperboli aſtute in propoſito mio, non poſſo ſe non confeſſarvi che havete meritato l'approvazione del Signor Cardinal* Azzolino *noſtro, che deve baſtarvi. Egli ſolo non è minore ad* Aleſſandro, *fuor che nella naſcita, nelle occaſioni, e nella fortuna; Mà che ſarebbe mai ſe non mancaſſero queſti pregi a chi non hà alcun' altro difetto, nè debolezza humana, ed hà tutte le virtù, e talenti che conſtituiſcano l'huomo grande? Dio che glie' hà dati, glieli conſervi mille anni per gloria, e ſervizio ſuo.*

Au-deſſous de la minute de cette Lettre la Reine marque à ſon Secretaire:

„ *La mia ignoranza, e la traſcuragine d'ambidue vi farà*
„ *ricopiar di nuovo queſta lettera, mà per l'ultima volta*
„ *non sbagliate più, perche vorrei haverla polita; Di grazia*
„ *non ſaltate niſſuna parola che mi guaſti il ſenſo, e non sba-*
„ *gliate più.*

La Reine compatit à la mort du Comte *Charles de' Dottori*, & remercie *Auguſtin Barbaro* de ſes Vers ſur le défunt. (*a*)

*Sans date.*

*Signor* Agoſtino Barbaro. *La perdita che ſi è fatta del Conte* Carlo di Dottori *è ſtata ſentita da me con diſpiacer uguale alla molta ſtima, ch'io faceva di lui per la ſua virtù; Onde potete perſuadervi ch'io habbia ricevuta con pari gradimento l'eſpreſſione del voſtro dolore, paſſato nel componimento Poetico che m'havete mandato, ove conoſcendo anche il valor voſtro, ricevo motivo di ſtimar maggiormente la voſtra perſona, e di deſiderar ogn'altro parto della voſtra penna. Vi ringrazio intanto dell'eſpreſſioni che m'havete fatte in queſta occaſione, e prego Dio che vi conſervi, e proſperi.*

*Chriſtine* répond de ſa propre main au Seigneur *Redi*, qu'elle avoit choiſi pour Membre de ſon Académie, qu'elle eſt charmée que ce choix ait été généralement applaudi. (*b*)

16. *De-*

(*a*) *Lettere a Diverſi pag.* 66.

(*b*) *Lettere a Diverſi pag.* 63.

16. *Decembre* 1684.



*Signor* Redi. *Io godo del contento che voi mi moſtrate dell' eſſer ſtato arrolato nel numero de' miei Accademici, e vi aſſicuro che havrete qualche ragione di compiacervi d'eſſer Aggregato trà quegli huomini grandi, i quali certamente meritano tutta la ſtima, che voi ne moſtrate; Mà altretanto mi ſono rallegrata di veder aggiunto nuovo luſtro alla mia Accademia per l'élettione fatta da me della voſtra perſona con applauſo comune. Vi ringrazio dell' eſpreſſioni tante adeguate al propoſito che voi mi fate nella voſtra lettera, aſſicurandovi che non mi ſi preſenterà mai occaſione, nella quale io non vi dia contraſegni della ſtima che fò della voſtra perſona, e del voſtro merito, con favorirvi ſempre. Intanto Iddio vi proſperi.*

La Lettre ſuivante contient le remerciment que la Reine fait des Ouvrages de l'Académie de l'Impératrice *Léonore*, que le Prieur *Ximenès* lui avoit envoyés. (*b*)

*Sans date.*

*Monſieur le Prieur* Ximenès, *je n'ai reçu que cette ſemaine votre Ouvrage accompagné de votre Lettre du 22. du paſſé, l'un & l'autre m'ont été très-agréables, puiſque j'agrée en cette occaſion les témoignages de votre bonne volonté. J'ai lu votre Ouvrage avec plaiſir, l'ayant trouvé à mon gré, & je me réjouis avec vous de ce que vous employez ſi bien vos talens. Vous m'obligerez de m'envoyer tout ce qu'on a fait & ce qui ſe fera dans l'Académie de l'Impératrice* Léonore, *car vous me ferez paſſer d'agréables heures; je m'aſſure que tout ſera beau, curieux, & digne de la vertu & de l'eſprit de cette illuſtre Princeſſe, à l'eſtime de laquelle je répons avec ſincérité, vous priant de lui rappeller toujours que je ſuis la perſonne du monde qui l'honore & l'eſtime le plus, & ſoyez perſuadé de l'état que je fais de votre perſonne. Je prie Dieu &c.*

Voici une autre de ſes Lettres au Marquis *Pallavicino*, où elle le prie de la conſerver toujours dans le ſouvenir de cette Impératrice. (*b*)

*Sans*

(*a*) *Lettere a Diverſi* pag. 71. (*b*) *Ibid.* pag. 89.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1685.

*Sans date.*

*Monſieur, je vous rends grace du ſoin que vous avez eu de parler de moi à l'Impératrice. Je mérite l'honneur qu'elle m'a fait par la ſincére & cordiale amitié que j'ai pour elle. Je vous prie de me conſerver toujours dans ſon ſouvenir comme la perſonne du monde qui l'honnore & l'eſtime le plus. Continuez auſſi d'être de mes amis, & ſoyez perſuadé de l'état que je fais de votre mérite, priant Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde &c.*

Sa Lettre de condoléance au Duc *Strozzi* ſur la mort de ſon Epouſe, me paroiſſant être bien écrite, je lui donne une place ici. (*a*)

*Li* 8. *Aprila* 1662.

*Perche foſſe men doloroſa all' Eccellenza voſtra la perdita ch' ella dovea far della Signora Ducheſſa ſua Conſorte, è piaciuto al Dator d'ogni bene che V. E. la vedeſſe ridondar in acquiſto di quella Signora, la quale nella patienza di tollerar coſi penoſa, e lunga malatìa, hà ricevuto dal Cielo un pegno della eterna felicità; E bench' io mi perſuada che in queſto ſucceſſo ella riceverà un' ampio ſollevamento dalla ſua prudenza, tuttavia glielo prego accreſciuto mille volte da Dio con una ſerie continuata di contentezze, e le b. le m. &c.*

Deux Fréres de l'Abbé *Miſſory* ayant commis un crime, *Chriſtine* s'intéreſſa beaucoup pour leur vie auprès du Grand-Duc de *Toſcane*, par pluſieurs de ſes Lettres;& comme le Duc de *Mantoue* avoit fait l'Abbé *Miſſory* ſon Grand-Aumônier, la Reine l'en remercie dans ce peu de lignes. (*b*)

*Ai* 9. *Giugno* 1685.

*La grazia coſpicua che. V. A. hà fatto per mio riguardo all' Abbé* Miſſorii *con promoverlo al grado di ſuo Grand' Elemoſinario è degna della generoſità dell' A. V. e del cordialiſſimo ringraziamento che io ne le rendo. Deſidero all' incontro le occaſioni di poter manifeſtarle anch' io nelle opere la ſomma ſtima che profeſſo al ſuo merito, e reſto. &c.*

Dans la Lettre ſuivante la Reine remercie l'Evêque de *Jéſi* du préſent qu'il

(*a*) *Lettere a Diverſi pag.* 205. (*b*) *Lettere a Principi pag.* 52.

qu'il lui avoit fait de son Ouvrage, & souhaite qu'il se transporte à *Rome*, où l'on a besoin de personnes à talens comme lui. (*a*)

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1685.

*Li* 11. *Novembre* 1685.

*Monsignor Vescovo di* Jesi. *Dal Prior* Benigni *mi è stata presentata la lettera di V. S. le cui espressioni hò gradito in particolar maniera per esser persuasa della cordial parzialità di chi le produce. La ringrazio poi del suo libretto ricevuto da me con quella stima che meritano i frutti della virtù, e della bontà sua. Mi raccomando a' suoi santi sacrificj, mentre io prego Dio che la prosperi.*

P. S. *Io hò pregato il detto Priore d'accertar V. S. della sincera stima ed affetto, che sempre più professo al suo merito, ed alla virtù sua; Ella edifichi sempre più il Publico con le sue belle opere. Io per me, desidero che il suo merito non stia sempre nascosto in* Jesi, *mà che venga ad illustrar presto questa Corte tanto bisognosa de' pari suoi; E dove troverà V. S. communicazione d'idioma, se non con l'unico Card.* Azzolino, *primo mio? ed a' suoi sacrificj ed orazioni mi racommando.*

Voici une Lettre en faveur de l'Abbé *de Chevremont*, qu'elle recommande aux bonnes graces du Duc de *Savoye*. (*b*)

*Li* 21. *Nov.* 1684.

*Ser^mo. Sig^re. Se ne vien alla Corte di V. A. R. accompagnato da me con la presente l'Abbate di* Chevremont; *Il quale essendosi imaginato ch' io sapessi esser Gentilhuomo* Lorenese *di nascita, si è rivolto a' miei Officj per ottener da V. A. R. qualche impiego nel di lei servitio; Parendomi però che meriti d'esser ajutato e favorito, lo raccomando alla sua protezione con particolar premura, assicurandola che delle gratie, le quali ella gli compartirà per mio riguardo, io mi professerò tenuta alla sua cortesia, ed in tanto mi confermo.*

*Di V. A. R.*

*Aff^ma Cugina*
Christina
*L'Abbé* Santini.

Sur

(*a*) *Lettere a Diversi pag.* 50.

(*b*) *Lettere ai Principi pag.* 4.

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1685.

*d'animo, come fò hora di quella che mi si presenta a prò del Priore Don* Alderano Malaspina *d'Olivola, monaco casinense, mio Teologo, il quale aspira al Vescovato Regio di* Cassano *vacante, ed io che lo conosco meritevole di tal grado per la dottrina, per gli ottimi costumi, e per le altre degne qualità, che l'accompagnano, lo raccomando con tutta la confidenza, e l'efficacia possibile al di lei patrocinio, pregandola a compiacersi in grazia mia di nominarlo favoritamente in* Ispagna *per la sudetta Chiesa, la quale sarà senza dubbio ben appoggiata alla sua cura, confido ch' ella vorrà obligarmi colla sua solita cortesia in quest' affare di mia somma premura, e le auguro intanto ogni vera prosperità.*

La Regina

*L'Abbé* Santini.

*Christine* intercéde auprès du Comte *Melgar*, pour le retour de l'Abbé *Machera* de son exil. (*a*)

*Le 4. Août 1685.*

*Mon Cousin, j'ai des raisons assez fortes de vous recommander l'Abbé* Machera, *pour lui faire obtenir de vous la grace de son retour à* Milan, *après l'exil qu'il a souffert durant sept mois avec une exacte obéissance à vos ordres. Je vous prie d'avoir pitié de lui, & de le remettre en vos bonnes graces par égard pour mes offices. Je vous assure que je vous en serai obligée, & je me sers de cette occasion pour vous renouveller l'amitié & l'estime que je conserve pour votre personne. Je prie Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde.*

La Reine recommande au Marquis *del Carpio* le savant Jurisconsulte *Anchea*, qui lui avoit rendu de bons services dans la cause de l'héritage du Roi *Casimir* de *Pologne*. (*b*)

*Li 20. Novembre 1685.*

*Non posso dispensarmi dall' uso della mia confidenza con la cortesia di lei nell' occasione, che mi si presenta di raccomandarle la persona Di D.* Francesco Anchea *Gentilhuomo principale di cotesta Città, insigne Iureconsulto, e cospicuo per varie letterature, poiche oltre alla stima ch'io fò del suo valore,*

(*a*) *Lettere a Principi pag.* 198. (*b*) *Lettere a Principi pag.* 124.

*lore, gli devo la mia protezzione per gradimento del buon ſervizio, ch' egli mi preſtò coſì nella mia cauſa toccante l'hereditè del Rè* Caſimiro; *Ond' eſſendo per vacare una Piazza di Conſeglio, o di Camera, o altra, pregola inſtantemente a compiacerſi di nominarlo in* Iſpagna *coſì favorevolmente ch' egli ne venga proviſto, aſſicurandola, che come mi preme fuor di modo di gratificar queſto degno ſoggetto, coſì s'ella in grazia mi farà che conſeguiſca l'intento, io le ne profeſſerò obligo particolare, ed intanto le auguro.*

Négociations & commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1686.

Elle remercie le Duc de *Parme* de lui avoir cédé l'Abbé *Guidi*, ce Poëte à ſi grands talens. (*) (*a*)

*Li* 16. *Marzo* 1686.

*Corriſpondo con affettuoſo ringraziamento alla corteſia, con la quale V. A. s'è compiaciuta di ſecondar il mio deſiderio di poter trattener appreſſo di me l'Abbate* Guidi, *dai cui virtuoſi talenti mi riſulta un piacere, ed una ſodisfazzione ſi particolare, che reſto anche tenuta all' A. V. di havermelo conceſſo. Eſſerciti ella meco ſcambievolmente la ſua confidenza, e mi confermo.*

On trouve déjà dans les Mémoires de *Chriſtine* une de ſes Lettres au célébre *Waſmuth*, où elle promet de faire imprimer à ſes dépens ſon grand Ouvrage, intitulé *Annales Cœli & Temporum*, mais à condition qu'il n'y fera rien entrer de choquant contre la *Religion Catholique-Romaine*. Voici une autre Lettre ſur ce même ſujet à Mr. d'*Olivekrans*, ſon Gouverneur-Général. (*b*)

*Du* 23. *Mars* 1686.

*Monſieur le Gouverneur-Général, j'ai reçu votre Lettre du* 20. *Jan-*

(*a*) *Lettere ai Principi pag.* 77. (*b*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri pag.* 10.

(*) Nous avons rapporté pluſieurs particularités de cet excellent Poëte, & inſéré quelques-unes de ſes Piéces dans les Mémoires de *Chriſtine* (1). Et comme nous avons produit la Piéce Lyrique d'*Endimion*, dont la Reine lui avoit fourni l'idée, (2), nous donnerons dans l'Appendice l'ordonnance de quelques autres piéces, conſiſtant en huit Tableaux, en un Dialogue entre *Damon* & *Cloris*, & en deux Sérénades, dont *Chriſtine* avoit fourni l'eſquiſſe audit Abbé *Guidi*.

*V. l'Appendice No. XXXVIII.*

(1) Tom. II. Vers la fin la *Paſtorale d'Endymion*, pag. 81. & 82.

(2) v. Miſcellanea Academica pag. 1-12.

Négociations & Commerce de lettres de Christine.

L'an 1686.

20. *Janvier, où j'ai vu ce que vous avez concerté avec le Sr.* Wasmuth *au sujet de l'impression de son Ouvrage, & qu'il se contente des propositions que vous lui avez faites de ma part, mais que pour s'y engager tout-à-fait, il a desiré que vous vous obligeassiez à lui fournir l'argent pour cette impression, afin qu'elle ne soit pas arrêtée quand elle sera commencée. J'approuve tout ce que vous avez fait, & suis encore résolue à lui donner, après que l'Ouvrage sera achevé, la récompense dont vous conviendrez avec lui selon que je vous l'ai déjà ordonné, pourvu qu'il souscrive aussi à deux autres conditions que j'avois oubliées dans ma première dépêche, lesquelles il doit observer nécessairement s'il veut qu'on fasse la dépense. Premiérement, qu'il ne profére point de blasphêmes contre la* Religion Catholique ; *qu'il parle avec respect de tous les Papes, sur-tout de celui qui viendra, comme on doit parler des grands Princes. Secondement, qu'il parle avec éloge, estime & honneur de feu* François Levera, *à qui nous devons la connoissance du véritable mouvement du Soleil, & que la mort a empêché de faire le reste à mes dépens. Avec ces conditions je consens à tout ce qu'il souhaitte pour la dépense de son Ouvrage. C'est pourquoi traittez-en avec lui, & faites qu'il s'y oblige. Tâchez aussi de faire cette dépense insensiblement, afin que ma pauvreté en souffre le moins qu'il se pourra, car je la veux faire coûte que coûte. Je me promets tout de votre prudence & application pour mon avantage & ma gloire. Au reste je me remets à ce que je vous en ai déjà écrit. Dieu vous fasse prospérer.*

Cependant *Wasmuth* ayant envoyé à la Reine une partie de son Ouvrage, les Savans de *Rome* y avoient trouvé à redire. (*) La Reine s'expliqua là-dessus audit *Olivekrans*, pour que *Wasmuth* ôtât tout ce qui pourroit choquer l'*Eglise Catholique*. Nous produirons le rapport fait de la Lettre d'*Olivekrans* à la Reine, avec les remarques qu'elle avoit faites en marge, & après sa Lettre-même à *Olivekrans*, relative à cette affaire. (*a*) Rap-

(*a*) *V. Miscellanea Academica pag.* 72-76.

(*) Nous donnerons dans l'Appendice (1) l'Epître dédicatoire de *Wasmuth* à *Christine* corrigée par elle-même, & ses Apologies sur les Remarques faites contre lui, avec les Sentimens les plus favorables de ses Censeurs de *Rome*. Comme ces sentimens ne sembloient pas être contraires après les explications de *Wasmuth*, la Reine fit publier son Ouvrage.

*V. Append. Numero XLVIII. & XLIX.*

(1) V. Miscell. Academ. pag. 85-91. p. 99. 119. pag. 130-137. p. 119-129. p. 177-

Rapport de la Lettre du Gouverneur-Général du 11. Décembre 1686.

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1686.

*Je n'ai lu que la Préface, où il y a beaucoup à corriger.*

*Son Ouvrage eſt dérobé du pauvre* Levera, *à qui il fait un grand tort de ne le nommer pas ſeulement.*

*Il a raiſon, je veux fournir à tout.*

*Voilà qui va bien.*

*Je le ferai de toutes mes forces.*

*Il n'a qu'à s'expliquer ſur ce qu'il faudra faire pour lui.*

*Il ne faut rien eſpérer de ce* Pape

Il eſpére que la Reine aura reçu le Tableau univerſel du Dr. *Waſmuth*, que S. M. en aura été ſatisfaite, & qu'elle aura connu qu'il n'y a jamais eu un Ouvrage pareil au monde. Il fait tout ſon poſſible pour l'avancer, mais il a fallu du tems pour établir *quaſi* une nouvelle Imprimerie à cauſe du nombre de caractéres & de lignes muſitées dont il faut ſe ſervir. Cependant tout eſt prêt, & on y travaillera ce Printems ſans interruption. Quinze mille *Rixdalers* feront à peu près la dépenſe de l'impreſſion. On en a déjà fourni huit mille, & le reſte doit être livré ce même Printems. Si Mr. le Marquis *del Monte* étoit venu en *Suède* comme il avoit été projetté, on auroit trouvé les moyens de fournir à cette dépenſe ſans toucher un ſol des Revenus ordinaires; mais quoique cela ait manqué, le Gouverneur-Général croit que la ſomme de huit mille *Rixdalers* plus ou moins n'incommodera pas Mr. *Texeira*, eu égard aux remiſes qu'il doit fournir; & il promet (pourvu que Monſieur le Marquis vienne ce Printems en *Suède*) que ſi à la fin de l'année 1686 la Reine doit quelque choſe ſur le compte dudit Mr. le Réſident, elle ne devra rien à la fin de l'année 1687.

Au reſte, ajoute le Gouverneur-Général, le Dr. *Waſmuth* ſonge toujours à ſon Calendrier; & comme la Reine a promis de le recommander, il ne demande que cela, & ne peut s'adreſſer à quelque autre, avant que d'avoir eu recours à S. M. Le Gouverneur-Général ſupplie la Reine de lui dire ſon ſentiment là-deſſus, afin de s'y régler. S'il plaît à S. M. de

le

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1687.

Pape *ici, mais il en viendra bientôt un autre s'il plaît à Dieu, alors je ferai des merveilles; qu'il prenne ſeulement garde de ne pas choquer notre Religion.*

*Il faut parler à l'*Empereur, *& à la Diette, & ce ſera mon affaire par-tout.*

le recommander, il lui ſemble que cela ſe pourroit faire au *Pape*, qui, après l'avoir fait examiner, pourroit le propoſer à ceux qu'il convient. On pourroit encore, dit-il, parler à la Diette de *Ratisbonne*, parce que ce qui s'y concluroit, ſeroit d'une aſſez grande étendue, mais le Gouverneur-Général n'en parlera plus, que premiérement il ne ſache l'intention de S. M.

Voici la Lettre même de la Reine.

Rome *ce* 15. *Mars* 1687.

*Monſieur* Olivekrans, *j'ai vu l'Ouvrage de* Wasmuth, *& l'ayant examiné je l'ai trouvé tel qu'il n'eſt pas poſſible de le ſouffrir, étant entiérement hérétique; c'eſt pourquoi je vous ordonne de tout ſuſpendre, car je ne puis y contribuer, ni ſouffrir qu'il porte mon nom: je ſuis fâchée de la mauvaiſe dépenſe qu'on a déjà faite pour cet Ouvrage. Je vous défends d'y dépenſer plus rien, ſi l'Auteur ne le corrige: vous devez croire que je ne puis, ni ne veux contribuer à rien qui ſoit contraire à notre ſainte* Religion Catholique-Romaine. *Ecrivez-lui là-deſſus; je vous envoye copie de la Lettre que je lui écris. Je ne me plains pas de la dépenſe que j'ai faite juſqu'ici, mais je ne veux pas en faire pour des Ouvrages hérétiques, & je ſuis plus délicate là-deſſus que vous ne pouvez vous l'imaginer. Ainſi je vous ordonne de tout ſuſpendre juſqu'à ce que* Wasmuth *ait corrigé tout ce qui peut choquer la* Religion Catholique. *Je lui marquerai tout, & il ne faut pas ſe flatter d'uſer ici d'équivoques.*

*P. S.* de la propre main de la Reine.

*Je ne ſouffrirai jamais dans un Ouvrage qui doit porter mon nom & s'imprimer à mes dépens, la moindre expreſſion qui ſoit contraire à la* Religion Catholique; *ainſi la témérité de l'Auteur eſt inſupportable, d'avoir oſé me faire un ſi grand outrage, après avoir reçu de moi un ſi grand bienfait. Je lui écris moi-même là-deſſus, & je m'explique aſſez clairement. Cependant ſuſpendez tout juſqu'à ce que je ſois ſatisfaite ſur cet article, & ne lui fourniſſez plus rien. Dieu vous faſſe proſpérer.*

*Waſ-*

*Wasmuth* s'accommodant le mieux qu'il pouvoit au génie & au sentiment de *Christine*, elle lui écrivit elle-même, & se déclara contente des corrections qu'il avoit faites (*a*). Négociations & Commerce de Lettres de *Christine*.

*Le 21. Juin 1687.* L'an 1687.

*Monsieur* Wasmuth, *je suis satisfaite de vous, puisque vous m'assurez que vous corrigerez dans votre excellent Ouvrage, tout ce qui peut me choquer sur l'intérêt de la* Religion Catholique Romaine; *& pour cet effet je vous envoie les remarques que j'ai faites par le conseil des gens de la profession* (*). *Il est nécessaire que vous me satisfassiez entiérement là-dessus, si vous voulez que je vous continue ponctuellement l'assistance que je vous ai promise; ce que je ferai, si vous me satisfaites de même. Considérez ce que vous dites de la naissance de Notre Seigneur, qui choque également notre parti & le vôtre: il est de la prudence de se tenir à l'opinion commune. Vous verrez là-dessus mes sentimens, & ceux des Savans que j'ai consultés. Dieu vous fasse prospérer. &c.*

Malgré la bonne volonté de la Reine, & les huit mille écus qu'elle avoit déjà fournis à l'impression de cet Ouvrage, il ne parut pourtant pas du vivant de l'Auteur; car non seulement *Wasmuth* mourut l'année après, mais *Christine* ne lui survécut guéres plus de cinq mois. Cependant le fils de *Wasmuth*, Docteur en Médecine, publia trois ans après l'Ouvrage de son Pére, sous le titre de *Novum Opus Astro-Chronologicum* &c. contenant, outre la Dédicace telle que le Pére l'avoit destinée à la Reine, vingt-neuf grandes feuilles impériales, remplies de calculs Astro-Chronologiques, qu'il appelle *Tabulas Christianas* d'après le nom de *Christine*. (†)

Ce fut deux années avant la mort de la Reine, que le célébre *Puffendorf* lui avoit insinué qu'il voudroit bien lui dédier son Histoire de la *Guerre Trisennale d'Allemagne*, dont elle fut contente. Mais ayant appris depuis, que dans la partie qui étoit déjà imprimée, il y avoit des passages sur la Réformation de l'Eglise par *Luther* & choses semblables, qui avoient déplû à la Cour de *Rome*, cette dédicace n'eut pas lieu. (§) Cependant

(*a*) *Negociat. di* Polonia *pag.* 228.

(*) Pour satisfaire sur-tout la curiosité des Astronomes, j'insérerai ces remarques & la correspondance passée là-dessus entre les Savans de part & d'autre, parce qu'elles ne se trouvent imprimées nulle part, que je sache. *v. Append. N. XLI. XLII. & XLIII.*

(†) Nous insérerons dans l'Appendice cette Dédicace de *Wasmuth*, laquelle, quoique fort flatteuse pour la Reine, ne laisse pas d'être très-bien couchée. *v. l'Appendice N. XLIV.*

(§) Mr. *Puffendorf* s'en plaint dans sa Requête à *Charles XI.* en disant: „ que par-

Négotiations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1685.

dant comme la Lettre que *Puffendorf* en avoit écrite à la Reine, ſert d'éclairciſſement à ladite Hiſtoire, nous inférerons ici l'extrait que le Secretaire *Galdenblad* en avoit fait, avec les notes marginales de la Reine, qui devoient ſervir de minute à la réponſe qu'il devoit faire au Baron *de Puffendorf.* (a)

*Contenu de la Lettre de Monſieur Puffendorf.*

Il ne peut exprimer ſa joie qu'il a eu d'apprendre que la Reine ne déſaprouve pas ſon Hiſtoire; car quoiqu'il ſache avec quelle application & travail il l'a écrite, & que les Savans eſtiment ſes Ouvrages plus qu'il ne lui ſied de le dire, il n'auroit rien eſtimé tout cela, à moins que d'avoir auſſi l'approbation de la Reine, qui doit être préférée à celle de tout le Monde; non ſeulement pour la grande ſageſſe de S. M. mais auſſi parce que cette Hiſtoire traite de ſes exploits, que perſonne ne ſait mieux qu'elle-même. Il croit ne point pécher contre la Grandeur de la Reine, s'il oſe écrire un peu familiérement à une ſi grande Majeſté, d'autant qu'il y aura déſormais cette liaiſon entre la Reine & lui, que la Poſtérité ne nommera point *Chriſtine* ſans nommer *Puffendorf*, ni *Puffendorf* ſans nommer *Chriſtine.* On ſait bien qu'*Alexandre le Grand* eſtimoit qu'*Achille* avoit trouvé ſon *Homère*; & quoique la modeſtie ne permette point de ſe vanter, *Puffendorf* croit qu'on ne le blâmera pas, s'il prétend n'être pas inférieur à *Homère.* Pour l'Hiſtoire, quoique des gens d'eſprit ſoient d'opinion qu'elle aura beaucoup de grace, étant écrite avec une ſimplicité naïve, il croit néanmoins (pourvu que la Reine l'approuve) qu'il y pourra mêler

*Au contraire, il me fait plaiſir.*

*Cette viſion me fait aſſez rire. Mais les faits d'*Achille, *qu'ont-ils à faire avec ceux de* Guſtave & *de* Chriſtine?

*Je crois qu'il n'a pas tout-à-fait tort.*

*Je ne l'entends pas, il*

(a) *Miſcell. Acad. p.* 63. 67. *item Mém. de* Chriſtine *T. II. p.* 269.

„ ce qu'il s'eſt déclaré trop bon *Proteſtant* dans ſon Hiſtoire, *Chriſtine*, au lieu d'une „ récompenſe qu'elle lui avoit fait eſpérer, lui avoit écrit une Lettre bien forte là-deſſus: „ tandis qu'en même tems elle avoit dépenſé juſqu'à quinze mille écus pour les Tables „ Chronologiques du Profeſſeur *Waſmuth.* Les Domeſtiques de la Reine ayant de plus „ fait comprendre, comme par moquerie, (à *Puffendorf*) que pour avoir été ſi zélé „ pour le *Luthéraniſme*, le Roi lui donnera ſans doute d'autant plus de marques de ſa „ généroſité, qu'il a perdu celles que la Reine lui avoit deſtinées ..." Ce ſont des particularités que Mr. *de Berch*, Conſeiller de la Chancellerie de *Suède*, a eu la bonté de me communiquer, par la copie du Mémoire de *Puffendorf* au Roi *Charles XI.*

*Il faut voir l'Original, ainsi j'aurois voulu que vôtre extrait eût été fait en* Latin *& non en* François, *mais n'importe.*

*Il fera sagement.*

*Sur-tout il prendra garde de ne pas germaniser son* Latin, *ce qui rendroit son Histoire barbare.*

*Il faut m'envoyer le titre de tout cela.*

*Je le ferai.*

*Il fera à merveille.*

*Je le ferai.*

mêler ses sentimens sur les choses qui ont été exécutées plus tard qu'il ne falloit, & cela sans choquer personne, puisqu'aussi bien il n'y a point de mortel qui ne soit sujet à faire des fautes. Il parcourra aussi de nouveau tout l'Ouvrage avec la derniére exactitude, & prendra conseil sur chaque parole & sentence, afin que l'éclat de l'argument ne soit point offusqué par le récit de l'Histoire; mais pour cela, il ne suffit pas d'avoir recherché toute l'Archive de *Suède*, & de l'avoir conférée avec *Vittorio Siri*, qui a écrit sur les Conseils de la *France*, & avec *Leo Aitzema de Belgiâ Fœderatâ*. Il espére encore d'avoir, par le moyen d'un Ami à *Hambourg*, les Lettres de *Contaréni*, Ambassadeur de *Venise* à *Munster*, & d'*Antoine Bruni*, *Espagnol*. Il y a dans la Bibliothéque du *Vatican* un Livre du *Traité de Westphalie*, écrit par un Moine, & tiré des Lettres du Légat du Pape *Fabio Chisi*, dont *Puffendorf* a quelques Extraits; mais si la Reine en pouvoit avoir un exemplaire pour l'envoyer à Mr. *Texeira* à *Hambourg*, il croit en pouvoir tirer de grandes lumiéres pour son Ouvrage, & pense qu'il y aura encore plusieurs autres choses à *Rome* qui pourroient servir à son dessein. Il a conféré avec le Gouverneur-Général, qui a approuvé son intention, d'aller dans les Cours des Princes d'*Allemagne*, à *Berlin*, à *Dresde*, à *Munich*, *Stutgardt*, *Heidelberg*, *Cassel*, *Darmstadt*, *Wolfenbuttel*, *Hannovre*, pour demander communication des choses concernant cette Histoire; & pour mieux réussir, il tâchera d'avoir des recommandations du Roi, laissant au bon-plaisir de la Reine de le recommander pour ce même effet à l'Electeur de *Baviére*. Par ce moyen il espére pouvoir deviner avec facilité les Conseils secrets de la Maison d'*Autriche*, & de composer une Histoire dont le Monde n'a pas encore vu la pareille.

Il espére que la Reine fournira aux dépens de tous ces voyages, de maniére qu'il pourra converser avec honneur dans les Cours étrangéres, & gagner les Ecrivains pour avoir d'eux ce qui sert à son sujet. Il dit qu'il a

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine*.

L'an 1684.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1686.

honte de dire, & le Gouverneur-Général le ſait, qu'il a ſouffert beaucoup de miſére depuis l'an 1677, qu'il commença d'écrire cette Hiſtoire, qu'il auroit pu finir en deux ans, s'il en eût eu les moyens; mais il eſpére que la Reine le ſoulagera ſelon la grandeur de ſon ame, enſorte qu'il puiſſe avoir une Bibliothéque copieuſe, un beau Jardin, & quelque lieu hors de la Ville pour ſe recréer.

*Si ma bourſe étoit proportionnée à mon ame, ſes affaires iroient bien; mais il faut avoir patience, je ferai ce que je pourrai.*

Ut ſupra.

Il recommande à S. M. deux de ſes filles pour les marier avec une dot proportionnée à leur qualité, afin qu'il ne ſoit pas forcé de les donner à des gens qui ne les méritent pas, ayant été lui-même obligé de manger la dot de ſa femme pendant qu'on l'a traitté indignement en *Suéde*.

Sur le rapport de ce que le Gouverneur-Général a écrit touchant Mr. *Puffendorf*, V. M. a conſenti qu'il faut écrire à Mr. *Texeira*, afin de donner à Mr. *Puffendorf* plus d'argent qu'il n'a reçu de S. E. le Gouverneur-Général, qui eſt deux cent *Rixdalers*. C'eſt pourquoi s'il plaît à V. M. il faudroit ſavoir quelle ſomme on doit exprimer dans l'ordre à Mr. *Texeira*.

*Ecrivez à* Texeira *qu'il s'accorde avec lui le meilleur marché qu'il pourra.*

*Chriſtine* intercéda auſſi auprès du Duc de *Mantoue* pour le Libraire *Roſſi* de *Veniſe*, en le recommandant à ſa protection. (*a*)

*Sans date.*

*Col mezzo di Perſona, la quale hà molto merito meco* Cio: Dom. Roſſi *libraro in* Venezia, *hà implorato i miei ufficj preſſo V. A. affinch'ella voglia riceverlo ſotto la ſua protezzione; Quale io però la prego vivamente a concedergliene la grazia, ed a favorirlo nelle ſue honeſte occorenze, accioch' egli goda il frutto della preſente mia raccomandazione, e reſti eſſaudita la confidenza di chi me l'hà richieſta, aſſicurando l'A. V. che le ne reſterò particolarmente tenuta, e mi conferma. &c.*

La

(*a*) Lettere a' Principi pag. 66.

La Reine promet de favoriser l'Abbé *Bidal* (*) & *Evert Haas*. (a)

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine*.

*Le 20. Juillet 1686.*

L'an 1686.

*J'ai reçu avec joie vos remercimens, auſſi-bien que l'expreſſion du zéle que vous témoignez avoir pour mon ſervice. Soyez perſuadé que j'embraſſerai toujours avec plaiſir les occaſions de favoriſer & vous & votre famille, comme j'ai fait juſqu'ici. Dieu vous faſſe proſpérer.*

*Au Chevalier* de Terlon. *Sans date.*

*Il y a pluſieurs Ordinaires que j'ai accordé à* Evert Haas *la grace qu'il me demande par votre entremiſe, me l'ayant demandée autrefois en droiture, dont les dépêches ont été envoyées à mon Réſident* Texeira: *Je ſuis bien aiſe d'avoir prévenu vos inſtances en cette occaſion, vous aſſurant qu'en toute autre je ſerai prête à vous complaire, pour vous marquer l'état que je fais de votre perſonne & de votre amitié. Au-reſte ſoyez perſuadé que j'aurai une très-grande ſatisfaction de vous voir à* Rome; *priant Dieu, &c.*

*Chriſtine* approuvant fort la réſolution du Duc de *Mantoue*, de placer ſon Fils naturel au Collége *Clémentin*, l'aſſure qu'il y ſera bien recommandé. (b).

*Le 26. Avril 1687.*

L'an 1687.

*Sere^mo. Signore. Mi reſe la lettera di V. A. il Signor Don* Giovanni *ſuo figlio naturale, ch' ella hà mandato in queſto Collegio* Clementino, *ed in quell' inſtante lo conobbi dotato d'un, indole degna di V. A. e della ſua qualità, e ſpero, ch' egli ſi renderà ſempre più meritevole dell' amore dell' A. V. con la quale mi rallegro dell' ottima elezzione, c' hà fatto di queſt' unico luogo, ove ſi dà alla Gioventù di nobile, e ſublime naſcita la più bella educazione, che ſi può deſiderar in ogni profeſſio-*

(a) *Lettere a Diverſi pag.* 10. & *Mémoires de* Chriſtine *Tom. I. p.* 244. n. Et *Lettres à ſuoi Miniſtri pag.* 62.

(b) *Lettere a' Principi pag.* 30.

(*) Son pére étoit le Marchand de Nippes de *Chriſtine* à *Paris*, & grand-pére du Marquis d'*Aſfeld*, devenu Maréchal de *France* en 1734. Mémoires de *Chriſtine* Tom. I. p. 244. n.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1687.

*feſſione, e che hoggidì fioriſſe a perfezzione ſotto la glorioſa protezzione del Maggior Cardinale che mai fù, e forſe ſarà. Deve però V. A. eſſer perſuaſa, che com' io reputo mio proprio intereſſe tutto ciò che a lei appartiene, coſi non laſcierò di comprovarlo nella perſona di queſto Signor ſuo figlio quello, che ſarà pronta a fare in qualunque ſua occorenza. Ringrazio intanto V. A. della confidenza c' hà riposto nel mio affetto verſo di lei in tal congiuntura, e le auguro ogni felicità.*

*D. V. A.*

*Affmo.* A. C.

*L'Abbé* Santini.

La Reine recommande au Doge *Moroſini* l'Archevêque *Maurocordato*, pour lui obtenir un Evêché du *Rite Grec* en *Morée*. (*a*)

*Sans date.*

*Mon Couſin, l'Archevêque de* Paronaxie, *nommé* Théophane Maurocordato, *a eu recours à ma protection pour obtenir dans la* Morée *quelque Evêché du* Rite Grec; *& comme j'ai toujours favoriſé ce bon Prélat, je vous le recommande, eſpérant qu'il ſe rendra digne de vos faveurs par ſon bon comportement dans le ſervice de Dieu, dont il a donné autrefois des preuves ailleurs, & particuliérement en* Hongrie, *ces derniéres années. Je vous prie de le favoriſer à ma conſidération, vous aſſurant que je vous en tiendrai un compte particulier. Je prie Dieu, &c.*

*Chriſtine* veut bien qu'un nommé *Giraud*, établi à *Strasbourg*, lui donne des nouvelles d'*Allemagne*. (*b*)

*Le* 17. *Mai* 1687.

*Monſieur* Giraud, *j'ai été bien aiſe d'apprendre par votre derniére Lettre, que votre frére ait été pourvu d'un Bénéfice à* Strasbourg, *& vous ſai bon gré de l'offre que vous me faites de ſon ſervice en ce Païs-là, d'où il pourra contenter ma curioſité en me donnant des nouvelles d'*Allemagne. *C'eſt le plus grand ſervice qu'il puiſſe me rendre en ces quartiers. Au reſte,*

(*a*) *Lettere d' Principi pag.* 128. (*b*) *Ibid. pag.* 199.

*reſte, vous pouvez faire fonds ſur ma protection en votre faveur & pour tous les vôtres dans les occaſions qui ſe préſenteront. Dieu vous faſſe proſpérer &c.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

La Reine intercéde pour le Duc de *Nortumbria*, qui avoit été privé de ſes Terres en *Toſcane.* (a)

L'an 1665.

*Li 24. Nov. 1665.*

*Sere^mo. Signore. Le ſtato veramente degno di compatimento nel quale ſi ritrova hora il Duca di* Nortumbria *per la privazione ch'egli ſoffre, caſi de' ſuoi beni, m'induce a prenderne parte non ſolo pel merito della ſua perſona e Caſa, e per le neceſſità in che lo vedo, mà per la divozione, e riverenza grande ch'egli profeſſa a V. A. che parmi lo renda degno di goder gli effetti della giuſtizia, e beneficenza di lei a miſura del ſuo biſogno. Sono però a pregar V. A. con particolar premura, a voler far rimettere il Duca nel libero godimento de' ſuoi effetti e beni, ſpecialmente di* Monte-Regione *comprato per lui, ed agevolar l'effetto delle attinenza ed accreſcimenti fatti, che portano di loro natura una breve eſecuzione. Io ſò che V. A. hà ſempre molto ſtimato, e favorito il Duca e la ſua Caſa; Onde tanto più devo ſperare che ſia per farlo hora, che mi vede interreſſata nelle giuſte convenienze di lui, e quanto io ſia per rimanerne obligata a V. A. della quale io ſono.*

*Affma.*

C. A.

Elle écrivit l'année après au Duc de *Nortumbria* lui-même, en conſentant qu'il acceptât la penſion que le Roi de *France* vouloit lui donner. (b)

Hamburgo *li* 20. *Ottobre.* 1666.

*Duca di* Nortumbria. *Io non poſſo ſe non godere d'ogni voſtro ſoglievo, e vantaggio; Onde non ſolo conſento che accettiate la penſione ottenuta dal Rè di* Francia, *mà ancora mene rallegro, intendendo pure con queſto, che la voſtra figlia ſia andata per approfitarſi maggiormente con la ſua preſenza degli emolumenti del Canonicato; E come voi con la voſtra lettera mi havete*

(a) *Lettere a' Principi pag.* 15. (b) *Ibid. pag.* 175.

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an 1687.

*havete moſtrato in queſte occaſioni il dovuto riſpetto, resto vi aſſicuro del mio gradimento, e della diſpoſizione c'havrò continuatamente per voi, e per gl'intereſſi della Caſa voſtra, e Dio vi proſperi.*

Pluſieurs années après, la Reine écrivit au Roi d'*Angleterre* en faveur de Mademoiſelle *Dudley di Nortumbria*, & y ajouta cette Lettre au Comte *de Caſtelmaine.* (*) (*a*)

*Le 4. Octobre 1687.*

*Monſieur le Comte* de Caſtelmaine, *j'ai la confiance de vous envoyer la Lettre ci-jointe, que j'ai écrite au Roi mon Frére, votre Maître, en faveur de Mademoiſelle* Charlotte Dudley de Nortumbrie, *dont vous verrez le contenu; vous priant de le préſenter de ma part au Roi, & de l'accompagner de vos bons offices pour lui obtenir l'honneur qu'elle deſire ſi ardemment: vous aſſurant que m'intéreſſant de tout mon cœur en ſa fortune, je vous tiendrai compte des bons offices que vous lui rendrez en ma conſidération; priant Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Le Duc de *Nortumbria* étant mort, *Chriſtine* recommande au Grand-Duc de *Toſcane* ſes deux fils, dont le cadet étoit Gentilhomme de la Chambre de la Reine. Voici ſes deux Lettres. (*b*)

*Sans date.*

*Altre volte ia hò raccomandato a V. A. gl'intereſſi del fù Duca di* Nortumbria, *e ſingolarmente una ſua lite con l'Abbate* Fabbroni, *ed havendo ella havuto la bontà di protegere le buone ragioni del Duca, ottenne più ſentenze favorevoli, e l'ultima fù deciſiva con pieni voti, e ſottoſcrizzione di tutta la Rota. Hora non oſtante, l'Abbate medemo ſperando forſe vantaggio dalla morte del Duca, procura, per tutte le vie, d'ottener la reviſione di detta Cauſa; Ond'io che hò riguardato ſempre con particolar propenſione gl'intereſſi, e le convenienze del fù*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 157. (*b*) *Ibid. pag.* 34. & 35.

(*) Le Roi *Charles II.* de la *Grande-Bretagne* faiſoit l'amour à la Comteſſe *de Caſtelmaine.* V. Mém. de *Chriſtine* Tom. II. p. 302.

*fù Duca, havendo io hora più potenti motivi di protegere il presente Duca suo figlio, per esser egli Cavalier della mia Camera, è più degno d'esser protetto ed ajutato nelle sue giuste occorrenze, mossa anche dalla benevolenza che hà acquistato nel mio servitio di tanti anni il presente Duca di* Nortumbria, *figlio del defonto; vengo a pregar L' A. V. che voglia continuar verso di lui, e della sua Casa gli atti della sua beneficenza, e protezzione, col non permetter la revisione di detta Causa, che sarebbe loro di gravissimo pregiudizio. Sarà questa un' opra degna della pietà di V. A. alla qual'io ne professerò special obligazione, e mi confermo.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1680.

L'autre Lettre est conçue en ces termes:

*Sere^mo. Signore. Rendo infinite grazie a V. A. de' favori si degni della generosità e pietà sua, c'hà fatto fin qui ai due fratelli* Missarj; *prendo però la confidenza di venir a pregar L. A. V. che voglia reiterar le sue efficacissime instanze per salvar loro la vita, la quale riconosceranno dalla protezzione di V. A. oltre che tutta la lor Casa merita d'esser protetta e compatita, specialmente per haver viva una povera Madre vecchia con cinque figlie Monache, che tutti pregheranno Dio per L. A. V. se riceveranno la grazia. Io considero ch'a tanti motivi degni della di lei pietà, s'aggiungono quelli della sua gloria troppo interessata nella conservazione di questi due poveri Giovani! Ond'io attendo con ansietà l'effetto favorevole d'una si alta protezzione, com' è quella di V. A. alla quale, senz' offenderla, non si potrà negar una grazia si dovuta. Io pure farò dal canto mio quanto mi sarà possibile per ajutarli, mà da V. A. dipende principalmente la vita, e la morte loro: Di quanto ella farà per salvarli, io me le professerò tenuta, e resto. D. V. A.*

*Aff^ma.* C. A.

*L'Abbate* Santini.

Dans les deux Lettres suivantes de l'an 1686. & du 11. Janvier 1687. la Reine remercie le Prince de *Valenzaro* & le Comte *Romoaldo Vialardi*, du beau Cheval & du beau Tableau dont ils lui avoient fait présent. (*a*).

*Sans*

(*a*) *Lettere a' Principi* pag. 145 & 167.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1687.

*Sans date.*

*Monſieur le Prince de* Valenzano, *j'ai reçu avec tout l'agrément que vous pouvez ſouhaitter le beau Cheval que vous m'avez envoyé & vous en remercie de tout mon cœur, auſſi-bien que des obligeantes expreſſions dont vous l'avez accompagné dans votre Lettre, vous aſſurant que je ſerai toujours prête à vous témoigner par des effets l'eſtime que j'ai pour votre amitié, priant Dieu, &c.*

*Li* 11. *Gen.* 1687.

*Comte* Romoaldo Vialardi. *Il povero mendico che m'havete preſentato è ſtato ricevuto da me con tutta l'accoglienza che meritava, e l'hò ſtimato degno, benche lacero, e miſerabile, di ſtar nella mia Galleria fra i più nobili, e ben veſtiti. Vi ringrazio però di queſto dono da me ſommamente gradito, e che m'obliga a deſiderar le occaſioni di moſtarvene la mia gratitudine più con l'opere, che con le parole. Intanto vi confermo la mia propenſione, e ſtima particolare verſo la voſtra perſona, a cui auguro ogni proſperità.*

*P. S. Conte, m'havete fatto un regalo degno dell' Imperator del mondo. Io non hò fatto coſa che da voi lo meritaſſi, ma ſpero nelle occaſioni di farvi conoſcere, che non l'havete mal impiegato.*

*Chriſtine* félicita de-même le Connétable *Colonne* ſur la Vice-Royauté de *Naples* en ces termes. (*a*)

*Li* 29. *Novembre* 1687.

*Signore Vice Rè Coneſtabile* Colonna, *mio Primo. Com' io ſon informata dell' urgenza preciſa ch' ella hà havuto di renderſi in* Napoli *con tutta celerità, ed hò per altro evidenti prove della ſua cordial parzialità verſo di me; coſi ſon perſuaſa, che ſenza un' indiſpenſabile neceſſità non havrebbe ella mancato, prima di partir da* Roma, *d'adempir meco ogni termine di convenienza. Ricevo però con ſommo gradimento le ſue ſcuſe, e come intereſſata in ogni ſuo proſpero avvenimento, mi rallegro ſeco con tutto l'animo del poſſeſſo, & hà preſo felice-*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 129.

*felicemente di cotesto Governo, desiderando che lo goda molti anni. Intanto la ringrazio delle sue espressioni, assicurandola dell' affettuosa volontà, e stima singolare, che conserverò sempre alla sua persona, ed al suo merito, e le auguro ogni vera prosperità.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.* L'an. 1687.

Parmi les Billets, que la Reine a écrits à l'Abbé *Santini*, son Secretaire pour l'*Italien*, on trouve celui qui suit. *Santini* étant malade, lui rapporte (a) qu'un P. *Ferdinando* lui avoit dit, qu'ayant vu la Reine, non seulement il l'avoit trouvée dans une parfaite santé, mais fraîche comme une Dame de quinze ans. Je souhaite, dit *Santini*, que V. M. vive encore une longue suite d'années. Sur quoi *Christine* lui répondit:

*D.* Ferdinando *è un Ciarlone: stò ben per grazia d'Iddio: mà son vecchia, e lo conosco, mà pur non mi voglio disperar. Vi ringrazio, Dio vi esaudisca, e ci faccia camper insieme.*

D. *Ferdinand* est une babillard: je me trouve bien, graces à Dieu; mais je me fais vieille, & je le sens. Cependant je ne me désespére pas (b). Je vous remercie de vos souhaits. Que Dieu vous exauce, & nous laisse vivre ensemble. (*)

La Reine remercia *Jean Paul Marana* (†) de son Panégyrique de *Louis XIV.* & le félicita de la munificence de ce Monarque. (c)

*Li 22. Maggio 1688.*

*Signor* Giov: Paolo Marana. *Hò ricevuto con particolar gradimento il vostro Panegirico in lode del Rè Christianissimo, interessandomi, io nelle glorie d'un sì gran Rè, quanto nelle proprie; l'hò letto con gusto, e Compatisco in tanto le vostre disaventure; godo però del sollievo che vi vien somministrato dalla munificenza del Rè, mà voglio che restiate persuaso, che anch' io vi favorirò volontieri, dove potrò, stimando i vostri virtuosi talenti. Dio vi prosperi.*

Elle

(a) *Lettere a Diversi pag.* 75.
(b) *V. Mimoires de* Christine *T. II. pag.* 272.
(c) *Lettere a Diversi pag.* 65.

(*) *Santini* travaillé de la gravelle, rend graces à la Reine de l'*Aqua d'Antioli* qu'elle lui avoit donnée, & qui avoit atténué la pierre dans l'urétre.

(†) *Marana* étoit Auteur de l'Ouvrage fameux de l'*Espion Turc*. *Charpentier* dit (1) qu'il avoit été chargé de la Révision de ce Livre, qui fut imprimé avec la permission de la Cour de *France*, après qu'elle en avoit fait ôter ce qui ne lui convenoit pas.

(1) V. Carpenteriana p. 30. & la Préface des Mémoires de *Christine*.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

Elle eſt contente que le Sr. *Carton* vienne la trouver, dès que ſon Ouvrage ſera complet, & elle remercie l'Abbé *de Foris* des Livres qu'il lui avoit envoyés. (*a*)

L'an 1689.

*Le* 14. *Août* 1688.

*Monſieur* Carton, *j'ai reçu agréablement votre Lettre, & je ſuis bien aiſe de voir que vous viendrez me trouver auſſitôt que votre Ouvrage ſera complet. Je vous attends avec impatience. Cependant je vous remercie du zéle extraordinaire que vous témoignez avoir pour mon ſervice, vous aſſurant que j'y répondrai par ma reconnoiſſance. Dieu vous conſerve & vous faſſe proſpérer.*

*L'autre Lettre pour l'Abbé* de Foris *eſt ſans date* (*b*).

*Votre Lettre m'a donné bien de la joie en m'apprenant de vos nouvelles; & comme j'ai pour vous toute l'eſtime & l'amitié que vous méritez, les témoignages de votre affection me ſeront toujours fort agréables. Je vous remercie des Livres que vous m'avez envoyés, quoique je ne les aye pas encore reçus, & vous prie de croire que ce ſera toujours avec joye que j'embraſſerai les occaſions de vous témoigner l'état & l'eſtime que je fais de vous. Cependant je prie Dieu &c.*

Ces deux Lettres en faveur des Marquis *Pallavicino* & *d'Arnoſo* furent expédiées deux mois avant la mort de la Reine. (*c*)

*Al Duca di* Mantova. 5 *Feb*. 1689.

*Sere*mo. *Signore. Con mio ſommo piacere incontro l'occaſione, che V. A. mi porge di favorire il Marcheſe* Pietro Maria Pallavicino, *il quale però conoſcerà dalla premura con cui m'adopro per il ſuo intento, e con quanto affetto io conſidero tutto ciò che riguarda la ſodisfazzione di V. A. la quale può eſſer certa, che non mancherò dal canto mio di far quanto potrò perche il predetto Cavaliere reſti conſolato.*

*Signor Vice Rè Conneſtabile* Colonna. *Nell' ameſſo memoriale del Marcheſe d'*Arnoſa, *Don* Giacomo Paravagna, *troverà ella motivi coſi forti, di commiſerare il di lui ſtato, e di*

(*a*) *Negoziati di Polonia pag.* 229.
(*b*) *Lettere à Principi p.* 194.
(*c*) *Ibid. pag.* 64. & 131.

*di suo figlio, che m'assicuro, sarà per far godere ai medemi prontamente gli atti della sua giustizia, e della sua pietà, per sollevarli dall' oppressione che patiscono; nulladimeno raccomando alla di lei bontà quanto posso più vivamente i loro interessi, che mi sono sommamente a cuore, assicurandola, che di quanto ellà farà per le loro convenienze, io le resterò tenuta in particolar maniera, ed in tanto le auguro ogni presperità.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine*.

L'an 1663.

Comme la plupart des Lettres de *Christine* que nous venons de produire, ont été écrites ou aux Savans, ou en leur faveur, ou à des Personnes qui s'étoient distinguées dans le Métier de la guerre, ou en faveur de ceux qui vouloient s'y engager, nous ne finirions pas, si nous voulions rapporter toutes les autres de cette nature, & de simples Lettres de complimens. Nous en choisirons quelques-unes qui nous semblent être les plus remarquables, & qui pourront éclaircir quelque point de l'Histoire de ce tems-là, ou des Personnes dont il s'y agit.

Nous avons rapporté dans les Mémoires de *Christine* (*a*) l'entretien qu'elle eut, étant en *France*, avec Mademoiselle *de Montpensier*, Fille de *Gaston* Duc *d'Orléans*; & que *Christine*, entre autres, lui avoit dit: *que la Duchesse de* Savoye, *Tante de Mademoiselle, craignoit que cette Niéce, étant aimée du Duc, ne vînt à* Turin, *parce que la Duchesse elle-même vouloit gouverner. Christine*, à son retour de *France*, ayant fait quelque séjour à la Cour de *Turin*, où elle fut traitée splendidement, avoit trouvé que l'autorité de la Duchesse y influoit dans toutes les affaires; c'est sans-doute pour cela, que voulant recommander un Gentilhomme *Saxon*, nommé *de Falckenhaver* qui servoit dans les troupes, elle s'adressa plutôt à la Duchesse par la Lettre qu'elle lui écrivit (*b*) en ces termes:

Roma *li* 22. *Settembre* 1663.

*Sere^ma. Duchessa mia Signora Sorella. Presenterà a V. A. R. questa mia* Francesco Christoforo de Falckenhaver, *Gentilhuomo di* Sassonia, *e Capitano Allemano, il quale bramando tuttavia d'avanzarsi coll' applicazione agli essercizj militari, stimerebbe sua gran fortuna il poter esser in servizio del Signor Duca suo figlio con qualche honorevole Impiego nelle sue truppe: Io però che sono informata del valore, e merito del di lui Padre, volontieri mi sono indotta a compiacerlo nell' instanze fattemi di raccomandarlo a V. A. R. si come fò vivamente per questo suo intento; assicurandola ch' io le sarò tenuta*

(*a*) *Mémoires de* Christine *Tom. I. pag.* 557.

(*b*) *Lettere a' Principi pag.* 1.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

*ta d'ogni favore, ch' ella gli compartirà in mio riguardo, e confermandole in queſta occaſione la mia ſingolariſſima ſtima, ed affetto verſo di lei; reſto Di V. A. R.*

L'an 1667.

*Affma Sorella*

C. A.

*Chriſtine* ne négligea pas pour cela d'entretenir bonne correſpondance avec le Duc même ; voici la Réponſe qu'elle fit, peu de ſemaines auparavant, à la Lettre qu'il lui avoit écrite au ſujet de ſon Miniſtre Réſident à *Rome.* (*a*)

*Li 27. Agoſto* 1663.

*Sere^mo. Signor Duca. Dal Commendator* Gini *hò ricevuto con la lettera di V. A. R. ancora la viva eſpreſſione de' ſuoi ſenſi, che egli mi hà fatto; ed hò goduto molto di veder eſſo qualificato col Carattere di Reſidente di V. A. R. in queſta Corte, per haver qui Miniſtro per mezzo del quale poſſa io frequentamente far paleſe a lei, ed al mondo la ſtima particolare, che fò della qualità, e merito grande di V. A. R. e della ſua caſa. Al Commendatore hò eſpreſſo quanto io ne deſideri le occaſioni. Mi rimetto però a lui, che sò non rappreſenterà meno a V. A. R. di quanto che io ſono. Di V. A. R. &c.*

La Reine ſe trouvant quelques années après à *Hambourg*, écrivit cette Lettre au Marquis *Caſtel Rodrigo* en faveur du Baron *Ulfsparre*, *Suédois.* (*b*)

*Le 22. Juillet* 1685.

*Monſieur mon Couſin, je ne puis pas refuſer au Baron* Ulfsparre *cette Lettre de faveur auprès de vous, puisque c'eſt un Gentilhomme* Suédois *à qui je ſouhaite toute la ſatisfaction poſſible. Il deſire de vous ſervir dans les préſentes conjonctures de guerre, eſpérant d'obtenir de vous en ma conſideration quelque emploi digne de lui. C'eſt pourquoi je vous le recommande avec empreſſement, vous priant d'être perſuadé de la reconnoiſſance que j'en aurai, ſi vous lui accordez pour moi cette ſatisfaction, & je ſuis, &c.*

*Mon Couſin*

*Votre bonne Couſine.*

Telle

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 1.

(*b*) *Ibid. pag.* 142.

Telle étoit aussi la Lettre pour *Jean Baptiste Biron*, qu'elle écrivit à l'Evêque de *Munster*, *Bernard van Galen*, vrai Apôtre guerrier, (*a*) qui fit tant de bruit & occasionna tant d'affaires à la République d'*Hollande* & après à la *Suède*. (*b*)

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine*.

L'an 1667.

Hambourg *le* 16. *Juin* 1667.

*Mon Cousin, je ne puis m'empêcher de vous recommander* Jean Baptiste de Biron, *puisqu'il le mérite pour sa valeur & la fidélité avec laquelle il a servi longtems dans mes Armées; & je le fais d'autant plus volontiers, qu'il m'assure d'être déjà connu de vous, & qu'autrefois vous lui avez accordé la grace de faire des levées pour votre service. Il espére par ma recommandation d'obtenir de vous dans les conjonctures présentes quelque emploi digne de lui; & comme je lui souhaitte avec zéle la consolation qu'il demande, aussi vous devez être persuadé de ma reconnoissance. J'embrasse volontiers cette occasion de vous renouveller l'amitié & l'estime que je vous conserverai toujours, priant Dieu, &c.*

Deux Lettres de la Reine en faveur du Baron *Gustave Wrangel*, pour servir la République de *Venise* contre le *Turc*, prouvent qu'il y avoit été employé, mais qu'il n'avoit pas bien usé de sa fortune. L'une s'adresse au Procureur *Corraro*, sans date, & l'autre au Procureur *Bassadonna*. (*c*)

*Sans date.*

*Monsieur le Procureur* Corraro, *puisque le* Nord *est tout en paix, le Baron* Gustave Wrangel, *Gentilhomme* Suédois, *qui est fait pour la guerre, ne pouvant vivre dans l'oisiveté, après avoir fait éclater sa vertu & son courage dans la charge de Vice-Amiral & de Conseiller de la Marine pour la* Suède, *& de Général-Maréchal-Lieutenant pour la* Pologne, *je lui ai conseillé d'aller offrir ses services à la République contre l'Ennemi commun, espérant qu'elle ne les refusera pas. Je connois si bien sa réputation & sa valeur, que je puis vous assurer qu'il ne sera pas inutile. Je prends la confiance de vous le recommander, vous priant de le favoriser de votre appui, & vous assurant que je vous serai redevable de toute*

(*a*) *Mémoires de* Christine *Tom. II. pag.* 190. *n.*

(*b*) *Lettere a Diversi pag.* 36.

(*c*) *Lettere e' Principi. pag.* 143.

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

*toute l'aſſiſtance qu'il recevra de vous en ma conſidération. J'embraſſe avec joye cette occaſion pour vous aſſurer de l'amitié & de l'eſtime que je conſerve pour votre mérite, & prie Dieu &c.*

L'an 1668.

*Le 18. Juillet 1668. (a).*

*Monſieur le Procureur* Baſſadona, *je ſuis trop perſuadée de la véritable amitié & affection que vous me portez, pour douter de vos ſoins & de vos bons offices en faveur du Sieur Baron* Guſtave Wrangel, *que je vous ai recommandé. J'aurois ſouhaitté pour l'amour de lui, qu'il eût mieux uſé de ſa fortune; mais il doit accuſer ſon malheur. Cependant je vous remercie de tout ce que vous avez fait en ſa faveur, vous priant de croire que j'en aurai toute la reconnoiſſance que vous méritez, & que je vous conſerverai de l'amitié, faiſant toujours eſtime & grand état de votre mérite, & priant Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Voici encore une autre Lettre au même *Baſſadona* en faveur du Comte *Coſchi.* (b)

*Sans date.*

*Monſieur le Procureur* Baſſadona, *vous m'avez donné toujours des marques ſi obligeantes de votre amitié & affection, que je ne ſaurois m'empêcher de vous donner celles de ma confiance, & de l'eſtime que je fais de votre perſonne & de votre autorité, lorsque les occaſions s'en préſentent. Je ſuis obligé de vous demander votre faveur, pour que le Comte* Coſchi *obtienne la grace qu'il demande dans le Mémoire, & que je voudrois bien obtenir, comme je l'eſpére, par votre moyen, en vertu de l'extrême deſir que j'ai d'obliger le Comte, qui a eu cette confiance en mes offices. C'eſt pourquoi je vous recommande cette affaire de tout mon cœur, vous aſſurant que je vous en ſerai redevable, & vous en témoignerai ma reconnoiſſance dans l'occaſion, & je prie Dieu, &c.*

*P. S. Quand je vous dirai, Monſieur, que cette affaire vient de m'être recommandée par une perſonne qui eſt proche parent de* Sa Sainteté, *je m'aſſûre que vous ſerez perſuadé que j'ai raiſon de m'intéreſſer au bon ſuccès de cette affaire, que je vous recommande de tout mon cœur.*

Le

(a) *Lettere d' Principi pag.* 149. (b) *Ibid. pag.* 148.

Le Prince de *Turenne* avoit demandé à la Reine de s'intéreſſer pour ſon Neveu, qui alloit faire la Campagne de *Candie*; elle lui fit là-deſſus la Réponſe ſuivante (*a*). Négotiations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

*Le 26. Mars* 1669. L'an 1682.

*Mon Couſin, j'ai reçu avec joye l'obligeante Lettre que vous m'avez écrite, & vous remercie des expreſſions que vous m'y donnez de votre amitié, que j'eſtime par le mérite de votre perſonne. Je vous prie d'être perſuadé que je ſuis prête à la cultiver dans toutes les occaſions qui ſe pourront préſenter; auſſi vous devez croire que ce ſera avec affection que je m'intéreſſerai dans les avantages de votre Neveu, & que je m'efforcerai de répondre, autant qu'il me ſera poſſible, à la confiance que vous avez en moi; mais à vous parler ſincérement, votre propre mérite, & celui de votre Neveu, ajoutez-y ce que la Cour de* France *ſera de conſidérable & de réel pour le ſecours de* Candie, *tout cela parlera plus puiſſamment pour vos prétentions, que tous les bons offices que je pourrois vous rendre; néanmoins, puisque vous me les demandez, je vous les promets de tout mon cœur, & cependant je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

J'ai trouvé dans les Cahiers des Mſſ. de *Chriſtine* pluſieurs Lettres concernant le Colonel *Cleuter*. Elle paroît avoir eu ſes intérêts fort à cœur. Il ſemble qu'il a été chargé de la conduite du Régiment que *Chriſtine* fit lever pour le ſervice des *Vénitiens* contre le *Turc* (*b*). Il ſe conduiſit toujours bien, & la Reine en témoigne ſa ſatisfaction dans la Lettre ſuivante à *N. N.* qu'elle nomme ſon Couſin. (*c*)

*Le* 31. *Août* 1669.

*Mon Couſin, j'ai reçu avec toute l'eſtime que vous méritez, la part que vous m'avez donnée de votre arrivée aux Eaux de* Standie, *& vous remercie des obligeantes expreſſions dont vous l'avez accompagnée, auſſi-bien que des bonnes nouvelles que vous y avez ajoutées du Colonel* Cleuter, *étant ravie d'apprendre qu'il s'acquite dignement de ſon devoir. Je ſouhaitte paſſionnément de voir* Sa Sainteté, *ſoulagée par quelques heureux ſuccès de l'inquiétude où elle eſt pour l'intérêt commun, ce que je*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 192.
(*b*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. pag.* 31 & 72.
(*c*) *Lettere a' Principi pag.* 163.

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an 1683.

*je veux eſpérer de votre prudence & valeur, qui eſt à-préſent ſa ſeule eſpérance, & me réjouiſſant avec vous de la gloire que vous avez acquiſe en cette occaſion, je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Chriſtine Alexandra.

C'eſt le fils de ce *Cleuter*, qui, de Page de la Reine, étoit devenu Capitaine dans les Gardes de *Sa Sainteté*, que *Chriſtine* recommande au Duc de *Lorraine* dans cette Lettre. (*a*)

*Le* 19. *Juin* 1683.

*Mon Couſin, je ne puis m'empêcher de vous écrire en faveur de* Maſſimiliano *fils du Colonel* Cleuter, *qui après avoir ſervi ici huit ans en qualité de Capitaine dans les Gardes de* Sa Sainteté, *dont il a commandé une Compagnie, a eu l'envie d'aller chercher fortune dans la guerre contre l'Ennemi commun. Et comme ce Gentilhomme a été mon Page & a donné toujours des marques de cœur & d'honneur, qui l'ont rendu digne de ma protection, cela m'oblige de vous le recommander, pour lui obtenir dans vos Troupes quelque emploi qui lui convienne, & dont vous le jugerez capable. Je vous prie de croire que je vous ſerai ſenſiblement obligée de toutes les bontés que vous aurez pour lui à ma conſidération. Je vous aſſure de l'amitié & de l'eſtime que j'ai pour votre mérite, & je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte & digne garde.*

C. A.

*L'Abbé* Santini.

Quelques années après que *Cleuter* fut devenu Colonel, *Chriſtine* le recommanda à *Moroſini* Capitaine-Général de *Veniſe*, par cette Lettre (*b*).

*A* Rome *le* 1. *Mars* 1687.

*Mon Couſin, ce n'eſt pas par compliment, mais avec tout le ſoin dont je ſuis capable, que je vous recommande le Colonel* Maſſimiliano Cleuter, *qui a amené un Corps de ſept cens Allemans au ſervice de votre République. Ce jeune homme a été nourri Page auprès de moi, ayant donné toujours & par-tout des*

(*a*) *Lettere d' Principi pag.* 42. (*b*) *Ibid. pag.* 137.

*des marques de courage, qui l'ont rendu digne de ma protection. Je vous prie de le favoriſer, comme une perſonne dont la fortune m'eſt à cœur, vous aſſurant que je vous tiendrai compte de toutes les bontés que vous aurez pour lui en ma conſidération, & je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine. L'an 1683.

Elle lui donna de-même deux Lettres de recommandation pour le Comte *Königsmarc*, *Suédois*, & Général des Armées de terre de la République. (a)

*La premiére eſt ſans date.*

*Le Colonel* Maximilien Cleuter *vient au ſervice de la République de* Veniſe *avec ſept cens* Allemans; *& comme il a été mon Page, & qu'il s'eſt toujours rendu digne de ma protection par ſon courage, je vous le recommande avec ſoin, vous aſſurant que toutes les faveurs qu'il vous plaira de lui faire en ma conſidération, me ſeront agréables, & que je vous en tiendrai un compte exact. Je prie Dieu, &c.*

*L'autre eſt datée du* 20. *Septembre* 1687. (b).

*Monſieur le Général* Königsmarc, *le Colonel* Maximilien Cleuter *étant dans la néceſſité, comme il me le dit, de faire un tour en* Italie *pour ſes propres affaires, a eu recours à ma protection pour en avoir la permiſſion après la Campagne achevée; & comme il me ſemble qu'on peut lui accorder une ſi juſte demande, je vous prie de le favoriſer pour cet effet de votre côté, autant que vous le jugerez convenable. Cependant je me réjouis avec vous de la gloire que vous avez acquiſe, & des belles actions que vous faites, ſouhaittant que Dieu vous conſerve pour la gloire de la* Suède, *vous qui marchez ſi glorieuſement ſur les traces du grand homme qui vous a donné la vie, & qui m'a ſervi autrefois ſi glorieuſement & ſi fidélement. Je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

La Paix étant faite, & *Cleuter* ayant à vaquer à ſes affaires particuliéres en *Allemagne*, *Chriſtine* l'accompagna de ſes Lettres de recommandation, tant pour l'Electeur de *Cologne* & la Princeſſe Landgrave de *Heſſe-Caſſel*, que pour le Nonce de *Cologne* & la Ville de *Francfort*, leſquelles nous donnons ici de ſuite. (c) Toutes ces quatre Lettres ſont ſans date.

La

(a) *Lettere a' Principi pag.* 138.
(b) *Lettere a' ſuoi Miniſtri pag.* 24.
(c) *Lettere a' Principi pag.* 87, 88 & 89.

Négociations & commerce de Lettres de *Chriſtine*.

La premiére & la troiſiéme ſont en *Italien*.

L'an 1686.

*A l'Electeur de* Cologne.

*Mon Couſin, le Colonel* Cleuter *ayant un procès à vuider devant vos Juges & les Echevins de* Liége, *m'a demandé cette Lettre de recommanddtion auprès de votre Eminence, pour vous prier de vouloir ordonner qu'on lui rende une bonne & prompte juſtice; & comme j'ai fort à cœur les intérêts de ce mien Serviteur, je le recommande avec ſoin à V. E., vous aſſurant que je vous ſerai obligée de toutes les faveurs que vous lui ferez pour l'amour de moi. J'embraſſe encore très-volontiers l'occaſion de vous écrire la préſente, pour renouveller à V. E. l'amitié & l'eſtime que j'ai pour votre mérite, étant*

*Mon Couſin*

*Votre très-affectionnée Amie.*

*A la Princeſſe de* Caſſel.

*Ma Couſine, le Colonel* Cleuter *qui eſt un des fidéles Serviteurs de ma Cour, m'ayant demandé cette Lettre de recommandation auprès de vous, pour lui obtenir votre protection dans l'intérêt qu'il a avec* Théobalde Schenover *Marchand de* Caſſel, *j'ai voulu accorder cette faveur à ſes bons ſervices, vous priant très-inſtamment d'avoir pour lui la bonté de le favoriſer en ma conſidération, afin qu'il puiſſe tirer promptement la ſatisfaction de ce qui lui eſt juſtement dû, vous aſſurant que je vous en ſerai obligée comme de la plus ſinguliére preuve que vous puiſſiez me donner de votre amitié, à laquelle je répondrai toujours par des marques dignes de l'eſtime que j'ai pour votre mérite, priant Dieu qu'il vous tienne, ma Couſine, en ſa ſainte & digne garde.*

*Al Nunzio di* Colonia.

*Monſig^re. Reveren^mo. Il Colonnello* Cleuter *hà biſogno del favore e dell' arbitrio di V. S. per ottenere una buona, e pronta ſpedizione d'alcune cauſe ch'egli hà in* Liegi, *com' egli medemo le rappreſenterà. Io però che hò motivi di cooperare agli avantaggi ed alle ſodisfazzioni di queſto mio attual ſervitore; prego V. S. ad haverlo per vivamente racomandato, ed a far-*

*gli*

*gli godere, per mio riguardo, quei favori, e quelle agevolezze, che giuſtamente potranno derivargli dall' autorità ſua, per farmi coſa tanto più accetta quanto più efficace, è il deſiderio mio d'intendere che il medemo Collonello rimanga conſolato nell' intento ſuo. Confermo a V. S. con queſta occaſione la mia particolar volontà e ſtima verſo il di lei merito, al quale auguro &c.*

*Pour la Ville de* Francfort.

*Meſſieurs, je ne puis pas refuſer aux bons & fidéles ſervices que me rend le Colonel* Cleuter, *l'appui de cette recommandation auprès de vous, pour vous prier de lui rendre une bonne & prompte juſtice ſur la prétention qu'il a avec* Pietre de Perſod, *Marchand de votre Ville; vous aſſurant que de toutes les faveurs qu'il recevra de vous dans cette rencontre en ma conſidération, je vous en aurai une reconnoiſſance digne de l'amitié que vous me témoignerez en cette occaſion, priant Dieu, &c.*

*Chriſtine* s'intéreſſa de-même auprès de *Colbert*, Miniſtre de *France*, pour Madame *Giulia Diodati*, que le Comte *de Beauregard* avoit épouſée, mais enſuite abandonnée d'une maniére peu honnête (*a*).

*Le 26. Juillet* 1670.

*Monſieur* Colbert, *j'ai tant de confiance en votre amitié, que je ne fais pas difficulté de demander votre aſſiſtance en faveur du Sieur* Jean Baudet de Beauregard, *qui a épouſé ici Madame* Giulia Diodati, *Demoiſelle* Lucquoiſe, *ſans attendre le conſentement du Sieur* de Beauregard *ſon Pére. Et comme j'ai traitté ce mariage, le croyant aſſorti aux deux parties, je me ſens obligée de le protéger, & de chercher les moyens de le faire aggréer au Pére de ce Gentilhomme, qui ne ſe trouve coupable envers lui que d'un peu trop d'impatience, dont je ſuis cauſe, l'ayant perſuadé de lui faire obtenir ſon pardon, ce que j'eſpére par vos bons offices, & par l'autorité que vous avez ſur ſon Pére. Et pour vous informer particuliérement des qualités de la Demoiſelle, je vous dirai qu'elle eſt des premiéres Maiſons de* Lucques, *Parente de Meſſieurs les Cardinaux* Spada & Bonviſi, *Couſine de l'Avocat-Conſiſtorial* Bottini, *Prélat de*

(*a*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. pag.* 309. *Lettere a' Principi pag.* 189. *& Miſc. Polit. p.* 223. *&c.*

Négociations & Commerce de Lettres de Christine.

L'an 1672.

*de mérite, qui eſt à préſent Auditeur de* Sa Sainteté, *& Nièce du Chevalier* Diodati, *Grand-Prieur de Veniſe. Elle a de l'eſprit & de la vertu, eſt aimable & bien faite, & ſon mérite me l'a toujours fait aimer & protéger. Je vous recommande donc leurs intérêts de tout mon cœur, afin que par votre autorité ils puiſſent être accueillis du Pére favorablement, & diſpoſez-le à agréer leur mariage par la conſidération que ſon fils a eu de m'obéir & de me plaire, en épouſant Mademoiſelle* Diodati. *J'eſpére que tout leur ſera favorable par votre autorité, & vous prie de m'obliger en cette affaire, à laquelle je ſuis très-ſenſible, priant Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

*P. S. Monſieur* Colbert, *je vous prie de croire que je ſerai toujours prête à reconnoître vos ſoins dans toutes les occaſions que vous me donnerez de vous obliger.*

La Reine étant fort amie du Cardinal *Sforza*, c'eſt en cette conſidération qu'elle écrivit cette Lettre au Comte Général *Montecuculi*, autrefois Ambaſſadeur de l'*Empereur* auprès d'elle à la Cour de *Suède*, en faveur de *Fédérico Sforza*, Neveu dudit Cardinal. (*a*)

*Le 17. Mars 1672.*

*Monſieur le Comte* Montecuculi, *on eſt ſi perſuadé que vous êtes de mes amis, que quelques qualités qu'on poſſéde d'ailleurs pour être bien reçu, on deſire pourtant toujours d'être reconnu de ce nombre, afin de s'adreſſer agréablement à vous. Cette conſidération a obligé D.* Federico Sforza *à me demander cette Lettre pour vous, que je vous adreſſe avec plaiſir, me ſervant de l'occaſion pour vous aſſurer de la continuation de mon eſtime, & de mon ſouvenir. Je vous prie de conſidérer ce Gentilhomme comme une perſonne dont la fortune m'eſt à cœur, & auquel je prends un intérêt particulier. Le deſſein qu'il a d'aller chercher la gloire & la fortune ſi loin, eſt digne de toutes les faveurs & civilités que vous lui pouvez rendre; ſon nom & ſa maiſon ſont aſſez connus, & vous l'ayant nommé je crois vous l'avoir recommandé. Ce que je dois y ajouter de plus, eſt que mon Couſin le Cardinal* Sforze, *ſon Oncle, eſt de mes Amis intimes, & que je veux bien vous être toujours redevable de tout*

(*a*) *Lettere e' Principi pag.* 180.

*tout ce que vous ferez jamais d'obligeant pour lui, priant Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Négotiations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

Chriſtine Alexandra.

L'an 1674.

Voici deux autres Parens du Cardinal *Adami*, que la Reine recommande à l'Electeur *Palatin*, au Grand-Duc de *Toſcane*, & au Prince de *Lichtenſteln* dans les Lettres ſuivantes. (a)

*Le* 19. *May* 1674.

*A mon Frére l'Electeur* Palatin *du* Rhin. *Mon Frére, je ſuis obligée de vous recommander le Sieur* Carlo Filippe Adami, *qui maintenant s'eſt engagé dans les Troupes* Impériales *deſtinées au ſecours de V. A. pour y chercher fortune. Je ſuis ſi intereſſée à la lui procurer, que tout ce que je pourrois vous dire en ſa faveur, eſt au-deſſous de ce que je ſouhaitte que vous faſſiez pour lui. Il eſt proche Parent d'un Cardinal, qui par ſon mérite extraordinaire, & par l'amitié qu'il a pour moi, ſe diſtingue d'une maniére qui m'oblige de m'intéreſſer avec une paſſion toute particuliére à tout ce qui regarde ſa ſatisfaction. C'eſt pourquoi je vous prie avec tout l'empreſſement dont je ſuis capable, de protéger & favoriſer ce Gentilhomme, vous aſſurant que je vous ſerai toujours obligée de toutes les bontés que vous aurez pour lui, & me ſervant de l'occaſion pour vous aſſurer de la continuation de mon amitié & eſtime, je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte & digne garde.*

*Mon Frére,*

*votre bonne Sœur* C. A.

*L'Abbé* Santini.

*Al Gran Duca di* Toſcana.

*Li* 3. *Aprile* 1677. (b).

*Il riſpetto di perſona molto qualificata, e che hà meco gran merito, m'obliga a raccomandar a V. A. il Cavalier* Antonio Vincenzo Adami, *nell' annunzio medemo del quale, troverà ella giuſti titoli di compiacere alla ſua inſtanza, mentre, altre i pro-*

*prj*

(a) *Lettere a' Principi* pag. 97. (b) *Lettere a' Principi* pag. 24.

Negotiations de Commerce, de Lettres de Christine, L'an 1677.

*pej requisiti, hà meriti hereditarj con la casa di V. A. per servizj prestati dal Cavalier* Ludovico *suo Padre, e dal Sig.* Octavio Adami *suo Zio, come ne farà costare: prego per tanto V. A. con ogni più viva premura, a provederlo di qualche impiego militare decente alla sua qualità, onde habbia campo d'augmentare i meriti della sua casa nel servizio dell' A. V. del quale si professa singolarmente divoto, mentre io l'assicuro che le ne resterò con obligo particolare, e mi confermo D. V. A.*

*Sans date* (*a*).

*Monsieur le Prince de* Lichtenstein, *je suis persuadée que c'est vous obliger, que de vous écrire en faveur d'un Gentilhomme qui, par ses services dans l'Armée* Impériale, *s'est rendu digne de votre protection. J'espére que par ce motif vous me pardonnerez la confiance que je prends de vous le recommander, moi, qui n'ai pas la satisfaction de connoître votre personne, quoique la renommée m'ait assez instruite de vos bonnes qualités & de votre naissance; & il me semble que cette connoissance peut suffire pour me mettre en droit de vous demander votre faveur pour le Capitaine* Adami, *qui sert dans le Régiment de* Montecuculi: *ce Gentilhomme est proche parent d'un grand Cardinal, qui est mon intime Ami; & je suis si intéressée & obligée à procurer du bien à tous ceux qui lui appartiennent ou qui en dépendent, que ne pouvant pour le présent rien faire de plus pour ce Cavalier, je prends la confiance de vous le recommander, vous priant de vouloir le favoriser dans toutes les occasions où vous pourrez le faire. Si vous avez la bonté de répondre à mes desirs, j'espére qu'il pourra bien arriver qu'un jour vous aurez sujet de me remercier de vous l'avoir recommandé; cependant je puis bien vous assurer que je veux me charger de toutes les obligations qu'il vous aura, priant Dieu, &c.*

*Christine* en applaudissant fort aux Actions héroïques du Général *Caprara*, le prie de favoriser quelques-uns de ses Amis. (*b*)

*Le 17. Novembre* 1685.

*Monsieur le Maréchal* Caprara, *je vous ai rendu justice en parlant avantageusement de vous au sujet de l'action héroïque de*

(*a*) *Lettere a' Principi, pag.* 178. (*b*) *Ibid. pag.* 191.

*de* Neuſel, *& je vous remercie de m'avoir donné un ſi beau & ſi rare ſpectacle que celui de voir un auſſi brave homme que vous, faire une ſi belle action, à laquelle j'ai plus applaudi que perſonne: cependant vous avez voulu m'en remercier, & cette occaſion vous a donné celle de me rafraîchir la mémoire des ſentimens de reſpect & de vénération que vous m'avez témoignés de tout tems, dont je vous ſai gré, avec toute l'eſtime qu'on doit à un auſſi brave & honnête homme que vous. Je vous en demande la continuation. En revanche je vous félicite de la réduction de* Caſſovie, *& prie Dieu qu'il vous conſerve & faſſe proſpérer toujours.*

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an 1677.

Chriſtine Alexandra.

*Le 21. Novembre 1676. (a).*

*Monſieur le Général* Caprara, *on eſt perſuadé que vous êtes aſſez de mes Amis, pour prendre en quelque conſidération les intérêts de ceux que je vous recommande. C'eſt pourquoi l'on m'a demandé cette Lettre pour vous en faveur du Sieur* Michel d'Aſti *Gentilhomme* Romain, *de qui le frére & la maiſon veulent bien dépendre en quelque ſorte de moi, & qui ſe trouve maintenant en* Allemagne *pour y chercher fortune. Je vous prie de le conſidérer & favoriſer autant qu'il le mérite, vous aſſurant que je veux bien vous être obligée de toutes les bontés que vous aurez pour ce Gentilhomme à ma conſidération, & me ſervant de l'occaſion pour vous aſſurer auſſi de l'amitié & de l'eſtime que j'ai pour votre perſonne, je prie Dieu, &c.*

L'an 1669.

*Sans date (b).*

*Monſieur le Maréchal* Caprara, *je m'intéreſſe d'une maniére ſi particuliére dans la fortune du Comte* Bulgaro de Marſciano, *qui ſert dans l'Armée* Impériale, *que je ne puis m'empêcher de vous renouveller mes recommandations en ſa faveur, pour lui obtenir quelque avancement dans les Poſtes vacans, ou qui viendront à vaquer. Je me réjouis avec vous de l'inouïe & immortelle action de* Bude, *à laquelle votre valeur a tant contribué. Je vous aſſure que je conſerverai une très-ſenſible reconnoiſſance de toutes les faveurs que ledit Comte rétri-*

(a) *Lettere a' Principi. pag. 190.* (b) *Ibid. pag. 43.*

Negociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

*recevra de vous pour l'amour de moi, priant Dieu qu'il vous conſerve & faſſe proſpérer.*

L'an 1669.

La Reine recommande au Grand-Maître de *Malte* le Chevalier *Santarini* ſon Domeſtique, & le Chevalier *Caſali* (*a*).

*Li 2. di Marzo* 1669.

*Havendo inteſo la buona diſpoſizione che hà V. E. di provedere il Cav^re.* Santirani *d'una Commenda di grazia, hò voluto, mediante queſta mia, darne all' E. V. anche maggior impulſo, teſtificandole che come io deſidero a quel Cavaliere, riſpetto delle ſue qualità del Carattere che porta di mio ſervitore, ogni accreſcimento di comodo e d' honore, coſi ſarò per rimaner particolarmente tenuta a V. E. d'ogni favore ch'ella gli farà godere per mio riguardo, e rinuovando con queſt' occaſione a V. E. l' affettuoſa volontà e ſtima, che conſervo ſempre al di lei merito, mi confermo Di V. E.*

Affma ſempre.

*Li 21. Aprile* 1679. (*b*).

L'an 1687.

*Portandoſi a* Malta *il Cav^re.* Caſali, *di cui, come di tutta la ſua Caſa, tengo partial protezzione, hò voluto accompagnarlo colla preſente per V. E. a cui lo raccomando con ogni più viva premura, perche voglia, in grazia mia, protegerlo, e favorirlo con quella pienezza d'animo, ch'io mi prometto dalla bontà dell' E. V. aſſicurandola che quanto ella farà in avantaggio di quel Cavaliere, ſarà ſentito da me con ſommo gradimento, e mi confermo.*

*Chriſtine* s'intéreſſant à la fortune du Capitaine *Claude Martelli*, écrivit deux Lettres en ſa faveur (*c*).

*Le 5. Juin* 1683.

*Au Comte de* Melgar.

*Mon Couſin, je m'intéreſſe d'une maniére ſi particuliére à la fortune du Capitaine* Claudio Martelli, *que je ne puis m'empécher*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 41.
(*b*) *Ibid.*
(*c*) *Ibid. pag.* 171.

*cher de vous renouveller mes recommandations en ſa faveur; ſur le bruit qui court de quelque réforme dans la Garniſon de* Crémone, *où il ſe trouve préſentement avec ſa Compagnie d'Infanterie. Je vous prie de lui continuer votre protection, pour lui faire la grace de le conſerver dans le Service ſans le réformer, vous aſſurant que je vous ſerai ſenſiblement obligée de toutes les bontés que vous aurez pour ce Gentilhomme, en conſidération de cet office, que je paſſe du meilleur de mon cœur; & me ſervant de cette occaſion pour vous renouveller auſſi les aſſurances de mon eſtime & amitié, qui ſont entiérement acquiſes à votre mérite, je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an 1687.

Chriſtine Alexandra.

*Le 26. Juillet* 1687. (*a*).

*Mon Couſin, le Capitaine* Claudio Martelli, *Gentilhomme de* Fermo, *cherchant à pouſſer ſa fortune, après avoir ſervi comme Volontaire dans l'Armée* Impériale *devant* Bude, *il vous demande la grace d'une Compagnie dans les mêmes Troupes que vous commandez avec tant de gloire; & comme j'ai de fortes conſidérations qui m'obligent à m'intéreſſer à l'avancement de ce Gentilhomme, je le recommande de tout mon cœur à votre protection, dont je ſuis perſuadée qu'il ſe rendra digne par ſes ſervices, ſi vous lui accordez la grace qu'il deſire, & que je vous demande pour lui avec tout l'empreſſement dont je ſuis capable, vous aſſurant que je vous ſerai obligée de toutes les bontés que vous aurez pour lui en ma conſidération, & je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Voici encore une autre Lettre au Procureur *Angelo Moroſini* pour *Peruzzi* & ſon fils, *Vénitiens* (*b*).

*Le 26. Avril* 1685.

*Monſieur le Procureur* Angelo Moroſini, *je ne puis pas refuſer à* Antoine Peruzzi, Vénitien, *cette Lettre de faveur auprès de vous, puiſqu'il m'a bien ſervi quelque tems en qualité de Lanſpeſſade, & je lui ai promis ma protection en cette occaſion. Le zéle & l'envie qu'il a d'aller ſervir ſon Prince avec*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 157.

(*b*) *Ibid. pag.* 137.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1687.

*avec un de ſes fils contre l'Ennemi commun, lui fait deſirer votre protection. Je vous prie de le conſidérer comme une perſonne que je recommande, & de lui accorder pour l'amour de moi toutes les faveurs dont vous le jugerez digne, vous aſſurant que je vous en ſaurai bon gré, en attendant je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

*Chriſtine* recommande aux bonnes graces du Duc de *Lorraine* (*a*) le Comte *Bulgaro de Marſciano* & *François Montoio* ſervant en *Hongrie* dans l'Armée de l'*Empereur*.

*Le 14. Septembre* 1686.

*Mon Couſin, après la gloire immortelle que vous venez d'acquérir devant* Bude, *dont je me réjouis avec vous de tout mon cœur, je viens vous renouveller mes offices en faveur du Comte* Bulgaro de Marſciano, *vous priant de vous ſouvenir de favoriſer ſon avancement, que je prends fort à cœur par pluſieurs motifs; & je veux vous être obligée des graces qu'il recevra de vous en ma conſidération, & prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte & digne garde.*

*Sans date* (*b*).

*Mon Couſin, je prends la confiance de recommander à V. A. le Sieur* François Montoio, *qui ſert dans le Régiment du Maréchal* Caprara, *vous priant de le protéger & favoriſer autant qu'il mérite de l'être, puiſque je veux bien vous être obligée de toutes les bontés que vous aurez pour ce Gentilhomme en ma conſidération. J'embraſſe avec d'autant plus de joie cette occaſion, qu'elle me fournit celle de me réjouir avec V. A. de la gloire que vous avez acquiſe en ſervant ſi glorieuſement & ſi utilement l'*Empereur *& la* Chrétienté. *Je ſouhaite de tout mon cœur que la fortune ſeconde toujours la grandeur de votre courage, & favoriſe vos héroïques actions, comme vous le méritez par cette valeur ſi diſtinguée que Dieu vous a donnée, & qu'il conſerve V. A. pour la gloire de notre Siécle & pour le bien de la* Chrétienté.

La Reine intercéde auprès du Comte *Fonſalida* & du Duc de *Mantoue* (*b*) pour le Duc d'*Alvito*, qui s'étoit battu en duel.

*Le*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 42.
(*b*) *Ibid. pag.* 43.
(*c*) *Ibid. pag.* 155.

*Le* 18. *Août* 1687.

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1687.

*Mon Cousin, je vous ai autrefois témoigné l'intérêt que je prends en la Personne du Duc d'*Alvito; *maintenant qu'il est en Arrêt par votre ordre, & qu'il m'a représenté la cause de son malheur, je l'estime d'autant plus digne de ma protection, que je le crois innocent de ce dont on le soupçonne. C'est pourquoi je vous prie de vous contenter, en ma considération, de la peine qu'il a soufferte jusqu'ici, & de lui accorder sa liberté, que je vous demande pour lui de tout mon cœur, vous assurant que ce sera me donner une éclatante marque de votre amitié, & que je vous en serai obligée, priant Dieu &c.*

*Al Duca di* Mantoua (*a*).

*Ritrovandosi arrestato nel Castello di* Milano, *per ordine di quel Co. Govr., il Duca d'*Alvito *per un accidente del quale V. A. sarà distintamente informata per parte del medemo; io compatendo questa sua disgrazia, hò scritto in suo favore al Conte di* Fonsalida; *considerando però quanto possa giovargli la protezzione dell' A. V. ancora, alla medema lo raccomando con tutta l'efficacia imaginabile, pregandola a fargliene goder gli effetti per via del Ministro ch' ella tiene in* Milano, *con ordinargli, che procuri con premura d'ottener la liberatione del Duca, parendomi che la meriti per quanto hò potuto scorgere dalla relazione del fatto, e dichiarandomi che mele professerò perciò molto particolarmente tenuta, resto.*

*De-même* (*b*).

*Signor d'*Alvito. *Compatisco la vostra disgrazia con tutto l'animo; Vi hò però raccomandato al Conte di* Fonsalida, *ed al Signor Duca di* Mantova *nella conformità che havete desiderato. Piaccia a Dio che i miei ufficj vi siano così utili com'io bramo, e voi meritate, assicurandovi che non vi mancherà la mia protezzione, nè in questa, nè in ogni altra vostra occorrenza, pregandovi in tanto da Dio ogni consolazione.*

La Reine se réjouissant de la gloire que le Général *Dunnewald* avoit acquise

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 156. (*b*) *Ibid. pag.* 56.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

quiſe par ſes belles actions en *Hongrie*, elle lui recommande le Comte *Almérici*, qui y étoit retourné à ſon poſte (*a*).

L'an 1672.

*Le 25. Octobre* 1687.

*Monſieur le Général* Dunnewald, *je n'ai pu refuſer au Comte* Almérici, *qui s'en retourne d'ici en* Hongrie, *cette Lettre de faveur pour vous recommander ſa perſonne & ſa fortune, vous priant de l'avancer autant qu'il mérite de l'être, en ma conſidération. Je me réjouis en même tems avec vous de la gloire qui vous revient de tant de belles actions, par leſquelles vous vous êtes diſtingué, & avez acquis l'eſtime univerſelle, & la mienne en particulier, qui prétends rendre toujours juſtice au mérite des braves gens. Sachez donc que je m'intéreſſe en votre fortune plus que vous ne penſez, & que je deſire qu'elle vous ſoit auſſi favorable que vous le méritez. Je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Voici deux Lettres de la Reine au Général Comte *de Koningsmarck* en faveur de *Guido Bonaventura* & du Baron *Roſe* (*b*).

*Le 20. Avril* 1686.

*Monſieur le Général* Koningsmarck, *j'ai de fortes conſidérations qui m'obligent de favoriſer le Sieur* Guido Bonaventura *Capitaine d'Infanterie ſur les Galéres du* Pape. *C'eſt pourquoi j'ai voulu vous le faire connoître par la préſente, vous priant de lui faire un accueil favorable, & de le protéger & conſidérer autant qu'il mérite de l'être à ma recommandation, vous aſſurant que je vous ſaurai gré de toutes les civilités que vous ferez à ce Gentilhomme, & je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

*Le 27. Avril* 1687. (*c*).

*Monſieur le Général* Koningsmarck, *j'ai ordonné au Sieur Baron* de Roſe, *qui part d'ici pour aller ſervir au* Levant, *de vous témoigner l'eſtime que je fais de votre perſonne, & la juſtice que je rends à votre mérite, qui s'eſt ſi fort diſtingué par*

(*a*) *Negoz. di Pol. pag.* 236.
(*b*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri, pag.* 24.
(*c*) *Ibid. pag.* 25.

*par la gloire que vous avez acquiſe par-tout. Et quoique ledit Baron ſoit aſſez connu de vous, il a néanmoins ſouhaitté ce témoignage de l'intérêt que je prends en ſa perſonne, & qui eſt le même que je prends en tout ce qu'il y a de braves & d'honnêtes gens dans le Monde ; ce que j'ai bien voulu lui accorder, vous priant de le conſidérer & favoriſer d'autant plus en ma conſidération, puiſque je veux bien vous tenir un compte particulier de tout ce que vous ferez d'obligeant pour lui par égard pour moi. Je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.* L'an 1663.

*Chriſtine* n'étoit pas tant à charge aux Princes & à d'autres Perſonnes de diſtinction par ſes Lettres de recommandation & de faveur qu'on lui avoit demandées, que ces mêmes Princes & autres le lui étoient, en lui recommandant auſſi leurs Amis & Serviteurs. La Reine étoit toujours prête à obliger ceux qui deſiroient ſes bons offices. Nous produirons ici une ſuite de ſes Lettres de cette nature. J'en omettrai pourtant un plus grand nombre à des perſonnes de moins de marque, pour ne pas trop allonger ce Recueil. *Chriſtine* ayant pris le Fils du Prince *dell'Amatrice* à ſon ſervice, répond au Pére qu'il s'y conduit très-bien, & qu'elle aura ſoin de lui (*a*).

*Lettres de* Chriſtine *en réponſe à des perſonnes qui lui avoient demandé ſes bons offices.*

*Li* 19. *Marzo* 1663.

*Principe dell'* Amatrice. *Alla Lettera con la quale voi mi ringraziate d'haver ricevuto al mio ſervizio il Marcheſe voſtro figlio, hò differito di riſponder ſin'hora, per poter ſignificarvi qualche coſa in ordine a ſuoi portamenti, quali corriſpondono in effetto al buon concetto, ch'io n'haveva, ſi per l'applicazione, e diligenza, con che adempiſce alle ſue parti, come per le altre buone qualità, che in lui concorrono: onde, reſtando io molto ſodisfatta di queſt'elezzione, hò voluto farne voi pure conſapevole per accreſcer in voi non ſolo il contento, che ne moſtrate, ma il motivo di conſervar al medemo voſtro figlio ſempre più vivi i voſtri ſentimenti di paterno affetto, mentre io v'aſſicuro che alle occorzenze voſtre, e di tutta la Caſa, non laſcierò di darvi rincontro nelle opere del mio gradimento e della ſtima, che vi porto. Vi ringrazio in tanto dell' ufficio, e vi prego da Dio ogni vera contentezza.*

En écrivant au Duc de *Parme*, elle lui promet qu'en vertu de ſa re-

(*a*) *Lettere d' Principi* pag. 147.

com-

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

commandation, elle accordera au jeune Comte *Scotti* la prémiére Place de Page vacante (*a*).

*Li* 18. *Ottobre* 1664.

L'an 1664 &c.

*Sereme. Signore. Hò ricevuto con gradimento pari alla ſtima ch' io fò della qualità, e merito di V. A. l'officio, ch' ella hà paſſato meco a favore del figlio primogenito del Co:* Aleſſandro Scotti, *che deſidera d'haver luogo frà miei Paggi. Ond' io che trà le altre loro prerogative conſidero maſſime quella d'eſſer' in attual ſervizio di V. A. vorrei rimoſtar a lei prontamente per effetti queſti miei ſenſi; Ma l'eſſer per adeſſo il numero pieno, e promeſſe anche ad altri le prime vacanze, fà, ch'io mi retringa ad aſſicurarla, che al primo luogo che ſi darà ſenz' impegno, o vero ſe ſi accreſcerà il numero, il che più facilmente può ſegvire; io farò conſapevole L'A. V. affinche il ſoggetto da lei raccomandatomi poſſa reſtar compiaciuto nell' intento ſuo. Creda ella in tanto ch'io ſia per tenerne particolar memoria, e reſto D. V. A.*

Affma Sempre.

C. A.

Monſieur *Appelboom* ayant été envoyé de *Suède* auprès des *Etats-Généraux*, du tems que *Chriſtine* étoit encore ſur le Trône, il lui en renouvella le ſouvenir, qui lui fut ſi agréable, qu'elle lui écrivit la Lettre ſuivante pour l'aſſurer de ſa bienveillance (*b*).

*Le* 30. *Août* 1667.

*Monſieur* Appelboom, *vos bons & fidéles ſervices vous ont mérité toutes les graces que je vous ai jamais faites, & le ſouvenir que vous m'en témoignez encore après tant d'années par votre Lettre, eſt bien obligeant. Je vous remercie de l'occaſion que vous m'avez donnée de vous témoigner mon eſtime, & vous aſſure que vous pouvez toujours compter ſur tout ce que je puis pour votre ſatisfaction & pour vos intérêts, priant Dieu &c.*

Elle promet à la Ducheſſe *de Guiſe* de lui rendre auprès du *Pape* tous les bons offices qu'elle lui demande (*c*).

*Sans*

(*a*) *Lettere a' Principi p.* 67.
(*b*) *Negoz. di* Pollonia *pag.* 227.
(*c*) *Lettere a' Principi p.* 203.

*Sans date.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine*.

L'an 1670.

*J'ai tant d'amitié & d'eſtime pour votre perſonne & pour votre mérite, que je m'intéreſſerai toujours avec beaucoup d'affection à tout ce qui vous regarde. C'eſt vous aſſurer que je ne manquerai pas de vous rendre auprès de* Sa Sainteté *tous les bons offices que vous me demandez, ſouhaittant d'y réuſſir ſelon votre deſir, pour vous confirmer d'autant plus dans la confiance que vous prenez en moi. Je prie Dieu, &c.*

*Chriſtine* dit à la Ducheſſe de *Savoye*, qu'elle fera grand cas de ſa recommandation en faveur de l'Abbé *Bartoli* (*a*).

*Li* 4. *Ottobre* 1670.

*Sere^ma. Signora. All' Abb^ie.* Bartoli, *che V. A. R. mi raccomanda con particolare premura, farò conoſcer nelle ſue occorrenze, quanta ſtima io faccia de' ſuoi ufficj, e della confidenza ch'ella hà riposto nell' opera mia a favor di lui. Ringrazio in tanto V. A. R. dell' occaſione che mi hà dato d'atteſtarle la mia ſingolare affezione, e d'aſſicurarla, come fò, del deſiderio che tengo di rimoſtrarle frequentemente che ſono Di. V. A. R.*

Dans la Lettre ſuivante à la Comteſſe *Balducci Gambalonga*, la Reine promet de faire tout ſon poſſible pour la réconcilier avec ſon Mari (*b*).

*Li — Aprile* 1679.

*Conteſſa* Balducci Gambalonga. *Io vi hò protetta ſin qui, ſecondo che mi è ſtato ſuggerito da chi fà le parti voſtre in queſta Corte, e l'hò fatto volontieri, per eſſer perſuaſa, che una Dama, pari voſtra, havrebbe corriſpoſto a' miei favori con una intiera raſſegnazione, la quale potrà meritar da me la continuazione; Ma per parlarvi con ogni ſincerità, e ſchiettezza, io non poſſo approvar il deſiderio che voi moſtrate d'uſcir dal monaſtero, ſinchè non ſia fatto il voſtro aggiuſtamento col Conte voſtro marito, a qual fine io m'offeriſco d'impiegar tutta la mia autorità, perche ſegua con ogni ſicurezza, ed honorevolezza voſtra. Se frà tanto voleſte mutar luogo, e monaſtero, potrete ſciegliervene un' altro, ed io m'adoprerò a farvelo*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 11.

(*b*) *Lettere a' Diverſi pag.* 86.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1670.

*velo ottenere, ſe ſarà poſſibile, parendomi che al voſtro decoro, reputazione, e quiete convenga d'operar coſi, accertandovi, ch' io non voglio tener mano a procurarvi quelle ſodiſfazioni che ſiano di voſtro pregiudizio, perche ſarebbe mal corriſpondere alla confidenza c'havete ripoſto in me, quand' io non rifletteſſi i voſtri intereſſi coſi importanti. Vi prego però di conſiderare, quel tanto che vi ſarà rappreſentato dal voſtro Procurator, al quale hò detto, e fatto dir piu particolarmente i miei ſentimenti. Intanto vi domando un' intiera raſſegnazione alla mia volontà, della quale vi potrete prometter' ogni favor, e corteſia nei termini convenienti al voſtro ſtato. Dio vi proſperi, e conſoli come deſidero.*

Voici trois Lettres de compliment, une pour *Grimani* Ambaſſadeur de *Veniſe* à *Rome*, & deux pour ſon Epouſe (*a*).

De Hambourg, *le 7. Mars* 1668.

*Monſieur l'Ambaſſadeur* Grimani, *j'ai reçu avec toute l'eſtime que vous méritez la Lettre que vous m'avez écrite, pour faire part de votre arrivée à* Rome *avec le Caractére d'Ambaſſadeur de la République de* Veniſe, *que vous méritez ſi bien. Je vous remercie de vos expreſſions en cette occaſion; & comme je ſuis en poſſeſſion de l'amitié des Miniſtres de ladite République en la Cour de* Rome, *je m'efforcerai de m'acquérir la vôtre, en vous témoignant l'eſtime que je fais de vôtre perſonne, auſſibien que de votre caractére. Je ſouhaitte avec impatience mon retour pour vous mieux perſuader de ces vérités, & cependant je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte & digne garde, &c.*

*De la même date* (*b*).

*Madame l'Ambaſſadrice* Grimani, *je vous remercie des civilités que vous m'avez faites à l'occaſion de votre venue à* Rome. *Eſtimant, autant que je le fais, votre affection, les témoignages que vous m'en donnerez me ſeront toujours très-agréables; je vous demande la conſervation de votre amitié, vous aſſurant de la ſatisfaction que j'aurai à mon retour de vous faire mieux connoître l'eſtime & la tendreſſe dont je vous honorerai toujours. Cependant je prie Dieu &c.*

Le

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 167. (*b*) *Ibid. pag.* 168.

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an 1669.

*Le 11. Juillet* 1671. (*a*).

*Madame* Grimani, *j'ai reçu avec plaiſir la nouvelle que vous m'avez donnée de votre arrivée à* Veniſe, *auſſi-bien que les expreſſions dont vous l'avez accompagnée; & comme j'eſtime votre affection, je vous en demande la continuation, vous aſſurant que j'y répondrai par la tendreſſe & l'eſtime que je conſerverai toujours pour votre perſonne, priant Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

En voici deux autres pour le Prince & la Princeſſe *de Ligny* (*b*).

*Le* 12. *Mars* 1672.

*Mon Couſin, je fais tant d'eſtime & d'état de votre perſonne, que vous devez être perſuadé que j'ai reçu vos Lettres avec joie, auſſi-bien que les expreſſions obligeantes dont le Pére* Manderſcheit (*) *les a accompagnées de votre part. Vous me ferez plaiſir de me donner ſouvent occaſion de vous témoigner la véritable conſidération que j'ai pour votre perſonne, à laquelle je rendrai toujours, en tout tems & en tout lieu, la juſtice que votre mérite exige de ceux qui le connoiſſent. Je prie Dieu qu'il vous tienne, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde.*

*Ma Couſine, votre ſouvenir m'eſt aſſez cher, pour aimer les obligeantes marques que vous m'en avez données. Je vous en remercie de tout mon cœur, & vous proteſte que je ne laiſſerai jamais paſſer aucune occaſion de vous témoigner l'eſtime & l'amitié particuliére que je vous conſerverai toute ma vie, priant Dieu qu'il vous tienne, ma Couſine, en ſa ſainte & digne garde.*

La Reine promet réitérativement au Prince d'*Avellino*, de s'intéreſſer pour le P. *Pignatelli* ſon Oncle, ſitôt que le Conclave ſera fini (*c*).

*Le 6. Juillet* 1669.

*Monſieur le Prince d'*Avellino, *je vous remercie de l'occaſion que*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 168.
(*b*) *Ibid. pag.* 195.
(*c*) *Ibid pag.* 132.

(*) Jéſuite, Chapelain de l'Ambaſſadeur d'*Eſpagne* auprès de la Reine *Chriſtine en Suéde*: nous avons parlé amplement de lui dans ces *Mémoires*, *Tom. I. p.* 222. 427. & 467. &c.

Negotiations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an. 1669.

*que vous m'avez donnée de vous renouveller l'amitié & l'eſtime que j'ai pour votre mérite; mais j'avoue que cette ſatisfaction eſt bien troublée par le regret que je ſens d'avoir employé inutilement mes offices en faveur du Pére* Pignatelli *votre Oncle, que vous m'avez recommandé pour l'Evêché d'*Avellino, *puiſqu'on l'avoit déjà déſtiné à un autre. Je ſouhaitte de plus heureuſes rencontres, qui me donnent la joie de pouvoir vous témoigner utilement la volonté que j'ai de vous obliger, priant cependant &c.*

*L'autre eſt ſans date* (*a*).

*La Lettre que vous m'avez écrite au ſujet de l'Evêché d'*Avellino, *m'a été rendue quelques jours après l'entrée des Cardinaux dans le Conclave, ce qui m'oblige à différer les offices que vous deſirez de moi en faveur du Pére* Pignatelli *votre Oncle; mais je n'oublierai pas de les employer après l'élection, lorsque le tems & la conjoncture ſera propre, ſouhaittant d'y pouvoir réuſſir, pour vous donner cette ſatisfaction, & vous témoigner en effet la volonté que j'ai de vous obliger, priant Dieu &c.*

Ses politeſſes pour le Frére du Duc de *Matalona* ſont un effet de l'eſtime qu'elle a pour lui (*b*).

*Le 27. Avril* 1675.

*Monſieur le Duc de* Matalona, *j'ai vu avec plaiſir les expreſſions dont vous vous ſervez dans votre Lettre pour me remercier de la conſidération que j'ai eue pour D.* Martino *votre Frére, qui aura bien ſu connoître l'état que je fais de votre perſonne & de votre amitié, à laquelle je répondrai toujours par de véritables marques de conſidération & d'eſtime, dans toutes les occaſions que vous me ferez naître. Cependant je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

La Reine remercie *Domingo de Gusman* de s'être réconcilié, à ſes inſtances, avec *Curzio Franciotti*, & le prie d'en uſer de-même avec *Stéphano Spada* (*c*).

*Le*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 133.
(*b*) *Ibid.*
(*c*) *Ibid.*

*Le 17. Janvier 1674.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1674.

*Don* Domingo de Gusmann, *eſtimant comme je fais votre perſonne & votre mérite, je crois pouvoir eſpérer que vous ne ferez pas difficulté de répondre à l'envie que j'ai de voir le Sieur* Curzio Franciotti *entiérement rétabli dans votre amitié, dont il eſt digne par les ſentimens de conſidération qu'il a pour vous. C'eſt pourquoi je vous prie d'oublier à mon égard tout ce qui s'eſt paſſé entre vous, & de m'aſſurer que vous n'aurez pas à l'avenir pour ce Gentilhomme d'autres ſentimens que d'amitié & de bienveillance; & ſoyez perſuadé que c'eſt me faire plaiſir que de conſentir à cet accommodement que je vous propoſe, parce qu'il me tient fort au cœur, priant Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

*Le 21. Avril 1674. (a)*

*Don* Domingo de Gusmann, *vous en avez agi ſi honnêtement dans l'affaire de l'accommodement du Sieur* Curzio Franciotti, *que cela m'oblige à vous demander d'avoir pour moi la même complaiſance à l'égard du Sieur* Stéphano Spada, *qui a pour vous tous les ſentimens d'eſtime & de conſidération que vous pouvez deſirer. J'ai de puiſſans motifs pour m'intéreſſer avec paſſion à ce qui touche ce Gentilhomme. C'eſt pourquoi je vous prie en ma conſidération d'oublier tous les mécontentemens paſſés, & d'être perſuadé que ce ſera m'obliger que d'embraſſer avec joie toutes les occaſions de vous favoriſer, priant Dieu &c.*

*Chriſtine* aſſure le Duc de *Mantoue* qu'en toute occaſion où ſes bons offices pourront avoir lieu, elle lui fera connoître ſa promtitude à les lui rendre (*b*).

*Li 21. Settembre 1675.*

*Con ragione V. A. può prometterſi della mia pronta volontà d'adoperarmi in ciò che concerne la ſua ſodisfazione, e l'havrei fatto con ogni premura nel particolare della riſegna dell' Abbadia di* S. Maria *degli* Angeli, *come V. A. deſidera, ſe non mi naſceſſero delle difficoltà inſuperabili, che ſi havran qui, in conceder*

(*a*) *Lettere e' Principi pag.* 134. (*b*) *Ibid. pag.* 44.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1678.

*der ſimili grazie; Onde mi perſuado che V. A. s'appaggherà per adeſſo del mio buon' animo in luogo dell' effetto, mentre l'aſſicuro, che in altre occaſioni ove conoſcerà che l'opera mia poſſa eſſer fruttuoſa, non laſcierò di farle conoſcere la ſtima che fò de' ſuoi uffici, e reſto D. V. A.*

Elle promet à la Princeſſe de *Lobcowiz* de favoriſer, en tout ce qu'elle pourra, le Prince ſon Fils, doué de ſi bonnes qualités (*a*).

## *Le* 11. *Janvier* 1676.

*Madame la Princeſſe* Lobcowiz, *j'ai vu le Prince* Lobcowiz *votre Fils, qui m'a rendu votre Lettre pleine d'expreſſions obligeantes, qui ont été reçues auſſi agréablement que vous pouvez le ſouhaitter. Je vous en remercie, en me réjouiſſant avec vous des bonnes qualités du Prince votre Fils, que j'ai trouvé ſage & bien fait. Je l'obligerai & le favoriſerai en tout ce que je pourrai pour l'amour de vous, & pour l'amour de lui-même; & je ſouhaitte que Dieu vous le conſerve grand nombre d'années, & le comble de bonheur, auſſi-bien que vous.*

*Chriſtine* promet de ne pas manquer de donner au Comte *Montecuculi* & à ſon Fils de véritables marques de ſon amitié par les trois Lettres qu'elle écrit au Pére (*b*).

## *Le* 2. *Juillet* 1678.

*Monſieur le Prince* Montecuculi, (*), *vos remercimens ſur le bon accueil que j'ai fait au Seigneur Comte votre Fils, ont été reçus de moi avec toute l'eſtime que je dois à l'affection que vous m'avez toujours témoignée, vous aſſurant que je continuerai avec joie de vous donner & à votre Fils de véritables marques de mon amitié, & de la conſidération que j'ai pour vous, priant Dieu &c.*

*Deux*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 204. (*b*) *Ibid pag.* 182.

(*) Le Secretaire de la Reine lui écrivit ce Billet ſur le titre de Prince donné au Comte *Montecuculi: Dalla Segretaria del Signor Card.* Pio, *hò ſaputo, che ſin hora ſi tratta col ſolo titolo di Conte* Montecuculi, *Tenente Generali di S. M. C. ne ſi ſà che ſia dichearato Principi o Duca per ancora. E coma ſtimo che quando cio ſegva, ne darà parte a V. M. coſi pare, che ſi potrebbe trattare al ſolito per adeſſo, mi rimetto all'ordine che mi darà ſopra di cio.* La Reine y répondit de ſa propre main: *Aſpettate ſin al preſſimo.*

*Deux Lettres ſans date.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1680.

1. (*a*) *J'ai vu votre Fils, qui m'a rendu votre Lettre pleine d'obligeantes expreſſions, que j'ai reçues avec toute l'eſtime que vous méritez. J'eſpére qu'il vous dira la maniére dont je l'ai reçu, auſſi-bien que le cas que je fais de votre amitié, à laquelle je répondrai toujours par de véritables marques de la mienne. Cependant je vous remercie de vos civilités, & me réjouiſſant avec vous des bonnes qualités de votre Fils, je ſouhaitte que Dieu le conſerve longues années auſſi-bien que vous.*

*Sans date.*

2. (*b*) *Monſieur le Comte* Montecuculi, *votre Fils, m'a rendu une Lettre de votre part, qui a été auſſi agréablement reçue que vous le pouvez deſirer, eſtimant fort les marques d'affection dont elle eſt remplie. J'ai voulu vous en remercier par la préſente, & vous féliciter en même tems des bonnes qualités du Sieur Comte votre Fils, qui dans ſa perſonne a dequoi devenir très-digne de vous, me paroiſſant un jeune Seigneur très-bien fait & fort honnête homme. Je tâcherai de lui faire connoître l'eſtime & l'amitié que j'ai pour vous dans toutes les occaſions qu'il me donnera pendant ſon ſéjour en cette Cour, & je vous remercie d'avoir bien voulu me le faire connoître. Je prie Dieu &c.*

Les remèrcimens du Nonce *Cantelmi* font naître à *Chriſtine* le deſir de lui rendre des ſervices plus importans (*b*).

*Li* 17. *Ottobre* 1680.

*Monſignor. Io hò tanta Conſiderazione per voi, e per la voſtra caſa, che hò gradito ſommamente le occaſioni di comprovarla con gli ufficj c' hò interpoſti a favor della medema, appreſſo il il Rè d'*Inghilterra; *Mà il voſtro ringraziamento è coſi ſoprabondante a quello e' hò fatto, che più m'accreſce il deſiderio d'altre congiunture più rilevanti, ond'io poſſa teſtificarvi meglio la pienezza della mia volontà verſo di voi, e della Voſtra famiglia, augurandovi intanto vere proſperità.*

Voici

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 183.
(*b*) *Ibid. pag.* 184.
(*c*) *Lettere a' Diverſi pag.* 20.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

Voici ſa Réponſe à la Lettre de la Ducheſſe de *Saxe-Lawenbourg*, que le Pére Général, ſon Couſin, lui avoit rendue (*a*).

L'an 1682.

*Le* 18. *Juillet* 1682.

*Madame la Ducheſſe de* Saxe-Lawembourg, *votre Lettre m'a été bien rendue par le Pére Général votre Couſin, qui me ſera témoin auprès de vous, de la joie avec laquelle je l'ai reçue, auſſi-bien que de l'eſtime & de la tendreſſe que je vous conſerve. Je vous remercie de la maniére obligeante dont vous vous exprimez, vous demandant la continuation de votre amitié, à laquelle je répondrai toujours par de véritables marques de la mienne. Cependant je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

La Reine ayant propoſé au *Pape* le Duc de *Guadagne* pour commander toutes ſes Troupes, elle l'avertit par deux Lettres, que le Marquis d'*Oddi* avoit obtenu ce Généralat avec une paye ſi chetive qu'elle avoit honte de le lui dire (*b*).

*Le* 29. *Avril* 1682.

*Monſieur le Duc de* Guadagne, *il a pris envie au* Pape *d'avoir un Officier de qualité & de conſidération pour commander toutes ſes Troupes. J'ai cru l'occaſion bonne de vous en avertir, & je vois que les diſpoſitions vous ſont aſſez favorables. La difficulté eſt qu'on veut payer peu, & que je voudrois vous faire avoir une paye digne de vous; mais je n'oſe eſpérer de l'obtenir. Tout le reſte vous eſt favorable, & je crois pouvoir vous aſſurer, que vous trouverez ici un Emploi aſſez agréable, & que vous pourrez ſervir votre Prince avec gloire & honneur. Dites-moi là-deſſus vos intentions, & laiſſez-moi faire. J'eſpére ajuſter tout à votre avantage, pourvu que je ſache vos intentions. Parlez-moi clair, & laiſſez-moi le ſoin de votre fortune; je la pouſſerai le plus loin qu'il me ſera poſſible, dans le miſérable ſiécle où nous ſommes; & ſi vous me croyez, rendez-vous traitable, & prenez ce qu'on vous donnera; car avec le tems vos avantages augmenteront, ou ſous ce Pontife même, ou ſous un autre qui ſera plus libéral. Je vous demande le dernier ſecret, & cependant*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 179. (*b*) *Ibid. pag.* 140.

*dant je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*

L'an 1682 &c.

*Le 17 Juin* 1682 (*a*).

*Monſieur le Duc* de Guadagna, *quand je vous écrivis, on m'avoit parlé de vous d'une maniére à me perſuader qu'on ſouhaittoit de vous employer, ſi vos prétentions n'étoient pas trop hautes; mais depuis, l'économie l'a emporté, comme je le croirois, ſur toute autre conſidération; & voyant qu'on avoit réſolu d'établir un Poſte, & une paye qui n'étoit pas digne de vous, j'ai cru qu'il ne falloit pas pouſſer les choſes plus loin. On a déclaré, comme vous l'aurez ſu, le Marquis* degl' d'Oddi *Général de Bataille, avec ſi peu de paye que j'ai honte de vous le dire. Cependant je vous remercie de tout ce que vous me dites d'obligeant, & ſuis ravie de voir la ſage & honnête diſpoſition où vous êtes. Je vous prie de croire que je ſerai alerte, & qu'il n'échappera aucune occaſion proportionnée à votre mérite, dans laquelle je ne faſſe mes efforts pour vous procurer une fortune digne de vous. Je ſouhaitte d'y réuſſir ſelon mon deſir, mais j'ai ſujet de croire que ma protection vous ſera plutôt un obſtacle dans un tems où les recommandations de tout le monde ne ſervent de rien; cependant ſi les conjonctures répondent à mes ſouhaits, j'eſpére que je ne vous ſerai pas tout-à-fait inutile. Tenez-vous prêt à tout, & attendez de mes nouvelles. Adieu.*

Elle promet à la Vice-Reine de *Naples*, qu'elle favoriſera le Docteur d'*Egiaréta*, par l'eſtime qu'elle fait de ſa recommandation (*b*).

*Li* 29. *Aprile* 1684.

*Signora Vice Regina, Marcheſa del* Carpio, *mia Prona. A. D.* Manoel de Egiareta *ch'ella mi raccomanda con la ſua lettera, farò conoſcere con favorirlo nelle pretenſioni ch'egli hà in queſta Corte, quanta ſtima io faccia della perſona e del di lei, merito aſſicurandola intanto, ch'io hò goduto molto dell' occaſione ch'ella m'hà dato, di teſtificarle la mia cordialità verſo di lei anche per corriſponder alle continuate dimoſtrazioni d'affetto, e di corteſia, ch'io ricevo dal Vice Rè ſuo conſorte, e le prego da Dio ogni proſperità.*

En

(*a*) *Lettere a' Principi. pag.* 141. (*b*) *Ibid. pag.* 117.

Négociations & Commerce de Lettres de Christine.

En considération du même Vice-Roi, la Reine promet de s'employer pour la Duchesse *de Cornia* (*a*).

## *Li* 19. *Maggio* 1685.

L'an 1685 &c.

*La Duchessa della* Cornia, *è degna ugualmente di favore, e di compassione nello stato in cui si trova, ed io per corrisponder alla confidenza ed alla premura, farò tutto il possibile per sollevarla. Desidero altre occasioni di rimostrarle l'affettuosa volontà, e stima, che professo al suo merito, al quale auguro tutte le più vere prosperità.*

Elle déclare au Duc de *Mantoue*, qu'en sa considération elle a favorisé la Demoiselle *Rose* avec bien du plaisir (*b*).

## *Li* 14. *Luglio* 1685.

*Può V. A. con ragione persuadersi della mia prontezza a rimostrarle nelle opere, alle occasioni di sua premura, l'affetto, e la stima, che le professo; riconoscerà però L'A. V. questa verità specialmente nel conseguimento delle due doti c'hà ottenuto qui, per mio riguardo, la Zitella* Rosa *da lei raccomandatami, con che desidero altre occasioni di mostrarmele quel io sono D. V. A. &c.*

La Reine promet au Marquis *de Parelle* de favoriser ses bonnes intentions, en lui faisant compliment sur son zéle pour le Service (*c*).

## *Le* 29. *Décembre* 1685.

*Monsieur le Marquis* de Parelle, *j'ai bien reçu la Lettre que vous m'avez écrite le* 8. *du mois dernier, pour m'informer de ce qui se passe dans les Païs où le desir de la gloire vous engage. J'admire votre zéle, & vos nobles efforts, qui meriteroient d'être mieux secondés; & je suis persuadée que vous feriez des merveilles, si tout le monde faisoit son devoir. Vous savez vous-même ce qu'on peut espérer d'ici, néanmoins je tâcherai de favoriser vos bonnes intentions autant qu'il me sera possible. Cependant je vous remercie des rapports que vous me faites; ils me sont d'autant plus agréables, qu'ils m'assurent que*

(*a*) *Lettere a' Principi. pag.* 122.
(*b*) *Ibid. pag.* 53.
(*c*) *Ibid. pag.* 201.

*que vous êtes plein de vie & de santé. Je prie Dieu qu'il vous conserve, & vous fasse prospérer.*

Négociations & Commerce de Lettres de Christine. L'an 1686 &c.

Elle protégera la Maison *Rangoni* en considération du Duc de *Mantoue* (a).

*Li 2. Novembre* 1686.

*Vedo per la Lettera di V. A. quanto le siano a cuore gl'interessi della Marchesa D.* Teresa Rangoni, *ed io che desidero di cooperare quanto più posso alle sodisfazioni dell' A. V. e che porto anche una particolar disposizione verso la Casa* Rangoni, *non mancherò di proteger efficacemente la causa della Marchesa sudetta, affinche le sia resa qui una buona giustizia, mentre ringrazio V. A. della confidenza che hà riposto nell' opera mia in questa occasione, e resto. &c.*

Les mêmes civilités au même Duc & au Comte *Romoaldo Vialardi* (b).

*Al Duca di* Mantova *li 2. Novembre* 1686.

*Mi hà resa la lettera di V. A. il P. D.* Henrico Violardi *ch'essa mi raccomanda, il quale già da me conosciuto, e stimato, parmi degno dell' elettione che L'A. V. hà fatto di lui per il Vescovato di* Mantova, *Ond' io gli hò essibito la mia assistenza in tutto ciò che possa occorrergli, e gliela confirmerò con le opere, se mene presenterà l'occasione, per fargli conoscere in qual considerazione, e stima sia di me chiunque dipende da V. A. Compatisco in tanto chi resta frustrato della speranza, concepita, e chi merita d'esserne da V. A. con altri favori consolato, con che mi confermo. &c.*

*Al detto Conte* Romoaldo Vialardi (c).

*Hò veduto, con molto mio piacere, il P. D.* Henrico Vialardi, *si per la consimiglianza di sangue, che hà con esso voi, si anco per le sue proprie qualità che lo rendono degno di considerazione e di stima. Onde potete persuadervi, che non gli lascierò mancare gli effetti della mia protezzione dove gli potesse bisognare. Mi rallegro con voi che sia stato promosso di cotesto Ves-*

(a) *Lettere a' Principi. pag. 56.*
(b) *Ibid.*
(c) *Ibid. pag. 57.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

*Veſcovato, chè Dio glielo faccia godere lungamente, e conſervi e proſperi voi come deſidero.*

L'an 1687 &c.

Les ſoins de la Reine s'étendoient même aux Théatres, & elle remercie le Duc de *Mantoue* de lui avoir prêté un célébre Chanteur nommé *Finalino*, en louant ſa belle voix & les progrès qu'il a faits à *Rome* (*a*).

*Li 5. Aprile* 1687.

*Sere^mo. Signore. Mi è piaciuto tanto la bella voce, e la maniera di cantare di* Finalino, *muſico di V. A. che hò preſo la confidenza di trattenerlo qui per qualche meſe, ſperando che dalla corteſia dell' A. V. non mi ſi ricuſerà queſta ſodisfazzione, tanto più, ch'io ſpero di rimandarlo a V. A. tanto ſuperiore a ſe ſteſſo, quanto al preſente è ad ogn'altro muſico, ch'io habbia mai ſentito. La prego però del ſuo beneplacito ſenza che ne riſulti a* Finalino *alcun pregiudizio nel di lei Servizio, dichiarandomi che mele profeſſerò per ciò molto particolarmente tenuta, e reſto D. V. A.*

C. A.

De la main de la Reine.

*L'Abbe* Santini.

*qu'eſta lettera biſogna darla aperta al Muſico.*

Elle promet auſſi de favoriſer *Barbara Riccioni*, Chanteuſe du Duc, de laquelle elle loue les talens & le caractére aimable (*b*).

*Li* 31. *Maggio* 1687.

*Mi è ſtata reſa la lettera di V. A. dalla* Barbara Riccioni, *alla quale baſta l'eſſer ſua ſerva, e Virtuoſa attuale, per havermi diſpoſta a conſiderarla, e favorirla, come merita, per ſi pregiato carattere, di cui la ſcorgo ben degna non ſolo per la ſua virtù, mà eziandio per le altre amabili qualità che l'adornano. Ringrazio però L'. A. V. di havermela fatta conoſcere, e d'havermi inſieme dato occaſione di moſtrar, nella perſona di queſta ſua Virtuoſa, la cordialità con la quale mi profeſſo D. V. A.*

Ce

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 59. (*b*) *Ibid pag.* 60.

Ce même Duc, ayant recommandé à la Reine le Comte *Cocaſtelli*, & celui-ci ayant fait de grands progrès dans les Sciences, elle le prie de l'employer à ſon ſervice, dont il s'acquittera fort bien (*a*), Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

*Li* 13. *Marzo* 1688. L'an 1680 &c.

*Si ricorderà V. A. d'havermi raccomandato il Co.* Luigi Cocaſtelli *di* Montiglio, *quando venne a* Roma *per lo ſtudio delle ſcienze, nelle quali hà poi fatto ſi gran progeſſo in poco tempo, chè ben dimoſtra la felicità del ſuo ingegno, e de' ſuoi talenti. E come perciò ſi è reſo tanto più degno di quella particolar protezzione chè L'. A. V. ne tiene, coſi anco hà dato a me efficace motivo di venir a raccomandarlo a lei, perchè voglia compiacerſi, come la prego, d'accreſcerlo generoſamente nelle ſue grazie, con honorarlo di poſto nel ſuo ſenato alla prima congiuntura; ond' egli habbia campo d'eſſercitar la ſua abilità ad imitazione de' ſuoi Antenati in ſervizio di V. A. la quale coſi farà vedere che ſà degnamente premiare la virtù ed il merito, non oſtante la Gioventù del ſoggetto, mentre per altro è di matura prudenza, e di qualità corriſpondenti alla ſua naſcita. Io che riguardo la bontà, e la virtù di queſto Cavalliere con particolar propenſione verſo di lui, hò grandemente a cuore i ſuoi avanzamenti, onde mi dichiaro che profeſſerò all' A. V. un' obligo ſpeciale, s' ella gli farà per mio riguardo la predetta grazia, e reſto.*

Nous allons reprendre le fil d'affaires plus ſérieures, & en premier lieu celles qui regardent l'état des Finances de *Chriſtine*. La Paix de *Nimégue* l'ayant miſe en paiſible poſſeſſion de ſes Domaines, tant en *Suède* qu'en *Poméranie*, elle dépêcha de nouveau le Marquis *del Monte* pour *Stockholm*, afin de faire en ſon nom quelque changement parmi les Adminiſtrateurs & les Receveurs de ſes Finances. Nous en avons aſſez dit dans ſes Mémoires (*b*). Nous ajouterons ici, qu'elle ne put pas ſe diſpenſer de reprocher au Sieur *Ced*..... ſon ingratitude, en ce qu'ayant été employé à ſon ſervice, il avoit accepté de la Cour, où il alloit, une commiſſion qui tendoit à ſon préjudice. Nous n'en inſérerons trois Lettres écrites de ſa propre main, que pour faire remarquer qu'il n'a jamais manqué de perſonnes ingrates dans le monde, & qu'à l'égard de *Chriſtine*, elle les haïſſoit ſouverainement, & s'en vengeoit autant qu'elle pouvoit (*c*). *La troiſiéme Ambaſſade du Marquis del Monte pour la Cour de Suède.*

*Le*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 62.
(*b*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. pag.* 199.
(*c*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri. pag.* 32.

Négociations & Commerces de Lettres de Christine.

L'an 1673 &c.

*Le 20. Juillet* 1680.

*Monsieur* Ced... *je suis fort surprise de voir que vous ayez accepté la commission que l'on vous a donnée d'aller en* Gotlande, *exécuter des ordres si préjudiciables & outrageans à ma personne, & à mes droits, qui devroient vous être sacrés, & à tous les* Suédois *de naissance, de quelque rang ou qualité qu'ils puissent être. Mais j'ai tort d'en être surprise; je suis si accoutumée à l'ingratitude, que ni la vôtre, ni celle de personne ne doit me surprendre; & quelque indigne que vous vous soyez rendu par cette action de mes bonnes graces, & de mes bienfaits, je dissimulerois avec vous, comme je l'ai fait avec tant d'autres, si je pouvois pardonner la vôtre sans me faire à moi-même un tort irréparable. J'ai donc ordonné au Marquis* del Monte *mon Envoyé Extraordinaire, de vous dire mes sentimens, & de vous exprimer ceux de mon indignation, de laquelle vous sentirez assez les effets, quand vous y penserez le moins, lui ayant ordonné de vous déposséder de ma part de vos Charges, & de les faire remplir par d'autres personnes plus dignes de les occuper que vous. Obéissez sans replique, si vous ne voulez vous rendre encore plus criminel par votre desobéissance.*

Les deux Lettres suivantes à son Gouverneur-Général *Jean Oliverans*, regardent de-même ses affaires œconomiques, & sont conçues en ces termes.

*De* Rome *le* 16. *Janvier* 1683.

*Si l'ingratitude & la perfidie des hommes étoit capable de m'étonner, je serois surprise de celle de cet Ami, ou plutôt de cet Ennemi, dont vous me parlez; mais je ne suis pas si novice dans le monde, que de trouver étrange ce qui arrive tous les jours. Je pardonne tout de tout mon cœur, & je ne veux pas m'en venger. Je sais souffrir & dissimuler, & soyez assuré que je me moque de toutes ces intrigues & cabales; j'en ai bien d'autres à dissiper, dont je viendrai bien aussi à bout, s'il plaît à Dieu.*

*Cependant je croirois faire un grand tort à ma justice, si je ne témoignois pas la satisfaction que j'ai de votre conduite. Je suis aussi satisfaite de vous, que je suis mal satisfaite du reste; & après Dieu & moi-même, je mets toute ma confiance en vous seul.*

*Vous*

*d'embarquer ſes Canons de fer à* Norcoping, *& d'en faire le tranſport hors du Païs, & même que* Kurque *a eu ſon fait dans le procès contre* Renſtierna. *Continuez vos ſoins à me bien ſervir, & ſoyez perſuadé de la juſtice que je rendrai à vos fidéles ſervices, Dieu &c.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.* L'an 1682.

Comme dans la précédente Lettre il eſt fait mention du Sieur *de Geer*, nous en mettrons ici une autre de la Reine à lui-même (*a*).

*Le* 3. *May* 1681.

*Monſieur* de Geer, *j'ai reçu avec plaiſir la Lettre que vous m'avez écrite au ſujet de la Ferme de* Norcoping, *que le Marquis* del Monte, *mon Envoyé Extraordinaire, vous a donnée. J'en ſuis fort ſatisfaite, & j'eſpére que vous vous acquitterez ſi bien de votre devoir, que j'aurai occaſion de vous faire jouir de mes bonnes graces, comme votre Pére ſe les étoit acquiſes par ſes importans ſervices.* (*) *Dieu vous faſſe proſpérer.*

Voici comment *Chriſtine* s'exprime envers *Olivekrous* ſur la naiſſance du Prince de *Suède*, qui fut enſuite le Roi *Charles XII.* (†).

De Rome *le* 1. *Août* 1682.

*Vous m'avez donné la meilleure nouvelle du monde, en m'annonçant l'heureuſe naiſſance du Prince de* Suède. *Ne manquez pas d'aller féliciter le Roi & les Reines de ma part, les aſſurant que je le ferai plus particuliérement quand j'aurai reçu la part qu'ils vous en donneront, & que je ſuppoſe qui ne tardera guéres. Ce Prince eſt né ſous une conſtellation ſi heureuſe, qu'à moins qu'il ne donne un démenti aux Aſtres, il ſera un brave, un ſage, & un très-heureux Prince, & j'eſpére que la* Suède *ſera un jour très-heureuſe & glorieuſe ſous ſon Régne. Je me flatte de cette eſpérance; & quoique cela n'arrive pas de mon vivant, je ne laiſſe pas d'avoir de la joie de cette eſpérance. Faites votre devoir pour moi en cette occaſion, &*

(*) Mémoires de *Chriſtine* T. I. pag. 66. & 292.
(†) Ibid. Tom. II. pag. 275.

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an 1681 &c.

*& ajoutez ce ſervice à tant d'autres que vous me rendez, d'aſſurer Leurs Majeſtés de ma joie en des termes qui leur marquent toute la tendreſſe de mon amitié. Je vous enverrai l'ordinaire prochain toutes vos Dépêches ſur les affaires qui vous concernent, auſſi-bien que mes ordres, en réponſe à vos Lettres. Ayez patience, & vous ſerez ſatisfait de moi, car vous le méritez* (*).

*Diſpute du Duc* Radzivild *avec le Collége des Cardinaux ſur le Cérémonial, où* Chriſtine *s'intéreſſe.*

*Jean III.* (*Sobieski*) Roi de *Pologne*, ayant envoyé le Duc *Radzivild* en qualité d'Ambaſſadeur à *Rome*, il ſurvint un grande diſpute entre lui & le Collége des Cardinaux. Il prétendoit qu'ils vinſſent lui faire viſite, qu'autrement il partiroit ſans voir les autres Cardinaux. *Chriſtine* voulant accommoder cette affaire tâcha de lui perſuader qu'il étoit de ſon devoir de faire les premiéres avances, & lui écrivit cette belle Lettre, que nous inférerons ici toute entiere, quelque longue qu'elle ſoit (*a*).

*Le 27. Août* 1680.

*On vient de m'aſſurer que vous avez pris la réſolution de partir de* Rome *ſans viſiter Meſſieurs les autres Cardinaux, parce qu'on vous a refuſé le Billet de Monſieur le Cardinal* Cybo, *qui pouvoit vous tirer d'affaire ſelon l'opinion de quelques-uns. Je vous avoue que j'ai peine à le croire, vous ayant connu ſi ſage, ſi prudent & ſi raiſonnable, que je ne ſaurois vous croire capable d'une ſi grande faute, qui vous rendroit inexcuſable devant toute la Terre, & dans laquelle vous ne pourriez éviter un blâme éternel, s'il vous arrivoit (ce que je ne croirai jamais qu'après l'avoir vu) de partir d'ici ſans vous acquitter d'un devoir ſi eſſentiel de votre Caractére, & de l'Emploi que vous avez ſoutenu juſqu'ici ſi glorieuſement, & par une dépenſe ſi ſplendide. Je fais aſſez de vos Amis pour vous prier par la préſente, de faire une mûre réflexion ſur une affaire ſi importante, & de ne pas précipiter votre réſolution. Je ne ſai quelles ſont les raiſons qui obligent* Sa Sainteté *de vous refuſer cette grace. Quelles qu'elles puiſſent être, je les reſpecte ſans les examiner; mais je ne ſaurois m'empêcher de vous dire, que* Sa Sainteté *croiroit peut-être vous faire tort, ſi elle*

(a) *Miſcell. Poll. p.* 229.

(*) Cette Lettre m'eſt parvenue par Mr. *de Barnekow*, Gouverneur de la Province de *Blekingue*.

Négociations & Commerces de Lettres de Christine.

L'an 1685.

*le vous faisoit souvenir de votre devoir, & qu'elle a eu trop bonne opinion de vous pour vous soupçonner capable d'y manquer. Considérez la bonté avec laquelle ce Prince vous a traitté. Si vous eussiez trouvé le* Saint Siége *occupé par quelqu'un de ces Grands* Papes, *ses Prédécesseurs, dont plusieurs sont adorés sur nos Autels, & ceux qui ne sont pas canonisés par l'Eglise, le sont du-moins par la Gloire, croyez-vous qu'ils vous eussent ménagé avec tant de bonté? Ne vous flattez donc pas, mais soyez persuadé qu'ils vous auroient parlé sur ce sujet d'un ton si haut, & avec tant d'autorité, que vous n'auriez osé penser seulement à manquer à ce devoir. Je vous dis cela pour vous faire comprendre l'obligation que vous avez à notre Saint Pére le* Pape *d'à-présent, qui vous laisse la liberté de vous faire un mérite d'un devoir si indispensable, auquel si vous manquiez, ce seroit un scandale qui terniroit en quelque façon la mémoire de son Régne, aussi-bien que celle de votre Ambassade; & ne seriez-vous pas ingrat envers ce Prince, si vous lui rendiez un tel desservice? Vous êtes trop sage pour vous charger du blâme d'une telle faute, qui ouvriroit en même tems un beau champ à vos ennemis, de vous accuser d'avoir sacrifié les intérêts de votre Roi, & de votre République, à vos prétentions particuliéres, bien ou mal fondées, dans un tems où il étoit si nécessaire de faire le contraire. Quel blâme ne vous reviendroit-t-il pas d'une telle faute? La* Pologne *a besoin d'argent, on vous l'a promis; quelque promesse qu'on vous ait faite, craignez toujours de fournir quelque beau prétexte pour ne vous en point donner. Je crois que vous n'avez rien à craindre de ce* Pape *ici, mais il n'est pas plus immortel que tous ses Prédécesseurs: il mourra infailliblement comme eux; & quel sera donc ce grand Devin qui pourra vous assurer qui de Messieurs les Cardinaux sera son Successeur? Et s'il arrivoit qu'il fût un de ceux que vous n'auriez pas visité, quelle honte, & quel remords n'auriez-vous pas de votre conduite? Qu'en diroit-on dans vos Diettes, où vous savez que l'on fait rendre compte à chacun de ses actions, & vos ennemis ne pourroient-ils pas s'en prévaloir? Je n'entre pas dans le détail de vos prétentions; mais il est certain que par malheur pour vous la plus saine partie de la Cour est persuadée que vous avez tort, & on ne comprend pas quel droit vous avez de vous distinguer des*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1680.

*Ambaſſadeurs des autres Têtes couronnées par des nouveautés qui ne ſont pas approuvées; & tout homme qui vous dira le contraire, vous flatte, vous trompe, & vous trahit. Conſidérez que c'eſt le Caractére d'Ambaſſadeur, & non celui de Duc, qui vous a attiré toutes les honnêtetés que vous avez reçues de* Sa Sainteté *& de moi; ſi vous n'étiez pas Ambaſſadeur d'une Tête couronnée, vous ne les recevriez pas, fuſſiez-vous encore plus grand que vous n'êtes, & vous le ſavez par expérience. L'extrême bonté que* Sa Sainteté *a pour vous, a fait réſoudre quelques-uns de Meſſieurs les Cardinaux à vous ſatisfaire, mais par malheur c'eſt la plus grande partie qui a jugé qu'il falloit ſe tenir ferme ſur l'ancien Cérémonial. Ce n'eſt pas à moi à décider entr'eux. J'excuſe les premiers, & j'applaudis aux autres; & comme les ſentimens ſont libres, c'eſt le mien qui ne crains perſonne, & je n'en impoſe pas auſſi; mais quoique je n'aye en ce Monde d'autre intérêt, ni d'autre paſſion, que l'unique gloire & le ſervice de Dieu & du* Saint Siége, *c'eſt ici cependant le vôtre ſeul qui m'engage à vous parler en faveur d'un parti, qui me ſemble celui de la juſtice & de la raiſon. Peut-être eſt-ce envain que je voudrois vous perſuader de ſortir généreuſement de votre engagement de vous-même ſans le ſecours de perſonne, & de vous moquer de tous ces Titres. Prenez courageuſement & avec une profonde diſſimulation ceux que Meſſieurs les Cardinaux vous donneront. Dans ces ſiécles heureux & héroïques, où l'on ne ſavoit ce que c'étoit que tout ce fatras de Titres, les grands Hommes ſe moquoient de ces bagatelles; mais pour le malheur du nôtre, ils ne nous ont laiſſé que ce mauvais partage. Pour eux ils étoient perſuadés qu'on ne pouvoit leur donner des Titres plus grands que leurs noms glorieux, qu'ils avoient rendu tels par mille grandes & héroïques actions. Vous vous êtes juſqu'ici ſi fort ſignalé & diſtingué dans les combats & dans les batailles, qu'à la gloire que vous vous êtes acquiſe il ne manque plus rien, ſinon celle d'avoir paru dans la premiére & dans la plus fine Cour du Monde, auſſi habile que vaillant. Faites voir à toute la Terre, que vous avez ſu éviter tous les piéges qu'on vous a tendus en cette rencontre; ce qui ne peut vous réuſſir ſans vous acquiter d'un devoir ſi eſſentiel, que le ſont ces viſites des Meſſieurs les Cardinaux. C'eſt à ce Corps Sacré que vous devez ce reſpect, auſſi-bien qu'à ſon Saint Chef. Les Rois* Catholiques *ne ſont jamais plus grands, que*

*que lorsqu'ils rendent leurs devoirs & leurs soumissions au* Saint Siége (*); *reconnoissant pour leur Chef le Vicaire de* JESUS-CHRIST *en Terre. C'est par cette digne action qu'ils se déclarent Enfans de Dieu & Membres de l'*Eglise Romaine, *hors de laquelle il n'y a point de salut. Tant de grands Princes qui étoient autrefois les Maîtres du Monde sont venus en personne, tout chargés de leurs trophées, se jetter aux pieds des Vicaires de Dieu, pour reconnoître ce pouvoir, que tout l'Enfer ne peut détruire; les* Constantins, *les* Théodoses, *les* Charlemagnes, *& tant d'autres grands Princes ont fait honneur, & ont tiré vanité de cette soumission; & les grands & mémorables services qu'ils ont rendus à l'Eglise, leur ont acquis toute leur gloire; eux-mêmes ne se sont jamais crus plus grands, que lorsqu'ils ont eu le bonheur de signaler leur zéle pour son service. Le Roi votre Maître vient d'imiter ces grands exemples par cette action de justice & de devoir. N'allez pas gâter ce digne ouvrage, & soyez persuadé que votre gloire & votre réputation en dépendent, & que vous ne pouvez sortir de* Rome *sans vous acquitter d'un devoir si précis. Et quoi que l'on vous puisse dire, croyez-moi qu'il y va de votre gloire, de votre réputation & de votre intérêt, de n'y pas manquer; aussi tout homme qui vous parle autrement, je ne puis me lasser de vous le redire, vous flatte, vous trompe, & vous trahit. N'allez pas vous persuader que l'on ordonnera au reste de Messieurs les Cardinaux de vous satisfaire. Je puis me tromper, mais je ne crois pas qu'on le fasse jamais, ni qu'on franchisse ce pas en votre faveur, d'autant plus qu'à-la-vérité vous avez grand tort de le prétendre. Mais quand on vous accorderoit cette grace, je crains qu'elle ne vous causeroit que du préjudice, parce qu'elle feroit peu de plaisir à la* Pologne *même. Voilà mon sentiment, je voudrois vous persuader; mais en tout cas, il me suffit de vous l'avoir dit; si vous ne me croyez pas à-présent, peut-être qu'un jour vous*

Négociations & Commerce de Lettres de Christine.

L'an 1680.

*vous*

(*) Dans notre siécle, les Princes *Catholiques* commencent à revenir de ces préjugés plus que par le passé. Le Duc régnant de *Wirtemberg*, étant à *Rome* il y a peu d'années, traita long-tems avec la Cour, pour avoir audience du *Pape* sans lui baiser la pantoufle. On ne voulut pas le lui accorder, quoiqu'on convînt que ce Cérémonial n'entroit en aucune façon dans l'essentiel de la Religion *Catholique*, mais la Cour de *Rome* n'y voulut pas entendre. Ainsi le Duc quitta *Rome* sans avoir parlé au *Pape*, & retourna avec la Princesse Séréniſſime son Epouse, de la Maison de *Culembach*, dans ses Etats d'*Allemagne*.

Négociations de Commerce de Lettres de Christine.

L'an 1680.

*vous repentirez, mais trop tard, de ne vous être pas fié à moi, qui suis l'unique personne désintéressée de tous ceux qui vous parlent. Ne croyez pas que ce soit l'intérêt de Messieurs les Cardinaux qui m'oblige de vous donner cet avis : ils sont mes amis ; il est vrai, mais je ne crains rien pour eux : leur intérêt & leur gloire sont en sureté dans cette occasion, de quelque manière que l'affaire se termine. Mais c'est uniquement sur vous, & sur ceux qui vous ont engagé dans ce fâcheux pas, que tombera la honte, & le blâme de cette action. Pensez-y bien, je vous en conjure, mais de sang froid. Je veux espérer que vous me donnerez cause gagnée ; mais quand même cela n'arriveroit pas, il me suffit de vous avoir déclaré mes sentimens là-dessus.*

Le Duc, pour faire entendre que sa prétention étoit fondée, écrivit cette Lettre à la Reine, que nous donnerons ici avec la traduction (*a*).

Sacra Real Maestà.

*Dal Signor Abbate* Paletto-nio *ricevo della Ma^tà Vostra nel dover visitare gli altri Em^mi. Cardinali che mi restano. Non dubito che in questo particolare già son ben esposte le mie giuste ragioni, fondate nei manifesti essempj, non solo appresso la Corte* Imperiale, *mà anco nell' istessa di* Roma, *tralasciando più che evidenti passioni per non tediar la Ma^tà vostra. In somma, non disputando di niente, non speravo d'incontrar le praticate meco difficoltà. Con tuttociò, come sempre non altra portavo d'ambizione, se non l'incontrar i giusti commandamenti di Nostro Signore con dedicargli da mia parte cieca ubbidienza ; così medesimamente non altro desidero, se non esseguir*

*Sacrée Royale Majesté,*

„ J'ai reçu par l'Abbé *Palettonio* ses sentimens royaux, de me fier „ à Votre Majesté à l'égard de mon „ devoir de visiter les autres Cardi- „ naux qui me restent encore à „ voir. Je ne doute pas qu'en ce cas „ particulier mes justes raisons ne „ soient déjà bien exposées, comme „ étant fondées sur des exemples „ manifestes, non seulement en la „ Cour *Impériale*, mais aussi dans „ celle de *Rome*, passant sous silen- „ ce la passion plus qu'évidente „ qu'on montre contre moi ; pour „ ne pas ennuyer Votre Majesté. „ En somme, n'ayant eu de dispute „ sur quoi que ce soit, je ne m'atten- „ dois pas de rencontrer les difficul- „ tés qu'on m'a faites. Cependant, „ comme en tout tems je n'ai eu „ d'autre ambition que celle de „ me conformer à la manière de „ penser aux commandemens de „ notre Seigneur le *Pape*, auquel „ je voue une obéissance aveugle ; de-

(*a*) *l. c. p.* 226.

*guir sempre tutti bramati dame della Sacra Real Maestà vostra i cenni, sperando nella grazia, e bontà di vostra Maestà di ricever in detto particolare certi riflessi toccanti il punto d'honore, quali con la permissione benigna della Maestà vostra esporrà il medemo Signor Abbate, e darà quel vero attestato della mia profondissima devotione, colla quale per sempre resto.*

*Della Sacra Maestà Vostra.*

Roma 2. Settemb. 1680. *Humilissimo Servitore Duca* Radzivild.

„ de-même je ne desire rien avec „ plus d'ardeur que de faire tout ce „ que V. S. M. R. souhaitte de „ moi; espérant, de la grace & de „ la bonté de V. M. qu'elle consi- „ dérera en ce cas-ci certaines ré- „ flexions touchant le point-d'hon- „ neur, lesquelles avec la gracieu- „ se permission de V. M. le même „ Sieur Abbé lui exposera en ren- „ dant témoignage de la plus pro- „ fonde dévotion avec laquelle je suis „ à jamais.

De Votre Sacrée Majesté Royale

à Rome le 2 sept. 1680. le très-humble serviteur le Duc *Radzivild.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1680.

La Reine le voyant ébranlé, ne tarda pas de lui lever le reste de ses scrupules, en lui faisant comprendre que s'il ne déféroit pas à son avis, elle seroit obligée de retirer la main de cette ouvrage (*a*). Elle lui écrivit en ces termes.

*Sans date.*

*Pour répondre à votre Billet, que m'a donné l'Abbé* Paletto- nio, *je vous dirai que je l'ai écouté paisiblement pour m'informer de tous vos sentimens & prétentions. Je suis fâchée de voir, qu'au-lieu d'acquiescer aux importantes raisons que je vous ai fait représenter, pour vous disposer à vous acquitter d'un devoir aussi indispensable que l'est celui de visiter à discrétion le reste de Messieurs les Cardinaux, vous me proposez de nouvelles difficultés sur ce sujet, qui rendent l'affaire inaccommodable, & m'obligent de retirer la main de cet ouvrage, qui ne peut finir glorieusement pour vous, qu'en renonçant de bonne grace à toutes vos prétentions, & en satisfaisant à un devoir si essentiel de votre Emploi. Je suis persuadée que d'en user ainsi c'est vous obliger en cette occasion, & cependant je prie Dieu qu'il vous inspire de meilleurs résolutions, & qu'il vous tienne en sa sainte & digne garde.*

Pour

(*a*) *Miscell. Pol. pag.* 217.

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine*.

Pour le convaincre d'autant plus, la Reine ajouta des exemples d'autres Ambassadeurs de Têtes couronnées qui avoient renoncé à pareilles prétentions, ou en avoient relâché. Elle dit (*a*).

L'an 1680.

*Il Duca de* Nivers, *Ambasciadore d'ubbidienza per* Francia *a* Roma *pretese l'*Altezza, *e si contentò poi dell'* Eccellenza.

Le Duc *de Nevers*, Ambassadeur d'Obédience pour la *France* à *Rome*, prétendoit le Titre d'*Altesse*, & se contenta après de celui d'*Excellence*.

*Il Duca di* Vandomo *con l'istesso Carattere, e l'istessa pretensione si contentò*, ut supra. *Il Duca di* Longavillà *Ambasciadore nel Trattato di* Vestfalia *con l'istessa pretensione, fece l'istessa riuscita.*

Le Duc *de Vendôme* avec le même Caractére & la même prétention, se contenta *ut suprà*. Le Duc *de Longueville* Ambassadeur de *Westphalie*, avec la même prétention réussit comme les autres.

*Il Duca di* Verneuil *Ambasciadore straordinario in* Inghilterra *hebbe l'istesso rincontro, e riuscita.*

Le Duc *de Verneuil*, Ambassadeur Extraordinaire en *Angleterre*, s'aheurta à la même chose & y réussit aussi peu.

*Il Duca di* Vandomo *Ambasciadore straordinario in* Olanda *con l'istessa retensione, e l'istessa riuscita.*

Le Duc *de Vendôme*, Ambassadeur Extraordinaire en *Hollande*, fit la même demande, & eut le même succès.

*Dispute de la Régale entre* Louis XIV. *& le Pape* Innocent XI.

L'affaire de la Régale (*b*) entre le Roi de *France* & le *Pape*, & la guerre commencée si légérement par *Louis XIV.* & le *Turc* contre l'*Empire*, faisoient alors grand bruit en *Europe*. L'Abbé *Bourdelot*, qui rapportoit d'ordinaire à *Christine* les discours qui se tenoient dans ses Cercles de *Paris*, lui en avoit sans-doute communiqué quelques-uns sur de pareils sujets, & voici une des réponses que la Reine lui fit, en lui expliquant sa Médaille; *ne mi bisogna ne mi basta*: (*b*).

*Le* 20. *Mars* 1681.

*Monsieur l'Abbé* Bourdelot, *la Médaille qu'on vient de vous envoyer, parle si clair, que je suis surprise de voir qu'elle ait pu causer des disputes. Le Corps de la devise ne représente pas le seul* Septentrion, *mais le Monde entier, & le mot qui dit,* Ne mi bisogna, ne mi basta, *parle du Monde, & nullement du* Sep-

(*a*) *l. c. p.* 228.
(*b*) *v. Mémoires de* Christine *Tom. II. p.* 187. &c.
(*c*) *Lettre d'un Ministre* pag. 72.

Septentrion, *qui n'en eſt qu'une très-petite partie. Elle a été trouvée admirable ici, où il y a pluſieurs Connoiſſeurs, & un Homme d'eſprit entre autres dit de cette Médaille, qu'elle exprimait noblement, & les ſentimens d'*Alexandre, *& ceux de* Diogéne. *Mais ce n'eſt pas encore aſſez, puiſqu'elle contient un ſens bien plus relevé, qui fait voir qu'on peut ſe paſſer du Monde avec joye, parce qu'il n'eſt capable, ni de ſatisfaire, ni de borner un grand cœur fait pour quelque choſe de plus grand que le Monde entier. La Médaille eſt bien faite, mais elle ne reſſemble pas. On en fait à-préſent une autre, qui ſera d'un bien plus grand calibre, plus belle & plus reſſemblante: auſſitôt qu'elle ſera achevée, je vous l'enverrai. Tout ce que je puis vous dire ſur les affaires dont vous me parlez, c'eſt que* Rome *a raiſon en tout, & que la* France *a tort; que* Favoriti (*) *eſt un très-honnête-homme, qui ſert fort bien ſon Prince, & qui mérite une bonne fortune, malgré toutes les Paſquinades qu'on fait contre lui en* France, *qui lui ſont fort glorieuſes; mais il ne craint rien que ce qu'un homme d'honneur doit craindre, qui eſt de faire mal ſon devoir. Dieu vous faſſe proſpérer.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

l'an 1681.

Chriſtina Aleſſandra.

Apoſtille. *Je viens d'en recevoir une autre de vous, ſur laquelle je vous dirai que je ſuis très-perſuadée que ni le* Turc *ni le* Parlement d'Angleterre *ne ſont ſujets aux terreurs paniques, & qu'il ſera difficile de leur en donner.*

Ce que la Reine craignoit le plus dans cette guerre, c'étoit que le *Turc* n'emportât la *Hongrie*, & ne pénétrât ſi avant dans la *Chrétienté*, que l'*Allemagne* & l'*Italie* ne fuſſent en partie ſubjuguées. La rupture imprévue de la Paix conclue à *Nimégue*, que le Roi de *France* avoit faite avec l'*Empire*, & qui le fit ſoupçonner d'être d'intelligence avec l'Ennemi juré du *Nom Chrétien*, allarma extrêmement *Chriſtine*, comme le reſte des Cours de l'*Europe*, qui aimoient la paix (†). Non ſeulement la Reine fit de ſon mieux

*La* France *ſoupçonnée d'intelligence avec la* Porte Ottomane.

(*) Secretaire du *Pape*, qui avoit dreſſé les Brefs au Roi de *France* au ſujet de la *Régale*. Il s'en trouve deux de bien forts dans les Cahiers de *Chriſtine*, ce qui lui a attiré la critique des *François* dont la Reine parle ici. Il eſt apparent qu'il a donné les projets des deviſes & des inſcriptions des Médailles, dont elle vouloit faire ſon Hiſtoire Métallique. Il avoit auſſi écrit un Poëme à ſa louange, que nous avons inſéré dans l'Appendice de ſes Mémoires. No. *LXVII.*

(†) Le *Sr. van Loon* allégue en abrégé les raiſons de ce même ſoupçon cinq ans après,

*Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.*

mieux auprès du *Pape*, pour faire obtenir à l'*Empereur* de bons ſubſides contre le *Turc*: (ce qui valut à *Chriſtine* une belle Lettre de recommandation au Roi *Charles XI.* pour ſes affaires œconomiques de *Suède* (*)) mais auſſi à chaque avantage que les Confédérés remportoient contre la *France* & le *Turc*, elle en témoigna ſa vive joye, ſur-tout quand le Siége de *Vienne* fut levé d'une maniére ſi glorieuſe pour le Roi de *Pologne*. Nous avons produit ſa belle Lettre là-deſſus audit Roi, avec des éclairciſſemens néceſſaires (*a*). En voici d'autres de cette nature, qui ſe rapportent à cette époque, & en premier lieu au Marquis *del Carpio*, Viceroi de *Naples* (*b*).

L'an. 1683. *La joye de Chriſtine à la levée du Siége de Vienne.*

## *Li 29. Settembre 1683.*

*Signor Vice Rè Marcheſe* del Carpio, *mio Padrone. Non s'inganna chi mi crede intereſſatiſſima nelle glorie, ed avantaggi dell' Imperial Caſa d'*Auſtria, *alla quale io profeſſò tanta parzialità, quanto ogn'uno ſà, ed eſſa mi fà giuſtizia d'eſſerne perſuaſa in particolare; ma confeſſò che nell' occaſione del ſommo pericolo di* Vienna, *io hò conſiderato con tanto horrore l'univerſal naufraggio della Chriſtianità, quello della noſtra libertà, e quello, ch'è più, della noſtra ſanta Cattolica Religione, ch'io non hò ſaputo rifletter-*

On ne ſe trompe pas, *lui dit-elle*, quand on me croit très-intéreſſée à la gloire & aux avantages de la *Maiſon Impériale d'Autriche*, à laquelle je ſuis ſi intimement dévouée, comme chacun le ſait; & vous, en particulier, me rendez la juſtice d'en être perſuadé. J'avoue que dans le grand péril de *Vienne*, j'ai conſidéré avec tant d'horreur le naufrage univerſel de la *Chrétienté*, celui de notre Liberté, & qui plus eſt celui de notre Sainte *Religion Catholique*, que je n'ai pu réfléchir autrement ſur l'intérêt particulier de cette grande Maiſon, qu'autant que ſes infortunes ſont inſéparables de l'intérêt commun de la *Religion Catholique*, dont tous ces Princes ſont, après Dieu, l'unique ſoutien. Je vous confeſſe que

(*a*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II pag.* 219-222.

(*b*) *Lettere a' Principi pag.* 115.

& produit trois Médailles faites à ce ſujet. (1). La face de l'une repréſente les Rois de *France* & d'*Angleterre*, le *Grand-Seigneur* & le *Dey d'Alger*, rangés autour d'un Autel, & confirmant leur Alliance par un ſerment ſolemnel. On voit un Croiſſant placé au-deſſus d'une Croix: ſur la face de l'Autel paroît un Serpent. Sur le tout, *Solimannes III. Ludovicus XIV. Mezomorto. Jacobus II. Soliman II. Louis XIV. Mezomorto. Jaques II.* & dans l'exergue, *Contra Chriſtianiſmum*, Contre le Chriſtianiſme. Sur le revers ſe voient trois Lis ſurmontés d'un Croiſſant, & au haut, le Diable ayant un bonnet de Prêtre, & tenant d'une de ſes griffes la foudre & de l'autre une épée, avec la légende: *In fœdere Quintus.* 1688. Cinquiéme Allié.

(*) Elle eſt du 14. Juin 1683. V. Miſc. Polit. p. 236, 237. & ſera inſérée dans l'Appendice No. XLV.

(1) Dans ſon Hiſtoire Métallique des Pais-Bas T. III. p. 146, 147.

*fattore all' interesse particolare di questa gran Casa, se non in quanto le sue disgrazie sono inseparabili dall' interesse commune della Religione Cattolica, della quale tutti quei Principi sono, doppo Dio, l'unico sostegno. Io confesso a lei che hò temuto, hò tremato quando hò visto* Vienna *assediata, ne' me ne vergogno; Io hò creduto* Vienna *perduta senza un miracolo, ed hora godo altretanto più, quanto hò creduto impossibile il salvarla. Ma sia lodato e benedetto Dio che l'hà salvata da par suo, e con mezzi si gloriosi alla Chiesa Cattolica, ed all' Imperio Romano, ch' io ne resto col maggior giubilo ed ammiratione di cui io son capace. Intanto io la ringrazio affettuosamente delle cortesi espressioni che mi hà fatto in una si importante occasione. Prego Dio che quell' istesso valore de' Principi confederati per la Causa commune, liberi la nostra* Europa *d'ogn'altra schiavitù, come siamo liberati da quella de'* Turchi; *a questo bisogna ch'ella cooperi col suo zelo, e con tutta quella autorità e talenti che Dio le hà dati, per esser impiegati in servizio, e gloria sua. Doppo Dio, siamo tutti obligati al*

que j'ai craint, que j'ai tremblé, quand j'ai appris que *Vienne* a été assiégée, & je n'en rougis pas. J'ai estimé *Vienne* perdue à moins d'un miracle. A-présent je m'en réjouis d'autant plus, que j'ai cru impossible de la sauver. Dieu soit béni qui l'a sauvée par des moyens aussi glorieux à l'*Eglise Catholique* & à l'*Empire Romain*. J'en suis ravie de joye & d'admiration, & cependant je vous remercie affectueusement des termes polis dont vous vous servez dans une occasion si importante. Je prie Dieu, que par la même valeur des Princes Confédérés pour la Cause commune, il veuille délivrer nôtre *Europe* de tout autre esclavage, (*) comme nous sommes délivrés de celui des *Turcs*. Il faut pour cela qu'ils coopérent avec tout le zéle, toute l'autorité, & tous les talens que Dieu leur a donnés pour être employés à son service & à sa gloire. Après Dieu, nous sommes tous obligés au grand zéle & à la générosité du Pape *Innocent*, qui mérite un applaudissement immortel dans cette glorieuse occasion, où il s'est immortalisé. Que Dieu soit sa récompense en ce Monde & dans l'autre; & en vous réitérant mes remercimens, je vous souhaite toute sorte de prospérités.

*La Reine.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1683.

(*) La Reine s'explique en d'autres termes dans la Lettre suivante, & entend également l'esclavage de *France*.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1683.

*al ſommo zelo, e generoſità di Papa* Innocenzio, *che merita un' applauſo immortale in queſta glorioſa occaſione, nella quale ſi hà immortalizzato; Dio ſia quello che lo rimuneri in queſto mondo, e nell' altro, e ringraziandola di nuovo, le auguro vere proſperità.*

*La* Regina.

*Chriſtine* écrivit une autre Lettre à l'Archevêque de *Palerme* en ce même ſens, (*a*) de-même qu'à *Zacharie Grimani*, autrefois Ambaſſadeur de *Veniſe* à *Rome*. Elle ſera précédée de celle à *Olivekrans*, ſon Gouverneur Général.

*A* Rome *le* 11. *Septembre* 1683.

*Je ne vous parle pas de mes affaires, parce que les choſes ſont dans un état qu'il m'eſt impoſſible de vous en parler. Il n'y a point de paroles qui vous puiſſent exprimer ma rage & mon déſeſpoir: ſi autrefois en* France *on m'eût parlé pour l'avoir traittée indignement, l'indigne traittement qu'on me fait à moi-même, fait ſur moi un effet contraire par un même principe: je ſuis devenue muëtte, mais mon ſilence s'exprimera un jour par des effets, & d'une maniére digne de moi, ſi l'on ne me rend juſtice. Vous agiſſez en habile & fidéle Serviteur; mais je crois que tous vos efforts ſeront inutiles, & il y a une fatalité qui m'entraîne à des réſolutions que j'abhorre moi-même; mais enfin, puiſqu'on me tire par les cheveux,* Crimen erit Superis *&c. Je me remets à ce que vous dira de plus le Marquis ſur les penſions que vous me propoſez d'ôter & de donner à* Hef. . . . . *ce que vous jugerez bien fait. Tout ce que vous ferez, ſera approuvé; je crains d'offenſer celui à qui l'on ôtera la ſienne, & de ne pas gagner ceux à qui l'on donnera de-nouveau. N'épargnez rien pour gagner des réſolutions favorables; je vous donne plein pouvoir, m'aſſurant ſur votre prudence & ſur votre œconomie; je me remets au Marquis touchant le ſurplus. Adieu.*

*Pour votre prophete & ces horribles prédictions, je ne les crains que trop par d'autres raiſons plus ſolides.* Vienne *ne peut plus ſe ſauver que par un miracle ſemblable à celui de la Mer rouge. Après qu'elle ſera perdue, qui réſiſtera au Vainqueur? Mon ſentiment eſt qu'il ſoumettra la* France *la premiére,*

(*a*) Lettres à Divers pag. 58.

*mière, après avoir soumis l'*Allemagne. *Quoi, en quelque lieu qu'il aille, on ne lui offre de la part de ceux qui régnent, que de la bassesse & de la foiblesse; & il ne trouvera dans tout ce qui lui est offert que des acclamations & des applaudissemens en tous lieux! Voilà en deux mots la peinture véritable de notre misérable* Europe, *prête à être ravagée & soumise à ce torrent victorieux, auquel rien ne peut résister. Il faut admirer & adorer les desseins de Dieu avec soumission, qui ne sont pas moins bons & moins justes, pour nous être sensibles. Adieu.* (*)

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1683.

Voici la Lettre de la Reine pour l'Ambassadeur de *Venise.*

Roma *li* 11. *Settembre* 1683.

*Signor* Zaccaria Grimani. *Con ragione vi rallegrate meco della vittoria contro il* Turco, *perch'io l'hò sentita con tutto quel giubilo, che si convien ad un successo tanto importante. Ne sia però ringraziato sempre il Signor Iddio. Hò gradito il discorso che m'havete mandato, e son persuasa della diligenza che havete usato per trovarmi il libro ch'io desideravo. Di tutto vi ringrazio, certificandovi della memoria che serberò di mostrarvi nelle opere il mio gradimento alle occasioni che si presenteranno, e Dio vi prosperi &c.*

Ce n'est pas sans raison que vous vous réjouissez avec moi de la victoire gagnée contre le *Turc*, parce que je l'ai apprise avec autant de joie que le mérite un succès si important. Dieu en soit à jamais loué. J'aggrée le Discours que vous m'avez envoyé, & je m'assure que vous aurez fait toute la diligence pour trouver le Livre que j'ai souhaitté. Je vous remercie de tout, & j'en garderai la mémoire pour vous témoigner ma reconnoissance dans les occasions qui se présenteront.

Apostille de la propre main de la Reine.

*Frà tutt' i memorabili effetti della vittoria, io stimo il maggiore quello, d' haver guarito*

De tous les effets mémorables de cette victoire, j'estime le plus important celui d'avoir guéri

(*) Cette Lettre m'est de-même venue de Mr. *de Barneveld*, Gouverneur de *Bleckingue*.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

*rito il Mondo del* mal Franceſe. ri le Monde du *Mal François*. Dieu
*Dio faccia che non patiſca di* veuille qu'il n'ait point de récidive.
*recidiva.*

L'an 1683.

Auſſi *Chriſtine* ne put-elle pas diſſimuler ſes ſentimens à l'égard de la Cour de *France*, d'avoir, en même tems que le *Turc* menaçoit la *Chrétienté* d'une déſolation générale, enfreint les Traités les plus ſolemnels, faits nouvellement à *Nimégue*, ſous le frivole prétexte que l'*Empire*, en faiſant ceſſion à la *France* des trois Evêchés de *Toul*, de *Metz* & de *Verdun*, lui avoit auſſi cédé toutes les Terres & Provinces qui avoient tenu à ces Evêchés à titre de Fief, ou autres, depuis les tems les plus reculés. Pour y donner quelque couleur de juſtice, *Louis XIV.* fit ordonner deux Chambres de Réunion à *Metz* & à *Briſſac*, compoſées de Juges *François*, qui lui adjugérent tels Duchés, Principautés, Villes libres de l'*Empire* & autres portions de Terre, qu'il trouva être de ſa bienſéance.

Il faut même que la Reine s'en ſoit expliquée de bouche à ceux qui fréquentoient ſa Cour, juſqu'à choquer les Cardinaux qui étoient portés pour la *France*: Car je trouve en deux endroits de ſes Mſſ. ce Billet de la Reine écrit en *Italien* (a).

*La Regina non dice, ne fà mai niente à caſo, ne rende conto ad altri che a Dio delle azzioni e delle parole ſue. Hà operato, e parlato ſempre da par ſuo,*

La Reine ne dit ni ne fait rien au hazard, & ne rend compte à perſonne qu'à Dieu de ſes actions & de ſes paroles. Elle a toujours agi & parlé par elle-même, & c'eſt comme elle fera juſqu'à la mort, ſoit que celà

(a) *Lettere d' Diverſi pag.* 218. & 223.

(*) *La Suède* s'en reſſentit entre autres des premiéres. Car le Roi de *France* fit ſommer cette Couronne de lui rendre foi & hommage du Duché de *Deux-Ponts*, comme relevant autrefois deſdits Evêchés. Le Roi de *Suède* fit remontrer à *Louis XIV.* l'injuſtice qu'on lui faiſoit: que ce Duché avoit toujours été un Duché ſouverain, & que jamais ceux qui l'avoient poſſédé n'en avoient rendu foi & hommage à perſonne, ſi ce n'eſt qu'on prît pour ce titre l'Inveſtiture que les Conſtitutions de l'*Empire* vouloient qu'on demandât à l'*Empereur*.

Ces raiſons ne plûrent pas à la Cour de *France*. Elle continua toujours ſes injuſtes prétentions, tellement, qu'après bien des pourparlers entre l'Ambaſſadeur de *Suède* & les Miniſtres de *France*, la nouvelle Chambre de *Metz* donna un Arrêt de réunion du Duché à la Couronne, ſi dans un tems précis le Roi de *Suède* n'en rendoit foi & hommage. Celui ci rejettant cette prétention comme chimérique, comme elle l'étoit au fond, la *France* propoſa au Duc *Adolphe Jean*, Oncle du Roi de *Suède*, de l'inveſtir de ce Duché, ſi le Roi de *Suède* ne ſatisfaiſoit à la teneur de l'Arrêt. Mais le Duc n'eut garde de le faire, & le Roi *Charles XI.* indigné de ce traitement du Miniſtére *François*, abandonna l'Alliance de la *France*, qu'il avoit embraſſée pendant la derniére guerre, aux dépens de ſes Provinces, & même au péril de ſa vie. La *Suède* jouit par-là d'une paix de dix-huit ans conſécutifs juſqu'à la mort de *Charles XI.* eſtimée de ſes amis & redoutée de ſes envieux (1).

(1) Voyez la Conduite de la *France* depuis la Paix de *Nimégue* pag. 59. &c. (à Cologne 1684. in 12.) & Mémoires de *Chriſtine* Tom. II. p. 217. &c. 266.

*ſuo, e coſi farà ſino alla morte, o che ciò piaccia, o diſpiaccia a quei SS^ri. Cardinali Confederati, ai quali conviene di ricordare, che ſi come non ſi può pretendere dal leone di non ragire, coſi s'inganna chi ſpera che muti mai la M. S. il ſuo linguaggio.*

cela plaiſe ou déplaîſe à Mrs. les Cardinaux Confédérés, auxquels il convient de ſe ſouvenir, que comme on ne peut pas exiger du Lion de ne point rugir, de-même celui-là ſe trompe qui eſpére que Sa Majeſté changera jamais de langage.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.* L'an 1683.

Dans l'autre endroit la Copie dit:

*La Regina non dice, ne fà mai niente a caſo; Delle opere, e delle parole ſue non rende conto ſe non a Dio ſolo, con l'ajuto del quale hà operato, e parlato ſempre da per ſuo, e coſi farà, ſe le piacerà, ſin' alla morte, e però s'inganna chi ſpera di farle mutar ſentimento, o linguaggio.*

La Reine ne parle ni ne fait jamais rien au hazard. Elle ne rend compte de ſes actions & de ſes paroles qu'à Dieu, avec l'aide duquel elle a toujours agi & parlé par ſoi-même; & c'eſt comme elle fera, s'il lui plaît, juſqu'à la mort. Cependant celui-là ſe trompe, qui eſpére de la faire changer de ſentiment & de langage.

Au deſſous étoit ajouté de la propre main de la Reine.

C'eſt apparemment dans cette même époque que *Chriſtine*, laſſe de pareilles tracaſſeries, a voulu ſe retirer de *Rome* & ſe fixer ailleurs, comme elle le marque à ſon Gouverneur-Général en *Suède.*

## De Rome *le* 15. *May* 1686.

*Il ſe paſſe ici des choſes qui m'obligent d'en partir. Ma réſolution eſt priſe, & ſi l'on ne me donne ſatisfaction dans peu, je ſuis réſolue d'en partir, quoiqu'avec le poignard dans le cœur; mais je dois ce départ à Dieu, à ma gloire, aux conjonctures préſentes. Je vous le fais ſavoir, afin que vous vous prépariez à me venir trouver dans peu de mois. Je ne ſais pas encore où j'irai, car il y a beaucoup à conſidérer, & je vous demande votre avis là-deſſus, & me propoſe d'aller à* Hambourg, *pour réſoudre avec vous le lieu de ma retraite. Cependant, ſi vous pouvez m'ajuſter l'échange de* Bréme, *le lieu de ma retraite ſeroit tout trouvé, & je n'en voudrois pas d'autre.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine*.

L'an 1683.

*tre. Je vous enverrai l'Ordinaire prochain une Instruction là-dessus, & je me promets tout de votre zéle, prudence & habileté. Je vous réponds amplement dans mes autres Dépêches* Suédoises, *& le Marquis vous informera plus au long de mes intentions. Adieu.*

*Je vous recommande de-nouveau l'affaire de la Liquidation avec* Texeira *& avec tous les autres* (*).

Le Chevalier *de Terlon*, qui entretenoit commerce de Lettres avec *Christine* depuis longues années, vouloit lui ôter ce scrupule de l'esprit, & détruire les bruits qui couroient par-tout de la liaison secréte entre le *Turc* & le Roi *Très-Chrétien*: sur quoi *Christine* lui écrivit cette Lettre, où, en faisant semblant de ne pas croire une pareille intelligence, elle exalte le Roi de *Pologne* par dessus tous les autres Princes, pour faire comprendre que *Louis le Grand* ne lui étoit pas comparable (*a*) par le cœur & le courage.

*Le 4. Mars* 1684.

III.

*Monsieur le Chevalier* de Terlon, *en réponse à votre Lettre du 4. Janvier, je vous dirai que je suis peut-être la seule qui n'accuse pas la* France *d'intelligence avec le* Turc. *Cette fausse opinion fait un grand tort à la réputation d'un Roi Chrétien, qu'on soupçonne communément d'une si criminelle intelligence*; (†). *Mais pour moi qui l'en crois innocent, je me moque des erreurs populaires, parce que je sai trop bien qu'un si grand & si puissant Monarque que l'Empereur* Ottoman *compte au nombre de ses ennemis tout ce qui n'est pas encore dans celui de ses esclaves, & qu'il ne reçoit de mouvemens que de sa propre volonté, ni de bornes que celles de Dieu, qui seul nous a fait triompher d'une Puissance à qui rien ne pouvoit résister. Heureux ce grand & incomparable Roi* (§), *dont il s'est servi pour différer du-moins notre esclavage. Dieu conserve ce Prince, qui est la gloire de notre Siécle,*

(a) *Lettere a' suoi Ministri pag.* 55.

(*) Je tiens cette Lettre de la faveur de Mr. *de Barnekau*, Gouverneur de la Province de *Bleckingue*.

(†) De bons Historiens, *Pufendorf* entre autres dans son *Histoire de Brandebourg*, *Lib. XVIII.* § 94. & 96. le dit positivement. V. Mémoires de *Christine* T. II. pag. 222. & pag. 231.

(§) Ce fut le Roi *Jean Sobieski* de *Pologne*. V. Mémoires de *Christine* T. II. pag. 219. &c.

*Siècle, & l'unique ſoutien de notre Religion. Vous aurez ſu que la Ligue des* Vénitiens *avec l'*Empereur *& le Roi de* Pologne, *eſt fort avancée; je la tiens conclue à l'heure qu'il eſt, & tout ce qu'on peut oppoſer à cette formidable Puiſſance, eſt fort à mon gré; mais avec tout cela il nous faut de nouveaux miracles. Dieu qui s'eſt déclaré ſi viſiblement pour nous, ne laiſſera pas ſon ouvrage imparfait. Cependant je vous remercie de tout ce que vous me dites d'obligeant, & je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1684.

*P. S. Je ſouhaitte de tout mon cœur qu'une bonne & véritable paix nous aſſure la tranquillité du* Nord, *quoique je ſois perſuadée qu'il n'y a rien à craindre dans le* Septentrion, *qu'il y ait paix ou guerre ailleurs.*

*Chriſtine* raiſonna juſte dans cette Apoſtille, en diſant qu'il n'y avoit rien à craindre pour la tranquillité du *Nord*, qu'il y eut paix ou guerre ailleurs (*a*). Car *Charles XI.* allant à la ſource des malheurs que la *Suède* venoit d'eſſuyer dans la derniére guerre, trouva qu'il n'étoit plus de l'intérêt de ſon Royaume de ſe liguer avec la *France*; ce qu'il ne fit pas non plus durant ſon Régne pendant dix-huit ans, au grand avantage de la Nation *Suédoiſe*, qui accrut en force par un Commerce floriſſant, & ſe rendit reſpectable à Amis & à Ennemis.

Le Chevalier de *Terlon* venant toujours à la charge, pour que la Reine ſe perſuadât abſolument qu'il n'y avoit rien de tout ce qu'on diſoit de l'intelligence du *Turc* avec le Roi de *France*, *Chriſtine*, pour ne pas heurter de front une Cour dont elle pourroit avoir beſoin en certaines occurrences, ne vouloit pas en convenir directement, mais détruiſoit finement, par ſa conduite, le ſervice de la *France* rendu autrefois contre le *Turc* (*). Voici comment elle s'en explique avec lui (*b*).

*Le* 13. *May.* 1684.

*Je ſuis autant perſuadée que vous le ſouhaitez, que ce ne ſont que les Ennemis du Roi votre Maître qui l'accuſent d'union avec les* Turcs, *dont je ne l'ai jamais ſoupçonné; mais je pardonne tout ce que la prudence & l'intérêt publient: tout eſt ſuſpect à la politique, & ceux qui ſe voyent attaqués, croyent que tout conſpire contre eux.*

*J'ex-*

(*a*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. pag.* 214. 217.

(*b*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri pag.* 56.

(*) Il y a des circonſtances curieuſes de cette intelligence ſecréte avec la *Porte Ottomanne*, dans le *Traité de la Conduite de la France depuis la Paix de Nimégue*, pag. 139. &c.

Négociations & Commerce de Lettres de Christine.

I'an 1684.

*J'excuse même l'animosité qui les empêche de faire réflexion sur la conduite fière de leurs Ennemis, & s'ils oublient les insultes qu'on a fait,* à Constantinople, *à l'Ambassadeur de* France *presqu'au moment de la guerre déclarée: cependant ce procédé fait assez connoître, que la superbe Cour de la* Porte *ne ménage pas assez la* France *pour en tirer tout l'avantage dont une Puissance moins orgueilleuse pourroit profiter. Pour la Bataille de* St. Gottard *dont vous me faites souvenir pour la gloire de votre Nation & de votre Maître, elle leur est dûe avec justice. Ce fut en cette occasion que les* François *se distinguèrent aussi glorieusement, comme ils font toujours par-tout; & le grand* Montecuculi, *qui m'en a conté le détail, leur a rendu justice, & n'a pas feint de leur être en partie redevable de la victoire qu'il remporta. Cette action fut si glorieuse pour la* France, *que je me préparois à voir quelque chose de semblable la Campagne passée. Mais Dieu voulut donner cette fois la gloire du secours de* Vienne *au grand & brave Roi de* Pologne. *Pour ce qui est de la conversion des* Hérétiques, *dont vous me parlez avec tant d'emphase,* (*) *je ne sai que vous en dire, & je suis si peu éclairée sur ces matières, que je doute encore si l'on travaille en* France *à rendre les* Hérétiques Catholiques, *ou les* Catholiques Hérétiques. *Cependant je souhaitte que la Cause de Dieu triomphe par-tout, comme elle a triomphé à* Vienne. *On sait aussi fort bien que le Roi votre Maître ne doit rendre compte*

(*) Les grandes persécutions des *Huguenots* de *France*, n'ayant éclaté que deux ans après, on apperçoit par ce que la Reine répond à *Terlon*, que leur perte totale étoit déjà résolue au Grand Conseil du Roi. Est-il donc probable qu'on auroit pris une Résolution de cette importance, où il s'agissoit de la vie & des biens de millions de ses sujets, à l'insu & sans le consentement de *Louis XIV.*? C'est pourtant ce que Mr. *d'Alembert* a prétendu, & il s'est attiré par-là la réponse que je lui ai faite. Ce qu'il y a encore de plus singulier en cette affaire, c'est qu'un Journaliste *François* (dans ses *Mélanges Littéraires & Philosophiques. P. 1. p. 13. à Berlin* 1755.) pour disculper *Louis XIV.* de n'avoir eu aucune part aux maux qu'on fit souffrir à des milliers de *Protestans*, allégue deux Lettres que ce Monarque avoit écrites vingt ans auparavant, pour prouver un fait arrivé vingt ans après. Voilà une nouvelle méthode de constater la vérité de l'Histoire, & qui ressemble assez à l'exactitude ordinaire que les Historiens modernes de *France* font voir dans leurs Ecrits Historiques, où la Généalogie & la Chronologie sont comptées presque pour rien. Tout autre que le Journaliste conviendra au reste, que si *Louis XIV.* n'a eu aucune part à ces persécutions inhumaines, ce n'a pas été lui, mais ses Ministres qui ont gouverné la *France*, & que parmi des milliers d'Officiers tant Civils qu'Ecclésiastiques qui l'entouroient, il n'y en avoit pas un qui osât lui dire les horreurs qui se commettoient dans toute l'étendue de son Royaume, & qui ne duroient pas un jour, ou une semaine, mais plusieurs années de suite.

*V. l'Append. Num. LI.*

*compte qu'à Dieu de ſes actions. Ce privilége pourtant ne lui eſt pas particulier ; il nous eſt commun à nous tous, auxquels Dieu a fait la grace de naître Rois ; cependant ce compte en eſt un terrible, & nous n'en ſommes pas quittes à meilleur marché. On peut tromper les hommes de mille manières ; mais on ne trompe jamais Dieu, on ne peut lui en impoſer, & la conſcience ne flatte & ne trompe perſonne. Pour le ſecours de* Candie, *il eſt à propos de ne le pas vanter parmi les héroïques exploits de votre brave Nation. Je ne ſai comment cela s'eſt fait, mais par malheur* Candie *n'a été perdue qu'après que le ſecours de* France *eſt arrivé. Il faut auſſi oublier les entrepriſes ſur* Gigery, *ſur* Chio, *ſur* Alger, *& ſur pluſieurs autres Villes, où les Carcaſſes ont fait grand bruit & peu d'effet. Les* Turcs *en font peu de cas, & les* Chrétiens *commencent à s'en moquer auſſi ; & pour ce qui eſt du Blocus de* Luxembourg, *il ne faut pas vanter la généroſité & la modération du Roi votre Maître en cette occaſion, aux dépens de la prudence, à laquelle cette gloire eſt dûe. Au reſte vous me donnez la meilleure nouvelle du monde, en m'aſſurant que la* Ligue Sacrée (*) *ne ſervira qu'à faire la paix avec le* Turc. *Croyez-vous que ce ſoit peu de choſe que de l'obtenir ? A mon gré, c'eſt bien aſſez ; & à quelque prix qu'on la faſſe, pourvu que ce ſoit en commun, je la croirai toujours bien faite. Il ne faut pas ſe flatter de chimères. Nous ſommes victorieux, il eſt vrai ; mais le* Turc *eſt toujours auſſi formidable qu'il l'étoit, & on ne prendra pas* Conſtantinople *auſſi facilement qu'on ſe l'imagine, quand même le Roi votre Maître ſeroit de la partie. Mais, quelque effet que puiſſe produire la* Ligue Sacrée, *il eſt conſtant que c'eſt l'unique rempart qu'on peut oppoſer au Torrent de l'Aſie. C'eſt à Dieu à faire le reſte. Voilà comme je puiſſonne avec beaucoup de tranquillité ſur ce qui ſe paſſe. Dieu vous conſerve, & vous faſſe proſpérer comme je le deſire.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1684.

Ce que la Reine dit au Chevalier au ſujet de la Converſion des *Hérétiques*, n'eſt pas moins remarquable : *je doute encore ſi l'on travaille en* France *à rendre les Hérétiques Catholiques, ou les Catholiques Héré-*

*Sentiment de* Chriſtine *ſur les Dragonnades de* France.

(*) C'eſt la Ligue que l'*Empereur* & ſes Républiques de *Pologne* & de *Veniſe* conclurent entr'eux pour ſe défendre mutuellement contre le *Turc* ; le Czar *Pierre I.* y accéda auſſi quelques années après.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1686.

*Hérétiques*. *Terlon* ne ſe rebuta pas, ſur ces objections de *Chriſtine*, de lui vanter la merveilleuſe converſion des *Huguenots*, en demandant à la Reine ce qu'elle en penſoit. Il ſemble qu'elle ne s'en ſoit pas expliquée de ſuite, vu l'intervalle de près des deux ans qui s'étoient écoulés entre les deux derniéres Lettres qu'elle lui avoit écrites. Enfin, ayant appris les cruautés que les *Dragonnades* continuoient à exercer contre les pauvres *Huguenots*, elle ne put plus déguiſer ſes véritables ſentimens de piété & de politique, dont elle jugeoit que la Cour de *France* ne s'éloignoit que trop, ce dont cette Cour devoit recueillir un jour les fruits à ſon grand deſavantage. Qu'on juge par ce qui eſt arrivé depuis, ſi la *France* eſt devenue plus heureuſe après cette époque, ou ſi *Chriſtine* a porté ſes vues plus loin qu'on ne ſe l'imaginoit alors. Quoi qu'il en ſoit, nous donnerons ici cette fameuſe Lettre de *Chriſtine* au Chevalier *de Terlon*, qui fit en ce tems-là d'autant plus de bruit, qu'étant tirée ſur la copie que nous avons reçue de *Rome*, elle différe en quelques expreſſions des autres copies qui ſe trouvent dans pluſieurs Imprimés (*a*) (*b*).

## *Le 2. Février* 1686 (*).

*Puiſque vous voulez ſavoir mes ſentimens ſur la prétendue extirpation de l'Héréſie en* France, *je ſuis ravie de vous le dire ſur un ſujet de cette importance. Comme je fais profeſſion de ne craindre & de ne flatter perſonne, je vous avouerai franchement que je ne ſuis pas fort perſuadée du ſuccès de ce grand deſſein, & que je ne ſaurois m'en réjouir, comme d'une choſe fort avantageuſe à notre Sainte Religion; au contraire, je prévois bien des préjudices qu'un procédé ſi nouveau fera naître par-tout. En bonne-foi êtes-vous bien perſuadé de la ſincérité de ces Convertis? Je ſouhaitte qu'ils obéiſſent ſincérement à Dieu, & à leur Roi; mais je crains leur opiniâtreté, & je ne voudrois pas avoir ſur mon compte tous les ſacriléges que commettront ces* Catholiques *forcés par des Miſſionaires qui traittent trop cavaliérement nos Saints Myſtéres. Les Gens de guerre ſont d'étranges Apôtres. Je les crois plus propres à tuer, violer & voler, qu'à perſuader; auſſi des relations dont on ne peut pas douter, nous apprenent-elles qu'ils s'acquittent de leur miſſion fort à leur mode. J'ai pitié des gens qu'on abandonne*

(*a*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. pag.* 230. (*b*) *Lettere à ſuoi Miniſtri pag.* 187.

(*) Il eſt dit au bas de la Copie de *Rome*: *NB.* Bienque cecì ſe trouve imprimé » dans les Nouvelles *Hollandoiſes* en Langue *Françoiſe*, on le tient néanmoins pour » ſuppoſé.

*donne à leur discrétion. Je plains tant de familles ruinées, tant d'honnêtes gens réduits à la mendicité, & je ne puis regarder ce qui se passe aujourd'hui en* France, *sans en avoir compassion. Je plains ces malheureux d'être nés dans l'erreur, mais il me semble qu'ils en sont plus dignes de pitié que de haine; & comme je ne voudrois pas pour l'Empire du Monde avoir part à leurs erreurs, je ne voudrois pas aussi être cause de leurs malheurs. Je considére aujourd'hui la* France *comme une malade à qui l'on coupe bras & jambes, pour la guérir d'un mal qu'un peu de patience & de douceur auroit entiérement guéri; mais je crains fort que ce mal ne s'aigrisse, & qu'il ne devienne enfin incurable; que ce feu caché sous la cendre ne se rallume un jour plus fort que jamais, & que l'Hérésie masquée ne devienne plus dangereuse. Rien n'est plus louable que le dessein de convertir les* Hérétiques *& les Infidéles, mais la maniére dont on s'y prend est fort nouvelle; & puisque notre Seigneur ne s'est pas servi de cette méthode pour convertir le Monde, elle ne doit pas être la meilleure.* (*) *J'admire, & ne comprends pas ce zéle & cette politique qui me passent, & je suis de plus ravie de ne les pas comprendre. Croyez-vous que ce soit à-présent le tems de convertir les* Huguenots, *de les rendre bons* Catholiques *dans un siécle où l'on fait des attentats si visibles en* France *contre le respect & la soumission qui sont dûs à l'*Eglise Romaine, *qui est l'unique & l'inébranlable fondement de notre Religion, puisque c'est à elle que notre Seigneur a fait cette magnifique promesse, que* les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle? *Cependant jamais la scandaleuse liberté de l'*Eglise Gallicane *n'a été poussée plus près de la rebellion, qu'à-présent. Les dernières Propositions, signées & publiées par le Clergé de* France, *sont telles, qu'elles n'ont donné qu'un triom-*

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1686.

*phe*

(*) Le sentiment de l'illustre *Fenelon*, Archevêque de *Cambrai*, vient au même à ce sujet. Il dit dans sa Lettre au Chevalier de *St. George*: „ sur toutes choses, ne „ forcez jamais vos Sujets à changer de Religion. Aucune Puissance Humaine ne peut „ forcer le retranchement impénétrable de la liberté du cœur. La force ne peut jamais perſuader les hommes, elle ne fait que des Hipocrites. Quand les Rois se mêlent de Religion, au lieu de la protéger, ils la mettent en servitude. Accordez à „ tous la Tolérance Civile: non, en approuvant tout comme indifférent, mais en „ souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre, & en tâchant de ramener les hommes par une douce perſuasion" (1).

(1) Voyez les Directions de cet Archevêque pour la Conſcience d'un Roi, pag. 26.

Negociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1686 &c.

*joie, voyant l'eſclavage de* Rome *détruit par ce ſeul coup de Maître du* Pape. *La gloire en ſoit donnée à Dieu, & à Sa* Sainteté. *Le même Dieu qui a fait ces merveilles, fera le reſte, & confondra enfin tous les Ennemis extérieurs & intérieurs de* Rome.

*Pendant que je vous écris, nous venons de recevoir avec une joie inexprimable la nouvelle de la priſe de* Bude. *Cette action héroïque eſt digne de la noble envie de tous les grands cœurs; & j'aimerois mieux l'avoir faite, que de poſſéder le Monde entier. Loué ſoit Dieu à qui toute la gloire en eſt dûe.* Bude *a été attaquée & défendue par autant de Héros qu'il y avoit d'hommes dans l'un & l'autre Parti, & cette héroïque action n'efface pas ſeulement tout ce qui a été fait de véritablement grand & de beau dans notre Siécle, mais elle rapproche encore l'Electeur de* Baviére *& le Duc de* Lorraine *du rang des grands hommes des Siécles héroïques. Dieu conſerve ces Princes pour la gloire de la* Chrétienté *& celle de notre Siécle. Enfin* Bude *priſe,* Rome *délivrée de l'eſclavage dans un même jour, ſont des événemens ſi admirables, que je ne doute plus de l'heureux & glorieux changement de l'*Europe. *Si par malheur vous vous trouvez engagé dans un Parti qui n'approuve pas ce qui ſe paſſe, je ſouhaitte de tout mon cœur que Dieu vous en conſole. Donnez cependant ce ſalutaire avis à ceux qui vous font écrire après trois mois de ſilence, qu'ils me laiſſent en repos; car la veine d'où je tire tout ce qui peut déſoler les gens, eſt inépuiſable; mais qu'ils s'en prennent à Dieu & non pas à moi. Dieu vous faſſe proſpérer, &c.*

Auſſi *Chriſtine*, comme elle ſembloit le ſouhaitter vers la fin de cette Lettre, fut-elle laiſſée en repos de la part du Chevalier, qui ceſſa de lui écrire ſur ce ſujet. Cependant, comme la Reine n'ignoroit pas que Mr. *Bayle* avoit inſéré ſa premiére Lettre au Chevalier *de Terlon* au ſujet des Dragonnades de *France*, dans ſes *Nouvelles de la République des Lettres*, & y avoit dit, que c'étoit *un reſte du Proteſtantiſme de Chriſtine* (*a*), elle donna ordre à ſon Secretaire *Galdenblad* d'écrire à *Bayle* une Lettre anonyme pour lui cauſer de l'inquiétude. C'eſt des Manuſcrits de la Reine, reçus de *Rome*, que j'ai découvert cette anecdote aſſez intéreſſante, & tout-à-fait inconnue juſqu'ici: la publication de cette Lettre déplaîra d'autant moins au Lecteur, qu'elle ſera accompagnée des réflexions que *Chriſtine* a faites là-deſſus de ſa propre main (*b*).

*Mon-*

(*a*) *V. Mém. de* Chriſtine *Tom. II. pag.* 236. *&c.*

(*b*) *Elle ſe trouve dans ſes* Miſcellanea Academica *pag.* 91. *&c.*

*Monsieur, vous ne trouverez pas mauvais, j'espére, que l'on vous donne un petit avis, qui pourra dans la suite vous être de quelque utilité, comme vous le verrez. Vous êtes un homme d'esprit, & ceux qui lisent vos* Nouvelles de la République des Lettres, *pour peu qu'ils s'y connoissent, avouent que vous en avez infiniment. Mais, Monsieur, ne sauroit-on être bel-esprit sans offenser les gens, & sans s'attirer des affaires; & vous qui savez tant de choses, devriez-vous ignorer le respect qu'on doit aux Têtes Couronnées, & qui étant sacrées, on ne sauroit les toucher sans danger de la foudre & du tonnerre? Je vous dis ceci au sujet de la Reine de* Suède, *de qui vous avez pris la liberté de parler bien cavalièrement dans vos* Nouvelles, *à propos d'une Lettre qu'on a imprimée sous son nom. Vous en faites mention en quatre endroits, mais le dernier est assurément d'un esprit qui a pris l'essor un peu plus qu'il ne falloit.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1686.

*Quand au nom* Illustre (*) *de* Christine, *si vous eussiez du-moins ajouté celui de Reine, vous n'auriez fait que votre devoir. Ne m'allez pas dire que les grands Historiens, comme vous, traitent ainsi les plus grands Monarques, & qu'ils disent tout court,* Louis XIV. & Jaques II. *en parlant des Rois de* France & *d'*Angleterre. *Ces nombres de XIV. & de II. portent avec eux quelque distinction, & corrigent en quelque maniére la liberté de cette expression; mais qui diroit, par exemple,* Louis *s'est mis en tête de convertir les* Protestans *au moyen des Dragons: ou* Jaques *veut, s'il peut, rétablir par la douceur la Religion dans son Royaume, ce seroit une maniére de parler bien ridicule. Il ne l'est pas moins, Monsieur, de dire, comme vous l'avez fait dans votre dernier mois de Juin* (page 726.) on confirme que *Christine* est le véritable Auteur &c. (†) *en parlant d'une des plus illustres Reines qu'il y ait eu,*

(*) *Le nom* d'ILLUSTRE, remarque la Reine en cet endroit, *n'offense pas: mais celui de* FAMEUSE, *dont il s'est servi,* „ est outrageant, quoiqu'on puisse être persuadé que „ l'Auteur n'a pas eu intention d'offenser par ce mot, étant étranger; il y a apparence „ qu'il ignore ces délicatesses d'une langue qui n'est pas la sienne, & cela peut lui servir d'excuse. "

(†) „ Que l'on dise *Christine* seule, observe la Reine ici, cela n'offense en rien; au „ contraire, tout ce qu'on y pourroit ajouter de plus grand & de plus *auguste*, n'y „ augmente rien. Tous les siécles ont dit *Ninus*, *Semiramis*, *Cyrus*, *Alexandre*, *Scipion*, *César*, *Auguste*, *Trajan*, *Marc Aurele*, *Tite* &c. Mais s'il y a quelque erreur, „ en cela, elle n'est nullement outrageante." On peut douter seulement, si le nom de „ *Chris-*

Négociations &c. Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1686.

*en, & qu'il y aura peut-être jamais au Monde. Il falloit aſſurément accompagner ce nom de quelque titre* (*), *non ſeulement par le reſpect que vous devez à une ſi grande Princeſſe, en parlant de Sa Majeſté, mais même ſelon le ſtile des gens qui ſe piquent de bien écrire.*

*Mais ce n'eſt pas encore ce qu'il y a de plus défectueux dans cet endroit de vos* Nouvelles; *ce ſont, Monſieur, deux ou trois mots par leſquels vous finiſſez cet article.* C'eſt un reſte, *dites-vous, de* Proteſtantisme. (†) *Vous auriez bien pu vous paſſer de dire cela. La paſſion de faire le bel-eſprit vous a emporté, mais vous vous êtes trompé. Il n'y a point d'eſprit là-dedans, il n'y a que de l'inſolence. On ne parle point ainſi d'une Reine qui profeſſe avec tant de zéle & avec un ſi bon exemple une Religion contraire à celle des* Proteſtans, *qu'elle a tout ſacrifié pour elle; toutes ſes actions démentent ce que vous dites, & prouve qu'il n'y a en Sa Majeſté aucun reſte de votre Religion. Il ne faut pour cela que lire cette même Lettre dont vous parlez dans vos* Nouvelles. *Il ne faudroit qu'en lire pluſieurs autres qu'elle a encore écrites ſur le même ſujet. Elle n'eſt point* Catholique *à la maniére de* France, *elle l'eſt à la maniére de* Rome; *c'eſt-à-dire de* St. Pierre *& de* St. Paul

„ *Chriſtine* eſt encore aſſez illuſtre pour être mis au rang de ces grands noms. Il pourroit peut-être y arriver un jour, s'il plaît à Dieu. Mais aſſurément tout homme qui „ dira *Chriſtine* ſeule, ne l'offenſera pas, & toute ſon ambition ne va qu'à mériter „ d'être miſe au rang de ceux qu'on appelle par leur ſimple nom. La maniére de dire *la Reine* ſeul, eſt plus modeſte; mais ce langage n'appartient qu'aux Serviteurs & „ aux Créatures de la Reine, & peut offenſer les autres Reines, qui le ſont cependant „ d'une maniére très-différente de *Chriſtine*, puiſqu'elles ne ſont en effet que les premiéres Sujettes ou d'un Mari, ou d'un Fils: ce qui ne peut convenir à *Chriſtine*, qui „ ne connoît que Dieu au-deſſus d'elle.

(*) „ Tous les titres, *dit la Reine ici*, ſeroient au-deſſous de *Chriſtine*, ſi elle étoit „ aſſez heureuſe pour avoir ſatisfait à la noble ambition de ſon cœur. Mais peut-être „ que Dieu lui fera la grace, avant de mourir, d'y ſatisfaire encore."

(†) „ Pour ce qui eſt, *ajoute Chriſtine*, de la calomnie de *Proteſtantiſſime*, elle eſt „ inſupportable, & on ne comprend pas comment un homme qui ſait ſeulement écrire „ ſon nom, peut faire une ſi lourde faute, que de dire une ſemblable ſottiſe. Si „ *Chriſtine* étoit aſſez malheureuſe de ceſſer d'être *Catholique*, on ne l'accuſeroit jamais de retour pour une Religion dont elle n'a jamais été. Si elle eut le malheur „ de naître dans l'héréſie de *Luther*, elle eut le bonheur, depuis l'âge de raiſon, de „ ne croire jamais rien de tout ce qu'ont enſeigné & *Luther* & *Calvin*. Entre toutes „ les Religions elle choiſit la *Catholique*, qui lui ſembla l'unique véritable, & elle „ n'eut jamais aucun retour pour celle où elle étoit née; & l'on peut aſſurer, que ſi „ par malheur elle n'eût pas choiſi la *Catholique*, elle ſeroit reſtée parfaitement neutre „ en matiére de Religion, ou elle s'en ſeroit formée une bien abrégée, mais fort „ différente de celle de *Luther* & de *Calvin*.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1686.

Paul (*). *C'eſt pourquoi elle eſt contre ces perſécutions, parce qu'effectivement cette maniére de convertir les Hérétiques ne vient pas ſans-doute des Apôtres.*

*Au reſte, tout ce que je vous dis ici eſt de mon chef, & parce que mon devoir m'oblige à vous le dire, étant un des Serviteurs de la Reine. S'il arrive que Sa Majeſté vienne à lire vos* Nouvelles, *je ne ſais pas ce qu'elle dira, ni ce qu'elle fera. Mais, Monſieur, croyez-moi, de quelque protection dont vous vous vantiez auprès du Magiſtrat de la Ville de* Rotterdam, *cela ne vous ſauveroit pas du reſſentiment d'une ſi grande Princeſſe* (†) *ſi elle vous entreprenoit; & Mrs. les Magiſtrats de* Rotterdam *ſont trop juſtes, & trop raiſonnables* (§) *pour vouloir vous protéger dans une pareille occaſion.*

*Sa Majeſté ne desavoue pas la Lettre qu'on a imprimée ſous ſon nom* (**), *& que vous rapportez dans vos* Nouvelles. *Il n'y a que le mot* je ſuis *à la fin qui n'eſt pas d'elle. Un homme d'eſprit comme vous devoit bien avoir fait cette réflexion, & l'avoir corrigé. Une Reine comme elle ne peut ſe ſervir de ce terme qu'avec très-peu de perſonnes, & Mr.* de Terlon *n'eſt pas de ce nombre* (††). *Cette ſeule circonſtance vérifie aſſez que ce n'eſt pas la Reine qui s'eſt aviſée de faire imprimer cette Lettre, comme tout le monde le ſait* (§§). *Si vous en voulez faire mention dans vos* Nouvelles, *vous le pouvez; mais point de plaiſanteries là-deſſus, comme vous avez fait dans le mois d'Avril, page* 472. *Profitez de l'avis, & croyez qu'en cela je ſuis véritablement*

*Monſieur,*

*Votre très-humble*

*Serviteur.*

* * * * *

*P. S.*

(*) „ Tout cela, *dit la Reine*, eſt divinement dit. Oui, je ſuis *Catholique* à la maniére de *Rome*, & non pas à la maniére de *France*, & avec l'aide de Dieu je me „ conſerverai telle.

(†) „ Il a raiſon, dit *Chriſtine*, & il parle très-juſte.

(§) „ Ajoutez-y, dit-elle, *& trop faibles.*

(**) „ Nullement, *ajoute la Reine.*

(††) „ Très-bien, *dit Chriſtine.* Non ſans-doute, Mr. *de Terlon* n'eſt pas de ce „ nombre.

(§§) „ Vous avez écrit, *dit la Reine* à *Galdenblad* en homme d'eſprit, de bon ſens, & en Serviteur très-zélé pour le ſervice de la Reine, qui vous en conſervera

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an 1687.

*P. S. Si je ne mets pas mon nom, c'eſt ſeulement parce que cela n'eſt pas néceſſaire, & que ma Lettre n'a pas beſoin de réponſe. Quand il ſera tems de me faire connoître à vous, je le ferai; mais c'eſt à vous de vous corriger, ſi vous le trouvez à propos.*

La ſuite de cette correſpondance ſe trouve déjà inſérée dans les Mémoires de *Chriſtine* (a); & comme ſa Lettre du 2 Février de cette année faiſoit toujours grand bruit, cela excita la curioſité du Landgrave *Erneſt* de *Heſſe*, qui comme elle s'étoit fait *Catholique* (b). Il s'informa ſi elle l'avoit écrite, comme on le débitoit généralement. *Chriſtine* ne tarda guères de le lui avouer, en l'aſſurant qu'elle ne s'en repentoit pas. Elle lui dit (c):

*Le 29. Juin 1687.*

*Mon Couſin, j'ai reçu la Lettre que vous m'avez écrite au ſujet de la mienne qu'on vient d'imprimer en* Hollande, *& je veux bien non ſeulement vous être obligée de l'amitié & de l'affection que vous me témoignez en cette occaſion; mais puiſque vous le méritez ſi bien, je veux auſſi vous éclairsir ſur vos doutes au ſujet de cette Lettre, avouant ſincérement que je l'ai écrite, & que je ne m'en repens pas; & pour vous le perſuader encore mieux, je vous envoye la Copie des deux autres Lettres que j'ai écrites à des perſonnes qui m'avoient écrit comme vous ſur ce ſujet, & qui néanmoins m'avoient aſſurée que perſonne ne doutoit dans vos quartiers que la Lettre dont il eſt queſtion, ne fût de moi. La ſeule concluſion peut vous en avoir fait douter avec raiſon; car le terme* je ſuis *n'eſt pas de moi, qui en uſe envers peu de perſonnes; mais le Copiſte ou l'Imprimeur, qui ont voulu faire les ſuffiſans, y ont fait gliſſer ſans-doute cette faute, auſſi-bien que celle du Titre de* Séréniſſime, *que je ne veux abſolument pas ſouffrir. Au-reſte conſervez-moi, je vous prie, votre affection, & ſoyez perſuadé qu'i y répondrai toujours avec l'eſtime que vous méritez, priant Dieu qu'il vous tienne, mon Couſin, en ſa ſainte garde, &c.*

Elle

(a) *Tom. II. pag.* 237. *&c.*
(b) *Mémoires de* Chriſtine *T. I. pag.* (c) *Lettres à Peiresc pag.* 101.

toute ſa vie un reſſentiment digne d'elle. Il vous eſt permis de faire voir cet Ecrit à qui il vous plaira.

Elle ne fut pas même fâchée que sa Lettre du 2 Février de l'année précédente eût été imprimée. Mais ce qui lui fut de la peine, c'est qu'on avoit aussi publié cette Lettre dans le *Mercure Galant*. *Livre*, dit-elle, *rempli de toutes les balivernes & sottises du tems.* Voici là-dessus sa Lettre au Sieur *de Bremond* (*).

Réflexions sur le Commencement de la Lettre de Christine.

L'an 1687.

*De* Rome *le 6. Juillet 1686.* (a).

*Monsieur* de Bremond, *les soins que vous avez pris au sujet de ma Lettre imprimée, m'ont fait plaisir, & il me suffit de savoir qu'on ne m'a pas soupçonnée de l'avoir publiée. Tout le reste ne m'importe pas. Je suis aussi ravie de l'effet qu'elle a produit dans vos quartiers en faveur de la Religion* Catholique-Romaine, *mon unique but étant de la servir en tout. Neanmoins je doute fort de ce que vous me dites, & je crois que les feux de* Rome *auront persuadé le contraire* (†). *Sachez pourtant que cet incompréhensible ascendant de la* France *qui alluma ces feux, n'a pas empêché* Sa Sainteté *de rendre à ma Lettre la justice qu'elle méritoit; mais* Sa Sainteté *a trop d'intérêt à ménager la* France, *& les apparences étant pour elle, la Politique moderne veut que l'on donne du-moins de la fumée au refus d'encens à ceux que l'on craint sur leurs paroles. Moi-même, qui dans tout l'Univers ne crains & ne respecte que Dieu, & qui m'émancipe à traiter les Idoles du tems plus cavalièrement, j'ai fait comme les autres; car vous savez qu'il faut vivre à peu près à la* Romaine *quand on est à* Rome. *Mais je suis assez punie par la vengeance cruelle qu'on en a faite, en me mettant pour la premiére fois dans le* Mercure Galant, *dans ce Livre si rempli de toutes les balivernes, fatras & sottises du tems, dans ce Livre où se trouvent enregistrés pêle-mêle tous les Héros & les Bourgeois de* France *avec leurs noms, surnoms, armes, devises & couleurs. Voilà une vengeance terrible; mais je trouverai bien le secret de persuader aux gens que je suis incorrigible, & que j'ose toujours me divertir aux dépens de ceux qui s'imaginent assez mal-à-propos de faire trembler.*

(a) *Lettere a' suoi Ministri* pag. 36.

(*) J'en ai rapporté quelques particularités dans les Mémoires de *Christine*, & j'en dirai encore plus ci-après.

(†) Les Partisans de *France à Rome* allumérent des feux de joye à cause de l'extirpation de l'Hérésie en *France*, comme ils parloient.

Négotiations & Commerces de Lettres de *Christine*.

L'an 1687.

*bler toute l'Europe. Car quoi que vous puissiez me dire, vous verrez que tout ce grand fracas qui vous épouvante, ne produira rien, & que les Vaisseaux* Anglois *ne serviront qu'à faire apprendre le Cérémonial de la Mer à ceux qui ne le savent pas. Vous verrez même que l'on se rendra fort docile à des Maîtres si habiles* (*); *& on va pratiquer à l'avenir la modestie, qui deviendra la vertu à la mode, ou plutôt la vertu de quartier en* France, *du-moins pour le reste de ce siécle; & l'on ne s'occupera que de l'admiration de sa grande fortune, & de celle de la patience de ceux qui lui ont laissé faire tant de choses, qu'on pouvoit empêcher avant son Apothéose, laquelle pourroit bien être révoquée avant que ce siécle finisse. Au-reste n'ayez aucun scrupule de faire voir mes Lettres, mais gardez-vous bien de faire savoir qu'elles s'adressent à vous; car je ne veux pas que vous soyez connu pour avoir quelque correspondance avec moi, puisqu'on a pour moi un si grand éloignement, & que cette connoissance pourroit vous attirer des affaires, auxquelles je ne pourrois pas remédier si-tôt. Je souhaitte que Dieu vous conserve.*

*P. S. Dites à l'Imprimeur, que le terme* je suis, *qu'il a mis dans ma Lettre, n'y est pas, & que c'est avec très-peu de personnes que j'en use. Je m'imagine que c'est par la faute du Copiste, qui aura voulu faire le suffisant.*

*Christine* ne déguisa pas non plus ses sentimens à *Rome*, à l'égard des Cardinaux reconnus pour être de la Faction *Françoise*. Nous avons produit ci-dessus un de ses Billets, qui a servi de réponse à des menaces qu'ils avoient lâché contre elle. Un des Cardinaux, dont elle étoit le moins contente, étoit celui *d'Estrées*, qu'elle regardoit comme l'unique auteur des cabales mal tissues, comme elle dit, à la Cour de *Rome* (†). C'est lui qu'elle soupçonne d'être la cause que le Ministre du Duc de *Savoye* ne s'étoit pas acquitté de son devoir envers elle, quoique Son Maître lui eût ordonné de le faire. La Reine en fait des plaintes au Duc dans la Lettre que nous donnons ici avec la traduction (*a*).

*Li*

(*b*) *Lettere a' Principi pag.* 5.

(*) Cela arriva même environ trois ans après la Bataille de *la Hogue*, où la Marine de *France* fut si bien traittée, qu'elle n'a pas tenu tête à celle d'*Angleterre*, un demi siécle après.

(†) *Christine* étoit de longue main si prévenue contre Mrs. *d'Estrées*, que dans une Instruction qu'elle donna à son Ministre pour la Cour de *France*, elle dit, „ qu'elle ne „ pouvoit jamais avoir aucune confiance en eux, après ce qui s'étoit passé". Voyez mes Mémoires Tom. p. 175. & 186. not.

*Li 24. Luglio 1685.*

Negotiations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1685.

*Al Duca di Savoia.*

*Ser^mo. Signore. Havendo io penetrato gli ordini dati da V. A. R. al suo Ministro in questa Corte, di compir meco per parte sua nel modo a me dovuto, ne sono stata attendendo molte settimane l'effetto, per haver la consolatione di testificarne a V. A. R. il mio gradimento; Ma vedendo che sotto varj, e frivoli pretesti si và differendo l'adempimento delle giuste risolutioni di V. A. R. vengo a metterle in consideratione, di quanto suo pregiuditio sarà il veder si mal ubbiditi i suoi ordini, e la richiedo con tutto l'animo di non permettere, che questo suo ministro si lasci pervertire da' nostri malevoli con falsi pretesti, ma di ordinargli che senz' altra replica eseguisca i giustissimi, e prudentissimi ordini dategli da V. A. R. così richiede la sua gloria, il douere, la giustitia ed il cordialissimo affetto, con cui hò sempre considerato tutti i suoi interessi, ed io son pronta a corrisponder a dimostratione tanto dovutami con la mia solita cordialità, ed a farle conoscere, ch'io sono*

*D. V. A. R.*

*Affma Cugina*

Christina Alessandra

*L'Abbé* Santini.

Au Duc de *Savoye.*

Séréniſſime Duc, ayant appris que V. A. R. a donné ordre à ſon Miniſtre en cette Cour, de s'acquitter de votre part envers moi de ſon devoir, je m'y ſuis attenduë pluſieurs ſemaines, pour avoir la conſolation d'en témoigner ma reconnoiſſance à V. A. R. Mais m'appercevant que ſous divers prétextes frivoles il renvoie l'accompliſſement des juſtes réſolutions de V. A. R. je veux vous faire remarquer le préjudice qui en réſultera par rapport à vous-même ſi vos ordres ſont ſi mal ſuivis; & je vous prie inſtamment de ne pas permettre que votre Miniſtre ici ſe laiſſe pervertir par le faux prétexte de nos Ennemis, mais de lui ordonner que ſans autre replique il exécute les juſtes Réſolutions qu'il a reçues là-deſſus de V. A. R. C'eſt ce que demande votre gloire, le devoir, la juſtice, & la cordiale affection avec laquelle j'ai toujours embraſſé vos intérêts; & je ſuis prête à répondre aux démonſtrations qui me ſont dûes, avec ma cordialité ordinaire; & à vous faire connoître que je ſuis

D. V. A. R.

Très-affectionnée

Couſine *Chriſtina Alleſſandra.*

l'Abbé *Santini.*

Elle

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

Elle s'en explique plus particuliérement dans une autre Lettre au Marquis de *St. Thomas* (*), premier Miniſtre du Duc. On peut en conclure qu'il s'y agit de quelque point de Cérémonial, & voici la Lettre en ſon entier (*a*).

L'an. 1685.

*Le 14. Juillet* 1685.

*Monſieur le Marquis* de St. Thomas, *on m'a rendu compte de l'affection & du zéle que vous avez témoigné pour mon ſervice, quand il a été queſtion de faire réſoudre S. A. R. votre Maître à me ſatisfaire ſur ce qui ſe paſſe en cette Cour à mon égard; mais voyant le peu d'effet que l'amitié du Prince votre Maître, & vos ſoins ont produit, je me ſuis réſolue à lui écrire moi-même là-deſſus, pour tâcher d'obtenir ſes derniéres réſolutions en ma faveur. Je vous prie de lui repréſenter qu'on ne peut me refuſer plus long-tems les devoirs qui me ſont dûs, ſans m'offenſer mortellement, & que ma patience étant enfin pouſſée à bout, il eſt tems de finir l'affaire. Je jugerai par la réponſe, de ce que je dois me promettre de l'amitié de votre Maître, & réglerai la mienne ſur ſes ſentimens. Je ſerois bien fâchée qu'ils fuſſent réglés ſur ceux qui ſont gouvernés par le Cardinal* d'Eſtrées, *unique auteur des cabales mal tiſſues de cette Cour. Je m'aſſure qu'on fera ſes efforts pour changer entiérement les bonnes diſpoſitions de votre Cour, puiſqu'on a eu aſſez d'autorité pour differer l'exécution de ſes ordres. C'eſt ce que les* d'Eſtrées *font croire ici. Mais ayant vu qu'en d'autres occaſions S. A. R. a ſu uſer en Prince libre & ſouverain, & de la maniére glorieuſe dont doit en uſer un jeune Héros, j'eſpére qu'il ſe fera obéir, & connoître auſſi tel en cette occaſion, afin de ſe conſerver l'eſtime & l'amitié que j'ai pour ſa perſonne; & je vous ſaurai gré de tout ce que vous contribuerez à l'heureux ſuccès de cette affaire, comme vous avez fait juſqu'ici. Je prie Dieu qu'il vous faſſe proſpérer.*

Chriſtina Alexandra.

La

(*a*) *Lettere a Principi p.* 199 & 200.

(*) C'étoit le Pére de *Charlotte Canalis*, Comteſſe de *Spigno*, Veuve du Marquis de *St. Sébaſtian*, laquelle *Victor Amédée* Roi de Sardaigne épouſa en ſecondes noces, en abdiquant la Couronne en 1730. Elle avoit alors cinquante ans.

La Reine fut si entiére dans son sentiment contre la *France*, qu'elle prit l'allarme sur un bruit qui couroit que le Duc de *Mantoue* vouloit partir pour la Cour de *France*: ce qui préjudicieroit, disoit-elle, à l'intérêt commun de l'*Italie*. Elle lui écrivit de sa propre main (*a*) la Lettre suivante.

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine*.

L'an 1685.

*Li* 13. *Novembre* 1686.

*Qui corre voce che V. A. sia per portarsi alla Corte di* Francia, *e tal voce, benche da me stimata vana, vien assai temuta da chi è geloso della libertà d'*Italia, *ed interessato nella gloria di V. A. e desidera che non si verifichi tal nuova, giudicata qui da tutti sommamente pregiudiziale all' interesse commune, ed al particolare di V. A. Io, che conosco il suo nobil genio, mi sono fin qui affaticata a levar le ombre di tal concetto, ma mi rende perplessa il vederlo confermato da tante parti; Però la prego d'illuminarmi, acciocch' io sappia quello che si deve credere nell' avenire de' suoi sentimenti. Intanto prego il Sign. Iddio, che inspiri all' A. V. risoluzioni degne del sovrano suo grado, e che feliciti tutte le sue operazioni.*

Il court ici un bruit que V. A. a intention d'aller à la Cour de *France*. Quoique je n'y ajoute point de foi, ceux qui sont jaloux de la liberté de l'*Italie*, & qui s'intéressent à la gloire de V. A. le craignent, & souhaitent que cette nouvelle, estimée de tous fort préjudiciable à l'intérêt commun, & en particulier à V. A. ne se vérifie point. Moi qui connois votre noble génie, je me suis efforcée à lever jusqu'à l'ombre de cette idée; mais j'avoue que ce bruit, confirmé de plusieurs endroits, me met en perplexité. C'est pourquoi je vous prie de m'éclarcir là-dessus, afin que je sache ce qu'on doit croire à l'avenir, & quels sont vos sentimens là-dessus. En attendant, je souhaite à V. A. des résolutions dignes d'elle, & qu'il fasse prospérer toutes vos actions.

Il faut bien que le Duc de *Mantoue* ait rassuré la Reine sur cet article, puisqu'elle le remercie, dans une Réponse fort polie, de la connoissance qu'il lui en avoit donnée par le Marquis *Paquos Natta* (*a*). Et comme le Duc prit la résolution dix-huit mois après d'aller faire une Campagne en *Hongrie*, *non seulement la Reine lui en témoigna sa joye, en lui souhaitant toute sorte de bonheur dans ses entrepriſes* (*c*); *mais elle fit les mêmes vœux à la Ducheſſe ſon Epouſe, qui lui en avoit auſſi écrit, en ſouhaitant que comme il acquerre-*

*ra*

(*a*) *Lettere a' Principi* pag. 57.
(*b*) *Li* 23 *Nov.* 1686. *Lettere a' Principi* p. 58.
(*c*) *Le* 10. *Juillet* 1688. *l. c. p.* 63.

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

*ra par-là beaucoup de gloire, le Tout-puissant le veuille reconduire en pleine santé & prospérité.* (*a*).

L'an 1685.

Cette animosité qu'elle garda contre la Cour de *France*, ne l'empêcha pas de faire ses complimens de condoléance à N. N. sur la mort du Vicomte *de Turenne*, lequel, après le Prince *de Condé*, elle estimoit le plus de tous les Généraux de *France* (*b*).

Voici sa Lettre de sa propre main, mais sans adresse & sans date (*c*).

*Mon Cousin, je prends part à la juste douleur que vous donne la perte de Mr.* de Turenne, *& je vous assure que c'est me rendre justice, que d'être persuadé, comme vous l'êtes, que je suis sensiblement touchée de la mort d'un si grand homme. Je n'entreprends point d'en consoler V. E. Je dirai seulement que j'ai reçu avec estime tout ce que vous me dites d'obligeant dans la Lettre que vous m'avez écrite en cette funeste occasion; vous assurant qu'en toutes celles que vous me donnerez, je vous ferai connoître que je suis véritablement, mon Cousin,*

*Votre bonne Amie*

Christina Alessandra (*)

*L'Abbé* Santini.

*Affaires economiques de* Christine *en Suède.*

Ce commerce de Lettres de la Reine avec les Etrangers, n'empêcha pas que celui qu'elle entretenoit avec les *Suédois* n'allât son train, comme le plus réel & le plus essentiel. Non seulement elle en tira le nécessaire pour l'entretien de sa Cour, mais aussi le superflu pour en gratifier les nécessiteux, & ceux qui excelloient dans les Sciences & les Beaux-Arts, & qui faisoient honneur aux Lettres. Il n'étoit pas moins flatteur pour *Christine*, que ses sentimens sur les affaires publiques fussent si conformes à ceux que le Comte *Benoit Oxenstierna*, alors Chancelier de *Suède*, en avoit, même à l'égard des affaires de ce Royaume. La Reine n'ignorant pas au reste combien son autorité influoit sur celles qu'elle avoit à démêler avec cette Cour, non seulement le félicita du choix que *Charles XI.* avoit fait en l'appellant au timon des affaires (*d*), & en avouant *qu'elle devoit en partie la*

(*a*) *Le 17. Juill. 1688. l. c. p. 49.*
(*b*) *Mémoires de* Christine *T. II. pag. 275. 276.*
(*c*) *Lettere a Principi pag. 106.*
(*d*) *Mémoires de* Christine *T. II. pag. 191. en 1680.*

(*) La Reine avoit écrit cette Lettre de sa propre main. Elle se trouve parmi les *Lettere à Principi pag. 106.*

*la gloire de son régne aux sages conseils des personnes de l'illustre Maison* d'Oxenstierna; mais elle écrivit aussi au Marquis *del Monte*, son Envoyé à *Stockholm*, que comme le Chancelier souhaitoit l'échange de la Lettre de *Moon*, il n'avoit qu'à conclure ce Contrat même, à cause des résolutions favorables auxquelles le Chancelier avoit contribué le plus. Négociations & Commerce de Lettres de *Christine*. L'an 1685.

Elle n'eut pas lieu d'être alors aussi contente du Sieur *Silverkrona*, qui avoit admodié les revenus du Duché de *Brême*, ni du Sieur *Olivekrans* Gouverneur-Général de ses Domaines, le premier retardant le payement qu'il devoit faire, & l'autre parce qu'il vouloit rompre le Contrat fait par la Reine même avec *Teixera*. *Christine* s'en scandalisa fort, & lui conseilla de ne pas s'amuser à vouloir la gouverner. Voici l'une & l'autre de ses Lettres (*a*).

*Le 29. Septembre 1685.*

*C'est avec étonnement que j'apprends qu'on ne peut rien avancer avec vous dans l'ajustement de votre compte de l'an passé, par où vous retardez à* Teixera *le payement de ce que vous me devez pour les revenus de* Brême. *Ce n'est pas me servir comme il faut, que de tirer en longueur les payemens de mes revenus, qui sont si nécessaires pour ma subsistance; c'est pourquoi je vous ordonne de satisfaire là-dessus* Teixera *sans délai, afin que je n'aye pas sujet de me plaindre de vous à l'avenir, & de me donner sujet d'être satisfaite de votre conduite. Dieu vous fasse prospérer.*

P. S. *Vous aurez su du Gouverneur-Général la grace que je vous ai faite, de lui ordonner de vous satisfaire. Je veux en revanche que vous soyez alerte pour mon service, & que vous ne perdiez pas de tems à me faire toucher mes revenus, c'est-à-dire à* Teixera.

*Le 1. Décembre 1685. (b).*

Teixera *se plaint de vous avec grande raison, & j'en suis si scandalisée, pour ne vous rien dire de plus desobligeant, que je ne puis trouver des termes assez forts pour vous en témoigner mon ressentiment. Je vous l'épargne cependant, parce que je vous aime; mais il faut changer de conduite, car je suis très-mal satisfaite de tout ce que vous avez fait à l'égard de* Teixera, *depuis que vous êtes parti de* Rome. *Je vois bien que vous voudriez rompre le Contrat fait avec lui; mais je*

(*a*) *Lettere e' fuoi Ministri pag.* 30. (*b*) *Negoz. di Pol. pag.* 256.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1685.

*je vous déclare nettement que vous n'y réuſſirez jamais; car je veux qu'il ſubſiſte dans toutes ſes clauſes, juſqu'à ce que j'aye conclu un nouveau Contrat, où je remédierai aux inconvéniens du premier le mieux qu'il me ſera poſſible. Cependant ne vous amuſez pas à faire le Tuteur avec moi. Obéiſſez aveuglément à mes ordres, & n'ayez pas la témérité d'y rien changer de votre chef ſans mes ordres exprès. Faites payer ponctuellement* Teixera *ſelon le Contrat, & rémédiez à tous les déſordres qu'ont cauſé toutes les diſpoſitions contraires au Contrat que vous avez faites, & préparez-vous à me rendre compte de tous les préjudices que je recevrai de vos brouilleries. Je vous en écris plus amplement dans une autre Dépêche; mais j'ai voulu vous en parler dans celle-ci plus particuliérement, afin que vous ne prétendiez pas cauſe d'ignorance de mes intentions. Vous me dites que* Teixera *ſera payé avant que l'année finiſſe, ce ſeroit bien réparer vos fautes; mais j'y vois peu d'apparence de la maniére que vous vous y prenez juſqu'ici. Le tems me manque, & je me remets à ce que le Marquis vous dira de plus. Adieu, continuez à mériter mes bonnes graces par votre fidélité & votre obéiſſance, & ne me donnez pas le déplaiſir d'avoir ſujet de me plaindre de vous.*

P. S. *Souvenez-vous combien j'ai à cœur l'affaire de* Moon *& l'échange de* Bréme, *& travaillez-y de la bonne maniére.*

Elle n'épargna pas non plus ſon Réſident *Teixera*, qui, depuis que *Chriſtine* avoit quitté la Couronne en 1654, avoit manié tout ſon argent, mais qui à cauſe qu'il n'étoit pas exactement payé depuis quelques mois, avoit dit (a) qu'il ne feroit des avances que pour ce dernier mois de l'année 1685. *La Reine en appella au Contrat qui devoit encore ſubſiſter un aſſez long-tems, & témoigna ſa ſurpriſe de ce qu'il faiſoit difficulté de venir à une liquidation générale des comptes, qui eſt juſtement la pierre de touche de ſa droiture & de ſa ponctualité pour ſon ſervice.* Il ſemble cependant que *Chriſtine* ne lui ait pas voulu du mal, quelques ſommes conſidérables qu'il eût gagnées dans l'adminiſtration de ſon argent; car il ſe trouve dans ſes Cahiers une décharge générale qu'elle lui donna deux ans après, conçue en ces termes: (b) *Outre la quittance finale que nous avons donnée à notre Réſident D.* Manoel Teixera, *en date du* 19 *Avril de cette année* 1687, *nous déclarons par la préſente, que malgré le gain exceſſif*

(a) *Li* 22. *Déc.* 1685. *Lettre a' ſuoi Miniſtri. pag.* 104.

(b) *Lettere a' Diverſi pag.* 54.

*ceſſif qu'il peut avoir fait avec nous, pendant les années compriſes dans la liquidation, & exprimées dans ladite quittance, nous voulons pourtant pour le repos de notre conſcience, & en conſidération de ſon mérite pour notre ſervice, lui en faire une donation, comme par la préſente nous lui donnons, dans la meilleure & la plus valable forme, tout ce qu'il aura pu gagner de trop dans ce tems avec nous. C'eſt pourquoi nous voulons & ordonnons que ledit* D. Manoel Teixera *& ſes héritiers & ſucceſſeurs ne ſoient jamais moleſtés pour ce compte. En foi de quoi, &c.*

Négociations, &c. Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1686.

Le Baron *de Potbuſch* ayant demandé ſa démiſſion de la Charge de Grand-Baillif qu'il avoit eue en *Poméranie*, *Chriſtine* la lui accorda fort honorablement, & *Antoine Broberg* fut auſſi congédié. (*a*).

*Sans date.*

*Monſieur le Baron* de Potbuſch, *j'ai reçu la Lettre par laquelle vous me demandez la permiſſion de quitter la Charge de Premier Baillif en* Poméranie; *& voyant que ce n'eſt que pour chercher votre repos à l'âge où vous êtes, je n'ai pas voulu vous refuſer cette ſatisfaction. Je vous envoie donc votre congé, & comme vous m'avez donné toujours ſujet d'être ſatisfaite du zéle & de l'application que vous avez témoigné pour mes intérêts, auſſi vous devez vous aſſurer de ma reconnoiſſance. Le Sr.* de Roſembac *ſera votre ſucceſſeur dans la même Charge, ayant mérité de moi cette récompenſe pour les bons ſervices qu'il m'a rendus dans ſa Commiſſion en* Suede. *Je vous prie de lui donner toutes les inſtructions que vous jugerez néceſſaires & utiles à mon ſervice, & de contribuer tout ce que vous pourrez pour mes intérêts, avec le même zéle que vous avez eu juſqu'ici. Dieu vous tienne en ſa ſainte garde.*

Voici une Lettre de la Reine à *Olivekrans*, qui précéda la démiſſion de *Broberg* du ſervice de la Reine, pour avoir cabalé contre ſon Gouverneur-Général.

*A* Rome *le* 10. *Avril* 1683.

*Monſieur* Olivekrans, *je ſuis fort ſatisfaite de tout ce que vous avez fait juſqu'ici, & votre conduite répond à la confian-*

*ce*

(*a*) *Neg. di Pol.* p. 237. 238.

Négociations & Commerce de Lettres de Christine.

L'an 1688.

*Li* 2. *Ottobre* 1688.

*Don* Manoel Texera. *In risposta della vostra lettera dei* 8. *del passato, vi dico, ch'io son molto sodisfatta sin qui del Marchese* del Monte, *il quale sò da più bande, che nella prima udienza hà adempito degnamente, e con applauso le sue parti, e* Silvercron *me n'hà fatto una testimonianza da me molto particolarmente stimata, onde spero, che doppo haver preso pratica delle cose, mi risarcirà in gran parte della perdita del padre; mà s' io sono sodisfatta di lui, non lo sono del modo di trattar di quella corte. Intanto vi ordino di mandarmi un conto, ed a parte di tutto ciò che spetta agl' interessi del fù Marchese* del Monte, *e di continuare a pagare per un anno intiero alla Casa sua, la provisione, che havete pagato sin qui a lui, ed al Pupo* del Monte *continuerete la sua pensione assegnatagli sino a venti anni, perche verisimilmente, io non potrò viver tanto, gliela pagherete antitipatamente tutta, mà a poco per volta, non dubitate che da me vi sarà bonificato tutto puntualmente. Del resto hò ricevuto le risposte di Mr.* Canton, *con mia sodisfazione. Ringraziate da parte mia il Sr. Duca di* Volfenbitel *delle affettuose espressioni che vi hà fatto verso di me, assicurandolo della propensione, e della stima particolare che gli porto, e Dio vi prosperi.*

„ *Mi dimenticao di dirvi, che la rimessa dei sei cento tallari* „ *al* Nunges *mene son valuta per me in una certa occorenza, tutti quei concerti fatti, o da farsi trà noi ed il fù Marchese,* „ *overo co' figlj, attendeteli pure che farete con ordine, e con-* „ *senso di me &c.*

*P. S. Tutto quello ch'io dico qui non è a caso, e però vi vaglia l'avviso.* ut supra.

Dans une Apostille au même, *Christine* dit: (a).

*Li* 30. *Ottobre* 1688.

*Il Marchese* del Monte *si porta si bene, ch'io non posso far altro che applaudir a quanto fà, e spero di trovar nella sua per-*

Le Marquis *del Monte* se conduit si bien, que je ne puis pas me dispenser d'applaudir à tout ce qu'il fait; & j'espére trouver dans sa per-

(a) l. c. p. 111.

*perſona di che riſarcir in parte alla perdita, che hò fatto del fù ſuo padre, della quale hò ſempre più occaſione di dolermi; mà Dio hà voluto coſi: biſogna raſſegnarſi alla ſua ſanta volontà &c.*

perſonne de quoi réparer en partie la perte que j'ai faite en feu ſon pére, dont j'ai toujours occaſion de plaindre la mort. Mais Dieu l'a voulu ainſi, & il faut ſe réſigner à ſa ſainte volonté.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*. L'an 1688.

Elle ajoute dans l'autre Apoſtille: (*a*).

*Di S. M. Io ſon viva per miracolo d'Iddio, e della compleſſion robuſta ſopra ogni humana condizione che Dio m'hà dato, poſſo anco dire che vi è concorſo il miracolo dell' arte perche veramente il mio medico, ed anche i valent' huomini che ſono ſtati ſopra chiamati hanno fatto maraviglie. Sarà per quanto piacerà a Dio &c.*

Qu'ayant prévu, il y a long-tems, l'accident arrivé au Marquis, je ne pus me réſoudre à l'envoyer en *Suède*. Je ſerois inconſolable s'il n'étoit pas mort ici, car j'aurois cru que je l'avois aſſommé en lui ordonnant de partir. Dieu ſoit loué de me l'avoir inſpiré.

Enfin la Reine répondit à *Texeira* en lui demandant: (*b*).

*In riſpoſta della voſtra de' 27. del paſſato, vi dico, ch' io ſon contenta che paghiate i 4. anni ſeguenti, come voi mi proponete, la penſione de' quattordici che reſtano per il compimento dei 20. anni al pupo del Marcheſe* del Monte.

Je ſuis contente que vous payiez, dans les quatre années prochaines, comme vous me le propoſez, quatorze mille écus qui reſtent pour ſuppléer à la penſion de vingt ans pour le plus jeune fils du Marquis *del Monte*.

*In ordine poi al fù Marcheſe ſuo padre, io non ſò comprendere come habbiate potuto interpretare la mia lettera dei 2. del paſſato in ſenſo coſi ſiniſtro, ch'io habbia concepito di lui qualche diffidenza, e moſtruoſi*

A l'égard de feu le Marquis ſon Pére, je ne puis pas comprendre comment vous aurez pu interpréter ma Lettre du 2 du paſſé dans un ſens ſi ſiniſtre, comme ſi je me fuſſe défiée de lui, & que j'euſſe témoigné des ſentimens peu favorables à ſa mémoire. Vous ſavez

(*a*) *Voyez ſa Lettre à Texeira le 12 Mars 1689. Lettere a' ſuoi Miniſtri pag.* 89.

(*b*) *Le 20. Nov. 1688. l. c. p.* 109.

Négociations & Commerce de Lettres de Christine.

L'an 1688.

*si sentimenti poco favorevoli alla sua memoria. Voi sapete bene, ch'io vi ordinai, un tempo fà, di pagargli sei milla scudi di gratificazione, e se mal non mi ricordo, credo d'haver accresciuta questa somma d'altri due milla scudi; hora io voglio sapere, se voi havete pagato tutta questa somma, o in parte, affine d'ordinarvi di pagar al figlio quel che non hà ricevuto il padre, anzi di più se' l defunto Marchese havesse qualche debito con esso voi, voglio sodisfarlo io, per disgravarne la sua casa. Hor vedete come havete giudicato male, io non son capace di si bassi sentimenti, l'hò conosciuto troppo fedele, e dissintereſſato per fargli mai torto, dispiacendomi, che la somma de' 15. milla scudi, che sono in vostra mano, non sia molto maggiore, e sappiate che io vi resto obligata del servizio che gli havete fatto in questo interesse.*

*Quanto al punto di non far alcun concerto col figlio senza il mio consenso, non vi deve ciò sorprendere, perche io non hò ancora fermata con lui la medema confidenza ch'io haveva col padre, mi persuade però la sua condotta che ben presto occuperà l'istesso posto nella mia buona grazia.*

*Per i sei cento scudi rimessi da voi per conto del fù Marchese,*

savez bien que je vous commandai il y a quelque tems, de lui payer six mille écus de gratification, & si je m'en souviens bien, j'ai augmenté cette somme de deux mille écus de plus. A présent je veux savoir si vous avez payé toute cette somme, ou une partie, afin de vous ordonner de payer au fils ce que le Pére n'a pas reçu; même plus, si le défunt Marquis vous doit quelque chose; car je le payerai, pour en décharger sa Maison. Vous voyez donc que vous avez mal jugé. Je ne suis pas capable de sentimens si bas. Je l'ai connu trop fidéle & desintéressé, pour lui faire jamais tort. Il me fâche même que la somme de quinze mille écus, qui est entre vos mains, ne soit pas plus grande; & sachez que je vous reste obligée du service que vous lui avez rendu en cette rencontre.

Quant à ce que je vous ai dit de ne prendre aucune mesure avec le fils sans mon consentement, cela ne doit pas vous surprendre, parce que je n'ai pas encore pris en lui la même confiance que j'avois en son Pére. Cependant sa conduite me persuade que bientôt il occupera la même place dans mes bonnes graces.

Pour les six cens écus que vous m'avez remis pour le compte du feu Mar-

*cheſe, de' quali io mi ſon valuta per una mia occorenza particolare, li paſſerete in conto mio, che veli bonificherò nel ſaldo de' noſtri conti, e farete bene di rimettermi a parte il danaro che mi verrà delle Amende di* Breme, *quando ſarà di maggior ſomma.*

Marquis dans une circonſtance particuliére, vous les paſſerez ſur mon compte, que je vous bonifierai dans l'arrêté des comptes entre nous, & vous ferez bien de me remettre à part l'argent qui me revient de l'admodiation de *Bréme*, quand la ſomme ſera plus grande.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1688.

*Del reſto non vi ſtate ad inquietare con Chimere. Io ſon ſodisfattiſſima del voſtro ſervizio, e non hò mai dubitato della voſtra fedeltà. Dio &c.*

Au reſte ne vous forgez pas de chiméres. Je ſuis très-contente de votre ſervice, & je n'ai jamais douté de votre fidélité. Dieu vous faſſe proſpérer.

P. S. De la main de la Reine.

*Io non hò penſiero di levar al Marcheſe quei danari ch'io hò preſo, anzi pagherò al figlio con uſura, e voglio che continuiate a rimettergli per un' anno. Saranno ſuoi, mà poi vi dirò quello che havrete da fare &c.*

Jamais je n'ai penſé à ôter au Marquis les eſpéces que vous m'avez remiſes. Je les payerai au fils, même avec uſure, & je veux que vous continuyiez à les lui remettre dans un an. Elles ſeront à lui, mais après je vous dirai ce que vous aurez à faire.

Dans une autre Apoſtille la Reine lui écrivit (*a*).

*Io non ſò quello che ſarà delle coſe di* Suezia; *ſò bene, che ſe non rieſcono com' io deſidero, non ſarà colpa del Marcheſe, del quale ſon contenta ſempre più che mai &c.*

Je ne ſai comment iront les affaires de *Suède*, mais je ſais bien que ſi elles ne réuſſiſſent pas à mes ſouhaits, le Marquis n'en ſera pas la cauſe, car j'ai lieu d'être contente de lui plus que jamais.

Il vous reſte encore à rendre compte d'une correſpondance ſuivie de *Chriſtine* avec un nommé Mr. *de Bremond*. Il y a dans nos Mémoires (*b*) une Lettre de la Reine aux Etats-Généraux, qui ne l'avoient pas voulu reconnoître pour ſon Réſident à *la Haye* (*) & nous avons rapporté quelques

*Commerce de Lettres de* Chriſtine *avec les Sr.* de Bremond.

(*a*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri pag.* 112. (*b*) *Le* 22 *Juin* 1689. *T. II. p.* 301.

(*) Les circonſtances rapportées à ſon ſujet dans nos Mémoires, ſemblent prouver qu'il n'étoit

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1686.

ques circonſtances au ſujet d'une Chapelle *Catholique*, qu'elle vouloit y établir pour lui, comme ſon Miniſtre. *La Haye* étant l'endroit où toutes les nouvelles de l'*Europe* ſe concentrent; & la querelle de la Reine avec le *Pape* au ſujet de la *Franchiſe des Quartiers* faiſant grand bruit par-tout, elle fut ſans-doute bien-aiſe de trouver un homme ſur les lieux à qui elle pût donner des informations là-deſſus, pour en faire part aux autres ſuivant les occurrences, comme auſſi d'être inſtruite des affaires d'*Angleterre*, qui étoient alors dans leur plus grande criſe.

J'ai déjà inſéré une Lettre de la Reine à ce Mr. *de Bremond* (*a*), au ſujet de celle qu'elle avoit écrite au Chevalier *de Terlon* ſur les Dragonnades de *France*.

Les deux Lettres ſuivantes de *Chriſtine* à *Bremond*, marquent aſſez qu'elle étoit encore très-piquée contre la *France* & le *Pape*, leſquels elle ſouhaitoit, avant de mourir, de voir mortifiés; promettant au-reſte d'envoyer la Muſique de ſon Académie à la Princeſſe d'*Orange* (*b*).

## *Le* 16. *Novembre* 1686.

*Monſieur* de Bremond, *j'approuve tout ce que vous avez fait juſqu'ici, & il me ſemble que le tout a aſſez bien réuſſi, ayant vu tout ce qu'on vous a écrit; je vous ſai bon gré du compte exact que vous m'en rendez. Pour le préſent, je ne vois rien qui m'oblige à pouſſer les choſes plus loin. C'eſt aux autres à me fournir matiére à m'expliquer mieux; mais il faut que l'on ſache qu'heureuſe & contente de mon ſort, je me ſuis rendue tranquille ſpectatrice de tout ce qui ſe paſſe, & que je me divertis d'une maniére très-noble de la comédie que le Monde me donne. Cependant, ſi les violons m'invitent jamais à danſer ſur un air digne de moi, je ſauterai comme il faut. Je ne crains ni n'eſpére que cela arrive, du train que vont à-préſent les choſes; & je vois bien que je ſerai la ſeule digne d'envie, puiſque je ſerai l'unique perſonne de l'*Europe *qui n'aura pas fléchi le genou devant le Veau d'or de notre Siécle. Je ſuis ravie de ſavoir que vous êtes bien avec Mr. le Penſionaire de* Hol-

(*a*) *Du 6. Juillet* 1686. *p.* 890.

(*b*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri pag.* 35. *&* 41.

n'étoit pas novice dans les Belles-Lettres; il ſentoit ſon Avanturier. Il avoit enlevé une Religieuſe, qu'il avoit épouſée. Après la mort de la Reine, il fut gardé en priſon à *la Haye* juſqu'à la Paix de *Ryswyck* (1). On l'avoit ſoupçonné d'intelligence avec le Miniſtére de *France*, parce qu'il entretenoit correſpondance avec le Comte *de Brienne*, Secretaire-d'Etat, comme on le peut conclure de cette Lettre de *Chriſtine*. C'étoit l'époque la plus critique de la *Hollande*, de l'*Angleterre*, & de la *France*.

(1) Mémoires de *Chriſtine* T. II. p. 192.

Hollande, *c'eſt une connoiſſance & une amitié qu'il faut cultiver avec ſoin; mais puisque vous avez accès auprès de Mr. le Prince, ne vous fiez qu'à lui & à ceux qu'il vous nommera. Je laiſſe à votre prudence à juger de ce qui ſera bien ou mal fait; vous êtes ſage, & je m'aſſure que vous ne hazarderez rien. Dites auſſi à* Brienne *que je l'eſtime, parce qu'il eſt fidéle ſerviteur de ſon Maître. Si je pouvois le favoriſer un jour, je le ferois avec plaiſir. Dieu vous faſſe proſpérer.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1688.

Chriſtina Aleſſandra.

P. S. *J'oubliois de vous dire, que vos Lettres me ſont rendues fort irréguliérement, ce qui me fâche fort; ayez ſoin de les adreſſer au Maître de Poſte de* Milan *qui eſt ici, faites-les paſſer ſous ſon couvert, car je me concerterai avec lui pour les avoir promptement & ſurement. Envoyez-moi auſſi toutes les ſemaines les* Gazettes de Hollande, *& ne craignez pas de m'ennuyer par de longues relations, car vous écrivez bien & en homme d'eſprit. Sur-tout ſoyez ponctuel à m'écrire toutes les intrigues de la Cour de* France, *& de celle d'*Angleterre, *car je ſuis curieuſe de ſavoir tout, & ne craignez jamais de m'ennuyer par la longueur de vos récits. S'il y a quelque dépenſe à faire pour mon ſervice,* Texeira *vous ſatisfera pour moi. Vous faites ſagement auſſi de ſéparer toujours les nouvelles d'avec les affaires, continuez à faire de-même.*

Chriſtina Aleſſandra.

*Le 3. Mai 1687.*

*Le Public vous eſt obligé de toute la part que vous avez à l'union entre le Roi d'*Angleterre *& le Prince d'*Orange; *& moi en mon particulier je vous ſaurai beaucoup de gré de tout ce que vous avez fait & ferez pour continuer cette union, car il n'y a rien que je ſouhaite plus, que de voir celle d'*Angleterre *& de* Hollande, *qui depend ſelon moi de la bonne intelligence de ces deux grands Princes. J'eſpére que cette union mortifiera la* France *tôt ou tard, ce qui eſt une des choſes du monde que je deſire le plus, après celle de voir, avant de mourir, un grand & digne* Pape *aſſis ſur le Trône de* Rome. *C'eſt ce que je ſouhaite le plus après mon ſalut, je dis plus, car je ſouhaite même ce beau ſpectacle autant que mon ſalut;*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1687.

*& ma confiance en Dieu eſt ſi grande, que j'eſpére qu'il m'en fera la grace. Il y va de ſa gloire, & je ne crois pas qu'il abandonne ſon Egliſe dans la déſolation où elle eſt à-préſent. Il eſt tems que ſa puiſſante main ſe faſſe connoître, & qu'elle ne tarde plus. Voilà tout ce que je puis vous dire en réponſe à la vôtre. Vous m'avez écrit une ſeconde Lettre, & en réponſe je vous dirai que ce que vous ſouhaitez eſt raiſonnable, & il n'eſt pas difficile de vous ſatisfaire. Je vous promets que vous aurez la muſique de mon Académie, mais elle ne ſervira de rien en vos quartiers; car où trouver des gens capables de la chanter & de la jouer? Mr.* Sidney, *qui l'a entendue, vous dira que cela eſt impoſſible, mais à tout hazard je vous promets de vous l'envoyer; & je voudrois qu'il m'en coûtât encore autant qu'elle m'a coûté, de pouvoir en donner le plaiſir à Madame la Princeſſe, mais je crois la choſe impoſſible. Adieu.*

*Querelle ſur la Franchiſe des Quartiers de* Rome, *entre* Chriſtine & *le Pape.*

Ce qui piqua la Reine contre le *Pape*, fut en particulier, que la négociation entamée pour accommoder l'affaire de la *Franchiſe des Quartiers*, avoit été rompue, & que le *Pape*, pour aigrir d'autant plus la Reine, lui avoit ôté la penſion de douze mille écus par an, que la Chambre Apoſtolique lui avoit fait compter depuis long-tems. Mais le *Pape* ſe trompa, en s'imaginant de pouvoir l'humilier par cet endroit. Cela ne ſervit au contraire que de matiére à un nouveau triomphe, que *Chriſtine* crut avoir remporté ſur lui; car le Cardinal *Azzolino* n'eut pas plutôt averti la Reine de cette réſolution du *Pape*, qu'elle lui fit cette réponſe magnanime, dont nous joignons ici la Copie d'après l'Original *Italien*, avec la traduction en *François* rectifiée là-deſſus (*) (*a*).

*Io poſſo aſſicurarvi, che voi mi havete data la più grata nuova del mondo. Vi prego per voi medeſimo di farmi queſta giuſtitia. Iddio, che conoſce l'intimo*

Je puis vous aſſurer que vous m'avez donné la plus agréable nouvelle du monde. Je vous conjure pour l'amour de vous-même de me rendre cette juſtice. Dieu qui connoît le fond de mon cœur, ſait que

(*a*) *Alcune Lettere di* Chriſtina *p.* 1. *& ſes Mémoires Tom. II. pag.* 257. *&c.*

(*) Nous avons inſéré la traduction Françoiſe de ce Billet de *Chriſtine* dans ſes Mémoires: (1) mais elle eſt défectueuſe à l'égard de certaines expreſſions, c'eſt pourquoi nous redonnons l'un & l'autre ici. Il ſemble qu'elle l'ait écrite dans la premiére chaleur ſans aucune minute, parce qu'elle marqua au bas de ce papier au Cardinal *Azzolino* „ *Je vous prie de garder ce Billet, & de m'en envoyer la Copie.*

(1) Tom. II. pag. 260.

*timo del mio cuore, ſà che non mentiſco punto. I dodici milla ſcudi, che il* Papa *mi dava, era l'unica macchia di mia vita, ed io li riceveva dalla mano di Dio, come la più gran mortificatione, colla quale potevo humiliare il mio orgoglio. Io conoſco bene che ſono entrata in grazia di lui, mentre mi fà queſta ſingolar grazia di levarmeli con tanta mia gloria. Iddio mi hà ricompenſato in queſta occaſione, di quel poco che mi hà inſpirato di fare per Lui. Io rinunzio in queſto mondo ad ogn'altra ricompenſa; queſta grazia, che mi hà fatto, vale per mille Regni, ed io lo prego di preſervarmi dalla vanità, dalla quale ſono tentata, in una ſi bella occaſione. Il ſolo diſpiacere che hò è, che non mi ſi ſiano potuti levare cento milla ſcudi il meſe, perche ciò ſarebbe per l'*Imperatore *un ſoccorſo degno di un* Papa, *ed io havrei maggior merito di rallegrarmi; mà il* Papa *non leva niente a me; priva benſi la gente, che ne hanno più biſogno di me; Io vi prego di ringraziare il* Papa, *ed il Sigr. Card.* Cibo *da parte mia, della grazia che mi hanno fatto ſcaricandomi da queſt' obligo. Io ero ſola quando mi è ſtato portato il voſtro viglietto; havrei deſiderato in quel momento, che tutta la terra lu-*

que je ne mente pas. Les douze mille écus que le *Pape* me donnoit, étoient l'unique tache de ma vie, & je la recevois de la main de Dieu comme la plus grande mortification par où il pût humilier mon orgueil. Je vois bien que je ſuis entrée en grace avec lui, puiſqu'il me fait cette faveur ſinguliére, que de me les ôter ſi glorieuſement pour moi. Dieu m'a récompenſée en cette occaſion du peu qu'il m'a inſpiré de faire pour lui. Je renonce en ce Monde à toute autre récompenſe. Cette grace que Dieu me fait vaut mille Royaumes, & je le prie de me préſerver de la vanité dont je ſuis tentée dans une ſi belle occaſion. Le ſeul regret que j'ai, c'eſt que l'on n'ait pu m'ôter cent mille écus par mois, qui ſeroient pour l'*Empereur* un ſecours digne d'un *Pape*; & j'aurois un peu plus de mérite de m'en réjouir. Mais le *Pape* ne m'ôte rien, il en prive bien des gens qui en ont plus beſoin que moi. Je vous prie de remercier le *Pape* & le Cardinal *Cibo* de ma part, de la grace qu'il m'a faite de me décharger de cette obligation. J'étois ſeule quand votre Billet m'a été rendu. J'aurois ſouhaité dans ce moment que toute la Terre eût pu voir, dans le fond de mon cœur, la joye dont il m'a remplie; mais Dieu le ſait, cela ſuffit. Priez-le pour moi, afin qu'il me préſerve de la vanité que me donnent les ſentimens qu'il m'inſpire. J'oſe dire qu'ils ſont dignes de lui, & qu'il m'a fait aujourd'hui une grace, qui eſt une des plus ſignalées dont il ait comblé ma vie. Adieu.

Négociations de Commerce de Lettres de *Chriſtine*

L'an 1688.

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an. 1688.

*haveſſe potuto vedere l'interno del mio cuore, l'allegrezza della quale mi hà riempita; mà Iddio lo ſà, e queſto baſta. Pregatelo per me, affinche mi preſervi dalla vanità, e che voglia continuarmi quei ſentimenti, che m'inſpira. Ardiſco dire, che ſono degni di Lui, e che mi hà fatto oggi una grazia, ch' è una delle più ſegnalate che m'abbia fatto in tempo di mia vita. Addio.*

Le Cardinal *Cibo*, Secretaire d'Etat du *Pape*, ayant ſans-doute eu ſoin d'expédier cette affaire, *Chriſtine* n'en reſta pas au ſeul Billet qu'elle venoit d'écrire au Cardinal *Azzolino*: elle envoya de plus le Comte *d'Alibert*, ſon Secretaire d'Ambaſſade, audit Cardinal *Cibo*, pour lui faire la déclaration ſuivante en *Italien*, laquelle nous donnons auſſi ici avec la traduction (*a*).

*La Maeſtà della Regina, mia Signora, mi comanda di rapreſentare a V. Em^za. il giubilo col quale hà ſentito dell' Em^mo. Signor Cardinale* Azzolino, *la riſſoluzione preſa dalla S^tà. di noſtro Signore, di rivocare il ſoccorſo, che dava alla M^tà S. di dodici milla ſcudi l'anno. La Regina ſi profeſſa di queſta grazia ſi eternamente, e fortemente obligata alla S^tà. di N. S., che le mancano le parole per ringratiarnela, e prega V. Em^za. di voler far le ſue parti di ringraziamento con N. S. dichiarando eſſergli più obligata di queſta grazia che di qualſivoglia altra in queſto mondo, ſtimandola l'unica di queſto Pontificato, e ſuperiore a quante mai hà ricevuto, ſiccome è maggiore aſſai di quello, che ſua S^tà. e V. Em^za. ſi poſſono imaginare.*

Sa Majeſté la Reine, ma Maîtreſſe, m'a commandé de repréſenter à Votre Eminence la grande joie avec laquelle elle a appris par le Cardinal *Azzolino*, la réſolution que *Sa Sainteté* notre Seigneur a priſe de révoquer le ſecours de douze mille écus qu'il donnoit par an à Sa Majeſté. La Reine ſe déclare éternellement & ſi fortement obligée à *Sa Sainteté* de cette grace, que les termes lui manquent pour l'en remercier; & elle prie Votre Eminence de vouloir en remercier de ſa part *Notre Seigneur*, en lui déclarant qu'elle lui eſt plus obligée de cette grace que d'aucune autre quelconque au monde, l'eſtimant l'unique de ce Pontificat, & ſupérieure à toutes celles qu'elle a jamais reçues, & qui eſt beaucoup plus grande que *Sa Sainteté* & Votre Eminence ne peuvent l'imaginer.

La

(*a*) *Alcune Lettere di* Chriſtina *p.* 2.

La Lettre ſuivante de *Chriſtine* à *Bremond*, & celle qu'elle écrivit environ ce tems-là à *Olivekrans*, ſervent de commentaire l'une à l'autre (*a*). Elle dit à *Olivekrans*. Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1688.

*Je ſuis ici à* Rome, *comme autrefois* Céſar, *entre les mains des Pirates, & à ſon exemple je les menace & ils me craignent. Vous en aurez déjà vu un échantillon, par l'accommodement que le Roi de* France *a voulu faire avec moi, ſans que j'aye fait la moindre avance pour me l'attirer, & je vous aſſure que j'en ſortirai glorieuſe & triomphante.*

Voici l'autre Lettre à *Bremond* (*b*).

*Le — Février* 1688.

*Les nouvelles de* Rome *vont être fort curieuſes, & je crois que nous ſommes ſur le point de voir les myſtéres déchiffrés, & la comédie ſe dénouer bientôt; mais je ſuis auſſi perſuadée que ce ſera d'une maniére peu glorieuſe pour les deux partis. Quant à moi, qui ſuis ici à la fenêtre, tranquille ſpectatrice de ce qui ſe paſſe, quoiqu'expoſée à la diſcrétion de deux puiſſans partis, je ne crains rien, & vous donne ma parole que je ſortirai glorieuſe & triomphante de ſi grands engagemens, de quelque maniére que les choſes tournent. Je prévois que deux partis s'accommoderont à mes dépens, & que je ſerai peut-être la victime de leur réunion, puiſqu'ils ſe ſont déjà accordés ſur le ſacrifice & les victimes; mais ſi le ſort tombe ſur moi, avant qu'on l'exécute il arrivera bien des choſes auxquelles on ne s'attend pas. Quoi qu'il en ſoit, quoi qu'il puiſſe arriver, & quoi que vous en puiſſent dire mes calomniateurs, ſoyez ſûr qu'avec l'aide de Dieu je périrai, ou que je triompherai de tous mes ennemis; & ſi un reſte de reſpect pour le Saint Siége a ſuſpendu juſqu'ici mon reſſentiment, ce même reſpect pourroit bien m'obliger à prendre des réſolutions auxquelles on ne s'attend pas, & qui donneront de l'étonnement & de l'admiration à tous les ſiécles* (*). *Il eſt*

(*a*) *Le* 6. *Mars* 1688. *dans les Mémoires de* Chriſtine *T. II. p.* 264.

(*b*) *Lettre a' ſuoi Miniſtri p.* 40.

(*) Il ſemble qu'il y ait ici un peu d'hyperbole. Mais il eſt ſûr que *Chriſtine* ſe mit tout de bon ſur la défenſive (Voyez ſes Mémoires T. II. p. 260:) & nous verrons ci-après, qu'elle vouloit faire venir cent Officiers à *Rome*, qu'elle avoit demandés à l'Electeur de *Brandebourg*.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1688.

*eſt difficile d'aſſeoir un jugement aſſuré ſur ce qui ſe paſſe, mais on peut toujours ſans témérité préſumer qu'on ne fera ici rien qui vaille, & ſans un miracle vous verrez dans peu ce pronoſtic trop vérifié. Vous me ferez plaiſir, & me rendrez ſervice de parler ſur ce pied à tous ceux qui vous parlent de moi. Dieu vous faſſe proſpérer.*

*Lettre de* Chriſtine *ſur la grande Révolution d'*Angleterre.

Nous avons de-même produit quelques Lettres de *Chriſtine* (*a*) au ſujet du malheur arrivé à *Jaques II.* Roi d'*Angleterre*, & que la Reine attribue à ſon dévouement au *Catholiciſme.* Elle en pouvoit juger par ſa propre expérience & avec connoiſſance de cauſe. Voici cette Lettre (*b*).

*Le 7. Août* 1688.

*Monſieur* de Bremont, *vous raiſonnez fort juſte ſur les affaires d'*Angleterre; *il eſt certain qu'elles ſont dans l'état que j'ai prévu il y a long-tems. Dieu peut faire des miracles, cela eſt indubitable; mais il n'eſt pas toujours diſpoſé à en faire, & il a ſes raiſons pour cela. Je ſouhaite qu'il faſſe pour la bonne Cauſe tout ce qui ſera le mieux pour ſa gloire, & celle de ce brave Roi, qui n'a d'autre défaut que ſon trop grand zéle; mais j'attends à l'avenir peu de bonnes nouvelles de ce Païs-là. Je ne crains pas moins l'Armée que le Parlement. Dieu faſſe que je me trompe, mais je n'eſpére plus rien de bon; les* Jéſuites & *les* Moines *gris, blancs, ou noirs, ne ſervent, quand ils gouvernent, qu'à tout perdre; leur unique emploi eſt de prier Dieu, ils gâtent tout autre métier dont ils ſe mêlent. L'écriture du* Catholique modéré *me ſemble une belle piéce; envoyez-moi, ſi vous pouvez la Médaille de Mr. le Prince* d'Orange, *qui fait ici grand bruit* (*). *Je la vou-*

(*a*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. p.* 296-299. (*b*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri p.* 38.

(*) Cette Médaille eſt celle qui fut faite à l'occaſion de la Réponſe du Prince d'*Orange* à la Requête des *Anglois Epiſcopaux*, qui lui repréſentoient & à la Princeſſe *Marie d'Angleterre* ſon Epouſe, toutes les infractions que le Roi *Jaques II.* avoit faites aux libertés & priviléges héréditaires de la Nation, pour établir le pouvoir deſpotique. Le Prince répondit, „ qu'il prendroit les armes pour la défenſe de la Reli„ gion *Réformée*, & le rétabliſſement des libertés & priviléges des trois Royaumes, & „ qu'il y paſſeroit inceſſamment avec des forces ſuffiſantes pour l'exécution de ce deſſein".

Dès-lors on regarda le Prince & la Princeſſe comme les Défenſeurs de l'Egliſe *Anglicane* & les Protecteurs de la Liberté *Britannique*, & c'eſt ce qui donna lieu à cette Médaille

*voudrois de bronze, ſi vous pouvez l'avoir, pour mon Cabinet; car vous ſavez que les Connoiſſeurs eſtiment plus les Médailles de bronze que d'autre métal, quoique les avares aiment mieux celles d'or & d'argent. Soyez exacte à m'écrire tout ce que vous ſavez d'*Angleterre *&* de Cologne. *Je vous envoye la ſeconde réponſe à Meſſieurs les Etats-Généraux* (*). *Dieu vous faſſe proſpérer &c.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1688.

Les deux Lettres ſuivantes à *Bremond* viennent au même, & vérifient ce qu'elle avoit prédit de la cataſtrophe que le Roi *Jaques* s'étoit attirée par ſon Bigotiſme (*a*). Les voici (*b*).

## *Le* 1. *Janvier* 1689.

*Monſieur* de Bremond, *je vous ai fait ſavoir de ne m'écrire plus que par la voye ordinaire; celle de* France *ne m'apporte que de vieilles Lettres, & vous perdez votre peine & votre tems à m'écrire par une autre voye que celle de* Milan, *qui eſt la plus courte & la plus ſûre. Ne changez donc pas de route, car vos Lettres me ſeront toujours ponctuellement rendues. Je ſuis ſurpriſe de voir qu'au lieu où vous êtes on ſoit ſi mal informé des affaires d'*Angleterre, *& que tout le raiſonnement que vous me faites ſur ce ſujet, viſe à faux. Nous ſommes bien mieux inſtruits ici de ce qui ſe paſſe, & quelques ſoins que prennent les* François *de nous cacher la vérité, nous ſavons très-bien que les affaires du Roi ſont dans un très-pitoyable*

(*a*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. p.* 298. (*b*) *Lettere d' ſuoi Miniſtri p.* 43-45. 299.

Médaille (1). La face repréſente les Buſtes du Prince & de la Princeſſe, & dans l'exergue *M. Wilb. Henr. & Maria D. G. Aur. Princ. &c. Reformationis Vindices.* Le grand *Guillaume Henri* & *Marie*, par la grace de Dieu Prince & Princeſſe d'*Orange* &c. Défenſeurs de la *Reformation.* Sur le tout, *Atavûm pro libertate fideque*: Pour la liberté & la Foi de nos Ancêtres. Au revers, La *Religion Anglicane* tenant de la main droite les Lettres de *Fagel*, (*Literæ Fagelii*) & de la gauche un Bonnet, qu'elle poſe ſur le Livre des Sept Sceaux. Ce Livre eſt placé ſur un Autel, où l'on voit cette Inſcription, *Sacroſancta Fides*, la très-ſainte Foi. Elle foule outre cela aux pieds un Serpent, à côté duquel on voit la triple Croix & la Tiare Papale, un Ciboire & un Gouſpillon jettés par terre, & dans l'exergue. *Reformatio Angliæ. MDCLXXXVIII.* la Réformation de l'*Angleterre* 1688. Au haut de la Médaille eſt un œil ouvert (Emblême de la Providence) placé au milieu d'une lumiére céleſte, qui coupe en deux la légende du tour: *Jam mihi Roma minax fiſtulâ dulce canit. Rome*, autrefois menaçante, me parle aujourd'hui avec douceur.

(*) Il y en a une dans les Mémoires de *Chriſtine* en faveur de *Bremond* T. II. p. 301.

(*a*) Elle ſe trouve dans l'Hiſtoire Métallique des Pays-Bas par *van Loon*, Tom. III. pag. 348.

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an 1689.

*yable état, le Prince* d'Orange *étant applaudi & triomphant. Pour la déclaration de guerre faite en* France *contre les* Provinces-Unies, *elle ne fera que blanchir, & n'arrêtera pas les malheurs de l'*Angleterre. *Le Prince s'y établira ſi bien, qu'il ſera difficile de lui faire lâcher priſe. Ce qu'il y a de certain, eſt que la* France *profitera ſeule de cette terrible révolution, qui va apporter un étrange changement dans le Monde, pendant qu'elle travaillera avec ſuccès à ſes vaſtes deſſeins; & de quelque maniére que la chance tourne, la* France *en profitera. Le Prince ſera glorieux, la Religion* Catholique *perdue en* Angleterre, *& ce brave Roi digne de pitié. Voilà tout ce que j'en ſai. Dieu vous faſſe proſpérer &c.*

*Le 5. Février* 1689.

*Monſieur* de Bremond, *eſt-il poſſible que vous puiſſiez eſpérer le retour du Prince* d'Orange *en* Hollande? *Je le crois à l'heure qu'il eſt ſi bien établi en* Angleterre, *qu'il y régnera paiſiblement toute ſa vie, & qu'il n'en ſortira jamais. Il s'y rendra même le plus formidable Monarque de l'*Europe, *& il y taillera de la beſogne à bien des gens, qui ne ſe doutent pas à-préſent de la tempête qui les menace* (*). *Voilà mon ſentiment. Vous ſavez qu'il y a long-tems que j'avois conçu mauvaiſe opinion des affaires du Roi d'*Angleterre; *j'avoue cependant que toutes les circonſtances de ſon malheur m'ont extrêmement ſurpriſe; & il me ſemble que la perte de trois beaux & grands Royaumes, toute grande qu'elle eſt, eſt le moindre des malheurs de ce pauvre Prince; je ſuis fort perſuadée auſſi qu'il n'eſt échappé, que parce que le Prince a voulu lui conſerver la vie, pour s'épargner un crime. Mes précédentes Lettres vous feront connoître mes ſentimens à votre ſujet, & j'attends les vôtres pour déterminer mes réſolutions. Dieu vous faſſe proſpérer.*

La Reine s'aſſurant que le Prince d'*Orange* régneroit paiſiblement en *Angleterre*, (*a*) ne put pas ſe diſpenſer de lui écrire en faveur d'un Comte d'*Adda*

(*a*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. p.* 296.

(*) La Reine entend ſans doute ici *Louis XIV.* qui eut la mortification de voir le Roi d'*Angleterre* ſon Pupille chaſſé du Trône de ſes Ancêtres par ces *Hollandois*, qui n'avoient ainſi l'irruption imprévue que le Roi de *France* fit l'année 1672. en *Hollande*.

d'*Adda* (*) & de tous les *Catholiques-Romains* d'*Angleterre*, qui ne ſouhaiteront, diſoit-elle, rien tant que de reſter en repos, & de lui être ſoumis. Voici cette Lettre (*a*).

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1689.

*Le 22. Janvier 1689.*

*Monſieur mon Couſin* (†), *on a tant de confiance en l'amitié que V. A. a pour moi, qu'on s'eſt flatté que mes offices ne ſeroient pas inutiles auprès de vous en faveur du malheureux Comte* d'Adda, *que je crois en ſûreté, s'il eſt, comme on le dit, en votre pouvoir; & je m'aſſure que ma recommandation lui ſera inutile, puiſque votre généroſité l'aura déjà épargné. Cependant ſi ma conſidération peut donner quelque poids pour obtenir ſa grace de V. A. je vous en aurai la derniére obligation. S'il m'eût cru, il ne ſe ſeroit pas chargé d'un emploi ſi dangereux; mais n'ayant fait d'autre crime que celui d'avoir obéi à ſon Prince, il me ſemble qu'il mérite la grace que je vous demande de tout mon cœur pour lui, vous aſſurant que je compterai les honnêtetés que vous lui ferez comme étant faites à moi-même. Je vous demande la même grace pour tous les* Catholiques-Romains. *Ce petit troupeau ne peut troubler vos deſſeins. Ils ſeront trop heureux de vivre. Vous n'avez rien à craindre de leur foibleſſe, tout vous eſt ſoumis. Tout applaudira à votre gloire & à votre fortune. Je ſuis fâchée qu'elles coûtent trop cher à ceux dont les malheurs méritent tant de compaſſion. Ne vous en offenſez pas. On ne laiſſe pas de vous eſtimer, & de vous admirer. Et moi qui vous demande grace pour tant d'illuſtres malheureux, je vous demande plus que jamais la continuation de votre amitié, vous aſſurant que je ſuis,*

*Monſieur mon Couſin, &c.*

Chriſtine Aleſſandra.

André Galdenblad.

Dans

(*a*) *Lettere a' Principi p.* 102.

(*) Il y avoit un Nonce Apoſtolique du nom d'*Adda* ou *Dada*, comme *le Rapin* l'appelle, auprès de *Jaques*, Roi d'*Angleterre*, qui devint après Cardinal. On ne ſauroit dire ſi c'eſt le même, ou un autre de la Famille; pour lequel la Reine intercéde ici.

(†) Le Prince d'*Orange* n'étant pas encore alors reconnu Roi de la *Grande-Bretagne* par les Puiſſances *Catholiques*, elle ne l'appelle ici que *Couſin*.

*Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.*

L'an 1689.

Dans ces entrefaites mourut *Frédéric-Guillaume*, Electeur de *Brandebourg*, décoré du titre de *Grand*. Tout le monde ſait qu'il poſſédoit véritablement pluſieurs grandes qualités, juſtifiées par le paralléle qu'un Auguſte Auteur a fait de lui & de *Louis XIV.* (*a*) Cependant à l'égard de ce qu'un autre dit de lui (*b*) „ que les changemens continuels de ſes Alliances furent „ moins un effet de ſon inconſtance, que de ſa conſtante réſolution „ à faire toujours ce qu'il jugeoit le plus avantageux à ſes Peuples"; je me trompe, ou ce principe part de *Machiavel:* car, ou il faut bannir toute la bonne-foi des Traités & des Alliances, ou les prendre pour de pures attrappes pour ceux s'y fient; car s'il eſt libre & permis d'enfreindre les ſtipulations quand bon il ſemble, où ſera le Prince qui ne dira pas, en agiſſant d'une façon contraire à ſes promeſſes, qu'il ne l'a fait que parce qu'il l'a jugé le plus avantageux à ſes Peuples?

*Négociation de* Chriſtine *avec l'Electeur de* Brandebourg.

J'ai parlé autre part (*c*) d'une Négociation qu'il y avoit environ ce tems entre la Reine & cet Electeur, qu'elle le feroit ſon héritier univerſel, s'il vouloit la faire jouir en Souveraine de quelqu'un de ſes Duchés, ſa vie durant. J'en ai appellé aux Chartres qui s'en trouvent dans les Archives de *Berlin*, & mes préſomtions ont été fondées. Mr. *de Hertzberg*, Conſeiller privé de S. M. le Roi de *Pruſſe*, a eu la complaiſance d'y fouiller, & il a déterré des circonſtances intéreſſantes ſur cette Négociation. Je ne ſaurois mieux faire que de communiquer ces anecdotes avec ſes notes au Public, qui lui en ſera redevable. Voici l'expoſé de Mr. *de Hertzberg* ſur l'affaire en queſtion.

Ce qui eſt dans les Mémoires de *Chriſtine* (*d*) touchant une Négociation ſecrette entre elle & l'Electeur de *Brandebourg*, n'eſt pas ſans fondement. Voici ce qui en eſt. *Olivekrans*, Directeur-Général des Domaines de la Reine, fâché de voir que ſa Succeſſion alloit écheoir au Cardinal *Azzolini*, & eſpérant en tirer meilleur parti s'il pouvoit la faire tomber entre les mains de l'Electeur de *Brandebourg*, fit entendre à *Falaiſeau*, Miniſtre de *Brandebourg* à *Stockholm*, (*) que l'Electeur étant le plus proche héritier de *Chriſtine*, comme ſon Couſin germain, on pourroit obtenir de la Reine qu'elle le nommât ſon héritier univerſel, & que le crédit du Cardinal *Azzollini* étoit l'unique obſtacle qui reſtoit à ſurmonter, ce qu'on pourroit faire en gagnant le Marquis *del Monte*. L'Electeur goûta cette idée, & dans l'eſpérance de la voir réuſſir le Chambellan Baron *de Dobrzinski* fut envoyé à *Rome*, mais ſans caractére & ſous prétexte de voir l'*Italie*. Il apporta à la Reine des préſens magnifiques (†) accompagnés d'une Lettre

(*a*) *Dans les Mémoires de* Brandebourg, *pag.* 180. *&c. Edit. d'Holl. in* 8.

(*b*) *V. Dict. Hiſt. de* Moreri *Art.* Frédéric-Guillaume.

(*c*) *Mém. de* Chriſtine *T. II. p.* 301 & 305.

(*d*) *Tom. II. p.* 301 & 305.

(*) J'inférerai dans l'Appendice la belle Harangue que ce Miniſtre fit en 1685 à la pieuſe & vertueuſe Princeſſe *Ulrique Eléonore*, Reine de *Suède*.

(†) Parmi ces préſens, il y avoit un Criſtal rouge dont la Reine faiſoit beaucoup de cas; & comme elle s'adonnoit fort à la Chymie, elle pria l'Electeur de lui envoyer le fameux *Kunkell*, pour lui apprendre le ſecret de cette compoſition.

tre fort obligeante, l'assurant que l'Electeur prenoit tant de part à ses affaires, & sur-tout aux sujets de mécontentement que les Cours de *Suède* & de *Rome* lui donnoient, qu'elle pouvoit compter de trouver toujours dans ses Etats une retraite sûre & agréable. La Reine, charmée de ces offres qui lui venoient si à propos au fort de ses brouilleries avec le *Pape*, ne manqua pas de les relever dans le Public, pour faire voir qu'elle avoit encore des Amis. Elle fit même prier l'Electeur de lui envoyer une centaine d'Officiers pour sa sûreté, dont elle se désista pourtant peu de jours après son Accommodement avec l'Ambassadeur de *France*, dont la suite nombreuse la mettoit à l'abri de toute insulte. Voici la Réponse qu'elle fit à l'Electeur.

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine*.

L'an 1688.

*Mon cher Frére* (*), *j'ai reçu avec joye & avec beaucoup d'estime les offres obligeantes que V. A. E. m'a voulu faire par la Lettre que vous m'avez écrite sur la plus importante & délicate occasion de ma vie*; *& le Baron* Dobrzinski, *qui me l'a rendue, vient d'y ajouter par votre ordre des expressions si pleines de zéle & d'affection de la part de V. A. que je ne puis plus, sans me faire tort à moi-même & à V. A. douter de vous être redevable d'une amitié sincére & tendre. C'est pourquoi je vous rends grace d'avoir chargé un si honnête homme, qui occupe des Postes si considérables à votre Cour, de m'instruire de vos sentimens & de vos dispositions. Il me sera témoin que j'ai reçu toutes les honnêtetés de V. A. avec toute l'estime & toute la reconnoissante dont je suis capable, & que j'en suis aussi pénétrée que je dois l'être, ne souhaitant rien plus que l'occasion d'y répondre aussi dignement que je le voudrois. Je l'ai chargé du soin de vous persuader de ces vérités, & de suppléer auprès de V. A. aux défauts de mes expressions, pour vous assurer que je suis*

*Mon cher Frére,*

*Votre bonne Sœur*

C. A.

Rome ce 24. Janvier 1688.

André Galdenblad.

Le

(†) La Reine qui étoit fort pointilleuse sur le Cérémonial, s'obstina long-tems à ne vouloir donner à l'Electeur d'autre titre que celui de *Cousin*; mais comme on lui fit entendre que l'Electeur seroit obligé par-là de lui donner le titre de *Votre Dignité* au-lieu de celui de *Votre Majesté*, elle se relâcha enfin de sa prétention en 1666. (1).

(1) V. ses Mémoires T. II. pag. 121.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1688.

Le Baron *Dobrzinski* s'inſinua fort auprès de la Reine, & gagna entiérement le Marquis *del Monte*, qui ſeul avoit le ſecret de cette affaire. Grand ennemi du Cardinal *Azzolini*, & intéreſſé à voir la Reine éloignée de *Rome*, d'où il avoit été banni autrefois (*), il n'oublia rien pour la diſpoſer à accepter les propoſitions de l'Electeur. Elle fut auſſi plus d'une fois ſur le point de s'y déterminer, mais elle changeoit de réſolution ſelon qu'elle étoit plus ou moins aigrie contre le *Pape*; & ſa prédilection pour le ſéjour de *Rome*, où elle étoit adorée, l'emporta toujours. La Mort de *Frédéric Guillaume* ne fit point ceſſer cette Négociation. La Reine, plus mécontente du *Pape* que jamais, fit propoſer à l'Electeur *Frédéric III.* de lui céder la Souveraineté du Duché de *Cléves*, parce que ſa gloire ne lui permettoit pas de vivre dans un lieu qui ne dépendît point d'elle, qu'à *Rome*. (†) L'Electeur s'excuſa ſur le point de la Souveraineté, mais il lui fit répondre qu'elle jouiroit avec ſa Cour de l'indépendance la plus illimitée; qu'elle auroit une Garde de deux cens hommes, & qu'il lui feroit payer une penſion de quinze mille écus. La Reine parut ſatisfaite des raiſons qu'on lui alléguoit, & il y avoit encore eſpérance de moyenner un Traité touchant ſon héritage, lorsque toute la Négociation fut ſubitement interrompue par la mort du Marquis *del Monte*. *Dobrzinski* perdit par-là ſon meilleur ou plutôt ſon unique ſoutien. La Reine voulut bien continuer elle-même la Négociation, mais elle différa toujours de s'expliquer poſitivement; & quoiqu'elle demandât ſi l'Electeur voudroit bien lui rendre le Duché de *Magdebourg* ou de *Cléves* pour ſa vie, on vit bien que ce n'étoit que pour amuſer le tapis, & pour gagner du tems, afin de voir l'iſſue des brouilleries de *Rome*, des troubles de l'*Europe*, & de la Négociation qu'elle avoit fait entamer à *Stockholm* par le jeune Marquis *del Monte*. L'affaire auroit pu prendre une meilleure face, ſi la Reine fût venue en *Allemagne*, comme elle en avoit le deſſein, ou qu'elle eût vécu juſqu'à l'arrivée d'*Olivekrans*, qui étoit en chemin pour *Rome* lorſque *Chriſtine* vint à mourir. Le Baron *Dobrzinski* proteſta éventuellement contre ſon Teſtament au nom de l'Electeur, pendant que le Roi de *Suède* fit faire une proteſtation particuliére par l'Abbé *Scarlati*, Miniſtre de *Bavière*. Le Baron avoit fait cette démarche de ſon propre mouvement, & l'Electeur ne jugea pas à propos de pourſuivre l'affaire. *Pompée Azzolini*, pour s'acquiter du legs fait à l'Electeur, préſenta au Baron *Dobrzinski* un Tableau de *Jules-Romain*, repréſentant les Bachanales, mais il refuſa de l'accepter.

Nous n'avons à ajouter à cette relation de Mr. *de Hertzberg* que quelques Lettres de *Chriſtine*, en preuve de la bonne intelligence qui ſubſiſtoit entre la Reine & l'Electeur, Succeſſeur de ſon Pére. A la mort de celui-ci, qui arriva le 29 Avril 1688, & qui fut notifiée par Lettre, *Chriſtine* y répondit par celle-ci, qui eſt fort obligeante, & écrite de ſa propre main.

*Sans*

(*) Je n'ai pas pu découvrir l'époque où ce Marquis a été banni de *Rome*.

(†) Ce principe a été apparemment la principale raiſon pourquoi *Chriſtine* embraſſa la Religion *Romaine*, & fixa ſon ſéjour à *Rome*, dit Mr. *de Hertzberg*.

*Sans date* (*a*).

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1688.

*Dans la commune perte que nous avons faite de feu Monſieur l'Electeur, Pére de V. A. E. tout raiſonnement ſeroit peu propre à nous conſoler de la mort d'un Prince qui s'eſt ſi glorieuſement diſtingué parmi les Héros de notre ſiécle, ſi nous n'avions pas dans notre amitié réciproque de quoi nous en conſoler. Je puis vous aſſurer que je n'en ſuis guére moins pénétrée que V. A. E. même; mais votre amitié, & la tendreſſe que vous m'avez témoignée en cette occaſion en des termes ſi obligeans, me tiennent lieu d'une grande conſolation. Je ſuis ravie de voir V. A. E. entrer glorieuſement dans la carriére qu'un Pére ſi grand vous a ouverte; & voyant que vous n'êtes pas moins le digne héritier de ſa gloire que de ſes Etats, & qu'à mon égard vous me faites paroître les mêmes ſentimens que la proximité du ſang lui inſpiroit, je puis vous aſſurer que j'y répondrai toujours avec la même ſincérité, tendreſſe & eſtime que j'ai eue toute ma vie pour Monſieur l'Electeur votre Pére. Je vous prie d'en être perſuadé, & de me donner les occaſions de vous le marquer par des effets. En attendant je félicite V. A. E. de la ſucceſſion à la Couronne Electorale, & vous ſouhaite un long & heureux Régne, étant avec ſincérité, &c.*

L'Electeur Succeſſeur avoit invité la Reine de vouloir aſſiſter aux funerailles du Grand Electeur défunt, peut-être pour la tirer de *Rome* ſous un prétexte ſi ſpécieux, afin de perfectionner la Négociation qui étoit encore ſur le tapis; mais *Chriſtine* n'y voulut pas entendre; elle écrivit à ce ſujet à *Texeira* en *Italien*, (*b*) dans ſon apoſtille.

*Quanto al tempo per arrivar alla lugubre feſta di* Brandembourg, *m'avanzerebbe ſe vi voleſſi andare, mà io che hò poco genio co' morti, non accetterò l'invito certo, e dirò comme diſſe quel Cav^r.* Spagnuolo, *che fù invitato a far un duello, riſpoſe:* Por tal coſas muy de mi guſto non mi levanto tantemprano,

Le tems me permettroit bien d'aller à la lugubre fête de *Brandebourg*, ſi je voulois y aller; mais moi qui ai peu de communication avec les morts, je n'accepterai ſûrement pas l'invitation, & je dirai comme celui qui fut invité à ſe battre en duel avec un Cavalier *Eſpagnol: Portal coſas muy de mi guſto non mi levanto tantemprano.* J'aime trop mes aiſes pour bouger de ma place pour cela; & par-

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 95.

(*b*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri pag.* 106.

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an 1688.

prano, *e coſi credo di dar anco più guſto a chi m'invita, e di compir meglio con l'intenzione d'ambidue.*

par-là je crois auſſi faire plus de plaiſir à celui qui m'invite, & accomplir le mieux les intentions de côté & d'autre.

Cependant la Reine donna ordre au Sr. *de Roſembac* ſon Grand-Baillif de *Poméranie*, d'y aller & de s'acquiter en ſon nom des complimens de condoléance ſur la mort de l'Electeur, & de félicitation ſur l'avénement du Fils à la Régence, & l'avoit chargé de préſenter cette Lettre écrite en *Italien*, & traduite ici (*a*).

*Sereniſſimo Sigr. fratello Amantiſſimo.*

*Quanto mi ſia ſtata ſenſibile la gran perdita che habbiamo fatto inſieme del Ser^mo. Elettore, padre di V. A. E. può ben comprenderſi dalla ſtretta congiunzione del ſangue, e molto più dal reciproco affetto, che paſſava trà di noi. Io però mi conſolo grandemente in veder dall' eſpreſſioni fattemi da V. A. E. in queſt' accidente, ch' ella vuol riſarcirmi di queſto danno con ſuccedere nei medemi ſentimenti verſo di me, ai quali può perſuaderſi ch' io ſia per corriſpondere con l'iſteſſa cordialità e ſtima c'hò profeſſato ſempre al Ser^mo. Elettor ſuo padre, rallegrandomi intanto con V. A. È che tocchi a lei d'eſſer il degno Herede della gloria, e della fortuna d'un ſi gran padre, e che habbia cominciato con tanto applauſo il Governo de' ſuoi ſtati, augurandole di cuore tutte le felicità che merita. Il*

Séréniſſime Seigneur, très-cher Frére.

Le ſang qui m'uniſſoit au Séréniſſime Electeur Pére de V. A. E. & beaucoup plus encore l'affection réciproque que nous entretenions enſemble, fera concevoir combien la perte que nous venons de faire, m'a été ſenſible. Cependant je me réjouis infiniment, de voir par les expreſſions de V. A. E. dans ce triſte événement, qu'elle veut réparer cette perte, en m'aſſurant de vouloir ſuccéder aux mêmes ſentimens pour moi. Elle peut être perſuadée que je répondrai avec la même cordialité & eſtime que j'ai toujours eue pour le Séréniſſime Electeur votre Pére. Je ſuis pour cet effet ravie de joie que V. A. E. ſoit le digne Héritier de la gloire & de la fortune d'un ſi grand Prince, & qu'elle a commencé avec tant d'applaudiſſement le gouvernement de ſes Etats. Je lui ſouhaitte cordialement toutes les félicités qu'elle mérite.

Le

(*a*) *Lettere a' Principi* pag. 95. 96.

*Il Sr.* Bernardo di Rosembac *Governatore de' miei stati in* Pomerania, *al quale hò ordinato di venir a renderle la presente, le rappresenterà anche con la viva voce questi miei sensi, pregando V. A. E. a dargli intiera credenza, particolarmente all'hora che l'assicurerà ch'io sono, e sarò sempre con ogni sincerità.*

*D. V. A. E.*

*Buona Sorella*

C. A.

Le Sr. *Bernard de Rosembac*, Gouverneur de mes Etats en *Poméranie*, à qui j'ai ordonné de lui présenter cette Lettre, représentera aussi de vive voix mes sentimens, priant V. A. E. de lui donner une entiére créance, particuliérement quand il l'assurera que je suis & serai toujours avec toute sincérité

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1688.

De V. A. E.

La bonne Sœur

C. A.

Quelque tems après, l'Electeur eut la joye de voir sa famille augmentée par la naissance d'un Fils. Il la notifia à la Reine par une Lettre, que lui fut présentée par le Baron *Obrzinski* (*a*), en la priant de vouloir le tenir sur les Fonts de Baptême. La Reine lui en fit ses complimens de félicitation (*b*) par la Lettre suivante.

*Le 4. Septembre* 1688.

*Monsieur mon Frére, m'intéressant comme je fais à toutes les prospérités de V. A. E. j'ai reçu avec toute la joye dont je suis capable, la nouvelle de la naissance du Prince Electoral votre Fils, dont vous m'avez fait part. Ce qui m'oblige de féliciter V. A. E. de tout mon cœur sur cette heureuse naissance, & de vous remercier des marques particuliéres que vous me donnez de votre affection dans cette occasion, en me choisissant pour le tenir sur les Sacrés Fonts, aussi-bien que de la maniére obligeante par laquelle vous avez voulu substituer à ma place ma Cousine Madame la Princesse d'*Hanovre, *qui est la plus digne Personne que vous pussiez choisir dans une si agréable & si heureuse rencontre. Je prie Dieu qu'il conserve longues années à V. A. E. ce cher Fils, & qu'il le rende digne de l'Auguste Tige dont il est sorti, souhaittant toujours avec plus de passion que jamais les occasions de faire connoître à V. A. E. que je suis, Monsieur mon Frére, &c.*

J'ai

(*a*) *Lettere de' Principi* pag. 96-97. (*b*) *Ibid.* pag. 91.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

J'ai trouvé dans les Manuſcrits de *Chriſtine*, reçus de *Rome*, qu'environ ce tems-là le fameux Aſtrologue *Jean Henri Voigt*, qui s'étoit acquis une ſi grande réputation en *Allemagne* & dans les Païs plus ſeptentrionaux par ſes Almanacs, & par les prédictions qu'il y inſéroit, avoit écrit à la Reine.

L'an 1688. *Pronoſtic de l'Aſtrologue* Voigt *ſur la maladie de* Chriſtine.

La Copie de cette Lettre en *Allemand* ſe trouve chez moi en entier, & eſt ſignée *Der Alte Teutſche Voigt zu Staden*, c'eſt-à-dire, Le vieux *Allemand Voigt* à *Stade* (la premiére Ville du Duché de *Bréme*). Le Sieur *Galdenblad* atteſte (*a*) que cette Lettre a été écrite au mois de Septembre 1688, & qu'elle étoit accompagnée de quelques-uns de ſes Ouvrages, leſquels, joints à cette Lettre, avoient été conſignés entre les mains d'un Cavalier, qui n'arriva à *Rome* qu'après que la Reine fut relevée de ſa premiére grande maladie en 1689. Les prédictions (dit *Galdenblad*) & la réponſe que Sa Majeſté y fit, méritent bien qu'on les ſache (*); les voici.

*Madama.*

*Iddio dia a Voſtra Maeſtà ogni ſorte di proſperità, con lunga e ſana vita. Se io foſſi un gran virtuoſo, dotato e arrichita di gran ſcienze, havrei tentato d'inſinuar a voſtra Maeſtà alcune mie opere, il che miſurando le mie debolezze, fin' hora hò tralaſciatò di fare. Mà ſentendo con infinita mia conſolazione che la Maeſtà voſtra alle volte ſi compiace da dimandare, che coſa ſi legge negli ſcritti del* Voigt, *la ſupplico humilmente degnarſi ricevere benignamente i qui incluſi fogli, e con la ſua real grazia favorire me, ed i miei Studj, poiche provenendo dalle diſpoſizioni Divine, prevedo che mi du-*

Madame,

Que Dieu accorde à Votre Majeſté toute ſorte de proſpérités accompagnées d'une longue vie & de ſanté.

Si j'euſſe été un homme de grandes & de hautes ſciences, j'aurois hazardé de lui préſenter quelques-uns de mes petits Ouvrages; mais meſurant ma foibleſſe je n'ai pas voulu riſquer ce pas. Cependant, comme j'ai appris, à ma grande conſolation, qu'il a plû à Votre Majeſté de demander quelquefois de quoi il s'agiſſoit dans les Ecrits de *Voigt*, je la ſupplie très-humblement de recevoir gracieuſement les feuilles ci-jointes, d'honorer de ſa protection & ma perſonne & mes études dans le grand âge que j'ai atteint, parce que (ſauf la toute ſcience divine) je prévois que ma vie durera plus long-tems que ma vûe. Et quoique les trois premiers

(*a*) *Miſcell. Pol. p.* 23. & 24.

(*) *Galdenblad* l'a traduite en *Italien*, conformément à l'Original. J'en donne ici la traduction *Françoiſe*, en inſérant ſa Lettre en *Allemand* dans l'*Appendice*.

v. l'Appendice No. XLVII.

*durerà più la vita, che la vista. E benche i trè primi meſi di* Gennaro, Febbraro, *e* Marzo *del* 1689. *minacciavano a voſtra Maeſtà coſe ſpaventoſiſſime, ſpero ſecondo le apparenze, che Iddio la tirerà fuori di tali pericoli. Se Voſtra Maeſtà mi permetterà di tempo in tempo ſervirla co' miei componimenti, lo farò con perfetto raſſegnamento, di humiliſſimo Servo.*

miers Mois, de Janvier, Février & Mars de l'an mille ſix cent quatre-vingt neuf, menacent Votre Majeſté d'attaques très-dangereuſes, j'eſpére pourtant que Dieu (ſelon toutes les apparences) l'en retirera gracieuſement. Si Votre Majeſté veut bien me permettre de lui communiquer de tems en tems mes petites compoſitions, je ſuis prêt à vivre & à mourir,

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1688.

de Votre Majeſté

Le 16 Septembre 1688.

Le très-ſoumis Serviteur

Le vieux Allemand

*Voigt* de *Stade.*

*Galdenblad* ajoute que la Reine avoit écrit de ſa propre main ſa Lettre en *François* (*a*). Répondez-lui. *Il me fera le plus grand plaiſir du monde*, & au bas elle avoit marqué à *Galdenblad*: *Répondez-lui avec eſtime & bonté. Dites-lui qu'il y a long-tems que ſa réputation m'a fait concevoir de l'eſtime pour lui, & que j'ai eu envie de le connoître, & d'avoir commerce de lettres avec lui; que je le remercie de m'en avoir ouvert le chemin; que j'ai trouvé ſa prédiction trop vraye:* Sed ex his omnibus eripuit nos Deus. *Que je ſuis fâchée de n'avoir pas eu plutôt ſa Lettre, qui ne m'a été rendue qu'aujourd'hui, & qu'il ne m'attribue pas à faute d'avoir répondu ſi tard.*

Voilà tout ce que les Cahiers de *Rome* & le Sieur *Galdenblad* nous marquent là-deſſus, & que je n'ai pas voulu manquer de rapporter ici tout du long. J'ai aſſez parlé de la vanité de l'Aſtrologie Judiciaire, & de ce qu'en penſoit *Chriſtine* elle-même, qui déclara poſitivement (*b*), *qu'elle n'étoit pas de ceux qui croient aux prédictions, mais que c'étoit ſa curioſité qui vouloit ſavoir tout:* diſant encore dans une autre Lettre à *Olivekrans*, trois mois avant ſa mort: *que l'Aſtrologie terreſtre eſt meilleure que la céleſte.* Mais, dira-t-on, la réponſe qu'elle avoit chargé *Galdenblad* de faire à la Lettre de *Voigt*, n'a peut-être précédé ſa mort que de trois ſemaines, ce qui prouveroit le ſentiment de ceux qui ont remarqué ce goût de la Reine pour les Sciences vaines. J'y réponds, comme j'ai déjà fait autre part, que la

(*a*) *Miſcell. Pol. pag.* 25 & 61. & 297.
(*b*) *Mém. de* Chriſtine *T. II. p.* 208. 209

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1688.

la curioſité de *Chriſtine* la porta à rechercher ce qu'il y avoit de vrai ou de faux dans ces Sciences. Elle avoit plus de tems & de loiſir, & plus de connoiſſance & de moyens de le faire, que mille autres. Il ne s'enſuit pas delà qu'elle ajoutât foi à tout ce qu'on en diſoit. Quant à la Médecine & à l'Aſtrologie, elle-même avoit adopté pour principe: *qu'il faut ſavoir aſſez de l'une & de l'autre pour n'être pas la dupe des Médecins & des Aſtrologues* (a). Pour ce que *Galdenblad* a rapporté ci-deſſus, je veux bien admettre que la Lettre de *Voigt* a été véritablement telle que nous venons de la donner: mais pour le commentaire que *Galdenblad* y a fait, il ne me paroît pas aſſez précis & ſatisfaiſant. Il dit bien que la Lettre n'a été rendue à la Reine qu'après ſa premiére grande maladie, & qu'elle a été portée à *Rome* par un Cavalier. Mais pourquoi ne nomme-t-il pas ce Cavalier, & le jour qu'il l'a préſentée? Outre cela, l'Aſtrologue *Voigt* demande une penſion apparemment à vie, crainte de ſurvivre à ſa vue, & de paſſer le reſte de ſes jours tout-à-fait aveugle, ſelon les régles de ſon propre pronoſtic. Comptant ſur la généroſité de *Chriſtine*, il ſemble que le malheur qu'il craignoit, méritoit bien une Lettre myſtérieuſe, antidatée peut-être d'autant de mois, après avoir appris que la Reine avoit heureuſement échappé à ſa grande maladie. Mais puiſqu'il étoit ſi ſûr de ſon fait, pourquoi ne prévit & ne prédit-il pas que la Reine mourroit peu de ſemaines après avoir reçu ſa Lettre, comme cela arriva? Je crains donc que *Galdenblad* n'ait été la dupe de cette affaire, ou, ce qui ſeroit encore pis, qu'il n'en ait voulu duper d'autres, ſous le beau voile de débiter des myſtéres où il n'y en avoit point.

Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que *Chriſtine* avoit été fort mal depuis environ la mi-Février juſques vers le 12 de Mars; époque où je ne trouve pas qu'elle ait écrit ou ſigné des Lettres dans cette année 1689, qui fut la derniére de ſa vie; mais que par la force de ſon tempérament elle s'étoit ſi bien trouvée qu'il y a encore trois de ſes Lettres dans mes recueils, qu'elle a écrites & ſignées depuis, outre deux autres que j'ai produit dans ſes Mémoires imprimés (b). Celles-ci ſont toutes trois en *Italien*, nous les donnerons avec la traduction. La premiére eſt du 12 Mars à ſon Réſident *Texeira*: Elle lui dit: (c).

*Havrete inteſo di man in mano il mio ſtato nella mia grave, e pericoloſa malatìa, dalla quale per miſericordia d'Iddio ſono ſcampata da ſabbato in quà. Hora ſono in convaleſcenza fuori di letto, ricuperando*

Le bruit de l'état de ma grande & dangereuſe maladie vous ſera parvenu. J'en ſuis relevée par la miſéricorde de Dieu depuis ſamedi paſſé. A préſent je ſuis hors du lit & en convaleſcence; recouvrant chaque jour mes forces paſſées. Je m'aſſure que vous en aurez été ſenſiblement

(a) *V. Mémoires de* Chriſtine *Tom. II. p.* 208, 209. *& ſon* Ouvrage de Loiſir *Cent. VI. n.* 2. *p.* 21.

(b) *T. II. p.* 305 *&* 307.

(c) *Lettere a' ſoi Miniſtri pag.* 89.

*rando ogni giorno più le prisline forze. Son certa che voi m'havete compatita, come m'hà compatita tutta* Roma.

*In risposta delle vostre lettere dei 2. e dei 9. Febrajo, n'accuso la ricezione della solita rimessa per il medemo Mese, ed in occasione della vendita di cotesto mio Palazzo, hò inteso con ammirazione, che sapendo voi, ch'io l'hò comprato per diecisette milla scudi, pensiate di lasciarlo per dodici all' Inviato stratio. dell'* Imperatore, *e molto più mi sono maravigliata della si bassa offerta di nove milla scudi, ch'egli vi hà fatto: tuttavia per le considerazioni ch'egli stesso m'hà significato, io mi contento che glielo lasciate per tredici milla almeno, che è quanto per adesso m'occorre dirvi, e Dio vi prosperi.*

ment touché, comme tout Rome l'a été.

Négociations & Commerce de Lettres de Christine.

L'an 1689.

En réponse à vos Lettres du 2 & du 9 Février, j'accuse la réception de la remise ordinaire de l'argent pour ce même mois; & par rapport à la vente de mon Palais, j'ai été surprise d'apprendre que, comme vous savez vous-même qu'il m'a coûté dix-sept mille écus, vous pensiez à le laisser pour douze mille à l'Envoyé Extraordinaire de l'*Empereur*; & plus encore me suis-je étonnée du bas prix de l'offre de neuf mille qu'il vous fait. Cependant, pour les considérations que vous m'avez mandées, je suis contente que vous le lui laissiez pour treize mille tout au moins. Voilà tout ce que j'ai à vous dire à-présent. Dieu vous fasse prospérer.

## Apostille de la propre main de la Reine.

*Io son viva per miracolo d'Iddio, e della complessien robusta sopra ogni humana condizione, che Dio m'hà dato; posso anco dire che vi è concorso il miracolo dell' arte, perche veramente il mio Medico ed anche i valent' huomini, che sono stati sopra chiamati, hanno fatto maraviglie. Sarà per quanto piacerà a Dio &c.*

Je vis par une merveille de Dieu, & par la complexion robuste & plus qu'humaine que Dieu m'a donnée. Aussi puis-je dire que le miracle de l'Art y a concouru; car en-vérité mon Médecin & autres Experts, qu'on a consultés & fait venir, ont fait des merveilles. Ce sera pour autant de tems qu'il plaira à Dieu.

L'an

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1689.

L'autre Lettre étoit écrite au Connétable *Colonna*, Viceroi de *Naples*, en date du 19 Mars 1689 en ces termes (*a*).

*Alla cordialità con cui ella m'hà eſpreſſo i ſuoi ſentimenti, per cagione della mia grave malatìa, e ricuperata ſalute, corriſponde al vivo deſiderio, ch'io porto della continua proſperità della ſua.*

Le vif deſir que j'ai pour la continuation de votre proſpérité, répond parfaitement à la cordialité avec laquelle vous m'avez exprimé vos ſentimens ſur ma forte maladie & ſur le recouvrement de ma ſanté.

*La ringrazio però con tutto l'animo, aſſicurandola che come hò ricevuto con ſommo gradimento queſta ſua affettuoſa dimoſtrazione; coſi godrò d'haver frequenti occaſioni di dimoſtrarle per effetti la propenſione, e la ſtima ſingolare, che conſerverò ſempre alla perſona ed al merito ſuo, e le auguro felici avvenimenti.*

Cependant je vous en remercie de tout mon cœur, & vous aſſure que comme j'ai reçu votre démonſtration affectueuſe avec le plus grand plaiſir du monde; de-même je ſerai ravie d'avoir ſouvent occaſion de vous prouver le penchant & l'eſtime particuliére que je conſerverai toujours pour votre perſonne & pour votre mérite, vous ſouhaitant toute ſorte de proſpérités.

La troiſiéme & derniére des Lettres de *Chriſtine* du 2 Avril (qui répond par la date à celle qu'elle avoit écrite à *Olivekrans* en *François* (*b*), étoit adreſſée au Duc de *Parme*) & contient un compliment de condoléance ſur la mort de ſon Frére. La voici (*c*).

*La perdita del Sig^r. Principe* Aleſſandro, *Fratello di V. A. è ſtata ſentita da me con diſpiacere, corriſpondente al cordial' affetto, con cui prendo parte a tutti gli avvenimenti della ſua Caſa: Compatiſco però con tutto l'animo il giuſto dolore dell' A. V. e ringraziandola delle corteſi eſpreſſioni, con le quali m'hà ſpecificato queſto funeſto accidente, reſto pregando Dio che la riſtori con altre conſolazioni, e proſperità, eſſendo D. V. A. &c.*

Chriſtina Aleſſandra.

J'ai ſenti la perte de Mr. le Prince *Alexandre* Frére de V. A. avec ce déplaiſir qui répond à la cordiale affection avec laquelle je prends part à tout ce qui arrive à votre Maiſon. Je compatis de tout mon cœur à la juſte douleur de V. A. & en la remerciant des expreſſions obligeantes dont elle s'eſt ſervie en me marquant ce funeſte événement, je prie Dieu qu'il le répare en vous conſolant, & en vous comblant de proſpérité, étant de V. A.

la très-affectionnée

*Chriſtine Alexandra.*

En

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 131.
(*b*) *Mém. de* Chriſtine *Tom. II. pag.* 307.
(*c*) *Lettere a' Principi. pag.* 79.

Cette grande Reine mourut après, en moins de dix-sept jours, d'une rechûte de la derniére maladie qu'elle avoit eue (*a*). Nous avons déjà donné une relation très-circonstanciée de cette maladie, de sa mort, de ses funérailles, de son Testament, & de ce qui s'ensuivit. Nous nous contenterons donc d'ajouter ici la Lettre circulaire que *Charles XI.* Roi de *Suède*, écrivit à l'*Empereur*, à tous les Rois & grands Etats, pour leur notifier la mort de *Christine*. La voici traduite du *Latin* (*b*).

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1689. *La Reine* Christine *meurt.*

„ Le Courrier arrivé depuis peu de *Rome*, nous a apporté la nouvelle de „ la mort de la Séréniſſime & Très-puiſſante Dame *Chriſtine*, Reine des „ *Suédois*, des *Goths* & des *Vandales*, notre très-honorée Mére, arrivée le $\frac{9}{19}$ „ du mois d'Avril paſſé. Il n'y a perſonne qui ne conçoive ſans peine com„ bien ſon trépas nous a vivement touchés, tant à cauſe de la proximité du „ ſang, que pour les grandes obligations que lui ont notre Maiſon Roya„ le & les Royaumes que nous poſſédons. Pour en témoigner notre „ reconnoiſſance, auſſi-bien que la douleur que nous a cauſé ſon décès, „ nous avons jugé de notre devoir, fondés ſur le droit de l'amitié cordia„ le & la confiance fraternelle de V. M. de lui en faire part. Nous ne „ doutons nullement qu'elle ne veuille prendre part au triſte événement „ qui nous touche de ſi près: & comme elle avoit accoutumé d'eſtimer, „ autant qu'ils le méritoient, les grands talens de cette Reine pendant „ qu'elle vivoit, V. M. ne laiſſera pas non plus de conſerver un tendre „ ſouvenir de la Défunte, qui s'étoit rendue ſi chére & ſi eſtimable à tout „ le monde. Nous ſouhaitons au reſte que le Tout-puiſſant veuille ac„ corder à V. M. toutes ſortes de proſpérités, & lui faire paſſer une vie „ heureuſe pendant une longue ſuite d'années. Donné à *Stockholm* le 10. „ May 1789.

CHARLES,
*Jean Bergenhielm.* (*)

Pour ſe faire une juſte idée du caractére de *Chriſtine*, il eſt bon de ſe retracer les principaux événemens de ſa vie, afin d'y remarquer les traits qui peuvent nous développer & ſon cœur & ſon eſprit (†).

*Caractére de* Chriſtine, *& principaux événemens de ſa vie.*

Si

(*a*) *Mém. de* Chriſtine *T. II. p.* 305-328. (*b*) *Dans* Palmskold *Epiſtolæ illuſtr. Vir.*

(*) Nous inſérerons cette Lettre en Original écrite en beau *Latin*, dans l'Appendice, avec la belle Réponſe que les *Etats-Généraux* y firent. *V. l'Appendix No. XLVIII.*

(†) Depuis que les deux premiers Tomes de mes Mémoires de *Chriſtine* ont paru, Mr. *de Bielefelt*, Gouverneur du Prince Royal de *Pruſſe*, a donné au Public le Portrait de cette Reine (1). Je l'inférerai avec d'autant plus de plaiſir dans l'Appendix, que preſque tous les traits y ſont tirés au vif & au vrai. Mr. *Gioerwell* en a compoſé plus récemment un autre en *Suédois*, qui a été traduit en *Allemand* (2). Il a ſon mérite *V. l'Appendix No. XLIX.*

(1) Voyez le *Mercure de France*, May 1752. pag. 81-85.

(2) Dans ſa Bibliothéque Hiſtorique de *Stockholm* Part. I. pag. 32-36. Item dans ſes *Mémoires de Littérature de Suède* P. I. p. 84. &c. 87. &c. & dans les *Beytrage* ou les Ecots pour inſtruire & pour plaire. P. III. p. 149 &c. à *Greifswald* 1757.

Portrait de *Chriſtine.*

Si l'on fait attention aux amuſemens & aux occupations, & ſur-tout aux réflexions ſenſées & aux ſaillies pleines de feu de ſon enfance, on verra

te à de fauſſes nuances près, qu'il a données au hazard à ſa peinture, dont j'en retoucherai ici quelques-unes. Le Sr. *Gioerwell* prononce comme en dernier reſſort, „ que „ la maniére de penſer de *Chriſtine* en matiére de Religion, n'a été que celle qui con„ vient au plus groſſier Matérialiſte, laquelle, dit-il, s'eſt auſſi manifeſtée dans ſa „ conduite, qui n'a jamais été celle d'un Philoſophe Chrétien, comme on l'appelle au„ jourd'hui. Il ajoute, qu'à juger par la Lettre de *Chriſtine* à la belle *Ebba Sparre*, „ confrontée avec celle au Comte *Waſenau*, qui eſt-ce qui n'y remarquera pas un ſens „ entiérement contradictoire"? Mais je demande au Sr. *Gioerwell*: qui eſt-ce qui lui a conteſté ſa théſe? ou bien s'imaginera-t-il de donner par-là au Public quelque choſe de nouveau, après ce que Mr. *de Holberg* & Mr. *d'Alembert* ont dit à ce ſujet, il y a des années? Je ſuppoſe que Mr. *Gioerwell* aura lu ce que je leur ai répondu, enſuite de ce que j'en avois déjà dit dans mes Mémoires (1). Il y auroit compris qu'eux, auſſi peu que lui, ne raiſonnent pas conſéquemment. Il cite en preuve deux Lettres de *Chriſtine*, éloignées l'une de l'autre d'un intervalle d'environ vingt-quatre ans. Il dit que le ſens de l'une ne reſſemble pas à celui de l'autre. Mais n'eſt-ce pas juſtement cette grande différence des ſentimens de *Chriſtine* dans ces deux Lettres, qui prouve invinciblement qu'elle penſoit tout autrement en 1655 qu'en 1679.? Et ne préſumera-t-on pas qu'il faut être trop prévenu de ſes idées, pour ſoutenir que la Reine étoit Matérialiſte, après avoir lu entre autres ſon *Ouvrage de loiſir*, quoiqu'il y ait vingt paſſages & plus, où elle admet l'immortalité de l'ame, & reconnoît un état de peines & de récompenſes après cette vie? (2) La concluſion qui réſulte de-là, ſera donc celle que j'en avois tirée & rapportée dans mes Mémoires, en diſtinguant les différentes époques de la vie de cette Reine. J'y ai dit (3) que ce fut environ le tems qu'elle „ penſoit de changer, & même quelques années après avoir changé de Religion, qu'on „ avoit entendu ſortir de ſa bouche des expreſſions à-la-vérité bien libres & peu chrétien„ nes: mais, ajoutai-je, en conclura-t-on raiſonnablement que ces idées en fait de Religion „ & de Morale, lui ſoient reſtées toujours les mêmes durant toute ſa vie, quand il y a „ des preuves du contraire, qu'elle a encore confirmées peu de tems avant que de mourir?" Ne ſeroit-ce pas, (ſelon la maniére de raiſonner du Sr. *Gioerwell*) comme ſi l'on diſoit: que *Salomon*, étant jeune, avoit joui de tous les plaiſirs & de toutes les grandeurs du Monde, mais que devenu âgé il avoit toujours retenu la même ſenſibilité, quoiqu'en conſidérant les affaires & les choſes d'ici-bas, il les ait foulées aux pieds, en prononçant en Philoſophe de bon-ſens, que tout ce qu'il y avoit dans ce Monde n'étoit que vanité. Je reproche donc à cet égard à notre Philoſophe, qu'il a très-mal diſtingué les tems, ſans quoi il auroit vu que l'Ecriture s'accordoit aſſez. *Diſtingue tempora & concordabit Scriptura.* A ce compte ni lui, ni *Holberg* & *d'Alembert*, ne ſeroient pas tombés en contradiction avec eux-mêmes.

Quant à ce que Mr. *Gioerwell* a avancé, „ *qu'il n'y a que moi qui ai prétendu* que „ *Chriſtine* n'a pas franchi les bornes de la chaſteté, j'avoue que je me fais un vrai plaiſir encore de m'être oppoſé à ce lâche préjugé, dont presque tous les Ecrivains faméliques, qui ont parlé de cette Reine, l'ont accuſée, & dont, par leur intempérance de langue ils ont voulu donner le change au monde. Le Sr. *Gioerwell* eût bien mieux fait de ne pas porter de jugement déciſif dans une affaire, laquelle, j'oſe le dire, il n'a pas aſſez approfondie, & qu'il n'a crue qu'en ſuivant le torrent, auquel d'autres Savans ſe ſont laiſſés emporter. Il auroit ſans-doute pu remarquer par la lecture de mes Mémoires, que comme ma penſée n'a jamais été de placer mon Héroïne au nombre des Saints pour être un jour canoniſée, j'aurois

(1) Mém. de *Chriſtine* Tom II. pag. 195. not. & ma Réponſe à *Holberg*, dans l'Appendix No. L.

(2) Voyez auſſi ſes Sentimens dans le IV. Tome Cent. I. n. 29. 65. 84. Cent. II. n. 77. 89. 99. Cent. III. n. 5. 17. 18. 35. 60. &c. 73. &c. Cent. IV. n. 10. 16. 48. 70. Cent. V. n. 3. 28. 37. 39. 41. 42.

(3) Mém. de *Chriſtine* loco hic citato.

verra qu'elle avoit reçu de la Nature les dispositions les plus heureuses. Elles furent cultivées par les soins de son Pére, le *Grand Gustave*. Dans ce dessein il fit choix des plus sages Gouverneurs, des Précepteurs les plus savans & des Maîtres les plus habiles que fournissoit la *Suède*, fertile alors en grands hommes. Souhaitant avec ardeur qu'une Princesse qui devoit régner après lui sur un Peuple libre, pût réunir aux qualités & aux talens du Beau-sexe le mérite de l'Honnête-homme, les vertus du Héros & la capacité du Politique, il voulut qu'elle possédât tout ce qu'un Prince doit savoir. (*a*) Sa conduite fut confiée à la Princesse *Catherine*, digne Sœur de *Gustave*. Portrait de *Christine*.

Dans les Instructions dressées par les Etats de *Suède* pour diriger les études de leur jeune Reine, on voit que la connoissance de la Religion, & des devoirs qui en découlent, en faisoit le principal objet. Des sentimens de piété, de vertu, d'honneur, un grand amour pour la Patrie, c'étoit-là le but des leçons qu'on devoit lui donner. (*b*)

Les premiers pas de *Christine* furent des pas de géant, rien de plus rapide que ses progrès. Dès l'âge de dix ans, les élémens des Arts & les principes des Sciences lui étoient familiers. Elle écrivoit des Lettres en quatre Langues différentes: sa facilité de ce côté-là alloit si loin, qu'elle en a depuis appris jusqu'à douze autres. A dix-huit ans elle dévoroit les Auteurs Classiques, soit *Grecs*, soit *Latins*. Elle les relisoit avec autant d'at-

(*a*) *Voyez sa vie écrite par la Reine-même.* (*b*) *V. Ses Mémoires Tom. I. p.* 30. *&c. Tom. III. p.* 28. 50. *&c.* 61.

rois par conséquent, après tous les efforts possibles que je me suis donnés pour parvenir à la source de cette Anecdote, fait d'autant moins de difficulté de rendre public tout ce que j'en aurois pu découvrir, que l'Histoire tant ancienne que moderne fourmille d'exemples des premiéres Dames du Monde, qu'on ne sauroit pas dire innocentes à cet égard. Or pour abréger une question mise cent fois en avant, je conseille à Mr. *Gioerwell*, & à ceux qui pensent comme lui, de se familiariser avec la vie que la Reine a écrite d'elle-même huit ans avant sa mort, & d'y lire sa propre confession sur l'affaire tant contestée. Ils y verront que je ne me suis pas trompé dans mon jugement; & Mr. *Gioerwel*, comme *Suédois*, trouvera le sien digne d'en faire une amende honorable. Ce que *Christine* dit là-dessus, décidera le doute plus authentiquement que tous les raisonnemens de nos soi-disant Philosophes. La Reine prenant Dieu à témoin, (à qui elle avoit dédié son Ouvrage, & auquel elle renvoye presqu'à chaque page de son Ecrit,) en appelle sur son innocence là-dessus, justement dans un Chapitre où elle a assez de courage pour ne pas déguiser ses autres défauts, guéres moins excusables. Elle ne disconvient pas *d'avoir été proche du précipice; mais*, ajoute-t-elle, *quoi qu'en puisse dire la médisance, elle est innocente de toutes les calomnies dont on a voulu noircir sa vie* (1). Pour ceux qui feront les difficiles à reconnoître la validité de cette preuve si concluante, ils ne pardonneront si je les mets dans la classe de ceux qui, par une vue trouble, voyant toute couleur noire, ou qui, par une imagination extravagante, veulent reléguer tous les faits Historiques dans les espaces imaginaires du *Pyrrhonisme*. Qu'ils aillent donc chercher dans l'autre Monde des preuves mieux constatées, que celles qu'ils trouvent dans celui-ci. Je m'assure pourtant que des gens d'honneur & de probité recuseront des Juges aussi iniques que téméraires, qui de gayeté de cœur cherchent à noircir la réputation d'autrui, & aggravent par-là leurs propres crimes.

(1) V. ci-dessus la vie de *Christine* écrite par elle-même dans le III. Tome pag. 57. & not. comme aussi mes Réponses à *Mr. de Holberg* & *d'Alembert*. *V. l'Append. Num. L & LI.*

Portrait de *Chriſtine.* d'attention que d'intelligence. Sans avoir recours ni aux Verſions, ni aux Commentaires, le Texte ſeul, comparé avec lui-même, lui en faiſoit pénétrer le ſens & développer les beautés. (*a*) C'eſt dans une lecture ſuivie de ces grands Maîtres en tout genre, qu'elle puiſa ce goût ſolide & nourri pour le vrai Beau, qu'on n'acquiert que dans le commerce des Anciens. Ce goût décidé la porta à faire inviter les plus ſavans hommes, en un mot ce qu'il y avoit alors de plus diſtingué dans les Sciences, les Belles-Lettres, les Arts utiles ou agréables, à ſe rendre à ſa Cour. La réputation de la Reine les y attiroit encore plus que ſes largeſſes. Son affabilité les y retenoit encore plus que ſes bienfaits. Quant à ceux auxquels leur ſituation ne permettoit pas de venir groſſir cette aſſemblée d'illuſtres, elle s'en dédommageoit par la correſpondance qu'elle entretenoit avec eux. (*b*)

Naturellement éloquente, la vivacité, la préciſion & l'énergie caractériſoient tous ſes diſcours. Chez elle point de ſérieux de commande, point de gravité étudiée. Tout ce qu'elle faiſoit, ſe ſentoit de l'ingénuité de ſon eſprit & de la gayeté de ſon humeur. (*c*)

Protectrice déclarée des Beaux-Arts, elle les encouragea par-tout; elle les fit naître en *Suède*. (*d*) Non moins favorable aux progrès de l'Erudition, dont les Univerſités ſont en quelque ſorte les dépoſitaires, elle fit des dons conſidérables à celle d'*Upſal*: elle fonda celle d'*Abo*: elle établit dans les Provinces ſept Colléges pour les Humanités. (*e*) A *Stockholm* elle inſtitua une Académie de Belles-Lettres, comme elle en entretint enſuite une à *Rome*.

Cette avidité pour la gloire, (*f*) ce brûlant deſir de tout connoître & de tout ſavoir, en répandant ſur ſa vie un certain air de ſingularité brillante, a fait naître ce problême: Les lumieres acquiſes de cette Reine lui ont-elles fait plus de bien que de mal? (*g*) C'eſt ce dont on laiſſe la déciſion au Public. En attendant, ce ſeroit une queſtion à propoſer dans quelqu'une de ces Académies, où l'on fait de part & d'autre des Diſcours Oratoires, d'examiner ſi les Sciences ſont utiles ou pernicieuſes à la Société. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que *Chriſtine* en parcouroit toutes les branches. Soit qu'on parlât de Philoſophie, de Mathématiques, de Phyſique, d'Hiſtoire Naturelle & de celle du Genre-Humain, de Chymie, de Poéſie, d'Eloquence, ou de Critique, elle ne ſe trouvoit jamais en pays inconnu. Mais l'étude de la Politique faiſoit ſes délices. C'eſt ce qui lui faiſoit appeller *Tacite ſon jeu d'échets* (*h*).

Tant qu'elle jugea des choſes par elle-même, elle en jugea en véritable Philoſophe. Mais obſédée depuis par de faux Savans, ils lui inſpirerent une Morale relâchée, & beaucoup d'indifférence pour la Religion révélée. Ces ſentimens libertins s'accrurent à meſure qu'elle entra en liaiſon avec les

(*a*) *V. Ses Mém. Tom. I. p.* 30. 344 *&c.* 465. *& Tom. III. p.* 52. 55.

(*b*) *Ibidem T. I. p* 223 *&c.* 349. *n.* 432. *& T. IV. p.* 1. 21. *&c.*

(*c*) *Tom. I. p.* 261. *& n. p.* 425. *&. T. III. p.* 474.

(*d*) *Tom. I. p.* 311. *&c.* 351. *& T. III. p.* 221. *n.*

(*e*) *Tom. I. p.* 311. 312. 350. *&c.*

(*f*) *T. III. p.* 236. 517. *&c. Tom. IV. p.* 13. 22. 45. 151.

(*g*) *V. Tom. I. p.* 438 *& not.*

(*h*) *V. Tom. I. p.* 344-347. 424. 552 *&c. & Tom. III. p.* 435. *&c.*

les *Jéſuites* ou avec leurs créatures. (*a*) C'eſt peut-être à cette époque que le trait qu'elle s'applique à elle-même, *qu'elle étoit incrédule & peu dévote*, convient le mieux. (*b*) On diroit que, pendant cet intervalle, *Chriſtine*, continuellement diſtraite & diſſipée, tantôt par l'attrait des plaiſirs, tantôt par la variété de ſes lectures & de ſes connoiſſances, tantôt par ſes intrigues & ſes Négociations en diverſes Cours; poſſédée d'ailleurs de l'amour de la gloire, ſa paſſion favorite & l'idole de ſon cœur, elle s'étoit formée à elle-même une Religion commode, (*c*) fondée ſur ſes idées de l'Etre Suprême, d'où elle déduiſoit à ſa fantaiſie certains devoirs moraux, ſe conformant pour l'extérieur au culte qui convenoit à ſes vues, & ſuivant en cela l'exemple de ces beaux Génies de l'Antiquité *Payenne*, qui penſoient pour eux-mêmes, mais qui adoroient avec le peuple. Elle revint pourtant de bonne foi de ſes égaremens (dont pluſieurs paſſages, ſur-tout dans ſon Ouvrage appellé ſes *Sentimens*, ne laiſſent aucun lieu de douter,) & elle reſta *Catholique*, s'il l'en faut croire, à la maniére de *St. Pierre* (*d*) & de *St. Paul* (*e*). Portrait de Chriſtine.

L'eſprit de profuſion eſt ſouvent le vice des grands hommes. Ce fut auſſi celui de *Chriſtine*. Les Savans ſur-tout ſe reſſentirent de ſon trop de libéralité. Pluſieurs s'en montrérent très-peu dignes par leur ingratitude. Il y en eut même, je le dis à regret, qui après avoir pillé ſa Bibliothéque & ſes Cabinets de Raretés, crurent apparemment ſe juſtifier, en publiant des calomnies contre elle. Mais une pareille conduite, en leur attirant ſes mépris, ne lui fit point perdre le goût des Arts & des Lettres: elle le conſerva tant qu'elle vécut (*f*).

Si elle ſe diſtingua de bonne heure par ſon amour pour tout ce qui peut orner ou nourrir l'eſprit, elle ne le fit pas moins par ſa capacité peu commune dans la Science du Cabinet. A ſeize ans elle aſſiſtoit déjà aux délibérations du Sénat de *Suède*, & à dix huit, c'eſt-à-dire à l'âge de la frivolité ou des paſſions, elle commença à gouverner par elle-même (*g*).

Cette candeur, qui caractériſe les belles ames, lui fit reconnoître avec franchiſe, que c'étoit *Axel Oxenſtierna* qui l'avoit initiée dans le grand Art de régner. (*h*) Inſtruite par un auſſi habile Maître, une certaine douceur majeſtueuſe, jointe à l'heureux don de perſuader, mais ſur-tout la force de ſon eſprit & la ſupériorité de ſon génie, lui donnoient un aſcendant ſi ſouverain ſur les Sénateurs, qu'ils s'étonnoient eux-mêmes du pouvoir qu'elle avoit ſur leurs ſentimens. Les plus courageux trembloient ſouvent en ſa préſence. (*i*)

Elle étoit elle-même ſon premier Miniſtre: elle écoutoit elle-même les propoſitions de ceux des Cours étrangéres: elle y répondoit elle-même, non par des ſignes de tête, ou en rompant l'audience, mais par des diſcuſ-

(*a*) *V. Tom. I. p.* 240. 274. 451. *n.* 462 *&c.* 472. *n.* 477. *n.*

(*b*) *V. Ses Mémoires Tom. I. p* 56. 209. *n.*

(*c*) *V. Mém. Tom. III. p.* 164. 209 & 210. *n. item p.* 130 & 131. *n.*

(*d*) *V. les citations ci-deſſus pag.* 170. *num.* (2.)

(*e*) *V. Tom. II. p.* 237 & 300. *n. item Tom. IV. p.* 130.

(*f*) *V. Tom. I. p.* 252. 262. 271. 284. *&c. Item Tom. III. pag.* 1. *&c. p.* 22. 25.

(*g*) *V. Tom. I. p.* 38. 76 & *not.*

(*h*) *V. Tom. I. pag.* 71. *Tom. II. p.* 197. & *Tom. III. p.* 55 & 66.

(*i*) *Tom. I. pag.* 425 & 429.

Portrait de *Chriſtine.*

cuſſions nettes, raiſonnées & déciſives. Elle connoiſſoit toute la fineſſe des Négociations. (*a*) On en peut juger, & par le témoignage de gens très-habiles qui ont traité avec cette Princeſſe, & par tant de Mémoires ou d'Ouvrages Politiques, qui ſont inconteſtablement de ſa compoſition. C'étoit elle qui dreſſoit ſes Secretaires, &, comme elle le dit elle-même, elle s'occupoit non ſeulement à faire la fortune, mais auſſi à former l'eſprit des hommes qui la ſervoient. (*b*)

On a dit que *Chriſtine*, laſſe de régner ſur un peuple obéiſſant dont elle étoit adorée, & prévenue de l'idée chimérique de tant de belles choſes qu'elle s'attendoit à trouver hors de ſa Patrie, dans des lieux où ſes grandes qualités ne manqueroient pas de s'attirer l'eſtime qu'elles méritoient, avoit abandonné ſon Trône aſſez légérement. (*c*) De toutes les raiſons qu'on a données d'une démarche auſſi extraordinaire, voici celle qui m'a paru la plus ſimple & la plus naturelle.

L'amour de la gloire, comme on l'a déjà remarqué, étoit ſa paſſion dominante : la ſeconde c'étoit l'ambition. L'une & l'autre étoient gênées par la nature du Gouvernement de *Suède*, dont les Finances d'ailleurs épuiſées lui firent naître des idées qui entraînoient néceſſairement ſon changement de Religion. C'eſt ce qui lui fit former le projet de prendre pour Epoux *Ferdinand IV.* élu par ſon appui efficace *Roi des Romains*, & déjà en poſſeſſion des Couronnes de *Bohême* & de *Hongrie*. (*d*) Elle auroit eu occaſion par-là de faire paroître dans le jour le plus avantageux ſes rares & riches talens. Elle ſe flattoit de gouverner & le Roi ſon Epoux & ſes Royaumes, &, quand il ſeroit parvenu au Trône Impérial, l'*Empereur* & l'*Empire*. Pour ne point contracter cette Alliance, comme on dit, à mains vuides, elle ſe propoſoit d'apporter en dot à l'Empereur futur les Duchés de *Bréme* & de *Verde*: ce qui lui fit chercher, comme on l'a vu dans les *Mémoires*, (*e*) un prétexte pour s'emparer de la Ville de *Bréme*. Mais *Ferdinand* venant à mourir de la petite vérole l'année même qu'elle abdiqua, ce vaſte & magnifique projet s'évanouit comme un ſonge. Tout autre Mariage lui auroit paru au-deſſous d'elle. L'habitude de vivre ſans complaiſance & ſans contrainte, fortifioit encore l'éloignement qu'elle témoigna pour tous les autres Princes qui aſpiroient à la poſſéder. (*f*) Auſſi, en quittant le Trône, elle ſe réſerva en termes exprès l'une des plus belles prérogatives de la Souveraineté, l'indépendance abſolue. Elle prétendoit, en conſéquence, n'être redevable qu'à Dieu ſeul de ſes actions. (*g*) Loin de ſe dépouiller des attributs de la Royauté en réſignant ſes droits ſur la *Suède*, elle avoit retenu celui du Glaive ſur ſes propres Domeſtiques; elle ſe croyoit leur Reine auſſi-bien que leur Maîtreſſe, & autoriſée par cela même à connoître ſeule des crimes qu'ils pourroient commettre, & à les en-

punir

(*a*) *V. T. I. pag.* 429. *&* 432. *Tom. III. p.* 169. *n.* 304. 384. *&* 497.

(*b*) *Voyez ſes Mém. Tom. II, p.* 166 *&* 169. *Tom. III. p.* 169. *n.*

(*c*) *V. Mém. Tom. I. p.* 462 *&c.*

(*d*) *V. Tom. I. pag.* 163. 378 *& not. Tom. III. p.* 223. *n.* 490. *& not.*

(*e*) *V. Tom. I. locis proximè citatis.*

(*f*) *Tom. I. p.* 162. *&c. Tom. III. p.* 354. 361. 378 *&* 380.

(*g*) *V. Tom. II. p.* 17. *&c. & not. T. III. p.* 298. 316. 317. *&c. Tom. IV. p.* 118. 123. 130. *n.* 133.

punir capitalement. En partant de ce principe, elle prononça la ſentence de mort contre *Monaldeſchi*, qui l'avoit trahie, & qu'elle fit exécuter. (*a*) Portrait de *Chriſtine.*

Cet excès de rigueur, peut-être l'unique de ſa vie, s'eſt attiré l'attention & les cenſures publiques par ſon éclat & par ſa ſingularité. Eu égard aux prétentions de la Reine, ce n'étoit qu'un ſimple acte de juſtice; & ce qui prouve qu'elle ne croyoit pas avoir eu tort dans cette occaſion, c'eſt qu'elle n'en eſt jamais convenue comme elle l'a fait de tant de défauts avec une ſincérité bien rare & bien louable. C'eſt ce qu'on peut voir ſurtout dans ce Supplément. (*b*)

On l'a accuſée de *mépriſer les femmes*, mais à tort: elle mépriſoit ſeulement celles qui n'avoient que les imperfections de leur ſexe. . . . d'*affecter d'être homme*, (*c*) mais n'en avoit-elle pas le courage, & les vertus? Un homme qui réuniroit en ſa perſonne les grandes qualités de *Chriſtine*, ne ſeroit-ce pas un maître-homme, (*d*) *d'avoir voulu paroître à la tête d'une Armée?* mais que de Souverains auxquels la flatterie a prodigué les titres de Conquérans & de Héros, qui n'ont jamais fait que *paroître* à la tête de la leur! *Qu'Elle étoit fort pointilleuſe ſur le Cérémonial*; (*e*) mais qu'on ſe ſouvienne du vain honneur du pas diſputé avec tant de hauteur par *Louis le Grand* vis-à-vis de ſon Beau-pére.

Si nous en croyons *Freinsbemius*, ce Savant d'un goût diſtingué, témoin oculaire & impartial des actions de la Reine, il faudra convenir de l'égalité de ſon humeur, qui ſe peignoit ſur ſon viſage, & à laquelle ni la proſpérité, ni l'adverſité ne cauſoit de changement apparent; toujours modérée dans la joye, toujours ferme & conſtante dans l'infortune. (*f*) Humaine & ſenſible elle compâtiſſoit aux malheurs d'autrui, & elle ſe faiſoit une affaire de ſubvenir aux beſoins des néceſſiteux. (*g*) Equitable & juſte, rien ne lui tenoit plus au cœur que le payement de ſes dettes. (*h*) Noblement deſintéreſſée, le dérangement de ſes finances n'altéroit jamais ſa belle humeur. (*i*) Scrupuleuſe ſur l'article de l'honneur, de la probité, elle étoit eſclave de ſa parole. Par un ſentiment de grandeur qui ne convient qu'à la vertu pure, elle ſe contenta de répondre à ſes calomniateurs, que la poſtérité rendroit témoignage de la fauſſeté de leurs calomnies. (*k*) Egalement laborieuſe & ſobre, elle dormoit très-peu, & ne donnoit à ſa table & à ſa toilette que le moins de tems qu'il lui étoit poſſible. (*l*) Elle auroit dû, diſoit-elle, ſe mieux ménager ſur l'article des bienſéances, parce qu'elles l'ont fait quelquefois paroître criminelle (*m*). On l'a accuſée d'inconſtance ou de légéreté: mais où trouver le Prince qui n'ait jamais changé

(*a*) *V. Tom. II. p.* 17. *&c. T. III. p.* 386. *Tom. IV. p.* 36. *&* 270.
(*b*) *V. Tom. III. pag.* 56 *&* 402. *&c.*
(*c*) *Voyez Mém. Tom. I. p.* 546 *& not. Tom. III. p.* 27. 54. 65. 361 *&* 153.
(*d*) *V. Tom. I. p.* 532. *T. III. p.* 361. *&* 394.
(*e*) *V. Tom. I. p.* 520. *T. II. p.* 145. *& n. p.* 178. 237. *& T. III. p.* 507 *&c.* 512. *&c.*
(*f*) *V. Tom. I. p.* 289. *n. & Tom. IV. p.* 236.
(*g*) *V. T. I. p.* 320. *T. II. p.* 63. *n.* 66. *n. &* 145. *T. III. p.* 54. 263. *&c. T. IV. p.* 37. 39. *&c.*
(*b*) *V. T. II. p.* 166. *&c. T. IV. p.* 145. *&c.* 248. *&c.*
(*i*) *V. T. II. p.* 167. 180. *T. III. p.* 296. 376. 413. 484. 492. 494. 509. *n. T. IV. p.* 248. 249.
(*k*) *V. Tom. I. p.* 156 *&c. Tom. III. p.* 296. 406. *&c.* 412. 492 *&c. T. IV. p.* 102. 153.
(*l*) *V. Tom. I. p.* 426. 428. *Tom. III. p.* 54. *&c. T. IV. p.* 24. 26. *&c.*
(*m*) *V. Tom. III. pag.* 58.

Portrait de *Chriſtine.*

gé de ſentiment? Et ſi l'on en trouvoit, ne le taxeroit-on pas d'opiniâtreté & de roideur? (*a*)

Sa taille au-deſſous de la médiocre étoit bien priſe. Elle avoit le bras beau, la main blanche & bien formée, le regard doux, le nez aquilin, la bouche agréable, les yeux bien fendus & pleins de feu, le teint vif, la voix, la démarche, l'air & les maniéres tout-à-fait mâles (*b*).

Il n'eſt pas étonnant que *Chriſtine* ait fait tant parler d'elle, ayant ſurvécu trente-cinq ans à ſon Abdication. *Charlequint*, qui ſe repentit dès le lendemain d'avoir abandonné ſes Couronnes, ne vécut que trois ans après. Tout ce qu'on ſait de lui dans cet intervalle, c'eſt qu'il chantoit des Litanies & s'amuſoit à élever des Oiſeaux. A quoi ſe ſeroit-il deſennuyé, s'il eût vécu plus long-tems? Qu'ont fait les autres Princes dans leur retraite? Mais pour *Chriſtine*, elle a illuſtré la ſienne par ſa bienfaiſance: elle l'a rendue utile à la Société: elle a ſu allier la dignité au repos.

Il n'eſt pas moins remarquable, que *Chriſtine* hors du Trône, ſans appui, ſans Miniſtres, ſans forces & ſans tréſors, ait entrepris & exécuté de grandes choſes, ſe comportant toujours en Souveraine, négociant avec toutes les Cours, gratifiant les perſonnes de mérite, répandant ſes aumônes ſur les indigens, ſe faiſant aimer, eſtimer & craindre au milieu de *Rome*, où elle ne poſſédoit pas un pouce de terre (*c*).

Elle redouta auſſi peu la mort que les revers de la fortune. Elle s'y prépara avec intrépidité: elle la ſubit ſans trouble, ſans regret & ſans foibleſſe. (*d*)

Plus on examinera ſa vie & ſes actions, plus auſſi tombera-t-on d'accord que ſes bonnes qualités l'emportent ſur les mauvaiſes. Les Philoſophes, les Littérateurs, les Politiques, les Héros même trouveront chez elle, chacun dans le genre qui leur eſt propre, dequoi exciter leur émulation & étendre leurs idées. Et il n'y a point d'homme ſenſé & qui réfléchiſſe, qui ne convienne, après un mûr examen, qu'il y aura peu de perſonnes du rang de *Chriſtine*, qui auront la force de l'imiter, moins encore de la ſurpaſſer.

(*a*) *V. Tom. III. p.* 158.
(*b*) *V. Tom. I. p.* 550.
(*c*) *V. Tom. II. pag.* 285. *Tom. IV. p.* 153.
(*d*) *V. Tom. II. p.* 308. *&c. Tom. IV. p.* 23. *&c. & p.* 153.

FIN.

PLAN

# PLAN

D'UNE

# HISTOIRE METALLIQUE

DE

# CHRISTINE

## *REINE DE SUEDE,*

RECTIFIÉ DE SA PROPRE MAIN,

*Renfermant les Evénemens les plus remarquables, arrivés pendant ſon Régne, après ſon Abdication & durant ſa Vie. Traduit de l'Italien.*

# PLAN

D'UNE

# HISTOIRE METALLIQUE

DE

# CHRISTINE.

## *AVERTISSEMENT.*

Plan d'une Hiſtoire Métallique.

IL y a quelques années que mon Ami, Mr. *de Berch*, me communiqua la copie d'un Plan d'une Hiſtoire Métallique de *Chriſtine*. Le célébre Antiquaire *Suédois*, feu Mr. *Keder*, y avoit marqué de ſa propre main, qu'ayant trouvé cette copie peu exacte, il ne l'avoit pas jugée digne de voir le jour. Cependant le Sr. *Tentzel*, connu entre autres Ecrits par ſes *Entretiens Littéraires*, a obſervé (*a*) que l'illuſtre Mr. *de Sparwenfelt*, Grand-Maître des Cérémonies de la Cour de *Suède*, l'avoit apporté avec lui de *Rome*, & que feu Mr. l'Antiquaire *Brenner* s'étoit propoſé de l'inſérer dans ſon *Theſaurus Nummorum Sueo-Gothicorum*, quoiqu'à-la-vérité ce deſſein n'ait pas eu de ſuite. Parmi le grand nombre de Manuſcrits que j'ai eu de *Rome*, il s'eſt auſſi trouvé une copie de ce Plan. Je les ai confrontées enſemble, & me ſuis apperçu que celle qui m'eſt parvenue en dernier lieu, non ſeulement eſt plus

(*a*) Dans ſes *Monathlichen Unterredungen*. Maji 1695. p. 346. &c.

Plan d'une Hiſtoire métallique.

plus correcte & augmentée de quelques Piéces, mais auſſi accompagnée d'un autre Plan de Médaillons que la Reine avoit réſervé pour compoſer l'Hiſtoire du Régne de GUSTAVE-ADOLPHE ſon Pére. Nous donnons donc la préférence à cette derniere, quoique ni l'une ni l'autre n'ait eu lieu ſelon ſes intentions. Quant aux Médailles projettées à l'occaſion de la Reine, on en trouvera ci-deſſous quelques-unes qui ont été exécutées, nous les avons marquées d'une étoile; outre cela, CHRISTINE en avoit fait graver elle-même à *Rome* quinze ou ſeize autres par les plus célébres Médailleurs de ſon tems: celles-ci ne ſont point mentionnées dans ce Plan, mais ſe trouvent déjà inſérées dans la liſte de ſes autres Médailles ſpécifiées dans le ſecond Tome de ſes Mémoires. A juger par une Lettre de la Reine écrite à l'Abbé *Bourdelot*, en 1681, il ſemble que le Sr. *Favoriti*, Secretaire du Pape, l'ait aidé à inventer & à former les revers de ces Médailles avec leurs inſcriptions (*a*). Ce qui mérite encore attention, eſt, que CHRISTINE conçut cette idée de donner une Hiſtoire Métallique des principaux Evénemens de ſon Régne & de celui de ſon Pére, dans le tems qu'elle compoſoit ſa propre Vie, par conſéquent antérieurement au tems que le Jéſuite *Meneſtrier* & l'Académie des Inſcriptions à *Paris* travailloient ſur l'Hiſtoire Métallique du Régne de LOUIS LE GRAND. Voici le

## *Plan des Médaillons du Roi* GUSTAVE LE GRAND *reſtitués.*

1. La tête du Roi . . . *Guſtavus Magn. Rex.*
   Revers: Un Mars . . . . *Marti Suecico Reſt. F.*
2. Rev. Un Hercule . . . *Fortitudo Regis. Reſt. F.*
3. Rev. Une Juſtice . . . *Juſtitia Regis.*
4. Rev. Une *Pallas* . . . *Sapientia Regis.*
5. Rev. *Virtus & Fortuna* . . . . *Regis.*
6. Rev. Le Roi à cheval, accompagné de Victoires. *Expeditio* 1. 2. 3. 4. 5. 6. &c. dont il faut marquer le nombre ſur chacun.
7. Rev. Le Roi debout ſur un Trophée couronné d'une Victoire . . . . *Victori Nationum.* NB. Il faut autant de Trophées qu'il y avoit de Victoires.
8. Revers . . . . . *De Danis.*
9. Rev. Un pareil. . . . . *De Polonis.*
10. Rev. Un pareil. . . . . *De Moſcovitis.*
11. Rev. Un pareil. . . . . *De Germanis.*
12. Rev. . . . . *Suecia Fœlix.*
13. Rev. La Province d'*Ingrie* conquiſe par le Roi. *Regis.*
14. Rev. La Province de *Livonie*. . . . . *Regis.*
15. Rev. L'Ile d'*Oelande*. . . . . *Danis erepta.*
16. Rev. *Colonia Americæ*. . . . . *Nova Suecia.*

17.

(*a*) *Voyez Tome IV. de ces Mémoires pag.* 113. *Not.*

17. Revers. *Opt. Max. Principi Regi* GUSTAVO MAGNO, *Pat. Pat. Victori & Protectori Nationum.* Plan d'une Hiſtoire Métallique.
Rev. La *Suède* & la *France* ſe tenant par la main. . . *Confœderatis.*
18. Rev. *Suecia & Batavia Conf.*
19. *Pat. Opt. Max. F.*
Rev. *Suecia & Anglia Conf.*
20. Rev. . . . . *Germania Protecta.*
21. Rev. . . . . *Securitas Regni.*
22. Rev. . . . . *Liberalitas Regis.*
23. Rev. . . . . *Reſtauratori Diſciplinæ Milit.*
24. Rev. Un Soleil. . . . *Illuſtrat Mundum.*
25. Rev. Un Phœnix. . . . *Quis ſimilis.*
26. Rev. La Foudre. . . . *Terribilis.*
27. Rev. *Fortuna & Gloria.* . . *Sueciæ Rex.*
28. Rev. Un Trophée, au-deſſus duquel eſt poſée une Tête de mort, couronnée par une Victoire déplorée par la *Suède.* . *Vict. Funeſta.*

Voici les

*Revers des Médaillons de la Reine*

# CHRISTINE,

*Avec leurs Légendes.*

1. La Tête du Roi GUSTAVE LE GRAND d'un côté, & de l'autre celle d'un Enfant, avec la Légende: CHRISTINA GUSTAVI M. *Filia.*
2. La Tête de la Reine ſa Mére, MARIA ELEONORA.
Rev. . . . *ut ſupra.*
3. Rev. Le Roi debout ſur un Trophée, couronné par la Victoire, tenant un Enfant ſur ſes bras, devant lequel la *Suède* à genoux lui rend ſon premier hommage. . . *Erit digna throno Patris ſui.*
4. Rev. Les trois Graces autour de l'Enfant, qui le gouvernent. . . . *Unica ſpes M. Patris.*
5. Rev. La Figure de cinq Vieillards. . . . *Tutela Fœlix.* 1633.
6. La Tête d'un Enfant de cinq à ſix ans, avec la légende, CHRISTINA *Regina* 1633. Ce fut alors qu'elle devint Reine par la mort de ſon Pére, & que la Tutéle prit ſon commencement.
7. Rev. La *Suède* & la *France* ſe tenant par la main. . . *Confœderatio.*
8. Rev. La *Suède* & la *Hollande.* . . . *Conf.*
9. Rev. La *Suède* & le *Portugal.* . . . *Conf.*
10. Rev. La *Suède* & la *Pologne.* . . . *Armiſtitium.*
11. Rev. Un Aigle qui tente ſon eſſor vers le Soleil. . . *Fortes creantur fortibus.*

Pan d'une Hiſtoire Métallique.

12. Revers. Un autre Aigle voltigeant. . . . *Ingenio fœlix.*
13. Rev. Une Fortune. . . . . *Ante vota venit.*
14. Rev. *Pallas* & *Mercure* inſtruiſant l'Enfant. Légende: *Diſce Veritatem & Sapientiam.*
15. Rev. Un Centaure. . . . . *Educatio fortis & fœlix.*
16. Rev. Un autre Centaure qui lui donne une pomme. . . *Diſce Virtutem.*
17. Rev. Un Trophée au milieu d'Oliviers. . . . . *Belli & Pacis Artes.*
18. Rev. Une *Diane* habillée légérement, décochant dans ſa courſe un dard à un Cerf qui fuit. . . . . *Exercitia Reginæ.*
19. Rev. Une figure à cheval, habillée en Amazone, qui tue un Tygre, avec la même légende.
20. Rev. La Reine en habit léger tenant d'une main le cheval ailé Pégaſe, & de l'autre un Caducée. . . . *Principi Juventutis.*
21. La Tête d'une Fille de 16 à 17 ans. . . CHRISTINA *Regina.*
Rev. La *Suède* à genoux devant la Reine, aſſiſe ſur le Trône en Habit Royal, lui offre l'Epée de la Royauté. . . *Unica ſpes Sueciæ.*
22. Rev. La Reine dans un Char tiré par quatre Lions. . . . *Regere Imperio Populos.*
23. Rev. (*) Un Soleil. . . . . *Nec falſo, nec alieno.*
24. Rev. (*) Un Phœnix. . . . . ΜΑΚΕΛΩΣ.
25. Rev. Le Lion Céleſte avec le ſigne de la Fortune, exprimé comme le Capricorne d'AUGUSTE. . . . . *Fortis & Fœlix.*
26. Rev. Un Centaure, tenant d'une main un Arc, & de l'autre le Soleil & la Lune. . . . . *Æternitati.*
27. Rev. Le Jugement de *Pâris*. . . . *Hæc omnia tibi.*
28. Rev. La *Suède* à genoux devant la Reine, aſſiſe ſur un Trône en Habit Royal, lui offre la Couronne, le Sceptre & l'Epée Royale ſur un couſſin. . . *Gloria & ſpes Sueciæ.* 1644.
29. Rev. de-même. . . . . *Suecia Victrix.*
30. Rev. La (Reine / *Suède*) aſſiſe ſur un Trophée, tient d'une main la Corne d'abondance, & ſoutient de l'autre une petite Victoire, qui eſt en attitude de la couronner. . . . . *Suecia Fœlix.*
31. Rev. Une autre avec le Caducée, deux Maſſues, le Gouvernail & le Globe, entrelaſſés à l'antique. . . *Gloria & Fœlicitas Regnorum & Provinciarum.*
32. Rev. La même. . . . . *Tutela Orbis Arctoi.*
33. Rev. De-même. . . . . *Securitas publica reſtaurata & aucta.*
34. Rev. Les Sciences & les Arts. . . . *Aucti & reſtaurati.*
35. Rev. La Navigation & le Commerce. . . *Terra marique aucti & reſtaurati.*
36. Rev. *Diſciplina Militaris & Civilis conſervatæ & auctæ.*
37. Rev. *Honor & Virtus.* . . . . *Mores reſtaurati & excuſi.*
38. Il faut un juſte dénombrement des Victoires remportées en *Allemagne*, exprimé par autant de Trophées & de Victoires. . . *De Germanis.* Chacune fera une Médaille à part.
39. De-même. . . . . *De Danis.*

40.

40. Revers. La figure de la Fidélité. . . . *Confœderatis inviolata.* Plan d'une Hiſtoire Métallique.

41. Rev. La Reine aſſiſe, comme ci-deſſus, ſur un Trophée. La Victoire lui préſente un Bouquet de Guirlandes, *Apollon* un de Laurier, *Pallas* un d'Olivier, l'*Amour* un de Myrthe, l'*Hyménée* un de Roſes, *Neptune* un d'Algue marine, & la *Fortune* un Manipule de ſes Biens. Le Bon Génie (*Bonus Genius*) à côté de la Reine, lui montre au Ciel une Couronne d'Etoiles, avec la légende.... *Major Merces Tua.*

42. Rev. La Reine, comme ci-deſſus, aſſiſe, habillée en Héros ſur un Trophée comme *Rome* Antique, eſt repréſentée, ayant la Victoire à dos, qui la couronne de Laurier, tandis qu'elle tient à la main gauche un Javelot, & préſente de la droite un rameau d'Olivier à une Province agenouillée, qui le reçoit. . . . *Germaniæ Pax data.*

43. La Reine, comme ci-deſſus. . . . . *Daniæ Pax data 1646.*

44. Les Provinces conquiſes par la Reine; ſavoir 1. la *Poméranie*, 2. *Bréme*, 3. le *Verde*, 4. *Wiſmar*, 5. la *Jimtie*, 6. la *Gotlande*, 7. la *Hallande*, 8. L'*Oeſele*... qui lui rendent hommage. Chacune d'elles aura pour légende. . . . . *Provincia Reginæ Fœlix.*

45. Rev. Les Provinces reſtituées, autant qu'il y en a eu. Chacune fera une Médaille à part, avec la légende ... N ... *Provincia reſtituta. Gloria Reginæ & Sueciæ.*

46. Rev. Un Trophée Maritime . . . *Dominium Maris Baltici.*

47. Rev. *Sapientia, Fortitudo, Veritas & Juſtitia.* .. au-deſſus. . *Mecum ſint, mecum laborent.*

48. Rev. Une *Pallas:* . . . . *Sapientia & Fortitudo.*

49. Rev. La Reine qui diſtribue des dons. . . . . *Abundantia Regni.*

50. Rev. Une Figure qui repréſente la Libéralité. . . . *Liberalitas Reginæ.*

51. Rev. La Reine, habillée en Héros & aſſiſe dans un Char triomphal, eſt couronnée de Laurier par une Victoire... *Opt. Max. Princ. Suecia ſua Fœlix.*

52. Rev. Un Arc de triomphe . . . . *Opt. Max. Princ. Reg.* CHRISTINÆ *Aug. Suecia ſua Fœlix. Victrix.*

53. Rev. Un Soleil dans l'Ecliptique . . . *Dat leges ſequiturque ſuas.*

54. Rev. La Reine, diſtribuant de l'or & de l'argent à ſes Armées. . . *Data ſtipendia & dona Legionibus Victricibus.*

55. Rev. La *Moſcovie*, qui ſe rançonne. La Reine la reçoit aſſiſe ſur un Trophée. . . . . *Moſcovia Bellum deprecata*, ou *Moſcovia redemta.*

56. Rev. Une Victoire au milieu de deux Trophées. . . *Gloria Exercituum Reginæ.*

57. Rev. De-même. . . . *Gloria Senatûs.*

58. Rev. De-même. . . . *Gloria Regnorum.*

59. Rev. De-même. . . . *Gloria Regni Reginæ.*

60. Rev. La Gloire & la Félicité. . *Sueciæ Regina.*

61. Rev. La Fortune & la Gloire. . *De-même.*

62.

Plan d'une Hiſtoire Métallique.

62. Revers. Un Trophée. . . . . *Reginæ Exercituum.*
63. Rev. Une Foudre. . . . . *Parcere Subjectis.*
64. Rev. *Pax oblata, non accepta Polonis.* *Erit pœnitentia tarda.*
65. Rev. (*) Une Couronne Royale. . . . *Avitam & Auctam.*
66. Rev. La *Suède* & l'*Allemagne*. . . . *Concordia & Pax.* 1650.
67. Rev. La *Suède* & l'*Eſpagne*. . . . *Concordia & Pax.*
68. Rev. La *Suède* & l'*Angleterre*. . . . *Confœderatio* 1654.
69. Rev. Une Girandole ou Roue de feu. . *Sic tranſit.*
70. Rev. Un Vaſe de parfums. . . . *Sic tranſit gloria mundi.*
71. Rev. Un Trophée de diverſes ſortes de Couronnes, de Sceptres, de Guirlandes, d'Epées, de Maſſues &c. négligemment entrelacées pour exprimer les grandeurs & la pompe de ce Monde, avec la légende *Omnia Vanitas.*
72. Rev. Un Bras qui ſort des nues, tenant une Croix... *Oſtendam quanta.*
73. Rev. La Reine en habit d'Héroïne ou de Héros, aſſiſe ſur un Trophée, (comme *Rome* eſt repréſentée,) couronnée d'une Victoire, qui foule aux pieds le Monde, préſente une Couronne Royale à un homme proſterné à ſes pieds pour la recevoir. La *Suède* en pleurs regarde cet acte avec admiration. . . *Rex datus Sueciæ Vict. Max.*
74. Rev. La Reine, ayant abdiqué, eſt aſſiſe dans un Char tiré par quatre chevaux. La *Suède*, qui en verſe des larmes. . . . *Profectio Reginæ* 1ª.
75. Rev. L'*Eſpagne* qui reçoit la Reine. . . . . *Applauſus Hiſpaniæ.*
76. Rev. Un Soleil qui ſe léve. . . . *Inſipientibus viſus eſt mori.*
77. Rev. Une Couronne Royale. . . . . *Auctam & datam.*
78. Rev. Une autre Couronne Royale. . . . . *Et ſine te.*
79. Rev. *Spes & Fortuna.* . . . *Valete.*
80. Rev. Victoire ſur les Calomnies. . *Contemtu.*
81. Rev. Une Hydre. . . . *Tu ne cede malis.*
82. Rev. La Reine, faiſant profeſſion de ſa foi. . . *Scio cui credidi.* Les Légats Apoſtoliques au côté.
83. Rev. La Reine à pied en habit de Pélerine, avec une Croix ſur l'épaule. . . . *Ecce reliquimus omnia & ſecuti ſumus te.*
84. Rev. Une Croix. . . *Tolle & ſequere.*
85. Rev. L'Adoration de la *Madonne de Lorette*. . . *Sub tuum præſidium.*
86. Rev. (*) L'Entrée de la Reine à *Rome* par la Porte *del Popolo*. . . *Fœlici fauſtoque ingreſſui.*
87. Rev. La Reine à cheval. . . . . *Adventus in urbem.*
88. Rev. La Reine, qui adore la *Vérité* dans *l'Egliſe Romaine*. . . *Præpoſui illum Regnis & Sedibus.*
89. Rev. La Reine dans le Conſiſtoire. . . . . *Petro & Tibi.*
90. Rev. La Confirmation de la Reine de la main du Pape à l'Egliſe de *St. Pierre*. . . . . *Confirmatio Reginæ.*
91. Rev. Un Soleil. . . *Tanto ſi vede men, quanto più ſplende.*
92. Rev. Un Soleil. . . *Mi culpa y diſculpa.*
93. Rev. Le voyage de la Reine par mer de *Rome* en *France*. . . *Profectio Reginæ* 2ª. 1656.

94.

94. Revers. La Reine à cheval, & la *France* qui la reçoit. . . . *Applausus Galliæ.* — Plan d'une Histoire Métallique
95. Rev. L'Entrée de la Reine à *Paris*. . . . . *Adventus Parisiis.*
96. Rev. L'Abouchement de la Reine avec le Roi de *France*. . . . *Amicitia Regum.*
97. Rev. Le Retour de la Reine de *France* à *Rome*. . . . *Reditus Reginæ ad urbem.*
98. Rev. Un autre Voyage pour la *France*... *Profectio Reg. III.* 1658.
99. Rev. Le Voyage de la Reine pour la *Suède*... *Profectio Reg. IV.* 1660.
100. Rev. Son Retour à *Rome*. . . . . *Reditus Reginæ ad urbem.*
101. Rev. Son second Voyage de *Rome* en *Suède*. . . . *Profectio Reg. V.*
102. Rev. Son dernier Retour de *Suède* à *Rome* dans un Char tiré par quatre chevaux. . . . . *Reditus Reginæ ad urbem.* 1668.
103. Rev. Sur son Académie. . . . *Erit allocutio cogitationis & tædii mei.*
104. Rev. Les Arts Libéraux. . . . . *Deliciæ Reg.*
105. (*) Rev. Le Mont *Parnasse* . . *Dulces ante omnia Musæ.*
106. Rev. La Reine dans une solitude, en attitude de se reposer sur un assemblage de rameaux de Palmier & de Laurier... *Duxit in solitudinem.* — 1a. *Solitudo.*
107. Rev. La Reine, comme ci-dessus, avec son bon Génie à ses côtés & un Rayon du Ciel qui l'illumine. . . . *Loquere Domine.* — 2a. *Solitudo.*
108. Rev. La Reine, de même, dans une solitude, avec son bon Génie qui lui montre du doigt le Ciel, d'où resplendit une Couronne d'Etoiles. . . . . *Ne perdas mercedem tuam.* — 3a. *Solitudo.*
109. Rev. Une *Victoria Mundi*. . . . . *Manna absconditum.*
110. Rev. Une autre *Victoria Mundi*. . . . . *Quis ut Deus.*
111. Rev. Le Tems qui découvre la vérité. . . . . *Videbunt.*
112. Rev. Une Couronne d'épines & de roses... *Nihil habenti nihil defuit.*
113. Rev. un Oiseau de Paradis. . . . . *A te quid volui.* 1679.
114. Rev. Un Phœnix. . . . . *Ny arrepentida ny disdichiada.* 1679.
115. (*) Rev. Le Globe du Monde. . . . *Ne mi bisogna ne mi basta.*
116. (*) Rev. Un Labyrinthe. . . *Fata viam invenient.*
117. Rev. Une Etoile Polaire. . . . . *In vanum quærunt absentem.*
118. Rev. Une Couronne d'Etoiles. . . . . *Fidelis est Deus.*

*Ella è quella che Dio vuole*
*E sara quella che Dio vorra.*

C'est-à-dire,

*Elle est telle que Dieu le veut,*
*Et sera telle que Dieu voudra.*

(Il est dit au bas.)

On avertit qu'à chacune de ces Médailles il faut ajouter *G. D.* (*Gratia*

Plan d'une Hiſtoire Métallique.

*tia Dei*), comme les Anciens mettoient ſur les leurs S. C. (*Senatûs-Conſultum*), pour faire connoître que de quelque bonheur, de quelque grandeur & de quelques talens qu'on ait joui, ou qu'on jouiſſe encore, ou que l'on jouira dans la ſuite, tout cela ne provient que de Dieu, ſeul Diſtributeur de tout bien, à qui, & non à ſoi-même, ni à nul autre, ſoit gloire dans le tems & dans l'éternité!

# ADDITIONS

ET

# CORRECTIONS,

*Pour ſuppléer aux lacunes & aux fautes qui ſe ſont gliſſées dans les deux premiers Volumes des Mémoires de la Reine* CHRISTINE, *publiés ci-devant.*

# ADDITIONS
## ET
# CORRECTIONS,

*Pour ſuppléer aux lacunes & aux fautes qui ſe ſont gliſſées dans les deux premiers Volumes des Mémoires de la Reine* CHRISTINE, *publiés ci-devant.*

NOus avons remarqué dans les *Mémoires de Chriſtine* (*a*), qu'une de ſes premiéres occupations dans ſa jeuneſſe étoit celle d'écrire des Lettres à ſes plus proches Parens, & à d'autres Perſonnes de marque. Nous en avons produit quelques-unes; mais depuis il nous en eſt parvenu de *Suède* encore près de cent quatre-vingts autres, tant en *Suédois*, en *Latin*, qu'en *Allemand* & en *François* (*). Quoique ce qu'elles contiennent ne ſoit en général pas bien intéreſſant, on nous permettra d'en inſérer ici une partie, du moins celles qui conſtateront des faits qui regardent l'éducation & les progrès des études de cette jeune Reine, ou qui éclairciront quelque autre point d'Hiſtoire de ce tems-là. l'an 1636.

*Nombre de Lettres de* Chriſtine *recueillies en Suède.*

Nous nous en rapportons à ce qu'elle a dit elle-même (*b*), de la maniére dont ſes heures étoient partagées entre les affaires, ſes études & ſes exercices, auxquels étoit prépoſé ſon Précepteur, le Docteur *Jean Matthiæ*, qu'elle nomme *homme bien né, honnête homme, ſavant & très-capable de bien inſtruire un Enfant* (†). Une de ſes premiéres Lettres en *Latin* étoit celle qu'elle écrivit en ſa faveur à la Régence de *Suède*, en lui demandant que

(*a*) *Tom. I. pag.* 30. 34. *&c.*
(*b*) *Dans ſa Vie, écrite par elle-même, pag.* 65. *&c.*

(*) J'en ai eu au-delà de cent vingt de Mr. le Chevalier *Stiernman*, Conſeiller de la Chancellerie de *Suède*, la plupart en *Suédois*. J'ai tiré le reſte des Originaux d'un *in folio*, qui a pour titre *Exemplar Epiſtolarum Chriſtinæ Reginæ Sueciæ*, que Mr. Hollman, Poſſeſſeur des Mines, a eu la bonté de me communiquer.

(†) Voyez les Mémoires de *Chriſtine* Tome. III. pag. 51.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

que la Terre, que la Reine ſa Mere avoit cédée de ſon Douaire à ſon Précepteur, jouît de toutes ſortes d'immunités, en conſidération de la peine qu'il s'étoit donnée pour ſon éducation. Voici comment *Chriſtine* s'exprime ſur ce ſujet, étant alors âgée de dix ans.

L'an 1636.

Ad Gubernatores Regni,

*Intelleximus Sereniſſimam Reginam Matrem antehàc Præceptori noſtro, durante ſuâ & uxoris vitâ, nonnullorum in fundo ſuo prædiorum ab annuâ & ordinariâ penſione immunitatem clementer indulſiſſe: itaque & nos benignè rogamus requirimusque, ut cum dominio fundi hæreditario, eadem prædiola ab omni penſione extraordinariâ ſervituteque pro ſe & conjuge ſuâ, noſtro quoque nomine immunia poſſideat. Meretur certè ſtudium ejus indefeſſum, & quotidianus in nobis informandis labor, ut prima hæc noſtra petitio, & interceſſionalis epiſtola, non poſtremum apud Ephoros ſuos locum inveniat. Scrib.* Holmiæ *die* 8. *Octobris* 1636.

*Illuſtres Domini Proceres, Regni Tutores Chariſſimi*
*Veſtr. Illuſtr.*
*Benevolentiſſima*
CHRISTINA.

Comme la Régence n'avoit pas conſenti à la demande de la Reine, ſoupçonnant apparemment que ſon Précepteur la lui avoit inſinuée, elle revint à la charge deux ans après, par une Lettre qu'elle écrivit au Sénateur, le Grand-Maître de ſa Cour, le jour même de ſa naiſſance, qui étoit le $\frac{8}{18}$. de Décembre, entrant dans la treizième année de ſon âge; & on ſait qu'alors la Régence n'y fit plus de difficulté. Cette Lettre eſt conçue en ces termes.

Illuſtriſſimi Regni Archidapifer, Domine Ephore chariſſime,

*Diem ſuum natalem certis optionibus & votis celebrarunt Veteres. Ego hoc ipſo die, quo annum ingredior ætatis decimum tertium, nullam quidem quam vellem Illuſtritati tuæ optionem, propter ætatem adhuc teneram, offerre poſſum. Unicam autem hanc ab Illuſtritate tuâ requirens, ut quemadmodum ante biennium litteris meis admonita, recepit ſe facturum, ut pauca illa prædia, quorum fructus Sereniſſima Regina Mater, Præceptori meo, durante ſuâ & uxoris vitâ, clementer conceſſit, ſub privilegiis & immunitatibus, hæreditario jure eidem conferantur: ita adhuc annuentibus quoque ceteris Dominis Regentibus,*

*ac*

*ac illustrissimo Domino Cancellario negotium hoc in se benignè suscipiente, promissi sui memor, intercessioni nostræ pro Præceptore locum relinquere, & ultimam, ut ajunt, manum addere dignetur. Quo facto, & Præceptorem sibi obsequio, & me singulari amore in perpetuum devinxerit*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1636.

*Illustritati tuæ*

*Arosiæ* die natali, qui est 8. Decembris 1638.

*addictissimam*

CHRISTINAM.

Voici la promesse que fit par écrit la jeune Reine de parler *Latin* avec son Précepteur. Elle est du 28. Octobre 1636.

## Literæ obligatoriæ.

*Nos infra scriptæ promittimus & adstringimus nos hâc nostrâ obligatione posthâc velle loqui Latinè cum nostro Præceptore. Antea quidem promisimus idem, sed promisso non stetimus. Deinceps, Deo auxiliante, volumus servare id quod nunc promisimus. Proximo à die Lunæ, Deo volente, incipiemus hoc nostrum exercitium. In ulteriorem certificationem has literas manu propriâ scripsimus, eisque subscripsimus. Actum* Stockholmiæ, *die* 28. *Octobris* 1636.

Dans la Lettre suivante, écrite en *Suédois*, *Christine* mande à la Reine sa Mére, qu'elle & Madame la Princesse sa Tante, à qui son éducation avoit été commise (*a*), se portoient bien, & souhaittoient d'apprendre aussi de bonnes nouvelles de la Reine-Mére. Il y a dans mon Receuil nombre de ces sortes de Lettres, que nous ne produirons pas. Cependant celle que nous allons donner, & d'autres semblables, serviront de preuve de ce que *Christine* dit elle-même, (*b*) que sans le secours d'aucun Maître elle avoit appris l'*Allemand*, le *François* (*), l'*Italien*, l'*Espagnol* & le *Suédois*, qui étoit sa Langue naturelle. Au moins on remarquera par les exemples que l'on verra ci-après, que dès l'âge de dix ans elle s'exerçoit à écrire en quatre différentes Langues.

Ad

(*a*) *V. ses Mémoires, Tom. I. pag.* 3 & 34.

(*b*) *V. sa propre Vie, dans le III. Tome de ces Mémoires pag.* 53.

(*) Il est donc peu probable que son Maître en cette Langue ait été un *Liégeois*, comme l'a prétendu un Ecrivain *François* (V. Ses Mém. Tom. I. p. 552). Nous verrons bientôt que son Précepteur *Matthia* n'avoit commencé qu'en 1639 à lui enseigner les premiers rudimens de la Langue *Françoise*.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

## Ad Sereniſſimam Reginam Matrem.

*Stormächtigſte Drotning, Älskelige Käre Fru Moder,*

L'an 1638.

*Eders Majeſtet hafwer ſig altid at förſäkra på min dötterliga ödmiuka tienſt och hörſamhet. Jag är bekymrat af dötterlig omſorg, huru Ed. Maj:. är til* Gripsholm *kommin, och om des helſa och lyckeliga wälmågo, och ſender fördenskul denne min lockey öfwer med mit lilla bref, och gifwer E. M. hörſamligen tilkänna, at iag ſomt min älskeliga Faderſyſters Kärlighet äro wid god helſa, önskandes altid på båda ſidor hugneliga tidender: twiflar intet at E. M. behagar denna min ſkrifwelſe, och när iag det wet, ſå ſkall iag det ofta giöra. Den högſte Gud hafwe E. M. i ſin gudommeliga beſkyd, och beder E. M. altjd at blifwa min gunſtiga fru Moder, ſåſom iag in i min död altid förblifwer*

*E. Maj:*

Dat. *Stockholm* den 29. Nov. A. 1636.

*Ödmiuka och hörſamma Dotter*

CHRISTINA R. S.

*Harangue prononcée par* Chriſtine.

Voici un compliment de nouvel an, que *Chriſtine* prononça en préſence de ſon Oncle, *Jean Caſimir* Prince Palatin, & de ſa Couſine la Princeſſe *Marie* (*) Fille de ce Prince, qui étoit la compagne de ſes études. Il faut pourtant que la Princeſſe *Marie* n'ait pas eu pour l'étude autant d'ardeur que la jeune Reine, puiſque dans une Lettre de l'année ſuivante (du 23 Mars 1639.) *Chriſtine* prie le Pére de l'encourager à être plus diligente; mais qu'il ne lui diſe pas qu'elle l'en ait averti.

## Gratulatio Reginæ ad Comitem Palatinum ſub auſpicia Anni 1638.

*Eſt in antiquo more poſitum*, Sereniſſime Princeps, *Affinis chariſſime, ſub auſpicia ineuntis anni gratulationes ab amicis fieri. Quem morem ut ego quoque ſub ingreſſum hujus novi anni milleſimi ſexcenteſimi trigeſimi octavi, ſervarem, tua in me merita & humanitatis obſequia, me impulerunt. Undè autem gratulationem meam potiùs exordiar atque perficiam, quàm ut æterno*

(*) Elle fut enſuite mariée au Comte *Magnus de la Gardie*, Grand-Tréſorier de *Suède*.

*verno maximo Deo gratias, quantas mente comprehendere possum, maximas agam, quod Celsitudinem tuam unà cum illustrissimâ Amitâ & liberis charissimis, salvos ac incolumes in hunc usque diem clementer conservare voluerit, ab eodemque Deo Optimo, tibi & tuis, optima & secundissima quæque deinceps voveam. Omnipotens ille Deus dignetur, eas quas pro immensâ suâ bonitate, nostro inseminavit animo dotes, potenter per spiritum suum accendere, augere, roborare, teque tuosque nobis auxilio & patriæ commodo diù florere & superesse. Atque hæc mihi nunc in mentem venerunt,* Sereniſſime Princeps, *quum gratulationis officio sub initium hujus anni apud Celsitudinem tuam fungi vellem; quæ licèt tenuiora sint, quàm ut desiderio tuo satisfacere possint; ab eo tamen animo sunt profecta, qui nihil optatius in votis habet, quàm ut amorem, benevolentiam ac favorem in te tuosque suum, quovis loco & tempore, longiùs ac latiùs diffundere possit.* DIXI.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1638.

## Gratulatio Principiſſæ MARIÆ ad Parentem Comitem Palatinum sub initium anni 1638.

*Moris est apud omnes ferè Nationes & Gentes,* Sereniſſime Princeps, Clementiſſime Pareps, *ut circa hoc anni tempus strenas mutuò mittere soleant. Ego autem officium meum requirere putavi, strenæ loco vota pro* Sereniſſimâ *meâ* Reginâ & Celsiſſimis Parentibus *seriò suscipere. Quod igitur felix ac ratum sit, Deo Optimo Maximo gratias, quantas mente concipere possum, maximas habeo, quòd* Sereniſſimam Reginam, Celsiſſimos Parentes, Fratres *ac* Sorores *potenti suo Numine, ab omnibus malis ac morbis hactenùs clementer prohibuerit, eundemque oro, ut* Regiam ſuam Majeſtatem, Celsiſſimos Parentes, Fratres *ac* Sorores, *solitâ bonitate suâ perpetuò prosequatur, & omnibus animi virtutibus, omnibus corporis dotibus, omnibus denique fortunæ bonis augeat, cumulet, amplificet. Faxit æternus ille Deus, ut* Sereniſſima Regina *hæc nostra quàm diutissimè huic Imperio florens atque incolumis præesse possit; & quia ille Deus est, in cujus manu ac ditione vertuntur omnia, tenerrimam igitur ac saluti* Sueciæ *fatalem hanc* Guſtavi Magni *unicam sobolem, non modò solitâ illâ & usitatâ, quâ cæteros Principes ac Monarchas fovet, curâ ac providentiâ prosequatur, sed eò benigniùs ac diligentiùs tueatur, quo in tantâ*

a Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

*solitudine ac inopiâ, tantâque etatis imbecillitate penè in unius hujus Reginæ tutelâ ac patrocinio, salus publica ac omnium nostrûm conquieſcit.* DIXI.

L'an 1638.

*Chriſtine* fit auſſi en *Allemand* des complimens de félicitation à la Reine ſa Mére, en l'aſſurant que rien ne lui ſeroit plus agréable que d'apprendre que tout fût réglé à ſon plus grand contentement. En même tems elle prononça devant les Tuteurs Régens du Royaume une Harangue pleine de bons ſouhaits, conçue à peu près dans les mêmes termes que celle qu'elle avoit faite à ſon Oncle.

Quelque tems après, les Régens ayant ſouhaité que la jeune Reine leur écrivît une Lettre de ſa compoſition, elle ne tarda pas à les ſatisfaire. La voici.

Illuſtriſſimi Regentes, Tutores Chariſſimi,

*Nuper intellexi ex diſcurſu veſtro mecum habito, vobis non ingratum fore, ſi certiores vos facerem de reditu meo, per epiſtolam proprio marte & manu conſcriptam, ut ita progreſſum meum in literis aliquo modo perſpiceretis. Grata mihi ſemper quidem fuit admonitio veſtra, cumprimis verò illa, quâ admonita ſum de officio ſcribendi & diligentiâ in ſtudiis. Reditum autem meum quod attinet, exiſtimo eum commodiſſimè differri poſſe in proximum diem Veneris, niſi vobis aliter viſum fuerit diſponere, quorum voluntati libenter parebo, & ad omnia humanitatis ac benevolentiæ ſtudia deferenda promta ac parata ſemper manebo.*

Illuſtritatibus Veſtris

Datum in Aulâ *Swartſiô* die 26. Maſi 1638.

*addictiſſima*

CHRISTINA.

Ses Tuteurs y répondirent dès le lendemain. C'eſt cette belle Lettre qui ſe trouve déjà inſérée dans l'Appendice des Mémoires de la Reine, dont la Minute avoit été dreſſée par le Grand-Chancelier *Oxenſtierna* (*a*).

La Régence, s'étant informée quelques années après, plus particuliérement des progrès que *Chriſtine* faiſoit dans ſes études, ſon Précepteur lui avoit préſenté une note non ſeulement des leçons qu'il avoit données à la Reine juſqu'au mois de Février 1638, mais auſſi celle des leçons données depuis ce tems-là juſqu'à l'année 1641. Nous joignons ici ces deux notes. Nous les faiſons ſui-

vre

(*a*) *Tom. I. pag. 47. not. & l'Appendice Num. V. au Tome II.*

voyde nombre de ſes Exercices, tant en *Latin* qu'en *François*, & très-propre à former le cœur & l'eſprit de la jeune Reine. Les premiéres vont juſqu'au mois de Février de l'an 1643.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

„ Indiculus eorum, quæ hactenùs Sacræ Regiæ Majeſtati pro informa- L'an
„ tione tradita ſunt illuſtriſſimis Dominis Regentibus exhibitus die 1638.
„ 6. Februarii 1638.

Note des études de Chriſtine.

„ *Varia dicta Sacræ Scripturæ.*
„ *Præcipui Pſalmi* Davidis. } Germanicè.
„ *Preces & Cantiones.*
„ *Vocabula, Formulæ loquendi, Colloquia, Hiſtoriæ ſacræ ex duobus prioribus Libris* Moſis.
„ *Dicta Biblica* Latinè & Suetica.
„ *Catechęſis* Lutheri, Latinè & Suetica.
„ *Ex Cathechęſi* Dicterici *Articuli XVIII.*
„ *Compendium Grammaticæ* Latinæ. (*)
„ *Argumenta ſeu Summaria* Pentateuchi, *h. e. quinque Librorum* Moſis.
„ *Hiſtoria de Bello Thebano.*
„ *Generalia quædam Documenta de Statu Regni* Sueciæ.
„ Comenii *Janua Linguarum.*
„ *Quatuor Species in Arithmeticâ.*
„ *Loci communes* Haffenrefferi *ex primo & ſecundo Libro.*
„ *Sententiæ morales ex variis Authoribus.*
„ *Carmina* Catonis. *Selectiores Fabulæ* Æſopi.
„ Juſtinus *Hiſtoricus.*
„ *Quinque priores Libri* Curtii.
„ *Liber primus* Livii *cum formulis loquendi & Aphoriſmis politicis.*
„ *Ex Sphæra* Johannis de S. Boſco *Lib. I. & II.*
„ *Geographiæ pars generalis.*

*Johannes Matthiæ.*

„ Indiculus eorum quæ Sacræ Regiæ Majeſtati pro informatione tradita
„ ſunt a die 6. Febr. 1638. uſque ad

„ *Loci communes* Haffenrefferi *ex tertio & ultimo Libro.*
„ *Quinque poſteriores Libri* Curtii.
„ *Bellum Catilinarium* Saluſtii.
„ Ciceronis *Orationes quatuor in* Catilinam.
„ *Bellum Jugurthinum* Saluſtii.
„ *Liber* 2. 3. 4. 5. Titi Livii *cum obſervationibus.*

Anno

(*) Le Docteur *Matthiæ* en avoit compoſé lui-même un abrégé de trois ou quatre feuilles pour le ſervice de *Chriſtine*. Voyez ſes Mémoires Tom. I. pag. 229.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1638.

„ Anno 1639. *die* 26. *Febr. inchoavit Regina sub manuductione meâ discere*
„ *Linguam* Gallicam, *& primùm propositi fuerunt Les Dialogues Fran-*
„ *çois par* Samuel Bernard. *Les plaisantes Journées du Sr.* Pavoral.

„ *Die* 30. *Martii memoriter recitata sunt duæ Orationes ex* Salustio: *una*
„ Cæsaris, *à Principe* Eleonora (*): *altera* Catonis, *à Reginâ ipsâ.*

„ *Die* 6. *Aprilis memoriter habitæ sunt duæ Orationes ex* Salustio, *una à Re-*
„ *ginâ, in quâ* Catilina *hortatur suos milites ad pugnam: altera à Principe,*
„ *in quâ idem* Catilina *conjuratos suos in abditâ ædium parte alloquitur.*

„ *Die* 29. *April. Recitatæ sunt duæ Orationes ex* Salustio: *una Catilinaria.*
„ *Legatorum C.* Manlii *ad C.* Martium *Regem, à Principe. Altera Ju-*
„ *gurthina* Micipsæ *Regis ad* Jugurtham, *quâ eum officii admonet, fi-*
„ *nem vitæ sibi adesse intelligens, à Reginâ.*

„ *Die* 11. *Maji recitavit Regina precationem* Romuli *ad* Jovem Statorem,
„ *ut* Romanis *adversus* Sabinos *ferat opem. Princeps verò recitavit*
„ *verba* Proculi Juli *ad* Populum Romanum *consolationis plena ex I.*
„ *Libro* Livii.

„ *Die* 18. *Maji habuit Regina Orationem* Mutii Scævolæ *ad* Porsennam
„ *Clusinum Regem: Princeps autem recitavit querelas ac lamentationem*
„ Lucretiæ *ad Virum, Patrem & Amicos, de violatione.*

„ *Mense Julio ad finem, deducti sunt Loci communes* Hassenrefferi, *postquam*
„ *secundâ vice propositi fuerunt.*

„ Item, Ger. Jo. Vossii *Elementa Rhetorica, oratoriis ejusdem partitioni-*
„ *bus accommodata.*

„ Item *Bellum Catilinarium & Jugurthinum* Salustii *secundâ repetitione ab-*
„ *solutum.*

„ *Die* 7. *Decembris recitavit Regina Orationem* Alexandri *ad Legatos* Da-
„ rii *ex Libr. IV.* Curtii. *Princeps verò declamavit Orationem* Par-
„ menionis *ad* Alexandrum *ex eodem libro*, Nycopiæ.

„ Anno 1640, *die* 28. *Maji recitavit Regina in* Swartsio *Orationem* Alexan-
„ dri *ad Amicos ex Libro VII.* Curtii: Discrimen me occupavit. *&c.*
„ *Princeps verò Orationem* Cobaris *ad* Bellum *ex eodem Authore, eodem-*
„ *que Libro recitavit*: Natura mortalium *&c.*

„ Anno 1641. *hæc tractata fuerunt. Commentaria* C. Julii Cæsaris. *Sex Co-*
„ *mœdiæ* Terentii. *Politica* Lipsii. *Historia* Elisabethæ Camdeni.
„ *Loci communes* Brocmanni & Laurelii.

Voici quelques Exercices de la Reine en *Latin.*

EX-

(*) Elle étoit Cousine germaine de *Christine*, sœur de la Princesse *Marie*, dont il est parlé pag. 192. & Fille du Comte Palatin *Jean Casimir*. Elle fut mariée depuis au Prince *Frideric* de *Hesse-Cassel.*

## EXERCITIA STYLI

Excerpta ex ore Sereniſſiſſimæ Reginæ *Chriſtinæ* Dominæ meæ clementiſſimæ. Anno 1642.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1642.

### Die 3. Novembris.

„ *Cum Imperator* Theodoſius *filios ſuos Præceptori inſtituendos traderet,* „ *ad hunc modum eos allocutus eſt:* „ *Dilecti filii, elegi vobis hunc virum Præ-* „ *ceptorem, qui à multis ob ſingularem prudentiam & eruditionem commenda-* „ *tur, & præcipio illi in conſpectu veſtro, ut vos in omnibus virtutibus Chriſ-* „ *tianis & Principibus dignis erudiat, & eam virtuti conformem vitam dege-* „ *ritis, ut heredes vos regni mei conſtituere poſſim. Nam ſi virtuti non ſtudea-* „ *tis, nullo jure, neque meo aut ſubditorum commodo, vos mihi ſucceſſores eli-* „ *gere potero.*

### Die 5 Novembris.

„ *Rex* Philippus Macedoniæ *ſcribit etiam de informatione Infantum ad A-* „ riſtotelem *hæc memorabilia verba: Scies, mi* Ariſtoteles, *quod Deus dede-* „ *rit mihi filium, pro quo ei gratias ago, non ſolùm quòd natus eſt, ſed quòd* „ *temporibus tuis mihi donatus eſt. Nam ſpero illum informatione & educa-* „ *tione tuâ tam doctum & excellentem fore, ut bono publico cum laude & utili-* „ *tate prodeſſe poſſit.* „ *Cum* Diogenes Megarenſis *neglectam educationem* „ *puerorum videret, dixit: ſe malle eſſe illorum vervecem quàm filium.*

### Die 7. Novembris.

„ *Cum aliquandò quidam veniſſet ad* Ariſtippum *Philoſophum, interroga-* „ *tum, quantùm ei daret pro inſtitutione filii ſui, & ei juſto majus pretium* „ *exigere videretur, inquiens ſe pro tantâ ſummâ pecuniæ facilè ſibi mancipium* „ *coëmere poſſe, hoc reſponſum ei dedit* Ariſtippus: *ſi filius tuus ruditer educa-* „ *tus fuerit, nulla erit differentia inter illum & communem ſervum, & ſic* „ *duos famulos habebis.*

### Die 8. Novembris.

„ Paulus Æmilius *ratus ſi liberos ſuos benè educaſſet, hoc illis melius pro-* „ *futurum. quàm multæ divitiæ. Poſtquam autem* Macedoniâ *potiretur, ob* „ *eam rem motus de omni prædâ nil retinere voluit, quàm Bibliothecam Re-* „ *giam pro ſuis filiis.*

### Die 11. Novembris.

„ Mytilenſes *maximam pœnam putarunt ſi juventus in ignorantiâ & rudita-* „ *te educaretur, quamobrem potitâ dominatione maris, rebellibus ſuis loco pœ-* „ *næ impoſuerant, quòd liberos ſuos in Artibus liberalibus non informarent.*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1642.

## Die 17. Novembris.

„ Amasis *Rex* Ægypti *decreverat, ut omnes subditi illius nomina sua coram Præfectis & Officiariis totius Regni profiterentur, eo ipso significando, quomodò unusquisque se sustentaret, & undè reditus suos haberent. Si quem otiosum offenderent, aut illicitam negociationem exercentem, illum statim morte mulctabant. Hanc legem* Solon *cum in* Ægyptum *venisset summâ cum diligentiâ observavit, & postea* Athenienſibus *commendavit, cum tamen aliquâ pœnæ mitigatione. Nam* Athenis *otiosos & alios qui illicitis modis victum & amictum sibi quærerent, coram Judicio, statuto tempore, cohortati sunt, ut aliquo honesto labore uterentur. Si mandatis non parerent, verùm primâ & alterâ vice obstreperent, aquæ & igni eis interdicebant & in exilium pellebant. Hoc edicto tam* Ægyptii *quàm* Athenienſes *palàm faciebant, quod nullo sub Imperio otiosi & malas artes tractantes tolerandi sint, sed summâ curâ intendendum, ut ejusmodi vitiis, quibus Regionis & Gentes periclitantur, obviàm eatur.*

## Die 20. Decembris.

„ *Fuit aliquis Vir valdè dives pecuniâ, in Provinciâ* Italiæ, *quæ* Ager Pyranus *dicta. Hoc audivit Tyrannus loci illius, cogitavitque quo pacto illâ pecuniâ potiretur, causam invenit quomodò virum istum criminis alicujus argueret, & pecuniam ipsi detraheret. Vocavit illum, & dixit illum commisisse crimen Læsæ Majestatis. Bonus Vir se excusavit quantùm potuit, contestatus se nunquam aliquid perpetrasse contra Statum & dignitatem ejus. Cum autem innueret Tyrannus caput ei amputandum, interrogavit innocens Homo quid commisisset, ? inquit Tyrannus: abdidisti clàm in ædibus tuis hostes, qui conspirarunt in caput meum. Hoc audito innocens Vir, quod de pecuniariâ re ageretur, & sine amissione pecuniæ salvus & incolumis evadere non posset, inquit: Verum est, Domine, quod dixisti: mitte autem equites & milites mecum, tum statim dabo tibi hostes illos captivos. Atque ita dedixit missos milites ad cistam in quâ occlusa erat pecunia, eâque acceptâ dixit: auferte has illicò, nam hæ non solùm Domini mei, sed etiam mei acerrimi hostes sunt. Cum pecunia ad Tyrannum delata esset, reddidit se contentum, & Vir omni angore, curâ & molestiâ liberatus.*

## Die 22. Decembris.

„ Isidorus *inquit, cum pauper non haberet quòd diviti offerret, tum non solùm contumeliâ afficitur & non auditur, sed etiam contra veritatem supprimitur. De hoc talem historiam legimus de quodam falso & injusto Judice, qui sententiam pronunciaret super re controversâ inter duas partes. Una pars attulit ipsi ollam plenam oleo, eâ spe, quoniam Judex esset, judicium pro eo diceret. Hoc cognito, Adversarius dedit eidem Judici saginatam suem, petens ut ob munus ejus rationem in judicio haberet. Cum iniquus Judex judicium ferret respectu ad suem, qui majoris pretii esset, conquestus alter, quod*

„ *oleum*

„ *oleum suum malè elocasset, & frustrà dono dedisset. Ad quod Judex: Amice,* „ *æquum quidem fuisset ut tibi in judicio adstitissem & tibi favorabilior fuissem* „ *quàm tuo adversario: tamen queri me oportet, suem in ædes meas irrupisse,* „ *& fortè deprehenso oleo, ollam fregit oleumque dispersit ut tua causa excideret* „ *mihi è memoriâ. Hoc erat quidem prudens responsum, sed Deo ingratum, a-* „ *pud quem iniqui Judices damnantur secundùm judicia sua.*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1643.

Anno 1643. Die 31. Januarii.

„ *Cum aliquandò inter* Athenienses *&* Megarenses *magna lis esset,* Athe- „ nienses *edictum quoddam promulgaverunt, ut si Civis quidam Megarensis* A- „ thenis *deprehensus foret, is vitâ plecteretur. Ante id verò tempus, Civis* „ *quidam Megarensis* Euclides *quotidiè eò se conferebat, & ibi* Socratem *au-* „ *diebat. Et cum edictum publicatum esset, tunicâ fœminariâ indutus acce-* „ *pit pallium caputque texit, & ivit* Megaris Athenas *vesperi, ut nocte pa-* „ *rùm* Socratem *audiret, & sapientiam ab eo disceret, & cum diesceret, re-* „ *diit domum eodem habitu. Quoniam* Euclidi *non molestum fuit, cum periculo* „ *vitæ, tam longum iter quotidiè conficere, un audiret maximum virum* Socra- „ tem, *juvenes decet sapientes viros quærere & aliquid ab illis discere, præ-* „ *sertim cum hoc sinè periculo & aliquâ molestiâ facere possunt.*

Die 1. Februarii.

„ Diogenes Laërtius *scribit de docto illo viro* Antisthene, *quod singulis die-* „ *bus ex* Pyræo, *ubi habitaverat, ascenderat* Athenas 40. *stadia ad audien-* „ *dum* Socratem. *Hâc tempestate multi ægrè ferunt tot vestigia conficere ad* „ *lectionem eruditi viri audiendam: quod indicium est, sapientiam & artem in-* „ *diès labefactam, & de die in diem barbariem magis magisve irruere.*

Die 3. Februarii.

„ *In* Pamphiliâ *situs editissimus mons,* Corsycus *dictus, ad quem quia na-* „ *ves sæpè appellunt, piratis admodùm commodus est; qui etiam ab eo monte* „ Coricæi *dicti sunt. Illi novum dolum excogitaverunt ad insidiandum homi-* „ *num bonis & vitæ, nam miscebant se mercatoribus advenientibus, & expiscati* „ *sunt quas merces adferrent, & quò tenderent, & ubi exponerent. Et cum* „ *talia audivissent, paraverunt se & spoliaverunt mercatores super mare.*

Die 4. Februarii.

„ *Illi ipsi mercatores in mari adgressi arripuerunt & spoliaverunt eos. Cum* „ *hoc animadverterent mercatores, occultaverunt negotiationes suas & delitue-* „ *runt. Sed cum eâ ratione mercatus suos obtegere non possent,* Coricæis *om-* „ *nia explorantibus, proverbium exindè ortum, ut illi* Coricæi *dicerentur, qui* „ *omnia facillimè investigarunt.*

Sui-

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Suivent quelques Exercices de la Reine en Langue Françoise.

Monsieur,

L'an 1643.

*Je n'ai pas voulu manquer de vous faire savoir qu'à cette heure tout est en bon état dans ces quartiers, & principalement parce que nous avons reçu de bonnes nouvelles de notre Armée, que tout se dispose à leur satisfaction, & qu'ils ont emporté une Ville assez promtement suivant nos desirs. Je vous écris cela pour vous faire part de notre joye publique, vous assurant par ce peu de mots que je desire de vivre & de mourir.*

Monsieur, &c.

Madame,

*J'ai reçu une grande tristesse, en apprenant qu'il a plû à Dieu de vous châtier bien rudement, en vous ravissant votre cher Mari, la moitié de votre vie. Pour moi, Madame, je prends part à vos regrets: mais comme la perte n'est pas réparable, je ne saurois jamais mieux satisfaire à mon devoir qu'en vous consolant. Je vous supplie, Madame, de considérer qu'il n'y a rien au monde de si triste, qu'une aussi belle ame que la vôtre, ne puisse faire servir à son contentement. Il faut penser que comme il est impossible à un prisonnier de ne quitter pas avec profit sa prison ici, de-même les ames qui sont en ce Monde comme en prison, ressentent par cette évasion premiérement le contentement d'une vie libre de regrets & de soupirs: & ainsi la mort est l'assurance d'une heureuse vie. Je ne doute pas qu'en considérant cela, la moitié de vos douleurs ne cesse; & en le faisant, vous ferez une œuvre digne de vous. Quant à moi, je ne manquerai pas de vous assurer par l'effet, que je desire en cette occasion de mériter de porter le nom,*

Madame, &c.

Monsieur,

*Votre départ m'a fort touché; mais quand je considére l'importance de vos affaires, je ne puis que regretter mon malheur, qui ne me permet pas davantage la douceur de votre conversation. Cependant, Monsieur, je suis bien aise,*

*aise quand je pense que votre départ ne pourra jamais changer notre amitié, mais plutôt nous assurer qu'il n'y a rien au monde de si dur qui puisse rompre une si ferme amitié. Quant à moi, je vous prie de croire toujours (ce que je ne doute pas que vous ne fassiez) que je suis,*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1638.

Monsieur,

*Votre fidèle Amie.*

Madame,

*Vos éminentes qualités éclatent si fort entre toutes les autres, qu'il est impossible de les regarder sans un ressentiment particulier. Pour moi, Madame, je me trouve ravi en considérant vos perfections, & m'estime heureux de porter le nom,*

Madame,

*de Votre très-humble Serviteur.*

## De la Patience.

*Entre toutes les Vertus qui sont nécessaires aux hommes, la Patience est la principale, parce qu'elle nous rend victorieux même de la Fortune : ainsi nous pourrions avec une vaillante constance souffrir tous les accidens, & sortir contens de ce Monde, dans l'assurance qu'il n'y a rien d'impossible à Dieu pour nous aider quand on travaille à lui plaire, & dans cette croyance on passe son tems en vivant honnêtement.*

## De la Constance.

*La Constance est la plus belle chose du monde, & la principale Vertu. Elle est utile à toutes choses; & un homme qui ne l'a pas, est incapable de grandes affaires ; car on ne peut jamais s'assurer d'avoir en sa vie un but honnête, si l'on n'est point constant.*

## En faveur du Courage.

*Il est bien vrai qu'il se trouve des gens qui pensent être les plus braves du monde ; mais il n'y a rien qui fasse mieux éclater*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1638.

*éclater leur folie, que ce qu'on appelle* Courage. *Ils disent bien qu'on peut être vertueux sans cela; mais sans cette vertu il est impossible de pouvoir se nommer vertueux: car s'il est un homme qui soit sage, riche & bien fait de corps, tout cela n'est rien, s'il n'est fondé sur cette vertu: & ce fondement est si ferme, que toutes les félicités dépendent d'elle: car sans elle tout bonheur n'est qu'une ombre sans corps. C'est le Courage qui rend un homme capable de toutes les autres vertus. Il faut donc l'estimer comme leur mere.*

## Que le Courage sans la Prudence ne peut pas subsister.

*Nous avons dit quelque chose de l'excellence du courage. A cette heure il faut dire qu'on ne peut jamais se vanter d'être courageux sans la prudence; car nous voyons dans toutes les Histoires, que la prudence a toujours été la maîtresse du courage. L'expérience nous assure qu'*Alexandre le Grand, *les deux* Scipions, *&* Césat *Empereur* Romain, *eussent fait bien moins de choses, si leur courage n'eût pas été conduit par la prudence. La raison nous dicte que tout courage qui n'est pas mêlé d'une sage réflexion, est porté plutôt à faire du mal, qu'il ne marque un brave homme. Il faut donc faire son possible pour être courageux avec réflexion.*

Dès l'an 1638 (le 24. Octobre) *Christine* avertit la Reine sa Mére que sa Gouvernante demandoit à être déchargée de son emploi, à cause de son âge avancé. Elle pria donc la Reine d'en nommer une autre à sa place, persuadée que la Régence se conformeroit à son avis & à sa volonté. Environ deux mois après la Princesse *Palatine* sa Tante étant venue à mourir, *Christine* écrivit là dessus des Lettres de condoléance, tant à sa Mére, qu'à son Oncle le Prince *Jean Casimir*, Epoux de la Princesse défunte. Dans ses Lettres à celui-ci elle lui promettoit & à ses Enfans, tous les bons offices qui dépendoient d'elle, en considération de ceux que la défunte Princesse lui avoit rendus en véritable Mére. Elle lui disoit aussi qu'elle étoit d'avis que le Prince *Charles* son Fils retournât en *Suède*, de crainte qu'on ne fût impliqué dans la guerre avec le *Dannemarc*. Voici une de ces Lettres.

### Westerâs 25. Febr. 1639.

*Hochgeborner Fürst, Hochgeehrter hertzlieber Vetter. Ew. Liebd. schreiben habe ich mit freuden bekommen, woraus vernehme Ew. L. gesundheit. Ich molestire Ew. L. gewiss all zu oft: jedoch*

*doch habe ich nicht können unterlaſſen E. L. mit dieſem meinen ſchreiben zu erkennen geben, daſs ob ich ſchon weit von E. L. jetzo bin, ſo ſoll doch allezeit bey E. L. mein hertz ſeyn. Hoffe auch daſs ich es nicht allein mit Worten, ſondern auch mit Werken, mit der zeit, wills Gott, ſpüren laſſen, und der treu und liebe, ſo meine, nunmehr in Gott ruhende, hertzliebe Baſe, an mir in ihr Tod bewieſen hat, an Ew. L. und euren vielgeliebten kindern will ſpüren laſſen, und in der that verhoffe beweiſen, daſs ich diejenige bin, die Ew. L. beide um Ew. L. eigener tugenden halber, ſo wohl auch um meiner, nunmehr in Ruhe der Seeligen hochlöblicher gedächtnis lieber Baſen willen, liebe und ehre. Ich kan Ew. L. nicht genugſam die groſe treu und dienſte vergelten, ſo Ew. L. ſeelige in Gott ruhende hertzliebe Gemahlin mir bewieſen hat, als eine rechte Vater-Schweſter: nicht daſs ich ſage allein Vater-Schweſter, ſondern als eine natürliche Mutter. Derenthalber erbiete ich mich auf das höchſte gegen Ew. L. ſammt Ew. L. hertzvielgeliebte Kinder, und ſo viel mir müglich Ew. L. wiederum nicht zu vergeſſen.*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1639.

*Ew. L. ſchreiben mir daſs H. C.* (Hertzog Carl Guſtave) *in vierzehn tage nicht hat das fieber gehabt, welches mir von hertzen lieb iſt. Gott erhalte ihn ferner in dieſer betrübten gelegenheit, und dernach dem Vaterlande zum beiſtand. Ich vernehme auch aus Ew. L. ſchreiben, daſs Ew. L. gerne wollen ihn bald zu ſich kommen laſſen, welches mir deucht ein guter rath zu ſeyn, dieweil mir gewiſslich deucht, daſs wir* cum Rege Dano bellum geſſuri ſumus: *welches wo es geſchiehet, ſo wird es ſicherlich gefahr ſeyn, daſs er denn ſo bald herkommen kan.*

*Der Hofmeiſter und Meiſter* Benedictus Baaz *haben eine reine controverſia zuſammen. Ich glaube nicht daſs es etwas auf ſich haben ſoll; doch kan es beſſer compeſcirt werden, wenn Ew. L. ſelber gegenwärtig ſeyn. Ich moleſtire Ew. L. all zu oft und will Ew. L. Gott dem allmächtigen befehlen. Ich verſichere Ew. L. daſs ich bin und allezeit bleibe, wie ich geweſen bin*

*Ew. Liebd.*

*Getreue Baas im todt*

CHRISTINA Regina Sueciæ.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Nous croyons pouvoir inférer ici la Lettre que le Roi de *France* écrivit au Prince *Palatin* au ſujet de la mort de cette même Princeſſe.

L'an 1639. *Lettre de condoléance du Roi de France au Prince Palatin.*

Mon Couſin, *ayant eu avis de la perte que vous avez faite de ma Couſine,* la Princeſſe Palatine *votre Femme, décédée depuis peu, j'ai bien voulu vous témoigner par cette Lettre la part que je prends à votre affliction, tant par l'eſtime que j'ai pour vous, que parce qu'elle touchoit de près défunt mon Frére le Roi de* Suède, *dont la mémoire me ſera toujours chére. J'ai ſu que votre affliction eſt très-grande; ce qui m'engage d'autant plus à vous faire ce compliment de condoléance, & à vous ſouhaiter la conſolation qui vous eſt néceſſaire. Si l'aſſurance de mon affection pouvoit vous apporter quelque ſoulagement dans cette rencontre, j'en ſerois très-aiſe, ayant donné ordre au Sieur* de Rorté, *mon Conſeiller & Gentilhomme ordinaire de ma Chambre, Réſident de ma part par-delà, de vous faire entendre bien expreſſément que je ſerai charmé de vous la faire paroître dans toutes les occaſions qui m'en fourniront le moyen: priant Dieu qu'il vous ait, Mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à* St. Germain en Laye *le 29 Avril* 1639. *&c.*

LOUIS.

*Bouthillier.*

Ce fut à l'occaſion de la mort de cette Princeſſe, que la Régence de *Suède* fit auſſi ſes complimens de condoléance au Fils du Comte *Palatin*, qui voyageoit alors dans les Pays étrangers. Voici l'obligeante réponſe qu'en reçut la Régence (*).

Perilluſtres & Generoſiſſimi Domini Proceres.

*Lettre de Charles-Guſtave au Sénat de Suède.*

„ *Quantum mei meorumque concepiſtis amorem & adhuc fovetis, non modò*
„ *præſens ego & tot annorum experimentis mei quoque comperti ſumus: ſed e-*
„ *tiam à vobis jam remotior & ab axe fortunæ fatorum crudelitate quaſi deje-*
„ *ctus (ſi modò fatis quidquam adſcribere poſſimus) per literas veſtras, quæ*
„ *condolentiæ, conſolationis & amoris ſcintillas ubique ſpargunt, nuper quoque*
„ *percepi. Vobis namque totam familiam noſtram jam meritò mœſtiſſimam non*
„ *minùs quàm antea habetis commendatam, & habituros promittitis. Hoc*
„ *facis ut grande infortunii pondus & injectum familiæ vulnus rectâ cervice ma-*
„ *gis ſuſtineamus, nec fulmina fortunæque incidentes procellæ nos moveant: Hoc*
„ *vobis veſtriſque in perpetuùm ex profundâ mente nos obligatos facit & amoris*
„ *memores: Hoc facit ut animo piiſque votis vos cum Republicâ belli incendiis*
„ *im-*

(*) Nous avons remarqué dans les Mémoires de *Chriſtine* (Tom. I. p. 313.) que ce Prince, Succeſſeur de la Reine, avoit de belles connoiſſances. Il avoit voyagé dans les meilleurs Païs de l'Europe, & j'ai le Journal de ſon voyage écrit en *Latin*, qui mérite de voir le jour.

„ *implicatâ, ad felicem eorundem ſucceſſum, feliciorem exitum & feliciſſimum* Additions & corrections pour les Tomes I. & II.
„ *omnium rerum eventum lubentes & medullitùs juvemus. Hiſce cum Republi-*
„ *câ* Suecorum *inclytâ Illuſtritates Veſtras Altiſſimo ad omnes felicitatis votum,*
„ *meque cum meis iiſdem ad ſolitam affectus promtitudinem commendo*

Illuſtritatibus Veſtris

L'an 1639.

*Monfortii* die 12 Maji A. 1639.

*ſemper benè affectus*

Carolus Guſtavus *Comes Palatinus Rheni.*

(*ſubſcriptio*)

S. R. Majeſtatis Regnique Sueciæ Tutoribus & Curatoribus indefeſſis, Perilluſtribus & Generoſiſſimis Dominis.

Froideur entre la Suède & le Dannemarc.

Dans quelques autres Lettres de *Chriſtine* à ſon Oncle *Jean Caſimir* (*a*), elle lui marque en chiffres la crainte où elle eſt que la froideur entre la *Suède* & le *Dannemarc* ne dégénérât enfin en une rupture ouverte, à cauſe du peu de ſincérité que ce Voiſin faiſoit paroître envers la *Suède*, en ce que ſous prétexte d'être Médiateur de la paix en *Allemagne*, il ne faiſoit qu'y embrouiller les affaires au deſavantage de la *Suède*. Elle doute même que les grands progrès des Armes *Suédoiſes*, ſous la conduite du Connétable *Baner*, puiſſent tenir ce Roi & l'Electeur de *Brandebourg* en reſpect. On ſe confirme dans cette opinion, dit-elle, par une Lettre interceptée qui donne beaucoup à penſer. Au reſte elle déplore la mort du Duc *Bernard de Weimar*, arrivée dans un tems ſi critique, ſur-tout dans le tems que la *France* veut s'approprier l'Armée *Weimarienne*, quoiqu'elle ait rendu hommage & prêté ſerment de fidélité à la Couronne de *Suède*.

Cette Lettre interceptée, qui ſelon *Chriſtine* avoit donné à penſer à la Régence, rouloit ſans-doute ſur les menées ſecrétes du *Dannemarc* pour faciliter l'évaſion de la Reine ſa Mére, qui ſe fit l'année d'après, & dont nous avons rapporté ailleurs les particularités aſſez en détail (*b*). Ceci ſe confirme encore plus par quelques autres Lettres que *Chriſtine* écrivit enſuite à ſa Mére, à qui elle témoigna l'impatience qu'elle avoit de la voir arriver bientôt auprès d'elle. Elle joignit même à ſa Lettre celle de la Régence, où la Reine Mére étoit priée inſtamment d'honorer la jeune Reine de ſa préſence (*c*).

Evaſion de la Reine Mére.

Après bien des ſollicitations, la Reine *Marie-Eléonore* vint enfin l'année ſuivante à *Stockholm*; mais elle s'impatienta ſi fort de retourner à la Ville de *Nyceping*, que cet empreſſement fit juger, quoiqu'après coup, qu'elle avoit dès lors pris des meſures pour s'évader. Auſſi *Chriſtine* en apprit la nouvelle au Prince *Palatin* ſon Oncle, qu'elle pria de vouloir bien ſe rendre auprès d'elle, parce qu'elle avoit eu la

(*a*) *Du* 4. & 11. *Mai*, *du* 22. & 29. *Juillet* 1639.
(*b*) *Du* 28. *Mai*, 15. *Juillet* & 28. *Oct.* 1639.
(*c*) *Mém. de* Chriſtine *Tom. I. pag.* 59. *&c.*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

la fâcheuse nouvelle que Madame sa Mére s'étoit retirée on ne savoit où, n'ayant avec elle que la Demoiselle *Bulow* & ses Gentilshommes *Ducker* & *Pogrell*, dont elle (*Christine*) aussi-bien que la Régence, étoient fort en peine, ne sachant quel parti prendre. Voici les Lettres mêmes.

L'an 1640.

Stockholm 21. Junii 1640. *titulo consueto.*

*Ew. Liebd. schreiben hab ich empfangen, woraus ich vernommen daſs E. L. Sohn* H. C. G. (*Hertzog* Carl Gustave) *zu* Hamburg *gewesen sey. Hoffe derntwegen daſs er wird bald hierkommen. Derenthalben bitte ich, daſs E L. wollen sich bald hieher verfügen und nicht allein darum, sondern auch dieweil* [*Gott besserts*] *ich sehr verdrüsliche zeitungen habe bekommen, nemlich daſs* F. M. [Frau Mutter] *weg gereist ist, man weis nicht wohin, und hat keinen mehr mit sich genommen, als die* Bylow, Dückert *und* Pogrell, *worüber ich, sammt die Regierung, seynd sehr perplex geworden, daſs man nicht weiſs was man thun soll. Dies E. L. zu notificiren hab ich nicht unterlasen können: E. L. hiemit den Allmächtigen empfohlen, und mich in dero gute affection. Ich verbleibe*

*Ew. Liebd.*

*Getreue bis im todt*

Christina.

Au même. Stockholm 9. *Sept.* 1640.

*Ew. Liebden schreiben habe ich wohl empfangen. Sehe daraus das gute vertrauen so E. L. zu mir tragen. Ich will E. L. versicheren, daſs ihre affection nicht soll übel angewendet werden: denn ich allezeit mich befleiſſigen soll diejenige zu seyn und bleiben, die E. L. woltaten an Eure Kinder vergelten werde. Ich kan nicht unterlasen E. L. freundlich zu danken, daſs sie haben wollen mir wisen lasen von meiner frau Mutter. Ich meyne sie werden wiederkommen, dieweil man sagen will daſs sie der Regierung zugeschrieben und sich geäusert daſs sie wolle wiederkommen. Die gewiſsheit soll E. L. mit nechster post vernehmen. Ich will E. L. nicht länger aufhalten, sondern befehlen E. L. unter Gottes gnädige protection, und mich in Dero beharrliche affection.*

*Ich verbleibe &c.*

CHRISTINA.

A ces Lettres nous en joignons six autres écrites par elle-même en *Latin*, audit Comte *Palatin*, aux Régens du Royaume en général, & à quelques-uns d'eux en particulier. Elle félicite son Oncle sur son Anniversaire. Elle intercéde pour le vieux Chirurgien du feu Roi son Pére. Elle demande au Chancelier *Oxenstierna* une Minute pour répondre à la Lettre du Connétable *Baner*. Elle remercie le Grand-Tréforier de sa montre réparée, & de l'écritoire dont il lui avoit fait préfent, & enfin elle recommande son Précepteur aux bonnes graces du Grand-Maréchal de la Cour. Voici ces Lettres. Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1639.

## Gratulatio ad Principem JOHANNEM CASIMIRUM in Die Natali Celsitudinis ejus, qui fuit 12 Aprilis Anni 1639. à Reginâ ipsâ confecta.

Sereniſſime & Illuſtriſſime Princeps, Affinis Chariſſime,

*Quoniam Celsitudo tua hodiè per Dei gratiam complet annum quadrageſimum primum, in animum igitur induxi meum exiguâ hâc oratiunculâ Celsitudini tuæ gratulari, ſimulque Deo Optimo Maximo gratias agere, quod Celsitudinem tuam tam clementer hactenus conſervaverit, eundemque illum ex toto corde precari, ut Celsitudinem tuam multos adhuc annos proſperâ cum valetudine, mihi auxilio, miſeris pupillis ſolatio, regno huic ornamento, & omnibus bonis præſidio, ſupereſſe velit.*

Illuſtriſſimi Domini Regentes, Tutores chariſſimi,

*Nota ſunt vobis* Balthaſaris Salini *Chirurgi noſtri ſalutaria officia cum beatiſſimo voſtro Parenti domi militiæque, tum nobis, fideliter præſtita. Is ingraveſcente jam ætate ſollicitus eſt, quem fructum aliquandò ante actæ vitæ & laborum ſuorum capere poſſit. Prædiola enim illa, regali munificentiâ, ſibi ſuiſque hæredibus donata, nullo ferè ſibi ſuiſque uſui fore putat, niſi ad ſpecialiora nobilitatis jura & privilegia perſonarum reſtricta fuerint. Noſtram ſuper eâ re opem imploravit, & interceſſionales literas ad vos, qui ſummæ rerum præeſtis. Nos quidem felicem ejus operam nobis exhibitam gratioſè agnoſcimus, eumque Vrum bonum & commendatione noſtrâ dignum judicamus: quibus autem ad honores & privilegia in civitate aditum dari oporteat, id unicè vobis incumbere exiſtimamus, in quos cætera Reipublicæ onera inclinant. Quod ſi igitur vos æquum cenſeatis, honores vulgare nullumque faſtidiri genus oportere, in quo eniteat virtus, nec operam*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1639.

*ram ſine emolumento, nec emolumentum fermè ſine impenſâ operâ eſſe debere: quin potiùs laborem voluptatemque, etſi diſſimillimas res naturâ, ſocietate tamen inter ſe quâdam naturali conjungendas. Nos ſanè, ſi à vobis præfato noſtro Chirurgo digna conferantur præmia laboris, cum acceſſione condecentis aliquâ honoris, haud in indignum & ingratum ea conferri nobis perſuademus*

Veſtris illuſtritatibus

Dabantur *Ulſſund* (*) die 11. Sept. A. 1639.

*addictiſſima*

CHRISTINA.

Illuſtriſſime Domine Cancellarie, Tutor Chariſſime,

*Allatæ ſunt mihi hiſce diebus his adjunctæ literæ ſatis officioſæ, ad quas etſi operæ me pretium facturam exiſtimavi, ſi quid reſponſi darem, cum* & Banerii *virtus atque fortuna in bello hoc* Germanico *maximè eniteat,* & *conjux ipſius longè ante alias pietate ac probitate inſignis eſſe dicatur; tamen adduci non potui ut hoc facerem abſque juſſu & authoritate veſtrâ, in quorum nutu & conſilio ſalus mea unicè poſt Deum conquieſcit. Quod ſi igitur illuſtriſſimus Dominus Cancellarius ſuaſerit id à me fieri debere, tum de ratione conficiendi epiſtolam edoceri,* & *niſi moleſtum fuerit formulam quandam mihi præſcribi perlibenter cuperem. Deum immortalem precor, ut illuſtriſſimus Dominus Cancellarius priſtinis ſuis viribus reſtitutus, nec animo, nec corpore, me conſilio deficiens unquam, graviſſima Reipublicæ onera in multos adhuc annos feliciter ſuſtinere valeat. Ita ex animo voveo*

Illuſtritati tuæ

Debaptur in *Ulſſund* die 8 Octobris 1639.

*addictiſſima.*

Illuſtriſſime Domine Theſaurarie, Tutor Chariſſime,

*Litteræ, quas mihi attulit Medicus meus ab Illuſtritate tuâ, valdè mihi gratæ acceptæque fuerunt, tum quòd horologium meum ſum-*

(*) C'eſt un Château ſitué à un mille de *Stockholm*, appartenant préſentement à la Famille du Comte de *Bielke*.

*ſummâ curâ reſarcitum mihi reddiderint, tum etiam quòd communicationes Novorum participem me fecerint. Utroque nomine Illuſtritati tuæ maximas gratias refero. Unicum autem adhuc negotium cum præfato Medico Illuſtritati tuæ diligenter committendum duxi, quod ſi, prout ſpero, quàm primùm expeditum fuerit, me ſibi & ſuis arctiſſimâ benevolentiâ devinxerit. Deus Optimus Maximus Illuſtritatem tuam cum cæteris Collegis ſub graviſſimis occupationibus Reipublicæ firmet roboretque, & quàm diutiſſimè Imperio huic noſtro pleno moleſtiâ, & graviſſimis periculis undiquè circumſepto, ſupereſſe patiatur! Ita precor & voveo*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1639.

Illuſtritati tuæ

*Ulſſund* die 16 Octobris. 1639.

*addictiſſima.*

Illuſtriſſime Domine Theſaurarie, Ephore Honorande,

*Gratas Illuſtritati tuæ meas fuiſſe literas magnoperè lætor: officium autem ſcribendi Illuſtritati tuæ & cæteris Tutoribus abſque ullâ intermiſſione à me deberi exiſtimo, niſi nullæ à vobis mihi redderentur literæ, quos Reipublicæ curis & negotiis jam totos occupatos eſſe conſtat. Thecam ſcriptoriam quam mihi Regni Mareſchallus Illuſtritatis tuæ nomine dono obtulit, grato acceptoque animo accepi. Nullum certè majus acceptabiliuſve munus ab Illuſtritate tuâ in me proficiſci potuit, quod me plus delectaret, & majus ad ſtudia mea momentum pararet. Dabo operam, ut Illuſtritatem tuam ejuſque poſteros nunquam collatorum in me officiorum pœniteat. Faxit Deus, ut ad votum Illuſtritatis tuæ maxima virtutis ac eruditionis incrementa capere poſſim, voſque mecum moleſtiſſimo Patriæ regimini quàm diutiſſimè ſupereſſe valeatis!*

Illuſtritati tuæ

*Ulſſund* die 21. Octobris 1639.

*addictiſſima.*

Illuſtriſſime Regni Archidapifer, Domine Ephore Chariſſime,

*Mutui ſermones ab Illuſtritate tuâ nuper habiti gratiſſimum tui deſiderium mihi reliquerunt. Id verò non niſi per literas in hâc locorum diſtantiâ ſatis explere licet. Nulla autem alia materia ſcribendi mihi nunc occurrit, niſi ut Illuſtritatem tuam de conti-*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1641.

*nuatione amoris erga me piè commonefaciam, cujus quidem manifeſtam declarationem in quodam poſtulato Præceptoris, Secretario* Gylle *concredito, præſtare poterit. Agnoſcit is Illuſtritatem tuam eam eſſe, à cujus ſoliùs patrocinio res & fortunæ ſuæ dependeant. Ego certè familiariùs nemine utor, cuique audeam confidentiùs negotium iſtud commendare. Spero igitur Illuſtritatem tuam operam daturam, ut & Præceptor intelligat literas meas pondus habuiſſe, & ego benevolentiæ tuæ, nomine illius, maximas gratias agam. Interea & eſſe & haberi cupio dum ſpiritus hos regit artus*

Illuſtritati tuæ

*Ulſſund* die -- Novembris 1639.

*addictiſſima*

CHRISTINA.

Enfin on eut des nouvelles de la Reine-Mére, qui avoit été conduite en *Dannemarc*. Elle en avoit écrit au Sénat, & *Chriſtine*, dans ſa Lettre au Comte *Palatin* ſon Oncle, paroît ſe flatter qu'elle reviendra bientôt en *Suède* (*a*). Cela n'empêcha pas que le Sénat n'en témoignât ſon déplaiſir au Réſident de *Dannemarc*, qui après bien des pourparlers, ſe trouva choqué de n'avoir eu qu'un ſeul caroſſe pour ſe rendre à l'Audience de la Reine (*b*). Ce ne fut pas-là l'unique raiſon qui dépita la Régence de *Suède* contre le Roi de *Dannemarc*. Sa trame pour arrêter les progrès des armes de *Suède* en *Allemagne* l'irrita d'autant plus, que ce Monarque tâchoit de débaucher l'Armée de *Baner*, mort il n'y avoit pas long-tems. *Chriſtine* en avertit ſon Oncle par cette courte Lettre.

Stockholm den 11. Sept. 1641.

*Lieber Vetter. Ich habe mit dieſer gelegenheit nicht unterlaſſen wollen E. L. zu aviſiren den zuſtand jetziger zeit, dieweil es nicht in ſolchen troublen als jetz iſt, gar gut gehet; denn alle warten des Feltmarchalls* (Torſtenſtons) *ankünft in die Armée, meynend man hätte ſie vergeſſen, dieweil ſie noch kein ſchreiben heraus bekommen: man hat auch ausgeſprengt, man hätte ihre Abgeſandten hier arreſtiret, woher ſie groſſen Unwillen gezeiget, welchen man mit allen fleiſz zu fomentiren ſuchet. Der Kõnig in* Dannemarc *auch ſich bemühet durch etliche Officiers ſie gantz zu debauchiren, und mit groſſen promeſſen von uns zu locken un abzuziehen. E. L. kan ich*

(*a*) *V. ſa Lettre ci-deſſus du 9. Septembre* 1640. *p.* 206.

(*b*) *du* 28. *Janvier* 1641.

*ich vor dies mahl nicht mehr schreiben, dieweil mir die zeit nicht zulassen will: darum hiermit schliesse, und will E. L. Göttlicher Obacht empfolen haben und verbleibe . . . &c.*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1641.

Ce mécontentement de l'Armée de *Baner* (*a*) avoit déjà obligé les Régens du Royaume à écrire aux Généraux & aux Officiers une ample Lettre au nom de la Reine, pour les encourager à lui rester fidéles ainsi qu'à la Couronne de *Suède*. En même tems les Régens leur promettent toute satisfaction & les félicitent de la victoire gagnée près de *Wolfenbuttel*; enfin ils leur donnent parole que le Feld-Maréchal *Torstenson* viendra joindre l'Armée au-plutôt (*b*).

Guerre déclarée au Dannemarc.

Le Sénat ne pouvoit plus dissimuler ces menées sourdes du *Dannemarc*, ni l'affront qu'il jugeoit avoir été fait, par l'évasion de la Reine-Mére, à la mémoire de *Gustave le Grand* & à toute la Nation *Suédoise*. A ce motif se joignoit la raison secrette de débarrasser la *Suède* d'un Médiateur incommode & peu favorable dans les affaires de l'*Empire*, tel que paroissoit être le Roi de *Dannemarc*. Ainsi on se vit en quelque sorte contraint de déclarer la guerre à ce Prince, dans un tems où il s'y attendoit d'autant moins, qu'il croyoit que la *Suède* n'étoit déjà que trop embarrassée de celle d'*Allemagne* contre l'Empereur, la *Ligue Catholique* & plusieurs Princes *Protestans*, qui avoient accepté la Paix de *Prague*. Les *Suédois* soutinrent l'une & l'autre avec autant de bravoure que de bonheur (*c*). La Reine remercia son Oncle, qui l'avoit félicitée sur les nouveaux progrès de ses armes dans l'*Empire*. *Elle espére*, lui dit-elle, *que cela facilitera la Paix générale, qu'elle souhaite ardemment, & elle se charge de la recommander au Sénat avec le même empressement* (*d*). Dans le fort de la guerre avec le *Dannemarc* (*), la Reine lui mande *que toutes les apparences étoient qu'elle réussiroit au gré de la* Suède, *& que comme le Sénat* Danois *demandoit à traiter avec celui de* Suède, *on avoit lieu d'en présumer que leurs affaires n'étoient pas en trop bon état* (*e*). Aussi convint-on de part & d'autre d'entrer en négociation de paix à *Broemsebro*, sur les confins des deux Royaumes. Nous en avons parlé dans les Mémoires de la Reine (*f*), & y avons inséré trois de

(*a*) *v. Mém. de* Christine, *Tom. I. pag.* 48. 57. *&c.*

(*b*) *Elle est du* 29. *Juillet* 1641. *& se trouve dans* Struvens *Histor. und Polit. Archiv. N. XVI.*

(*c*) *V. Mém. de* Christine, *Tom. I. pag.* 68.

(*d*) *I. Aug.* 1643.

(*e*) *Cette Lettre est du* 24. *Février* 1644.

(*f*) *V. Tom. I. pag.* 63. 69 *&c.*

(*) Ce fut alors qu'entre tant d'autres Ecrits on publia une Lettre adressée aux habitans de *Norwégue*, pour les exhorter à secouer le joug que les *Danois* leur avoient imposé. Elle est de l'an 1644, signée d'*Aesculapius*. Il parut de même une Anagramme de *Danus*, *Nudas*, *Undas* avec ce distique: *Rex Danus in Regno* Daniæ *manet integer*: Undas *si posset* Nudas *Rex retinere* Danus.

(1) *v. Pakeshuld ad hunc annum.*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

de ſes Lettres au Chancelier *Oxenſtierna*, Miniſtre Plénipotentiaire dans ce Congrès, leſquelles devoient lui ſervir d'inſtruction; mais en ayant trouvé une quatriéme qui y a rapport, nous ne balançons pas de la donner ici avec la traduction, comme une preuve de la grande capacité de cette jeune Reine.

L'an 1645.

## Au Grand-Chancelier Stockholm 30. *Juin* 1645.

*Högtärade Herr Riks Canceller.*

Monſieur le Chancelier,

Chriſtine inſtruit Oxenſtierna pour la paix avec le Dannemarc.

*Jag twiflar intet med mindre mit bref af de 24. Hujus ſkal wara numehra Eder inhändigat. Dagen däreſter bekom iag och Edert handbref med en enſpännare hwilket medan dét mäſt demonſtrerade de commoditeter, ſom med de* Danskas *fidſta offert kunde följa, och härbos uptäcker mig edert ſentiment öfwer denna ſak; altförthy hafwer iag achtat onödigt därpå, annars än med ordinarie poſten, at ſwara, och wil altſå hafwa mig uppå mit förra bref refererat: och faller conditiones ſådane at där de af mig utſloges, kunde det aldrig in för Gud, then ärbara Wärlden och hwar redlig man förſwaras. Jag både aldrig trodt, at deſſe conditiones med tractat både nås kunnat: och är det fördenskuld ingenting at tilksrifwa, näſt Gud, än Eder ſtora åboga, dexteritet ochflit, hwilka iag emot Eder och Edert hela Hus ſkal weta med all nåd at recompenſera. Och medan det nu mera ſå wida Kommit är, ty hâller iag med Eder bäſt, at taga denna opportuna tjden i acht, at ju förr, ju häldre wickla*

Je ne doute pas que vous n'ayez déjà reçu ma Lettre du 24. du courant. Le lendemain la vôtre me parvint par un Courier; & comme elle m'apprend les avantages qui pourroient nous revenir des derniéres offres du *Dannemarc*, & qu'elle me découvre en même tems votre ſentiment là-deſſus, j'ai cru ſuperflu d'y répondre autrement que par la Poſte ordinaire, m'en rapportant ainſi à ma précédente. Je vous l'avoue, ſi nous pouvons obtenir des conditions raiſonnables, je ne ſaurois m'excuſer, ni devant Dieu, ni devant le monde, ni devant les honnêtes gens, ſi je refuſois de les accepter. Je n'ai pas même cru obtenir de ſi bonnes conditions par un Traité; ce que je n'attribue, après Dieu, qu'à votre zéle, à votre dextérité & à vos ſoins, dont je vous témoignerai & à toute votre Maiſon ma reconnoiſſance. Et puiſque la choſe eſt parvenue à ce point-là, je ſuis du même ſentiment que vous, que nous profitions de la conjoncture, & que nous nous débarraſſions de cette affaire difficile & embarraſſante, avant que les mauvais conſeils des Voiſins & des Alliés ſe mûriſſent. Auſſi ne peut-on pas faire fond ſur l'inconſtance de la Fortune, qui change ſubitement; ainſi on fera mieux, pendant qu'elle nous favoriſe, de quitter le jeu avec honneur, afin de ne pas porter l'Enne-

nemi

*wickla ſig utur detta ſwåra och widlyftiga wäſende, föran til äfwentyrs* malevola conſilia *af grannar och allierade måga få ſin maturitet. Sedan är man icke eller ſäker huru länge man kan hafwa lyckan i händerne, den ſå häfftigt hwälfwer hjt och dit: och ſynes fördenskuld bäſt, at nu, medan hon favoriſerar, med ära quittera ſpelet, och icke med någon obilligbet twinga fienden til diſperation, då ſedan utgången på båda ſidor wore* in dubio: *och kunnen I altſå af deſſe få ord nogſamt ſluta min mening. Jag tror wi näſtan komma öfwerens, ſå framt iag rätt hafwer intagit eder mening, utur ert handbref. Af de mina kunnen I Lätteligen förnimma, at detta altjd hafwer warit min intention, ehuruwäl iag hade önſkat bättre conditioner: dock tackar iag Gud, ſom det genom Eder ſå wjda har bragt: i hwilkens beſkärm iag Eder härmed befaller: önſkandes at han wille nådeligen förhielpa Eder med helſa och goda tjdender hjt hem igen, och förblifwer nu ſom altjd*

*Eder*

*Wälbenägne*

CHRISTINA.

nemi au déſeſpoir par des prétentions injuſtes & inſupportables, ou bien s'expoſer à un événement auſſi douteux pour l'un que pour l'autre parti. Par ce peu de mots vous jugerez aſſez quel eſt mon ſentiment. Je crois que nous ſommes tous deux à peu près d'accord, du-moins ſi j'ai bien compris votre idée dans votre derniére Lettre. Par la mienne vous aurez facilement compris que cela a toujours été mon intention, quoique j'euſſe ſouhaité des conditions encore plus avantageuſes. Cependant je rends graces à Dieu, qui, par votre moyen, a fait proſpérer l'affaire juſqu'ici. C'eſt à ſa ſainte garde que je vous recommande, & je ſouhaite qu'il vous faſſe revenir bientôt en ſanté avec de bonnes nouvelles, étant à-préſent comme toujours

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1645.

Votre bien affectionnée

CHRISTINE.

Il y a nombre d'autres Lettres familiéres de la Reine au Prince Palatin *Jean-Caſimir*, où il s'agit du mariage de ſes Filles avec le Margrave de *Baden*, le Landgrave *Frédéric* de *Heſſe-Caſſel* & le Comte de *Naſſau*,

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1643.

*ſeur*, qui vinrent exprès en *Suède* pour faciliter les Négociations relatives à ces Alliances. *Chriſtine* y étoit toujours fort portée, par la raiſon *que ces Seigneurs étoient en état d'entretenir leurs Epouſes honorablement, à quoi elle promet même de contribuer de ſa part autant que les circonſtances du teins le pourront permettre* (a).

Quant au Landgrave *Frédéric*, elle ajoute *qu'il eſt vrai qu'on a débité de plaiſantes choſes ſur ſon compte; mais* (ajoute-t-elle) *je l'ai trouvé tout autre, & il me ſemble que c'eſt un Seigneur doué de belles qualités, & qu'il mérite qu'on ne lui refuſe pas ſa demande* (b).

*Jalouſie de la Régence de Suède contre les Princes Palatins.*

Il faut que dans ces entrefaites l'Aîné des Fils du Comte *Palatin*, le Prince *Charles-Guſtave*, ait eſſuyé quelque chagrin de la part du Sénat, puiſque la Reine, dans deux de ſes Lettres au Pére, lui marque *que tout le monde a été ſurpris des tracaſſeries qu'on avoit faites au Fils, & quelles que ſoient les raiſons du Pére de ne vouloir pas le faire venir auprès de lui, elle s'apperçoit au moins qu'il ne ſauroit plus reſter avec réputation à* Stockholm, *de crainte que l'on ne pouſſe les choſes juſqu'à l'inſolence* (c). Il n'y a aucun lieu de douter que le Sénat, en nourriſſant ce Prince dans le ſein de la *Suède*, n'eût appréhendé qu'il devînt un jour Prétendant & Succeſſeur à la Couronne, & que par envie la Régence ne tâchât de lui chercher noiſe comme au Pére, à qui l'on ôta la Surintendance des Finances (d) pour l'éloigner de *Stockholm*, & empêcher par-là la trop grande familiarité qu'il pourroit contracter avec la jeune Reine. Auſſi ſemble-t-il que le Pére de *Charles-Guſtave* ait déféré à l'avis de *Chriſtine*, laquelle, en lui écrivant, dit entre autres choſes: *La Providence, qui connoît mieux que nous-mêmes ce qui nous eſt ſalutaire, ſaura mettre des bornes à cette affaire inique, & la tourner enfin à notre avantage.* Et comme le Prince *Palatin* avoit réſolu d'envoyer ſon Fils *Charles* hors de Suède, *elle ſera enſorte*, dit-elle, *que la Régence lui accordera une penſion honorable, ſouhaitant au reſte que le tout tourne à la conſolation & ſatisfaction de toute la chére Parenté* (e).

*Chriſtine* étendit même ſes ſoins ſur le Prince *Adolphe-Jean* (*), le puiné des Fils

(a) *Ces Lettres ſont écrites dans les années* 1641, 1642 & 1643.
(b) *Du* 7. & 29. *Juillet* 1643. *Item Mém. T. I. p.* 158. & *not.*
(c) *Du* 1. *Juin* 1642.
(d) *Mém. de* Chriſtine, *Tom. I. p.* 35.
(e) *Cette Lettre eſt du* 17. *Juillet* 1642.

(*) C'eſt ce même Prince *Adolphe-Jean*, à qui *Chriſtine* pluſieurs années après écrivit la belle Lettre ſur l'éducation du jeune Roi *Charles XI.* ſon Neveu. Son Frére le Roi *Charles-Guſtave* l'avoit nommé Tuteur de ce Fils unique, & Connétable de *Suède*; mais les Etats caſſérent le Teſtament du feu Roi ſur ce point (1).

(1) V. *Mém. de Chriſtine*, Tom. II. pag. 34. &c.

Fils du Comte *Palatin*, dont elle ne trouvoit pas que l'éducation fût des meilleures. Elle pria donc le Pére *de lui donner un Gouverneur, dont il avoit grand beſoin, parce qu'il n'y avoit pas juſqu'au moindre Gentilhomme en* Suède, *qui n'entretînt un Gouverneur, comme on l'appelle, à ſes Enfans. Votre Dilection*, ajoute-t-elle, *développera mieux elle-même les grands motifs qui doivent vous y engager, que je ne ſaurois l'écrire, & combien il importe que votre Fils s'applique à toutes les vertus dignes d'un Prince, à quoi une éducation convenable contribue le plus, & dont la grande ſatisfaction reviendra à votre Dilection même (a).*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

(L'an 1644. Chriſtine prend part à l'éducation du Prince Adolphe-Jean.

La Reine entre ſi avant dans cette affaire, que quelques ſemaines après elle lui manda: *qu'après avoir parlé là-deſſus avec ſon Précepteur, le Dr.* Jean Matthiæ, *elle lui indiqua deux perſonnes; ſavoir un Gentilhomme nommé* Taube *&* Jaques Bremen, *qu'elle eſtime fort propres à s'acquitter de cette charge, & qui, n'étant ni trop jeunes, ni trop âgés, & d'une humeur ſérieuſe, auront l'œil ſur lui, comme il faut: car*, dit-elle, *il faut qu'on ne le perde pas de vue, & qu'on ne lui laiſſe point ſuivre ſes propres inclinations. Je ſais bien*, ajoute-t-elle, *que le Prince* Charles *vous propoſera un autre ſujet; mais c'eſt un orgueilleux, qui ne vaut pas grand' choſe, & ce n'eſt pas l'homme à qui il convient de confier un pareil dépôt. Au-lieu de cela, je conſeillerois au Prince* Charles *qu'il reſte, en attendant, auprès de ſon Frére, & même ici; & il ſeroit bon que Votre Dilection parlât en ſa faveur aux Régens pour l'encourager un peu, comme je n'y manquerai pas de mon côté, trouvant qu'il eſt plus avantageux pour lui qu'il paſſe encore quelque tems ici (b).*

L'année ſuivante *Chriſtine* lui écrivit encore en ces termes, au ſujet de ſon Fils.

Stockholm, *ce 29. Juin* 1644.

*Mon cher Couſin, je vous fais ſavoir par la préſente que comme votre cher Fils le Duc* Adolphe *ayant, par la grace de Dieu, atteint l'âge où par le ſoin paternel de Votre Dilection pour ſon inſtruction, il a, entre autres vertus de Prince, jetté de bons fondemens en ce qui regarde la Religion Chrétienne; ainſi il eſt d'intention, au nom du Seigneur, d'approcher avec nous autres de la Table*

(a) *Cette Lettre eſt du 7. Février 1643. même année.*
(b) *Celle-ci eſt datée du 18. Mars de la*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1646.

*Table de la Sainte Céne, le jour prochain de Jeûne & de Priéres. Ne doutant pas que Votre Dilection ne ſe réjouïſſe fort d'une œuvre ſi agréable à Dieu, & ne rende graces au Seigneur de lui avoir accordé la vie & l'eſprit pour ſa gloire & ſon ſervice. Je prie Votre Dilection d'agréer que je l'aye diſpoſé à ne pas différer davantage à s'acquitter de ce devoir. J'avoue qu'il auroit convenu d'attendre l'arrivée de Votre Dilection; mais me flattant qu'elle n'y ſera pas contraire, j'ai pris la hardieſſe de l'y porter, aſſurant au-reſte Votre Dilection qu'il lui ſera toujours Fils obéiſſant; devoir, dont je ne manquerai pas non plus de lui rafraîchir la mémoire, pour vous prouver auſſi par-là que je ſerai à jamais de Votre Dilection*

*La très-affectionnée Couſine.*

Le Prince *Palatin* le Pére étoit lui-même de la Religion *Réformée*; mais ſes Fils furent élevés dans la *Luthérienne*. Je me reſſouviens à ce ſujet d'un paſſage des Regiſtres du Sénat, où il eſt dit *que la Reine* Chriſtine *étoit ſi portée pour la Communion publique dans l'Egliſe, que hors des cas de maladie & d'autres empêchemens inſurmontables, elle ſouhaitoit qu'on abolît l'uſage de ſe la faire adminiſtrer dans les Maiſons. Elle exhorta même les Sénateurs à ſervir d'exemple aux autres, parce qu'elle n'avoit jamais*, dit-elle, *communié qu'en public dans l'Egliſe* (*).

*Ambaſſade du Comte de la Gardie en France.*

Par deux autres Lettres de la Reine au Prince *Palatin* ſon Oncle, elle lui apprend la réſolution qu'elle avoit priſe d'envoyer le Sénateur Comte *Magnus Gabriel de la Gardie* en Ambaſſade à la Cour de *France*. *Elle ſe flatte que par cette raiſon le Prince ne trouvera pas mauvais que les noces avec ſa Fille ſoient ſuſpendues pendant quelques tems, les affaires d'importance, dont le Comte étoit chargé, le demandant ainſi, & lui tenant à grand honneur d'être employé pour cela. Cependant la Reine le recommande aux bonnes graces & à l'affection paternelle du Prince, dont il ſaura reconnoître le prix par ſes*

(*) Cela eſt auſſi conforme à l'Ordonnance de l'Egliſe de *Suède*. Nous renvoyons à l'Appendice le rapport que l'Envoyé de *Heſſe* fit à ſa Cour l'an 1646, ſur les cérémonies ſuperflues dont le Service Divin des *Allemands* à *Stockholm* étoit alors chargé. Cet Envoyé rapporte auſſi la plaiſante hiſtoire d'un Ours, qui étant entré dans cette Egliſe dont les portes étoient ouvertes, voulut monter dans la Chaire où prêchoit le Miniſtre. C'eſt Mr. l'Archivaire *Schmink* qui m'a communiqué cette Lettre, à laquelle j'en ajoute une autre du Landgrave *Guillaume VI.* à la Reine *Chriſtine*.

*V. l'Apend. No. XV.*

*ſes très-humbles ſervices dans toutes les occaſions qui ſe préſenteront.... (a).*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Nous avons parlé ailleurs plus en détail de cette brillante Ambaſſade (*b*). *Chriſtine*, ayant ménagé elle-même le mariage entre ce Comte & ſa Couſine la Princeſſe *Marie-Euphroſine*, elle voulut qu'il parût avec éclat à la Cour de *France*. Le Prince *Palatin*, ſon Beau-pere futur, deſirant qu'il s'acquittât au mieux des commiſſions dont il étoit chargé, ſur-tout pour découvrir les ſentimens & les penſées du Cardinal *Mazarin* qui gouvernoit tout (*c*), fit en ſorte que la Reine lui accorda un Conſeiller aſſiſtant dans la perſonne de *Paul Strasbourger*, qui avoit été Miniſtre de *Suède* à la *Porte Ottomanne* & à la Cour de *Tranſilvanie* du vivant & après la mort de *Guſtave-Adolphe*. J'ai deux Lettres en original que lui écrivit le Prince *Palatin* (*d*), où entr'autres choſes il lui recommande, & au vénérable *Camerarius* (comme il l'appelle), Ambaſſadeur de *Suède* en *Hollande*, ſon Fils *Adolphe-Jean*, qui devoit accompagner le Comte *de la Gardie*. L'Electeur *Palatin Charles-Louis* lui avoit auſſi recommandé, ainſi qu'à l'Ambaſſadeur de *Suède*, les intérêts de la Maiſon *Palatine* à la Cour de *France*. Nous joignons à l'Appendice la réponſe favorable que *Chriſtine* fit elle-même là-deſſus audit Electeur.

L'an 1647.

*V. l'Appendice, No. XVI.*

Le Comte *de la Gardie* étant de retour en *Suède* après ſon Ambaſſade, & ſouhaitant ardemment l'accompliſſement de ſon mariage avec ladite Princeſſe, la Reine pria le Prince de s'expliquer là-deſſus favorablement, l'aſſurant que le Comte ne manqueroit jamais de lui témoigner ſon obéiſſance filiale. Voici la Lettre de la Reine.

*Lettre ſur le mariage du Comte avec la Princeſſe Palatine.*

Stockholm, 25. *Janvier* 1647.

*Hochgebohrner Furſt, Lieber Vetter.*

*Nachdem der Graf* Magnus *mit guter geſundheit und glücklichem wohlſtande allhier angelanget, und er mir zu erkennen gegeben das hertzliche verlangen, ſo er zu vollziehung ſeiner Chriſtlicher Heyrath traget, mich bittend, ich wolle ihm in ſeinem Chriſtlichen und löblichen vorſatz bey Ew. Liebd. behülflich ſeyn; alſo hab ich für Gut angeſehen mich auf ſein begehren ſo zu erklaren, als E. L. aus meinen anderen ſchreiben mit mehreren werden geſehen haben, und erſuche E. L. geruhen alles im beſten zu vermeroken, und ſich auf alles nach ſeiner, des Herrn Grafen, beſten und begehren erklären. Er wird hin wiederum E. L. mit*

(*a*) *Du* 12 *Février & du* 8. *Juillet* 1646. *p.* 117 *& L. IV. p.* 216.
(*b*) *Mém. de* Chriſtine, *Tom. I. p.* 88. *&c.*
(*c*) *V.* Nani *Hiſt. di* Venezia *Lib. III.*
(*d*) *Elles ſont du* 14. *Juillet & du* 27. *d'Août* 1646.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

*mit allen ſöhrlichen dienſte zu hand geben wiſſen. Ich meines theils werde es an Ew. Liebd. und den ihrigen mit aller freundlichen dandkbarkeit verſchulden, wie ich denn bin un verbleibe*

L'an 1651.

*Ew. Liebden*

*Freundwillige Muhme*

CHRISTINA.

Cette même année *Chriſtine* courut riſque d'être maſſacrée, pendant le Service Divin, un Jour de jeûne & de priéres publiques par un Lecteur du Collége de *Stockholm* (*a*). Le Comte *Palatin* lui témoigna par écrit ſon extrême joye, de ce qu'elle avoit échappé à ce danger; & la Reine, en le remerciant de ſon affection, rendit graces à Dieu de lui avoir conſervé ſi miraculeuſement une vie qu'elle ne ſouhaitoit d'employer qu'à la gloire de ſon ſaint Nom (*b*).

*Combien Chriſtine s'intéreſſe à la conſervation de Charles-Guſtave ſon Succeſſeur.*

Dans mon Recuëil de Lettres de la Reine, il s'en trouve un aſſez grand nombre qui ne regardent que de petits objets touchant l'œconomie de ce Prince, & force complimens entre *Chriſtine* & ſes Parens de la Maiſon *Palatine*. Nous diſpenſerons le Lecteur de les lire; mais les deux ſuivantes, qui s'adreſſent au Prince *Charles-Guſtave* ſon Fils, déclaré deux ans auparavant Héritier préſomtif de la Couronne de *Suède*, prouvent combien la Reine s'intéreſſoit à la conſervation de ce Prince, dans le tems qu'elle commençoit à former le deſſein de réſigner la Couronne (*c*). Quoique *Chriſtine* ſouhaitât qu'il ſe rendît auprès d'elle, on remarquera néanmoins que le Prince évita cette entrevue, apparemment pour ne pas donner ombrage au Sénat, qui auroit cru que c'étoit lui qui pouſſoit la Reine à abandonner le Trône. Les voici telles qu'elle les lui écrivit.

*De* Nycoping *le* 20. *Juin* 1651.

*Monſieur mon Couſin, je ne vous importunerois pas par la préſente, ſi la néceſſité de quelques affaires importantes ne m'obligeoit de deſirer votre préſence. Je ſuis fâchée d'avoir appris ici que la ſanté de votre Sœur étoit douteuſe. Je ſouhaiterois pouvoir obtenir de vous le bien de vous voir, ſans que cela préjudiciât à la ſanté d'une Sœur qui doit m'être auſſi chére que la vôtre. Je vous conjure de m'accorder cet avantage, s'il peut ſe demander ſans vous incommoder. Vous m'obligerez infiniment, ſi vous ajoutez cette marque de votre amitié à tant d'autres, que vous m'avez données. Je m'eſtimerai heureuſe, ſi je puis avoir la*

(*a*) *V. ſes Mémoires, Tom. I. p.* 210.
(*b*) *Cette réponſe eſt du* 28. *Juillet* 1647.
(*c*) *V. ſes Mém. Tom. I. p. p.* 206. &c.

*la ſatisfaction que vous ne refuſez rien à mes ſouhaits, & je me croirai d'autant plus obligée de vous en témoigner ma reconnoiſſance dans les occaſions. Je ſuis, Monſieur mon Couſin,*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

*Votre très-affectionnée Couſine.*

L'an 1651.

Nycoping *le 24. Juin* 1651.

*Monſieur mon Couſin, il faut que je me plaigne de ma mauvaiſe fortune, qui n'a pas voulu m'accorder le bien de vous voir, & je deſirerois de vous faire connoître par la préſente combien le mauvais état de votre Sœur m'afflige. J'ai tant de ſujets de m'intéreſſer à la conſervation de votre vie, qu'il ne peut rien arriver qui l'expoſe aux hazards de la mort, qui ne me donne des appréhenſions extraordinaires. Je crois que mon Couſin Mr. le Comte* de la Gardie *vous expliquera mes ſentimens, & c'eſt de lui, plutôt que de cette Lettre, que vous ſaurez avec combien de tendreſſe je ſouhaite la continuation d'une vie, qui par tant de raiſons m'eſt ſi précieuſe. Je vous dirai que je fais continuellement des vœux pour votre conſervation, & que je ne deſire rien avec plus de paſſion que la ſatisfaction de pouvoir vous témoigner cette tendreſſe, qui m'oblige d'être, Monſieur mon Couſin,*

*Votre très-affectionnée Couſine & Amie*

CHRISTINE.

Nous avons remarqué dans ſes Mémoires (*a*), que quoiqu'elle ſe laiſſât perſuader cette fois-là à retenir l'adminiſtration de l'Etat, elle avoit pourtant fait comprendre au Miniſtre de *France*, qu'elle n'avoit pas ſi fort renoncé à ſon projet d'abdication, que l'envie ne pût lui prendre encore quelque jour de le mettre en exécution, comme cela arriva trois ans après. Il importoit donc à *Chriſtine* de vivre en bonne intelligence avec *Charles-Guſtave*, déſigné Succeſſeur à la Couronne. C'étoit même le moyen d'obtenir les conditions avantageuſes qu'elle vouloit ſtipuler pour elle en deſcendant du Trône. J'ai nombre de ces Lettres pleines de politeſſes, que l'un & l'autre s'entr' écrivoient alors. Néanmoins *Charles-Guſtave*, ſoit crainte de faire ſoupçonner au Sénat qu'il ne reſtoit en *Suède* que pour être plus à portée d'engager la Reine à réſigner la Couronne, (*b*) ſoit qu'il voulût faire ſentir à cette Princeſſe qu'il ne ſe fioit pas trop aux promeſſes qu'elle lui avoit faites par rapport à cette réſignation, lui marqua dans une Lettre la réſolution qu'il avoit priſe de s'éloigner de la *Suède*, & d'al-

(*a*) *V. le Tome I. p. 209.*

(*b*) *Ibid. pag. 35. 169. 172. 394. 403. &c.*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

d'aller voyager en *Allemagne*. Quels que fussent les motifs qui le portèrent à cette résolution, la réponse de *Christine*, que nous donnerons ci-dessous, semble cependant prouver, combien elle en fut allarmée, en même tems qu'elle fit entrevoir sa ferme intention d'abdiquer un jour la Couronne, & de la mettre sur la tête de ce Prince: Elle lui dit:

*J'ai reçu, mon très-cher Cousin, votre dernière Lettre. J'aurois souhaité que Votre Dilection eût pu rester plus long-tems ici. Mais comme l'état présent des affaires ne m'a pas permis de jouir plus long-tems de votre présence & de votre conversation, je n'ai pas voulu manquer de vous prier amiablement par la présente, que pour l'amour de Dieu, pour votre propre intérêt, aussi-bien que pour le mien, vous preniez un peu patience, & n'entrepreniez pas un voyage hors de saison pour* l'Allemagne. *Votre Dilection a déjà temporisé tant d'années, en mettant sa confiance en Dieu & en sa bonne providence. Il est donc raisonnable qu'elle ne se désespère pas le peu d'années qui restent encore; car en cas que Dieu me conserve, j'espère que je lui témoignerai un jour ma reconnoissance pour l'amour & l'amitié qu'elle & les siens m'ont toujours marquée. En attendant je prie Dieu de vous avoir en sa sainte garde, & me recommandant à votre bonne affection je serai jusqu'à la mort,*

*Mon Cousin*

*Votre fidéle Cousine*

CHRISTINE.

Correction d'autres fautes qui se sont glissées dans les Mémoires de Christine.

Voilà les Lettres de cette Reine, que j'ai cru pouvoir ajouter à celles qu'elle avoit écrites avant de résigner la Couronne. Reste encore une autre sorte d'*Additions*, & même de *Correction* des fautes qui se sont glissées dans le Corps de ses Mémoires. Je n'ai jamais prétendu, en les composant, être plus infaillible que tout autre qui auroit entrepris & rempli cette tâche. J'ai fait la déclaration & l'aveu que je pouvois m'être trompé dans le récit de certains faits & de certaines circonstances qui s'y trouvent rapportées (a). Il étoit humainement impossible que dans leur multiplicité on évitât les méprises. J'en ai moi-même remarqué la plupart; & pour celles que des Amis m'ont fait connoître, je leur en sais gré, & j'ai l'honneur de leur en témoigner ici ma vive reconnoissance (*). Quant à ce qui

(a) *Voyez la Préface du II. Volume de ces Mémoires.*

(*) Parmi ceux-là sont S. E. Mr. *von der Liche*, Conseiller privé de S. A. R. la Princesse d'*Orange*; Mrs. les Conseillers *de Stiernman*, *de Warmholz*, *de Berch*, *d'Ihre*, &

qui regarde les nouvelles remarques à faire sur la Littérature pendant cette époque, je me flatte que quelque foibles & peu importantes qu'elles pourroient paroître à certaines personnes, qui sans-doute leur préféreront la lecture des extraits de Romans & de Piéces de Théâtre, mes notes, comme je l'espére, ne déplairont pas à une autre classe de Lecteurs.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Monsieur *d'Alembert* n'a pu souffrir que j'eusse observé combien Mr. *de Voltaire* a été peu équitable, en appellant *Gustave-Adolphe* & *Charles XII. d'illustres ignorans*; non seulement il en a pris de l'humeur, il a même renchéri sur ce qu'en a dit l'illustre Poëte *François* (*a*). Cependant en ce qui regarde *Gustave le Grand*, il faut être bien peu versé dans l'Histoire Littéraire pour ignorer que ce Prince, par la connoissance de plusieurs Langues & de principes solides dans les Sciences qu'il possédoit, pouvoit être mis en paralléle avec les Princes les plus savans de son siécle, & qu'il surpassoit même, quant à la pratique, tous ses égaux contemporains (*b*). Sans parler du nombre de Piéces de sa composition, le seul Fragment de l'Histoire, qu'il a écrit de son Pére & de lui-même, [Ouvrage que je pourrai publier un jour avec d'autres de ses Ecrits] peut passer pour un excellent Morceau d'Histoire de son tems, la seule Préface faisant assez connoître qu'il avoit lu les meilleurs Historiens anciens. Cependant Mr. *d'Alembert*, par ce jugement qui ressemble presque à une révélation extraordinaire, ne balance pas de mettre ce Héros dans la classe des pauvres & médiocres génies, en traitant de prétendu son goût pour les Lettres. (*c*) Je répéterai encore ici les vers de son Ami Mr. *de Voltaire* à ce sujet.

*V. Mémoires de* Christine, *Tom. I. pag. 6. not. Remarque sur Mrs. d'Alembert & de Voltaire.*

*Je sais que* Charles douze, *&* Gustave *&* Turenne,
*N'ont point bu dans les eaux qu'épanche l'Hipocréne:*
*Mais enfin ces Guerriers*, illustres Ignorans,
*En étoient moins polis, & n'étoient pas plus grands.*

J'y répondis (*d*), qu'au sentiment de ce bel Esprit François, pour être grand Prince il faut être Poëte, & que dès qu'on n'est pas Poëte on est ignorant. C'est-là la Logique de Mr. *de Voltaire*, qui dans un autre endroit (*e*) ne s'est pas expliqué plus favorablement sur *Charles XII.* quand il l'appelle *Superbe* & *Sauvage* (*). Parlant de l'Abdication de la Reine *Christine*,

(*a*) *V.* D'Alembert, *Mélanges de Littérature, d'Histoire, &c. dans ses Réflexions & Anecdotes sur la Reine* Christine, *& la Réponse que j'y ai faite dans ma Lettre à* Mr. G.

(*b*) *Mém. de* Christine, *Tom. I. pag. 6 & 313.*

(*c*) *V.* D'Alembert, *l. c. Tom. II. pag. 9. &c.*

(*d*) *Mém. de* Christine, *Tom. I. pag. 6. not.* *Voyez l'Append. Num. LI.*

(*e*) *Mercure de* France, *Octobre* 1749. *pag.* 72.

*& de Bring*; Mr. le Docteur *Serenius*; Mr. le Professeur *Ekerman*; Mrs. les Conseillers *Mascau* & *Senckenberg*; Mr. l'Archivaire *Schmincke*, & feu Mr. *de Boissy*.

(*) Mr. *d'Olivet*, dans sa Réponse au Discours d'entrée de Mr. *de Voltaire* dans l'*Académie Françoise*, ne s'explique guéres plus raisonnablement sur le chapitre de *Charles XII.* Voyez *Voltariana*, pag. 296. à *Paris* 1748. in 8.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

tine, il épargne si peu la Nation *Suédoise*, qu'il fait dire à cette Reine „ qu'elle crut qu'il valoit mieux vivre avec des hommes qui pensent, que de „ commander à des hommes sans lettres ou sans génie (*a*)". N'osera-t-on pas dire qu'il faut être bien extravagant pour parler en ces termes de toute une Nation, d'un *Axel Oxenstierna*, & d'un Sénat respectable, qui ont dirigé pendant plus de vingt ans les affaires & les conseils de la plus grande partie de l'*Empire* & de plusieurs Cabinets de l'*Europe*? Un jugement aussi frivole de ces Génies poëtiques de *France* me rappelle celui d'un autre *François*, qui prétend sérieusement „ que les Arts n'ont pas passé au-delà „ du cinquante-deuxiéme degré de Latitude Boréale, ni plus près de la Ligne que le vingt-cinquiéme degré". Il dit: (*b*) „ Tout le monde „ sait qu'il n'est sorti des extrémités du *Nord* que des Poëtes sauvages, des „ Versificateurs grossiers, & de froids Coloristes. La Peinture & la Poësie „ ne se sont point approchées du Pole plus près que la hauteur de la *Hol-* „ *lande*. On n'a même guéres vu dans cette Province qu'une Peinture „ morfondue, &c." Mais qu'il n'en déplaise à ces Dictateurs, on appelle de leur tribunal partial, composé de Juges qui prononcent sans connoissance de cause. On leur demande s'ils ont jamais entendu la prose ou la poësie des Langues du *Nord*, & s'ils ont vu une certaine quantité de Tableaux, faits par des gens du *Septentrion*? Comme il est apparent que l'un leur est aussi peu connu que l'autre, le bon-sens ne veut-il pas que celui qui s'érige en Juge sans connoître & sans approfondir la chose même, passe pour un téméraire digne de risée. Je n'ai donc d'autre réponse à faire que celle qu'a déjà faite un galant homme, Officier Ingénieur du Roi de *Prusse* (*c*), „ que la Science est de tous les Pays quand elle y est cultivée & „ protégée. On sait, *dit-il*, qu'il y a des Etats où elle a pris la place de „ la barbarie, tout comme il y en a où une grande barbarie a succédé au „ savoir, quoiqu'il faille avouer que cette culture demande dans les uns „ plus de soins que dans les autres. . . . ". J'ajoute à ceci que si l'Ecrivain *François* avoit connu, outre les Peintures de *Klöker-Ebrenstrab* [lequel Mr. *de Piles*, Juge entendu & compétent en pareilles choses, reconnoît pour le premier Peintre de l'*Europe* de son tems (*d*)], celles de Mr. *Sylvius*, des deux *Richter*, d'un *Dahl*, d'*Arrbenius*, de *Lembke* en *Suède*, de *Klingstedt* à *Paris*, de *Meytens* à *Vienne*, de *de Marées* à *Munich*, de *Pilo* à *Coppenbague*, de *Kraft*, de *Lundberg*, de *Pasch* à *Stockholm*, de *Roslin* actuellement à *Paris*, de Mr. *de Boët* [le plus habile Peintre en Email, comme l'appelle Mr. *Keisler*, dont une seule piéce fut payée cinquante mille livres (*e*)], presque tous *Suédois*. Joignons-leur en fait d'Architecture, de Dessein & de Gravure, Mrs. les Comtes *Dahlberg*, *de Tessin* & le Baron *Hârleman*,

Sur les Sciences & les Arts dans les Pays du Nord.

(*a*) *Siècle de* Louis XIV. *Tom. I. p.* 207. *édit. de Dresde.*

(*b*) *Réflexions sur la Poësie & sur la Peinture, T. II. p.* 150. à Paris 1733. *& Tom. II. pag.* 82. *édit. d'*Utrecht. 1732.

(*c*) *Dans sa* 2*de. Lettre sur le moyen de faire fleurir les Arts & les Sciences, p.* 19 *&c. à* Berlin 1754. *Conf. Journal Littér. Allem. de* Goetingue 1753. *p.* 31.

(*d*) *Dans son Abrégé de la Vie des Peintres, &* Sandart, *Tom. I. p.* 234 *&c. V. aussi Mr.* de Hagedorn *dans sa Lettre avec des éclaircissemens sur un Cabinet & les Auteurs des Tableaux, p.* 364. *&c.* Dresde 1755. *in* 8.

(*e*) *V. les Voyages de* Keisler *& le Journal Encyclopédique. Octobre* 1755. *pag.* 67. *&c.*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

*loman*, de-même que feu Mr. *Pohlheim*, excellent Machiniſte, & Mrs. *de Karlſten*, *Hedræus*, *Richter*, *Warrov*, *Pfaltz*, *Hannibal*, *Hetling*, *Ferbman*, *Georgi* & *Arbien*, ſavans Médailleurs, & quatre Eléves du fameux Chevalier *Hedlinger*, & Mr. *Rehn* Graveur. Je le répéte, & je dis que ſi cet Ecrivain *François* avoit connu les ouvrages de ces Virtuoſi ou Maîtres, il auroit raiſonné & décidé tout autrement. J'oſerois même défier notre Auteur de pouvoir leur oppoſer des Artiſtes de ſa Nation de nos jours, qui l'emportaſſent ſur ceux que je viens de nommer. Je parle d'ouvrages ſolides, je laiſſe à part les babioles.

Quant à la *Poëſie*, je lui demande s'il eſt raiſonnable d'en juger ſans entendre la langue dans laquelle elle eſt écrite, ſans ſentir la force & l'énergie de ſes expreſſions poëtiques? Qu'il me diſe, qu'il me prouve qu'il entend le *Suédois*; & cependant il décide nettement „ qu'il n'eſt ſorti du *Nord* que „ des Poëtes ſauvages, que des Verſificateurs groſſiers?" Tout cela eſt dit gratuitement de la Poëſie du *Nord*, & de ſes Poëtes quant aux tems plus modernes: s'il s'agit de ſiécles plus éloignés, les *Skaldes* du *Septentrion* valoient bien les *Bardes* & les *Druïdes* des *Gaulois* & d'autres Pays (*). Pour peu que l'Auteur eût eu quelque teinture de l'Hiſtoire Littéraire des Nations qu'il traite de *Sauvages*, il auroit ſu que du vivant de *Milton* & de *Malherbe*, l'illuſtre *Stiernhielm* en *Suède* compoſa, entr'autres en vers blancs, un Poëme, intitulé *L'Hercule*, chef-d'œuvre pour ce tems-là, & où les Connoiſſeurs trouvent encore de grandes beautés (*a*). Il laiſſa un Eléve, nommé *Columbus*, qui ne lui a pas moins fait d'honneur qu'à la *Suède*. Mr. l'Auteur *François* peut s'aſſurer que depuis le tems de *Chriſtine* il y a eu & qu'il y a encore de l'un & de l'autre ſexe, des Génies *Suédois* comparables pour la Poëſie aux plus brillans des autres Nations. Je ne nommerai ici que Madame *de Nordenflycht*, appellée *la Bergére du Nord*, illuſtre par des Piéces exquiſes en pluſieurs ſortes de Poëſies, parmi leſquelles ſe trouvent des Odes traduites en Vers *Latins*, ſans oublier Mr. *de Dalin*, dont le ſeul talent n'eſt pas d'être un excellent Poëte *Suédois* (*b*). Mr. l'Abbé *du Bos* auroit donc dû connoître à fond les Langues du *Nord* & les Ouvrages des Auteurs du Pays avant que d'en juger à la légére, ſans quoi il raiſonnera toujours comme un aveugle des couleurs. Je ne diſputerai pas aux *François* nombre d'Auteurs diſtingués & d'un mérite ſupérieur, ſur-tout dans les ſujets qui ſont proprement du reſſort de l'imagination. On trouve chez eux une facilité merveilleuſe à mettre en œuvre & à donner de la grace à ce

(*a*) *Mém. de* Chriſtine, *Tom. I. pag.* 335.

(*b*) *Voyez* Neueſte Geſchichte ... *Ou* Nouveautés Littéraires de *Suède par Mr.* A. L. S. *Partie I. p.* 138. *&c. &* l'Hiſtoire des Belles-Lettres des Sciences & des Arts en *Suède par Mr.* Dalin. *Ibid. Partie II. p.* 282. *&c.*

(*) Voyez Mr. *Gottfried* ou *Geofroy Schutzen* dans ſa *Beurtheilung der Denckungs-arten* ... ou ſon *Jugement ſur les manières différentes de penſer des vieux Poëtes Grecs & Romains miſes en parallèle avec ceux du Nord & de l'Allemagne pag.* 4. 7. 23. 29. &c. *Altona* 1758. in 4. L'Auteur y prouve par des exemples, que les Poëſies de ceux-ci renferment des images qui ne ſont pas moins frappantes & ſublimes que celles des premiers.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

ce qui a été inventé, découvert ou approfondi par les Hommes de génie & les Savans des autres Nations. Quant aux Arts utiles & agréables, j'ose dire que la plupart des meilleurs Ouvrages qui se font actuellement à *Paris*, sont de la main d'Artistes ou d'Ouvriers nés au-delà du cinquante-deuxiéme degré de Latitude Boréale: d'où je tire cette conséquence, qu'il ne convient à aucune Nation que ce soit de vouloir prendre universellement le ton de supériorité, & que ce n'est pas le moyen d'en obtenir une bien réelle & bien reconnue, que d'abandonner le bon-sens pour courir après l'esprit.

*Charles XII. aimoit & protégeoit les Sciences & les Beaux-Arts.*

A la suite de cette digression, que le Lecteur voudra bien me pardonner, je dirai sur l'article des Arts & des Sciences, que le Roi *Charles XII.* non seulement en connoissoit le prix, mais même qu'il les cultivoit avec application. Ainsi s'explique son Historien, qui méritera toujours plus de croyance que tous ceux qui ne prennent pour beau & bon que ce qui est de leur propre crû, & qui ignorent ou affectent d'ignorer ce qui se passe hors de leur Pays. Mon Historien dit à ce sujet: (*a*) „ que *Charles XII.* avoit infiniment de goût pour les Sciences Spécula„ tives, comme la Physique, la Pneumatique, l'Arithmétique & l'Algé„ bre: . . . . que rien n'égaloit la pénétration & la netteté de son esprit, „ & la facilité surprenante qu'il avoit de résoudre & de démontrer les „ problêmes les plus difficiles des Mathématiques. . . . que ce Prince a„ voit inventé une nouvelle maniére de calculer, sous le nom de *Calculus* „ *Sexagenarius*, comme plus propre que ceux que d'habiles Mathémati„ ciens ont proposés jusqu'ici. . . . qu'il ne pensoit pas moins juste par „ rapport aux Spéculations Philosophiques, à la Psychologie & à l'Ana„ tomie, & qu'il avoit quelque connoissance de la Chymie". Tout cela est prouvé par ses propres remarques, & par les conversations familiéres que Mr. *de Hein*, Conseiller *Hessois*, homme d'un rare mérite, & Mr. de *Swedenborg*, Assesseur du Conseil des Mines à *Stockholm*, Philosophe & Mathématicien célébre, ont eu l'honneur d'avoir fréquemment avec ce grand Roi.

*Voyage de Gustave-Adolphe en Allemagne en 1620.*

*Tom. I. p. 5.*

Mais avant de passer outre, il faut que je donne ici l'abrégé d'une Lettre fort remarquable, que le Sr. *Rusdorf* écrivit à son Ami de *Gruën* (*). Elle constatera le voyage que *Gustave-Adolphe* fit *incognitò* en *Allemagne* avec son Beaufrére *Jean-Casimir*, Prince *Palatin*, en 1620, dont il a été parlé dans les Mémoires de *Christine*. *Rusdorf* lui mande, comme la nouvelle la plus agréable, que sans connoître le Roi de *Suède*, qui étoit venu avec son Beaufrére à la Cour d'*Heidelberg*, il avoit eu l'honneur de l'entretenir long-tems, en l'accompagnant au Camp du Marquis *de Bade* en *Alsace*;

(*a*) *Voyez l'Histoire de* Charles XII. *par Mr.* Nordberg, *traduite en* François *par Mr.* de Warmholz *Liv. XVIII. pag.* 277-279. & *l'Append. N. CCXXI. Et Lettres de Mr. le Comte* de Tessin *Tom. II. Lettre XXXII. Edit. Allem. pag.* 342.

(*) Il étoit Assesseur de la Chambre de l'Empire résidant alors à *Spire*, & la Lettre est du 5 May 1620.

*face*; que, chemin faisant, le Roi apprit que les meilleures Terres, entremêlées de celles des Seigneurs Séculiers, appartenoient aux Ecclésiastiques; qu'il avoit dit à *Rusdorf* que si le Roi son Maître étoit Seigneur dans ce Pays-là, il auroit secoué, il y a long-tems, cette servitude, & réduit ces *Papes* à l'obéissance; qu'ils s'entretinrent des grandes qualités dont on croyoit généralement que le Roi de *Suède* étoit doué, & du goût qu'il avoit pour les Belles-Lettres; que *Rusdorf* s'étonnoit que les Etats du Royaume ne l'eussent pas déjà porté à se marier, & insinuoit que la Princesse *Catherine* (*), Sœur de l'Electeur *Palatin* son Maître, seroit la personne la mieux assortie; que ces deux Princes étoient à l'unisson quant à la possession de leur Royauté; (†) que *Gustave-Adolphe* avoit répondu là-dessus que le Roi *Frédéric* ne devoit pas douter de la bonne volonté du Roi de *Suède* à son égard; & que *Rusdorf* ayant remarqué combien il étoit difficile que la *Suède* pût venir au secours du Roi de *Bohême*, à cause que l'argent n'abondoit pas dans les Pays du *Nord*, *Gustave-Adolphe* avoit repliqué que les Mines de *Suède* étoient les plus riches de l'*Europe* (§), & que le Païs produisoit nombre d'autres choses propres à être converties en argent comptant; que le discours étant tombé sur la Religion *Catholique, Romaine*, *Rusdorf* avoit remarqué que le Roi la détestoit, disant entre autres choses que passant par *Erfort*, il avoit donné un Ducat à un Prêtre, pour dire la Messe, dont il voulut voir les Rites; qu'aussitôt cet homme lui avoit vendu les mystéres de sa Religion à un vil prix, d'où l'on peut juger des sentimens & des mœurs de ces Sacrificateurs; que *Rusdorf* fit entendre que peut-être le Roi son Maître pourroit l'envoyer un jour en *Suède*; qu'ainsi il prioit l'inconnu de lui dire son nom, afin qu'à son arrivée en *Suède* il eût quelqu'un à qui il pût s'adresser; que *Gustave-Adolphe* lui répondit que son nom étoit *GARS*; qu'il étoit Capitaine au Service de son Séréniſſime Prince, & qu'il ne manqueroit pas, si jamais *Rusdorf* venoit en *Suède*, de lui rendre tous les bons offices qui dépendroient de lui, & de lui donner des marques de la bienveillance du Roi de *Suède*. *Rusdorf* ajoute que peu de jours après il sut que c'étoit le Roi-même avec qui il s'étoit entretenu si familiérement; que le nom de *GARS* faisoit les lettres initiales de *Gustave-Adolphe Roi* de *Suède*; qu'à cause de cela il s'étoit rafraîchi la mémoire de tous les sujets de leur entretien, dont il ne pouvoit pas se dispenser de faire part à son Ami, comme d'un bonheur singulier qui lui étoit arrivé.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

*V. l'Appendice No. XVII.*

Je

(*). *Rusdorf* dit dans sa Lettre, que ce fut cette même Princesse, laquelle sans connoître le Roi *Gustave*, qui mêlé parmi les autres Cavaliers qui suivoient les Princes & les Princesses dans une promenade, s'étoit approché d'eux pour entendre le sujet de leur discours, avoit interprété la curiosité du Roi comme une impolitesse, & s'étoit écriée en *François: ah, que ces Suédois sont effrontés!*

(†) L'Electeur Palatin, étoit Roi de *Bohême*.

(§) Il est vrai que les Mines d'argent & de cuivre de *Suède* n'ont jamais fourni plus abondamment de ces métaux que du tems de *Gustave-Adolphe* & de *Christine*. Cependant les Mines de fer de *Suède*, jusqu'ici les plus-riches de toute l'*Europe* & de toutes les autres parties du Monde connu, sont les véritables Mines d'or de *Suède*.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Je reviens à la rectification de certains paſſages dans mes Mémoires de *Chriſtine*, où j'ai obſervé entre autres choſes que le Prince, Evêque de *Furſtenberg*, ne dit pas à l'endroit cité que la Chaîne d'or, qui avoit été ôtée du corps mort de *Guſtave-Adolphe*, ſe trouvoit encore au Château de *Herſtal*. Par des informations priſes d'un Ordre Monaſtique près de-là, j'ai appris que cette Chaîne devoit ſe trouver à *Munſter*, où, m'en étant éclairci particuliérement, on m'a aſſuré qu'elle n'y étoit plus.

*Tome I. p. 10.*

*Particularités ſur Hugo Grotius.*

Comme les moindres reſtes des travaux des grands hommes, pareils à *Grotius*, ſont toujours précieux aux habiles gens, on me permettra d'ajouter ici à ce que j'ai dit de lui dans mes Mémoires, que dans une Lettre au Chancelier *Oxenſtierna*, qui n'a pas vu le jour, il ſe plaint qu'on avoit tronqué en pluſieurs endroits ſon *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne* dans la traduction que l'on en avoit publiée alors en *François*. Il lui dit: *Dicam Veſtræ Excellentiæ & de meis rebus aliquid. Prodiit hic Verſio Gallica Libri à me pridem facti* pro Veritate Religionis Chriſtianæ. *Qui eam fecit, me adiit, ſed neque Verſionem neque Præfationem, quam addidit, mihi oſtendit unquam. In quibusdam à meo ſenſu aberrat, quod ideò ſcribo, ne aliena dicta pro meis accipiantur* (a).

*Tome I. p. 74.*

Pour preuve de ce que Mr. l'Abbé *de Burigny* dit dans ſa belle *Vie de Grotius*, que cet Ambaſſadeur ſe paya lui-même de ſes appointemens ſur les ſubſides que la *France* donna à la *Suède* (b), j'ai quatre de ſes Lettres en *François* & en *Latin*, écrites là-deſſus à Mr. *Salvius*, Chancelier de la Cour de *Suède*, d'où il paroît qu'*Oxenſtierna* avoit approuvé, & même permis à *Grotius* qu'il ſe remboursât lui-même, comme il l'avoit fait. Une autre Lettre de *Salvius* au même Ambaſſadeur éclaircira quelques affaires de ce tems-là. Nous la joindrons aux autres dans l'Appendice.

*V. l'Appendice N. XVIII. (a) (b) (c) (d).*

Par la Lettre de *Grotius* au Sr. *Schmaltz*, Secretaire de *Chriſtine*, on peut juger quel étoit ſon ſentiment ſur l'origine des *Goths*, quand il dit: *De* Gothorum *Schyticâ origine eſt quidem vetus fama* Olao, Johannique Magnis *ſæpè memorata; ſed an ejus aliqua ſint argumenta præter ea quæ ego in præfatione* Hiſtoriæ Gothorum *poſui, cupiam ſcire. Certè quæ attuli de innumeris* Perſicæ *Linguæ vocabulis cum* Gothicâ *congruentibus magnam habent vim, ut credibile faciant quæ dixi. Eorum vocabulorum recenſionem non exiguam fecêre* Vulcanus & Lipſius. *Sed Pentateuchum Perſicum, quod ab Judæis eſt editum, legenti multa plura ſe efferunt. Si quid Meſſenii prodibit aut habere poterit, gaudebo legere. Fieri enim non poteſt, quin homo Linguæ veſtræ non minùs quàm Antiquitatis gnarus multa obſervaverit, quæ nobis difficile ſit indipiſci.....*

T. I. p. 79. n.

*Le P. Bougeant, noté au ſujet de Schmaltz.*

A l'occaſion de ce *Schmaltz*, je remarquerai auſſi qu'ayant été envoyé du tems de *Grotius* à ſa Cour de *France*, celle-ci avoit ſi bien ſu ſe l'attacher, que quoi qu'en diſe le P. *Bougeant* (c), il gâta la Négociation que *Grotius* étoit en train de finir, conformément au deſir de la Régence de *Suède*

(a) *Lutetia Paris. di* $\frac{11}{21}$ *Junii* 1644. *tirée de la Bibliothèque d'*Oxenſtierna.

(b) Burigny, *Vie de Grotius, T. I pag.* 273. & 274. *Edit. de Holl.*

(c) *Dans ſon Hiſt. des Négociat. de* Weſtphalie, *Tom. I. pag.* 360. *&c.* & 415. *Edit.* 1744. *in* 4.

*Suède* (*a*). Le *P. Bougeant* avoue lui-même „ que *Schmaltz* remporta de son „ voyage à *Paris* beaucoup de penchant pour la *France*, & même pour la „ *Religion Catholique*, au point qu'il embraſſa cette Croyance trois ans après (1641.) par le ſoin d'un *Jéſuite*, Aumônier du Baron de *Rorté*, „ Réſident de *France* à *Stockholm*. La choſe ne put ſe faire ſi ſecrettement, que les Régens n'en fuſſent avertis. Ils ſe plaignirent amérement, dit le Pére *Bougeant*, du Réſident de France. *Schmaltz* fut mis en „ priſon, ſous prétexte de quelque malverſation; mais il fut aſſez heureux pour s'évader, & ſe réfugier en *Allemagne*, où il ſe mit au ſervice de *l'Empereur*...". Raiſonnablement parlant, le P. *Bougeant* n'a pas ſujet de critiquer la Régence de *Suède* ſur ce qu'elle regarda cet incident comme un attentat, & qu'il en ſurvint un différend entre elle & le Réſident. *Schmaltz* étoit ſujet né de *Suède*, & engagé à ſon ſervice dans des affaires de Cabinet dans un tems bien critique & bien délicat. En combinant ce qu'il avoit fait à *Paris*, où il trahiſſoit le Secret de ſa Patrie, avec la démarche qu'il fit à *Stockholm*, il eſt apparent qu'il s'étoit vendu à la Cour de *France*, qui l'avoit débauché. Mais comme c'eſt l'ordinaire des gens de cette trempe, il quitta les Emplois qu'il avoit auprès de l'*Empereur*, ou il en fut congédié. La Lettre que *Schmaltz* écrivit ſept ans après au Chancelier *Oxenſtierna* dans le tems de la concluſion de la Paix de *Weſtphalie*, en fait foi. Il le ſupplie de lui obtenir la permiſſion de retourner dans ſa Patrie, & demanda pardon de ſes fautes. Je ne ſais quelle réponſe il eut à ſa Lettre, que j'inférerai dans l'Appendice. *V. l'Appendice, N. XIX.* Quant à la Bibliothéque de *Grotius*, *Chriſtine* l'acheta après ſon décès. Ce fut le frére du fameux *Joh. Ludolphi* qui la fit encaiſſer, & tenir à la Reine (*b*). *Tom. I. p. 79.*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Nous avons remarqué dans plus d'un endroit de nos Mémoires, que *Chriſtine* témoigna beaucoup de confiance à *Adler Salvius*, pour balancer en quelque maniére la grande autorité du Chancelier *Axel Oxenſtierna*. Comme la Reine n'ignoroit pas que le Comte *Abel de Servien* étoit une créature du Cardinal *Mazarin*, alors tout-puiſſant à la Cour de *France*, elle ne manqua pas de lui faire politeſſe, en lui écrivant, & ajoutant même à ſa Lettre le préſent d'une Statue antique de *Diane* en bronze, fort eſtimée des Connoiſſeurs. *Piganiol* dit qu'on la voit aujourd'hui dans les Jardins de *Sault*, & *Robert Keuchenius* fit là-deſſus l'inſcription ſuivante (*c*). *T. I. p. 102.*

*Quæ Domina, aut Italo Numen de nomine Donna*
*Dicta fuit, Famæ lumine ducta fuit;*
*Scilicet æterno ſtatuam donavit Abeli,*
*Qua Venus ætherea eſt capta ferenda Jovi,*
*Servitio Chriſtina dedit ſervire parato*

*Sue-*

(*a*) Puffendorf, *de Reb. Suec. Lib. X.* §. 9. *&c. & Lib. XI.* § 78. *item* Burigny, *l. c. Tom. II. p.* 22-25. *où les extravagances de* Schmaltz *ſont détaillées.*

(*b*) *V. Commercium Epiſtol.* Uſtenbacchii *T. II. p.* 292.

(*c*) Piganiol *Deſcription de Paris, Tom. VIII. p.* 129. Keuchenii Gallia *Sive Poëmata Hereica Lib. II. p.* 61.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

*Suecica, Germanum Liligerumque duos*
*Pacatura Deos: sic Gallica saxa loquuntur*
*Hic quoque* Christinæ *nomine sancta Deæ.*

Tom. I. p. 268.

A ce que j'ai dit de l'achat du Manuscrit du *Jamblichi Chronicon Babylonicum* j'ajouterai ici le témoignage qu'en a rendu le célébre *Jean Henry Boecler*, quand il dit, *Est & alius* Jamblichus, *qui* Babyloni *scripsit. Servata fuerunt illius opera in Palatio* Escuriali *Regis Hispaniarum, quæ Reginæ* Sueciæ *maximis sumtibus redemit, quod unicum illud exemplar in totâ rerum naturâ exstaret. Quorsum nunc delatum fuerit nescio (a).* Schurtzfleisch semble parler de ce même Ms. & prétend que *Christine* l'avoit acheté pour une tonne d'or. C'étoit *Isaac Vossius* qui lui faisoit de pareilles commissions.

Herman Conringius.

Nous avons rapporté dans nos Mémoires que le célébre *Herman Conringius* étoit si porté pour la *Suède* & pour le succès de ses armes contre la Ville de *Bréme* & la République de *Pologne*, qu'il composa des Ecrits apologétiques en leur faveur. Dix-huit ou vingt ans après, quand le Roi de *Dannemarc* rompit, sous de légers prétextes, la paix avec la *Suède*, *Conringius* fit des vœux contre la *Suède*. Il écrivit à *Jean Moth*, Secretaire du Roi de *Dannemarc*: *Cum penè supra votum successerit occupatio Christianostadii, spero jacturam Helmstadiensem propediem resarciri posse, imò totam Scaniam cum Hollandiâ & Blekingiâ victricibus armis S. R. M. ante hyemem succubituram (b).* La flatterie & la finesse sont donc de tout ordre & de tout état; mais pour le coup Mr. *Conringius* joua le personnage de Prophéte-menteur. Quelques années auparavant il avoit écrit au même *Moth*, à qui il marquoit entre autres choses: *Institutio Regia nova illa Schefferiana, ut alia viri omnia, præclara est. Utinam Reges Principesque ità componant vitam suam (c).* Nous avons remarqué que cet Ouvrage, traduit en *Latin* par le savant *Scheffer*, est composé originairement en vieux *Suédois*, qu'il contient les plus belles & les plus saines maximes du Gouvernement, & qu'à cause de cela *Gustave-Adolphe* avoit fortement recommandé au Dr. *Matthiæ*, Précepteur de *Christine*, de le lui faire lire avec attention.

Tom. I. p. 297. 375. &c.

Tom. I. p. 91.

Christian Ravius.

Ce fut à ce même Secretaire *Moth* que *Christian Ravius* écrivit, en lui prônant ses Manuscrits *Arabes*, sur-tout sa Chronologie & sa Version de la Bible, qu'il prétendoit (en vrai visionaire) lui avoir été inspirée immédiatement par les Saints Sacremens & la Parole de Dieu. Pour preuve de sa suffisance, je joindrai à l'Appendice l'extrait de deux de ses Lettres, que feu l'illustre Docteur & Professeur *Baumgarten* avoit eu la bonté de me communiquer, m'en rapportant au reste à ce qu'il lui avoit plû de remarquer lui-même de ce *Ravius* (d), pour suppléer à ce que j'avois dit de lui.

V. l'Append. N. XX.

Tom. I. p. 291.

Nous

(a) *V.* Boecleri, *Comment. de Rebus Suec. Sec. IX. p.* 309. *& al.* Celsii *Bibliotb. Reg. Holm. pag.* 83.

(b) *Kal. Septembr.* 1676 *dans le Vol. E. pièt. Mjc. de Mr. le Docteur & Professeur* Baumgarten, *qu'il a eu la bonté de me communiquer.*

(c) *D.* 18 *Febr.* 1671. *du même volume.*

(d) *Dans ses Nachrichten ou Rapports des Livres remarquables. Janvier* 1752. *pag.* 29. *&c.*

Nous avons marqué ailleurs le commerce de Lettres qu'entretint le Chancelier *Oxenſtierna* avec *Jonas Rothovius*, Evêque d'*Abo*, qu'il aimoit perſonnellement. Nous en produirons une dans l'Appendice, qui rendra témoignage des ſentimens de piété de ce grand homme, & du ſoin qu'il prenoit du bien-être de l'Egliſe de *Suède*. Nous y joindrons une autre Lettre de ce grand Chancelier au célébre Docteur *Abraham Calovius*, écrite environ dans le même tems, qui prouve que pendant le Traité de Paix de *Weſtphalie* *Axel Oxenſtierna* avoit autant à cœur les intérêts de l'Egliſe des *Réformés* que ceux des *Luthériens* dans l'*Empire*, malgré ce que les *Catholiques* s'efforçoient d'inſinuer du contraire (*). Il y a une longue délibération dans les Regiſtres du Sénat de *Suède* (*a*), où les avantages qui en reviendroient à l'Egliſe des *Proteſtans* en général par leur réunion, ſont amplement déduits. *Chriſtine* fit même connoître le deſſein qu'elle avoit d'établir un Collége de Théologiens en *Allemagne* en faveur de la Religion *Evangélique*, où l'on travailleroit à réunir les Egliſes *Proteſtantes*. Il ſe peut bien que ce ſentiment lui ait été inſpiré par ſon Précepteur *Matthiæ*, qui y inclinoit beaucoup, mais qui à la fin n'en remporta d'autre fruit que d'être réputé *Syncrétiſte*. Le Comte *Brahe*, Doyen du Sénat, dit là-deſſus „ que le Docteur *Matthiæ* fit tant par ſon Ouvrage intitulé *Idea* „ *boni Ordinis in Eccleſiâ Chriſti*, que le Surintendant de *Calmar*, qui s'y „ oppoſa à bonne intention, fut diſgracié de la Reine en 1647, quoi- „ qu'elle ne voulût pas paſſer pour favoriſer les principes du *Syncré-* „ *tiſme*, ni les avoir ſucés de ſon Précepteur. Le Chancelier *Oxen-* „ *ſtierna* deſapprouva cet Ouvrage, & tous les Evêques prièrent le Sé- „ nat de veiller ſur la Religion du Pays. Le Chancelier en eſſuya quel- „ ques reproches aſſez vifs de la part de la Reine, parce que les remar- „ ques du Surintendant de *Calmar* avoient été dédiées à ce Seigneur; „ mais les remontrances qui en furent faites à *Chriſtine*, étoient ſi ſérieu- „ ſes, qu'elles lui arrachérent des larmes. Ce fut là-deſſus, dit le Com- „ te *Brahe*, que la Reine réſolut de travailler à deſunir les Etats, où el- „ le réuſſit ſi bien, que depuis ce tems-là ils ne ſe ſont plus accordés ſi „ bien enſemble qu'auparavant. Ce qui ne mécontenta pas peu les Ec- „ cléſiaſtiques contre la Nobleſſe dans les démêlés des Etats en 1647 & „ 1650, fut que les ſimples Gentilshommes prétendoient avoir le pas ſur „ les Evêques. Cette propoſition fut rejettée, & on réſolut que l'an- „ cienne étiquette ſeroit obſervée, c'eſt-à-dire que les Evêques ſuivroient „ immédiatement la haute Nobleſſe & précéderoient le Corps des ſim- „ ples Gentilhommes, comme on le voit encore dans les Lettres de „ convocation du Roi aux Etats pour s'aſſembler en Diéte (*b*)". Cependant

Additions & corrections pour les Tomes I. & II. *T. I. p.* 322. *V. l'Append. N. XXI.*

*T. I. p.* 113.

*T. I. p.* 227. n.

Jean Matthiæ cenſuré.

*Tom. I. p.* 121. & 205.

(*a*) *Ad. ann.* 1661. *pag.* 717. *&c.* & 1635. *pag.* 366. & *ad ann.* 1650. *p.* 615. 720. *dans* Palmskold. *dans* Palmskold.

(*b*) *Voy. les Regiſtres du Sénat ad ann.*

(*) J'avois communiqué entre autres ces deux Lettres au célébre Docteur *Winckler*, qui les a inſérées dans le I. Tome de ſes *Anecdota Hiſtorico-Eccleſiaſtica*, pag. 896. & 901.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

pendant il en reſta toujours un levain de froideur, & quoi que la Nobleſſe en pût dire dans la ſuite, en faveur de la conſervation des Biens de la Couronne dont elle étoit entrée en poſſeſſion & qu'elle vouloit à tout prix garder en entier. Enfin le tems vint qu'elle fut obligée de rendre les Terres qu'on jugea ne lui pas appartenir à titre d'acquiſition légitime. Le diſcours que tint *Chriſtine*, en abdiquant, à *Charles-Guſtave*, contribua beaucoup à cette réduction. Elle lui dit qu'à-la-vérité elle lui laiſſoit un tréſor bien vuide, parce que, par toutes ſortes de perſuaſions & de ſollicitations urgentes, elle avoit été trop libérale; mais qu'après ſon abdication il n'étoit pas tenu à toutes ces donations immodérées (*donationes immodicas*). Elle promit même (ajoute le Chancelier *Benoit Oxenſtierna*) au Roi *Charles-Guſtave* de lui donner tout cela par écrit, s'il le vouloit (*a*).

*Tom. II. p. 414.*

Quant à l'Evêque *Matthiæ*, ci-devant Précepteur de la Reine, il n'en fut pas mieux après que *Chriſtine* eut quitté la Couronne. Ses deux Ouvrages, l'*Idea boni Ordinis* & *Ramus Olivæ Septentrionalis*, furent cenſurés & jugés contenir des théſes qui tendoient à troubler l'uniformité & la diſcipline de l'Egliſe de *Suède*, défendus en conſéquence le 15. Juillet 1662; ils furent mis au nombre des Livres défendus. Les ſoupçons qu'on avoit conçus contre ſon *Syncrétiſme* allérent même ſi loin, qu'il fut obligé de réſigner ſon Evêché de *Strengnäs* l'an 1664. Son Ouvrage, publié ſous le titre de *Ramus Olivæ Septentrionalis*, *&c.* y ſervit de prétexte, ſur-tout parce qu'il y ſoutenoit la poſſibilité de réunir les trois grandes Sectes *Chrétiennes*, & de conſerver entre elles une paix Eccléſiaſtique. Cet Ouvrage conſiſte en dix parties différentes, imprimées à *Strengnäs* en 1661 & 1662, in 12. (*b*), quoique feu Mr. le Docteur *Boumgarten* ait cru qu'il n'y en eût paru que deux en tout (*c*). J'ai auſſi remarqué que *Matthiæ* étoit en liaiſon avec le fameux *Amos Comenius*, & il n'eſt pas douteux qu'il n'ait connu le Docteur *Johannes Duræus*, *Scotus*, qui vint en *Suède* l'an 1638, dans le deſſein de tenter de-même la réunion entre les *Proteſtans*, où il réuſſit auſſi peu que les autres. Cependant l'Evêque *Matthiæ* ne s'en trouva pas mieux, quoique *Chriſtine* s'intéreſſât à ſa conſervation. Elle en écrivit au jeune Roi *Charles XI.* en ces termes. *La querelle qu'on lui fait, vient plutôt de quelqu'un qui voudroit occuper ſon Siége Epiſcopal, que de quelque défaut dans la doctrine & la conduite de mon ancien Précepteur, la conſcience des bons* Chrétiens *n'en pouvant pas être troublée* (*d*). Elle honora ce Prélat d'une autre Lettre de ſa propre main: *Je prends part à votre malheur*, lui dit-elle. *Ayez patience, & conſolez-vous ſur l'aſſurance que je vous donne que je ne vous abandonnerai jamais, & que vous ne manquerez de rien tant que je vivrai. Fiez-vous à la parole que*

*Tom. I. p. 220 & T. II. p. 63. n.*

*Tom. I. p. 292.*

(*a*) *Voy.* Palmskœld *märkwärdige ſpråk.. ou Sentences remarquables de grands Hommes de* Suède.

(*b*) *Voy.* Stiernman, *Biblioth. Sueo-Goth. Tom. II. p. 228-230.*

(*c*) *L. c. Janvier 1752. pag. 28.*

(*d*) *Cette Lettre eſt du 6. Septembre 1664.*

*que je vous en donne* (*a*). Auſſi *Chriſtine* le combla-t-elle lui & les ſiens de ſes bienfaits juſqu'à ſa mort (*b*). Celle de ce ſavant homme arriva le 18 Février 1670. J'en marque ici préciſément l'époque, pour corriger les fautes d'impreſſion qui ſe ſont gliſſées à ce ſujet dans plus d'un endroit de mes Mémoires (*c*). Le Docteur *Duræus* lui ſurvécut de dix ans. Il mourut à *Caſſel* en *Heſſe* le 28 Septembre l'an 1680, âgé de 85 ans, après en avoir employé cinquante dans l'eſpoir de réunir les Egliſes *Proteſtantes*, quoique ſes tentatives ayent été auſſi infructueuſes que celles de nombre d'autres. Je ſpécifie l'année de ſa mort, à cauſe du Traité de Mr. le Dr. *Charles-Jeſper Bengelius* (*d*), qui n'a pas pu la découvrir préciſément. *Duræus* étoit *Ecoſſois*, & non Miniſtre de l'Egliſe de *Suède*, comme l'a cru Mr. l'Abbé *de Burigny*, (*e*).

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

J'ai de-même obſervé que les ornemens que *Chriſtine*, de l'avis de Mr. *Chanut*, Ambaſſadeur de *France* & grand ami de *Deſcartes*, avoit fait mettre ſur le tombeau de ce dernier, n'étoient que de bois imitant la pierre. Mr. *Raynard* renchériſſant, comme tant d'autres Ecrivains *François*, ſur les ſujets qu'ils traitent, dit ſans balancer, „ que la Reine avoit deſſein de „ le faire enterrer auprès des Rois de *Suède* avec une pompe convenable, „ & de lui dreſſer un Monument de marbre (*f*) ". Tout cela eſt avancé gratuitement. Je veux bien, en faveur de ceux qui prétendent être au fait de ce qui ſe paſſa pendant ſa maladie & à ſon enterrement, tranſcrire ici la relation qui a été communiquée de très-bonne part au célébre Profeſſeur *Olaüs Wormius*. Il dit: *Renati* Des Cartes *immaturum obitum Doctorum plerique valdè deplorant. Nam, certâ relatione literarum ipſius Legati Galliarum Regis in* Suecià *commorantis, cujusque fruebatur hoſpitio* Des Cartes, *uti & famuli ipſius defuncti ad Dn.* Hoghelandium *& Toparcham* [van Bergen] *miſſarum, accepimus ipſum* [*ut precibus Reginæ etiam hoc daret*] *quotidiè horâ quartâ matutinâ Reginam docuiſſe ſuam Philoſophiam, cujus diſcendæ avidiſſima erat. Contigit autem aliquandò ipſâ medietate ſævientis hyemis, ut è Bibliothecâ Reginæ, ubi docebatur, domum reverſus, tanto percelleretur frigore, ut ſpiritum vini in remedia poſceret. Verùm vis frigòris non aliâ ratione magis leniri videbatur, quàm ut lectum repeteret. Regina, nuntio de infirmâ ejus valetudine accepto, miſit ſtatim unum à Medicis ſuis, quem, cum venam ſecare vellet, admittere noluit initio: poſteà verò, accedente poſt pleuritidem febri ardente, paſſus eſt ſibi venam ter aperiri, licet irrito ſucceſſu, adeò ut Kalendis Februarii diem obierit ſuam, maximè cum dolore omnium ipſiusque Reginæ, quem in cerâ eum exprimi curaſſe inaudivimus. Quanquam autem rogaret Regina, ut magnificè illi juſta perſolverent, atque in Templo primario ſepelirent*, (*), *tamen*

*Maladie, mort & enterrement de Deſcartes. Tom. I. p. 227 & 228. n.*

(*a*) *Du* 14 *Octobre* 1662.

(*b*) *Voy. les Mém. de* Chriſtine, *Tom. II. pag.* 63.

(*c*) *Voy. Tom. I. p.* 31. *&* 320. *& l'Appendice, Num. LXIX., où il faut mettre l'an* 1663. *au-lieu de* 1673.

(*d*) Do. Jo. Duræo Pacificatore celeberrimo, maximè de Actis ejus Suecicis. Helmſtadii 1744. *in* 4.

(*e*) *Dans ſa belle Vie de* Grotius, *Tom. II. pag.* 169. *Edit. d'Hollande.*

(*f*) *Dans ſes Anecdotes Littéraires Tom. I. pag.* 126.

(*) Ce n'eſt pas dans ce Temple que les Rois de *Suède* ſont enterrés.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

„ Un Savant de *Dijon*, dit *Calmet*, s'étoit fatigué tout le jour sur un en-
„ droit essentiel d'un Poëte *Grec*, sans y pouvoir rien comprendre. Rebu-
„ té & fâché du peu de succès de sa longue application, il se couche,
„ son chagrin l'endort, & comme il est dans le fort de son sommeil, son
„ génie le transporte en esprit à *Stockholm*, l'introduit dans le Palais de la
„ Reine *Christine*, le conduit dans sa Bibliothéque. Il suit des yeux tous
„ les Livres & les regarde. Etant tombé sur un petit volume, dont le
„ titre lui paroît nouveau, il l'ouvre, & après avoir feuilleté dix ou
„ douze pages, il y apperçoit dix vers *Grecs*, dont la lecture léve entié-
„ rement la difficulté qui l'a si long-tems occupé. La joye qu'il ressent à
„ cette découverte, l'éveille. Son imagination est si remplie de cette Poësie
„ *Grecque*, qu'elle lui revient, & qu'il la répéte sans-cesse. Il ne veut
„ pas l'oublier, & pour cela il bat le fusil, & avec le secours de sa plume
„ il s'en décharge sur le papier, après quoi il tâche de rattraper son som-
„ meil. Le lendemain à son lever il réfléchit sur son avanture noctur-
„ ne, & la trouvant des plus extraordinaires dans toutes ses circonstan-
„ ces, il se résout à la suivre jusqu'au bout. Mr. *Descartes* étoit alors en
„ *Suède* auprès de la Reine, qui apprenoit sa belle Philosophie. Il le con-
„ noissoit de réputation, mais il avoit plus de liaison avec Mr. *Chanut*,
„ qui y étoit Ambassadeur de *France*. C'est à lui qu'il s'adressa pour faire
„ rendre une de ses Lettres à Mr. *Descartes*, & pour l'engager à lui ré-
„ pondre; il le supplia de lui marquer préciſément si la Bibliothéque de
„ la Reine, son Palais & la Ville de *Stockholm* sont situés de telle manié-
„ re? Si dans une des tablettes de cette Bibliothéque, & qui est dans le
„ fond, il y a un tel Livre, d'une telle couverture & avec tel titre au
„ dos; enfin si dans ce Livre, qu'il le conjure de lire exactement
„ pour l'amour de lui, en cas qu'il se trouve, il n'y a pas dix vers *Grecs*
„ tout semblables à ceux qu'il a mis au bas de sa Lettre?

„ Mr. *Descartes*, qui étoit d'une civilité sans pareille, satisfit bientôt no-
„ tre Savant, & lui répondit que le plus habile Ingénieur n'auroit pas
„ mieux tiré le plan de *Stockholm*, qu'il l'avoit fait dans sa Lettre; que le
„ Palais & la Bibliothéque y étoient parfaitement bien dépeints; qu'il a-
„ voit trouvé le Livre en question dans la tablette désignée; qu'il y avoit
„ lu les Vers *Grecs* en question; que ce Livre étoit très-rare, & que
„ comme il en avoit néanmoins trouvé un exemplaire, il lui en faisoit
„ présent. Cette Histoire, ajoute *Calmet*, est publique, & il y a peu de
„ Gens de lettres qui l'ayent ignorée".

Nicolas Heinsius.

L'honnête homme *Nicolas Heinsius* étoit un tout autre Savant; aussi se distingua-t-il à la Cour de *Christine* de cette foule de Parasites étrangers dont elle étoit entourée, d'une maniere qui lui fit honneur. Le soupçon que l'on eut, suivant ce que j'ai marqué, que la Lettre qu'elle lui écrivit en *Italie*, & laquelle feu Mr. le Professeur *P. Burman* a publiée, avoit été tronquée, s'est vérifié par une autre édition qu'en a faite Mr. le Bibliothécaire *Celsius* (a). Je balance d'autant moins de l'insérer encore ici, qu'elle tourne à l'honneur d'un Savant tel que le digne *Nicolas Heinsius*.

T. I. p. 231. n.

Fai

(a) *L. c. pag.* 93 & 94.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

*J'ai reçu*, lui dit Chriſtine, *pluſieurs de vos Lettres, leſquelles m'ont inſtruit des ſoins & de l'application que vous avez à mon ſervice. Je ſuis obligée de vous en remercier, & je ne manquerai aucune des occaſions où je pourrai vous donner des marques de ma reconnoiſſance. Elles ſeront telles que vous n'aurez jamais ſujet de regretter vos peines, qui ſeront récompenſées d'une maniére digne de moi & de ma gratitude. Envoyez-moi le Catalogue des Livres que vous avez achetés, & de ceux que vous avez fait copier, & le compte de l'argent que vous avez dépenſé tant pour vous que pour votre achat; je vous ferai payer le tout. Mandez-moi auſſi combien il vous faut pour votre voyage. Je ne puis vous en rien dire, ſinon que je remets le tout ſans façon à votre diſcrétion. Encore faut-il que vous ſachiez que je veux que vous ne quittiez pas l'*Italie, *ſans avoir vu la* Sicile. *Pour votre ſéjour en tout & par-tout, faites-le auſſi long & auſſi court que vous le jugerez utile pour mon ſervice. Vous m'en rendrez un très-grand, ſi vous pouvez me procurer la correſpondance du Cavalier* del Pozzo *& de quelques autres perſonnes de mérite. Je ſerai ravie de cultiver leur amitié, s'ils m'en donnent la moindre marque. Ayez auſſi ſoin de remarquer ceux qui travaillent, ou en vers, ou en proſe pour mon honneur, afin de pouvoir les régaler. Vous ſavez que je ſuis curieuſe. Ayez ſoin de contenter ma curioſité en matiere de Médailles. Continuez de m'envoyer le catalogue de ce qui eſt beau & curieux, mais ne vous embarquez en aucun achat. Pourvu que je ſois inſtruite de ce qui eſt rare, je diſpoſerai bien du reſte. Je renouvellerai, avant de finir, encore une fois la proteſtation que je vous ai faite dès le commencement de ma Lettre, vous aſſurant que j'aurai ſoin de récompenſer dignement vos peines, & que vous n'obligerez jamais une ingrate. De* Stockholm, *le* 1. *May*, 1652.

CHRISTINE.

J'obſerverai ici, au ſujet de *Rutgers* que j'ai nommé ci-devant, qu'il n'étoit pas Beaupére, mais Oncle Maternel de notre *Nicolas Heinſius*. *l. c. p. 191.*

Mr. *Bernard*, Docteur en Médecine à *Amſterdam*, m'ayant fait remarquer que la Lettre de *Freinshemius* à *Iſaac Voſſius*, que j'avois inſérée dans mes Mémoires, ne s'y trouvoit pas entiére, j'en ajoute ici la ſuite, telle qu'il me l'a communiquée, comme ſervant de preuve ultérieure de l'ardeur avec laquelle *Chriſtine* s'appliquoit alors aux Belles-Lettres. *T. I. p. 216. n.*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

*Hæc, ipsius Reginæ mandato scripsi. Addam pauca de me. Non sum is fortè, qui prudens consilium dare possis, sed fidele tamen posse, vel Patrem tuum spensorem dabo, qui nisi me virum non pessimum esse crederet, non deberet committere, ut mihi suos inter amicos locum atque nomen esse patereturSuadeo igitur simpliciter ut venias. Crede mihi, non enim nisi compertissima scribam: Principem hanc meam proposito sanctiorem, fortiorem animo, maturiorem judicio, promtiorem ingenio, largiorem beneficiis, cultiorem doctrinâ, denique ut in compendium mittam res plurimas & maximas, virtutibus omnibus instructiorem esse, quàm aut credere quisquam aut suspicari possit. Hoc ego non auderem scribere, nisi totum jam annum & ultra, quotidiè cum eâ conversatus, novas adhuc reperirem admirationis causas, & non priùs animadversa prodigia constantiæ, sapientiæ & eruditionis. Veni, & fateberis te nihil inter homines vidisse Deo similius. Vale. Dabam* Holmiæ *a. d. III. Idus Octobr. Julianæ à Christo nato MDCXLVIII.*

*Clarissimæ eruditionis tuæ candidus æstimator*

Freinshemius.

*P. S. Scribendi non voluntatem, sed otium & cogitationes eximunt Libri* Grotiani *aliique à Legato Reginæ meæ* Lutetiâ Parisiorum *magno numero missi, in quibus ordinandis sum. Effugerat igitur rogare, ut vel mitteres, vel potius, adveniens secum deportares* Antonini *exemplaria tria, qualia* Londini *nuper* Mer. Casaubonus *edidit. Non possis adferre de scriptis Antiquorum munusculum Reginæ meæ gratius: sic illa amat Principem omnium præstantissimum, ut studeat æmulari: sic æmulatur, ut studeat supergredi, quod à se postulari posse ait, quum* Christiana *sit. Quod si meas nugas tanti esse putas, ut bis quoque adjuvandis cogitationis aliquid imperare tibi velis, scito, me jussis ejusdem meæ Principis historias colligere, quæ inter decimum ac primum & vicessimum libros* Livii *exciderunt. Spero te, quâ es doctrinâ, industriâ, addè etiam felicitate, tam celebribus in Bibliothecis reperire quædam huc pertinentia potuisse, quæ vulgò ignorentur. Horum aliquid si placeat indicare, neque ingratum me senties, & sic quoque gratiam inibis ab incomparabili Reginâ meâ, cujus usibus ista conquiruntur. Vale iterum.*

Ayant à parler ici de *Freinshemius*, j'observerai aussi que ce fut à la Ville de *Worms*, & non à *Ulm*, que *Christine* remit la contribution par l'interceſſion de ce savant homme, dont j'ai parlé dans mes Mémoires.

*Tom. I. p. 190.*

Ce n'eſt pas moins un manque de mémoire, qu'une faute d'impreſſion, que Mr. le Conseiller *de Warmboltz* a obſervée, quand on a dit que *Frédéric Spanheim* étoit Auteur de la Harangue que j'ai jointe à la fin des Mémoires de *Chriſtine*. C'eſt le célébre *Ezéchiel Spanheim* qui l'a compoſée, le même, qui étant depuis à *Rome*, eut libre entrée dans la Bibliothéque & dans les Cabinets de la Reine, qui l'encouragea à y compoſer ſon excellent Ouvrage ſur les Médailles antiques. Pour *Frédéric Spanheim*, j'ai accuſé juſte en lui attribuant le bel Ouvrage du *Soldat Suédois*. Il étoit Pére d'*Ezéchiel*. C'étoit lui qui avoit fait le Commentaire hiſtorique ſur

*V. Tom. I. Préf. p. XXVII. n.*

*Tom. II. p. 89. & 148.*

la

la Vie du Comte *de Dohna*, qu'*Ancillon* place immédiatement après le Panégyrique de *Pline* (a). Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

J'ai dit auſſi que du quatriéme Tome de l'*Atlantica* de *Rudbeck* il n'y avoit que quelques feuilles qui euſſent échappé à l'incendie d'*Upſal* en 1702. Le nombre en eſt plus grand, & va juſqu'à 210 pages in folio. De ces feuilles imprimées il en exiſte quatre à cinq exemplaires dans les Bibliothéques de *Stockholm* & d'*Upſal*, & chez quelques particuliers. T. I. p. 318. a.

J'ajouterai encore ici touchant le grand *Rudbeck* une petite anecdote, qu'un de mes meilleurs Amis tient de ſon aimable Epouſe, à qui le Pére (contemporain du vieux *Rudbeck*) l'a racontée. C'eſt que le Roi *Charles XI.* étant à *Upſal*, *Rudbeck* l'avoit prié de lui faire l'honneur de dîner chez lui. Le Roi l'ayant promis, *Rudbeck* lui dit qu'il l'attendroit préciſément à midi, heure ordinaire à laquelle on dînoit en ville. Cependant le Roi, occupé à d'autres affaires, ne s'y rendit qu'à midi & demi, & trouva, en entrant dans la ſalle, *Rudbeck* déjà à table. Celui-ci ſe leva, & dit au Roi: *Ne m'avez-vous pas promis, Sire, que vous viendriez préciſément à midi, & voilà déjà une demi-heure de plus? un brave homme*, continua-t-il, *garde toujours ſa parole.* Le Roi, éclatant de rire, lui répondit: „ Ne vous fâ„ chez pas, mon ami, je me ſerois ſûrement rendu ici à l'heure mar„ quée, n'eût été une affaire preſſante qui m'a retenu". Là-deſſus ils ſe mirent à table, & le Roi charmé de la naïveté de ſon Hôte, paſſa des heures entiéres fort content chez lui. Cette ingénuité du Roi & de *Rudbeck* reſſemble aſſez aux traits de leur génie, que j'ai rapportés ailleurs, & qui font honneur à leur ſiécle (b).

Quant à la remarque qui a été faite au ſujet des Profeſſeurs *Martin Stodius* & *Sigfrid Forſius*, comme s'ils n'avoient en rien contribué à l'honneur de la Nation *Suédoiſe*, en ce qui regarde la vraye Littérature (c), j'ai dit que le premier a travaillé conjointement avec ſes deux aſſociés à la traduction de la Bible en *Langue Finnoiſe*. Il eſt donc à préſumer que comme Profeſſeur en *Langues Orientales*, il n'y étoit pas médiocrement verſé; & ceux qui entendent le *Finnois* à fond, conviennent qu'il s'eſt dignement acquitté de cette pénible tâche. Donc s'il n'avoit eu d'autre mérite que celui-là, encore pourroit-on, ce ſemble, lui accorder pour ce tems-là le titre de ſavant homme, que l'on donne ſouvent aujourd'hui à d'autres qui le méritent beaucoup moins. Tom. I. p. 222.

Pour ce qui eſt de *Forſius*, j'ai cité le célébre Hiſtoriographe *Meſſenius*, ſon contemporain, qui l'appelle *incomparabilis Regni Suecici Aſtronomus*; épithéte qui n'eſt nullement due à un ſimple Aſtrologue. Les Mathématiques, la Phyſique, la Chymie & les Langues Savantes qu'il poſſédoit, ce dont il a fait preuve par divers Ouvrages qu'il a donnés au Public, réclament en ſa faveur une place honorable parmi les Savans de ſon tems. Ce qui ne lui eſt pas moins glorieux, c'eſt que le *Grand Guſtave* Tom. I. p. 229.

(a) *Voy. ſes Mélanges Critiques de Littérature, Tom. II. p.* 451.

(b) *Voy. les Mém. de* Chriſtine, *T. I. p.* 38 *& T. II. p.* 181. *&c. Voy. auſſi au ſujet de* Rudbeck *pluſieurs Lettres de* Nic. Heinſius *à* Jean Scheffer, *dont les originaux en IV. Volumes in* 4. *ſe conſervent dans la Bibliothéque d'*Upſal.

(c) *Voy. Journal Littér. All. de* Goetingue, *l. c. p.* 672.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

*ſtave* & la Reine ſa Fille écrivirent juſqu'à deux fois au Conſeil Académique d'*Upſal* pour qu'on imprimât ſa Phyſique écrite en *Suédois*; mais dont la publication n'a ſans-doute été ſuſpendue que par l'envie que Mrs, les Savans, comme ceux de tout autre métier, ſe portent communément les uns aux autres.

Or abſtraction faite du défaut du Siécle où vivoient *Forſius* & *Stodius*, je veux dire de l'étude de la Cabale & de l'Aſtrologie Judiciaire, qu'ils avoient de commun avec nombre d'habiles gens leurs contemporains, ils conſerveront toujours dans la République des Lettres un rang entre les Savans d'une certaine volée, & à plus juſte titre que des Ecrivains modernes auxquels les Journaliſtes prodiguent ſouvent ce titre ſans raiſon.

*Tom. I. p.* 321. Je rectifierai ici quelques fautes de moindre conſéquence. Par exemple, *Iſraël Bring* s'appelloit de ſon vivant *Bringius*.

Au-lieu de *Laurent Wallin* il faut mettre *Wallius*, & au-lieu de *Celſius* il faut lire *Petri Hambræi* Diſſertatio.

*l. c. p.* 124. Dans les vers de *Laurent Fornelius* il faut écrire *Gottia*, & *non Gothia*.

Item. *Nemo me meliùs*, liſez: *Me meliùs nemo*. . . .

*l. c. p.* 325. Item *Suenonius* Prof. *Upſalienſis*, mettez Prof. *Aboenſis*.

J'ai avancé, au ſujet de l'Inſtitut du Sénateur *Jean Skytte*, que ſa Chaire de Profeſſeur à *Upſal* fut remplie par un ſujet étranger. En effet deux ou trois Savans étrangers l'occupérent l'un après l'autre; mais dans l'Inſtitut, ou le Teſtament même, il n'eſt pas dit de quelle Nation étoit ce *Profeſſor Skyttianus*. C'eſt le célébre Mr. *d'Ibre*, Conſeiller de la Chancellerie Royale, qui remplit aujourd'hui cette Chaire avec beaucoup de dignité.

Schering Roſenhane. A propos du Sénateur le Baron *Schering Roſenhane* (*a*), j'ajouterai qu'il a écrit lui-même ſa Vie en *Suédois*, que j'ai en Mſ. & qui mérite de voir le jour pour ſervir d'exemple & d'encouragement à d'autres perſonnes de ſon rang. Parmi ſes Ouvrages imprimés il y en a un ſous le titre *de Mari Glaciali*, auſſi rare que curieux, en ce qu'il détaille la méthode & la maniére que l'on obſerve pour prendre en hiver les poiſſons ſous la glace, au moyen de filets de 60 à 70 braſſes de double longueur.

*T. I. p.* 356. Par ce que j'ai dit de l'envoi de Mr. *de Benſerade* à la Cour de *Suède*, on jugeroit que le Cardinal *de Richelieu* contribua en bon Parent à cette réſolution; mais ce Cardinal étoit déjà mort près de dix ans auparavant. Il vaudra donc mieux dire avec *Bayle*, „ que la Cour de *France* avoit „ réſolu de le députer à la Reine de *Suède*, mais que cela ne fut point „ exécuté" (*b*).

Jean Elie Terſerus. *l. c. p.* 333. J'ai dit ſous l'article de l'Evêque *Terſerus*, qu'il fut obligé de réſigner ſon Evêché, à cauſe de quelques expreſſions peu orthodoxes dans ſon *Explication du Catéchiſme de Luther*. J'ai trouvé depuis une de ſes Lettres à *Olivekrans*, alors Conſeiller de la Chancellerie (*c*), où il expoſe les véritables raiſons de ſes perſécutions; ſavoir qu'à la Diéte en 1650. lorſqu'il fut queſ-

(*a*) *Voy. Mém. de* Chriſtine *Tom. I. p* 327.
(*b*) *Voy. ſon Diction. Hiſt. & Crit. Art.* Berſerade, *let. F.*
(*c*) *Elle eſt du* 25 *Oct.* 1675. *dans* Palmskold.

question de faire rendre à la Couronne les Terres & les Biens-fonds qui avoient été donnés en présent à la Noblesse, les Evêques qui en avoient aussi une portion, furent contraires à cette réduction; que lui *Terserus*, avec le bas Clergé, s'étoit joint aux Ordres de la Bourgeoisie & des Païsans; & que par la conclusion de ces trois Etats, le Roi *Charles-Gustave* avoit commencé à révoquer & à réduire ces Terres au Fisc; mais qu'il n'avoit pu en venir à bout à cause de la guerre de *Pologne*, & de sa mort qui arriva l'an 1660. Je joins à l'*Appendice* un Certificat ou Passeport que cet Evêque donna à un Etudiant, pour marque de l'humeur joviale qu'il avoit de commun avec son grand Ami *Stiernhielm*. *Voy. l'Append. N. XXII.*

*Additions & corrections pour les Tomes I. & II.*

J'ajouterai à l'article d'*Appelbom* le contenu d'une Lettre (*a*), dans laquelle la Reine lui ordonne de s'informer si un Savant à *Rotterdam*, nommé *Adam Berlingboven*, s'étoit fait un nom dans la République des Lettres; que ce *Berlingboven* avoit demandé à la Reine la permission de lui dédier un Ouvrage qu'il avoit composé *de Elementis* en XII. Livres, lequel il ne vouloit mettre sous presse qu'après qu'il auroit passé par la censure de la Reine. *Christine* ajoute que si l'Auteur avoit de la réputation, *Appelbom* pouvoit lui envoyer ce Manuscrit, & assurer l'Auteur qu'il lui seroit remis en bon état, & qu'il pouvoit s'attendre à quelque marque de la libéralité de la Reine. *Tom. I. p. 336.*

A l'occasion du savant Théologien *Raumannus*, qui avoit pris le grade de Docteur à *Marbourg* en 1610, je me souviens d'un passage dans les Registres du Sénat de *Suède* (*b*), où il est dit, „ que quoique le Docteur „ *Jean Bothwidi* eût permission de se faire créer Docteur en *Allemagne*, „ le Roi *Gustave-Adolphe* avoit pourtant fait entendre qu'il vaudroit mieux „ que *Bothwidi* & d'autres *Suédois* prissent ce degré en *Suède*, promettant de leur accorder les mêmes priviléges qui s'accordent en d'autres „ Pays". Aussi l'année suivante le Grand-Chancelier *Axel Oxenstierna* créa plusieurs Docteurs en Théologie, & insinua dans son Discours que sous les auspices de la Reine, son autorité devroit au moins être équivalente à celle d'un Professeur, ou d'un autre Docteur, qui en feroit la cérémonie. En effet, en tenant la main à de pareils réglemens, on ne pouvoit que prévenir les abus qui se commettent trop visiblement dans la promotion des Maîtres & des Docteurs en Philosophie, en Médecine, en Droit & en Théologie dans les Universités étrangéres, gradués on ne sait quelquefois pas à quel titre. Passe encore dans des cas extraordinaires; un desquels me paroît bien singulier à l'égard de *Nicolas Chesnecopherus*, *Suédois*, qui, se trouvant en 1600 à *Cassel*, y eut l'honneur de défendre des Théses en Physique & en Mathématiques sous la présidence du Séréniſſime & très-savant Prince *Maurice* Landgrave de *Hesse-Cassel* (*), qui ne *T. I. p. 327.*

eut

(*a*) *La date en est le 5 May* 1649.
(*b*) *Dans les Extraits de* Palmsköld *ad. ann.* 1636. *pag.* 401. *&c.* 406. *&c.*

(*) Entre autres il a traduit les Pseaumes de *David* en beaux vers *Latins*, qui sont imprimés à *Smalkalden*.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

crut pas déroger en rien de sa haute qualité, en remplissant la Chaire dans son Collége, en y faisant les fonctions de Modérateur, & en y répondant aux instances des Opposans dudit *Chesnecopherus*. Exemple inoui de nos jours, & qui passeroit pour incroyable, si cette Dispute, que je tiens en main, n'étoit pas imprimée. En voici le titre: *Rosarium Mathematicum, de quo, adjuvante Rege Regum & Principum Principe in illustri & augusto Collegio Mauritiano disputantibus, Præside illustrissimo, litteratissimo, potentissimoque Principe ac Domino Dn.* Mauritio, *Hassiæ Landgravio, Comite in Catznelnbogen, Dietz, Ziegenhain, Nidda &c. Domino meo clementissimo, publicè respondebo ad diem* 12. *Januarii. M.* Nicolaus Chesnecopherus, *Suecus, Mathem. Professor. Cassellis. Excudebat* Wilhelmus Wesselius, *anno* 1600 (*). Il devint la même année Professeur en Mathématiques à *Marbourg*, & y épousa la fille de *Heideric Theophile Hayne*, Conseiller du Landgrave *Louis* (*a*). Appellé en *Suède*, le Roi *Charles IX.* le fit son Chancelier de Cour (*b*), & l'employa, entre autres lieux, en *Dannemarc*, où il n'eut pas cependant le bonheur de réussir dans ses Négociations.

Lucas Holstenius. *Tom. I p.* 219 & *Tom. II. p.* 149.

Quant à ce que j'ai dit des Notes de *Luc Holstenius ad Stephanum Byzantinum de Urbibus*, que *Christine* avoit permis de communiquer au savant *Théodore Ryckius*, un Ami m'a assuré que celui-ci n'en eut du Cardinal *François Barberini* qu'une Copie fautive, comme il s'en plaint dans la préface de son édition. Un autre Ami (†) m'a fait part des deux Lettres de *Ryckius* au savant *Agriconius*, ennobli ensuite sous le nom d'*Akerbielm*, où il se rapporte à sa préface; mais où il fait en même tems entendre qu'il s'étoit attendu à quelque gratification de la part de la Reine, pour lui avoir dédié cet Ouvrage. Il y insére une Lettre de *Christine*, où elle s'exprime en ces termes. *J'ai reçu avec plaisir votre Livre, accompagné des expressions de votre zéle & affection pour ma personne & mon service, & je veux bien vous témoigner par la présente que j'y suis sensible, en attendant que je me dispose à vous donner des marques plus solides de mon estime pour votre personne & pour vos savans travaux.* *Ryckius* prie *Akerbielm* de porter *Oliuekrans*, alors Gouverneur-Général des Domaines de la Reine, à lui rappeller le souvenir de sa promesse, persuadé qu'il en ressentira l'effet qu'il desire. *Ryckius* eut tout lieu de se louer de la munificence de *Christine*; ce qu'il témoigne dans une autre Lettre de l'année suivante, c'est-à-dire un an & demi avant la mort de la Reine. Cette générosité est une nouvelle preuve des égards que cette Princesse eut toute sa vie pour les

(*a*) *Voy.* Lanii *Centur. Anagram. &* Herm. Kirchneri *Dissertat. consolat. super obitu* Jo. Vulteji.

(*b*) Pufend. *Hist. de Suède, Tom. II. pag.* 199. & 208. *item* Messenii *Scandia illustr. Tom. VIII. p.* 107. *&c.*

(*) Mr. le Professeur *Jo. Gottl. Stegman* à *Cassel* a donné l'analyse de cette Dissertation dans son Programme sur le grand savoir du Landgrave *Maurice*, en 1757. pag. 9-14.

(†) C'est Mr. *de Warmholtz*, Conseiller de la Cour de *Suède*, qui a reçu ces deux Lettres de Mr. le Secretaire *Goerwell*, de qui je les tiens.

les Savans, de l'empreſſement qu'elle eut juſqu'à la fin de ſes jours d'accompagner de récompenſes l'eſtime qu'elle faiſoit de leur ſavoir. On trouvera dans l'Appendice ces deux Lettres de *Ryckius*, & ici une belle Inſcription, que le Cardinal *Barberini*, pénétré d'eſtime pour ce Savant *Hambourgeois* lui fit en forme d'Epitaphe (*a*).

Additions & corrections pour les Tomes I. & II. *V. l'Appendice No. XXII.* (*b*)

D. O. M.

Lucæ Holſtenio *Hamburgenſi, qui clarus in Galliis, Romæ clarior, & Eccleſiæ res mente complexus, diverſis Regionibus peragratis, diverſos earum fines & nomina probè tenuit, varias quoque Linguas, præter Græcam Latinamque, quarum ope Scriptoribus plurimùm lucis attulit. Antiquam Philoſophiam calluit. Ab* Urbano IX. *Canonicatu Baſil. vat. ab* Innocentio X. *præfecturâ Bibliothecæ ornatus; ab* Alexandro VII. *ſapienter unus electus, ut occurreret* Suecorum Gothorumque Reginæ incomparabili, *quæ miram in tanto viro ſummi ingenii ſummæque modeſtiæ conjunctionem ſuſpexit & prædicavit. Vitæ denique laudatiſſimæ & illuſtrium operum curſu interrupto, eximius Patriæ Germaniæ amator propugnatorque Religionis Catholicæ obiit Romæ. 4. Febr. Anno MDCLXI.*

Puisque nous parlons de ce Savant *Hambourgeois*, j'obſerverai que le Sr. *Longland*, Agent d'*Angleterre* à *Livorne*, rapporte à *Thurloe*, Secretaire de *Cromwell* (*b*), pluſieurs particularités qui le regardent; entre autres que *Holſtenius* avoit fait, trente ans auparavant, ſes études à *Oxford*; qu'il avoit été Gouverneur du Fils du Sgr. *Guillaume Courtin's*; que s'étant depuis fait *Catholique*, le Conſiſtoire du *Pape* l'avoit trouvé ſeul capable d'aller à la rencontre de la Reine *Chriſtine*, & de l'inſtruire dans ſa nouvelle Religion, ce qui la portera, *dit-il*, à demander pour lui un Chapeau „ de Cardinal au *Pape*". *Longland* ajoute: ſi vous trouvez cet homme „ propre à être Eſpion & Penſionnaire, je puis m'adreſſer moi-même à „ lui, ſans le moindre ſoupçon ou danger d'être découvert. C'eſt ce dont „ j'ai voulu vous avertir, laiſſant le tout à votre meilleur jugement". Que ceci ne paroiſſe point extraordinaire. En feuilletant ces écrits & les dépêches à *Thurloe*, on trouvera qu'il n'y avoit preſque aucune Cour, ou Etat, grand & petit, où le Protecteur *Cromwell* n'entretînt des Eſpions ou Penſionnaires. Mais ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que cet homme hardi, qui haïſſoit ſi fort la Religion *Catholique*, entretenoit des Eſpions juſques dans le ſacré Conſiſtoire *de Rome*.

Je n'ai pu me diſpenſer de faire dans mes Mémoires de *Chriſtine* quelques remarques ſur ce qu'il a plû à feu Mr. *Koehler* d'avancer au ſujet des *Suédois*, & particuliérement touchant leur guerre en *Allemagne*, avant & après la mort de *Guſtave-Adolphe*, dans la plupart de ſes Diſcours ſur les Médailles (*c*). Autant que je l'ai pu comprendre par les Feuilles Littéraires *Allemandes* de *Goettingue*, mes obſervations ne lui ont pas été agréables, puiſque l'on m'y aſſura de ſa part qu'il y repliqueroit (*d*). Je m'y ſuis atten-

*Remarques ſur les Ouvrages de feu Mr.* Koehler. Tom. I. p. 121. &c.

(*a*) *V.* Pope Blount, *Cenſura celebr. Scriptorum &c. pag.* 1054. & 1055.

(*b*) *Dans ſa Lettre du* 26 *Nov.* 1655. *dans les State-papers of* Thurloe, *Tom. IV. p.* 200.

(*c*) *Il y en a XXII. Tomes in* 4. *qui ont paru ſous le titre de* Müntz-Beluſtigungen.

(*d*) *Voy.* Goettinguer *Gel. Anzeigen* 1751. *pag.* 671.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

attendu avec d'autant plus d'impatience, qu'il y avoit lieu de croire que les éclairciſſemens, donnés par un Savant du premier ordre dans ſon genre d'étude, n'auroient pas laiſſé de répandre du jour ſur des faits qui m'ont paru comme avancés, ou tout-à-fait gratuitement, ou enveloppés de tant de doutes, que ſans des preuves plus authentiques que celles qu'il avoit apportées juſques-là, tout Hiſtorien exact ſeroit obligé de n'en pas reconnoître la validité. La mort de cet homme célébre, ſurvenue depuis, m'a privé de cette ſatisfaction; car pour ce que j'ai trouvé dans le Calendrier de *Nuremberg* (*a*), & qui a été inſéré enſuite dans ſes remarques hiſtoriques ſur les Médailles (*b*), il me paroît ſi peu important, qu'en égard au bon cœur que je lui ai connu, je veux croire que de pareilles petiteſſes ne ſont pas ſorties de ſa plume. Auſſi ne contiennent-elles guéres qu'un ramas d'extraits de Lettres de quelques Savans du tems de *Chriſtine*, que j'avois déjà inſérées preſque en entier dans mes Mémoires, pour faire remarquer l'ingratitude ordinaire de cette ſorte de gens, qui plus philoſophes de bouche qu'en effet, meſurent leur langage à la grandeur des préſens qu'ils reçoivent. Se voyent-ils fruſtrés dans leur attente, ils oublient les bienfaits qu'ils ont déjà reçus ſans les avoir mérités, ils ſe font gloire de vomir autant de ſatyres & de calomnies contre cette Reine, qu'ils avoient peu auparavant donné d'éloges à ſes actions.

Il eſt tems que je revienne aux ſentimens particuliers que feu Mr. *Koehler* eut de ſon vivant, & dont même quelques nouveaux traits ont été publiés après ſa mort au ſujet de *Guſtave-Adolphe* & de *Chriſtine* ſa Fille. Voyons avec quelle apparence de vérité ils peuvent être admis par des gens ſenſés.

Le premier regarde un Ecu en guiſe de Médaille, frappé à l'occaſion de *Guſtave-Adolphe*, avec cette inſcription: *Non exoratus exorior.* Le Roi y eſt comparé au Soleil qui ſe léve, malgré qu'on en veuille. Mrs. *Koehler* en infére qu'il entreprit ſon expédition d'*Allemagne*, ſans que les Etats *Proteſtans* euſſent demandé, ni même ſouhaité qu'il vînt à leur ſecours (*c*). Mr. *Koehler* avoue que les Deviſes ou les Emblêmes ne ſervent guéres plus de preuves dans le genre Hiſtorique, que les reproches que ſe font deux ennemis déclarés. „ Nulles autres preuves, *dit-il*, ne doivent être admiſes que celles qui ſe fondent ſur des faits avérés, & conſtatés par des „ témoignages irréprochables ". En conſéquence Mr. *Koehler* ajoute que le Landgrave *Maurice de Heſſe* avoit fait ſolliciter *Guſtave-Adolphe*, dès l'an 1614, à venir au ſecours des *Evangéliques* de l'*Empire*; fait ſur lequel les Hiſtoriens de *Suède* même tombent d'accord (*d*). Cependant Mr. *Koehler* paſſe de l'année 1614 à celle de 1628, lorsque *Wallenſtein* tenoit la Ville de *Stralſond* bloquée, comme s'il ne ſe fût rien paſſé dans l'eſpace des quatorze années intermédiaires, & conclut de-là que ce ne furent pas les Etats *Proteſtans* qui l'appellérent en *Allemagne*, mais qu'il y entra de

(*a*) *De l'an* 1754. *ſous le titre de* Geſchichts-geſchlechts-und Wapen-Calender *gr.* 8.

(*b*) *Ou* Muntz-Beluſtig. *Tom. XXI. pag.* 317. *&c.*

(*c*) *Voy. ce même Ouvrage, Tom. XX. pag.* 67-72.

(*d*) *V. Witekind, Hiſtoire de* Guſtave-Adolphe *Tom. I. Liv. IV. p.* 263-265. *& L. V. p.* 283. *&c. Et* Puſendorf, *de Rebus Suecicis Lib. II. §. 1.*

de lui-même, pour se venger du tort & de l'affront que l'*Empereur* lui avoit fait, en envoyant des troupes au secours de son Ennemi le Roi de *Pologne*, & en excluant les Ambassadeurs de *Suède* du Traité de *Lubec*. Peu s'en faut que Mr. *Koebler* ne fasse aux Princes de l'*Empire* beaucoup d'honneur, de la constance que les Ducs de *Poméranie* & de *Mecklenbourg*, les Electeurs de *Brandebourg* & de *Saxe* firent paroître, en ce qu'ils ne voulurent pas lui permettre l'entrée dans leurs Pays, moins encore lui accorder quelques Villes ou Places fortes pour retraite, en cas qu'il eût le dessous dans quelque bataille contre la *Ligue Catholique*.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Ces circonstances posées pour base de la Dissertation de Mr. *Koebler*, il ne lui a pas été bien difficile d'établir la conséquence qu'il en tire. Cependant il s'en faut bien que son syllogisme soit évident. Ce n'est qu'un paralogisme formé exprès pour avoir le plaisir de mettre les *Suédois* dans le tort, quoique de son propre aveu, comme de celui de ceux qui ont composé sa vie, il ait reconnu qu'étant Secretaire de Mr. *de Strahlenheim*, Ministre Plénipotentiaire de *Suède* dans la Négociation de *Silésie*, pendant trois ans consécutifs il y avoit appris beaucoup de choses. J'aurois souhaité que pour être encore mieux instruit il eût eu occasion d'aller à *Stockholm* & d'y feuilleter les Archives, à l'imitation de son compatriote *Pufendorf*. Il en auroit tiré certains éclaircissemens nécessaires, qui lui manquoient par rapport à cette époque de l'Histoire de sa Patrie; mais comme il n'a pas eu l'avantage de puiser dans ces sources, il importe, ce semble, au Public qu'il soit mis au fait de cette affaire, dont Mr. *Koebler*, faute de la savoir à fond, n'a pas voulu démordre.

Pour mettre en évidence que *Gustave-Adolphe* (malgré les raisons légitimes de guerre qu'il avoit contre l'*Empereur*) n'entra pas en *Allemagne* sans y être appellé par des Princes & Etats *Protestans*, il est nécessaire de produire des extraits des Chartres en original, qui se conservent encore soigneusement dans les Archives de *Suède*. On y lit que nombre de ces Princes & Etats le suppliérent, que, pour l'amour de JESUS-CHRIST, (c'est ainsi qu'ils s'expriment) il vînt les assister contre l'*Empereur* & les *Catholiques*.

Gustave-Adolphe, *invité en* Allemagne *par les Princes* Protestans.

La premiére de ces Lettres est datée de *Heilbron* le 25 Septembre 1614, sous les Seings & les Sceaux de *Frédéric* Comte *Palatin* & du *Rhin*, Duc de *Baviére* &c. de *Jean* Comte *Palatin* &c. de *Jean-Frédéric*, Duc de *Wurtemberg* & de *Teck* &c. tant en son nom qu'en celui de *Maurice*, Landgrave de *Hesse*; de *George-Frédéric* Margrave de *Bade* & de *Hochberg*; de *Christian* Prince d'*Anhalt* &c. en son nom & en celui de *Joachim Ernest* Margrave de *Brandebourg* &c. de la part de *George*, Comte d'*Oettingen*, le Lt. *Louis Muller*, Chancelier. Les Historiens de *Suède*, cités plus haut, marquent que le Landgrave *Maurice de Hesse* avoit déjà, pendant l'Eté de cette année 1614, fait faire les mêmes instances de bouche par son Ministre *Zobel* auprès de *Gustave-Adolphe*, qui l'année suivante lui fit répondre & aux autres par son Chambellan *Balthasar Niemand*, qu'il envoya aux Princes de l'*Union*, qu'il ne manqueroit pas de venir à leur secours dès qu'il seroit débarrassé des guerres dans lesquelles il étoit encore impliqué avec la *Russie* & la *Pologne*.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'autre Lettre en original eſt datée de la même Ville de *Heilbron* le 24 Juin 1619, ſignée & ſcellée par lesdits Princes que j'ai déjà nommés, & de la part de *Chriſtian* Margrave de *Brandebourg*, Duc de *Pruſſe* &c. par *Jean-Baptiſte Baundt*; de la part de *Maurice*, Landgrave de *Heſſe* &c. par *Jean Zobel*; de la part de la Ville de *Strasbourg*, par *Pierre Borck* (*Horck* ou *Storck*) la ſignature étant peu liſible; de la part de la Ville de *Nuremberg*, par *Luderus Imboff*; de la part de la Ville d'*Ulm*, par *Hans Schade*.

La troiſiéme Lettre originale eſt datée d'*Ulm* le 20 Janvier 1620, ſignée & ſcellée par *Joachim-Erneſt* Margrave de *Brandebourg*, Duc de *Pruſſe*; par *Jean-Frédéric*, Duc de *Wurtemberg* & de *Teck*, Comte de *Montbelliard*; par *Guillaume*, Adminiſtrateur poſtulé de l'Abbaïe de *Hersfeld*, Landgrave de *Heſſe*, comme Plénipotentiaire de ſon Pére *Maurice* Landgrave de *Heſſe*; au nom du Duc *Jean*, Comte *Palatin*, par *George-Frédéric Paſtoir*; au nom de *Chriſtian*, Margrave de *Brandebourg*, Duc de *Pruſſe* &c. par *Jean-Baptiſte Baundt*; au nom de *George-Frédéric*, Margrave de *Bade* & de *Hochberg* &c. par *F. G. Engelhardt*. . . . . *von Staden*; au nom de tous les Princes d'*Anhalt* par *Tobie Hue*. . . .; au nom de *Geofroy* Comte d'*Oettingen* par Lt. *Louis Muller*; de la part de la Ville de *Strasbourg* par *François-Ludolphe Ingold*; de la part de la Ville de *Nuremberg* par *Luders Imboff*; de la part de la Ville d'*Ulm* par *Hans Schade*.

La quatriéme Lettre en original eſt datée de *Stötz* le 22 Août de la même année, ſignée & ſcellée par *N. N. N.* les louables Etats *Evangéliques*, les Seigneurs, les Nobles, les Conſeillers, les Villes & les Bourgs de l'Archiduché d'*Autriche* ſur le *Bas-Danube*.

La cinquieme Lettre en original eſt datée de *Heilbron* le 17 Février 1621, ſignée & ſcellée par *Jean* Comte *Palatin du Rhin*, Duc de *Baviére* &c. par *Joachim-Erneſt*, Margrave de *Brandebourg*, Duc de *Pruſſe*; par *Jean-Frédéric* Duc de *Wurtemberg* & de *Teck*, Comte de *Montbelliard*; par *George-Frédéric* Margrave de *Bade* & de *Hochberg*, Landgrave de *Souſenberg*; au nom d'*Auguſte*, de *Rudolphe*, de *Louis* & de *Jean-Caſimir*, Princes *d'Anhalt*, par *Jean Stallman*; au nom de *Geofroy* Comte d'*Oettingen*, par le Lt. *Louis Muller*.

Depuis ce tems-là *Guſtave-Adolphe* entama une Négociation avec *Jacques* & *Charles* I. Rois d'*Angleterre*, laquelle ne ſubſiſta pas à cauſe du Roi de *Dannemarc*, qui s'embarqua dans la Guerre d'*Allemagne*. Enſuite le tour vint à *Guſtave-Adolphe*, qui le mena au point que tout le monde ſait.

Mon Ami, Mr. le Chevalier *Stiernman*, Conſeiller de la Chancellerie & Secretaire des Archives de *Suède*, qui a eu la bonté de me communiquer les Lettres indiquées ci-deſſus, me marqua qu'il ne doutoit pas qu'il ne s'en trouvât un bien plus grand nombre, mais qu'il n'avoit pas le loiſir de les chercher. Je lui répondis que celles-ci me ſuffiſoient; que ſi feu Mr. *Koehler* étoit encore plein de vie, ces Piéces, qui forment autant de preuves authentiques & de témoignages irréfragables, le convaincroient de fauſſeté dans ce qu'il a voulu faire accroire au monde que *Guſtave Adolphe* étoit venu en *Allemagne* de ſon propre mouvement, ſans que les Etats

*Pro-*

*Proteſtans* euſſent imploré ſon ſecours (*); & qu'au lieu de donner un démenti aux ſollicitations réitérées & ſignées des propres mains des Etats d'*Allemagne*, ou de leurs Plénipotentiaires, il auroit dû réfléchir ſur l'état humiliant où ils ſe trouvoient, & ſur le peu de pouvoir qui leur reſtoit alors, en comparaiſon de l'autorité & de la puiſſance dont ils jouiſſent actuellement, & dont ils ſont redevables, pour ainſi dire, aux ſeuls efforts des armes victorieuſes de la *Suède*. A cet égard Mr. *Koehler* auroit de-même pu s'abſtenir de faire d'autres réflexions qui lui ſont échappées, comme par reproche, contre l'Adminiſtrateur de *Magdebourg*, & en particulier contre la Séréniſſime Maiſon de *Heſſe-Caſſel*, en diſant „ que ce fut ſur *ce Païs congelé* que *Guſtave-Adolphe* s'étoit levé comme un „ Soleil, pour l'éclairer dans ſes affreuſes ténébres, & le fomenter par ſes „ rayons (*a*)"; & je remarque que ſi toutes les grandes Maiſons *Proteſtantes* de l'*Empire* euſſent concouru auſſi efficacement au ſoutien de la bonne Cauſe, que le fit celle de *Heſſe-Caſſel*, elles auroient ſuivi leur véritable intérêt, & épargné bien des ravages à leur propre Patrie. Mais au reſte preſque tous les Païs & toutes les Provinces d'*Allemagne* avoient grand beſoin de la chaleur bénigne de ce Soleil de *Guſtave-Adolphe*, ſans lequel il y avoit toute apparence que les *Proteſtans* en général ſeroient pour jamais reſtés dans les ténébres les plus épaiſſes & les plus triſtes.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

En conſidération des ſervices ineſtimables que ce Soleil bienfaiſant, & après ſa mort ſon Grand-Chancelier, continua de rendre en particulier aux *Proteſtans*, il auroit ſans-doute été bienſéant à notre défunt Savant d'épargner les expreſſions dures & peu meſurées dont il ſe ſert, quand il trouve la moindre occaſion de décharger ſa bile

(*a*) Koehler *l. c. pag.* 72.

(*) Mr. *Koehler*, dans ſes Diſcours Mſſ. ſur ſon *Hiſtoire de l'Empire*, dit poſitivement (pag. 528.) qu'il eſt abſolument faux que les Etats *Proteſtans* ayent invité *Guſtave-Adolphe* à venir en *Allemagne*. Il donne pour raiſon „ que la *Suède* étoit alors „ un Etat miſérable; & comme le très-puiſſant Roi de *Dannemarc* avoit été bien BA„ TONNE', (c'eſt l'expreſſion de Mr. *Koehler*) par les *Impériaux*, que pouvoit-on atten„ dre de bon de la *Suède* en de pareilles circonſtances? Ah, *dit-il*, rien du tout. Les „ Etats étoient accablés de douleur; les exemples de leurs Co-Etats, dont l'*Empereur* „ avoit mis partie au ban, & envoyé les autres en exil, leur rempliſſoient l'eſprit „ que le même malheur leur pourroit arriver, enſorte qu'ils ne ſavoient à quel Saint „ ſe vouer...." Qu'il eſt pitoyable d'entendre des Savans de nom donner ainſi carriére à leur eſprit pour faire de fauſſes impréſſions dans celui de leurs Eléves? Ou bien Mr. *Koehler* ſe ſeroit-il imaginé qu'on ne comprendroit pas le fin de ſes déclamations contre la *Suède*? Je ne l'expliquerai pas non plus entiérement: je me contenterai de dire que l'argent comptant de l'un ou de l'autre Etat ne décide pas toujours les grandes choſes. Il eſt propre à un Banquier, ou à un bon Marchand, mais il ne fait guéres naître la confiance de ceux avec qui l'on a affaire. Au contraire, plus on eſt en état de faire des acquiſitions au poids de l'or, plus cela effarouche les voiſins; & on ſe met autant ſur ſes gardes contre lui, que contre tout autre qui auroit l'épée toujours tirée. Au reſte, ce qui ſe paſſe ſous nos yeux, prouve aſſez que l'accroiſſement des Etats de l'*Empire* en force & en pouvoir, n'eſt pas un garant infaillible qu'ils n'auront jamais beſoin de reclamer le ſecours des Puiſſances étrangéres.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

bile contre les *Suédois*, & particuliérement contre la Reine *Chriſtine*, le Grand-Chancelier *Axel Oxenſtierna*, les Feld-Maréchaux *Baner* & *Forſtenſon*, & d'autres. J'ai même obſervé que la mauvaiſe humeur a pris force dans le cœur de Mr. *Koehler* depuis l'an 1725, que l'Empereur *Charles VI.* lui fit préſent d'une Chaîne d'or, & que ſes critiques ſe ſont accumulées à meſure qu'il a continué de publier ſon Ouvrage Métallique. Cependant, quoique Mrs. ſes Collégues à *Goettingue* ayent dit eux-mêmes qu'on avoit remarqué en lui, comme un trait de ſon caractére, la plus grande dévotion & la plus vive gratitude envers la Maiſon d'*Autriche* (*a*), j'ai pourtant de la peine à m'imaginer qu'un préſent ait pu influer ſur ſa maniére de penſer, juſqu'à lui faire haïr la *Suède* & les *Suédois* au point d'avoir mis, dans le tems où la liberté & la conſcience des *Proteſtans* étoient le plus en danger, des bornes au Deſpotiſme de la Cour *Impériale*.

Je range au nombre de ſes récits peu raiſonnables ce qui ſuit. Qu'il faut ajouter bien plus de foi à un *Italien* (*Gualdo*) qu'à un Ecrivain *Suédois* (*b*); que les *Suédois* ſe conduiſoient plus mal en *Allemagne* que les *Turcs* & les *Barbares* (*c*); que *Pufendorf* étoit un Ecrivain engagé par argent à écrire ſon Hiſtoire (*d*); que *Jaques de la Gardie* & *Oxenſtierna* vouloient empoiſonner le Comte *Claude Tott* (*e*); que les *Suédois* vouloient être conſidérés comme *Salvatores*, pour ne pas être regardés comme *Raptores Pomeraniæ*, (*f*), & pluſieurs autres ſemblables détails dont j'ai relevé une bonne partie dans mes Mémoires de *Chriſtine* (*g*). Ici je ne ferai que citer au bas de la page pluſieurs autres endroits de ſes Ouvrages, où l'on trouvera des réflexions peu honnêtes & peu obligeantes pour la *Suède* (*b*). Mais une choſe que je ne ſaurois ſupprimer, c'eſt l'épithéte riſible qu'il a donnée au Chancelier *Oxenſtierna*, en l'appellant *le vieux Maître d'Ecole*, & le reproche qu'il lui fait ailleurs de ne pouvoir ſe défaire de *ſon cœur ruſé* (*i*). Je ne comprends pas ce qui a pu animer le Sr. *Koehler* contre ce grand homme, ſans les travaux indicibles duquel il auroit dû être perſuadé que ce ſeroit fait aujourd'hui de la liberté des Etats d'*Allemagne*? Car, à prendre cette épithéte dans le ſens naturel, Mr. *Koehler* ſavoit qu'*Oxenſtierna* n'avoit jamais été, ni Maître d'Ecole, ni Profeſſeur; & ſi on veut l'appliquer aux importantes inſtructions qu'il donnoit à *Chriſtine* ſur le grand Art de régner, il ne faut point s'étonner qu'il ait réuſſi auprès d'une Princeſſe d'un eſprit ſi fin & d'un génie ſi ſublime, puiſqu'il avoit eu l'art de faire goûter ſes leçons aux Princes & Etats de l'*Empire*, comme Di-

(*a*) *Voy.* Götting. *Gel. Anz. May* 1755. *pag.* 564. *Et la vie de Mr.* Koehler *par Mr. le Prof.* Gatterer, *Tom. XXII.* Muntz-Bel.
(*b*) *L. c. Tom. IV. p.* 349.
(*c*) *Tom. X. p.* 68. *&* 359.
(*d*) *Tom. XVI. p.* 266. *Tom. IV. p.* 332. *& Tom. XVIII. p.* 306 *&* 358.
(*e*) *Tom. VI. p.* 264.
(*f*) *Tom. VIII. p.* 22.
(*g*) *Voy. Tom. I. pag.* 11. *not. p.* 118. *n. p.* 121. *n. p.* 123. *n. p.* 375. *n. p.* 396. *n. p.* 422. *n. p* 464. *n. p.* 534. *n. & Tom. II. p.* 84. *n. item pag.* 158. *n.*
(*b*) *Voy. Ses* Muntz-Beluſt. *Tom. I. p.* 355. *&c. T. II. p.* 68 *&* 256. *Tom. III. p.* 137. *&* 423. *T. IV. p.* 331. *&* 349. *T. V. p.* 146. 152. 433. *T. VI. p.* 264. *T. VIII. p.* 22-24. *T. X. p.* 68. *&* 359. *T. XIV. p.* 52-56. 98. 104. 214. *&c.* 226. *&* 250. *T. XV. p.* 266. *&* 394. *T. XVI. p.* 358-360. *T. XVIII. p.* 306. *&* 312. *T. XIX. p.* 101. *&c.*
(*i*) *L. c. Tom. VIII. pag.* 24. *& T. XX. p.* 247.

Directeur-Général de leurs affaires, quoique simple Gentilhomme *Suédois*.

Addition & corrections pour les Tomes I. & II.

Ce que feu Mr. *Koehler* rapporte à l'occasion d'une Médaille *Grecque* de *Christine* (*a*), en assurant „ que l'on ne trouvera pas que sa conduite „ ait jamais répondu à la morale marquée sur le revers "; est aussi peu prouvé par les commentaires qu'il a faits là-dessus, que si l'on vouloit former un caractére complet d'une personne quelconque par une seule faute commise en toute sa vie (*). L'Auteur cite l'exemple de *Rutgersius*, à qui *Christine* n'avoit pas payé quelques arrérages, sur lesquels il formoit des prétentions. Mais, demandera-t-on, qui a dit à Mr. *Koehler* qu'ils n'ont pas été bonifiés, soit à sa personne ou à ses héritiers, comme cela se fit à l'égard de *Daniel Heinsius* son parent, malgré ce qu'en a dit le fameux Littérateur *Pierre Burman* (*b*)? Supposons même que la chose soit

(*a*) *Tom. XXI. pag.* 369. *&c.* 286. *&c.*
(*b*) *Voy. Mém. de* Christine *Tom. I. pag.*

(*) De la même trempe est la remarque que Mr. *Koehler* a faite sur une autre Médaille de *Christine*, pour critiquer l'explication que j'en avois donnée un peu autrement que lui (1). Sa demande: d'où sait-on que la Médaille en question a été frappée en *Suède* viendroit au même, que si je lui avois demandé: d'où savez-vous qu'elle n'y a pas été frappée? Cependant j'y réponds: parce qu'elle a été faite au Couronnement de *Christine*. La preuve valable est, qu'elle a été fabriquée à *Stockholm*, comme les autres à ce sujet: & c'est ce que disent les Registres de la Monnoye de *Suède*. Les citations alléguées de *Pufendorf* par *Koehler* (2), ne prouvent pas que l'état de ce Royaume eût été tel, que l'on n'auroit pas pu dire de la *Suède*, en comparaison de l'*Allemagne* alors, ce que ladite Médaille porte en emblême. Les endroits cités par Mr. *Koehler* parlent seulement de la discorde qu'il y avoit en 1650 entre la Noblesse & les autres trois Etats, qui insistoient que les Terres en fonds aliénées de la Couronne y fussent rejointes: ces endroits, dis-je, ne disent pas que la *Suède* fut dans un état si misérable, comme le Commentateur voudroit le faire accroire: car un Païs peut être fort heureux & en bon état, quoique la Noblesse n'y fasse pas les petits Tyrans. Or, pour en bien juger quant à la *Suède*, il faut faire abstraction des idées qu'on a de la plupart du Clergé, de la Bourgeoise & des Païsans *Protestans* d'*Allemagne*, qui n'osent presque pas ouvrir la bouche contre leurs Préposés, moins encore contre le bon-plaisir du Maître du Pays. C'est tout autre chose en *Suède*. Ils représentent des Etats libres, qui forment eux-mêmes des Constitutions pour leurs Libertés & leur Bien-être, & qui s'opposent à ceux qui voudroient les en priver. Ils avoient raison de reclamer les Biens donnés en présent à la Noblesse, qui vouloit affranchir ces Biens des contributions dont ils étoient chargés ci-devant, & qui retomboient à la charge des Communes malgré les stipulations passées. Ceux qui osent parler & se plaindre ouvertement des innovations qu'on tente d'introduire, sont une tout autre sorte de payſans que ces pauvres serfs & *glebæ adscripti* en *Allemagne* & ailleurs. Autant que ceux-ci peuvent être appellés misérables, autant les autres approchent-ils de l'état libre de la Nature & de l'Humanité où nous naissons. Et puisque je parle de la Communauté de *Suède*, il faut que je remarque ici une Ordonnance bien mémorable à l'égard des Payſans *Suédois*, dressée & publiée pendant le Régne de *Gustave-Adolphe* (3); qu'en même tems qu'il y est permis aux Nobles & aux Bourgeois d'aller se signaler hors de *Suède* & au service des Etats étrangers, il est aussi permis aux fils des Payſans d'en faire de-même, soit pour l'étude des Arts libéraux, ou pour se perfectionner dans des Métiers honnêtes. Y auroit-il des Communes ou des Payſans d'autres Etats, (si on excepte les *Anglois*, les *Hollandois* & les *Suisses*) qui oseroient se dire libres à ce point-là, & cela en vertu des Constitutions Nationales?

(1) L. c. Tom. XXI. pag. 375.
(2) Voy. son Comment. de Rebus Suecicis Lib. XXII. §. 57. & 90. & Lib. XXIII. §. 1. &c. 186. &c.
(3) Cette Ordonnance est du 25. Avril 1620. imprimée dans la Collection de *Schmedeman* pag.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

soit telle que le veut Mr. *Koehler*, pouvoit-il nous apprendre les raisons secrétes qui en avoient retardé le payement? Ou bien, si ce manque doit rejaillir avec tant de blâme sur *Christine*, tous les autres Princes & Seigneurs qui se trouvent ou qui se sont trouvés dans le cas, & dont plusieurs ont été fort loués dans l'Ouvrage de *Koehler*, méritoient-ils d'être moins taxés par leur Panégyriste, que la Reine, de laquelle il dit „ *qu'elle avoit* „ *banni toute morale de son cœur?*" Mr. *Koehler* connoissoit trop l'usage du monde pour ignorer cent autres exemples, que les services les plus essentiels sont souvent les moins récompensés, & que les Serviteurs les plus fidéles manquent quelquefois de pain, ou même sont les plus malheureux des hommes pour le reste de leurs jours. Moins prévenu qu'il n'étoit, il se seroit apperçu de la conséquence d'un raisonnement si peu concluant, aussi-bien que de celui dont il fait parade dans un autre Discours sur la Médaille de *Christine*, qui porte pour légende: *Non sit tamen indè minor* (*a*). Je ne suis pas assez borné pour ne pas sentir que par une petite rancune contre mes remarques sur quelques passages de son Ouvrage, il en a voulu à mes Mémoires. Mais il me semble que c'est se venger peu noblement, que de se servir du témoignage de personnes peu au fait de ce qu'elles avançoient, & qui au reste en vouloient encore à la Reine, dont elles n'avoient pu attrapper de grands présens, comme tant d'autres, qui, après lui avoir donné de fades louanges, s'étudioient à la noircir des plus grossiéres calomnies? Et puisqu'il s'agissoit ici de témoins contemporains, pourquoi ne pas faire mention de ceux que j'ai cités en sa faveur; témoins beaucoup plus dignes de foi que d'autres que j'ai cités aussi, mais dans aucune autre intention que de développer le peu d'honneur de ces Parasites? Pourquoi ne pas déclarer ce que *Christine* pensoit sur le compte de ces gens-là, vrais pédans, vrais ingrats pour qui elle conçut du mépris dès qu'elle commença à les connoître? Elle dit entre autres choses au sujet d'*Aristote* „ qu'on trouveroit étrange que ce Philosophe dans ses „ Ouvrages n'eût point parlé d'*Alexandre* son Eléve, si l'on connoissoit „ moins la suffisance & l'ingratitude de ces pédans qui regardent toujours „ de haut en bas tout le Genre-Humain, & estiment si fort leur babil „ qu'ils s'imaginent que tout leur doit être soumis (*b*)".

Si le mauvais état où les Finances de *Christine* se trouvérent quelquefois, doit être considéré comme fort humiliant pour elle, & par conséquent peu applicable à la légende de la Médaille qui a donné sujet au commentaire de Mr. *Koehler*, il me semble que cet état lui fait d'autant plus d'honneur, qu'elle supportoit son sort avec une grandeur d'ame peu commune. Cela est si vrai, que quelque pressans que fussent ses propres besoins dans le tems de la guerre de *Charles XI.* contre cinq Ennemis à la fois, guerre qui l'obligea d'employer jusqu'à ses propres revenus, la crainte qu'elle avoit que ses Créanciers ne fussent pas payés lui fit dire „ qu'el- „ le eût mieux aimé manger du pain sec, que de manquer à ceux qui s'é- „ toient fiés à sa parole & de ne pas payer ses dettes. Je mourrai plu- „ tôt

(*a*) *L. c. Tome XXI. pag.* 377. *&c.*
(*b*) *Mém. de* Christine, *Tom. II. p.* 84. 85.

„ tôt (ajoutoit-elle au ſujet de ſon Miniſtre *Texeira*), que d'abandonner ou trahir un Serviteur qui m'a ſi fidélement ſervi pendant tant d'années; quand même il ne m'auroit ſervi qu'un moment, cela ſuffiroit pour m'en faire ſouvenir éternellement (*a*)". Peut-on dire qu'une Reine, qui au milieu de ſes détreſſes fait éclater tant de magnanimité, ſe trouve dans un état humiliant: *non ſit tamen indè minor;* elle engage même juſqu'à ſes bijoux pour ſubvenir à ſes beſoins. L'Hiſtoire de toutes les grandes Maiſons en fournit aſſez d'exemples, ſans qu'elles ſe ſoient crues humiliées par-là, ni qu'elles ayent rien relâché de la grandeur qui leur appartient.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

La concluſion que je me propoſe de tirer de ce que j'ai dit juſqu'ici, eſt que quelque grand que ſoit le perſonnage, Prince ou autre, dont on voudra écrire la vie, il n'y en aura pas un en qui un Orateur ou un Hiſtorien ne trouve dequoi le peindre en bien ou en mal, & le faire paſſer, ou pour un Souverain louable, ou pour un Homme vicieux, ou même pour un Tyran. Mais comme une ſeule des qualités qui compoſent le caractére de l'homme n'en fait pas tout le portrait, & que nous ne reſſemblons pas à nous-mêmes tous les jours de notre vie; de-même on appercevra dans chaque individu une ſorte d'élevation ou d'abaiſſement, ſelon les bonnes ou les mauvaiſes paſſions qui agitent les hommes. Heureux celui chez qui le bon l'emporte ſur le mauvais! C'eſt toute la perfection à laquelle nous pouvons atteindre ici-bas; c'eſt celle que j'ai cru trouver dans la perſonne de *Chriſtine*, portée à un auſſi haut degré que dans quelque Prince que ce ſoit que l'on ait décoré du nom de *Grand*.

*Combien l'Allemagne, eſt redevable à la Suède.*

Au-reſte, je dois à la vérité la réflexion dont Mr. *de Stiernman*, en me communiquant les Lettres des Princes & Etats de l'*Empire* que je viens de donner, voulut bien accompagner la ſienne. Cette réflexion roule ſur l'invitation faite à *Guſtave-Adolphe* de venir au ſecours des *Proteſtans* d'*Allemagne*. „ Ces Lettres, *me dit-il*, ſuffiront apparemment pour faire connoître, ou l'ignorance, ou peut-être l'envie & la malice des Ecrivains qui voudroient effacer, autant qu'en eux eſt, juſqu'à la mémoire de l'état pitoyable où ſe trouvoient les affaires des *Proteſtans* en *Allemagne* quand *Guſtave-Adolphe* y vint; & qui, portés par une baſſe flatterie envers les Maîtres qu'ils ſervent, ou par quelque rancune dont apparemment ils ne ſauroient donner eux-mêmes raiſon, tâchent de leur faire oublier les grands ſervices que la *Suède* leur a rendus, & dont leurs Deſcendans devroient lui être éternellement redevables. C'eſt par ſon aſſiſtance & par la Paix de *Weſtphalie*, qui s'enſuivit, que la *Suède* leur procura les avantages qui les ont mis dans cet état de liberté & de puiſſance où ils ſe trouvent actuellement". En-vérité les Hiſtoriens & les Juriſconſultes *Allemands* feroient bien mauvaiſe figure dans leurs Ecrits & dans leurs Leçons, ſi la *Suède* n'avoit mis les affaires de l'*Empire* dans la ſituation où elles ſont actuellement, & ſi elle n'eût procuré aux Etats le Bouclier de la Liberté, aſſurée en leur faveur par le Traité d'*Osnabrug*. Je ne le diſſimule pas: nombre de ces Docteurs feroient

(*c*) *L. c. Tom. II. p. 166. & 167.*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

roient ſagement, s'ils ménageoient le ton déciſif dont ils ſe ſervent ſi ſouvent dans leurs Ecoles & dans leurs Productions, quand ils s'aviſent de faire des commentaires ſur des faits qui paſſent leur portée, & dont ils ne connoiſſent pas aſſez le fond. Je me ſuis déjà expliqué là-deſſus, quoiqu'en aſſez peu de mots, dans mon *Eſſai d'Hiſtoire de Traités de Paix & d'autres Conventions entre des Etats Souverains*; j'évite la répétition, & m'en rapporte à la remarque qui s'y trouve inſérée vers la fin (*a*). Je finirai par la réflexion du Duc de *Rohan* ſur la reconnoiſſance que les Etats de l'*Empire* doivent à la *Suède*. „ *L'Allemagne*, dit ce Duc, ne peut jamais „ ſe ſéparer de la *Suède* ſans une tache éternelle d'ingratitude, ayant re„ çu de-là ce qu'elle n'oſoit plus eſpérer, ſe trouvant déjà engloutie dans „ l'abyme d'une dure ſervitude, quand le Roi *Guſtave-Adolphe*, montré „ ſeulement au Monde au travers de tant de nuages, fit paroître à cette „ Province déſolée le Soleil de ſa délivrance (*b*)".

*L'Archevêque* Archibauld Hamilton *entretenu en* Suède. *Tom. I. p.* 302.

J'ai fait mention dans mes Mémoires de la relation qu'eut avec *Chriſtine* l'illuſtre Archevêque *Uſher*, ou *Uſſerius*, & trouvant dans une Lettre de *Bochart*, où il marque à *Iſaac Voſſius* qu'il partiroit de *Suède* avec le Primat d'*Irlande* (*c*) je crus qu'il s'y agiſſoit d'*Uſher* même; mais point du tout, j'ai reconnu que je m'étois trompé, & qu'il parle d'*Archibauld Hamilton*, Archevêque de *Caſſel*, dans la Province de *Munſter* en *Irlande*, qui au bas de ſes Lettres ſe ſigne *Archibaldus Caſſelienſis*. J'ai trouvé pluſieurs de ſes Lettres écrites à *Axel Oxenſtierna* & à ſon Fils *Eric*, devenu Chancelier après ſon Pére. Mrs. les Auteurs de la *Bibliothéque Raiſonnée* en ont publié une qu'il avoit adreſſée à *Chriſtine*, où il la remercie de ſon bon accueil & de la protection qu'elle lui avoit accordée (*d*). Cette Lettre paroît avoir été écrite peu après la Paix de *Weſtphalie*; mais celles aux deux Chanceliers de *Suède* que j'ai eues, vont de l'année 1653 juſqu'à 1656. Elles contiennent pluſieurs particularités de ſa vie, entre autres qu'il avoit été obligé d'abandonner ſa Patrie & la *Hollande* à cauſe des Sectaires connus ſous le nom de *Pénitens* & d'*Inſpirés*; que ſe ſentant encore aſſez de forces pour rendre ſervice à l'Egliſe, il ne négligera pas les occaſions qui ſe préſenteront de s'en acquitter; qu'à cet égard il avoit compoſé un Ouvrage, pour prouver qu'il ne vouloit pas paſſer ſon tems à ne rien faire, & pour mériter les graces dont la Reine l'avoit comblé, lui & toute ſa famille... Par ſes remercimens réitérés aux deux *Oxenſtierna*, Pére & Fils, on voit qu'après l'Abdication de *Chriſtine* ils lui firent une penſion annuelle, vivant avec ſa famille, tantôt en *Suède*, tantôt en *Pruſſe* ſur les Terres d'*Oxenſtierna*, mais la plupart du tems à *Stockholm*. Nous n'inſérerons dans l'Appendice que deux de ces Lettres (*), & nous tranſcri-

*V. l'Append. N. XXIII.*

(*a*) *Pag.* 69. & 70. *impr. en* Allemand *en* 1753.

(*b*) *Intérêts des Princes par le Duc de* Rohan *Art.* Allemagne *pag.* 32 & 33. & *Mém. de* Chriſtine, *Tom. I. p.* 101.

(*c*) *Voy. l'Appendice des Mém. de* Chriſtine, *Tome II. pag.* 101.

(*d*) *Bibliothéque Raiſonnée, Janvier-Mars.* 1752. *p.* 100.

(*) J'en ai en tout cinq écrites à *Axel*, & deux à *Eric Oxenſtierna*. Mr. *Bernard*, Doc-

crirons ici l'Epigramme, en forme de compliment de nouvel-an, qu'il fit au Chancelier en 1653.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

*Munera quæ jam non ſunt dedignanda Calendis*
*Sunt tradenda tibi, magne decor Patriæ:*
*Ditia ſi non ſint, gemmæ ex Oriente petitæ*
*Aut Arabum meſſes: ſunt profuturæ tamen.*
*Nam tua non illis eget Excellentia donis,*
*Quæ Tagus annis agit fertve Oriëntis ager.*
*Idcircò à precibus, quibus unis eſſe benigno*
*Sors mihi dat: ſtrenam hanc auſpicium que petam.*
*Sit Pater Omnipotens tibi nunc ſemperque benignus,*
*Cunctaque det votis ulteriora tuis!*

Il ajoute: *Hos ſcripſi verſus extemporaneos. Si charta amplior fuiſſet, ego non finiiſſem.*

Voici encore quelques remarques concernant les Savans d'*Italie* avec leſquels *Chriſtine* eut des liaiſons plus ou moins étroites. Cette Princeſſe, conſervant juſqu'à la fin de ſes jours le goût pour les Belles-Lettres & les Sciences, j'avois auſſi tâché de rendre compte au Public de ſes occupations littéraires depuis qu'elle s'étoit fixée à *Rome* (*a*). Mr. *Gering*, homme ſavant & fort verſé dans pluſieurs branches des Mathématiques (*), me fit entendre que ce que j'en avois rapporté dans mes Mémoires, étoit moins important que ce qui en reſtoit encore à dire; car, dit-il, au-lieu qu'en *Suède* elle ne s'étoit appliquée qu'aux Belles-Lettres, ce fut en *Italie* qu'elle employa ſon tems à apprendre & à approfondir tout ce qu'il y avoit de plus ſublime & de plus utile dans les Sciences.

*Commerce Littéraire de Chriſtine avec les Savans Italiens. Tom. II. p. 137. &c.*

Quoiqu'à en juger par ce que j'ai déjà remarqué ſur ſes études en *Suède*, il paroiſſe aſſez qu'elle étoit auſſi peu novice dans les Sciences que dans la

(*a*) *Voy. ſes Mémoires, Tom. II. pag.* 137-149.

Docteur en Médecine à *Amſterdam*, m'a fait part d'une Lettre que le Sr. *Doublet* avoit écrite à *Iſaac Voſſius* à *Stockholm* le 23. Décembre 1648, où il dit au ſujet de cet Archevêque: *Quas hîc incluſas cernis ad Dominum Archiepiſcopum* Caſſellenſem *literas, tam à me quàm ab ipſius nobili conjuge, tuæ curæ teque Deo O. M. commendo. &c.* Cela prouve que ce Prélat ſe trouvoit alors en *Suède*. Mr. le Surintendant *Winckler*, établi préſentement à *Hambourg*, ſa patrie, publiera les autres Lettres de cet Archevêque *Irlandois*, & celles d'autres Savans que je lui ai communiquées.

(*) Il eſt mort depuis quelque tems. Il étoit Miniſtre du St. Evangile & Paſteur à *Kœnigsbruck* dans le voiſinage de *Dresde*. En grand Mathématicien, il a donné dans les *Acta Eruditorum Lipſienſium* des Extraits d'Ouvrages qui y ont rapport, ſur-tout de ceux d'*Italie* & d'*Angleterre*, lesquels ont tous été fort approuvés. J'ai obligation à Mr. *d'Eggers*, Gentilhomme *Suédois*, Colonel-Ingénieur au Service de S. M. le Roi de *Pologne*, Electeur de *Saxe*, actuellement Commandant à *Dantzig*, & fort connu dans la République des Lettres par les beaux Ouvrages dont il l'a enrichie; j'ai, dis-je, obligation à Mr. *d'Eggers* d'avoir connu ce Savant. Je lui en témoigne ici publiquement ma reconnoiſſance, comme je le dois.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

la belle Littérature (*a*) ; je ne tardai pas de prier Mr. *Gering* de m'apprendre les particularités qu'il en savoit, & qu'il estimoit dignes de l'attention du Public, qui lui en auroit obligation. Ce que j'en reçus en réponse par l'entremise de Mr. le Colonel *d'Eggers*, mon compatriote, revient à peu près à ceci : Que ce ne fut qu'en *Italie* que *Christine* acquit le véritable savoir par son commerce, tant de bouche que par écrit, avec plusieurs vrais Savans, entre autres avec les célébres *Alphonse Borelli*, *Toricelli*, *Viviani*, *Marchetti* ; que les plus illustres d'entr'eux subsistoient des gratifications de la Reine, & se faisoient gloire d'être aidés de ses lumiéres dans leurs productions d'esprit, dont les Savans de nos jours ne sauroient se passer ; que le seul Ouvrage immortel de *Borelli*, de *Motu Animalium* (lequel, après un siécle, est encore original & unique en son genre) fut produit par les libéralités & d'après les vues de cette illustre Princesse, & méritoit bien par-là qu'on donnât l'histoire de ce Livre (*) ; qu'il

(*a*) *L. c. Tom. I. pag.* 343-349.

(*) J'ai indiqué cet Ouvrage de *Borelli* dans mes Mémoires [Tom. II. p. 147]. Il fut imprimé l'année d'après la mort de l'Auteur en 1680, par les soins de *Car. Jo. a Jesu*. Dans la premiére Partie, que *Borelli* même avoit dédiée à *Christine*, *Kal. Decembr.* 1679, il lui dit entre autres choses. Plato *quærenti quid ageret Deus, respondit* : Γεωμετρεῖ τὸν Θεὸν, *nempe exercere Geometriam Deum. . . Voluisti, Domina, me* (licet indigno) *facem præferente & indicante, Sacrarium Divini Voluminis de fabricâ Animalium oculis nostris expositi introspicere, nempe voluisti* Γεωμετρεῖν τὰ Χριστῖνα *& Geometriam speculari, quam divina manus delineavit in Mundo sensibili & animali, quæ declarat divini Authoris existentiam, præstantiam & bonitatem.*

*. . . . Si posthea mihi licuerit percipere minimam aliquam partem illarum rationum Geometricarum, quæ expressæ sunt à divinâ Sapientiâ in structurâ & operationibus Animalium, agnoscere debet literaria Respublica à beneficâ & heroïcâ manu tuâ, cujus ego cum meis lucubrationibus sum obsequentissimus Cliens & Servus.*

*Charles Jo. à Jesu*, qui publia cet Ouvrage l'année suivante, dit entre autres choses, que *Christine* en avoit fait les fraix (quoique plusieurs Savans d'*Hollande*, de *France* & d'*Italie* se fussent offerts à y contribuer) & qu'elle avoit fait jouir l'Auteur de son vivant d'une pension honorable. *Posthumus enim factus* (dit l'Editeur) *fausissima Reginæ* Christinæ, *tutelaris Literatorum Numinis, fortitus est auspicia, quæ sicuti tantâ est complexa Autorem benignitate, ut largis stipendiis & proventibus egenam ejus fortunam voluerit sublevare ; ita & in ejusdem Opus, velut ingenii hæredem regia munificentia se transfudit. . . . Plures &* Hollandiæ & Galliæ & Italiæ *Universitates vehementissimè ab Authore opus postularunt propriis impensis sese edituras pollicitæ, quas tamen omnes Augustissimo* Christinæ *nomini prudens postbabuit* Borellus, *& à cujus humanissimâ Majestate tantum sibi honoris conferri sentiebat, gratum ei veluti animi sui monumentum, id opus, ære quidem perennius, stare jussit.*

Dans la seconde Partie de cet Ouvrage le même Editeur dit dans la Preface : . . *Debes & hanc Partem Heroïcæ Reginæ* Christinæ *beneficentiæ, quæ sicuti. . . . quod Reges habent.*

*Magnificum & ingens, nullâ quod rapiat dies,*
*Prodesse miseris, supplices fido lare*
*Protegere. . . .*

*augustissimè in viventes exercet : ita extinctos eruditorum cineres inexhaustâ munificentiâ novit excitare, & à lethæâ caligine vindicare.*

L'Editeur promet au reste de publier séparément les autres sujets que *Borelli* avoit traités dans l'Academie de *Christine* à *Rome*, mais je ne sais si cela a jamais vu le jour.

Cepen-

qu'il étoit vrai que la Reine avoit voulu être enveloppée dans les contestations & les disputes qui s'étoient élevées là-dessus entre *Marchetti* & *Viviani*; mais qu'elles avoient été maniées avec cette discrétion & modestie que *Christine*, leur Bienfaitrice, n'en avoit point été incommodée. Mr. *Gering* ajoute que si (moi *Arckenholtz*) j'avois trouvé à propos de faire de pareilles recherches en *Italie*, [comme je l'avois fait des Littérateurs du Siécle de la Reine] des Instrumens, & de l'Histoire des Instrumens d'Astronomie, d'Optique, de Méchanique, d'Anatomie & de Chirurgie, la plupart d'une nouvelle façon, conformément aux lumiéres de la Reine, j'aurois laissé à la Postérité, pour la gloire de *Christine* & de la *Suède*, un riche Magazin de magnifiques matériaux.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

En remerciant Mr. *Gering* de toutes ces belles découvertes, je lui dis que comme les Belles-Lettres faisoient l'étude favorite du Siécle de la Reine, je m'étois cru autorisé à entrer dans quelque détail sur la relation qu'elle avoit eue là-dessus avec les premiers Savans de ce tems-là; que si ce détail n'étoit pas du goût de Mr. *Gering*, j'espérois qu'il voudroit bien le supporter, comme le font les Littérateurs à l'égard des Mathématiciens, lorsque ceux-ci descendent jusqu'aux infiniment petits, que d'autres Savans regardent comme des choses séches & décharnées; que s'il avoit la bonté de me communiquer encore d'autres particularités des savans Mathématiciens *Italiens*, avec lesquels *Christine* avoit entretenu quelque commerce littéraire, sur-tout au sujet de l'histoire des nouveaux Instrumens dont il m'avoit parlé, & qui avoit échappé à mes recherches, il m'obligeroit beaucoup, & plus encore le Public, qui seroit ravi d'apprendre de pareilles nouveautés.

En attendant, je m'adressai à Son Eminence Mr. le Cardinal *Passionéi*, sur la permission que le *Pape* (qui remplissoit alors avec tant d'éclat le Siége de *Rome*) avoit accordée de me faire part des Manuscrits de la Reine qui se trouveroient dans les Bibliothéques de *Rome*, en le suppliant de faire rechercher dans celle du *Vatican* les correspondances de *Christine* avec ces Savans & autres. En même tems je priai Mr. le Chevalier *d'Eggers* d'engager Mr. le Conseiller *Bianconi*, Médecin de la Cour de *Dresde*, à demander pareille communication à Mr. *Zanotti*, Secretaire de la célébre Académie de *Bologne*, à laquelle le Comte *Marsigli* avoit légué tous ses Manuscrits, & probablement les Lettres qu'il avoit reçues de cette Princesse. Mais autant que Mr. *Bianconi* parut peu disposé à se prêter à mes vues, autant Mr. le Cardinal *Passionéi* marqua d'empressement à m'honorer de sa Réponse, par laquelle j'appris que ces sortes d'Ecrits de la Reine n'étoient point entrés dans la Bibliothéque du *Vatican*...

Ainsi destitué du secours de Mrs. les *Italiens*, il ne me resta que Mr. *Gering*, qui eut la complaisance de s'expliquer ultérieurement sur ce qu'il pouvoit se souvenir d'avoir lu touchant les Ouvrages des Savans d'*Italie* qui

Cependant on trouvera l'Extrait de *Motu Animalium* dans les *Acta Erudit. Lips.* ad ann. 1682, pag. 351. &c.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

qui avoient travaillé sous les auspices de la très-illustre Reine de *Suède*. Il m'apprit entre autres choses qu'elle avoit eu une grande liaison avec le Général Comte *de Marsigli*, qui frappé d'admiration de la grandeur du génie & de l'incomparable savoir de cette Princesse en tout genre de Sciences, lui avoit dédié, à son retour de *Constantinople*, son premier Ouvrage du *Bosphore de Thrace* (*a*); qu'on n'ignoroit pas qu'après la mort de la Reine, quelques Cardinaux & quelques Domestiques de *Christine*, cherchérent à profiter de ses Trésors littéraires & de ses Cabinets; que comme ce qui regardoit les Mathématiques, la Physique & l'Histoire Naturelle ne les éblouissoit pas tant que le reste, le Comte eut le bonheur d'en ramasser les débris; qu'après avoir fondé le célebre Institut de *Bologne* avec la concurrence & par les libéralités du Souverain Pontife qui étoit alors Archevêque de cette belle Ville, il lui légua tous ses Livres, Papiers, Cabinets, & Collections des Raretés qu'il avoit recueillies des quatre parties du Monde; qu'il étoit à présumer que les Lettres des Savans *Italiens*, employés à travailler sous les auspices & suivant les vues de Sa Majesté, y étoient aussi entrées avec ses propres Lettres, Instrumens de Mathématique & de Physique &c. & quelques Opérations Chymiques, le tout orné d'Inscriptions à l'honneur & à la gloire de la Reine (*).

Cette Reine, continua Mr. *Gering*, gracieusa de-même quantité d'autres Savans, & plus particuliérement *Alph. Borelli*, qui étoit en dispute avec *Viviani* & *Etienne d'Angeli*, dans laquelle entra *Marchetti*, qui avoit aussi des démêlés avec le Pére *Vanni* & le célébre Architecte *François Blondel*. L'histoire de ces vieilles querelles a été renouvellée de nos jours à l'occasion d'une guerre allumée entre ledit *Marchetti* & le Pére *Grandi* vers l'an 1710.

Cette grande Reine étoit fort au fait des disputes de ces Géométres, dont se mêlérent quelques Cardinaux, principalement de la Maison de *Médicis*. Elle y intéressa aussi quelquefois la célébre Académie *del Cimento*, qui a tant contribué au progrès de la Physique Expérimentale, comme on le voit par les *Lettere Scientifiche*, & encore dans une autre Collection de Lettres du Comte *Magalotti*, Secretaire de cette Académie, mais dont j'ai oublié le titre.

Une bonne partie des particularités des Ouvrages de *Borelli*, comme 1. *de Vi percussionis*, 2. *de Motibus à Gravitate*, 3. *de Inventore Telescopii*, 4. *Libri* 5. 6 & 7. *Apollonii ex Arabico manuscripto restituti*, 5. *de Motu Animalium*, dédié à la Reine avec quelques autres Piéces, la plupart composées par les libéralités de la savante *Christine*, se trouve dans la *Vie de Borelli*, imprimée en *Italie*. Son Ouvrage *de Motu Animalium* donne à cette

(*a*) *Il est parlé de ce Livre dans les* Acta Lipsiensia *ad annum* 1680. *Supplément, Tom. I. p.* 207. *&c. & dans les Mémoires de la vie du Comte* de Marsigli *par* Quincy *Tom. I. pag.* 65. *& Tom. IV. p.* 2.

(*) J'ai tâché d'en avoir connoissance sans avoir pu y parvenir, comme je l'ai marqué ci-dessus.

cette Princeſſe un luſtre & une ſource de gloire infinie. J'ai moi-même, dit Mr. *Gering*, employé bien du tems dans ma jeuneſſe à démontrer analytiquement la Synthéſe de l'Auteur, à la façon des Anciens, pour rédiger en quelques formules Algébraïques le nombre aſſez grand de ſes propoſitions méchaniques, & je me flatte d'y avoir un peu réuſſi. Le célébre Mr. *Varignon* dans ſa *Nouvelle Méchanique* ayant cru une de ces propoſitions inſoutenable, & Mr. *Parent* dans ſes *Recherches Phyſico-Mathématiques* en ayant attaqué pluſieurs un peu impoliment, le ſavant Médecin *Zandrini* vint au ſecours de *Borelli* avec beaucoup de ſolidité. Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Les démêlés entre *Marchetti*, *Viviani*, le Pére *Grandi* & quelques autres ſont déduits dans la *Lettera, nella quale ſi ribattano l'injuſte accuſe date dal P. D. G. G.* ad *Aleſſandro Marchetti. Lucca* 1711., & l'hiſtoire la plus complette des guerres littéraires entre ces Savans *Italiens* ſe trouve dans la *Riſpoſta Apologetica de P. D. Guido Grandi Camaldoleſe, alle oppoſizioni del Sgr. A. M.* [c'eſt-à-dire *Aleſſ. Marchetti*] La ſeconde Lettre de *Marchetti* en réponſe à l'Ouvrage du *P. Grandi* à *Lucca* 1713. in 4. contient très-peu de choſes réelles (*a*).

Les deux Lettres dans le Traité de *Caſſini*, [c'eſt toujours Mr. *Gering* qui parle] ſur les Cométes, dédié à la Reine, donnent quelques particularités de ſes études Aſtronomiques (*b*), & dans le Livre même [original encore de notre tems] il eſt dit qu'elle avoit expreſſément ordonné de comparer les Obſervations faites en ſa préſence & avec ſon ſecours, avec les calculs & les obſervations faites en *France* par les plus habiles Mathématiciens. Il eſt imprimé dans les *Miſcellanea Italica de Gaudent: Roberti in Roma* 4. vers la fin du dernier ſiécle.

Ce même Recueil eſt d'ailleurs remarquable par quelques curioſités Aſtrologiques de *Mezzavacha*, fameux Aſtrologue du tems de la Reine, accuſée de donner trop dans les ſuperſtitions de l'Aſtrologie Judiciaire (*c*). Reſte à ſavoir ſi ce Savant étoit à ſes gages. Au moins il n'y eut Médecin, ou Phyſicien de réputation en *Italie*, qui n'eût des relations avec elle, & qui n'eût recours à ſon vaſte génie & à ſes ſavantes vues.

Voilà à peu près à quoi ſe réduiſent les remarques de feu Mr. *Gering* ſur les Savans *Italiens* qui avoient eu quelque liaiſon avec *Chriſtine*. J'ai cru devoir inſérer ici ces remarques, perſuadé qu'elles ſeront lues avec plaiſir par les Amateurs de cette ſorte d'étude. Je reprendrai le fil des autres Obſervations qui me reſtent encore à faire en forme de ſupplément à ſes Mémoires.

Pour preuve de l'attachement de la Reine à la *France* & de l'animoſité de celle-ci contre la famille d'*Oxenſtierna* avant la concluſion du *Traité de Weſtphalie*, nous allons tranſcrire un paſſage du Pére *Bougeant*, qui ſe trouve dans des Dépêches *Françoiſes* qui avoient été vendues aux *Eſpagnols*. Il y étoit avéré „ que la Cour de *France* étoit perſuadée que les *Oxenſtierna* „ ne lui étoient point favorables; que cette Cour s'en exprimoit en ter- Chriſtine, animée par la France contre les Oxenſtierna. *Tom. I. p.* 102. 120. &c. 153.

„ mes

(*a*) *L'Extrait de ces Ouvrages ſe trouve dans les* Acta Lipſienſia *ad annum* 1712. *p.* 154. &c.

(*b*) *Mém. de* Chriſtine, *Tom. II. p.* 146 &c.

(*c*) *L. c. Tom. II. pag.* 208. &c.

Addition & corrections pour les Tomes I. & II.

„ mes plein de reſſentiment; qu'elle en avoit porté plainte à la Reine de „ *Suède*, & que cette Princeſſe, qui ne les aimoit pas, avoit demandé à „ la Cour de *France* des Lettres contre eux pour l'autoriſer à les maltrai„ ter, ou à les décréditer. Les *Eſpagnols*, ajoute *Bougeant*, ne pou„ voient pas manquer de communiquer cette découverte au Baron *Jean* „ *Oxenſtierna* au *Congrès d'Oſnabrug*. . . La Reine de *Suède*, qui ſe trou„ voit compromiſe, ne pouvoit qu'en être mortifiée; & la Cour de *Fran„ ce*, qui craignoit que les *Oxenſtierna*, pour ſe venger, ne miſſent tout „ en uſage pour rompre l'alliance des deux Couronnes, ne ſavoit quel „ reméde apporter à ce malheur. Le Cardinal *Mazarin* ſe donna beau„ coup de peine pour donner à cette affaire un tour favorable, mais inu„ tilement; elle n'eut pourtant pas les ſuites fâcheuſes qu'il en avoit ap„ préhendées. *Chriſtine*, prévenue par Mr. *Chanut* qui avoit gagné ſa „ confiance, mépriſa, dit *Bougeant*, comme Souveraine, le reſſenti„ ment impuiſſant qu'en pourroient avoir les *Oxenſtierna*; & il fallut que „ ceux-ci, dans l'impuiſſance de ſe venger, fiſſent ſemblant d'être ſatis„ faits des explications bonnes ou mauvaiſes que les *François* leur donné„ rent (*). On dit que les *Oxenſtierna* voulurent bien faire ſemblant de „ croire que les Lettres étoient ſuppoſées ou falſifiées par les *Eſpagnols*... „ (*a*)". Ceci ſe paſſa dans le tems que les Miniſtres Plénipotentiaires de *France* reprocholent à ceux de *Suède* de ne vouloir pas conclure la Paix d'*Allemagne*, dont ils ſe plaignirent même par une Lettre, adreſſée là-deſſus à *Chriſtine* en particulier. Mais les *Suédois* ayant les premiers achevé leur Traité, les *François* en reculérent la concluſion plus que jamais. Ceux-ci s'en allarmérent d'autant plus, que la conduite de la *Suède* leur paroiſſoit préciſément la même que celle qu'avoient tenue les Députés des *Provinces-Unies*, & dont l'exemple, comme le dit le Pére *Bougeant*, faiſoit trembler l'Ambaſſadeur de *France*. Ceux de *Suède* s'en juſtifiérent, & les *François* avoient tort de prétendre que les *Suédois* fiſſent céder leur propre intérêt à celui d'autrui. Cependant le Miniſtére de *France* en fut quitte pour la peur (*b*).

*V. l'Appendice N. XXIV. Tom. I. p. 121. & 122.*

La Paix générale étant conclue, la *France* n'épargna ni ſoins, ni inſtances pour que la *Suède* fît paſſer à ſon ſervice les Troupes qu'elle congédieroit. J'ai déjà rapporté les raiſons qui y mirent obſtacle. Cependant, comme j'ai trouvé dans une Lettre de *Chanut* à *Axel Oxenſtierna*, qu'environ le tems du Traité de *Nuremberg* la *France* avoit obtenu un Régiment de mille hommes, dont les Officiers & les Soldats étoient tous *Suédois*, il ſe peut que ceci ait donné occaſion à quantité de *Suédois* de s'engager au ſervice de la *France*, & qu'il y a toujours des Régimens entiers, déſignés ſous le nom

*Tom. I. p. 149 &c. Engagement des Suédois au ſervice de la France.*

(*a*) *V.* Bougeant *Hiſtoire du Traité de Weſtphalie à l'année* 1647 *p.* 317. *& à l'année* 1648. *p.* 431-434.

(*b*) *V. Mém. de* Chriſtine, *T. I. p.* 129 *&* 134.

(*) Cependant ce tour de fineſſe & d'autres pareils, les confirmérent de plus en plus dans le ſentiment du Grand-Chancelier, de ne pas s'engager légérement avec la *France*. Voyez les Mémoires de *Chriſtine*, Tom. II. pag. 218 & not.

nom de leurs Chefs nationaux. Une autre queſtion ſeroit, quel avantage ces engagemens ont procuré à la Nation, & combien de grands Capitaines ſont enfin ſortis de cette pépiniére pour le ſervice de leur Patrie? Dans ſa Lettre *Chanut* dit entre autres choſes: *jam totus Rex meus in eo jam eſt, ut ad bellum contra* Hiſpanos *ſe paret.... Noluit tamen moleſtâ poſtulatione Coronæ* Sueticæ *gravis eſſe, mihique mandavit, ut ejus nomine peterem mille tantùm pedites* Suecos *ſub Tribuno Centurionibusque ejusdem Nationis, noſtriſque ſtipendiis militaturos. Quamvis autem modicum videri poſſit iſtud præſidium, magni tamen auxilii loco habebitur à Rege, tùm propter veterani militis robur, famamque* Sueticæ *Genti per tot egregia facinora quæſitam, tum ut in Orbe Chriſtiano, manifeſtum fiat, Coronarum amicitiam mutuamque connexionem Pace Germanicâ non eſſe ſolutam.* . . . Il ajoute que la Reine & le Sénat y avoient conſenti, & il prie le Grand-Chancelier, qui étoit alors à la campagne, de l'approuver auſſi (*a*).... Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Au ſujet du Comte *Corvitz Ulfelt*, j'ai ſuffiſſamment prouvé, dans ma Réponſe à la Lettre de Mr. *de Holberg*, que *Chriſtine* étoit en droit de le prendre ſous ſa protection. Néanmoins ayant depuis reçu une Lettre étendue & remarquable de la Reine au Roi de *Dannemarc*, où elle ſoutient la même théſe par des raiſons importantes, ainſi qu'une autre Lettre de ce Comte aux *Etats-Généraux* avec leur réponſe, dans laquelle il ſe plaint du tort que ce Monarque lui a fait, je pourrois les inſérer dans l'Appendice, en ajoutant ici qu'il y a encore de lui d'autres particularités intéreſſantes dans les Lettres d'*Hannibal Seeſted*, qui ſe trouvent dans les *Papiers d'Etat* du Secretaire *Thurloe* (*b*). *V. l'Append. No. L.* *V. L'Append. No. XXV & XXVI.*

Il y a auſſi dans ces *Papiers* (*c*) des Dépêches, qui éclairciroient fort ce que j'ai rapporté dans mes Mémoires, au ſujet de l'empreſſement de *Chriſtine* pour l'élection du Fils ainé de l'Empereur *Ferdinand III.* à la Dignité de *Roi des Romains*, dans le tems que la *France* & les autres Etats s'y attendoient le moins. On y lit que les Ambaſſadeurs *Pimentelli* & *Mentecuculi* étant en *Suède*, avoient négocié un mariage entre ce *Roi des Romains* & *Chriſtine*, qui ſe ſeroit accompli ſi le Prince ne fût venu à mourir inopinément, l'année même que la Reine abdiqua la Couronne. Il eſt donc fort probable, comme nous l'avons remarqué ci-deſſus (*d*), que l'eſpérance de devenir un jour Impératrice, aura porté *Chriſtine* à quitter le Sceptre de *Suède*, & que cette raiſon, ſi conforme à ſon ambition, fut une des principales qui l'engagea à renoncer au Trône de ſes Ancêtres. *Tom. I. p. 163. 383 & not. &c.*

Je rectifierai ici une faute que j'ai faite en avançant que l'Archiduc *Léopold*, Gouverneur des *Pays-Bas*, devint enſuite Empereur. Ce fut le Fils puiſné de l'Empereur *Ferdinand III.* de même nom, qui fut élu; l'Archiduc *Leopold* étoit Oncle de celui-ci. *T. I. p. 454. n.*

Je me ſuis encore trompé, quand j'ai dit que l'Electeur de *Mayence*, de la Famille de *Schoenborn*, avoit donné ſa Niéce en mariage au Fils de *Boine-*

(*a*) *Cette Lettre eſt du* $\frac{11}{21}$ *Février* 1650. *dans les Epiſtol.* Salvii *pag.* 192.

(*b*) *State-papers of* Thurloe, *Tom. I. p.* 357. *&c.* 698. *&c.*

(*c*) *V. State-papers of* Thurloe, *Tom. I. p.* 259. *&c.* 389. *Tom. II. p.* 111. *&* 170.

(*d*) *Voyez le Tome III. de ces Mémoires pag.* 144. *not.*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

nebourg. Au contraire ce fut le Neveu de l'Electeur qui épouſa la Fille de *Boinebourg* (a).

*Tom. I. p. 447.*

J'ai donné la Lettre de la Reine à *l'Académie Françoiſe*, telle qu'elle a été inſérée dans l'Hiſtoire que Mr. l'Abbé *d'Olivet* a publiée de cette Académie. Mais quoiqu'il faille entendre qu'elle a été copiée ſur l'original même, j'ai pourtant de la peine à croire que *Chriſtine* l'ait finie par ces mots, *je ſerai toujours, Meſſieurs, très-affectionnée à vous ſervir.* Ce ſeroit presque l'unique exemple où elle auroit relâché de l'étiquette du Cérémonial, dont elle fut toujours jalouſe juſqu'au ſcrupule. Au ſujet de ſa fameuſe Lettre de l'an 1686 ſur les Dragonades de *France*, que l'Imprimeur avoit finie par un *je ſuis*, elle dit que ce n'étoit qu'envers un petit nombre de perſonnes qu'elle ſe ſervoit de cette expreſſion. Je ſouſcrirois plus volontiers à ce que dit Mr. l'Abbé *d'Olivet*, qu'elle avoit enjoint au Baron *Sparre*, Ambaſſadeur de *Suède*, de faire à l'Académie des complimens de ſa part. Cela eſt dans l'ordre.

*Lettre ſur la Converſion de* Chriſtine. *Tom. I. p. 433 &c.*

Sur l'article de la Converſion de *Chriſtine* à la *Religion Catholique-Romaine*, je ſuis entré dans un grand détail, ayant recueilli tout ce que des Ecrivains de marque en ont pu dire. J'ai vu depuis avec ſatisfaction, que mon récit eſt exactement conforme à la relation que le Pére *François Malines* Jéſuite, un des principaux inſtrumens de cette Converſion, en donne dans ſa Lettre à un de ſes Amis vers l'an 1656. Cette Lettre mérite d'autant plus d'avoir place dans l'Appendice, qu'elle ſert à fixer un jugement certain ſur une affaire qui a été rapportée ſi différemment (*).

*L. c. p. 471. &c.*

*V. l'Append. No. XXVII.*

J'ajoute encore ici une ſatyre bien mordante contre la Reine, ſortie ſans-doute de la plume de quelque zélé *Proteſtant*, mais aſſez mauvais Poëte.

*Vandaliæ nemo Reginam errare negavit*
*Per mare, per terras errat ubique vagans,*
*Teutonas, Hiſpanos, Gallos, Italosque, Gothoſque*
*Experta, annon ſit verè ea Catholica?*
Chriſtina, *exclamas*, Chriſtum *fugitiva relinquit,*
*Et miſeram à verâ plangis abire fide.*
*Ah! nimium falſus fidei diſpendia luges,*
*Nullâ imbuta fide deſeret illa fidem?*
*Cum vellet* Chriſtina *ſacris regnisque paternis*
*Exire, ad Latios transfugitura Deos,*
*Cur non ad* Galli *deflexit ſceptra potentis?*
*Cum tamen à* Chriſti *nomine nomen habet.*

*Nutanti*

(a) *V. Commerc. Epiſtol. Boineburg. &c. Tom. II. p.* 1156 & 1218.

(*) J'ai eu de *Rome* une copie de cette Lettre, tirée de la Bibliothéque du Cardinal *Al. Albani*; une autre m'a été communiquée précédemment par Mr. *Rouſſet de Miſſy*, ſi connu, par nombre d'Ouvrages, dans la République des Lettres.

*Nutanti* Heſperiæ *malens ſuccedere tecto*
*Dudum* Catholico *de grege nempe fuit.*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Mr. *de Berch*, Conſeiller de la Chancellerie de *Suède*, m'ayant fait part de certaines circonſtances touchant Mr. *de Bioernklou*, qui pourroient contribuer à rectifier & à amplifier quelques-unes de celles que j'ai rapportées à ſon ſujet, j'aime mieux renvoyer le Lecteur à l'Hiſtoire Métallique des illuſtres *Suédois*, à laquelle Mr. *de Berch* travaille depuis long-tems. Elle renfermera des Anecdotes connues juſqu'ici de peu de perſonnes, & je ne doute nullement qu'il ne réponde aux impertinences que Mr. le Maréchal de *Grammont* a débitées, tant ſur le compte de Mr. *de Bioernklou*, qu'à l'égard de la Nation *Suédoiſe* (*a*). En attendant, j'inférerai ici ce que ce Maréchal a dit du Roi *Charles-Guſtave* après ſa mort:

*Tom. I. p. 332 & 442. T. II. p. 159.*

*Remarque ſur les Mémoires de* Grammont.

„ Jamais Prince n'a eu de plus grandes qualités que le feu Roi de *Suè-* *T. II. p.*
„ *de*. Il ne cédoit guéres en valeur, ni en connoiſſance de la guerre, à *34.*
„ ſon prédéceſſeur *Guſtave*. La force de ſon eſprit remuoit facilement un
„ corps peſant, & ſi accablé de graiſſe, qu'il en étoit quaſi monſtrueux.
„ Il faiſoit de ſa main les dépêches à ſes Ambaſſadeurs & à ſes Généraux
„ d'armée, & il y en avoit ſouvent de fort longues. Son courage dans
„ les occaſions importantes, & où il voyoit que ſa perſonne étoit abſolu-
„ ment néceſſaire, lui faiſoit oublier qu'il étoit Roi; & pour engager
„ ſes troupes à bien faire en ſuivant ſon exemple, il ſe mettoit à leur tê-
„ te, puis ſe mêloit avec les Ennemis comme un ſimple Soldat. De pa-
„ reils hommes ſont bien redoutables.

„ Son ambition démeſurée lui faiſoit quelquefois concevoir des chimé-
„ res, qu'il ne laiſſoit pas d'exécuter; & tout le monde lui a vu mettre à fin
„ des entrepriſes étonnantes; entr'autres celle d'avoir fait paſſer un bras
„ de mer à ſon armée ſur la glace, pour combattre ſes Ennemis qui ſe cro-
„ yoient fort en ſûreté de l'autre côté, ſera difficilement crue de ceux
„ qui viendront après nous; & dans les occaſions où il ſe trouvoit preſſé
„ d'un nombre infini d'Ennemis, qui devoient l'accabler, comme on l'a vu
„ en *Pologne*, il s'en démêloit ou par miracle, ou par la force de ſon bras,
„ ou de ſon eſprit. Du reſte, ne tenant point ſa parole, & auſſi peu re-
„ connoiſſant pour ceux à qui il avoit les derniéres obligations, & qui ſe
„ ſacrifioient pour lui.

„ Ce Prince, continue *Grammont*, étoit emporté dans le vin, dont il
„ prenoit à outrance, & avoit le défaut dans ces momens de ſe trop dé-
„ couvrir, comme il parut à une débauche qu'il fit avec *d'Avaugour*, Am-
„ baſſadeur du Roi à ſa Cour, auquel il dit ces paroles avec une cordia-
„ lité *Suédoiſe*: *Tu es un très-bon & très-valeureux Gentilhomme, que j'ai-*
„ *merois tout-à-fait ſans une qualité que tu as; c'eſt que tu es né François.*

„ Le lendemain, (c'eſt toujours *Grammont* qui parle) après avoir dor-
„ mi ſur ſa ſottiſe, il voulut la raccommoder, & fut trouver *d'Avaugour* à
„ ſon logis pour lui témoigner le déplaiſir qu'il avoit d'un diſcours que le
„ vin lui avoit fait tenir la veille, & ſur lequel il croyoit qu'il n'avoit fait
aucu-

(*a*) *Voy. ſes Mémoires, Tom. II. pag. 94-96.*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

„ aucune réflexion. Mais *d'Avaugour*, qui étoit ferme, haut, hardi, & „ qui aimoit ſon Maître, lui repartit ſur le champ qu'il ſavoit bien qu'en „ *Allemagne* on croyoit que le cœur parloit quand on étoit ivre, & „ qu'ainſi il n'avoit pu s'empêcher de rendre compte au Roi ſon Maî„ tre, dès le même matin, d'un diſcours auquel il ne ſe ſeroit jamais at„ tendu, en quelque état d'ivreſſe que Sa Majeſté eût pu ſe trouver, vu „ la maniére dont le Roi l'avoit ſecouru & aſſiſté dans ſes beſoins les plus „ preſſans. Je laiſſe, dit *Grammont*, après cela, à juger ſi nos larmes „ pour la perte d'un tel Allié ne doivent pas être promptement eſſu„ yées (*a*).

Ne diroit-on pas que hors la juſtice que Mr. *de Grammont* n'a pu refuſer aux hautes qualités de *Charles-Guſtave*, il s'eſtime au reſte aſſez qualifié pour traiter de pair à compagnon avec des Princes ſouverains & des Têtes couronnées? Sans une idée auſſi chimérique que celle-là, il ne lui ſeroit pas venu dans l'eſprit de parler d'un grand Roi & de toute une Nation avec ſi peu de reſpect ici & en d'autres endroits de ſes Mémoires (*b*). Mais telle eſt la préſomption de ces Meſſieurs. Ils croyent que tout leur eſt permis, & ils ſe perſuadent que le Public ajoutera foi aux ſottiſes qu'ils avancent hardiment. Heureuſement on eſt revenu de cette erreur. Que Mr. le Maréchal *de Grammont* ne faſſe pas tant valoir les ſecours que la *France* accorda au Roi *Charles-Guſtave* dans ſes beſoins. Ce Prince connoiſſoit par ſa propre expérience dans la Guerre tricennale d'*Allemagne*, combien on pouvoit ſe fier à des promeſſes dictées par la politique, quoique ſtipulées par des Traités ſolemnels. Quant à cette guerre de *Pologne* & de *Dannemarc*, c'étoit très-peu de choſe que les ſubſides de la *France*, en comparaiſon des grandes diverſions que fit le Roi en faveur de cette Couronne, leſquelles lui procurérent une paix ſi avantageuſe avec les *Eſpagnols* dans *l'Ile des Faiſans*. Tout homme verſé dans l'Hiſtoire de ce tems-là, & de ce qui ſe paſſa entre les années 1674 & 1680, remarquera bien de quel côté le manque de reconnoiſſance a été le plus viſible (*c*).

*Lettre d'Algernoon Sidney au ſujet de Chriſtine.*

Nous avons rapporté les divers propos que l'on tint ſur les raiſons qui engagérent *Chriſtine* à entreprendre le voyage de *Rome* vers la *Suède*, auſſi-tôt qu'elle apprit la mort du Roi *Charles-Guſtave* (*d*). Voici la converſation qu'eut à ce ſujet le célébre Chevalier *Algernoon Sidney* avec la Reine à *Hambourg*, & dont il fit part à *Robert*, Comte de *Leyceſter* (*). „ Je „ laiſſai, *lui dit-il*, la Reine *Chriſtine* à *Hambourg*, qui avoit intention de „ ſe

(*a*) *Mém. de* Grammont, *l. c. pag.* 99-101.

(*b*) *Entre autres ou Tome II. pag.* 94-97.

(*c*) *Mém. de* Chriſtine, *Tom. II.* p. 160. *&c.*

(*d*) *Voy. id. Tom. II. p.* 41. *&c.*

(*) Cette Lettre eſt datée de *Francfort ſur le Main* le 8. Septembre de l'an 1660. Je la tiens en *Anglois* de la bonté de Mr. le Conſeiller *Maſcou* de *Leipzig*. Elle ſe trouve imprimée dans le Recueil de *Letters and Memorials*, publié par *Arthur Collins*, Tom. II. p. 695. *Sidney* eut le malheur d'avoir dans la ſuite la tête tranchée en *Angleterre*. Mém. de *Chriſtine*, T. II. p. 28.

„ ſe rendre en *Suède* avant la Diéte, qui commencera le 22 de ce mois (Septembre) à *Stockholm*. On croit qu'elle a formé de grands deſſeins, dont chacun juge ſuivant ſes idées. Quelques-uns penſent qu'elle prétend à la Couronne; d'autres qu'elle veut ſe contenter de la Régence; il y en a qui diſent qu'elle eſt employée par la Cour de *Rome* pour ſemer la diſcorde en *Suède*, & qu'elle ſe ſervira pour cela du mécontentement du Prince *Adolphe-Jean* (*); d'autres qu'elle a deſſein de ſe marier avec lui.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

„ Je me ſuis beaucoup entretenu avec elle, & je ne crois rien de tout ceci. Elle a une grande averſion pour le Prince *Adolphe*, à qui l'on ne peut rien confier, n'étant pas fait pour de grandes affaires.

„ Quand elle réſigna la Couronne, elle avertit publiquement le Sénat de ne pas le faire parvenir à la Couronne, en cas que ſon Frére mourût ſans laiſſer de fils, parce qu'il n'étoit pas propre au Gouvernement; mais qu'au-contraire il étoit d'un mauvais naturel, & qu'il ne poſſédoit aucune qualité propre à lui aider à porter un ſi peſant fardeau. En conſéquence, par un Acte du Sénat, qui fut confirmé à la Diéte ſuivante, on déclara que la Couronne ſeroit ſeulement tranſmiſe aux légitimes Héritiers mâles du Roi, & qu'au défaut de ceux-ci le pouvoir de l'Election reviendroit au Sénat & aux Etats. C'eſt ce qui exclut le Prince *Adolphe* de ſa prétention d'être Connétable (à quoi le Roi défunt l'avoit nommé dans ſon Teſtament), de peur qu'étant maître de l'Armée il n'attentât quelque choſe au préjudice du jeune Roi, ou que ſi ce dernier venoit à mourir, il ne tâchât de ſoutenir par-là ſes propres prétentions. Cependant il en a écrit à la Reine *Chriſtine* pour l'engager dans ſes intérêts, en lui offrant ſes plus grands ſervices en reconnoiſſance.

„ J'ai eu part, *dit Sidney*, du contenu de cette Lettre, & j'ai vu la réponſe là-deſſus, laquelle, s'il a tant ſoit peu de bon-ſens, lui ôtera toute eſpérance d'être favoriſé par la Reine.

„ Un ou deux jours avant mon départ de *Hambourg*, je lui parlai des opinions que le peuple avoit de ſes prétentions à la Couronne, ou à la Régence. Elle me répondit franchement qu'il n'y avoit qu'un établiſſement pour elle en *Suède*, & que comme elle y avoit renoncé, elle n'y prétendroit jamais plus, ni ne ſeroit ſatisfaite elle-même d'aucun autre. Je ne prends pas ceci tout-à-fait au pied de la lettre, parce qu'elle me l'a dit (car les affaires où j'ai été employé ces années paſſées, m'ont appris à être moins crédule que je ne l'ai été) mais parce que l'impoſſibilité de rien effectuer eſt trop viſible, & qu'elle a trop d'eſprit & d'intelligence pour ne s'en pas appercevoir. Car ſans parler de l'averſion qu'on a pour ſa Religion, & le peu d'apparence que les jaloux *Suédois* vouluſſent ſe fier à ſon changement, aucun Gouvernement ne fait plus de plaiſir au Sénat & à la Nobleſſe que celui de la Minorité de leurs Rois:

„ car

(*) Il étoit Frére du Roi *Charles-Guſtave*, alors mort depuis peu. Les Etats de *Suède* avoient ôté à ce Prince la tutèle de ſon Neveu le jeune Prince héréditaire. Voyez ces Mém. l. c. pag. 79. &c.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

„ car à-préſent ils ont le pouvoir en main, au-lieu qu'avant cela ils dépendoient de la volonté du Roi; & ils ſe porteront plus difficilement „ à innover à-préſent quelque choſe, que quand le dernier Roi étoit en „ vie.

„ Ces raiſons & pluſieurs autres me convainquent que ſon unique ſoin „ ſera de s'aſſurer dans cette Diéte de ſa Penſion viagére de 200000 Riſdalers par an, qu'elle s'étoit réſervée en réſignant la Couronne, dont, „ dans ces quatre derniéres années, elle n'a reçu que la dixiéme partie: „ & cela fait, elle retournera à *Rome*, où elle a de grands deſſeins, (dont „ je pourrai parler plus pertinemment une autre fois) & c'eſt-là qu'elle „ a intention de vivre & de mourir.

„ L'Ambaſſadeur de *France* a ordre de lui rendre tous les ſervices poſſibles, & elle s'eſt propoſé de reſter à *Hambourg* juſqu'à ce qu'il ait „ réponſe aux Lettres qu'il a écrites à *Stockholm* touchant ſa réception. „ Cette précaution étoit très-néceſſaire; car quoique les principaux Membres du Sénat lui ſoient redevables de leur fortune, perſonne ne peut „ pourtant être garant que ſi elle y alloit ſans aucune ſûreté, elle ne „ paſſât le reſte de ſa vie dans quelque Château en *Suède*, au-lieu de la „ paſſer dans ſon Palais à *Rome*".

Cette Relation du Chevalier *Sidney* s'accorde très-bien avec celle que j'ai donnée de ce voyage de *Chriſtine* pour la *Suède*, où j'ai auſſi décrit ce qui lui arriva pendant le ſéjour qu'elle y fit (*a*). J'ai de-même remarqué que la Reine y aſſiſta aux funérailles de *Charles-Guſtave*, mais qu'elle ſortit de l'Egliſe avec les ſiens avant qu'on eût prononcé l'Oraiſon funébre (*b*). Rien n'échappoit à ſon exactitude; ou elle prenoit elle-même la peine de coucher par écrit les événemens qui concernoient ſa perſonne, ou elle en donnoit la commiſſion à ſes Secretaires. Auſſi j'ai trouvé parmi ſes Manuſcrits, reçus de *Rome*, une ample relation de ce qui ſe paſſa, que je placerai dans l'Appendice, comme étant ſans-doute inconnu en *Suède* (*c*).

*Relation de* Chriſtine *ſur l'enterrement de* Charles-Guſtave.

*V. l'Appendice No. XXVIII.*

Outre ce que j'ai eu occaſion de dire du grand Capitaine *Otton Guillaume*, Comte *de Königsmarc* (*d*), avec qui *Chriſtine* (comme nous le verrons dans la ſuite) entretint un étroit commerce de lettres après que la République de *Veniſe* eut confié au Comte le Généralat de ſes Troupes, j'inférerai ici la Lettre honorable que le Doge de cet Etat écrivit à ſon ſujet au Roi *Charles XI.* en le ſuppliant de permettre qu'il le retînt encore plus longtems à ſon ſervice pour le bien commun de la *Chrétienté*. La voici (*e*):

*Au ſujet du Général, Comte de* Königsmarc.

Au très-illuſtre & très-puiſſant Seigneur, CHARLES, par la grace de Dieu Roi de *Suède*, des *Gothes* & des *Vandales*, &c. ſe recommande MARC-ANTOI-

(*a*) *L. c. Tom. II. p.* 43 *&c.*
(*b*) *Ibid. pag.* 55.
(*c*) *Elle ſe trouve dans le volume des Mſſ. des* Miſcellanea Hiſtorica *de la Reine, pag.* 334-342.
(*d*) *Mémoires, T. II. p.* 234.
(*e*) *Hiſtoire des Conquêtes des Vénitiens depuis* 1684. *juſqu'a* 1688. *par I. L. à* Bruxelles 1688. *pag.* 170-172.

ANTOINE JUSTINIANI, par la même grace Duc de *Veniſe*, qui lui ſouhaite toutes ſortes de proſpérités.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

„ Le Général *Königsmark* a fait voir une ſi belle & ſi particuliére conduite, & témoigné tant d'expérience dans les Campagnes qui ſe ſont faites au *Levant*, avec des ſuccès heureux & avantageux pour le ſervice de toute la *Chrétienté*, que dans le grand deſſein que l'on a formé pour la commune utilité du *Chriſtianiſme*, il lui appartient une très-louable & très-conſidérable part de la gloire qu'on a ſujet d'en eſpérer. Son mérite ſingulier éclate avec tant de force, qu'il en rejaillit des rayons ſur Votre Majeſté, qui a conſenti avec tant de généroſité à nous céder un ſujet ſi rempli de grandes qualités. Nous en recevons un très-grand ſecours, dont elle ſe prive cependant, en nous le laiſſant dans ces préſentes conjonctures favorables, pour abbattre & anéantir l'inſupportable orgueil des barbares *Ottomans*. Comme donc nous avons eu beſoin du grand appui dudit Seigneur Comte, que nous avons demandé & obtenu, & que nous en avons reſſenti les bons effets plus d'une fois pour arriver à une fin ſi heureuſe, nous avons cette confiance en V. M. que ſelon ſa haute bonté accoutumée, elle voudra bien permettre audit Seigneur Comte, comme nous l'en ſupplions, de continuer dans l'emploi qu'il ſoutient avec tant de gloire & tant d'applaudiſſement. Le zéle ardent & divin qui accompagne le courage héroïque de V. M. brillera d'autant plus purement & plus loin, que par ce moyen V. M. marquera combien elle eſt touchée de la gloire de Dieu & des intérêts de notre ſainte Foi, qu'elle prend beaucoup plus à cœur que tout le reſte des affaires du Monde. L'obligation que nous en aurons à jamais dans la mémoire pour en conſerver un éternel ſouvenir, nous fera chercher en toutes les occaſions les moyens d'y répondre par les mouvemens d'un extrême & très-intime ſentiment d'eſtime & de reſpect de tout notre cœur. Sur ce nous ſouhaitons à V. M. une ſanté parfaite qui ſoit de longue durée, & que tout ſuccéde à ſes ſouhaits. Donné en notre Palais Ducal le 17. Mars 1687.

Signé,

*Giovanni Baptiſta Nicoloſi*

Secretaire.

L'Auteur, dont on a tiré cette Lettre, rend témoignage aux grandes marques d'expérience, de valeur & de ſageſſe que ce Général fit éclater au ſervice des *Vénitiens* dans la guerre de la *Morée* (*a*).

Il ajoute que le Vicomte *de Turenne* & le Prince d'*Hannovre* y ſervirent comme Volontaires, & y donnérent des preuves de leur courage...; que le Sénat de *Veniſe* augmenta de 6000 ducats la penſion annuelle de *Königs-*

(*a*) *L. c. pag.* 169. 174. 188.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

*Königsmarc*; qu'il lui fit préſent d'un Baſſin d'or du prix d'autres 6000 ducats, pendant qu'on deſtinoit au Prince d'*Hanovre* un Bijou de 4000 ducats, & une Epée de 2000 au Vicomte *de Turenne*.....(*a*).

Mais je reviens à ce qui concerne plus particuliérement la Reine *Chriſtine*. Je me ſuis fort étendu dans mes Mémoires ſur ſes voyages depuis ſon Abdication. Cependant comme le grand Recueil des *Papiers-d'Etat & de Cabinet* de *Thurloe* (*), que j'ai eu occaſion de conſulter depuis ce tems-là, en contient pluſieurs particularités que je n'ai pas rencontrées ailleurs, j'en donnerai ici le précis, qui pourra ſervir, partie d'augmentation, & partie d'éclairciſſement pour celles que j'en ai déjà rapportées.

*Particularités de la Reine* Chriſtine *depuis l'an 1654. juſqu'à 1660.*

La Reine [écrit *Whitlock*, Ambaſſadeur de *Cromwel* à la Cour de *Suède*, à *Thurloe* (*b*),] perſiſte dans ſon intention de réſigner le Gouvernement entre les mains du Prince *Charles-Guſtave* ſon Couſin, pour voyager dans la meilleure partie de l'*Europe*. Elle parle de toutes les choſes humaines, non en Princeſſe, mais en Philoſophe *è Porticu* (†)..... *Pimentelli*, Ambaſſadeur d'*Eſpagne*, après avoir eu ſon Audience de congé, fut ſi ému, en parlant en Public à la Reine en Langue *Eſpagnole*, qu'il trembloit & avoit le viſage tout défait....(*c*). La Reine, ayant envoyé ſa Bibliothéque & d'autres choſes précieuſes en *Flandres*, ne ſe ſoucie plus de ce qui a rapport aux Belles-Lettres; par conſéquent les penſions que les Savans tiroient d'elle, ceſſeront d'autant plus facilement, qu'elle-même ſera réduite à vivre avec économie; choſe qui lui a été inconnue juſqu'ici, & qui lui paroîtra ſans-doute étrange, après les largeſſes, ſouvent mal placées, qu'elle a faites par le paſſé (*d*).

*Chriſtine* ayant quitté la *Suède*, le Sr. *Vries*, Réſident d'*Hollande*, rapporta d'*Helſingor*, qu'elle y étoit arrivée déguiſée en habit d'homme, n'ayant que douze perſonnes à ſa ſuite, du nombre deſquelles étoit le Comte *de Dohna*; que cette Princeſſe entra bottée dans l'Auberge, avec une carabine ſur l'épaule, mais qu'elle ſe défit de ſes bottes avant que de ſe remettre dans le caroſſe (*e*); que peu de jours après, elle vint incognitò à *Hambourg*; qu'elle s'y logea chez le riche Juif *Texeira*, que *Pimentelli* lui avoit recommandé; qu'elle y mena un train fort leſte & magnifique, & que tous les Princes & Ducs des environs vinrent lui rendre leurs devoirs; que l'on préſumoit qu'elle iroit prendre les Eaux de *Spa* (*f*); qu'elle

(*a*) *L. c. pag.* 107. *&c.* 140. 169. 174. 181. 188.

(*b*) *V. State-Papers of* Thurloe, *T. II. p.* 155. 184. 192.

(*c*) *V.* Thurloe, *Mars* 1654. *Tom. II. p.* 203.

(*d*) *L. c. Tom. II. p.* 184.

(*e*) Et *Juillet* 1654. *T. II. p.* 404 *&* 499.

(*f*) Ibid. *Tom. II. p.* 356 *&* 469.

(*) Ce Recueil conſiſte en ſept volumes in folio ſous ce titre. *Collection of the State-Papers of* John Thurloe *Eſq. Secretary of Council of the State, and afterwards of the two Protectors* Oliv. *and* Rich. Cromwel, *digeſted by Thomas Birch. London* 1742. &c.

(†) Le Général *Montecuculi*, Ambaſſadeur de l'Empereur, s'en explique de-même dans ſa Lettre au Chevalier *Nicolo Sapédo*, Ambaſſadeur de *Veniſe*, à qui il envoya celle de la Reine, traduite en *Italien*. Elle ſe trouve en *François* dans ſes *Mémoires*, *Tom. I. p.* 396. *&c.*

*V. l'Appendix. No. XXIX.*

qu'elle n'attendoit pour pourſuivre ſa route, que le Comte *de Steinberg* & ſon Epouſe, tous deux fort avant dans ſes bonnes graces; que quoique l'on puiſſe dire que ſon action eſt bien glorieuſe d'avoir mépriſé les grandeurs de ce Monde en quittant la Couronne, néanmoins bien des gens la traitent de ridicule, & diſent qu'elle ſe donne au reſte la liberté de faire tout ce qu'il lui plaît (*a*). Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Les maniéres d'agir de *Chriſtine*, un peu trop libres, donnérent matiére à critique aux perſonnes de tout état, juſque-là qu'à cette occaſion Mr. *de Bordeaux*, Ambaſſadeur de *France* en *Angleterre*, en écrivit à Mr. *Chanut* Ambaſſadeur à *la Haye*, qui avoit connu ſi particuliérement cette Princeſſe en *Suède*. „ Puiſque vous avez, *lui mande-t-il*, employé „ toute votre rhétorique pour perſuader à cette Reine de ne pas quitter „ la Couronne (*b*), il lui importe préſentement que vous lui fourniſſiez „ des motifs pour juſtifier ſa retraite, afin de diſſiper le chagrin qu'elle „ ſent déjà d'avoir fait ce pas. Vous m'obligerez ſenſiblement ſi vous „ voulez me faire ſon caractére, pour avoir dequoi oppoſer à l'opinion „ de pluſieurs de ceux qui qualifient ſa préſente conduite de folie. C'eſt „ ſans-doute parce qu'elle eſt au-deſſus de leur portée, & qu'ils ne ſe „ ſentent pas capables d'une pareille élevation d'eſprit (*c*)". *Chanut*, de retour de la viſite qu'il avoit faite à la Reine à *Anvers*, écrit en réponſe à *Bordeaux* „ qu'il n'avoit pas trouvé dans la conduite de cette Princeſ„ ſe tant de choſes extraordinaires qu'on avoit publié d'elle; qu'elle ne „ lui ſembloit pas engagée ſi avant dans les intérêts de l'*Eſpagne*, ni ſa „ maniére de vivre ſi extravagante, ni ſes idées ſi deſtituées de raiſon „ & de bon-ſens. Son deſſein eſt, *continue Chanut*, à ce qu'elle me dit, „ d'aller en *Italie*, où elle veut fixer ſa demeure, & y mener une vie „ privée. Mr. *de Chatelut* & l'Abbé *d'Iſſoire*, qui étoient de mon vo„ yage, vont partir pour l'*Angleterre*. A leur arrivée, vous apprendrez „ plus de particularités de cette Princeſſe que je ne ſaurois vous en écri„ re en pluſieurs feuilles. Je remarquerai ſeulement une choſe, qui ſem„ ble étrange à tous ceux qui ſont à ſa table; c'eſt qu'elle propoſe trop li„ brement nombre de paradoxes, & les ſoutient comme ſi c'étoit ſes „ propres opinions, quoique, ſelon mon jugement, elle ne les propoſe „ que pour entendre le ſentiment des autres, afin de mettre leur eſprit „ à l'épreuve & de divertir le ſien propre (*d*). Enſuite Mr. *de Bordeaux* répondit à Mr. *Chanut* „ que Mrs. *d'Iſſoire* & *de Chatelut* lui avoient fait „ une relation ſi complette de la maniére de vivre de la Reine de *Suède*, „ qu'il n'y manque rien, dit-il, ſinon votre jugement pour aſſeoir le „ mien là-deſſus, & pour ramener avec plus d'autorité ceux qui oſent „ blâmer ſa conduite (*e*)".

Je n'ai pas trouvé dans le Recueil de Lettres de *Thurloe* que Mr. *Chanut* y ait répondu directement, ſinon près de trois mois après, quand *Chriſtine*

(*a*) Thurloe, *l. c. T. II. p.* 452. 492. 499. 546.
(*b*) *V. Mém. de* Chriſtine, *T. I. p.* 398. *&c.*
(*c*) Thurloe, *l. c. pag.* 549 & 605.
(*d*) *L. c.* de la Haye, *Octobre* 1654. *Tom. II. p.* 639.
(*e*) *De* Londres, *Octobre* 1654. *l. c. pag.* 653.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

*Chriſtine* ſe fut brouillée avec lui. Il marque à *Bordeaux* (*a*) „ qu'on écrit de *Bruxelles* que la Reine de *Suède* y pourroit paſſer l'hiver (*). „ Je ſuis bien fâché, *dit-il*, qu'elle ſe ſoit déclarée elle-même ſi dévouée „ aux *Eſpagnols*, & qu'elle l'ait fait ſi particuliérement dans la Lettre „ qu'elle m'a écrite en réponſe à la mienne, où je l'avois ſuppliée de me „ permettre de réfuter les faux bruits qui avoient été divulgués, comme ſi j'avois été à *Anvers* & que je l'euſſe priée de ménager la Paix „ pour nous avec l'*Eſpagne*. Sa réponſe, *ajoute Chanut*, fut bien hautaine & forte (*b*). Je ne jugeai pas convenable d'y repliquer; mais „ je voulois cacher & diſſimuler tout, juſqu'à ce que j'euſſe appris qu'elle „ avoit produit ſa Lettre à *Bruxelles*. Alors je fus obligé d'y faire une „ réponſe, mais meſurée & reſpectueuſe....

Dès avant cette brouillerie, le même Mr. *Chanut* avoit écrit à Mr. *de Bordeaux* (*c*) que le Roi *Charles-Guſtave* avoit député à la Reine le Comte *Tott* pour l'inviter à revenir en *Suède*, ou à ſe réſoudre d'aller demeurer en *France*; ſans quoi ſa penſion ne lui ſeroit plus payée, l'entretien de trois Reines de *Suède* (†) à la fois étant trop à charge au Royaume. Dans un autre rapport il eſt parlé de la viſite du Prince *de Condé* chez la Reine, dont il n'avoit pas été content à l'égard du Cérémonial, & que les *Eſpagnols*, en conſéquence des ordres de leur Cour, traitoient cette Princeſſe d'une maniére plus que royale; que malgré tout cela elle avoit ſi peu œconomiſé, qu'elle avoit déjà engagé ſes meilleurs bijoux; qu'on diſoit bien qu'après avoir achevé ſon voyage d'*Italie*, elle reviendroit dans les *Païs-Bas*, dont elle auroit le Gouvernement, mais qu'on avoit lieu de croire qu'il n'en ſeroit rien; que cependant la Cour du *Pape* & toute la Ville de *Rome*, étoient en mouvement pour lui préparer la plus ſplendide réception; que le caroſſe, la litiére & la chaiſe à porteurs qu'on lui deſtinoit coûtoient au-delà de ſoixante mille écus *Romains*; (*d*) qu'étant arrivée à *Konigſtein*, l'Electeur de *Mayence*, le Roi *Charles II.* & ſon Frére, ainſi que l'Electeur *Palatin*, lui avoient rendu viſite; que celui-ci l'ayant invitée à *Heidelberg*, elle l'en avoit remercié fort poliment, prétextant le peu de tems qui lui reſtoit pour faire le voyage qu'elle s'étoit propoſé, de crainte d'être ſurpriſe par l'hiver, évitant au reſte d'entrer en d'autres diſcours que ſur des matiéres générales; qu'elle n'avoit fait que paſſer par la Ville de *Francfort*, accompagnée ſeulement de deux ou trois *Suédois* qu'elle avoit amenés de *Suède*; que le reſte de ſa ſuite étoit compoſé d'*Eſpagnols*, d'*Italiens*, de *François* & de *Brabançons*, dont les prin-

(*a*) De la Haye, *Janvier* 1655. *l. c. Tom. III. p.* 49.
(*b*) *Elle ſe trouve dans ſes Mémoires, Tom. I. p.* 456. *&c.*
(*c*) Thurloe, *Octobre* 1654. *l. c. Tom. II. p* 651. 698. 716. 751.
(*d*) Ibid. *Tom. III. pag.* 45. 53. 54. *Tom. IV. p.* 65. 69. 77. 88. *Et Mém. de* Chriſtine, *T. I. p.* 454.

(*) La Relation de l'Entrée ſolemnelle de *Chriſtine* à *Bruxelles* trouvera place dans l'Appendice. *V. l'Appendice, No. XXX.*

(†) Ces trois Reines étoient la Veuve de *Guſtave-Adolphe*, *Chriſtine*, & l'Epouſe de *Charles-Guſtave*.

principaux étoient *Pimentelli*, Don *Antoine de la Cuéva* & ſon Epouſe, Don *Antonio*, *Portugais*, quelques *Jéſuites* & *Capucins*. En-vérité, dit notre Rapporteur, perſonne ne peut guéres regarder ce train autrement que comme des Compagnons qui la ménent à deſſein, comme en triomphe, par toute l'*Allemagne*; que le Magiſtrat de *Francfort* auroit volontiers fait quelque dépenſe à ſa réception, ſi elle ne l'avoit refuſé. On tira ſeulement, ajoute-t-il, les canons des remparts pendant qu'elle traverſoit la Ville & paſſoit le pont, en faiſant diverſes grimaces à la multitude qui ſuivoit ſon caroſſe pour la voir. Quand elle approcha des forteresſes de la Ville, elle étoit aſſiſe dans le fond à la droite, habillée en juſte-au-corps de velours noir, ayant un chapeau à plumet. Dès que le peuple en fut informé, il ſe rangea de ce côté-là pour la voir d'autant mieux; mais venant plus près de la Ville, elle changea tout d'un coup d'habit, & ſe revêtit d'un juſte-au-corps gris, ſe mit ſur la tête un chapeau ordinaire, & ſe plaça à la gauche. L'Electeur *Palatin*, l'Electrice & ſes deux Sœurs eurent grande envie de voir cette Reine ambulante, & la rencontrérent à *Boxberg* où elle devoit paſſer; mais elle hâta ſi fort ſon départ, que leur entretien fut très-court. Une perſonne de marque & de qualité (continue le Rapporteur) qui lui fit la révérence près de *Francfort*, aſſure lui avoir entendu dire: „ le peuple dit que j'i-„ rai à *Lorette*, pour y offrir à la Vierge *Marie* le Sceptre & la Couron-„ ne. J'ai réſigné ces marques de Royauté en *Suède*; & ſi j'en avois „ d'autres dont je puſſe diſpoſer, j'en ferois plutôt préſent au pauvre „ Roi d'*Angleterre*". Quelqu'un ayant dit qu'il couroit un bruit qu'elle avoit intention d'entrer dans un Cloître, on prétend qu'elle répondit, en ſouriant & montrant du doigt *Pimentelli*: „ Il ſaura apparemment quel-„ le chair de Cloître j'ai (*)".

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Dans un autre rapport vers la fin d'Octobre 1655, il eſt dit que la Reine

(*) Ce rapport ſe trouve inſéré dans la Collection de *Thurloe* ſous le titre de *Lettre d'intelligence* (1), dont il y en a grand nombre qui ne valent guéres mieux que nos Gazettes écrites à la main. Les ayant parcourues, comme le reſte, avec aſſez d'attention, j'ai remarqué que les Miniſtres & Agens de *Cromwel* ſe ſont par-tout fort étendus ſur les louanges de *Chriſtine* pendant qu'elle étoit Reine régnante de *Suède*: mais que dès que le bruit ſe fut répandu qu'elle embraſſeroit la Religion *Catholique-Romaine*, il s'accordérent à dire bien du mal d'elle, apparemment pour plaire au Protecteur d'*Angleterre*, qui affectoit d'être ſi bon *Proteſtant*, que cela alloit juſqu'au fanatiſme (2). Je rapporterai un paſſage, propre à faire juger combien ceux qui appartenoient de plus près à *Cromwel*, étoient infectés de Bigotiſme, & le confondoient avec la fine Politique. Un *Robert Stapylton*, Gentilhomme de la ſuite du Lord *Whitlock*, Ambaſſadeur d'*Angleterre* à la Cour de *Suède*, répondant au Général *Henri Cromwel*, Fils puiné du Protecteur, lui dit: „ I believe your Excellency does remember us at the Throne „ of grace: as alſo the Officers of the army with the reſte of the ſaints, that God „ would think upon this affair, and crown it with the choiceſt bleſſings... the bleſ-„ ſings of the Lord Jeſus be upon your Excellency and your family" (3).

(1) De *Francfort*, Octob. 1655. *Thurloe*, Tom. IV. p. 88

1. 67. 714. &c. *Mém.* de *Chriſtine*, Tom I. p. 382.

(2) L. c. Tom. I. p. 338. 651. Tom. IV. p.

(3) *Thurloe* Décembre 1653. Tom. I. p. 645.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Reine de *Suède*, paſſant par *Augsbourg* pour l'*Italie*, ne s'y arrêta que pour y voir la Maiſon de ville, dont la conſtruction ſembloit lui plaire beaucoup; que lorſqu'on lui montra la table à laquelle avoit dîné *Guſtave-Adolphe* ſon Pére, elle ne put retenir ſes larmes; que paſſant vis-à-vis de la nouvelle Egliſe *Luthérienne*, aux fraix de laquelle elle avoit contribué d'une bonne ſomme d'argent, elle en examina les dehors (*). Le Rapporteur ajoute que l'Electeur de *Baviére* l'ayant invitée à venir à *Munich*, elle l'en avoit remercié, avec promeſſe de le voir à ſon retour d'*Italie*; (†) qu'en ce qui regarde ſes diſpoſitions pour la Religion, elle montra beaucoup d'indifférence, & aucune dévotion: ainſi le tems fera voir quelle influence le *Pape* aura ſur elle (*a*) (§).

Je ne m'arrêterai pas à toutes les autres particularités contenues dans ce Recueil des Cahiers de *Thurloe*, dont les plus remarquables ſe trouvent

(*a*) *V.* Thurloe, *l. c. T. IV. p.* 89. *&* *Mém. de* Chriſtine, *T. I. p.* 489.

(*) L'Inſcription, compoſée l'année auparavant & placée dans le Chœur de cette Egliſe de la Sainte Croix, eſt conçue en ces termes (1):

*Chriſto crucifixo*
*Templum hoc A. MDCXXX. dirutum*
*At lege fundamentali Sac. Rom.*
*Imperii Pacis Univerſalis*
*Auſpiciis*
*Auguſtiſſimi Imperatoris*
*Divi* Ferdinandi III.
*Potentiſſimæ Divæ* Chriſtinæ
*Suec. Gothor. Vandal. Reginæ.*
*Feliciſſ. initæ.*
*Reſtaurat. conſecrat. A. MDCLIII.*
*Sumtibus Aug. Confeſſ. Regum*
*Elector. Ducum. Princip. Comit.*
*Baron. Rerump. Moecenat. Civium*
*Quib. pro clementiſſ. promota*
*Pace recuperata Fidei libertate*
*Benigniſſ. Piaq. Munificentia*
*Omnibus denique Beneficiis*
*Grates immortales H. Monumento*
S. P. Q. Auguſtanus *Aug. Confeſſionis*
*L. M. ſpondet.*

(†) Parmi nombre d'autres Relations, reçues de *Rome* ſur la réception de la Reine dans les Villes d'*Italie*, nous donnerons dans l'Appendice celle de ſon entrée & de ſon ſéjour à *Bologne* avec le Diſcours prononcé à cette occaſion.

*V. l'Append. No. XXXI.*

(§) On ne ſavoit pas encore qu'elle eût déjà fait à *Bruxelles* profeſſion du *Catholicisme* l'année précédente. Ce fut dans cette époque & deux ans après, qu'on remarqua en *Chriſtine* cette indifférence de Religion. Voyez ma réponſe à la Lettre de Mr. *Holberg*, & mes Mémoires Tom. I. pag. 463. &c.

*V. l'Appendice Num. I.*

(1) Voyez ci-deſſus Tom. III. pag. 141. La copie m'a été procurée par Mr. *Reifffftein*, Gouverneur des Pages de la Cour de *Heſſe-Caſſel*, & Membre des Académies de *Koningsberg*, de *Gottinge* & d'*Augsbourg*. C'eſt lui qui a traduit en *Allemand* les deux premiers Tomes de ces Mémoires.

vent déjà inférées dans mes Mémoires. Je citerai seulement les principaux endroits pour en faciliter la lecture à ceux qui voudront s'y amuser (a). Les *Italiens*, voyant la Reine à cheval & habillée à moitié comme un Cavalier, disoient entre eux qu'elle étoit hermaphrodite; que le *Pape* s'étoit informé chez des Banquiers de *Rome* quelles sommes d'argent se trouvoient chez eux à la disposition de la Reine; qu'ayant appris qu'il n'y en avoit point, il en étoit devenu fort mélancholique; que malgré cela il avoit destiné 400000 écus pour sa réception, non de sa bourse, mais au moyen d'un impôt dont il avoit chargé le peuple; que le Pontife faisoit toutes ces dépenses excessives, dans l'espérance d'attirer par-là d'autres Princes qui paroissoient avoir du penchant pour la *Communion de Rome*, comme le Roi de *Dannemarc*, les Electeurs de *Saxe* & de *Brandebourg*, le Roi de *Suède*, lequel, disoit-il, on n'empêchera pas de devenir alors Roi de *Pologne*, & de se préparer le chemin à la Couronne Impériale; qu'on croyoit qu'au bout de trois mois *Christine* partiroit de *Rome* pour *Naples*, & de-là pour l'*Espagne*, où elle prendroit le Voile; qu'étant encore à *Rome*, elle marqua, à l'exemple du Pape, de l'attachement au Parti *Espagnol*; que pour cette raison elle y fut peu regardée des *François*; que pour s'en débarrasser, elle congédia *Pimentelli* & Don *Antoine de la Cueva* avec son Epouse; qu'elle déclara vouloir rester neutre, n'ayant trouvé dans les *Païs-Bas* que deux sortes de gens, des sots & des stupides (les *sots* étoient les *Espagnols* & les *stupides* les *Wallons* (*); que la Reine avoit choisi le jeune Cardinal *Azzolini* pour son Homme d'affaires, lequel avoit obtenu le Chapeau de Cardinal par la faveur de Donna *Olympia*; qu'au reste on étoit fâché à *Rome* que la Reine se conduisît d'une maniére trop hautaine envers les familles de cette Capitale, & montrât si peu de zéle pour sa nouvelle Religion; que quand on lui fit voir, par exemple, la Verge d'*Aron*, elle dit nettement qu'elle n'étoit pas la véritable, parce que la véritable étoit d'Amandier, & que celle-ci étoit d'une autre sorte de bois; qu'un Secretaire de la Reine, de retour à *Stettin*, ne se faisoit pas de peine de dire, qu'elle étoit déjà dégoûtée de l'*Italie*, & qu'ayant trouvé cette Nation contraire à son humeur, & toute autre qu'elle ne se l'étoit imaginée, c'est-à-dire fausse & rusée, elle avoit résolu de se retirer de ce Païs & de favoriser les intérêts de la *France*, au-lieu d'épouser ceux de l'*Espagne*, & d'y fixer sa demeure pour quelque tems. J'ai pourtant, ajoute le Rapporteur, ouï dire en termes exprès, il n'y a pas long-tems, qu'elle n'y seroit pas trop bien venue.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Malgré tout ce que l'on publioit alors de bouche & par écrit sur le voyage de *Christine* en *France*, elle s'y rendit avec l'agrément de la Cour, &

(b) Thurloe, *Tom. III pag.* 144. 355. 91. 185. 200. 219. 233. 331. 405. 424. 441. 628. *& Tom. IV. pag.* 69. 77. 81. 507. 540. 552. 674. 721. 774.

(*) Ces altercations entre les *François* & les *Espagnols* faisoient dire aux *Italiens*: *Sono morti tutti; matti Francesi, e tutti i savii Spagnuoli.* Voyez les Mémoires des Intrigues de la Cour de *Rome*, pag. 248.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

& y fut splendidement reçue (*a*). *Lockhart*, Ambassadeur d'*Angleterre*, manda là-dessus à *Thurloe*, que le Roi de *France* & son Frére étoient allés à trois lieues de *Compiégne* à la rencontre de *Christine* en si grande pompe, que personne ne se souvenoit d'en avoir vu une pareille en *France*; que la conduite du Roi à son égard avoit été aussi soumise & aussi respectueuse que celle d'un sujet envers son Souverain. Et comme cette réception s'accordoit si parfaitement avec le caractére de cette Princesse, aussi doit-on avouer, dit-il, qu'elle fut bien extraordinaire, & extravagante au-delà de toute imagination (*). Mais ce qui fâcha le plus les Ministres *Anglois*, ce fut que la Reine parloit mal du Protecteur, & étoit fort pour la Paix entre la *France* & *l'Espagne*, comme le demandoient les vrais intérêts des *Catholiques*, & que ce fut-là un des premiers motifs de son voyage à la Cour de *France*.....; que pour observer tous les pas qu'elle faisoit, le Ministre d'*Angleterre* avoit mis un Emissaire auprès de la Reine, pour l'avertir de tout ce qui se passoit....; que la Reine, avant de quitter la Cour de *France*, avoit reçu une bonne somme des subsides que la *France* devoit à la *Suède*...; qu'elle avoit été magnifiquement reçue à *Turin* & à *Casal*, mais que les *Vénitiens* s'étoient excusés de ne pouvoir lui faire une réception convenable, à cause de la guerre avec le *Turc*; qu'elle songeoit à passer l'hiver à *Pézaro*, crainte de la peste qui enlevoit beaucoup de monde à *Rome*.....; qu'y étant de retour elle y vécut comme *incognitò* faute d'argent, mais qu'après avoir reçu depuis peu environ 60000 Ecus, on croyoit qu'elle se produiroit en public (*b*); que le *Pape* lui avoit aussi assigné 12000 scudis par an pour son entretien, quoique le Collége *de Propogandâ Fide* eût été d'un autre avis; qu'on assuroit que si cette Reine ne se comportoit pas avec plus de modestie, on pourroit la mettre dans un Couvent; que malgré de pareils bruits, on prétendoit qu'elle viendroit encore en *France* pour la seconde fois; que quoiqu'on prétendît qu'elle n'avoit pas averti la Cour de son voyage, on savoit néanmoins pour sûr qu'elle en avoit écrit à la Reine & au Cardinal, & qu'elle avoit quelque proposition de Paix à faire entre la *France* & l'*Espagne*, pour attaquer ensuite & ruiner les *Protestans* à forces réunies....; que le Roi de *France* ayant été rendre visite à la Reine de *Suède* à *Fontainebleau*, elle avoit eu une conférence avec le Cardinal près de *Petitbourg*, & qu'à son arrivée à *Paris* elle avoit été logée au Palais *Mazarin*, où tous les Ministres étrangers étoient allés lui rendre

(*a*) Thurloe, *l. c. Tom. VI. pag* 624. *Tom. V. p.* 161. 381. 388. 435. 475. 579. 721. *Et ses Mémoires l. c.*

(*b*) *May* 1657. *dans* Thurloe, *Tom. VI. pag.* 268. 356. 426. 454. 621. 624. 706. 713. 732.

(*) Ce même Ambassadeur dit aussi que la raison de sa magnifique réception en *France*, n'étoit ni sa conversion à la Religion *Catholique*, ni son grand esprit, ni la commission qu'elle avoit du *Pape*; mais parce que le Roi de *Suède* avoit desiré qu'elle y fût traitée comme lui-même en personne... V. *Thurloe*, l. c. Tom. V. p. 890.

dre leurs devoirs (*); qu'on avoit des nouvelles de *Rome* que le meurtre du Marquis *Monaldeſchi* avoit fort déplû au *Pape* & à toute ſa Cour, & que ſi la Reine y retournoit, elle n'y ſeroit pas bien venue. J'ai appris, (ajoute l'Ambaſſadeur *Lockhart*) d'un Domeſtique de la Reine de *Suède*, qui eſt *Proteſtant*, que *Philippe Paſſerini* (qu'elle devoit envoyer à Son Alteſſe le Protecteur) eſt un Prêtre qui fait ordinairement la Meſſe chez lui; qu'il eſt à-préſent ſon Confident, quoiqu'il paſſe pour un homme de mauvaiſe réputation, & qu'on le regarde comme la principale cauſe de l'action barbare faite à *Fontainebleau* (*a*)...; que malgré cela, on ne fera pas mal, (dit *Lockhart*) de recevoir cet homme poliment à *Londres*; mais que, quelle que ſoit ſa commiſſion, il ne ſera pas à propos d'encourager un pareil Envoyé à y reſter long-tems... Le même Ambaſſadeur manda deux mois après (le $\frac{3}{13}$ Mars 1658) que la Reine *Chriſtine* étoit partie la veille de *Paris*, peu ſatisfaite de n'avoir pas reçu tout l'argent qu'elle avoit demandé, & que s'étant embarquée à *Toulon* elle avoit repris la route de *Rome*... Deux ans après, le Sr. *Longland*, Agent d'*Angleterre* à *Livourne*, écrivit à *Thurloe* que la Reine, à la nouvelle de la mort du Roi de *Suède* s'empreſſa de ſe rendre dans ſa Patrie, mais qu'on doutoit fort qu'elle y fût admiſe; qu'elle vivoit à *Rome* fort retirée faute d'argent, ce qui étoit auſſi la principale raiſon de ſon départ; que le *Pape* n'étoit pas content d'elle; & que tous les *Italiens*, naturellement meſquins, n'aimoient pas les *Proſélytes* à qui l'argent manque (*c*).

*Additions & corrections pour les Tomes I. & II.*

La ſuite de l'Hiſtoire de *Chriſtine* a été aſſez détaillée dans mes Mémoires, il ne me reſte qu'à faire ici des remarques ſur ce qui concerne la deſtination de ſes précieux meubles après ſa mort. Tout le monde ſait qu'ils conſiſtoient en de très-riches recueils de Livres imprimés & manuſcrits, en Statues, en Pierres antiques, en Peintures, en Tableaux, & en diverſes collections de Médailles en tout métal.

*Deſtination des Meubles de* Chriſtine *après ſa mort. Tom. II. p. 320 &c.*

Quant

(*a*) *Mém. de* Chriſtine, *Tom. II. p.* 2. 1660. *&c. & p.* 20.
(*b*) Thurloe, *l. c. Tom. VI. p.* 844. *& Tom. VII. p.* 32 *&* 896. *le* 23. *Avril* *&c.*
(*c*) Celſii *Biblioth.* Stockholm. *pag.* 111. *&c.*

(*) Ce fut alors que *Chriſtine*, après avoir été à l'*Académie Françoiſe*, alla voir l'Imprimerie Royale; ſur quoi le Jéſuite *Vavaſſor* fit cette Epigramme (1):

*Exclamant mores, exclamant tempora dudum,*
*Priſca putant rebus qui petiora ſuis:*
*Urbs ne regali dum maximâ ſede fovebit*
*Non alio meliùs deprecer eſſe loco.*
*Maxima dum laribus viſet Regina ſub isdem,*
*Non alio ulteriùs digner honore frui.*
*Quàm vives*, Chriſtina, *diù, quis priſca requirat?*
*Nil veterum titulos, nil moror acta Patrum.*
*Nil gemo. Poſteritas quæ te ventura carebit*
*O mores, atque ô tempora!* ſæpe gemet.

(1) V. *Franſci Vavaſſoris*, è Soc. Jeſu, Opera omnia ... Amſtelodami 1709. in Fol. Epigr. Lib. I. n. XXI. p. 647.

Additions & Corrections pour les Tomes I. & II. *L. c. p.* 323. *n.*

Quant aux Manuſcrits, j'ai dit ailleurs qu'il y en a environ cinquante Volumes dans la Bibliothéque de *Berlin*, qui faiſoient autrefois partie de celle de *Chriſtine*, dont il y a auſſi une vingtaine de pareils à la Bibliothéque Royale de *Stockholm*. Leur diſperſion, dans des endroits ſi éloignés les uns des autres, donne à penſer combien les Livres de la Reine furent expoſés au pillage de ceux qui les avoient en garde; avec quelle précipitation on empaquetta & emballa ſes meubles dans le tems qu'elle avoit réſolu de les envoyer hors de *Suède* comme à la dérobée, ſous prétexte d'en faire préſent au Cardinal *Mazarin*, à la vente de la Bibliothéque duquel ils avoient été achetés (*a*). Mr. *Jourdain*, Auteur de *la Vie de* feu Mr. *de la Croze*, & Mr. *Oelrich*, dans ſa *Deſcription de la Bibliothéque de Berlin*, conviennent aſſez unanimement que le contenu deſdits Manuſcrits n'eſt guéres que celui que j'avois marqué à l'endroit cité (*b*). J'ajouterai encore ici, qu'étant l'année paſſée à *Bréme*, j'eus l'honneur & la ſatisfaction de m'entretenir avec Mr. le Paſteur *Vogt*, homme célébre en toute ſorte de Littérature, & particuliérement dans la connoiſſance des Livres rares, dont ſa belle Bibliothéque abonde. Le diſcours tombant entre autres ſur mes Mémoires de *Chriſtine*, il ſe ſouvint d'un paſſage au ſujet du ſavant Chevalier Portugais *Vincent Nogueira* à *Rome*, qui avoit envoyé à cette Reine le Catalogue de Manuſcrits d'*Altemps*. Mr. *Vogt* avoit trouvé une copie de ce Catalogue écrite de la main de feu Mr. *Marc Meiboom*, & inſérée dans un exemplaire du Catalogue imprimé de la Bibliothéque de *Jean Decordes* (*Cordeſius*) Chanoine de *Limoges*, je le donne ci-deſſous, ne ſachant pas qu'il ait été rendu public juſqu'ici; ſans-doute que les Amateurs le liront avec plaiſir (*).

*V. Mémoires de* Chriſtine, *Tom. II. p.* 147. *n.*

Pour

(*a*) *V. Mém. de* Chriſtine, *Tom. I. pag.* 184. 400. *&* n. *&* Thurloe, *l. c. Tom. II. pag.* (*b*) *L. c. p.* 101 *&* 129.

(*) Sereniſſimæ, Potentiſſimæ & Sapientiſſimæ Virgini *Chriſtinæ*, D. G. Sueciæ, Gothiæ, Vandaliæ Reginæ, ſed & alibi latiſſimè dominanti, Altempſianorum Mſſ. Catalogum ipſiusmet Majeſtatis juſſu confectum *Româ* mittit humillimus cliens, *Vincentius Nogueira*, ipſis Kal. Auguſti MDCLI.

*Ælianus* de inſtruendis aciebus. In Mathematicâ n. 17.
*Anaſtaſius* Bibliothecarius. In Hiſtoriis n. 204.
*Andrea Corſali* della Coſe dell'India. In Mathematicâ n. 16.
*Angelus Politianus* de adipiſcendis bonis Moribus. In Philoſ. Mor. n. 38.
*Antemii Aureliani* Architectura. In Mathematicâ n. 27.
*Antonini Pii* Imperatoris Itinerarium. In Mathematicâ n. 1.
*Apollonii* Philoſophi Græci Sententia de Cicerone. In Rhetoricâ n. 186.
*Aſconius Pedianus.* In Grammaticâ n. 34.
*Auli Gellii* Noctes Atticæ. In Rhetoricâ n. 148. 149. 150.
*Adamantii* Sophiſtæ Phyſiognomica. Inter varia n. 14. in I. clauſo poſtremi abaculi.
*Agathemeri* Geographia. In Philoſophiâ n. 4. in IV. interfeneſtro clauſo.
*Anonymus* de vi Numerorum. In Philoſ. Naturali in IV. inter fen. n. 10.
De Cœlorum proportione. Inter Expoſitores Sacræ Scripturæ n. 38.
Declaratio & expoſitio Portuum forte *Patrum* Græco vulgare, inter Patres n. 148.
De Ponderibus & Menſuris. Inter Expoſitores Scripturæ n. 32.
Liber Muſices. Inter Varia n. 18. in II. clauſo poſtremi abaculi.
Liber Muſices. Ibidem n. 19.

Scholiâ

Pour ce qui regarde les Statues & Buſtes antiques, Mr. *Celſius* a découvert qu'il en eſt reſté à *Stockholm* dix-ſept Têtes de marbre & neuf de bron- Additions & Corrections pour les Tomes I. & II.

Scholia antiqua in Dionyſium. Inter Poëtas n. 26.
*Apollodori* Athenienſis Grammatica. Inter Poëtas n. 2. in poſtr. abaculo.
*Apollonii Pergæi* Mathematica. In Mathem. n. 4. in IV. interſen.
*Ariſtoxenus* & alii de Muſicâ. In Mathem. n. 2. in IV. interſen.
*Athenæus* de Machinis. In Philoſ. n. 36. in I. clauſo poſterioris abaculi.
*Boëtius* de Muſicâ. In Mathem. n. 34.
*Cajus Manilius* cum Commentario. Inter Poëtas n. 7. in XV. abaculo clauſo.
*Cenſorinus* Eques Romanus de Planetis. In Philoſ. Mor. n. 41.
*Democritus* de Alchimiâ. In Mathem. n. 14. in III. interſen.
*Eutocii Aſcalonitæ* Commentaria in Libr. I. Archimedis de Sphærâ & Cylindro. In Mathem. n. 4. Latina.
*Epheſtienis* Grammatica. In Grammat. n. 1. in III. clauſo poſter. abaculi.
*Euclidis* Mathematica ſive Speculativa. In Math. n. 1. in IV. interſen.
..... Libri duo Elementorum. Ibid. n. 15.
*Higinus* de Stellis & Motu Planetarum. In Mathemat. n. 1.
*Idem* in Rhetoricâ n. 182. Idem in Hiſtoricâ n. 170.
*Hypſicles* in Euclidem. In Mathem. n. 9. in XII. abac.
*Hero Alexandrinus* de Spiritibus. in Mathem. n. 13. & in Philoſ. n. 15. in I. clauſ. abac. poſt.
*Hermias* Philoſophus contra Philoſophos Gentiles. Inter SS. PP. n. 154.
*Idem* in Phædrum Platonis. In Philoſ. n. 1. in IV. interſ. clauſo.
*Jamblichus* in Nicomachi Arithmeticam. In Mathem. n. 7.
*Joannis Curopalatæ* Synopſis Hiſtoriarum ab Imperatore Nicephoro ad Imperatorem Iſaacum Comnenum. In Hiſtor. n. 9. & 10.
*Joannis Cantacuzeni* Imperatoris Græci, deinde Monaſticam vitam profeſſi & Joſaphat appellata Opera. Inter PP. n. 149.
*Joſephi Briennii* Philoſophi Oratio in Annuntiationem Beatæ Virginis. Inter Expoſitores Sacræ Scripturæ n. 25. in II. interſen. cl.
*Item* aliæ Orationes Sacræ ejuſdem, in eodem numero.
*Iſidori Caraceni* Diſtantiæ Parthicæ. Inter Expoſitores Scripturæ Sacræ n. 38. in III. interſ. cl.
*Lexicon Græcum*. Inter varia n. 8. in I. clauſ. poſtr. abac.
*Idem* Græco-Latinum. In Rhetor. n. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17.
*Marcus Polus* de Rebus mirabilibus Orientalium Regionum. In Hiſtor. n. 153. & n. 182.
*Sti. Marci* Opera. Inter Expoſitores Sacræ Scripturæ n. 29. in II. interſ. cl.
*Nicomachi* Iſagoge in Arithmeticam. In Mathemat. n. 15.
*Nicolai Cabaſilæ* Expoſitio Miſſæ. Inter S. S. Patres. n. 152. & 157.
*Origenis* Expoſitio in Evangelia. Inter Expoſitores Script. Sacræ. n. 12. in I. interſen. clauſo.
*Idem* in primum Regum. In Sac. Script. n. 6. & inter SS. P. P. n. 87.
*Idem* in Evangelium Matthæi. Inter SS. PP. p. 86.
*Idem* contra Hæreſes. Ibid. n. 145.
*Ejuſdem* quædam. Ibid. n. 151.
*Pappi* Mathematica. In Mathem. n. 2.
*Pollucis* Onomaſticum. In Rhetor. n. 6.
*Ptolomæi* Mathematica In Philoſ. Natur. n. 20. & inter Expoſitores Scripturæ Sacræ n. 27. in II. interſ. cl.
*Ejuſdem* Harmonia & alia. In Philoſ. Nat. n. 21. & 22.
*Idem* de Circulis & Parallelis. Inter Poëtas n. 26.
*Sextus Empiricus* de Materiâ Chimicâ. In Mathemat. n. 12.
*Themiſtius Sophiſta* de iis quæ ſub *Valente* Imperatore acciderunt. In Philoſ. n. 1. & 9. in IV interſen cl.
*Theon* Platonis Interpres. In Philoſ. Nat. n. 18.
*Ejuſdem* Commentaria in Ptolomæum. Ibid. n. 19.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

bronze, dont celles d'HOMERE, de ZENON, de DEMOSTHENE, de CICERON ſont excellentes (*a*). Outre la belle ſtatue de DIANE, dont *Chriſtine* fit préſent à *Servien*, Ambaſſadeur de *France* au Traité de *Weſtphalie*, il eſt parlé dans les *Tranſactions Philoſophiques de Londres* d'une Piéce ſinguliére, qui, par ces mots gravés au-deſſous, *Ex regiis Chriſtinæ theſauris*, prouve qu'elle lui avoit appartenu (*b*). Les Journaux Littéraires ont remarqué que dans le *Muſeum Antiquarium* Ildefonſiæ *inſtructum, à Patr. Aelli & Laſcari*, (imprimé en 1751. in fol.) pluſieurs Piéces antiques, que *Chriſtine* avoit poſſédées autrefois, ſe trouvoient en eſtampes avec leur deſcriptions particuliéres. Mais comme je n'ai point vu cet Ouvrage, je dois me contenter de l'avoir indiqué.

Quant aux *Gemmes*, ou Pierres antiques gravées, & choſes qui y ſont relatives, faiſant partie des Cabinets de *Chriſtine*, il en parut, il y a dix ans, un Volume in folio contenant des Tables imprimées ſous le titre de *Muſæum Odeſcalcum*.... du nom de Dom *Livio Odeſcalchi*, Duc de *Bracciano*. Mr. *Mariette* a bien raiſon de taxer la négligence des Editeurs, non ſeulement de ce qu'on n'y trouve aucune explication des Piéces qui y ſont marquées, & que la nature des ſujets auroit rendu très-curieuſe; mais auſſi qu'on n'a pas même daigné mettre de l'ordre dans l'arrangement des figures, qu'on a jettées comme au haſard (*c*). Il fait des plaintes, également bien fondées, au ſujet du Cabinet du Seigneur *Antoine Capello*, Noble *Vénitien*, qui par préférence publia en 1702 ſes Pierres Taliſmaniques, qu'on nomme *Abraxas*, ſans aucune explication qui en donne la moindre intelligence. Elles ſont preſque toutes, ou dépendantes du culte ſuperſtitieux des *Baſilidiens* & d'autres Hérétiques *Gnoſtiques*, ou de ces Amulétes & Taliſmans que les Anciens regardoient comme des préſervatifs contre les enchantemens, ou comme des moyens ſûrs d'obtenir l'accompliſſement de leurs deſirs. On me permettra de profiter de cette occaſion pour avertir le Public que le Landgrave *Charles I.* de glorieuſe mémoire, Pére & Protecteur des Sciences & des Beaux-Arts, étant à *Veniſe* au commencement de ce Siécle, fit l'acquiſition de cette Collection de *Capello*, & la plaça dans ſon Cabinet à *Caſſel*, lequel S. A. S. Mgr. le Landgrave *Guillaume* ſon Fils, aujourd'hui régnant, a augmentée d'autres Morceaux rares dans le même goût, & de très-belles Piéces antiques. Pour ne pas ſortir de mon ſujet, je ne m'étendrai point ici ſur ſa ſuperbe Gallerie, où l'on trouve des Tableaux exquis des plus grands

(*a*) Celſius, *l. c. pag. 96. &c.*
(*b*) *V.* Philoſoph. Tranſact. *en* 1751. *pag.* 293-304.
(*c*) *V.* Mariette, *Traité des Pierres gravées, Tom. I. pag.* 285. 287. *&c.*

*Ejuſdem* & aliorum Mathematicorum Prolegomena in magnam Ptolomæi Syntaxin. In Mathemat. n. 3.
*Theodoſii* Grammatica. Inter varia n. 8. in d. clauſ. poſtremi abaculi.
*Vitruvius* de Architecturâ. In Mathemat. n. 16. 23. 24. 25. 26.
*Vocabularium* Græcum. In Rhetor. n. 10. & 16.
*Xenophon* de Equorum velocitate. Inter varia n. 8. in I. clauſ. poſtrem. abac. poſt interſem.

grands Maîtres, & de preſque toutes les Ecoles.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Quoique je me ſois amplement expliqué ſur les belles Peintures de la Reine, il faut pourtant que j'y revienne à cauſe du reproche „ qu'un „ Auteur du métier m'a fait, que malgré l'étendue de mes Mémoires, „ je n'avois pas fait la moindre mention de ce Tréſor emporté à *Pra-* „ *gue*, ni de la libéralité mal-entendue de la Reine, qui en avoit fait „ préſent à *Bourdon*, Peintre *François*, & du mauvais uſage qu'on avoit „ fait à *Stockholm* de celles du *Corrége*... (*a*)". Mr. *Winkelman* eût bien fait d'examiner un peu mes Mémoires, avant de me faire ces reproches. Pour s'épargner bien des recherches, il n'avoit qu'à conſulter la Table des Matiéres. Il y auroit vu que je n'avois pas paſſé ſous ſilence le ſujet qui lui tient le plus à cœur. Non ſeulement il en auroit été mieux informé quant à l'hiſtorique de ces Peintures; il auroit encore évité les fautes groſſiéres qu'il a faites, en adoptant les contes borgnes que deux Ecrivains *François* en avoient hardiment débités (*). Ce qui me fâche le plus par rapport au récit du Sr. *Winkelman*, c'eſt qu'en copiant ſon *Piganiol* ſans autre examen, il n'a fait qu'entretenir le Public dans les préjugés & les erreurs où ſon Auteur l'a conduit, ſans conſidérer que les Poëtes & les Peintres ſe reſſemblent fort, & que par conſéquent il faut être ſur ſes gardes à l'égard de ce que ceux-ci avancent dans le genre hiſtorique.

*Chriſtine* ayant engagé à *Amſterdam* une bonne partie de ſes Bijoux, Pierres gravées & Médailles antiques (†), le Roi *Charles XI.* les fit retirer à *Stockholm* après la mort de la Reine (§). Nous avons dit que le Cabinet de Médailles de *Chriſtine* s'étoit accrû par celui de l'infortuné Roi *Charles Stuart*. Mr. *Wiſe* le confirme dans ſon Ouvrage Numiſmatique, publié depuis. Il y dit que ſon Frére le Prince *Henri* l'avoit acheté du célé-

(*a*) *V.* Winckelmans *Nachahmung ... ou Imitation des anciens Grecs dans les Ouvrages de Peinture & de Sculpture, pag.* 2. 53. 102.

(*) Il me fâche fort de remarquer ici que Mr. le Comte *de Teſſin*, grand Connoiſſeur en Peinture & autres belles choſes, ſoit tombé dans la même faute (1), abuſé ſans-doute par les mêmes Ecrivains *François*. Car quant à ce que Mr. *Winkelman* & *Hagedorn* diſent de feu Mr. le Baron *Horleman*, celui-ci n'eſt pas encore reconnu pour Auteur claſſique.

(†) Elles étoient en dépôt chez le Banquier *Henriques* pour quarante-huit mille écus, dont l'Inventaire général ſe trouve dans les *Miſcellanea Hiſtorica* Mſ. de *Chriſtine*, p. 366. &c. à *Rome*.

(§) V. *Celſius* l. c. p. 117. & 157. Soit que ce fût de ces Médailles, ou de celles en double en or, que *Chriſtine* laiſſa à *Stockholm* à ſon départ de *Suède*, il eſt apparent que par la ſuite des tems on en avoit oublié une partie dans certains tiroirs à la Chambre de Finances. On les découvrit par hazard en 1719, & le Chef de ce Département, qui s'entendoit mieux en Monnoyes courantes qu'en Médailles antiques, ravi de cette trouvaille, fit jetter au-delà de mille Piéces dans le creuſet, & en fit battre de belles Médailles modernes pour une partie des préſens deſtinés aux Miniſtres étrangers. Il en auroit fait autant d'un plus grand nombre, qui ſe retrouva après, ſans la défenſe qui lui en fut faite. Mais par malheur la plupart des Piéces conſervées ne ſont que des *Padouanes*.

(1) V. ſes Lettres, Tom. I. pag. 101. Edit. Allem.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

célébre *Gorlæus*, mais que ce Tréſor, qui conſiſtoit en trente mille Médailles des plus rares, dont quatre mille en or, fut entiérement diſſipé dans la Guerre Civile, & que ce qui échappa des débris aux Orfévres, ſervit à enrichir d'autres Cabinets, & en particulier celui de la Reine *Chriſtine*, qui en fit acheter, ſur-tout des Médaillons (*a*).

Ce n'étoit pas par oſtentation qu'elle ramaſſoit toutes ces belles choſes. Elle en connoiſſoit tout le prix. Elle les regardoit non ſeulement comme un délaſſement d'eſprit après des occupations plus importantes, mais auſſi comme très-propres à éclaircir l'Hiſtoire, la Géographie & la Chronologie ancienne. Elle les communiquoit à ceux qui par vocation ſont deſtinés à en inſtruire le Public. Auſſi les premiers Savans de ſon tems lui rendirent-ils la juſtice qu'il n'y avoit ni Bibliothéque, ni Cabinet de Raretés dont l'entrée leur fût plus facile que les ſiens, & dont ils puſſent profiter avec plus de liberté & de ſuccès, tant des Livres imprimés & des Manuſcrits, que de tout ce qui avoit rapport à la belle Antiquité (*b*). Au reſte j'ajouterai ici l'unique Médaille que j'aye pu trouver de cette Reine après la liſte de celles que j'ai inſerées à la fin de ces Mémoires. Elle n'eſt que moulée & de l'invention de *Jonas Hambræus*, dont j'ai rapporté ailleurs pluſieurs particularités (*c*). La tête de la Reine eſt entourée d'une Couronne de laurier, avec cette légende, *Chriſtina D. G. Suec. Got. Vand. Regina.* Au revers ſe lit cet hexamétre: *Marte vel arte potens dominatur Pallade major*; l'Exergue porte, *J. Hambræus.* Ce Savant la préſenta à la Reine quand elle vint à *Paris*, en 1656 (*). En voici l'empreinte.

(*a*) *Dans la Préface pag. VII. du* Catalogus Nummorum antiq. Scriniis Bodlejanis recondit. *par Mr.* Wiſe.

(*b*) *V. La Préface* de præſtantiâ & uſu Numiſmatum antiquorum *par* Ezéch. Spanheim, *premiére Edit.* à Rome 1664. *in* 4. Et *Celſii Biblioth. Reg. Stockholm, pag.* 113. 122. *&c.* & *mes Mémoires, Tom. II. p.* 83. *&* 149. Et *l'Append. p.* 36. 53. *&c.*

(*c*) *V. Mém. de* Chriſtine, *T. I. p.* 252. 289. *n.* 321. *&c.*

(*) C'eſt Mr. *de Berch*, Conſeiller de la Chancellerie de *Suède*, qui a découvert cette Médaille dans le riche Cabinet du Roi de *France* à *Paris*, & qui m'en a donné l'empreinte.

TABLE

# TABLE ALPHABETIQUE

*Des Noms de plus de trois cens Perſonnes différentes, auxquelles la Reine* CHRISTINE *a écrit des Lettres en* Suédois, Allemand, Latin, François & Italien, *inſérées dans les Tomes* III. & IV. *de ces Mémoires.*

(Les Lettres qui ſont ſans nombre de pages n'ont pas été inſérées dans cette Collection.)

## A.


| | Ans. | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| *Academia* dello Spirito S. | 1678. | IV. | 27 |
| de' Miſti à Orviéto. | 1680. | | ibid. |
| degli Arcadi. - - - | | | 28 |
| Clementina. - - - - | | | ibid. |
| *Albitzi* (au Cardinal) .. Juin | 1667. | III. | 287 |
| *Alexandre VII.* (Pape) 17 Oct. | 1660. | | 229 |
| au même 22 Nov. | 1660. | | ibid. |
| au même ſans date - | | | 245 |
| au même 8. Févr. | 1662. | III. | 247 |
| au même 8. Mars | 1662. | | 468 |
| Sa viſite chez la Reine 24 Mars | 1663. | | 253 |
| Lettre de *Chriſtine* à ce Pape le 5. Oct. | 1667. | IV. | 9 |
| *Alexandre VIII.* (au Pape) ſans date | 1682. | III. | 471 |
| *Alibert* (au Comte d') ſans date | 1667. | | 284 |
| au même 22 Févr. | 1668. | | 303 |
| au même ſans date | 1668. | | 304 |
| au même 3. Juill. | 1677. | IV. | 17 |
| au même 2. Août. | 1682. | | 36 |
| *Alvito* (au Duc d') 18. Oct. | 1687. | | 85 |
| *Amatrice* (au Prince d') 19. May | 1663. | - - | 87 |
| *Anne* (à la Reine) de *France* 24. Oct. | 1647 | | |
| *V. l'Append. N. VIII.* | | | |
| *Anonyme* (Lettre à un Prince) 31. Août | 1679. | IV. | 73 |
| *Appelboom* (au Réſident) Harald. 30. Août. | 1667. | | 88 |
| *Appelman* - - - 14 Août. | 1668. | III. | 319 |
| *Archevêque* de Palerme & de Séville. 13. Déc. | 1681. | IV. | 36 |
| au même 18. Avr. | 1682. | | 37 |
| au même 11. Nov. | 1684. | - - | ibid. |
| au même 30. Juin. | 1685. | - | 38 |
| au même 17. Nov. | 1685. | - | ibid. |
| *Aſtorga* (au Marquis) Vice-Roi 31. Mars. | 1674. | IV. | 15 |
| *Avelino* (Prince d') 6. Juill. | 1669. | - - | 91 |
| au même ſans date - - - - | | | 92 |
| *Azzolino* (Cardinal d') ſans date | | IV. | 150 |
| *Adolphe-Frédéric* (Duc de Meklenb. Mars | 1650. | - - - | |
| *Adolphe-Jean* (Prince Palatin - - | 1654. | - - - | |
| *Albitzi* (Cardinal) - - Oct. | 1684. | - - - | |
| *Alibert* - - - - - Août | 1681. | - - - | |
| *Altieri* (D. Gaſpar.) Août | 1688. | - - - | |
| *Alvito* (Duc d') - - Août. | 1683. | - - - | |
| *Appelbom* - - - - May | 1649. | - - - | |
| *Aragona* (Pietro) Vice-Roi. Mars | 1671. | - - - | |
| au même - Janv. | 1672. | - - - | |
| *Archevêque* de Damiéte Oct. | 1673. | - - - | |
| - - - de Tarente Janv. | 1686. | - - - | |
| *Azzolino* (Cardinal) Déc. | 1661. | - - - | |
| au même - - Janv. | 1662. | - - - | |
| *Azzolino* (Marquis) - - Févr. | 1679. | - - - | |


## B.


| | | | |
|---|---|---|---|
| *Baldinucci* (à Philippe) Avril. | 1682. | IV. | 39 |
| *Barbare* (au Procureur, Auguſtino) ſans date | | | 46 |
| *Baſſadona* (au Procureur) 18. Juill. | 1668. | | 72 |
| au même - - ſans date. | | - | ibid. |
| *Bâdt* (Sénateur de *Suède*) 8. Déc. | 1665. | III. | 266 |
| au même $\frac{12}{22}$. Août | 1667. | | 297 |
| au même - ſ. d. | 1668. | | 299 |
| au même 10. Août | 1668. | - | ibid. |
| *Bayle* (à Pierre) - - - | 1686. | IV. | 129 |
| *Bevilaqua* (au Nonce) 28. Avr. | 1679. | III. | 515 |
| au même - - - - | 1679. | - - | 516 |
| au même 15. Avr. | 1679. | - - | ibid. |
| *Bianchi*, Virtuoſo, - - Déc. | 1667. | IV. | 8 |
| *Bidal* (à l'Abbé) 20. Juill. | 1686. | - - | 61 |
| *Bonde* (au Grand Tréſorier) 24. Juill. | 1668. | III. | 307 |
| *Bonviſi* (au Nonce) Août. | 1676. | | 495 |
| *Boromeo* (au Comte Carlo) 9. Juin. | 1685. | IV. | 52 |
| *Boaillon* (au Duc de) ſans date | 1676. | III. | 464 |

Table Alphabétique des Perſonnes.


| | Ans. | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| au même - - - - - - | | | ibid. |
| *Bourbon.* Voyez Marq. *del Monte* - - - - | | | |
| *Bourdelot* (à l'Abbé) Janv. | 1665. | III. | 266 |
| au même - Févr. | 1665. | - - | 267 |
| au même 10. Sept. | 1667. | - - | 295 |
| au même 29. Oct. | 1667. | - - | 296 |
| au même 28. Juin. | 1679. | IV. | 23 |
| au même 29. Juin. | 1679. | - - | 24 |
| au même 6. Nov. | 1674. | III. | 492 |
| au même 10. Sept. | 1675. | - - | 493 |
| au même ſans date - - - | | IV. | 23 |
| au même 10. Mars. | 1681. | - - | 112 |
| *Brabe* (au Comte Pierre) 26. May. | 1667. | III. | 277 |
| *Brandebourg* (à l'Electeur de) ſans date | 1675. | | 485 |
| au même ſans date. - - - - | | | 486 |
| au même 24. Janv. | 1688. | - | 159 |
| au même ſans date. | 1688. | - | 161 |
| au même ſans date. | 1688. | - | 162 |
| au même 4. Sept. | 1688. | - | 163 |
| *Bremont* à la Haye 6. Juill. | 1686. | IV. | 133 |
| au même 16. Nov. | 1686. | - | 148 |
| au même 7. May. | 1687. | - | 149 |
| au même 8. Nov. | 1687. | III. | 465 |
| au même - Févr. | 1688. | IV. | 153 |
| au même 7. Août. | 1688. | - | 154 |
| au même 1. Janv. | 1689. | - | 155 |
| au même 5. Févr. | 1689. | - | 156 |
| *Broberg* (à Antoine) - May. | 1687. | IV. | 142 |
| *Buy* - de *Pologne* - - Janv. | 1673 | III. | 455 |
| *Barbaro* (au Procureur) Juin | 1674. | - - - | |
| au même - - - | 1688. | - - - | |
| *Baſſadona* (au Procureur) Nov. | 1667. | - - - | |
| *Bâdi* (au Sénateur) - Nov. | 1662. | - - - | |
| au même pluſieurs autres Lettres. | 1668. | - - - | |
| *Baldecbi* (à Sgr.) - - Févr. | 1681. | - - - | |
| *Barberino* (Cardinal) - Mars. | 1662. | - - - | |
| *Bevilaqua* (Nonce) - - Juill. | 1676. | - - - | |
| au même - - - - - | 1678. | - - - | |
| *Bidal* (au Réſident) - Janv. | 1664. | - - - | |
| *Benelli* (à Antoine) - - May. | 1663. | - - - | |
| *Benſi* (à l'Archevêque de Toulouſe.) | 1671. | - - - | |
| au même. - - - | 1672. | - - - | |
| *Boromeo* (au Comte Renato) Févr. | 1672. | - - - | |
| - - - (au Comte Vito) Juin | 1676. | - - - | |
| - - - (au Comte Carlo) Nov. | 1686. | - - - | |
| au même. - Mars. | 1687. | - - - | |
| *Borri* (au Général) - May. | 1687. | - - - | |
| *Brandebourg* (à l'Electeur de) Juill. | 1668. | - - - | |
| *Bufalo* (à la Marquiſe de) Oct. | 1681. | - - - | |
| *Buonacorſi* (au Cardinal) Nov. | 1673. | - - - | |


## C.


| | Ans. | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| *Cabeliau* (au Dr. Jean) Lettre d'ennobliſſement Juin | 1652. | - - | |
| *V. l'Append. Num. III.* | | | |
| *Cantelmi* (au Nonce du Pape) 12. Oct. | 1680. | IV. | 95 |
| *Caprara* (au Général) 17. Nov. | 1685. | - - | 80 |
| au même 23. Nov. | 1676. | - - | 81 |
| au même ſans date | 1686. | - | ibid. |
| *Cardinaux* (du St. Collége) aux mêmes ſ. d. | 1667. | III. | 285 |
| aux mêmes ſ. d. | 1683. | - - - | |
| *Carpio* (au Marquis del) Vice-Roi. 4. Janv. | 1683. | IV. | 40 |
| au même 13. Févr. | 1683. | - - | 41 |
| au même 20. Mars | 1683. | - | ibid. |
| au même 29. Sept. E. A. | | - | 114 |
| à la Vice-Reine 29. Avr. | 1684. | - | 97 |
| au même 4. Nov. | 1684. | - | 51 |
| au même 19 Mars | 1685. | - | 98 |
| au même 16. Juin. E. A. | | - | 51 |
| au même 20. Nov. E. A. | | - | 52 |
| *Carton* (Savant François) 14. Août. | 1688. | - | 68 |
| *Caſtelmaine* (au Comte de) 4. Oct. | 1787. | IV. | 64 |
| *Caſtel-Rodrigo* (au Marquis) 22. Juill. | 1667. | - | 70 |
| *Cederkrans* (Secretaire) Inſtruct. pour 4. Févr. | 1679. | III. | 512 |
| au même 20. Juill. | 1680. | IV. | 102 |
| *Celi* (à Giulio) 10. Août | 1661. | IV. | 7 |
| *Chanut* Ambaſſadeur de France.) Févr. | 1654. | - - - | |
| *V. l'Append. N. XXIX.* | | | |
| *Charles-Guſtave* (Comte Palatin) 20. Juin | 1651. | IV. | 218 |
| au même 24. Juin. E. A. | | IV. | 219 |
| au même 7. Janv. | 1652. | IV. | 220 |
| Sur ſon enterrement. | 1660. | - - - | |
| *V. l'Append. Num. XXVIII.* | | | |
| *Charles XI.* (au Roi de Suède) 14. Oct. | 1662. | - - - | |
| au même 6. Sept. | 1664. | - - - | |
| *Charles II.* (Roi d'Angleterre) Mars | 1649. | - - - | |
| *V. l'Append. N. XIV.* | | | |
| *Chaulnes* (au Duc de) 8. Sept. | 1666. | III. | 275 |
| - - (à la Ducheſſe de) 19. Sept. E. A. | | - | ibid. |
| *Chigi* (au Cardinal) 8. Févr. | 1662. | - | 248 |
| - - - - (au Duc Mario) ſ. d. | 1667. | - | 286 |
| - - - (à la Princeſſe) 21. Juin E. A. | | - | 287 |
| - - - à la même. 29. Juin E. A. | | - | ibid. |

*Ans. Tom. Pag.*

- - - au Prieur *Chigi* - - E. A. - ibid.
*Chriſtine* (Reine) Diſcours ſur ſon Abdication en 1654. *V. l'Append. N. XXIX.*
- - - - ſur l'état de *Suède* 1667. III. 278
- - - - ſur l'inſulte faite à *Hambourg*. 1667. - - 290
*Cibo* (au Cardinal) - - - - - 1688. IV. 152
*Citeaux* (au Général de l'Ordre des) ſ. d. 1668. III. 340
au même. - - ſ. d. 1669. - 395
*Clery* (Relation au ſujet de) 27. Févr. 1669. - 400
*Colbert* (au Secretaire d'Etat) 29. Juill. 1670. IV. 77
*Cologne* (à l'Electeur de) ſ. d. - - - 76
*Colonna* (au Cardinal) 29. Nov. 1687. IV. 66
- - - (au Vice-Roi, Connétable) ſ. d. - - -
au même 19. Mars 1689. - - - -
*Corraro* (au Procureur) - - - ſ. d. - - 71
*Court* ou *Courtin* (au Sr.) ſ. d. 1678. IV. 20
au même 31. May. 1679. - ibid.
au même - - - ſ. d. - - - - 21
*Croy* (au Duc de) - - - ſ. d. 1679. III. 469
*Canoſſa* (à la Marquiſe de) Avr. 1686. - - - -
*Carpino* (au Prince) - - Avr. 1676. - - - -
*Carpio* (au Vice-Roi) - ſ. d. 1686. - - - -
au même - Juill. 1687. - - - -
au même - Sept. E. A. - - - -
*Caſſati* (au P. Jéſuite) 4. Déc. 1661. - - - -
*Caſſel*. V. *Heſſe*.
*Charles XI.* (au Roi de *Suède*) Oct. 1672. - - -
au même - Mars 1680. - - -
*Charles-Louis* à l'Elect. Pal. Avril 1646. - - -
au même - May 1674. - - -
*Colonna* (au Cardinal) Juin 1661. - - -
- - - au Connétable. Oct. 1666. - - -
*Condé* (au Prince de) Nov. 1688. - - -
*Conti* (au Prince de) Oct. 1666. - - -
- - (à la Princeſſe de) Sept. 1664. - - -
*Corraro* (au Procureur) Juill. 1668. - - -


## D.


*Dannemarc* (au Roi de) Févr. 1650. IV. 257
au même - - 1652. - - - -
*V. l'Append. N. XXV.*
*Davidſon* (au Secretaire) 2. Févr. 1658. III. 227
*Dohna* (à la Comteſſe de) 29. Juin 1668. - - 303
*Dunneault* (au Général) 25. Oct. 1687. IV. 86
*Damide* (à l'Archevêque de) Oct. 1673. - - -


## E.


*Ans. Tom. Pag.*

*Eléonore* (Catherine) Princeſſe de *Heſſe* ſ. d. 1668. III. 302
*Erneſt* (au Landgrave de *Heſſe*) 29. Juin 1686. IV. 132
*Eſpagne* (au Roi d') 3. Juill. 1661. III. 232
*Eſte* (au Cardinal d') ſ. d. 1669. - - 337
*Evêque* (à l') de *Culm*. 18. Mars 1678. - 456
- - - d'*Eichſtadt* 19. Oct. 1669. - 469
- - - de *Feſi*. - 11 Nov. 1684. IV. 49
- - - de *Laon*. - 6. Juill. 1669. - - 13
- - - de *Marſeille*. - ſ. d. 1678. - - 18
- - - de *Vratiſlau*. 18. Mars 1678. III. 456
*Evêque* (à l') de *Bauvais* Janv. 1680. - - - -
- - - de *Culm* - - Mars 1673. - - - -
- - - de *Munſter*. V. *Furſtenberg*. - - -
- - - de *Parme*. - - May 1671. - - - -
- - - de *Strasbourg*. V. *Furſtenberg*. - -
- - - de *Veroli*. - - Nov. 1685. - - - -
- - - de *Wurtzbourg*. Juill. 1669. - - - -


## F.


*Ferdinand* (au Grand-Duc de *Toſcane*.) ſ. d. 1669. III. 336
V. *Toſcane*. - - - - - - - - -
*Ferrary* (à Octavio) 22. Nov. 1677. IV. 18
*Filicaia* (à Vincenzo) ſ. d. 1684. - - 42
*Fonſalida* (au Comte) 18. Août. 1687. - - 85
*Foris* (à l'Abbé). - - - - - - ſ. d. IV. 68
*Francfort* (à la Ville de) ſ. d. 1688. - 77
*Furſtenberg* (à l'Evêque de) 5. Oct. 1667. 9
au même. - - - 1677. III. 510
*Frédéric* (au Duc de *Holſtein*) Mars 1635. - - - -
*Farneſe* (au Prince & à la Princeſſe de) - - Juin 1667. - - - -
au même - - Déc. 1676. - - - -
*Fonſalida* (au Comte) Nov. 1686. - - - -


## G.


*Galdenblad* (au Secretaire) ſ. d. 1687. III. 461
*Galen* (à l'Evêque de *Munſter*) 16. Juill. 1667. IV. 71
*Gambalonga* (à la Comteſſe) Avr. 1679. - - 89
*Gardie* (au Grand-Chancelier Magnus de la) Déc. 1668. III. 335
- - - - (au Comte Pontus de la) 8. Mars 1667. III. 276


*Geer*

Table Alphabétique des Perſonnes.

Table Alphabétique des Personnes.


| | Ans. | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| *Geer* (de) - - - - - 31 May. | 1681. | IV. | 105 |
| *Giraud* (au Sr.) - 17. May | 1687. | - - | 62 |
| *Grimani* (à l'Ambaſſadeur) - ſ. d. | - - | | 42 |
| au même 7. Mars | 1668. | - | 90 |
| au même 7. May | 1668. | - | ibid. |
| au même 11. Juill. | 1671. | - | 91 |
| au même 11. Sept. | 1783. | - - | 117 |
| *Guadagne* (au Duc) 29. Avr. | 1682. | - - | 96 |
| au même 17. Juin | 1682. | - - | 97 |
| *Gualdo* (au Comte *Galeazo*) 3. Juill. | 1661. | III. | 233 |
| au même 8. Oct. | E. A. | - - | 234 |
| au même 15. Oct. | E. A. | - - | 244 |
| au même 19. Nov. | E. A. | - | ibid. |
| au même ſ. d. | - - 1662. | - - | 250 |
| *Guillaume III.* (au Roi) 22 Janv. | 1689. | IV. | - |
| *Guiſe* (à la Ducheſſe de) Mars | 1669. | - - | 89 |
| *Guſman* (P. Domingo di) - 14. Janv. | 1682. | - - | 93 |
| au même 21. Avr. | 1682. | - - | ibid. |
| *Gammal* (au Sr.) - - - - ſ. d. | 1678. | - - - | - |
| *Gemini* (au Duc) - - Janv. | 1658. | - - - | - |
| *Giuſtiniani* (au Marquis) Avr. | 1686. | - - - | - |
| *Grana* (au Marquis) - - May | 1683. | - - - | - |
| *Gregori* (au Prince de Su) May | 1665. | - - - | - |
| *Grimani* (à l'Ambaſſ.) Juin | 1683. | - - - | - |
| au même - Févr. | 1685. | - - | - |
| *Gyllenſtierna* (au Sénateur George) Mars | 1678. | - - - | |


## H.


| | Ans. | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| *Hacki* (au Pere Prieur) ſ. d. | 1668. | III. | 340 |
| au même - - ſ. d. | E. A. | - - | 342 |
| au même - ſ. d. | E. A. | - - | 347 |
| au même 3. Août. | E. A. | - - | 353 |
| au même 10. Août. | E. A. | - | ibid. |
| au même 24. Août. | E. A. | - - | 355 |
| au même 31. Août. | E. A. | - | 356 |
| au même - ſ. d. | E. A. | - | ibid. |
| au même 9. Nov. | E. A. | - - | 377 |
| au même 15 Déc. | E. A. | - - | 379 |
| au même 12 & 26. Janv. | 1669. | - | ibid. |
| au même 2. Févr. | E. A. | - - | 380 |
| au même 19 & 23. Févr. | E. A. | - | ibid. |
| au même - - Mars | E. A. | - | 382 |
| au même - - - | E. A. | - | 384 |
| au même 15. Juin | E. A. | | ibid. |
| au même - - - | E. A. | - | 388 |
| au même 6. Juill. | E. A. | - | 390 |
| au même 27. Juill. | E. A. | | ibid. |
| au même 4 Sept. | E. A. | | ibid. |
| au même *ad fin. anni* | 1678. | - | 391 |
| *Heinſius* (Nic.) - 1 Mars. | 1652. | IV. | 235 |
| au même 2. Août. | 1682. | | 35 |
| *Heſſe* (à la Princeſſe de) ſ. d. | 1688. | IV. | 76 |
| - - - au Prince de *Heſſe Rheinfelt* 29. Juin | 1687. | - - - | - |
| *Holſtenius* (à Luc) - - Janv. | 1657. | IV. | 3 |
| *Hildesheim* (au Suffragant de) Févr. | 1662. | - - - | - |


## I.


| | Ans. | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| *Jean-Caſimir* (au Roi de *Pologne*) 4. Oct. | 1661. | III. | 232 |
| - - - à la Reine de *Pologne* | 1661. | - | ibid. |
| *Jean-Caſimir* (au Prince) 1. Janv. | 1638. | IV. | 192 |
| au même 25. Févr. | 1639. | - - - | - |
| au même 12. Avril | E. A. | - - - | - |
| au même 11. Sept. | E. A. | - - - | - |
| au même 8. Oct. | E. A. | - - - | - |
| au même 16. Oct. | E. A. | - - - | - |
| au même 21. Oct. | E. A. | - - - | - |
| au même - - Nov. | E. A. | - - - | - |
| au même 21. Juin | 1640. | - - - | - |
| au même 9. Sept. | E. A. | - - - | - |
| au même 11. Sept. | 1641. | - - - | - |
| au même, Févr. Mars & Juin | 1642. | - - - | - |
| au même 29 Juill. | 1643. | - - - | - |
| au même 30. Juin | 1645. | - - - | - |
| au même - Janv. | 1647. | - - - | - |
| *Italie* (aux Princes d') - - - | 1662. | III. | 250 |
| *Jean-Caſimir* (au Prince Palatin) Mars | 1637. | - - - | - |
| au même 1. Janv. | 1638. | - - - | - |
| au même, pluſieurs Lettres ſ. d. | 1642. | - - - | - |
| au même - - ſ. d. | 1643. | - - - | - |
| au même, pluſieurs Lettres ſ. d. | 1644. | - - - | - |
| au même trois Lettres. | 1646. | - - - | - |
| au même - - May | 1648. | - - - | - |
| *Imperiali* (au Cardinal) Janv. | 1686. | - - - | - |
| *Innocent XI.* (au Pape) - - - | 1686. | - - - | - |
| *Juliers* (au Duc de) - Mars | 1664. | - - - | - |
| au même - - Sept. | 1565. | - - - | - |
| au même - - Nov. | 1666. | - - - | - |
| au même - - Juill. | 1682. | - - - | - |


## K.


| | Ans. | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| *Königsmark* (au Comte de) 20. Avr. | 1686. | IV. | 86 |
| au même 27. Avr. | 1687. | - - | ibid. |
| au même 20. Sept. | 1687. | - | 75 |
| *Kurck* (au Sénateur) - Mars | 1664 | - - - | - |

| | Ans. | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| *Lemene* (à François de) f. d. | 1684. | IV. | 43 |
| au même | f. d. | | 44 |
| au même 19. Avr. | 1684. | | ibid. |
| *Léopold* (à l'Empereur) 30. Juill. | 1661. | III. | 231 |
| au même 10. Févr. | 1662. | | 228 |
| au même 23. May | 1676. | | 489 |
| *Lichtenstein* (au Prince de) f. d. | | IV. | 80 |
| *Ligny* (au Prince de) 12. Mars | 1672. | | 91 |
| (à la Princesse de) 12. Mars | E. A. | | ibid. |
| *Lionne* (au Comte de) 21. Déc. | 1665. | III. | 268 |
| au même 1. Août | 1666. | | 269 |
| au même 11. Sept. | E. A. | | 270 |
| au même 23. Oct. | E. A. | | 271 |
| au même 22. Janv. | 1667. | | 273 |
| *Lobcowitz* (à la Princesse de) 11. Janv. | 1676. | IV. | 94 |
| *Lorraine* (au Duc de) 19. Juin. | 1683. | | 74 |
| au même 14. Sept. | 1686. | | 84 |
| au même | f. d. E. A. | | 84 |
| *Louis XIV.* (au Roi de France) 1 Oct. | 1661. | III. | 235 |
| au même 21. Déc. | 1665. | | 268 |
| au même | f. d. 1678. | | 510 |
| *Léopold* (à l'Empereur) Sept. | 1660. | | |
| *Lichtenstein* (au Prince de) Avr. | 1677. | | |
| *Lignitz* (à la Duchesse de) | f. d. 1678. | | |
| *Ligny* (au Prince de) Août | 1674. | | |
| au même | Oct. 1678. | | |


## M.


| | Ans. | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| *Malte* (au Grand-Maître de) 2. Mars | 1669. | IV. | 82 |
| au même 21. Avr. | 1679. | | 82 |
| *Mantoue* (au Duc de) | f. d. | | 85 |
| au même 2. Sept. | 1675. | | 93 |
| au même 3. Sept. | 1678. | III. | 520 |
| au même 29. Oct. | E. A. | | 522 |
| au même 2. Nov. bis. | 1686. | IV. | 99 |
| au même 17. Juin. | E. A. | III. | 463 |
| au même 13. Nov. | E. A. | IV. | 137 |
| au même | f. d. E. A. | | 60 |
| au même 5. Avr. | 1687. | | 100 |
| au même 26. Avr. | E. A. | | 61 |
| au même 13. Mars | 1688. | | 10 |
| (à la Duchesse de) Juill. | 1688. | | |
| (au Duc de) 5. Févr. | 1689. | | 68 |
| *Maranna* (au savant J. Paul) 22. May | 1688. | | 67 |
| *Marie Eléonore* (à la Reine-Mere) 29. Nov. | 1636. | | |
| *Matalona* (au Duc de) 27. Avr. | 1675. | | 92 |
| *Matthia* (au Doct. Jean) 4. Oct. | 1662. | IV. | 230 |
| *Mecklenbourg* (au Duc de) 19. Déc. | 1676. | III. | 465 |
| *Medicis* (au Cardinal de) Nov. | 1688. | | 336 |
| *Meigar* (au Comte) 5. Juin | 1683. | IV. | 82 |
| au même 4. Août | 1685. | | 52 |
| au même 26. Juill. | 1687. | | 83 |
| *Modène* (au Duc de) | f. d. 1662. | III. | 250 |
| *Moldavie* (au Prince de) 15. Mars | 1667. | | 276 |
| *Monaldeschi* (au Comte) 23. Mars | 1680. | IV. | 26 |
| *Monte* (au Marq. Horace Bourbon del) diverses Instructions pour lui. | 1672. | III. | 415 |
| de-même | E. A. | | 419 |
| de-même | E. A. | | 423 |
| de-même | E. A. | | 424 |
| Lettre au même | f. d. E. A. | | 428 |
| au même 25. Juill. | E. A. | | ibid. |
| au même 3. Sept. | E. A. | | 431 |
| au même 17 & 24. Sept. | E. A. | | ibid. |
| au même | f. d. E. A. | | 435 |
| au même 8. Oct. | E. A. | | ibid. |
| au même 22 & 29. Oct. | E. A. | | 438 |
| au même | f. d. E. A. | | 440 |
| au même Oct. & Nov. | E. A. | | 444 |
| au même Déc. | E. A. | | 451 |
| au même 7. Janv. | 1673. | | 452 |
| au même 18. Févr. | E. A. | | ibid. |
| au même | Mars E. A. | | 453 |
| Instructions au même | 1676. | | 502 |
| Lettres au même | 1677. | | 506 |
| au même 3. Avr. | E. A. | | ibid. |
| au même 1. May | 1677. | | 508 |
| au même 21. May | E. A. | | ibid. |
| *Monte* (au Marq. Jean Matth. Bourbon del) Lettre 25. Sept | 1688. | IV. | 142 |
| *Montecuculi* (au Comte) 17. Mars | 1672. | | 78 |
| au même 27. Avr. | 1675. | III. | 488 |
| au même | f. d. 1675. | | ibid. |
| au même 23. May | 1676. | | 490 |
| au même 2. Juill. | 1678. | IV. | 94 |
| au même | f. d. | | 95 |
| *Morosini* (Procureur de Ven.) 11. Avr. | 1676. | | 17 |
| au même 26. Avr. | 1685. | | 83 |
| au même | f. d. 1686. | | 62 |
| au même 1. Mars | 1687. | | 74 |
| au même | May E. A. | | |
| au même | f. d. 1688. | | |


Table Alphabétique de Personnes.

Table Alphabétique de Personnes.


Ans. Tom. Pag.

*Magnani* (à la Marquise) Janv. 1658.
*Mantoue* (au Duc de) Mars 1683.
*Marie-Eleonore* (à la Reine-Mere)
Lettre Déc. 1636.
cinq Lettres à la même 1637.
douze à la même 1638.
seize à la même 1639.
à la même Janv. 1640.
*Matthey* (au Marquis) Déc. 1666.
*Mellini* (au Sgr.) Nov. 1676.
*Memmo* (au *Sr.*) Oct. 1672.
*Muti* (à la Marquise) Juill. 1688.

## N.

*Nonce* (au) de Cologne
11. Juill. 1661. III. 231
au même 22. Nov. 1674. 467
au même Févr. 1688. IV. 76
*Nonce* (au) d'Espagne 3. Juill. 1661. III. 233
au même 18. Janv. 1662. 246
au même 19. Nov. 1672. IV. 14
au même 15. Avr. 1679. III. 518
*Nonce* (au) de France Juill. 1678. 510
*Nonce* (au) de Naples 28. Avr. 1679. 457
au même 3. Juin. E. A. ibid.
au même 10. Mars 1685 IV. 50
au même 14. Avr. E. A. ibid.
*Nonce* (au) de Pologne
4. Juill. 1668. III. 339
au même 14 & 28. Sept. E. A. 408
au même f. d. E. A. 372
au même 9. Mars 1669. 381
au même 23 & 30. Mars E. A. 382
au même 13 & 27. Avr. E. A. 383
au même 25. May E. A. 384
au même 1. 15. & 29. Juin E. A. ibid.
au même 6 & 13. Juill. E. A. 389
au même 3 & 24. Août E. A. 390
au même 6. Sept. E. A. ibid.
au même 14. Déc. 1669. 389
*Nonce* (au) de Vienne 3. Juill. 1661. 231
au même 4. Oct. E. A. 241
au même 21. Déc. E. A. 245
au même f. d. 1675. 495
au même 15. Avr. 1679. 518
*Northumbria* (au Duc de) 20. Oct. 1666. IV. 63
à N. N. 10. Août. 1661. 7
au même 31. Avr. 1669.
au même 30. Nov. 1672. 14
au même f. d. IV. 44
au même f. d. 1687.
*Negroni* (au Vice-Légat) Avr. 1663.
*Neubourg* (au Duc de) May 1663.
au même Nov. 1676.
au même Déc. 1678.
*Nonce* (au) de Cologne. Janv. 1669.
*Nonce* (au) de France. Sept. 1678.
*Nonce* (au) de Naples. Avr. 1684.
*Nonce* (au) de Vienne. f. d. 1662.
au même May 1671.
au même Févr. 1672.
*Nunez Henriques* (à) Juill. 1667.

## O.

*Olivekrans* (au Gouverneur Gén.) 7. Juin 1680. IV. 104
au même 1. Août. 1682. 105
au même 16. Janv. 1683. 102
au même 21. May E. A. 105
au même 10. Avr. E. A. 141
au même 11. Sept. E. A. 116
au même 1. Déc. 1685. 138
au même 23. Mars 1686. 53
au même 15. May E. A. 119
au même 15. Mars 1687. 56
*Orange* (au Prince d') 22. Janv. 1689. 157
*Oxenstierna* (au Chancel. Axel) Juin 1645.
*Offerman* (au Sr.) Déc. 1678.
*Ornano* (au Marquis) Août 1667.

## P.

*Palatin* (à l'Electeur) 1646.
*V. l'Append. N. XVI.*
au même 19. Mars 1674. 79
*Pallavicini* (au Marquis) 31. Janv. 1682. 39
au même f. d. 1688. 47
*Parme* (au Duc de) 18. Oct. 1664. 88
au même 16. Mars 1686. 53
au même 2. Avr. 1689. 168
*Palerme* (à l'Archevêque de) f. d. 1683.
*Paul* (au Comte de St.) Oct. 1669. III. 345
*Parelle* (au Marq.) 29. Déc. 1685. IV. 98
*Pologne* (au Roi de) 4. Oct. 1661. III. 237
(à la Reine de) 4. Oct. 1661. ibid.
(aux Sénateurs de) Juill. 1668. 347
(aux Prélats de) Juill. E. A. ibid.
(aux Sénateurs & à la Noblesse de) Oct. E. A. 375
*Pompone* (au Ministre de France) Janv. 1677. 499
au même f. d. ibid.
au même 8. Juill. 1667. 288
au même f. d. 1678. 499
*Popoli* (au Duc) 12. Oct. 1680. 35
au même

| | Ans. | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| *Pufendorf* (à Sam.) - - | f. d. | 1686. | IV. 58 |
| *Putbus* (au Baron de) - | May | 1687. | IV. 141 |
| *Palatine* (à la Princeſſe) | Juin | 1668. | - - - |
| *Pallavicini* (au Marq.) - | f. d. | 1682. | - - - - - |
| au même - - - | Avr. | 1688. | - - - |
| *Palliotti* (au Marq.) - - | Avr. | 1688. | - - - |
| *Parelle* (au Marq. de) - | f. d. | | - - - - |
| *Parme* (au Duc de) - - | Oct. | 1664. | - - - |
| - - (à la Ducheſſe de) deux Lettres | | 1669. | - - - |
| - - (au Duc de.) - - - | Juill. | 1671. | - - - |
| au même deux Lettres - - | | 1675. | - - - |
| au même - - | Nov. | 1676. | - - - |
| au même deux Lettres | | 1677. | - - - |
| au même | Févr. & Nov. | 1679. | - - - |
| au même - - | Janv. | 1682. | - - - |
| au même | Janv. & Sept. | 1684. | - - - |
| au même trois Lettres | | 1685. | - - - |
| au même - - | May | 1687. | - - - |
| au même - - | Juin | 1688. | - - - |
| *Pamphilio* (au Prince) | Sept. | 1666. | - - - |
| *Philippe Guill.* (à l'El. Palat.) | Juill. | 1685. | - - - |
| à l'Electrice | Janv. | 1686. | - - - |
| *Piſani* (à l'Aliuſe - - - | Juill. | 1669. | - - - |
| *Plettenberg* (à Mr.) - - | Mars | 1664. | - - - |


## R.


| | Ans. | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| *Radzivil* (au Prince) | f. d. | 1680. | IV. 111 |
| au même 27. | Août | 1680. | - - 106 |
| *Redi* (au Sgr.) - - | 16. Déc. | 1684. | - - 47 |
| *Régence* de Suède (à la) - - - | | 1668. | III. 335 |
| *Rivani* (au Virtuoſo) | 7. May | 1668. | IV. 10 |
| *Roſenbac* (à l'Envoyé) - | f. d. | 1668. | III. 304 |
| au même le 13. 24. 27. & 31. | Juill. | E. A. | - ibid. |
| au même 3. 10. 16. & 21. | Août. | E. A. | - - 313 |
| au même, ſept Lettres. | Sept. | E. A. | - - 323 |
| au même, trois Lettres. | Oct. | E. A. | - - 330 |
| au même, quatre Lettres. | Déc. | E. A. | - - 333 |
| au même, quatre Lettres - - | Févr. | 1669. | - - 352 |
| au même, trois Lettres - | Mars | E. A. | - - 402 |
| au même 25. | May | 1669. | - - 402 |
| au même 4. | Juill. | E. A. | - 407 |
| au même 3 & 10. | Août | E. A. | - ibid. |
| au même : 8. | Oct. | E. A. | - - 408 |
| au même 14. | Mars | 1671. | - 409 |
| au même 31. | Août | 1675. | - - 410 |
| au même 17. | Sept. | 1677. | III. 411 |
| au même 18. | Déc. | 1677. | - - 413 |
| au même 3. | Déc. | 1678. | - ibid. |
| *Roſpigliſi* (à l'Abbé) 9. | Juill. | 1667. | - - 288 |
| - - au Bailli Camillo 14. | Sept. | E. A. | - - 289 |
| *Ryckius* (à Théodore) | f. d. | 1686. | IV. 240 |
| *Ralio* (au Comte Giov.) | Févr. | 1672. | - - - - |
| *Radzivil* (à la Princeſſe) | Juin | 1684. | - - - - |
| *Rangoni* (à Me. Barbara.) | Déc. | 1663. | - - - - |
| - - - au Marquis - - | Nov. | 1686. | - - - - |
| *Ribaldeſi* (au Gouvern.) | Mars | 1671. | - - - - |
| au même - - | Oct. | 1674. | - - - - - |
| *Roſi* (à Marcello de) - | Janv. | 1686. | - - - - - |
| *Roſenbac* (à l'Envoyé) pluſieurs autres Lettres, dans les années 1668 à 1670. | | | - - - - |


Table Alphabétique de Perſonnes.

## S.


| | Ans. | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| *Santini* (à l'Abbé & Secret.) | f. d. | 1678. | III. 457 |
| au même - - | f. d. | 1679. | - - 519 |
| au même - - | f. d. | | - - IV. 67 |
| *Savoye* (au Duc de) - - | f. d. | 1662. | III. 250 |
| au même 27. | Août | 1663. | IV. 70 |
| (à la Ducheſſe de) | 22. Sept. | E. A. | - - 69 |
| à la même 4. | Oct. | 1670. | - - 89 |
| à la même & au Duc de) 21. | Nov. | 1684. | - - 49 |
| (au Duc de) 24. | Juill. | 1685. | - - 135 |
| *Saxe-Lawenbourg* (au Duc de) - - | Juill. | 1682. | - - 40 |
| (à la Ducheſſe de) | 18. Juill. | E. A. | - - 96 |
| *Silverkrona* (au Sr.) 28. | Déc. | 1675. | III. 486 |
| au même 30. | Mars | 1676. | - - 487 |
| au même 16. | Août | 1681. | - - 462 |
| au même 29. | Sept. | 1685. | IV. 139 |
| *Solari* (à l'Abbé) - 10. | Août | 1661. | III. 8 |
| *Sparre* (au Baron) - 8. | Mars | 1667. | - - 276 |
| *Stenberg* (au Comte) 14. | Juin | 1668. | - - 301 |
| au même - - | f. d. | E. A. | - ibid. |
| *Strozzi* (au Duc) - - 8. | Avr. | 1662. | IV. 48 |
| *Suède* (à la Regence de) | 8. Oct. | 1636. | - - - - |
| au Grand-Echanſon) 8. | Déc. | 1638. | - - - - |
| à la Régence 26. | May | E. A. | - - - - |
| à la même - - - - | | 1668. | III. 335 |
| à la Reine-Mére - | | 1672. | - - 415 |
| *Sabionette* (au Duc de) | Janv. | 1684. | - - - - |
| *Salvius* (au Chanc. Adler.) | Sept. | 1648. | - - - - |
| *Santa Croce* (au Sgr.) | Janv. | 1686. | - - - - |
| *Santini* (à l'Abbé) - - - | f. d. | 1687. | - - - - |
| *Samandria* (au Marq.) - | May | 1688. | - - - - |

Table Alphabétique des Personnes


| | Ans. | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| *Sapedo* (à l'Ambassad.) | Mars 1654. | | |
| *Savoye* (au Duc de) | Juin 1665. | | |
| au même deux Lettres | 1672. | | |
| à la Princesse Louise de) | Nov. 1673. | | |
| au même deux Lettres | 1675. | | |
| à la Princesse, | Juin 1676. | | |
| *Silverkrona* (au Sr.) | May 1676. | | |
| au même | Sept. 1680. | | |
| au même | Sept. 1683. | | |
| *Sinzendorf* (au Comte de) deux Lettres | 1664. | | |
| *Severina* (à la Duchesse de St.) | Oct. 1687. | | |
| *Stropp* (au Secretaire) | Mars 1664. | | |
| *Suède* (à la Régence de) | Janv. 1638. | | |

## T.

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Terlon* (au Chevalier de) | f. d. 1667. | IV. | 61 |
| au même 8 & 22. | Mars 1668. | III. | 275 |
| au même Févr. & | Avr. E. A. | | 299 |
| au même Mars & | May 1684. | IV. | 120 |
| au même Févr. & | Sept. 1686. | | 124, 126 |
| *Terra Nuova* (à la Duchesse de) | Août 1684. | | 43 |
| *Texeira* (à Emanuël) | 1. May 1606. | III. | 269 |
| au même plusieurs Extraits de Lettres | 1672. | | 428 |
| au même en | 1673-1678. | | 481 |
| au même | Avr. 1687. | IV. | 140 |
| au même deux Lettres | 1688. | | 144 |
| au même | f. d. E. A. | | 145 |
| au même | Mars 1689 | | 145 |
| au même | 1689. | | 166 |
| *Thomas* (au Marq. de St.) | 24. Juill. 1685. | | 136 |
| *Toscane* (au Grand-Duc de) | 24. Nov. 1665. | | 63 |
| au même | Juin 1671. | | 8 |
| au même | Sept. 1675. | III. | 467 |
| au même | Nov. E. A. | IV. | 16 |
| au même | 3. Avr. 1677. | | 79 |
| au même | Juin 1685. | | 48 |
| au même deux Lettres | f. d. | | 64 65 |
| *Trotti* (à l'Evêque) | 14. Juill. 1674. | III. | 26 |
| *Turenne* (au Prince de) | 26. Mars 1669. | | 73 |
| *Tassis* (au Baron de) | Janv. 1684. | | |
| *Terlon* (au Cheval. de) | Févr. 1676. | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Texeira* (à Emanuel) deux Lettres | 1672. | | |
| au même | Déc. 1685. | | |
| *Toscane* (au Grand-Duc de) | Juin 1661. | | |
| au même | Déc. 1669. | | |
| au même sept Lettres de | 1670 à 1679. | | |
| au même dix Lettres depuis | 1682 à 1688. | | |
| à la Grande-Duchesse de) quatre Lettres | 1684. | | |

## V.

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Valenzano* (au Prince) | f. d. | IV. | 66 |
| *Vallier* (au Procureur de Venise) | Mars 1684. | | 42 |
| *Venise* (à la Républ. de) | Nov. 1661. | III. | 252 |
| *Vialardi* (au Comte Romoaldo) | Nov. 1686. | IV. | 66 |
| au même | Janv. 1687. | | 99 |
| *Vitelli* (à la Marquise) | 16. Oct. 1681. | III. | 470 |
| *Ulfeld* (au Comte Corvitz) | Mars 1661. | | 230 |
| *Voigt* (à l'Astrologue) | f. d. 1689. | IV. | |
| *Vossius* (à Isaac) | 3. Nov. 1668. | | |
| au même | f. d. | | |
| *Valenzano* (au Prince) deux Lettres | 1686 | | |
| *Valignani* (au Marquis) | Juill. 1688. | | |
| *Vallier* (au Procureur) | Nov. 1676. | | |
| *Vassanau* | Voy. *Wasanau* | | |
| *Vasto* (au Marquis del) | Nov. 1673. | | |
| *Velos* (au Viceroi de Naples, de los) | Juill. 1679. | | |
| au même | Juin. 1680. | | |
| *Visconti* (au Cardinal) | Sept. 1683. | | |
| *Visconti* (au Marquis) | Oct. 1680. | | |
| au même & à la Marquise | Sept. 1683. | | |
| *Vitelli* (au Marquis) | Oct. 1681. | | |

## W.

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Wasanau* (au Comte) | 14. Juill. 1674. | III. | 474 |
| au même | 24. Août E. A. | | ibid. |
| au même | 1. Sept. E. A. | | 475 |
| au même | 8. Sept. E. A. | | 476 |
| au même | 22. Sept. E. A. | | 477 |
| au même | 17. Nov. E. A. | | 479 |
| au même | 16. Févr. 1675. | | 480 |
| *Wasmuk* (au Profess.) | 21. Juin 1687. | IV. | 57 |
| *Wicquefort* (au Ministre) | Déc. 1672. | | 15 |
| *Wurtz* (au Maréchal) | f. d. 1668. | III. | 322 |
| au même | 6. Juill. 1669. | | 405 |
| au même | f. d. E. A. | | 407 |

## X.

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Ximenez* (au Prieur) | 1648. | IV. | 47 |

# APPENDICE

DE

PIECES JUSTIFICATIVES ET RELATIVES

AUX

## MEMOIRES CONCERNANT

*LA REINE*

# CHRISTINE,

*Tirées des Archives & des Regiſtres.*

*Leſquelles ſe trouvent citées dans les*

TOMES III. & IV. *desdits Mémoires.*

Appendice de Piéces Juſtificatives.

rangue que lui fit le Grand-Chancelier en cette occaſion, & la Réponſe de la Reine, qui remplit d'admiration tous ceux qui eurent le bonheur d'en être témoins.

De la vivacité ſurprenante de ſon eſprit.

De ſon jugement extraordinaire.

Elle n'admiroit qu'avec peine, & mépriſoit ce qui étoit mépriſable.

Elle donnoit le juſte prix à tout.

Elle avoit une antipathie naturelle pour les Nains & pour les Bouffons.

Son aſſiduité à l'étude.

Son inſatiable déſir d'apprendre & de s'inſtruire de ſon devoir.

De l'amour qu'elle avoit pour les Belles-Lettres.

Des progrès qu'elle faiſoit dans les Sciences, dans les Langues étrangéres, & dans toutes les Connoiſſances.

De la facilité avec laquelle elle concevoit les choſes les plus difficiles.

Du ſoin que l'on prit à bien cultiver ſes nobles inclinations.

Du mépris qu'elle faiſoit des poupées & autres amuſemens proportionnés à ſon âge & à ſon ſexe.

De ſon diſcernement en tout.

De ſon goût fin & délicat.

De la maniére dont elle partageoit la journée.

De ſes Exercices.

De ſa grande agilité & diſpoſition à tous les Exercices: elle manioit une épée & un cheval auſſi adroitement & vigoureuſement qu'aucun autre, & tiroit avec une merveilleuſe juſteſſe.

Son reſpect pour la Reine ſa Mére.

Elle avoit beaucoup d'amitié & de confiance pour ſon Précepteur & ſes Gouverneurs, & une eſtime extraordinaire pour le Grand-Chancelier, qu'elle écoutoit avec un plaiſir extrême.

Elle n'aimoit pas les corrections, & n'en ſouffroit que de ſon Précepteur, de ſon Gouverneur & du Grand-Chancelier; ſe moquant de tout ce que lui diſoient les Femmes, & même ſa Tante. Elle vouloit qu'on lui rendît raiſon de tout, & ne s'opiniâtroit jamais quand on lui faiſoit voir par raiſon qu'elle avoit tort.

De ſes divertiſſemens.

Elle mépriſoit toutes ſes Femmes, & s'en moquoit: elle aimoit les belles Filles & haïſſoit les vieilles, mais elle n'avoit aucune confiance ni aux unes ni aux autres.

Elle avoit honte de converſer avec les enfans de ſon âge.

Elle vouloit tout ſavoir, & avoit un déſir inſatiable d'apprendre & de ſe rendre habile.

Elle n'aimoit de *l'Ecriture Sainte* que le Livre de la *Sapience* & les Ouvrages de SALOMON, qui lui plaiſoient infiniment.

Ce fut par ces Livres qu'elle prit la réſolution de s'abſtenir du Vin.

De ſa ſobriété dans le boire & le manger.

De l'averſion inſurmontable qu'elle avoit pour le Vin & la Biére.

Du châtiment qu'elle reçut de la Reine ſa Mére pour avoir bu de l'eau de roſée.

De ſa grande libéralité, dont elle donna des marques dans ſa plus tendre jeuneſſe.

Elle réſolut de ſe rendre digne de ſa naiſſance & de ſa fortune par ſon application & par ſes travaux.

Des grands ſentimens que la lecture de la *Cyropédie*, de *Quinte Curce* & de l'*Hiſtoire Romaine* lui inſpiroit.

CYRUS, ALEXANDRE, SCIPION & CESAR étoient ſes Héros, & elle les eſtimoient plus que ſon Pére.

Ce

Appendice de Piéces Juſtificatives.

De ce que dit ſi heureuſement ſur cela le Grand-Chancelier *Oxenſtierna*.

Sa profonde diſſimulation, qui trompoit les plus habiles dans ſa grande jeuneſſe, hâta ſa majorité.

De ſa propreté & de ſon bon goût dans ſes habits, mêlés d'un grand mépris pour ces bagatelles.

Elle haïſſoit les miroirs, diſant qu'ils ne lui montroient rien d'agréable.

Du peu de tems qu'elle mettoit à manger, à s'habiller & à dormir.

Réflexions qu'elle faiſoit toutes les fois qu'elle étoit aſſiſe ſur le Trône.

Sa paſſion pour le Jeu, & la généroſité avec laquelle elle jouoit.

Elle quitta entiérement le jeu auſſitôt qu'elle entra dans la Régence, & par quel motif.

Sa paſſion pour la Chaſſe, dont elle uſa de-même que du Jeu.

De l'averſion qu'elle avoit du Mal.

Son amour pour le Célibat. Cet amour fut la premiére diſpoſition à la glorieuſe converſion de la Reine.

Son premier penchant pour la *Religion Catholique*, vint de ce qu'on lui avoit dit que l'*Egliſe Catholique* ne permettoit pas aux Laïques de lire la *Bible*. Elle faiſoit aux gens un mérite du Célibat, & elle croyoit le Purgatoire. Elle dit, en ſe recriant, à ſon Précepteur : hà! que cette Religion eſt belle! j'en veux être. On voulut lui donner le fouët pour l'avoir dit; mais ſa Tante, qui devoit faire cette exécution, ſe repentit de l'avoir tenté ſans effet; la Reine ayant déjà neuf ans, ne vouloit plus le ſouffrir.

Elle étoit intrépide, rien ne l'étonnoit.

Son amour pour la Gloire & pour les grandes choſes.

Son inclination pour les Armes, pour la Guerre & pour la fatigue.

Son indignation contre ſon Sexe.

Elle avoit une incapacité poſitive pour s'appliquer aux occupations & aux ouvrages de ſon Sexe. Elle faiſoit déſeſpérer là-deſſus toutes ſes Femmes, ſe moquant d'elles & de leurs occupations.

On ne pouvoit rien ſuppoſer à la Reine, à qui tout ce qu'on diſoit, étoit ſuſpect. Elle ne croyoit jamais rien, qu'après en avoir douté longtems.

De ſon art merveilleux à connoître le mérite & les défauts de tout le monde.

De ſa Religion.

De ſa noble fierté.

Elle eſtimoit & mépriſoit ce qui étoit digne de l'être.

Des défauts de ſa taille.

De ſon abord heureux & charmant.

De ſa bonne grace dans toutes ſes actions.

De cette Majeſté qui lui étoit ſi naturelle.

De ſa civilité & de ſon honnêteté.

Elle ſe faiſoit reſpecter, admirer, aimer & craindre de tous ceux qui avoient l'honneur de l'approcher.

De ſes maladies.

Des accidens qui lui ſont arrivés.

Des grands événemens.

De ſes victoires ou pertes.

De ſon tempérament ardent & impétueux, un peu enclin à la mélancolie & à la ſolitude: ce qui ne paroiſſoit pourtant pas dans ſa converſation.

De ſa promtitude.

Ses défauts: la colére, l'impatience, l'orgueil, & ſon mépris pour les hommes & les choſes, qu'elle pouſſa trop loin. Elle mépriſoit trop les bien-

Appendice de Piéces Justificatives.

bienſéances ordinaires établies dans le Monde, & ne s'y vouloit jamais aſſujettir.

Du penchant ſatyrique qu'elle avoit à la raillerie, & de la façon terrible dont elle s'en acquittoit.

Des Généraux qui commandoient ſes Armées en ſon nom.

Des Forces de Mer ou de Terre qui ſe rencontrérent alors.

De l'admiration & l'étonnement que ſes vertus héroïques & ſon grand mérite avoient fait naître par-tout.

Ce qui eſt de plus merveilleux, eſt qu'on ne remarqua jamais dans les actions de cette jeune Princeſſe rien de foible, ni de rampant; au contraire tout ce qu'elle faiſoit, étoit digne d'elle, & ſurpaſſoit ſon ſexe & ſon âge.

De l'averſion inſurmontable qu'elle fit paroître pour le mariage.

Des ſoins perpétuels que la Princeſſe ſa Tante, Sœur du feu Roi, prit inutilement pour la diſpoſer à épouſer ſon Fils le Prince CHARLES Palatin, lorſqu'elle étoit ſa Gouvernante.

De l'amour infini que ce Prince avoit pour la Reine.

Des aſſiduités, des ſoins & des reſpects infinis du Prince envers la Reine, qui cependant ne purent jamais lui perſuader ſon amour, ni l'obtenir d'elle.

Son amour pour la Vérité & ſon averſion pour le Menſonge.

La flatterie lui déplaiſoit infiniment.

Victoires obtenues de toute part ſous ſes glorieux auſpices.

Tous les Actes importans qui ſe paſſerent durant ſa Minorité, ne ſe firent qu'avec la réſerve, de les faire ratifier de la Reine, ſi elle les approuvoit, étant majeure.

De la magnificence de ſon Régne.

De ſa clémence.

De ſa compaſſion pour les Malheureux.

Du plaiſir qu'elle avoit à les ſecourir.

De ſa ſévérité.

De la maniére noble & facile avec laquelle elle écrivoit & parloit.

On ne put jamais l'obliger à parler *Latin*, quoiqu'elle le ſût parfaitement.

Elle apprit parfaitement le *Latin* avant que de ſavoir lire. Le déſeſpoir de ſon Précepteur là-deſſus. Celui du Roi GUSTAVE le conſola, diſant qu'il avoit fait de-même.

Elle haïſſoit la Pédanterie autant qu'elle aimoit les Belles-Lettres.

Elle aimoit à ſe cacher aux gens, & haïſſoit l'oſtentation & la vanité.

Elle étoit impénétrable, & peu de gens peuvent ſe vanter de l'avoir bien connue, quelque familiére qu'elle parût.

Elle avoit la vue fort foible dans ſon enfance, laquelle ſe fortifia par l'âge & par la lecture.

Elle ne portoit jamais de maſque ni de coëffe, & n'avoit aucun ſoin de ſon teint, ni de ſon corps à la propreté près, qu'elle aimoit, mais non pas juſqu'au ſcrupule.

Elle étoit ennemie mortelle de la contrainte, & aimoit la liberté ſur toutes choſes.

Nupes

Num°. II. Tome III. pag. 13.

# *De l'Origine & des Armes de la Maiſon Royale* DE WASA.

CHRISTINE s'étant propoſée de rectifier pluſieurs fautes que le Sr. *de Prade* avoit faites dans ſon *Hiſtoire de* GUSTAVE-ADOLPHE, Pére de la Reine & de CHARLES-GUSTAVE, ſon Succeſſeur, Rois de *Suède*, elle débuta par la Généalogie, que l'Hiſtorien *François* avoit donnée dès le commencement de ſon Ouvrage. J'en rapporterai ici quelques parcelles, à cauſe des remarques que la Reine y a faites de ſa propre main (*a*).

GUSTAVE-ADOLPHE, dit *le Grand*, Roi de *Suède*, dont on entreprend ici d'écrire la Vie, deſcendoit de CHARLES *de Waſa*, iſſu de ST. ERIC, Roi de *Suède* (*), qui fut tué en combattant l'an 1160.

CHARLES eut un Fils nommé NICOLAS, qui vivoit en 1309, Pére de CHRISTIAN, Pére de JEAN, qui mourut en 1477 (†), & laiſſa pour Succeſſeur *Eric* Duc de *Gripsholm*, Gouverneur de l'Iſle d'*Aland*, le 8. Novembre 1520. ERIC eut la tête tranchée dans l'Hôtel-de-ville de *Stockholm*, par l'ordre tyrannique de CHRISTIAN II. Roi de *Dannemarc*, qui s'étoit rendu maître de la Place, & qui fut Pére de GUSTAVE I. du nom. (§).

GUSTAVE, qui nâquit l'an 1490 (**), ayant été conduit priſonnier par les *Danois* à *Copenhague*, trouva moyen de s'échapper, & retournant en *Suède* il l'affranchit de la domination des Etrangers (††).

L'an 1523 il fut élu Roi en pleine compagne près d'*Upſal*, ſur les pierres où s'aſſembloient les Etats (§§), couronné en 1528, & mourut en 1560, après avoir introduit la *Religion Proteſtante* dans ſon Royaume. Il laiſſa trois Fils, dont ERIC parvint au Trône, mais il fut dépoſé en 1568. Son Frére JEAN lui ſuccéda, & étant mort en 1592, ſon Fils SIGISMOND vint après lui, mais fut exclu en 1600, pour avoir voulu introduire de-nouveau le *Catho-*

(*a*) Dans ſes *Miſcellanea Hiſtorica* Tom. XII. pag. I. &c.

(*) Au moins ce Saint entre dans la Famille de *Waſa* dans l'Arbre Généalogique que S. E. Mr. le Comte *Guſtave Bonde*, Sénateur de *Suède*, publia il y a quelques années: où il fait voir que celle de *Waſa* deſcend de plus proche de l'ancienne Maiſon des vieux *Sture*. (1).

(†) *Chriſtine* ajoute ici: „ *Il n'y a pas un mot de vrai dans cette Généalogie, dans laquelle les noms & les tems ſont ſi confondus, qu'on ne connoîtra jamais la Race* Guſtavienne *à ceſte deſcription*".

(§) *Tirez-moi*, dit la Reine à ſon Secretaire *Galdenblad*, *la véritable Généalogie de notre Maiſon, depuis le Pére de* Guſtave I. *juſqu'à moi.*

(**) *Il fut appellé, de ſon tems, Guſtave le Grand*, dit *Chriſtine:* & en liſant les Révolutions de *Suède* par *Vertot*, & les Hiſtoriens *Suédois*, on conviendra qu'il méritoit bien ce Surnom.

(††) *Cela eſt vrai*, ajoute ici la Reine: *il étoit Grand-pére de Guſtave-Adolphe.*

(§§) La Reine remarque ici, *que cette Cérémonie étoit abolie long-tems avant lui.* Voyez-là-deſſus *Loccenii* Antiquitates Sueciæ. Lib. II. cap. I. p. 31.

(1) V. Son *Conſpectus Suecia Regum & Reginarum Genealogicus* Tab. V. VI. & VII.

Appendice de Piéces Justificatives.

*Catholicisme* en *Suède:* & la Couronne fut déférée à son Oncle CHARLES IX. Pére de GUSTAVE-ADOLPHE, Pére de CHRISTINE, Reine de *Suède* .... SIGISMOND laissa deux Fils, LADISLAS-SIGISMOND & JEAN-CASIMIR, Rois de *Pologne*, l'un après l'autre. Le dernier renonça à la Couronne en 1668, & vint en *France*, où LOUIS XIV. lui donna l'Abbaïe de St. *Germain-des-Prez*. Il mourut à *Nevers* le 17. Décembre 1672.

C'est à peu près à ceci que se réduisent les remarques de CHRISTINE touchant la Famille de *Wasa*, à l'endroit d'où cela a été tiré (*). Cependant CHRISTINE s'étant apperçue que la Généalogie produite par l'Historien *François* étoit trop défectueuse pour pouvoir être réparée, & qu'il n'avoit rien dit des Armes de cette Famille Royale, voici la Dissertation qu'elle en a dressée elle-même: on l'a fait composer en *Italien* par son Secretaire, à qui elle en avoit fourni les matériaux. Nous ne doutons nullement qu'elle ne fasse bien du plaisir, sur-tout aux *Suédois*, qui ne s'attendront guéres à un pareil Ouvrage de la part de cette Reine, (*a*) quand même il s'y trouveroit quelques passages sujets à caution.

## *Esplicazione dello Stemma Gentilizio di* Suezia.

Il Manipolo d'oro è certo l'Arma antica della *Suezia*, e chi lo dice, non s'inganna: mà è anche vero, ch' è l'Arma antica della Real Casa *Gustaviana*, così chiamata in *Suezia*, da poi che ne uscirono dei Rè, poiche prima le famiglie, secondo l'antica usanza di *Suezia*, non havevano cognome alcuno, mà si chiamavano Tal di Tale, essendo la Gustaviana da tempo immemorabile di nazione pura Suedese, e non forastiera, come son molte altre famiglie di *Suezia*.

Il cognome di WASA è stato imposto poi da' *Tedeschi*, e *Polacchi* nei tempi più moderni, che vuol dire Manipolo.

A questa famiglia, come ad altre, che la fortuna hà essaltate, non sono mancate favolose Genealogie, mà senza entrare in cantafavole, si può dire con verità, che sia stata trà le antichissime e nobilissime in *Suezia* molto tempo prima che ne diventassero Rè, e che anco in istato privato habbia havuto comuni le Armi col Regno, come si può provare da molti antichi monumenti rimasti in *Suezia* nelle Sepolture degli antichi della medesima Casa *Gustaviana* in molti luoghi: se questa poi sia per grazia, o concessione, o altrimente, non si sà.

Vi è però chi crede, che l'Arma antica di questa Real Casa fossero le trè Corone, e che il Manipolo d'oro fosse più moderno: mà al contrario è certo, che le trè Corone sono l'Arma più moderna, ed il Manipolo d'oro la più antica alla Corona: Mà comunque si sia è indubitato, che l'una e l'altra insegna sono state usate vicendevolmente dai Rè di *Suezia*, e dalla famiglia *Gustaviana*, essendo ancora in istato privato, come si può provare con antichissimi documenti (†).

Si

(*a*) Il se trouve parmi ses Miscellanea Historica pag. 342-359.

(*) D'un passage dans la Vie de *Christine*, écrite par elle-même (pag. 12.) on peut conclurre que cette Piéce-ci a été composée après.

(†) J'avoue que ces Monumens antiques me sont trop inconnus, pour être assuré de tout ce que la Reine avance ici. Cependant j'ai dit dans une remarque sur la Vie de *Christine*, écrite par elle-même (pag. 13. n.), que quoique les Historiens *Suédois* ayent tenu les Armes de la Famille de *Wasa* pour un Manipule ou Bouquet d'épis de bled, le célébre

Si crede bene, che ſiccome la *Suezia* era prima Regno Elettivo, coſì habbia variato molte volte le ſue Arme, e ſiano anche confuſe con quelle delle *Gotie*, che da molti ſecoli non ſi ſono mai diviſe dalla *Suezia*. Mà come queſta Nazione hà fatto ſempre più profeſſione d'Armi che di Lettere, hà perciò trascurato molte coſe di queſta ſorte: onde non ſe n'hanno le notizie ſi chiare, ne ſi certe, maſſime, che tante rivoluzioni di dominj e diverſità di governi, alle quali è ſtata ſogetta in tempo che il Regno era elettivo, hanno cagionate varie mutazioni non ſolo nelle Arme, mà anco nelle Leggi e ne' coſtumi, ſin al tempo che cominciò a regnare la Caſa *Guſtaviana*, che fù prima che poſſedeſſe *jure hæreditario* queſto Regno. Sicche non è maraviglia, che ſi vedano tante varietà negli autori, di quali non ſempre diſtinguono i tempi ed i ſecoli, facendo però grand' errori in molte coſe anco più eſſenziali che non ſono le notizie delle arme, e de' loro colori. Appendice de Piéces juſtificatives.

Oltre che, ſendo queſto Regno coſì diviſo dall' altro mondo, haveva i ſuoi affari ed intereſſi ſi ſeparati dalle altre Nazioni, che a pena ſi ſono fatti conoſcere, e ciò non è ſtato che per via delle armi, colle quali hanno inquietato ſe ſteſſi, e gli altri in modo, che le notizie delle coſe loro ſono ſtate o ſcarſe, o per lo più molto alterate da' loro Emoli, e Nemici, da' quali i *Suedeſi* ſono ſtati ſuperati ſpeſſo con le parole, mà rare volte con le opere.

L'Autore però parlando delle guerre (*) fatte trà la *Suezia*, e la *Danimarca* per la pretenſione delle trè Corone negli ultimi Secoli, dice, che cagionarono gran danni a queſte due Corone: mà chi leggerà le hiſtorie del *Nort*, trouerà, che i Daneſi, eccettuata la tirannia ch' eſſercitarono ſopra la *Suezia* nel tempo del Rè *Chriſtiano* chiamato il Tiranno, non hanno havuto mai neſſun vantaggio ſopra i *Suedeſi*, anzi che queſti hanno triomfato ſempre ſopra i *Daneſi*: ne vi è altro Rè di *Danimarca*, che il preſente CRISTIANO V. che poſſa vantarſi d'haver riportato mai alcun vantaggio ſopra la *Suezia*. L'arbitraggio poi, del quale parla l'autore, fù meſſo in mano alle Città anſeatiche per eterna vergogna delle due Corone del *Nort*, la ſimplicità e la barbarie, delle quali fece che conſentiſſero ambedue ad una tal viltà: ma poi queſte povere Città l'hanno pagata, perche in queſto noſtro Secolo ſono ſtate quaſi tutte ridotte ſotto l'ubbidienza della *Suezia*, e chi vive ancora ſi ricorderà quando fono ſtate occupate.

Ritornando all' Arma, certo è che la *Suezia* hà uſata quella del Manipolo d'oro, ed anco quella delle trè Corone in diverſi Secoli.

Il Manipolo però ſi crede che ſia l'Arma vera della *Suezia*.

Il Lione delle due *Gotie*.

Vi è pure un' altro Lione che l'inquartava il Rè GIOVANNI III. ch' è di *Finlandia*: non ſi ſà però di certo qual veramente ſpetti a ciaſcuna: mà non ſi mette in dubbio, che il Manipolo d'oro, e le trè Corone ſiano comuni, come ſi è detto, al Regno ed alla famiglia *Guſtaviana*, anche prima che cominciaſſe a regnare: e queſto è certiſſimo.

Il manipolo d'oro era anticamente in campo nero, e GUSTAVO lo mutò in azzurro, quando fù fatto Rè, il quale uni, ed inquartò le trè Corone ed il Manipolo d'oro nelle ſue Arme, come hanno ſeguitato a fare poi tutt' i ſuoi Succeſſori fino alla Regina CHRISTINA, la quale uſò ſolo le Arme moderne

lébre Mr. *d'Ere* a pourtant ſoutenu par des raiſons fort probables, que ces Armes repréſentent proprement un Fagot ou Faiſceau, ſemblable à ceux que portent les Soldats quand ils veulent eſcalader la muraille ou le rempart d'une Forteresſe aſſiégée.

(*) Le Sr. de *Prade* ne parle qu'en peu de mots de cette guerre des trois Couronner, & il ſe peut que *Chriſtine* a eu ici quelque autre Auteur en vue.

Appendice de Pieces Justificatives.

nel della *Suezia* e *Gotia*, e lasciò il Manipolo, servendosene solo nel Sigillo della Camera; e negli ultimi anni del suo Regno usò anche le trè Corone sole: e dopo haver dato il Regno a CARLO GUSTAVO prese per se il Manipolo, per distinguersi da tutti gli altri Rè, essendo questa Arma unicamente sua, e quella delle trè Corone in quel tempo comune si alla *Suezia*, che alla *Pologna* ed alla *Danimarca*: e fece questo, perche il Manipolo non fosse levato da gli altri, havendo havuto fin dà primi anni 'l pensiero risoluto di mutar Religione, e però di non maritarsi mai.

Havrebbe potuto la Regina far pigliar le sue Arme ed il suo cognome al Rè CARLO GUSTAVO, mà havendo havuto sempre in sommo disprezzo simili bagatelle, non vi pensò mai: e benche ne fosse supplicata dall' istesso Rè a fargli questo honore, non volle consentirvi, dicendogli la Regina, che quando sarebbe stato Rè ventiquatro hore, il cognome, e la Casa *Palatina* sarebbe tanto buona quanto la *Gustaviana*, e che a lei nulla importava della Casa sua: che desiderava bensì, che rendesse eterna, se fosse possibile, la gloria e la felicità del Regno, poiche altra Casa non conosceva in questo mondo, che quella sola.

Le trè Corone sono sempre state in campo azzurro, eccetto che una volta in una divisione del Regno, del quale si disputava per doppia elettione, ed ambidue gli eletti presero le trè Corone per Arma, mà l'uno in campo rosso, e l'altro in azzurro, e credesi che questi fossero della Casa Real *Gustaviana*; mà non sen' hà certa notizia. Tuttavia vi è chi dice, che prima di GUSTAVO siano stati altri Rè di questa Casa, e particolarmente vi è chi crede, che il Rè S. ERICO fosse della medesima famiglia, del che però si lascia la verità a suo luogo.

L'Eletto che prese le trè Corone, e prima del Manipolo, portava in campo azzurro trè barre d' oro, non d' argento, perche gli antichi ed immemorabili colori della *Suezia* sono sempre stati azzurro ed oro: e questa è la ragione perche si vedano queste barre ed i Lioni col manipolo, lequali sono state poi trasmutate in argento, forse per lo scrupolo delle regole d' Armeria, che non ammettono oro sopra oro. Altri dicono per esprimere i trè famosi laghi della *Suezia*, mà chi scrive, crede che i forastieri, e particolarmente i *Polacchi* habbiano guaste le arme con mutar i colori a lor capriccio.

La materia del Manipolo, chi dice che sia di Spighe, chi di graminia, chi di palme, chi di lino, ed è che si trova diversamente espresso: mà certo è che sempre è stato il manipolo d' oro.

Il Rè GUSTAVO non fù chiamato da' Popoli, come suppone l'Autore, poiche essendo egli in ostaggio in *Danimarca* sene fuggì in *Allemagna*, di là, dopo molto tempo, ritornò in *Suezia* per mare, fuggendo così la *Danimarca*, per la quale gli sarebbe convenuto necessariamente passare, se fosse andato d' *Allemagna* in *Suezia* per terra. Si tenne nascosto per uno spazio di tempo nella provincia di *Dallia*, ove si fece Capotruppa de' malcontenti d' ogni sorte di gente, indi cominciò a poco a poco ad azzuffarsi co' Danesi con somma sua fortùna, e crebbe tanto il suo partito, che alla fine liberò la sua Patria dall' oppressione de' Danesi, e cacciò dal Regno il Rè CHRISTIANO, chiamato in *Suezia* il Tiranno: onde acquistò tanto merito colla sua Nazione, che di consenso comune fù dichiarato Rè, e fù lui, e non GIOVANNI, che fece il Regno hereditario nella sua famiglia masculina, chiamata da lui *Gustaviana*. Concesse, in memoria di questa sua gloria e fortuna, grandi e speciali privilegj alla provincia di *Dallia*, quali hà goduto fin tanto che durarono i suoi successori, e gli furono accresciuti dal Rè GUSTAVO ADOLPHO, e dalla Regina CHRISTINA.

Il Rè CARLO IX. Padre del predetto Rè GUSTAVO ADOLPHO, dopo haver scacciato il Rè SIGISMONDO suo Nipote dal Regno, lo rese hereditario anche

che nelle femine, in mancanza della linea mascolina, escluse però le femine maritate, e la loro descendenza: e questa Costituzione fù fatta dal medemo Rè CARLO IX. a *Norkopino* l' anno 1604. ch' è una delle leggi fondamentali del Regno.

Appendice de Piéces Justificatives.

Il caso avenne poi nella persona di CHRISTINA, che successe alla Corona dopo la morte del Rè GUSTAVO ADOLPHO suo Padre, il qual haveva di gia, sua vita durante, fatto prestarle homaggio nel 1627. come dice l' Autore in virtù della sudetta Costituzione del Rè CARLO IX. suo Padre.

Si deve però avertire l'Autore, ch' è falsissimo, che l'anno 1633. fosse fatto decreto a favor di CHRISTINA, poiche dal tempo che le fù prestato homaggio, vivente il Rè suo Padre, fu riconosciuta per Herede, e dopo la di lui morte, per Regina da tutto il Regno; il che fù fatto del 1633.

Molto piu falso è che in quell' anno fosse stato determinato, che mancando la Regina CHRISTINA, havesse da succedere la Casa *Palatina*, ed i figli del Principe GIOVANNI CASIMIRO *Palatino*, non essendosi mai pensato in *Suezia* a tal cosa, e sarebbe stato lapidato, chi havesse havuto ardire di sognarla, nè durante la minorità si poteva fare, nè pensare tal' attentato, anzi questo supposto è tanto lontano dal vero, che molte volte, nella minorità, il Senato e la Regenza di *Suezia* sono stati sul punto di cacciare dal Regno il *Palatino* con tutt' i suoi figli: il che in tanto non fù esseguito, in quanto la Corona gli doveva una grossa somma di danari per la dote della moglie, e le guerre non gli permettevano all' hora di pagargliela.

Entrata la Regina CHRISTINA nella sua maggiorità, dichiarò subito la guerra alla *Danimarca*, mà sene sbrigò presto presto con somma sua gloria e felicità, e stabili le sue conquiste fatte sopra quella Corona con una pace gloriosa ed avantaggiosa a se, ed al suo Regno: Fù questa guerra che diede campo al Principe *Palatino* CARLO GUSTAVO suo Cugino di segnalar il suo valore, e far conoscere i suoi talenti alla Regina, poiche servendo egli nella sua armata in *Allemagna* di Capitano di Cavalleria, fù spedito dal *Torstenson*, che la comandava allora come Maresciallo, e Luogotenente della Regina, per render conto alla Maestà sua dell' operato suo, e ricever i suoi ordini: havendo la Regina sentito le relazioni del Principe, e conosciuto in lui talenti e valore, vi pose la mira come a soggetto che le parve adequato al dissegno ch' ella haveva di stabilir al Regno nella di lui persona una nuova successione, poiche non si poteva sperar da lei, per esser risoluta di non maritarsi mai, come s'è detto di sopra. Onde lo spedì di nuovo con ordini necessarj al Medemo *Torstenson*, e gli diede un regimento di Cavalleria Tedesca nella stessa armata, e gli fece molte altre grazie.

Dopò uno Spazio di tempo, continuando il detto Principe a segnalar il suo valore, lo dichiarò, nella sua assenza, suo Successore, in caso della sua morte, ed a questa successione stentò assai a far consentire il Senato, e gli Stati. Questo fù fatto nell' anno 1649. (*)

Essen-

(*) C'est une faute; car ce fut l'an 1649 que CHARLES-GUSTAVE fut déclaré par les Etats de *Suède*, Prince Successeur de *Christine*. L'Auteur paroît avoir fait cette bévue à dessein pour plâtrer le paragraphe suivant, où il dit que la Reine rappella *Torstenson* en 1648, & fit CHARLES-GUSTAVE Généralissime à sa place .... *Torstenson* demanda permission de se démettre de son Commandement, à cause de la goutte dont il étoit extrêmement travaillé. Il l'obtint dès l'an 1646, & CHARLES-GUSTAVE WRANGEL lui succéda immédiatement. Ce ne fut que deux ans après que le Prince CHARLES-GUSTAVE devint Généralissime des Armées de *Suède* en *Allemagne*, où il tint la main à l'exécution de la Paix de *Westphalie*. (1)

(1) V. Les Mémoires de CHRISTINE Tom. I. pag. 83. 151, 169. &c. 172. 176.

Appendice de Pieces Justificatives.

Essendo il Principe di ritorno in *Suezia* per ringraziar la Regina del favore, che gli haveva fatto, lo rimandò di nuovo con dodici milla huomini in *Allemagna*, e lo dichiarò suo Luogotenente Generale Generalissimo in *Allemagna*, richiamando il *Torstenson* in *Suezia*, e questo fù fatto del 1648. di primavera; mà la pace fatta coll' Imperio finì questa spedizione. Hebbe poi ordine, e plenipotenza il Principe sudetto dalla Regina a trattar, e conchiudere il Trattato dell' Esecuzione per parte della Regina col Principe Piccolomini Plenipontenziario dell' *Imperatore* a questo effetto, e così restò senza altro comando.

Continuò poi la Regina a governar come prima, conservando sin' all' ultimo momento la sua suprema autorità, la quale fù posseduta da lei maggiore, e più assoluta di quella che ogn' altro Rè suo Predessore havesse havuta mai: il che è noto a tutta la *Suezia*, che la Maestà sua si rese in quel tempo gloriosa, triomfante, e formidabile per mare, e per terra a l'*Europa* tutta, e concluse finalmente quella Pace di *Westfalia* sì gloriosa a lei, ed al suo Regno, quanto ogn' uno sà. Onde dal Regno le fù decretato il cognome d'*Augusta*, e l'arco triomfale con la sequente Inscrizzione:

OPT. MAX. PRINC.
REGINAE. CHRISTINAE. AUG.
SUECIA SUA. FELIX; VICTRIX; TRIUMPHANS.
D. D.

In mezzo a queste gloriose attioni, illuminata da Dio finì di connoscere con Salomone: *quod omnia vanitas*; e sentendosi chiamata alla gloria di professare a tanto suo costo la verità della fede Cattolica, per esseguire un sì gran pensiero, e non mancar nè a Dio, nè a se, nè al suo Regno, dichiarò il Principe *Carlo Gustavo*, e i di lui Descendenti mascolini Rè di *Suezia* suoi Successori nell' anno 1654. che contando doppo la sua Maggiorità fù il decimo del suo Regno, e l'auge della sua gloria e fortuna, riservandosi intiera ed illesa la Sovranità, nella quale Iddio l'haveva fatta nascere, per poter con libertà, senza recar disturbo al suo Regno, professar la verità della nostra S. fede: come poi fece quando venne a *Roma*.

Il Rè Carlo Gustavo, per dar qualche contrasegno dell' immenso obligo suo verso la Regina CHRISTINA, fece stampar una Medaglia che fù la sua prima con questo motto: A Deo et CHRISTINÆ, e mise ne' suoi primi Diplomi: Carolus Gustavus *Dei* et *Christinæ gratia Rex* &c. (*), e lo poteva dire con somma ragione e verità, sapendo egli molto bene, quanto sudor, e fatica haveva costato alla Regina il metterlo sul Trono: e si stentò nè primi passi che fece la Maestà sua in favor del detto Principe, sà Iddio, e lo sà la *Suezia* tutta, quanto sudor e fatica costasse alla Regina di compir questa grand' Opera, poiche fù esseguita contro la volontà di tutti gli Stati del Regno quasi fin' all' ultimo momento, e tutto l' Inferno s' armò in quell' occasione contro la risoluzione della Regina, e oppose da una

(*) J'avoue que je n'ai jamais vu aucun Diplôme du Roi Charles-Gustave avec une pareille politesse pour la Reine Christine, & je tiens que ce n'est qu'une exagération de l'Auteur *Italien*: les Etats de *Suède* n'étant déjà que peu contens de la Médaille marquée ci-dessus, disent que ce n'étoit que par leur choix que ce Roi étoit parvenu au Trône (1).

(1) L. c. pag. 415.

na parte quanto di lusinghe l' ambizione, la gloria e la fortuna possano formare in un' animo grande, e nobile: e dall' altra lo spavento con quanto di formidabile può, e deve temersi dalla prudenza humana in un cimento si terribile, dove si trattava dell' intiero sagrifizio della sua gloria, della sua fortuna, e per cosi dire, di tutto l' esser suo. Mà Iddio benedetto la fortificò a tal segno con la sua grazia, che con una constanza più heroica superò tutte le difficoltà ed ostacoli, e si fece ubbidir per l' ultima volta. „ E si riputa a „ particolar providenza del Sig^r. Iddio, il qual volle per mano della Regina „ CHRISTINA incoronare il Rè CARLO GUSTAVO, come in molte occasio- „ ni hà confessato l' istesso: e chi diversamente racconta questo fatto, offen- „ de Dio ch' è l' istessa verità, e fà torto ad ambidue Rè, CHRISTINA „ e CARLO GUSTAVO (*). "

Si vorrebbe far levar quelle monete antiche di *Suezia* che cita l'Autore, ed in particolare la Medaglia della Regina CHRISTINA, Madre del Rè GUSTAVO il grande citate dall' autore, perche sono barbare, e non servono a niente.

Si deve notare che i titoli di Rè o Regina dissegnati che si trovano nelle monete del Rè GUSTAVO, e della Regina CHRISTINA sono termini usàti anticamente nel tempo della Minorità, e ciò è necessario che si sappia dall' autore, come anco, che il presente Rè non si chiama CARLO GUSTAVO, mà semplicemente CARLO.

Num^o. III. Tome III. pag. 97.

## *Lettre d'ennoblissement de* Jean Cabeljau *en* 1652. (†)

*Nos CHRISTINA, Dei Gratiâ* Suecorum, Gothorum Vandalorumque *Regina, Magna Princeps* Finlandiæ, *Dux* Esthoniæ, Careliæ, Bremæ, Verdæ, Stetini-Pomeraniæ, Cassubiæ & Wandaliæ, *Princeps* Rugiæ, *nec non Domina* Ingriæ & Wismariæ. *Notum testatumque facimus universis & singulis, ad quorum notitiam hæ Nostræ literæ perventuræ sunt; Quod, etsi viri prudentes & virtute præditi, ad benè beatèque vivendum nihil sibi deesse, sed in eâ exercendâ omnem suam felicitatem positam censeant, sit tamen, Divinâ Providentiâ res & actiones humanas dirigente, ut suis præmiis fructuque uberrimo nunquam destituantur. Idque imprimis à Majoribus & Prædecessoribus Nostris Serenissimis & Gloriosissimis Regnorum* Sueciæ *Regibus, omni tempore observatum, latere potest neminem, qui ab usque dum Rempublicam non tantùm legibus armârunt, sed & armis fulcierunt, more & instituto aliarum gentium, id unicè sategerunt, ut virtutibus claros & fide conspicuos ab ignavâ multitudine & plebeculâ segregarent, ad honores eveherent, atque perpetuis Insignibus, tanquam indubitato testimonio perspectæ & notæ virtutis, exornarent, quo non solùm nomen laudabile & magnificum, dum ii vivunt, habeant, sed & fatis functi ad secuturam posteritatem perpetuam nominis sui gloriam transmittant, & aliis ad virtutem omni studio excolendam stimulum*

&

(*) Ces lignes marquées ici par des guillemets, sont ajoutées de la main de la Reine.

(†) Copie reçue de S. E. Mr. *von der Lube*, Conseiller privé de S. A. R. Madame la Princesse d'ORANGE.

Appendice de Pièces Justificatives.

& calcar addant. Quorum laudatissimis institutis & exemplis Nos insistentes, cum videamus virtuti præmium nunquam defuisse, otium verò & ignaviam ubique fordescere, sine discrimine Gentis & Nationis, iis Regiam Nostram gratiam & benignitatem potissimùm impertimus, qui virtute, prudentiâ & longo rerum usu id sibi nomen atque decus acquisiverunt, ut eos adeò præ ceteris, postulantibus id eorum meritis, dignos censeremus, qui encomiis & honoribus ultrò à Nobis exornarentur. Quorum in numero cum vidimus animoque Nobiscum reputavimus, jure merito collocandum esse subditum Nostrum Eximium & Consultissimum Nobis sincerè fidelem Doctorem Johannem Cabeliavium, Gandenti in Flandriâ, ex honestâ & præclarâ prosapiâ, oriundum, qui ab ineunte ætate ingenium litteris & moribus probè excoluit, Academiasque celebriores frequentando, nec non perplures exoticas regiones perlustrando, tantam & publici & privati Juris scientiam acquisivit, fructusque concepit, ut publicum solidæ eruditionis testimonium summosque in Jure honores, magnâ cum laude reportaverit. Adhæc non immeritò recordamur defuncti patris ipsius Abrahami Cabeljavii, dum in vivis esset, divo Avo Carolo Nono, divoque Parenti Nostro Gustavo Magno, glorioſissimæ Regibus recordationis, adeòque Nobismet ipsis in minorennitate Nostrâ Regnoque Sueciæ variorum conditionum singulari studio ac dexteritate, præstitorum servitiorum; in quibus nihil planè eorum, quæ fidum decent Ministrum intermisit, adfectumque suum in Regnum hoc Regesque suos luculenter probavit: Quo ipso cum de utroque præclarè meritus sit, adeòque dignus habitus, cui honoris ac functionum compensatio ubertim obtingeret, nec tamen ob subsecutam mortem ipsi conferri potuerit, idcirco Nos, ex singulari gratiâ & favore Regio, quo utrumque Cabeliavium, & patrem & filium, complectimur, pariter ac intuitu recensitarum virtutum, & meritorum, nec non fretæ spe indubiâ, fore, ut prædictus Doctor Johannes Cabeliavius in devoto adfectu & fide in Nos & Regnum Nostrum, constanter sit perseveraturus, renovatione tituli & dignitatis veræ Nobilitatis eundem condecorandum duximus, prout ex plenitudine potestatis ac Majestatis Regiæ hisce Johannem Cabeliavium condecoramus, bonestamus & ornamus, ita ut à modo & in perpetuum ille ejusque hæredes ac posteri utriusque sexûs legitimè è lumbis ejus nati & nascituri, pro veris Nobilibus ab omnibus agnosci & haberi omnibusque juribus, prærogativis, libertatibus, legibus, Statutis, consuedinibus, muneribus, dignitatibus, & quibuscumque aliis indultis & privilegiis Nobilium, nullis penitus exceptis eorum quæ Nobili viro legibus & moribus debentur, atque imprimis Ordini Equestri Nobilique à Nobis concessis datisque privilegiis consentaneæ sunt, gaudere, & inter Nobiles Regni Nostri collocari, & censeri possint ac debeant. Insignia verò ejus consueta eoque modo aucta & amplificata, quo præsenti Scemate, cum suis coloribus hîc ad vivum depicta reperiuntur, ipsi renovamus & adsignamus, nimirùm Clypeum rubri coloris, in cujus Aredâ duo Aselli: (vulgo Cabeliau vocati:) supraque eorum capita binæ coronæ deauratæ conspiciuntur; Clypeum autem, seu Scutum galeâ apertâ cum velaminibus albi & rubri coloris præcincta tegit, cujus verticem exornat corona inaurata, supra quam similiter Asellus, caudâ sursum erectâ, extat. Quibus Insignibus prædictus Johannes Cabeliavius ejusve posteri utriusque sexûs legitimè nati & nascituri, quocumque loco & tempore, publicè & privatim in omnibus honestis & decentibus actionibus, expeditionibus, hastiludiis, vexillis, tentoriis, annulis, sigillis, monumentis, ædificiis, sculpturis, picturis, aliisque rebus & occasionibus omnibus de jure & consuetudine gaudendi, fruendi, & utendi potestatem habeant. Ab omnibus proindè Potestatibus, Regibus, Principibus, Rebuspublicis liberis, adeoque universis & singulis cujuscunque illi status ac conditionis fuerint, amicè & respectivè benevolè requirimus; Regni autem Nostri dilectis ac fidelibus viris subditis & incolis, Proceribus, Comitibus, Baronibus, Equitibus, Nobilibusque reliquis aliisque cujuscunque ordinis & conditionis severè & serio mandamus, ut præmemoratum Nobilem Johannem Cabeliavium, ejus liberos legitimos, eorumque posteros pro veris & genuinis Nobilibus agnoscant & honorent, & ad quæcunque jura & munia

*munia Nobilia promoveant, Noſtrasque baſce literas & voluntatem Noſtram in omnibus ſanctas, firmas & inviolabiles, conſervent, conſervarique ab aliis curent: Nec in plenariâ Dignitatum, Jurium ac Privilegiorum à Nobis ipſi illiſque collatorum fruitione ullo modo turbent, impediantve, aut turbari impedirive faciant, aut permittant. In quorum fidem majorem præſentes manu Noſtrâ ſubſcriptas, Sigillo Noſtro Regnique Majori firmari juſſimus. Quæ dabantur in Regiâ Noſtrâ* Stockholmenſi, *Die Octavâ Junii, Anno ſupra milleſimum, ſexcenteſimum, quinquageſimo ſecundo.*

Appendice de pièces justificatives.

CHRISTINA.

Nicolaus Tungel

*Cancellarius Aulæ.*

## *Lettre de* Jean Cabeliau *au Roi* GUSTAVE-ADOLPHE (*) *du 25. Juillet 1629.*

Sacræ Regiæ Majeſtati,

*Triſte admodùm hùc allatum nuncium de acceptâ clade, deque vulnere S. R. M. Tuæ inflicto, quemadmodum* Hamburgenſes *tranſcripſére, plurimos maximosque hìc perculſit. Quod quanteperè me adficiat, equidem verba deſunt, quibus hunc animi mei morſum explicem. Non tamen omninò dolore contabeſco, dum literæ Mercatorum variant, ſibi invicem contrariæ. Aliquid tamen ſubeſſe, quod rumori cauſam dederit, communis opinio eſt. Utut ſit, nos ſaltem angis & urget, qui S. R. M. Tuæ omnia debemus. Ego verò ardentiſſimis Deum votis precibuſque fatigo, ut S. R. M. Tuam inter tot dubia ac pericula, intactam diù ſervet ac incolumem. Non enim neverca belli alea tantis auſibus reluctetur aut noveat, quia exinde maxima redundet calamitas, quæ non tantùm invictum* Sueicum *Regnum, verùm etiam finitima perturbet: quare ſimul omnes, ut nemo non tam auguſtis S. R. M. Tuæ conatibus adſpiret & adplaudat, ſummis excandeſcunt votis, neu quid humanitùs S. R. M. Tuæ accidere fata ſinant, quod Deus velit audiatque! Quod nuper ſcripſerant* Conſtantinopoli *de integritate ac fide Patriarchæ, nunc patet. En S. R. M. Tuæ ſpecimen & exemplum, undè haurire dabitur, quid de gente demùm illâ ſperandum ſit. Quoſque Princeps Noſter proceſſerit, ex inſertis quoque S. R. M. Tua facilè deprehendet. Nequaquam dubitatur, quin obſeſſos denique expugnaturus ſit, Hoſtis cum exercitu ſuo fluctuat. Nihil hactenùs quidem valuit, quo auſus Princeps elideret. Inſuper mare quoque* Hiſpanum *miris in dies modis frangere allaborant. Quem inſlixit terrorem* Hernius, *alii adaugent. Ita ut nunc undique panè ſibi metuat* Hiſpanus. *Quis tandem futurus ſit exitus, tempore pateſcet. Interim ego S. R. M. Tuam unà cum exercitu ſuo divinæ tutelæ ac curæ commendo. Salve Rex Sereniſſime, & me clementiâ Tuâ magis magiſque bea.*

Sacræ Reg. Maj. Tuæ

*Hagæ Comitum* 25. *Julii* 1629.

*Humillimus aut obſervantiſſimus Cliens,*

Johannes Cabeljavius.

*Let-*

(*) Tirée du Volume Epiſtolarum *Joh. Adler-Salvii*, communiquée par Mr. le Secretaire *Laurent Salvius*. l. c. p. 147.

Appendice de Piéces Justificatives.

## *Lettre de* Jean Cabeliau *au Grand-Chancelier* Oxenſtierna (*) *du* 16. *Mars* 1630.

*Dum jam præſens invitat occaſio, Vir illuſtriſſime, non poſſum, quin has ad Te ſcribam litteras. Quamquam nihil ego quidem habeo, quod Excellentiæ Tuæ generoſitate dignum haberi mereatur. Quid namque aliud tanto Heroi offeram, quam mea qualiconque ſtudia ac officia? quæ certè jam pridem, ut debui, Excellentiæ Tuæ ex animo propinavi. Tantùm hoc ſeriò poſtulem, ut ea agnoſcere ne gravetur. De quo non eſſet nunc, cur ſollicitus hoc peterem, ſi Excellentia Tua non neceſſe habuiſſet abire in* Boruſſiam. *Nullus enim ambigo, quin, ſi hoc aliter contigiſſet, voti mei jam diù compos evaſiſſem. Sed ita, credo, fuerit in fatis, quo me unico conſolor. Et quid ultra ingemiſcam? Adhuc Tua probis ac honeſtis pectoribus patet Excellentia. Etſi hic commoror facilè, tamen hùc exundet Tuus favor, quo patris mei viri optimi vel exparte ſubleventur onera. De quo ut Excellentia Tua cogitet, vehementer rogo. Ego verò pergam interim bonori atque commodo* Sueciæ *deſudare. Quantis autem votis ſtudiiſque Regno veſtro gratificari coner, vel ipſi illuſtriſſimi Domini Ordines Generales, quorum familiaritate ego utor, facilè teſtentur. Ita Deus me amet, ut ego ſtatûs veſtri incolumitati ex toto animo benè cupio. Intellexeram jam nuper, ſacram R. M. de annuo aliquo Stipendio cogitaſſe. Quid de eo ſit, nihil certi hactenùs expertus ſum. Poſſet hanc benignitatem minimo negotio Excellentia Tua renovare. Quod rogo, non tam meâ cauſſâ, quàm ne pergam Parentes meos ultra premere. Aliàs (audiat Deus tectis!) vel gratis me totum uſibus S. R. M. conſecrarem. Nolim hâc in parte ulli cedere mortalium. At fortaſſis roget Tua Excellentia, cur non bis in oris promotionem ſpectem? Multa hîc ſunt, quæ me movent. Primum quidem, quia Parentes meos habeo in* Sueciâ. *Alterum, quia ab incunabulis Studiorum curricula, jubente Patre, in commoda regia direxi. Tertium, quia hîc ſibi perſuaſum habent omnes me* Sueciæ *deberi. Quod manifeſtiùs exprimere, vetat verecundia. Sed & ſcripſi hâc de re antehac ad Tuam Excellentiam. Quartum, diſſuaſio D.* Mareſchalli, *qui nuper mecum ſeriò de biſce diſſeruit, mero* Sueciæ *ſtudio inflammatus. Quintum, & regia, & Tuæ Excellentiæ promiſſa. Cætera inumbro. An juſtæ hæ ſint cauſſæ, haud difficulter Excellentia Tua colligat. In quo acquieſco. Porro Excellentiam Tuam obteſtor, ut pergat Patrem meum humanitate ſuâ & adfectu dignari. Non equidem me clam eſt, eſſe queſdam, qui minùs benè Patris mei innocentiæ velint. Sed, quod firmiter credo, tuebitur eam generoſa Excellentia Tua, quâ mente deſino me hîc macerare.* Heinſii *cauſam ut quoque agnoſcere dignetur, per ſacra Muſarum rogo. Næ vir ille omnium calculo doctiſſimus, gratus erit in perpetuùm. Scripſit jam nuper ad me Vir ampliſſimus,* Regis Hiſpaniarum atque Iſabellæ *Medicus Cubicularius, quantum præſtitiſſet in Monumento ſuo,* De Ordinibus Equeſtribus omnium totius Orbis terrarum Principum. *Opus, ſcilicet propemodùm ad umbilicum perductum: deeſſe tantùm nonnulla adhuc* Suecica & Danica: *quibus comparatis, jam doctiſſima illa Volumina conſummatum iri. Petiit hîc amicam à me manum. Quare non poſſum: (ignoſcat, quæſo, Excellentia Tua meæ libertati:) quin cum Excellentiâ Tuâ hoc communicarem. Scripſi quoque hâc de re ad Dominum* Salvium. *Si Tua Excellentia alicubi ſeſe commodare poſſit, ſtudiorum nomine rogatur, ne deſit. Non erit hoc* Sueciæ *dedecori, quod ille Vir magnus multis complexus eſt paginis. Pluribus Tuam Excellentiam biſce detinere non auſim. Ipſa, ecce, verba Domini Auctoris breviter annectam.*

(*) Copie tirée du Volumen Epiſtolarum *Joh. Adler-Salvii* pag. 153 & 154. communiquée par Mr. le Secretaire *Laurent Salvius.*

*meliam. Et primò quidem amet noviſſe, quid certi habeatur de Ordine* Equitum Seraphicorum. *Secundò, quid de Ordine* Cherubinorum, *aliàs nominis* Jeſu, *quem inſtituerit* MAGNUS IV. Sueciæ *Rex anno* 1334. *Tertiò, quid de Ordine* Gladii & Balthei militaris. *Quartò, quid de Ordine* Montis Oliveti, *Regibus* Sueciæ *olim attributo. Quintò, de Ordine quid* Eryci *Regis*, Salvatoris Mundi, *in numiſmate pendentis ex torque è dexteris junctis, & crucibus intermediis concinnato. Daleros hujus formæ cuſos anno* 1551. *quidam affirmant. Denique ardet idem Vir magnus habere horum Ordinum Auctores, tempus, occaſionem, torques, veſtes Equitum proprias, ſtatuta, mutationes, extinctiones. Atque hæc ſunt, quæ juſſu Regis* Hiſpaniarum & Iſabellæ, *Auctor, Dominus* Chiffletius, *molitur. Cui nemo hâc in parte adfuerit, quin & ſimul utrique Principi rem gratiſſimam præſtiterit. Tuam autem Excellentiam ſubmiſſè rogo, ut per otium hujus meminiſci ne gravetur.*

*Publica quod attinet, ea jam abundè ſatis Dominus Legatus* Camerarius *ſcripſit. Noſtrâ parte, bellum parari, liquidum eſt. Sed & alterâ, ſe in adventum noſtrum acuunt. Res* Sueciæ, *ſi dabitur otium, hoc commitiorum tempore, DD. Ordines ventilabunt. Haud benè interpretari videntur, quod S. R. M. telonium in gravamen (ut dicunt) mercatorum erexerit in* Boruſſiâ. *Simile quid olim Regem* Daniæ *tentaſſe, ſed malè ipſi hoc ceſſiſſe. Et ſimilia plura mecum quidam ex Ordinibus Generalibus, quod cùm nimis anxium mihi videretur, quantis potui rationibus, defendi. Bellum* Germanicum *contra Cæſarem quod S. R. M. auderet inire, laudabant Principis generoſitatem. Nec deeſſent quidem communibus ſuppetiis ferendis, niſi domeſtico ſe bello cogerentur macerare. Reliqua non repeto, quæ procul dubio* Camerarius *transmittet. Ego verò ſi quid aliàs expiſcari potero, quod ſit è Re* Suecicâ, *bonâ fide ſcribam. Ut me colligam iterum, Excellentiam Tuam ſeriis appello votis, mei ut quandoque habeatur ratio. Ego quidem pergam Deum ardentibus fatigare precibus, ut Tuam Excellentiam totumque Regnum ſervet intactum. Salveat Rex Maximus & Tua Excellentia.*

*Veſtræ Excellentiæ*

*Hagæ Comit. XVI. Martii* 1630.

*Obſequentiſſimus atque humillimus Servus*

Johannes Cabeljavius.

## *Le même au même.* (*) *du* 15. *Janv.* 1637.

Illuſtriſſimæ Heros,

*Cum ineffabili voluptati è literis paternis intellexi, Te familiæ noſtræ tam benè velle, ut deſinat ambigere, quin tandem corona nomen omne exolutura ſit. Te, pro adfectu & auctoritate Tuâ adminiculaturum, & quantùm poſſes, curaturum, ut, qui olim in commodum ac honorem Regni, nec pepercit facultatibus, nec ingenio, nec induſtriæ, etiam hactenùs officiis tam arduis defunctus, ſaltem bodiè, poſt tot emeritos labores, & rudè donetur, & ſuum conſequatur. Si quiſquam Procerum eſt, qui nôrit, noviſti. Tu, Atlas Imperii, quid parens meus, vir optimus, fide & candore tot jam annos probatus, temporibus tùm Divi* CAROLI, *tùm* GUSTAVI

(*) L. c. p. 257. & 258.

Appendice de Piéces justificatives.

STAVI Magni, *voluerit, tentârit, effecerit, ut nihil opus sit, cur ulteriorem officiorum memoriam refricem. Tantùm rogo, quod submissè rogo, quod enixè rogo, ut parenti meo, curis publicis jam fracto, annis & ætate gravi, pari adfectu studioque, quo hunc in diem usque Regno is inserviit, sua benefacta compensentur. Et ne molesti simus, aut impudentes videamur, ea duntaxat petimus restitui, ea denique refundi, vel sine foenore aut usurâ, quæ tam bonâ fide familiæ nostræ debentur. Rex Vester ἀνάμνηστος, nec Manes* CAROLI *testemur, non semel, semper serio, humaniter, ubique etiam Magnatibus præsentibus, pollicitus est se omnium memorem futurum, tempori remuneraturus, quod Regium foret. Nunc autem quando abiit, qui posset; cecidit, qui vellet; desiit, qui mandaret; Cogitate, quæso, numquid vestrum fiet, Regis quondam Vestri, fidem liberare, ejusque tam benevolum exequi propositum. Te appello, qui Magnum agis Cancellarium, qui unus omnia hîc potes, qui parentem meum cognovisti, & per Musarum sacra etiam atque etiam obtestor, ne patiaris familiam nostram diutiùs vanâ spe lactari. Semel numeretur, quod debetur tanto jure, ne propterea, quod vetus nomen est, calcetur. Neque enim tractu temporis vilescit, quod honestè semel impensum est.* Paridonio Hornæo *solvere cœpistis, quin & parenti nostro? qui cum præ cæteris omnibus, quos è* Belgis *quondam novercante rerum successu, præstitisse atque contulisse quidquam constat, non tantùm opes suas omnes commodârit, verùm etiam semetipsum summo sæpe periculo, finibus vestris consulturus, exposuerit. Meritò miratur, ni præferri, saltem pariter agnosci. Quod si factum fuerit, equidem ego, pro virili meâ, nunquam desinam humanitatem vestram vocali buccâ rumigerare. Et utinam tam felix essem, qui possem alibi regno vestro, vel etiam singulatim Vobis, quorum arbitrio ac nutu regitur nunc* Suecia, *aut esse honori, aut esse compendio! ut si quid sit, in quo operam meam aut industriam poscatis, nihil opus habeatis nisi ut mihi, ceu clienti Vestro, imperetis. Me habebitis ad quælibet officia, quantùm maximè præstando sim, paratum pariter ac fidum. Ut finiam, denique & iterum rogo, ut dum potes, quia vivis, senibus parentibus meis gratificari velis. Fac, ut recuperent suum, quo honestiùs canitiem suam transigant, posterisque nobis aliquid relinquant, quod decorandæ faciat familiæ. Ardent, absenti & jam conjugato mihi, vel adesse vel opitulari. Sed, donec procrastinatur, quo possent pietatem & adfectum testari suum. Præter vota & suspiria, nihil hactenùs suppeditant. Quod gravior lamentari desino. Est mihi in Dioceſi* Bremensi *multa dotis portio. Tres annos integros illi expediundæ insumpsi, & tamen nondum processus terminatur. Unde rursus eò cogor, tum etiam, ut eodem loci exigam aliquot nomina, quæ dudum mille aureûm exceperant. Ne autem hîc suspendar aut sufflaminer æquo diutiùs, illustrissimus Princeps* Auriacus *verè commendatitiis ad Archiepiscopum dignatus est. Idem velim mihi facias, sive nomine proprio, sive Procerum communi. Majus beneficium, quo Vobis æternùm obstringar, præstari mihi hodiè non potest. Ut meritò Excellentiam Tuam celebrabo, si me, quod penitùs confido, hâc in parte, juvare quoque dignata fuerit. Quâ fiduciâ Deum animitùs precor ac veneror, ut Te, Magne Heros, Tibi, Tuis, Patriæ & communi Bono, diu servet incolumem. Vale, & meorum memineris Parentum.*

*Excellentiæ Tuæ*

*Ultrajecti* 15. *Janv.* 1637.

*Studiosissimus*

Joh. Cabeljavius.

Numo.

Num°. IV. Tome III. pag. 97.

## *Lettre de* GUSTAVE *Guſtaſſon, Fils naturel du Roi* GUSTAVE-ADOLPHE, *à ſon Pere* (*) *du* 22. *Octobre* 1632.

*Nihil magis expeto, Domine, ac opto aſſiduè, quàm videre illum cœleſtem vultum tuum, quo univerſum chriſtianum orbem tantoperè hactenùs exhilaraſti, illamque divinam dextram tuam, terrorem ac fulmen boſtium, religioſo oſculo venerari: tamen quia hîc me voluiſti ſubſiſtere, Domine, & tua mandata opperiri; rectiùs me facturum exiſtimavi, ſi parerem tuis imperiis, quàm ſi votis meis magis quàm par eſſet indulgerem. Sed dum exſpecto juſſorum tuorum ordinem, ecce Patres Academici Reipublicæ ſuæ faſces ad me deferunt, Rectoremque Academiæ pronuntiant, demerituri ſcilicet in me Regem Maximum, cujus merita & venerari omnes ſanctè & ſummis ſemper tollere laudibus, ſæpè hactenus deprehendi. Dedit quidem ea res in ruborem adoleſcentiam meam: ſed ne viderer ipſe indignum judicare tuum, quem agnoſcis ſanguinem, cui is honor conferretur, erexi animum & obfirmavi frontem & obſecutus favori Patrum, id dignitatis muneriſque ſuſcepi in me, cum & aliorum exempla, præter Sereniſſimi Electoris mandata, invitarent. Id igitur ut probari tibi patiaris, Domine, atque digneris adeò, pro tuâ ſummâ indulgentiâ nos admonere, ecquid tenendum ac faciendum in poſterùm ſit, quâ par eſt reverentiâ, oro ac rogo. Eſt quidem non injucundum frui collatis honoribus & cum doctiſſimis Viris, quorum ſermonibus hæc ætas mea utiliter inſtrui ac erudiri mirificè queat, diutiùs verſari: nihil tamen antiquius unquam mihi fuerit aut prius, quam tua imperia, Domine, exſequi quocunque me ire tandem juſſerint; quippe quæ poſt ſanctiſſimi Numinis juſſa, primâ ac proximâ veneratione animi proſequenda mihi ſemper exiſtimavi. Vale, Domine, & tuum* Guſtavum, *quo ſoles amore, complectere!* Wittenbergæ *XXII.* Octobris, *Anno Epochæ Chriſtianæ MDCXXXII.*

*Obſequentiſſimus Tuus, Domine,*

Guſtavus *Rector p. t. Academiæ Wittenbergenſis.*

inſcriptio lit.

*Sereniſſimo ac Potentiſſimo*
*Suecorum Regi*
*Domino meo clementiſſimo.*

(*) Copie tirée de *Palmskiöld* dans le Volum. Epiſt. Virorum illuſtr.

Appendice de Piéces Juſtificatives.

Numo. V. Tome III. pag. 146.

## *Lettre du Feltmaréchal* Horn, à Salvius *Ambaſſadeur de* Suède, *ſur ſa rançon du* $\frac{11}{21}$. *Avril* 1641. (*)

*Ich zweifele nicht, meinen vielgeehrten Herrn Legaten werde von den Herrn Reſidenten* Makeln *aviſiret ſeyn, welcher geſtalt ich von* Ingolſtadt *bieher nacher* Lindau *transferiret worden, der gantzlichen meinung alſofort in der* Schweitz *gegen den Herrn General* Wert *ausgewechſelt zu werden, geſtalten von ſeiten* Chur-Bayern *alles völlig beliebet: hingegen von den Herren* Franzoſen *aber, das werck bis dato verzogen, und ich von einer zeit zur andern zur gedult gewieſen worden.*

*Daſs nun Mein Herr in dieſer ſache mein beſtes zu befördern ſich jederzeit ſo treulich angelegen ſeyn laſſen; dafür verbleibe ich Ihnen hoch obligiert, mit dienſtfreundlicher bitte, wofern ja, wie es das anſehen hat, meine erledigung von prolongation der* alliance *dependirt, ſelbige bey der Handlung dergeſtalt in obacht zu haben, daſs ich nicht auf die unendliche vertröſtungen in ſteter ungewiſsheit ſchwèben, ſondern eine endliche determinirte richtigkeit erlangen möge; wie ich ſonder das, meines vielgeehrten Herrn treuen und eyfrigen ſorgfalt diſsfalls mich gäntzlich verſichern thue, auch ſeiner zu mir tragenden guten affection, die ich vielfältig verſpübret, von meinem Secretario* Snoilsky, *bey ſeiner neulichen anherkünft, um ſo viel mehr vergewiſſert worden.*

*Es iſt zu beſorgen, wo die Herren* Franzoſen *die ſache noch länger trainiren, daſs man mich wieder zurück nach* Bäyern *bringen dörfte, wie ſolches von dem Churfürſten zu* Bäyern, *an ſeinen bey mir anweſenden Commiſſarium in einem ſchriftlichen dieſer tagen eingekommenden befehl, austrücklich enthalten, und ich bereits mit angedeüter zurückführung bedrohet worden: auf welchen fall es alsdann in* Frankreichs *gewalt nicht mehr ſtehen würde, mir zu helffen, wenn man alsdann gleich würde wollen: Iſt demnach um ſo viel deſto mehr die ſache zu maturiren hoch von nöthen.*

*Meinem Herrn bericht ich auch, daſs ich eine zeit her, wegen der gethanen reiſe, und andern vielen extraordinari ausgaben mit den monatlichen* 300. *Rthr. nicht zureichen können, ungeachtet ichs auf beſte als möglich menagire: dahero ich genöthiget worden von den Herrn de* Braſſery *auf fünf bundert Rthr. einen Wechſel nacher* S. Galles *aufzunehmen, ſo ich zwar noch nicht erhoben, aber bereits mir zu erlangen acceptiret worden. Bitte demnach meinen Herrn dienſtfrl. beſagte* 500. *Rthr. in* Hamburg *gut zu thun, und mich zu aviſiren, ob ich noch einiger extraordinarii poſt-geldes, auf dem fall daſs meine erledigung ſeinen erwünſchten fortgang erreicht, zu bedürftigen reis und andern unkoſten habhaft werden könte? ſonderlichen im fall, daſs ich meine reiſe durch* Franckreich *zu nehmen benöthiget ſeyn müſte, und ſo viel deſto mehr unkoſten unumgänglich erfordern würde. Göttlicher obacht uns damit treulich ergebende. Lindau* $\frac{11}{21}$ *April* 1641.

*Meines vielgeehrten Herrn*

*Dienſtwilliger*

Guſtaf Horn.

*Let-*

(*) Copie tirée de l'original des Actes de liquidation de *Salvius*, procurée par les ſoins de Mr. l'Aſſeſſeur *Ingman.*

Num°. V. Tom. III. p. 146.

# *Lettre de l'Ambaſſadeur* Salvius *au Comte* d'Avaux, *Ambaſſadeur de* France, *du* 18. *Avril* 1641. (*)

Illuſtriſſime Domine Legate,

*Reſpondiſſem heri literis, quas perendie ad me dediſti, niſi is dies ſcribendis ad aulam & exercitum literis fuiſſet conſecratus. Nunc ne id neglectum putes, hæc paucis reſpondeo. Malè accipis, quod, per dimiſſionem* Waerthii, *libertatem Dno. Mareſchallo* Horn *ſtipulor: eòque acerbiùs in me inveberis, quaſi aliquid à mandatis Sereniſſimæ meæ Reginæ alienum proponam. Scias velim, me ultra viginti jam annos negocia Regum tractaſſe, nec tam infantem eſſe, ut jamprimùm, quid mei muneris ſit, diſcere incipiam. Cum inſtrumentum fœderis à te conceptum obiter monſtrares, modeſtè dixi, nullam in eo dicti Dni.* Hornii *mentionem fieri, ac præterea alia quædam addenda videri, rogans ut mihi tantisper relinqueretur, dum id etiam Inſtructioni meæ aptarem, ut ex amborum collatione tertium reſultaret, cui ambo ſubſcriberemus. Iratus regeſſiſti, me moras nectere, novos articulos commentum, nec fidere Regi Chriſtianiſſimo, & quædam alia injuriæ publicæ ſatis vicina. Ego, ob iſtum tractandi modum iratus, placidè reſpondi, me nihil vel novi vel abſque mandato proferre, multò minùs diffidere tanto Regi: rogare ſollum, ut poſitâ irâ, ſi quid nolles aut non poſſes, ſaltem ſedatiùs recuſares, nec imputares mihi: (utpote Miniſtro, non Regi:) quod mandata proponerem: vel, ſi quid culpæ ſubeſſe vrederes, ad ipſos id referres mandantes. His tamen non attentis, in ſententiâ perſeverans, revocato à me inſtrumento, ſtomachabundus diſceſſiſti, addito, niſi id, ut à te conceptum erat, paucis tantùm verbis exceptis, ſignare vellem, actum eſſe de* Sueco-Gallico *fœdere. Quod quidem, ut à Legato ſatis cathegoricè prolatum, etſi dubitationem mihi moveret, utrum quieſcere, an ampliùs de fœdere loqui deberem, cogituns tamen, plus Regum, quam noſtra fortaſſis, intereſſe, ne res tanta tardetur: Sperans inſuper, faciles forte motus generoſæ mentis per noctem reſediſſe, per ſchedulam denuò inſtrumentum poſtulavi, adjectâ pollicitatione, accomodaturum me ſuis & verbis & ſententiis, pro extremo inſtructionis meæ permiſſu. Inſtrumentum quidem miſiſti, ſed eo poſt exiguum temporis ſtatim repetito, ſub crepuſculum convitiorum plenas ad me dictas literas remiſiſti. Videns igitur jam conſultò fieri, quod antea impetum interpretabar, cauſam quidem haberem paria referendi. Verùm convitia, ceu turpem impotentis animi fœtum, ſemper averſatus, ſatius duxi, iis ſpretis, amici vitia noviſſe, quàm odiſſe. Hoc ſaltem, quod rem ipſam attinet, dico, ſi de mandatis meis dubitas, à mandantibus quære: nec vel privato mihi maledicas ampliùs, vel per Legati latus Principales ipſos confodias. Scis* Johannem de Weerth *à Suecico exercitu captum, in Suecica præſidia deductum, & à Suecis Miniſtris, contra Reverſale de reſtituendo, cum repeteretur, miſſum in* Galliam. *Quod ſi ex hoc fundamento cum repetiviſſem, nullam tibi feciſſem injuriam. Nunc id non feci, ſed ſolam Regis benevolentiam erga fœderatam Reginam, & clementiam in miſeros captivos implorans, rogavi, ut toties teſtatam ſuæ Majeſtatis voluntatem ſcripto firmares, ne evanidis amplius Miniſtrorum curia-*

(*) Volumen Epiſtolarum illuſtrium dans *Palmſköld.* Apr. 1641.

Appendice des Piéces Justificatives.

*rialibus detineretur. Hoc tu vocas metiri actiones Regis meo exiguo modulo, gratificationes vi extorquere, & mores meos* Galliæ *inducere velle. Mi Domine Legate, tecum habita! Qui alienos mores nimiùm carpit, detegit proprios. Nolo hanc ferram tecum reciprocare. Ita me metiri scias tanti Regis actiones, ut unicum suæ Majestatis nutum infinitis quorundam Ministrorum promissis præferam. Nihil coactionis est in toto fœdere: nequeunt togi Reges: quicquid sibi invicem promittunt, mera sunt amicitiæ officia & reciproci amoris benevolæ concertationes. Atque ut tale, etiam hoc officium, saltem verbo pactis inserendum commendavi. Quid hic, quæso, piaculi? Quinimo nec tam formidabilem, ut quidam faciunt,* Johannem Weerthium *puto, ut, eo misso, diluvium* Galliis *immineat.* Hornii *verò libertas, quam non modò Reginæ meæ, sed etiam Regi Christianissimo, adeoque toti causæ communi, hoc potissimùm tempore, utilis foret, ipse me rectiùs novisti. Quod cum ita sit, non opus est, ut congestis Domesticorum tuorum testimoniis, me vel suppositæ propositionis arguas, vel coram Deputatis* Luneburgicis *aut* Hassiacis, *ut minaris, tardatæ conclusionis accuses. Scis istos, nec Judices, nec testes, competere. Si credis me esse Legatum, credas utique me habere mandata. Nolis rem tantam tantillo prætextu morari, ne, novo fortè incidenti, publicum præjudicium privatis postea affectibus imputetur. Septem menses sunt, ex quibus ego Instrumentum fœderis per me conceptum tibi obtuli: tu mihi vicissim paucos ante dies tuum. Penes utrum mora vel culpa sit, judicent Principales nostri, quibus censura competit. Atque hæc pro causâ ipsâ, proque meo & officii mei bonore, sine aculeis, aculeatis literis tuis, respondere necessum duxi. De cætero, ut antehac semper, sic etiam in posterum futurus,*

*Excellentiæ Tuæ*

*Hamburgi die 18. April. An. 1642.*

*ad omnia amicitiæ officia paratus.*

J. A. Salvius.

Num°. V. Tome III. pag. 146.

## *Lettre de l'Ambassadeur de France* Claude de Mesmes, *Comte* d'Avaux, *au Grand-Chancelier. Du* XI. *Avril* 1642. (*)

Illustrissime & Excellentissime Domine,

*Jam jam allatum est ad me, ill. Dni.* Hornii *negotium esse confectum, redditamque viro libertatem, quâ tot jam annos summo communis causæ dispendio caruerat. Equidem mensuram gaudii mei vix capio, ut video feliciter cecidisse diligentiam operamque meam: ut qui intuitu Reipubl. banc rem sollicitè hactenus curaveram; plurimum tamen Excellentiæ vestræ desideriis meoque erga ipsam singulari studio videar tribuisse. Scio sanè quàm parum industriæ eo contulerim, sed & vos prolixissimè*

(*) Dans le Volumen Epistolarum *Salvii* p. 144.

*simè interpretamini officia mea, & ego honestissimi propositi conscius sum. Ad primum itaque nuncium liberationis istius in ipso calore & impetu objecti subitò lætitiæ calamum arripio, ut inter primos ostendam, quantum hoc nomine gratulor Serenissimæ Reginæ, quantum Excell. V. quantum etiam mihi gaudeo. Neque enim animum explerem meum, nisi ad gloriam promoti optimi operis, gratia quoque festinatæ gratulationis accederet. Nunc & aliud, quod maximè velim, superest, (adeò facilè mea pro vobis vota quo progrediantur inveniunt) vestram ut Excellentiam fortissimumque Imperatorem* Hornium, *& imprimis Coronam Suecicam hâc voluptate, hâc etiam illustri Christianissimi Regis benevolentiâ longùm frui contingat. Id Deum ex animo precor atque obtestor.*

*Excellentiæ Vestræ*

*Hamburgi die XI. Aprilis* 1642.

*addictiss. & ad obsequia paratiss. Servitor.*

Claudius de Mesmes.

Num°. VI. Tome III. pag. 148.

## *Mémoires au Sieur* d'Avaux *Ambassadeur Extraordinaire du Roi en* Allemagne, *du* 30. *Avril & 25. May* 1639. (*)

Si ledit Sieur Ambassadeur juge que les *Suédois* ne puissent maintenir une Armée en *Westphalie*, comme ils l'ont fait ci-devant, ou qu'elle ne puisse pas être forte si le Roi ne les assiste de quelque somme, Sa Majesté veut bien contribuer jusqu'à trois cens mille livres, pour avoir une bonne Armée en ces quartiers-là aux conditions suivantes.

1. Que ladite Armée soit au service commun des deux Couronnes.

2. Qu'elle sera de huit à dix mille hommes Cavallerie & Infanterie, duquel nombre d'hommes ladite Couronne se chargera de tenir ladite Armée complette, ou à-peu-près, avec un équipage convenable d'Artillerie.

3. Que le Général & autres Officiers prêtent le serment au Roi & à la Couronne de *Suède*.

4. Qu'elle soit toujours employée selon que les Ambassadeurs des deux Couronnes en *Allemagne* concerteront & résoudront ensemble.

5. Que le Général de l'Armée mettra dans les Places qu'il pourra prendre des Commandans & gens de guerre, qui les tiendront au nom des deux Couronnes, auxquelles ils prêteront aussi le serment.

6. Que ladite somme de trois cens mille livres sera fournie par Sa Majesté à *Amsterdam* ou à *Hambourg* en deux payemens égaux, de six mois en six mois, ou à celui qui aura Procuration de la Couronne de *Suède* de la recevoir, à commencer le premier payement au temps que l'Armée s'assemblera:

Ce qui aura lieu tant & si long-tems que le Roi & la Couronne de *Suède* voudront entretenir ladite Armée.

Si

(*) Tirés sur les Copies des Bibliothéques de *Cassel* & de *Wolfenbuttel*.

Appendice de Piéces Justificatives.

Si ledit Sieur *d'Avaux* jugeoit que Madame la Landgrave pût se résoudre bientôt à souscrire à la continuation du Traitté de *Wézel* & à employer ses Troupes contre les Ennemis, Sa Majesté ne voudroit pas s'engager à cette nouvelle dépense pour une Armée en *Westphalie*; mais s'il n'y a point d'apparence que *Milandre*, veuille agir, comme l'on n'y en voit point de-deçà, qu'Elle trouve bon que ledit Sieur *d'Avaux* exécute ce que dessus, à quel effet elle lui envoye un pouvoir pour en traitter.

On suppose que le Sieur *de Ranzau* commandera cette Armée.

*Le 30. Avril 1639. à Saint Germain en Laye.*

## *Au même l. c.*

## *Mémoire au Sieur* d'Avaux *Conseiller du Roi en ses Conseils & son Ambassadeur Extraordinaire en* Allemagne.

Ledit Sieur Ambassadeur ayant fait savoir par ses derniéres dépêches, que le Sieur *Salvius* Ambassadeur de la Couronne de *Suède* a donné à entendre au Sieur *Vultejus*, Conseiller de Madame la Landgrave de *Hesse* qui étoit alors à *Hambourg*, qu'il a pouvoir de traitter avec ladite Dame, ou avec quelqu'un qu'Elle auroit autorisé, & de lui accorder des conclusions raisonnables, si Elle veut demeurer unie à la Cause commune; Sa Majesté de sa part a résolu de continuer son assistance à ladite Dame Landgrave, & d'envoyer aussi pouvoir audit Sieur Ambassadeur, pour traitter avec Elle en même temps, ainsi qu'il s'ensuit.

Que ladite Dame Landgrave promettra d'observer en tout & par-tout le Traitté que Sa Majesté a eu ci-devant agréable de faire avec défunt Monsieur le Landgrave le 21. Octobre 1636, comme Sa Majesté fera aussi de sa part, ou bien ledit Sieur Ambassadeur en fera un nouveau, qui sera conforme audit Traitté du 21. Octobre.

En ce cas le IX. Article sera réformé avec avantage pour ladite Dame Landgrave, Sa Majesté trouvant bon d'augmenter de cent mille livres l'assistance qu'Elle donnoit à défunt Mr. le Landgrave, ensorte qu'Elle donnera à ladite Dame six cens mille livres par an, savoir trois cens mille livres à la fin de Mars, cent cinquante mille livres à la fin de Septembre, & pareille somme à la fin de Décembre.

Le X. Article est inutile; le XIII. n'est pas nécessaire: il sera bon d'omettre le XIV. le XV. & le XVI. spécialement le XV. qui parloit d'une pension que le Roi donnoit à défunt Mr. le Landgrave, qui étoit de 36000 livres, & que ladite Dame demandera sans-doute d'être continuée à son Fils; mais on peut s'en excuser sur ce que l'assistance portée par le Traitté de *Wézel* est augmentée, ou bien envoyer cette affaire au Roi comme ne devant pas être mise à un Traitté, & qui dépend de sa pure libéralité & de son affection envers la Dame Landgrave & son Fils, n'ôtant pas l'espérance que Sa Majesté ne continue ladite pension. Ledit Sieur Ambassadeur en pourra même parler en cas de besoin, comme d'une chose certaine, mais qui ne doit pas entrer en traitté.

Il n'est pas nécessaire d'avertir ledit Sieur Ambassadeur, que s'il y a lieu de faire contenter Madame la Landgrave de cinq cens mille Livres, qu'on donnoit à défunt Mr. le Landgrave, il ne lui promette pas davantage, ou qu'il essaye de la faire contenter de six cens mille livres pour cette année seule-

ſeulement, qui avec les cinquante mille Richedales que le Sieur *Deſtampes* lui a donnés au mois de Janvier ou Février, ſont ſept cens vingt-cinq mille livres, le tout faiſant, à 25000 livres près, trois cens mille Richedales, qui lui avoient été promiſes pour une année ſeulement, par le retour du Sieur *de Gunterode*, lorſqu'Elle ſe fut réſolue de rentrer en rupture avec le Roi de *Hongrie*, & à toute extrémité il faudra convenir de lui donner ainſi que deſſus ſix cens mille livres par an.

Le premier payement ſe fera d'abord qu'Elle délivrera la ratification du Traitté qui ſe conclurra avec ſon Député, & ſera de trois cens mille livres, & les autres à la fin de Septembre & de Décembre.

Il ſemble qu'il ſéra mieux de faire un nouveau Traitté, afin de ſe débarraſſer des choſes contenues dans les Articles ci-deſſus mentionnés, qu'il ſéra bon d'omettre s'il ſe peut: ce que Sa Majeſté laiſſe à la prudence dudit Sieur Ambaſſadeur, ou bien de faire un même Traitté entre les deux Couronnes & ladite Dame la Landgrave.

Si le Député de Madame la Landgrave inſiſte que le jeune Landgrave ait du Roi des Patentes de Général des *Allemands*, qui ſont ou ſeront ci-après au ſervice de Sa Majeſté, ledit Sieur Ambaſſadeur renverra cette propoſition à Sa Majeſté, comme étant choſe hors du Traitté, ainſi que la penſion, donnant bonne eſpérance de l'un & de l'autre s'il en eſt beſoin. Le meilleur ſeroit néanmoins de dégager Sa Majeſté, s'il ſe pouvoit, de cette Charge de Général des *Allemands*, qui n'eſt en effet qu'une choſe imaginaire, & qui pourroit donner ombrage à Mr. le Duc *Bernard*.

Il faudra bien prendre garde d'obliger par le Traitté Madame la Landgrave de faire agir ſes Troupes ſans délai, & que dorénavant Elle ne puiſſe plus faire de longues tréves, & les prolonger comme Elle a fait ci-devant.

Ledit Sieur Ambaſſadeur verra avec Mr. *Salvius*, s'il ſera à propos de demander que Madame la Landgrave ſe ſerve d'un autre Chef qu'un *Milandre*, obſervant de ne l'irriter pas inutilement, en faiſant cette propoſition ſans qu'elle réuſſiſſe. Le Sieur *de Ranzau* ſeroit bien propre à lui être ſubſtitué, ſur quoi les deux Couronnes pourront inſiſter, ſelon que ledit Sieur Ambaſſadeur & le Sieur *Salvius* le jugeront à propos.

Il ne ſe laiſſeront pas amuſer à une longue négociation, comme ce pourroit être le deſſein de *Milandre* pour paſſer encore cette Campagne ſans agir.

Cela ne doit point empêcher les *Suédois* de former l'Armée de *Weſtphalie*; à quoi le Roi contribuera ce qui a été mandé audit Sieur Ambaſſadeur, ſi le Traitté de *Heſſe* ne ſe peut faire, dont Sa Majeſté ſera très-aiſe d'être éclaircie au plutôt, ſon intention étant en effet de contribuer d'un côté ou d'autre le bien commun, ſuppoſé que cela ſoit néceſſaire pour rendre ladite Armée de *Weſtphalie* plus forte, & qu'elle ſoit au ſervice des deux Couronnes, ainſi qu'on l'a fait ſavoir audit Sieur Ambaſſadeur.

*Le 25. Mai 1639. à Saint Germain en Laye.*

Appendice de Piéces Justificatives.

Au même Num°. VI. pag. 148.

## *Mémoire au Sieur* d'Avaux *Ambaſſadeur Extraordinaire du Roi en* Allemagne, *en réponſe à ſes Dépêches du* 21. *&* 28. *du mois de Juin* 1639.

Ledit Sieur Ambaſſadeur aſſurera les *Suédois*, que le prochain payement, qui écherra le quinziéme Novembre, ſera payé ponctuellement audit jour: ce qui ſe pratiquera enſuite pour les autres termes qui écherront, le Roi voulant donner tout contentement à la Couronne de *Suède*, tant parce que Sa Majeſté y eſt obligée par Traitté, que parce qu'Elle voit par les effets que ſon argent eſt très-utilement employé.

Mais Elle a un très-grand déplaiſir de ce que, quoiqu'Elle en diſtribue bonne quantité à Mr. le Duc *Bernard de Weymar*, il ne ſe mette pas néanmoins en état de faire de ſon côté pour Sa Majeſté la diverſion que les *Suédois* deſirent en *Allemagne*. Elle ne ſouhaitte pas moins qu'eux qu'il paſſe le *Rhin*, & qu'il agiſſe puiſſamment contre les Ennemis, tant pour le bien de la Cauſe commune que pour l'intérêt de la *France* en particulier, vu que ſi ledit Duc faiſoit quelque choſe de conſidérable en *Allemagne*, *Pycolomini*, qui avoit été rappellé très-expreſſément par le Roi de *Hongrie*, ne demeureroit pas dans les *Païs-Bas*, & *Lamboy* ne ſeroit pas venu de-nouveau, comme il a fait depuis quatre jours.

Ledit Sieur Ambaſſadeur verra ce qui lui a été mandé au ſujet dudit Duc. Il eſt très-fâcheux que Sa Majeſté lui donne deux millions quatre cens mille livres tous les ans & des ſecours extraordinaires de plus, ſans pouvoir faire enſorte qu'il ait une Armée d'un nombre de gens de guerre proportionnée à cette ſomme, ſuivant le Traitté fait avec lui, ni diſpoſer de ladite Armée pour l'avantage de la Cauſe commune. En prenant l'argent de Sa Majeſté par chaque Armée, il ne laiſſe pas de lui demander des gens de guerre pour compoſer ladite Armée avec les *Allemands*, la ſolde & la ſubſiſtance des uns & des autres juſqu'au pain, outre leſdits deux millions quatre cens mille livres & les ſecours extraordinaires que le Roi lui donne, comme il a été dit; il faut avouer que ce procédé eſt très-injuſte, & preſque inſupportable. Ledit Sieur Ambaſſadeur verra s'il y aura quelque moyen de rendre ledit Duc capable d'écouter raiſon par l'entremiſe des *Suédois*, & plus utile pour le bien de ladite Cauſe commune, ledit Sieur *d'Avaux* parlera enſorte dudit Sieur Duc, qu'excuſant adroitement le Roi, il ne le bleſſe pas.

Quant à ce qu'il faut ajuſter entre les deux Couronnes, en cas que les Ennemis ſe portent à la tréve, le principal eſt d'engager les *Suédois* à rendre l'alliance entre nous & eux continuelle juſqu'à la Paix. C'eſt ce que le Roi attend de la prudence & de la conduite dudit Sieur Ambaſſadeur; & pour l'aider dans une choſe ſi importante, Sa Majeſté eſt contente qu'il promette auxdits *Suédois* un million de livres par an pendant ladite tréve, ſur quoi il aura égard d'étendre ladite alliance juſqu'à la Paix, non ſeulement au cas que la guerre recommence après la tréve, mais en cas même que ladite tréve ne ſe faſſe pas, & que la guerre continue. Pour une ſi bonne affaire ledit Sieur Ambaſſadeur ne fera point difficulté de promettre à *Salvius* 10. 12. 15. ou 20000 Richedales, s'il eſt beſoin; il peut, ce ſemble, la remettre ſur le tapis, en diſant qu'on parle dérechef d'une tréve générale, reprenant

nant les propoſitions qui ont été faites ſur ce ſujet par le Sieur *Smalzé*, lorſqu'il étoit ici; il donna lui-même l'ouverture de prendre cette occaſion pour faire que la Reine de *Suède* continuât le Traitté juſqu'à la Paix, ce qui eût été ſans *Grotius*, qui l'empêcha. Il ſervira au même effet pour les Traittés qu'on fera avec Madame la Landgrave & ſur le ſujet de *Rakocy*. Appendix de Piéces juſtificatives.

Le Roi approuve la penſée dudit Sieur Ambaſſadeur, qu'il faut ſe conduire avec adreſſe, & par occaſion ſur ce qui regarde le rappel dudit *Grotius*, à cauſe de l'appui qu'il a du Chancellier *Oxenſtierna*, il a fort bien commencé, engageant *Salvius* à contribuer à ce que le Roi deſire en cela pour le bien des deux Couronnes.

Les Sieurs *Nunière* & l'Ambaſſadeur de *Veniſe*, qui ont préſenté l'un & l'autre à Sa Majeſté deux Lettres de même teneur du Roi de *Pologne*, touchant le Prince *Caſimir*, dont la Copie a été envoyée audit Sieur Ambaſſadeur, ont été conviés de la part de Sadite Majeſté de faire enſorte que l'envoi de l'Ambaſſadeur de *Pologne* ſoit différé: à quel effet ledit Sieur *d'Avaux* travaillera auſſi de ſon côté, & cependant le Roi a envoyé ſes ordres en *Province*, pour faire venir ledit Sieur Prince au Château de *Vincenne*, qui eſt une de ſes Maiſons Royales, & le lieu le plus honorable où l'on puiſſe tenir une perſonne de cette condition en ſûreté. On lui rendra l'honneur convenable dans les Villes où il paſſera.

Le Roi a été extrêmement content du ſoin que ledit Sieur Ambaſſadeur a eu de faire ſouvenir le Sieur *Bannier*, de ce qui eſt porté par le Traitté d'alliance entre les deux Couronnes, touchant les *Catholiques*, & de ce qu'il a promis en particulier audit Sieur Ambaſſadeur, pour ce ſujet, ce que Sa Majeſté deſire qu'il faſſe obſerver ponctuellement par ledit *Bannier*, n'omettant pour cela aucuns offices ou inſtances, qu'il fera les plus efficaces qu'il ſera poſſible, Sa Majeſté n'ayant rien plus à cœur au monde, que ce qui concerne l'honneur & la gloire de Dieu; cependant Elle a été très-aiſe d'apprendre que les *Catholiques* ont déjà reçu en *Bohême* quelque fruit de ſa protection Royale, & des ſoins dudit Sieur Ambaſſadeur.

On eût bien deſiré ici, qu'un autre que *Muller* eût été envoyé vers Mr. le Duc *Bernard*; s'il paſſe par cette Cour, on verra s'il eſt plus porté pour la *France* qu'il ne l'a témoigné ci-devant, ainſi que le Sieur *Stella* & autres nous l'ont dit, & ſelon ce qu'on en connoîtra, on mandera d'inſiſter à le faire rappeller, & à envoyer quelque autre vers ledit Sieur Duc, autrement, ſi la Couronne de *Suède* tient en ces quartiers-ci des gens ſi mal affectionnés à la *France* que *Grotius*, *Mokel* & *Muller*, il eſt impoſſible que le concert qui doit être entre la *France* & la *Suède*, comme auſſi avec le Duc, dure ainſi qu'il eſt néceſſaire.

Si ledit Sieur *de Ranzau* veut traitter ſelon les conditions que l'on a ci-devant mandées audit Sieur Ambaſſadeur, que le Roi auroit pour agréables, Sa Majeſté lui donne pouvoir de conclurre avec ledit Sieur *de Ranzau*, Elle loue le bon deſſein qu'il a de revenir par-deçà où ſon honneur l'appelle, puiſqu'il s'eſt engagé au ſervice de Sadite Majeſté.

On enverra audit Sieur Ambaſſadeur les 18000 Richedales qu'il demande pour ſon Régiment rendu en *France*, ſur quoi il faudra ménager, s'il ſe peut, 3000 Richedalles, comme ledit Sieur Ambaſſadeur croit pouvoir le faire.

Il n'y a pas d'apparence que ledit Régiment puiſſe être levé & paſſé en *France* pour ſervir pendant cette Campagne, ainſi il faut ſe contenter de l'avoir préciſément au mois de Mars.

Pour couler le tems juſques-là, ledit Sieur *d'Avaux* peut paſſer le Traitté avec ledit Sieur *de Ranzau*, & enſuite l'envoyer par le Gentilhomme qui viendra ici de ſa part, afin que le Roi ratifie ce qui ſera fait incontinent, & l'on

Appendice de Piéces Juſtificatives.

l'on fera tenir l'argent audit Sieur *d'Avaux* pour ſon exécution.

Puiſque le Sieur *de Ranzau* offre de lui-même de lever une Compagnie de quatre-vingt Maîtres, & de l'emmener en *France* à ſes dépens, Sa Majeſté ne peut qu'Elle ne lui en ſache beaucoup de gré, ainſi que ledit Sieur Ambaſſadeur pourra le lui témoigner, & il l'excitera à la faire la meilleure qu'il ſe pourra, l'aſſurant que le Roi l'entretiendra volontiers, & qu'au ſurplus, s'il ſe porte comme il faut franchement, à venir continuer ſes ſervices au Roi, il recevra toute ſorte de bon traitement en *France*.

*A St. Quentin le* 16. *Juillet* 1639.

Au même Num. VI. pag. 148.

## *Mémoire au Sieur* d'Avaux *Ambaſſadeur Extraordinaire du Roi en* Allemagne *du* 12. *Juillet* 1639.

Bien-que le Roi ait eu ci-devant pluſieurs avis divers, que Mr. le Duc *Bernard* étoit mal-content de la *France*, qu'il s'en plaignoit de tous côtés avec de grands reſſentimens, & que ſes diſcours avoient donné lieu aux Ennemis d'eſpérer de le divertir du bon chemin & de lui faire abandonner le parti dont même ledit Ambaſſadeur a touché pluſieurs fois, dans ſes dépêches; néanmoins Sa Majeſté ſachant que ledit Sieur Duc a eu toujours ſujet de ſe louer du favorable traittement qu'il a reçu de ſa part, depuis qu'il s'eſt attaché à cette Couronne, Elle ne pouvoit ajouter aucune créance à tout ce qui lui en a été dit & écrit, mais bien qu'Elle ſe perſuadoit que cela ceſſeroit, après le témoignage qu'Elle a eu pour agréable de lui donner de ſa bonté, laiſſant *Briſſac* & les Villes forêtiéres entre ſes mains comme il l'a deſiré.

Mais Sa Majeſté voyant que malgré cela il perſiſte dans ſes dégoûts & dans ſes plaintes, & qu'il ne veut point acquieſcer aux conditions qu'Elle lui a fait propoſer, touchant leſdites Places; qu'il compte pour rien les grandes aſſiſtances d'argent qu'il a reçu d'Elle, & les Corps de gens de guerre *François* qui ont contribué à tous les ſuccès qu'il a eu autant & plus que les *Allemans*: qu'encore que ſon Armée ne ſubſiſte que par la ſolde de Sa Majeſté, & qu'il la commande ſous ſon autorité, il prétend que les Places qu'il prend, lui appartiennent comme ſi c'étoit un Souverain qui fît des conquêtes avec ſes propres forces; Sa Majeſté ne peut qu'Elle n'en ſoit mal ſatisfaite, voulant croire néanmoins qu'il entendra raiſon, & ſe conformera, après y avoir bien penſé, à ſes juſtes intentions.

Cependant, comme le bruit qui ſe paſſe ſur ce ſujet pourroit faire naître quelque opinion parmi les Alliés de cette Couronne, que ledit Duc fût mal-traité de la *France*, & que Sa Majeſté voulût ceſſer de contribuer par ſon moyen au bien de la Cauſe commune; Elle a jugé à propos d'informer ledit Sieur Ambaſſadeur de l'état de cette affaire, afin qu'il en puiſſe dire la vérité aux *Suédois*, qui, pour l'intérêt qu'ils y ont, devront s'employer à ce que ledit Duc prenne de meilleures réſolutions.

Ledit Sieur Ambaſſadeur peut ſavoir, qu'en l'année 1635. au mois d'Octobre, on avoit paſſé un Traitté avec ledit Sieur Duc *Bernard*, par lequel le Roi s'oblige à lui faire fournir quatre millions de livres par an, moyennant quoi il doit avoir une Armée de douze mille hommes de pied & de ſix mille chevaux avec l'artillerie & l'équipage à proportion, & faire toutes les dépen-

penſes d'une telle Armée pendant le temps que la guerre durera.

Appendice de Piéces Juſtificatives.

Ledit Traitté ſera joint audit Mémoire, afin que ledit Sieur Ambaſſadeur voye & connoiſſe s'il a été exactement obſervé de la part dudit Duc.

Outre ledit Traitté il en fut en même temps paſſé un autre, qui ſera auſſi joint à cette dépêche; par lequel il eſt dit que ledit Sieur Duc commandera ladite Armée ſous l'autorité du Roi, & ſervira Sa Majeſté envers & contre tous en tous lieux & entrepriſes qu'Elle ordonnera.

Or il eſt à remarquer, que jamais ledit Sieur Duc n'a eu à beaucoup près le nombre des gens de guerre portés par ledit Traitté, & principalement pour l'Infanterie, de ſorte que dès le commencement il n'a pas obſervé ponctuellement ledit Traitté, & néanmoins Sa Majeſté l'a ſatisfait entiérement ſur tout ce qu'il pouvoit prétendre en vertu dudit Traitté juſqu'au troiſiéme Novembre 1637, ce qui ſe voit par ſa quittance du 17. Avril dudit an, dont copie ſera pareillement ci-jointe, par laquelle il s'oblige dérechef à mettre ſon Armée au nombre porté par ledit Traitté.

Ledit Sieur Duc ne l'ayant pas fait, Sa Majeſté a eſtimé très-raiſonnable de lui diminuer une partie de ladite ſomme de quatre millions, & de la réduire à deux millions quatre cens mille livres: ce qui a été fait de ſon conſentement du nouveau Traitté paſſé avec lui, dont on envoye auſſi la copie, après quoi il n'a pas encore eu le nombre proportionné de Troupes à cette ſomme, ſpécialement depuis qu'il en a mis bonne partie dans les Garniſons de *Rhinfeld*, *Lauffenbourg* & autres lieux, & enſuite dans *Briſac:* ce que Sa Majeſté ne lui doit point allouer, puiſqu'il prétend que leſdites Places lui demeurent, & qu'Elle eſt obligée de le payer pour une Armée & non pour des Garniſons, dont il n'eſt parlé en façon du monde dans les Traittés.

Sa Majeſté a eu d'autant plus ſujet de réduire leſdits quatre millions à deux millions quatre cens mille livres, qu'il a fallu pour remettre ledit Sieur Duc en état d'agir, qu'Elle ait toujours tenu dans ſon Armée un Corps de Troupes *Françoiſes*, ſans lequel il eût été trop foible pour rien entreprendre; c'eſt choſe que chacun ſait, & qu'elles ont contribué beaucoup aux avantages qu'il a eu pendant les années 1637 & 1638. Il l'a lui-même reconnu de vive voix, & par pluſieurs Lettres écrites avant la priſe de *Briſſac*, & incontinent après dans la joye de ce ſuccès, qui lui a fait avouer franchement que ſans les ſecours continuels qu'il a reçus des *François*, il lui eût été impoſſible de venir à bout de ſes entrepriſes, deſquelles après Dieu il confeſſe devoir le bon ſuccès au Roi & à la valeur des *François*. Il eſt à remarquer ici, qu'il eſt dit par le Traitté, que ſi ledit Duc n'a ledit nombre de Troupes qu'il doit avoir, & que Sa Majeſté lui en fourniſſe pour le ſuppléer, ce ſera en diminution de l'argent qu'il doit lui donner, & cependant Sa Majeſté par une bonté extraordinaire n'en a jamais uſé ainſi.

Depuis, ledit Sieur Duc ayant conçu dans ſon eſprit un établiſſement de fortune aux dépens du Roi, il n'a plus voulu ſe ſouvenir qu'il commandoit ſon Armée ſous ſon autorité, qu'il étoit tenu de l'employer par-tout où Sa Majeſté voudroit qu'on la ſoudoyât; que la priſe des Places qu'il tient principalement de *Briſſac*, étoit le fruit des travaux ou du ſang des *François*, & de ces aſſiſtances qu'il a reçus de Sa Majeſté. Bref, il a cru qu'il devoit ſeul recueillir l'avantage de tout cela, & de fait il a prétendu que *Briſſac* & les autres Places lui devoient demeurer, & n'a pas laiſſé néanmoins de demander, en s'éloignant toujours de plus en plus de la raiſon, que Sa Majeſté le rembourſât des frais qu'il dit avoir faits aux Siéges des Places, & à leurs ravitaillemens, munitions, & de toutes autres choſes, quoique Sa Majeſté lui en ait fait fournir extraordinairement 450000 ℔. l'année derniére pour telles dépenſes.

Il a demandé auſſi diverſes choſes à Sa Majeſté pour être en état de ſe met-

Appendice de Piéces Justificatives.

mettre en Campagne, bienque par les susdits Traittés ce soit à lui d'entretenir toujours son Armée en même état, moyenant les grandes sommes que le Roi lui donne pour cela.

Ledit Sieur *d'Erlach*, qu'il envoya au mois de Mars pour faire des démandes, a été renvoyé audit Sieur Duc avec toutes les bonnes paroles, & ordre au Sieur *de Guébriant* de lui faire entendre plus particuliérement les intentions du Roi, telles que ledit Sieur Ambassadeur verra par un Ecrit du 25. Juin; ensemble les sentimens dudit Sieur Duc sur ces intentions, desquelles il sera encore mieux informé par une Lettre du Sieur *de Guébriant*, qui sera aussi ci-jointe.

Le premier Article dudit Ecrit concernant *Brissac* & les Villes forêtiéres, fait connoître la bonté du Roi, qui pour ne pas retarder le moins du monde le bien de la Cause commune, & n'empêcher pas que ledit Duc y contribue pendant cette Campagne avec l'Armée que Sa Majesté lui soudoye, n'a pas voulu demeurer ferme à ce que *Brissac* fût mise entre ses mains; cela étoit juste, parce que la Place a été conquise par une Armée que ledit Duc commande sous son autorité, qu'il est obligé d'employer où il plait à Sa Majesté, & qui en effet étant à sa solde, comme il paroît par le Traitté, n'a pu rien conquêter que pour elle, à moins qu'il n'y eût quelque clause particuliére dans ledit Traitté, qui attribuât les Places de conquête audit Sieur Duc, ce qui n'est pas; outre qu'en particulier elle a contribué à la prise desdites Places par trois secours extraordinaires de Cavallerie & d'Infanterie qu'Elle a donné audit Duc de trois mille hommes de pied chacun, & de quinze cens chevaux pour une fois.

Les Alliés ont donc grand sujet d'être très-contens de cette procédure de Sa Majesté, qui s'est si généreusement départie en cela de son intérêt, pour la considération du Bien-public, & spécialement afin de diligenter la diversion que la Couronne de *Suède* attend de notre côté par le moyen de l'Armée dudit Duc, ce que ledit Sieur Ambassadeur saura bien faire valoir.

Mais Sa Majesté n'a pu sans abandonner l'intérêt public, ne point requérir ledit Sieur Duc, de ne remettre jamais lesdites Places entre ses mains, ni au pouvoir de qui que se puisse être, que par son ordre & de son consentement. Ensemble de ce qui est porté par le second Article touchant ceux qui y commandent ou commanderont ci-après de la part dudit Sieur Duc, parce qu'il ne doit pas demeurer en sa liberté de disposer desdites Places à son plaisir, comme il pourroit faire au préjudice de la Cause commune, s'il n'y étoit pas pourvu, tant pour lui que pour ceux qui s'en trouveroient saisis, si cela arrivoit par sa faute.

Pour ce qui est des Villes forêtiéres, il n'y a nul doute que ledit Duc n'y pourroit rien prétendre, puisque la conquête en a été faite par ladite Armée qu'il commande sous l'autorité de Sa Majesté, & qu'Elle soudoye. Il dira volontiers qu'il prétend *Brissac*, parce que cette Place est de l'*Alsace*, & que le Roi lui en a laissé le Landgraviat: mais il est aisé de voir par le Traitté, qu'il n'oblige point le Roi aux Places, puisqu'en passant lesdits Traittés, Sa Majesté ne lui a pas mis entre les mains celles qu'Elle possédoit alors, qui est une preuve bien assurée qu'Elle n'a eu intention que de laisser le titre & la puissance du Landgraviat audit Sieur Duc. Et ces termes avec tous les droits qui ont appartenu à la Maison d'*Autriche*, ne peuvent s'entendre des Places, mais s'entendent des droits nominaux, justice & revenus dont il n'a pas tenu au Roi que ledit Sieur Duc n'ait joui, ayant même envoyé ses ordres à cet effet, mais la seule misére du temps l'en a empêché.

On ne s'arrêtera pas ici à éplucher les reproches dudit Sieur Duc contenues audit Ecrit, parce que l'on sait que ledit Ambassadeur y observera assez ce qui le méritera.

Jamais

Appendice de Piéces Juſtificatives.

Jamais Sa Majeſté n'a prétendu tirer un ſol du revenu de l'*Alſace*; au contraire, il lui a coûté de grandes ſommes pour faire ſubſiſter ſes Garniſons dans les Places, parce que le Païs eſt entiérement ruiné.

Les réponſes dudit Sieur Duc contenues dans ledit Ecrit, n'expriment pas ſi fidélement ſes ſentimens, que ce qu'il a dit de vive voix au Sieur *de Guébriant*, ainſi que le Sieur Ambaſſadeur le verra par la Copie de la Lettre; elle donne lieu de ſoupçonner qu'il a quelque penſée de quitter le Parti. Le ſcrupule qu'il a de démembrer l'*Empire*, ne marque rien de bon, & pourroit faire juger qu'il ſonge à un tiers Parti, duquel il a été ſi ſouvent parlé, & dont pluſieurs Princes d'*Allemagne* ne s'éloigneroient pas, ſi quelqu'un en faiſoit l'ouverture. *Milandre*, dont il eſt fait mention dans ladite Lettre, y voudroit bien ſans-doute porter Madame la Landgrave. Le Duc de *Lunebourg* dans l'état où il eſt, ſeroit auſſi pour y incliner, ſur quoi ledit Sieur Ambaſſadeur aura l'œil ouvert pour ledit Duc de *Lunebourg*, qui n'eſt pas éloigné de lui, afin de découvrir s'il ne ſe traitteroit point quelque choſe de ſemblable entre tous ces gens, qui ont grande correſpondance les uns avec les autres. Il n'y a pas longtemps que *Vicquefort* étoit près de Madame la Landgrave & de *Milandre* de la part dudit Duc de *Weimar*, & *Sixtinus* de la part de ladite Dame la Landgrave près dudit Duc de *Lunebourg*.

Ledit Sieur Ambaſſadeur repréſentera donc au Sieur *Salvius*, lorſqu'il croira qu'il en ſera temps, tout ce qu'il jugera néceſſaire de ce que deſſus, pour lui faire connoître que Sa Majeſté s'eſt conduite ſur le fait de *Briſſac* & des Villes forêtiéres avec beaucoup de modération & de bonté, ayant pris un expédient qui devoit être accepté par ledit Duc avec une grande reconnoiſſance & action de graces, puiſque Sa Majeſté s'eſt relâchée en ſa faveur autant que l'intérêt public le lui a pu permettre. Il pourra ajouter doucement, non par forme de plainte, mais pour montrer le procédé du Roi envers ledit Duc, qu'il a demandé à Sa Majeſté au-de-là de la raiſon, ſans rien exagérer de ce qu'Elle lui a accordé. Il mandera au Sieur de *Rorté* & au Sieur de *Beauregard* de faire la même choſe en *Suéde*, & auprès du Sieur *Banniér* avec la diſcrétion requiſe, pour ne donner pas à juger que le Roi ſoit en défiance ou tout-à-fait mal ſatisfait dudit Sieur Duc.

Moins faut-il que les Ennemis ayent lieu de faire ce jugement, dont ils pourroient ſe prévaloir pour deſunir entiérement ledit Sieur Duc du Parti. Au contraire, il faut parler de cette affaire enſorte que l'on croye que Sa Majeſté ne doute point que ledit Sieur Duc ne ſe rende capable de ce qui eſt raiſonnable, pourvu que les *Suédois* contribuent à le lui faire comprendre, comme Sa Majeſté fait de ſon côté par le deſir qu'Elle a d'obvier à tout ce qui pourroit être préjudiciable au bien commun, & de continuer de le procurer de toute ſa puiſſance.

Il aſſurera les *Suédois*, que pour cet effet le Roi preſſe ledit Sieur Duc ſans relâche de paſſer le *Rhin*, & d'agir contre les Ennemis communs, Sa Majeſté lui ayant fait toucher à cette fin actuellement ſix cens mille livres, faiſant partie de deux millions quatre-cens mille livres pour le premier quartier de la préſente année, & en outre cent mille écus d'extraordinaire, pour remonter ſa Cavallerie, rétablir l'attirail de ſon Artillerie & faire des levées, quoique Sa Majeſté ne ſoit pas obligée par le Traitté à cette dépenſe, que ledit Duc doit faire lui-même; ainſi l'on peut connoître que s'il n'agit point, cela ne tient pas à Sa Majeſté.

Elle ſait bien qu'il ne fait point faire huit montres à ſes Troupes conformément au Traitté; elle n'en fait point faire les revues ſuivant ce même Traitté par ſes Commiſſaires, pour voir s'il a des Troupes à proportion de

Appendice de Piéces justificatives.

l'argent qu'Elle lui donne. Elle n'ignore pas qu'il a toujours tiré & tire encore à-préſent plus que par ci-devant des contributions de tous côtés, au moyen de quoi Elle pourroit prétendre devoir être ſoulagée d'une partie de la dépenſe ordinaire ſelon le Traitté, qui porte, que ledit Duc promet de ſoulager Sa Majeſté de la dépenſe à proportion des moyens qu'il aura de faire ſubſiſter ſes Troupes aux dépens des Ennemis; néanmoins Elle n'a point voulu procéder ſi exactement envers ledit Sieur Duc, au-contraire Elle s'eſt portée à lui donner des aſſiſtances extraordinaires; mais il voudroit que Sa Majeſté lui fournît tout ce qu'il demanderoit par des levées, & fît tous les fraix des Siéges, ravitaillemens des Places & de l'Equipage de ſon Artillerie, de la ſubſiſtance de ſon Armée; qu'Elle la mît à ſes dépens au nombre de douze mille hommes de pied & de ſix mille chevaux; qu'Elle entretint les Garniſons; que cependant il eût tous les avantages de la guerre, fût maître des Places, & enfin qu'il pût conquérir toute l'*Allemagne* ou une partie aux dépens de Sa Majeſté, ſans qu'Elle y eût aucun pouvoir, ni qu'Elle s'en pût ſervir à l'avantage de la Cauſe commune, qui eſt le but de Sa Majeſté.

Ledit Sieur Ambaſſadeur enſuite de ce qu'il communiquera aux *Suédois* de cette affaire avec la retenue & la diſcrétion marquée ci-deſſus, il leur dira que Sa Majeſté ſe rapportera bien volontiers à l'arbitrage de la Couronne de *Suède* pour ce qui eſt à ajouter entre Elle & ledit Sieur Duc, tant pour ce qui regarde leſdites Places, & celles qui ſeront conquiſes ci-après, que pour ce qui eſt de ſes demandes, ne doutant point que ladite Couronne ne trouve ſes intentions très-juſtes, & le traitement qu'Elle a fait audit Sieur Duc juſqu'ici très-favorable & avantageux.

Cependant la Couronne ne peut s'employer ſans perdre tems par une Perſonne expreſſe, dont la probité & l'affection pour la Cauſe commune ſoit connue, pour faire comprendre audit Sieur Duc ce qui eſt de raiſon.

Le Sieur *Moquet*, qui réſide en *Alſace* de la part de ladite Couronne, ni le Sieur *Muller*, n'y ſont pas propres pour les raiſons que ledit Sieur Ambaſſadeur ſait: ſi les *Suédois* ſe réſolvent d'envoyer quelqu'un vers lui, il eſt à propos qu'ils faſſent un bon choix pour cela.

Ledit Sieur *d'Avaux* doit ſavoir que Monſieur *de Weymar* a envoyé ici demander *Jean de Wert* & *Hinkfort* pour les changer contre le Maréchal *Horn*, *Tubal* & *Schavelski*, & que Sa Majeſté eſt bien réſolue de les laiſſer ſortir à cette fin, mais qu'Elle ne deſire pas qu'ils ſortent de ſes mains qu'Elle n'ait aſſurance que *Picolomini*, qui deſire avec paſſion d'avoir *Hinkfort*, rendra les priſonniers qu'il a pris à *Thionville*, non en échange de *Jean de Wert* & de *Hinkfort*, mais en payant leur rançon, comme cela ſe pratique entre le Cardinal *Infant* & les Troupes du Roi.

Que ſi Sa Majeſté n'en uſoit pas ainſi, on penſeroit qu'Elle n'a aucun naturel pour les ſiens, leſquels *Picolomini* retiendroit éternellement; au-lieu qu'il eſt expédient (ne nuiſant à perſonne) qu'il donne moyen au Roi de ravoir ſes gens pour de l'argent, & de faire voir à la Couronne de *Suède* l'état que Sa Majeſté fait de ſa recommandation, & de ce qui touche Monſieur le Chancelier *Oxenſtierna*.

On croit que le Sieur *Grotius* contribue autant qu'il peut à entretenir ledit Sieur Duc dans ſon mécontentement, décriant au ſurplus les affaires du Roi de tous côtés. On aura mandé de *Hollande* audit Sieur Ambaſſadeur, que la Lettre dudit Sieur *Grotius*, par laquelle il avoit donné avis que Sa Majeſté ne pouvoit & ne vouloit rien faire cette année aux *Païs-Bas* ni ailleurs, s'adreſſoit au Sieur *Spri*.... (*) qui publia d'abord cette nouvelle, &

(*) Peut-être eſt-ce *Spiring*, alors chargé des affaires de *Suède* en *Hollande*.

& fit voir la Lettre à pluſieurs perſonnes. Mais depuis, en ayant connu la fauſſeté, & conſidéré qu'il n'étoit pas ſéant à des Miniſtres de la Couronne de *Suède*, alliée à la *France*, de publier de mauvais & faux bruits de nos affaires, il a voulu les ſupprimer, & ladite Lettre: ce qu'il n'a pu faire, parce que la choſe étoit trop divulguée, deſorte, que pour obvier aux inconvéniens que de telles calomnies dudit Sieur *Grotius* pourroient enfin produire au préjudice des deux Couronnes, il eſt néceſſaire de le faire rappeller; ſur quoi il fera des inſtances très-preſſantes, comme d'une choſe qui importe extrêmement à la *France* & à la *Suède*; & cependant il traitera cette affaire le plus ſecrettement & diſcrétement qu'il pourra, & verra s'il peut à ces fins gagner le Sieur *Salvius*, pour que lui-même faſſe donner ce contentement au Roi. Appendice de Piéces Juſtificatives.

Ledit Sieur Ambaſſadeur verra de-même s'il ſe pourroit trouver par-deçà quelqu'un qui eût aſſez de crédit pour faire un Corps de Troupes *Allemandes*, tant de Cavallerie que d'Infanterie, pour la faire paſſer en *France*. Il ne ſeroit peut-être pas difficile pour l'Infanterie que l'on pourroit embarquer, mais pour la Cavallerie il y auroit de la difficulté, ſi ce n'étoit que les Armées ennemies étant toutes occupées vers *Prague*, on pût faire paſſer ou la Cavallerie ſeule, ou conjointement avec l'Infanterie par la *Weſtphalie*, pour venir paſſer le *Rhin* à *Wezel*, & entrer dans le Païs de *Cleves* & de *Juliers*, d'où par celui de *Liége* ils pourroient ſe rendre en *France*.

Le Sieur *de Ranzau* ſeroit aſſez propre pour compoſer & commander ce Corps de troupes, mais c'eſt un homme aſſez fâcheux, ſur lequel on ne peut faire aucun fonds. Néanmoins, s'il ne s'en trouve point d'autre, ledit Sieur Ambaſſadeur verra à renouer la négociation avec lui ſur l'information qu'il a eu des intentions du Roi par ci-devant. On pourroit lui faire maintenant ſes conditions un peu plus avantageuſes. Celui qui a ſoin de ſes affaires par-deçà, a propoſé qu'il vendroit tous les Biens qu'il a dans le *Holſtein* pour en mettre l'argent en quelques Terres en *France*, où il emmèneroit ſa femme, & s'établiroit tout-à-fait. Cela ſeroit très-à-propos pour avoir par devers nous un gage de fidélité; il faudroit voir auparavant ſi ledit Sieur *de Ranzau* auroit aſſez de crédit pour former un tel Corps de troupes; il les commanderoit en qualité de Lieutenant-Général ſous un Général *François*.

Le Sieur *d'Avaux* doit ſavoir qu'on lui envoie le préſent Mémoire pour être en état de prévenir les plaintes que pourroit faire Monſieur *de Weymar*, & nou pour en faire éclat préſentement; parce qu'on n'eſt pas aſſuré que Monſieur *de Weymar* veuille eſſentiellement manquer en ce qu'il doit, en ſe ſéparant du Roi & de ſes Alliés.

Juſqu'à-préſent on impute ſon mauvais procédé à la dureté de ſon naturel, qui eſt fort attaché à ſes intérêts; mais deux choſes empêchent de croire qu'il puiſſe changer de parti, l'une ſa réputation qui lui eſt chére, & l'autre les grandes ſommes qu'il tire du Roi, leſquelles l'*Empire* & l'*Eſpagne* ne lui ſauroient donner.

Le Sieur *d'Avaux* doit dès cette heure faire connoître au Sieur *Salvius* le bon traitement que Monſieur *de Weymar* a reçu du Roi, les ſollicitations que Sa Majeſté lui fait pour le faire entrer en *Allemagne* avec ſon Armée, afin de faciliter le progrès de *Bannier*: la réſolution que Sa Majeſté a de faire changer *Jean de Wert*, & *Hinkfort* pour le Maréchal *Horn*, *Tubal* & *Schaveleski*, & qu'Elle attend ſeulement que *Picolomini*, qui deſire avec paſſion *Hinkfort*, conſente de rendre en même tems les priſonniers qu'il a pris à *Thionville*, en payant leur rançon, ſans que la liberté de *Jean de Wert* & de *Hinkfort* en faſſe aucune part.

Appendice de Piéces Juſtificatives.

Il pourra encore dire audit *Salvius*, que Monſieur *de Weymar* ne peut s'exempter de blâme, s'il refuſe de s'obliger à ne rendre jamais *Briſſac* & les autres Places qu'il tient ſans le conſentement du Roi, & pour autres fins que pour l'utilité de la Cauſe publique; comme auſſi de faire jurer par ſerment ſolemnel à ceux qui commanderont dans leſdites Places, de n'en diſpoſer pas autrement, au cas que ledit Duc vînt à mourir.

Mais il ne paſſera pas plus avant, & ne témoignera pas l'appréhenſion qu'on pourroit avoir, que ledit Duc eût une oreille ouverte pour écouter ce que les Ennemis de la Cauſe publique lui voudroient inſinuer, & il portera ledit *Salvius* à envoyer de la part de la Couronne de *Suède* ſolliciter ledit Duc de tout ce qui eſt utile à la Cauſe publique.

Ledit Sieur *d'Avaux* a très-judicieuſement fait de ne point répondre à la propoſition que *Salvius* lui a faite touchant des Vaiſſeaux de *Suède*; puiſqu'il eſpére en obtenir des Régens, ou qu'ils en prêteront à Sa Majeſté, ou qu'ils lui en vendront à la charge de les payer après la Paix. S'il peut obtenir l'un des deux, il rendra un ſervice très-utile à Sa Majeſté; mais ſi après avoir inſiſté autant qu'il aura cru le devoir faire, il n'en peut venir à bout, il eſſayera de les avoir au meilleur prix qu'il ſe pourra, & en donnera avis enſuite en *France*, afin qu'on juge ſi on les aura à meilleur marché que ceux qu'on achette en *Hollande*: ſi les *Suédois* les veulent vendre à prix raiſonnable, & que ce ſoient de bons Vaiſſeaux, on en prendra juſqu'à dix ou douze, & Artilleries de bronze & de fer: mais, à dire le vrai, il eſt impoſſible de les payer comptant; ſeulement pourroit-on donner d'abord cinquante mille écus, & le reſte après la Paix. Quelque marché qu'on faſſe, il en faut convenir enſorte qu'ils les rendent dans les Ports de *France*, & que nous les envoyions viſiter par un Officier de la Marine, n'en deſirant point qu'ils ne ſoient preſque neufs & fort bons pour voguer.

12. Juillet 1639. à *Péronne*.

Num°. VII. pag. 153.

## *Lettre de Mr. le Vicomte* de Turenne à *S. A. la Landgrave Régente de* Heſſe. *De* Neuhoff *le* 8. *May* 1645. (*)

MADAME,

Je ſuis obligé de vous dire, ſans avoir le loiſir de rien particulariſer davantage à Votre Sérénité, qu'ayant eu avis que l'Ennemi venoit m'attaquer dans mes quartiers, j'ai marché au devant de lui, & ayant pris un poſte, il eſt venu m'y attaquer. On avoit toute ſorte d'avantages ſur ſa Cavallerie au commencement, mais ayant forcé mon Infanterie dans un Bois au milieu du

(*) Tirée d'un des ſix Volumes des Mſſ. du Sénateur *Salvius* & de ſon Secretaire *Keller* ad h. ann. appartenans à S. E. Mr. le Sénateur Baron *de Höpken*, Préſident de la Chancellerie Royale de *Suède*.

du champ de bataille, cela m'a empêché (après avoir pouſſé preſque toute la Cavallerie de l'Ennemi avec un aſſez grande facilité) de pouvoir rallier la Cavallerie de cette Armée, deſorte que je crois qu'une grande partie de l'Infanterie ſera perdue. Pour la Cavallerie, il s'en retire un Corps très-conſidérable, & avec peu de perte. Je m'aſſure que V. A. témoignera en cette occaſion l'affection qu'Elle a toujours fait paroître pour le ſervice du Roi, en envoyant vers *Mayence* l'Infanterie qu'il lui a plû de faire eſpérer à Sa Majeſté, & tenant quelque Corps conſidérable prêt le plus près du *Rhin* qu'il ſe pourra, pour une néceſſité. J'oſe bien aſſurer V. A. que, s'il plaît à Dieu, avec quelque aſſiſtance de ſa part, les affaires ſe reléveront enſorte que les Ennemis ne pourront pas en profiter, pour en pouvoir nuire à Mr. *Torſtenſon*, ni rallentir les conquêtes. J'oſe aſſurer que V. A. ne conſidérant pas ſeulement les affaires du Roi, mais auſſi celles de l'*Allemagne*, y contribuera de tout ſon pouvoir. Je la ſupplie très-humblement de croire que je ſuis toujours,

MADAME

Votre &c.

## *Lettre de Mr. le Duc* d'Anguien *(Prince* de Condé) *à Madame la Landgrave* de Heſſe. *Du Camp de* Meekmal *le* $\frac{1}{11}$ *Juillet* 1645. (*)

MADAME,

J'envoye ce Gentilhomme à V. A. pour la remercier de l'aſſiſtance que ſes Troupes ont donnée à l'Armée du Roi, & de la marche qu'elles ont faite avec moi juſqu'ici. Je crois qu'Elle ne refuſera pas l'ordre que je lui demande par Mr. *de Geiſo*, de demeurer avec moi, puiſqu'il n'y a plus d'Ennemis de votre côté, & que *Gleen*, qui étoit le ſeul, eſt préſentement joint avec l'Armée de *Bavière*. Vous pouvez juger de l'état de leurs forces & de celui où je ſerois, ſi vos Troupes nous abandonnoient. Je ſuis tout aſſuré, connoiſſant le zéle que vous avez toujours témoigné pour la *France*, que vous ne m'abandonnerez pas en cette rencontre, & que vous donnerez, encore au Roi une preuve de votre affection, dans une occaſion ſi importante. Vous ſavez que les Lettres n'ont point de Repliques, & qu'il y a loin à négocier. C'eſt pourquoi je ne craindrai point de vous dire, que la choſe eſt abſolument néceſſaire; que vous ne ſauriez me refuſer ſans vouloir rompre abſolument avec la *France*, & ſans m'obliger en mon particulier à me porter à toutes ſortes d'extrémités. Je ſai *Madame* que cela n'arrivera pas, & que ma conſidération ſeule vous obligeroit à quelque choſe. Je vous ſupplie donc, MADAME, de nous envoyer l'ordre en diligence, & de croire que.

(*) Tirée ſur la Copie communiquée par Mr. le Conſeiller-Bibliothécaire *Scheidt*, de la Bibliothéque d'*Hannovre*.

Appendice de Piéces Juſtificatives.

que la plus forte paſſion que j'aye, eſt de témoigner à V. A. que je ſuis,

MADAME

*Au Camp de Meekmal,*
*ce* $\frac{1}{11}$ *Juillet* 1645.

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur.

LOUIS DE BOURBON.

## *Réponſe de Madame la Landgrave de* Heſſe *à Mr. le Duc* d'Anguien, *du* $\frac{20}{10}$ *Juillet* 1645.

MONSIEUR,

Il y a quelques jours que je me donnai l'honneur de rendre à V. A. mes très-humbles devoirs, par la Lettre que j'ai pris la liberté de lui écrire, enſuite d'une Réponſe précédente que je lui avois faite, & à laquelle je joignis un Duplicat, que l'on me diſoit avoir été intercepté par l'Ennemi. Du depuis, Monſieur, j'ai reçu celle que vous m'avez fait la faveur de m'envoyer par un Gentilhomme exprès, qui m'a auſſi entretenu de vive voix de l'état des affaires, & ce que V. A. l'a chargé de me repréſenter. Je me tiens entiérement perſuadée, que mes derniéres déclarations n'auront laiſſé aucun ſujet à V. A. de douter de la fidélité & paſſion conſtante, qu'avec vérité je puis dire avoir eu & même fait paroître pour le bien commun des Couronnes alliées & le ſervice particulier de Leurs Majeſtés, eût-ce été même aux dépens de mes propres intérêts, que j'y ai plus d'une fois ſacrifiés ſelon la ſincérité de mes intentions, qui n'ont été ni ne ſeront jamais que conformes à l'obligation que l'Alliance que j'ai l'honneur d'avoir avec la *France*, & la haute eſtime que je fais de vos rares mérites me dictent. J'ai ſur ce prié ledit Gentilhomme d'en porter à V. A. les aſſurances les plus évidentes, & donné charge au Sr. *Geiſo* de l'entretenir particuliérement des ordres que je lui envoye par cette voye, leſquels ne tendent qu'à tâcher de la ſatisfaire en tout & par-tout, où mon petit pouvoir & la conſtitution de mon Etat pourront s'étendre. J'oſe me promettre le réciproque de V. A. & qu'Elle n'aura pas moins pour agréable de conſidérer l'importance des raiſons que par ledit Sr. *Geiſo* je prends la hardieſſe de lui faire repréſenter, & de déférer, s'il lui plaît, aux priéres très-juſtes & très-ſincéres qu'il fera à V. A. de ma part; comme celle qui eſt avec une paſſion toute pleine de reſpects & de déférence,

MONSIEUR,

*Caſſel du* $\frac{20}{10}$
*Juillet* 1645.

de Votre Alteſſe &c.

Num.

Appendice de Piéces justificatives.

Num°. VIII. Tom. III. pag. 155.

# *Lettre de la Reine* CHRISTINE *à la Reine de* France *sur la rupture de l'Armistice du Duc de* Baviére, *du* 24 *Octobre* 1647.

Nos CHRISTINA D. G. Regina *Sueciæ* &c. Serenissima potentissima Princeps, Soror, Consanguinea, Amica & Fœderata carissima.

*Non equidem præter, sed contra exspectationem Nobis accidit, quod Elector* Bavariæ *pactis armistitii præteritâ hyeme* Ulmæ *solenniter initis, inter utramque Coronam nostram & ipsum, quo die ex promisso rata haberi deberent, renunciavit; Nobis multæ diffidendi causæ fuerunt, ideoque semper cum illo Principe declinandos Tractatus judicavimus. Verùm cum urgeremur per Vestrates, assensæ sumus, & quod per Ministros utriusque nostrûm transactum fuit, babuimus ratum, ratificationisque instrumentum in solemni formâ transmisimus, & reddendum curavimus tempestivè. Recepimus verò literas Electoris armistitio renunciantes, scriptasque eo die quo ratum haberi deberet: neque mora ulla injuncta quin illicò se hostem facto declararit, & civitates nobis traditas nostroque præsidio insessas aggressus sit, ut bisce occupatis tantò commodiùs ad vestras accederet. Technas Principis Serenissimi & callidi observavimus in eo, quòd videri vult cum* Christianissimo *Rege, Fratre & Confœderato nostro carissimo, armistitium servare, pacto nobiscum rupto, ut dissolvat rationes conjunctionis nostræ, & facilius singulos aggrediatur, suffultus* Imperatoris *subsidiis. Verùm cum hæc ejus destinata neminem præteritorum & præsentium gnarum latere possint, rem omnem Christianissimo Regi aperuimus, & certæ de suæ & vestræ Serenitatis constanti affectu in rem communem ac nostram imprimis conservandi nobiscum mutui fœderis, confidimus, banc* Bavari *iniquitatem relictam non iri inultam, sed Serenitatem vestram, technis ejus observatis & ponderatis id, quod nobis est renuntiatum, non aliter accepturam interpretaturamque, quam si* Christianissimo *Regi, Fratri & fœderato nostro renúntiatum fuisset: quod bellum junctis viribus gestum, eodem tempore adpositum fuerit & armistitium cum utroque nostrûm simul initum à Nobis auctoritatem vestram sequentibus ratificatum & executioni datum, nec allâ in re contraventum, ut non nisi cum utroque simul rumpi poterit.*

*Non detinebimus Serenitatem Vestram prolixioribus literis, sed confisæ ejusdem constanti in nos animo affectuique, divinum Numen veneramur, ut Serenitatem vestram, cum Regiis suis Filiis totoque Regno* Galliæ *salvam, incolumem & florentem diutissimè conservet. Dabantur in Regiâ nostrâ* Stockholmiensi, *die* 24. *Octobris* 1647. (*)

Num.

(*) Cette Lettre se trouve parmi les *Scritture concernenti la Regina di Suezia* pag. 7. Il y a encore dans *Joseph Riccius* de Bellis Germanicis (p. 723-734.) la Déclaration de l'E-

Appendice de pièces Justificatives.

& propriété, dans ces cinq Conseils ou Colléges, savoir : dans le Parlement, dans le Collége de Guerre, de l'Amirauté, de la Chancellerie, & de la Chambre des Comptes, sans déroger toutefois dans la moindre chose au droit & à la prééminence du Roi.

VII. Au *Parlement* appartiennent toutes les affaires litigieuses & contestées entre deux ou plusieurs personnes, soit qu'elles y aillent directement, ou qu'elles y soient appellées légitimement ; & alors il jugera la cause de par le Roi. Il est encore commis & ordonné au Parlement de revoir tous les Registres & Sentences des Justices subalternes, & sur les Affaires Criminelles, pour déclarer par quelles circonstances un Criminel est condamné à mort, ou en est absous. Et à l'égard d'une Sentence où il va de la vie, il en faut toujours faire rapport au Roi, soit qu'il soit présent ou absent ; autrement quand le Roi est présent, le Parlement doit lui représenter le cas avec les motifs de la Sentence, & après que la résolution en aura été arrêtée la terminer & la publier en conformité de ce qui se trouve prescrit plus particuliérement dans l'instruction du Parlement.

VIII. Le Royaume étant d'une vaste étendue & tellement séparé & situé par mer & par terre, que les Habitans ne pourroient sans beaucoup d'empêchemens & de peines chercher la justice dans un seul endroit, ce qui leur causeroit souvent du tort & des injustices, à cause de la pauvreté ou d'autres incommodités, c'est pourquoi il faut qu'il y ait quatre Parlemens établis dans le Royaume, mais chacun & tous pourvus d'un égal pouvoir & autorité, & sur le même pied. Le premier résidera à *Stockholm*, ayant la préférence & la séance avant les autres, où le *Droſt*, qui est le grand Justicier du Royaume, préside avec seize autres personnes, quatre Sénateurs, six de la Noblesse, & six autres, gens habiles & savans ; ayant encore sous eux ses Secretaires, ses Notaires & le Fiscal du Royaume, & tout ce qui est nécessaire à un Parlement. C'est de lui que relévent toutes les Provinces & les Villes qui sont comprises dans le Royaume dit proprement de *Suède*. Le second est à *Jonköping*, dont toute la *Gothie* dépend. Le troisiéme à *Abo*, dont relévent le Grand-Duché de *Finlande* & les deux *Carélies*. Le quatriéme est à *Dorpt*, & comprend la *Livonie* & l'*Ingermanie*, avec cette différence, que chacun de ces trois Parlemens n'a qu'un Sénateur, comme Président, avec douze Assesseurs & ses autres Officiers. La *Prusse* doit aussi avoir son Parlement, qui débatte tous litiges & contestations qui par appel y seront portées ; mais le nombre des Officiers ne sera pas si grand, parce que cette Province n'est pas si étendue, & que les procédures de la Justice n'y sont pas présentement si fréquentes.

Ces Parlemens, chacun dans sa jurisdiction, jugent toutes les affaires qui regardent la justice, d'où personne ne doit appeller, à-moins que l'on ne se trouve en droit de s'en plaindre au Roi, & d'en demander le *Beneficium Revisionis*.

IX. Si quelqu'un des plus qualifiés dans le Royaume commet quelque chose qui touche le Roi, ou la Majesté de la Couronne, ou si l'affaire est d'une si grande importance qu'elle ne puisse être examinée ou terminée, à-moins que les Etats & les Parlemens ne soient convoqués par Nous ou par nos Successeurs ; alors les quatre Parlemens, les Sénateurs & les Intendans des Provinces qui seront présens, un des Bourguemaîtres de *Stockholm*, d'*Upsal*, de *Gotheborg*, de *Norkoping*, d'*Abo* & de *Wiborg*, doivent représenter les Etats, avec plein pouvoir de juger cette affaire ; sans que personne ose s'en exempter, ou s'en soustraire, sous quelque prétexte que cela puisse être, & quelque caractére & distinction qu'il puisse avoir. Le *Droſt* y doit présider ; mais s'il est absent, malade, ou pour d'autres raisons valables, le Chancelier du Royaume y présidera en sa place avec les Sénateurs

des

des deux côtés, chacun selon son rang. Les quatre Parlemens se rangeront du côté droit avec la Noblesse, & les Intendans des Provinces du côté gauche dans leurs places. Après suivront les Bourguemaîtres des six Villes mentionnées ci-dessus. Appendice de Piéces justificatives.

X. Le second Collége est celui de *Guerre*, lequel sera dirigé par le Connétable, associé aux deux Sénateurs, qui servent ou qui ont servi dans les expéditions militaires, & de quatre autres Officiers de guerre, soit qu'ils ayent servi, ou qu'ils servent encore dans le militaire. Le Connétable, (s'il est né *Suédois*) le Grand-Maître de l'Artillerie & le Général-Quartier-Maître ont de-même séance dans ce Collége, où il y aura aussi des Secretaires, des Notaires, & des Copistes, qui tiendront des Journaux & des Registres de tout ce qui s'y passe & s'y traite. Il appartient à leurs fonctions d'avoir une exacte inspection sur toute la Milice, tant de l'Infanterie que de la Cavallerie, sur les gens de l'Artillerie par toute la *Suède* & les Provinces qui en dépendent, & servent par terre dans les Campagnes & dans les Garnisons, sur les Armes, les Enrollemens, les Dépenses, l'Artillerie, les Ammunitions, & sur tout ce qui en dépend. Il faut qu'ils ayent de-même inspection sur les Forteresses, principalement sur l'état de celles qui sont sur les frontiéres, comment elles sont pourvues de provisions, de gens, de canons, d'ammunitions & d'armes, & sur les Forts, les Remparts & autres pareils bâtimens, afin que tout s'y trouve en ordre & en bonne disposition, dont les Gouverneurs des lieux, & ceux à qui toutes ces choses sont confiées, doivent rendre raison. C'est à-dire cependant, que quoique les Conseillers de guerre doivent avoir la connoissance & l'information touchant l'entretien & les soldes de la Milice, soit qu'elle se fasse par la Chambre des Comptes, ou des Biens-fonds du Pays, ils n'auront pourtant aucune disposition des revenus, laquelle appartient à la seule Chambre des Comptes, puisque la recette, la mise & la gestion dépendra toujours de la Chambre des Comptes, comme il en est parlé plus particuliérement dans l'Instruction dressée pour ce Collége de Guerre.

XI. Le troisiéme Collége est celui de l'*Amirauté*, où le Grand-Amiral préside, ayant deux Sénateurs comme Assesseurs, préférablement de ceux qui ont servi par mer, outre quatre Vice-Amiraux les plus anciens, ou les plus habiles Capitaines de Vaisseaux, dont l'Amiral de l'Ile ou le Capitaine est du nombre. A eux sont jointes des Secretaires, des Notaires, & les Ecrivains qui sont versés dans ces sortes d'affaires. Cette Amirauté doit avoir inspection sur les Vaisseaux de guerre & sur les Flottes, soit qu'ils soient assemblés ou séparés en divers Ports, sur toutes les Fregattes, Galéres, Galiotes, Prames, Pontons, Radeaux & autres Bâtimens de Marine, qui appartiennent à la Couronne, soit qu'ils se fabriquent & se trouvent dans le Port de *Stockholm*, ou dans quelque autre endroit du Royaume & de ses Provinces. Elle aura des listes exactes de tous les Vaisseaux & Bâtimens de mer, & de tout ce qui est neuf, raccommodé & usé; & tiendra des notes de tous les Matiniers & Matelots, de leur entretien & provision; & elle examinera si tout cela est en ordre, bon & suffisant, & si les Vaisseaux sont pourvus de cordage, de canons, & de tout ce qui y appartient. Ce Collége de l'Amirauté doit (de-même qu'il a été dit de celui de la Guerre) administrer l'argent qui y est destiné selon la disposition & l'approbation de la Chambre des Comptes; & s'il y a quelque reste, il faut le remettre à la Chambre des Comptes & des Magazins, sans oser en faire aucune autre disposition, se réglant au surplus suivant l'Instruction qui en a été dressée.

XII. Le quatriéme Collége est celui de la *Chancellerie*, dont le Chancelier du Royaume a la direction; & il a pour associés quatre Sénateurs, un Chan-

Appendice de Piéces Justificatives.

celier de la Cour, & deux Secretaires-d'Etat, préférablement de la Nobleſſe. De la Chancellerie dépendent tous les Conſeillers de la Cour, les Secretaires, les Référendaires, & tous les autres Officiers; *item* tous les Miniſtres pour les Cours étrangéres, les Réſidens, les Agens & autres de quelque nom & caractére qu'ils ſoient. C'eſt au Chancelier du Royaume à garder le grand Sceau: le petit Sceau eſt confié au Chancelier de la Cour, & en ſon abſence au plus ancien Secretaire-d'Etat. Toutes les diſpoſitions & ordonnances qui regardent le Royaume en général, les Etats, les Provinces ou les Villes, leurs Priviléges ou ceux des particuliers, doivent être traitées & réglées dans la Chancellerie. La diſtribution & la ſignature des Charges & des Offices y doivent être expédiées. Tous les Actes des Diétes ou autres Aſſemblées publiques des Etats, tous les Traités de paix & de guerre avec les Voiſins & les Ennemis, la reception des Miniſtres, leurs propoſitions & leurs expéditions, tant des Miniſtres étrangers qui ſont envoyés ici, que de ceux que Nous envoyons dans les Païs étrangers. Toutes les délibérations & conſultations que le Roi fait ordinairement ou avec les Sénateurs en plein Conſeil, ou en particulier avec quelques uns, ou bien avec le Conſeil de la Chancellerie. C'eſt auſſi au Grand-Chancelier à convoquer les uns ou les autres dans l'appartement le plus ſecret, où toutes les Conſultations & les Décrets doivent être enregiſtrés, tenant la main pour que tous les Actes publics ſoient en bon ordre, & qu'avant que le Roi les ſouſſigne, le Grand-Chancelier, ou le Chancelier de la Cour, ou un Secretaire en ſa place, les examine & les ſigne d'avance, & puis les préſente au Roi, conformément à l'Inſtruction qui en a été donnée.

XIII. Le cinquiéme & dernier Collége c'eſt la *Chambre des Comptes*, où préſide le Tréſorier du Royaume, ayant pour Aſſeſſeurs deux Sénateurs du Royaume, deux de la Nobleſſe, & deux des Camériers les plus anciens. Il doit y avoir auſſi un Secretaire, un Référendaire, outre les Notaires & les Greffiers. A tous il appartient d'avoir ſoin de la miſe, recette & geſtion des Finances du Roi & de la Couronne, étant obligés d'en tenir un compte exact. Encore & principalement leur ſoin conſiſte à faire enſorte que les rentes ſoient encaiſſées au tems & employées à leurs beſoins, & nullement diverties à un uſage différent de leur premiére deſtination, mais au contraire à les augmenter. C'eſt pourquoi ils doivent bien obſerver toutes les régales du Fiſc, afin qu'ils ne ſoient pas diverts, négligés ni perdus, & que le Tréſor public s'augmente, & que la dépenſe n'excéde pas la recette. C'eſt auſſi leur devoir que le Crédit ſe maintienne, afin que la Couronne en ait, quand elle en aura beſoin. C'eſt pourquoi toutes les ordonnances & diſpoſitions ſe feront dans la Chambre des Comptes, ſelon leur inſtruction ſpéciale, où tout cela eſt plus amplement expliqué.

XIV. Ces cinq Colléges, ſavoir, parmi les Parlemens, celui de *Stockholm*, doivent ordinairement réſider à *Stockholm*, & ſe tenir ſi long-tems à la Cour, qu'une maiſon puiſſe être accommodée pour lui dans la Ville. Le Conſeil Militaire & l'Amirauté ſeront logés à l'Ile de *Blaſius*, chacun dans ſes appartemens aſſignés; mais la Chancellerie & la Chambre des Comptes ſe tiendront à la Cour, où l'une & l'autre trouveront ſes commodités. Tous ces Colléges ſeront obligés de demeurer toujours à *Stockholm* auprès de la Cour Royale d'un bout de l'an à l'autre. Et quoiqu'un ou l'autre des Membres qui manient les affaires ſoit employé autre part pour le ſervice du Royaume, ou qu'il lui ſoit permis de s'abſenter pour ſes affaires particuliéres, le Collége, malgré cela, fera ſes affaires & ira toujours ſon train ordinaire, excepté dans les Fêtes & Vacances où ils auront leur récréation.

XV. Quoique ces Colléges ſoient obligés de demeurer à *Stockholm*, on doit cependant ſavoir que toutes les affaires ordinaires & extraordinaires ſeront

Appendice de Pièces Justificatives.

tout traitées & expédiées par la Cour, sans que le Président, ou les Assesseurs, ou qui que ce soit, osent, pour leur commodité, ou pour d'autres raisons, transporter le Collége, & l'administration qui en dépend, dans un autre lieu. Mais si le Roi trouve bon de transporter sa Cour & de faire pour quelque tems sa résidence dans un autre endroit, ou faire transporter les Colléges ailleurs, soit à cause de la peste, ou des maladies contagieuses, ou autre raison importante, cela dépendra uniquement de la disposition du Roi.

XVI. Ceci doit encore à observer, & sera une loi immuable à jamais pour ces Colléges, que tous les Présidens & Directeurs, tandis qu'ils sont à *Stockholm*, ou bien si leurs Colléges sont par ordre du Roi transportés dans un autre endroit, & qu'ils y soient présens, ils y jouiront de leur autorité & prérogative, conformément à leurs Instructions spéciales, qui leur en donnent le pouvoir; mais si quelqu'un est employé dans des Commissions particulières ou publiques, concernant les affaires d'Etat, dans ou hors du Royaume, pour peu ou plus de temps, il jouira pendant son absence des prérogatives de son caractère, de son rang & de ses avantages; mais il lui est défendu d'en abuser & de s'en prévaloir, comme Président ou Directeur, & de se mêler des dispositions & des affaires qui dépendent de son Collége jusqu'à ce qu'il soit revenu & qu'il ait repris sa place & ses fonctions. Si quelqu'un est assez téméraire pour abuser de l'autorité attachée à son Présidial, & s'emparer lui seul de ce qui appartient au Collége en corps, il en sera accusé par le Fiscal, & comparoîtra devant la Justice la première fois; mais s'il y revient encore, & que l'Etat en ait reçu du dommage, il en sera responsable selon les circonstances du fait, & perdra ses gages. Si en attendant quelqu'un de ces cinq Seigneurs est absent, le plus ancien des Sénateurs dans chaque Collége, fera leurs fonctions, & y présidera avec la même autorité & pouvoir, que si les autres étoient présens; mais quand lesdits Seigneurs seront de retour, les autres leur remettront les charges & les places. On gardera la même ordre en cas de mort, jusqu'à ce qu'un autre soit remis à la place de ces cinq Seigneurs.

XVII. Quoique ces cinq Colléges soient établis à cette fin, que toutes les affaires de l'Etat se fassent en bon ordre sans aucune négligence & brouillerie, & que tous y travaillent conjointement, en se prêtant la main l'un à l'autre; cependant il est expressément défendu, que ni les Présidens ou les autres Membres s'ingèrent dans les fonctions d'autrui, ou étendent les limites de leur pouvoir plus qu'il ne leur est accordé, sous peine de perdre les gages d'une année, s'ils en sont convaincus: & quoiqu'il soit permis au Conseil de Guerre & à l'Amirauté de projetter ce qu'il faut pour la subsistance de la Milice, néanmoins il lui est défendu d'en faire aucune disposition, moins encore d'accorder des privilèges ou des immunités. De même il est défendu à la Chancellerie, de donner aucune résolution concernant la vie ou la mort de quelqu'un, & ainsi quant aux autres Colléges, à qui il est enjoint que chaque affaire soit examinée, déterminée & jugée dans son département par les Juges qui y sont constitués. Pareillement il est défendu à un Président, & plus encore à un seul de ses Assesseurs, de conclure une affaire, & de la mettre en exécution avant qu'elle soit examinée en plein Conseil, à *Stockholm*; mais s'il n'y a qu'un seul Membre présent, qu'il fasse alors son devoir, & observe bien l'intérêt de l'Etat. Quand les autres seront présens, alors il faudra les informer de tout ce qui s'est passé, pour être approuvé ou désapprouvé des autres, selon que l'Instruction spéciale le dicte, à-moins que le Roi même ne l'ait ordonné précisément: en ce cas il faute considérer la chose faite, non comme si le Président ou un autre Collégue l'eût faite lui seul, mais par ordre du Roi, & avec un obéissance parfaite. Il est pourtant nécessaire, que les

Séna-

Appendice de Piéces Juſtificatives.

Sénateurs, chacun dans leur département, ſoit préſent; car autrement, quand il s'abſente ſans permiſſion, & que celui qui eſt préſent eſt obligé de déterminer ſeul l'affaire, ou de la différer, alors il n'eſt pas reſponſable ſi dommage en arrive, mais bien celui qui s'eſt abſenté ſans permiſſion.

XVIII. Dans le Royaume il faut avoir un *Grand-Maître* de la Cour, avec la Dignité de Sénateur. C'eſt lui qui doit examiner & revoir tous les comptes touchant la dépenſe de la Table du Roi, & de celle des Gens de la Cour, voir que la dépenſe ſoit ordinaire ou extraordinaire. Il eſt obligé de régler les Cérémonies à la Cour, & d'être préſent à toutes les Aſſemblées publiques, & de recevoir les Miniſtres étrangers. A lui obéiront le *Maréchal* de la Cour, l'Ecuyer, tous les Officiers de la Cuiſine & de la Cave, & tous ceux qui dépendent de l'état ordinaire. Le *Colonel* des Gardes dépend auſſi de lui ſeulement en ce qui regarde les Cérémonies, & ceux qui ſont de garde par jour. Le Grand-Maître de la Cour doit toujours y demeurer, & ne s'en abſenter qu'avec permiſſion; mais quand il eſt abſent ou empêché, le Maréchal de la Cour fera ſa fonction.

XIX. Il y aura auſſi un *Grand-Maître d'Artillerie*, qui aura la direction & l'inſpection ſur toute l'Artillerie du Royaume, ſoit qu'elle ſoit à *Stockholm*, dans les Fortereſſes, ou ſur les Flottes, avec toutes ſes dépendances. Tous les Ouvriers de l'Artillerie & toute ſorte d'ammunition, de quelque nom qu'on la nomme, par toute la *Suède*, doivent dépendre de ſes ordres, mais comme Aſſeſſeur du Collége de la Guerre il doit toujours réſider à *Stockholm*, & régler toutes les affaires ſelon l'ordre du Collége; & quand il partira pour des affaires néceſſaires, c'eſt à lui à mettre un ſubalterne à ſa place, qui puiſſe avoir ſoin de tout & en rendre compte au Collége de Guerre, ſelon ſon Inſtruction particuliére.

XX. Un *Grand-Ecuyer* dans le Royaume eſt de-même néceſſaire, dont la Charge & l'Intendance conſiſte principalement à avoir une diſpoſition générale des Ecuries & des Haras du Roi, & des Chevaux, des Jumens, des Poulains & de leurs dreſſemens. Tous les Subalternes, les Créats, les Palefreniers & autres gens qui y ſervent, dépendent uniquement de ſes ordres; & quand on fera quelque diſpoſition des Haras ou des Chevaux dans le Royaume, c'eſt à lui à l'exécuter, conformément à ſon Inſtruction particuliére.

XXI. De-même il faut conſtituer un *Veneur* du Royaume, dont la Fonction eſt de conſerver les Parcs & les Chaſſes dans les Plaiſirs du Roi, & les Bois communs appartenans à la Couronne; à obſerver les ſaiſons où il eſt défendu par la Loi de chaſſer à toute ſorte des Bêtes fauves & d'Oiſeaux, ſans omettre la Chaſſe aux Ours & autres Bêtes nuiſibles. Il faut avoir tout le ſoin poſſible de conſerver les Arbres fruitiers, comme les Hêtres & les Chênes portans des glands, & les Futayes appartenantes à la Couronne, ſelon les Ordonnances qui en ſont déjà faites & en ſeront faites à l'avenir, & ſur-tout à faire telle diſpoſition des Chaſſes dans les Varennes du Roi, que tout ſoit en bon ordre, & que le Roi en ait du contentement & de l'honneur. Les Veneurs de la Cour & leurs ſubalternes avec leurs gens, & tout l'équipage de la Vénérie, ſont ſous l'obéiſſance du Veneur du Royaume. Et quand il s'agit de chaſſer aux Ours & aux autres Bêtes nuiſibles, tous les gens de la Vénérie, & principalement les Baillifs de la Province avec leurs ſubalternes & les Communes, ſuivront le Grand-Veneur, ou les autres Veneurs par-tout où ils voudront les mener; le tout ſelon qu'il eſt marqué dans une Inſtruction particuliére.

XXII. Ces quatre grands Officiers de la Cour, c'eſt-à-dire, le Grand-Maître de la Cour, celui de l'Artillerie, de l'Ecurie & de la Vénérie, doivent toujours

jours séjourner à *Stockholm*, à moins que le besoin & le service du Roi ne requiérent qu'ils aillent ailleurs, où leur présence sera nécessaire. Le Grand-Maître de l'Artillerie visitera de tems en tems les Forteresses & les Factories, le Grand-Ecuyer les Haras & les jeunes Chevaux, le Grand-Veneur les Parcs & les Varennes les plus importantes, tous & chacun s'acquittant de leur devoir. Appendice de Piéces Justificatives.

XXIII. Toutes les Provinces du Royaume seront administrées par des *Intendans*, ou des *Gouverneurs*, selon l'ordre marqué ci-dessous. Le *Grand-Gouverneur* de *Stockholm* a le premier rang; il est aussi Sénateur, & a sa résidence à la Cour. Après lui vient l'Intendant de la Province de toute l'*Uplande*; (*) il résidera à *Stockholm*. Le troisiéme en rang est l'Intendant de la Province de *Scaraborg* en *Westgothie*, & il réside dans la Ville de *Scara*. Le quatriéme a sous son Intendance la *Finlande* du Nord & du Sud, avec l'Ile d'*Aland*, & réside à *Abo*. Le cinquiéme est le Gouverneur-Général de la *Livonie* & de l'*Ingermanie*, & il résidera ordinairement à *Dorpt*. Le sixiéme est le Gouverneur-Général de *Prusse*, & il résidera ordinairement à *Elbing*. Le septiéme est l'Intendant de *Smalande*, ayant sous lui les dix Jurisdictions Territoriales & la Province de *Jonckiöping*, & résidera à *Croneborg*. Le huitiéme est l'Intendant de *Westmarlande*, des Mines d'argent & de fer, & résidera à *Westerds*. Le neuviéme est l'Intendant de *Carélie*, de *Wiborg*, de *Nyslott* & de *Kymmenegard*, & résidera dans la Ville de *Wiborg*. Le dixiéme est l'Intendant d'*Ostrogothie* & de tout le Païs qui en dépend, & résidera à *Linkiöping*. L'onziéme est l'Intendant de *Sudermanie*, & résidera à *Nykoping*. Le douziéme est l'Intendant de *Tavastland* & de *Nylande*, il résidera à *Tavasthus*. Le treiziéme est l'Intendant de la Province d'*Elfsborg* & de *Dabl*, il résidera à *Götheborg*. Le quatorziéme est l'Intendant de *Calmar* & d'*Olande*, il résidera à *Calmar*. Le quinziéme est l'Intendant des *Dales*, & des Mines de cuivre, & il résidera à *Fahlun*. Le seiziéme est l'Intendant de *Nérike* & de *Wermlande*, il résidera à *Orebro*. Le dix-septiéme est l'Intendant de *Norland* & *Westerlande*, & de la *Lapponie*; il résidera à *Hudviksvald*. Le dix-huitiéme est l'Intendant de tout le Golfe d'*Ostrobothnie*, il résidera à *Uleborg*. Le dix-neuviéme est l'Intendant d'*Estlande*, d'*Harrien*, de *Wirland*, de *Wyken* & de *Jerwen*; il résidera au Château de *Reval*. Le vingtiéme est l'Intendant d'*Ingermanie* & d'*Alentacka*, il résidera à *Narve*. Le vingt-uniéme est l'Intendant du Domaine de *Kexholm*, il résidera à *Kexholm*. Le vingt-deuxiéme est l'Intendant de la *Livonie*, du Circuit de *Wendes* & de *Pernew*; il résidera à *Riga*. Le vingt-troisiéme est l'Intendant de *Dorpt*. S'il s'agit de l'honneur & de l'intérêt du Royaume de donner l'Intendance de *Westro-Gothie*, de *Finlande*, de la *Livonie*, de *Prusse* ou de *Smalende* à quelqu'un des Sénateurs, alors ils auront le Titre des Sur-Intendans, & garderont toujours leurs Séances selon leur ancienneté.

XXIV. Le Gouverneur de *Stockholm* n'a aucune Province ni autres gens du Pays sous son obéissance, que ceux qui y ont leurs demeures. Sa Fonction sera d'avancer le Bâtimens du Palais & d'autres Maisons du Roi qui sont fondés entre ses parapets & murailles, & d'observer que tout y soit en bon ordre. Il sera le Chef des Bourguemaîtres & de toute la Bourgeoisie. Il aura une exacte inspection sur les avantages, immunités & priviléges de la Ville & des fauxbourgs de leur Gouvernement, de leur trafic & de leurs revenus; les défendra contre toute violence & attentat; fera passer les Bourgeois en revue, les fera

(*) Il y a près de quarante ans qu'elle a été divisée en deux Intendances.

Appendice de Piéces Juſtificatives.

fera exercer, fera examiner leurs armes, prendra bien garde aux levées des Deniers publics, ordinaires ou extraordinaires, à la miſe, la recette & la geſtion des Douanes, & à l'entrée & ſortie des marchandiſes & autres revenus & Régales appartenantes au Royaume; & après les avoir encaiſſés, les fera délivrer dans l'endroit ordonné. Pour l'aſſiſter il aura quelqu'un de la Nobleſſe, qui ſera Vice-Gouverneur, & préſidera en ſon abſence à la juſtice des Bourguemaîtres & des Echevins, tout-de-même que ſi le Grand-Gouverneur y étoit préſent. Il aura encore pour l'aſſiſter un Secretaire & un Teneur de Livres. Celui-ci tiendra un regiſtre exact des revenus du Roi & des droits régaliens, qui reviennent de la Ville de *Stockholm* & de ſes Cantons, au profit de la Couronne, ſelon ce qui en eſt ſpécifié dans ſon Inſtruction. Pour mieux maintenir les loix, l'autorité du Roi, la diſcipline & le bon ordre dans la Ville & dans ſes confins, il aura toujours un Officier, qui s'appellera Capitaine de la Ville avec vingt-quatre Soldats, dont deux porteront un uniforme bleu & jaune, & ſeront pourvus de bonnes armes & de halebardes, un Prévôt avec deux Valets de la Ville en livrée, qui le ſuivront & le ſerviront par-tout où il paſſera dans la Ville & dans ſa Ban-lieue.

XXV. Les Intendans & Surintendans, chacun dans ſa Province, doivent maintenir les Loix & la Juſtice dans leur vigueur, & avoir l'œil ſur les Juges Provinciaux & Territoriaux, ſur les Bourguemaîtres & ſur les Echevins dans les Villes, que tout crime ou forfait ſoit empêché, & que tout ce qui a été jugé & ſentencié par le Roi & par ſes Parlemens, ſoit mis promtement en exécution. Que de-même un compte exact ſoit tenu ſans aucune fraude de la levée des Deniers, & que les recrues des Soldats ſe faſſent en ordre. Les Intendans doivent encore avoir ſoin que les Domaines, le Païs, les Péages avec tous les revenus ordinaires & extraordinaires, & tous les droits régaliens, ſoient conſervés ſans diminution, demandés au tems dû, & délivrés ſelon les Ordonnances. Que le Païs ſoit cultivé; les Villes bâties & réparées, & tout dommage & détriment détourné; que les bons chemins ſoient entretenus, & les mauvais réparés; que la paix & l'union parmi les Habitans ſoient conſervées, & qu'aucun tort & injuſtice ne leur ſoit faite par leurs voiſins & par des gens mal intentionnés; mais que tout ſoit en bon ordre, & que perſonne n'ait raiſon de ſe plaindre; & ſi le contraire arrivoit, ils en avertiront auſſi-tôt la Cour. Pareillement, s'il y a quelque indice ou apparence de guerre, desunion, ſédition ou autres malheurs, tant dans les Affaires Séculiéres qu'Eccléſiaſtiques, il en faut néceſſairement avertir la Cour, ſans s'ingérer cependant dans l'Adminiſtration du Clergé, maintenant les Evêques, les Surintendans & le Clergé dans leurs dignités, privilèges & immunités, & les aſſiſtant dans l'exécution de la Diſcipline Eccléſiaſtique, & en tout ce qu'ils pourront demander en juſtice, ſelon la teneur de l'Inſtruction des uns & des autres. Chaque Intendant doit avoir un Secretaire & un Greffier, comme auſſi un Prévôt & un Sous-prévôt avec un valet, qui le ſuivront, viſiteront les chemins, & exécuteront par-tout ſes ordres.

XXVI. Les Juriſdictions Provinciales dans la *Suède* ſeront au nombre de quatorze; la premiére en *Uplande*; la ſeconde en *Weſtrogothie* & *Dale*; la troiſiéme en *Finlande* au Nord, en *Aland*, & dans le Golfe d'*Oſterbotnie*; la quatriéme en *Oſtrogothie*; la cinquiéme en *Weſtmannie* & en *Dales*; la ſixiéme en *Finlande* au Sud avec *Tavaſthouſe* & *Nylande*; la ſeptiéme eſt la Juriſdiction des *dix Territoires*; la huitiéme eſt en *Sudermannie*; la neuviéme dans la Province de *Calmar* & en *Oland*; la dixiéme en *Carélie* & *Kexholm*; la onziéme dans la *Norlande* occidentale; la douziéme en *Nérike*; la treizieme en *Wermlande*; & la quatorziéme en *Ingermanlande*. Lesquelles font la ſeconde inſtance dans le Païs, qui doivent débattre toute cauſe & litige, appellés de la premiére inſtance du Plat-païs, conformément aux Loix & Ordonnances. Les

Bour-

Appendice de Piéces justificatives.

Bourguemaîtres doivent toujours préſider dans la Juſtice des Villes, établis par le Roi, ſans que l'Intendant de la Province, ou le Commiſſaire du Château s'en mêle.

XXVII. Aucun Intendant ne doit être Juge Provincial dans la Province où il a ſon Intendance. Il ne lui eſt pas non plus permis d'y avoir aucun commandement dans les Fortereſſes ou les Châteaux, moins encore d'en donner la diſpoſition à un autre, ou le dépoſer de ſa charge. Il n'appartient à l'Intendant quant aux Châteaux & aux Garniſons que de les pourvoir de proviſions & autres choſes néceſſaires, d'y faire travailler diligemment & avec ſoin, de faire avancer l'ouvrage, en tenant un compte exact ſelon ce qui en eſt ordonné. Il faut encore prendre garde que ceux de la Garniſon ne faſſent du dommage aux Bourgeois & aux Citoyens, ni n'apportent aucun empêchement dans leur négoce, ou préjudice à leurs immunités & priviléges, & faire obſerver exactement au Châtelain les Loix & les Ordonnances auxquelles l'Intendant ne doit pas moins obéiſſance que tout autre; & s'il arrive quelque confuſion ou déſordre, il faut de bonne heure en donner connoiſſance à la Cour.

XXVIII. Tous les Commandans des Châteaux & Gouverneurs des Villes ſur les frontiéres ſeront immédiatement établis par le Roi, & lui prêteront ſerment de fidélité, à ſes Enfans & au Royaume; & perſonne n'aura pouvoir de donner ces charges à qui que ce ſoit, ni de dépoſer ceux qui y ſont, ſi ce n'eſt par ordre du Roi, ſur-tout à l'égard des Gouverneurs-Généraux de la *Livonie* & de la *Pruſſe*, ou des Intendans qui ſont prépoſés aux Provinces frontiéres.

XXIX. Comme les Intendans n'ont pas à commander dans les Châteaux & les Fortereſſes, le Commandant du Château n'aura de-même rien à commander dans la Province ou dans la Ville, qu'en ce qui regarde la défenſe.

XXX. L'Adminiſtration des Intendances & des Commandemens des Châteaux ne durera que trois ans, & ils ſeront remplacés par d'autres le 1. Juin, & ceux-là iront à *Stockholm* pour rendre compte de leur adminiſtration aux cinq Colléges du Royaume, ſelon le département des affaires d'un chacun, conformément à leur Inſtruction; ils auront par-là occaſion de faire voir au Roi, avec quelle fidélité ils ont ſervi la Patrie & l'Etat. S'ils s'en ſont bien acquittés, ils en auront honneur & eſpérance de s'avancer, ſinon ils ſeront cités par devant le Parlement, & accuſés par le Fiſcal Royal, & en ſubiront la peine & la punition à laquelle la Juſtice les condamnera. Mais ſi quelqu'un a lieu de ſe plaindre de l'Intendant ou du Commandant pendant ſon adminiſtration, il ſera obligé de comparoître par devant le Parlement, & en portera la peine que la Juſtice ordonnera. Mais ſi quelqu'un par ſa propre faute ou par quelque crime eſt dépoſé de ſa charge, ou qu'il meure, en ces cas il en faut ſubſtituer un autre à ſa place aux mêmes conditions que le prédéceſſeur, pour en faire la fonction juſqu'à ce qu'on y en mette un autre. Toute Intendance ceſſe au bout de trois ans, & perſonne n'oſera ſe ſouſtraire de rendre compte & raiſon de ſon adminiſtration au tems preſcrit ſous de groſſes peines, à moins que le Roi par des conſidérations particuliéres ne prolonge ſon Intendance, & qu'il ne l'exempte du compte d'une année par des Lettres poſitives, qui ſerviront d'information à tous les Colléges, & ſeront rendues à lui ou à ſon Commiſſionnaire; en attendant toute l'enquête du Compte ceſſera.

XXXI. Les *Colonels* dans les Provinces & les Régimens de Cavallerie & d'Infanterie ſelon l'étendue des Provinces, ſeront au nombre de vingt-huit, ſavoir huit de Cavallerie, & vingt d'Infanterie. De la Cavallerie le premier Colonel eſt celui qui commande le Régiment de la Nobleſſe, dont le Lieutenant-Colonel doit faire ſon ſéjour en *Finlande*. Le Colonel de la Caval-

Appendice de Piéces justificatives.

tendans, Juges Provinciaux & tous les Colonels par toute la *Suède*, ſe rendront tous les ans à *Stockholm* le Jour des Rois, pour y rendre raiſon de leur adminiſtration, & qui que ce ſoit ne manquera de s'y trouver en perſonne, ſans qu'aucune maladie ou commiſſion publique l'en empêche, ou que des Lettres expreſſes du Roi l'en exemtent. Cela n'empêchera pas pourtant qu'il ne ſoit obligé d'en donner raiſon par ſon Secretaire ou par un autre conſtitué de ſa part, au jour preſcrit. Les Juges Provinciaux, les Intendans & les Colonels en pied en *Finlande*, en *Ingrie*, en *Livonie* & en *Pruſſe*, ſeront diſpenſés de s'y rendre en perſonne; mais il faut néanmoins qu'ils envoyent à *Stockholm* le premier de Septembre leurs Commiſſaires, pour rendre compte de leur adminiſtration, comme les autres l'ont fait, juſqu'à ce que les trois ans ſoient finis, & alors tous ſe rendront à *Stockholm* le Jour des Rois, pour recevoir les atteſtats & témoignages qu'a mérité leur bonne conduite pendant leſdits trois ans, ſans en être jamais plus reſponſables; mais s'ils ont manqué à leur devoir, ils en ſeront punis ſelon la grandeur de la faute.

XXXVIII. Il n'eſt que juſte & raiſonnable, que celui qui par la multiplicité des affaires importantes, & par la capacité, l'expérience & l'entendement dont il les a maniées, en ſoit auſſi récompenſé & diſtingué des autres en honneurs, dignités & avantage proportionnés à ſes mérites; c'eſt pourquoi les cinq premiers Seigneurs du Royaume ſeront obligés tous les ans, le Jour des Rois juſqu'à la Chandeleur, de s'enquérir, examiner, & revoir tous les Actes & Procédures, & tout ce qui s'eſt paſſé dans l'adminiſtration de la Cour & du Gouvernement du Païs; &, s'il s'y eſt gliſſé quelque abus, d'y remédier conformément à leurs Inſtructions. Eux-mêmes pareillement ſeront obligés du Jour de la Chandeleur juſqu'au Carême, d'expoſer leur adminiſtration au Roi; mais s'il n'eſt pas préſent, ou que cela ne puiſſe pas ſe faire, alors cela ſe fera devant l'Aſſemblée de ces cinq Seigneurs, dont le cinquiéme ſe lévera de ſa place, où le grand Gouverneur de la Ville de *Stockholm* ſe remettra en attendant, & ils recevront de lui & des Membres de ſon Collége le rapport qu'il fera de ſon adminiſtration, en examinant les Regiſtres, Protocoles, Actes, Jugemens & Réſolutions ſur leſquelles leurs actions ont été fondées: la même procédure ſera obſervée quant aux autres quatre Seigneurs, chacun dans ſon département, ſelon les circonſtances, la ſituation & la conjoncture des affaires dans leurs départemens. Mais ſi cette perquiſition ne peut pas ſe faire ſitôt, par rapport aux divers incidens, alors il faudra choiſir des Aſſeſſeurs dans les Colléges, & certaines gens de probité & diſcrets qui examineront & paſſeront en revue les choſes y relatives, enſorte que le tout ſoit fait & fini pendant l'Hiver, afin que l'examen n'en ſoit pas renvoyé d'une année à l'autre.

XXXIX. Tous les Préſidens ou les Vice-Préſidens des trois autres Parlemens de *Gothie*, de *Finlande* & de *Livonie* doivent ſe rendre à *Stockholm* le premier Juin ou à la St. Jean, avec deux Aſſeſſeurs & le Secretaire du Conſeil, pour rendre compte, de-même que tous les autres, au Roi ou à ces cinq Seigneurs de leur adminiſtration ſous les mêmes peines preſcrites aux autres.

XL. Si le Roi ne peut pas lui-même aſſiſter à cette perquiſition, on ne réſoudra rien là-deſſus, avant que tout ſoit rapporté au Roi même, & que le Roi ne l'ait approuvé. Mais ſi le Roi eſt abſent, la perquiſition ſe fera, & l'on en formera la réſolution, ſans pourtant la publier avant que le Roi l'ait approuvée & ſouſſignée de ſa propre main.

XLI. Si quelqu'un des Aſſeſſeurs dans les Colléges a malverſé ou commis quelque mauvaiſe action, il comparoîtra par devant le Tribunal de ces cinq premiers Seigneurs, auxquels il faudra joindre deux Aſſeſſeurs de chaque Collége pour en former le nombre de quinze perſonnes. Ceux-ci auront plein

plein pouvoir de le punir plus ou moins ſelon les circonſtances de ſa faute. Il en faut pourtant remettre au Roi l'exécution, & en attendre la déciſion s'il eſt préſent; mais ſi un Collége tout enſemble, ou un des premiers Seigneurs a fait faute, alors c'eſt au Roi ſeul à en ordonner la punition, ou à renvoyer la choſe à la Juſtice, ſi le crime eſt ſi énorme qu'il en faille paſſer par-là, ſans qu'il y aille de l'honneur & de la vie: alors toute l'affaire ſe décidera par devant le Roi & les Sénateurs, ſans que perſonne y ait à redire. Mais le Roi étant mort ou mineur, & s'il s'agit d'une affaire où l'honneur & la vie ſont engagés, alors il en faudra faire la pourſuite, ſelon le contenu du IX. Article exprimé ci-deſſus.

XLII. Toutes ces perquiſitions, aſſemblées & procédures ſe feront ordinairement dans un appartement de la Cour deſtiné à cela. Dans cette Juſtice l'un des Secretaires d'Etat ſera accuſateur, & l'autre Notaire, à-moins que quelqu'un d'eux n'y ſoit intéreſſé. En ce cas il faudra le remplacer par un autre homme de probité.

XLIII. Dans ces aſſemblées des Officiers du Royaume qui ſe feront chaque année, on devra prendre information exacte de l'état & des beſoins de tout le Royaume & de ſes Sujets, afin que pluſieurs affaires, ſans la concurrence d'une Diéte générale des Etats, puiſſent en même tems être agitées, & déterminées.

XLIV. Il pourroit arriver qu'on eût beſoin de conſulter & de délibérer avec les Etats, en leur communiquant quelques affaires importantes: ce qui pourtant ne pourroit pas ſe faire ſi promptement, ni être auſſi ſecrétement traité dans une aſſemblée générale des Etats. En ce cas on convoquera & l'on joindra aux grands Officiers du Royaume deux de la Nobleſſe de chaque Juriſdiction Provinciale, les Evêques & les Surintendans de *Suède* & de *Finlande*, & un Député de *Stockholm*, d'*Upſal*, de *Gotheborg*, de *Norköping*, d'*Abo* & de *Wiborg*.

XLV. Mais ſi les affaires d'Etat requiérent une aſſemblée générale des Etats, comme pour ſolemniſer le Couronnement d'un Roi, ou pour d'autres affaires de grande importance, alors les Sénateurs s'y rendront tous, & aucune excuſe n'aura lieu, que la maladie, & des commiſſions pour le ſervice de l'Etat, ou la permiſſion du Roi de reſter hors du Païs. A la Diéte des Etats ſeront convoqués & ſe raſſembleront tous les Sénateurs, Comtes, Barons, Nobles, & tous ceux qui ont des Biens fonds, & leurs Fils majeurs, tous les Evêques & Surintendans, deux Prêtres de chaque Chapitre, un Prêtre de chaque deux Territoires, un Colonel, un Capitaine & Lieutenant de chaque Régiment, un Bourguemaître & un Conſul ou autre Citoyen de chaque Ville, & un Païſan de chaque Territoire de *Suède* & de *Finlande*. Ces Convocations & Aſſemblées avec leurs Décrets, ſeront eſtimées, conſidérées & priſes pour de vraies Diétes des Etats du Royaume, auxquelles perſonne, reſſortiſſant du Roi & du Royaume & étant ſous ſon obéiſſance, n'aura rien à redire.

XLVI. Perſonne, qui n'a pas un fond de terre dans les anciennes limites de *Suède* & de *Finlande*, n'aura voix à la Diéte ou dans les Conſultations touchant le Gouvernement & ce qui en dépend, à moins qu'il n'en ſoit honoré & privilégié. S'il y a quelqu'un de la Nobleſſe natif de *Suède*, qui ait des fonds de terre en *Livonie*, *Ingermanie* ou en d'autres Païs nouvellement acquis, ou en ceux qui s'acquéreront à l'avenir à la Couronne de *Suède*, y demeurant & ſubſiſtant, il n'aura aucun droit de parler ou de s'ingérer dans les affaires du Royaume, mais ſupportera paiſiblement tout ce qui ſera ſtatué & ordonné, ſans prétendre aucune voix avant qu'il ait changé de demeure, & ſe ſoit établi en *Suède* ou en *Finlande*; mais dans ſon Païs il jouira de tous les droits & immunités dont jouiſſent les autres Sujets & Habitans qui y ſont.

XLVII.

Appendice de Piéces Justificatives.

XLVII. Si quelqu'un des Païs étrangers veut avoir voix parmi les Etats, cela ne lui ſera pas refuſé, pourvu qu'il s'établiſſe dans le Royaume; & s'il eſt Noble, & qu'il veuille été réputé pour tel, le Roi le déclarera digne de jouir de ces priviléges, & il ſera reçu dans la Maiſon de la Nobleſſe, & dans leur aſſemblée.

XLVIII. A tous ceux qui rempliſſent des Offices ou des Charges du Royaume, ſeront donnés des gages raiſonnables ſelon leur dignité & beſoin, autant que les finances de l'Etat le pourront ſupporter; les uns & les autres s'en contenteront, & ne ſe ſouſtrairont pas au ſervice du Roi & du Royaume; mais ils s'en acquitteront avec plaiſir, ſelon que le ſerment & la fidélité d'un chacun l'exige.

XLIX. Aux Gouverneurs-Généraux d'*Ingermanie*, de *Livonie*, & de *Pruſſe*, y compris le Diſtrict où ils commandent la Milice & les Fortereſſes, on accordera plus de gages qu'aux autres, à cauſe des plus grandes dépenſes qu'ils ſont obligés de faire ſur les frontiéres, & l'on entretiendra aux dépens du Public ſix Gardes de la Nobleſſe, quatre Trompettes, un Timbalier, & vingt-cinq Rabans & un Chef, dont douze ſeront obligés de le ſuivre par-tout, & d'exécuter ſes ordres; quand le Gouverneur ſera changé, il faudra que celui-ci laiſſe à ſon Succeſſeur toutes les informations concernant le gouvernement du Païs, avec toutes les marques des droits & du pouvoir y attachés.

L. Si quelqu'un, ſoit le Connétable ou autre Officier militaire diſtingué, eſt envoyé ou député par le Roi à une des frontiéres du Royaume pour commander les Troupes & les Fortereſſes, alors le Gouverneur-Général aſſiſtera le Connétable & le Grand-Commandant en tout ce qu'il en aura beſoin durant la campagne & le tems que le Connétable eſt dans la Province, & lui cédera ſes gens de ſervice, ſes trompettes & ſes timbaliers, tandis que le Connétable, ou le Grand-Commandant ſont préſens, ſans s'en ſervir lui-même en toute occaſion, à-moins que le Connétable & le Grand-Commandant n'ayent leur commiſſion pour le Gouverneur-Général, pour recevoir ſes ordres, & qu'ils ne dépendent de ſa direction. Dans cette rencontre toutes les diſtinctions & prérogatives demeureront au Gouverneur-Général.

LI. Quand le Connétable, ou celui qui à ſa place commande les Troupes, eſt en campagne, & actuellement dans le ſervice ou en marche contre les Ennemis; de même quand le Grand-Amiral, ou en ſon abſence le Vice-Amiral qui a le commandement, eſt ſur la Flotte Capitale du Royaume, on fera autant de dépenſe pour lui des revenus du Royaume qu'à un Ambaſſadeur, par une diſpoſition raiſonnable, & telle qu'il puiſſe faire ſa charge, ſans s'incommoder lui-même, à l'honneur du Royaume. Mais dès que l'un quittera l'Armée & l'autre la Flotte, & qu'ils en ſeront rappellés, après la Paix ou une Suſpenſion d'armes, ils rendront à leurs Succeſſeurs le Commandement & tout ce qui en dépend, ſans faire plus de dépenſes, & ménageront ainſi les revenus de la Couronne, ſe contentant enſuite de leurs gages ordinaires.

LII. En conſéquence de ce qui a été dit juſqu'ici, ſeront réglées, ordonnées & entretenues toutes les Charges dans le Royaume, & chacun rendra compte & raiſon de la ſienne au temps preſcrit. Mais comme toutes les choſes humaines ſont caſuelles & ſujettes à des viciſſitudes, que le Roi peut ſe trouver hors du Royaume pour le beſoin public, ou être accablé de maladies auſſi longues que dangereuſes, qu'il ne pourroit lui-même prendre ſoin de ſon Etat, ou même que la mort mettroit fin à ſes jours, laiſſant après lui un Prince ou Princeſſe en bas âge, leſquels ſelon le droit de la Succeſſion ſont héritiers du Royaume, mais hors d'état de le gouverner. En pareils cas, comme la Régence doit également être adminiſtrée avec prudence, juſtice

ſtice & autorité, & d'une maniére que chacun ſache, ſans autres Réglemens & Conſtitutions, commander & obéir, juſqu'à ce que le Roi ſoit rétabli en ſanté, ou revenu dans ſon Royaume, ou que le Prince ou la Princeſſe ſoient devenus majeurs; enfin que rien de tout ce qui peut retarder l'utilité & l'avantage du Roi & du Royaume, ne ſoit négligé ou oublié; Ainſi eſt-il juſte & néceſſaire de détailler, d'ordonner & de régler tout ce qui y aura rapport, & qu'il faudra obſerver & exécuter dans le Royaume en de pareils cas.

LIII. En premier lieu, ſi le Roi eſt hors du Royaume pour diverſes raiſons, qu'il tombe malade, ou meure laiſſant après lui ou Prince ou Princeſſe en bas-âge ou non marié; alors les cinq premiers Miniſtres d'Etat, comme le *Grand-Juſticier*, le *Connétable*, le *Grand-Amiral*, le *Grand-Chancelier* & le *Grand-Tréſorier*, ou ceux qui exercent leur charge à *Stockholm*, ſe mettront à la place du Roi, formeront des Colléges, & en ſon abſence ou durant ſa maladie, ou après ſa mort, ils ſeront Tuteurs de la Princeſſe, & leurs ordres & défenſes auront la même force dans le Royaume que ceux du Roi, pendant ſon abſence, ſa maladie, ou la minorite du Prince ou de la Princeſſe.

LIV. Tous les Edits, Défenſes, Ordonnances, & tous Actes publics ſeront ſouſſignés au nom du Roi & du Grand Sceau, ſoit que le Roi ſoit dans les Païs étrangers, ou mort, ou que le Prince ou la Princeſſe ſoient mineurs; mais ils ſeront ſouſſignés & ſouſcrits des cinq premiers hauts Chargés du Royaume, qui ſont préſens, ou de ceux qui leur ſeront ſubtitués: ſans cela tout eſt nul & ſans vigueur.

LV. Tous les Colléges & Charges ſeront maintenus dans leur vigueur ſuivant leurs Inſtructions, & chacun ſera tenu à exercer ſa charge au ſervice du Roi & du Royaume, d'en rendre compte & raiſon en l'abſence du Roi pendant ſa maladie ou ſa minorité, tout de-même que ſi le Roi étoit préſent & en pleine Régence. Auſſi faut-il que chacun y comploye d'autant plus tout le ſoin & la diligence poſſible, que cet Etat demande plus de fidélité & d'amour pour le bien-être de la Patrie.

LVI. En l'abſence du Roi, la Régence communiquera par écrit à Sa Majeſté toutes les affaires importantes, & en recevra ſa réſolution, ſi faire ſe peut, avant que d'en publier les ordres & la défenſe. Mais s'il y a du danger dans le retardement, alors ils feront & ordonneront, ſans perdre de tems, ce que le ſervice du Roi & de ſon Royaume exigera, & dont ils pourront répondre; mais en cas de maladie, il faut ſe conduire de la même maniére, afin qu'on ne ſe précipite pas à ordonner ou à défendre des choſes importantes, juſqu'à ce qu'on voye à quoi aboutira ſa maladie, à-moins qu'il n'y ait du danger. Quand quelques Officiers Civils ou Militaires décideront dans le Royaume, ou qu'il s'en trouvera d'inhabiles, il faut conſidérer le détriment qu'en recevra le Royaume, & en cas que leurs Charges admettent vacance, ou qu'elles puiſſent proviſionellement être adminiſtrées par d'autres juſqu'à ce que le Roi en ſoit averti, & qu'on ait reçu les ordres; alors cette Charge reſtera vacante, ou bien on lui ſubſtituera un autre perſonne, juſqu'à la reconvaleſcence du Roi, à moins que ſa maladie ne ſoit ſans remède: ou à ſon retour, & alors il dépendra du bon-plaiſir du Roi de l'approuver, ou de remplir cette vacance par un autre.

LVII. Aucune nouvelle Loi & Statut ne ſe fera, le Roi étant abſent ou malade; mais le Royaume ſera gouverné & dirigé conformément aux Loix Provinciales & des Villes, ſuivant les Conſtitutions, Statuts & Coutumes du Royaume. Aucuns priviléges ne ſeront octroyés, ni les anciens confirmés, mais tous doivent être bien maintenus & exécutés. Aucunes franchiſes, libertés & immunités ne ſeront concédées & accordées à un Etat,

Appendice de Piéces justificatives.

Num. IX.

Société, ou à des Personnes privées. Toutes les autres plaintes ou requêtes du Peuple présentées au Roi, seront reçues des Sénateurs, & dépêchées dans les Départemens ou Colléges dont dépendent ces sortes d'affaires, ou bien ils résoudront le cas selon sa qualité & les circonstances du fait. Ils jugeront pareillement toutes les causes qui seront rapportées par le Parlement au Roi, au moyen du bénéfice de la Révision, durant l'absence ou la maladie du Roi, avec cette clause cependant, qu'au retour de Sa Majesté, ou au rétablissement de sa santé, ils lui rendront raison de leur Révision & Sentence.

LVIII. Si le Roi étant absent ou malade, il survenoit des affaires tellement embrouillées & graves qu'elles eussent besoin de consultation, alors la Régence sera obligée de faire convoquer les Sénateurs & les cinq Colléges, (s'il est nécessaire) résidens toujours à *Stockholm*, pour les débrouiller & les expédier; mais si la chose étoit d'une si grande importance qu'il fallût assembler plusieurs des Etats, le Roi en sera averti premiérement, puis il en résoudra, quoiqu'il soit hors du Royaume, ne permettant pas facilement que la chose soit rapportée à une Assemblée des Etats, moins encore à une Diéte générale, pendant son absence ou maladie, à moins qu'il n'y eût d'autres moyens de sauver le Royaume du péril éminent & de sa ruine.

LIX. Pendant que les Princes ou Princesses seront en minorité, les cinq hauts Seigneurs de l'Etat administreront la Régence au nom du Roi, dans tous ses articles, excepté cependant qu'ils ne feront aucune Loi au préjudice & dommage de l'Eminence & des Dignités Royales, contre l'union de la Succession à la Couronne, ni n'octroyeront des priviléges qui puissent diminuer ou soustraire ses revenus. Si cela arrivoit, le Roi aura le pouvoir de le reprendre & de le retraiter, quand les Princes ou Princesses seront majeurs.

LX. Personne ne sera ennobli ou naturalisé, le Roi étant absent, malade ou mineur. Les Terres tributaires ou autre Bien domanial & Droit du Royaume, ne seront vendus ni donnés: autrement le Roi étant présent, sain & majeur, est en droit de révoquer tout cela & de le reprendre, quand bon lui semblera; si bien que tous ces bénéfices ou gratifications, qui se seront faites par des raisons considérables dans un tel état, ne subsisteront qu'entant que le Roi est absent & mineur, ou qu'il les confirme.

LXI. Il se pourroit encore que pendant l'absence du Roi ou durant sa maladie, les besoins du Royaume demanderont quelque changement dans la Loi & les Statuts, dans les Edits & les Prohibitions, comme aussi dans les Charges des Officiers tant Civils que Militaires, (dont le pouvoir dépend immédiatement du Roi) de-même que de conclure des Traités, & d'expédier d'autres affaires importantes du Royaume; comme celle de la Monnoye &c. Toutes ces choses seront réglées par la Régence, dont le pouvoir durera autant que le Roi se trouvera hors du Royaume, ou qu'il sera malade & mineur; mais quand il sera revenu dans son Royaume, & sera reconvalescent & majeur, il est en droit & pouvoir, après avoir examiné les causes & les raisons de ces choses, de les approuver & ratifier, ou de les casser, selon qu'il les trouvera avantageuses ou desavantageuses au Royaume.

LXII. Si le Roi & la Princesse sont mineurs, les cinq premiers Ministres d'Etat, comme Tuteurs légitimes du Roi, auront le pouvoir, selon ce qui en a déjà été dit, conformément à la Loi, aux Décrets, & à plusieurs Statuts du Royaume, de diriger tout l'Etat à l'avantage & au bien du Roi & du Royaume, principalement quant aux affaires qui sont compriſes dans les Articles précédens; mais en sortant de minorité, il reprendra la Régence, le plein pouvoir & l'autorité d'examiner tous les Statuts, Edits & Prohibitions qui ont été faits pendant sa minorité, de les approuver ou annuller, de-même que de confirmer ou retrancher les Officiers tant Militaires

que

que Civils, qui sont vivans & en fonction, & de faire redresser la monnoye dans les formes dûes, avec cette réservation cependant, que ce qui a été statué dans une Assemblée générale des Etats soit de-même pleinement approuvé ou annullé par le Roi. C'est pourquoi tous les Statuts & Décrets qui se font en l'absence du Roi ou dans sa minorité, ne seront expédiés que provisionellement jusqu'à ce que le Roi rentre en régence, & ne seront mis en exécution que pendant que la tutelle subsiste.



LXIII. La Régence n'entrera dans aucun Traité, Négociation & Conclusion de paix avec les Voisins ou autres Puissances étrangéres, Républiques ou Villes, pendant que le Roi est hors du Païs ou malade, à moins qu'elle n'en ait une commission générale ou particuliére; & s'il survient quelque chose (le Roi étant absent ou malade) qui pût porter du dommage ou du détriment à la Couronne par les Voisins ou autres Puissances étrangéres, Républiques & Villes, qui demande un Traité ou Résolution par rapport aux inconvéniens de la guerre, ou parce que le retardement empêcheroit les mesures nécessaires pour s'y opposer; alors la Régence doit délibérer mûrement là-dessus & en prendre soin, en remettant l'affaire en question, & en attendant là-dessus la résolution du Roi; ou, si cela ne se peut pas faire, la diriger tellement que le moindre préjudice en revienne au Roi; sur-tout ils ne s'engageront dans aucune Alliance avec quelqu'un, le Roi étant absent & sans une Commission spéciale, à moins qu'elle ne soit ratifiée par le Roi, ou, après sa mort, par son Successeur.

LXIV. Mais quand le Roi, ou la Princesse, est en minorité, la Régence a droit & plein pouvoir, conjointement avec les Conseils & le consentement de ceux auxquels il appartient, selon la Loi & les Statuts, de traiter, résoudre & conclure la Paix & l'Alliance, & d'entretenir correspondance avec les Voisins, les Puissances étrangéres, les Seigneuries, les Républiques & les Villes, au nom du Roi & du Royaume; ce que le Roi lui-même, étant majeur, ratifiera & confirmera.

LXV. S'il arrivoit, selon la vicissitude & l'inconstance de toutes les choses du Monde, que le Roi en mourant ne laissât pas de lignée qui pût, conformément au droit de la Succession, être héritiére du Royaume, ou qu'il n'eût déclaré aucun Successeur à la Couronne, les cinq Seigneurs administreront en attendant tout le Royaume avec la concurrence & les avis des Sénateurs du Royaume, selon la forme prescrite, jusqu'à ce que tous les Sénateurs du Royaume & les Etats assemblés soient convenus du choix d'un Roi &c. *Fait* à Stockholm *le* 29. *Juillet* 1634.

Appendice de Piéces justificatives.

Num°. X. Tom. III. pag. 189.

Num. X.

# *Trois Lettres du Grand-Chancelier* Axel Oxenſtierna *à ſon Fils ainé* Jean Oxenſtierna, *Miniſtre-Plénipotentiaire de* Suède *au Congrès en* Pruſſe. (*).

FILI,

*Literæ tuæ datæ die* 3. *hujus, redditæ triduò abhinc, gratæ mihi fuerunt, non tam ob res quas continebant, quàm quòd diligentiæ tuæ indices eſſent. Utinam conſtaret noſtratibus reſolutio, & vobis eſſet modus negotium adeò arduum & magnæ conſecutionis rectè & ex uſu prudenter cautèque tractandi; & Generalis noſter cum exercitu tempeſtivè adeſſet ac defenſioni provinciæ provideret! haud foret negociatio illa tot tantiſque plicis intricata, ut nunc video eſſe. In iſtiuſmodi Tractatibus requiritur firma animi conſtitutio, & propoſitum fixum in iis quæ ultimo loco collocanda erunt. Dum enim itur, cavendum ne quæ vox excidat, undè vel Pars adverſa vel Mediatores quidquam poſſent elicere aliud, quàm id quod dicere decretum eſt, ut ita juſtâ ſerie & ex propoſito deſcendatur ad id quod poſtremùm cedendum erit. Sic enim redimimus aliquandò conditionem principalium noſtrorum verborum, & declinamus illâ quandoque quorum concedendorum nulla nobis poteſtas eſt. Id enim erat, quo meritus abhinc ſum fidem apud Regem quondam meum, ut ſe, res ſalutemque ſuam mihi concredere poſſe confideret. Si pax, compenſata per* Boruſſiæ *reſtitutionem, renunciatione Regni* (Sueciæ) *à Rege* Poloniæ *factâ & Fratribus ejus ac Sorore, coaluerit, id cum ceteris operam da, ut retineatur* Haff & Pillavia, *ac plurium, ſi obtineri queant, locorum: proſpiciatis ſecuritati Patriæ, quam poteſtis, diutiſſimè, tum ut vectigalium reditus conſerventur Regno per unum aut plures annos cum moderatione. Ceterum ſicut hæc negligenda minimè ſunt, ita erunt non minùs moderanda ex rationibus pacis, ne hæc ideò abrumpatur. Quæ animi noſtri ſententia ſit de brevioribus longioribuſque induciis, id videbis ex literis noſtris ad Commiſſarios. Si neque hâc viâ (quam tamen nolim à vobis ſed à Mediatoribus proponi) non ſucceſſerit, committatur res Deo. At ſi prolongatio induciarum in annum aut biennium prioribus conditionibus haberi poſſit, hoc prætextu, ut quiſque intereà cum ſuis communicet ac det operam quò reſolutio paci accommodatior capi poſſit, noli eam negligi. Interea enim ex hoc* Germanico *labyrintho nos extricare, atque paci aut bello* Polonico *ſolummodò vacare liceat.*

Spiringorum *cauſam habe tibi commendatam juſſu meo, ut ipſis ſatisfiat: ſique* Boruſſiæ *cedendum ſit, ut immobilia quæ poſſident, juſto pretio priùs vendere poſſint: idque te in mandatis habere à me ſignifices Collegis tuis velim. Maneto illic donec ſpe ſublatâ tractatûs ceciderit, aut divinâ bonitate dirigente concluſus fuerit. Concluſo, in* Sueciam *redi, & quæ acta ſunt refer. Rupto autem, & ſine fructu abeunte, ſatis eſt Acta in Cancellariam mitti, & quæ referenda ſunt per affinem meum adportari. Tu illicò conſcenſâ navi ad me veni, communicaturus ea quæ intervenêre, ut ea penitiùs cognoſcere, & quæ abs te agi velim tu reſcire queas. De prolatis tuis nihil nunc ſcribo, cum te propediem videre & coràm alloqui ſpes ſit.*

*Res*

(*) Copiées ſur les Lettres originales qui ſe trouvent dans les Archives de *Heſſe-Hombourg.*

*Res* Germanicæ *sunt satis turbatæ, non quidem ex successu hostium, sed magis Tractatibus* Saxonicis *imprudentissimis, ne quid dicam gravius: quibus concordia statuum dissoluta & salus publica perdita est. Quo loco nos habeamus, amicorumne an hostium, haud fateri possum. Biduò abhinc iturus sum* Magdeburgum *ad exercitum, & facturus officium ut conjungantur animi, & seducti ad saniorem sensum revocentur. Quid fiet, intelliges in posterùm. Rescribe primâ occasione, & cum tibi plus sit temporis atque otii, explica rem per suas causas, & vide ut mihi literæ tuæ tutò deferantur. Vale mi fili. Raptim* Hamburgi *die* $\frac{11}{21}$. *Junii Ao.* 1635.

*Parens tuus tui amantissimus*

Axelius Oxenstierna.

P. S. *Excusa me apud affinem meum, sororem, & apud Commissarium* Nicodemi, *quod in præsens nihil scribam. Adeò enim sum distentus, ut non sim apud me.* Ericus Broderi *æger à me relictus* Parisiis, *cum in itinere febri ardente correptus esset, defunctus est, & ibidem pro ratione loci honorificè sepultus operâ & studio Domini* Grotii & Hambræi, *vir dignus longiore vitâ, qui si* Lachesis *tam citò filum non abrupisset, sine dubiò familiam suam glorioso quodam actu ornasset. Verùm hæc quotidiana sunt signa fragilitatis humanæ.*

## *Le même au même.*

FILI,

*Scripsi tibi verbis acrioribus, ut literas quasi tibi soli à Patre scriptas, Collegis tuis monstrares. Ac certè mihi crede, doleo vicenæ Patriæ, ac non nihil tuam, quod Patriæ negotia tractari debeant manibus eorum, qui, quid sit Respublica, ignorant, nec animi satis habent ad sustinendas has difficultates, quæ suboriri solent in Republicâ: te autem in hoc gravi negotio facere tyrocinium, atque imprimis eo loco, ubi paucis antè annis summâ cum laude hostibus leges præscripsi, tam adeò turpes accipere, non possum non dolere. Res quidem per se suis obnoxia difficultatibus est, neque adeò ab illis consiliis abhorreo. Verùm adeò pueriliter tantum negotium tractari quis non indignetur? Da ergò operam ut emendetur, & utere iis artibus quibus pars adversa adsuevit. Excusa, nega, aliam fuisse mentem adsevera: sententiam vestram non rectè fuisse intellectam: alia superveniisse mandata & id genus centena. Haud æquum censeo, ut tibi, filio, istiusmodi artes inculcem, quia paterni mei muneris esse novi, te inclinantem debortari: ac certè nollem te in vitâ privatâ adversùs amicos aut hostes istiusmodi uti. Verùm si est peccatum, præstat exiguum, quàm grande committem, & potiùs illud, quod privatim malè facit, quàm quod publicè luendum erit. Vobis res est cum talibus hominibus, itaque nosse & dijudicare mores illorum æquum est. Vide, quomodo hæc emendes, nec adeò sis belli fugiens, ut turpem periculosamque pacem honesto ac necessario bello præferas. Sed si cautè egeris, spero te pacem habiturum esse cum honore.*

*Tractatibus peractis velim te huc advolare, & à me ulteriora mandata accipere. Scribenti mihi hoc venit in mentem. Si Tractatui pacis incumbentes aliquid invenire poteritis, aut si quid novi emergat, cujus ratio aut vobis non constat, aut non constare cum specie aliquâ simulare poteritis, resque digna sit quæ ad Principales vestros deferatur, non tantùm per literas, sed etiam per aliquos vestratium, agito hoc, ut aliquis vestrûm in* Sueciam *tran eat, & tu ad me excurras, ut & abs te consiliorum & statûs ipsius rationes intimiùs cognoscere, & quid sentiam aperire queam. Interea si Armistitium prolongari posset, ut cuncta defensioni præparentur, hâc æstate & anni tempore rebus gerendis apto paulatim abeunte, haud existimarem id esse abs re nostrâ. Verùm hæc cautè ac veluti alia agendo, curanda*

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. X.

*erunt, in quibus at & in cæteris cupio perspectè versari.*

*De privatis nostris multa essent scribenda, sed neque mihi satis est temporis, neque animus à publicis negotiis ita vacuus, ut privatis inhærere possim. Ubi aut finito Tractatu, aut superiùs dictâ occasione digressus ad me veneris, aperiam tibi mentem meam, & quid te agere velim, præscribam. Interim dum illic es in* Borussiâ, *observa cuncta quæ geruntur in bello aut provinciæ administratione: quid agat hostis, quid amicus, & illa quoque quæ ad situm locorum spectant, ne quid sit cujus te lateat ratio. Raptim* Magdeburgi *die* 13. *Julii* 1635.

*T. A.*

Ax. Ox.

P. S. *Hîc in* Germaniâ *turbata omnia sunt per* Pragensem *Pacem à* Saxone *initam pudendis conditionibus & exitiosis. Plerique levitate & inconstantiâ, socordiâ & ignaviâ nos & rem communem deserunt: vix quisquam est qui pro Republicâ restat, præter unum Landgravium* Hassiæ, *& eos qui terris suis exuti sanè exulant, quos necessitas cogit esse bonos.* Saxo *jam exercitum contrahit ad* Lipsiam, *missurus ad me Legatos, uti præ se fert, acturos de Pace. Nos illi exercitum opponemus, & auditurus sum ea quæ est propositurus. Totus Circulus inferioris* Saxoniæ *in pacem licet infamem inclinat. Iterum vale.*

*Hoc ipso momento, cum essem literas has obsignaturus, venit ad me Residens* Galliæ *in Aulâ* Brandeburgicâ, *Baro de* Korte. *Is refert Dominum* d'Avaux *ad se scripsisse, spem nullam in præsens esse pacis inter nos &* Polonum, *sed ad apertum bellum rem prorupturam illicò esse: Quod si B. Deus gravem aliquem casum averterit, sperare se pacem deindè bonestam posse. Si hæc vera sint, nolim literas meas Legato* Gallico *scriptas tradi, sed ut illas retineas, ne nullo fine commoda aliquid pariant offensæ. Quod si verò ad bellum res devenerit, oportet, ut justitiam causæ nostræ egregiè tutemini, monstrando id quod factum est, justam esse, ut majora nostro debito ex re feciss̀e satis superque adpareat. Cautè age & in hisce te temporibus accommoda. Neque verò, mi fili, necesse est, ut literas tibi secreto scriptas Collegis tuis monstres.*

## *Le même au même.*

FILI,

*Plurimi hîc jam ab aliquot septimanis apud nos sparguntur de Tractatibus vestris rumores. Plerique transactum referunt, & coaluisse induciis viginti annorum res & animos. Id perscriptum ajunt à Rege* Poloniæ *ad* Saxoniæ *Electorem, nec desunt* Gedani *qui idem perscribunt. Ast tua negligentia facit ut ignorem quid credere debeam aut recusem. Est jam quinta septimana ex quo abs te aut à quoquam vestratium non literam viderem, nedum literas. Cæteros accusare non audeo. Te verò rem tantam tam negligenter agere, non possum non dolere, cum ratione muneris mei atque rerum, quas nomine Patriæ hîc gero, id scire me mea ac statûs publici maximè interst, & tu, ceteris aut incuriosis aut susque deque rem habentibus, id mihi debeas. Scribe igitur quâvis septimanâ aut oblatâ occasione diligentissimè. Et si minus semper audeas rem suis coloribus delineare, metu interceptionis, saltem generalia perscribe, ac quæ secretiora videntur, conjice in certum tabellarium. Imprimis fac ut intelligam quibus legibus utrimque transactum sit.*

*Scripsi cum famulo tuo paulò forsan duriùs, quàm placeret tibi, quod indè colligo, cum hactenus nihil responsi tulerim, nec communi omnium nec cujusquam privato nomine. Verùm si ceteri offenduntur, tuum est id patienti ferre animo, & singula accuratè ponderare. Hîc apud nos ob fœderis rupturam & discessum Confœderatorum pleraque sunt in confusione, & quod præter cetera nos afficit, Elector*

Saxo-

Num. X.

Saxonie *militem noſtrum maximâ ſui parte à* Germanis *collectum corrumpere & abducere conatur, avocatoriis literis, pollicitationibus & rationibus aliis, atque in eum finem abutitur operâ* Baudiſii *atque aliorum, qui quondam partium fuere noſtrarum. Verùm hæc & alia Deo ſunt committenda, & illis aut ſubſecuturis infortuniis magno animo obſiſtendum.*

Spiringorum *cauſam age quàm potes ſtrenuiſſimè, & oſtende te juſſuum meorum audientem eſſe. Si res non eſſet ampliùs in integro, vellem te id agere, ut juſtâ tranſactione res componeretur inter* Spiringios & Gedanenſes, *ne labes aliqua noſtris inureretur, ſi res indeciſa manſerit aut neglecta.*

*Scripſi tibi antehàc ut Tractatibus finitis me accederes. Id ita velim intelligas, ut ſi me in* Pomeraniâ *aut ad* Mare Balticum *inveneris, accedas quantociùs. At ſi hærere me hîc ad* Magdeburgum *intellexeris, nolo ut te in hoc periculum conjicias certis de cauſis, quas tibi aliàs ſum relaturus; ſed ut maneas* Stettini *aut* Stralſundii, *donec mihi ſignificaveris tuum adventum in illas oras, & à me intellexeris quo loco me conveniſſe queas. Hæc habe in memoriâ. Vale. Raptim* Magdeburgi *d.* 12. *Sept.* 1635.

*Saluta affinem & ſororem meam meo nomine, & me excuſa de non ſcriptis literis.*

*Parens tuus tui amantiſſimus*
Axelius Oxenſtierna. (*)

## Num°. XI. Tom. III. pag. 190.

Num. XI.

## *Lettre de la Régence de* Suède *à l'Electeur de* Brandebourg *le* 28. *Mars* 1635. (†)

*Nos* Chriſtina. *Celſiſſime Princeps, Avuncule chariſſime. Nudius tertius accepimus literas Dil. Veſt. datas* Coloniæ *ad* Spream *die* 16 *Februarii, in quibus dolet Tractatum pacis in* Pruſſiâ *nuper, ob ſolos titulos, diſſolutum eſſe: & tria Nobis media proponit eundem adhuc reaſſumendi; ſi, vel ſepoſitis procuratoriis, de re principali tractetur; vel conſueta* Polonorum *procuratoria, adjunctâ proteſtatione Noſtrâ, in manus Mediatorum deponantur; vel denique ſuper ſolâ Reipublicæ poteſtate agatur, ratihabitione Regis ex poſtfacto præmiſſâ; prout hæc omnia pluribus argumentis in dictis Dil. Veſt. literis ſuadentur. Ut brevibus & amicè Dil. Veſt. reſpondeamus, inprimis grato animo agnoſcimus magnam Dil. Veſt. in reducendâ harum gentium tranquillitate curam & ſollicitudinem: gratiori quod à tam pio ac laudabili propoſito, nullis ſe difficultatibus terreri patiatur: gratiſſimo, quod in re totâ nihil dignitati noſtræ adverſum ſuadere velit. Maximas eo nomine ipſi gratias agimus, & nullam prætermittemus occaſionem, quâ benevolentiam ei noſtram reciprocè con-*

(*) C'eſt par la bonté de Mr. le Conſeiller *de Moſer*, que j'ai tiré copie de ces Lettres ſur l'Original même. Depuis il les a publiées avec nombre d'autres de ce Grand-Chancelier de *Suède* (1). J'oſe pourtant dire, que j'ai mieux déchifré pluſieurs mots de l'Original, que ne le porte la premiére impreſſion. Cependant les réflexions que Mr. *de Moſer* a fait ſur ces Lettres, méritent d'être lues dans la Préface de ſa Collection.

(†) Copie tirée de *Palmſköld* dans les *Acta Sueco-Brandeburgica.*

(1) V. ſes *Diplomata und Hiſtoriſche Beluſtigungen* Tom. I. pag. 418 &c.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XI.

*conteſtemur. Rem ipſam quod attinet, in ſcopo principali cum D. V. libenter conſentiamus, nihil damnoſius, triſtius, funeſtius bello, nihil honeſtâ ſecuráque pace ſalubrius, nihil Nobis, Hoſti, Vicinis, Chriſtianis omnibus impenſius expetendum. Quam quidem ſi D. V. interventu ſtudioque ſuo, inclutis his Regnis procurarit, quid eſt quod Deo hominibuſque gratius, ſibi verò ad omnem poſteritatem honorificentius præſtare poſſet? Sed in mediis difficultates magnas oboriri videmus. Novit D. V. Regnum* Sueciæ *ab antiquo Electivum fuiſſe: datum verò id meritis Proavi noſtri, ut ſuæ familiæ hæreditarium tranſcriberetur, non abſolutè, ſed certis pactis, inter Regem & Ordines ſolius Dei arbitrio ſancitis, illigata: Quibus à Rege ſervatis, ſubditi obſequio tenentur: ſolvuntur, violatis & neglectis. Et cum eâ de controverſiâ inciderit, Deum ſolum judicem, nec præter Comitia Regni, nullius alterius forum eſſe. Novit præterea, quod hoc Judice primogenitus Proavi noſtri* Ericus, *è ſolio regio dejectus ſit, fratre ejus, patre* Sigiſmundi Johanne, *in locum ejus evecto. Novit etiam, quâ ratione, quo Judice,* Sigiſmundus *eodem exciderit, ad Avum Noſtrum, glorioſæ Memoriæ, tranſlato. Novit denique ejuſdem virtute, juxta pietatem Divi Parentis Noſtri, nos quoque legitimè ad Imperium perveniſſe: idque etiamnum juſtè adminiſtrando fortiter porrò ſuſtinere decreviſſe.* Uladiſlai, *Regis* Poloniæ, *planè contraria eſt ratio. Jus regni divino judicio & comitiali Ordinum* Suecorum *ſententiâ in Patre ſemel amiſſum, filius nunquam acquiſivit, utpote nec in regno natus, nec educatus, multò minùs ab Ordinibus unquam approbatus. Et hoc tamen fundamento nixus, Nos è throno dejecere, ſubditoſque Noſtros in ſervitutem porrò vindicare conatur. Cogitet itaque Dil. Veſtra quàm labili fulcro nitantur dicti* Uladiſlai *tituli, & quantis præjudiciis procuratoria ſua ſcateant. Ad judicia privata nullus admittetur Procurator, niſi plenam poteſtatem monſtraverit: quantò igitur minùs in tanto Tractatu publico, ubi non de ſtilliçidiis aut glande legendâ, ſed tot populorum ſalute, diſceptatur, admitti id poteſt? niſi committere velimus, ut totus eluſorius evadat. Poteſtas nulla legitima judicatur, niſi ritè docuerit, à quo data, cui, contra quem, in quâ cauſâ, & quod Procurator vi ejus acturus eſt, à Principali ratihabitum iri. Jam verò, ſi nomen titulique Noſtri, uti fit, in procuratorio* Uladiſlai *omittantur, ipſi verò toti tribuantur: nullæ amplius erunt partes in congreſſu, ſed idem tractabit cum ſe ipſo: Commiſſarii noſtri erunt Commiſſarii ſui; ſubditi noſtri, ſubditi ſui: atque ita multi alii præjudiciorum pleniſſimi, cuniculi fundamentis Imperii noſtri ſubruendis, ſupponuntur; quod ut nos ſcientes volentes patiamur, nullius unquam æquanimitatem nobis ſuaſuram confidimus. Equidem nequaquam miramur D. V. varias rationes proponere, ut negotii difficultatibus medeatur: quin imo id veri Mediatoris officium libenter agnoſcimus, abſque unius alteriuſve partis præjudicio mutuas prætenſiones ad invicem urgere, ut tandem ad æquitatem ducantur. Sed ſi pro candore ſuo rem penitùs inſpexerit, liquidò videbit D. V. in nullius prætenſionis æqualitate* Uladislaum *nobiſcum conferri poſſe: præterquam enim quod nos, per legitimam paternæ hæreditatis ſucceſſionem in poſſeſſione Regni fundatæ ſumus: inſuper etiam non ſolùm jus, ſed & tituli noſtri, conſenſu totius Orbis vim rei judicatæ obtinuere. Ille verò, tantùm abeſt, ut quidquam horum legitimè unquam acceperit, ut etiam contra omnium Majorum morem, contra inſtitutum Regni* Sueciæ, *titulum ſibi de facto arrogavit, rem ipſam non tam tractatu, quàm vi nobis extorquere contendat. Cogitet itaque D. V. quâ facilitate, non dicimus permittere, ſed vel tolerare poſſemus, ut conſenſum in eo noſtrum obtineret? Quæ firmiter ſuſtinemus, litem Regni non amplius pendere; ſed à legitimo Judice, in foro competenti jam dudum deciſam eſſe; atque ideò à nullo nobis amplius ſive in Procuratoriis, ſive in Tractatu ipſo, ſive uſquàm alibi, de jure moveri poſſe; quæ præter Deum judicem nullum agnoſcimus: multò minùs pati poſſumus, ut ullus alios titulos noſtros vel nobiſcum partiatur, vel nobis planè ſubtractos ſibi ſoli totos uſurpet. Atque ex eodem fundamento id quoque emanat, quod nec ab Ordinibus Regnorum inter ſe, nobis præteritis, nec à nobis, cum Ordinibus Regni* Poloniæ, *præterito eorum Rege, commodè tractari poſſit.*

*Utcum-*

*Utcumque enim id juris eſſet in* Poloniâ, *à more tamen jureque* Sueciæ *alienum eſt, ut caput à membris ſeparetur. Præterea ab initio, non tamen cum Regno quàm cum Rege* Poloniæ *nobis controverſia fuit. Poſtquam vero Regnum cauſam Regis ſuam faceret, exercitu eum contra nos inſtruendo, non ſolùm cum Rege ſed etiam regno bellum exortum eſt. Quod quidem ſi verè componi debeat, non à ſolo regno, nec à ſolo Rege, ſed ab utroque ſimul, tam tractari quàm concludi convenit.* Num. XI.

*Quæ cum ita ſint, rogamus Dil. V. peramanter, nec ſecùs interpretetur quod nulli dictorum Mediorum, prout adhuc propoſita ſunt, ſine ſummo præjudicio noſtro deferre poſſimus. Ne tamen Tractatus propterea planè rumpantur, quoniam D. V. in ed opinione eſſe videtur, etiamſi & titulus & jus cederentur, cuncta tamen additâ proteſtatione ſalvari poſſe, idque eò majori cum ſecuritate, ſi omnia in manus Mediatorum deponantur. Agedum! Quod ſi id conſilium nobis, quorum & jus & ſors, ut ſuprà demonſtratum eſt, ſunt longè potiora, minimè damnoſum putetur, quantò minùs* Uladiſlao *extra omnem juris poſſeſſioniſque aleam conſtituto adverſum erit? Vertatur igitur idipſum. Exuat ſe titulis noſtris, eosdemque integros in procuratorio nobis adſcribat, ſi ſeriò pacem deſiderat, ac ſalvet ſe poſtea apud Mediatores pro lubitu. Quod ſi feceris, certam facimus Dil. V. Nos in cæteris æquitatem noſtram ita declaraturas, ut toti mundo conſtet, nihil nobis tam cordi fuiſſe, quàm ut Chriſtiani ſanguinis effuſio jam tandem ſiſtatur, & mutui ſubditi noſtri, potiſſimùm verò D. V. quorum incrementa potiùs quàm damna ex animo vovemus, ab ulteriori ruinâ ſerventur. Quæ omnia ex ſingulari confidentiâ in ſinum D. V. tam liberè effundimus, ut videat, quantum ſanguini, mutuoque intereſſe noſtro, tribuamus. Cætera laudatiſſimæ ſuæ in pacem & Nos propenſioni dexteritatique committimus, atque bis Eam divini Numinis protectioni ex animo commendamus. Datæ* Holmiæ *d.* 28 *Martii* 1635.

Gabriel Guſtaffon Oxenſtierna. Jacob de la Gardie. Carl Carlſon Gyldenhielm. Peter Sparre. Guſtaf Bielke.

Numᵉ. XII. Tome III. pag. 197. Num. XII.

## *Lettre de* Laurent Skytte *à* Schering Roſenhane *ſur l'état de* Portugal, *du* 25. *Janvier* 1645. (*)

MONSIEUR,

Comme je remarque les traits de votre ancienne affection & amitié envers moi, par la Lettre que j'ai reçue ces jours paſſés par un des gens du défunt *Rodrigo Botelho*, vous pouvez bien vous aſſurer qu'étant fort ſatisfait de vos avertiſſemens, je n'en ai pas un moindre reſſentiment de la faveur que vous me faites. Il y a trois ans paſſés que les affaires de Sa Majeſté me retiennent en ce Royaume, & cependant j'ai appris de tous côtés les continuelles révolutions de l'*Europe*: mais celles qui ont cauſé le moins de variation & d'accidens, il faut l'avouer, non ſans admiration, ce ſont les révolutions préſentes de *Portugal*. J'en ai autrefois dit à Leurs Excellences nos Ambaſſadeurs les principes & partie de leurs ſuccès, que vous tous

(*) Copie communiquée par Mr. le Conſeiller *Stiernman* de la Régiſtrature de *Laurent Skytte*.

Appendice de Pièces Justificatives.

Num. XII.

tous aurez auſſi entendu de ceux qui vous aſſiſtent de la part de ce Roi; de-ſorte que vous m'excuſerez de ne pas vous importuner de la répétition des choſes paſſées. Préſentement on eſt ici fort attentif aux retardemens de la négociation qui ſe traite chez vous, comme on l'eſt à l'égard de la pourſuite de la guerre, qui juſqu'à-préſent par rapport à ſon adminiſtration a produit aſſez d'effet, mais qui pour le beſoin & l'intérêt public n'a pas fait une impreſſion ſuffiſante ou conſidérable. Car quoique la foibleſſe de la *Caſtille* ait donné lieu à une grande deſtruction de ſes frontiéres, cependant elle conſerve les Places les plus importantes, & quelquefois elle incommode fort par ſes ſurpriſes les forces & les terres du *Portugal*. La derniére que firent les *Caſtillans* devant *Elvas* à leur deſavantage, montra bien la bonne fortune des *Portugais*, mais peu leur prévoyance & leur diſpoſition pour les actions générales. Cependant ſi la *France* y applique l'éperon, comme elle y eſt obligée par les ſuccès de la *Catalogne*, & qu'on croit être le ſujet de ſon Ambaſſade en ce Royaume, je ne doute nullement que le *Caſtillan* ne ſoit beaucoup plus preſſé, ou la Milice de *Portugal* mieux gouvernée. Quant à moi, je trouve que tout ce qui s'eſt paſſé en cet endroit a été hors de la voye commune, & qu'en cas qu'ils trouvent leur avantage dans la paix générale, ils peuvent avec raiſon alléguer la conduite du Maître de l'Evangile, qui donna un loyer égal à ceux qui avoient fait le travail de toute la journée. Je ne manquerai pas dorénavant de vous faire part de ce qui ſe paſſera ici de plus remarquable. J'eſpére, en attendant, d'avoir de vos bonnes nouvelles. J'ai l'honneur d'être (*).

Num. XII. Tome III. pag. 197.

## *Voici deux autres Lettres du même Mr.* Laurent Skytte (†), *du* 29. *Sept.* 1664. *& du* 1. *May* 1665.

Vir clariſſime,

*Non potuit mihi ſoli non placere ſummè Opuſculum illud tuum de* Italicâ Philoſophiâ, *quod tam multis eruditis ac emunctæ naris* Italis, *tamquam omnigenâ eruditione compactum, non probatum modò, ſed deſideratum prorſus: quippe ex eo quod Sereniſſimæ Reginæ noſtræ exemplar perlegere mihi contigit, copia etiam facta fuit, idem aliis quibuſdam tam Cœnobitis quàm Politicis communicandi. Unà autem omnibus, & diligentiæ tuæ in conquirendis argumenti authoribus, & in emendandis eruditorum lapſibus tui acuminis admiratio atque exiſtimatio perſeverat. Mihi inſuper, quia tot annis extra Patriam Cœnobitam ago, ultra profeſſionis commendationem, gloriam augere videbatur, quod ex Collegio iſthoc noſtro* Skyttiano, *Italicæ hujus antiquæ ſeu Pythagoricæ Philoſophiæ documenta prodierint denuò ac velut*

(*) Le titre des Regiſtres de Mr. *Laurent Skytte* porte: „ Copies de pluſieurs Let„ tres écrites pendant ma Commiſſion à la Cour de *Portugal* depuis 1641, juſqu'en „ 1646. incl. Mſ. en grand 4to. Ces Lettres ſont écrites en *Latin*, *Suédois*, *Portugais*, *Eſpagnol*, *Italien* & *François* au Chancelier *Axel Oxenſtierna*, & à d'autres Miniſtres de *Suède* &c.

(†) Tirées du Volume Mſ. num. I. in 4to. dans la Bibliotheque d'*Upſal*.

*nolut revixerint. Noveris etenim haud difficulter, me aliquandò sub viro doctissimo* Loccenio, *Humanioribus ibidem studuisse: & postquam in Belgio* Vossium, *in Gallia* Grotium, *oracula potiùs quàm Magistros Literaturæ politioris habuissem, vitam potiùs Monasticam in* Lusitaniâ *amplexum, quàm ad Politicam, quâ Patriæ causâ ibidem occupatus eram, in* Sueciam *redire noluisse. Rationes hujus electionis tibi constare facerem, ni epistolæ leges infringere timerem, & ni sperarem Opuscula quædam mea, tum* Confessio Veritatis Ecclesiæ Catholicæ, *tum* Peregrinatio Iancta, *vobis innotuisse. Postquam tamen hîc* Romæ, *maximum Seculi nostri exemplum in* Christinâ *nostrâ* Alexandrâ *suspicere & admirari non desino, nec eam argumenti tui tractationem expetiisse frustrà, nec te in eodem concinnando punctum ullum oscitanter perdidisse; sicut seriùs intellexi, ita citiùs promtiùsque debui congratulari. Habes enim hic Reginam Philosophiæ istius Catholicæ etiam pietate emendatæ studiosissimam, ita etiam ut* Romanis *stupori sit. Habes* Italos *gloriæ suæ debitores tibi, eò quod extraneus domesticam illorum lucem* Europæ *iterùm accendisti: Habes Cœnobitas denique omnes qui Antiquitates amant, Operi huic tuo obstrictissimos. Dum enim hinc instituti sui lineamenta quædam, cum ipsâ Gentilitate producere possunt; ut Christianæ ampliùs disciplinæ lineas ad regulæ suæ primordia reducant, indè vehementiùs accensos iri confido. Tanto proinde faciliùs quo Fidei lumen humanum intellectum claritate suâ perficit magis, docente sapientissimo illo Apostolo, sapientiam hujus seculi stultitiam esse apud Deum. Hoc mihi superest, Clarissime Vir, te nunc deprecari, ut si quæ occasio apud vos se offerat, vel* Hamburgo *vel ex* Hollandiâ *aliquot ulteriùs exemplaria hùc per* Liburnum *transmittendi, eam neque mihi invideas, neque pro te negligas, cum utrisque & gratum & utile fore promitto. Vale, & me tui apud Deum memorem ama. Ex Conventu* Aracœlitano Romæ *in Capitolio. IV. Kal. Octobr. MDCDXIV.*

*Tuæ famæ cultor addictissimus*

Fr. Laurentius à D. Paulo SKYTTE,

*Ordinis Sancti Francisci Professor Suecus.*

*Clarissimo Viro* Johanni Scheffero *Eloquentiæ in Skyttiano Collegio & Historiæ publico Professori celeberrimo*

Upsaliæ

Numº. XII. *Idem eidem.* Tome III. pag. 197.

Clarissime Vir,

*Tardior fui in rependendo vices literarum tuarum, quas peroffiçioſè mihi rescripseras. Culpa, fortè diligentiæ potiùs quàm neglectûs lucrum nobis peperit;* Arriani & Mauricii *tui adventum, quorum χάριν hîc apud eruditissimos quosque, eruditionis & acuminis tui existimationem continuavit. Sed quia exemplar unicum est, tardiùs præcipuorum manus percurrit, eò magis quòd ad Bibliothecam Regiam citiùs reposcitur.* Kircherus *totus Cometæ ac Stellæ crinitæ intendit. Dominus* Leo Allatius, *Vaticanæ Bibliothecæ studia, novissimo Opere pro Concilio* Florentino *contra* Anglum *quendam edito, publicare non cessat. R. Pater* Joannes Bona *solidioris doctrina Censor, insignis apud Pontificem variis collationibus, occupatur. Macedo meus omnium scientiarum Magister notissimus, variis congressibus eruditorum distra-*

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XII.

*distrabitur, ultra Collegii de Propagandâ Fide & sapientiæ professiones. His quippe omnibus, quibus præcipuè familiariùs utor, operam dedi* Suecanæ *nostræ Litteraturæ specimen, tua celebritate probare. In perquirendo multa ad rem Navalem pertinentia, oleum quoque & operam non perdidi, dum talia inveni, quæ si propinquior esses & commodiùs communicari possent, multum Opus illud tuum illustrare possent. Cum verò ad exscribendum largissimum tempus requiratur, & ad transmittendum difficilior occasio erit, contenti erimus quod Liber tuus hic alicujus studium provocet, quo singulari Opere, quæ recondita inveniuntur, in lucem edit. Singularissimum est, quod in Libro XIII.* Pirri Ligorii *Neapolitani sub titulo* NAVE *calamo tàm effictum quàm descriptum invenitur, quem quia in Bibliothecâ* Barberinâ, Romæ *videlicet secundo vidi & evolvi, cæteris* 12. *tomis manuscriptis, quæ Regina nostra possidet, deesse doleo. Interea dum nos ad majora excitaveris; iis intenti erimus quibus nos dignos tuâ amicitiâ facere valeamus, D. O M. deprecando ut tibi prospera & salubria omnia contingant. Vale.* Romæ *kalendis Maji* 1665.

*Tuo nomini addictissimus*

*Fr.* Laurentius à D. Paulo SKYTTE.

*Clarissimo ac Eruditissimo Viro* Joanni Scheffero, *Eloquentiæ ac Historiæ Professori*

Upsaliæ

Num. XIII. Tome III. pag. 199.

Num. XIII.

## *Lettres de reproche entre les Ambassadeurs* Salvius & *le Comte* d'Avaux *du* 21. 23. & 26. *Septembre* 1640. (*).

Salvii ad Comitem d'Avausium Literæ.

*Illustrissime Domine, legendo hesternam Excellentiæ Vestræ epistolam, relegi simul animo miram ejus in magnis rebus tractandis solertiam. Quotiescumque antehàc necessaria rei communis requisita singulatim exposui, promior me semper audivit. Nunc cum maturando Tractatui nostro totum me semel effudi, pedem ex arenâ reducit. Si hâc tractandi arte mecum jocatur, libens accipio. Sin serio agit, cujus me culpæ accusat (veniam peto), ipsa reatum incurrit, ut alia eum habere mandata credam. Pridem postulavit, ut fœdera ad exitum properantia conditionibus suetis prorogarentur. Nomine Regis* Sueciæ *consensi. Hæ tres inter eas fuere, ut fœdus per triennium duraret, at Rex* Galliæ *interim bellum in* Imperatorem *per superiorem* Germaniam *pro virili gereret, nec ullas indùcias sive cum eo, sive ejus adhærentibus absque mutuo scitu consensuque tractaret. Harum omnium nullam recusa Excellentiâ Vestrâ in singulis difficultates movente. Primò vult, hoc triennium vi ndi in tempus indefinitum, novitate repugnante tàm fœderi pricri, exte quàm*

(*) Copies tirées du Volumen Epistolarum Suecicarum p. 140 143.

*quàm præſenti rerum ſtatui. Deindè, libertatem tractandi non modò inducias, ſed & pacem cum principali* Imperatoris *adhærente* Hiſpano, *ſibi ſoli reſervatam cupit. Quo ipſo, ecquid majus armis noſtris & priori fœderi præjudicium creari poſſit? Bellum denique ipſum in* Imperatorem *promittit quidem, ſed ejusmodi verbis, ut non videam, an re ipſâ poſthàc meliùs quàm hactenùs id præſtare ſit animus.*

*Ut me rectiùs intelligat, ſincerè profiteor firmum ſtare Regno* Sueciæ, *perpetuam colere non modò amicitiam, ſed & fœdus cum Regno* Galliæ: *atque id eſt, quod hactenùs & in* Suecià *Regni Proceres, & hîc nos ſæpè teſtati ſumus, ſed non iisdem perpetuò conditionibus. Verùm, ut hactenùs, ita quoque in poſterùm, pro temporum mutatione utriuſque ſtatui accommodatis. Nec aliud* Galliam *deſideraſſe adeò pro comperto tenemus, ut non putem Excellentiam Veſtram contrarium ſuſpicatam. Triennium itaque jam, ut anteà, fœderi ſtatuamus: eo exacto de ulteriori tractari poteſt, futuris temporibus aptando. Cæterùm, bellum hoc conceptum fuit in Domum* Auſtriacam, *præcipuè* Ferdinandum *Tertium. Id* Suecia *in hunc diem ſtrenuè*, Gallia *tantùm obiter geſſit, dato copiis* Vinarienſibus *ſubſidio, magis ad propriorum limitum tutelam, quàm ut id in hæreditarias Imperatoris ditiones extendere conaretur: pactis inſuper induciis* Pedemontanis Suecià *inconſultâ. Quorum utrorumque, cum id factum eſt, ut &* Gallaſſius, & Gotzius & Piccolomineus, *cæterique pœnè omnes exercitus Imperatoris, velut agmine facto, cum totâ belli mole in Noſtrates ſolos, non ſine magno Reipublicæ periculo, incubuerint. Ut id jam emendetur, non iniquè poſtulare videbimur, ſi modò ſuus fœderi conſtare debeat vigor. Certè tàm æquum id eſſe reor, ut non putem à vobis recuſari poſſe, ſine priorum fœderum retractatione. Præter hæc tria, jam dudùm ab utrinque formata, unum adhuc ab Excellentiâ Veſtrâ propoſitum fuit, nempè ut mutarentur loca futurorum Tractatuum pacis: alterum à me, ut ſubſidia nobis augerentur. Illud, ut prioribus pactis contentum, à nobis difficillimè mutari, hoc à Vobis facilè fieri poſſe conſenſi. Ducentorum circiter milliarium Germanicorum iſtinere* Stockholmia *diſtat* Hamburgo. *Quàm difficulter flagrante bello, præſertim hyeme, per tria diverſa Regna, totque marium trajectus, neceſſaria literarum commercia, inter Aulam Legatoſque Noſtros, tutò & pro rei exigentiâ maturè inſtitui poſſint, ſi loca caperentur diſtantiora, id pro ſingulari ſuâ experientiâ faciliùs judicabit Excellentia Veſtra, quàm ego ſcribere poſſum. Vellet etiam Sereniſſima Regina* Sueciæ *res ita comparatas eſſe, ut omni prorſus ſubſidiorum poſtulato abſtinere, quin &* Galliam *iis potiùs ſolari poſſet: certè tàm gratum id ei foret, quàm ægrè tàm dilecto fœderato gravis eſt. Sed cum longè jam alia ſit rerum facies, quàm initio hujus belli fuit, alia quoque conſilia expoſcit. Vivente Rege noſtro, & ſtante Principum* Germaniæ *fœdere, opibuſque adhuc integris, acceſſio quadringentorum millium thalerorum ſubſidii, aliquid præſtare potuit. Nunc regiâ Ducis auctoritate dudùm defunctâ, cum tot fœderati Principes ad hoſtem ſeceſſerint, Provinciæ inſuper omnes ſint opibus exhauſtæ, paneque deſolatæ, tantò minùs ea præſtari poterit, quantò gravius bellum evaſit, diſparentibus undique aliis id continuandi mediis. Atque hæc ſola cauſa eſt, cur S. R. M.* Sueciæ *eò minùs dubitet de promptitudine fœderati Fratris, quod & univerſus Orbis judicat longè utilius & honorificentius Regi Chriſtianiſſimo fore, ſi expenſis paucarum tonnarum auri tot ſummi momenti, tantoque ſanguine parta loca, fortiſſimè tueatur: quàm ut tàm facili eorum reſtitutione tot auri milliones, tantumque* Gallici *ſanguinis in vanum profudiſſe, pacemque particularem, præter omnia hactenùs amicis ſociiſque facta promiſſa, redemiſſe dicatur.*

*Verùm enim verò ne ſe difficultatibus obrui queratur, etiam præſtandi ſuggero facilitatem. Aliis fœderatis* Galliæ, *partim duplò, partim quadruplò plus ſubſidiorum, quàm* Sueciæ, *hactenus largita eſt, à quibus tamen longè minus, quàm ab eâ levamenti ſenſit. Hanc ſaltem rationem mutet, & in poſterum minùs auxiliantibus minora quoque ſubſidia, magis juvantibus majora pro rato diſpenſet. Ita fiet, ut non majori, quàm anteà, onere, longè tamen majora ſentiat, &* Gallica *& publica Res, commoda. Quod ſeinſuper bellum, hactenùs aliquot in locis offen-*

Appendice de Pièces Justificatives.

Num. XIII.

*sivè gestum, nunc defensivo commutet, validoque exercitu ipsum fontem mali,* Austriam, *paribus nobiscum studiis adoriatur; quid amplius in hoc fœderis Tractatu restat, quàm ut celerem ei finem imponamus? Ut eo facilius posteà quoque de satisfactione pro copiis nostris* Vinarienſibus *& universalium induciarum articulis transigamus. Hæc si paulò fusiùs responsa videntur, ignoscat Excellentia Vestra rei necessitati, atque valeat saluberrimè.* Hamburgi 21. *Sept.* 1640.

## *Responsoriæ* D'Avaſii.

Illustrissime & Excellentissime Domine,

*Si quid pollerem arte, sive solertiâ, ut solerter admodùm & artificiosè præfatur Excellentia Vestra, idem mihi in eodem argumento, nunc laudi nunc vitio paulò inconstantiùs vertens, eam ego profectò qualemcumque industriam & Serenissimæ Reginæ usibus, cui meum porrò obsequium hoc velut extremo legationis acta vel maximè testatum cupio, & maturando discessui meo totam collocassem. Sed ut nullam in me aut perexiguam rerum gerendarum facultatem sentio, ita certè nullius, neque artis, neque variationis mihi conscius sum. Ex quo hæc inter nos instituta est tractatio, nunquam vel nutu consensi propositis ab Excellentiæ Vestræ mutationibus, nunquam non mihi & Domino Baroni* de Rorte *stetit sententia, alias à priori fœdere leges admitti non posse. Quotiescunque de non sanciendis in* Italiâ *induciis aut augendo pecuniæ subsidio verba feciſtis, toties nos illud non æquum esse, hoc impossibile & utriusque rei novitatem regessimus, nisi idem à me nec obscurè & centies repetitum fuisset, & multis justisque rationibus suffultum, mirarer equidem, at non tantoperè ut miror Excellentiæ Vestræ objectionem, quæ suis me postulatis & restitisse per partes & ad totum Tractatûs contextum obstupuisse probè novit; quin & ipsa paulò post, accusationis istius non satis memor, fatetur ultrò, me in singulis conditionibus difficultates invenisse, undè jure ac meritò reponi possit, cur tàm variè? Sed diluisse crimen & actoris intentionem depulisse reo sufficiat. Unum est, quod etiam retorquere cogor & conqueri, dabit hanc veniam E. V. Viro bono, qui se læsum videt, quâ parte melior est: ut cætera mihi desint, at veri honestique tenacissimus, non si rerum summa ageretur cuique imponere fas esse putem, multò minùs vobis in re gravi dictum quid affingere. Absit ut tam inverecundè studium in* Galliam *meum, imo potiùs erga* Sueciam *explicem, cur enim qui accipit quàm illius qui dat deterior foret conditio, si diuturnior? Utut sit, injurato crederetur, sed sanctè quoque dejero & Excellentiæ Vestræ disertis verbis sæpius prorogationem fœderis ad pacem usque urgenti mihi consensisse, & illustrissimos Regni* Sueciæ *Proceres dubium* Rortæo *hâc in parte nullum movisse, qui alioquin de induciis & de subsidiis, & de transferendo in* Austriam *bello cæterisque capitibus cum eo copiosè disseruerunt. Dignissimus ipse Concellarius, quem honoris caussâ nomino, eidem Baroni* Rortæo *prædictas mutationes abnuenti, subjecit nos quoque novi aliquid fœderi addere qui perpetuum volumus. Jam si mutato consilio aliter est visum, aut aliter loquendum videtur, parcite quæso hominibus minimè malis, qui de his quæ audivimus testatur, nec sine magnâ existimationis labe possemus apud* Christianissimum *Regem hæc eadem vobis authoribus scripta revocare.*

*Nil opus est occurrere aliis argumentis, quæ adstruendæ petitionum Vestrarum dignitati adferuntur, id anteà factitatum; si denùo aggredior, nauseam pepererim Excellentiæ Vestræ, & hæc tandem epistola in librum excreverit. Tum verò, quod potissimùm est, extrema mea mandata inserta ipso regiarum literarum tenore nuper exposui. Quærere tantùm liceat ab Excellentissimo Domino* Salvio, *Geometricâ proportione an Arithmeticâ componit pecuniarii subsidii augmentum cum mutatione locorum, quæ futuris de pace congressibus adsignantur, quid tot centena millia difficillimis temporibus à Rege præstanda ad trium fortè quatuorve dierum iter quod Tabellariis Vestris plus solitò conficiendum foret? Duram tamen comparationem durior*

Num. XIII.

*rior excipit sententia, dum cui tantillum negatis dilecto scilicet fœderato, Fratri (Verba sunt Excellentiæ Vestræ) ab eodem statim rem tantam mirâ confidentiâ exposcitis. Hæc omnia ejusmodi sunt, ac tali subindè joco concluduntur, ut & totam Excellentiæ Vestræ Epistolam animi gratiâ scriptam suspicer, & quanquam Nobis inditur subridere ipse coactus sim. Ne se, inquit Excellentia Vestra, difficultates cumulare amplius querar (hîc ego demùm postulatis suis modum impositurum putavi) at illa suggerit Regi consilium, ut consiliorum rationem mutet, re suâ melius utatur, & quod aliis fœderatis largè nimis manu dividit, id ultrà demensum in* Sueciam *conferat. Quasi verò ipsius Majestati sit integrum à pactis conventis decedere, atque hoc ipsum* Suecorum *commodo non accedat, quod tot insuper Principes ut causæ communi validiùs adsint,* Gallicis *opibus foventur. Plus tamen præsidii Vobis esset in* Galliâ, *quæ & ultrò desideria vestra prævertat, nisi laboranti* Europæ *tam immensis undique sumptibus subveniret, ut nova subire onera impunè non posset. Sic reverà sentiunt qui ad clavum sedent, sentietque quisquis rem rectè æstimat, & ipsa inprimis, dum ne Autbore vulgò decipi malit, E. V. cui salutare consilium in negotio longiores moras forsitan non admissuro & prosperam valetudinem tribuat Deus. Id precor.* Hamburgi 23. *Sept.* 1640.

Claudius de Mesmes.

## Salvii *Responsum.*

Illustrissime Domine,

*Mirarer Excellentiam Vestram variationis me incusare, nisi hesternæ ejus literæ magis jocos, quàm seria præ se ferrent. Quid enim è toto fœderum contentu mutatum volui præter solum subsidii augmentum, idque tam constanti ratione modoque, ut vix convelli possint. Nam quæ de validiori in hostem bello & non faciendis ampliùs insciâ & invitâ* Sueciâ *induciis, fœdereque in triennium prorogando, attuli: ea non novâ, nec additamenta mea, sed expressissimæ priorum fœderum sunt obligationes. Quorum prioribus cum ex parte* Galliæ *non satisfactum sit hactenùs, ut in posterùm ex voto nostro, reique necessitate ac propriâ obligatione se dignius exsolvat, nunc saltem haud iniquè postulamus, eaque ipsa nos impellente. Nec vel Regni Proceres, vel ego antehac professi sumus, Serenissimam Reginam nostram in fœdere cum Rege* Christianissimo *sive perpetuò, sive ad pacem manere velle. Contrarium nunc dicitur, dum præsentes conditiones ad triennium restringo. Utrumque enim optimè simul constare potest, ut præsentibus pactis in triennium devinciamur, & si pax interea non obtineatur, similibus in futurum. Prudentia vestra novit, nunquam vel certè rarissimè fieri, ut uniusmodi conditionibus ulla se regna ad indefinitum tempus obstringant. Quia igitur præsens temporis conditio validas undiquè declarationes requirit, validè etiam, si placet, tùm re quàm verbis se declaret Excellentia Vestra circa suprà dictos articulos, additâ satisfactione pro Exercitu* Vinariensi, *nec mutet semel placita Tractatuum loca, & nullius ampliùs aut innovationis aut variationis joco rem differamus. Fecerit hoc pacto rem gratam sine dubio utrique Regi, & tractatu fœderis ità promoto, promovebit etiam universalium induciarum conclusa. Utriusque autem successu discessum quoque suum (quem aliàs, nisi aliter ipsa vellet, adhuc diù differri posse, per amorem in se meum optarem:) re ipsâ maturabit. Quam bisce de cætero divinæ protectioni commendo.* Hamburgi *die* 26. *Septembr. Ao.* 1640.

Num.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num°. XIV. Tome III. pag. 213.

Num. XIV.

## *Lettre de* CHRISTINE *à* Charles II. *Roi d'Angleterre du* 10. *Mars* 1649. (*)

*Nos* CHRISTINA, *Dei gratiâ*, Suecorum, Gothorum Vandalorumque *designata Regina & Princeps hæreditaria, magna Princeps* Finlandiæ, *Dux* Estoniæ & Careliæ Ingriæque *Domina &c.*

*Serenissimo & Potentissimo Principi, Fratri & Consanguineo nostro charissimo, Domino* Carolo, *eâdem gratiâ, Magnæ* Brittanniæ, Franciæ & Hyberniæ *Regi, Fidei, Defensori, salutem & prosperitatis incrementa.*

*Serenissime Princeps, Frater & Consanguinee charissime, elapsum vix est binarum hebdomadum spatium, ex quo cum litteris Serenitatis Vestræ* Hagæ Comitis *die* 29. *Januarii currentis anni ad nos datis, hùc pervenit à Serenitate Vestrâ missus Comes* de Braunford, *& hesternâ actutùm die per eundem reddunturnobis aliæ Serenitatis Vestræ literæ die* 25. *proximè præteriti Mensis Februarii præfato loco ad Nos perscriptæ, quibus Serenitati Vestræ placuit de atrocissimâ morte ac nece Serenissimo Regi* Magniæ Britanniæ, *Parenti Serenitatis Vestræ & Fratri & Consanguineo quondam nostro charissimo illatâ certiores nos reddere, pariterque testari nobis Serenitatis Vestræ legitimo hæreditatis jure in Regnis paternis succedenti stare omninò sententiam, singularem Amicitiam, quæ cum Augustissimo Parente nostro prætacto Serenitatis Vestræ Patri intercessit, pari studio nobiscum colendi, & utriusque Coronæ* Sueciæ & Angliæ *Fœdus atque consociationem fovendi ac tuendi, eâ freta fiduciâ, fore, ut Nos in dubiis Serenitatis Vestræ rebus & ærumnis consilium, operam & solamen ferre non dedignemur. Perculit id quàm vehementissimè animum nostrum, & ineffabili dolore pectus nostrum affecit tàm tristis & funestus nuncius facinoris inaudito prioribus seculis exemplo commissi & illatarum Regi violentarum cruentarumque manuum; cujus horrendi facti atrocitatem si pari animi moderatione, quo temerario ausu in Caput Regium ejus patratores ac conscii gladium stringere præsumperunt, tolerare ac ferre liceret, non esset, quod luctuosi hujus infortunii calamitatem cum Serenitate Vestrâ tristissimo vultu deploraremus. Nunc cum eò insolentiæ progressi sint, ut de Principis sui vitâ ad indignum planè modum statuerint, viderint autem ipsi quam iram Numinis divini, & quas pœnas perpetratæ cædis in se posterosque suos traxerint; Nos etsi facinus hoc & ægerrimè feramus, & aversissimo animo execremur, officii tamen nostri esse reamur, non modò dolorem apud Serenitatem Vestram testari, sed & pro fororio illo quo eandem prosequimur affectu Serenitatem Vestram rogare hortarique hanc Domini parentis sui necem mortemque magno ut ferat animo humanæque sorti,*

in

(*) Collationnée avec la Copie que Mr. *Senckenberg* Conseiller Aulique & Médecin du Corps de S. A, Msgr. le Landgrave de *Hesse-Cassel*, a eu la bonté de me communiquer.

Num. XIV.

*in quâ Regia Dignitas eminet, sed ab eâ excluſa non eſt, & quæ in omnibus rebus dominatur Providentiæ divinæ pro inſigni ſuâ prudentiâ adſcribat, publicæ verò Regni ſui utilitati & emolumento quàm ſummo poteſt opere conſulat. Ad quæ novi ſui Imperii Regnorumque auſpicia dum Serenitati Veſtræ ex animo gratulamur, eandem peramicè requirimus, velit ſibi de Nobis conſtantem amicitiam & benevolentiam indubiè polliceri, credereque Nos ei rei operam daturas, ut mutua utriuſque Coronæ neceſſitudo non conſervetur tantùm, ſed majora inſuper incrementa ſumptura ſit. De cætero quibus poterimus modis ac rationibus Serenitatis Veſtræ deſideriis locum tribuere, cum prædicto Comite* de Braunfort *primo quoque tempore & indilatè id Serenitati Veſtræ perſcribemus. Dolorem verò ſuper morte Sereniſſimi Regis conceptum & gratulationem ad hereditariam Regis ſucceſſionem, nec non officiorum Noſtrorum erga Serenitatem Veſtram promptitudinem nomine noſtro eidem Conſiliarius noſter Financiarum & apud Dominos Ordines Generales* Uniti Belgii *Reſidens nobilis nobis ſincerè fidelis* Petrus Spiringius Silbercrona, *hæreditarius in* Horsholm *prolixiùs declarabit. Cui ut benignus acceſſus concedatur, Serenitatem Veſtram rogamus, Eandemque Divinæ Tutelæ ex animo commendamus. Dabantur in Regiâ noſtrâ Stockholmienſi, die* 10. *Martii Anno* 1649.

*Serenitatis bona Soror & Conſanguinea.*

Num°. XIV. Tom. III. pag. 224.

## *Mémoire du Sénat de* Suède, *préſenté à la Reine* CHRISTINE, *pour lui diſſuader l'abdication de ſa Couronne à* Stockholm *le* 15. *Février* 1654. *Traduit du* Suédois (*).

Très-puiſſante & très-gracieuſe Reine,

Il a plû à Votre Majeſté de nous convoquer ces jours paſſés, & de nous découvrir très-gracieuſement le principal ſujet de la Convocation des Députés des Etats du Royaume. Nous avons appris avec étonnement & avec douleur, qu'elle a pour fondement l'intention qu'a Votre Majeſté de réſigner la Régence du Royaume, pour la remettre à Son Alteſſe Royale le Duc *Charles-Guſtave*, notre très-gracieux Prince héréditaire. En conſidération du bonheur du Royaume, de la ſûreté de ſon Alteſſe Royale, & du repos de Votre Majeſté, elle ſe propoſe de communiquer ſon deſſein aux Députés

(*) Ce Mémoire ſe trouve dans les *Palmskœldiana* au Volume du Roi *Charles-Guſtave*. *Palmsköld* remarque qu'il en a tiré copie de la Minute que le Grand-Chancelier *Axel Oxenſtierna* avoit dreſſée lui-même. Voyez Mémoires de *Chriſtine* Tom. I. pag. 404. not.

Appendice de Piéces justificatives.

Num. XIV.

putés des Etats, & elle ne demande plus notre avis, mais notre consentement, afin de mettre cette affaire en exécution.

Très-gracieuse Reine, cette intention & cette résolution de Votre Majesté nous ont causé autant de surprise que d'affliction: elles nous percent le cœur, en premier lieu, parce que quand elles sortiront leur effet, elles mettront un éternel éloignement entre Votre Majesté & les Etats du Royaume, & rompront les liens qui, par le Droit de la naissance de Votre Majesté, par l'Union héréditaire, par plusieurs Décrets des Etats, par des Engagemens mutuels, & par des Sermens faits de vive voix & par écrit de part & d'autre, ont été solemnellement confirmés. Ensuite elles nous mettent hors d'état de réfléchir & de délibérer sur une affaire de cette importance, parce qu'elles nous obligent à y donner simplement notre consentement, puisque nous ne trouvons pas de motifs assez forts pour y acquiescer avec honneur, en suivant avec liberté les mouvemens de notre conscience.

Quelque prêts que nous soyons à obéir aux volontés & aux ordres de Votre Majesté, ne cherchant autre chose que la gloire de l'obéissance en tout ce qui est juste & équitable, cependant, comme l'affaire en question non seulement intéresse les Droits respectables & sacrés, le Bien-être & la Dignité Royale de Votre Majesté, tant chez ceux qui sont en vie, que chez ceux qui sont à naître, Regnicoles ou Etrangers; mais aussi la sûreté, la tranquillité & la réputation de la Patrie & des Etats du Royaume, de-même que notre propre honneur, notre conscience & notre devoir; c'est pourquoi nous nous trouvons nécessités de nous éloigner un peu du commandement de Votre Majesté, & au-lieu de notre consentement, de faire de très-humbles & de très-soumises remontrances sur ce qui nous tient le plus à cœur, avant qu'une telle résolution soit prise, ou que d'autres se découvrent ou soient communiquées pour être mises en exécution, afin que toutes les mauvaises suites & insinuations sinistres faites sous main, puissent être d'autant mieux détournées.

Si avec la permission de Votre Majesté nous devons dire ce que nous pensons, il nous est difficile de dire qu'une telle résolution puisse être prise raisonnablement. Un Roi dans un Royaume électif est tenu de régir & de défendre ses Sujets & ses Etats, comme ceux-ci sont obligés à lui obéir & à le servir. Ces obligations mutuelles sont dans un Royaume héréditaire doublement fortes de part & d'autre. Votre Majesté est, selon l'Union héréditaire établie en 1604, à *Norcöping*, née Reine de *Suède*, au défaut des Descendans mâles du Roi & des Princes héréditaires du Royaume: comme elle a aussi été déclarée & reconnue pour telle, suivant la requisition & le desir du feu Seigneur Votre Pére de très-heureuse & très-louable mémoire. Depuis elle a accepté la Régence du Royaume à l'âge de Majorité, & a assuré les Etats de vive voix d'être & de demeurer leur très-gracieuse Reine, de vouloir les régir suivant la Loi de *Suède* & le Serment du Roi: ce qu'elle a aussi promis & confirmé par son serment de vive voix & par génuflexion à la face de Dieu dans son Temple, & en présence de tous les Etats du Royaume, & de nombre d'autres personnes qui ont assisté à son Couronnement, fait il n'y a pas long-tems: sur quoi elle s'est aussi fait promettre & assurer par le Prince héréditaire & élu, par nous autres & par tous les Etats du Royaume, notre fidélité, service & obéissance. Ensuite de tout ceci, tout le Droit Royal, toute la Dignité & tout le Pouvoir sont échus à Votre Majesté, selon la Loi & l'Union héréditaire de *Suède:* mais par contre, tout le soin, toutes les fatigues continuelles, tous les travaux, & le devoir d'avoir soin du Bien-être, de la Défense & de la Protection de ses Sujets, sont retombés sur Votre Majesté de la même maniére que le devoir de chacun d'eux les oblige envers elle, de lui être fidéles,

de

de coopérer, & de l'aſſiſter au poſſible de leurs vies & de leurs biens.

Appendice de Piéces juſtificatives.

Num. XIV.

Nous donnons par conſéquent à conſidérer à Votre Majeſté en toute ſoumiſſion, ſi un Contrat ſi ſolemnel, fondé ſur le Droit de ſa naiſſance & ſur l'Union héréditaire, auſſi-bien que ſur pluſieurs Décrets, (qui enſuite ont été exécutés) entre Dieu, Votre Majeſté & ſes Peuples, puiſſe être diſſous & changé; & ſi un tel lien, qui a été formé ſelon les régles de l'Ordre & de la Religion Chrétienne, peut, avant que Dieu même le diſſolve, être rompu, ſans qu'une Partie des Contractans, ou bien toutes les deux manquent au Contract, ou du-moins ſe rendent dignes de cenſure.

Quand même on voudroit paſſer toutes les Hiſtoires en revue, on ne trouveroit guéres d'exemple applicable à celui-ci avec toutes ſes circonſtances. On en verroit plutôt d'autres qui établiſſent le contraire. On voit, par exemple, qu'un Souverain, s'il vient à perdre ſa Régence, ſoit à cauſe d'une grande maladie, ou pour avoir été fait priſonnier par ſes Ennemis, ou pour d'autres raiſons particuliéres, ou pour un certain tems, ou pour toute ſa vie; il conſerve pourtant ſon droit, & les années qui s'écoulent en attendant, ſont comptées comme faiſant partie de ſon Régne, quoique ſon Fils, qui lui aura ſuccédé enſuite, en ait eu l'Adminiſtration.

Nous eſpérons de la bonté de Votre Majeſté qu'elle ne prendra pas en mauvaiſe part les obſervations que nous ferons en peu de mots ſur ſes motifs de vouloir réſigner la Couronne.

Nous ſuppoſons le cas qu'il pût y avoir des raiſons apparentes qui portaſſent Votre Majeſté à former le deſſein qu'elle nous a communiqué. Mais ſi ces raiſons, quelque ſpécieuſes qu'elles ſoient, ſont aſſez fortes pour opérer quelque changement dans le préſent état de la Patrie & de la Régence, c'eſt ce que nous ſupplions très-humblement Votre Majeſté de vouloir conſidérer elle-même, puiſque les conſéquences qui en découlent, ſont telles, qu'en cas qu'elles euſſent lieu, il nous paroît qu'elles pourroient renverſer les fondemens mêmes du Royaume.

Entant qu'hommes, qui ne pouvons pas pénétrer les Décrets de Dieu, nous ne trouvons pas que le Bien du Royaume ſeroit avancé par ce changement. Nous ne doutons pas des grandes qualités, du ſavoir, de l'expérience & de la conduite de Son Alteſſe Royale, non plus que de ſon amour pour la Patrie, pour la Juſtice & pour notre Nation. Nous nous ſouvenons encore avec gratitude de ce qui a porté Votre Majeſté, (comme auſſi nous tous & les Etats du Royaume) à prendre la réſolution en faveur du Droit de la Succeſſion de Son Alteſſe Royale, qui ſortira ſon effet en tems & lieu. Mais comme le Tout-puiſſant a appellé Votre Majeſté à être notre Reine régnante, l'ayant douée de grands talens, d'eſprit, de courage, de zéle pour la Juſtice, & pour l'amélioration du Royaume, d'amour pour ſes Sujets, d'expérience, d'autorité & de bonheur, enſorte que les Amis & les Sujets dedans & dehors la *Suède*, aiment & reſpectent Votre Majeſté, & que les Ennemis & les Envieux la craignent; il eſt juſte & convenable qu'on ſe contente de l'état préſent, & qu'on ne cherche pas, ſans cauſe urgente, à y faire des changemens, qui rarement ſe tournent en bien, mais apportent ſouvent de la confuſion, laiſſant au-reſte la direction au Très-haut, qui peut tout. Auſſi ne doit-on pas ſe détourner du droit chemin par des eſpérances incertaines, & à l'égard du cas dont il eſt queſtion ici, il ſe trouve pluſieurs affaires d'Etat, qui ne ſont pas encore ajuſtées, particuliérement avec les *Polonois*, les *Moſcovites*, les *Danois*, en *Allemagne* avec l'*Empereur*, l'Electeur de *Brandebourg*, la *Poméranie*, les Pays de *Bréme*, & peut-être avec pluſieurs autres, qui pourroient rencontrer quelques difficultés, pendant qu'elles ſeront traitées au nom & ſous l'autorité de Votre Majeſté. Mais en cas qu'elles ne ſuſ-

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XIV.

ſent pas vuidées dans la conjoncture préſente, & qu'elles duſſent être reprises ſous la direction & l'autorité de Son Alteſſe Royale, il eſt apparent que l'état de ces controverſes ſubiroit en pluſieurs points un grand changement, ce qui en rendroit les négociations d'autant plus difficiles: au-lieu qu'en ſuivant le train une fois commencé, on maintiendroit ſans beaucoup de difficulté ce qui auroit été accordé & obtenu.

Quant à la ſûreté de l'état de S. A. R. elle a d'autant moins raiſon de ſe méfier de la gracieuſe affection de Votre Majeſté envers lui, qu'il en a eu des preuves plus grandes & plus conſtatées qu'on n'en peut trouver dans quelque autre Souverain ou Parent que ce ſoit. Et s'il en reſtoit le moindre doute, l'intention de Votre Majeſté, auſſi-bien que les Actes précédens, font aſſez connoître ſur quoi S. A. R. peut ſe fonder. Outre cela, S. A. R. eſt ſi bien aſſurée de ſon Droit héréditaire & de ſucceſſion, par la réſolution prife ci-devant par Votre Majeſté, par la promeſſe volontaire du Sénat & des Etats du Royaume, & par leur ſerment & leurs obligations, qu'aucun Roi, Prince héréditaire, ou Votre Majeſté même, n'en peut avoir de plus grandes, ſauf ſeulement les droits de Votre Majeſté qui tient le timon de la Régence, & qui le dirige d'une maniére ſi louable & ſi chrétienne, ſur leſquels on ne ſauroit anticiper ſans injuſtice, comme les diſpoſitions & les réglemens de ſucceſſion d'autres Royaumes, & ceux-mêmes de la haute Famille de Votre Majeſté le prouvent, & le font aſſez connoître. A cet égard nous nous flattons que Votre Majeſté, qui à la mort inopinée du feu Seigneur Votre Pére n'étoit qu'un Enfant, environnée de toutes parts de dangers, nous rendra elle-même & à tous les Etats du Royaume le gracieux témoignage, qu'en hommes de bien & en ſujets fidéles nous avons maintenu & ſoutenu le droit de Votre Majeſté à la Couronne, deſorte que même cet exemple pourra lever toute méfiance à Son Alteſſe Royale, & à Votre Majeſté même.

Que Votre Majeſté trouvera par ſon abdication quelque repos pour elle-même, c'eſt ce que nous n'oſerions pas dire, quand même nous comparerions l'état préſent de Votre Majeſté aux circonſtances où elle ſeroit miſe alors. Nous ne ſavons pas non plus, ſi cela conviendroit à la haute condition & qualité de Votre Majeſté. Les hommes ſont nés pour le travail & le ſoin, & en particulier les Rois & les Souverains, qui doivent trouver leur plaiſir dans les travaux, & éviter la ſolitude & la tranquillité, qui ne s'accorde pas avec la nature & la condition des Rois. Il ſe peut bien que Votre Majeſté ſe trouvera, comme mortelle, quelquefois laſſe & fatiguée des ſoins, des travaux, des plaintes & des opiniâtretés qui ſe rencontrent quelquefois, & ſouvent même en des affaires de peu d'importance. Mais comme il y aura des moyens convenables, uſités tant en *Suède* qu'ailleurs, pour alléger ces difficultés, même quand il s'agira d'affaires des plus importantes, & dans des tems les plus difficiles, il ne dépendra que du bon-plaiſir de Votre Majeſté de régler juſqu'à quel point elle trouvera à propos de ſe ſervir du concours & de la coopération de Son Alteſſe Royale & d'autres dans l'expédition des affaires.

Très-gracieuſe Reine, nous nous ſommes étendus ſur ce ſujet, peut-être plus qu'il n'auroit fallu & qu'il ne ſera agréable à Votre Majeſté. Mais l'affaire dont il s'agit eſt ſi importante, que ſi nous l'euſſions traitée plus ſuccinctement, nous n'aurions pu expliquer ſuffiſamment notre très-humble & très-fidéle ſentiment là-deſſus. Nous ſupplions Votre Majeſté en toute ſoumiſſion, de vouloir conſidérer cette affaire telle qu'elle eſt de ſa nature & en elle-même, de peſer & d'examiner ſon droit, ſon autorité, ſa réputation Royale, tant à l'égard du tems préſent que de celui qui eſt à venir, comme auſſi l'obligation & les liens qui attachent Votre Majeſté aux Etats

du

du Royaume & à ſes fidéles Sujets, ſans parler de pluſieurs autres inconvéniens, leſquels, lorſqu'on y réfléchit mûrement, ſe développeront ſans difficulté l'un après l'autre, & ſeront capables d'arrêter & de modérer vos idées & vos intentions.

Après tout nous demandons en grace, que comme nous n'avons pu nous diſpenſer d'expliquer briévement en fidéles Sujets notre juſte ſentiment ſur un ſujet de la derniére importance, il plaîra à Votre Majeſté de le regarder & de l'interpréter comme l'effuſion d'un cœur pénétré de fidélité & d'équité, & de nous accorder après ſa protection & ſes faveurs Royales, puiſque nous ſommes & demeurerons par devoir tant que nous vivrons

de Votre Majeſté

A *Stockholm* le 15. Février 1654.

Les très-humbles, très-dévoués & très-fidéles Serviteurs

*Jacob de la Gardie. Axel Oxenſtierna. Matth. Soop. Knut Poſſe. Frédérik Steenbock. Thure Sparre. Eric Gyllenſtierna. Seved Baat. Gabr. Magn. de la Gardie. Axel Lillie. Ake Ulffparre. Eric Steenbock. Guſtaf Bielke. Arved Wittenberg. Joban Berendz.*

Num°. XV. Tome IV. pag. 216.

# *Lettre de Mr. de* Hoff, *Intendant de la Cour & Envoyé en* Suède, *écrite à S. A. Mſg. le Landgrave de* Heſſe-Caſſel. (*)

Durchleuchtiger, Hochgebohrner, Gnädiger Fürſt und Herr,

*Ich habe mein vornehmen, Ew. fürſtlichen gnaden, mit meinen brieflein aufzuwahrten nicht ins werck richten können, weiln allemahl verhindernüſs eingefallen: ich auch auf eine gute Schriftwürdige materi gewartet. Demnach mier aber biſs noch nichts, ſo recreatif ſeyn mag, vorfallen will, habe ich dieſes derweilen voranſchicken wollen, umb meiner ſchuldigkeit und verſprechen nachzukommen. Und wie ich nicht zweifele Ihr Furſtl. Gn. Freulein* Emilchen *werden aus dem, ſo an ſie vor 8. tagen abgangen, referirt haben, wie daſs Ihr Kön. Majt. und auf Dero befehll die Nobleſſe albier ſich in kleidung ſonder ſpitzen und goldt ſehr ſchlecht tragen, den Bürgern aber frey laſſen diſſfals und bey ihren ſolemniteten pracht zu treiben, und daſs wier in unſerm loginent baldt eine hochzeit auf die adeliche weiſſe haben werden, weiln der Braut Vatter unlängſt von Ihro Kön. Majt. geadelt worden, alſo weiſs jetz mehr nicht zu berichten, denn daſs wier annoch ſo einen kalten April haben, daſs Ihr Majt, die doch weder windt noch wetter groſs achten, nicht einmahl ausreiten können. Haben mier vergangenen mittwochen bey zwey ſtunden gnädigſte audienz gegeben, und ſich dabey ſehr freymütbig geſtellet. Frageten unter andern ſehr fleiſſig nach E. E. Furſtl. Gn. alter, ſtatur und thun, wie auch nach*

(*) C'eſt Mr. l'Archivaire *Schminke* qui a eu la bonté de me donner la copie de cette Lettre.

Appendice de Pièces Justificatives.

Num. XV.

*nach dero Maitresse, und unsern Freuleinen ingesambt, und wunschten darauf mit diesen worten: Ich möchte den jungen Landgraffen wohl sehen, denn der Obrister* von der Linden *ihn sehr gerümt; welcher eben in einem fenster standt, und mit den andern Cavailliern redete, rief sie ihn zu sich und sprach: ihr habet mir gesagt, der junge Landtgraff wäre nicht so gross als ihr. Der von* Hoff *aber spricht, er sey so lang wie* Magnus de la Gardie. *Worauf* Linden *geantwortet: Ihr Majestet, es ist schon über* 5. *Viertel jahr dass ihn nicht gesehen: unterdessen wird er an statur und alter perfection so gewachsen seyn, dass ich ihn nicht mehr kennen werde. Ihr Majt. fragte weiter: ist er auch so von humeur, wie Landtgraff* Christian *seelig, welcher ein recht feiner und annehmlicher Herr war, dem jederman gutes gönnete? und continuirten sehr lange in seinem lob: fingen auch wieder an, nachden sie schon eine geraume zeit von andern dingen geredet, ihn zu rühmen und beklagten seinen todt.*

*Landtgraff* Friederichs *Fürstl. Gn. Maitresse, welche eine schöne und wackere Freulein ist, kamen darüber allein in den Saal, und stelleten sich auf die andere seite zum aufwarten. Nachdem sie aber eine weile gestanden, gieng sie wieder zu der andern thüren hinaus; ihr Majt. aber continuirten noch lange das gespräch, bald mit dem einen bald mit dem andern von ihren Cammerherren, und liessen mier, nach dem ich gebührenden abscheid genommen, durch den Hofmarschalk* Oxenstiern *sagen, wenn es gut wetter würde, so wolten sie spatziern reiten, und da ich dann mitt wolte, so solte der Marschalck mier in ihrem stall ein pferdt fertig machen lassen.*

*Herrn Doct.* Arcularío *dienet zur nachricht, dass auch die Bären in* Schweden, *nichts von den Lutherischen Kirchen-Ceremonien halten: (welche man albier noch in der Teutschen Kirchen will verfechten, indem sie die ohrenbeichte wegen der beichtpfenninge, wie auch die lichter auf dem altar, das hembt mit sambt den bunten Cassel und die krumme springe von den altar behaupten wollen, da doch die* Schweden *in ihren Kirchen nichts davon haben noch dulden mögen:) Dann als unlengst in der Kirche Vesper-predigt unseres Wirts Aydam der Caplan geprediget, und die thüre von der Cantzel offen gelassen, kommt ein Bär in die Kirche, nimmt das brennende gross wachslicht von dem altar und eilt damit von dem altar auf die Cantzel, dass dem Priester angst und bang werden. Es hat aber der Herr Gen. Maj.* Haus Wachtmeister, *welcher so nahe dabey gesessen, das er den Bären mit seinen Stock erreichen können, den Caplan nicht ohn gefahr errettet: denn der Bär auf ihn loss gegangen, und seine stuel der wol verschlossen war, aufreissen wollen, biss er ihn so oft auf den kopf geschlagen, dass er nachlassen müssen. Weilen nun die Schwedische Priester die Teutschen desswegen sehr ausgelacht, haben sie darauf die wachslichter und alle kertzen abgeschafft. Die bilder haben die* Schweden *auf eine sehr gute weise aus den Kirchen abgeschaffet, indem sie vorgewandt, sie wolten die Kirchen renoviren lassen, darmit aber so lange verzogen, dass der gemeine Mann der bilder darüber vergessen.*

*Ich habe grosse zusage in kurtzen mit guter verrichtung expedirt zu werden, da ich denn nicht saumen werde meine zurückreise mögligst zu beschleunigen. Bitte unterdessen gantz höchlichen bey meiner gnädigen Fürstin Frauen, wie auch den liebsten Freuleinen mich in gnaden und gutem credit zu erhalten, massen ich von vollenkommen hertzen und gemüth bin, und zu jederzeit bleiben werde, Ihren so wol als*

*E. Fürstl. Gn.*

Stockholm *d.* 18. *April* 1646.

*Unterthänig und pflicht schuldiger diener und Knecht*

J. von Hoff.

Num.

ad Num°. XV. Tom. IV. pag. 216.

Num. XV.

# *Lettre du jeune Landgrave* Guillaume VI. *de* Heſſe-Caſſel *à la Reine* CHRISTINE *en* 1640. (*)

Sereniſſima ac Potentiſſima Princeps,

*Literæ Regiæ Dignitatis veſtræ, favoris ac benevolentiæ luculentæ teſtes, quas Dominus Legatus* Wolfius *reſponſi loco mihi nuper reddidit, maximo me affecerunt gaudio, quippe uberrimum ex iis documentum ſingularis Regii ſui in me affectûs accepi. tam quòd me reſponſo ſuo bonoratiſſimo dignata fuerit, magis verò quòd me de conſtanti ſuâ clementiâ ita inſigniter certiorem reddere voluerit. Gratulor igitur mihi ſummoperè de tanto honore, & pro eo, ut debeo Regiæ Dignitati veſtræ gratias quantùm animo concipere poſſum ago maximas, Eandem obnixè rogans, ut iſtum in me favorem & affectum perpetuare, meque ſibi quàm optimè commendatum habere velit. Me quod attinet, pro tenuitate meâ, Deo volente, nunquam deero, quin id quod viribus deficit, ſtudio & enixâ voluntate compenſem, & renovandum fœdus ac neceſſitudinem, quæ quondam Divo Regiæ Dignitatis veſtræ Parenti glorioſiſſimæ memoriæ, ac Patri meo dilectiſſimo, piæ ac laudatæ recordationis interceſſit, cum Matre meâ honoratiſſimâ pro virili ſanctè colam & obſervem. Quod ſupereſt, uti prædictus Dominus Legatus* Wolffius *me de rectâ Regiæ Dignitatis veſtræ valetudine ſtatuque optimo ſimul certiorem reddidit, id quod ut intelligenti mihi ſummo fuit gaudio, ita ſpero, eandem adhuc dum conſtanti & integrâ frui ſanitate, & omnia ipſi ſecundè & feliciter cedere. Quod ut Deus ter Optimus Maximus Regiæ Dignitati veſtræ ad nominis ſui gloriam & Chriſtianitatis totius ſalutem & perpetuam tranquillitatem, paciſque exulantis diutiùs deſideratam reſtare, rationem largiri, eamque conſtanti proſperitate noviſque victoriis contra ſuos &* Evangelicæ *Veritatis hoſtes, nec non omni bonorum genere cœlitùs beare ac cumulare, & ad longævos perducere annos velit, animitùs precor & opto, Regiamque Dignitatem veſtram interim divinæ protectioni, meque ejusdem ſingulari benevolentiæ ac favori iterùm atque iterùm quàm fideliſſimè commendo. Dabantur* Caſſelis *Anno Salutis Chriſtianæ MDCXL. Junii d.* 22.

*Regiæ Dignitatis Veſtræ*

*Humillimus Servus*

Guilielmus H. L.

(*) Dans *Palmköld* Epiſt. Viror. illuſtr.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num°. XVI. Tome IV. pag. 217.

Num. XVI.

## *Lettre de* CHRISTINE *à* Charles Louis *Electeur Palatin du -- Avril* 1646. (*)

*Nos* Chriſtina. *Celſiſſimo Principi, Conſanguineo & Amico noſtro chariſſimo, Domino* Carolo Ludovico, *Comiti* Palatino ad Rhenum, *Romani Imperii Archidapifero & Electori, Duci* Bavariæ *&c. Salutem & proſperos rerum ſucceſſus.*

*Celſiſſime Princeps, Conſanguinee & Amice chariſſime. Quæ ad nos Dilectio Veſtra ante menſes aliquos per Conſiliarium noſtrum Aulicum Secretiorem nobilem & magnificum Nobis ſincerè fidelem Dominum Paulum* Strasburg *referri voluit, ea Nobis pergrata fuerunt, & ab ipſo humillimè & ſincerè expoſita ſunt. Non dubitamus Dilectionem Veſtram firmâ memoriâ lenire, quæ ſuper gravi negotio libertatis* Germanicæ, *ac præſertim Dilectionis Veſtræ totiuſque Domûs* Palatinæ *annis proximè præteritis ad diverſas Ejuſdem literas reſponderimus. Nunc poſtquam Divinâ favente clementiâ ad Tractatus Generales perventum eſt, Plenipotentiariis Noſtris ſeriò injunximus, ut Dilectionis Veſtræ cauſam propugnarent. Quod mandatum hucuſque, non obſtantibus ſummis difficultatibus, pro virili executos, rerum actarum ſeries demonſtrat. Undè perſuaſi ſumus Noſtro exemplo* Proteſtantes *Imperii Principes & Status de Electoralis Collegii reſtauratione votorumque æquælitate magis tandem ſollicitos fore. Quantùm in Nobis eſt, Dilectionem Veſtram, ut antebàc ſæpiùs, ita etiam nunc certam eſſe volumus, Inclytæ Domûs* Palatinæ *afflictas res & conditionem, Nos vehementer afficere, ut animo fixum ratumque ſit, Numine propitio, Dilectionis Veſtræ honorem & commoda Armis & Tractatibus magnoperè promovere. In quem finem Plenipotentiarios noſtros denuò hortabimur, ut prioribus mandatis firmiter inſiſtant, & Ablegatos veſtros cùm* Osnabrugæ *tùm* Monaſterii *degentes conſilio & operâ quâvis ſuaſione ſummo ſtudio adjuvent. Cumque innotuerit apud* Chriſtianiſſimum *Regem, Fratrem & Confœderatum noſtrum chariſſimum à* Bavariæ *Duce hoc imprimis agi, ut ſuſcepto Tractatu Electorale decus ad Hæredes Poſterosque ſuos tranſmittere queat, Dilectione Veſtrâ Avitis Juribus & Dignitate exutâ. Idcircò Nobis quidem curæ ac cordi erit, ut ejusmodi conatibus, quantùm fieri poteſt, maturè obviàm eatur, prout in hoc negotio, dicti Regis* Chriſtianiſſimi *Legato Domino* de la Thuillerie, *cum hîc nuper eſſet, mentem ac voluntatem noſtram declaravimus,* Palatinæ *Domûs commoda prolixè commendantes. Sed præterea è re & uſu tum afflictæ cauſæ* Germanicæ, *tum ipſius Dilectionis Veſtræ eſſe exiſtimamus, Dilectionem Veſtram amicè monere, ut de pari quoque cooperatione in Tractatibus generalibus præſtandâ* Chriſtianiſſimum *Regem ipſa ſedulò ſollicitari faciat, ut*

*pro*

(*) Copie tirée des Mſſ. de *Paul Strasbourg.*

*pro Suo erga communem causam affectu & favore eò rem per suos Plenipotentiarios* Monasterii *promovere ac deducere dignetur, quo Dilectionis Vestræ ac* Palatinæ *Domûs condigna ratio habeatur, & expectationi, desiderioque Dilectionis Vestræ, nec non intentioni huic nostræ ab adversâ parte debitè satisfiat. Nos id quoque Ministris ac Residentibus nostris cum in* Germaniâ *tum in* Galliâ *pariter inculcabimus, certâ spe freti Deum actionibus nostris ex alto benedicturum; cujus omnipotenti tutelæ Dilectionem Vestram commendabimus. Dabantur in Regiâ Nostrâ* Stockholmiensi, *die — Aprilis Anno* 1646.

Num°. XVII. Tome IV. pag. 225.

## *Lettre de Mr. de* Rusdorf *à Mr.* de Gruën *du* 3. *Avril* 1620. (*)

Nobilissimo & Amplissimo Viro *Johanni Georgio de Gruën*, Judicii Imperialis, quod est *Spiræ*, Assessori & Consiliario.

*Qualem quantumque hospitem hisce diebus habuerimus, & quid invicem confabulati simus, operæ pretium me facturum puto, Nobilissime Amice, si ad te perscripsero. Scio enim te illud libenter auditurum, ut tædium à secretioribus* Astrææ *curis contractum, jucundâ lectione mitiges, & tuam laudabilem curiositatem novo pastu reficias. Ante paucos dies* Johannes Casimirus Bipontinus *ex legatione, quam ad Regem* Sueciæ *nomine* Friderici *Electoris confecit, reversus, quatuor aut quinque Nobiles* Suecos *in comitatu suo secum adduxit. Inter eos erat Rex ipse* Gustavus Adolphus *desiderio* Germaniæ *videndæ accensus, qui tamen incognitus esse volebat. Soli* Johanni Casimiro *& hujus Fratri primogenito* Johanni Bipontino, *& Electrici Viduæ Palatinæ* Johanni *Comiti* Nassovio *Seniori se aperuerat, & suum consilium detexerat. Hi autem, quo arcanum hoc occultius haberent, & nos confidentius fallerent, ex composito nullo eum honore afficiebant, nec aliis præferebant. Hinc factum est, ut non aliter à nobis quàm familiaris aliquis & amicus, & promiscuè nobilitate natus, æstimatus & habitus. Cum primo die quo advenerat, Principes nostri in hortum post vesperam exspatiarentur, ille intermixtus nobis turbam sequebatur: cum se paululùm proferret, ut sermones, quos Principes inter se conferebant, exciperet & perciperet,* Catharina *Palatina hanc cupiditatem impudentiam interpretata, ad Sororem Bipontinam Principem, vale inquit, idiomate* Gallico, *quam impudentes sunt isti* Sueci! *Hoc Rex planè audire potuit.*

*Altero die hinc ad castra Marchionis* Badensis *in* Alsatiâ *lustrandâ discedens in transitu Castellum* Manhemium *videre & inspicere constituerat. Quid sit?* Lavallius *Electricis ex Sorore* Tremolliâ *nepos commodum aderat: ei Matertera omnem honorem tanquam grato & novo hospiti exhibitura, inter alia etiam communitiones istius Castelli monstrari volebat: me igitur ad eum deducendum adesse jubet: simul etiam præcipit, ut* Suecis *Nobilibus, qui cum Comite* Nassovio & Johanne Casimiro Bipontino *adfuturi sint, omnia amica officia præstem. Dum iter emetimur, virgulâ quâdam divinâ contigit, ut Rex lateri meo junctus in amplum mecum colloquium descenderit. Ille multa de* Germaniâ & Palatinatu, *de hujus situ & fertilita-*

(*) V. Ses Manuscrits Tom. II. p. 749-754.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XIII.

*litate ſoli loquebatur, ſic tamen ut ſubindè etiam campos & agros* Stockholmienſes *in* Suecià *commendaret. Cum inter progrediendum ex unâ parte, urbem & arcem* Ludeburgenſem, *domicilium Epiſcopi* Wormatienſis, *ex alterâ pagos & villas Epiſcopi* Spirenſis *immixtas & infuſas medio* Palatinatu *digito monſtrarem, multùm mirabatur. Meus, inquit, clementiſſimus Dominus hoc nequaquam permitteret, ſi hujus Regionis Dominus foret: frænum & lupatum iſtud dudum excuſſiſſet, & ſacrificulos in ordinem redegiſſet.*

*De hinc multa ſuper Rege* Suecia, *multa de ejus ingenio, moribus, vitâ loquebar: me intelligere, inquiebam, eum eſſe Principem magnanimæ indolis, & maximarum virtutum ad hæc optimis diſciplinis artibuſque militaribus & civilibus inſtructum, Linguarum inſuper ſcientiam adjunxiſſe. Nam* Germanicè & Gallicè *eum loqui perfectiſſimè. Ad hæc ille, meus, inquit ſereniſſimus Rex* Gallicam & Germanicam *Linguam callet & loquitur æque benè ac ego. Deinde me mirari dicebam, quod Ordines* Suecici *permittant, ut ipſorum Rex, quoniam nullis domeſticis munimentis inſiſtat, ſed ſucceſſor in incerto ſit, tam diù non nubat, & liberos in ſpem & fulcrum Regni procreet, cum tamen jam maturior ſit annis? Si enim aliquid humanitùs ei accideret* Sueciam *novis turbis & tumultibus impletum iri, pluribus rei ſummam ad ſe rapientibus, vel ſceptro iterùm ad* Polonum *devoluto. Ad iſta, clementiſſimus meus Dominus, inquit, uxorem ducturus, eam ſibi ducet non ex imperio & ad nutum Ordinum. Matrimonia enim libera ſunt. Benè, excipio ego, nos ſperamus eum imitaturum exemplum & veſtigia Patris. Is antequam Rex renunciatus erat* Friderici V. *Electoris* Palatini *ſororem* Catharinam *ex quâ filiam genuit, quæ nupta eſt* Johanni Caſimiro *Palatino Bipontino, in conjugem accepit: num filius ipſius* Guſtavus Adolphus *novus Rex benè faceret, ſi* Friderici V. *novi Regis ſororem* Catharinam *cognominem in uxorem adſciſceret? Certè ea digna eſt tali Principe, jam plenis nubilis annis: adhæc robuſta eſt, ſueci plena, adeo ut Regis* Sueciæ *quem etiam peroſi & teroſi corporis eſſe dicunt, conſortio oppidò conveniat. Adde, quod eodem jure* Fridericus *ad Regnum aſcenderit, quo ille ad ſuum: eadem eſt fabula, eadem cauſa & juſtitia, idem proceſſus. Itaque tantò conſultiùs foret, ſi iſti duo Principes inter ſe vinculo arctioris conſuetudinis & affinitatis jungerentur. Prudenter enim Principes ſibi comparare ſolent affinitates cum ſui ſimilibus & ſuæ fortunæ; hominibus ſimilitudo enim fortunæ & paris juris & cauſæ ſocietas firmiſſimum ad conciliandos & continendos in amore animos, vinculum eſt. Nullùs præterea Princeps hodiè in* Europâ *eſt, qui ex conſideratione paris cauſæ ad auxilium Regi* Friderico *ferendum, ejuſque cauſam tuendam magis obligetur quam Rex* Sueciæ. *Non enim ovum ovo, ne lac lacti tam ſimile quàm cauſa* Suecica & Bohemica. *Utraque paribus fundamentis, iisdem rationibus & juribus innitentur: una defenſa & juſta pronunciata, altera etiam defenditur & confirmatur:* κοινη ναῦς κοινος κινδυνος. Communi navi commune periculum: *Ad iſta excipienda, non debes, inquit Rex, dubitare de ſereniſſimi mei Domini optimâ in Regem* Fridericum *voluntate. Ille benè ei cupit, omnibus modis in præſto eſſe vult, nihil æquè voto expetens, quàm ut ejus res feliciter progrediantur, incrementum magis ac magis ſumant, & in perpetuâ proſperitate conſiſtant ſecuræ à caſu & mutatione. Ego ſubjiciens, non dubito, inquam, de præclaro & promto Regis* Sueciæ *erga cauſam noſtram animo. Perſuaſi enim ſumus, eum libentiſſimè & ſummâ cum alacritate auxilium Regi* Bohemiæ *laturum eſſe, ſi vires ſufficientes domi haberet. Duo tantùm ſunt, quibus alter alterum in bello juvare poteſt; pecuniâ & viris. Hos quod attinet, non video quomodo* Suecus *in ultimo Septentrione remotus militem indè educere & in ſuppetias* Bohemis & Germanis *mittere valeat; Suecia vaſta quidem eſt, ſed viris non adeò abundante regione ſumtus ingentes quæ faciendi erunt, annona paratu difficilis, tranſitus haud pronus, mille impedimenta, remoras, damna afferent. Ne dicam militem longi itineris laboribus exhauſtum & diminutum dilapſurum, antequam ad amicos perveniat. Adde quod* Sueci *noſtræ militiæ, noſtroque cœlo non ſint aſſueti: alio more vivunt, diverſis utuntur armorum*

*quorum exercitus. Denique* Suecus *gravi & æterno contra* Polonum *bello est implicatus: ad id ipse opus habet tyronibus & milite, quem sufficientem in vastis suis à populo nudis provinciis non invenit; in peregrino & ex vicinis legere cogitur. Quod pecuniam attinet, ab eâ scimus* Suecum *non benè valere. Nam sicut in rudioribus illis & ignorantibus populis non est tantus amor numorum, sic nec est tanta affluentia & accumulatio. Divitiæ illorum consistunt inprimis in pecore, in funtis; in agriculturâ, non in auro aut in ære: hinc reditus & fructus, qui ad Regem indè veniunt, non amplieres sunt quàm ad ordinariam Regni administrationem, requiruntur. Ad bella extera & longinqua, quæ sine magnâ & præsenti pecuniâ geri non possunt, nulli suppetunt.*

*Ad hæc Rex, quid, inquit, ais? Serenissimum Dominum meum à numis inopem esse dicas? an nescis* Sueciam *venis æriferis & argenteis plus ullâ aliâ Regione totius* Europæ *abundare? innumeras præterea commoditates ad conficiendam pecuniam mari terrâque subministrare? quantum quotidiè æs, aurum & argentum Serenissimus Rex meus in numum constare & signare facit? quot tabernas & officinas monetarias, quæ fusoribus & statuariis fervent, habet? quantam denique pecuniam cogit ex tributis, vectigalibus & portoriis? Annon Regi* Daniæ *non ità pridem decies centum millia Imperialium ære præsentario pro restitutione* Calmariæ *Urbis persolvit? Si pecuniam non habuisset, undè tantum nomen persolvere potuisset? non negò, subjicio ego,* Sueciam *ærariis & argenti fodinis celebrem abundantemque esse, verùm indè tanta numorum copia colligi non potest, quanta in aliis Regnis, in* Galliâ, *in* Italiâ, *in* Angliâ, *& apud* Batavos *Negotiatio & Navigatio confert, quæ certè pluris æstimanda est, quàm omnes venæ metalliferæ. Non equidem negarim* Sueciam *satis numorum habere ad suas necessitates, sed cum aliis multa pecuniæ auxilio præsto esse posse, haud credo.*

*Hæc & multa alia vario sermone inter nos ferebamus: imprimis de Pontificiâ* Romanâ *Religione non pauca loquebamur. Eam ille valdè detestabatur, dicens nuper* Erfordii, *cum illuc transiret, numo aureo Sacerdotem quendam induxisse, ut sibi Missam, cujus ritus videre desiderabat, diceret: hominem scelestum illicò arcanum suæ Religionis vili pretio vendidisse: indè impietatem & mores sacrificulorum cognosci posse.*

*Finito colloquio ego rogabam, ut mihi nomen suum diceret: Fieri enim posse dicebam, ut aliquandò in* Sueciam *vel à serenissimo Rege meo mittar, vel ipse sponte ad videndum tantum Heroa proficiscar: tum mihi exoptatum & solatio fore, si aliquem in ipsâ Aulâ amicum, quem accedere, & cujus amicitiâ, operâ & consilio uti possem, habere. Meum nomen, inquit,* GARS *vocatur. Sum serenissimi Principis mei Domesticus & Cohortis Prætoriæ Præfectus: tibi persuadeas velim me tibi omnibus amicitiæ officiis præsto futurum, si ad nos in* Sueciam *veneris, experieris etiam singularem & magnanimam Regis in te benevolentiam.*

*Post aliquot dies demùm ex Serenissimâ Electrice Vidud cognovi Regem fuisse illum, cum quo tam familiares congressus habuerim: nomenque illud* GARS *literas initiales* Gustavi Adolphi Regis Sueciæ *continere. Tum omnia quæ audieram, quæ videram, quæ dixeram, ad animum diligentius revocabam, & meas cogitationes variâ oblectatione pascebam, subindè mecum meditatus,* Sic oculos, sic ille manus, sic ora ferebat.

*Hæc ad te, amicissime Virorum, scribere volui, ut mecum particeps redderer felicitatis quæ mihi ignaro & nihil horum cogitanti contigit, dum cum tanto Rege familiariter alloqui datum fuit. Veræ enim amicitiæ hanc rationem esse puto, ut cognitionem & societatem suorum commodorum alter alteri præstet. Gaudia, quibus solus frueris, angusta sunt & delectatione carent. Nullius rei sine socio possessio jucunda est.* Nulla delectatio solida, quæ non communicatur cum amico, *sicut inquiunt* Hispani *in proverbio. Vale nunc optime, amicorum optime. Datum* Heidelbergæ *III. Non. Maji* CIↃIↃCXX.

Appendice de Piéces justificatives.

Num. XVIII.

Num°. XVIII. Tome IV. pag. 226.

## *Lettre de* Grotius *à Mr.* Adler Salvius *le* $\frac{1}{11}$ *Avril* 1640. (*).

MONSIEUR,

Vous recevrez seize mille Ryksdalers moins que ne porte le secours ordinaire pour le terme de Mai, qui vient à la Reine & Couronne de *Suède*, le Roi m'ayant fait la faveur de trouver bon que je retinsse pour moi, à l'exemple des autres Ambassadeur qui ont été ici, ladite somme de seize mille Ryksdalers, pour me dispenser de solliciter ailleurs le payement de pareille somme qui m'est dûe, à cause des gages & fraix de la Reine & Couronne de *Suède:* de quoi je tiendrai compte à Mr. *Spierinch*. Cet accommodement me donnera moyen de faire ici ma charge convenablement à la dignité des deux Couronnes, de laquelle & vers laquelle je suis envoyé: à quoi je sais que vous contribuerez toujours tout ce qui sera en votre pouvoir, tant pour ce qui regarde la Couronne de *Suède*, que pour ce que vous me faites l'honneur de m'aimer: vous pouvez faire état que je suis,

Monsieur,

*à Paris* le $\frac{1}{11}$ d'Avril 1640.

Votre très-humble Serviteur. H. *de Groot*.

## *Le même au même.*

MONSIEUR,

Le Roi ayant trouvé bon que je retinsse de chaque terme du subside que Sa Majesté donne à la Couronne de *Suède*, autant qu'il me seroit dû de mes gages & dépens, j'ai retenu du terme présent quatre mille Thalers Impériaux, qui me sont dûs de mes gages depuis le dernier payement. J'ai suivi en ceci l'exemple des autres Ambassadeurs qui ont vécu en *France*, d'autant plus volontiers, que cet expédient délivrera Monseigneur le Grand-Chancelier des sollicitations continuelles que j'ai été forcé d'employer ci-devant. Je prie Votre Excellence par l'honneur de la Couronne de *Suède* & par l'affection qu'elle me porte de vouloir m'assister, pour que ceci soit trouvé bon en *Suède*, & je demeurerai à jamais,

Monsieur,

*A Paris* le 20 Octobre 1640.

Votre très-humble & très-obligé Serviteur

*H. de Groot.*

*Du*

(*) Copies tirées de l'Original des Actes de liquidation d'*Adler Salvius*, procurées par Mr. l'Assesseur *Ingman*.

## *Du même au même.*

Illustrissime Domine,

*Scripsi Excellentiæ Vestræ ante hos septem dies. Misi per* Bilderbechium *literas. A* Kellero *nihil tunc aut nunc habui. Multùm refert hoc tempore norimus quæ utrinque fiunt. Ex* Hollandiâ *intelligo Legatos* Gallos *modis non exspectatis ostentare Regni sui dignitatem. Non dubito quin idem facturi sint in* Westfaliâ, *et pacto quodam quod ante bellum inter ipsos,* Hispanos & Anglos, *convenit, etiam in fraudem Regum quos suis minores existimant. Hæc non aliâ dico de causâ quàm ut, quæ debet, inter Reges paritas servetur.*

*Ego de auxiliari pecuniâ, quæ hoc tempore à* Galliâ Suediæ *debetur, retinui thaleros Imperiales quinquies mille centum & septuaginta, partim pro semestri salario, partim pro impensis necessariis antehàc factis. De eâ pecuniâ rationes mitto, in quibus nihil iniqui spero iri repertum. Retineo autem eam quam antehac sumsi pecuniam, quantum est unius temporis semestris salarium, quia ita fieri antehac jusserat Magnus Dominus Cancellarius, nec immeritò, ad resarcienda damna quæ per diutinas erogationes fecèram, cùm alioqui soleat Legatis, præsertim non valdè opulentis, aliquid pro mutuum dari. Ejus igitur summæ debitor Regno* Suedico *maneo, dispuncturus ubi jubebor. Excellentiæ Vestræ, quam suo mihi favore summo mihi in his rebus adjutricem, paratus semper non verbis, sed rebus ostendere, quantoperè sim*

Illustrissime Domine,

*D. IX. Januarii anni* CIↃIↃCXLIV. *ex novo Calendario* Lutetiæ

*Excellentiæ Vestræ servire parittissimus*

H. Grotius.

## *Du même au même.*

Illustrissime & Excellentissime Domine,

*Scripsi antehàc de multùm hîc auctis impendiorum oneribus. Ut ea sustinere possem, quamdiù Reginæ nostræ placet me in hâc statione retinere, percepi ex pecuniâ Gallicâ salarium jam elapsi semestris temporis, & præterea tantùm quantùm necessariò extra ordinem erogavi. Itaque debitor maneo Regno* Suedico *ejus pecuniæ, quæ par est semestri salario quàm anticipato sumsi antehac. Feci autem hoc, quia & Magnus Dominus Cancellarius antehàc id mihi indulserat, & quia nulla ad me ab iis, ad quos res pertinebat, contraria significatio venerat, & quia necessitas ipsa legem mihi hanc impo ebat.*

*Rogo Excellentiam Vestram ut non tantùm ipsa humanè hoc interpretetur, sed & aliis benignè explicet: credatque me nunquam indignum fore eâ amicitiâ, quâ me Excellentia Vestra pridem honestavit.*

*Illustrissime & Excellentissime Domine, Excellentiam Vestram diù servet incolumem.* Lutetiæ $\frac{\text{IIII}}{\text{XIIII}}$ *Januarii* CIↃIↃCXLV: *quem annum felicem ipsi precor,*

*Excellentiæ Vestræ ad obsequia paratissimus.*

H. Grotius.

Appendice de Pièces Justificatives.

Num°. XVIII. Tome IV. pag. 226.

Num. XVIII.

## *Lettre de* Salvius *à* Grotius *du* 8. *Mars* 1636. (*)

*Illustris & Magnifice Domine Legate, Domine amice plurimùm observande. Accepi tuas literas de* $\frac{18}{28}$ *Decembris tantò gratiores, quantò expressius favoris erga me tui documenta dederunt. Agnosco hunc animum animo grato: nec quicquam in me desiderari patiar, quod ad eum conservandum valere possit. De spartâ acceptâ, si tam sit frugifera, quam honorifica, animitùs ei gratulor. Me certè, ut virtutis & meritorum admiratorem, ita dignitatis & commodorum suorum tutorem strenuum semper habebit. Magno enim beneficio me afficit, quod literatissimis suis literis me dignatur, quod ut in posterùm quoque per occasionem faciat, rogo speroque id eò minùs molestum fore, quod eâdem operâ se officio scribendi ad Serenissimum Regem meum defunctum censere possit: cum quicquid ità ad me pervenerit, vel prælegam ipsi, vel Regimini hujus Regni legendum præbeam. Benè autem facit, quod tam accuratè statum rerum depingat, non modò* Galliæ, *sed & universæ* Europæ. *Nexus quidem præsentium consiliorum & actionum nec patitur aliud, nec aliter commodè intelligitur. Nec est quod miretur frequentiam suarum nostrarum raritate pensari* Septentrionis *ea ratio est, ut hyeme consilia quoque frigescant. Cum* Moscho, Dano, Polono, *Vicinis nostris, altâ pace fruimur. Sola* Germania *Theatrum est, in quo de salute vel servitute* Europæ *adhuc certatur. Quâ spe, quove metu, ut in manu Dei situm, eventus solus docebit. Quid Ablegatus Gallicus* Davaugour, *qui adhuc* Stockholmiæ *subsistit, hîc proposuerit & responsi tulerit in rebus* Sueco-Gallicis *cum* Germaniâ *communibus, id, ne te lateat, ante quindenam misi. Ex eo & nostra &* Gallorum *consilia videbis, & pro tuâ prudentiâ dispensabis. Plura cum occurrerint, libens communicabo: imo, si nihil occurrerit, hoc saltem scribam, ne silentio totali vel nullas vel rariores à te causer; cujus accuratissimas in singulas prope horas exopto, optatque hîc totus Senatus. Vale illustris Domine, & te Venerantem redama: qui, quamdiù salvus erit, erit etiam &c. Die* 8. *Martii* 1636.

Num°. XIX. Tome IV. pag. 227.

## *Lettre de* P. Anton. Smaltze *au Grand-Chancelier* Oxenstierna *le* 10. *Novembre* 1648. (†).

Illustrissime & Excellentissime Domine,

Domine Benignissime,

*Si dolor, quem ex separatione nostrâ ingentem cepi, verbis exprimi potuisset, jam dudùm abrupissem damnabile silentium, quod me vestri licet nunquam immemorem, at*

(*) Tirée des *Epistolæ Virorum* illustrium dans *Palmskiöld.*

(†) Epistol. *Salvii* pag. 145.

*at tamen profundæ ingratitudinis arguerer. Cæterùm ob* Catholicam *Fidem rigore Constitutionum* Suedicarum *exul, ab Amicis patriâ rejectus, cum ad inimicos deflectere necessitas, & mihi ab iisdem proposita rerum componendarum blanda spes coëgisset & suasisset, literarum omne commercium bello perdidi, quod demùm intuitu Vestri relicta Consiliariatûs Bellici & Cameræ* Bohemicæ *apud Imperatorum dignitate, amica* Gallia *ante decem menses protinus restituisset, nisi, quod apud me Educationis* Oxensternianæ, *id est, Vestræ meritum, quod Nobilitatis è* Germanico *sanguine licèt injuriâ temporum obumbratæ, repullulans ardor esset, si etenim* Smaltziorum *Nomen, absit vanitas & invidia verbo,* Rheno *ortum,* Palatino *contra* Weissenburgenses *bello, ante ducentos annos illinc ejectum,* Austriacis, Polonicis, Suedicis *portibus illatum, à progenitoribus mihi per manus traditum esse, pluribus instrumentis comprobari potest. Nisi denique quod Religionis* Catholicæ *conscientia & obedientia in patrias leges apud veros æstimatores audiebat, apud vos ambitionem, ingratum & hostilem animum, perfidiam indigitari stupens & ingemiscens inaudissem. Et ne nunc quidem loquerer, nisi caritas Patriæ, fama Clementiæ S. R. M. Serenissimæ Reginæ meæ, arma etiam usque ad* Catholicas *Sedes spem Imperii Suedici protendentia, unionis inter cognatas Lineas* Suedicam *&* Polonicam, *quarum dissidium hanc exilii vel mortis necessitatem* Catholicis Suecis *peperit restauratæ imminens spes; ante omnia beneficiorum & plus quàm humanarum Virtutum Vestrarum indelebilis memoria, & inconcussa inclinationis & amoris mei in Excellentiam Vestram vis vicisset, & omnem dubitationem submovisset, ut fin minùs excusare præterita, saltem juveniles, quatenùs sese admiscuerant, errores, deprecari liceret; uti ad pedes Vestros ceu alteriùs Parentis prostratus, humiliter facio, & simul per Ejusdem intercessionem apud S. M. Clementissimam Reginam meam, supplicabundus veniam ac clementiam oro ac imploro.*

*Si quis amplior apud Vos usus mei, aut si quid ulteriùs pro alumno ac creaturâ suâ facere aut impetrare Excellentia Vestra non dedignetur, faciam ut expectatio de me Vestra nusquam frustrà fuerit, nec redintegrationis patriam unquam poeniteat, modò securitati libertati conscientiæ perfunctis honoribus & sustentationi meæ non inconvenienter consulatur. Neque enim Religio obstabit, quò minùs cum quocunque subditorum Regiæ Majestatis suæ fidelitate, humilitate, obsequiis, servitiis, quatenùs occasio & vires ingenii suppetunt, indefessus certem, atque inter prosperrima ducam, pro* Suecia Siecus, *quam pro alieno regno vitam & sanguinem profudisse. Quicquid mihi nunc patriam reddetis, nullâ necessitate sed sponte præferenti, gratiæ indulseritis, id omne, post suam Majestatem Excellentiæ Vestræ beneficium erit constans & mansurum Deum veneror ut Excellentiam Vestram Suæ Regiæ Majestati, patriæ, mihi diutissimè incolumem servet. Dabam* Lutetiæ Parisiorum *die* 6. *Novembris* 1648.

*Excellentiæ Vestræ*

*Humillimus & obsequentissimus Servus dum vivero*

Petrus Antonius Smaltze.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num°. XX. Tom. IV. pag. 228.

Num. XX.

## *Extraits des Lettres de* Ravius *au Secretaire* Motth (*)

*Chriſtiani Ravii* Berlinatis Epiſtola ad *Johannem Moth* Secretarium Regis *Daniæ*. Datum *Upſaliæ* die 15. Maji 1668.

*Quod ſi potentiſſimus & clementiſſimus Rex* (Daniæ) Arabicæ *Literaturæ ſtudium, prout olim profeſſio in Academiâ fuit conſtituta, promovere per me vellet, tum libenter Manuſcripta mea, viginti ferè millium paginarum ſeu foliorum conſtantia numero, pro* 3000. *imperialibus venderem. Accedit, quod timeam hîc dari malignos mei chronologici laboris interpretes, qui nunquam patientur me hîc eundem edere, &, ſi alibi edam, in me irritent Dominum meum clementiſſimum, quem ſæpe mel ferè ad mei pœnam irritatum voluere, cum ſex tantùm capita* Geneſeos *à me verſa ederem, & perfeciſſent, niſi noſter clementiſſimus Cancellarius* (*Comes* Magnus Gabriel de la Gardie) *Heros incredibiliter bonus erga literatos, obſtitiſſet. Habeo tota Biblia verſa, ita ut quantùm per humanam imbecillitatem fieri poteſt, omnia & ſingula ambigua vocabula* Latina *ejecerim quæ hactenùs inter* Lutheranos *&* Calvinianos Pontificioſque *quæſtiones & dubia ſunt cauſata, & easdem alunt. Profectò Deo & Eccleſiæ poteſt eſſe utile opus, ſed nunquam hîc edere poſſum, dum vivo in hoc regno. Sunt enim quidam nimis maligni in me & me hactenùs premunt, & per meum latus Dei Textum* Hebræum. *Intra annum* Biblia Hebræa *analyſi abſolvere poſſum grammaticâ. Intra biennium tota docere* Biblia Hebræa. *Ergò fac ut unà cum meis Mſſ. Eccleſiæ etiam* Suecanæ *ſervire poſſim, edendo apud vos & laborando. Habeo hîc ſalarium* 500 *imperialium. Eodem libenter ero contentus apud vos, B. V. Propter Magnates noſtros libentiſſimè hîc ſum, at doleo quoſdam Theologos nimium per me poſſe contra Dei verbum. Quæſo reſponſum procures, & ero gratus publicator veſtri beneficii.*

## *Idem eidem.* Upſal. 17. Oct. 1668.

*Habeo totam typographiam* Rabbi Manaſſis *mihi comparatam A.* 1650; *ſed jacet mihi hîc demortua. Sunt in ed DECEM diverſi typi* Hebraïci. *Habeoque* Latinos *typos egregios. Minimi Hebræi typi ſpecimem mitto. Omne hoc, ut oſtendam animum in publicum laborandi proptum. Et hîc verò nihil præſtare poſſum. Omnia obſtant Dei gloriæ per me procurandæ. B. V.*

(*) Copiée ſur les Originaux, communiqués par feu l'illuſtre Docteur *Braumgarten.*

Num;

Appendice de Pièces justificatives.

Num. XXI. Tome IV. pag. 229.

Num. XXI.

# *Lettre du Grand-Chancelier* Oxenſtierna *à l'Evêque* Rothovius *du* 2. *May* 1647. (*)

Literæ illuſtriſſimi Domini Cancellarii, *Axellarii Oxenſtiernæ*, ad M. *Rothovium* Epiſcopum Aboënſem.

Reverende & Amiciſſime Domine Epiſcope,

*Muneris utriuſque noſtrûm difficiles & operoſæ rationes, magis tamen decreptæ propemodùm ætatis infirmitates, & concomitantes mœrores alii, quibus obſiſtere virium debilitas haud permittit, veræ cauſæ ſunt, quod minùs ſatisfiat mutuo noſtro affectui; nec tam diligenter ac ſedulò literarum commercium exerceamus, quam vel animi inclinatio ſuadet, vel vetus amicitia poſtulat, vel commodum publicum & Eccleſiæ exigit. Conjugis tuæ obitum dolui ex animo, tuâ magis quàm illius cauſâ. Illi benè eſt, & videt faciem Dei cum ſanctis ejus Angelis, tranſlata ex hâc valle miſeriarum in perpetua gaudia; ubi cum deſiderio tuum noſtrumque adventum operitur: nec quicquam illi niſi humani accidit, cum eſſet mortalitati nata. Tuam vicem ſummâ cum commiſeratione doleo, quòd ſenex fulcimento uxorio ſublato magis conſeneſcas. Haud tamen dubito quin adverſùs iſtos caſus ita ſis verbo Dei & rationis firmamento ſuffultus, ut poſſis alios atque te ipſum ſolari; divinamque bonitatem precor animitùs, ut firmet te gratia ſpiritûs ſui, quo feras ea, quæ contigerint, bonâ conſcientiâ animoque valido adverſùs omnia fortuita.*

*Quæ hîc in Comitiis acta ſint, intelliges ex Actis publicis & relatu Plenipotentiarii veſtri: inprimis quæ hîc enata lis & mota fuerit de Epiſcopi* Strengnenſis *Doctoris* Johannis Matthiæ ideâ boni ordinis, *atque ex eâ occaſione de Libro ſeu* Formulâ Concordiæ, *quam ſaniores & in puriore Religione conſtantiores pro Libro Symbolico æſtimari voluerunt, aliis aut contradicentibus aut vacillantibus. Convenit tandem, & ſopita aut ad tempus ſuppreſſa lis fuit. Deus intimis ſuſpiriis adorandus ac rogandus, ut Eccleſiam ſuam conſervare in patriâ noſtrâ; & lumen Verbi ſui, Eccleſiæque tranquillitatem ad poſteritatem transferre velit. Id unum pro amicitiâ noſtrâ monendus mihi videris, ut pro authoritate muneris tui cum Dominis Theologiæ Profeſſoribus in Academiâ* Aboënſi *ſummo ſtudio agas; velint in eo omnem nervum intendere, quo* Liber Concordiæ *cunctis diligentiſſimè inculcetur; & ſuper eo tanquam commodiſſimo argumento diſputationes Theologicæ in Collegiis privatis inſtituantur, idque ut Juventus ab ineunte ætate veris Theologiæ principiis imbuta, nec per negligentiam, nec per aliorum perſuaſiones, ab agnitæ Veritatis fundamentis abſtrahatur. Hæc paucis meminiſſe placuit pro noſtrâ confidentiâ, teque rogo, ut ſicuti ex ſincero animo proficiſcuntur, ita abs te benevolâ interpretatione dijudicentur. Deum Optimum Maximum rogo ac veneror ex intimis animi penetralibus, ut te ſoſpitem valentemque utilitati Eccleſiæ ad provectam ætatem diutiſſimè conſervet. Vale. Dabantur* Stockholmiæ *die* 7. *Maji Anno* 1647.

*Reverendæ Dignitatis tuæ amiciſſimus*

Axelius Oxenſtierna.

Num.

(*) Dans le *Palmskoldiana*, d'où je les ai communiqué à Mr. le Surintendant, le Dr. *Winckler* à *Hambourg*.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XXI.

Num°. XXI. Tome IV. pag: 229.

# *Lettre du Grand-Chancelier* Oxenſtierna *au Docteur* Abraham Calovius *du* 2. *Juin* 1647. (*)

*Axelii Oxenſtiernæ*, R. S. Cancellarii, Literæ ad Dominum *Abrahamum Calovium*, ſcriptæ *Stockholmiæ* die 2. Junii 1647.

Reverende & Clariſſime Vir, Amice obſervande,

*Doleo Reverendæ tuæ Dignitati, id ad me ſcribendæ Epiſtolæ argumentum obtigiſſe, ut conqueri de ſparſis calumniis & requirere à me innocentiæ teſtimonium neceſſe habuerit aut utile judicaverit. Scribit Reverenda Dignitas tua, literis menſe Januarii datis, diffuſam per Regnum* Poloniæ *calumniam & in ipſa penetraſſe Comitia, quaſi apud me literis exaratis contenderit, ne reformatæ addicti per* Germaniam *Religioni Tractatu Pacificatorio* Oſnabrugenſi *includerentur. Obſtupui certè cum literas legerem, non quòd calumniantium mores, ingenium & intentionem ignorem, aut non ſim expertus, ſed quòd talia & à re ipſâ & à ſtudiis utriuſque noſtris aliena, adeò impudenter ſint excogitata, & ad turbandos animos hominum hoc potiſſimùm exulcerato ſeculo inventa & diſperſa. Nihil tale ſcripſit Reverenda tua Dignitas; nihil in hanc finem dixit, qui mihi literas tuas cum gratiſſimo in* Auguſtanam Confeſſionem *Commentario tuo obtulit Eccleſiaſtes hujus urbis Germanicus M.* Pheiffius. *Ipſæ literæ tuæ, quæ in manu meâ ſunt, hæc teſtantur. Et ego nihil me unquam ejus aut audiviſſe, aut intellexiſſe, priuſquam has poſtremas tuas literas ipſe referres, candidè profiteor. Quicquid ſit, res ipſa loquitur, nihil* Osnabrugæ *intermiſſum ad ſopiendas lites publicas, reducendamque pacem* Germaniæ *inter omnes partes contendentes, ac belligerantes, ut quibus locus in bello ac armis fuerit, pacis etiam ſentiant commoda, nec ullus uſquam Theologus* Confeſſionis Auguſtanæ *repertus eſt, qui illud nobis diſſuaſerit, aut contraria conſilia ſuggeſſerit. Quod verò tanti momenti negocium lentè procedat, nemo rerum temporumque & partium contendentium aut deſtinatorum gnarus miretur, aut indè adeò abſurdus, & à Viro bono nedum Theologo deque Eccleſiâ benè merito alienas concluſiones concipiat. Exacerbati enim omni ex parte animi partiumque ſtudiis diffracti, nihil mirum ſi in tantâ negociatione differant, tardè procedant, & quandoque etiam ſuſpicionibus indulgeant. Res per ſe nota & difficilis non indiget vel declaratione vel explicatione. Hiſce nihil habeo quod addam, quàm quod Reverenda tua Dignitas omnium horum innoxia innocentiſſimaque ſit, & quod qui iſta de tuâ Dignitate aut dixerit, aut ſcripſerit, ſi author ejus ſit, de ſuo confinxerit, ſin tradiderit audita, quod falſa pro veris, incognita pro cognitis retulerit. Hæc volui in præſens paucis loco teſtimonii perſcribere, additurus ſi neceſſe ſit, aut ratio poſtulaverit, quæ rei veritatem uberiùs ſunt declaratura. Hiſce felicia quæque, & vires ad inſerviendum Eccleſiæ Chriſti à Deo ter optimo R. Dignitati tuæ animitùs precor & exopto. Datum* Stockholmiæ *die* 2. *Junii Ao.* 1647. &c.

A. O.
*Inſcrip-*

(*) Tirée l. c.

*Inſcriptio: Rev. & Clar. Viro D.* Abrahamo Calovio *S. S. Theol. Doctori ejusdemque P. P. Athen.* Gedan. *Rectori, & S. S. Trinit. Paſtori, Amico meo obſervando.*



Num°. XXII. Tome IV. pag. 239.

## *Atteſtation ou Paſſeport de l'Evéque* Terſerus *à un Etudiant.*

Benevolo Lectori ſalutem precor & proſperitatem.

Johannes Calicius, *Patre ortus reverendo & honorabili Viro Dno.* Johanne Traſt, *primùm Sacellano Parochiæ* Weſtro-Bothienſis Calix, *quæ huic noſtro & natale ſolum & indè nomen præbuit, nunc autem Paſtore in* Angermanniæ *Parochiâ* Nordmaling; *patrios lares reviſurus, vitæ anteactæ & ſtudiorum ſuorum à me teſtimonium petiit, quo tutiùs tanta itinera ſuſcipere & conficere queat. Et cum* Calicii *hujus ingenium, educatio, mores atque ſtudia, non tam aliorum relatione, quam propriâ cum eo ac familiari converſatione, mihi ſint notiſſima, non arbitratus ſum conveniens adeò juſtæ ejus petitioni refragari. Nec tamen quidquam daturus ſum auribus ejus, ſed teſtimonium communicabo ab omni aſſentationis labe omninò alienum. Ingenium, natura ejus fictor & auctor, ad omnia capaciſſimum ei conceſſit, ſed raſæ tabulæ, ut ait ille, perſimile, cui quidvis inſculpi poſſit. Acceſſit provida Parentum cura, non ſinens acutum ingenium otio atque inertiâ hebeſcere, ſed quò fideliùs excoleretur, traditus eſt clariſſimis, fideliſſimiſque Præceptoribus, quorum informatione, paucis annis adeò profecit, ut cum omnes lectiones, omniaque exercitia in Gymnaſiis proponi ſolita, ad unguem perdidiciſſet, ipſimet Præceptores auctores fuerunt, ut ad Academiam* Aboënſem, *tanquam uberiorem ſtudiorum mercatum, ſine morâ ſe conferret, ubi nunc quadriennii ſpatio, nobile ingenium, variis linguis, variiſque diſciplinis, hactenùs ſubactum, multarum rerum cognitione, feliciter locupletavit. Poſtremò, cum ob tantam locorum intercapedinem, neceſſaria ad ſtudiorum continuationem ſubſidia à Parentibus ſubminiſtrari nequiverint, hùc viciniæ commigravit ad Reverendum Virum Comminiſtrum meum Dominum* Olaum Fabringium, *cujus filiis informandis, de propriis ſtudiis nihil amplius ſollicitus, omnem operam, omnem induſtriam, omne tempus impendit, idque perfecit, ut fidem, ſedulitatem ſollertiamque ejus, nutritius ejus nunquam ſatis dignè deprædicare poſſit.*

*Ad ceteras ejus virtutes accedo, ut numero non paucas, ita non triviales & cum vulgo communes. Inter eas primaria eſt* αὐτάρκεια, *id eſt animus ſuâ ſorte contentus, memor iſtius Apoſtolici effati:* qui nihil in mundum intulerit, nec quicquam indè elaturus ſit. *De craſtino die ne minimè ſollicitus,* omnem curam in Deo, ut *Pſalmiſta monet,* repoſitam habet: *ſicuti ipſemet vides, cum nec equis parandis, nec ſarcinis, nec commentui, nec auro, nec argento, nec æri in marſupio ſuo intentum fuiſſe: ſicuti non binis tunicis, ſed veſte contentum, quâ corpus tegat, & unico pallio, quo cœli arceat injurias. Univerſam quoque Bibliothecam ſuam, exiguis iſtis pellibus contentam, quamque propriis exaravit manibus, manu eum geſtare cernis. Ad Apoſtolorum exemplum totum ſe componere conſtituit, & dùm anceps hæſit, anne etiam absque calceamentis atque ſcipione iter hoc ingrederetur, ut Salvator apud* Matthæum *Diſcipulis ſuis præcipere videtur. Sed vicit tamen melior ſententia, juxta genuinam* Marci *interpretationem, ut calceatus incedat, & ſcipione adverſus canum morſus & ſubitos caſus munitus eſſet.* Φιλαργυρίας *ſororem, cane atque angue pejus, odit* κραιπάλην. *Itaque* αὐτάρκειας *viduam, comitem*

Apenddice de Piéces Justificatives.

Num. XXII.

*mitem ſtrenuè ſectatur ἐγκρατείαν: illud Salvatoris ob oculos ponens:* attendite vobis ipſis, ne graventur corda veſtra crapulâ & ebrietate. *Novit enim non tam ex Hiſtoriis ſacris & profanis, ſed proprid etiam experientid, ebrietate nobile ingenium atque auctum, non obtundi tantùm atque obrui, ſed ad phreneſim mentiſque inopiam abripi. Itaque toto hoc itinere dum patrium attigerit ſolum, ut venenum atque præſentiſſimam peſtem fugere, & longè à ſe amoliri conſtituit omne* Schekar, *ſeu quemvis potum inebriantem: contra autem vili ac ſecundario potu ſitim levare.*

*Habes, candide Lector,* Calicii προσωπογραφίαν *ſtrictim ac rudi Minervâ à me delineatam. Cumque in animo habeat Wörōenſem Paſtorem, Reverendum Dominum* Gabrielem Gammal *in bocce itinere inviſere, atque hanc* Oſtro-Bothniæ *partem peragrare, te perquam officioſè atque amanter rogo & obteſtor (præcipuè ſi noſtri ſis ordinis) ut cum benigno hoſpitio recipias, receptumque cibo & potu reficias; vel ſi ex primario ipſi omninò propinare libuerit, modicâ id facias menſurâ: nam ſic hoſpitem habebis diſertum, lepidum, comem atque jucundum, illic manſurum uſque dum illinc exeat. Aliter ſi feceris, aliter affectum experieris. Vale Amice exoptatiſſime, memor iſtius Chriſti:* quicunque potum dederit uni ex his parvis, poculum frigidæ ſolùm aquæ, nomine Diſcipuli, Amen dico vobis, non perdidit mercedem ſuam. *Dabam in* Pargas *die quartâ Aprilis, Anno* 1667.

Joannes Elai Terſerus,

*Epiſcopus Aboënſis.*

Numº. XXII. (b) Tome IV. pag. 239.

## *Deux Lettres de* Théodore Ryckius *à* Samuel Akerhielm (†).

Nobiliſſimo Viro *Samueli Akerbielm Theodorus Ryckius* S. P.

*Nuper cum ad te mitterem, Vir ampliſſime, per D.* Molitorem, Lucæ Holſtenii *ad* Stephanum de Urbibus *Notas, pudore quodam probibitus ſum, quominus literas munuſculo ipſi adderem. Intellexi autem nunc, procul dubio ex communis Amici* Nicolai Rubenii *epiſtolis, quale ſit illud quod tunc proferre non ſuſtinuerim* (†). *Nunc cum intelligam ſi quid te velim pro me efficicere, officii mei eſſe non tantùm per alios id te rogare, verùm & me ipſum, pudore depoſito, deſideriæ mea in ſinum effundo tuum. Sedecim jam ferè anni ſunt, ex quo* Romæ *commoranti mihi traditæ ab Eminentiſſimo Cardinale* Franciſco Barberino, *conſentiente & favente Sereniſſimâ Reginâ* CHRISTINA, *Notæ & Caſtigationes poſthumæ* Lucæ Holſtenii in Stephanum de Urbibus *ex archetypo Codice, quem ipſe* Holſtenius *Reginæ legaverat, venid ejusdem deſcriptæ, ed conditione, ut eas domum redux, publicarem, ſimulque Reginæ inſcriberem. Ejuſque rei ſyngrapha à me tunc*

(*) C'eſt Mr. le Conſeiller *de Warmboltz*, qui les a reçu de Mr. le Secretaire *Goarwell*, & qui m'en a communiqué les copies.

(†) Mon Ami remarque que la Lettre de *Nic. Rubenius*, dont il eſt parlé ici, eſt écrite de *Leide* le 20. Juillet 1686, où il recommande au mieux la ſollicitation de *Ryckius* à *Akerbielm*, qui en conſéquence écrivit à *Ryckius* le 30. Novembre de la même année, en l'aſſurant qu'il fera ſon affaire.

Num. XXII.

*tunc exacta & data fuit. Hoc tandem exsecutus sum Anno MDCLXXXIV. Causa diuturnæ moræ passim ipsius rei difficultas, planè non prævisa, partim varia impedimenta identidem interjecta, quæ cuncta diligenter recenseo in præfatione Operis ad Lectorem.*

*Dedicatio Reginæ facta ex parte & probata antequam excuderetur, & suscepta satis honorificè postquam excusa est. Ita enim incipit Epistola ultima scripta* Romæ *superiore anno die VII. Aprilis:* „ J'ai reçu agréablement votre Livre accom- „ pagné des expressions de votre zéle & affection pour ma personne & „ mon service, & veux bien vous témoigner par la présente mon ressenti- „ ment, en attendant que je me dispose à vous donner des marques plus „ solides de mon estime pour votre personne & pour vos savans travaux". *Nihil autem aliud hactenùs factum, & intra verba stetit bonos. Cum verò perficiendo huic Libro aliquot florenorum millia in Bibliothecam erogaverim, ne de erumnabili studio aut tempore, quo vel magnum Librum ex me ipse producere valuissem, impenso dicam, durior fortè videri possit conditio mea, qui tam ingratum agrum excoluerim. Cum verò hæc infelicitas, qualis qualis dependere videatur ab eo, quod nemo circa Reginam, quæ unica ingeniorum altrix est, mei meminerit, &, mortuo nuper* Stephano Gradio, *Viro amplissimo, mihique amicissimo,* Romæ *neminem habeam, cui simile negotium fidere audeam, consulere te atque rogare in animum induxi, si per illustrissimum* Olivekranium, *Reginæ Quæstorem Supremum, id fieri possit. Quod si igitur judices hâc viâ decenter id fieri posse, nihilque intercedat quò minùs tu hoc ab eo petere vel impetrare hanc nobis gratiam possis, rogo te atque obtestor, ut pro prudentiâ tuâ efficere hoc apud Virum illustrissimum velis. Quidquid indè ad me redierit, totum vobis debebitur.* Tacitus *ex recensione & cum animadversionibus meis jam est absolutus, ejusque exemplar primâ datâ occasione ad te mittam. Vale plurimùm, Vir Amplissime, & me amare perge.*

Lugduni ad Rhenum *die XXII. Octobris. Anni MDCLXXXVI.*

## *Deuxiéme Lettre du même au même.*

Vir Amplissime,

*Nudius tertius sub noctem tradidit mihi aliquis Illustrissimi* Olivekranii *epistolam planè inopinanti* Hamburgi *die XVI. Augusti scriptam, simul cum munere à Serenissimâ Reginâ per eum ad me destinato. Quod quoniam præcipuè tibi debeo, Vir amplissime, gratias tibi pro eo, etiam primas, sed immortales ago. Referam quotiescunque referendi sese occasio offeret. Quoniam autem* Rubenio *nostro, qui* Amstelodamo *solvit quarto vicesimo Augusti ventis secundis, commisi ad Virum illustrissimum epistolam, cujus argumentum nunc non amplius tempestivum, rogo ut eum à me moneas, quamprimùm appulerit, ut hanc epistolam mihi remittat. Munusculum autem, ut destinaveram, tradat absque epistolâ, idque ornet verbis, qualia negotium ab illustrissimo Viro confectum postulat. Ipse per epistolam gratias eidem agam: quem quoniam ignoro utrum* Hamburgi *adhuc subsistat, an in* Sueciam *jam sit reversus, eidem Mercatori, qui ab eo literas reddidit, tradam. Vale plurimùm, Vir Amplissime, &* Rubenium *nostrum, quem salvum jam advenisse, aut mox adventurum spero, multùm à me saluta.* Lugduni Batavorum *die IX. Septembris A. C.* 1687.

*Amplissimo Nomini Tuo*

*Devotissimus*

Theod. Ryckius.

Appendice de Pièces Justificatives.

Num°. XXIII. Tome IV. pag. 250.

Num. XXIII.

# *Lettre de l'Archevêque* Hamilton *au Grand-Chancelier* Axel Oxenſtierna (*).

## Ad Cancellarium Axel Oxenſtierna.

*Amplæ Teloniarchæ Domini* Drakenhielm, *pollicitationes à Reginá Dominá Meâ Clementiſſimâ in uſum noſtrum, & inprimis promiſſa iſtius mercatoris: uti viſum eſt ejus prudentiæ negotium ipſum commendare: differentes de die in diem promiſſis ſtare, retardabant ad multos dies noſtram* Holmiâ *profectionem in prædium Excellentiæ Veſtræ nobis ſummâ veſtrâ pietate & clementiâ deſtinatum, ad hyemandum: ut cogeremur tandem re infectâ (& idcircò imparati magis præter expectationem) iter ingredi. Ego enim ipſe ſum Teloniarcham allocutus, qui certè humaniter reſpondit, & viſus eſt mihi generoſæ eſſe indolis: (etſi ſint qui aliter ſentiunt:) quem etiam ſpero præſtiturum, quod certè humaniſſimè ſemel mihi promiſit, multò tamen magis alacriter, ſi intellexerit Excellentiam Veſtram me favore & gratiâ amplecti, quandoquidem hoc, quicquid eſt officii in me peregrinum & ſibi incognitum, non eſt, aut eſſe poſſit ipſi detrimentoſum. Multi enim ſunt in urbe mercatores alii, qui ultrò ſe offerunt ad præſtandum ilicò, quod convenit, accepto Teloniarchæ mandato, quale dederat iſti inſtitori, qui nunquam ſtatuit perficere Spargebantur hîc &* Holmiæ *etiam rumores, de cæſis pecudibus inultâque cocâ cereviſiâ, & aliis idgenùs neceſſaris paratis, mandato Excellentiæ Veſtræ in uſum ſervi tui, quos ego rumores hùc adveniens intellexi, & inveni ſatis nimis eſſe veros: Hæc quidem omnia ſapiunt magnificentiam Veſtram fateor, & eximiam benignitatem ſingularem: ſed cum pace & bonâ venià Excellentiæ Veſtræ videntur (ſi nos ſpectemur) redolere nimietatem impenſarum, quas abeuntibus hinc tuis & Domino* Palmbomio *domum redeunte, curabo prudenter moderandos: nos enim pauci ſumus, & natura paucis eſt contenta, perque jam multos annos didicimus modeſtè & ſobriè in hâc noſtrâ peregrinatione vivere. Dominus* Palmbomius *proſpexit nobis commodiſſimè in ædibus Excellentiæ Veſtræ ampliſſimis, capacibus inſuper multorum illuſtrium Virorum. Faxit Excellentia Veſtra ut ſeræ meæ ſenectæ tempora ſuaviter tranſigam: imò ad imitationem Patris Cœleſtis miſericordiſſimi planè monſtras, quâ ratione ſolet ipſe Deus ſibi charos beare. Scripſeram ad Excellentiam Veſtram, quæ legeram ex* Belgio *miſſa: variæ in odium* Anglorum *ejuſmodi literæ contemptim ſcriptæ hùc mittuntur, quas ego certè non laudo, & idcircò impertire dedignor. Dabam* Regiomontii *24. Januarii* 1654. *Poſtridiè quàm illùc venimus. Die craſtino adituri Templum, ut celebremus Feſtum D.* Pauli, *cum bono Deo.*

*Excellentiæ Veſtræ*

*Servus devotiſſimus & domeſticus humillimus*

Archibaldus Hamilton Caſſelienſis.

Num.

(*) Copie tirée des Epiſtolæ *Salvii* p. 199.

Num°. XXIII. Tome IV. pag. 250.

Num. XXIII.

# *Lettre de l'Archevêque* Hamilton *au Grand-Chancelier* Eric Oxenstierna (*).

*Quam benignè, amanter imò & honorificè semper fuerim Excellentiæ Suæ acceptus, ex quo mihi primùm patuere fores ad tuam notitiam & amicitiam, ad quam dignata est ipsa Excellentia me invitare: & jam maximè post obitum Excellentissimi Heraïs maximi & optimi Parentis, cujus vicem vis supplere in omni solaminis & fulcimenti genere, quod Excellentissimo Parente superstite, nunquam veritus sum mihi defuturum: cujus obitus nequit unquam mihi in mentem venire sine lachrymis; fuit enim σεμνὸν ἐρεῦμα totius Reipublicæ Literariæ, lux seculi nostri, Imperii hujus sub ipsâ Supremâ Majestate maximum, si non unicum decus: Ecclesiæ in illo & Rei Literariæ omne fulcimentum, & peregrinorum omnium afflictorum tutissimum asylum: sed non audeo luctuosum hoc thema tractare, ne aut angori meo, aut luxurianti calamo nequeam modum imponere. Agnosco enim cum multâ gratiarum actione, paravisse Deum meum tantam Excellentiam sub cujus umbrâ protegerer à malo: (cum* Jona *beneficio Crotonis aut Ricini) de quâ umbrâ lætabar lætitiâ magnâ & fortassè nimiâ cum* Jona, *quam idcircò abstulit Deus, qui tamen me non deseruit, sed Excellentiam Vestram substituit succenturiatam, à quâ nihil est prætermissum, quod ad me augendum & ornandum potest conducere. Uno verbo profiteor superatas esse spes meas. Desunt solummodò mihi ædes in urbe, ut jam incolens Suburbium australe longiùs absim à Bibliothecâ Excellentissimi Domini mei Cancellarii, cogarque me illùc non sine molestiâ conferre sæpiusculè, ut Testimonia Patrum inserenda meis lucubrationibus ad verbum referantur cuncta, non pejorata, adulterata, commutata aut variata. Quod vix possum præstare absque inspectione novâ ipsorum Autorum. Unum illud priùs quàm finiam non possum prætermittere, de Barbararum istorum quos Serenissima Regina, & exinde Augustissimus noster Rex humanissimè & benignissimè sunt amplexati, immani perfidiâ & barbarâ fraudulentiâ, qui occasionem dolosè arripuerunt, dum Serenissimus Rex noster aliud ageret, invadendi Regiones Regias; sed cum bono Deo non ferent impunè. Accepimus hîc quidem istos Barbaros, usos fuisse in primâ obsidione istius Urbis* (Rigæ) *rationibus & modis omnibus, quibus allicere possent Gubernatorem & præsidiarios ad deditionem: tormentorum maximorum bellicorum frequentiori explosione, & minis acerbissimis, sed amplissimis etiam pollicitationibus, quas isti fœdifragi nunquam præstitissent, in deditionem si consensissent Gybernator & qui in urbe fuerant. Sed omni datâ fide violatâ urbem deripuissent, diruissent, &, ô quam immaniter! in omnem sexum & ætatem sæviissent. Sed benignior tandem fortuna* Rigam *respexit, & urbi cum bono Deo securitas jam parta videtur, & in posterùm spes melior ostensa, non incerta &c.* Holmiæ 5. *Calendas Octobris* 1656.

Archibaldus Hamilton

*Cassiliensis.*

(*) Salvius l. c. pag. 100.

Num.

Appendice de Piéces Justificatives.

Numᵒ. XXIV. Tome IV. pag. 256.

Num. XXIV.

## *Lettre des Ambaſſadeurs de* France *à la Reine* CHRISTINE *du* 1. *Octobre* 1646. (*)

Sereniſſima & Potentiſſima Regina,

*Quàm benevolo fortique animo amicitiam* Suecicam *colat* Gallia *utriuſque Regni hoſtes experiuntur, narrare Majeſtati Veſtræ ſupervacaneum foret. Nobis certè ad pacem Legatis jam ferè triennium hic exactum eſt, ut ne quid in fide & conſtantiâ inviolati fœderis non modò deſideratur, ſed uſibus veſtris ac temporibus, nunc agendo & conſulendo, nunc etiam ſuſtinendo Nos non parùm commodaverimus, id ipſum, Sereniſſima Domina, nullo non ſtudio & conatu præſtitum ut puncto ſatisfactionis* Sueciæ, *tum Coronæ, tum Militiæ, vel ipſos Majeſtatis Veſtræ Legatos citamus teſtes. Quin etiam noviſſimè, ubi res tam diù exoptata ad finem vergere viſa eſt, ea fecimus, undè ſociis vel damno noſtro ſatisfieri velle, luculenter probavimus. Cum enim ſe neutri militiæ ſtipendia ſolvere poſſe affirmarent* Cæſareani, *& inopiam tot calamitatibus attritæ* Germaniæ *cauſarentur, remiſimus nos conditionem, ſicque evicimus, ut veſtri ſaltem exercitûs ratio habeatur. At non eddem felicitate cætera proceſſerunt. Quod pro ſatisfactione Regni* Sueciæ *poſtulatum eſt, adipiſci totum non potuimus. Et quidem cum ſit illud longè majoris momenti, non mirum ſi complures difficultatum remoræ ſeſe nobis objecerint. Imprimis verò tres iſtæ, felici curſu in altum provectæ, jamque portum è proximo ſpectantes reſtiterunt. Nullâ ratione nulliſve machinis expugnare animos* Brandeburgenſium *potuimus; quatenùs jure ſuo plus quàm in alterutrâ* Pomeraniâ *Majeſtati Veſtræ cedant. Dux item* Megapolitanus *adduci nequit, ut integram* Wiſmariæ *proprietatem in Vos tranferat. Poſtremò* Cæſariani, *ipſi Imperii Ordines Archiepiſcopatum & Epiſcopatum profanis titulis uſu capi poſſe pernegant, non ſui juris eſſe ajunt, Principem Secularem ex Eccleſiaſtico facere: Abſque conſenſu autem iſta retineri, aut aliis quàm par eſt nominibus poſſideri, non vacat profectò multis periculis. Nunquam Elector* Brandeburgicus *exſolvet ſacramento Ordinis* Pomeraniæ, *nec bi ejusmodi obligationis Religione ſoluti, fidem Majeſtati Veſtræ aſtringent unquam, idem de Duce* Megapolitano & Wiſmarienſibus *pari jure metuendum. Quis non dubitat Principes, Urbes, Populos ſolâ neceſſitate, ut pareant, adactos, non in omnem novandi occaſionem, & aſſerendi ſe in libertatem attentos fore. Quin inſtigaturi quoque* Danos, Polonos, Batavos, Anſeaticos, *quotquot denique ſeu ratione commerciorum, ſeu Reipublicæ cauſâ æquis parùm oculis potentiam Majeſtatis Veſtræ tantamque fortunarum acceſſionem ægrè intuentur. Subeſt & graviſſima cauſa quamobrem* Gallos Suecoſque *de maturandâ pace* Germaniæ *ſollicitos eſſe oporteat; digna ſanè, quæ ſumma illa Majeſtatis Veſtræ, quâ annos plurimùm antevertit, prudentia, ſedulò perpendatur. Ordines fœderatarum Provinciarum, quod probè novit Majeſtas Veſtra, Tractatum ſuum cum* Hiſpanis *pænè ad finem perduxerunt. Ipſos ingens impatienſque quietis cupido adeò agit, ut dicis tantum cauſa bellum gerere vel potiùs non gerere videantur. Si verò nos tandem, quod aliter vix fieri poſſe baud gravatè negabimus, eò adduxerint, ut pax* Hiſpanica

(*) Copie tirée des Mſſ. de *P. Strasburg.*

nica *præeat, omnis belli moles è* Belgio *atque* Italiâ Suecis *incumbet. Vix enim ne tunc quidem noſtri majora cis* Rhenum *aut majoribus viribus tentarunt, quam nunc maximè faciunt. Verùm antequam in novas iſtas ac ferè inexplicabiles rerum difficultates utrique nos conjiciamus, propiùs diſpiciendum eſt Majeſtati Veſtræ, an quæ offeruntur pacis conditiones, honeſtæ, utiles, glorioſæ ſibi futuræ ſint (quod non ex noſtrâ æſtimatione, qui Majeſtati Veſtræ omnia ſumma cupimus, ſed ex alieno eorum ſenſu qui res* Germanicas *penitiùs inſpexerunt, præfatâ venià dictum eſto: nullus eſt toto utroque conventu, ſunt autem ſubactæ prudentiæ plurimi, qui Legatorum Veſtrorum poſtulata ſeveriora ac nimia non exiſtimet. Illorum judicium non moraremur, ſi tenaciùs inhærendo promoveri deſideria Socierum poſſent. Sed cum ita etiam deprehendamus nullam eſſe ſpem pacis reliquam, niſi Majeſtas Veſtra de ejusmodi poſtulatis quædam gratioſè remittat, ſibi haud dubiè patietur ab amiciſſimo Rege conſilium ultrò porrigi. Equidem haud ſuſpectum illud erit quod ab ipſis cultoribus tanquam optimum capitur, tanquam* Galliæ *utiliſſimum Regi probatum eſt. Placeat Majeſtati Veſtræ convertere tantisper oculorum mentiſve aciem in Ditiones illas locaque* Galliæ *noſtræ oportuniſſima, quæ antiquo & infenſiſſimo hoſti fruenda relinquimus, qui Reges noſtros tot olim Dominiis, Ducatibus, Regnis ſpoliavit. Conſideret quantâ pecuniæ vi ea ipſa quæ & belli & repetundarum jure ad nos pertinent, redimenda putavimus. Tanti eſt felicitati armorum bonam famam cautionemque adjicere, & in viam, quâ ad pacem eatur ingredi. Speramus itaque Majeſtatem Veſtram ſecum reputaturam Chriſtianiſſimæ Reginæ conſilia, quo ad eas pacis leges componat, quas accipere poſſint, quorum intereſt.* Pomerania *interior,* Rugia, *Condominium* Wiſmarienſe, *Epiſcopatus* Bremenſis & Verdenſis *cum ſtipendio ad dimittendum exercitum non ſunt adeò pœnitenda virtutis* Sueciæ *præmia. Hæc toti Conventui* Monaſterienſi, *non minùs quàm* Osnabrugenſi *multa quidem & benè multa non tamen iniqua videri poſſunt. Quod caput rei eſt, id omne quantum quantum eſt, cum eorum conſenſu ad quos ea res pertinet, tum omnium applauſu jureque perpetuo obtineri poteſt. Id deniquè ſecundiore famâ, tutiore conſcientiâ, majori ſecuritate poſſideri. Ut verò ampliora fortaſſe per bellum uberioraque ſperanda forent, Veſtram Majeſtatem miſertum tandem afflictæ* Chriſtianitatis *oportet, quæ mutuis ſuorum vulneribus ad internecionem penè confoſſa jam repetitâ* Turcarum *invaſione diripienda relinquitur. Communis periculi aleam diutiùs refugere, aut periclitantibus* Chriſtianis *opem denegare non poteſt* Chriſtianiſſimus. *Neque dubitamus, quin quæ in partem Clariſſimi Nominis venit* Chriſtina *Sereniſſima, etiam in laudis nunquam intermorituræ venire geſtiat. His graviſſimis, ut fallimur, argumentis ſilere haud putamus, quæ non modò à rerum humanarum, ſed ab horum etiam temporum conditione ſeſe ultrò animis ingerunt, incerta caſuum, ancipitem armorum ſortem, inexpectatos ac erumpere faciles de improviſò motus, exhauſta æraria, fatigatum militem, pertuſos diuturni belli, onerumque impatientes populos, haud obſcuras finitimorum Principum ſimultates. Jam enim ubique ſubjectam quibuſque minimè oportuit Regnorum felicitatem & concordiam fieri, occultas coitiones haberi, nova paſſim conſilia agitari, nova fœdera, novos hoſtes parari, nemo eſt qui neſciat. Quò magis futurum confidimus, ne baſce literas, honeſtiſſimam muneris officiique noſtri partem ſequiùs quiſquam interpretur, cum maximè eo ipſo tempore, quo Majeſtatem Veſtram rogamus, ne conſtituendæ præclaræ pacis oportunitatem corrumpi patiatur, eo ipſo momento quo Regius* Galliæ *exercitus collatis cum* Suecis *ſignis viribuſque acre bellum transferat in proprias hoſtis ditiones, quodque magis eſt, in eum Principem, (*) qui & egregium pridem præ ſe tulit publicæ*

(*) C'étoit l'Electeur de *Bavière*, Prince fort ruſé, que la *France* ne voulut jamais mordre. V. ci-deſſus *Num. VIII.*

Appendice de Pièces justificatives.

Num. XXIV.

*blicæ tranquillitatis ſtudium, & præcipuus Imperatori autor extitit, ut utrique Regno cumulatè ſatisfieret. Sperandum eſt Majeſtatem Veſtram inſtinctu divino afflatuque iis uſuram conſiliis, quæ & ipſi & fœderatis erunt ſalutaria. Nos qui cupimus damuſque utriſque, decora utilia forſaſſe & neceſſaria eſſe cenſemus, nihil tamen inexpertum interim relicturi; quo vel diverſæ partis vel aliorum Principum Miniſtros ad Veſtrorum ſententiam, quid tandem vià licuerit, pertrahere rurſus conemur. Quid enim Chriſtianiſſimo Regi aut magis ad propagandam gloriam, aut aptius ad ſtabiliendas opes accidere poſſit, quàm ſi redactis in ordinem æmulis, res ſociorum ampliſſimas florentiſſimaſque conſpiciat, imò & faciat. In hoc voto conquieſcentes, omnia Majeſtati Veſtræ obſequii ſtudiaque noſtra reverenter deferimus.* Monaſterii Weſtfalorum 1. *die Octobris Anni* 1646.

Num. XXV.

Num°. XXV. Tom. IV. pag. 257.

## *Lettre de* CHRISTINE *au Roi* Frédéric III. *de Dannemarc au ſujet du Grand-Maître* Corfitz Ulfeld. *Du* 28. *Décembre* 1652. (*)

*Wij* CHRISTINA *med Guds nåde, Sweriges, Göthes och Wändes Drotning, Storfurſtinna til Finland, Hertiginna uti Eſtland, Carelen, Bremen, Verden, Stettin-Pommern, Caſſuben och Wänden, Furſtinna til Rügen, Fru öfwer Ingermanland och Wiſſmar &c. Tilbiude den ſtormägtiga högborne Furſte och Herre, Herr* Fredrich *den tredie, Dannemarks, Norges, Wändes och Göthes Konung, Hertig uti Schleswich, Holſten, Stormarn och Ditmarſchen, Grefwe uti Oldenburg och Delmenhorſt &c. Wår älskelige kære Broder, frände, Nabo och ſynnerliga gode Wän, wår nabo-wänliga helſan, ſamt hwad mera Kärt och Godt wi förmå med gud alsmägtig tilförende. Stormägtige högborne Furſte, älskelige kære Broder, frände, nabo och ſynnerlige gode Wän. Oſſ är Eders Kärlighets ſkrifwelſe af den 7. Octobr. ſidſtledne genom des Reſident wid wårt hof för någon tid ſedan wäl öfwerlefwererat, af innehåld, huruledes Eders Kärlighet hade förnummit, det Herr* Corfidz Ulfelt, *utan des wetenskap och tillåtelſe, hade begifwit ſig af Riket, och ſit fäderneslands höge och ſtore beſtälning förlåtet, hos oſſ ſökt och erhållit protection, och ſedan med en ſkamlig ſkrift, Eders Kärlighet, des Kikſens Råd och Regering föraktat, och at wara af ſit fädernesland fördrifwen ſig för all werlden beklagat: hwarföre och Eders Kärlighet icke hade kunnat förbigå med oſſ at communicera och förſt gifwa tilkänna, huru oförmodeligit Eders Kärlighet är förekommet, det Herr* Corfitz Ulfeld *om wår protection har giordt anſökning, efter honom i hans klagan war ſkedt ſatisfaction, och han det öfriga genom lagliga medel hade at utföra: utän longt oförmodeligare hade Eders Kärlighet förfaret, efter hans undfångne protection, den ſtora driſtighet ſom han ſig*

*hafwer*

(*) C'eſt de la bonté du Grand-Maître des Cérémonies **Mr. de *Stiernblad***, demeurant à *Torup* près de *Lund* en *Scanie*, que je tiens la copie de cette Lettre.

*hafwer taget til Eders Kärlighet, des älskeliga Rikes Råd och ganska Regering, med en skammelig skrift at utropa och förspotta: hwaraf Eders Kärlighet förmenar, oss wäl kunna besinna och inbilla, huru förtreteligit Eders Kärlighet måste förekomma at tolerera en sådan tillago, såsom hade Eders Kärlighet, Gud, sin kongeliga ed och all erbarhet förgätit; hwarföre Eders Kärlighet af et fast förtroende til oss af wissa orsaker hafwer för rådsamt eraktat, härmed på det wänligaste at anmoda, det wi wille förnufteligen eftertäncka, huru widt en sådan Man är at protegera, som sin ed och pligt så ringa aktar, at han sin egen Herre och Konge, så ock sit fäderneslands Regering så skammelig bespottar och beskämmer, oss påminandes intet Godt af honom hafwa at förmoda, men mera orsak at låta för all werlden komma sådana uproriska emot andra, intet finna medhold hos oss eller tolereras: men at wi med wårt exempel wille wisa en* modum, *huruledes man med sådane skamliga dichter och dicht, som uti Rikernes fördrag så högeligen förbiudes, sig kunde wisa at förholla, efter som detta alt något widlyftigare i brefwet blifwer förklarat och utfördt.*

*Till wänligit swar, är oss ganska okärt et sådant stort misshag och wederwillja emellan Eders Kärlighet och des fördetta förnämsta tienare och Råd wara upwuxet: wäl kunnandes i gemen och nu utur des skrifwelse märkia, missförståndet at wara stort, och när sådant anwäxer och sig tilöker, det icke plägar wara utan skada och afsaknad, önskande såsom des angränsande Naboer, Syster och Wän, at Gud alt til Eders Kärlighets och des interesserandes nytto och wäl sig förandra och til godo utslå låta wille.*

*Hwad eliest sielfwa saken wid kommer; så hafwer Herr* Corfitz Ulfeld *för detta intet warit med oss widare bekant, än de ärender som i förledne så feigd-som freds-tider oss, Eders Kärlighets Herr Fader, christelig i åminnelse och Eders Kärlighet emellan lupne äre, honom uti hans förde Rikshofmästerskap uti* Dannemarck *och utståndne Commissioner hafwer giordt namnkunnig. Och ändoch wj för et åhr eller tu sedan hörde om något missförstånd och mistroende at skola wara upwuxet: men eftersom det i Riken och Regementen fuller en siukdom är: dock thy wärr, icke så fremmed, at få exempel däraf finnas kunne; Ty hafwe wj ei eller annat ment, än at denne twist emellan Eders Kärlighet och des förnämsta Råd och Riks Officerer; åter skulle sig igenom des höge förstånd och direction hafwa satt och afhielpa låtet, för än det til en sådan extremitet hade komma skullet. Hwarföre när Herr* Corfitz Ulfeld *är hitöfwer til oskommen, och begärat af oss at wara i wårt land, och under wår jurisdiction försäkrad, hafwa wj det honom med skäl icke kunnat förwägra, därföre at han en den högste och förnämste Eders Kärlighets Salige Herr Faders och Eders Kärlighets Råd och Officerer warit hafwer, och många des angelägna ärender förrättat och betient: icke eller hafwer oss anstått med wår censur obedne och utan föregående förhör, at præjudicera någon hög eller låg, wän eller owän, utan lämnat och gifwit honom den frihet och säkerhet at förblifwa under wår jurisdiction och innom wårt Rike och des provincier, til des hans sak hos Eders Kärligheit kunde accomoderas: „ ifrån hwilken wår resolu-„ tion wj genomen förre och senare pacterne och fredsfördragen icke finna oss „ hollas eller afstärkias, utan mera därtil bewekas, när wj Pacternas ord „ och intention öfwersi, så ock de acter och exempel skåde, och besi, som*

 „ *sig*

Appendice de Pièces justificatives.

Num. XXV.

„ *ſig ſå i de gamle, ſom enkannerligen i wåre älskelige kære farfaders och*
„ *herr faders, ſamt Eders Kärlighets herr faders tider och något förr tildra-*
„ *git hafwe: hwilke exempel oſs hafwa ſtärkt därutj ſådant med ingen ſkäl*
„ *emot Pacterne uttydas kunne.*" *Där man ock alt nogare öfwerwäga wille, är alt härtil ſkattat ſkäligt och obſerverat, at också groſwa miſsgärningsmän äro på bägge ſidor öfwer gränſen ryckte, och där eſomoftaſt fått ſäker legd, och blefne til rätte förſwarade. Hwilket alt herr* Corfitz Ulfeld, *en Man af ſådana qualitet och förrige æſtime i ſit fädernesland, at förwägra, hafwer ſynts oſs mycket oſkäligt, och tro icke annars än at Eders Kärlighet det ſå ſielf ſkattandes warder. Hans perſon och hwad däraf dependerar, hafwe wi undt* domicilium *och ſäkerhet i wårt Rike, men utan någons præjudicio, enkannerligen Eders Kärlighets, där ſå påfordras.' Men ſå mycket ſaken i ſig ſielf widkommer, där hafwe wi ingen widare Wettſkap om, än hwad ſom oſs i gemen, ſamt af Eders Kärlighets Reſident i wårt hof, ſom af herr* Corfitz *ſielf kan wara communiceradt: och berättar denne ſig aldrig någon ſkrift ſkulle hafwa låtit utgå, där han icke wore nödtwungen därtil genom den publike Acten, ſom på bonom årſtäld och af trycket ut gången, ſå at han, ſom en förnäm Miniſter af Kronan* Dannemark *menar ſig därtil nödtwungen wara, hwilket wj på hans egit förſwar ankomma låte: och är ganſka ledt, at i ſådane ſaker inmängas, där wi doch ſielfwe ſådant gärna undwika, ſå wida det ſig giöra låter. Men at wj ſkulle där finna något annat ſätt emot, än hwad Eders Kärlighet ſielf med ſit älſkelige Riks Råd ſkattar tildrägligſt och beqwämeſt det at bjlägga och afbielpa; det ſtälle wj Eders Kärlighet hem, och twifle intet at wara bos Eders Kärlighet endſkyllade, efterſom wi uti alt det oſs anſtår gärna finnes willige och benägne til alt det wi wete Eders Kärlighet wara til willje och behag; och befalle härmed Eders Kärlighet ſamt des älskelige gemål och lifs arfwingar i Guds milda beſkydd til all god helſo och lyckelig wälmåga nabowänligen! Af wårt ſlott* Stockholm *den* 28. *Decembr.* 1652.

*Eders Kärlighets*

*Syſter, Fränckа, Nabee och ſynnerliga goda Wän*

CHRISTINA.

Num.

Num°. XXVI. Tome IV. pag. 257.

Num. XXVI.

# *Lettre du Sr.* Cornefitz Ulefelt *aux Seigneurs les Etats-Généraux des Provinces-Unies.* (*)

TRE'S-HAUTS ET TRE'S-PUISSANS SEIGNEURS,

Comme je crains que le bruit que mes ennemis ont répandu contre moi & contre ma perſonne, en divulguant de moi & de ma maiſon des indignités inouïes, même juſqu'à des trahiſons; comme dis-je, je crains que ce bruit ne ſoit parvenu à Vos Hautes Puiſſances, ce bruit ayant fait un éclat qui pourroit amoindrir le peu de crédit que j'ai eu auprès de V. H. P. chargé que je ſuis de traitter avec elles de la part de mon Roi & Maître; je ſuis obligé, pour ſauver ma réputation & faire connoître à V. H. P. qu'ils ont traitté avec un homme de bien & d'honneur, de vous dire que ce bruit, qu'on a fait courir de moi, n'eſt qu'une invention & une impoſture de mes ennemis, qui cherchent ma ruine, & qui ont ſu trouver une ame aſſez noire pour effectuer leur malice envers moi, & qui eſt allée juſqu'à m'accuſer de trahiſon contre mon Roi & Maître, accuſation qu'ils ont accompagnée de beaucoup de circonſtances. L'affaire eſt déjà par devant les Juges, & j'eſpére qu'en fort peu de tems tout le monde ſera convaincu de mon innocence à ce ſujet. Ainſi je prie V. H. P. de vouloir me croire encore homme de bien, de ne concevoir aucune mauvaiſe idée des bruits qui courent à cette heure, & de ſurſeoir ici leur jugement, juſqu'à ce que la Juſtice le détruiſe, ce qui ſera dans peu. Je me flatte que le tems mettra la vérité en évidence. En attendant je crains fort que V. H. P. ne conçoivent une fâcheuſe opinion de ma perſonne, faute d'être informées de la vérité. Je ſuis entiérement innocent de ce dont on m'accuſe. Mon Ecrit paroîtra bientôt, & ſi je ne dis point la vérité à V. H. P. je veux bien tomber dans le mépris que je mérite; mais je ſuis aſſuré que je ſerai déclaré innocent devant tout le monde. J'ai cru cette déclaration néceſſaire auprès de V. H. P. en conſéquence des grands honneurs que j'ai reçus dans vos Aſſemblées; & afin que V. H. P. perſiſtent dans l'idée qu'ils m'ont paru avoir de moi, je veux dire d'être homme de bien & d'honneur, ce que je ferai voir dans toutes les occaſions qui pourront naître pour le Service de mon Roi & de ma Patrie, comme pour celui de V. H. P. avec leſquels notre Etat eſt ſi fort lié. Dieu donne bonheur à V. H. P. & d'être toujours unis: C'eſt le vœu que fait pour

VOS HAUTES PUISSANCES

Le très-humble Serviteur

*Cornefitz Ulefeld.*

A *Coppenhague* ce 17 May 1651.

*Re-*

(*) D'après la copie qui ſe trouve dans la Bibliothéque d'*Hannovre*; je la tiens de la bonté de Mr. le Conſeiller *Schinz*.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XXVI.

## *Réponſe des Etats-Généraux à Mr.* Cornifitz Ulefeld. (*)

MONSIEUR,

Comme nous n'avons jamais ajouté foi au bruit qui depuis quelque tems a couru contre vous, & dont nous avons été très-marris, nous avons été charmés de tout notre cœur, d'entendre par votre Lettre du 17 May dernier, que ce bruit, que l'on a fait courir à votre ſujet, n'eſt qu'une pure invention & impoſture de vos ennemis. C'eſt pourquoi nous avons trouvé bon de vous aſſurer par celle-ci, que nous avons perſiſté conſtamment, comme nous perſiſtons encore, dans la bonne opinion que nous avons toujours eue de vous, vous tenant pour un homme de bien & d'honneur. Nous eſpérons que le bon Dieu, qui eſt juſte Juge, éclaircira dans peu l'innocence de vos actions, & confondra vos ennemis.

A *la Haye*, le 18. Juin, 1651.

Faiſant fin, &c.

Num. XXVII.

Numº. XXVII. Tom. IV. pag. 258.

## *Copia D'una Lettera del P. Malines della Compagnia Di Gieſù Primo Aſſiſtente alla Converſione della Sereniſſima Regina di Suezia Sopra il Principio, e progreſſo della Medeſima Converſione.* (†)

Giacche ſono ſtato ſin' hora ſi ſcarſo nello ſcriuere a V. P. le coſe appartenenti al negozio della ſereniſſima Regina di Suezia verſo la quale V. P. m'inviò quattro anni ſono; ſupplirò adeſſo al mancamento, che non è ſtato colpevole, collo ſcrivergli una ſuccinta narrazione del tutto, ripetendogli anche parte delle coſe da lei gia ſapute, per timore di non tralaſciarne alcune di quelle, che ancora non ſappia.

La Serenetima Regina Chriſtina di Suezia, gia molti anni ſono, con la preſpicacia del ſuo Ingegno avalorato dalla grazia divina, cominciò a ſcoprire nella Setta Luterana, nella quale era educata, molte diſſonanze, per le quali entradone in dubbio, nè parendole il negozio della Religione doverſi appog-

(*) Copiée l. c.

(†) Copie reçue de Mr. *Rouſſet de Miſſy*. J'en ai eu une autre de *Rome*, tirée des *Scritture concernenti la Regina di Suezia pag.* 1. &c.

appoggiare alla ſemplice Auttorità de' miniſtri, il cui ſapere già facilmente miſurava, ſi determinò di far ogni ſtudio per accertarſi eſſa della vera Fede. Datasi per tanto con incredibile diligenza e fatica a ricercarla ne' libri, leggendo con belle occaſioni anco molti de' ſanti Padri, non laſciò Religione alcuna, o ſetta, di cui con la licenza preſa di dubbitar d'ogni coſa, non voleſſe minutamente miſurar la ſoſtanza, e fondamenti. Ne contenta di ciò, deſiderò, e procurò di trattare con quegli huomini, ch' erano in quelle parti, per ſaper i più celebri, ed inviandoli con groſſi premj alla ſua Corte, ſotto preteſto d'imparar ciò, che ſapevano, ne ricavava deſtramente ciò che credevano: Ma con queſta Confuſione di dogmi, e dottrine cominciò a ſcoprire qualche luce di verità della fede catolica, poiche ſcorgendo il cuor d'eſſa tutto ripieno, o di manifeſta falſità, o di ſomma perpleſſità, ed innumerabili diſconvenienze, in queſta ſola andava riconoſcendo una come armonia ſi nella dottrina come nel ſenſo, alla quale ſentivaſi affezzionare, ſenza, che punto la ritiraſſe da quell' abborrimento, ed horrore, che contro della Catolica fede più d'ogn' altra ſogliono i miniſtri heretici inſtillare nelle anime giovinili, l'ajutò non poco, acciòche ſtabiliſſe le ſue affezzioni; La neceſſità che hebbe di trattare con alcuni catolici, i quali con occaſione d'ambaſciate, o d'altri affari andavano alla ſua Corte. E benche non tutti i Catolici, che navigano per il ſettentrione ſiano atti ad affezzionare la gente alla lor fede, tuttavia vene furono perſone di gran ſapere, e bontà diviſe; Le faceva anche forza il conſiderare, che nella Religione Catoliça vi foſſero tanti huomini dotti, acciò la ſeguiſſero le nazioni più colte e più ſobrie.

Eſſendo dunque nell' animo ſuo affezzionata la Regina alla fede Catolica deſiderava d'haver perſone religioſe, che pienamente la poteſſero inſtruire, per ſodisfare a piena voce, e con poche parole alli dubbi, la di cui ſoluzione non ſi poteva, che con lunga fatica cavar da' libri, ed appunto accadde in quel tempo, che andò in *Suezia* il Padre *Antonio Macedo* Portugheſe, il quale adeſſo ſtà in *Roma* nella Penitenzieria, il quale ſerviva come ſi ſuole nelle terre degli heretici all' Ambaſciatore di *Portugallo* di Capellano, e per cagione d'un' infirmità del ſecretario l'Ambaſciatore, che non ſapeva altra lingua, che la Portugheſe, non ſaputa almeno all' hora dalla Regina fù coſtretto a valerſi del Padre per interprete con eſſa, e mandarlo qualche volta a trattar ſeco; non perdette la Regina l'occaſione che tanto deſiderava, anzi mentre, che il Padre come iuterprete interveniva parlare in preſenza dell' Ambaſciatore intremettevano col negozio del Rè quello della Religione; ma perche io non poteva eſſervi ſpeſſo come era il ſuo deſiderio, ſi riſolſe la Regina d'haverne due de' Padri della Compagnia con i quali poteſſe liberamente conferire. Volle, che foſſero *Italiani*, acciò foſſero meno eſpoſti ad eſſere riconoſciuti nella Corte molto frequentata da' *Tedeſchi*, e *Franceſi* ed altre nazioni più vicine; ma perche era difficile darne in ſcritto tutte le inſtruzzioni neceſſarie a tal effetto, ne ſi fidava di commettere alle poſte ordinarie una lettera, che conteneva negozio aſſai di tanto pregiudizio, ſe ſi foſſe riſaputo, penſò valerſi del Padre iſteſſo, accioche egli portaſſe una ſua lettera al Padre generale, ed a bocca trattaſſe piu diſtintamente il modo, che ſi haveva a tenere, non eſſendo poſſibile, che otteneſſe il Padre *Macedo* licenza dall' Ambaſciatore per tal viaggio, per il quale non haveva preteſto ragionevole, che ſi poteſſe dire: In tanto egli per ſervire al deſiderio della Regina in un negozio di coſi gran gloria di Dio, conſenti di partirſene ſenza licenza, ed eſporre la fama ſua a tutte quelle calunnie, che ſopr' una tal fuga ſi poteſſero fondare.

Parti dunque il Padre, fatto ſeguitare dall' Ambaſciatore della Regina per ritenerlo, ma con aviſo ſecreto che ſi laſciaſſe fuggire per non eſſer coſtretta (diceva ella) di far tagliar il capo ad un' huomo, col quale haveva tra-

Appendice de Piéces justificatives.

Num. XXVII.

trattato molte volte, e le era parſo una buona Perſona.

Giunto egli a *Roma* diede la lettera al Padre *Goſuino Nickel* all' hora Vicario generale e gli communicò tutto il negozio, e gli deſtinai in ciò il Padre *Paulo Caſati*, e mi diede ordine come V. P. ſà, che ſecretamente ſi portaſſimo a *Venezia*, e di là uniti ſen' andaramo in *Suezia*. Partimmo di *Venezia* li 12. Decembre 1651. e trà la difficultà di viaggiare in quella ſtaggione, e per la caduta d'un Cavallo, che cogliendomi tutto un Piede, mi tenne al letto alquanti giorni, e mene ſon riſentito molti meſi, non giungemmo alla Regina di *Suezia* che alli 6. di marzo dell' anno ſeguente, che in quelle parti, ove ſi regolano ancora col calandario antico, era il 25. di febraro, giorno in quell' anno biſeſtile di S. *Matthia* Apoſtolo; Era in quel mentre ſcorſo, ò piu toſto portato da una boraſca da *Danimarca* in *Suezia* il Padre *Godefrido Fiancorio*, huomo veramente Apoſtolico, ed haveva trattato alcune volte colla Regina; ma per non poterſi trattenere ſenza eſſer conoſciuto, già ſen'era partito, e giunto in *Fiandra*.

Giunti noi dunque in *Stockholmo*, e ſubito ammeſſi dalla Regina in publico come gentilhuomini paſſaggieri, ed in ſecreto come Religioſi, s'accorgemmo, benche ella al principio il diſſimulaſſe della ſua perfetta diſpoſizione, e ſi maravigliammo di trovare in una Principeſſa di 25. anni un' anima ſi diſſingannata dalle vanità delle grandezze humane, ed una ſtima coſi giuſta di tutte le coſe, che pareva nudrita col ſolo medollo della moral Filoſofia, ne' andò molto, che chiaramente ſi ſcoperſe d'eſſer riſoluta d' abbracciar la fede catolica, e per eſſa rinonciar il Regno, nel quale era non ſolo ſtimata, mà adorata da tutti, ed haveva un' auttorità più piena ed aſſoluta che giamai ne haveſſe havuto il Rè ſuo padre; ed havrebbe ben voluto rimettere la fede catolica in *Suezia*, ma è prohibito dalle Leggi del Regno con ſi fatto rigore, che il Rè perde ſubito ogni auttorità, e caſca in pena della vita dai medeſimi ſuditi. (*) Oltre la grande incertezza dell' eſito vi ſi richiedeva anche una gran lunghezza di tempo, nel quale non voleva ſtare ſenza profeſſare la fede catolica, e non poteva per qualche ragione inſuperabile profeſſarla occultamente.

Determinoſſi dunque di dar conto al Pontefice della ſua riſoluzione, ed inviargli con una ſua lettera il Padre *Caſati*, il quale anche s'informaſſe minutamente di tutto ciò che n' era neceſſario ſapere, per fermare poi in *Roma* la ſua dimora, come all' hora diſegnava di fare, ed in effetto lo mandò il maggio iſteſſo, benche per quanto toccava al Pontefice, giudicaſſe poi di ſoprafedere per non potere ſeguire la renonzia del Regno, che dopo qualche tempo.

Jo mi fermai in *Suezia* trattenutovi dalla Regina, mentre ch'ella andava diſponendo, ed ordinando le coſe in modo che doveſſe eſſere ammeſſa dagli ſtati la ſua Ceſſione al Rè *Carlo* preſente, ed ella dipoi poteſſe con ſicurezza partirſene. Finalmente, parendole che non foſſe piu tempo di differire a ſcoprire l' animo ſuo al Pontefice, e dar compimento, a queſt' opera, communicato anche il negotio al ſig. *Bourdelot*, adeſſo Abbate di *Maſſai*, ed all' hora ſuo medico e molto Confidente, a lu i diede ordine di trattare nella Corte di *Francia* alcuni ſuoi Intereſſi ſenza peró ſcoprir punto della ſua Religione, ed a me, che portaſſi la ſua lettera al Papa.

Mentre queſto ſi diſponeva, havendo la Regina riconoſciuto la ſingolariſſima prudenza, ed eſquiſito giudizio di D. *Antonio Pimentel*, che a nome del

(*) Ceci eſt dit gratuitement, comme nous l'avons prouvé ci-deſſus.

del Rè catolico si tratteneva presso di lei, ed haveva acquistato un grandissimo credito in tutta quella Corte, stimò di dovergli parimente aprirle l'animo per haver il suo Consiglio in questo negozio le mostrò essere necessario appoggiarlo a qualche Principe potente, quando non per altro almeno acciocchè accompagnasse la lettera ch' ella mandava al Pontefice con una sua, che gli rendesse certa, e per così dire autentica una nuova tanto straordinaria, esporre loro d'essere appropósito il Rè catolico, mi diede per tanto lettera per il Pontefice per il Cardinale, ch'era in luogo del nipote, per il Cardinal *Chigi* hora sommo Pontefice, e per il Padre generale, il quale, e prima e di poi scrisse frequentemente, e confidentemente lettere, ed insieme con ordine di passarmene, quanto più secretamente potessi in *Ispagna*, per procurare una lettera dal Rè catolico al Pontefice, onde mi diede parimente lettera per sua Maestà, e per il sig. D. *Alvigi Debaro*, supponendo ella, che dovesse D. *Antonio Pimontel* essere chiamato in *Ispagna* come veramente seguì, dove darebbe credito alle lettere della Regina, e ne procurerebbe l'effetto con aggiustare il tutto.

E come ciò che più premeva in quel tempo alla Regina, era il secreto per togliere ogni ombra di sospetto, non volle che io aspettassi ad imbarcarmi con D. *Antonio* quando egli partirebbe, mà vi andassi per altro camino, per la stessa ragione del secreto, non parve alla Regina, che il Padre *Casati* il quale in quel tempo era ritornato in *Ambergo*, dove fù gravemente infermo, passasse in *Suezia*, credendo ella che quel sospetto havuto da molti, quando assieme vi giungemmo, che fossimo Religiosi, che dipoi per la separazione fatta con la sua partenza vi era alquanto mà non totalmente svanito; più vivamente riuscirebbe con facile congettura del restante, se si vedesse che ella ritornasse quando io partj, massime che sapeva essere stata intercetta d' alcuni, ed aperta una lettera ch' ella mi scriveva, dalla quale costava, che eravamo impegnati in un' istesso negozio, ed havevamo interessi comuni.

Partì dunque da *Stokolmo* con le sudette lettere li 13. Maggio del 1653. dopo esservi stato poco più di 14. Mesi, e trà la lunghezza della navigazione, e per i venti contrarj da' *Suezia* a *Lubecca*, e per il lungo aspettare di qualche imbarco per *Inghilterra*, dove dalla Fiandra ero passato a questo effetto, non arrivai in *Madridi* che alli 2. d'Agosto, dove stetti alcuni mesi senza haver nuova di D. *Antonio*. Imperciòche partito finalmente da *Stokolmo* nell' Agosto, ed imbarcatosi in *Gotenburgo* non andò molto, che facendo grand' acqua la nave, fù costretto a ritornare in porto ed indi mentre si risarciva il Vascello, trascorrendo alla Corte che all' hora si era trasportata a *Vastena*, ritrovò sopragiunto un' ordine di fermarsi, e ciò che mi fù di più tedio, si perderono le lettere che mi recavano la nuova di questo accidente. Impedita la Regina di valersi di *D. Antonio* per trattare di questi ed altri secreti negozj, stimò d'impiegare in ciò il Padre maestro Gio: Batista *Guemes* Domenicano, che stava in *Danimarca* col Conte *Riboliedo* Ambasciatore del Rè catolico a quel Rè, ed intesa l' andata in *Ispagna* di D. *Antonio Pimentelli*, havendo a trattare in *Madrid* alcuni negozj del suo Ambasciatore, haveva goduto la sua comodità dell' imbarco: ma ritornata la navè a dietro, e comandato a D. *Antonio* di fermarsi, essendo egli conosciuto per la sua gran prudenza, esperienza, ed altre ottime qualità dignissimo d'essere adoprato in similianti trattati, massime che non poteva dar sospetto alcuno coll' andata sua in *Ispagna:* Conobbe la Regina, che sarebbe attissimo a trattar ciò, che haveva disignato per D. *Antonio* gli fù dunque comunicato il negozio, ed a me scritto, che l'aspettassi, ed egli ricevuti i dispacci necessarj si della Regina, come di D. *Antonio*, si pose in viaggio, ma con tanti disturbi, che giunse a *Madrid* solamente al marzo del 1654.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XXVII.

Restava ferma la risoluzione, che sua Maestà mi dasse lettere per il Pontefice, come poco dopo fece, essendo gia pienamente informato il Rè d'ogni cosa; onde partì alli 18. Aprile, ma con ordine, per qualche accidente sopragiunto, di non dar lettere senza nuovo aviso della Regina, la quale giudicò, che dovesse per all' hora, soprasedere, e mostrò desiderio che io mene tornassi da lei in *Fiandra*: ma il Padre generale per il pericolo evidentissimo, che vi era, ch'io fossi da molti riconosciuto, stimò giustamente esser di maggior servizio della Regina, ch'io restassi a *Roma*, e si anteponesse la sicurezza del buon successo ad ogn' altro rispetto, che vi potesse correr di mezzo.

Era frà tanto passato finalmente D. *Antonio* in *Ispagna* havendo ricondotto in *Fiandra* il Padre *Alessandro Mandarcheit*, stato seco lungamente in *Suezia*, al cui carico haveva lasciato la casa sua, avanti partire, ed in fin d'all'hora sin' all' ultimo si servì di lui la Regina per indrizzar le lettere, che scriveva al Padre generale, ed al Padre *Casati*, ed a me, e per ricever quelle, che da noi le si scrivevano. Che perciò domandò la Regina al Padre Generale non se le desse alcuno impiego particolare, ma stasse libero al servizio della Regina.

La Regina fatta anche la Rinonzia del Regno era andata in *Fiandra*, ricevuta in *Anversa* solenemente da D. *Antonio Pimentel*, ritornatovi dalla *Spagna* con titolo d'Ambasciatore straordinario, d' indi passarono a *Brusselles* con animo d'abjurar l'heresia per entrare nel grembo della santa Chiesa Catolica. Ma perche a lei ed a consapevoli del negozio stava sopra modo a cuore il secreto, non ammise all' assistenza di questa azzione, ma lasciò saperlo ad altri, che alcuni stimati necessarj, che furono il Sereniſſimo *Arciduca*, il Conte di *Fuensaldagna* D. *Antonio Pimentel*, il Conte Montecuccoli, che vi era a nome dell' *Imperatore*, il secretario di stato, Baron *Agostino Navarro*, e per sacerdote che riceveſſe la Professione della Fede, e l' assolvesse il Padre *Guemes*, il quale, come si è detto gia era consapevole del tutto, fuor del quale altri non vi potevano essere, che senza dar sospetto alcuno dicesse secretamente la Messa alla Regina. La stessa sera dunque che entrò in *Brusselles* la Regina, alli 24. Decembre del 1654. alla mezza notte feco ella la sua Professione della Fede nell' ultima Camera dell' Arciduca alla presenza delli sopradetti, e pochi giorni dopo si confessò, e communicò la prima volta, il che fece indi più volte, dicendole la Messa l'istesso Padre senza assistenza d' altri che D. *Antonio Pimentel*, ed Antonio della *Suezia*, il che tutto passò con tanta segretezza, che mentre ivi dimorò la Regina, non potè esser penetrato.

Finalmente essendo stato dopo la morte d'*Innocenzio* creato sommo Pontefice *Alessandro VII.* gli diede conto di tutto il successo, e dell' animo, che haveva di dargli ubbidienza in *Roma*, e baciargli li Piedi, con lettera ch'io presentai a S. Stà il primo di luglio, il quale mostratone il gusto che meritava tal nuova, giudicò che la Regina facesse di nuovo publicamente la Professione gia fatta in segreto, prima di giunger in *Italia*, o almeno nello stato Ecclesiastico, nel quale, se non costava d'esser gia catolica non poteva esser ricevuta con quelle dimostrazioni d'honori, che era risoluta S. Stà se le facessero le maggiori, che fossero possibili, e di poi quando intese la sua partenza da *Brusselles*, le mandò quà monsigr. *Holstenio*, acciocche o ricevesse egli la Professione della Fede, o ne dasse la Commissione ad un Vescovo con un Breve, che a questo effetto portava col nome in bianco. Le Solennità poi, colle quali si è fatta dalla Regina in *Inspruck* la sudetta Professione penso che saranno scritte d' altri, e son certo, che si daranno alle stampe come anche molte delle sopradette cose &c. Da *Inspruck* &c.

Num.

Num. XXVIII. Tome IV. pag. 262.



# *Relation de l'Enterrement de* Charles-Guſtave *Roi de* Suède, *en* 1660.

*Relazione del funerale fatto in* Stockholm *al Corpo del Rè* Carlo Guſtavo.

Alli 14. di Novembre 1660. giorno di Sabbato, ſi terminò in *Stockholm* la Dieta, e fù in queſto modo. Radunati che furono nella gran Sala del Palazzo Reale detto Caſtello, tutti li cinque Stati (*) cioè il Senato, la Nobiltà, i Preti, i Cittadini ed i Paeſani, ed arrivato il piccolo Rè col Principe *Adolfo*, ſuo Zio, furono letti da uno de' Senatori gli articoli delle materie trattate nella Dieta toccanti la Regenza del Regno durante la Minorità, e queſti concordamente confermati ſi arringò da cinſcuno de' Capi de' ſudetti Stati, e fu preſtato il giuramento al Rè dalle cinque Cariche della Reggenza nuovamente create nella Dieta, e da alcuni Senatori fatti dal defunto Rè poco avanti la ſua morte. Le dette cariche ſono queſte per il loro ordine, la prima del vice Rè chiamata ivi *Riksdroſſ* in perſona del Conte *Pietro Brahe*, il quale per eſſer tuttavia indiſpoſto non potè intervenire ad alcuna funzione, e un Senatore occupò il di lui poſto. La ſeconda del gran Conteſtabile Monſr. *Kagg*. La terza del grand' ammiraglio Monſr. *Wrangel*. La quarta del gran Canceliere Conte *Magnus delle Gardie*, cognato del morto Rè, e l'ultima del gran Teſoriero Monſr. *Guſtavo Bonde*, e tutti i cinque Senatori. Fù poi dichiarata la Regina Madre Regente del Regno con due voti in Conſiglio, come pure hà il Rè. La Regina però non intervenne a queſta funzione, la quale durò più di cinque hore, e fatto queſto, ogn'uno ſi ritirò, e ſi diedero gli ordini per la ſepoltura del Rè, che ſeguì il giorno appreſſo dei 14. in Domenica, e fù in queſto modo.

Verſo le trè hore dopo mezzodì, ſceſero nella Chieſa del Caſtello, ove ſtava in depoſito il Corpo, accompagnati dal Senato, e da tutta la Corte con queſto ordine, Il Rè, il Principe, la Regina Madre, la Principeſſa *Maria*, ſorella del defunto e Moglie del detto Conte *Magnus*, e la Regina *Chriſtina* (oſſervandoſi in ciò l'ordine del ſangue, e non altro) col ſeguito di tutte le Dame della Corte, e della Città al num. di cento cinquanta in circa, tutte veſtite di bianco con faccia coperta e lungiſſimo Straſcino. La Regina Madre haveva di più un velo nero che dalla teſta le pendeva ſopra le ſpalle, indi lo ſtraſcinava a terra con lo ſtraſcino bianco per la lunghezza di dieci braccia.

Arrivati che furono nella detta Chieſa, preſero poſto di quà, e di là alla Barra le loro Maeſtà, Principe e Principeſſa e l'Ambaſciatore di *Francia*, Monſr. il Chevalier *Terlon* dell' Ordine di *Malta*. Stava il Corpo a capo della Chieſa in una grandiſſima Caſſa, coperta da una gran coltre di velluto nero

(*) Il n'y a que quatre Etats du Royaume de *Suède*, la Nobleſſe, le Clergé, les Bourgeois, & les Payſans. Dans cette cérémonie le Sénat vouloit être regardé comme le cinquiéme ou intermédiaire entre le Roi & les Etats, pour applanir les diſputes entre eux, mais aux Diétes de l'an 1680 & 1682. le Sénat fut bien aiſe de ſe déſiſter de ſes prétentions. V. les *Mémoires de Chriſtine* Tom. II. pag. 158. &c. & 207.

Appendice de Pièces justificatives.

Num. XXVIII.

nero riccamata di piccole corone d'oro reali ſenza numero, foderata di finiſſimo ormeſino, al piede di queſta era un tavolino coperto di nero con le inſigne reali, cioè la *Corona* reale chiuſa, la *Spada*, lo *Scettro*, il *Globo*, e la *Chiave d'Oro:* il tutto guarnito di groſſiſſime perle, e belliſſimi Diamanti, coperto ogni coſa da un ſottiliſſimo velo nero, e tutto queſto era ſotto una grandiſſima Tribuna di velluto nero con frangioni neri, e con quatro leoni coronati e dorati ſopra gli angoli. Stava pure al piede della detta barra un ſuperbiſſimo Baldachino di velluto nero ricamato di corone reali d'oro, con riechiſſimo frangione doppio d'oro. Quà ſi recitò da un Senatore un' Orazione funebre nella lingua del paeſe, e poi fù incaminata la proceſſione (che coſì appunto ſi addimanda ivi tal funzzione) all' altra Chieſa di Sta. *Maria*, poſta ſopra una piccola iſola della Città, dove ſon ſepolti molti Rè, e particolarmente il Padre e la Madre della Regina *Chriſtina*.

Precedevano a tutti, cinque Compagnie di cavalli armati di tutto punto alla ſordina al numero di quindici cento in circa, e queſta vien detto il Regimento della Nobiltà. Dopo queſti venivano altri quindici cento fanti veſtiti di lutto con tamburi, piſtari ed armi, come ſi uſa in tali funzioni, ſuccedevano a queſti tutti gli Scolari e Studenti dell' Univerſità di *Upſal* (Città Metropoli del Regno e la più antica di *Suezia*, lontana ſette leghe da *Stockholm* verſo la fine del mondo) e dopo queſti una grandiſſima quantità di Preti, Veſcovi ed Archiveſcovo alla moda del paeſe. Queſti erano ſeguiti da trecento Bandiere acquiſtate dal morto Rè nelle proſſime paſſate guerre, e la maggior parte in *Polonia*, ed indi ſeguitavano ſeſſanta Cavalli a mano, detti i Cavalli delle Provincie: ogn' uno de' quali era coperto con gualdrappa di damaſco nero colle arme ſù i fianchi in riccamo d'oro della Provincia che rappreſentava, ed era condotto da due Gentilhuomini a piedi, e caminava pure a piedi avanti d'ogn' uno di queſti il Governatore della Provincia con altro Gentilhuomo ſeco, che portava uno ſtendardo di damaſco nero colle arme della ſteſſa Provincia in riccamo d'oro, ſeguitando coſì al numero di ſeſſanta che tante dicono eſſer le Provincie di quel Regno.

Dopo queſti veniva un Senatore, il Gran Maeſtro dell' Artigleria, che portava un grandiſſimo Stendardo di damaſco nero, nel quale ſi vedevano in riccamo d'oro tutte le arme delle ſudette ſeſſanta Provincie, (pezza veramente ſuperba) e dopo lui altro Gentilhuomo con altro Stendardo di damaſco roſſo fenz' oro, detto lo *Stendardo del ſangue;* dopo queſto cavalcava un Cavaliere armato di tutto punto con corazza, elmo, e pennachiera belliſſima, con ſpada guarnita di diamanti in mano, e con groſſa catena d'oro al petto, ſopra belliſſimo cavallo armato, e bardato con gualdrappa di velluto nero, riccamato di corone d'oro, e queſto repreſentava il Corpo della Nobiltà. Queſti erano ſeguitati da altro Cavallo a mano pure armato e bardato nella detta forma, ed è lo ſteſſo che cavalcò il morto Rè il giorno della ſua incoronazione. Venivano dopo trè Generali d'armata che ſopra coſcini di velluto nero con fiocchi d'oro portavano la Spada, l'elmo, le manopole e gli ſperoni del defunto, e queſti erano ſeguitati dalle cinque Cariche della Regenza, con queſt' ordine: Il gran Teſoriere con la Chiave d'oro, il Gran Cancelliere con il Globo, il gran Ammiraglio con lo Scettro, il Gran Coneſtabile con la Spada, ed un Senatore, in luogo del Vice-Rè ammalato, con la Corona Reale chiuſa. A queſti ſuccedeva un certo Teſoriere che ſpargeva per la ſtrada monete d'oro e d'argento, e dicono che ſene ſiano gettate per trè mila ſcudi, benche ſene ſiano fatte per maggior ſomma.

Veniva imediatamente dopo queſti il Corpo portato da venti quatro Colonelli coperto della detta coltre, l'eſtremità della quale erano ſoſtenute da quatro Senatori, e ſotto il detto Baldachino portato da dodici Gentilhuomini,

mini, ed in poca distanza veniva il piccolo Rè portato in braccio da un Gentilhuomo in mezzo da due Senatori, che gli portavano il Capello ed il feraiolo. Indi seguitava il Principe pure in mezzo a due Senatori, e dopo a due a due gli altri Senatori che sono quarant' otto. Succedeva a questi la Regina Madre servita da due Senatori, e da due Gentilhuomini della Camera, che e portavano lo strascino, e dal suo primo Scudiero che caminava alle Spalle; seguiva questa la Principessa servita pure da due Senatori, e poi veniva la Regina *Christina* servita dall' Ambasciatore di *Francia*, e da suoi trè Gentilhuomini di Camera, che le portavano due la piccola coda, e l'altro il lungo strascino. Marciavano dopo a due a due tutte le Dame della Corte e della Città, i Cittadini, e Paesani, con Regimento d'infanteria, e per ultimo alcune Compagnie di Cavalli. Le Guardie del Corpo Spallegiavano a piedi le loro Maestà, ed altri Cittadini armavano tutta la strada.

Con quest' ordine si arrivò alla detta Chiesa apparata di nero con grandissimi Candelieri nel mezzo, con concerto d'Instromenti e Musicia funebre, e qui posato il Corpo in capo della Chiesa, si predicò, e si lessero la vita, le azzioni e la morte del defonto. Indi dopo molte formalità e riti *Luterani*, si mise il Corpo sotterra, e fù sparato nell' istesso tempo tutta l'Artiglieria della Città, del Castello e della Flotta de' Vascelli di guerra, al numero di più di trenta, e dicesi che si siano contati da tre milla tiri, oltre le salve delle pistole e moschetti che furon senza numero.

La processione benche fosse incominciata di giorno, fù ad ogni modo fatta poco meno che tutta di notte con quantità di torcie, perche in quel paese, ed in quella stagione dell' anno alle trè hore dopo mezzo giorno convien portar la lanterna. Tutto questo durò, come dissi, dalle trè dopo mezzo giorno fino alle due dopo mezza notte. E però vero che la Regina *Christina*, e l'Ambasciatore di *Francia* a pena entrati nella Chiesa, sene andarono, non parendogli necessario di assister alle cerimonie di *Lutero*, come pure fece il Rè per esser di compleßione molto delicata.

Assisterono a tutte le funzioni la Regina Madre, il Principe, la Principessa, il Senato ed tutte le Dame: ed il giorno seguente li 15. lunedi, si portò da mangiare e da bevere per solennizare intieramente le essequie reali. A tal effetto dunque furono apparechiate in diverse sale quantità di tavole, dove mangiarono i Paesani, i Cittadini, gli Scolari, i Preti, Vescovi, Archivescovo, la Nobiltà, il Senato, le Dame, e molti altri Cavalieri forastieri fuor di riga.

La Regina *Christina* fù trattata dalla Regina Madre nel suo appartamento: essa però non v' intervenne, non essendo uscita dalla camera per due giorni dopo la sepoltura, per non sentirsi tropo bene. Il Rè pure si ritirò a buon' hora, e non assistè a nessuna cerimonia delle Cene. Sedettero alla tavola con la Regina *Christina*, il Principe, la Principessa, l'Ambasciatore di *Francia*, e cinque Mogli de' Senatori, e la tavola fù servita dalle figlie d'honore della Regina Madre, colle quali poi cenarono li trè Gentilhuomini di Camera della Regina *Christina*, e verso le quatro hore dopo mezza notte si terminarono le cene.

Dicono che in quella sera si desse a mangiare in un' istesso tempo a trè mila persone in circa, e che la Spesa fatta dalla Corona nelle descritte funzioni possa ascendere alla somma di ducento milla Scudi in circa. (*)

Num.

(*) Cette Relation se trouve dans les *Miscellanea Historica* des Mss. de *Christine* pag. 334-342.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XXIX.

Num°. XXIX. Tome IV. pag. 264.

## *Lettre du Comte* Montecuculi *Ambaſſadeur de l'Empereur à la Cour de* Suède, *écrite au Chevalier* Nicolò Sapedo *Ambaſſadeur de* Veniſe *à la Cour Impériale. A Upſal ce* 13. *Mars* 1654.

Avviſai i giorni paſſati a Voſtra Eccellenza, come la Maeſtà della Regina di *Suezia* havea preſa riſolutione di laſciar la Corona. E ſiccome Ella perſiſte in queſta opinione, non oſtante le Supplicazioni in contrario degli Ufficiali del Regno, coſi fù ſua Mtà pochi giorni ſono a ſette leghe di qui, nel qual viaggio ci ebbi l'honore di ſervirla all' abbocarſi, ed a notificar la ſua intenzione al Sigr. Principe *Palatino*, a cui Ella conferirà il Regno, e per il qual' effetto la Dieta degli Stati è intimata qui al primo di Maggio proſſimo futuro. In ſuggetto di queſt' Abdicazione hà la Maeſtà ſua ſcritto a Monſr. di *Chanut*, che è ſtato qui lungo tempo Ambaſciatore di *Francia*, e che ora è Ambaſciatore in *Ollanda*, una lettera, copia della quale viene qui anneſſa, e nella quale è ſcolpita più viva la virtù eroica, ed i grandi e ſopranaturali ſentimenti di queſta Regina, che non la ſeppero mai eſprimere gli ultimi diſcorſi d'un *Socrate*, d'un *Seneca*, o d'un S. *Pavolo*. Jo ſtò di giorno in giorno per partire di quà di ritorno alla Corte *Ceſarea*, carico d'honori, di grazie e di regali dalla infinita clemenza di queſta Maeſtà. Riveriſco V. Ecc. &c.

Devot. obligat. Serv. vero

Il *Montecuculi.*

## *Lettre de* CHRISTINE *à l'Ambaſſadeur* Chanut, *ſur les Motifs de ſon abdication, traduite en Italien* (*)

*Io vi hò reſo conto altre volte delle ragioni le quali mi hanno obligata di perſeverare nel diſegno della mia abdicazione. Voi ſapete che queſto deſiderio mi hà continuato lungo tempo, e ch' io non mi ſono riſoluta di metterlo in eſſecuzione, che dopo havervi penſato lo ſpazio di otto anni. Sono almeno cinque, che vi hò communicata queſta mia riſoluzione, ed io connobbi all' hora, che il voſtro affetto, e l'intereſſe che prendete nella mia fortuna era quel ſolo, che vi obligava a farmi reſiſtenza, malgrado le ragioni che non potevate condannare, poiche non vi*

(*) L'original, qui eſt en *François*, ſe trouve inſéré dans ſes *Mémoires* Tom. I. pag. 396. &c. J'en ai eu une copie de *Rome* datée du 24. Février 1654, d'*Upſal*, qui eſt la vraye date. Elle eſt inſérée parmi les *Scritture concernenti la Regina di Suezia* pag. II. & cette traduction dans le cahier d'*alcune Lettre concernenti* &c. pag. 5. &c.

*vi era cosa in questo mio pensiero, che fosse indegna della vita persona. Voi sapete quello vi hò detto sopra questo soggetto l'ultima volta che hebbi il contento di trattenermi con voi. In sì lungo spazio di tempo tutti gli accidenti occorsi non mi han giamai potuto far mutar parere. Io hò regolato tutte le mie azzioni a questo fine, e le hò pure condotte alla fine senza havere occasione di metterle in bilancia. Hora che mi trovo pronta di dar fine a questa mia condotta per ritirarmi dietro il Teatro, io non mi curo punto d'applauso. Sò che la Scena che hò representato non è stata composta conforme le leggi comuni di Teatro. E' cosa difficile che possano piacere le cose forti, virili e vigorose. Io permetto nientedimeno a tutti di farne quel giudizio, che più li piace. Hora posso levar loro questa libertà, ne lo farei quando anche lo potessi. Sò che pochi ne faran buon giudizio: mi assicuro però, che voi sarete uno di questi. Tutti gli huomini non conoscendo le mie ragioni, ne il mio humore, poiche io non mi sono mai dichiarata con altri, che con voi, e con un' altro amico, il quale havendo l'animo così grande, e così bello come voi, può concorrere ancora nel vostro medesimo giudizio.* Satis est unus, satis est nullus (*). *Io non fò conto del resto, e farò honore a quello della truppa, che io giudicherò abastanza ridicolosa per divertirmene. Non mi prenderò mai fastidio di formar loro l'apologia di me stessa: e nel gran comodo, che io mi vado preparando, non sarò giamai tanto ociosa, che habbia a sovenirmi di loro. Impiegherò questo comodo ad esaminare la mia vita passata, corregere i miei errori senza pentirmi di quella, ne maravigliarmi di questi. Mi sarà di non poco contento il ricordarmi d'haver fatto con lieta faccia del ben agli huomini, e d' haver gastigato senza pietà quelli che ne erano meritevoli. Nè sarà minore la mia consolazione nel conoscer di non haver reso colpevole alcuno, che non lo fosse, e d'haver medesimamente risparmiato qualch' errore a quelli che vi erano. Io hò anteposta sempre la conservazione dello stato a tutte le altre considerazioni. Con ogni allegrezza hò sacrificato tutto agl'interessi del medesimo, e non vi è cosa alcuna della quale io habbia a rimproverarmi nella sua amministrazione. Hò possedute senza faste. Lascio senza difficoltà. Doppo tutto questo non dubitate punto di me. Io son sicura, ed il mio bene non è in mano della fortuna. Sono felice; succeda che si voglia.*

Sum tamen, o Superi felix nullique potestas
Hoc auferre Deo.

*Sì, sono la più parte felice, che viva, e vi sarò in eterno. Io non temo punto questa Providenza, della quale voi mi parlate:* Omnia sunt propitia; *ancorche ella voglia prendersi cura di regolare i miei affari, mi sottometto però con il rispetto e rassegnazione che devo a suoi voleri: ancorche ella mi lasci la libertà di me medesima, impiegherò la facoltà ch' ella mi hà concessa nell' animo, e nell' intendimento per rendermi contenta, e vi sarò fino che potrò persuadermi di non*

(*) Dans cette copie-ci & dans celle en François que j'ai reçu de *Rome*, se trouvent ces mots: *satis est unus, satis est nullus*, au lieu de *sufficit unus, sufficit nullus* dans l'imprimé François.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XXIX.

*non dubitar punto nè degli huomini, nè degli Dei. Impieghèrò il reſtante della mia vita a farmi famigliari queſti penſieri, a fortificarmi l'animo, e a riguardare dal porto li travagli di quelli, che ſono agitati nel camino dalle tempeſte, le quali ſi patiſcano, perche non s'applica l'animo a queſti penſieri.*

*Non ſono io dunque degna d'invidia nello ſtato in che mi ritrovo? haverèi per certo tropo d' invidioſi ſe foſſe conſciuta la mia felicità. Voi mi amate però molto per non invidiarmi, ed io lo merito, poiche ingenuamente poſſo confeſſar di credere in voi una gran parte di queſti ſenſi. Io li hò imparati con la voſtra pratica, e ſpero di coltivarli un giorno con voi anche con minor comodo. Mi aſſicuro che voi non potete mancar di parola, e che non ceſſerete in queſte mutazioni d'eſſermi amico, poiche io non laſcio coſa alcuna, che ſia degna della voſtra eſtimazione. Vi conſerverò in ogni ſtato, che io mi ritrovi la mia amicizia, e voi vedrete, che non può ſopravenire alcuna mutazione, che poſſa alterare i ſentimenti de' quali io mi glorio. Voi ſapete tutto queſto, e credetemi, che la più grand' oſſervanza, che io poſſa darvi di me, è quella di dirvi, che io ſarò per ſempre.*

CHRISTINA.

Num. XXX.

Numº. XXX. Tome IV. pag. 266.

## *Relation de l'Entrée ſolemnelle de la Reine* CHRISTINE de Suède *dans la Ville de* Bruxelles, *faite le* 23. *Décembre* 1654. (*)

La Reine *Chriſtine* de *Suède*, qui depuis l'éclatante & généreuſe action qui l'a miſe au-deſſus des Trônes & des Couronnes, & éloignée de ſon Royaume, a voulu honorer ces *Païs-Bas* de ſa préſence, préférablement à tous les autres qui la ſouhaitoient. La Reine y avoit aſſez demeuré *incognitò*, comme l'on dit, & dans la plus grande modeſtie, pour ſouffrir enfin qu'on y rendît à ſa gloire les hommages que toute la Terre lui doit. Notre Grand Monarque ne la pouvoit voir davantage dans ſes Etats, ſans lui faire rendre les honneurs que ſon exacte juſtice ſait diſtribuer mieux que tous les autres Potentats: & notre auguſte Prince étoit auſſi réſolu de témoigner en public, comme il avoit déjà fait en particulier, la haute eſtime & le reſpect qu'il a pour les excellentes vertus & qualités Royales de cette illuſtre & incomparable Princeſſe. C'eſt pourquoi le Comte *de Fuenſaldagna*, qui ſait auſſi dignement s'acquitter de la Charge de Grand-Maître de Son Alteſſe Séréniſſime, que de celle de premier Miniſtre du Roi en ces *Païs-Bas*, étant allé le 18. de ce Mois à *Anvers*, pour recevoir les ordres de la Reine ſur l'Entrée ſolemnelle qu'on lui préparoit en cette Ville, le jour fut aſſigné à mercredi dernier 23, auquel enſuite Sa Majeſté, ſuivie de toute

(*) Dans les *Scritture concernenti la Regina di Suezia* pag. 22. &c.

toute sa Cour, s'embarqua dans la Fregate dorée destinée à servir pour les Personnes Royales, & s'en vint sur l'*Escaut* jusqu'à *Willebrock*, où Son Alteſſe Séréniſſime, qui étoit ſortie de la Ville à ſept heures du matin en caroſſe, la rencontra; & après un accueil tout plein de civilités & de déférences, lui donna un ſuperbe & ſomptueux dîner, qu'on y tenoit prêt. Sa Majeſté étoit au milieu d'une longue table, & ſadite Alteſſe à l'un des bouts à ſa droite, après quoi ces deux illuſtres Perſonnes ſe rembarquérent dans la même Fregate qui avoit amené la Reine, & leurs Cours dans quantité d'autres, & continuérent ainſi leur chemin en ſe divertiſſant aux Echecs juſqu'au Pont de *Laken*, où à leur arrivée fut allumé un Feu d'artifice, qui ſervit de ſignal à un autre, qui étoit ſur la porte de la Ville par où l'entrée ſe devoit faire; ce dernier brûla toujours tandis que la Reine fut ſur le Canal, les rives duquel, depuis le même Pont de *Laken* juſques à la Ville, étoient bordées de quantité de Feux & de la Bourgeoiſie en armes, qui fit trois belles décharges à meſure que Sa Majeſté paſſoit. Etant ainſi arrivée dans la Ville ſur les huit heures & demie du ſoir, le Canon, qui étoit ſur le rempart voiſin, la ſalua; puis la Fregate arriva à un beau Théatre tapiſſé qui avoit été dreſſé exprès, & là Son Alteſſe aida la Reine à deſcendre, & le Magiſtrat en corps lui ayant fait ſes complimens, elle la conduiſit à un caroſſe de velours noir brodé d'or, & enrichi de perles & de pierreries, tiré par ſix chevaux blancs harnachés de-même, qui les attendoit; & ſadite Alteſſe ayant mis Sa Majeſté au fond ſe plaça vis-à-vis, & le Comte de *Fuenſaidagne* s'étant mis devant dans ſon Caroſſe précédé de tous les Caroſſes & Officiers de la Cour, cette grande Reine & cet auguſte Prince prirent le chemin du Palais, ſuivis de cent cinquante Caroſſes à ſix chevaux remplis des principaux Seigneurs de la Cour & de la Ville, & de près de cinq cens autres, à la clarté d'un nombre infini de Flambeaux & de Feux de joye, qui furent allumés en même tems par toute la Ville, & au bruit de tout le Canon, mêlé des acclamations d'une infinité de peuple qui rempliſſoit toutes les rues.

Appendice de Pièces juſtificatives.

Num. XXX.

La Reine avec cet accompagnement paſſa par le grand Marché, où les principaux Feux étoient allumés devant la Maiſon de Ville, parée ſolemnellement, & ayant ſur le grand portail cet Ecrit, dont vous verrez la copie à la fin de cette Relation.

De-là Sa Majeſté fut conduite au Palais, qu'elle trouva tout embelli au dehors d'une infinité de lumiéres, & y fut logée dans l'appartement principal, meublé le plus richement qu'il ſe put, où Son Alteſſe Séréniſſime la conduiſit & la fit ſervir Royalement, comme elle l'eſt encore à-préſent avec toute ſorte d'honneur & de ſoins. Les Feux de joye & d'artifice ayant continué par-tout les deux jours ſuivans, de-même que le premier jeudi, que Sa Majeſté invita Son Alteſſe à dîner, où l'on obſerva les mêmes cérémonies qu'à *Willebrock*; & le vendredi, Jour de *Noël*, au ſoir, ſur les huit heures, elle ſe divertit à voir un Feu d'artifice, qui fut allumé dans le Parc, & qui fut trouvé le plus rare & induſtrieux qui ſe ſoit vu de longtems en pareille occaſion.

Le Samedi après dîner elle parut au Cours, raviſſant par-tout les cœurs, & augmentant ſans ceſſe l'admiration, que ſa haute réputation avoit fait concevoir de ſes vertus & de ſes qualités. Mais ce qu'on a trouvé de plus remarquable en cette conjoncture, eſt que ce bel Aſtre n'a point paru dans ce Climat ſans produire les favorables influences qui accompagnent toujours ſes benins aſpects. Le même Mercredi, on reçut des nouvelles aſſurées du glorieux ſuccès du Roi au Royaume de *Naples*, par l'entiére défaite des Ennemis qui occupoient *Caſtellamare*, & par la retraite, ou plutôt la fuite du débris de leur Flotte, dont la plus grande partie a péri ſur les côtes

Appendice de Pièces Justificatives.

voiſines, & le reſte étoit dans un péril évident d'encourir le même ſort, comme nous eſpérons vous le faire voir plus au long au premier jour: en attendant voici ce que cette Ville laiſſa à la Poſtérité en mémoire du bonheur qu'elle reçut de voir cette grande & illuſtre Princeſſe, le nom de laquelle en chiffre couronné eſt au-deſſus avec ce Diſtique à la droite.

Num. XXX.

*Sol fugit, ſi, plena lices ſit Omnia, texit,*
*Lumine ſe victum ſentit uterque ſuo.*

Et celui-ci à la gauche.

*Tu nobis, hæc flamma tibi feſtiva relucet,*
*Lux ingens à te, non venit ulla tibi.*

Et plus bas:

*Incomparabili Heroïdi*
*CHRISTINAE*
*Sereniſſimae Suecorum &c.*
*REGINAE*
*Cum ſub noctem ſolſtitii biberni*
*Ao. MDCLIV.*
*Urbem hanc inveheretur*
*Ignes hoſce feſtivos*
*Velut ſoli faces*
*Accendit:*
*Quia*
*Lucem omnem ſui Cœli, ac Soli*
*Ad ſplendorem vultûs ejus*
*ac nominis*
*Nihil agere confitetur*
*S. P. Q. B.*

Num. XXXI.

Num°. XXXI. Tome IV. pag. 268.

## *Harangue de l'Abbé* Certani *prononcée à l'entrée de* CHRISTINE, *Reine de* Suède, *dans la Bibliothéque de* Bologne *le* 4. *Décembre* 1655.

Trema ai lampi della Maeſtà Voſtra, invittiſſima Regina, la mia voce hoggi, che dai cenni del noſtro Sig. Paſtore *Aleſſandro*, proſtrata a voſtri auguſtiſſimi piedi, la mia Patria commette alla rozzezza della mia lingua gli oſſequioſiſſimi ſentimenti del proprio cuore. Mà chi darà forza all' ardire, ardire alla voce, qui dove abbattuta dalla riverenza ceſſa ogni ardire, ſuffogata dall' allegrezza manca ogni voce.

Parlino per me, parlino le acclamazioni vive de' popoli; gli applauſi divoti de' Nobili; gli oſſequj riverentiſſimi del Senato, meglio dalle regole confuſe dell' univerſal ſufurro, che dall' ordinata applicazione d'una lingua comprendaſi quanto giuſtamente hoggi inſuperbiſce *Bologna* alla comparſa luminoſa del Sole di tutt' i Rè, della Fenice di tutt' i Secoli.

E chi non acclamerà la Maeſtà Voſtra per Sole di tutt' i Rè? Sola con la chiarezza del real ſangue abbaglia tutt' i Regi: con lo Splendore del vivaciſſimo ingegno offuſca tutt' i Saggi: colla luce dell' incomparabil virtù oſcura tutt' i Dotti. Sole, che dalla propria eſſaltazione dell' ariete *Sueco* paſſa ad habitare nel leone *Romano*, non per altro, che per diffondere da quel gran Capo al rimanente del Mondo la luce, che non s'annotta il raggio, che non s'eclisſa, e pure la M. V. che Sole a tante e tante prove ſi paleſa: Fenice egualmente manifeſta: Fenice, che ſpiegando dal Settentrione nobiliſſimo il volo, trouverà ſù la cima de' ſette colli glorioſiſſimo il nido. Là portando gli Odori più prezioſi dell' eroiche ſue virtù, in facia al Sole S^mo. del *Vaticano* potrà ſenza incenerirſi le piume fabricare una vera eternità a ſe ſteſſa. Là godendo i rifleſſi beatiſſimi di quel raggio divino, proverà quanto ſia benefica, quanto liberale quella luce, che brama d'impiegarſi tutta in abbellirla, tutta in illuſtrarla: quella luce che vicaria del Sole eterno farà fiammeggiarle nel Seno l'Iride luminoſa delle benedizzioni del Cielo. Là s'apriranno i Teatri, ſi ſpalancheranno i Campidogli proportionati al merito, al valore d'Eroina ſi degna, di Regina ſi grande.

Gradiſca frà tanto la Maeſtà Voſtra queſte humili eſpreſſioni d' allegrezza e di riverenza, che hoggi divotamente ſi feſteggiano ſul *Reno*: quali ombre, o quali preludi delle grandezze, che troverà eſultatrici ſul *Tebro*: gradiſcale come rivi di quel fonte ineſauſto, al quale bevono l'intera felicità i noſtri animi: ſcintille di quel fuoco ineſtinguibile, al quale s'accendono di vera divozione i noſtri cuori, cenni di quella mano adorata del Settimo, del Maſſimo degli *Aleſſandri*: di quella mano, che bramano benigna ſopra il loro capo i Monarchi. Gradiſca per ultimo queſt' oſſequioſiſſima corona di Padri, che ſtimeraſſi ſollevata ai titoli non meno, che alle fortune reali, ſe ſarà ſtimata degna di coronare i piedi di Voſtra Maeſtà, che vale a dire della maggior Regina del Mondo, del Sole di tutt' i Rè, della Fenice di tutt' i Secoli.

*Ho detto.* (*)

Num^o. XXXII. Tome III. pag. 260.

Num. XXXII.

## *Lettre du Cardinal* Sacchetti *écrite peu avant ſa mort au Pape* Alexandre VII. *en* 1663, (†)

Beatiſſimo Padre,

Prima di fiſſare Voſtra Santità i ſuoi denigniſſimi occhi ſopra queſte linee, la ſupplico a conſiderare da chi, o con qual fine vengono ſcritte, e tro-

(*) Cette Piéce eſt inſérée parmi les *Scritture concernenti la Regina di Suezia* pag. 38. &c. Il s'y trouve encore pluſieurs Inſtructions qui doivent être obſervées par les Cardinaux, Légats & autres Officiers du Pape, à la réception de la Reine à *Bologne* & à *Rome*, que nous nous diſpenſons d'inſérer dans ce Supplément.

(†) Copie tirée des *Manuſcritti della Regina di Suezia* Tom. XI. *Miſcellanea Politica* pag. 180-208.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XXXII.

troverà esser d'un suo vero ed humilissimo servo, per dar negli ultimi momenti della sua vita nuovi attestati di quanto sia parziale della gloria della Santità vostra. Il zelo e l'obligo di Cardinale mi hanno posto la penna in mano, dalla quale può esser che la morte mela suella, anco primà c'habbia finito di Spiegare quel, che a maggior gloria sua, a maggior decoro di Vostra Beatitudine e della S. Sede, ed a maggior benefizio del Christianesimo e de' poveri popoli, hà dettato il Sgr. IDDIO nella mia languida mente.

Levatomi dunque dal letto con druciati e dolori atrocissimi, con i sentimenti commossi, con la testa, che non può reggersi, e con la mano tremante accostatomi al tavolino ed a questo mio Redentore crucifisso, che hò avanti, protesto e giuro, di non haver altri motivi che il suo santo servizio, e di sodisfare hora a quel debito, che è proprio di quelli, che da sua divina Maestà sono dati a suoi Vicarj per Collaterali e Consiglieri, e ciò per non haver avanti il supremo Giudice a dire piangendo, quando non sarebbe più in tempo: *Væ mihi quia tacui.* Sperando che anco gli altri Eminentissimi miei Colleghi, vedendo le cose incaminate all' ultimo estremo, habbiano d'adempire anch' essi a quest' obligo di carità con Dio, con V. S. e co' popoli. Confido anco nell' ineta benignità di V. B. che sarà per gradire e ricevere in buona parte le mie humili rimostranze, che escono da un cuore sincero riverente ed appassionato nella sua gloriosa fama, e che tendono a farle stabilir nel Mondo l'alto concetto che hebbe delle sue virtù, e a chiuder la bocca a perfidi *Heretici*, che pur troppo alzarono i latrati, quando videro la S. V. contro le proteste, e promessa fatta in Conclave e fuori, caminar la via battuta da quelli, che con tanto scandalo del mondo, e desolazione de' popoli chiamarono i Parenti a dilapidare il Patrimonio di *Christo*, ed a succhiare il sangue de' poveri sudditi.

Mà per non consumar il tempo, che mi manca, in scuse superflue con un Principe Sant^mo. come è V. B. entrerò principalmente a supplicarla in *Visceribus Christi* a trovare col suo prudentissimo giudizio qualche temperamento per estinguer le faville che vanno a preparar un' incendio da porre forse in combustione tutto il Mondo.

La Sede Apostolica non hà mai fatto maggior discapito nella dignità ed autorità, che quando, col voler fare da Principe temporale, hà voluto cimentarsi con quelli, che sono le braccia, che la sostengono, e che la rendono rispettabile e temuta. Gli esempi sono e molti e noti, e sebben a me non tocca d'entrar a giudicar le azzioni de' Sommi Pontefici da esser piutosto riveriti; ad ogni modo posso pur con la S. V. usar la confidenza di porle avanti gli occhi quello d'*Urbano VIII.* Pontefice per altro degnissimo, e d'immortal memoria, ed al quale io mi riconosco debitore di tutto il mio essere. Quel buon Vecchio lasciossi per nostra disgrazia implicare in una fastidiosa guerra, il cui fine sarà sempre memorando e deplorabile per il dispendio di quatordici Millioni, per le penurie nelle quali pose per sempre la Camera, per la total desolazione dello stato Ecclesiastico, per l'oppressione de' popoli, per la disistimazione che ne risultò alla Sede Apostolica, ed alla dignità Pontificia in una pace poco honesta, e per l'abbreviamento della vita di quel gran Papa, che per le sue virtù heroiche meritava di viver secoli intieri. Qual frutto ne lasciasse poi alla sua Casa, tutto il Mondo lo vidde con ciglia inarcate, quando la rimirò dall' auge dell' autorità, e di un sì lungo e assoluto dominio fatta ludibrio della fortuna e lo cherno di tutto il mondo, ridotta tutta in un picciolo legno a procurar frà venti e procelle lo scampo dall' ira del Principe, dalla persecuzione de' nimici, e dall' odio universale per mendicar il ricovro e patrocinio appresso una Potenza benche poco sodisfatta delle azzioni di essa.

E' comendabile la coragiosa intrepidezza, che mostra la S. V. di non ceder alle minacie, nè di lasciarsi intimorire dalle violenze; Mà siami lecito il dirlo, non siamo hoggi ne' casi che resero immortale il zelo de' santi Pontefici *Alessandro III.*, *Gregorio VII.* ed altri, che si armarono d' invitta costanza per difender quello ch'era di Dio e della sua sposa. Hoggi è talmente imbevuto il Mondo, che il caso sia del tutto diverso, e che la causa sia mera temporale e capriciosa, che tanto più preveggo detrarsi alla gloria di V. S. quanto più si differisce il troncar con la Spada della prudenza un nodo, che si renderà sempre inestricabile. V. S. è in obligo di farlo per imitar l'essempio di chi rappresenta la Persona: *Discite a me quia mitis sum & humilis*, per la carità verso il suo spento gregge, per la salvezza della sua Casa, e per ismorzare certa voce suscitata da' maligni, che gli sconcerti presenti siano effetti della visita negata dall Ambasciatore di *Francia* a' suoi Parenti.

Dio perdoni a chi hà potuto indurre la S. V. all' armamento tanto contrariato in Congregazione e fuori, come V. S. deve ramentarsi da' suoi veri servitori, perche S. D. M. sà quando si rimuoveranno gli effetti pregiudizialissimi che sene prevedono, e che mi fanno desiderar tanto più celere la morte, per non haver a trovarmi ad una catastrofa lagrimevole.

Vostra Beatitudine è sola contro un Monarca potentissimo, vittorioso, ricco, fortunato, e che si chiama offeso: i Principi per sola disgrazia, non per sua colpa mal sodisfatti: la Camera esausta, i popoli esangui e mal contenti.

In questi si gran disavantaggi V. S. ben sà quante volte le hò rammentata, come le rammento pur hora la parabola del Vangelo: *Quis Rex iturus committere bellum* &c. e chi può assicurarsi che i Principi medesimi come quelli, che non havendo cara la potestà temporale de' Papi, Zappano del continuo a' fondamenti di essa, non diano per interessi politici fomento alle scissure, e promettendo ajuti ed assistenze alla S. V. per impegnarla, non l'abbandonino poi in caso di bisogno, come seguì appunto a *Paulo V.* rotture co' *Veneziani?* O vero appoggiandosi ella ad alcuno di essi forse debole e cadente, a quale strano partito si troverebbe in caso di qualche sinistro evento? Mà quando pur anche col benefizio di qualche Collegazione le cose le succedessero prospere e felici, che direbbe il mondo, vedendo che per contrastar al *Primogenito* della Chiesa le sodisfazioni richieste per reparazione delle pretese ingiurie, non si sia havuto nè meno riguardo di farla autore di nuove rotture frà le due Corone reunite in santa concordia dopo tanti anni di crudelissima guerra? Comple forse alla Casa di V. B. il rimaner esposta all' indignazione d'un Rè, che estende hoggi la sua autorità ed il suo arbitrio fin agli ultimi confini d'*Europa*? E quando, il che Dio non voglia, non conseguisse in tempo della S. V., (che viva mille anni) la reintegrazione nella grazia di Sua Majestà, perche V. B. con le lunghezze che si procurano in un negozio che doverebbe haver ritrovato il suo fine negl' istessi suoi primordj, vuol lasciar la cura al suo successore con pericolo di veder rinnovata la tragica Scena dei *Carafeschi*? Mal si accommodano i Prencipi a vedere che i Papi, dopo havere impugnata la Spada temporale contro di essi, pretendino poi di ricoverarsi sotto il vessillo della Croce, e farsi scudo della dignità del sommo Sacerdozio. All' hora insorgono i disprezzi, l'irreverenze, le mormorazioni, ed il più delle volte anco le sedizioni, perdendosi a poco a poco da' Laici quella venerazione che consiste nell' opinione e concetto della bontà e rettitudine Ecclesiastica. Eccone a buon conto i Saggi nell' espulsione de' Ministri della sede Apostolica della *Francia*, dove erano prima così riveriti e stimati, ne i moti d'*Avignone* e nell' ardite licenze di quei popoli fin qui tanto riveren-

Appendice de Pièces justificatives.

Num. XXXII.

ti ed ossequiosi, ne' sussurri di tutti gli altri sudditi dello Stato Ecclesiastico, e nelle disunioni di tutto il rimanente d'*Italia*, e di tutte le Nazioni straniere. Queste sono quelle che mi fanno sentire punture più acute al cuore che non sono i dolori che soffro nel corpo.

Il nostro divino Maestro, *Beat. Padre*, c'insegnò in quel *Mitte gladium in vagina*, che niuna cosa più che le Armi temporali disdica a chi hà la cura di reggere la Santa Madre Chiesa innocente, pia, mansueta, e che sdegnato Dio di così manifesta confidenza in lui, servendosi di tempi impropri, e diversi da quelli che nelle occorrenze di Santa Chiesa si valsero quei Santi Pontefici de' Secoli andati, ci lasci in abbandono, e permetta che ci riduciamo ad una di queste angustie, o ad esser astretti dalla necessità e dall' altrui prepotenza a depor le armi, o a conchiuder anco con esse in mano un' accordo disavantagioso, a ridursi ad un' estrema miseria e languidezza per la lunga febre dell' eccessive spese.

Il cedere al tempo, ed alla necessità fù sempre lodevole, massime d'un Principe savio. *Paulo V.* di felice memoria, intrapreso per causa meramente di Dio a proceder con le armi Spirituali contro i *Veneti*, con fermo proposito d'aggiungervi anco le temporali. Mà finalmente dalla prudenza, e dalla carità lasciò ridursi alle vie più miti, considerando la penuria del danaro, e l'impotenza de' popoli in somministrarne; il pericolo di riempire di *Oltramontani*, e forse di qualche falso dogma l'*Italia*; il timore d'accender una guerra inestinguibile con la perdita della libertà d'Italia; il pensiero di non lasciar involta nelle inimicizie la propria Casa, ed in continui scrupoli e rimorsi di conscienza, di non esser cagione che la Chiesa di Dio patisse per sua colpa qualche notabilissimo danno e diminuzione.

Rivolga, rivolga, *Beat. Padre*, le armi adunate ed i suoi generosi Spiriti alla difesa della pericolante Christianità, ed a rintuzzar l'orgoglio del barbaro *Ottomano*, che già con mio estremo dolore intendo che si incamina verso la *Transilvania* ed *Ungheria*, per opprimere quelle provincie con una tempestissima inondazione. A questa faccia argine il suo magnanimo petto, ed il suo santo zelo, e con generosa emulazione, imitando l'esempio del Gran *Pio II.* suo glorioso Concittadino, deposte le inutili contese col figliolo più diletto, e più benemerito stringa questo e gli altri Principi Christiani in salda unione, e si faccia la Santità Vostra Capo, ed Autore della *santa Lega*. Che più bella occasione di questa per render per tut' i Secoli immortale il suo nome e la sua fama? All' hora se la necessità l'astringesse ad imporre qualche leggiera colletta sopra le Religioni già disfatte di servirsi delle Decime imposte sopra gli Ecclesiastici per sussidio dell' *Imperatore* de' duoi cento milla scudi lasciati dal fù Cardinale *Mazzarino* per la guerra contro il *Turco*, ed anco di restinger la mano alle limosine, farà con più gloria e merito insieme della Santità Vostra fuori di questa sì grande e sì giusta occasione l'applicar ad altr' uso gli assegnamenti sudetti, farà un' aprir un largo campo alla maledicenza, che lasciato il gregge del Signore in abbandono alla voracità del lupo fierissimo d'*Oriente*, si sia voluto dilapidare il Patrimonio di *Christo* per mantenere una picca privata, e meramente temporale, e per impinguare in tal congiuntura la propria borsa.

E giacche l'incidenza m' hà tirato a toccare il punto dell' Elemosine, non voglio tralasciare di rapporre a V. S. il dolore che mi reccano le relazioni di molti Religiosi e Parochi di *Roma*, intorno alle miserie estreme, che provano molte, e molte famiglie poverissime e vergognose. Jo ne tralascio per brevità, mà son certo che intenerirebbe il suo cuore, e provocherianno le sue lagrime, se più pietoso e piu sincero fossi in riferirlo a souvenirle chi è stato preposto alla dispensazione di esse.

E quante volte mi è sovvenuto quel che prima della sua felice esaltazione

ne

ne soleva dirmi la S. V. quando accesa di caritativo zelo deplorava l'esattazioni, che nell' antecedente Pontificato si facevano per gli avanzi di venti milla scudi dell' elemosine, quasi che diceva ella si volesse far creder non esser più proveri in *Roma*, e per ciò fosse lecito metter in *Corbenam* quel che per loro sostentamento si raccoglie dalla pietà de' fideli. Si cavano, come V. B. sà, dall' Officio della *Componenda* i danari dell' elemosine Pontificie, sopra del quale hanno tanto malignato gli Heretici, ed i nostri nimici, non sapendo forse che la *Componenda* altro non è che una specie di Penitenza salutare, che i sommi Pontefici impongono a quelli che ricevono dalla loro autorità alcune grazie per altro non concedibili, per farne poi distribuzione frà i poveri, e per alimentar quelli che abbraccino la nostra santa Religione, e mi raccordo, che il gran *Urbano VIII.* chiamandola borsa sacra de' Papi, era solito dire, che bisognava aprirla con generosità ed amministrala con integrissima fede. Supplico humilimente V. Santità ad avertire che l'istesso s'osservi anco nel suo Pontificato.

L'ufficio della *Componenda* mi chiama a dire qualche cosa di ciò che frà le mie penose vigilie sono andato pensando intorno alla *Dataria* ed agli altri Tribunali. V. B. ben sà, che la più nobile e degna parte che s'ammiri in un Principe, è quello della Beneficenza; V. S. averta che o il soverchio zelo, o la ritrosa, o troppo severa condizione de' suoi Ministri non oscurino in ciò la gloria, rammentandosi anco, che frà i maggiori disavantaggi che si contino ne' Principati elettivi, è quello del campo troppo libero chi lascia a' Ministri di fabricare a costo del servizio del Principe la propria fortuna, come ben seppe rinfacciarlo Papa *Innocente X.* ad uno de' suoi. La buona e la sinistra fama esce per lo più da' famigliari, e Domestici del Principe, ed i famigliari e domestici de' Papi, soleva dire *Urbano VIII.* e tutto il gran Corpo della Romana Corte dalle buone e cattive sodisfazioni della quale si spargono per tutto il mondo voci favorevoli, o pregiudiziali a chi governa. Il tenore, i Cardinali abietti, proveri, avviliti, la Prelatura ozioza e senza stima e rimunerazione; la Nobiltà negletta, i Cortigiani senza speranze, e per voler versar in pochi, e talvolta anche immeritevoli quel che per giustizia distributiva, doverebbe esser repartito frà molti, non sò quali buoni effetti possano produrre. Il lasciar la virtù in abbandono e senza premio non farebbe punto di buon suono in un Principe Ecclesiastico, che deve essergli asilo e benefico Protettore, e massime la S. V. che sù le basi di essa hà sollevata la mole delle sue meritate fortune. Hoggi più che in un' altro tempo abonda *Roma* di Virtuosi in ogni genere di scienze, mà la loro disgrazia li tiene nascosti, perche niuno vuole assumersi 'l carico di porger loro una mano adiutrice con rappresentar i loro talenti a chi può rimunerarli. V. S. che con tanta sua lode cominciò ad accarezzarli, e riconoscerli nel principio del suo Pontificato, conoscerà vantaggio che sarà per derivarle dalla continuazione degli atti della beneficenca di *Mecenate*, allettandoli con la stima, ch' è il più grato alimento della virtù, animandoli con le grazie, provedendoli con gl' impieghi con benefizj, e con pensioni.

Non parlo, Beatissimo Padre, di quelle pensioni, delle quali così alla cieca, e con sì poca discrezione e carità, si caricano hoggi da Ministri di V. S. i Vescovadi, e le Parocchie, a segno che in scandalo di tutto il mondo e con ludibrio si sentono tanti proveri Vescovi, o sottoposti ad interdetti e censure, o ridotti alla mendicità ed alla necessità di farsi d' amorosi Pastori, crudelissimi e voracissimi Lupi, per supplire con la rapacità, e con l'estorzioni all' esorbitantissimo incarico delle pensioni, levando alla necessità estrema di quella povera Vedova, di quel miserabilissimo Gregge Evangelico, quel che sono costretti (oh Dio) a tributare in *Roma* ai comodi, ai lussi,

alle

Appendice de Préces Justificatives: Num. XXXII.

digia, nelle Congregazioni come uno de' Deputati hà procurato di siegare fueltamente i miei sensi in questa materia, e per quello che tocca al tenere abondantemente provista di grano non solo la città di *Roma*, mà anco tutto lo Stato Ecclesiastico, non hò che aggiungere alla mia lunga scrittura fatta di sua Commissione, e presentatale nel bel principio del suo Pontificato.

Se a sudditi non si porge qualche sollievo, vedo irreparabile il loro esterminio. Potrebbe V^a. S^tà. alleggerirli in qualche parte delle gravezze sopra i commestibili, frenare l'insaziabile voracità de' Tesorieri delle Provincie, ed altri Ministri publici, che per far essi le incerte ed i Monopolj vengono con barbara invenzione a render i poveri sudditi non padroni di quello che sopra i loro terreni accolgono con la benedizione di Dio. Riaprire il comercio co' *Veneziani*, cessato dall' interdetto in quà, e questi Sigri non havranno repugnanza si per l'utile vicendevole, si anco perche ne' loro bisogni trovano così pronta la sede Apostolica aggravare i proprj sudditi per sovenirli. Introdurre le Arti in diversi luoghi dello stato, far scala franca i Porti di *Civita Vecchia* e d'*Ancona*, favorir l'arte d'agricoltura, impiegar i sudditi habili ne' governi, nelle cariche e negli Offizj, co' quali mezzi ed ajuti ben presto tornerebbe a ripopolarsi lo Stato, e ad godervisi l'età d'oro con vantaggio anche della Camera.

Negli affari di *Portogallo* havrei da dire molte cose, mà perche sento venir meno lo spirito, e la testa non meno che la mano vacilla, ed anche per non tediar più lungamente la S^tà. V^a, la supplicherò solamente di rivolger l'animo e l'applicazione in una materia di tanta conseguenza, e dopo consigliata con Dio più che cogli huomini combattuti per lo più dalle passioni, risolva ciò che le sarà inspirato dalla sua infinita Sapienza.

Mi trafisse l'animo la poca speranza colla quale lasciò partire da *Roma* il Gentilhuomo *Inglese* speditovi per procurare la promozione dell' abbate d'*Obignie*, soggetto qualificato per nascita, per merito e per bontà, e che havrebbe potuto servire di colonna e saldo appoggio al vacillante Catolicismo d'*Ingilterra*, come un' altro Cardinale *Pole* de' nostri tempi. Sopra di questo havendomi già spinto il mio zelo a supplicar la S^tà. V^a. ad ornar le tempie di quel grand' huomo del Cappello, che indegnamente circonda le mie, e che fin dall' hora offerj di deporre di buon cuore a' suoi santissimi piedi, hora con tutto l'animo le reitero le medesime suppliche, perche dovendo esserle dalla mia vicina morte, frà poche hore, restituito, voglia impiegarlo in parte si degna, anco per levare ai maligni l'occasione di dire che venga destinato alle offerte dell' oro, non alla giustizia del merito, nè al bisogno della nostra religione in quel Regno.

Mi resterebbe a dire qualche cosa intorno alla facilità delle Audienze, che è quella che tien il Principe ben informato d'ogni minuzia del suo Stato, gli facilita il governo; l'assicura dagl' inganni de' Ministri, e gli concilia l'affetto e la venerazione de' popoli. V^a. S^tà. che nel principio del suo Pontificato si propose d'imitar in ciò i lodevoli instituti de' suoi Predecessori, e particolarmente di *Pio V.* e di *Clemente VIII.* saprà ben farne amministrare la continuazione, *interpellantibus faciles praebendo auditus*, perche in alcun tempo mai possa dirsele con la vecchia importuna che sgridava a *Filippo* il Macedone, *si non vis audire, nec regnes*; di questo solo dirò bensì di supplicare la S^tà. V^a, cioè, che si guardi di lasciarsi restringere frà quattro mura, e tener la lontana dalle notizie delle occorrenze del suo Stato, e de' bisogni de' suoi sudditi, perche in un Principe questo è il sommo de' mali. All' hora la giustizia non è più libera; i Ministri non più fideli; i popoli non più governati mà dispersi; il Principe non più amato, nè rispettato; *colligunt*

*post se quatuor vel quinque, atque unam consilium ad decipiendum Imperatorem dicunt quod probandum sit. Imperator qui domi clausus est vera non novit: cogitur hoc tantum facere quod illi loquuntur: facit Judices, quos fieri non oportet: amovet a Republica quos debebat obtinere. Quid plura? bonus, cautus, optimus venditur Imperator*, dicca *Diocleziano*. Non piaccia mai a Dio, che questo habbia a vereficarsi in tempi del felice governo della Stà. Va.



Qui caderebbe in acconcio, il dire qualche cosa circa l'elezzione de' Ministri e Consiglieri, perche sebbene prevale in ciò tal volta la poca fortuna del Principe, ad ogni modo è deciso, che *mala electio est in culpa*, potendosi difficilmente errare, quando s'usino le necessarie diligenze e circospezioni: il prudentissimo giudizio di Va. Stà. rende superfluo qualunque ricordo in questa materia: con tutto ciò non voglio lasciar di supplicarla con San *Gregorio Nazanzieno* ad avvertire, che in quelli che haveranno d'assisterla con l'opera e col consiglio, a reggere il gravissimo peso del Governo, risplendano questi trè segnalati requisiti: *rerum usus, ingens charitas, os liberum.*

Per quello poi che riguarda le cose spirituali, che dovevano esser le prime, quando haveßi dovuto toccarle, non potrei entrarvi senza grave offesa della somma pietà di Vra. Beatne. che sin dal principio della sua assunzione le feci apparir principale oggetto della sua carica pastorale. Con tutto ciò non sarà che bene il rinuovar gli ordini a quelli che sopra intendono alla custodia dell' anima, come anco a' Parochi e Confessori, di tener lontano gli scandali; di frenare la soverchia licenza di peccare; di perseguitare ed estirpare la blasfemia resa pur troppo domestica hoggi nella Plebe; di fare osservare la dovuta riverenza nella Chiesa; *ne Deus iras suas effundat super nos.* Pur troppo si vede hoggi, Beatmo. Padre, conculcata la legge Evangelica, e calpestata alla cieca l'osservanza de' divini precetti: onde molto più giustificatamente deplora il buon san *Cipriano* e sant *Eusebio* Vescovo di Cesarea i nostri corrottissimi tempi, ne' quali *studeant augendo Patrimonium singuli, & obliti quid credentes, aut sub Apostolis ante fecissent, aut semper facere deberent, insatiabili cupiditatis ardore ampliandis facultatibus incumbunt: non in Sacerdotibus religio devota; non in Ministris fides integra; non in operibus misericordia, non in moribus disciplina. Ad decipiendum corda simplicium callide fraudes circumveniendis fratribus subdole voluntates: non jurare tantum temere, sed adhuc etiam pejus peierare.* E che possiamo altro da cause così detestabili aspettare, se non che pessimi e lagrimevoli effetti vaticinati da *Geremia: obscuravit in ira sua Dominus Sion & dejecit de Cœlo gloriam Israël: non est recordatus scabelli pedum ejus in die iræ suæ, sed demersit Dominus omnem decorem Israël & demolitus est omnes sepes ejus:* Sicche possiamo esclamare con San *Policarpo: Bone Deus ad quæ nos tempora reservasti.* Ond' io, afflitto dall' infelicissima constituzione del Mondo, della Christianità, della Religione più che dall' atrocità del mio male, rivolto al mio crocifisso *Gesù* esclamo dal più profondo del cuore: *cupio dissolvi & esse tecum.* E perche già sento mancarmi la lena, lascio la penna ripigliata per la terza e quarta volta, e prostrato supplico la Stà. Va, della sua benedizzione, raccomando alla sua viva e paterna carità l'anima d'un servo suo sommamente devoto, che dovendosi fra poco presentare avanti il Tribunale tremendo, per render conto d'ogni minimo pensiero, è certo, che non haverà voluto ingannar la Stà. Va. con queste sinceriſſime rimostranze, assicuro all' incontro, che nell' altra vita non mancherò di pregare il nostro amoroso Dio, *ut sis longævus supra terram*, che preservi la santa Sede da ogni pericolo, dalla malizia degli adulatori, peste de' Regni e de' Principati: che le conceda *cor docile & sedium suarum assistricem Sapientiam & gratiam specialem*, così alla Santità Vostra, come agli altri suoi Successori, *ut sic transeatis per bona temporalia, ut non amittatis æterna*, e qui non teneris-

Appendice des Piéces justificatives.

ſima venerazione, dando alla S^ta. V^a. l'ultimo adio, abbraccio e bacio i ſuoi ſantiſſimi piedi.

Num. XXXIII.

di Voſtra Santità

Di *Caſale* 17. Giugno 1663.

Humiliſſimo, devotiſſimo, e obligatiſſimo Servo

Cardinal *Sacchetti.*

Num°. XXXIII. Tom. III. pag. 461.

## *Poëme de* Jean Lechander, *Suédois, à l'honneur de la Reine* CHRISTINE, *à Rome en* 1687. (*)

*Salve progenies Regum celſiſſima Princeps,*
*Paucaque cultoris perlege verba tui.*
*Non ego nunc aptus venio qui dicere poſſim*
*Ingentes laudes, Regia Virgo, tuas,*
*Quas tibi vel bello peperit prudentia victrix,*
*Vel pace* Aoniae *cura ſacræque Domûs.*
*Nunc quia, nempè pedes, venio defeſſus & aeger,*
*Pluria tam pelago, quam mala paſſus hume.*
*Aſpera nec comites via ſivit adeſſe Poëtas,*
*Nec præceps cerebro condita liquit iter.*
*Aſt mihi ſi quondam veniant hæc otia, Vatum*
*Ut veterum* Latio *ludere more queam;*
*Aut aliquis ſaltem fuerit mihi carminis uſus,*
*Quam tunc materies hæc erit apta metris.*
*Tunc referam victos* Saxones *atque* Bohemos,
*Occurſans agmen* Cæſareumque *ferox.*
*Tunc* Heſſos, Francos, Weſtphallos & Palatinos,
Helvetiæ *populos, armigeroſque* Suevos,
Cimbros & *quicquid ſuperum præterfluit aequor,*
*Omnia victrici te domuiſſe manu.*
*Maxima quin Patriæ tunc ornamenta renarrem;*
*Urbes, Templa, Scholas, clara Sacella* Themis,
*Quæque vias circa, meliuſque colanda metalla,*
*Regia Majeſtas fecerit ante tua.*
*Tunc vero imprimis gratus venerabor amorem*
*Inſignem veri Numinis ipſe tuum.*
*Et miranda canam ſummi documenta favoris*
*Reginæ in Cives* Pieridumque *choros,*
*Namque tot in Patriam proſtant tua munera gentem,*
*Noverit ut quivis illa referre locus.*

*Ergo*

(*) Copie tirée des *Manuſcritti della Regina di Suezia Tom. XI. Miſcellanea Politi-* & pag. 53. &c.

*Ergo nec ante meo labentur pectora, nec te*
*Hæc ea desistam commemorare prius*
*Quam fiam atque vocer tuæ ingratus ut incola terræ*
*Munera conticeam tanta loquente solo.*
*Nec dubito quin me tanti Regina favoris*
*Alloquio excipias, munificâque manu.*
*Quod superest Domino fundam calidissima vota*
*Pro sempiternâ prosperitate tuâ.*
*Sit corpus vegetum, sit mens tibi lacta vigensque;*
*Sint quæso semper prospera cuncta tibi!*
*Sera sit ista dies quæ te perducat ad astra,*
*O decus, & nostri gloria magna Soli!*

*Sic voveo ac opto*

*Regiæ tuæ Majestatis*
*& laudum tuarum ingentium*

*Subjectissimus cultor ac*
*praco indefessus*

*Ser.* Romæ *d.* 30. *Maji Anno Christi* 1687.

Joannes Lechander, *Nericius Suecus, bonarum literarum studiosus.*

Num. XXXIV. Tome III. pag. 461.



## *Lettre du Docteur* Esberg *au Pape* Innocent XII. *pour se faire Catholique-Romain.* (*)

Sanctissime Pater *Innocenti Duodecime*, Pontifex Optime Maxime, Domine clementissime.

*Vestræ Sanctitati, per manus illustris ac nobilissimi Domini* Andreæ Galdenblad *beatæ Reginæ* Christinæ, *Secretarii supplices literas dedi, quas spero ad Vestræ Sanditatis manus perveniſſe. Secundas superadde, ut, si fortè, quod haud rarò contigit, in tanto itinere, aberraverint aut interceptæ fuerint, obiter ex his Sanctitas Vestra desiderta meo clementissimè percipiat & recognoscat. Sum Stipendiarius Potentissimi ac Serenissimi Regis* Sueciæ, *ad studium Theologiæ paulò accuratius tractandum, cum aliis quinque Viris, quos maximè idoneos censuit, ante tres annos delectus. Quâ dexteritate ac fide nullis præjudiciis impedita meis partibus defunctus sim, jam ex ipso eventu Vestra Sanctitas facilè dijudicare potest. Ipse etenim post accuratum omnium Controversiarum examen, & ante annum & quod excurrit collatos honores, nunc me in Catholicæ Ecclesiæ unionem recipiendum sisto, quam olim fallam, nunc autem Spiritûs Sancti gratiâ illuminatus verissimam esse cognovi. Cæterum librorum aviditate seductus, majorem in illis commendis domumque deferendis*

(*) Copie tirée des mêmes *Miscellanea Politica* pag. 55. &c.

Appendice de Pièces Justificatives.

Num. XXXIV.

*rendis collocavi pecuniarum summam, quam ut facultates hic peregrè residuæ, mihi sufficiant, ad contractum ex alienum rependendum, nec prius locum hunc commutare vel deceat vel liceat, antequam expensa creditoribus fuerit relata. Quam ob rem ad Vestram Sanctitatem confugio & supplex rogo, dignetur propter* Jesum Christum, *cujus Vicariatum gerit, me trecentorum Scutorum summâ, ex hâc servitute redimere, ut libertati vindicatus, protinùs publicam Catholicæ Fidei professionem exhibere, & me totum ad Sanctissimi Patris laudes & encomia revocare & referre possim. Deus ter Optimus Maximus Sanctissimum Patrem jubeat Ecclesiæ, cui dudum rarâ & vix imitabili innocentiâ & sanctitate prælùxit, ac præfuit, diù salvum & incolumem superesse, mihique suo subjectissimo clienti prodesse, & nomen ejus, post fata, quæ Deus diù differat, Sanctorum matriculæ & fastis ſeræ posteritati piè adorandum inscribere & inserere sic supplici & devoto vectore voveo,*

*Sanctissimi Patris*

*Domini mei clementissimi*

Giſſæ Hassorum
*d. 7. Maji St. nov.*
*Anno* 1692.

*Subjectissimus cultor*
Joannes Esbergius
*S. S. Theologiæ Doctor* (*).

Num°. XXXV. Tom. III. pag. 491.

## *Lettre de l'Empereur* Léopold *à la Reine en* 1676. (†)

*Serenissima Regina Domina Soror charissima. Quid interpositionis meæ Majestas Vestra pro rebus suis atque rationibus, hoc bello adversus* Sueciæ *Regem vigente, salvandis conservandisque, admodum desideret, non solùm ex ejusdem literis 23. Maji proximè præterlapsi amantissimè scriptis, sed ex vivâ etiam* Nuntii *apud Aulam hanc Apostolici repræsentatione mihi, nomine Sanctitatis suæ, factâ, eò quidem libentiùs intellexi, quod occasionem indè nactus sim reipsâ probandi, quanti Majestatem Vestram semper fecerim, quantumque me eidem debere existimem; & efficiam sanè in hoc ejus desiderio cum reipsâ apud meos, tum officiis apud Confœderatos belli Socios, ut porrò cognoscat, se me propter insignia planè erga me Domumque meam merita, atque officia sua sibi habere ac semper habiturum esse prænensissimum, prout eidem Majestati Vestræ meos super hâc re sensus Reverendissimus Dominus Cardinalis* Pius *pluribus explicabit: cui ut in iis benevolas aures plenamque fidem præbeat, amanter postulo: & quod reliquum est, Majestatem Vestram Divinæ tutelæ ad longævam incolumitatem ac prosperitatem animitùs commendo.* Neostadii *25. Junii* 1676. *&c.*

(*) On n'a pas lieu de douter de l'autenticité de cette Lettre, quoiqu'elle n'ait été écrite que trois ans après la mort de la Reine. Son Secretaire *Galdenblad* a ramassé ses Manuscrits, & nous y avons trouvé d'autres Piéces pareilles, même de la composition de *Galdenblad*, après l'année 1689, que *Christine* mourut à *Rome*; dont nous nous sommes aussi servi par occasion.

(†) La Copie de ces deux Lettres est tirée des *Manuscritti della Regina di Suezia, Lettere & Diversi* pag. 231. &c.

Le-

## *Lettre du même Empereur au Cardinal Pio, de la même date.*

Leopoldus *Imperator &c. Benevole. Reverendiſſimam Paternitatem Veſtram haud celamus, Sereniſſimam & Potentiſſimam* Sueciæ *Reginam* Chriſtinam Alexandram *cum prævideret, vigente inter nos, Confœderatoſque noſtros adverſus* Sueciæ *Regem bello, rebus ad illam ſpectantibus, atque in ſuſtentationem ſuam deputatis, gravia imminere poſſe detrimenta, primùm quidem in propriâ perſonâ* Hamburgum, *ut illis propior eſſet, proficiſci conſtituiſſe, ac eum in finem literas liberi paſſûs, ſeu ſalvi conductûs, à nobis petiiſſe, ac poſtea earundem rerum ſuarum ac rationum indemnitatem cum per literas proprias ad nos datas, tum per Sanctitatem etiam ſuam Reverendiſſimumque Dominum Cardinalem* Alterium, *mediante Nuntio Apoſtolico ad Aulam noſtram reſidente magnoperè commendaſſe: Et ſicut quidem pro fraternâ noſtrâ erga dictam Serenitatem ſuam benevolentiâ atque amicitiâ, non ſolùm pro ejuſdem Aulicis* Hamburgum *præceſſuris, patentes illicò literas liberi paſſûs expedivimus, ſed inſuper etiam Circulis Imperialibus, per quos ipſam in dicto ſuo itinere tranſire contingeret, reſcripſimus, ut illam illàc tranſituram omni cultu atque aſſiſtentiâ proſequerentur; ita hodiernis etiam literis cum Militiæ noſtræ in iis partibus agenti, Commiſſariiſque noſtris* Bremam *deputatis injunximus, ut quoad ejus fieri poterit. Serenitatis Suæ res atque rationes intactas ſalvaſque ſervent, tum Fœderatos etiam noſtros* Daniæ *Regem, Electoremque* Brandemburgicum, *Epiſcopumque item* Monaſterienſem, *ac Duces* Brunſwicenſes *ſollicitè requiſivimus, ut id ſuis pariter exercitibus efficaciter demandent. Et requirimus proindè Paternitatem Veſtram Reverendiſſimam biſce benevolè, ut cum reſponſorias literas noſtras hîc cum copiis ſuis adjunctas (quippe in quibus nos quoad hæc ad uberiorem Reverendiſſimæ Paternitatis Veſtræ explicationem referimus) ſingulas ſuis locis convenienter eſt exhibitura, efficiat ut indè noſtram, quanti facimus cum Paternæ recommendationes Sanctitatis ſuæ, tum meritorum & officioſæ requiſitionis Sereniſſimæ illius Reginæ æſtimationem intelligant & agnoſcant.*

*Cæterùm verò etiam quantùm Serenitatis Suæ intentionem* Hamburgum *proficiſcendi ibidemque commorandi attinet, eîdem à Reverendiſſimâ Paternitate Veſtrâ ſimul repreſentari velimus, quam ſua ibidem ſubſiſtentia rebus ſuis contraria potiùs, quàm proficua ſit futura. Cum enim ad ejuſmodi Emporia boſtilibus Nationibus acceſſus ita interdici præcludique nequeat, ut non ſæpiùs boſtilis factionis homines clanculùm immurentur, facilè conjectu eſt, eos tunc Serenitatem Suam eſſe ambituros, quos ſi admiſerit, ſe parti noſtræ meritò reddet ſuſpectam, imò & Confœderatos noſtros rebus ſuis faciet odioſos: ſi verò repulerit, haud minùs Coronam* Sueciæ, *undè ſuſtentationem illam habet, ſibi averſam redditura, ut proindè multò conſultiùs cum ſibi, tum dictis rebus atque rationibus videatur, ut hoc quidem rerum ſtatu* Romæ *potiùs permaneat, aut ſaltem alium quendam ſibi ſubſiſtentiæ locum deligat, qui prædictis reflexionibus minùs ſit obnoxius. Quod monitum ex ſincero fraternove corde profectum Serenitatem Suam boni etiam conſulturam eſſe omninò confidimus. Qui, quod ſupereſt &c.* Neoſtadii 25. *Junii* 1676.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XXXVI.

Numº. XXXVI. Tome IV. pag. 23.

# *Conſeil de l'Abbé* Bourdelot *conſulté ſur la ſanté de la Reine* CHRISTINE (*).

Conſilium pro tuendâ valetudine Sereniſſimæ Reginæ.

*Etſi videatur eſſe ſupervacaneum jam profligati morbi hiſtoriam in medium referre coram Sereniſſimâ Reginâ Virisque Medicis, qui ipſius valetudini redintegrandæ operam dederunt, referendam tamen eſſe putavi, aut quia minùs accuratè antehàc fuerit enarrata, aut fortè nunquam ſcripto mandata. Itaque ex re eſſe omninò arbitror, ſi à me conſcribatur diligenter morbus ille diuturnus, quem feliciuſne dicam magis ex arte fuerim adortus, & cujus præſidiis Medicis facilius ceſſerit, ita etiam ut ſi denuò Sereniſſima Regina recidivam pateretur, quod abſit, vel aliis Medicis uteretur quàm qui nunc adſunt, inter illos poſſet conſtare de illius temperamento, variâ partium intemperie, humorum indole, morboſiſque ſymptomatibus quæ illam exercuerunt.*

*Sereniſſima Regina temperamento calido & ſicco ferviditſimis humoribus, acri ingenio prædita, vigiliis, curis, & improbo labore calorem & ſiccitatem partium ſic adauxit, ut illæ qualitates naturæ modum exceſſerint, nec non etiam pravis eduliis tantam humorum ſarcinam collegit, ut corpus evaſerit in cacochymum & dyſcraton, undè omnium ferè functionum læſio: ruit enim primùm appetitus, neque ulteriùs vigere poterat, quod (cum alvina regio multo humore atrabilari ſcateret) ejus portio in ventriculum reflua ſic ipſum infecit, ut officii tæderet. Alvus erat pigra cum aridiſſimis excrementis, calore nempe uſtulatorio omne humidum depopulanti: palmo cordis laborabat, à tetro halitu humoris atrabilarii, putris, in cavis hepatis contenti: deliquium animi patiebatur, dum erat inſignis gradus putredinis, humoris cor ferientis malignâ ſuâ exſpiratione, quæ etiam exſpiratio dum appelleret ad cerebri membranas, vigilias, curas & mœrorem inducebat: & acerbiſſimis doloribus in hypochondrio ſiniſtro torquebatur, qui acrimoniam & uredinem humoris eo loci contenti denotabant. Sed & totum corpus occupabat ille humor, quod colligere erat ex atris cataminiis, & ex nigro ſanguine, à quo tanquam ab atramento, nigreſcebant induſia, ſi quandò vulnus aliquod leve, ab aſſiculâ cuti fuiſſet inflictum, gingivæ ipſæ putres, laxæ, nigro ſanguine turgidæ, humorum caracterem & morem ſatis ſuperque teſtabantur: ſicut tempus (antequàm prodirent ipſa menſtrua) per octiduum laborioſum & febrile: aderat perpetua eaque ſpontanea corporis laſſitudo, quæ ſingula loquebantur inſignem corporis cachexiam, quæ ut nullum ſinebat diem abire immunem à febre, quem non etiam feciſſet terrificum aliquo ſymptomate calamitoſo, puta, animi deliquio, vel motu corporis convulſivo; ſic ab annis ſeptem omnia erant in perniciem valetudinis Sereniſſimæ Reginæ comparata, ut febris, quæ vix intermittebat, ſic ferè omne humidum in corpore ſicciſſimo & calidiſſimo depopulatâ, ita ut quæ erat hectica cum cachexiâ, jam ad ſecundum gradum perveniſſe videretur; Impotentia illa dormiendi, proſtratus ille appetitus, ſumma virium imbecillitas, tanta denique rerum omnium calamitas me terruit, ita ut ferè ſatiùs duxerim, ſi manus*

*ab*

(*) Ce Manuſcrit a été acheté à l'encan que Madame *Meibom* fit faire à la *Haye* 1752. au mois de Juillet, des Manuſcrits de feu ſon Mari.

*ab opere tanto abſtinerem; ſed ut vidi Sereniſſimam Reginam eſſe bono animo, conſilii Medici capacem, & quæ ſtrenuè ſanitatis redintegrationi vellet incumbere, tantus fuit auſus, ut nec intemperiei altiſſimæ, nec tot malè feriatis ſymptomatis, neque tantæ morbi perennitati cedendum eſſe crediderim, neque etiam omnia adeò conclamata putavi, quin ea poſſint intra annum emendari, reſarciri, & in integrum reſtitui.*

*His itaque artibus contumaciſſimum morbum gnaviter aggreſſus ſum, victum præſcripſi, qui corpus refrigeraret & humectaret, bonoſque ſuccos pravorum in locum reponerent, cibos propoſui euchymos & eupeptos, elixos potiùs quàm aſſos, ita ut oſſis plurimùm uteretur, abſtineret omninò à ſalſis, piperatis, fumo induratis, butyroſis & pinguibus, multo potu ſe proliueret, vel algidæ, aut decoctorum contemperantium, quæ cum pomis, limonibus, malis aurantiis & ſyrupis convenientibus conficienda curavi; addidi plerumque hordeum & ſemina 4 frigida majora contuſa. Subſtitui etiam decoctum aqueum carnis vitulinæ, cum cryſtallo minerali ad aliquot grana diluto: Curavi bis in hebdomade, ut alvus blando enemate ſolveretur, & ſemel in menſe duceretur ſanguis ad ℥viii, quàm fuerit ille retorridus niger & piceus omnes teſtabuntur; ſed cujus conditionis fuerint humores educti cathartico ſemel in menſe aſſumto vix credibile eſt, ita nigri, ita acres, ut argenteæ pelvi ferruginem, plumbeumque colorem ſtatim inurerent, ſed ita ſævi, ut torminibus atrociſſimis inteſtina cruciarent, anumque dilaniarent, ad quæ ſedanda, potus plurimus decocti hordei, aquæ vitulinæ, vel emulſionum fuit inſtitutus: Hiſce præſidiis, temporibus ſolitis, vel crebriùs in uſum revocatis, factum eſt, ut poſt quatuor menſes deſævire & miteſcere viſa fuerint, quæ graviſſima erant ſymptomata, non amplius ab eo tempore deliquit animo Regina, jamque labra, quæ fuerant ſicca & fiſſa, cutis quæ fuerat aſpera & lentiginoſa novam mollitudinem ſibi comparabant, humoribus benigniorem indolem induentibus, neque recurrebat pro more lateris ille dolor importunus, recreatiſque, ab aſſumtis eduliis cum appetitu, facultatibus, ſomnus unâ vel alterâ horâ longior factus & pacatior (naturæ in gratiam redeuntis ſignum) ejus vires mirum in modum refocillabat, jam victoria partes ipſius naturæ ſequi videbatur, ſed ut boſtis ille infenſiſſimus jam fuſus fugatuſque penitùs deleretur, ferro ſeu chalybe, medicatas aquas ſingulis diebus manè bauriendas confecimus, quæ ponderе ſuo latebras omnes meſenterii & lienis penetrarent, vi ecphractica vias obductas ſolverent, & humorem aduſtum & contumacem præpararent & edomarent. Hoc præſidii genus bonis omnibus fuit inſtitutum, humores enim mitiores facti, corpuſque magis εὐροῦν & meabile omni ſaburræ everrendæ anſam præbuerunt, catharticis ſæviùs repetitis.*

*Sic Sereniſſima Regina ab omni humorum colluvie liberata, quæ antè languida, ſpontaneis laſſitudinibus continebatur, mox vegeta, & absque ullo anhelitu, ut ſolebat, labori vel maximo indulgere cœpit; ſed inter præſidia, quod omne punctum tulit, fuit Balneum aquæ tepidæ, quod ſæpiùs ingreſſa, & per plures horas tantæ benigni humoris ſyrrhoe totum corpus perfudit, ut cuti mollitudinem nativam cum εὐχροΐα redonaverit, ſomnum ad naturales leges revocaverit, & ventriculum ſuæ ditioni penitùs reddiderit: Sanguis interea frequenti præſertim phlebotomiâ frugi factus, in ipſis cataminiis minimè niger, ut apparebat antea, ſed floridus vividuſque conſpectus eſt, & poſt annum ita mitis fuit & blandus, ut nulla tormina vel dolores, nullos cordis palmos, nullos in toto corpore motus ſpaſmo tremulos excitaret. Sic Sereniſſima Regina intra annum reſtituta eſt ſanitati, quâ omninò inculpata utebatur; ter enim in die comedebat, ita ut non appetitus eſſet ſed fames, egerebat liberrimè, ſomnus erat placidus & longus, mens hilaris & labor indefeſſus, cum corporis euφυΐα & coloris ſuavitate, tantaque fuit corporis εὐεξία & alacritas per tres aut quatuor menſes, ut equitationi aliiſque laboribus indulgens de valetudine non modò contenderet cum validioribus, verùm etiam illos ſuperaret: cum ecce menſe Aprili, die decimâ quintâ, cataminiis juſtâ periodo fluentibus, apparuit febricula cum exacerbationibus ſub veſperam redeuntibus, cum capitis dolore, laſſitudine*

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XXXVI.

& dolore punctorio in hypochondrio sinistro, illæ exacerbationes non cum horrore aut rigore, sed cum intolerabili ardore urinæ ingruebant, erantque graviores diebus imparibus, ita ut aliquandò vomitu, vigiliis, angustiâ, & palmo cordis, nec non linguæ aridilate & asperitate fuerint insignes, ab exacerbatione verò sic remissa erat febricula, ut nullas præter sphygmicam, quæ erat irritata, facultates læderet, ita enim vires & appetitus valebant, ut omni genere ciborum uteretur, & pilâ lusoriâ corpus exerceret, sed videbatur à prandio febris aliquantulùm augeri & ab exercitatione concitabantur spiritus, ita ut acerbiùs sub vesperam reduplicatione corriperetur: febris erat tertiana duplex continua, ad quam expugnandam dieta parcior seu tenuis eaque refrigerans & humectans in usum fuit revocata, phlebotomia fuit quater repetita & aliquot clysteres injecti, post 14um. diem deficientibus exacerbationibus propinavimus catharticum ex cassiæ extract. ℥ß sennæ oriental. ℥j Rhei elect. ℥ß, devorato bolo, tanta fuit atræ bilis retorridæ, acris, mox lucidæ, & viscosæ per inferiora evacuatio, absque seri vel bilis mixturâ, ut omnes mirarentur: sed à catharsi commotio quædam febrilis suborta est cum pulsu non magno quidem sed celeri & crebro, cum calore acri & sicco per habitum corporis diffuso, cum vultûs pallore & virium imbecillitate, nec non cordis palmo frequenti; suspicio fuit plurimam atram bilem superstitem in cavis hepatis & lienis, à catharsi commotam, hanc tragœdiam movere. Sanctum itaque fuit ut humor ille acer & ferus demulceretur, bordeatis emulsionibusque cum seminibus frigidis & ipso semine papaveris albi contusis & immixtis: injicerentur quoque clysteres, emolliendis intestinis subducendisque humoribus idonei, ut illi quâ daretur portâ ruerent, præcepimus etiam ut ægra penitùs abstineret à cœnâ, & ut somno & quieti sese committeret. Itaque ubi visus est humor tepuisse beneficio dictæ præsidiorumque à nobis præscriptorum, de epicatharsi cogitavimus, cujus operâ multa bilis atra ejusdem indolis ac prior subducta est, sed sub finem sparsâ bile porraced & aeruginosâ, ab hoc assumto solutivo recruduit aliquantulùm morbus, commotis nempè fervidissimis, ne dicam igneis spiritibus, in corpore calidissimis visceribus prædito, sed multo potu & quiete æstus ille desæviit, maximè potu aquæ chalybeatæ manè ad cyathos sex propinatæ. Quantùm profuerit aqua illa medicata vix credibile est. Corpori enim toti blandum calorem induxit, calorem febrilem magnâ ex parte extinxit, tum facultate suâ frigidâ cum etiam stegnaticâ & gravi quibus datur humores sursùm vergentes coërcere ipsisque frenum injicere, sed præsertim facultate solutivâ, quâ valet, multam bilem flavam meramque per inferiora deturbare, indè apyrexia. Sublato enim fomite quomodò potest incendium febrile supereſſe? Sed si quod sit empyrema ipsis partibus inustum, spes est fore à balneo tepidæ dilutum & deletum iri. Spirituum enim fluctus componit, humorum æstum sedat, partesque ipsas (vel marasmo laborantes) contemperando suo nectare vivifico in integrum restituit; hoc præsidii genus commendo, cui nec metas pono nec tempora, erit enim illud semper opportunum, potestque suis viribus dirutam valetudinem renovare, modò cætera conspirent, maximè victûs ratio, præscripta juxta leges Medicas, habitâ ratione temperamenti, constitutionis, & morborum ante actorum, quæ, si negligatur, recidiva frequens hecticam febrem minatur.

Itaque Serenissima Regina sibi prospiciet Medicis præsidiis, statis temporibus administratis, perpetuamque hanc servabit vivendi legem. Sit aër temperatus, frigidus potiùs quàm calidus, sed nec humidum improbamus, qui habet rationem balnei, corporibus ἀραιοσαρκοτάτοις increassandis, tenuioribusque spiritibus infringendis aptissimum, eam ob rem frequentem pedum lotionem in tepidâ, mox in algidâ probavi, sed improbavi focum perennem, aut quem suis oculis intentoque animo contempletur, aut ad quem propiùs accedat, invehit enim ingens siccitatem & spiritus incendit, quâ de causâ, ut ipse umbra est salubberrima, sic sol flammeis suis radiis est infensissimus. Potus sit plurimus aquæ pluviæ, vel fontanæ, ptisanæ vel limonatæ, vel decocti fructuum salubrium, vel aquæ vitulinæ. Copiosus enim potus

Appendice de Pièces Justificatives.

Num. XXXVI.

*tas maximè frigidus & nivatus æquè ipsi convenit acsi febricitaret. Cibis utatur eucbymis & eupeptis, elixis potiùs quàm assis, multâ ossâ, fructibus, ut fragis, pomis, pyris, malis aurantiis & aliis ejusmodi, qui valiùl sunt refrigerando & humectando, nec bilem generant; sed abstineat à salsis, piperatis, & fumo induratis, frixis, recoctis, & à malis oleribus, putà allio, brassicâ, & cæteris quæ caput tentant; levior sit cœna prandio, sed jentaculum sumat. Cum enim multùm laboret, fames non est toleranda, lac pressum & caseum recentem non improbamus, sed butyrum & lac cane pejora sunt & angue, ut sunt bellaria multo saccharo condita & amigdalæ quæ omnia in bilem illicò faceseunt.*

*Somnus nocturnus laudabilis est, sed & diurnus juvat, si quandò vigiliæ nocturnæ præcesserint, debet esse longus & placidus: Et ut liberè loquar, si septem horarum somnum sibi negaverit, tandem aliquandò conqueretur natura de genii defraudatione.*

*Vices gerit somni quies, itaque quàm poterit à labore & agitatione corporis incessuque celeri abstineat; motus enim vehementior artus fatigat, vires frangit, spiritus inflammat & resolvit, bilem concitat & auget, & totum corpus impensiùs exsiccat, undè posteà anxietas, & appetitûs dejectio, innumeraque anteà nobis in medium allata symptomata.*

*Curis & ängoribus animi careat, necnon mœrore & tristitiâ. Illa enim animi pathemata humores recoquunt, & quemadmodùm ira bilem agitat & intendit, sic curæ graves in viscerum officinis illam adurunt, idem præstant intemperata studia quæ ad oblectamentum reperta sunt, sed huic incendio tranquillitas animi & hilaritas opem ferunt.*

*Si hæc singula observaverit Serenissima Regina, tum demùm si alvus respondeat bis aut semel in die, neque restrimenta sint arida, cataminia fluant solitis temporibus, ut par est, quanta & qualia administratis per vices remediis mox proponendis, sanitate usura est omnibus numeris absolutâ, quæ poterit in athleticam evadere.*

*Proponenda remedia ita facilia sunt & ad naturam accommodata, ut ipsa etiam possint esse in deliciis. Nam quid jucundius balneo? Phlebotomia verò, quæ semel in mense vel alternis mensibus est celebranda, ab ipsâ Reginâ desideratur, neque grave est incommodum, si illam enema præcedat, eamque sequatur catharsis blanda, à nobis laudata, quæ repetenda est quater in anno, post catharsin aqua minoralis facilia ex limaturâ chalybis, quæ insipida est & inodora, quæ alvum solvit, ardorem extinguit, appetitum acuit & somnum conciliat, nullis nominibus est respuenda.*

*Omnis ferè medendi ars in hisce præsidiis pro tuendâ Serenissimæ Reginæ valetudine videtur esse posita, in his facilitandis omnes Medici ad unum consentiunt. Itaque si Serenissima Regina erit vel mediocriter obsequens, nullum tantæ valetudinis video periculum; si verò negligentiùs se gerat in usu remediorum & victûs lege, succrescatque morbosa intemperies, humorumque præter naturam collectorum sarcina, symptomata, quæ hactenùs fuere profligata, brevi denuò prodibunt in medium, & ab illis expedire sese non poterit, nisi, tanquam ad sacram ancboram, confugiat ad aquas minerales validissimas, quæ possunt humores altiùs insitos subducere, partes detergere, viscera ipsa penitissimè refrigerare, quales sunt* Spadenses, Arvernæ, Saumionenses, Nivernenses, *atque etiam* Forgenses. *Curabo interea ut ex Gallia huc adducantur, scilicet, ut quæ ex illis tantæ navigationi ferendæ poterunt esse pares, in usum possint revocari. Tutius esset ut ægri ex ipsâ scaturigine aquas illas bauriront: illic enim omnibus virtutibus, quas habent à naturâ præstantissimas, sunt instructissimæ, neque hic carent spiritibus suis, qui intra paucos dies resolvuntur & evanescunt; sed non hæreo in hoc consilio proponendo. Non potest enim Serenissima Regina se ad hoc iter accingere, meliùs itaque sibi consulet Serenissima Regina si conservandæ valetudini studeat, vivendi legem præsidiaque Medica probet, iisque utatur; quod si fecerit, longævitate sibi vitam tranquillam & gratam, nobis verò gloriam largietur nunquam intermorituram.*

Appendice de Pièces Justificatives.

*Itaque ut Medici & ut clientes obsequentissimi non modò ex officio consilium propo-nimus, sed ut supplices precamur, ut sedulò velit studere sanitati.*

BOURDELOT.

Num. XXXVII.

Num°. XXXVII. Tome IV.

# *Lettre de* Vinunce *à* Filicaia *à la Reine* CHRISTINE (*).

Sacræ ac Regiæ Majestati CHRISTINÆ Suecorum Reginæ

*Vinuntius à Filicaia* felicitatem!

*Dubitanti mihi, an tenue hoc ingenii mei specimen Sacræ ac Regiæ Tuæ Majestati exhiberem, & intercedebat ipsa doni exilitas, quominus accenderem, & animum dabat egregia humanitas, quâ se lucubratiunculis hisce meis non indelectatam frequens hic fama percrebuit. Verùm quid ego audaci obsequio in officiosam modestiam oppono? Irreligiosum profectò sit, ne dicam impudens, me quamquam vulgaris famæ hominem hæc Tibi studia non mancipare, in cujus leges, ut Regnum longè nobilius assequere, quàm quo Te ultrò abdicasti, ipsa jampridem animorum, Literarumque Respublica sponte juravit. Habe itaque, Sapientissima Regina, in hoc perquam tenui munusculo obsequii erga Te mei significationem amplissimam, & si quam splendidæ ambitioni veniam das, patere meas quoque literulas ad Te confugientes novo famulitii genere in Tua planè admirabilis inauditæque sapientiæ clientelam committi. Videbis hîc* Christinæ *pietatis ac fortitudinis exempla non sanè pauca: Videbis excelsæ Tuæ mentis imaginem in aliis adumbratam, & in tot Principum Virorum laudibus tuas agnosces. Nam quid per Deum immortalem in toto Orbe terrarum tam eximium, tam sanctum ac religiosum est, Virtutumque genere omni abundè instructum atque refertum, quod non tam tui simile, quàm tuum prorsus ad peculiare non videatur? sed quò ego felici errore in laudes tuas diverti! Pulcherrimam temeritatem silentio redimendam puto. Ceterùm quod ad me attinet, ut mihi meisque Musis, qualescunque eæ sint, ignoscas ac faveas, ad Regios pedes provolutus enixè obsecro. Vive diù sospes ac felix ad Orthodoxæ Fidei tutelam, ad præsidium Literarum, ad nostri Seculi ornamentum atque amplitudinem, ad Futurorum exemplar ac specimen!*

Florentiæ *pridie Idus quintilis MDCLXXXIV.*

(*) Copie tirée des *Miscellanea Politica* des Mſc. de la Reine *Chriſtine* pag. 221.

Num.

Num°. XXXVIII. Tome IV. pag. 5.

Num. XXXVIII.

# *L'Ordonnance des Piéces, consistant en huit Tableaux, en un Dialogue & en deux Sérénades, dont la Reine* CHRISTINE *avoit formé l'esquisse à l'Abbé* Guidi. (*)

*Premier Tableau.*

La Beauté représentée dans un magnifique Palais, couchée dans un superbe Lit, représentant une Accouchée, qui vient d'accoucher de deux petits Amours, qui doivent être représentés comme étant de différent sexe, entourés des Graces occupées autour d'eux de la maniére que le sont les Femmes autour des enfans nouveaux nés. L'Espérance qui allaitte ces deux Amours.

*Second Tableau.*

L'Espérance les ayant nourris, & étant devenus grands entre ses mains, elle les conduit à la Fidélité, & les unit à jamais.

*Troisiéme Tableau.*

La Fortune leur fournit des ennemis à combattre, qui sont l'Envie, la Jalousie, la Calomnie, le Tems; & ils sont représentés victorieux de tous ces ennemis.

*Quatriéme Tableau.*

Ils sont représentés dans un état heureux de jouïssance, dans une agréable solitude, où ils sont contens & satisfaits l'un de l'autre.

*Cinquiéme Tableau.*

Ils sont représentés dans un état d'absence, accompagnés de tout ce qu'elle a de cruel; leur crainte, leurs soupçons, leur douleur & leur tendresse s'expriment par leurs larmes.

*Sixiéme Tableau.*

La Fortune, après leur avoir suscité tant d'ennemis, qu'ils ont combattus & vaincus, semble faire la paix avec eux, & vient se présenter accompagnée de l'Ambition, qui leur offre tout ce que le Monde a de précieux, d'éclatant & de grand, & témoigne vouloir leur en faire présent; mais ils le reçoivent avec un mépris & un dédain qui fait voir qu'ils comptent pour rien tout le reste du Monde.

*Septiéme Tableau.*

Ils sont représentés sur un Char de triomphe, où ils traînent après eux tous leurs ennemis enchaînés, avec une grande pompe.

*Huitiéme Tableau.*

Ils entrent enfin au Temple de l'Amour, & sont couronnés de sa main.

(*) Copie tirée des *Manuscritti della Regina di Suezia* Tom. XIII. *Miscellanea Academica* pag. 1. &c.

Appendice de Pièces Justificatives.

Num. XXXVIII.

*Il Dialogo dei due Amanti, mi pare, che riuscirebbe assai bene se si facesse cantare in questi sensi.*

„ *Damone* dimandando dice a *Clori*; in che hai passate le hore di questo
„ giorno? hai penfato a me? tenè sei ricordata con quella tenerezza, e
„ con quell' amore che merita la mia fedel' e lunga servitù dell' amor
„ mio? hai visto nessuno che più di me ti piacesse? dimmi se di quanti t'a-
„ dorano vi è chi sia quanto me innamorato? Ah! ch' esser non può, e
„ sò per mia gloria che i tuoi begli occhi sdegnano arder gli altrui cuori
„ del bel fuoco ond'io solo mi consumo, e che non vi è chi possa farti
„ veder quel che mille volte hai visto negl' innamorati occhi miei.

„ *Clori* risponde dice: che hà passate le hore in pensar con amor, e
„ tenerezza al suo *Damone*, che quanto vede, quanto sente, ed ode, tut-
„ to non serve ad altro che ad innamorarla più di *Damone*, che non sà
„ d'esser amata d'altri, nè può, nè vuol amar mai altri.

„ *Damone* la ringrazia, si duole d'amarla, e vederla si poco, dice, che
„ non sarà mai sazio nè d'amarla, nè di vederla, che vorrebbe poter mi-
„ rarla con tanti occhi quante stelle sono in Cielo (*) e desidera d'haver
„ altri tanti cuori con che adorarla sempre.

„ *Clori* risponde: che le basta il cuor di *Damone*, che lo stima più che
„ tutte le fortune del mondo, e che vede scolpite ne' cari occhi suoi
„ più felicità di quante possono mai piovere dal Cielo ai più contenti e
„ felici mortali. In questo punto deve cominciar la sinfonia.

*Serenata*
*Sinfonia*

„ *Amore* - - - - - Soprano
„ *Clori* - - - - - Donna, o Soprano
„ *Damone* - - - - Soprano
„ *Il Tempo* - - - - Basso.
„ *La Ragione* - - - Tenore
„ *La Fortuna* - - - Contralto

„ *Madrigale* { Coro di Cortigiani } di voci pari Contralto, Tenore,
Coro di Filosofi } e Basso.
Coro d'Amanti } a trè Soprani.

„ Tutto il resto stile recitativo, patetico tramezzato con arie gravi, e
„ patetiche.

„ *Il Tempo* fà una specie di Prologo, che serve d'introduzione, risve-
„ gliando il popolo, l'invita ad ascoltar la serenata.

„ *L'Amore*, il *Tempo*, e la *Fortuna* contrastando co' loro seguaci inan-
„ zi al Tribunal della Ragione ogn' uno adduce le sue prerogative e ragioni.

„ *L'Amore* rimprovera agli Amanti le felicità che hà fatto loro godere,
gli Amanti si dolgono di quanto egli hà fatto loro soffrire.

„ La *fortuna* rimprovera ai Cortigiani le sue grazie, all' incontro loro
„ si dolgono della sua iniquità ed ingiustizia.

„ *Il Tempo* si lamenta d'esser mal speso da' Filosofi; questi si dolgono
„ della

(*) La lettre de la Reine à *Luc Holstenius* en 1637. explique ce sujet. Voyez ci-dessus Tome IV. pag. 3.

„ della sua brevità, che a loro sì rapido e veloce sene fugge, dove agli altri pare sì lungo, e sì noioso &c.

„ La *Ragione* consiglia agli Amanti l'oblio, ai Cortigiani il disingarno, „ ed ai Filosofi la pazienza, dicendo, che bisogna usar bene del presente, e non inquietarsi troppo nè del passato, nè dell' avvenire.

„ I *Filosofi* ed i Cortigiani ubbediscono ai decreti della *Ragione*; mà gli „ Amanti protestano, che non possono ubbedire.

„ La *Ragione*, il *Tempo*, e la *Fortuna* procurano di renderli capaci.

„ La *Ragione* promette gloria, fama e quiete a chi vince l'*Amore*; la *for-* „ *tuna*, grandezze, tesori &c.

„ Il *Tempo* promette i suoi rimedj, e si vanta d'esser il vero Medico che „ guarisce tutt' i mali, e particolarmente quelli d'*Amore*, adducendo histo- „ rie e favole per provar le sue forze &c.

„ *L'Amore* risponde, che sono vane le promesse della *Ragione*, ch' è gloria „ maggiore l'ubbedire, che il vincer l'*Amore*. Dice che sono fallaci le pro- „ messe del *Tempo*, perche la gelosia, lo sdegno, la lontananza, ed il *Tempo* „ istesso più nemico all' *Amore* di tutte le altre cose non lo possono distru- „ gere; ma che anzi l'*Amore* ne fà trionfo alle sue glorie, che lo fanno „ sempre risorgere maggior di se stesso; che le ferite del suo onnipotente „ strale sono immortali, ed incurabili al *Tempo*, il quale non seppe mai „ dar rimedio, senon alle ferite che tal volta egli fà per ischerzo.

„ Alla *Fortuna* risponde, che tutte le grandezze e tesori del mondo non „ vagliano un de' suoi mali, e nemeno son degni d'esser comprati a costo „ d'un sospiro, o d'un minimo suo tormento &c.

„ Il *Tempo* minaccia di volerlo avvelanar col godimento istesso.

„ *L'Amore* risponde esser vero che per lui è un mortal periglio il gioire, „ mà che sà render anche il suo gioire di tal tempra, che invece di spegner la „ sete la fà far crescere, e trova sempre nuova esca al suo ardore; che sà „ l'arte di far arder i suoi fedeli ogn' hora più tanto nel gioire come nel „ penare: e che quando due cuori feriti dal suo dolce strale si trovano „ stretti in un felice ed amoroso nodo, egli li fà stringere in modo che nè „ la *Ragione*, nè la *Fortuna*, nè 'l *tempo*, nè la morte istessa li sapranno „ mai sciogliere; nè chiama in testimonio *Clori* e *Damone*, i quali fanno un „ breve racconto di quanto hanno sofferto e goduto molti anni, ne ringrazia- „ no *Amore*, e persuadono alla *Ragione* di consentir che si amino in eterno.

„ La *Ragione* vi acconsente, e comanda al *Tempo*, ed alla *Fortuna*, che „ non contrastino più contro l'onnipotenza dell' *Amore*, lo dichiara vinci- „ tore, ed agli Amanti comanda che trionfino sempre della *Fortuna*, e del „ *Tempo*, e che si amino e godino fino alla morte.

„ Tutt' insieme con un madrigale finiscono, dicendo, che tutto deve ce- „ der all' *Amore*, poiche la forza del *Destino*, e la *Ragione* istessa vogliono „ che si ubbedisca a' suoi dolci Decreti, che *Clori* e *Damone* s'ameranno, e „ goderanno in eterno &c.

„ E' necessario che il Compositore sappia, che il sogetto di questa serena- „ ta è tolto da una Canzone del *Petrarca*, onde bisogna che la legga per „ impossessarsene bene.

„ Comincia così la Canzone: *Quel mio antico empio, signore, fatomi ci-* „ *tar inanzi alla Regina* &c.

„ Si è procurato d'arricchirla con l'invenzione il meglio che si è saputo; „ il Compositore però saprà valersi de' pensieri, e nobilitarli meglio &c.

„ *Serenata a cinque voci, due Soprani, Contralto, Tenore e Basso, accompa-* „ *gnati con i soliti Instrumenti, e sinfonie.*

„ *Clori* e *Damone* mentre stanno insieme godendo il silenzio, ed il fresco

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XXXVIII.

„ d'una bella e tranquilla notte ſopra un balcone, fanno un dialogo pieno
„ di tenerezza, e d'amore sfogando le loro reciproche ed amoroſe paſſioni,
„ inſieme ſi lamentano della *Fortuna* che con tanta crudeltà li divide ſi ſpeſ-
„ ſo, e frappone tanti e ſi duri oſtacoli alle loro felicità.

„ Mentre ſtanno applicati in queſti affeti odono, da lontano, una ſinfonia
„ che gl' interrompe.

„ Finita la ſinfonia, ſi canta a trè voci pari, delle quali il Tenore dice,
„ che per viver felici biſogna fuggir l'*Amore*.

„ Il Contralto riſponde, che per eſſer felici biſogna ſeguir l'*Amore*.

„ Il Baſſo dice, che l'*Amore* come la morte non ſi può fuggire, che é ſag-
„ gio chi lo fugge, mà che è fortunato chi da lui non reſta preſo e vinto:
„ che non ſi ama per elezzione, mà per deſtino, e ſopra queſto Tema con-
„ ſtraſtano inſieme ſin tanto che ſono interotti da un' altra ſinfonia, dopo
„ la quale *Clori* e *Damone* fanno un' altro dialogo inſieme, e cantano hora
„ uniti, ed hora ciaſcuno da perſè pateticamente. Fanno conoſcere che la
„ ſerenata li hà riempiti di dubbj, e di ſoſpetti, mà però di quelli, che
„ obligano, e non offendono gli Amanti, e conchiudono ringraziando *Amo-*
„ *re* di quanto hà fatto loro ſoffrire e godere. Stupiſcono che *Amore*, quel
„ Dio ſi decantato, di cui tutti parlano, e tutti ſcrivono ſia ſi poco cono-
„ ſciuto nel mondo; con quali rifleſſioni lo ringraziano di nuovo d'haverli
„ traffitti d'un ſi nobil ſtrale, acceſi d'una ſi bella fiamma, d'haver paleſati a
„ loro ſoli i ſuoi più reconditi e prezioſi miſterj non conoſciuti dal volgo,
„ e ſi vantano che non v' è chi più di lor penando ed ardendo goda nel re-
„ gno d'Amore.

„ In queſto mentre il Baſſo entra di concerto con loro ad eſſagerar con
„ un recitativo la felicità che verſa l'*Amore* ſopra quelli che ſi degna di ren-
„ der felici, ed a queſto propoſito ſi canta a due ſoprani ed un Baſſo.

„ Dopo ſi canta a trè voci pari ancora in queſta conformità, e fanno un'
„ altra ſinfonia, poi all' ultimo ſi finiſce con un madrigale di cinque voci il
„ più tenero e patetico, che poſſa far il compoſitore.

„ La ſerenata deve eſſer compoſta d' una Cantata tenera e patetica a due
„ Soprani. Un' altra Cantata a voci pari dell' iſteſſo ſtile.

„ Di trè recitativi, che fanno *Clori* e *Damone*, ed il Baſſo ogn' uno da
„ perſè, tutto in ſtile tenero e patetico.

„ Un' altra Cantata a due Soprani, ed un Baſſo.

„ Si finiſce tutta la ſerenata con un madrigale patetico cantato ſopra la
„ Lira, e la Viola ſola.

„ Tutti i recitativi ſi devono cantar ſopra la Lira, e la Viola ſola.

Num°. XXXIX. Tom. IV. pag. 54.

# *Epitre dédicatoire à la Reine* CHRISTINE *de l'Ouvrage Aſtro-Chronologique du Docteur* Matthieu Waſmuth. (*)

*Ad*

## CHRISTINAM

*Sueciæ Reginam Auguſtam*

EPISTOLA

*de*

*Novi Operis Aſtro-Chronologici*

*Auſpicati*

TABULA SUMMARIA,

*Sive*

JANUA MUNDI,

CHRISTINÆ *ſumptibus aperta,*

*Atque hinc ritè præſtanda*

*Calendarii.*

REGINA AUGUSTA

*Domina longè Clementiſſima,*

*Quem Tuæ Majeſtatis ſplendor & celſæ in eo gloriæ admiratio hactenus repreſſit calamum ſuæ conſcium tenuitatis; eum nunc laxare quodammodò favens videtur Cœli ac temporum ratio, noviter detecta quantocius in conſpectum ac alloquium properans tantæ Reginæ, quem alterum velut Palladium Seculi, totus ſuſpicit Orbis. Cui ergo aperiri in limine Majeſtatem citiùs conveniebat? quam tali ac tantæ HEROINÆ, quæ Regni unici, aut aliquot Terræ partium dedignata pridem angustias, Publicum occupavit Orbis Theatrum, quò cultiorem Sapientiæ Togatæ juxtà aut Sagatæ Thronum, Regiâ imperet Majeſtate. Ad Te magnam ergò Mundi Incolam magnus nunc ſe recipit Ambitus Mundi Aſtro-Chronologicus, quo & Calendarum tuâ Ope reſtaurandâ cum naturâ conformitas, Templa, Curias, & Civicum ordinem univerſum, nativis temporum reddat ordinibus. Cujus mei, imò Communis Orbis Chriſtiani voti ampliſſimi, interpretem cum ſiſtat ampliorem Tabula præſens ſummaria: Eam quidem ab ſe perorare ſatis negotium totum poſſe, confido; idque arduum adeò, celſâ Tuæ Majeſtatis mente melius concipi, inque optatum finem dirigi ultrò felicius poſſe, certum eſt, quàm privati cujuſquam ſe porrigit conſilii modus aut ratio. Hoc ſaltem ergo referre humillimè in rem fuerit, quod per hanc Ætatem elapſam, iſti Apparatus Typographici, qui in tanti operis editionem inſtruendi operâ fue-*

(*) Copie tirée des Manuſcrits de la Reine de Suede. Tom. XIII. *Miſcellanea Academica* pag. 85. &c.

Appendice de Piéces Justificatives.

„ *Hæc omnia juxta Canones Catholicos Hæreticam pravitatem resonant &c.* „ „ *& ideò à* Christinâ *neque promanari, neque denominari possunt. Itaque omnia* „ *suspendantur.*"

Num. XXXIX. *Voici encore quelques observations du Secretaire* Galdenblad *sur cet Ouvrage de* Wasmuth, *avec les remarques de* CHRISTINE *en marge.*

L'Auteur dit dans l'endroit où il parle des Peuples de *Siam*: *Haud postremò sanè illas Gentes alliciendi adminiculo, quo in communionem primùm Cœli, deinde & spiritualis per agnitionem CHRISTI, pertrahantur; cum eâ ferè sint indole pleræque, ut præsumant, illos qui arcanorum cœlestium magis sunt conscii, præ aliis etiam veritatem religionis seu doctrinæ cœlestis callere.*

Si cela suivoit, dit *Galdenblad*, le Dr. *Wasmuth* ne seroit pas *Luthérien*, & peut-être que ceci mérite un peu de réflexion, afin qu'il ne vienne à canoniser tacitement sa Religion; d'autant plus qu'il dit ensuite, qu'il n'y a nulle comparaison à faire entre l'Astronomie & le Calendrier ci-devant en usage, & celui dont il est l'Auteur, si ce n'est qu'il avoue *quod sit donum gratiæ concessum immerenti.*

*Galdenblad* dit de plus. J'ai corrigé un Exemplaire justement comme Votre Majesté l'a corrigé, & il n'y a point d'erreur.

J'envoie l'exemplaire-même que V. M. a corrigé, afin que là-dessus V. M. puisse écrire & corriger s'il y a encore quelque chose qui ne lui plaise pas, & afin de conserver les autres pour être renvoyés.

„ *Vous avez raison; mais si les Peu-*
„ *ples de* Siam *se faisoient* Chrétiens,
„ *ils se feroient* Catholiques, *non*
„ *pas* Luthériens *sans doute?*

*Il faut l'avertir qu'il ne touche point au stile, qui ne seroit jamais accepté à* Rome, *& je ne pourrois pas même m'y employer: mais il verra dans mes remarques mes intentions là dessus.*

Num.

Num°. XL. Tome IV. pag. 54.

Num. XL.

# *Epitre du Docteur* Waſmuth *à la Reine* CHRISTINE *ſur ſon Ouvrage Aſtro-Chronologique* (*) *le* 23. *Avril* 1687.

REGINA AUGUSTA

Domina longè Clementiſſima,

*Magnum ſanè Majeſtas Tua gratiæ ſingularis bonorem mihi tribuit, in nuperò ſuo ad me Reſcripto clementiſſimo, quandò propriæ id ſignavit autoramento manûs: at hujus quàm venerabiles! quàm conſpicuæ! tum è Sceptrorum ac laurearum olim tractatione, dum publica Gentium facta diſpenſabat, tum non minori nunc munificentiæ gloriâ, à totius Mundi Temporibus & Cœli Motibus liberaliſſimè redemptis. Hoc ipſum igitur tantò majori me obſtrinxit humillimi obſequii fide, ad promptè exequendum ſigillatim omnia, quæ clementiſſimè mihi injunxit corrigenda (è Religionis momento) Majeſtas Tua, in Tabulis Glorioſiſſimum Tuum Nomen præferentibus. Simulac ergò perlecta mihi fuit illa Tuæ Majeſtatis Epiſtola, ſtatim mibi in mentem venit illud Poëtæ veteris:*

Tuus, ô Regina, quid optes,
Explorare labor; mihi juſſa capeſſere fas eſt.

*Nec mora, cœpi mox delere & exterminare, tam in Tabulâ Summariâ, quàm Epiſtolâ Dedicatoriâ, quicquid minùs conveniens (per Religionem) Tuæ Majeſtatis voluntati ac intentioni cognoveram, è doctiſſimorum Cenſorum mei Operis Aſtro-Chronologici Animadverſionibus: idem quoque deinceps ſeduld cauturus in aliis, quæ Tuæ Majeſtatis Nomini ſacra, Ejuſque ſumptibus edenda fuerint.*

*Non parùm verò gratulatus mibi ſum, quòd alias in re ipſâ tot Aſtro-Chronologicarum Apodixium nihil invenerint jure deſiderandum, eruditiſſimi Cenſores: Sed potiùs tam benevolis votis ac honorificis teſtimoniis exceperint tot Temporum & Motuum Cœleſtium ſublimiores veritates, ut (ſalvâ illâ ſaltem correctiuncula) pondus Tanti Nominis CHRISTINIANI eas ferre ac ſuſtinere poſſe judicarint. Et quomodò poterant illi Viri doctiſſimi abire à Te, Regina omnium Doctiſſima? Quæ ipſa dudum Cœli & Siderum faſtigia, Tuo emenſa es Comite deſideratiſſimo Domino* Leverâ; *cujus ſanè Viri ingenium non poteſt non admirari ſummiſque evehere laudibus, qui Prodromi ejus abſtruſiora Circulationum Harmonicarum myſteria, pari mentis capacitate aſſequi valuerit: quæ licet Cœlos ipſos nondùm ſatis attigerint aut adæquent, neminem tamen hactenùs omnium Gentium (nihil do auribus Tuæ Majeſtatis) vel in Aſtronomiâ vel in Chronologiâ paria cum doctiſſimo* Leverâ *feciſſe certum eſt. Quem utinam ſervaſſent Fata Virum in hoc uſque tempus; non ſanè amicius aliud mibi pectus in biſce extitiſſet ſub Sole, omnibus* Tychonibus *aut* Copernicis, Hipparchis *aut* Ptolomæis, *longè prævaliturum. Hanc enim laudum prærogativam ipſi pridem tribuerunt Aſtronomi celeberrimi Ulyſponenſes,* Paggi & Pimen-

(*) Loc. cit. pag. 99. &c.

Appendice de Pieces Justificatives.

Num. XL.

menta : *& egomet non deero iisdem ſuo loco publicè confirmandis.*

*Cæterum ad juſtas ut redeam rationes ſatisfaciendi Tuo, Regina, vel nutui clementiſſimo pro Imperio mihi valenti : Sanctè teſtor, quòd ne illa quidem, quæ corrigere nunc clementiſſimè juſſus ſum, & correcta ſint prodibunt aut omiſſa, (nempe ille verſiculus ad imitationem Julii Cæſaris :* Nèc meus aut Julii aut Gregorii I. &c. item Canonica Emendatio quod Gregoriani rectiùs debuerant. Falſa denominatio *diei æquinoctialis in Calendario hactenùs uſitato &c. Motus Solis* in Gregoriano Calendario *ſemper ſunt erronei.* Per dies 30. Epactales, & hos fictitios Anomalia æquinoctiorum *hypotheſes Aſtronomiam horrendis modis depravant In formâ Juliand & Gregoriand* vitioſa prorſus *utraque. Et nunc unius* Diei exceſſu, ſi à tempore Novi Calendarii Gregoriani, *quæ omnia ſtatim delevi & expunxi, quatenùs præjudicare æſtimantur puncto Religionis ) quod, inquam, ne illa quidem ullâ libidine inſultandi aut obſtrependi Decretis aut Placitis Romanæ Eccleſiæ, aut ipſius Pontificis GREGORII XIII. conceperim aut ſcripſerim, cum potiùs abſtinere planè ab omni) in his ad Nationes omnes pertinentibus, Religionis negotio prorſus mihi & ſuaſum ab aliis, & firmiter conſtitutum fuerit ; præſertim quod & ingratitudinis aliàs crimen adverſùs Munificentiſſimam Patronam facilè incurſurus forem : Sed factum id eſt, quòd res merè phyſicas Aſtronomicè & Chronologicè tractanti mihi è veritatis & boni publici amore calamus liberior, nuſpiam tamen aſperior, contra Aſtronomos fluxerit, ſine ullâ vel mentione aut ſuſpicione minimâ Religionis hîc intercedentis ; cum ſint omnia purè* Aſtro-Chronologica *etiam ab ipſo Pontifice* GREGORIO XIII. *permiſſa & demandata non alicui Collegio Clericorum, ſed unicè Aſtronomis, ut Medicinæ Doctori* Aloyſio, *ejuſque Fratri* Lilio, Pittato, *& doctiſſimo* Clavio, *aliiſque Mathematicis inſignioribus ad id undique conquiſitis. Inſuper verò ex Hiſtoriâ Correctionis Gregorianæ cognoveram, eam Mathematicorum potiùs negotium, quàm Religionis Romano-Catholicæ momentum, eſſe habitam vel ipſi Sedi Romanæ, exindè, quòd in ipſo Diplomate Pontificis* GREGORII *extet* ; rationes *emendandi* Calendarii, à Cœleſtium motuum peritis eſſe propoſitas, licet propter magnas & inextricabiles difficultates, non perennes eſſent, & quòd proindè ad Chriſtianos Principes & celebriores Univerſitates per Europam, in Specimen miſſum ſit exiguum Volumen à Pontifice *GREGORIO*, ut res, quæ omnium communis eſt, communi etiam omnium conſilio perficeretur, *ceu diſerta ibidem verba habent. Tùm etiam, quòd ſub finem ejusdem Diplomatis hoc ſaltem caveatur*, ne auſu temerario correctioni illi contradicere ulli hominum liceat. *Jam ſanè* ad auſum temerarium *minimè videbitur pertinere talis Cœli & Temporum à puncto Creationis continua Apodixis, quæ per ipſa calculi experimenta vel millena, ſemper ſatisfacit, quibuſcunque obſervatis Solis, Lunæ aut Fixarum, ut motu ſic tempore, in quibusvis Seculis ; quæ igitur ut ipſâ ſenſuum fide certa & explorata eſt, ſic potiùs inſervire utiliter poſſe deſideratiſſimæ Temporum Reſtitutioni, quàm* contradicere eidem, *haud immeritò cenſebitur. Quò accedit, quòd & doctiſſimi quidam Romano-Catholici, præcipuè celeberrimus Profeſſor Mathematicus Breſlavienſis* P. Kochansky, *(quicum mihi amiciſſima ſuper his commercia Literaria antehàc interceſſere, ad ejus dubia & objectiones Doctorum, reſponſa mea ſimul hîc includenda duxi,* (*) *bona Majeſtatis Tuæ gratiâ ſiquidem Nomina Cenſorum doctiſſimorum mihi non fuerunt cognita) Sedulò mihi caventes alias, de non immiſcendo hîc impertinenter ullo Religionis momento ; tamen nullam de eo mihi injecerunt dubium ; an etiam Gregoriani Calendarii Correctio hæc ratiocinia Naturæ ipſius potiùs, quàm ingenii humani ferre poſſit, cum Naturæ utique nemo temerè repugnaverit, aut le-*

ges

(*) Cette Lettre de *Kochansky* aura place ci-deſſous.

*ges ponere contrarias ſuſtineat, qui quidem ſenſuum fidem non abnuerit concordi ſemper Obſervationibus calculo. Quamvis interim hæc ipſa Naturæ Ratiocinia, non niſi interpretem habeant Mathematicam, auctoritatem verò & effectum publicum, unicè à ſummis expectent Terrarum Poteſtatibus, quarum res ea ſemper fuit, & his ipſis ſubmiſſa manebit.*

*Atque ita argumenta meæ innocentiæ, clementiſſimè percepit Majeſtas Tua, circa ea, quæ Religionis negotium in biſce præter meam intentionem, attingere viſa ſunt: quibus adeò Clementiæ Tuæ nunc humillimè à me ſatisfactum confido; dum & correcta ea in Tabulâ & Epiſtolâ apparebunt, quæ corrigere aut delere juſſus ſum. Cæterùm tria adhuc breviter (ne Tuæ Majeſtatis patientiâ abutar) hic erant declaranda circa Cenſorum Operis Doctiſſimorum Sententias, mihi ad reſpondendum propoſitas.* (1) Quod libentiùs vidiſſent Cœleſtibus Obſervationibus ac Mathematicis Demonſtrationibus comprobatam fuiſſe Tabulam ſummariam, ut & Annos Sabbaticos &c. Ad hoc reſpondeo, præter illa Exempla Mathematicæ Demonſtrationis, *quæ jam extant clariſſimè in* Tabulæ Sect. VII. VIII. & IX. *inſtituſ ſaltem poſſe (in fidem & experimentum totius Tabulæ) calculum ex eâ ampliorem ab exordio Mundi conferendum cum centenis & millenis illis Obſervationibus*, quæ in Hiſtoriâ Cœleſti Tychonis & aliorum omnium *editæ nuper ſunt, curâ & ſumptibus quatuor ſummorum ordine Imperatorum*, Ratisbonæ, *Anno* 1672) *& Demonſtrationes ſe prodent omni exceptione majores; dum habitarum tot obſervationum conſenſus, nullam de habendis in poſterùm permittet dubitationem. Tum &* Sabbathici *Anno Mundi in Tabulâ propoſiti, ſemper concordant ſpontè cum Sabbathicis Moſaïcis: nimirùm tum* ingreſſuali *in Terram Canaan Anno Mundi* 2555. *indique Septenis continuè Sabbathicis; tum* (*confeſſe*) 13tio Anno Hiskiæ *ſeu Ezechiæ, Anno Mundi* 3416. *tùm Excidiali prioris Templi & Hieroſolymorum per Nebucadnezarem Anno Mundi* 4214. *tùm* everſivo *poſterioris Templi & Hieroſ. per T. Veſpaſianum Anno Mundi* 4214, *tum everſivo poſterioris Templi & Hieroſ. per T. Veſpaſianum Anno Mundi* 3542; *qualiter impoſſibile eſt ex ullâ aliâ demonſtrare Chronologiâ, ſub continuo annorum nexu, ab apodictico quidem Mundi exordio: ceu fuſiùs jam probavi* in Annal. Specim. § 25. *Simulac etiam experimenta ſumi poſſunt millena, de continuis illis Feriis Hebdomad. in totâ Tabulâ cuſtodientibus fidiſſimè Æquinoctiales Solis ingreſſus omnes Mundi, & conſequenter ſaltem numerandis, in quolibet ſemper anno reliquis diebus à datâ ſic Feriâ Æquinoctiali; conferendo deindè eas cum plurimis adnotatis à* Goldaſto, Londorpio Saurio *&c. in Actis publicis Seculorum à Nato Chriſto certis diebus Menſis, ſimulque Feriis Hebdomadicis quæ Hiſtorica ſemper exactè concordabunt, dum calculus rectè inſtituatur, ſub cautelâ ſaltem occaſionum alicubi aberrandi è ſtylî naturalis cum uſuali confuſione, de quâ* in Tabulâ Sect. IX. §. 2.) *Summa quot millenæ habentur Zifræ in totâ Tabulâ, totidem documenta irrefragabilis certitudinis ſe prodent, ſaltem experturis calculum, ubicunque libuerit; ſi quidem ne unica illarum omnium eſt ex ullius arbitrio hominis, ſed è merâ neceſſitate conſequentiæ & inſolubilis nexûs Temporum & Motuum Cœleſtium continuorum à puncto Creationis in omne ævum, & Obſervationibus ſemper conformium; quibus ſanè obniti velle quâcunque aliâ interpolatione aut correctione, eſt contra torrentem brachia explicare. Ut adeò nunc ceſſet prorſùs illa (hactenùs quidem vera jam non ampliùs) querela Cenſorum*, quod unicuique liceat ſub incertitudine Temporis à Mundo creato, initium ſeculorum ſibi fingere & unuſquiſque putet ſignanter in Chronologicis, de quibus nulla dari poteſt Mathematici Demonſtratio, opinionem ſuam eſſe veriorem &c. *Pro me nunc ergò militabit illud alicubi effatum doctiſſimi* Riccioli: Si cœlum pro nobis quis contra nos? *& magni* Kepleri *adverſus vulgatas opiniones*; Affirmatum maximi momenti, firmiſſimo teſtimonio indiget.

(2) Quòd Correctio Gregoriana *conſiderabitur, extra Religionis momentum, velut Mathematicorum in id adhibiterum Opus, utpotè* miſſum ad alias quoque Univer-

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XL.

versitates in commune consilium advocatas. *Ex hâc hypothesi respondeo* ad animadversiones illas *Virorum doctissimorum* (*per me facilè fieri posse*) *quod nec penès me stabit*) *quicunque Dies determinetur æquinoctialis in Calendario, sive* 10 *sive* 21 *Martii* (*uti volunt*) *aut alius; cum meis commodis hâc in parte nihil feratur, aut metatur; sed Tabulæ Christianæ Astro-Chronologicæ, ab se etiam, citra omnem Calendarii correctionem* (*quæ intra unam modo stabit Tabulam, vel adjungendam, vel amovendam Operi, prout jussus fuero*) *Suum habebunt & usum, & tetragonon robur in ipsâ Naturâ, insuperabile, quoad Cœlum erit & Tempus. Attamen, quod pace etiam doctissimorum Censorum reponere liceat, circa futuram fortè Correctionem: dum jam non agetur, aut quæstio erit, de* qualicunque Civilis Calendarii *usu*, (*talis enim sive* Veteri *sive* Novo *retinendo, dudùm sufficere posset*) *Sed de tali* verè perpetuo ac universali *Calendario, quod* (1) *omnium non modò Seculorum, Annorum, Mensium, Hebdomadum, Dierum, Horarum & Minutorum Mundi demonstrationi confessè adæquatum & conforme semper sit. Sed etiam* (2) *quod omnium Gentium ac Nationum ratiocinia Temporum emendare, adquè uniformitatem redigere juxo quodam ipsius Naturæ possit; siquidem* (3) *Motum quoquè Solis Lunæ varii generis & Fixarum perpetuos, iisdem temporibus commensurare exactè tam intra annaliter, quàm annaliter valet; & ita quidem* (4) *ut simul etiam veri Cycli Solis & Lunæ, (ab exorsu Mundi) & binc verè Aurei Numeri, Litteræ Dom: nativæ Epactæ, & inde Termini Paschales nunquam fallentes, illis prioribus omnibus ultrò se adæquent examussim: Hic sanè impossibile erit, cujusquam mortalium ingenio aut placito quicquam deferri aut permitti posse evariandum vel uno minuto, ne dum die Calendali, aut anno vel Cyclo, quin statim manifestò aberretur, & è publicatis jam dudùm ante Tractatibus meis prodromis, liquidò id omne refellatur; totius Orbis consensu adstipulaturo Naturæ ab se irrefragabili.*

*Præter hanc ergò aut ei adversam suscipere Correctionem, quid aliud foret, quàm semper recorrigenda dare, aut elenchis perpetuis manere obnoxium? Undè liquère tandem satis puto, quàm longè alia disquisitionum bis subsint momenta,* quàm exiguissimum *modò* (*ceu censura fert*) temporis spatium 3. aut 4. vel 6. minutorum differentiam annuam attinens quod ut incertum & insensibile, dissimulari facilè queat; in quod tamen tot & tanti tendant labores mei. *Non sanè in minuta solùm aut horas mei tendunt labores* (*quamvis per hæc*) *sed præter ipsorum Seculorum Restitutionem Apodicticam* (*quæ maxima non constant sine illis minimis*) *integri* 52 *Dies differentiales* (*dum ab exorsu Mundi*) *aut* 15. *Dies* (*indè à* Julii Cæsaris *tempore*) *hic intercedunt, & fallunt è vulgatâ Anni quantitate Tropicâ, (etiamsi veram teneret Chronologiam annorum) differentiales, duplum verò è quantitate Juliani Anni, quâ utrâque quantitate Menses Anni à Signis Zodiaci prorsus dimoventur, nec ulla unquam constans Calendarium ratio hoc pacto possibilis foret, ceu satis hoc omne demonstratur in Tab: Summ: speciatim Sects V, VII, & IX. nec non in Tabulâ Exemplari. Quod enim hîc* de Exemtione trium Bissextilium, de 400 semper Annis ad conservandum Æquinoctium in 21. Martii obtenditur prolcorrectione Gregorianorum Astronomorum (*nam ex hâc hypothesi unicè nunc loquor*) *non solùm id falleret longè verum Tempus Naturale, (ut quod intra* 336. *jam annos præcisè anticipat triduò Tropicos Medios Annos, at sexitiduo Julianos totidem annos, ut patet apodictice è* Sect. VII. Tab. Summ.) *sed etiam turbaret id ac everteret prorsùs illa superiùs memorata quatuor fundamentalia principia, quorum insolubilis nexus perpetuus & continuus nullatenùs talem ferat hiatum aut saltum arbitrariæ nunc excalationis (in ternis Centuriis Annorum) nunc incalationis in quartâ Centuriâ, nedùm continuam permittit quadriennalem incalationem, ut quæ Naturam confessè excedit. Quod omne jam permitto amplius trutinandum candori & judicio incorrupto ipsorum doctissimorum Censorum, obtestando simul, ne velint inæqualem meam suspicari Anni quantitatem (ceu nec sequitur ex eo) quod non quadriennalem mihi semper incalationem ferat Annus Tropicus verus in ipsâ Naturâ:*

*turâ: quin potiùs exactissimè peri semper quantitatè constare meum Tropicum verum annum, ostendit manifestò* Sectio I. & III. ut & IX. Tab. Summ. *Tum & Civibus aut Politico Ordini perindè omninò erit, utro anno, quaterno semper an quinto interdum, nativè Bissextilis Dies à Calendariographis intimetur, nempe ipsa intimante seu incolante Cœlo; aliter enim hic loqui vellet, quàm nobiscum loquuntur Cœli, foret contradicere Natura. Nec possibile aliter unquam erit, Annum Civilem Cœlesti ritè coordinatum constanter servare (ita ut fas est per superiora) cujus modulum & exemplarem Tabulam in 168. annos paratam habeo, ad nutum Clementissimum submittendam, simul ac jussus fuero, ne molestè sedulus videar.*

*Sed quod omnium fortissimè illam firmat hypothesin meam (de Calendario Gregoriano ut Astronomorum Opere, non Religionis momento) est ipsius Doctissimi* Clavii *Ergodictæ & Defensoris præcipui Calendarii Gregoriani, spontanea confessio*, in Apologiâ Calendarii Gregoriani Romæ 1588. editâ, permissu Superiorum, & RUDOLPHO II. dedicatâ lib. 2. pag. 322. & aliàs sæpiùs; quod errores in eo sint quatuor, *scilicet*, (1) quod Æquinoctium non retineatur (etiam per Æquationem præscriptam in Calendario Gregoriano in die 21. Martii ad quem revocatum est; sed quòd ab eo liberè in utramquè partem vagetur, usque ad diem 19. & 24; quanquam ad 21. diem interim redeat) *sed interim* per evagationem illam *instabile Æquinoctium nativo Calculo omnium Superiorum prorsùs refragabitur semper.* (2) Quod Novilunia per Epactas seriùs quàm oportet monstrantur; ac proindè contingere potest, etsi rarò, ut Pascha in quartam Lunaris Mensis hebdomadem rejiciatur (*Hoc ipsum verò est contra Canones Concilii Nicæni, imò contra ipsiusmet Calendarii Gregoriani regulas*). (3) Quòd Pascha nonnunquam è primo Mense in secundum, vel in duodecimum transfertur, licet rarò & id fiat *&c.* (*imò nimis crebrò, pro universali, firmo ac perpetuo constanti Calendario*). (4) Quòd Paschæ Dies agetur interdum, etsi rarissimè, in ipsâ Lunæ XIV. ante Plenilunium sive ante Lunam XV; (*at hic error, etiam satis frequens demonstrabilis, est ab Ecclesiâ damnatus in Quartadecimanis*). *Equidem excusare hos errores confessos nititur Doctissimus* Clavius, *loco citato, tùm* quod 4 tantùm, non plures sint errores in Calendario Gregoriano p. 223. loco citato: (*at illi dudum nimii, pondere etiam magis, quàm numero graves*), tum quòd non evitabiles sint illi errores, & necessariò admittendi in Calendario quod quidem per Cyclos & Regulas captu faciles atquè uniformes instituatur: *quinimò & evitari posse illos errores, & ipso actu evitari tam illos quàm quosvis alios, in Tabulis Christianis Lunisolaribus (illis quoque verè Cyclis & captu facillimis, ceu una earum jam submissa est in specimen); ipsa semper testatur experientia calculi cum omnium seculorum Observationibus priscis authodiernis convenientis. Contrà ex ipsis Romano-Catholicis Mathematicis quidam, speciatim* Celeberr. T. Vietâ, *ob recensitos errores Calendarii Novi, disertè scribere haud dubitavit, in fuâ* ad Ecclesiasticos Dd.. Relatione, *editâ Anno* 1600. *& ipsi Clementi VIII. exhibitâ*; illud non esse Gregorii ipsius, nec quidem dignum eo nomine, sed modò Lilianam & Aloysinam Reformationem, eamque tam vitiosam (*ceu & demonstratum ab ipso & aliis*) ut per cujus Cyclos Epactales, aliquandò Novilunia possint degenerare in Plenilunia, & vicissim Plenilunia in Novilunia: *quo sanè nihil poterat gravius in id dici, & quo nec abeunt* Gregorius Germannus, & P. Schottus Organo Mathem. Lib. 14. præf. *scribens* de Calendarii reformatione *denuò suscipiendâ*; ardentissimis votis eam expeti ab ipsis summis Principibus in Romano Imperio, ad tollendas confusiones, & incommoda multa è duplici stylo in Orbis Christiani universi Republicâ.

*Si verò* (3) *comparatâ jam Re Calendali, tàm vetere illâ, quàm novâ nunc universali, ut citrà omne Religionis discrimen aut negotium è naturâ ipsâ restitui possit universa Temporum & Motuum Cœlestium Ratio (Observationibus semper conformis) indeque nativè Cyclia ordinatio Festi Paschalis, è Natura simul & Concilii*

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XL.

*Niceni Canonibus, tam cessa Tuæ Majestatis menti arbitrandum subnitticur; quæ & quanta nuno in usum & commodum commune Orbis Christiani, tot votis, locis, annis, stipendiis, solicitata, ac toti Orbi desideratissima, procurare tandem Tuæ, Regina, immortali Gloriæ hactenùs maneat relictum. Quod si evalutro antehàc Astronomorum* Aloysii, Lilii, Clavii *&c. calendales rationes (quamvis minimè in Naturâ fundatæ) ut tanto apparatu ad publicum referrentur: quanto magis tantæ Reginæ Majestas velut è Septentrione suo affulgens Cynosura, eam Cæli gratiam vel donabit, vel impetrabit terris, ut Apodixes ipsius Naturæ permittantur, omnes Gentes Christianas per* Christianianas *Tabulas, in communia Temporum rationis, & Festorum concordiam pertrahere. Si verò ne hoc quidem per fata temporum aut locorum fieri possit aut debeat, non nisi unica mea Tabula,* illa Exemplaris Calendarum *suo scopo, aut spe excidet, ceu sola attinens* Calendarii Correctionem, *facilè per me quidem, (si aliter non possit) omittendam planè. Reliquum nihilominus Opus* Tabularum Astro-Chronologicarum *non cessabit ob id, sub* Christiniani *Nominis Regiâ Tutelâ, ac æternæ Munificentiæ Gloria cedere in usum Literarium restitutæ Astronomiæ & Chronologiæ: ceu peculiari quoque alia Dedicatione totius Operis, toti Mundo, ad seros posteros, fiet testatissimum.*

*Quæ alia restarent etiam specialiora momenta in Animadversionibus Doctissimorum Censorum, ea in Responso meo ad eosdem officioso plenius expediuntur* (*), *ne Majestati Tuæ longiori Epistolâ sim gravis; desiturus jam verborum, ubi uno saltem Pietatis officio meum testatus ero humillimæ gratitudinis affectum; nempè quòd indefessis precibus (ceu novit Supremus Cordium Scrutator) non desistam infinitæ misericordiæ Divinæ per vulnera Salvatoris dulcissimi ardentissimè commendare temporalem & æternam tàm Beneficæ Patronæ Augustæ Animæ Corporisque salutem, summis optando votis, ut diù læta bis suis interstt Bonis Astro-Chronologicis, quibus totum jam beat Orbem Christianum: cujus ut majoribus indies commodis porrò velificetur Tuæ Majestatis bonitas, & ad publicè merendum nata munificentiæ, clementiam Numinis devotissimè veneratur*

MAJESTATIS TUÆ

*Humillimus Cliens*

Matthias Wasmuth D. P.

*P. S. Jam scriptâ hâc Epistolâ cum perpenderem magis Doctissimos Censores scribere*, quod futurum Solstitium & Æquinoctium Aurumnale observaturi sint *ad explorandam fidem Tabularum: igitur occupare hîc jam antè observanda ab ipsis (salvâ modò Meridianorum differentiâ) & illa & quævis alia, consultiùs duxi. Ac proindè, quam suprà memoravi, submittendam posthàc; si jubear*, Tabulam Exemplarem Calendarum Æquinoctialium & Solstitialium &c. *jam nunc mutato in melius consilio, describi curavi, simulque his inclusam dare volui; Tuæ Majestatis arbitrio submissam, an adjungi eam reliquo Operi Tabularum, an amoveri mavelit: exindè jussis Clementissimis parebitur obedientissimè. Descriptionis interim operâ, Responsum hoc meum aliàs maturiùs futurum paulùm tardavit: quod hinc excusatum haberi humillimè peto.*

Num.

Kiloni Holsatorum:
*An.* 1687. *ad diem*
23 *Aprilis*

(*) Cette Réponse sera aussi insérée ci-dessous.

Num°. XLI. Tome IV. pag. 57.

Num. XLI.

## *Lettre du Dr.* Waſmuth *à* Kochansky *ſur ſon Ouvrage Aſtro-Chronologique* (*).

Plurimùm Reverendo Patri

Dno. *ADAMO ADAMANDO KOCHANSKY* Mathematum in Collegio Vratislavienſi Profeſſori P. Celeberrimo

S. P. D.

Mathias Waſmuth. *SS. Theol. D. & P.*

*Felici omine ex Nomine feciſti Tuo, Clariſſime ac Doctiſſime Pater* Adamande, *quandò Divæ nuper Uraniæ hunc honorem habuiſti ut me cultorem ejus, non priùs Tibi eo nomine cognitum aut de Te meritum, officioſiſſimis tamen literis amanter adeò occupare prior inque familiaria amicitiæ ſtudia, mutuos noſtròs illius Muſæ amplexus ſolicitare, nihil dubitaſti. Benè ſit illis literarum ſtudiis, quicquid earum in me eſt, quæ tàm docta Nomina inclinare mibique jungere valent: quibus animus juxtà mecum ſit, in Mundi cenſus deſcendere, in Siderum curſus numeroſque mecum venire, & toto quaſi Orbe Chronologico morari. Nec Religionis hic quidem obſtabit momentum, dum ex Aſtris, commune Orbis Chriſtiani bonum, communi ſtudio petimus; dum in magnum Naturæ librum nos ducere prægeſtit Urania, quò huic tam exactè conſonum ſcripturæ librum tantò firmiùs conſulamus, æterna poſt temporalia hæc Cœleſtia aſſecuturi. Atque utinam per fata hominum aut locorum daretur, tàm ſincero inque publicum bonum ſeriò propendente animo, qualem Literæ Tuæ mibi loquuntur, propiore frui conſuetudine, ac parili affectu coràm,* Myſteria illa Aſtronomico-Chronologica, *quæ in* Ideâ iſtâ *meâ profeſſus ſum è Tabularum mearum αὐτοψία tàm candidè Tibi communicare, tàm clarè ob oculos ponere, ac Solis ipſius quaſi radiis in iiſdem ſcripta eſſe, Mathematici noſtri D.* Reyheri *αὐτόπτης teſtimonium eſt. Quàm mihi indè multò faventiorem adhuc lubentiam, promovendi hæc noſtra inter veſtros, promitterem! utut propenſiſſimi jam tùm favoris Tui ſigna ſatis luculenta expreſſerint Literæ Tuæ Claritatis amantiſſimæ. Quarum ut argumenta κατὰ πόδα nunc legam reſpondendo, pergratum eſt, Quod Celeberrimo Dno.* Hevelio *copiam feceris ideæ meæ: quamvis & ipſemet ante aliquot hebdomadas, per Bibliopolam ei jam exemplum miſerim, incertus tamen hactenùs, an rectè perlatum ſit. Multoties optavi animitùs, huic alteri quaſi ſeculi noſtri* Ptolomeo, *coram poſſe mutuâ diſquiſitione proponere, illam in Tabulis meis omnium motuum Lunarium & Solarium, cum præceſſione Fixarum, admirandam Revolutionum harmoniam Phœnomenis & confeſſè notoriis Feriis hebdomadicis omnium ætatum perpetuò reſpondentem, per exactiſſimas ſimulque perpetuas Mediorum & verorum Temporum & Motuum* Æquationes proſthaphæreticas, *ſemper ibidem ſimul expreſſas: qualia Cœlorum admiranda vix votis ominari aut credere facilè quiſquam poſſit, qui non propriâ oculorum fide hic in rem præſentem venerit; perſpecta verò eadem tamque oculatâ fide certa, nemò non ſtupere potiùs, quàm admirari habet meritoque ob id* æterno

(*) Loc. cit. pag. 119. &c.

Appendice de Pièces Justificatives.

Num. XLI.

æterno illi ſapientiæ Fonti ac Largitori grates ſolvendas, *plè cum Claritate Tuâ cernit. Nam uti rectè addis*, omnia ea ſunt votis Aſtronomorum ſuperiora; *præſertim & certante cum evidentiâ veritatis, ipſâ quoque facilitate cognoſcendi ea, quovis Anno Mundi ex Ephemeridibus biſce meis perpetuis, ferè ſine omni calculo, (quæ longè difficillimis aliàs, & prorſus tamen incertis adhuc, Schematum Trigonometricorum & ſuperſtructarum hypotheſium ac calculorum operationibus hactenùs inquirenda moleſtiſſimè fuerunt. In quibus verò meis, ſi admiratio rei abſtruſioris, nec in Orbe Aſtronomico unquam fando acceptæ, ſuos paſſim adhuc inveniat dubiorum ſcrupulos (uti vix aliter poteſt) nihil gratius mihi accidit, quàm coràm, præſente Tabularum inſpectione, ea omnia diluere (ceu ſæpiſſimè jam factum oportere, facilè Prudentia Tua autumat) ut etiam peritis talium, ipſa ſenſuum evidentia fidem fecerit omni exceptione majorem. Quamobrem & vehementer optem, Claritati Tuæ præſenti me plana ea facere à Tabulis meis coràm poſſe*, quæ circa poſſibilem fortè alium Æquinoctialem Vernum Mundi exorſum, indeque paulò aliam fortè poſſibilem Periodum & Apocataſim, aliamve Lunæ phaſin initialem Mundi quam Novilunialem, *Literis Tuis injecta ſunt dubia: miraretur certè Tua Claritas, quam evidenter ſtatim ſe proderent è dictis Tabulis meis argumenta ἀποδεικτικώτατα, tanti præciſè (non ampliùs, aut minùs, extituri aliàs erroris, quantulumcumque aliter conſtituendi exorſus, vel fines, vel media ſpatia,) quorumcunque tàm indiſſolubiliter cohærentium in minutis uſque decimis, continuè ab initio Mundi præſumerentur: id quod, citra Tabularum mearum præſentem collationem, non niſi operoſis, nec tamen ſat perceptibilibus deductionibus oſtendere licet, quæ Epiſtolæ modum longè excedere oporteret.*

*Quod verò Claritas Tua objicit:* Fixarum à me determinatâ Progreſſione, non æquè coargui aut ſentiri, illa aliter fortè diſponenda, poſſe: *Reſpondeo id de Fixis quidem (ad exiguam temporis variationem vix ſenſibiliter variatis) veram eſſe (aut nihilominus aliundè ſtatim ſuos quoque experirentur elenchos) illæ ſuperiùs tentandæ fortè variationes aut alii modi, ſive ad unum, ſive ad plures ſaltem dies nedùm annos:)* nempè partim è Feriarum hebdomadicarum *indiſſolubili nexu, a puncto Creationis & Æquinoctiorum abindè* Retroceſſione *ſtatim turbatâ aut turbandâ prorſus, & aliend ab experimentis Obſervationum, ſi ſaltem uno quotannis minuto mutaretur: partim* è Nodi Lunaris, *ut &* Apogei Lunaris, *motu prorſus ſic interverſo ſtatim*; *indeque* ipſius Lunæ Motu Dracontico & Anomaliſtico *falſo futuro, nec quicquam eorum ferente; nunquam etiam reſponſuris ſic ad juſtas & experimentales Ferias hebdomadicas ab initio Mundi ſigillatim numeratas (& æquinoctialiter & intra-annaliter) quæ nunc reſpondent præciſè omnia, à quotcumque dato termino ad quemcunque datum.* Iſaaci Voſſii *autem quas memoras utut Doctiſſimi aliàs viri, Aſſertiones de* Ætate Mundi, *potiùs vigilantis hominis eſſe ſomnia, quàm docti & cordati rationes ſolidas, nec elenchum ſolidum mereri, multorum aliorum etiam Dd. judicio & conſenſu pridem conſtat.*

*Allegati denique à Claritate* Tuâ Sinici Annales, ad Annum Chriſti 32. determinantes illam Eclipſin Solis miraculoſam, *(quæ tamen reverà Anno ejus* 33½ *completo, iſto die poſt æquinoctium Feria* ♀ *facta eſt biduo ante Pleniluniun ſupernaturaliter) non niſi ſeſqui-anni differentiam, à vulgari Chriſtianorum Æræ (eâque verâ omninò) importat; cum biennium vulgò (ſed erroneè) diſceptetur ab optimis Chronologis, at aberrantibus ad* 192 *annos in totâ Ætate Mundi vano igitur eatenus illo litigio.*

*De cætero impenſè gaviſus ſum, quod tu Vir Doctiſſimè ac Clariſſimè ab his literis, quibus & publicâ intereſt religione, iſta mea in Specimine*, promiſſa, admodum probabilia, eorumque fundamenta non imbecillia, nec levis ad fidem adſtruendam momenti, *in Literis tuis, ingenuè & vel omnium partium poſthâkito ſtudio, ex ipſis* Ideæ meæ *contentis* πρόφρον θυμῷ *declarare volueris. Quin & ſubjunctum à te laudo, quòd* niſi omnia probè *cognoſcas & expendas*, non pronunciare auſis, vera ac ſolidiſſimè jacta eſſe omnia. *Ita* rectè & *orientis*

*Lucis*

*Lucis radios non negas videre te, & de culminante tamen jubare ante plenum exortum (in Tabulis tibi nondum conspectis) non præsestinas judicare: hoc nihilominùs ex illo non obscurè præsentiri, haud dissimulari. Hoc ergo restat unum, quod & unicè in votis habeo, & edito illo specimine meo maximè affectavi; scilicet, ut intelligentibus horum studiorum & probatis Artificibus, quibus par sit artis hujus peritia, ac judicandi de alienis candor, committatur à Magnatibus hæc opera lustrandi coram interiora abdita novarum inventionum, usarum, ipsumque* Tabularum Systema, Methodum, Hypotheses, Conclusiones & *exodeticas una cum* primario eorum usu ex fine *sc. genuinè & solidè hinc demùm* restituendæ Concordiæ Anni & Festorum per Orbem Christianum, *tot votis ardentissimis pridem desideratæ omnibus bonis & cordatis. In quam rem sanè plurimùm adjumenti tuus in me & hæc commoda publica candor afferre posset, si & aliorum societatis vestræ peritissimorum in hâc arte virorum* per Italiam, Galliam, Germaniam, Poloniam *&c. concordes mecum, imò tecum, judiciorum sensus & studia in hoc idem propositum solicitare haud gravari velles. Nostratium & exterorum quorundam Mathematicorum consentientia indies ad me convolant suffragia. Quod si porrò sic apud vestrates quoque fiat; quàm fuerit in proclivi! cupidissimos jam tum hujus tantæ rei Magnatum animos, ad conficiendum porrò totum negotium, & indulgendum totî Orbi Christiano tantum bonum habere faciles. Deo & Ecclesiæ suæ Christianæ hic vestrâ quoque velificari vos velle operâ, minimè dubitate me sinunt, tot ultrò oblatæ in Literis tuis ad promovendum hoc bonum publicum studia laudatissima. Quo fine hîc mittere simul volui* 20. *Exempla Speciminis Astronomico-Chronologici ad Amicos & Intelligentes talium, etiam in Magnatum Aulas faventiores, pro lubitu submittenda: cum Sciagraphiam ejusmodi, qualem literis designasti tuis, facilè in eodem reperire sit, nec brevioribus plura concipi queant, nec pauciora communicasse ex usu futurum videatur. Monita etiam, quæ subjecit tuus in me favor, de non immiscendis hîc impertinenter rebus Theologicis, nedum aculeatè perstringendis, quæ corrigenda fuerint visa in Calendario Gregoriano, tantò mihi gratiora extitêre, quò magis ex meo pariter animo eadem sunt, ut memorèm omninò monueris. Credat tutò Claritas Tua, non pacatius ingenium nostram fovere* Holsatiam, *nec aliud in scribendo magis me propositum habere, quàm ut mollibus verbis dura exhibeam argumenta. Quod equidem ante paucos annos* Anti-Conringiana *mea* Defensione S. Veritatis Hebrææ in Parte III. Vindiciarum Conringii *innumera in me (nullo meo merito, testantibus tot publicis suffragiis Dd. sparsa convitia & scommata in ipsius vindicatione, ego salibus saltem non injuriosis diluerim, aut absterserim: id nihilominùs omnium Dd. consensus, longè infrà talionis modum adhuc fuisse, ultrò testatus est. Alioquin non nisi modestè, & veritate non magis suadente, quàm rationibus cogentibus, experiri cum Amicis amo. Dum è* Verulamii *mônito rectissimo*, non excogitandum aut fingendum, sed inveniendum est in Naturâ, quid ea faciat aut ferat. *Ubi & illud Doctissimi Gallorum Mathematici* Dn. Bulialdi *meum libens facio, ex* Astron. Phil. pag. 95; boni viri partes agit, qui non solùm quid rectum sit, ostendit, sed etiam quid pravum, quid distortum: ut ab offendiculis, quæ interdum rectam viam obsident, caveatur. *Prout & ipse vicissim minimè detrecto, communem hanc Scribentium sortem experiri, librari, pensari, exigi: Imò id ultrò deposco, cum veritas nihil magis metuat, quàm abscondi. Hanc in aliis ego, vos in me, amabimus rectè & utiliter scribendi rationem. Fortunam seu præmium, de quo scribis, longis & inexplicabilibus meis non prorsus indignum, committo prudentiæ & æstimationi eorum Magnatum, quibus minimè obscurum esse potest, quàm immensis sumptibus & multis Auri talentis, ea frustrà attentata sint omnibus seculis, quæ in Tabulis nunc meis ex vero demùm restituta esse naturali suæ rectitudini, ipsa oculorum fides facit testatissimum. Editio Operis sat luculenta, sic tamen adornari potest, ut* 10. *fortè Imperiales pretium Libri non excedat: quod sat parabilis copiæ fuerit. Tu interim, Vir Clarissime, quod vinculum, amicitiæ unâ scriptione injicere voluisti, arctiùs constringes, si quamprimùm*

Appendice de Piéces Justificatives.

*mùm iteratis, & quasi nodum hunc animorum porrò adduci firmiùs contendas. Sic vale, & mea, imò tua, studia in me quoque amare & curare perge. Dabam* Kiloni *Holsatorum, Die* 8. *Aprilis Styl. Vet. Anno* 1678.

Num. XLII.

*Quod si è re tuâ aut meâ esse videbitur, si nostræ amborum literæ typis publicentur, me quidem lubente id fieri potest, eritque pro aliorum informatione de toto negotio.*

*Pl. Rever. Patris*

*omni Off. & Aff.*

Matthias Wasmuth D. A. P.

Num°. XLII. Tome IV. pag. 57.

## *Epitre du Docteur* Wasmuth *aux Censeurs de son Ouvrage Astro-Chronologique* (*).

Nominum Mun. . . . . (†)

Honoratissimis Operis Astro-Chronologici Christiniani Censoribus Doctissimis
S. P. D.

*Gratias Vestris Dignitatibus Venerandis habeo planè singulares, quod benevolâ non minùs ac honorificâ compellatione Literariâ, me de abortis tùm dubiis, tùm justis correctionibus circa ea, quæ Augustissimæ Reginæ Immortali Nomini Sacra esse volui Astro-Chronologica, certiorem reddere volueritis. Parui extemplò, eaque omnia, quæ minùs commoda vel ingrata esse posse intellexi, sustuli, aut alia substitui nihil offensura: ceu specialiùs obedientiam debitam testatus sum, in humillimo meo ad Reginam Clementissimam Responso. Nonnulla enim eorum mitiorem adhuc admittere interpretationem mihi visa sunt: verbi gratiâ,* Cyclum Indictionis Romanæ *(delendum) non intellexi Cyclum aliquem Romanæ Ecclesiæ Paschalem, sed tantùm illum* Indictionis 15. Annorum à Cæsare Augusto *vel* Constantino *cœptæ, & posteà aliis Imperatoribus iteratæ; quæ nihil ad Religionem, sed ad solvenda militibus stipendia fecit: igitur saltem vocem* Romanæ *sustuli, & reliqua ibidem sivè per Naturam aut Historiam certa. Quò & illud pertinet de* Annis 33½ Ætate Salvatoris passi in 4to. Paschate; *(contestantibus idem mihi plurimis Romano-Catholicis Autoribus)* & nati proindè in Mense Tisri sive Octobri; *ceu hoc ipsum è LXX. Hebdomadum* Danielis *computo genuino, in Vindiciis meis Hebraïsmi plenè planèque demonstrato, atque aliis rationibus, indubitatè jam constat. Historiâ hâc quoque in parte nihil derogante consuetudini, & libertati Ecclesiæ, ad diem* 25. *Decembris Nativitatem Salvatoris celebrantis dudùm & celebraturæ porrò: prout non offendit Anni Christiani initium à Januario, licet Natura id repetat semper ab æquinoctio; ut & Dies Dominica feriata Christianis, loco Diei Sabbathi. Quorum nihil mutari opus est, ut quorum nihil turbat ullum Calendarum naturalium tenorem, signis Zodiaci constanter parem, uti fas est. Ita quoquè* Bissextilis

(*) Loc. cit. pag. 130. &c.

(†) Les lacunes qui se trouvent dans cette Lettre, étoient dans la Copie que j'ai reçue de *Rome*.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XLII.

illis Diei insertio *suevit quidem hactenùs fieri in Februario, è Gentili Instituto* Julii Cæsaris: *sed cùm ibi disturbet (illa insertio) numerum dierum Mensis, à numero dierum Anni nativo (uno die bis dicto* Sexto Kalend.) *ipsamque adeò Æquinoctio intervertat Bisextilationem nativam: quod si jam ergò placeret deinceps Christiani Orbis Capitibus per universalem Calendarum restitutionem ab origine Mundi nativam, nativè & illam fieri bissextilatione ad finem Anni Astronomici (proximè ante Æquinoctium, ubi non turbat quicquam) sanè id ipsum quoque nihil attineret ullum Religionis discrimen aut momenta, sed optimè sic civilis dierum numerus & ordo in Mensibus, manerent adæquatus semper Astronomicæ dierum Anni denominationi, ceu nec fert aliter calculi semper cum Naturâ consensus demonstrandus, si verum non cesset esse verum. Tales igitur è Naturâ consequentiæ, æquè ac ipsâ Naturâ, non sinunt alienis se legibus constringi, sed permittenda liberè erunt quoad verum amabimus in Naturâ non minùs ac Religione. Interim tamen sustuli ubicunque odiosas (quæ incautiori excidere) voces, ut* falsa denominatio. *Motus* ☉ *in . . . . . jam non magis posse byssinis verbis dici aut asseri verum putem, atque feci. Illa igitur ut vester quoque candor & humanitas, Honoratissimi Dd. Censores, non aliter interpretari velit, per rationes Cœli & Temporum inviolabiles rogarem, nisi jam ultrò à vestrâ integritate hunc mihi assensum tam æquum stipularer.*

*De cætero vehementer gavisus, mihiquè gratulatus sum, quod vestrum quoque, Viri Clarissimi atque Doctissimi, album mereri calculum potuerint Inventiones meæ Astro-Cronologicæ jam à 16. annis, omnes mihi animi, corporis & fortunarum vires ac bona quod facilè æstimabitur, exhaurientes, sed Divinæ tamen gratiæ ac benignitati unicè acceptæ ferendæ; ut sine cujus speciali indultâ impossibilem planè hanc fuisse totius Mundi Apodicticam Restitutitionem uni homini vester non minùs ac aliorum pridem in me benignus affectus, etiam apud exteros, piè judicabit. Nec enim est, cur minorem mihi addicam favorem à Romanis, Romanus & ipse, per Avum maternum, è Nobili Romanæ gentis Prosapiâ (insigni gentilitio 5. pomorum aureorum)* Mathiam Zoëga, *cujus* Φερονομως *ipse sum; qui circa Annum Christi* 1570 *vel* 80, *in peregrinatione suâ, delatus ad Aulam Swerinensem Megapolitani Ducis* Johannis, *ibidem Concionatoris Aulici M.* Stampii *operâ, Religionem juxtà cum filiâ Annâ ejus amplexus, in eâdem Aulâ substitit aliquot annis, à Cubiculis & Dapibus primùm illius Ducis, posteà & Holsatici Ducis Gottorpiensis* Joh. Adolphi. *Ex illo* Romani Zoëgæ *matrimonio, cum Romanam sanguine Materno attineam gentem, non dubito, quin me eatenùs vestrum, peculiari præ aliis favore amplecti haud dedignaturi sitis. Quod maximè omnium fiet, si Augustissimæ* CHRISTINÆ, *cujus gratiam mihi Cœli favor inclinavit, clementissimum in me affectum, Orbi erudito etiam apud Exteros jam decantatum, vestrâ quoque commendatione porrò mihi servare studeatis integrum, humillimis obsequiis nunquam non demerendum. Quæ jam fusiùs declaranda plurima fuerant, circa ipsâ Astro-Chronologica Epistolæ Vestræ Capita, Viri Honoratissimi, compendio nunc seu brevi quasi manu me perfungi posse putavi, ad maturandum eò citiùs meum Responsum, (jam tùm extractius ac volueram, per Tabulæ simul inclusæ descriptionem (si unà mitterem hic eadem pridem rerum argumenta in utramque partem ventilata, cum Rev. Viro P.* Kochansky *Prof. (si adhuc superest, ut opto) Mathem. Breslaviensi, indè in* Poloniam *evocato: è quibus plenior omnium perceptio facilè dabitur, quò minùs longas denuò Commentationes super iis ordiri nunc opus foret.*

*Quod verò illam attinet, sub finem Epistolæ Dedicatoriæ desideratam declarationem Arcani Naturalis erga Nativitatem Reginæ; consistit illud in revolutâ semper per 60 genos ferè annos, Anomaliâ Lunari Periodicâ simul & Synodicâ, (illa scilicet Noviluniali, hic verò Phasium semper 28 ctonarum) & quidem ad Gradum non modò eundem, sed ad idem minutum Gradûs Anomaliæ. Undè* prosthaphæreses *quoque (non locales, sed ipsæ temporales) in constructis super eo Tabulis similiter recurrentes, statim jucundâ facilitate possunt quodvis Novilunium medium Mundi,*

Appendice de Pièces Justificatives.

Num. XLIII.

*di; & quamlibet ejus phasin reddere . . . . . ea id modo evariatione Lunæ per Solarem anomaliam absolute id ver . . . . . veu planiùs in ipsis Tabulis Lunaribus suo tempore constabit. Hoc ipso . . . . . mirabilius harmonicum est in totâ doctrinâ motuum Cœlestium, ob ferias etiam hebdomadicas ordine in id successivas, per totum Mundum. Non verò Astrologicum aliquod significatum in eo latere dixi, sed tantùm memorabile esse talis Prostaphæreticæ Revolutionis initium circa Nativitatem Reginæ; idemque nunc denuò redordiri, prodituro opere* Christiniano *talium arcanorum demonstrativo. Plura memorare erat animus de Exemplis compluribus Feriarum Hebdomadicarum, ad certum datum diem Mensis in Annis superiorum & proximorum à Christo seculorum adnotatis, in* Goldasti, Limnæi, Londorpii, *aliorumque Actibus publicis &* Sauri *Calendario Historico; quæ semper quoque tales proventuri per calculum è Tab. sum. ejusque Canonio in Sect. X. argumento utique certitudinis ubilibet irrefragabilis. Sed temporis angustiâ pluribus nunc excludor, in aliud tempus differendis. Hisce igitur finio, ultimum hoc vobis votum meum obsignando, ut in commune Orbis Christiani commodum ad bonum, bari mecum affectu ac solerti industriâ, contendere porrò velitis. Sic Deus vos servet, meis omniumque bonorum promovendis studiis.*

Kiloni *Holsatorum d.* 28. *Aprilis An.* 1687.

*Clariss. V. Dignitatum*

*omni officio ac studio addictissimus*

Matthias Wasmuth. P. D.

*P. S. Breviarium aliquod valdè succinctum in uno quaternione designavi, de Calendali Emendatione Universali, si placeat ea fieri firma atque stabilis, per Orbem Christianum: non verò ausus sum id simul mittere, ne quid præfestinè mihi sumpsisse videar. Si jubear, mitti quàm primùm potest.*

Num°. XLIII. Tome IV. pag. 57.

## *Epitre des Censeurs Romains au sujet de l'Ouvrage Astro-Chronologique du Dr.* Wasmuth, *écrite à la Reine* CHRISTINE.

REGINA DOMINA,

*Vidimus ea quæ magistraliter & eruditissimè scripsit nobis D.* Mathias Wasmuth *in Apologiam sui magni Operis ad Majestatem Tuam die* 23. *Aprilis proximè lapsi, unà cum honorificis litteris ad nos transmissis, de quibus tibi & tanto viro gratias habemus planè singulares: & cum in eis profiteatur ea omnia sustulisse quæ minus commoda vel ingrata Sacrosanctæ Catholicæ Romanæ Fidei esse posse intellexit adversus Gregorianam Correctionem, cui ex Bullâ* Gregorii XIII. *nulli hominum ausu temerario opponere non licet, nihil restat nobis dicendum præter quàm quod magis atque magis opus & resignationem tanti viri commendare. Hoc unum tantum restat dicen-*

(*) Loc. cit. pag. 77. &c.

*dicendum, quod apud nos rectè non ſonant verba ſequentia, non admiſtenda, ubi non propoſita per transtearcam videlicet:* Quo & illud pertinet de annis 33½. ætate Salvatoris paſſi in quarto Paſchate (conteſtantibus idem mihi plurimis Romano-Catholicis Auctoribus); *& nati proindè in menſe Tiſri, ſcilicet Octobris*; ceu hoc ipſum è 70. hebdomadum Danielis computo genuino in Vindiciis meis Hebraïſmi plenè planèque demonſtrato, atque aliis rationibus indubitatè jam conſtat &c. *Habemus enim per Teſtes omni exceptione majores Anno trigeſimo ſecundo Cæſaris* Octaviani, Marco Valerio Meſſalâ, & Publio Sulpicio Quirino *Coſſ. deſcriptionem totius Orbis decretam, de quâ fit mentio Cap.* 11. *ſecundùm* Lucam, *& ad finem Anni quadrageſimi primi ejusdem Imperii*, Caio Lentulo Getulico, & Mario Meſſalino *Coſſ. Sextò Kalend. Januarii, die ſcilicet* 25. *Decembris* Chriſtum *natum in* Bethleem, *crucifixum autem in Civitate* Jeruſalem *in Plenilunio Menſis Niſan, cui tunc temporis reſpondebat* 23. *dies Menſis Martii. Utique nobis ſummoverè diſciplicet* Nob. D. Wasmuth *in hâc parte obſtativè contrarium eſſe quondam D.* Franciſco Leverâ, *dum in iisdem litteris ſuis fatetur* neminem omnium Gentium cum eo, vel in Aſtronomiâ vel in Chronologiâ paria feciſſe & non ſanè amicius aliud ſibi pectus in hiſce exſtitiſſet ſub Sole omnibus Tychonibus, aut Copernicis, Hipparchis, aut Ptolomeis longè prevaliturum, ſi fata ſervaſſent *&c. Etenim D.* Franciſcus Levera *in ejus Opuſculo* (*quatenus non habeat D.* Wasmuth *eidem tranſmittendo*) de invictâ veritate Anni, Menſis & Diei Paſſionis & Reſurrectionis Chriſti Domini, ejuſque Nativitatis ex vetuſtiſſimis Sanctorum Patrum Traditionibus & Conſtitutionibus Apoſtolicis totiuſque Eccleſiæ Præceptis; Demonſtrationibus Equinoctiorum Pleniluniorum & Feriarum certiſſimis comprobata, *edito Romæ Anno* 1668. *in Coronide Operis ſic ait.* Igitur ex hactenùs Hiſtoricè & Aſtronomicè plenè demonſtratis & ſecundùm Evangelicam Veritatem ac Sanctorum P. P. vetuſtiorum Sanctiones, Decreta Traditioneſque omninò venerabiles, quibus ſtandum eſſet in dubio ſecundùm Theologorum omnium ſententiam, etiamſi de veritate non conſtaret prout evidenter ac, pleniſſimè conſtat, neceſſariò concludendum eſt, quod Chriſtus Dominus crucifixus fuit Anno ſuæ ætatis 34. labente die Veneris 23. Menſis Martii inter ſextam & horam nonam diei in Plenilunio, & reſurexiſſe Die Dominico 25. ejusdem Menſis Martii in Aurorâ, *& in Cap. X. ejus Prodromi ubi de Epochis & radicibus temporum à paginâ* 22. *uſque ad* 237. *probat* Natum Chriſtum Dominum anno ab Urbe conditâ 752. labente ad ejus finem (inquit ille) deficiebant ferè quatuor Menſes, ſcilicet quantum eſt à die 25. Decembris quandò natus eſt Chriſtus, ad diem 21. Aprilis, quandò incipiunt anni conditæ Urbis, *& ideò probat hoc feliciſſimum tantæ nativitatis tempus eveniſſe Anno quarto Olimpiadis* 194. *jam à ſex menſibus inchoato, ſcilicet quantum eſt à fine Junii ſeu Solſtitio æſtivo, quando Olimpiadum Anni ſumunt initium, uſque ad diem* 25. *Decembris, cum natus eſt* Chriſtus, *& ideò anno* 775. *ab Epochâ Olimpiadum, ſicut etiam* firmat Jo. Lucidus in Libro de Emendatione Temporum in Opuſculo de Die Paſſionis Chriſti Cap. 9. pag. 181 & 182. *Item* Salianus *in Annalibus ab Epochâ Nabonaſſarii* 747. *labente* 711. *itidem labente ab Epochâ Inſtitutionis Anni Numæ Pompilii* 323. *labente ab Epochâ obitûs Alexandri* 311. *ab Epochâ Seleucidarum & anno denique Juliani* 45. *ad cujus finem deerant dies* 6. *Ideoque die* 25. *Decembris anni* 45. Julii Cæſaris, *teſte eodem* Lucido Cap. 4. lib. 4. de Emendatione Temporum pag. 39. & Rheinboldo in Tab. Prutenicis poſt initium Canonum pag. 11. & in Tabul. directionum præcept. 20. *Erat enim annus* 42. *Imperii* Auguſti, *ſicuti affirmant* Euſebius, Oroſius, Eutropius, & Paulus Diaconus, *ſumentes annos Imperii ejus à primo Conſulatu, qui annus* 42. *erat. Juxta finem videlicet prope ante Kalendas Januarii, quandò Octavianus accepit primum Conſulatum*; *ſicuti habetur apud* Oroſium lib. 7. *Auguſti Cæſaris ibi*, poſteaquam imperaret propemodùm anno 42. natus eſt Chriſtus. *Ideo priùs conceptus juxta principium*

Appendice de Pièces Justificatives.

Num. XLIII.

*anni* 42. Augusti *Cæsaris*, *ut videre etiam est in* Jo. Lucido in dicto Opusculo de Die Passionis Christi Cap. 9. pag. 181 & 182. & Josephus Scaliger in Lib. 5. de Emendatione Temporum pag. 237. *Nam ab institutione Anni* Juliani *quæ cœpit Kalendis Januarii anni* 45. *ante Christi adventum cum differentiâ sex circiter dierum, perquàm multi Chronologi hallucinati sunt respectu continuationis Feriarum usque ad primum Consulatum* Octaviani, *qui pariter, sicut jam dictum est, cœpit Kalendis Januarii, effluxerunt anni tres exactè, ideoque cœpit regnare* Octavianus *anno* 42. *ante Christum à primo Consulatu cum dictâ differentiâ sex dierum, sicuti firmat idem* Jo. Lucidus de Lib. 4. Cap. 4. de Emendatione Temporum pag. 39. *ubi de Monarchiâ Romanâ ejusque initio, & hujus Chronologiæ veritas patet.* in Prodromo d. Leveræ de Motibus Solaribus &c. *& latiùs in* Dialogo Savinii Muti & Mercurii à pag. 32. usquè ad 40. atquè in Clypeo Veritatis Dionisii Venanelli adversus Vindicias Michaëlis Manfredi, *etiam per supputationes antiquissimarum Ecclipsium ab* Hipparcho *observatarum factas, tum per* Christi *Domini, tum per* Julii Cæsaris *epochas, radicesque certissimas exhibentes infallibiliter Plenilunia, Novilunia, Equinoctia, & Solstitia omnium seculorum per quæ demonstratur* Christus *passus labente ejus ætatis anno* 34. *qui fuit* 786. *ab Urbe conditâ, ad cujus finem debebatur unus circiter mensis, nimirùm quantum est à die* 23. *Martii, usque ad diem* 21. *Aprilis, in quo* Roma *fuit condita, primus* 203. *Olimpiadis à novèm mensibus inchoatus, scilicet, quantum est à fine Junii sive Solstitio Æstivo, ubi anni Olimpiadum sumpserunt initium, usque ad diem* 25. *Martii ubi* Christus *Dominus resurrexit, & proindè annus* 809. *labens ad epocham Olimpiadum, secundùm Jo.* Lucidum *in d°. Opusc. de vero die Passionis Christi Cap.* 9. *pag.* 181. *&* 182. *&* Salianum *in Annalibus Ecclesiasticis* 78. *labens ab epochâ Nabonassarii* 745. *similiter labens ab institutione Anni Numæ Pompilii* 357. *labens ab epochâ obitûs Alexandri Magni &* 79. *labens epocha anni Juliani à Julio Cæsare instituta, anno Tiberii decimo octavo. Hæcque omnia probat etiam Dus.* Levera *adeò charus eidem Dno.* Wasmuth *exhibitis attestationibus Patavii* Pauli *Episcopi, Jo. Jacobi* Hayulini, *Abrahami* Bucoluri, *Henrici Philippi* Radery, *S. Anselmi* Buclierii, Possevini, Salmeronis, *& aliorum multorum ad saturitatem de Synodo super hâc controversiâ habito* Cæsareæ Palestinæ *tempore sancti* Victoris, *& super quod scripsit B.* Clemens I. *Pontifex Maximus qui anno* 59. *post Christum ad Pontificatum post* Lini *mortem pervenit in Adnotationibus ad Constitutiones Apostolicas Cap.* 18. *lib.* 5. *neque obstat continuatio continuata Feriarum super quâ magnum inyat fundamentum D.* Wasmuth; *nam retentâ Juliani correctione, vel non retentâ, restat adhuc in dubium id quod notat* Cloccius *in Kalendario Gregoriano Cap.* 21. *quod scilicet Idolorum Sacerdotes tempore* Julii Cæsaris *errorem in Intercalatione commiserint, quem* Augustus *postea correxit, unde fuerit usquè ad annum Domini quartum inclusivè aliæ litteræ Dominicales, subdens* Cloccius. Itaque Dominicales litteræ juxta præscriptum Kalendarii à Natali Christi usquè ad annum quartum inclusivè diversæ sunt ab aliis, quas correctio Augusti Cæsaris debet, sed post annum quartum nulla amplius varietas intervenit, *& sunt quæ pro nunc Maj. Tuæ exhibere possumus à Nob. D.* Wasmuth *animadvertendæ, sperantes eæ, quâ pollet scientiâ, excellentiâ atque eruditione Tibi esse satisfacturum; interea dum eidem, Tibi incolumen deprecamur felicitatem.*

Romæ 20. *Junii* 1687.

Num.

Num°. XLIV. Tome IV. pag. 57.

Num. XLIV.

## *Copie de la Dédicace à la Reine* CHRISTINE, *miſe devant* Matthiæ Waſmuthi *Novum Opus Aſtro-Chronologique* (*).

*CHRISTINÆ*
*Suecorum Reginæ*
*Auguſtæ,*
*Seculi miraculo præſentis*
*Futuro Poſterorum;*
*Quandò poſt Regios ortus,*
*Et auctam à multis retrò annis*
*Literarum juxtà ac armorum gloriâ*
*Sceptrorum Majeſtatem,*
*Ipſa tot tropæis ac triumphis exſaturatâ*
*Illa Regni Sceptrorum ac Armorum exuit nomina,*
*Ut inexhauſtæ eruditionis omniſque humanæ ſapientiæ*
*Auguſtiora indueret:*
*Jam verò non Regnum ampliùs aut Mundi partem*
*Sed Mundum totum tempori ac cœlo ſuo reſtitutum*
*A primordio rerum*
*Singulari divinæ bonitatis gratiâ nemini priùs datâ*
*Suis nunc donare voluit,*
*Parario*
*Excellentiſſimo*
*Olivekranſio*
*Regiis ſumtibus toti Mundo:*
*Atque indè amplius nunc*
*Arduum illud*
*Calendarium Negotium*
*Summis Terrarum Poteſtatibus uſque proprium;*
*Totique pridèm Orbi deſideratiſſimum*
*Pro incomparabili ſuâ prudentiâ*
*Et judicandi de his quoque peritiâ*
*In ſe ſuſcepit,*
*Summatibus Orbis Chriſtiani inſinuandum;*
*Tantùm æternæ memoriæ gloriam meritorum gratulandâ*
*Suæ Majeſtati*
*Hîc debitam gratitudinis aram*
*Suo non magis quàm Seculi nomine erectam*
*Dat, dedicat, conſecratque*
*Auguſtæ Patronæ munificentiſſimæ, Dominæ clementiſſimæ*
*Cliens humillimus*
*Auctor*
Matthias Wasmuth D. P.

Num.

(*) Le titre en eſt: MATHIÆ WASMUTHI *Novum Opus Aſtro-Chronologicum, quinque claſſibus abſolutum, munificentiâ regiâ* CHRISTINÆ *Reginâ Suecorum glorioſiſſimæ Memoriæ, Eccleſiæ & Orbi erudito donatum, & à* Matthia Wasmutho *filio, Med. Doct. poſt B. Parentis mortem editum* Kilonii *Anno R. S. MDCXCII.* in fol.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num°. XLV. Tome IV. pag. 114.

Num. XLV.

## *Lettre de l'Empereur* LEOPOLD *au Roi* CHARLES XI. *en faveur de la Reine* CHRISTINE *en* 1683. (*)

*Dum in Curiâ Romanâ subsidia in bellum adversùs Ottomannum strenuè gerendum, per Ablegatum nostrum flagitaremus, postulata hæc nostra, egregiis Serenissimæ Sueciæ Reginam* CHRISTINAM *officiis suis fulsisse, grato animo sensimus. Adeò non possumus non vota suæ Serenitatis vicissim accuratè provehere atque negotia sibi cum Serenitate vestrâ intercedentia, commendatione reddere, quo nimirùm faciliore atque optutiore in ijsdem successu potiri ac gaudere queat. Dictæ etenim Reginæ Serenitas insigni affectûs & caritatis sensu, fœderatam nostram cum Serenitate Vestrâ amicitiam amplexa non solùm est, sed eandem enixè quoque studiis suis fovere & latiùs propagare adnititur, ut in fructuum partem meritò venire debeat. Quapropter à Serenitate vestrâ peramanter contendimus, velit voluntatem alioquin in Reginæ desideria sive jam tum expositа, vel posthinc explicanda sponte propensam, nostrâ hâc obtestatione invitatam efficaciore quoquo modo alacriùs eidem ostendere. Quod inter ea quæ grata acceptaque habemus numeraturi, Serenitati Vestræ optimam valetudinem & secundissimos rerum consiliorumque eventus comprecamur. Datum* Laxiburgi *d.* 14. *Junii* 1683.

Num°. XLVI. Tome IV. pag. 158.

Num. XLVI.

## *Harangue de Mr.* Falaiſeau *Envoyé Extraordinaire de ſon Alteſſe Electorale de* Brandebourg *faite à la Reine de* Suède *le* 5. *Décembre* 1685. (†)

MADAME,

Le reſpect & la vénération que S. A. E. mon Maître a pour la Perſonne Sacrée de V. M. eſt ſi publiquement connue, que je ne doute point qu'Elle n'en ſoit déjà informée de pluſieurs endroits. Je puis néanmoins dire à V. M. MADAME, que ni la ſplendeur de ſes Ayeux, ni tant de ſang ſi noble mêlé enſemble pour la former, ni le haut rang où Elle eſt élevée, n'ont rien contribué à faire naître ces ſentimens en S. A. E. Ce grand Prince, ſi juſte eſtimateur du mérite & de la vertu des Rois, ne ſe laiſſe éblouir ni aux dons de la Nature, ni aux préſens de la Fortune. Ce ſont des choſes à-la-vérité qui peuvent rendre une Reine admirable aux yeux du monde. Mais pour un Prince auſſi Chrétien que S. A. E. c'eſt peu de choſe, que ce bruit, que cet éclat, qui ſéduit le monde. Ce qu'il regrette, MADAME, ce qu'il admire en V. M. ce ſont les tréſors & les richeſſes de ſon ame:

(*) Copie tirée des *Mſc. della Regina die Suezia.* Tom. XI. *Miſcellanea Polit.* 237.
(†) Tirée ſur la copie dans *Palmſköld* Vol. Orat.

Num. XLVI.

ame: ces dons précieux, ces préfens sacrés, dont le Ciel l'a si heureusement favorisée. Une grandeur, une élevation d'esprit, qui la rend victorieuse des plus tendres sentimens de la Nature: un amour de la vertu, que rien ne peut ni lasser, ni vaincre; qui a fixé les affections, gagné tout le cœur d'un jeune & grand Monarque, & a su lui inspirer une aversion invincible pour ces voluptés criminelles, dont la corruption du siécle a presque fait des vertus. Ce sont-là, MADAME, les glorieuses qualités qui obligent S. A. E. mon Maître à vous proposer aux Princesses de son auguste Maison, comme le seul modéle qu'elles doivent imiter, & comme l'exemple que toutes les Reines doivent suivre. C'est-là ce qui lui a donné cette louable curiosité de tâcher de pénétrer dans le secret de ces heureuses retraites, où V. M. ne s'occupe qu'à cultiver la raison, qu'à enrichir & qu'à purifier son ame. Il n'ignore pas, MADAME, que c'est dans le silence de son Cabinet, où séparée de tout commerce profane, V. M. a contracté ces saintes, ces magnanimes habitudes, qui lui font regarder avec mépris ces louanges si justes dont Elle est comblée de toutes parts, & fouler aux pieds & les Sceptres & les Couronnes. C'est-là, MADAME, qu'on sait que V. M. fait tout son plaisir, toutes ses délices, de protéger les affligés: on sait ces soins charitables, ces bontés secrétes avec lesquelles Elle les assiste & les console. On est instruit des vœux ardens que forme V. M. des soupirs enflammés qu'Elle pousse pour la délivrance de la Maison de JESUS-CHRIST, pour la conservation de ces beaux monumens de la piété des plus illustres de ses Ancêtres. Heureuse la *Suède* de posséder une si bonne, une si grande Reine! C'est l'augure le plus certain de sa grandeur & de sa félicité. Heureuse S. A. E. mon Maître, d'avoir la part que je sais qu'il a dans l'estime & dans l'amitié de cette Reine, dont les exemples instruiront sa Postérité, & de qui la mémoire sera un jour en bénédiction à tous les Peuples de ce Royaume! Ce sont-là, MADAME, les véritables sentimens du cœur de S. A. E. Ce sont les expressions & les mêmes paroles dont il se sert, quand il s'entretient de V. M. C'est lui qui parle par ma bouche, je ne suis que son interprete; & je puis assurer V. M. que S. A. S. ne m'a rien commandé si expressément, que de travailler à cultiver cette estime & cette amitié qui lui sont si chéres & si précieuses. C'est, MADAME, ce que j'espére que V. M. me fera l'honneur de me permettre, & c'est à quoi je travaillerai sous sa protection avec tout le zéle & toute l'ardeur que je dois avoir pour le service & pour les ordres d'un si grand Maître &c.

Num. XLVII. Tom. IV. pag. 164.

Num. XLVII.

## *Lettre de l'Astrologue* Voigt *à la Reine* CHRISTINE.

*Grossmächtigste Allergnädigste Königinn*

Gott gebe

*Ewer Königl. Majestät*

in allen selbst wünschenden Wollergehen lang gesundes Leben!

*Wann ich ein fürtrefflicher Künstler und mit hohen Wisschenschaffien reich begütert wäre; so hätte ich vorlängst versuchet Ew. Königl. Majestät mit einigen geringen Papier-blättern allerunterthänigst aufzuwarten: Aber mein selbst-maasse hat*

Appendice de Pieces Justificatives.

Num. XLVII.

*mich zurück gehalten. Jedennoch weil zu mehrmahlen höchst erfreulich erfahren, wie E. K. Majst. gleichwohl dann und wann allergnädigst beliebet zu erfragen: was in* Voigts *Schrifften zu lesen seij; So bringe ich Ew. Königl. Maj. in tiefster Demuth diese allerunterthänigste bitte, Eure Königl. Majestæt geruhen beij kommende wenige Blätter allergnädigst auf und anzunehmen, und mir und meinen studiis, in meinen hohen alter Königliche Gnade wiederfahren lassen: Weiln ich (Gottes allerwissenheit vorbehalten) doch sorge, dass mein Leben länger als das Licht meiner Augen währen dörfte: und obwohl in dem Tausend Sexhundert neun-und achtzigsten Jahre, die drey ersten Monathe, Januarius, Februarius und Martius Eurer Königl. Majestät gefährliche sachen dräuen; so hoffe ich doch dass Gott (allem ansehen nach) gnädigst herausreissen würde. Solte ich mich unterstehen düssen Eurer Königl. Majestät dan und wann mit meinen geringen Schriften allerunterthänigst aufzuwarten, binn ich bereit dass ich möge leben und sterben,*

*Allergnädigste Königinn*
*Ewer Königl. Majestät*

*Den* $\frac{16}{26}$. *Sept.* 1688.

*Allerunterthänigster Knecht*
*Der alte Teutsche* Voigt
*zu* Stade.

Soprascritta:

*Der*
*Grossmächtigsten*
*Nordischen Königinn*
CHRISTINAN

*Allerunterthänigst* Voigt. (*)

Num. XLVIII.

Num°. XLVIII. Tome IV. pag. 169.

## *Lettre de* CHARLES XI. *Roi de* Suède *à l'Empereur, aux Rois & aux autres Etats Souverains, pour leur notifier la mort de la Reine* CHRISTINE, *écrite à* Stockholm *le* 10. *May* 1689. (†)

*Nos* Carolus *&c. Exemtam rebus humanis die* 9-19 *Aprilis haud ita pridem elapsi Serenissimam ac Potentissimam Dominam* CHRISTINAM, Suecorum, Gothorum, Wandalorumque *Reginam (tot lit.) Dominam Matrem nostram bonoratissimam, allatus nuper* Româ *nuntius nobis asseveravit. Quantùm excessu isto moveamur, tum ob propinquitatem sanguinis, tum præclara, quæ in Domum nostram Regiam & hæc, quibus cum imperio præsumus, Regna ejus extitêre merita, non difficilè fuerit cuivis mente & cogitatione assequi. Nos ut gratam eorum servamus*

(*) Copie tirée des *Miscell. Polit.* pag. 59. &c.
(*) Dans *Palmskiöld.* Vol. Epist. Viror. illustr.

*ejus memoriam, ita mœstitiam, quam obitu suo nobis reliquit, cum Majestate Vestrâ pro interioris amicitiæ & fraternæ fiduciæ jure communicare non abs re esse duximus, nulli dubitantes, quin in partem illius, quo afficimur, mœroris veniat, atque ut viventis dotes justâ metiri æstimatione solebat, sic & defunctæ piam recordationem, & quod apud omnes excitavit, desiderium nunc testari haudquaquam gravetur. De cætero Majestati Vestræ omnigenæ felicitatis cumulum apprecantes, Eandem benè multos in annos divino præsidio tutam agere optamus, &c.*

CAROLUS

Joh. Bergenhielm.

## *Réponse des Etats-Généraux des* Provinces-Unies *à l'occasion de la mort de la Reine* CHRISTINE. (*)

SERENISSIME ET POTENTISSIME REX,

*Gravissimo cum animi dolore tum Serenissimæ ac Potentissimæ Dominæ* CHRISTINÆ Suecorum, Gothorum *&c. Reginæ interitum, tum Regiæ Vestræ Majestatis justissimam indè coortam mœstitiam ex Vestris literis,* Holmiæ 10. *Mensis proximè præteriti die datis, intelleximus. Turbare nos certè debuit non leviter, Rex Serenissime, infaustus ille* MAGNÆ CHRISTINÆ *obitus, quam nobis amicissimam quâvis datâ occasione experiebamur, meritòque peculiarem Majestatis Vestræ eâ in re jacturam dolemus. Quippe, Rex Serenissime, tot & tantæ tamque præclaræ cum animi verè Regii, tum ingenii in omni Linguarum Scientiarumque etiam reconditissimarum genere excultissimi dotes, quæ immortale isti Reginæ nomen ubicumque pepererunt, luctu animos nostros adeò affecere, ut Magna illa Regina ingens sui desiderium nobis reliquerit: quod ut fusius Regiæ Vestræ Majestati Residens noster* Car. Rumpfius *exponat ipsi in mandatis damus: sed istam, quantacunque demùm sit, jacturam, Deus, Rex ille Regum, Dominusque Dominantium, utrinque, ut speramus, & vovemus, resarciet, quem ipsum, ut Regiam Majestatem Vestram incolumem florentemque diù servare velit, supplices oramus & obnixissimè deprecamur. &c.* Hagæ Comitis 13. *Junii* 1689.

Num. XLIX. Tome IV. pag. 169.



## *Portrait de la Reine* CHRISTINE *par Monsieur* Bielfelt. (†).

Je vais faire le Portrait de CHRISTINE. Je l'ai assez étudiée pour me flatter de le faire vrai, s'il n'étoit pas si difficile de ne se pas passionner pour elle; & de le faire beau, s'il étoit aisé d'avoir le pinceau de l'Auteur du *Statboudérat.*

La jeunesse de CHRISTINE annonça la supériorité de son esprit & la gran-

(*) *Palmskiöld* l. c.

(†) Copie tirée du *Mercure de France.* May 1752, pag. 81-85.

Appendice de Piéces justificatives.

Num. XLIX.

grandeur de ſon ame: mille talens naquirent avec elle, & preſqu'autant de foibleſſes.

Un certain caractére d'enthouſiaſme, qui paroît être le ſceau de l'Héroïſme, ſe manifeſta de bonne heure dans toutes ſes démarches, & juſques dans ſes paroles.

Pour les plus grandes Princeſſes la toilette eſt une occupation, la parure eſt un plaiſir, & le fard peut être un beſoin. CHRISTINE ne ſavoit pas être aimable, dédaignoit de l'être, ou ne vouloit l'être qu'à ſa maniére. Cette Fille étoit toujours un Homme public.

CESAR verſa des larmes, où le Héros ſe peignoit vivement, à la vue d'un Tableau d'ALEXANDRE. Tout ce qui peut élever la Nature Humaine au-deſſus d'elle-même, enlevoit CHRISTINE d'admiration.

Son ame la portoit toujours au grand, mais ſon imagination, trop capable de fortes impreſſions, lui faiſoit prendre quelquefois l'apparence de la grandeur pour la grandeur même.

Extraordinaire en tout, elle ne vouloit ſe diſtinguer que par de grandes actions, & ne dédaignoit pas aſſez de ſe ſingulariſer par de petites.

Les Savans, qui embelliſſent quelquefois l'eſprit, & qui le gâtent encore plus ſouvent, eurent peut-être dans ſa jeuneſſe trop d'empire ſur ſon goût & ſur ſes ſentimens.

Elle aimoit les Sciences avec paſſion, les cultivoit avec un ſuccès qui ne tenoit rien de ſon rang; vouloit tout connoître, tout approfondir.

Infatigable dans le travail, aſſidue aux affaires, exécutant ſes deſſeins avec plus de fermeté que de prudence; incapable de révoquer une réſolution qu'elle avoit priſe, elle ne vouloit gouverner que par elle-même.

Quel plaiſir pour une jeune Fille de dominer par la force de ſon génie dans un Conſeil compoſé de Vieillards, qui à toute la ſageſſe de l'expérience en joignoit toute la préſomtion!

Dans ſon eſprit la molleſſe étoit un vice, & la lâcheté un crime.

Avec le goût le plus vif pour les plaiſirs, elle fuyoit toujours le mariage, parce qu'elle craignoit d'y en trouver qui l'aſſerviſſent à quelqu'un.

Quoique ſur le Trône elle connût l'amitié, & ſon cœur n'étoit point incapable de tendreſſe; mais toutes ſes paſſions étoient ſubordonnées à l'amour de la Gloire

Cette paſſion, qui ne porte pas toujours les grandes ames au meilleur, mais ſouvent à l'extrême, eſt le point d'appui ſur lequel roula toute ſa vie.

Elle deſcendit du Trône par dégoût, diſent quelques-uns; par politique, diſent quelques autres; & par libertinage, s'il en faut croire les Libertins. Pour moi, je penſe que l'envie de faire une action unique, fut le plus puiſſant reſſort de ſon Abdication. Elle voyoit *Sylla* à mille lieues d'elle. ALEXANDRE auroit voulu conquérir tout l'Univers, CHRISTINE en eût voulu abdiquer l'Empire.

Après avoir donné ce ſpectacle ſurprenant à l'*Europe*, elle lui en donna un moins frappant à-la-vérité, mais auſſi extraordinaire que le premier, en abjurant la Foi de ſes Péres.

C'étoit autant par coquetterie, que par curioſité, qu'elle voyageoit dans les Pays étrangers.

En *Suède*, dépendante des Loix, elle n'en connut plus aucune, dès qu'elle n'eut plus le pouvoir d'en donner.

*Monaldeſchi* fut moins immolé à ſa gloire, qu'à la difficulté de la vengeance, & peut-être au plaiſir de faire le plus grand acte d'autorité dans le Palais du Prince le plus jaloux de ſon autorité.

Par-tout elle penſoit, elle agiſſoit en Reine; elle ne pouvoit ſouffrir qu'on reſpectât moins ſa Perſonne que ſa Dignité, & ne croyoit pas le pouvoir néceſſaire pour ſe faire obéir.

Les

Les revers qui prennent tant sur la fierté des hommes, ajoutoient à la sienne: elle les supportoit avec autant d'insensibilité, qu'elle avoit eu de mépris pour les Grandeurs. Appendice de Piéces justificatives. Num. L.

Le Prince qui recueillit le fruit de son Abdication, l'en fit repentir; mais ce repentir, il falloit le deviner.

Il y a dans son caractére un contraste & des traits impossibles à concilier, comme dans les caractéres de la plupart des Héros. Les Grands-Hommes ne sont point des Dieux, mais seulement de Grands-Hommes.

à *Berlin* ce 3. Mars 1752.

*F. G. de B****

Num°. L. Tom. IV. p. 257, 258.

## *Réponse à la Lettre de Mr. le Baron* de Holberg, *pour éclaircir les remarques qu'il a faites sur les Memoires concernant* CHRISTINE *Reine de* Suède (*). *Suivant la Copie de* Cassel MDCCLIII.

Il a plû à Mr. le Baron *de Holberg* de porter ses plaintes au Public contre l'Auteur des *Mémoires concernant CHRISTINE Reine de Suède.* Quoique sa Lettre soit datée de l'année passée 1752, elle n'a pourtant paru, au-moins dans ces quartiers, que depuis peu de semaines, qu'on l'a reçue de *Leipzig.*

En la lisant j'ai été véritablement ému d'y apprendre la triste *situation où Mr.* de Holberg *se trouve, par sa vieillesse, & les infirmités qui en sont les compagnes.* V. la Lettre pag. 9.

Quand même il ne l'eût pas dit, tout Lecteur tant soit peu attentif, auroit déjà remarqué par sa maniére d'écrire à l'heure qu'il est en comparaison de celle du tems jadis, que la mauvaise humeur, compagne ordinaire de la vieillesse, a fait place chez lui à l'humeur enjouée & folâtre, qui faisoit le fond de son caractére, & qui se répandoit presque sur tout ce qu'il a écrit.

Quel avantage pour moi, si mes Mémoires, qui lui déplaisent tant, eussent été publiés dans ses beaux jours! Il est apparent que quand même il eût eu quelque chose à redire aux remarques qui s'y trouvent sur son compte, il n'y auroit répondu que par des plaisanteries narrées avec légéreté & agrément, par des jeux de mots ou par des traits malins, dont nombre de ses productions regorgent, pour en faire rire & la Cour & la Ville.

Mais comme à ce beau tems il en a succédé un autre bien différent & bien morne, où rien ne plait plus & où l'on se dégoûte de tout, il semble que Mr. le Censeur s'est laissé emporter à critiquer mon Ouvrage, sans l'avoir jamais lu, puisque dès le commencement de sa Lettre il débute par dire qu'il n'a fait que le *parcourir.*

Néan-

(*) Voyez la Préface du III. Tome de ces Mémoires, pag. XIV.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. L.

de *CHRISTINE* comme des petiteſſes & des minuties (*), il doit ſavoir „ que quand il s'agit de la vie d'un illuſtre Prince (ou Princeſſe,) les moin„ dres circonſtances ne ſont plus indifférentes. Tous les faits deviennent in„ téreſſans, ou par l'importance des événemens auxquels ils ont été liés, „ ou par la grandeur même du Héros (ou de l'Héroïne) auxquels ils ſe rap„ portent." C'eſt au moins ce que Mrs. les Journaliſtes de *Paris* ont dit à l'occaſion de mes Mémoires, en ajoutant „ que ce Livre ſera reçu favora„ blement du Public (*a*). "

pag. 4. C'eſt donc à tort que Mr. le Cenſeur conjecture, *que mon but unique a pu être une envie de critiquer & de faire voir mes talens en défendant une cauſe décriée.* Sûrement les actions de *CHRISTINE* ont été trop éclatantes & trop glorieuſes pour qu'il en réſulte une *cauſe décriée.* Le Cenſeur auroit ſans-doute voulu que je fondaſſe la narration & la concluſion de mes Mémoires ſur le portrait injurieux qu'il fait d'elle dans ſon *Hiſtoire de Dannemarc*, où il dit: (*b*) *que parce que le caractère de cette Reine étoit, qu'elle voulut repréſenter une Reine de tragédie; ainſi* TOUTE SA VIE *n'eſt autre choſe qu'un ſpectacle rempli de ſcènes romaneſques, artificieuſes, ou dénaturées.* Après des énonciations auſſi fautives que téméraires, l'Ecrivain de *Copenhague* peut-il avoir le front de ſe flater que le Public ajoutera foi à ce qu'il dit, quand il veut lui faire accroire, *que mon but unique n'a été qu'une envie de critiquer.* Sans-doute l'envie des Auteurs de médire de cette Princeſſe, que j'ai trouvé dans preſque toutes les Piéces pareilles au jugement frivole que je viens de citer, m'a inſpiré l'envie de défendre la cauſe de *CHRISTINE* décriée par ces Auteurs, en faiſant paroître l'innocence de la plupart de ſes actions. Je n'ai pu le faire autrement, qu'en paſſant leurs jugemens par l'étamine de la Critique, & en les convainquant de fauſſeté par les meilleures preuves & autorités qu'il m'a été poſſible de découvrir.

pag. 4. 5. Le Cenſeur me fait ainſi grand tort en diſant enſuite, *que le plaidoyé n'eſt pas ſi difficile, puiſque je ne me ſers que des témoignages de Panégyriſtes & de Penſionaires, pour les oppoſer à ceux qui ont critique la conduite de cette Princeſſe.... & dont un ſeul de leurs témoignages prouve autant qu'une centaine de ſes Panégyriſtes.* Qu'il eſt beau d'entendre de la bouche d'un Auteur qui a donné des Livres d'Hiſtoire au Public, & qui au III. Tome de celle de Dannemarc a publié un Avis ſenſé ſur les devoirs d'un bon Hiſtorien, inculquer ici une nouvelle régle à ſuivre dans la compoſition d'une Hiſtoire véridique ; ſavoir, que le témoignage d'un Cenſeur malicieux l'emportera, quant aux preuves, ſur une centaine de Panégyriſtes. *Pline*, qui a fait le plus beau Panégyrique, a donc menti dans tout ce qu'il a dit de TRAJAN? Et au ſentiment de notre *Ariſtarque*, aucun des Princes de nos jours ne fera plus quelque choſe digne de louanges; & pour s'en convaincre, il faut puiſer les preuves dans la ſatyre & la calomnie, qui doivent valoir plus que tout ce que d'autres ont dit de bien d'eux? Mr. *de Holberg*, qui lui-même a publié des penſées de Morale, ne ſemble donc reconnoître dans le cœur de l'homme que ſa malignité. Pour moi j'en ai une autre idée, fondée dans l'Humanité même, laquelle nous y fait diſcerner des principes & du bien & du mal. Et quoique la dépravation du cœur humain ſoit univerſelle, l'humanité nous dicte néanmoins qu'il faut

(*a*) *V. le Journal des Savans Juin* 1752. p. 131. 132.

(*b*) *Ad Ann.* 1660. *Tom. III. p.* 546. *Edit. All.*

(*) Mr. *de Holberg* lui-même, dans ſon *Hiſtoire Générale de Dannemarc*, en parlant de CHRISTIAN IV. détaille juſqu'au ſoin que prenoit ce Roi des ſouliers & des bas de ſes Princes & de ſes Pages. Tom. II. pag. 896, & 946.

faut avoir de l'indulgence pour les défauts d'autrui, plutôt que de s'armer des traits de la Satire, ſous prétexte de réformer les abus de la Société, en n'y répandant que du chagrin & de l'amertume. En conſéquence je ſerai toujours plus porté à juger en bien des actions & des ſentimens d'autrui, quand même le dehors ne ſeroit pas le meilleur, à moins que je n'euſſe des preuves inconteſtables du contraire. Appendice de Piéces juſtificatives. Num. L.

Voilà le cas où je me ſuis trouvé quelquefois à l'égard de *CHRISTINE*, où j'ai raproché mon principe de ſa conduite, & ai fait tourner celle-ci à ſon avantage, en prenant ſur moi ſa défenſe contre la médiſance & la calomnie, dont ſes ennemis & ſes envieux avoient tâché de la noircir aux yeux du Public. Cependant je ne me ſuis pas ſervi ſeulement en cela des témoignages des Panégyriſtes & des Penſionnaires, comme le Cenſeur le veut faire accroire; mais j'ai auſſi produit les autorités de bons Auteurs imprimés & de Manuſcrits, ce dont tous ceux qui veulent examiner mon Ouvrage avec quelque attention, peuvent être convaincus.

Mr. *de Holberg*, en redoutable Cenſeur de l'Humanité, ſemblable à ces Tyrans dont on ne ſupporte le joug qu'autant de tems qu'il en faut pour ſe préparer à le ſecouer, ne ſe contente pas que j'aye reconnu les foibleſſes de *CHRISTINE*. Il voudroit, ce ſemble, que je les nommaſſe des crimes, des ſcélérateſſes, des forfaits &c. mais il n'ignore pas que c'eſt-là le langage des halles, & que toujours il faut parler avec les ménagemens dûs à la dignité de la perſonne. Il dit: *que ſi j'avois ſincérement avoué quelques défauts de cette Reine, qui ſont les plus notoires & dont perſonne aujourd'hui ne diſconvient, on auroit pu ajouter foi à mes éloges; mais comme je tâche d'omettre ou de colorer ſes foibleſſes, on peut dire que j'ai agi plutôt en Avocat qu'en Hiſtorien.* pag. 7. Mais n'en déplaiſe à Mr. le Cenſeur, je lui demande quels ſont donc ces défauts notoires de *CHRISTINE*, dont perſonne aujourd'hui ne diſconvient plus, & que je n'avoue pas? Le devoir de notre *Ariſtarque* ne ſeroit-il pas de les nommer & de les ſpécifier, avant que de m'en reprocher la ſuppreſſion, & de m'accuſer de mauvaiſe foi d'Avocat? J'ai dit dans la préface de mes Mémoires, que là où des Ecrivains de marque, en parlant des défauts & des foibleſſes de *CHRISTINE*, étoient aſſez d'accord, je ne les ſupprimerois pas, comme effectivement je ne l'ai pas fait non plus, tant dans le corps de mon Ouvrage, que dans les notes dont il eſt accompagné. Si je n'ai pas blâmé ouvertement tout ce que certains Auteurs ſans aveu ont jugé blâmable dans cette Princeſſe, ç'a été parce que j'ai trouvé leurs témoignages mal fondés & dictés par des gens emportés par envie, par jalouſie ou par d'autres paſſions, & qui n'ont pas fait entrevoir la moindre preuve ſolide ou même apparence de preuve, de ce qu'ils ont avancé. Cependant je n'ai pas manqué d'indiquer en pluſieurs endroits de mon Ouvrage nombre de défauts & de foibleſſes que *CHRISTINE* a eu, que je n'ai nullement approuvées, & leſquelles, quoique le plus beau naturel en ſoit quelquefois ſuſceptible, méritent pourtant la cenſure. J'ai blâmé en elle le peu de ſentiment de Religion qu'elle fit entrevoir, ſur-tout dans l'époque où elle méditoit d'embraſſer le *Catholiciſme*, où elle l'avoit déjà embraſſé (*a*): de même je l'ai cenſurée d'avoir été plus portée pour la Cour de *France*, que le véritable intérêt de la *Suède* & de la Cauſe commune des *Proteſtans* ne le vouloit en ce tems-là (*b*): j'ai blâmé les déſordres de ſa Cour & ſa profuſion, ſur-tout envers des Savans qui le méritoient ſi peu par leurs mauvaiſes mœurs & par leurs flateries outrées de vrais Paraſites (*c*): je n'ai pas

(*a*) *V. Mém. de* Chriſtine *T. I. p.* 240. *&c.* 452. 463. 474. *&c.* 476. *&c.* 491. 547. *&c.*
(*b*) *Ibid. T. I. p.* 105. *&c.* 117. *&c.* 120. *&c.*
(*c*) *Ibid. T. I. p.* 204. 205. 220. 221. 240. 262. 283. 305. 437. 438. *&c. T. II. p.* 29. 63. *&c.*

Appendice de Piéces justificatives.

Num. L.

pas loué ſes emportemens & ſa paſſion pour les Spectacles & les Divertiſſemens, en rapportant fidélement ce que des Auteurs graves en ont dit (*a*); enfin j'ai condamné le maſſacre de *Monaldeſchi*, quant à *la queſtion de fait*, quoique j'aye ſoutenu *celle du droit*, comme aſſez problématique (*b*), toujours en laiſſant le jugement libre au Lecteur tant en ceci qu'en tant d'autres faits que j'ai rapportés à ſon ſujet.

Ceci préſuppoſé comme des vérités qui ſe trouvent expoſées plus au long dans mes Mémoires, je ne comprends pas ce que le Cenſeur voudroit de plus; & je lui demande ſi c'eſt déguiſer la vérité, quand je reléve les défauts en des cas blâmables, ou qui ne méritent pas d'être loués? Il a donc grand tort de me reprocher de n'être pas convenu ſincérement des défauts de cette Reine: lui, qui n'ayant même daigné lire mes Mémoires qu'en les *parcourant*, veut paſſer condamnation là-deſſus ſans connoiſſance de cauſe

C'eſt ici pourtant que le Cenſeur, ſe défiant apparemment de ſes propres forces, & ſans eſpoir de pouvoir prouver les reproches qu'il me fait, appellé à ſon ſecours *la plupart des Savans de l'Europe*, *auxquels*, ſelon lui, *j'ai déclaré la guerre*, *pour laquelle j'ai fait de grands préparatifs*, en conſeillant à *chacun d'eux en particulier que j'ai attaqué*, *de plaider ſa cauſe contre moi.* En réfléchiſſant un peu ſur ces paſſages du Cenſeur, j'ai eu de la peine à n'en pas rire, & il m'eſt venu dans l'eſprit, qu'en ſonnant le tocſin d'une guerre littéraire contre moi, il m'a peut-être fait plus d'honneur qu'il ne penſe. Car n'eſt-ce pas flater mon amour-propre, que de me voir attaqué, à cauſe de mon Ouvrage, de la plupart des Savans, comme lui, dans la République des Lettres, moi, qui ne me regarde que comme un petit Pygmée en comparaiſon de tous ces *Géans* de Littérature? Il faut néanmoins que le Cenſeur ſache, que comme je juge que la choſe n'en vaudroit pas la peine, je n'ambitionnerai pas non plus un honneur que je ne mérite pas. Cependant, à tout événement, ſi quelques-uns des Savans dont j'ai relevé les fautes hiſtoriques dans mes Mémoires, viennent m'attaquer, je me tiendrai à ce que j'ai dit ci-deſſus dans mes Préfaces, & armé comme l'eſt mon Ouvrage de toutes les Piéces requiſes, & fondé ſur les allégations & les preuves les mieux aſſorties, je déclare de nouveau que je ne crains pas les menaces de Mr. le Cenſeur; car venant à être aſſailli par qui que ce ſoit, je me retrancherai derriére le dehors de mes Ouvrages, & je défendrai de mon mieux l'intérieur de ma fortereſſe. Je me flatte même qu'il leur coûtera du travail avant que de m'en déloger, à moins qu'ils ne me préſentent des armes plus fortes que les miennes, & éclairées du flambeau des vérités qui m'ont été inconnues juſqu'ici. Je fais foi que je battrai alors la chamade, & que je me rendrai à des conditions honorables, que j'eſpere que l'on m'accordera, comme à celui qui a fait de ſon mieux pour défendre la Place qui lui a été confiée. Si on me les refuſe, je leur promets, ou que je leur répondrai ſur le même ton, ou que je laiſſerai parler mon Ouvrage, tel qu'il eſt, pour moi, en ſoumettant les chicanes au jugement du Public, que je reconnois toujours pour un juge auſſi déſintéreſſé qu'équitable.

pag. 7. 12.

pag. 8.

Mr. *de Holberg*, après avoir déclamé contre mon Ouvrage en général, & en faveur de ceux des Savans qu'il a envie de m'attirer ſur les bras, deſcend ici à ce qui le regarde en particulier. Il ſe plaint amérement, *que par rapport à tout ce qu'il a écrit touchant la Reine CHRISTINE, je ne le lui attribue qu'à la même envie & animoſité qui ont porté les autres Auteurs à médire de cette Princeſſe, quoiqu'il n'ait rien avancé que ſur des Mémoires d'autres Ecrivains qu'il a fidellement cités comme ſes garands.*

pag. 8. & 11.

pag. 9.

Déjà

(*a*) *Mém. de* Chriſtine *T. I. p.* 451. *&c.* 262. *&c.* 474. *&c.* 477. 520. 532. 546. *T. II. p.* 126. 129. 132. 134. 145. *&c.* 212. 252.

(*b*) *Ibid. Préface du Tome I. p. XV. &c.* & *Tome II. p.* 9. *&c.*

Déjà ci-deſſus, comme ci-deſſous, il m'a imputé, *que je ne me ſuis ſervi à l'égard de CHRISTINE que de témoignages de Panégyriſtes, de Penſionaires, de Lettres flateuſes, & de Poëtes gagés*, au-lieu qu'au dire du Cenſeur *il n'a rien avancé que ſur des Mémoires qu'il a ſi fidellement cités.* Mais quelqu'un demandera peut-être, & je le lui demande poſitivement, qui ſont donc ces Auteurs infaillibles ſur leſquels il s'eſt fondé? Je me crois en droit de prétendre qu'il me les nomme, puiſqu'il a trouvé à propos de les paſſer ſous ſilence dans ſes Hiſtoires; car après avoir fouillé ſes Ecrits où il parle de *CHRISTINE*, je n'y ai trouvé qu'un *Priolo*, un *Chanut*, & un *Puſendorf* cités en preuve, & encore aſſez indéterminément. Il réfute cependant fort ſouvent les ſentimens du dernier, quand il ne peut les accorder avec les ſiens; deſorte que les Ecrits & les Piéces auxquelles il a eu recours pour porter ſon jugement ſur les actions de *CHRISTINE*, ſe réduiſent au nombre de ces trois ou quatre Auteurs, & dont je me réſerve la liberté de relever le mérite dans la ſuite de cette réponſe. C'eſt donc ici que je donne à juger à tout homme impartial & de bon ſens, ſi les Ecrivains tant prônés par le Cenſeur, par les citations fidelles qu'il dit en avoir faites, ſont comparables à plus de 800 Auteurs imprimés & 990 Mſc. dont je me ſuis ſervi pour la compoſition de mes Mémoires, & dont j'ai donné des liſtes complettes, pour conſtater chaque fait, & pour ainſi dire chaque période de mon Ouvrage? Mais tel eſt l'eſprit & le cœur de l'homme, quand il ſe laiſſe emporter par la paſſion ſans réfléchir ſur ce qu'il avance. Le Cenſeur a avoué lui-même, qu'il n'a fait que *parcourir* mes Mémoires, & dans ſa courſe il juge en Dictateur *d'un Ouvrage qu'il n'a pas lu*, en me reprochant un défaut dont il eſt lui-même ſûrement coupable. Sans cela, s'il s'étoit donné la peine d'examiner ſeulement avec tant ſoit peu d'attention les liſtes différentes de mes Mémoires, il y auroit trouvé des Auteurs par centaines qui m'ont ſervi, au-lieu d'une demi-douzaine tout au plus qui lui ont fourni ce qu'il a dit de bien & de mal de cette illuſtre Reine, en y ajoutant preſque partout ſes propres réflexions, qui ſont le moins avantageuſes à *CHRISTINE*, comme j'en remarquerai quelques-unes ci-deſſous.

Appendice de Piéces Juſtificatives. I

Num. L. pag. 4. & 9.

pag. 13.

pag. 11. & 20.

Le premier tort que le Cenſeur dit que je lui ai fait, conſiſte en ce *que je tâche de le brouiller avec la Nation Suédoiſe, en ſoutenant qu'il ſe déchaîne contre les* Suédois, *& qu'il mépriſe leur Langue.* Je me trouve forcé de m'arrêter un peu comme le Cenſeur l'a fait ſur ceci, pour analyſer ce paſſage. Quant aux expreſſions mêmes qu'il m'impute, j'ai dit ſimplement: „ qu'il ſied mal à un „ Hiſtorien comme lui de ſe ſervir d'expreſſions piquantes contre les *Suédois*, „ tant ici qu'ailleurs dans ſes Ouvrages (*a*). La preuve n'eſt pas difficile, & j'en pourrois produire pluſieurs. Je le renvoye au portrait romaneſque & malicieux qu'il a fait de cette Reine, & que j'ai tiré de ſa propre *Hiſtoire de Dannemarc.* Le Cenſeur pourra-t-il s'imaginer qu'aucun *Suédois* le pourroit lire ſans ſe ſcandaliſer de la piquanterie & de la hardieſſe qu'il a eu de noircir par-là la mémoire d'une Reine, qui eſt encore & qui ſera toujours en vénération chez *tous les vrais Suédois.* Ceux-ci eſtimeront ſans-doute la calomnie répandue ſur elle comme rejailliſſante ſur toute la Nation, quand ce Cenſeur a le front de dire: *que* TOUTE LA VIE *de CHRISTINE n'a été autre choſe qu'un ſpectacle rempli de ſcénes romaneſques, artificieuſes ou dénaturées.* Que pourroit-il dire de plus choquant d'elle, lui qui ne ſauroit pas même montrer qu'il a emprunté ce portrait hideux de quelque autre Ecrivain, mais qu'il l'a uniquement fabriqué dans ſa cervelle? C'eſt, je crains, de la même ſource, féconde en traits malins, que ſont ſortis ceux qu'il a avancés ſur la *Langue Suédoiſe*, qui avoient donné occaſion à la remarque dans mes Mémoires à laquelle

pag. 9.

pag. 4.

(*a*) *V. Mém. de* Chriſtine *Tom. I. p.* 420. *n.*

Appendice de Piéces Justificatives.

quelle il ſemble être fort ſenſible. Mais je lui demande, quelle idée s'eſt-il fait de la *Langue Suédoiſe*, quand il a dit *qu'elle avoit écorché les oreilles de la Reine* (*a*); & qu'eſt-ce que ces expreſſions avoient de commun avec les raiſons qui faiſoient deſcendre *CHRISTINE* du Trône? N'y a t-il donc pas ſujet de ſoupçonner qu'il n'en a fait mention, que dans l'idée de ſe jouer de la langue du Païs, que cette Reine étoit ſur le point d'abandonner? Et quant à la *Langue Danoiſe* qu'il croit que j'ai voulu avilir, je n'aurai pas beſoin de m'en expliquer autrement qu'il n'a fait lui-même dans ſon Avis ſur l'Hiſtoire (*b*).

Num. L. pag. 10.

pag. 11. Pour ce qu'il dit d'abord après, *que n'ayant jamais fait voir la moindre animoſité dans ſes Ouvrages contre la Nation* Suédoiſe.... *nul Peuple n'a parlé avec plus de diſtinction de ſes Ecrits: mais ſi quelqu'un d'entre eux a trouvé des endroits dans ſes Hiſtoires qui leur ont déplû, ils les ont attribués ou à zéle pour ſa Patrie, ou à une certaine néceſſité que le lieu & le tems exigent.* Je ſuis d'accord avec nombre de mes Compatriotes, que les Ouvrages d'eſprit & de goût de Mr. *de Holberg*, ſont fort eſtimables. Mais il fait très-bien d'avouer ici, qu'il y a quelques *Suédois* à qui de certains endroits dans ſes Hiſtoires ont déplû, & je puis lui dire que le nombre de ceux-là n'eſt pas petit, par les récits peu favorables qu'il fait des *Suédois*, qui ſe ſentent fort de l'animoſité & paſſent les bornes de la politeſſe, quel que ſoit le ſoin qu'il prend ici de s'en blanchir comme neige. Il l'auroit pu voir en partie lui-même, s'il avoit pris garde aux remarques qu'un Savant *Suédois* (*) a faites ſur quelques paſſages de ſon *Hiſtoire de Dannemarc*, qui s'accordent ſi peu avec ce qu'il y a dit. J'ajouterai à ceci, que l'an 1747, quand je paſſai derniérement par *Copenhague*, ſans y trouver alors Mr. *de Holberg* qui étoit abſent, j'en parlai à feu Mr. le Conſeiller *Gram*, qui me dit tout franchement qu'il l'en avoit averti, & qu'il lui avoit conſeillé d'y prendre garde, & de ne pas trop preſſer la publication de ſon Hiſtoire, qui ne ſauroit échapper à la cenſure du Public, comme contenant des choſes qui juroient quelquefois avec la véracité d'un Hiſtorien. Mr. le Cenſeur s'étonnera-t-il donc, ſi par un même zéle pour ma Patrie j'ai en paſſant relevé des paſſages dans ſes Ecrits, qu'on regarde avec raiſon comme peu conformes à la vérité, & comme dénués des témoignages qui les conſtatent? Pour moi, au moins j'ai toujours cité mes garands ſcrupuleuſement par livres & par pages, eſtimant que tout Lecteur, en choſes de fait, a droit de prétendre de les voir produites, parce que les Hiſtoires que je rapporte ne ſe ſont paſſées ni de mon tems, ni ſous mes yeux. Cependant, en indiquant par-tout mes autorités, j'ai bien moins eu en vue la réputation d'avoir beaucoup lu, que celle d'avoir bien prouvé ce que j'avance.

Ce n'eſt pas ici l'endroit de paſſer en revue l'Hiſtoire de Mr. *de Holberg*. Il ne me ſeroit pas bien difficile de lui faire voir entre autres choſes, que dans le récit qu'il fait de la Guerre de l'an 1643 entre la *Suède* & le *Dannemarc*, il ſe comporte en *Avocat zélé* (*c*) pour colorer les vues de ſa Cour par rapport à celle de *Suède*, & pour juſtifier l'Alliance ſecréte du Roi de *Dannemarc* avec *l'Empereur* & *l'Eſpagne*, dans un tems où les affaires des *Proteſtans* en *Allemagne* périclitoient encore aſſez. Je pourrois lui montrer des contradictions

(*a*) *Hiſt. de* Dannemarc *T. III. p.* 183.
(*b*) *Ibid. p.* 15. & 16.
(*c*) *V. ſon Hiſt. T. II. p.* 856-863. & *pag.* 869. &c.

(*) C'eſt Mr. *de Stiernman* Conſeiller de la Chancellerie & Secretaire des Archives de *Suède*, qui a publié les vies d'ERIC XIV. & de CHARLES IX. Rois de *Suède*.

tions qui ſe trouvent par-ci par-là dans ſes relations, comme il eſt auſſi apparent qu'il n'a produit l'extrait de quelques Lettres vagues du Roi de *Dannemarc*, que dans l'intention de blâmer la conduite du Grand-Chancelier *Oxenſtierna*, & de porter le Lecteur à douter de la droiture & des grands talens de ce Miniſtre (*a*). Dans l'endroit où le Cenſeur fait le paralléle de *Guſtave-Adolphe* & de *Chriſtiern* IV. il le finit par ces mots: *quand je péſe les actions de ces deux Rois enſemble, je trouve que celles du Roi* Chriſtiern *emportent la balance* (*b*). Mr. l'Hiſtorien peut-il s'imaginer que ceux qui ſont informés des exploits de ces deux Rois, ne trouveront pas ſur le champ combien cette comparaiſon cloche, & ne s'appercevront pas dans un clin d'œil que la partialité a dirigé ſa plume? D'accord, le Roi *Chriſtiern* IV. étoit un grand Roi en tems de paix, mais en cela même *Guſtave-Adolphe* ne lui cédoit en rien, malgré les guerres continuelles où il fut impliqué, & le Cenſeur doit être peu verſé dans l'Hiſtoire de *Suède*, s'il ignore que la mémoire de ce grand Roi ſera toujours en vénération, même pour les Loix ſalutaires & les Etabliſſemens avantageux qu'il a faits, & qui s'obſervent encore avec beaucoup de reſpect. Mais, comme je l'ai dit, ce n'eſt pas ici l'endroit d'entrer dans une diſcuſſion formelle d'autres articles, qui demanderoient d'être reſtreints ou rectifiés, pour que ſon Hiſtoire méritât le nom de véridique, ſans qu'il ait à craindre *d'être noirci par-là auprès des vrais Suédois*, plus qu'il ne l'eſt déjà. pag. 11.

Je paſſe donc outre, pour faire voir ſi *je me ſuis ſi fort trompé par-tout*, comme le dit le Cenſeur: *qu'il n'y a pas un ſeul endroit critiqué où je n'échoue.* Pour faire voir tout de ſuite que Mr. le Cenſeur accuſe ici à faux, il n'a qu'à lire deux de mes remarques ſur ſon Hiſtoire (*c*) qu'il a paſſées ſous ſilence, & qui ſubſiſteront toujours malgré ce qu'il a avancé au contraire. Voici un autre endroit tiré de mes Mémoires (*d*), lequel il a pourtant ſi bien embrouillé qu'il n'en réſulte qu'un problême ou un *galimathias tout pur.* Il trouve fort étrange qu'en parlant de la conduite de *CHRISTINE* dans l'affaire de *Corfitz Ubifeld*, je cherche *à juſtifier les démarches de la Reine, laquelle à l'inſtigation de ce Comte s'eſt ſervie* de l'erreur *de la Cour de* Dannemarc *pour diffamer un des meilleurs Rois: qui bien loin d'avoir mérité d'être traité d'une manière ſi indigne, ne lui avoit jamais donné le moindre ſujet de mécontentement: c'eſt pour cela*, dit le Cenſeur, *que cette action de la Reine fut univerſellement déteſtée, & ſur-tout jugée malſéante & indigne d'une Reine régnante.* Comme il appuye tout ce qu'il dit au ſujet de cette affaire ſur l'autorité des Mémoires de *Chanut*, *dont je reſpecte le témoignage*, dit-il, *dans les affaires qui concernent CHRISTINE*, il faut que je prévienne le Lecteur là-deſſus, que je ne reconnois l'authenticité du Compilateur desdits Mémoires, le Sr. *Vauciennes*, qu'autant que je l'ai trouvé d'accord avec d'autres Livres & Manuſcrits de bon alloi. J'ai expoſé ailleurs aſſez clairement ce que je penſe de la mutilation de ces Négociations de *Chanut* (*e*) „ qui lui a fait un tort irréparable, (au ſentiment „ même de *Wicquefort*,) y ayant inſéré des traits, comme je l'ai mar„ qué, qui ne paroiſſent pas trop éloignés de la calomnie, & que *Chanut* „ étoit incapable de dire ou d'écrire ſur le compte de *CHRISTINE*". Ayant auſſi été informé, depuis la publication de mes Mémoires, qu'il y a une édition de ceux de *Vauciennes* ſous le nom de *Chanut* de l'an 1674, quand la Reine écrivit ſa Lettre à *Bourdelot*, où elle marque auſſi „ que le Miniſ„ tre de *Suède* a porté là-deſſus ſes plaintes à la Cour de *France*", comme Mr. *de Biörnclow* l'avoit déjà fait en 1660 ſur Ogerii *Iter Danicum*, *Suecicum* pag. 12. pag. 10. pag. 12. pag. 13. pag. 14. pag. 12.

(*a*) *V. ſon Hiſt T. II. pag.* 795 *&* 891.
(*b*) *Ibid. pag.* 943. 944.
(*c*) *Mém. de* Chriſtine *Tom. I. p.* 62.
(*d*) *Ibid. p.* 376. *&c.*
(*e*) *Dans mes Mém. T. II. pag.* 155. 156.

Appendice de Pièces Justificatives.

Num. L.

*cicum & Polonicum*, comme contenant des choſes injurieuſes à la *Suède*, je ſuis préſentement plus que perſuadé que ç'a été ſur ce même Livre de *Vanciennes*, „ lequel, comme dit la Reine, renferme tant d'indignités & de ca„ lomnies, que celui qui a été capable de les publier eſt indigne de vivre " (*a*). Si l'on eſt curieux de ſavoir comment ces Mémoires réputés de *Chanut* ont encore été conſidérés de nos jours à la Cour de *Suède*, on n'a qu'à lire ce qui en eſt rapporté dans FABRI *Stats Cantzeley* (*b*), où il eſt dit entre autres „ choſes, que cet Auteur ne doit pas être regardé comme un Evangé„ liſte. " Comme donc ni moi, ni Mr. *de Holberg* même, ni d'autres, ne ſauroient les reconnoître que ſur ce pied-là (ce que j'ai bien pu remarquer dans ſon *Hiſtoire de Dannemarc*), je ne le reſpecte pas non plus autrement dans l'affaire en queſtion touchant le Comte *d'Ublfeld:* & cela poſé, je ferai voir en racourci que le Cenſeur a eu grand tort de ſe déchaîner comme il a fait contre la conduite de la Reine *CHRISTINE* à l'égard *d'Ublfeld* & de la Cour de *Dannemarc*, en déclamant en même tems contre *Pufendorf*, duquel il dit: „ *que puiſque cet homme a eu la hardieſſe de propoſer pour modèle* „ *le régne de CHRISTINE, il ne mérite pas qu'on lui ajoute une foi pléniére en rien* „ *de ce qu'il rapporte* (*c*): & pourtant Mr. le Cenſeur avoue dans ſon Avis ſur „ l'Hiſtoire" „ *que perſonne ne peut, ſans commettre une grande injuſtice, nier* „ *que* Pufendorf *ait compoſé ſes Hiſtoires d'après dse Chartres ſur leſquelles on peut* „ *ſe fier*, quoique ſelon Mr. de Holberg, *elles faſſent clairement entrevoir en* „ *quel Païs Mr.* de Pufendorf *les a compoſées* " (*d*). Mais le Cenſeur ne ſauroit ignorer que des hommes entendus ne ſeront pas de ſon ſentiment. Ils auront plutôt raiſon de douter de l'authenticité de ſon *Hiſtoire de Dannemarc*, s'ils en jugent par le peu de ſecours authentiques qu'il a eus pour la compoſer (*e*).

Je demande pardon au Lecteur de cette digreſſion, qu'il m'a falu faire pour ma défenſe contre les accuſations intentées par mon Cenſeur. Afin donc d'éclaircir cette matiére, je réduirai le verbiage qu'il fait de l'affaire du Comte *d'Ublfeld* pour faire déteſter la conduite de *CHRISTINE*, à cette ſimple queſtion, ſavoir: „ Si la Reine avoit raiſon & étoit en droit de „ prendre *d'Ublfeld* ſous ſa protection, & d'examiner en ſa Cour l'affaire „ des vingt-quatre mille écus conteſtée entre celle de *Dannemarc* & ledit „ Comte? " J'y réponds affirmativement qu'oui, & la preuve en eſt inconteſtable; le cas étant fondé en termes exprès dans le Traité ſolemnel de *Stettin* conclu en 1570 entre la *Suède* & le *Dannemarc*. Voici les propres paroles de l'Art. XXIV. (*f*) „ S'il arrive qu'un ou pluſieurs des Vaſſaux nobles ou „ autres, des trois Royaumes, tombent dans la disgrace de ſon Roi & Sei„ gneur, ſoit par plainte, délation ou dénonciation, & lui ou iceux, de „ crainte de cette disgrace, contraints & néceſſités de ſe transporter de l'un „ dans l'autre de ces trois Royaumes, veulent s'attendre à l'équité & à la „ juſtice qui leur ſeroit faite dans le Royaume où ils ſe ſeroient réfugiés; „ celui ou ceux-là, qui ont pris leur réfuge au Royaume où ils ſe trouvent, „ jouiront du ſauf conduit, de la ſûreté, de la paix & de la protection „ dans ce dit Royaume, & le Roi, (*la Dignité Royale*) dont lui ou iceux „ ſont vaſſaux, s'y attendra à la juſtice requiſe enſuite de l'examen fait de „ l'accuſation intentée contre lui. " C'eſt la même explication que le Roi *Charles-Guſtave*, Succeſſeur de *CHRISTINE*, fit comprendre dans ſa Lettre au Roi *Frédéric III.* dont le Cenſeur a rapporté lui-même la ſubſtance (*g*) auſſi-

(*a*) *T. II. pag.* 156.
(*b*) *T. XXIX. pag.* 379. §. *IV.*
(*c*) *Tom. III. pag.* 145.
(*d*) *Ibid. pag.* 3.
(*e*) *V. ſa Préface du Tome I. de ſon Hiſtoire.*
(*f*) *V. les Archives de* Lunig *T. X. Pars ſpec. Cont. II. p.* 335.
(*g*) Holb. *ibid. ad ann.* 1654. *T. III. p.* 184.

auſſi-bien que la Réponſe du Roi de *Dannemarc*, où il n'eſt pas dit un ſeul mot pour montrer que l'interprétation que *Charles-Guſtave* donna de cet article, n'étoit pas conforme au ſens & à l'eſprit dudit Traité de *Stettin*. Le Cenſeur rapporte lui-même un autre exemple du tems du régne de *Guſtave-Adolphe* au ſujet du Prince héréditaire de *Dannemarc* & du Rhingrave *Otto-Guillaume* (*a*), où le Roi de *Dannemarc* ne fait aucune difficulté de reconnoître le Tribunal de *Suède*, où le Rhingrave s'étoit réfugié, & prie même *Guſtave-Adolphe* d'aſſigner & de faire comparoître au-plutôt ledit Rhingrave devant lui & le Sénat de *Suède*, pour que le Roi de *Dannemarc* y pût envoyer ſes Plénipotentiaires afin d'y porter ſes accuſations, & attendre la ſentence définitive qui ſeroit prononcée contre le Rhingrave enſuite de l'accuſation intentée contre lui. Que peut-il y avoir de plus clair & de plus poſitif à oppoſer aux objections que l'Hiſtoriographe de *Dannemarc* a tâché de tourner au desavantage de *CHRISTINE*, en aimant mieux donner créance au Compilateur des Mémoires d'un Miniſtre étranger, peu au fait des Pactes & Traités entre les Cours & les Royaumes du *Nord*, que de ſe tenir au Traité ſolemnel de *Stettin*, où le cas en queſtion ſe trouve décidé préciſément, & confirmé par l'exemple tiré de ſa propre Hiſtoire? Le Cenſeur doit donc avouer, ou qu'il n'a pas lu le Traité de *Stettin* avec attention, (comme en donnant le précis de ce Traité il paſſe tout cet Article important ſous ſilence, le jugeant apparemment de peu ou point de conſequence): ou bien que la paſſion de décrier la conduite de *CHRISTINE* l'a emporté chez lui ſur la vérité de la choſe. Je laiſſe à lui-même à juger du préjugé qu'on formera contre ſon Hiſtoire, vu qu'il ſe comporte avec ſi peu d'impartialité & de ménagement dans une affaire ſi grave, en s'efforçant de mettre la Reine dans tout le tort, quoiqu'au fond elle eût tout le droit de procéder dans cette affaire de la maniére qu'elle avoit fait: la Reine & le Sénat de *Suède* étant Juge immédiat entre le Roi de *Dannemarc* & le Comte *d'Ublfeld*, en vertu dudit Traité de *Stettin*, dont l'une & l'autre Partie devoient attendre la ſentence définitive (*). Si la Reine a excédé dans les formalités de la procédure de l'affaire en queſtion, je n'ai pas en cela approuvé ſes démarches; & ſi le Miniſtre de *Dannemarc* en a eu du chagrin, qu'il s'en prenne à lui-même: cela ne ſauroit nullement excuſer les expreſſions frivoles du Cenſeur, qui taxe la conduite de *CHRISTINE* de fauſſeté, en déclamant furieuſement contre *Pufendorf*, qui nomme cette action de la Reine, *généreuſe*, en ce qu'elle s'étoit intéreſſée pour un homme perſécuté à outrance (*b*). Car la réſolution étant priſe de le perdre, il ſemble qu'il importoit peu par quel moyen on en viendroit à bout. Afin donc de priver l'infortuné Comte *d'Ublfeld* de la protection dont lui & ſon Epouſe, (Sœur naturelle du Roi de *Dannemarc*) jouiſſoient de droit en *Suède*, on lui jetta un chat aux jambes, & on lui intenta un procès qui n'alloit pas à moins qu'à le deshonorer publiquement, comme ayant détourné une ſomme d'argent, quoique dans l'affaire dont on l'accuſa il fût tout-à-fait innocent. Il s'agiſſoit de vingt-quatre mille écus deſtinés de la part du Roi de *Dannemarc* au Roi *Charles II. d'Angleterre*, qu'on l'accuſoit d'avoir diverti, & dont il produiſit les quittances, en faiſant voir qu'il en avoit payé pour le ſervice du Roi *d'Angleterre*, au-delà même de ce qui étoit dû à ce Prince. L'innocence du pauvre Comte

(*a*) Holb. *ad ann.* 1660. *pag.* 601. *&c.* (*b*) *Ibid. pag.* 139. 140. 145.

(*) Depuis que cette Réponſe a été publiée, j'ai eu part de celle que la Reine *Chriſtine* fit au Roi de *Dannemarc*, que j'ai produite ci-deſſus. Voyez *l'Appendice Num. XXV. & XXVI.*

Appendice de Pièces justificatives. Num. L.

Comte ſe trouva auſſi vérifiée, comme le Cenſeur l'avoue lui-même (*a*), & l'année après 1655 le Roi *Charles II.* l'atteſta par ſa propre Lettre inſérée dans *Holberg*, où entre autres choſes on lit ces mots remarquables: „ *hoc veritati teſtimonium & grati erga S. V. animi documentum deeſſe noluimus, &* „ *certè dolemus Virum*, (*Comitem* Ulhfeld) *propenſæ in nos humanitatis illo infortunio fraudis fuiſſe inſimulatum, & à S. V. enixè petimus, ut eâ de cauſâ nullum in rebus ſuis detrimentum patiatur, quin imo ut labes illius honori ea propter* „ *aſperſa deleatur.* (*b*)" Qu'on juge après cecla, ſi le Cenſeur s'eſt comporté en Hiſtorien impartial, tel qu'il veut l'être, en peignant la conduite de *CHRISTINE* en cette rencontre des couleurs les plus noires; & pour le dire en paſſant, quand l'Hiſtorien *Danois* dit *que le Roi de* Dannemarc *ne lui avoit*
pag. 14. *pas donné le moindre ſujet de mécontentement pour être traité de la ſorte*, Mr. le Cenſeur auroit dû ſe ſouvenir de l'Alliance que la Cour *Danoiſe* avoit faite peu avant avec la République de *Hollande*, laquelle *CHRISTINE* eſtimoit être ſi peu conforme aux Traités paſſés entre les Royaumes du *Nord*. Il ne falut que cela pour mécontenter la Reine, qui avoit alors tout autre intérêt à ménager, & qui fit pouſſer cette affaire preſque plus loin qu'elle ne le méritoit, même pour l'intérêt d'Etat qui s'y rencontroit. Cet événement peut donc ſervir de régle, qu'on ne doit pas juger frivolement & par la conduite extérieure de Cour à Cour, de leur amitié ou mécontentement. Celui qui entreprend d'écrire l'Hiſtoire politique d'un Etat ſans connoître l'intérieur des Cabinets & des Cours, & ſans ſavoir comment les affaires s'y traitent, en combinant les différens intérêts, & les reſſorts ſecrets qui les mettent en mouvement, n'écrira jamais rien qui vaille ſur ces ſortes de matiéres. L'affaire du Comte *d'Ubifeld* étoit de cette nature, que la juſtice & l'intérêt firent éclater: & comme le Cenſeur l'a voulu faire paſſer uniquement au deſavantage de *CHRISTINE*, j'ai tâché de la mettre en racourci en ſon vrai jour, en remettant au Public la déciſion, qui de nous deux a le mieux ſoutenu ſa théſe, de droit & de juſtice.

Mr. *de Holberg* m'impute à grand blâme d'avoir omis les paroles du Chan-
pag. 15. celier *Oxenſtierna*, *étant à l'agonie*, & diſant de *CHRISTINE qu'elle eſt folle*, & qu'au-lieu de cela je n'ai mis qu'un *Mais....* J'en conviens ſans rougir, & ſi le Cenſeur y avoit pris garde, il auroit remarqué pluſieurs autres endroits ſemblables, où pour ménager la modeſtie du Lecteur j'en ai fait de même. Je cite entre autres une page où il y a deux pareilles omiſſions (*c*), mais celle dont le Cenſeur fait ſes délices, ne me paroît pas aſſez vérifiée pour ne pas oſer la révoquer en doute. Qu'il ſe ſouvienne de ce que j'ai déjà dit du Compilateur des Mémoires de *Chanut*, & quand même le Chancelier auroit laiſſé échapper ces mots, *Vauciennes* y ajoute que le Comte *Oxenſtierna* l'avoit dit *étant à l'agonie*. Supposé même qu'il eût eu le ſens aſſez raſſis à l'extrémité de ſa vie, il ne porta ſûrement pas ce jugement ſur *CHRISTINE*, par rapport à ſa conduite dans l'affaire de *Corfitz Ubifeld*, comme on ſeroit induit à le croire par la combinaiſon que le Cenſeur fait de l'une & de l'autre hiſtoire. Au reſte il faut qu'il ſache que le mot *fou* & *folle* eſt auſſi ſuſceptible d'un tout autre ſens que celui qu'il lui a donné, tant en *Danois* qu'en *Allemand*, (*Unſinnig*), qui ne ſe dit que des perſonnes privées tout-à-fait d'eſprit & de ſens-commun, comme ſont les fous à lier: ce qui eſt très-impertinemment dit d'une grande Reine. Il ignore ſans-doute, que l'Empereur *Charles V.* diſoit ſouvent: „ que les François paroiſſoient fous, mais „ qu'ils étoient ſages." Voilà donc une folie qui vaut bien la ſageſſe: & quant à *CHRISTINE* elle n'étoit nullement folle, comme le Cenſeur ſemble

(*a*) Holb. *pag.* 184 *&c.*
(*b*) *Ibid. pag.* 189.
(*c*) *Mémoires T. I. pag.* 516.

ble desirer qu'elle le fût, & on auroit raison de lui imputer à grande témérité de vouloir le soutenir. Que le Censeur abonde donc en son sens autant qu'il voudra, il faut pourtant qu'il reconnoisse que tout le génie & l'esprit ne s'est pas confiné chez lui; & si, quant à ses Ecrits historiques, il s'imagine y avoir atteint le plus haut degré de perfection, ce seroit comme si quelqu'un disoit: *que Mr.* de Holberg *s'est porté à écrire une histoire de l'Etat & du Royaume de* Dannemarc *sans avoir eu les secours requis pour une pareille entreprise, ni avoir manié lui-même les affaires de Cabinet: Donc son histoire doit être exquise, car il a le génie naturellement tourné à la critique; cependant fait-il assez appercevoir, que là où le préjugé parle, la raison se tait?*

Appendice de Piéces Justificatives. Num. L. pag. 16.

Mais ce qui m'étonne encore plus, c'est que mon Antagoniste trouve étrange que je me comporte avec zéle contre ceux (dont il est du nombre), qui, peu s'en faut, ont voulu faire passer la Reine *CHRISTINE* pour une franche athée, au moins pour une femme fort irreligieuse. Mais je lui demande s'il connoît quelque chose de plus important ou de plus délicat que ce qui regarde notre état après cette vie? Il me reproche *de vetiller sur des choses qu'il a avancées* de travers dans ses Ecrits, & particuliérement sur celles qu'il a débitées de cette Princesse dans son *Parallèle de CHRISTINE & de* Marie Stuart. J'en ai cité des endroits dans mes Mémoires qui découvrent leur nudité (*a*), & qui font assez voir ce qui se passe dans son intérieur. Que je pourrois embellir cette réponse de traits de sa façon dont son *Histoire de Dannemarc* est parsemée au sujet de la prétendue irreligion de cette Reine, en citant à faux les Mémoires *de Chanut*! Entre autres choses il dit quelque part (*b*), *que rien ne lui a moins tenu au cœur que la religion: & on disoit généralement qu'elle n'en avoit point du tout.* Mais peut-il y avoir un énoncé plus approchant de la calomnie que celui-là, pour faire entendre que *CHRISTINE* étoit, ou à-peu-près, une franche athée, & pourtant Mr. le Censeur se révolte de ce que je ne veux pas reconnoître sa voix dictatoriale! Je n'ai pas laissé passer la lettre de la Reine à la Comtesse *Sparre*, à laquelle il en appelle, & que j'ai insérée tout du long dans mes Mémoires; mais j'y ai aussi censuré les traits libres qui s'y trouvent (*c*), de sorte qu'il n'avoit plus besoin de s'en prévaloir. Je ne suis pas non plus disconvenu de ses égaremens vers le tems de l'époque de son changement de religion; mais personne, je crois, ne sera aussi hardi que le Censeur à persister dans son sentiment, & à dire, *que le reste de l'histoire de CHRISTINE montre qu'elle étoit toujours la même, & que nulle Cour* Européenne *n'étoit*, même dans sa vieillesse, *plus irrégulière que celle de cette Reine*? Je le défie de constater ces faits authentiquement, si ce n'est qu'il les ait trouvés dans ses cent Chroniques, qu'il dit lui-même lui avoir été de si peu d'utilité. (*d*) En attendant il est admirable de le voir soutenir des paradoxes contre toute vraisemblance, inventés par lui-même, & qu'il ne pourra jamais prouver comme il faut. Mais que doit-on attendre d'un Censeur, qui trouvant la Lettre de la Reine au Comte *Wasanau* assez forte pour le confondre, comme tous ceux qui ont attribué à la Reine peu ou point de Religion, dit, *que j'aurois mieux fait de n'avoir pas produit cette Lettre*, en ajoutant, *qu'elle prouve trop, parce qu'elle fait le portrait d'un esprit étrangement volage, ou, ce qui est encore pis, d'hypocrisie; de sorte que bien loin d'en être édifié, on s'en scandalise*? Que doit-on, dis-je, attendre & croire d'un homme, chez qui les sentimens de l'humanité même semblent être étouffés, en condamnant & faisant passer *CHRISTINE* pour une franche libertine, (sur l'étiquette de ses Auteurs sans foi & sans loi, qui n'avoient pour tout mérite que le talent détestable de la calomnie & de la satyre),

pag. 16. & 22.

pag. 17.

pag. 17. & 18.

pag. 24.

pag. 25.

(*a*) *T. II. pag.* 195.
(*b*) *T. III. pag.* 118. 179. 180.
(*c*) *T. I. pag.* 474. *& T. II. pag.* 195.
(*d*) *Préface de son Hist. Tom. I.*

Appendice de Piéces Justificatives. Num. L.

tyre), plutôt que d'ajouter créance aux Lettres authentiques de cette Reine, qui doivent le convaincre du contraire & le mettre dans le tort? Que devient donc l'homme ſenſé, & qu'eſt devenu l'Hiſtorien? A-t-il jamais pu bâtir ſes hiſtoires ſur un fond plus aſſuré que celui qui eſt cimenté par des Actes originaux des perſonnes mêmes qui les ont écrites, & des faits dont il eſt queſtion? & pourtant va-t-il juſqu'à dire, *que la Lettre*, qui paſſera chez tout autre que lui, pour une déciſion du doute dont il s'agit, *prouve trop & doit être regardée comme un effet d'hypocriſie?* A Dieu ne plaiſe que je conçuſſe une idée auſſi étrange de mon prochain! Et le Cenſeur lui-même a reconnu quelque part l'injuſtice de cette maxime „ *de perſécuter ou de faire* „ *tort à quelqu'un, de crainte que ſes actions ne partent pas du cœur* (*a*) " Par quelle raiſon donc *peut-il regarder cette Lettre comme un effet d'hypocriſie?* Je croirois par un pareil ſentiment m'ingérer directement dans le jugement du Tout-puiſſant, ce Juge redoutable, qui ſeul eſt le ſcrutateur des cœurs, & qui s'eſt réſervé à lui ſeul le droit de récompenſer ou de punir nos actions. Et en-vérité dans une cauſe auſſi grave que celle-ci, il importe, ce me ſem-

pag. 26. ble, pour l'honneur de Mr. *de Holberg* de produire ſes ſoi-diſant *témoignages les plus irreprochables* auxquels il en appelle ſi ſouvent & ſi hardiment. Je l'aſſure en honnête-homme, que s'il eſt capable de le faire, je donnerai ſur le champ un démenti public à tout ce que j'ai avancé au contraire, malgré les recherches & le travail preſqu'infini que j'ai employé à tirer au clair tout ce qui regarde cette illuſtre Reine, autant qu'il m'a été poſſible. J'ai eu beau feuilleter & lire les Livres où il eſt parlé de *CHRISTINE*, je n'ai trouvé dans aucun Auteur de marque, aucun endroit qui l'ait fait paſſer pour une athée ni pour une perſonne irreligieuſe, encore moins qu'elle ait perſiſté *même dans ſa vieilleſſe* dans de pareils ſentimens. J'ai ſur-tout examiné les Ouvrages du Cenſeur, ſans avoir été éclairci ſur ce point; & dans ſon Paralléle, où il parle le plus au long d'elle, il ne ſe trouve pas une ſeule citation d'aucun Ecrivain: deſorte que le tout ſe réduit à ce qu'il lui a plû de débiter ſur ſon propre compte d'une Princeſſe qui étoit morte environ le tems qu'il vint au monde. C'eſt donc avoir trop d'amour-propre & trop de ſuffiſance, que de s'imaginer pouvoir en impoſer aux gens qui ont droit d'en appeller aux preuves, & aux preuves authentiques en fait d'Hiſtoire, par ſon autorité toute ſeule. Tant il eſt vrai qu'il eſt plus facile de preſcrire des régles, (comme notre Cenſeur l'a fait ſur les devoirs d'un Hiſtorien) que de les ſuivre ſoi-même: ſemblable aux Philoſophes, qui le ſont plus de bouche que d'effet: car quand on rapproche leurs principes de leur conduite, la comparaiſon qu'on en fait, tourne rarement à leur avantage: deſorte qu'on n'eſt pas long-tems la duppe de ces fléaux de la Société & du Gënre-humain.

Le Cenſeur paroît être extrêmement charmé de ſes Paralléles des Dames

pag. 18. pag. 22. comme du reſte de ſes productions, en me reprochant *d'y relever ſes moindres mépriſes*. Cependant il ſouffrira que je lui diſe, qu'une faute, grande ou petite, dans l'Hiſtoire, eſt toujours une faute, que je me ſuis cru être d'autant plus en droit de les remarquer par-tout où je les ai rencontrées par rapport à *CHRISTINE*, que je me ſuis propoſé d'entrer dans le détail de la vie de cette illuſtre Reine, & de purger les Ecrivains d'une infinité d'erreurs qu'ils ont débitées ſur ſon ſujet. Le Cenſeur dit que *je vetille ſur ſes mépriſes*, & il

pag. 18. ſoutient entre autres choſes, que *le journal du retour de CHRISTINE de Suède en 1667. porte qu'elle paſſa par mer de Helſinbourg à Hambourg*: mais il y eſt dit, *qu'elle paſſa le Sond & les autres Mers*, c'eſt-à-dire les deux *Belts*, & c'eſt ce qu'elle fit, faiſant ce voyage *incognitò* par le *Dannemarc* (*b*): ainſi elle ne prit pas terre

(*a*) *Hiſt. de Dan. T. II. pag.* 869. (*b*) *Mém. T. II. pag.* 116.

terre à *Lubec* comme il le veut, encore moins lui vint-il jamais dans l'esprit de faire le long & dangereux trajet par le *Categat* à *Hambourg*. Appendice de Piéces Justificatives. Num. L.

Si j'ai fait une remarque sur les expressions du Censeur, qui paroissent révoquer en doute que le Comte *d'Ublfeld* fut directement impliqué dans la conspiration de *Malmöe*, ce n'a été que pour faire souvenir le Censeur d'une des régles d'un bon Historien, qui est d'éviter toute ambiguité dans la narration : car autre chose est de dire : „ quelques-uns ont voulu révoquer ce „ fait en doute, & autre chose de dire," que malgré ce qu'en ont dit quelques-uns, *Ublfeld* étoit aussi complice de cette entreprise. C'est parler en Historien qui ne doit pas laisser le Lecteur en doute sur une affaire constatée. Le Billet écrit de la propre main *d'Ublfeld* s'y trouva, & j'ai de bonnes copies des deux Lettres découvertes en même tems, lesquelles par ménagement je n'ai pas voulu rendre publiques. Il en est de-même de ce que j'ai dit sur l'affaire de *Schestedt*, que *Bayle* détaille aussi dans son Dictionnaire. Mais de pareilles ambiguités, que je pourrai relever un jour, se trouvent en grand nombre dans les Histoires du Censeur, où il laisse le Lecteur en suspens, sur-tout quand l'affaire en question ne lui est pas favorable, & c'est ainsi qu'il s'est expliqué dans celle dont il s'agit ici (*a*). pag. 19. pag. 20.

La Censure de Mr. *de Holberg* porte à faux quand il veut faire croire au Lecteur, ici & ailleurs dans sa Lettre, *que je n'ai pas lu avec attention les Livres que j'ai critiqués.* Par les remarques que j'ai fait sur sa propre Histoire, il observera bien que je l'ai examiné de près, comme je l'ai fait aussi par rapport aux autres Ouvrages tant imprimés que manuscrits qui ont servi à mon but. Le Public en sera le juge compétent, & je voudrois que le Censeur l'eût fait autant que moi à l'égard des Auteurs dont il fait parade. Il est à présumer qu'alors il n'auroit pas révoqué en doute ce que des Historiens de marque, & reconnus pour tels par tous ceux qui savent mettre le juste prix au mérite, ont donné au Public. De ce nombre sont sans-doute les Histoires de *Pufendorf*, dont la candeur, la netteté d'esprit & le stile noble & grave sont les qualités requises d'un bon Historien. J'ai déjà rapporté ci-dessus le jugement que le Censeur de *Copenbague*, (apparemment par la jalousie qu'il a de ne jamais lui être comparé) a porté de ces Ecrits : mais il s'en faut beaucoup que la réputation de *Pufendorf* y perde tant soit peu ; car qui ignore qu'il a composé ses Commentaires historiques sur des Chartres & des Manuscrits tirés des sources mêmes. Il ne suffit donc pas à Mr. le Censeur de dire in globo, *que tout le monde n'est pas convaincu de sa bonne-foi & de son impartialité.* Si Mr. le Censeur le pense ainsi, comme il le fait entendre, d'où vient qu'il n'apporte pas de meilleures preuves pour faire revenir le monde de ses erreurs ? Ce n'est pourtant pas ce que j'ai remarqué qu'il ait fait dans son Histoire, malgré les flétrissures qu'il tâche par-ci par-là d'apporter au mérite de l'Historien de *Suède*. Le génie de *Pufendorf* étoit au reste trop vaste & trop fécond pour se borner à travailler sur une Histoire aussi maigre & aussi peu intéressante, comme le Censeur l'avoue lui-même, (*b*) que l'est celle de sa Patrie, pour s'assurer *que si* Pufendorf *avoit été au service du Roi de* Dannemarc *dans le tems qu'il écrivit ses Commentaires, l'Histoire auroit pris une toute autre face.* pag. 11. 12. 20. 21.

Je laisserai Mr. *de Holberg* se bercer de ces belles idées, en attendant que je tâcherai d'éclaircir ce qu'il a avancé dans le reste de sa Lettre, & qui me regarde plus particuliérement. Il dit *qu'il n'est pas difficile d'entrevoir en moi quelque animosité contre sa personne, & qu'il paroît que je lui reproche ses Ouvrages d'esprit, dont il ne se repent pourtant pas ; que comme je n'ai pas composé mon Ouvrage* pag. 22.

(*a*) Holb. *Hist.* T. III. pag. 581. 582. (*b*) *V. son Avis sur l'Hist.* pag. 16. 17.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. L.

pag. 23. pag. 26. pag. 27. pag. 28.

*vrage dans l'eſpoir du gain, je dois en être d'autant plus inexcuſable; que j'ai beau conteſter que la vérité eſt l'unique but où je viſe, l'eſprit de partialité éclate pourtant par-tout; qu'un habile Journaliſte a dit que j'ai fait prudemment de ne point adopter le nom d'Hiſtorien, car mon Ouvrage n'eſt qu'un plaidoyer de flateries..... que quant à Mr.* de Holberg, *le portrait qu'il a fait de CHRISTINE eſt un mélange d'éloges & de critiques, de louange & de blâme; que par-là il lui ſuffit d'avoir montré que je bronche dans tous les endroits de mes Mémoires où je l'attaque, quoiqu'il ne veuille pas me diſputer mon mérite, mais qu'il ne comprend pas pourquoi j'ai voulu ſceller ma vie par une apologie, qui ne tend qu'à colorer des défauts, & à démentir des Auteurs qui n'ont fait que tranſmettre à la poſtérité ce qu'ils ont vu & entendu; qu'il ſeroit à ſouhaiter que chaque Hiſtorien ſuivît le plan qu'un* Auguſte Ecrivain *nous a tracé, qui n'oublie pas de blâmer & de louer les objets dignes de l'être, deſorte qu'on peut ajouter foi à ſes louanges auſſi-bien qu'à ſes critiques.*

Voilà des conſéquences que l'Ecrivain de *Copenhague* tire des prémiſſes de la cenſure qu'il a faite de mon Ouvrage. Ses doutes & ſes objections ayant été, je me flatte, déjà ſuffiſamment éclaircies & affoiblies, il ne me ſera pas bien difficile de répondre aux reproches qu'il me fait perſonnellement, mais qui ſont auſſi peu fondés que les critiques qu'il a lancées contre la Reine même.

Quant à *l'animoſité qu'il veut que j'aye contre lui*, je l'aſſure que je n'en ai point; & jamais je ne lui ai reproché ſes Ouvrages d'eſprit, le laiſſant jouir en repos des louanges qu'ils méritent. Sans doute je ne ſuis pas aſſez mercenaire pour *avoir mis mes Mémoires au jour dans l'eſpoir du gain*: & cela même auroit dû le perſuader, que ce que j'ai fait n'a été que pour faire triompher la vérité ſur les calomnies, que des Ecrivains plus ou moins modernes ont tâché de répandre ſur la vie & les actions de cette illuſtre Reine. *Je ne me repens pas* d'y avoir conſacré des veilles & des recherches, parce que je crois qu'elles n'ont pu être mieux employées qu'en défendant ſon innocence. Je ſuis content d'avoir achevé cette tâche, dont des hommes illuſtres & très-célébres m'ont ſu bon gré, & m'ont honoré de leurs ſuffrages de l'avoir ſi bien exécutée. C'eſt la vraie raiſon qui m'a excité à cette entrepriſe, & comme Mr. *de Holberg* fait ſemblant de ne l'avoir pas compris juſqu'ici, j'ajouterai que je m'eſtime avoir mérité par-là au moins autant, que ſi j'avois mis des années à compoſer des fables & d'autres Ouvrages légers. *Pour le titre de Mémoires* que j'ai donné à mon Ouvrage, il eſt juſtement celui qui lui convenoit le mieux. Il y a des Mémoires qui valent quelquefois des Hiſtoires; & pour les miens, nombre des meilleurs Journaliſtes de divers endroits, en ont été contens. Je trouve donc Mr. le Cenſeur admirable de vouloir l'emporter en jugement ſur des gens qui ne lui cédent ni en génie ni en ſavoir,

pag. 8.

& de vouloir reſter ſeul Champion de la Chevalerie ſur le Théatre, en dépit des Savans de l'*Europe*, leſquels il ſouhaite pourtant de m'attirer ſur les bras. Qu'il ſe prévaille donc autant qu'il voudra en faveur du portrait qu'il a fait de *CHRISTINE*; tout homme raiſonnable le trouvera fort diſſemblable, ſinon tout-à fait hideux. La plus grande partie des nuances dont il eſt compoſé, ne ſont apprêtées qu'avec des couleurs que lui ont fourni des Auteurs ſans aveu, des Brochures auſſi imparfaites que partiales, & de mauvaiſes Piéces volantes, ſur leſquelles ſe fondent communément les Ecrivains qui ſe font un plaiſir de médire & de relever les défauts d'autrui. Qu'il ne ſe rapporte pas non plus au *plan qu'a tracé un Auguſte Ecrivain, & que chaque Hiſtorien devroit ſuivre.* Il ſerviroit ſans-doute à Mr. *de Holberg* lui-même, ſi ce plan n'avoit pas paru poſtérieur à ſon *Hiſtoire de Danemarc.* Il ne tient pourtant qu'à Mr. le Cenſeur de réfléchir mûrement ſur le jugement ſublime que cet auguſte Ecrivain a porté ſur l'Abdication de *CHRISTINE*, qui au

fond

tout n'eſt qu'éritable. (a) Mais que j'ai peur que *Mr. de B...*, (qui a ſi bien ſu ſaiſir le caractére nouvellement publié de cette Reine) (*) ne ſoit de même repris par notre *Briſangue*, parce que ſon portrait reſſemble ſi peu au ſien, & ne s'éloigne pas de l'idée que j'ai de cette illuſtre Reine. Je m'aſſure néanmoins que *Mr. de B....* mépriſera ce qu'en pourroit dire Mr. *de Holberg*. Et pour moi, j'eſtime que pour bien connoître cette Princeſſe & pour la peindre au naturel, il faut penſer en Roi, en Héros, en Miniſtre, ou en perſonne raſſiſe, de grand ſens, & en homme impartial; car ceux qui n'ont pas l'uſage du monde & qui n'ont jamais manié les affaires de Cabinet, ne peuvent pas concevoir comment elles ſe font, ni juger par conſéquent que par les dehors, des actions d'éclat, dont les reſſorts ſe cachent quelquefois des ſiécles entiers.

Appendice de Piéces Juſtificatives. Num. L.

Je déclare au reſte, que mon ſentiment de *CHRISTINE*, à la fin de mes Mémoires, eſt conforme à ce que j'ai rapporté d'elle dans le corps de mon Ouvrage. J'y ai fait aſſez entendre, que comme dans les Héros & les Héroïnes ici-bas il ſe trouve un contraſte de grandeur & de foibleſſe, la Reine *CHRISTINE* avoit ſa portion de l'une & de l'autre. Il s'en faut pourtant beaucoup *que Mr.* de Holberg *puiſſe prétendre que je lui donne*, ni aux autres Cenſeurs de la Société Humaine, *gain de cauſe* pour cela: car j'ai loué en elle tout ce qui eſt louable, comme j'ai blâmé en elle ce qui eſt blâmable. L'équité veut donc que ceux qui ont porté la critique & la cenſure ſur elle au-delà de ſes juſtes bornes, en faſſent *amende honorable* au Public, pour avoir avancé à ſa charge des faits non conſtatés, & qu'ils faſſent réparation & rendent honneur à la mémoire de cette grande Reine, *en révoquant les invectives qu'ils ont répandues dans leurs Ecrits contre elle.* Cela eſt ſi vrai, que ſes ennemis mêmes, pour peu qu'ils ſoient généreux, ne ſauroient diſconvenir qu'il faudra des ſiécles pour reproduire une perſonne de ſon ſexe qui l'égale.

pag. 30.

Arckenholtz.

Apoſtille.

*Je demande pardon de ce que j'ai fait entrer des citations dans cette eſpéce de Lettre. C'eſt par une habitude contractée de longue main, que je ne parle en fait d'hiſtoire & de choſes paſſées que par autorités. Ceux donc qui eſtimeront cette méthode comme hors d'œuvre & ſuperflue, ſont priés de les conſidérer comme ſi elles n'y étoient point.*

*A l'Appendice Num. L.*

## *L'Epilogueur Moderne.* Hiſtorique, Galant & Moral. *Du Jeudi* 28. *de Juin* 1753. *Diverſité eſt ma deviſe.* (†)

Qu'on nous permette de parler Littérature, pour contenter une partie de nos Lecteurs, qui ont la bonté de nous en fournir quelquefois des matériaux. J'y rapporte la Lettre ſuivante, qui m'a été envoyée depuis quinze jours, de *Bruxelles*.

*Lettre*

(a) *V. Mém. de* Chriſtine *T. I. p.* 448.

(*) Mercure de France Mai 1752. p. 81-85. inſéré dans l'*Append. Num. XLIX.*

(†) Cette Piéce ſe trouve imprimée dans le X. Tome de l'*Epilogueur Moderne*, à Amſterdam chez *Iſaac Buyn*, Libraire ſur le *Dam*.

Appendice de Piéces justificatives.

Num. L.

## *Lettre au Comte de* Fl.** *à Mr.* Arckenholtz, *Auteur des* Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de CHRISTINE, Reine de *Suède.*

J'ai lu, Monſieur & Ami, avec toute l'attention que vous me connoiſſez pour les bonnes choſes, vos *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de la Reine* CHRISTINE, quand ils ont paru; & je puis vous proteſter que je les ai trouvés au mieux, juſqu'à mériter chez moi de paſſer pour excellens. Je vous avouerai que je n'ai pas été peu content de ce jugement, que j'en avois porté dans mon particulier, quand j'ai vu tous les *Journaliſtes* ſe diſputer à qui leur donneroient les éloges dont je les avois jugés dignes. *Allemans*, *Latins*, *François*, *Italiens*, *Anglois*, tous ont parlé le même langage ſur leur ſujet; ce qui m'a perſuadé que je ne m'étois pas trompé.

Dans ces diſpoſitions, vous pouvez juger quel a été mon étonnement, quand votre Ami, le Solitaire, m'a communiqué la *Critique* qu'a jugé à propos d'en faire un Savant qui tient un rang dans la République des Lettres. Je me ſuis empreſſé à la lire, mais bientôt même empreſſement à la jetter ſur ma table, ne pouvant me perſuader qu'un homme qui ſait ſon monde, & qui s'eſt donné pour Précepteur des Mœurs, (car le but de tous ceux qui travaillent pour le Théatre, eſt de les corriger,) fût l'Auteur d'une Satyre auſſi fauſſe qu'elle eſt impolie, groſſiére, impertinente. Je me ſuis d'abord informé de votre Ami, ſi vous aviez eu ci-devant quelque démêlé avec ce Savant; car vous ſavez que c'eſt pour eux, autant que pour les Politiques, qu'a été penſé le *manet altâ mente repoſtum:* ils ne ſavent ce que c'eſt de pardonner. Mais j'ai appris qu'au contraire vous aviez toujours été un de ſes admirateurs.

Quant à moi qui n'entends pas le *Danois*, je l'ai admiré comme bien d'autres *in globo*, l'entendant louer comme le *Plaute*, le *Térence*, le *Moliere* du Théatre *Danois*, dont il paſſe à bon droit pour le Pére. Mais Mr. *de la Baumelle* m'a appris à le connoître plus particuliérement, quand il dit que „ parmi ſes Compatriotes, les délicats, les gourmets lui reprochent des plai„ ſanteries trop baſſes, & la profuſion de ce gros ſel qui ne pique que le palais „ du peuple. Ils diſent que Mr. *de Holberg n'a pas le ton de la bonne Compagnie*, „ qu'il ne choiſit que le bas & le trivial des Mœurs: qu'il auroit dû faire „ des Ridicules brillans l'objet de ſes bons-mots; qu'il auroit pu trouver „ dans le grand monde des perſonnages, des caractéres, des travers plus inté„ reſſans; enfin ils le comparent à ces Peintres qui expriment bien la Natu„ re, mais qui n'ont point étudié la Belle.

*Ex ungue leonem*, les Poëtes, ſur-tout les Poëtes Dramatiques, ſe trahiſſent d'ordinaire: leur caractére leur échappe dans leur Comique ou leur Tragique; ainſi ſuppoſant le Poëte *Danois* tel que Mr. *de la Baumelle* nous le peint, y a-t-il lieu d'être étonné qu'il vous ait traité ſi cavaliérement? Les Génies de ce caractére ne veulent pas ſavoir que leurs ſarcaſmes ſont des éloges, & vous auriez dû être très fâché qu'il lui eût pris fantaiſie de vouloir immortaliſer vos travaux: ſes éloges alors auroient été une critique ſanglante, vis-à-vis de ceux qui auroient connu ſon caractére; ainſi permettez-moi de vous dire, qu'en homme d'eſprit vous auriez dû mépriſer la critique de ce Profeſſeur, qui eſt d'un âge à radoter, enſorte qu'on peut, eu égard à ſa réputation paſſée, dire aujourd'hui de lui, *aliquandò bonus dormitat Homerus:* & vous auriez dû vous contenter d'avertir le Public, que vous aviez lu ſa critique, & que vous la lui pardonniez de bon cœur, parce qu'*il ne ſait ce qu'il dit.* C'eſt la faute du Public, dont l'encens gâte entiérement ces ſortes de

de régner; ils se croient tout permis, parce qu'ils ont ouï dire que le Public les regardoit comme des Savans: oui, Savans pour le Public, mais souvent ignorans vis-à-vis des Savans. Il faut que ceux du caractére de votre Antagoniste s'imaginent que la science les autorise à être impolis. Ce qui me rappelle un bon mot du Pape régnant. Peu après son élevation sur le St. Siége, s'il rencontroit dans son Palais, ou dans les Jardins, quelqu'un qu'il avoit connu n'étant que Prélat ou Cardinal, il le saluoit à l'ordinaire, quelquefois même il s'arrêtoit pour leur parler. Un Cardinal prit la liberté de lui remontrer un jour, que ces familiarités étoient au-dessous de son caractére. *Comment*, dit S. S. *parce que je suis devenu Pape faut-il que je sois incivil & impoli*? La tache que les impolitesses & les brutalités de *Lipse*, de *Saumaise* & de *Scioppius* ont faite à leur réputation, auroit dû apprendre à votre Baron *de Holberg*, à oublier sa Science pour se souvenir de sa Noblesse; celle-ci ne permet pas des grossiéretés, qui ne conviennent qu'à des Palfreniers qui ne parlent qu'à des Chevaux, ou à des Piqueurs de Meute qui n'ont d'entretien qu'avec leurs Chiens.

Appendice de Pièces justificatives. Num. I.

Ainsi, mon cher Monsieur, je vous conseille d'avoir un souverain mépris pour des Critiques qui ne vous opposent que des brutalités, au-lieu de raisons: souvenez-vous que pour un *Holberg* qui attaque vos Mémoires, vous avez le *Journal des Sçavans*, la *Bibliothéque Raisonnée*, *les Sçavans de Leipzig*, les *Mesheim*, les *Baumgarten*, les *Wolff*, les *Gesner*, qui les ont approuvés pour des raisons qui vous font honneur. Quant à Mrs. *d'Alembert* & *Voltaire*, c'est tout autre chose; ce dernier est un Chien hargneux qui attaque tous les Passans: son *Temple du Goût* en fait preuve, ainsi que sa *Connoissance des Beautés & des Défauts de la Poésie & de l'Eloquence dans la Langue*; sa Diatribe contre Mr. *de Maupertuis*, suivie de *l'Art de bien argumenter en Philosophie*, & son *Mémoire contre Mr. de la Beaumelle*, font voir que quelquefois il est plus que hargneux, & qu'il est enragé. *L'Encyclopédiste* a pris une route différente; il vous attaque *métaphisiquement*, c'est-à-dire, avec une Artillerie chargée de grands mots que vous n'entendez pas, ni personne, ni lui-même; c'est un véritable Savant, & c'est dommage qu'il se trouve à la tête d'un Sénat, qui se croit en droit de prescrire des Loix à tous ceux qui aspirent au droit de Bourgeoisie dans la République des Lettrés. Quelque critiques que paroissent les Réflexions sur les *Mémoires de CHRISTINE*, on entrevoit néanmoins un certain applaudissement, & une jalousie de ne vous avoir pas prévenu dans cette pénible & glorieuse carriére.

*Voilà* ce que je pense de effets du foudre que le Critique *Danois* a lancé contre vous. Il ressemble à ces Dragons d'artifice, qu'on fait partir d'une fenêtre pour aller mettre le feu à un Temple ou à un Palais rempli de fusées, de gerbes &c. qui après avoir fait son effet, retourne quelquefois au point d'où il étoit parti, & blesse celui qui y avoit mis le feu. Contentez-vous d'avoir imité le stile de votre adversaire: ce que je n'approuve pas tout-à-fait, parce qu'on ne doit jamais suivre les mauvais exemples. Cette petite faute pourra apprendre à ceux qui vous attaqueront sur le même ton, que vous n'êtes pas homme à manquer à la riposte. Je suis avec toute l'estime &c.

Le Comte de FLA**.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num°. LI. Tome IV. pag. 221.

Num. LI.

# *Lettre à Monsieur G... (*) à l'occasion des Réflexions & des Anecdotes sur* CHRISTINE *Reine de* Suède, *par Monsieur* d'Alembert, *Membre de l'Académie des Sciences de Paris,*

Où l'on expose combien il est à craindre pour les intérêts de la Vérité, que les préjugés de certains Ecrivains modernes, & les modéles qu'ils ont donné pour écrire l'Histoire, ayent la vogue & soient suivis; accompagnée de quelques remarques sur le fameux Ouvrage de l'*Encyclopédie*, dont le même Mr. *d'Alembert* est Directeur; & d'éclaircissemens sur ce qu'il a avancé dans ses Anecdotes de *CHRISTINE*. (†) *suivant la Copie de Cassel MDCCLIV.*

Vous avez été le premier, Monsieur, à me communiquer les Anecdotes de *CHRISTINE* Reine de *Suède* par Mr. *d'Alembert*, en demandant mon sentiment là-dessus. Rien n'est plus juste que de vous dire aussi le premier ce que j'en pense, n'y ayant personne qui soit plus intéressé dans cette affaire que moi. Cet Ecrit ressemble parfaitement à ceux de notre tems, où le *bon ton* l'emporte sur le reste; mais où ce qui devroit tenir lieu de preuve dans le genre historique, ne se trouve point du tout. En le lisant, il me vint dans l'esprit une Dissertation qu'un illustre Savant avoit nouvellement publiée à ce sujet, & qui mérite bien d'être plus connue. Il s'y agit *du danger que courent les intérêts de la vérité, quand les préjugés de certains Ecrivains modernes, & les modéles qu'ils ont donné pour écrire l'histoire, ont la vogue & sont suivis.*

Mais il est néceſſaire que je vous avertisse, que je ne ferai que l'interprète de la solution du problême que je viens d'énoncer. Le sujet en question a été solidement discuté par Mr. le Docteur *Baumgarten*, célébre Professeur de l'Université de *Halle* en *Saxe*, reconnu généralement pour un des plus grands Théologiens & Historiens de notre tems. Etant entre autres occupé, depuis huit ans, à publier la traduction en *Allemand* de l'excellente *Histoire Universelle*, composée par une Société de Savans *Anglois*, à laquelle il a ajouté des Appendices remplis de recherches très-curieuses & très-instructives, pour mettre cette partie de l'Histoire ancienne dans un plus grand jour; (car il paroît persuadé qu'il en seroit bientôt fait & d'elle & de toute l'Histoire en général, si les nouveaux préjugés de personnes d'un nom fameux, mais médiocrement versées dans cette étude, venoient à être approuvés & à gagner le dessus;) il n'a pu se dispenser de s'expliquer sur cela, dans la Préface mise au devant d'une *Histoire de Mecklembourg*.

(*) „ C'est l'illustre Mr. *Jean-Matthieu Gesner* à *Gottingue*. Voyez ce qu'il a dit de „ ces *Mémoires de* CHRISTINE dans la *Cassellani Marmoris Explicatio*, insérée dans les „ *Commentarii Societatis Scientiarum Regiæ Gottingensis* Année 1753. in 4.

(†) Voyez la Préface du III. Tome de ces Mémoires, pag. XIV.

bourg. (*) Cette excellente Dissertation n'ayant paru qu'en *Allemand*, je crois que je rendrai service au Public, en la faisant paroître dans une Langue plus communément entendue. Ma traduction n'en renfermera pourtant que le plus essentiel, afin de pouvoir ménager une place à la réponse que je me propose d'opposer aux remarques qu'il a plû à Mr. *d'Alembert* de faire sur mes Mémoires concernant *CHRISTINE* Reine de *Suède*, sous le titre pompeux d'*Anecdotes* de cette Princesse. (†) Voici l'exposé de mon premier objet. Appendice de Pièces justificatives. Num. LL.

Le Lord *Bolingbroke* prétend dans ses Lettres sur *l'Histoire*, qu'on ne doit pas se mettre en peine de l'Histoire ancienne, mais l'abandonner totalement, parce qu'elle n'est fondée que sur des Mémoires peu étendus, peu authentiques, & souvent contradictoires. Mr. le Dr. *Baumgarten*, non seulement relève & réfute solidement les raisons spécieuses sur lesquelles le Seigneur *Anglois* cherche à appuyer sa thèse; mais il lui fait aussi sentir, que l'Histoire moderne est sujette aux mêmes & à de plus grandes contradictions que l'ancienne; que le modéle d'Histoire que, *Bolingbroke* a publié du Régne de la Reine Anne & de la Paix d'*Utrecht*, (où il avoit pourtant eu lui-même une si grande influence) s'éloigne extrêmement des récits qu'en ont fait *Burnet*, *Oldmixon*, & d'autres Auteurs contemporains; ce que chacun, qui voudra comparer les uns avec les autres, remarquera facilement: que les Histoires de *Perse* par *Herodote* & *Ctésias* pourroient être plutôt réconciliées, que ce que *Maimbourg* dans son *Histoire* du *Luthéranisme* a avancé de contraire à ce que *Seckendorf* en a rapporté: ou, *l'Histoire* de *Charles XII.* par *Voltaire*, avec ce que *Nordberg* a écrit dans la vie de ce Roi. Il semble donc choquer le sens-commun, si, faute de ne pas savoir toutes les circonstances requises à l'entiére connoissance d'une Histoire, on vouloit la proscrire tout-à-fait & la supprimer totalement. Car quoique la connoissance d'une chose soit bornée par rapport à l'étendue de son objet, on peut pourtant en combiner les circonstances connues, ensorte qu'en son espéce la relation en devienne complette. Au moins le projet du Lord *Bolingbroke* ne serviroit qu'à rendre une Histoire incomplette moins complette encore: d'où suit que toute étude de l'Histoire devroit être entiérement rayée d'entre les autres Sciences. Ce seroit, dit Mr. le Dr. *Baumgarten*, comme si l'on vouloit nier qu'il y eût une Histoire Naturelle, parce que nous n'avons pas encore découvert tous les secrets de la Nature, laquelle ne se developpera jamais entiérement, quelques efforts que nous fassions pour cela.... V. sa Préf. p. 4. 5. & 6. p. 7. pag. &

Il ne seroit donc pas raisonnable de négliger l'Histoire ancienne plus que la moderne, faute de n'en savoir pas toutes les particularités; parce que la connoissance de celle-ci dépend si fort de celle du tems passé, qu'il n'est pas possible de comprendre l'une sans l'autre. Par exemple, l'Histoire moderne d'*Espagne* ne sera pas assez connue, sans savoir préalablement celle des *Maures* & des *Sarasins*, laquelle restera aussi presqu'inintelligible, sans avoir connu l'Histoire des *Goths*, des *Vandales* & d'autres Peuples Septentri-

(*) Le titre en est: *David Francks Præpositus zu Sternberg, alt-und neues Mecklenburg*; c'est-à-dire: L'ancien & le nouveau *Mecklenbourg* écrit par *David Franck*, avec la Préface de Mr. le Docteur *Siegm. Jacob Baumgarten*, Professeur Ordinaire en Théologie, Directeur du Séminaire Royal, & Membre de l'Académie des Sciences de *Berlin*. Imprimé à *Gustrau* & *Leipzig* en 1753. in 4.

(†) Elles se trouvent au second Tome des *Mélanges de Littérature, d'Histoire & de Philosophie de Mr. d'Alembert* publiées à *Berlin* (à *Paris*) 1753. in 8.

Appendice de Piéces justificatives.

Num. LI.

trionnaux, qui ont occupé ces Païs pendant plusieurs siécles. Et même, pour en avoir une connoissance plus complette, on ne sauroit se passer de celle des *Romains* & des *Phéniciens*. Car comment developper sans cela l'origine des noms de Villes qui y subsistent encore, & les formes de Gouvernement de Républiques & de Peuples qui ont habité ces Païs, & dont on y voit encore des traces? . . . . . .

Mr. le Dr. *Baumgarten*, allant à la source de ce préjugé contre l'Histoire, la dérive de l'amour de l'aise & de la commodité, passion dominante de notre tems; d'où certaines gens s'imaginent, & veulent persuader aux autres qu'il ne faut que peu de peine & de travail, pour parvenir à la connoissance, sinon de toutes, au moins de la plus grande partie des Sciences. Dans
pag. 10. cette idée, non seulement ils décrient hautement tout ce qu'ils ne savent pas comme des choses pédantesques, pour faire goûter d'autant plus les minutíes de leur propre crû; mais ils tâchent aussi de couvrir, par ces criailleries, leur propre ignorance, se donner des airs & se faire un mérite d'avoir enseigné le plus court chemin, devenir savant, & pour acquérir des connoissances à peu de frais, en se vantant d'avoir dégagé les matiéres qu'ils proposent, de tout ce qu'il y a de difficile.

Les deux autres préjugés, dont on parlera ci-dessous, se puisent dans la même source que le premier; mais ils sont d'autant plus dangereux à l'étude de l'Histoire, que non seulement ils la privent de ses parties les plus essentielles, mais qu'ils la mettent même dans l'état de ne plus mériter croyance, en la convertissant, à peu de chose près, en fictions toutes pures.

Ce second préjugé consiste dans l'idée que ces Historiens de nouvelle fabrique se sont formée, que toute Histoire doit être reserrée & racourcie, & qu'à cet égard on n'aura plus besoin d'apporter des preuves pour constater les faits dont il s'agit, puisque les recherches qu'on en feroit pour en démontrer la vérité, causeroient trop de peine tant aux Auteurs qu'aux Lecteurs.

Cependant il en résulte trois maux au grand desavantage de la bonne Histoire. Car bien-qu'un Lecteur, à la premiére lecture de pareils Ouvrages destitués de preuves, soit agréablement entretenu par tous les paradoxes merveilleux qu'un Ecrivain audacieux lui raconte, il reste pourtant dans l'incertitude, si ce qu'il a lu est vrai, ou si ce n'est que des songes agréables. Par-là toute l'Histoire se réduit à un Scepticisme impardonnable.

Ces Ecrivains du jour, s'appercevant que la multitude ignorante gobe agréablement ce qu'ils avancent, se mettent dans l'esprit de débiter des choses fort au dessus de leur portée; & le moins qu'ils font, c'est d'entretenir le Public avide d'affaires d'Etat & de Religion: choses qu'ils n'ont connu eux-mêmes que par les idées vagues qu'ils s'en sont formées. C'est cette demangeaison, qui depuis quelque tems a fait éclorre tant d'Ouvrages sous le titre de *Mémoires*, d'*Histoires Secrétes*, & de *Mémoires Anecdotes*, lesquels, vuides des preuves requises pour cacher aux ignorans les sources où ces Auteurs ont fait leur larcin, ne renferment ordinairement que des choses triviales, cent & cent fois rebattues, & auxquelles tout au plus ils n'ont donné que quelque nouveau tour, mais toujours mêlées de nombre de circonstances falsifiées pour surprendre la bonne-foi du Lecteur.

C'est néanmoins par de pareils Ecrits que ces Historiens prétendent briller dans la République des Lettres, & s'y faire regarder comme de grandes lumiéres par leurs découvertes chimériques. Telles sont entre autres les *Anecdotes Littéraires*, publiées par Mr. l'Abbé *Raynal*, dont Mr. le Dr. *Baumgarten*

Gurtler s'eſt expliqué autre part plus amplement, (*) & dont le jugement ſe réduit en peu de mots à ceci; que l'on auroit de la peine à dire, à quelle for-

Appendice de Pièces juſtificatives.

Num. LI.

(*) Voyez ſes Relations des Livres remarquables, P. I. p. 185-187. en 1753. J'y ajoute, que Mr. *Freron* félicite la *France* d'avoir actuellement trois Hiſtoriens *Beaux-Eſprits*, dont le premier eſt ſage & élégant, le ſecond philoſophe & épigrammatique, le troiſieme (qui eſt Mr. l'Abbé *Raynal*) vif & brillant; (1) on n'a pas lieu, je crois, d'envier ce dernier en cette qualité à ſa Nation. Je m'en rapporte à l'éloge ironique qu'en a fait un homme d'eſprit, dans les *Lettres ſur quelques Ecrits de ce tems* (2). Voici comme il en parle: „ Si tous les portraits dans ſon Hiſtoire du *Parlement d'Angleterre* „ *& du Stadthouderat*, ne ſont pas toujours reſſemblans, ils ſont toujours „ beaux, toujours agréables, toujours appropriés aux événemens de ſon Hiſtoi„ re. S'il ne nous repréſentoit les hommes que comme ils ont été, nous aurions de „ la peine à croire tout ce qu'ils ont fait: quand leurs actions ne répondent pas aſſez „ à leur caractére, il ſait à merveille approprier leur caractére à leurs actions: il don„ ne à tous ces Perſonnages un caractére remarquable, même à ceux qui n'ont jamais „ eu de caractére bien marqué - - -" & après: „ cette multitude d'images, de por„ traits, de tableaux - - - cauſe à l'eſprit une eſpéce d'ivreſſe, qui lui ôte la connoiſ„ ſance ſur ce qui devroit faire l'objet principal de cet Ouvrage. - - - Ce n'eſt pas tout, des Gens graves & entendus ont reproché à cet Abbé, d'avoir copié dans les deux Tomes de ſes ſoi-diſant *Anecdotes Hiſtoriques*, *Militaires & Politiques de l'Europe*, les Hiſtoires de *Varillas*, reconnu généralement pour avoir donné mille entorſes à la vérité hiſtorique. Il me vient entre autre en l'eſprit, ce qu'il a dit de la Réformation de l'Egliſe de *Suède* (3): mais cela même l'a fait appeller par l'illuſtre *Pufendorf*, qui l'avoit réfuté, *Varillas mille menteurs* (4). D'autres Savans ont auſſi remarqué, que Mr. l'Abbé *Raynal* à augmenté ſes Mémoires Anecdotes de nouvelles fautes, nullement pardonnables à un Hiſtorien véridique. Mrs. les Journaliſtes de *Gottingue* en ont produit des exemples (5), en diſant que le Public n'ajoutera pas plus de foi à la ſuite de ſes Mémoires qu'il promet de donner, qu'aux Tomes précédens, deſtitués de toute preuve: car ſi même les Anecdotes qui y entroient, étoient véritables, on ne ſauroit pas, par l'eſſai qu'il en a déjà publié au contraire, les reconnoître pour telles ſur ſa ſimple parole. Il ſemble donc, diſent les mêmes Journaliſtes, que Mr. l'Abbé *Raynal* ne cherche par ſes Hiſtoires, qu'à amuſer le Lecteur, ſans ſe ſoucier beaucoup de la vérité; mais qu'il parviendroit bien plutôt à ſon but par de purs Romans, que par des Hiſtoires traveſties. On n'auroit pas alors raiſon de regretter le tems qu'on voudroit employer à toute autre choſe qu'à lire des Hiſtoires Romaneſques. Et pour que je le diſe en paſſant, au ſujet des *nouveaux Mémoires d'Hiſtoire, de Critique*, &c. de Mr. l'Abbé *d'Arſigny*, il me ſemble que les efforts qu'il a fait pour les compoſer, ſont de beaucoup préférables à ceux que quelques Ecrivains de ſa robe ont accoutumé d'employer dans le genre hiſtorique. Au moins Mr. l'Abbé ſçait-il faire un aſſez bon choix des ſujets qu'il traite, en les maniant adroitement, & en y ajoutant les agrémens dont ils ſont ſuſceptibles. Cependant des Savans bien verſés dans ces matiéres, ont-ils trouvé que quelquefois il a franchi les bornes preſcrites à un Hiſtorien fidéle, en mêlant des circonſtances peu fondées aux faits qu'il rapporte, & en hazardant des conjectures tout-à-fait étrangéres aux ſujets, dont il devoit ſimplement rendre compte au Lecteur. Car pour certain, l'envie de vouloir égayer la matiére, ne doit jamais l'emporter ſur la véracité, qui eſt l'ame de l'Hiſtoire (6). Auſſi tout Lecteur eſt-il en droit de demander que l'Hiſtorien produiſe ſes preuves, pour conſtater les faits ſérieux dont il s'agit, & pour s'aſſurer que les circonſtances dont ils ſont accompagnés, ſoient telles qu'on le lui veut faire accroire. C'eſt ce qui eſt intimement uni à toute choſe de fait (*res facti*), & on s'y attend ſi peu à une nouvelle création, qu'il eſt au deſſus des forces de l'homme

(1) V. ſes Obſervations ſur la Littérature moderne, Tom. I. Art. XII. p. 195.
(2) Tom. I. Art. VIII. p. 137. & 138.
(3) V. Son Hiſtoire des Révolutions arrivées en Europe en matiére de Religion. Liv. IV. p. 319. &c.
(4) V. L'Appendice de ſon Hiſtoire de Suède.
(5) V. Le Journal Littéraire de *Gottingue* en *Allemand*. Déc. 1753. pag. 1210
(6) V. Mes Mémoires de *Chriſtine*. Préface Tom. I. pag. VI. & VII.

Appendice de Piéces justificatives.

Num. LI.

sorte de Lecteurs son Ouvrage pourroit être de quelque utilité. Qu'à-la-vérité l'Auteur, en ne rapportant aucun garant des faits qu'il raconte, n'a eu garde de se trahir lui-même. Car celui qui connoît un peu la Carte du Païs, s'appercevra sans peine que presque tout ce qu'il dit est pillé de *Niceron*, de *Bayle*, de *Marin*, de *Desmolets* &c. imprimés il y a long-tems. Le titre d'*Anecdotes* convient-il à un pareil Recueil?

Un troisiéme mal est étroitement lié aux deux marqués ci-dessus, savoir, que ces Ecrivains ne se soucient en rien de rapporter dans leurs Histoires les événemens ordinaires. Ils laissent à la populace des Historiens, comme ils les estiment, le soin de constater exactement la chronologie, de citer les sources d'où ils ont tiré les faits historiques de faire l'examen des rapports
pag. 12. contradictoires, de donner des éclaircissemens, & la décision des cas douteux. Ils se croiroient offensés, si on prétendoit qu'ils dûssent prendre garde à de pareilles minuties, qui sont au-dessous d'eux. Et comme ces effleureurs de matiéres historiques, sont ordinairement des faiseurs de Comédies & d'autres Piéces de Théatre, ils ne regardent aussi l'étude de l'Histoire, que comme uniquement propre à fournir des sujets, ou comiques, ou tragiques au Théatre. Si d'autres traitent l'Histoire comme une Science sérieuse, ils tâchent d'inspirer du dégoût pour leurs Ouvrages, & ils ne rougissent pas même de blâmer & de taxer ceux qui ont tâché de s'acquitter du devoir d'Historien, comme des gens insipides & sans goût, en rejettant leurs travaux, par la raison qu'ils les ont trouvé trop exacts.

C'est précisément ce qui est nouvellement arrivé à l'Auteur connu des *Mémoires concernant la Reine* CHRISTINE, auquel cet honorable reproche a été fait, non seulement par un Historien assez célébre, (*) mais aussi par un Ecrivain anonyme, lequel en lui opposant un Ecrit particulier, y a donné un modéle de quelle maniére il croyoit que de pareilles Histoires devroient être construites selon les régles du *bon ton*. Cet Ecrit se trouve dans la seconde partie des *Mélanges de Littérature, d'Histoire & de Philosophie*, lesquels suivant le *Journal des Savans de Paris* sont assignés à Mr. *d'Alembert*. Cet abrégé

me de produire les semences pour l'existence de l'Univers. C'est par-là qu'un récit fidéle de la maniére qu'une affaire s'est passée, tient lieu de démonstration mathématique dans le genre historique, étant aussi impossible que la chose une fois passée puisse s'être passée autrement, comme il est impossible qu'un fait passé dans ce Monde ne s'y soit pas passé. C'est à quoi Mr. *de la Sornieres*, en félicitant Mr. l'Abbé *d'Artigny* sur ses Ouvrages, ne semble pas avoir pris garde en le décorant de l'épithéte de *Créateur:* épithéte, qui au fond fait moins d'honneur à un Auteur Historien, que le Poëte aura eu en idée de lui donner, quand il dit:

--- Chacun te lit, raconte sur ta foi
Cent traits exquis qu'on ignoroit sans toi - - -
Intéressant, tu conduis ton Lecteur
Vers les objets que ta main ressuscite;
Et loin des faits que l'erreur accrédite,
Sûr de ton choix, savant Restaurateur,
D'Historien tu deviens CRÉATEUR.

(*) C'est Mr. le Baron *de Holberg*, *Danois*, dans sa Lettre contenant quelques remarques sur lesdits Mémoires, imprimée à *Leipzig* 1752, pag. 30. in-8. à laquelle l'Auteur a donné sa réponse, qui éclaircit lesdites remarques. Cette réponse fut imprimée à *Cassel* 1753. in-8. de 36. pages, & Mr. *de Holberg* n'y a rien repliqué, de son vivant, qu'on sache.

Appendice de Piéces Juſtificatives.

Num. LI.

abrégé a pour titre courant, *Anecdotes de* CHRISTINE, quoiqu'on n'y doive rien chercher qui ne ſe trouve déjà dans d'autres Livres, ſi l'on excepte le tour que l'Auteur, par le feu de ſon imagination, a donné aux choſes qu'il a rapportées, en y entremêlant ſes ſaillies, & des jugemens de ſa façon ſur les ſujets qu'il touche.

Ces Ecrivains anonymes, ſur-tout ceux qui entreprennent de publier des Anecdotes des Païs étrangers, ſans donner la moindre preuve de ce qu'ils avancent, ni dire par quel moyen les choſes qu'ils débitent ont pu parvenir à leur connoiſſance, veulent être regardés comme des Hiſtoriens véridiques. Tout homme ſenſé trouvera cependant, que ſi jamais une idée ſi déraiſonnable gagnoit du terrein, il en ſeroit bientôt fait de la véracité de toute Hiſtoire; car rien n'étant plus facile que de forger telles Anecdotes qu'on voudra, ce qui coûtera toujours moins de peine que de fabriquer de vieilles Chartres, le Public s'en trouveroit inondé en peu de tems, & la bonne Hiſtoire ſeroit confondue avec un tas de fables & de fictions. Ces Faiſeurs d'Anecdotes ſont d'autant plus blâmables, qu'ils ne ſe ſoucient pas même de ſe rendre familiers les ſujets qu'ils traitent, ni de lire avec attention les Ouvrages qui ont ſervi de canevas à ce qu'ils débitent, s'expoſant ainſi par conſéquent à être convaincus ou d'ignorance, ou de mauvaiſe foi. pag. 13.

Pour faire voir que l'Auteur des Anecdotes de *CHRISTINE* ſe trouve dans le cas, nous ne rapporterons que deux paſſages tirés de ſon Ecrit, qui prouveront évidemment combien peu favorable doit être l'idée que des gens entendus ſe formeront du reſte de ſon Ouvrage. Dans le premier, il s'agit du motif qui fit envoyer *Grotius* en *France* comme Ambaſſadeur de *Suède*. L'Abbréviateur voulant en faire honneur à la Reine *CHRISTINE*, remarque que le Cardinal *de Richelieu*, ayant obligé *Grotius* de quitter la *France*, & de ſe retirer en *Suède*, ce dernier y avoit été bien reçu de *GUSTAVE-ADOLPHE*; mais que *CHRISTINE*, qui avoit ſur le champ reconnu ſon mérite, l'avoit envoyé comme ſon Ambaſſadeur à *Paris*, pour mortifier les *Hollandois* qu'elle n'aimoit pas, & pour chagriner le Cardinal duquel elle croyoit avoir raiſon de ſe plaindre.

La fauſſeté de ce récit ſe montre au doigt & à l'œil; car *Grotius* n'avoit été de ſa vie en *Suède* qu'après ſon Ambaſſade en *France*, c'eſt-à dire en 1645. Jamais *CHRISTINE* n'avoit vu *Grotius* avant ce tems-là, & il ne fut envoyé en *France* qu'avec le ſimple Plein-pouvoir & Lettre de créance du Chancelier *Oxenſtierna*, qui ne furent ratifiées que deux ans après... Comme tout ceci a été conſtaté par l'Auteur des Mémoires de *CHRISTINE*, auſſi-bien que par Mr. *de Burigny*, dans la Vie de *Grotius*, (*) qui en ont produit ſes propres Lettres & autres monumens authentiques, il ne ſe peut que ce début des Anecdotes en queſtion n'en rende le reſte fort ſuſpect.

La même inexactitude ſe rencontre dans ce que l'Abbréviateur débite de la dépoſition de l'Evêque *Mathiæ*. Il attribue la cauſe du changement de Religion de *CHRISTINE* à ce Prélat, quoique ſans raiſon. Il auroit dû ſentir, que comme cet Evêque ne fut dépoſé que dix ans après le changement de la Reine, contre lequel l'Evêque montra beaucoup de zéle, ce ne fut aucun ſoupçon de favoriſer le *Papiſme*, qui le fit dépoſer: ce fut le ſyncrétiſme vers la *Religion Réformée*.

Ce préjugé dominant ſe remarque encore plus évidemment avec toutes ſes ſuites fâcheuſes dans l'Ecrit du Sr. *de Voltaire*, publié ſous le titre de *Siécle de Louis XIV.* où l'on ne voit que des choſes extraordinaires & inouies, que des

(*) Pag. 212. Edit. d'Amſterdam 1754.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. LI.

des faits incompréhensibles, & des anecdotes de nouvelle fabrique. Cependant cet Ecrit, qui doit renfermer l'espace de presque un siécle entier, & qui comprend quasi toutes sortes d'histoires, est si concis & si incomplet, qu'on n'y doit pas chercher une narration liée, ou une description circonstanciée & compréhensible des événemens passés. On ne sauroit le considérer que comme un Recueil de rapports détachés, où l'Auteur, plus Poëte qu'Historien, grossit les moindres bagatelles, (*) & mêle au récit des événemens

(*) Je ne balance pas de placer dans cette classe de bagatelles & de minuties, la déclamation de Mr. *de Voltaire* (1) sur l'omission d'un de ses vers, dans la Lettre qu'il osa écrire à la Reine de *Suède* d'aujourd'hui, & qui ressemble assez à une autre imprimée dans les *Voltairiana*. Peu s'en faut qu'il ne m'en fasse le plus grand crime du monde, en affectant de se donner la torture pour savoir comment j'ai pu avoir cette Lettre, comment j'ai pu estropier les vers au point que je l'ai fait, comme si de-là dépendoit le salut de tout l'Art Poëtique. Je lui dirai pourtant que j'ai eu cette Lettre de la main même de celui qui l'a copiée à *Berlin* sur son propre original, & où, après coup, j'ai bien remarqué qu'une ligne manquoit, mais faute d'être Poëte, je croyois plutôt pouvoir admettre cette lacune, qui importoit assez peu au Lecteur, que de lui laisser ignorer la ressemblance des Ecrits de notre Poëte avec toutes les fictions des Peintres. Valoit-il donc la peine de dire poëtiquement „ que „ j'avois falsifié ce morceau de sa Lettre, & qu'on ne se fiât point à ces mains lourdes, „ qui fanent les fleurs qu'elles touchent." Qui est-ce qui ne reconnoîtra pas à ces traits notre Ecrivain *à tête légere*. „ Ce *Moulin à Vers*, comme quelqu'un de ses „ Compatriotes l'appelle, dont l'imagination tourbillonnante entraîne sous sa plume „ mille idées disparates, qui se mêlent au hazard: cet esprit volatile, qui veut prendre la place du véritable génie; qui met de la métaphysique dans ses Romans, & de „ la galanterie la plus enjouée dans ses Traités d'Optique; qui dit éloquemment des „ injures au Genre-humain, & justifie par son propre exemple qu'il y a loin quelque„ fois d'un grand Poëte à un grand Philosophe (2); à quoi j'ajoute qu'il y a loin d'un grand Poëte à un grand Historien. Car par les échantillons qui ont été donnés ci-dessus de lui à ce sujet, & par les jugemens que des Personnes entendues & solidement versées en cette Science, ont porté de lui, on ne l'estimera non plus, à l'égard de son *Histoire universelle*, & de ses *Annales de l'Empire*, que comme un homme qui ne fait qu'effleurer la belle Histoire. On lui reprochera toujours que plus attentif à donner de l'agrément à ce qu'il dit, qu'à en développer la vérité, il avance souvent des faits capables de surprendre le Lecteur, mais dont la fausseté reconnue prouve le contraire. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail. Les Journaux en différentes langues en parlent assez. Je lui demande seulement à l'égard de la *Suède*, comment il a pu la considérer dans le VIII. IX. X. & XI. Siécles, „ comme „ ensévelie dans sa barbarie, sans guerre & sans commerce avec ses voisins, & comme „ n'ayant eu part à aucun grand événement." (3) Lui, Historiographe de *France*, & *François* de nation, n'auroit pas au moins dû ignorer, que sous le nom de ces mêmes *Normans*, dont il parle tout au long, non seulement les *Danois*, mais aussi les *Suédois*, les *Gothis*, & les autres Peuples qui habitoient le *Nord*, étoient compris. Il l'avoue lui-même quelque part dans son récit, sans le savoir. Il dit que c'étoient les Peuples de *Scandinavie* qui inondérent les Païs les plus méridionaux de l'*Europe*, & que l'illustre Brigand (épithéte qui répond de nos jours à peu près au titre de Conquérant) *Rolon* ou *Raoul* rassembla en *Scandinavie* tous ceux qui voulurent s'attacher à sa fortune, & moyennant leur assistance subjugua la *Neustrie* & la *Bretagne*, en nommant *Normandie* la premiere Province de leur païs natal. „ (4) Or le nom de *Scandinavie* étant en ces siécles commun aux Royaumes du *Nord*, la *Suède* avec ses habitans y étoit

(1) Dans la Préface de ses Oeuvres, Edit. de Dresde 1752.

(2) V. Lettres Critiques sur les Lettres Philosophiques de Mr. *de Voltaire* en 1753. in 8o. p. 18. 74. 101. 105. 215.

(3) Hist. Univ. de Voltaire Tom. I. p. 285.

(4) Voltaire l. c. p. 155. 165.

nemens des circonſtances controuvées, & des réflexions plâtrées.

Appendice de Piéces juſtificatives. Num. LI.

Le deſir dominant de mettre le Lecteur en extaſe, par des faits même deſtitués de toute vraiſemblance, ſe fait ſi bien remarquer d'un bout à l'autre de cet Ecrit, qu'il a fourni matiére abondante au Sr. *de la Baumelle*, d'employer contre lui une foule de traits mordans, dans la nouvelle édition de cet Ouvrage à *Francfort*. Cependant cet adverſaire de *Voltaire* eſt d'autant plus blâmable lui-même, d'avoir augmenté les fauſſetés de *Voltaire* par d'autres qui lui ſont propres. Ce qui prouve inconteſtablement juſqu'où la contagion de débiter des fauſſetés, s'eſt déjà répandue, & a prévalu parmi les Ecrivains qui ſe ſont laiſſés préoccuper par le goût à la mode de nos jours; deſorte qu'ils ne peuvent pas ſe diſpenſer eux-mêmes de commettre les fautes qu'ils ont traité de ridicules en d'autres Auteurs, & cela uniquement pour avoir le plaiſir de débiter des choſes extraordinaires & incroyables; de faire naître de grands événemens de minuties & de petiteſſes; de combattre des ſentimens généralement reçus, & d'exciter la ſurpriſe dans les Lecteurs, en groſſiſſant les objets qu'ils pouſſent au-delà de la vérité. pag. 15; Autrement il ſeroit inconcevable, comment un Ecrivain, dans les mêmes remarques où il deſaprouve les paradoxes & les hyperboles de ſon adverſaire, voudroit, par exemple, ſoutenir lui-même, que par le petit Livre de l'Evêque *Boſſuet*, connu ſous le titre d'*Expoſition de la Foi Catholique-Romaine*, il y a eu juſqu'à cinq cens mille ames qui avoient été converties à l'Egliſe *Papiſte*, quoique tout le monde ſache que la plus grande partie de ces convertis y avoit été portée par de tout autres motifs, comme ſont les promeſſes flateuſes, ou des ſommes d'argent comptant; ou bien forcés par les cruautés des *Dragonades* à accepter extérieurement la Confeſſion *Catholique*. *Mr. de la Baumelle* a remarqué lui-même dans un autre endroit, que l'Intendant *de Baville*, ce champion de l'Egliſe de *Rome*, avoit impitoyablement fait brûler au-delà de trente Miniſtres Réformés, & par le feu, la rouë & le gibet avoit fait perdre la vie à plus de trente mille *Proteſtans*: ce qui fait voir quels autres moyens on employoit pour convertir ces bonnes gens, ſans qu'un petit Ecrit de controverſe, comme celui de *Boſſuet*, y eût en rien contribué. De la même nature eſt ce que *la Baumelle* dit au ſujet de la Section du Livre de *Voltaire*, touchant le *Calviniſme*, laquelle il regarde comme le meilleur morceau qui y ſoit. Car lui-même ayant été membre de cette Egliſe, (où il a même prêché,) il n'auroit pas dû ignorer qu'à beaucoup près cette matiére n'y eſt pas épuiſée: au moins n'auroit-il pas dû approuver les calomnies que *Voltaire* a répandues dans cette Section contre les *Réformés*. pag. 16.

Quant aux points inſérés dans le *Siécle de Louis XIV.* ſous le titre d'*Anecdotes*, les trois Sections qui en ſont remplies, reſſemblent plutôt à une rapſodie de rapports controuvés, & prétendus mémorables, qu'à une partie d'hiſtoire ſuivie, & méritent par conſéquent auſſi peu le nom d'Anecdotes, que le Livre même celui d'Hiſtoire: auſſi le Sr. *de Voltaire* ne perſuadera-t-il jamais

étoit principalement compriſe ſans conteſtation; & ſi Mr. *de Voltaire* avoit voulu conſulter quelques-uns des Hiſtoriens de *Suède*, d'une date même plus fraîche, comme *Meſſenius*, *Pufendorf*, *Wilde*, ou *Dalin*, il auroit trouvé que la plupart des Chefs de ces *Normands* étoient des *Saédois*. Mais de pareils faits d'hiſtoire ſont regardés, ſelon les nouvelles régles des Hiſtoriens *François*, comme des minuties & des bagatelles; & c'eſt en conſéquence que l'Hiſtoriographe de *France* décide hardiment, que la Nation *Suédoiſe* ne donna aucun ſigne de vie pendant quatre ſiécles entiers: tems auquel elle fit le plus de bruit dans la Patrie même de notre Poëte.

Appendice de Piéces justificatives.

Num. L.

jamais au Lecteur entendu, qu'il ait tiré les faits qu'il rapporte de la premiére main, ou de témoins oculaires; quoique pour obvier aux reproches qu'on lui a faits là-deſſus, il ait nommé dans ſon ſupplément quelques ſources où il a puiſé. Et quelles ſont, je vous prie, ces ſources? Des converſations avec des perſonnes du premier rang, dont la plupart étant déjà mortes, ne peuvent plus s'inſcrire en faux contre l'Auteur, & dont quelques-unes, remarquables par une maniére de penſer ſimple & unie, mais ferme & pleine de dignité, n'auroient vraiſemblablement pas pris pour confident le fabricateur des *Lettres Philoſophiques*.

Pour conſtater les faits douteux qu'il a avancés, il devroit produire des preuves plus authentiques, ſans quoi il continuera à rendre ſa bonne-foi de plus en plus ſuſpecte. Au moins auroit-il dû avoir cette diſcrétion pour le Public, de ne lui en pas impoſer, ni de lui vendre ſa marchandiſe comme des Anecdotes juſqu'ici inconnues; car preſque tout ce qu'il a débité ſous ce nom, ſi l'on en excepte une partie de ce qu'il prétend recueillir des converſations dont nous venons de parler, a déjà paru il y a long-tems dans les Ouvrages périodiques qui ont été publiés en *Hollande*. Et pour ce qui eſt du Catalogue qu'il a donné des Ecrivains *François*, on n'a qu'à exa-

pag. 17. miner les Mémoires de *Niceron*, pour ſe convaincre qu'il les a pillés, malgré les proteſtations qu'il a fait d'avoir lui-même examiné ce prodigieux nombre d'Ouvrages qu'il cite, afin d'être en état d'en juger d'autant plus pertinemment.

Le troiſiéme préjugé étant preſque une ſuite du ſecond, comme provenant de la même ſource, nous ne le toucherons qu'en peu de mots. Il conſiſte dans l'erreur où l'on eſt de vouloir non ſeulement confondre les Ouvrages d'eſprit & d'éloquence chargés de réflexions, avec les Ouvrages d'Hiſtoire, mais auſſi de les propoſer comme des modéles pour l'écrire. C'eſt pourtant par-là que la maniére d'écrire naturellement, comme la plus conforme & la plus convenable au ſtile hiſtorique, ſe perd autant que ſa véracité, qui doit être le fond de l'Hiſtoire, eſt rendue douteuſe & ſuſpecte par le ſtile & par les fleurs de Rhétorique. Chez certains Auteurs la force de l'imagination a tant d'influence ſur les narrations, qu'elles reſſemblent toujours, ou à une ſatyre, ou à un panégyrique; & étant pleines de tours poëtiques, d'expreſſions vives & de penſées inattendues, elles ne ſont quaſi jamais propres à former de bons Hiſtoriens. C'eſt juſtement pour cela qu'on doit être toujours en garde contre les Auteurs de cette claſſe, & qu'on a raiſon de craindre qu'ils ne ſacrifient la vérité de l'Hiſtoire à leurs ſaillies; ou qu'ils ne ſe laiſſent emporter par le feu de leur verve trop échauffée, s'imaginant que les agrémens du ſtile les diſpenſent de juſteſſe, pour faire de ſaines remarques; de pénétration, pour réfléchir mûrement; d'attention, pour examiner des cas contradictoires; & de ſolidité, auſſi-bien que d'impartialité, pour juger ſainement des faits hiſtoriques: au-lieu que s'ils vouloient, ou pouvoient s'expliquer plus naturellement & plus uniment, les Lecteurs ſeroient plutôt prévenus en leur faveur, & ajouteroient plutôt foi à ce qu'ils diſent.

Mr. le Docteur *Baumgarten* confirme tout cela par pluſieurs exemples tirés des Ouvrages des Auteurs *François* nommés ci-devant, & il dit qu'il lui ſeroit facile d'y en ajouter d'autres pareils. Mais il ſe contente pour cette fois d'avoir indiqué les ſources des erreurs, afin qu'on ſoit ſur ſes gardes; & il donne des avis ſolides pour diſcerner les bons Hiſtoriens d'avec les mauvais.

Après l'expoſé que nous venons de faire, l'Auteur des *Anecdotes ſur CHRISTINE* pourra-t-il ſe méconnoître; ou plutôt ne s'appercevra-t-il pas, com-

combien lui & ceux qu'il admire tant (*), ſont encore éloignés d'être reconnus hors de *France* pour Dictateurs dans la République des Lettres, & pour donner des modéles de la maniére dont une Hiſtoire doit être écrite? J'ai aſſurément bien des graces à lui rendre de ce qu'il a voulu faire de mes Mémoires de *CHRISTINE* l'objet de ſa Critique, & même les parcourir, comme il le dit lui-même, avec quelque ſoin. Cependant, qu'il me permette de le dire, ce ſoin doit avoir été bien léger, puiſqu'au-lieu du vrai qu'auroit dû chercher un grand Philoſophe tel que lui, il a débité dans un Abrégé très-court, & qui devroit par conſéquent être très-exact, des choſes

Appéndice de Piéces Juſtificatives.

Num. LI.

(*) Entre les autres Mr. *de Voltaire*, ce génie unique, dont les Ecrits, ſelon Mr. *d'Alembert*, ſuffiſent pour immortaliſer pluſieurs Ecrivains, ſon *Siécle de Louis XIV.* & ſon *Hiſtoire de Charles XII.* étant des morceaux des plus précieux (1). Mais ne diroit-on pas que Mr. *d'Alembert* n'a rien vu de tout ce qui a été écrit contre Mr. *de Voltaire*? ou l'excès de la prévention pour ſon ami, ne viendroit-elle pas de ce que lui-même fait ſes délices de la Poëſie, ſur quoi Mr. l'Abbé *Foreſt* le préconiſe, en lui adreſſant cet éloge (2) „ que les Muſes l'ont careſſé dès le berceau, & qu'il paſſe „ encore avec elles des momens précieux, pour reprendre une nouvelle vigueur a„ près de pénibles calculs" Vous „ *dit-il* „ dont les premiers eſſais furent des pro„ diges, & que toutes les Sciences ont choiſi pour être l'organe, & pour orner le „ frontiſpice de leur Temple" répondez? --- Qu'il n'en déplaiſe pourtant à Mr. d'*Alembert*, qu'on diſe ici que tout autre que moi, remarquera ſans difficulté, que quelque bien travaillé qu'on eſtimera ſa Préface de l'*Encyclopédie*, ſuivant le plan que lui avoit fourni le grand *Bacon*, il y aura bien des choſes à y dire, & entre autres, de ce qu'il rend ſi peu de juſtice au ſavoir des grands hommes des autres Nations, & de ce que, par exemple, en faiſant briller Mr. *de Voltaire* preſque au deſſus de tous, il ne daigne pas même nommer l'illuſtre *Wolff*, l'Eléve du grand *Leibnitz*, qui a le mieux développé ſes principes philoſophiques, & a été reconnu pour auſſi grand Philoſophe lui-même, qu'aucun de ſes prédéceſſeurs. Il ſeroit ſans doute impardonnable que toute une Société de Savans *François*, qui publient la quinteſſence de toutes les Sciences & de tous les Arts, ignoraſſent le nombre des Ouvrages dans la méthode ſcientifique de Mr. *de Wolff*, qu'il a écrit en plus d'une langue, & qui lui ont attiré une eſtime univerſelle. Mais telle eſt la prévention, & quelquefois l'ignorance de ces Meſſieurs, dont un de leurs Littérateurs a fait l'aveu, il y a peu d'années, en portant pour ainſi dire la parole pour la Nation, quand il dit (3) „ Juſ„ qu'ici nous n'avons regardé les *Allemans*, que comme un Peuple triſtement ab„ ſorbé dans l'étude du Droit; & caché dans les antres obſcurs de l'Erudition. Nous „ ne les ſoupçonnions pas de cultiver la Poëſie & la belle Littérature. Peut-être les „ jugeons-nous peu propres dans les genres qui demandent de l'élevation, du goût „ & de la délicateſſe... -" Que notre Littérateur, après ce beau début, prenne la défenſe de ſes Compatriotes, tout comme il voudra, & qu'il tâche de plâtrer un vice aſſez commun à ſa Nation, il aura de la peine à l'en diſculper, & Mr. *de Haller* aura toujours raiſon de dire à leur égard: „ Déteſtable plaiſanterie, ſageſſe d'une fo„ lie rafinée, fille de l'ignorance & de la vanité! c'eſt toi, qui la premiére as confon„ du le prix des choſes, en rendant la vertu ridicule, & le vice agréable. Depuis „ qu'une jeuneſſe effrenée t'a choiſi dans *Paris* pour l'antipode de la ſolidité & de la „ vertu, on ne reconnoît plus la nature dans nos jugemens - - - Non, nous n'en „ étions pas-là, avant que la *France* nous connût" - - - Mais, dira Mr. *d'Alembert*, „ tout cela ne le regarde en maniére quelconque. A la bonne heure, lui repondra-t„ on: cela reſſemblera toujours à ſon *Hiſtoire réfléchie*, telle qu'il la demande à l'excluſion de tout autre: n'importe *que les réflexions ſoient bonnes ou mauvaiſes*, comme il dit: (4)

(1) Ses Mélanges, Tom. I. p. 157. 158. & la Préface de l'Encyclopédie in fol. p. XXXII.
(2) V. Merc. de France, Août 1753. pag. 12.
(3) V. Lettres ſur quelques Ecrits de ce tems Tom. V. p. 194.
(4) Mélanges, Tom. II. pag. 6.

Appendice de Piéces justificatives.

Num. LI.

ſes aſſez mal fondées. N'a-t-il donc pas tort de ſe plaindre qu'on embarraſſe trop ſouvent l'Hiſtoire de circonſtances inutiles: lui, qui dans le peu qu'il en a publié, y fourre des circonſtances inventées à plaiſir, également étrangéres à la vérité qu'au ſujet & au but dont il s'agit? Avant que de me rendre l'objet de ſes reproches à cet égard, n'auroit-il pas mieux fait de ſe ſouvenir de ce que j'avois dit dans la Préface de mes Mémoires: (*a*) „ qu'on ne devoit pas les conſidérer comme une Hiſtoire dans „ les formes, mais plutôt les regarder comme des matériaux qui pourroient ſervir à une Hiſtoire particuliére de cette Princeſſe?" Auſſi à cet égard les Journaliſtes, ſes compatriotes, ne ſont-ils pas tout-à-fait de ſon avis; „ car lorſqu'il s'agit, *diſent ces Meſſieurs* (*b*), de la vie „ d'un Prince illuſtre, ou d'un Conquérant, il n'y a plus alors de circonſtances indifférentes. Tous les faits deviennent intéreſſans, ou par l'importance des événemens auxquels ils ſont liés, ou par la grandeur même du Héros auquel ils ſe rapportent." Si je ſuis deſcendu dans un ſi grand détail par rapport à *CHRISTINE*, c'eſt que j'ai cru qu'un Hiſtorien ne doit pas négliger les petites choſes, lorſqu'elles peuvent ſervir à mieux approfondir les grandes. (*c*) Mr. *Heinſius*, (nom ſi agréable à notre Abréviateur,) après avoir parlé de l'attachement qu'avoit pour les chevaux & les chiens le Prince *Maurice* de *Naſſau*, dit par parenthéſe: *Nam minuta quoque veteres in laudibus Herorum maximâ cum Auditorum voluptate ſectabantur* (*d*). Sur ce pied j'aurois cru que ce qu'il y auroit à critiquer, dans une Hiſtoire générale de pluſieurs ſiécles, trouve aſſez bien ſa place dans un morceau d'Hiſtoire tel que la vie de la Reine *CHRISTINE*, ſur-tout quand les particularités ſervent à éclaircir les affaires de poids. L'habile homme en queſtion ſe plaint encore „ qu'on aſſujettiſſe l'Hiſtoire à la *Monotonie*, & qu'on la réduiſe, *dit-il*, à n'être plus qu'une *Gazette renforcée*, au„ lieu que *les réflexions peuvent ſeules la rendre agréable, qu'elles ſoient bonnes ou mauvaiſes*?" J'emprunterai la réponſe que Mrs. les Journaliſtes de *Paris* lui ont faite là-deſſus, en diſant „ (*e*) qu'il en eſt des réflexions dans „ le genre hiſtorique, comme des maximes dans les Ouvrages de Théatre. „ On leur applaudit lorſqu'elles ſont heureuſes, mais il eſt évident qu'en „ général elles refroidiſſent l'intérêt". L'Hiſtorien, dit un homme judicieux (*f*), doit examiner avec tout le ſoin poſſible les faits qui méritent d'entrer dans ſon Hiſtoire, n'y rien mettre, & n'en rien rejetter, que par de bonnes raiſons; mais il ne doit pas en rendre compte au Public par des digreſſions fréquentes & incommodes au Lecteur, qui ne cherche que des faits - - - Pourquoi prévenir ſon Lecteur, & lui ôter le plaiſir de faire lui-même ſes réflexions? Eſt ce à l'Hiſtorien à juger, à condamner les actions des perſonnes qu'il introduit dans ſon Hiſtoire? Peut-il le faire ſans paroître juſtement ſuſpect, ou ſans abonder dans ſon ſens?

pag. 35.

pag. 6.

Ce que je trouve d'un peu ſingulier dans l'Abrégé d'Hiſtoire réfléchie, qui a donné lieu à ces citations, c'eſt qu'il porte le titre non ſeulement de *Réflexions*, mais auſſi d'*Anecdotes de CHRISTINE*. Les occupations ſi grandes & ſi variées de notre ſavant Abbréviateur lui auroient-elles fait oublier juſqu'à la définition du mot d'*Anecdotes*, qui ſe trouve inſérée dans le premier Tome de ſon *Encyclopédie?* ou cet article ne ſeroit-il pas de ſa façon? Quoi qu'il en ſoit, on y dit, „ qu'*Anecdotes* veut dire *choſes non publiées*; que ce „ mot

(*a*) *Tom. I. pag. XIV.*

(*b*) *Journ. des Savans, Juin* 1742. *pag.* 181.

(*c*) Amelot de la Houſſaye, *Not. de* Tacite, *Ann. IV. n.* 33.

(*d*) *In Panegyr. Principis* Mauritii.

(*e*) *l. c. pag.* 95.

(*f*) *Mercure de* France, *Sept.* 1752. *pag.* 139.

„ mot, en uſage dans la Littérature, pour ſignifier des hiſtoires ſecrettes & des „ faits qui ſe ſont paſſés dans l'intérieur du Cabinet ou des Cours des Prin„ ces, & dans les myſtéres de leur Politique:" & cependant il n'y a pas un ſeul paſſage qui fait le ſujet de ces réflexions, qui ne ſe trouve déjà publié dans mes Mémoires. Ce n'eſt pas tout. Ces Mémoires lui donnent de l'humeur. Il paroît ſe fâcher contre cette *compilation énorme*, c'eſt ainſi qu'il les qualifie. En vérité je l'aurois ſoupçonné moins que tout autre d'être ennemi des compilations, même des plus énormes. A-t-il donc oublié la plus prodigieuſe compilation que la *France* ait jamais enfantée, ſous les propre auſpices de l'*Encyclopédiſte*, & qu'elle eſt après à mettre au jour d'année en année, car cette ſorte de production n'eſt pas un Ouvrage de neuf mois: il lui faut bien autant d'années & plus, comme devant renfermer la quinteſſence de l'eſprit & des actions du Genre-humain. Mais lorſque l'Auteur de la préface de ce rare Ouvrage s'eſt livré avec une complaiſance toute paternelle au détail du contenu de ſa fameuſe *Encyclopédie*, il a cru ſans-doute qu'il trouveroit des Savans aſſez aguerris aux lectures languiſſantes & aſſez aſſoupis au ton didactique. Quelque impoſant que ſoit ce ton, il y a des gens d'aſſez mauvaiſe humeur, pour ne l'avoir pas voulu croire ſur ſa parole. Ils ont paſſé ſans égard pour ce grand homme, à l'examen de l'Ouvrage même, & ont oſé traiter pluſieurs articles de ſecs & de décharnés. Tantôt, diſent-ils, l'Hiſtoire de ce qu'on y cherche ne s'y trouve pas. Tantôt la vérité eſt abſorbée par des relations qui ne ſe ſoutiendront point. On en excepte pourtant les articles des Arts & des Métiers, & la plupart de ceux qui regardent les Mathématiques. Ils ſont excellens, & ſe font lire généralement avec plaiſir. D'ailleurs on n'a garde de mettre ſur le compte de notre illuſtre Abbréviateur, tout ce qui ſe trouve de faux ou de foible dans pluſieurs endroits de l'Ouvrage qu'il dirige. Il ſuffit de lui faire ſentir, que puiſque, de ſon propre aveu, il a pris ſur lui *d'éclaircir ce qui lui a paru n'avoir pas été éclairci ſuffiſamment, ou ne l'avoir pas été du tout* (*a*), il s'eſt auſſi en quelque maniére rendu reſponſable au Public des fautes & des défectuoſités dont *l'Encyclopédie* eſt parſemée. Auſſi à cet égard des gens entendus ont-ils témoigné leur ſurpriſe d'y trouver tant d'inutilités & de minuties, dont on ſe ſeroit bien paſſé dans un Ouvrage de cette nature. Ils demandent entre autres, ce que les Controverſes Théologiques, foiblement diſcutées, & preſque toujours décidées en faveur de la Religion que les Auteurs profeſſent, y avoient à faire? Qui auroit, par exemple, jamais ſongé, diſent-ils, que *Zuingle*, ce ſage Réformateur, ait été Chef de la Secte des *Anabaptiſtes*? (*b*) Quelle nonchalance, (on pourroit dire impardonnable) régne dans preſque tout ce qui regarde la *Géographie*? (*c*) & quelle torture n'y donne-t-on pas aux noms propres, qui ne dépendent nullement de la Langue *Françoiſe*, ſitôt que le Païs ou l'endroit n'eſt pas du reſſort du Royaume de *France*? Les mêmes défectuoſités ſe retrouvent dans ce qui regarde l'*Anatomie*. (*d*) Mais ce qui eſt encore bien remarquable, c'eſt que preſque tout ce qu'il y a de meilleur à cet égard, eſt emprunté des Auteurs *Allemands*: ce qui ne juſtifie pas trop bien le mépris inſultant que quelques *François* témoignent pour les *Allemands*, en fait d'Arts & de Sciences; puiſqu'eux-mêmes ont été obligés d'avoir recours aux Ouvrages des *Allemands*, comme à ceux qui ſont le plus ſolidement travaillés. On fait auſſi les mêmes plaintes de la légéreté avec laquelle Mrs. les *Compilateurs* traitent la *Botanique* & la *Chymie* (*e*). D'une élite de gens ſavans du premier ordre, n'a-t-on pas lieu d'attendre les rares découcou-

(*a*) *Son Diſcours prélimin. pag.* 202. *in* 80. & *pag. XLIII. in fol.*

(*b*) *V. Relat. Goetting. de Libris novis P. I. Faſc. II. p.* 439.

(*c*) *l. c. pag.* 441. *&c. & Faſc. IV. pag.* 563.

(*d*) *l. c. pag.* 442.

(*e*) *l. c. pag.* 444.

Appendice de Piéces justificatives.

Num. LI.

couvertes, que ne ſauroient manquer de leur fournir leur propre travail & leurs propres expériences, plutôt que ce qui ſe trouve dans des Livres imprimés, dont tout le monde eſt déjà en poſſeſſion? (*) Enfin, des gens hériſſés d'*Hébreu* & de *Grec*, gens, qui d'ordinaire ménagent peu les Beaux-Eſprits, ſe croiroient peut-être fondés, s'ils accuſoient ces Meſſieurs ſur ce qu'on en trouve dans leur Ouvrage, de n'entendre ni l'une ni l'autre de ces deux Langues. Les Journaliſtes auſſi modeſtes que ſavans, auxquels j'en appelle, n'ont garde de ſe prêter à une accuſation ſi injurieuſe: c'eſt aux ſeuls Imprimeurs qu'ils s'en prennent. On auroit, diſent-ils, de la peine à croire que cela puiſſe être ſorti de deſſous la preſſe à *Paris* de nos jours. On diroit que cela eſt imprimé avant le tems de *François I.* (†) Pour ce qui eſt des articles de l'*Hiſtoire*, qui ſont la plupart pleins de fautes, (*a*) on ne ſauroit les attribuer qu'à une négligence qu'on ne pardonneroit pas à des Ecrivains médiocres. (§) Qui croiroit que Mrs. les *Encyclopédiſtes* copieroient ſans diſcernement ce qu'ils trouvent dans les Ouvrages imprimés, juſqu'aux fautes même les plus groſſiéres? (*b*) Qui croiroit, par exemple, que leur illuſtre Directeur, ce *Socrate moderne*, qui reclame d'un ton ſi touchant & ſi pathétique les droits de la Nature & de l'Humanité, eût pu laiſſer paſſer à l'Article de *Calvin* tant de fauſſetés & de duretés qui y ſont dites, & contre ce *Réformateur*, & contre les *Réformés*, en ſoutenant la juſtice de la Révocation de *l'Edit de Nantes*, & des cruautés exercées contre ſes propres Concitoyens? (**) Seroit-

(*a*) *l. c. pag.* 447. 448. *& Faſc. IV. pag.* 564 *&c.* (*b*) *l. c. pag.* 448. 562. 565.

(*) *Sed in aliis partibus*, diſent Meſſieurs les Journaliſtes de Gottingue, l. c. *hiſtoriæ naturalis repetitiones aliquas reperimus, quæ omnes nimis frequenter ex* Stephano Geofroi & Nic. Lemery *Lexicon exſcribuntur. A tam multis enim eruditis & de doctiſſimâ gente ſelectis viris non ea expectavimus, quæ dudùm dicta in omnium manibus ſunt, & ea ſperaſſe fas erat, quæ proprio ab experimento, proprio labore nata, meliùs quàm à prioribus Scriptoribus traderentur* - - - -

(†) C'eſt à ce propos que Mrs. les Journaliſtes diſent: *E re quorundam Lectorum erit, eos hic moneri, ne fidem habeant his quæ* Ebraïcis *litteris expreſſa hic leguntur, nec his quæ* Græcè *ſcripta ſunt. Vix credit aliquis, niſi oculis ſuis, poſſe talia excudi hodiè* Pariſiis, *quæ notis temporum ſublatis aliis, ante regnum* Franciſci I. *expreſſa jures. Fidem poſtulatis Lectores. En illam...* Et après: *Benè eſt igitur, quod non ſæpè ad iſtas* Pedanterias *Græcas & Hebraïcas ſe demiſit quiſquis eſt particularum hùc pertinentium Auctor. Nam* Malletum *eſſe vix credimus præfationi. Invenient fortè aliquem in poſterùm ſatis plumbei vel cordis vel* - - - *hominem, qui ad iſtos ſe fætores demittat; aut facient viri docti, quod jam mox poſt initia operis facere incepiſſe videntur, ut planè purùm ab his talibus ſpinis illud ſervent, & ſolas ſuæ ratiònes linguæ cura tantò majore proſequantur.*"

(§) On me pardonnera bien, j'eſpére, ſi, comme *Suédois*, je remarque à l'Article *Académie*, qu'on y a paſſé tout-à-fait ſous ſilence les deux des Arts & des Sciences qui ſont en *Suède* depuis bien des années. Elles ne ſont inconnues qu'à Mrs. les *Encyclopédiſtes*. Pluſieurs volumes de leurs Actes ont été publiés, & ſont aſſez eſtimés des Connoiſſeurs. Même les Auteurs François du *Journal Oeconomique* en ont adopté nombre dans leur Ecrit périodique.

(**) Voici comment Mrs. les Journaliſtes de *Gottingue* s'expriment. l. c. d. 565.) *Quæ de* Calvino *dicuntur injuſta eſſe, non quidem miramur. Aliqua monuiſſe ſufficerit, quæ vix tolerari poſſunt. Legem* Nanetenſem *noſtri ajunt abſque injuſtitiâ revocari potuiſſe, quam avorum tempore* Henrico IV. Reformati *extorſiſſent, neque eſſe adeò, cur miſeri querantur, quos* Ludovicus XIV. *omni terminum genere Religionem deſerere coëgit. Poteſt-ne quidquam minùs æquè, minùs verè dici? Quem Regem miſeri ſuo ſanguine contra Pontificem, Epiſcopos, ſacrum Fœdus defenderant, eum Regem dicuntur coëgiſſe, ut ſe toleraret. Quam legem &* Ludovicus XIII. & XIV. *etiam jurejurando ſervandam receperant,*

roit-ce pour s'attirer les bonnes graces des RR. PP. de *Trévoux*, pour mettre à l'arbri les Articles *Ame*, *Canon*, *Certitude* de ſon *Encyclopédie*? Dans ce cas, c'eſt au Public à juger s'il a réuſſi.



Ceci ſuffira apparemment pour faire remarquer au grand homme en queſtion, qu'en ſe donnant le loiſir de critiquer les Ouvrages d'autrui, il auroit bien mieux fait d'employer ſon tems à nettoyer le dedans du magnifique Palais où il préſide, des monceaux de décombres dont il eſt chargé. (*) On eſt pourtant aſſez équitable pour ne lui pas attribuer toutes les défectuoſités qu'on y trouve. Mais comme il a pris ſur lui *d'éclaircir ce qui ne l'étoit pas*; & que la vérité eſt la meilleure recherche & le meilleur éclairciſſement qu'un Philoſophe puiſſe faire, je lui donne à penſer, ſi les Souſcrivans ſeront bien aiſes d'acheter ſi chérement un Ouvrage, que les Auteurs, avec plus de connoiſſance d'autres Langues vivantes que la leur, comme auſſi avec plus d'application & moins d'aſſurance peut-être de leur propre ſuffiſance, auroient pu rendre, ſous une bonne direction, beaucoup plus complet.

En revenant aux remarques que Mr. *d'Alembert* a fait ſur mes *Mémoires de CHRISTINE*, je compte de lui faire voir, que non ſeulement il me fait dire des choſes que je n'ai pas dites, mais auſſi qu'il en a paſſé d'autres ſous ſilence, qu'il auroit dû produire. En voici la preuve.

Mr. *d'Alembert* ſe mettant en train de cenſurer en pluſieurs endroits de ſon Ecrit les actions des Souverains & des Grands, dont en Philoſophe il conſeille d'éviter la Société (*a*), il n'eſt pas étonnant que *GUSTAVE-ADOLPHE* Roi de *Suède* n'ait pu échapper à ſa cenſure. Il ne trouve pas néceſſaire que ce Héros, pour aſſurer le repos de l'*Empire*, envahît en un an les deux tiers de l'*Allemagne*. Sur quoi je réponds que ſi Mr. l'Abréviateur étoit au fait de l'état des affaires générales du tems que *GUSTAVE-ADOLPHE* entra en *Allemagne*, il auroit trouvé, que ſans faire ce qu'il fit, le repos même de toute l'*Europe*, encore moins celui de l'*Empire*, n'auroit pu être aſſuré. Les autres réflexions de notre Philoſophe, comme ſi *GUSTAVE-ADOLPHE* n'eût pas uſé de modération; qu'il n'eût pas pratiqué les vertus, ni eu de l'humanité, ni du goût pour les Lettres; portent également à faux, & répugnent à tout ce que des Hiſtoriens véridiques ont écrit de lui. Ce ſont ceux-là que Mr. *d'Alembert* auroit dû conſulter avant que de hazarder une critique qui ne ſe ſoutiendra jamais, (*b*) non plus que celle-ci; que la difficulté „ de ſavoir la vérité des faits publics qui ſe paſſent ſous nos „ yeux, ſemble devoir rendre très-circonſpects ceux qui entreprennent „ de débrouiller des faits & des intrigues ſecrétes paſſées entre deux ou trois „ perſonnes, il y a cent ans." A l'égard de ces derniers mots, il ſeroit à ſouhaiter que Mr. *de Voltaire*, grand ami de Mr. *d'Alembert*, eût pu conſtater la plupart des faits importans rapportés dans ſes Hiſtoires, qui ne tiennent preſque qu'à un ouï-dire, ce qui rend ſes Ecrits extrêmement ſuſpects,

pag. 2. 10.

pag. 11.

pag. 9. 10.

pag. 14.

(*a*) *V. ſes Mélanges Tom. II. p.* 84-161. (*b*) *V. les Mém. de* Chriſtine *Tom. I. pag.* 12-20.

*perant, eam poterat, cum ſummâ miſeriâ fideliſſimorum Civium* Ludovicus XIV. *abrogare: qui vigiliis, omni contumeliarum genere, vi publicâ, patriâ, bonis, valetudine, ratione, fide, quam veram credebant, exuebantur abſque ullâ cauſâ, quam ipſi hoſtes nominarint, eos non decet queri. Adeòne nunquam diſcent erubeſcere ii homines, qui nihil aliis in ſe omnia ſibi in alios licere contendunt?*

(*) Mrs. les Compilateurs de l'*Encyclopédie* ont tâché depuis de ſe diſculper de leur péché d'omiſſion & de commiſſion (1), mais on a lieu de douter que ce qu'ils ont dit à cet égard ſuffiſe pour les en excuſer.

(1) Voyez l'*Encyclopédie* Tom. V. Article *Encyclopédie* pag. 646. v. &c.

Appendice de Pièces Justificatives.

Num. LI.

pects, si non tout-à-fait incroyables. Mais au reste Mr. le Censeur ne sauroit ignorer, que quoique les ressorts des faits secrets & même d'éclat de nos jours ne viennent qu'à la connoissance de peu de personnes, & qu'à cet égard on ne doit pas juger frivolement des effets sans connoître les causes; cependant on n'en peut pas dire de-même de pareils faits passés il y a cent ans & plus, qui seront toujours moins difficiles à débrouiller, parce que la plupart se conservent dans les Archives publiques & dans les Ecrits des Auteurs contemporains, & qu'on n'a pas besoin du même ménagement pour en publier les ressorts cent ans après, que du tems même qu'ils sont arrivés.

pag. 9. Pour ce que Mr. *d'Alembert* m'impute, en „ traitant de prétendu le „ goût de *GUSTAVE-ADOLPHE* pour les Lettres, parce qu'il avoit lu les „ Livres de Tactique & d'Art Militaire, " je le soupçonnerois en cela de peu de bonne-foi, si je ne voulois plutôt croire qu'en ce point, comme en tant d'autres, il n'a pas pris garde, en parcourant mes Mémoires, aux preuves que j'en ai produit, (*a*) en disant „ que ce Prince n'étoit pas non „ seulement médiocrement versé dans les Belles-Lettres, mais qu'il lisoit „ même de bons Livres dans son camp, & pour ainsi dire à la vue de ses en„ nemis, & entre autres le *Traité de GROTIUS de Jure Belli & Pacis.* (*b*)" Or j'en appelle à mon Censeur même. Je suis sûr que dans son *Encyclopédie* il n'ira pas ranger le *Droit de la Nature & des Gens* sous l'article *Tactique.*

J'ajouterai encore aux remarques de Mr. le Docteur *Baumgarten* sur ce que Mr. *d'Alembert* dit de l'accueil gracieux que *GUSTAVE-ADOLPHE*

pag. 15. fit „ à *Grotius*, en *Suède*, où *CHRISTINE*, comme il dit, connut bientôt ce „ que ce grand-homme valoit: " que comme le Roi *GUSTAVE* fut tué à *Lutzen* près de deux ans avant que *Grotius* entrât réellement au service de *Suède*, & que *CHRISTINE* n'avoit alors que huit à neuf ans, âge peu propre à connoître par elle-même le mérite de ce grand-homme, encore moins

pag. 16. étoit-elle en âge de le renvoyer comme son Ambassadeur à la Cour de *France*; (*c*) on s'apperçoit, dis-je, de quelle manière les Historiens modernes de *France* présument de traiter l'Histoire, en en falsifiant les circonstances véritables, pour attraper un bout de quelque fait, ou attacher une longue chaîne de raisonnemens & de réflexions étrangéres au fond du récit, qui en devoient résulter naturellement. Non, ce n'est pas ainsi que la bonne Histoire veut être traitée. Elle demande la même application & la même justesse que les Opérations Mathématiques & les Expériences Physiques: & le *P. Le Long* en parlant au *P. Malebranche*, „ qui lui repro„ choit les mouvemens qu'il se donnoit pour découvrir une date, ou quel„ ques faits, que les Philosophes regardent comme des minuties", avoit „ bien raison de lui riſposter fort à propos: (*d*) que la vérité est si aima„ ble, qu'on ne doit rien négliger pour la découvrir, même dans les plus „ petites choses. (*) Grande leçon pour tous les Philosophes, Géométres &

(*a*) *V. Tom. I. de mes Mém. pag.* 6. & 313.

(*b*) *V. La vie de* Grotius *par* Burigny *Tom. I. p.* 291. *&c.*

(*c*) *V. mes Mém. T. I. p.* 74. *&* Burigny *l. c. p.* 294. *&c.*

(*d*) *V.* Raynal *Anecdotes Litér. Tom. II. p.* 356.

(*) Combien plus le soin de Mr. l'Abbé *Nollet* n'est-il pas à estimer, qui pour s'assurer de la vérité ou de la fausseté de quelques expériences curieuses dans l'Electricité, que des *Italiens* avoient publiées comme très-veritables, fit exprès un voyage en *Italie*, & découvrit par-là les tricheries de ces pretendus Savans. Voy. *Philosoph. Transact. Vol. XLVI, Mars* 1750. *Art. XX. p.* 368. *&c.*

& Poëtes, mais que celui qui l'a publiée, ſemble à pluſieurs égards avoir mis très-peu en pratique. (*)



Que Mr. *d'Alembert* ne ſe vante pas tant du mérite „ de ſa Philoſophie, „ comme plus néceſſaire aux Princes, que l'Hiſtoire." Quelqu'un dira peut-être qu'il n'en connoît pas aſſez le prix. Car de tout tems *l'Hiſtoire* a été proprement eſtimée *l'Ecole des Princes*, & la raiſon en eſt palpable. Le chemin au Palais de la Sageſſe par des dogmes tout ſecs, a trop de traverſes, & rebute ſouvent: Celui de l'Hiſtoire eſt plus court, & nous y conduit ſans détour par des exemples frappans en tout genre, qu'elle préſente aux Princes ſans leur dire des duretés. C'eſt une Philoſophie hiſtoriée, pour ainſi dire: ce fut auſſi pour cela que les Etats de *Suède*, dans leur Inſtruction pour la jeune *CHRISTINE*, inſiſtérent tant ſur la lecture de l'Hiſtoire ſacrée & profane, n'oubliant au reſte rien d'eſſentiel, pour ce tems-là, qui pût ſervir à élever la jeune Reine conformément à ſa naiſſance.

J'ai aſſez parlé dans mes Mémoires du ſéjour de *Deſcartes* en *Suède*, mais je n'ai pas ſu que *CHRISTINE* avoit lu pluſieurs de ſes Ouvrages, & je m'aſſure preſque que Mr. *d'Alembert* ne ſauroit le prouver non plus. Je regarde ceci comme un compliment qu'il fait à *Deſcartes*, le meilleur des Philoſophes *François*. Qu'il me ſoit ſeulement permis de dire, que je n'ai pas trouvé fort obligeante la Lettre qu'écrivit ce grand-homme à ſon ami Mr. *Chanut*, où il appelle poliment la *Suède*, *le Pays des Ours*: (*a*) ce qui prouve aſſez, que ce n'eſt pas dans notre ſiécle ſeul que quelques *François* ont fait montre de leur vanité à l'égard des autres Nations. Cependant je remarque comme un défaut dans mon Cenſeur, d'avoir été encore moins raiſonnable que *Deſcartes* même, (auquel il ne donne que la théorie de la connoiſſance des hommes) en ne lui rendant pas la juſtice qui lui revient, de ce qu'il dit dans cette même Lettre: „ A cauſe que ce même Pays (la *Suède*) „ eſt auſſi habité par des hommes, & que la Reine (*CHRISTINE*) qui les „ commande, a toute ſeule plus de ſavoir, plus d'intelligence & plus de „ raiſon, que tous les Doctes des Cloîtres & des Colléges, que la fertilité „ du Pays où j'ai vécu, a produits; je me perſuade que la beauté du lieu „ n'eſt pas néceſſaire pour la ſageſſe, & que les hommes ne ſont pas ſem- „ blables aux arbres, qu'on obſerve ne croître pas ſi bien, lorſque la ter- „ re où ils ſont tranſplantés, eſt plus maigre que celle où ils avoient été „ plantés". Mr. *d'Alembert* voit donc par-là, que *Descartes*, tout Philoſophe & tout *François* qu'il étoit, avoit aſſez bonne opinion & des Ours & des Habitans de *Suède*, pour ne pas ſe rebuter de s'y rendre, aſſuré comme il étoit qu'ils n'avoient pas accoutumé de ſévir *in propria viſcera*. Que ſi

pag. 23.

pag. 25.

pag. 29.

(*a*) *Lettre XLVI. de* Deſcartes *Tom. I. pag.* 176.

(*) C'eſt ce même P. *le Long*, Ecrivain exact & très-laborieux, qui a donné la *Bibliothéque Hiſtorique de France*, & indiqué mille belles choſes, qui ſe trouvent en Manuſcrit dans les Bibliothéques publiques & chez des particuliers. Ne vaudroit-il donc pas mieux que Mrs. les Hiſtoriens *François* en choiſiſſent quelque portion pour leur travail en fait d'Hiſtoire, plutôt que de débiter leurs propres drogues, qui communément s'éloignent autant des ſources de la vérité, qu'aux dépens d'elle ils préſument de faire briller leur eſprit par des circonſtances controuvées. On voit à-la-vérité de tems en tems quelques Mémoires de Miniſtres & d'Ambaſſadeurs de *France* rendus publics. Mais il faut auſſi dire là-deſſus, que ſi ces Auteurs vouloient prendre la peine de les rédiger en ordre par un narré hiſtorique, en en retranchant les choſes ſuperflues, ou au moins en ajoutant de bonnes tables des Matiéres à ces Recueils, ils rendroient par-là beaucoup plus de ſervice au Public. Auſſi ſe peut-on flatter qu'ils le feront, quand ils ſauront donner moins de tems à leurs diſſipations journaliéres.

Appendice de Piéces justificatives.

Num. LI.

ſi Mr. l'*Encyclopédiſte* en doute, il n'a qu'à s'en informer à ſes compatriotes, qui ont traverſé, il n'y a pas longtems, tout ce Pays-là, & paſſé un an & plus dans la *Lapponie* même, ou qu'à lire le Voyage au Nord qu'ils ont eux-mêmes publié. Peut-être cela ſera-t-il capable de le guérir un peu des préventions qui ſiéent ſi mal à un Philoſophe.

pag. 30. Mr. *d'Alembert* fait des reproches à *CHARLES-GUSTAVE*, déclaré alors Prince héréditaire de *Suède*, de s'être paré avec oſtentation de ſentimens qu'il „ n'avoit guére : ce qu'il attribue au deſir qu'il avoit de parvenir au Trône." Philoſophe, comme notre Cenſeur affecte de l'être en tout & par-tout, il porte preſque toujours des jugemens peu équitables du Genre-humain & de ſes actions. Cependant je m'imagine, que quand même *CHARLES-GUSTAVE* auroit diſſimulé ſes véritables ſentimens, il agiſſoit au moins ſelon les régles de la prudence, ce qui n'eſt rien moins qu'à blâmer dans un Prince.

pag. 32. La réflexion de Mr. *d'Alembert*, par où il veut faire „ comprendre qu'une des premiéres raiſons qui porta *CHRISTINE* à ſe faire *Catholique*, étoit qu'elle avoit été aſſez tourmentée par ſes Miniſtres, pour prendre „ leurs dogmes en averſion ", n'eſt pas ſi finement tournée, qu'on ne s'apperçoive que ſous cette ſuppoſition (fonciérement fauſſe à l'égard de *CHRISTINE*) il a voulu peindre les Prêtres de *l'Egliſe-Catholique*. Car il n'eſt guére à préſumer, „ que Mr. *d'Alembert* ignorât que la Religion *Luthérienne* n'eſt pas à beaucoup près auſſi éloignée de la *Réformée* que de „ l'Egliſe *Romaine*, & que le pouvoir des Miniſtres *Proteſtans* ſoit tel qu'ils „ en puiſſent abuſer comme font ceux de ſa Religion. Si Mr. le Philoſophe ne s'en trouve pas à ſon aiſe, je n'ai d'autre conſeil à lui donner, que celui que l'Ecriture Sainte preſcrit en pareil cas, qui eſt de les fuir & de ſe garder d'eux: ce qui vient au même, que quand il conſeille aux Savans de fuir les Princes & les Grands de ce Monde. Comme cela ſeroit, ce me ſemble, le vrai moyen de ſe ſouſtraire au joug qui lui péſe tant, cela ſerviroit auſſi à les perſuader d'autant mieux du fond de l'indifférence qu'il veut faire accroire que *CHRISTINE* avoit alors pour ſa Religion.

pag. 33. pag. 34. Je paſſe ſous ſilence les beaux raiſonnemens de „ Mr. *d'Alembert* au ſujet „ des Savans avec leſquels *CHRISTINE* entretenoit commerce de lettres, „ ce qu'il n'approuve pas, puiſqu'ils n'y avoit pas, il y a cent ans, des „ Philoſophes à la mode de nos jours." Il faut pourtant qu'elle ait bien connu leur véritable prix, puiſqu'il eſt dit d'elle : (*a*) *qu'après avoir bien étudié, peſé & examiné les ſentimens de tous les Philoſophes, elle avoit décidé*, „ QUE LES SOTTISES ANCIENNES VALOIENT BIEN LES NOUVELLES.

Quant aux Savans en *us*, qui déplaiſent ſi fort à notre Cenſeur, j'ajouterai que s'il avoit voulu prêter tant ſoit peu d'attention à la lecture de mes Mémoires, il auroit dû convenir que la mémoire de pluſieurs de ces Savans méritoit ſûrement, du côté de l'honneur & de la probité, d'être plutôt conſervée que celle de *Saumaiſe*, de *Bourdelot*, de *Trichet du Freſne*, & d'autres pilleurs des Cabinets & des Bibliothéques de *CHRISTINE*. (*b*)

pag. 35. „ Je n'ai nullement fait un crime à *Nicolas Heinſius* de s'être plaint de „ n'avoir pas été ſitôt payé de ce que *CHRISTINE* lui devoit", mais j'ai remarqué la maniére dont il le fit. Si Mr. *d'Alembert* veut réformer le Genre humain ſur le modéle de ce qu'il devroit être, & ne pas le ſupporter tel qu'il eſt, en n'admettant pas la prudence & la modération dans ſa Philoſophie, je lui conſeillerois d'acquérir au plus vîte la bourgeoiſie dans la République de *Platon*, ou dans l'*Utopie* de *Morus*.

Si

(*a*) *V. mes Mém. de* Chriſtine *Tom. I.* (*b*) *Ibid. pag.* 252. 271. *&c. pag.* 345.

Si l'on s'attache à la juſteſſe du récit des faits que demande l'Hiſtoire, on trouvera que Mr. *d'Alembert* s'égare un peu, quand il dit „ que *CHRISTINE* quitta la *Suède* le jour même de ſon Abdication." J'ai dit (*a*) qu'après, elle reſta encore cinq jours à *Stockholm*; mais je ne dis pas, comme lui, „ que la médaille avec la légende, *Sedes hæc ſolio potior*, avoit été frappée „ avant ſon départ." (*b*) Mr. *d'Alembert*, pour donner des preuves de ſes progrès dans l'étude des Médailles (qui ne ſont peut-être pas bien grands) „ détermine préciſément le tems où *CHRISTINE* avoit pris la deviſe, ſe„ lon lui peu dévote, *fata viam invenient*, ce qui ſeroit arrivé incontinent „ après avoir abjuré le *Lutbéraniſme* à *Inſpruck*." Qu'il plaiſe à Mr. *d'Alembert* que je lui diſe à ce ſujet, que des Savans de *Suède*, fort verſés dans cette étude, que j'ai cités, reconnoîtront auſſi peu ſa déciſion en ceci qu'en bien d'autres choſes (*c*). Il n'auroit eu qu'à examiner moins légérement les explications que j'en ai données, & il auroit ſenti le contraire de ce qu'il avance: ladite deviſe n'ayant au reſte pas été moins dévote pour *CHRISTINE*, que pour la Reine *Anne* d'*Angleterre* & pour un Prélat de *France*, qui s'en étoient ſervis également.

Appendice de Pièces juſtificatives. Num. LI. pag. 43. pag. 45.

Mr. le Dr. *Baumgarten* a ſuffiſamment relevé l'erreur de Mr. *d'Alembert* au ſujet de ce qu'il a dit de l'Evêque *Matthiæ*, Précepteur de *CHRISTINE*: mais notre Cenſeur auroit bien fait de ſe diſpenſer d'envelopper dans ſa critique (car c'eſt-là proprement ce qu'il appelle ſon *Hiſtoire réfléchie*,) l'intolérance de l'Egliſe des *Réformés*, en diſant qu'ils ne haïſſent la perſécution „ que quand elle les regarde, & nullement quand ils l'exercent." Jamais il ne produira d'exemples de cruauté pareilles à la *Journée de la St. Barthelemi*, ou à celles qui ont été exercées en *Irlande*, en *Hongrie*, en *Bohême*, & ſur-tout en *Bavière*, où le Chancelier ſe glorifioit que les vrais Croyans avoient fait mourir, pour cauſe de Religion, au-delà de cinquante mille *Proteſtans*, en moins de trente ans. Je crois que les infortunés qu'on a fait périr du tems de la *Dragonnade* en *France*, paſſeront ce nombre de beaucoup.

pag. 48.

Ce que Mr. *d'Alembert* dit en deux endroits, „ que *CHRISTINE* n'avoit „ jamais eu de goût pour la *France*, mais avoit toujours été animée contre „ elle", ſera peut-être regardé comme une preuve convaincante, que notre Polyhiſtor n'a fait que peu de chemin dans l'Hiſtoire moderne, lui qui donne des modéles & des régles comment une Hiſtoire doit être écrite, quoique l'Antiquité les ignore parfaitement. J'ai produit dans mes Mémoires tant de preuves de la prédilection de cette Reine pour la *France*, (*d*) en marquant le tems où ſa Cour n'étoit occupée & gouvernée que par des *François*, que c'étoit juſtement ce défaut-là qui la fit à la fin deſcendre du Trône, ſans quoi elle auroit régné glorieuſement toute ſa vie. (*e*) Elle s'apperçut auſſi, mais trop tard, de la faute qu'elle avoit faite; mais la choſe étoit ſans retour, il lui falut faire bonne mine à mauvais jeu. Cependant il y avoit des époques où elle étoit, même après ſon Abdication, aſſez bien avec la Cour de *France*, quoi qu'en diſe Mr. *d'Alembert*. J'en ai produit des preuves, en m'en rapportant même au jugement des Courtiſans. (*f*)

pag. 48. & 76.

pag. 51.

Quant au meurtre de *Monaldeschi*, il ne ſe fit pas, comme Mr. le Cenſeur le veut faire accroire, en préſence de *CHRISTINE*; & il n'a pas tant de raiſon de ſe fâcher contre *Leibnitz*, qui avoit défendu la *queſtion du droit* de *CHRIS-*

pag. 52.

(*a*) *V. mes Mém. Tom. I. pag.* 416.
(*b*) *Ibid p.* 417.
(*c*) *Ibid. pag.* 450. *& Tom. II. pag.* 341.
(*d*) *V. mes Mém. Tom. I. pag.* 108. 114. 120. 128. 134. 138. *&c. &* Bougeant *Hiſtoire du Traité de Weſtphalie Tom. III. p.* 317.
(*e*) *Ibid. Tom. I. Préface pag.* 9. 10.
(*f*) *Ibid. pag.* 538. 547. 556. *& Tom. II. pag.* 31. 32. 262. 264. 284. 292.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. LI.

*CHRISTINE*, comme je l'ai fait; car tout le Corps des Jurisconsultes de *Paris* l'avoit approuvé de-même: (*a*) cette question étant au reste trop problématique, pour que les lumiéres de Mr. *d'Alembert*, toutes vastes qu'elles sont, suffisent pour la décider en dernier ressort, la déclamation qu'il fait là-dessus, n'empêchera pas la Cour, qui le pensionne, d'en faire autant selon les occurrences, comme l'Histoire en fournit plus d'un exemple. (*b*)

pag. 59. & 62. Pour ce que Mr. *d'Alembert* dit de piquant contre le Clergé de *Suède*, „ comme s'il étoit persuadé qu'il faut croire à *Luther* pour être digne de „ vivre .... que les intérêts de Dieu avoient changé à la Diéte de l'an „ 1664, & que le Clergé fut le seul qui étoit alors favorable à *CHRISTI-* „ *NE*. „ Tout cela, dis-je, & la conclusion qu'il tire de ces faux principes, n'est fondé absolument sur rien que sur sa propre prévention. C'est chercher l'esprit en perdant le bon-sens. J'en suis fâché pour l'amour de lui. Afin d'éviter les contradictions où il tombe à l'égard de ce qu'il rapporte des deux Diétes de *Suède* en 1660 & 1664, il n'avoit qu'à lire ce que j'en ai dit au long dans mes Mémoires. (*c*) Il n'a pas pu nier non plus „ que les

pag. 59. 60. „ Etats de *Suède*, s'étant apperçu que *CHRISTINE* avoit formé le dessein „ de remonter sur le Trône, n'agirent à son égard qu'en conséquence des „ Constitutions fondamentales du Royaume", qui, (non plus qu'en *Angleterre*) n'admettent pas qu'un *Catholique-Romain* y possède la Couronne. Cela ne doit pas paroître à Mr. *d'Alembert* plus étrange, que si l'on disoit qu'aucun Prince *Protestant* ne peut monter sur le Trône de *France*. Tant pis pour celui qui voudra l'entreprendre; car *Henry IV.* ayant été tué sur le simple soupçon de *Protestantisme*, quelle sûreté pour sa vie s'en pourroit promettre un autre? Voilà donc le vrai motif qui porta les Etats de *Suède* à faire ce qu'ils firent à la Diéte de l'an 1660. Si l'autre de l'an 1664 & 1668 étoit plus favorable à *CHRISTINE*, c'est que l'on n'avoit plus rien à craindre des intrigues de la Cour de *Rome*, laquelle, en cherchant à rétablir le *Catholicisme* en *Suède*, y auroit pu exciter des troubles intestins: (*d*) & cette crainte ayant été dissipée, & le Clergé s'étant flatté qu'en favorisant *CHRISTINE* elle pourroit retourner au giron de l'Eglise *Protestante*, (*e*) les Etats de *Suède* méritent d'être loués, de ce qu'ils rempliſſoient les engagemens passés entre eux & la Reine, par rapport à sa pension viagére.

pag. 65. Mr. *d'Alembert* tient la liste des Savans qui composoient alors l'Académie *Arcadienne* pour inutile, apparemment parce qu'il ne s'y trouve qu'un *François* de nation, qui en fût Membre. Je le défie pourtant de nier qu'il n'y eût parmi eux de grands hommes & des noms respectables, qui firent honneur au choix de la Reine. On voudroit que tous les Académiciens en *France* le fussent autant.

Je ne saurois dire, si d'autres ont pu lire avec aussi peu d'émotion que

pag. 69. 72. moi, tous les traits humilians & presque flétrissans pour les *Papes* & le Siége de *Rome*, que Mr. *d'Alembert* a enveloppés dans ses réflexions. Il n'est pourtant pas moins vrai, que si *Louis XIV.* avoit humilié *Alexandre VII.* le Pape Innocent XI. ne laissa pas d'humilier *Louis le Grand* à son tour, comme j'en ai donné le détail bien constaté dans mes Mémoires. (*f*) Que Mr. *d'Alem-*

pag. 69. *bert* fasse donc remarquer comme une chose fort notable dans l'Histoire de *France* „ que sa Cour a le mieux su tenir tête aux Evêques de *Rome*, & ne „ leur

(*a*) *V. mes Mém. Tom. II. pag.* 16.
(*b*) *Ibid. Tom. II. pag.* 123. *not.*
(*c*) *Ibid. Tom. I. pag.* 242. *&* 243. *not. & Tom. II. p.* 47. *&c. p.* 83. 107. *&c.* 118. *&c.*
(*d*) *Ibid. Tom. I. pag.* 242. 243. *not.*
(*e*) *Ibid. Tom II. pag.* 119. *& not.*
(*f*) *Tom. II. p.* 78. 186. *&c.* 248. 265. 268. *&c.*

„ leur a fait que des ceſſions volontaires; " il ne faut prendre ces énoncés que comme des fleurs de Rhétorique. Car il y a des époques dans l'Hiſtoire, où les Rois de *France* ont plié le cou ſous le joug de *Rome*, comme d'autres Souverains. Il eſt au-contraire bien remarquable, qu'on ne connoît aucun Pays, comme celui de *France*, où, malgré les prétendues libertés de l'Egliſe *Gallicane*, le Siége de *Rome* poſſéde, depuis tant de ſiécles, *Avignon* & le Comtat *Venaiſſin* en propre, enclavé dans l'enceinte de la *France* même. C'eſt un véritable *Status in Statu*, dont on n'aura quaſi point d'exemple dans la *Catholicité*.

Mr. *d'Alembert* eſt du ſentiment, qu'on auroit „ dû retrancher la Lettre „ de *CHRISTINE* au Comte *Vaſato* (il devoit dire *Vaſanau*, qui tenoit à la Maiſon Royale de *Suède*:) „ comme étant peu digne d'elle & de celui à qui elle l'avoit écrite. " Voilà toute la raiſon qu'il allégue, pendant que d'autres que lui trouveront cette Lettre une des meilleures qui nous reſtent de *CHRISTINE*. Pour la conſolation de notre Philoſophe, je lui dirai pourtant qu'un autre Bel-Eſprit *Danois*, (car ils ſe rencontrent toujours, comme on le ſait) Mr. le Baron *de Holberg* a été du même ſentiment que lui; mais ayant fait voir le foible raiſonnement de l'un, j'y renvoie l'autre, en ajoutant ici qu'il me ſemble que Mr. *d'Alembert* ne raiſonne pas conſéquemment, quand il dit, „ que *Lambecius* ſe fit *Catholique* pour prouver qu'il „ n'étoit pas Athée, „ comme s'il ne faloit qu'adopter le nom de la Religion *Catholique-Romaine* pour n'être pas Athée. pag. 70. pag. 60.

Mr. *d'Alembert*, qui à l'égard du meurtre de *Monaldeſchi* a tant reclamé le droit de l'humanité, fait „ fort bien de déſapprouver les cruautés commiſes „ par ſes compatriotes contre leurs propres concitoyens, après la Révocation de *l'Edit de Nantes*. „ Cependant on s'apperçoit qu'il n'oſe le faire qu'en tremblant, & en cherchant des faux-fuyans pour en diſculper le Roi *Louis XIV*. „ Il blâme la flatterie des Gens de Lettres d'avoir fait l'apologie de *CHRISTINE* ſur le maſſacre d'un ſeul homme. Mais combien plus Mr. *d'Alembert* n'eſt-il pas à blâmer, en ce qu'il fait l'apologie de ſon Roi, qui fit périr & maſſacrer au-delà d'un million de ſes propres ſujets, par tous les tourmens que la barbarie ait jamais inventés? Quelles foibles raiſons que de dire „ qu'on ne ſauroit attribuer ces violences à *Louis XIV*; qu'il „ n'avoit nullement ordonné cette perſécution; qu'elle étoit l'effet funeſte de „ l'animoſité de ſes Miniſtres. " En bonne foi de pareilles excuſes ſont-elles dignes d'un ſi grand Philoſophe? N'eſt-ce pas comme ſi l'on diſoit *que ce n'étoit pas ce grand Roi, mais ſes Miniſtres qui gouvernoient ſon Royaume*? & cela étant dans une affaire de cette conſéquence, qui dura pluſieurs années de ſuite, où il ne s'agiſſoit pas du malheur d'une ſeule perſonne, mais d'un million d'infortunés, dont on s'efforçoit de contraindre, par toutes ſortes de tourmens, la conſcience, ſeule reſponſable au tribunal du Tout-puiſſant; cela étant, dis-je, dans une affaire de cette conſéquence, laquelle, ſelon Mr. *d'Alembert*, *Louis* le *Grand* n'avoit pas ordonnée, ne dira-t-on pas avec raiſon que mille & mille autres affaires, plus ou moins importantes, ſe ſont faites de même, ſans le ſu, le concours, & l'ordre de *Louis XIV*; & que ce n'étoit pas lui, mais ſes Miniſtres qui gouvernoient la *France*, pendant qu'on le décoroit de la pompeuſe épithéte de *Grand*. Notre Philoſophe ne ſait-il donc pas, que l'argumentation *de majore ad minus* eſt reçue dans toutes les Ecoles? Tout cela bien conſidéré, il voudra bien permettre que je lui diſe „ que *le dernier article* de la Lettre de *CHRISTINE* „ ſur les horreurs de la perſécution contre les Proteſtans, *n'eſt pas de trop*, (*a*) „ car pag. 72. & 73. pag. 72. 73. pag. 74.

(*a*) *V. mes Mém. Tom. II. pag. 233. &c.*

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. LI.

„ car pour fûr la cruelle conduite de *Louis XIV.* contre ſes pauvres Sujets *Proteſtans*, dans le tems même qu'il inſultoit le Chef de *l'Egliſe Romaine*, & ſoutenoit les *Proteſtans* en *Hongrie* contre la Maiſon d'*Autriche*, (*a*) en faiſant *dragonner* les ſiens en *France*, eſt une contradiction, s'il y en eut jamais: & c'eſt juſtement ce que la Reine a voulu faire ſentir dans le dernier article de ſa Lettre au Chevalier *de Terlon*.

Nous venons au plus fin de ſes Réflexions, qui renferment le portrait qu'il a fait de *CHRISTINE* par ces mots très-énergiques, *que tout cela doit faire dire d'elle pour tout éloge, qu'elle avoit vécu* 63 *ans*. Jamais Philoſophe Moraliſte, Poëte, Politique & Hiſtorien tout enſemble, n'auroit pu mieux ſaiſir le caractére de cette Princeſſe, que l'a fait Mr. *l'Encyclopédiſte*. C'eſt dommage que ſes propres compatriotes n'y ayent pas applaudi: car en diſant „ qu'il ne „ réſulte rien de fixe des Anecdotes de la Reine de *Suède* par Mr. *d'Alembert*, „ (*b*) il ne réſultera non plus rien du caractére qu'il a donné de cette Princeſſe. N'auroit-il donc pas mieux fait d'examiner mûrement le nombre de portraits, qu'on fait de cette Reine en différens tems, différentes perſonnes, & en les confrontant enſemble avec ce que j'ai dit de ſes actions, en former un tout, en cas qu'il ſe ſentît aſſez de génie & d'impartialité pour cela; ou plutôt ſe repoſer ſur celui que Mr. *F. G. de B....* fit inſérer, il y a deux ans, dans le *Mercure de France* (*c*); ou enfin ſe contenter de celui que le digne Ambaſſadeur de *France* en *Suède*, l'honnête homme Mr. *Chanut*, après avoir étudié tant d'années le caractére de cette grande Reine fit d'elle, en l'envoyant à ſa Cour? Il y dit entre autres choſes: (*d*) „ que non ſeulement elle „ avoit un attachement fidéle au *Chriſtianiſme*, mais qu'elle n'avoit auſſi rien „ de plus préſent à l'eſprit, que l'amour incroyable d'une haute vertu, dont „ elle faiſoit toute ſa joie & ſes délices, à quoi elle joignoit une paſſion extrême pour la gloire, &, à ce qu'on pourroit juger, elle ſouhaitoit la vertu „ accompagnée de l'honneur. . . . qu'elle mettoit le premier degré pour aller à la vertu, à bien s'acquiter de ſa profeſſion; qu'auſſi avoit-elle de „ grands avantages de la nature pour y réuſſir dignement, ayant une facilité „ merveilleuſe à comprendre & à pénétrer les affaires. . . . qu'elle étudioit „ tout ce qu'il y avoit de plus curieux dans les Sciences..... ſur leſquelles elle diſoit ſon ſentiment en peu de paroles, mais le tout ſi bien raiſonné qu'il pouvoit paſſer pour une déciſion formelle & poſitive. . . . Que „ quant aux affaires du Gouvernement de l'Etat, elle en délibéroit dans ſon „ Sénat, étant incroyable combien elle y étoit puiſſante: car elle ajoutoit „ à la qualité de Reine, la grace, le crédit, les bienfaits & la force de perſuader, juſques-là que ſouvent les Sénateurs mêmes s'étonnoient de l'aſcendant qu'elle avoit ſur leurs ſentimens..... lequel naiſſoit pourtant des „ bonnes qualités qui étoient en ſa Perſonne, & qu'on diſoit qu'un Roi „ qui auroit les mêmes vertus, ſeroit auſſi abſolu dans ſon Sénat..... Mr. „ *Chanut* ajoute, que pour ſes Domeſtiques, ils ne laiſſoient pas d'aimer la „ Reine, parce que, quand elle leur parloit, c'étoit avec douceur, „ & qu'elle étoit très bonne Maîtreſſe, libérale même au-delà de la puiſſance „ de ſon Etat. . . . qu'elle étoit ſi avare de ſon tems, qu'elle ne demeuroit „ ordinairement au lit que cinq heures. . . . que ſans-doute il y avoit de „ l'excès dans la négligence de ſon habillement & de ſa parure. . . . mais „ toutes choſes ne lui étoient rien auprès de cet amour ardent qu'elle avoit „ pour l'honneur & pour la vertu; & que l'on pouvoit dire que ſon ambi-

pag. 78.

„ tion

(*b*) *V. mes Mém. pag.* 222. & 231. *not.*
(*c*) *Journal des Savans, Mars* 1753 *pag.* 96.
(*d*) *May* 1752. *pag.* 81 85.
(*e*) *V. mes Mém. Tom. I. pag.* 424. &c.

„ lui tenoit plus à rendre son nom éclatant par un mérite extraordinaire, „ que par des conquêtes, & qu'elle aimoit mieux devoir sa réputation à elle-même, qu'à la valeur de ses sujets."

Appendice de Pièces justificatives. Num. LI.

Mr. *d'Alembert* pourra-t-il dire de bonne foi, que jamais le Portrait de *Louis XIV.* ait renfermé des perfections si sublimes & si éclatantes? & ne pourra-t-on pas, selon sa maniere de peindre, *dire de ce Roi pour tout éloge, qu'il a vecu* 77. *ans?*

Ce qui me reste encore à dire à Mr. *d'Alembert* de la part de gens entendus, c'est qu'il feroit bien de se tenir à l'Essai qu'il a publié en fait d'Histoire, & à la portion de sa traduction de *Tacite*, assuré qu'il ne fera guères fortune ni en l'un ni en l'autre. Aussi lui importe-t-il de ménager tout son tems pour rendre son *Encyclopédie* moins défectueuse & plus digne de l'idée que le Titre & la Préface en ont fait concevoir jusqu'ici. Car de présumer qu'un Auteur avec une facilité de style dans sa langue maternelle, soit aussitôt capable d'entreprendre des Ouvrages sur toutes sortes de matiéres qui lui viennent en tête, ou qu'on lui propose, c'est un égarement d'autant plus impardonnable à un Philosophe, qu'il devoit comprendre que c'est justement le moyen d'avancer la décadence des Arts & des Belles-Lettres. On ose encore assurer Mr. *d'Alembert*, que toutes les maximes de son *Tacite* ne suffiront pas pour lui procurer la connoissance pratique de la Politique, *cet Art des Arts & le Complément de la Science Humaine.* Elle veut être maniée. Le spéculatif n'y atteindra pas, sans être admis dans le Sanctuaire même, sans quoi on lui dira toujours hardiment: *tu, si ibi fuisses, aliter sentires.* C'est aussi à cet égard qu'un Homme de cabinet, rompu dans les affaires, a porté ce jugement sur ses *Anecdotes de CHRISTINE:* (a) „ que Mr. l'*Encyclopédiste* m'a „ attaqué *métaphysiquement*, c'est-à-dire, avec une artillerie chargée de grands „ mots, que je n'entends, ni personne, ni lui-même: c'est un véritable „ Savant, ajoute-t-il, & c'est dommage qu'il se trouve à la tête d'un Sénat „ qui se croit en droit de prescrire des loix à tous ceux qui aspirent au Droit „ de Bourgeoise dans la République des Lettres."....

Voilà, Monsieur, des remarques que les prétendues *Anecdotes de Mr. d'Alembert* m'ont fait faire. J'aurois pu y en ajouter bon nombre d'autres; mais il m'importe plus d'avertir le Public à cette occasion, que je n'ai pas oublié l'engagement où je suis de lui donner un Supplément à mes *Mémoires de CHRISTINE.* Il n'a pas tenu à moi que les matériaux que plusieurs personnes m'ont fait espérer, n'ayent mieux répondu jusqu'ici à mon attente; cependant on m'a fourni de côté & d'autre des Piéces qui méritent d'avoir place dans mon Recueil; je ne manquerai pas d'en témoigner ma reconnoissance à ceux qui ont eu la bonté de me les communiquer. En attendant rien n'égalera les obligations que j'ai à un Seigneur demeurant à *Rome*, qui m'a informé que le *PAPE* aujourd'hui régnant (*), & qui unit dans sa personne les qualités d'un grand Prince avec un très-profond savoir, ayant paru satisfait de mes Mémoires de la Reine *CHRISTINE*, laquelle il a vue & fréquentée dans sa jeunesse, a gracieusement permis de ramasser, tant au *Vatican*, que dans d'autres Bibliothéques de *Rome*, des Piéces relatives à la vie & aux actions de cette Reine, pour faire copier celles qui pourroient servir au Supplément que je me propose de publier un jour. Aussi puis-je

(a) *V.* l'Epilogueur 1753. *Tom. X. pag. 68. & ci dessus.*

(*) *Benoît* XIV., mort depuis en 1758.

Appendice de Pièces justificatives.

Num. LI.

je dire d'avance, qu'actuellement on eſt après à tirer copie de Manuſcrits fort intéreſſans, dont il y en a même de la compoſition de la Reine, inconnus juſqu'ici; deſorte que le Public pourra s'attendre à des nouveautés, qui ne lui feront pas moins de plaiſir, que d'honneur à la mémoire de cette grande & ſavante Princeſſe.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite conſidération,

*A Caſſel, ce 21. Mars 1754.*

Monſieur,

Votre &c.

ARCKENHOLTZ.

# REFLEXIONS

## SUR LA VIE ET SUR LES ACTIONS

## DE

# CESAR

## PAR

# CHRISTINE,

## *REINE DE SUEDE.*

# RÉFLEXIONS

SUR LA VIE ET SUR LES ACTIONS

DE

# CHARLES

PAR

# REFLEXIONS
## SUR LA VIE ET SUR LES ACTIONS DE
# CESAR.(*)

C'Eſt un plaiſir extrême que de conſidérer les grands hommes, & d'examiner à fond leur mérite perſonel. Ils naiſſent d'eux-mêmes pour donner au Monde de magnifiques ſpectacles, & il ſemble que le Deſtin ne les mette aux priſes avec la Fortune, que pour les en faire triompher, même en ſuccom-

(*) Nous nous rapportons ici à l'*Avertiſſement* que nous avons donné au *Lecteur* au ſujet des *Réflexions de* CHRISTINE *ſur la Vie & les Actions d'Alexandre le Grand*, dans le II. Tome des Mémoires de la Reine.

ſuccombant. Tout ce qu'elle leur oppoſe de fâcheux & de contraire, ne les empêche pas à la fin d'accomplir la gloire de leur deſtin. Tout contribue à les rendre grands: leurs fautes & leurs forfaits ſont les crimes de leur tems, qui les y forcent malgré eux, mais qui ne les empêchent pas pourtant d'être toujours les dignes objets de l'admiration & de l'étonnement de tous les hommes. On ne peut ſe donner une plus belle occupation que celle de les étudier. Cette étude nous inſtruit: elle nous corrige: elle éléve l'ame au-deſſus d'elle-même, l'enflamme, & lui fait connoître de quoi elle eſt capable. Ce ſont les nobles ſentimens & les grandes actions des hommes extraordinaires, qui rempliſſent une ame de vertu & de vigueur par une eſpéce d'heureuſe contagion, dont on ne ſauroit ſe préſerver ſans être malheureux.

Tous les Siécles ont admiré *Céſar*, mais tous les Siécles l'ont auſſi accuſé du beau crime d'avoir ſoumis la triomphante *Rome:* cette *Rome*, dont la gloire & la grandeur s'étoit rendue plus inſupportable à elle-même, qu'au reſte des Nations. C'eſt ce beau crime dont j'ai beſoin de juſtifier *Céſar*.

Il nâquit d'une famille illuſtre. Il vint au monde environ du tems que les partis de *Sylla* & de *Marius* déchiroient la République. Il fut nourri parmi la haine des partis, parmi les proſcriptions & les exilés, où l'on condamnoit tout ce qu'il y avoit d'illuſtre dans cette Ville, Maîtreſſe du Monde, qui lui donna la naiſſance. Il fut inſtruit dans les belles maniéres du Siécle, & il apprit, dès ſon enfance, tous les Exercices & Diſciplines qu'on enſeignoit alors à la Jeuneſſe bien élevée. Il s'attacha d'abord à la Philoſophie d'*Epicure*, qui étoit celle des plus honnêtes gens, perſuadé que la Vertu n'eſt pas farouche, ni ennemie du plaiſir. Ceux de ſa Secte faiſoient profeſſion de ſouffrir la douleur avec conſtance, mais de goûter auſſi les plaiſirs ſans ſcrupule.

D'abord l'Eloquence, ſi néceſſaire dans les Républiques, occupa ſes premiéres années. Il y excella ſi fort, que, ſuivant la confeſſion de *Cicéron* même, il eût été le plus grand des Orateurs, s'il eût voulu donner tout le tems à l'Art de bien parler, qu'il donna à celui de bien faire.

Dans ſa grande jeuneſſe il fit voir de grandes marques de ce qu'il devoit être un jour, à tel point, que *Sylla* eut une eſpé-

eſpéce de preſſentiment, qui lui fit voir en ce jeune homme pluſieurs *Marius*. Il s'en expliqua, diſant: craignons ce jeune homme que vous voyez ſi malin. Cela obligea *Céſar* à s'éloigner; mais ſa retraite ne lui fut pas trop favorable, car on eut ſoin de ſemer des bruits désavantageux à ſa gloire: & ſoit qu'on l'accuſât à tort ou non, on a dit de lui de fort étranges choſes. Mais quoi qu'on en ait dit, *Céſar* mérita toute ſa gloire & toute ſa fortune: & quoi qu'on diſe, *Céſar* mérita le rang de Héros qu'il a dans le Monde. On ne s'étoit pas encore aviſé d'établir l'honneur des hommes dans ces parties du Corps, où la ſage Nature a logé la honte, & on n'étoit pas encore ſi ſcrupuleux: au contraire, c'étoit alors ſageſſe humaine que de ne refuſer rien à ſes deſirs. Je pardonne donc à *Céſar* de n'avoir pas été chaſte, puiſqu'il n'en avoit pas fait vœu. Cependant la fermeté qu'il témoigna en refuſant d'obéir aux ordres de *Sylla*, qui vouloit l'obliger à répudier ſa femme, parce qu'elle étoit fille de *Cinna*, étoit une action digne de la grandeur de ſon ame, en s'expoſant d'avoir les biens de ſa femme & les ſiens confiſqués pour ce ſujet. Ce fut alors que *Sylla* voyant ſa fermeté ſe repentit tout de bon, mais trop tard, de l'avoir épargné, ou plutôt de l'avoir oublié dans le fatal nombre de ceux que ſa cruauté avoit immolés à ſon ambition. *Céſar* fut contraint de ſauver ſa vie par un exil volontaire, auquel il ſe condamna lui-même, tout malade qu'il étoit alors, après s'être racheté des émiſſaires de *Sylla*. Il ſauva enfin, par une eſpéce de miracle, une vie, qu'on n'avoit oubliée que parce que la fortune la réſervoit à quelque choſe de plus grand.

Il lui arriva au retour de ſon exil quelque choſe de fort remarquable. Ce fut qu'il tomba entre les mains de Pirates, qui lui demandérent vingt talens pour rançon. Il ſe moqua de leur ſimplicité, & leur en paya cinquante: ce qui me ſemble une libéralité hors de ſaiſon. Mais la tranquillité avec laquelle il demeura parmi ces ſcélérats, attendant qu'on lui eût apporté ſa rançon, eſt tout-à-fait admirable; car il leur impoſa ſilence aux heures de ſon repos avec autant d'autorité, que s'il eût été leur Maître, & non pas leur priſonnier. Il s'exerçoit & jouoit avec eux. Il leur récitoit ſes Ouvrages en vers & en proſe; & quand ils

ne lui applaudiſſoient pas aſſez, il les traittoit de brutaux & d'ignorans, les menaçant de les faire pendre. Il leur tint auſſi parole après s'être tiré de leurs mains en payant ſa rançon, qu'il attendit tranquillement parmi ces gens ſans pitié, durant quarante jours. Cet endroit de la vie de *Céſar* m'a paru admirable, quoique l'on puiſſe l'accuſer de peu de prudence en cette rencontre. *Ceſar*, qui ne manquoit pas de diſſimulation, devoit plutôt en uſer dans cette occaſion ſi légitime, & tout autre que lui n'auroit pas manqué de flatter ces malheureux, en attendant l'occaſion de les punir. Mais les Héros, tels que *Céſar*, régnent par-tout par un aſcendant heureux & dominant, & ont ſeuls le privilége de traiter de haut en bas tout ce qui ne leur reſſemble pas, en quelque état que le Deſtin les mette. Auſſi leur conduite nous répond-elle, que l'on ſe tire bien mieux des malheurs de la vie par l'héroïque intrépidité, que par la timide prudence; puiſqu'on s'éléve au-deſſus de toutes les choſes, & qu'on ſe met en droit de tout mépriſer lorſqu'on ne craint pas la mort.

Quand cet accident lui arriva, il avoit déjà fait ſes campagnes dans l'*Aſie*, où il donna les premiéres marques de ſon courage. Il avoit déjà mérité la Couronne Civique, la récompenſe la plus eſtimée qu'on donnoit alors au mérite. Ce fut alors que la renommée lui fut ſi peu favorable, au ſujet du Roi *Nicoméde*. Mais il n'importe, *Céſar* par la ſuite de ſa glorieuſe vie lui impoſa bientôt ſilence.

La mort de *Sylla* hâta ſon retour à *Rome*. Tous ceux qui briguoient dans les factions, tâchoient de le gagner, & ſur-tout *Lépide*, qui fit des efforts pour l'engager dans ſon parti. Mais ſoit que *Céſar* s'en défiât, ou que ſon tems ne fût pas encore venu, il refuſa d'entrer dans ſa cabale. Peu après il accuſa *Dolabella*, homme conſidérable dans la République; & après l'avoir pouſſé il ſe retira encore à *Rhodes*, pour vaquer en repos aux Lettres ſous un fameux Maître de ce tems, qui étoit de ſes Amis.

Etant de retour à *Rome* pour la ſeconde fois, on le fit Tribun du Peuple, quoique de naiſſance Patricienne: ce qui lui arriva le premier de tous ceux de ſon Ordre. Dans cet Emploi, dont *Sylla* avoit fort diminué le pouvoir, il rappella de leur exil ſes Beaux-freres, qui avoient été mê-

lés

tés dans le parti de *Lépide*, & qui s'étoient réfugiés en *Eſpagne* chez le fameux *Sertorius*. Il ne quitta pas le Tribunal ſans le rétablir dans ſon premier luſtre. Il flatta le Peuple par ſon éloquence & par ſes profuſions, ſi bien qu'il ſe le rendit tout favorable. Preſqu'en même tems il harangua aux funerailles de ſa Tante, où il n'oublia aucun des avantages qu'il tiroit d'une origine, que l'on croyoit non ſeulement Royale, mais Divine. En cette occaſion il jetta dans les cœurs les ſemences de cette élevation, à laquelle le Deſtin lui frayoit un chemin ſi glorieux, les diſpoſant peu-à-peu à cette ſoumiſſion qui lui étoit ſi juſtement dûë. Dans cette pompe funébre il fit paroître les ſtatues de *Marius*, qui avoit été banni depuis long-tems, & il rétablit après ſes trophées & ſes ſtatues, que *Sylla* avoit abbattues par-tout. Cela lui réuſſit avec tant de ſuccès, qu'il éleva dès ce tems-là ſes eſpérances à de plus grands deſſeins. Peu après il harangua auſſi aux funerailles de ſa Femme avec applaudiſſement, allant après en *Eſpagne* en qualité d'Intendant de cette Province. Il arriva que jettant un jour les yeux ſur une ſtatue du Grand *Alexandre*, qu'il vit dans un Temple d'*Hercule*, il pleura & ſoupira de n'avoir encore rien fait dans un âge où cet incomparable Prince avoit domté toute l'*Aſie*. Ces larmes étoient dignes de *Céſar*, qui ſeul trouva le ſecret de rendre la jalouſie non ſeulement légitime, mais auſſi héroïque.

Il étoit affable, careſſant, libéral, généreux: qualités qui charmoient tous les hommes. Il étoit magnifique en ſa maiſon & en ſa table, comme en toutes ſes dépenſes. Ceux qui le craignoient, ſe flattoient qu'il ſe ruineroit par ſa profuſion, & qu'il ne ſe ſoutiendroit pas. Cependant il ſe rendit ſi puiſſant, qu'il ne fut plus en leur pouvoir de le détruire, quand ils ſe mirent en devoir de le faire. Environ ce tems il arriva une avanture à ſa Femme, dont il ſe tira auſſi glorieuſement pour lui, comme chacun le ſait. Il paſſa par les degrés des Charges juſqu'à l'Edilité, dans laquelle il donna des Spectacles au Peuple, avec une dépenſe qui faillit à le ruiner. Mais il étoit de ceux qui ſont perſuadés, que l'argent n'eſt fait que pour être dépenſé, & qu'il faut tout donner pour tout avoir: ce qui lui réuſſit.

A ſon retour d'*Eſpagne*, il fut accuſé d'avoir conſpiré

en

en diverſes occaſions pour ſe mettre le ſuprême pouvoir en main. Mais quoi que nous en diſent *Cicéron*, *Suétone* & *Plutarque*, il ne leva jamais le maſque que lorſqu'on lui eut refuſé le Conſulat, qu'il avoit demandé, étant abſent. Il l'échappa belle, quand les Gardes de *Cicéron*, animés contre lui, le pourſuivoient l'épée à la main, & l'obligérent de ſe cacher ſous la robe d'un certain *Curion*, qui le ſauva de leur fureur. Ces jeunes gens trop animés jettérent les yeux ſur *Cicéron*, comme pour lui demander la permiſſion de l'achever; mais *Cicéron* tira *Céſar* de ce mauvais pas, & ordonna qu'on le laiſſât vivre. C'étoit fait de lui en cette occaſion. Ces furieux n'attendoient que ſon ſignal pour l'achever. On blâma *Cicéron* de lui avoir fait quartier, mais le deſtin de *Céſar* n'étoit pas encore accompli. Il devoit périr dans le Sénat, mais il n'y devoit périr qu'après s'être rendu Maître du Monde. Peu après il fit mener le fameux *Caton* en priſon; mais cette action réuſſit ſi mal, qu'il fut obligé de le relâcher. La froide vertu de *Caton* engagea toute la Ville dans ſon parti. Il ſembloit que *Caton* entraînoit *Rome* priſonniére après lui, & il reçut ſi peu d'applaudiſſement de cet attentat, que s'appercevant de ſa faute il le fit ſortir au-plutôt.

*Cicéron* prévit en partie ce qui arriva depuis: mais de très foibles ſuppoſitions l'empêchérent de ſe le perſuader tout-à-fait, ne croyant pas qu'un homme ſi propre en habits, fût capable de concevoir un ſi vaſte deſſein. Ses grandes profuſions ne le rendoient pas moins ſuſpect au ſévére *Caton*. Ce grand homme lui étoit contraire en tout. Son auſtére vertu s'accommodoit mal avec les maniéres de *Céſar*. *Caton* étoit l'inflexible défenſeur de la Liberté; mais ſa vertu incompatible avec ſon Siécle, qui s'oppoſoit en vain au deſtin de *Céſar*, & ſa fortune, le forcérent enfin à ſe punir de ſa propre main, pour avoir ſi mal réuſſi. L'inflexible *Caton* opina quelque tems dans le Sénat contre *Céſar*, voulant qu'on le livrât aux *Allemands*, pour le punir d'un manque de parole, où il n'étoit tombé qu'après l'avoir mérité par leur perfidie. Mais ce projet réuſſit mal. *Céſar* étoit trop bien appuyé pour rien craindre à *Rome*, où ſes amis, ſon mérite & ſon deſtin ſoutenoient ſon parti contre le chagrin de *Caton*.

Il paſſa preſque par toutes les Charges de la République. Il eſſuya divers accidens, fâcheux & favorables, deſquels il ſe tira comme il put. Tantôt on s'oppoſoit à ſes deſſeins, tantôt on lui accordoit ce qu'il ſouhaitoit. *Céſar* fut obligé plus d'une fois de céder : il falloit changer de batterie ; & comme un habile Pilote, il fut forcé de céder plus d'une fois à la tempête qui s'élevoit contre lui. Il n'y a pas de mérite ni ſi grand, ni ſi éclatant, à qui l'envie n'oppoſe des obſtacles. La fortune de *Céſar* en eut pluſieurs à vaincre. On refuſa ſouvent la juſtice qui lui étoit dûe. Il ne fut pas toujours ni heureux, ni glorieux. Il paſſa de très-mauvaiſes heures, & ſa gloire lui coûta bien des ſueurs, des travaux & des veilles, comme à bien d'autres : le chemin du mérite n'eſt pas fleuri : il eſt rabotteux : mais au bout de la carriére on trouve la gloire, qui adoucit tout ce qu'on a eſſuyé de pénible & de fâcheux. Dans le tems qu'il occupa la Charge d'Edile, il fit des dépenſes ſi grandes & ſi magnifiques, qu'il y ſurpaſſa tous ſes prédéceſſeurs dans les Ouvrages qu'il fit & dans les Spectacles qu'il donna. Peu après il obtint le Grand-Pontificat par ſes largeſſes, & l'emporta ſur tous ſes prétendans. Il oſa aſſurer ſa Mére qu'il l'auroit, avant qu'il l'eût obtenu.

Dans ſa Préture, il opina en faveur des Conjurés, & leur eût ſauvé la vie, ſi *Caton* ne s'y fût oppoſé. Ce fut dans cette occaſion qu'il courut riſque d'être maſſacré, comme nous l'avons déjà dit. Ce fut une des fâcheuſes rencontres de la vie de notre *Céſar* ; Il en fut ſi étourdi, qu'il ne parut plus à la Cour durant une année entiére. Après il tenta l'accuſation contre *Catulle* ; mais il y réuſſit mal avec toute ſon éloquence, & il eut la prudence de ne pourſuivre pas ce procès mal entrepris. Il ne ſortit pas mieux de l'entrepriſe de protéger *Metellus*. Le Sénat les dépoſa tous deux ; mais *Céſar* eut l'effronterie d'exercer ſa Charge après en avoir été dépouillé, juſqu'à ce qu'il vit qu'on ſe préparoit à employer la force pour le faire obéir. Alors il ſe ſauva après avoir quitté toutes les marques de ſa Dignité, s'accommodant aux tems comme il put. Deux jours après on vit un grand concours de peuple dans ſa maiſon, qui venoit en foule lui offrir ſon aſſiſtance, pour le rétablir ; mais il les appaiſa lui-même, & mérita du Sénat un remerciment, que cet auguſte Corps lui fit rendre par deux Députés illuſtres de leur Corps.

On le rappella dans le Sénat, & on le rétablit dans ſes Honneurs. Ce procédé marque aſſez l'inconſtance des applaudiſſemens du peuple, qui ne ſait ni pourquoi il les donne, ni pourquoi il les ôte. On l'accuſa auſſi d'avoir été complice de la conjuration de *Catilina*; mais il s'en juſtifia par le témoignage de *Cicéron*, & fit punir ſes accuſateurs.

Quand il alla commander en *Eſpagne*, ſes Créanciers l'arrêtérent juſqu'à ce qu'il eût donné caution pour leur payement. Il ne garda ni meſures, ni coutumes, pour ſe rendre dans ſa Province: mais après l'avoir appaiſée, il retourna avec la même diligence ſans attendre ſon Succeſſeur, & ſe hâta de recevoir le Triomphe & le Conſulat, & il fut obligé de renoncer au Triomphe pour obtenir le Conſulat, ſelon la forme de la République. Il fut Conſul enfin, & le fut par ſes largeſſes: & ce qui étoit étrange, *Caton* même le favoriſa, croyant avoir ſujet de le faire pour le Bien-public. Dès qu'il fut Conſul, il commanda avec une autorité ſi abſolue, qu'il offuſqua ſon Collégue de maniére qu'il fut compté pour rien, & ne ſervit qu'à dire des bons-mots ſur leur ſujet; & il eut la ſincérité d'en dire lui-même. Lui ſeul faiſoit tout, & on auroit mieux fait de le laiſſer faire toujours. Il agit avec tant de hauteur, qu'il oſa faire traîner *Caton* dans la priſon par ſes Archers. Il traita *Lentulus* d'une façon à le forcer à lui demander pardon à genoux, & tenta de le tuer pour avoir oſé l'accuſer du deſſein de faire mourir *Pompée*, & pour ſe venger de *Cicéron*, qui avoit déploré la calamité publique. Il fit paſſer dans l'Ordre Patricien ſon mortel ennemi. Sur ces entrefaites il ſe maria avec *Calpurnie*, & donna la fille de *Piſon* en mariage à *Pompée*. Le Beaupére & le Gendre le fortifiérent ſi fort, qu'il eut le choix de toutes les Provinces, & il choiſit les *Gaules* pour lui ſervir d'un ample champ à lui fournir des Triomphes. Le Sénat lui accorda tout ce qu'il voulut, craignant que le Peuple ne lui donnât ce qu'il lui avoit voulu refuſer: dequoi il s'applaudit en pleine aſſemblée, & ſe vanta d'avoir tout obtenu malgré ſes ennemis, ſe glorifiant qu'il ſe ſoumettroit tout. Quelqu'un lui dit que cela ne ſeroit pas aiſé à une femme, voulant lui reprocher la honte de ſes amours. Mais *Céſar*, ſans ſe décontenancer, répondit qu'on avoit vu l'*Aſſyrie* commandée par *Sémiramis*, & une grande partie de l'*Aſie* par les *Amazones*.

SEN-

# SENTIMENS

ET

# DITS MEMORABLES

DE

# CHRISTINE,

*REINE DE SUEDE.*

# SENTIMENS
## DE
# CHRISTINE
## *REINE DE SUEDE.* (*)

## CENTURIE I.

1. IL y a infailliblement un Dieu, qui eſt l'unique principe, & la derniére fin de toutes choſes.

2. Ce Dieu eſt juſte, il eſt ſage, il eſt bon, il eſt tout-puiſſant. Il mérite d'être admiré, aimé, adoré, craint & obéi de toutes les Créatures raiſonnables, & cela uniquement parce qu'il eſt Dieu.

3. Tout ce que l'on peut dire de plus digne de Dieu, ne peut le définir: Il eſt incompréhenſible & ineffable: On ne l'adore dignement que par le ſilence, l'admiration & l'amour.

4. La

(*) Nous nous rapportons ici à notre *Avertiſſement au Lecteur*, au ſujet de l'*Ouvrage de Loiſir de Chriſtine*, imprimé dans le Second Tome de ſes Mémoires (*a*). Nous ajoutons ſeulement ici, que comme la Reine a rédigé ſes *ſentimens* en ordre, du tems du Pape *Innocent XI.* (*b*) qui mourut quatre mois après elle, il eſt probable que cet Ouvrage-ci eſt le dernier qu'elle a fait de ſa vie.

(*a*) Voyez auſſi le Préface du Tome III. pag. 5. (*b*) Voyez cette I. Centurie n. 10.

4. La plus belle de toutes les Oraiſons eſt celle d'amour, de réſignation, & de ſilence ; mais c'eſt Dieu ſeul qui nous apprend ce langage. La plupart des hommes ne l'entendant preſque pas.

5. On ne peut faire rien de plus juſte, ni de plus digne de Dieu, que de ſe réſigner entiérement à lui, pour la vie & pour la mort, pour le temps & pour l'éternité.

6. Il ne faut croire de lui-même & de tout ce qui eſt hors de lui, que ce qu'il en ſait & ce qu'il en veut. C'eſt l'unique moyen de n'être jamais trompé.

7. Il faut être perſuadé qu'il diſpoſe de nous avec une ſouveraine ſageſſe, juſtice & bonté qui ne peut errer.

8. Il étoit de la Providence de Dieu d'ouvrir une Ecole de vérité aux hommes, afin qu'ils n'ignoraſſent pas de quelle maniére il faut le ſervir & l'honorer.

9. Dieu n'explique ſes volontés que par ſon unique Oracle, qui eſt l'Egliſe Catholique-Romaine, hors de laquelle il ne peut y avoir de ſalut. Il faut ſe ſoumettre aveuglément & ſans replique à tous ſes Décrets.

10. Cette Succeſſion jamais interrompue depuis St. *Pierre*, juſques à *Innocent XI.* rend Chrétiens tous ceux qui le ſont : On admire avec raiſon qu'il y ait des Chrétiens, ou ſoi-diſant tels, qui puiſſent douter de ce Chef viſible de l'Egliſe.

11. Dieu a voulu autoriſer le Pape & l'Egliſe d'une ſi admirable maniére, par tant de miracles, par tant de Conciles, & d'autres merveilles, que tout homme raiſonnable ne peut douter de l'accompliſſement de la magnifique promeſſe qu'il a fait de les faire prévaloir ſur l'Enfer juſqu'à la fin des ſiécles. Il a voulu que le Gouvernement de ſon Egliſe fût Monarchique. Il a donné ſon infaillibilité au Pape & non pas aux Conciles. Le Pape eſt tout ſans eux, & ils ne ſont rien ſans lui. Il ne doit rendre compte qu'à Dieu ſeul de ſes actions.

12. Tous les Rois, Monarques & Empereurs doivent vénération, obéiſſance, ſervices & reſpect au Pape, comme au Vicaire de Dieu, de qui ils tiennent leur être & leur grandeur.

13. L'invocation & la vénération que nous profeſſons à la Mére de Dieu, aux Anges & au reſte des Saints, eſt auſſi

auſſi juſte que les blaſphêmes des Hérétiques ſont abominables ſur ces ſujets. Nous adorons Dieu & ſa miſéricorde en eux. Nous le remercions de tous les mérites, & des graces dont il les a prévenus, de la vertu & de la gloire dont il les a couronnés. Nous nous efforçons d'imiter leurs vertus & leur exemple, & nous demandons à Dieu la grace de les avoir pour nos interceſſeurs auprès de ſa Divine Majeſté; & nous n'adorons en eux que Dieu ſeul, comme l'unique ſource de toutes les graces, miracles & vertus qu'ils opérent pour ſa gloire.

14. Le néant & le péché ſont le partage de l'homme, tout le reſte eſt de Dieu. La gloire lui en ſoit donnée dans le temps & dans l'éternité.

15. Il faut s'efforcer d'agir toujours le mieux qu'on peut; mais quand on a bronché, même quand on eſt tombé, il ne faut pas croire tout perdu; il faut ſe relever le plutôt qu'on peut avec l'aide de Dieu.

16. L'obſtination dans le mal eſt le crime des Démons.

17. En demandant pardon à Dieu de nos fautes, on devroit le remercier auſſi de toutes celles que nous n'avons pas commiſes, connoiſſant que c'eſt ſa pure bonté qui nous en a préſervés, & non pas notre force, ni notre vertu.

18. Nous ſommes faits pour aimer, admirer & adorer Dieu, & de plus nous ne ſommes nés que pour nous occuper éternellement de lui de cette glorieuſe maniére; Quel bonheur! & qu'il eſt peu connu!

19. La Vertu qui n'a pas Dieu pour ſon unique but, n'eſt pas vertu, mais pure vanité.

20. Notre gloire & notre félicité ne dépendent que de Dieu & de nous.

21. Qu'on examine ſon cœur, on trouvera que rien n'eſt capable de le remplir, ni de le conſoler que Dieu.

22. Il ne faut ſouffrir dans le cœur aucun ſentiment dont on puiſſe avoir honte.

23. Il faut être bien perſuadé que la vertu vaut mieux que la fortune.

24. Il n'y a point de ſentiment criminel, qui ne ſoit bas & indigne.

25. Il n'y a point de fortune, quelque grande, quelque éclatante qu'elle puiſſe être, qui mérite qu'on l'achette au prix d'une méchante action.

26. L'ambition qui s'établit par des crimes, ſe détruit, & ne ſauroit arriver à ſon but, qui eſt la gloire.

27. La vie paſſe comme un torrent, qui coule toujours & ne s'arrête jamais.

28. Tout ce qui finit ne mérite ni l'amour, ni l'eſtime de la Créature raiſonnable.

29. La vie ſeroit peu de choſe, & la mort ne ſeroit rien, ſi l'ame n'étoit immortelle.

30. Il importe peu en quel état, ou de quelle maniére on paſſe cette vie: Elle ne vaut ni la peine, ni les ſoins qu'on s'en donne, ſi on la conſidére ſimplement en elle-même.

31. Tout homme qui craint la mort, n'eſt capable de rien de grand.

32. Il ne faut ni craindre, ni deſirer la mort.

33. Il ne faut pas s'étonner que les hommes ayent des foibleſſes & des défauts. Il faut admirer ceux qui n'en ont pas, s'il s'en trouve.

34. J'eſtime *Cyrus*, *Alexandre*, les deux *Scipions*, *Céſar*, *Almanſor*, parce qu'il me ſemble que leurs ames étoient encore plus grandes que leur grande fortune.

35. Les Grandeurs ſont comme les parfums; ceux qui les portent, ou ne les ſentent pas, ou ne les ſentent que pour peu de momens.

36. La conſcience eſt l'unique miroir qui ne trompe, ni ni ne flatte pas. Elle fait tout voir & tout ſentir.

37. On ne ſauroit douter de ſon néant quand on regarde Dieu, & cette vue produit une véritable & ſincére humilité dans l'ame.

38. Cette humilité remplit l'ame de joye & de confiance, parce qu'on eſt ravi de ſavoir qu'on n'eſt rien, & que Dieu eſt tout.

39. On ne ſauroit tirer d'autre profit du péché commis, qu'une extrême humilité; car le péché nous humilie encore plus que le néant.

40. La tranquillité dont ſe vantoient les Philoſophes, étoit fauſſe; eux-mêmes étoient des fanfarons & des trompeurs.

41. Nos hypocrites ont pris leur place dans le Monde; ils jouent la même comédie avec d'autres grimaces, & un extérieur différent.

42.

42. Souvent il n'y a pas de gens plus ſcélérats au monde, que ceux qui ſont profeſſion d'être plus gens de bien que le reſte des hommes.

43. Si l'on prenoit autant de ſoin d'être homme d'honneur que l'on en prend de le paroître, on le deviendroit.

44. Nous avons un Juge, qui eſt Dieu, & un témoin, qui eſt notre conſcience; l'un & l'autre ne ſe peuvent tromper; il faut compter pour rien tout le reſte du monde.

45. La vertu n'a point d'habit ni de couleur qui lui ſoient propres; elle n'affecte point d'extérieur qui la diſtingue.

46. Le déſeſpoir eſt l'effet de la vanité, & de la foibleſſe.

47. Tout homme qui a fait une bonne action en doit remercier Dieu qui l'a faite en lui, & il doit être le premier à l'oublier.

48. On ne doit jamais parler de ſoi-même ni en bien, ni en mal. Il y a des occaſions où l'on peut être forcé d'en parler, mais il faut le faire en peu de mots, & ſe tirer le plutôt qu'on peut d'un pas ſi délicat.

49. Il faut compter pour rien tout le paſſé, & vivre toujours ſur nouveaux fraix.

50. Il faut ſe ſouvenir de ſes fautes comme les Pilotes, qui marquent les écueils où ils ont fait naufrage, pour les éviter.

51. L'amour-propre n'eſt pas ſi criminel qu'on le dépeint. Le moyen de ne s'aimer pas! Dieu veut que nous nous aimions, puiſqu'il nous ordonne de l'aimer plus que nous-mêmes, & notre Prochain autant que nous. Cela ſuppoſe qu'il faut s'aimer.

52. On ne doit jamais faire à autrui que ce qu'on veut bien ſouffrir des autres: qu'on ſeroit heureux ſi cette maxime étoit en uſage!

53. Tout ce qui plait eſt permis, mais rien ne doit plaire que ce qui eſt juſte, raiſonnable & honnête.

54. Tout ce qui n'eſt pas honnête ne peut être utile.

55. Dieu doit être notre but, & ſa volonté notre régle.

56. Il faut ſavoir jouir de tout ce qui eſt permis ſans ſcrupule, & s'en paſſer auſſi ſans douleur.

57. Nous avons à peu de fraix tout ce qu'il nous faut.

58. Ceux qui ont fait vœu de pauvreté ſont riches.

59. On peut & l'on doit régler ſes deſirs, mais on ne ſauroit régler ſes beſoins.

60. Il ne faut envier ni le mérite, ni la vertu aux gens, & encore moins la fortune.

61. Les Grandeurs & les Dignités ne ſont données aux gens qui en ſont indignes, que pour nous déſabuſer de leur injuſte eſtime, & de leur faux éclat qui éblouit communément les hommes.

62. On abuſe de tout; il n'y a que la vertu dont on ne ſauroit abuſer; elle ſeule rend heureux & glorieux ceux qui la poſſédent.

63. Un Prince qui régne, doit faire régner Dieu par-tout où il commande; il doit rapporter à Dieu toute ſa grandeur & toute ſa gloire, pour lui en faire un hommage perpétuel. Il doit lui offrir même tous ſes ſoins, ſes peines & ſes travaux, & les ſouffrir avec joie, uniquement pour la gloire de Dieu.

64. Il faut qu'un Prince ſe conſidére comme un Eſclave couronné du Public, qui travaille pour des gens qui ne ſauroient jamais être contens de lui, quelques merveilles qu'il faſſe.

65. Les récompenſes qu'on doit eſpérer des hommes ſont l'injuſtice & l'ingratitude, ils n'en ont point d'autres: ce ſont les fruits d'ici-bas: la gloire & la félicité nous attendent dans le Ciel.

66. Si les Princes connoiſſoient leur devoir, perſonne ne voudroit l'être.

67. La félicité publique & particuliére des Peuples, fait la grandeur & la gloire des Princes: toute autre gloire eſt fauſſe.

68. Les hommes ne méritent pas les grands Princes, & ne les connoiſſent qu'après les avoir perdus.

69. Tout homme qui n'eſt pas beaucoup au deſſus de ſon rang, quelque élevé qu'il ſoit, ne peut jamais le mériter.

70. Le plus grand plaiſir de l'élevation eſt celui d'avoir de quoi faire du bien, même aux ennemis & aux ingrats.

71. Tout homme qui prétend de la reconnoiſſance de ſes bienfaits, mérite l'ingratitude, qui en eſt preſque inſéparable.

72. Le monde n'a pas dequoi ſatisfaire un grand cœur, quand même il ſe donneroit tout entier à lui.

73. On ne se repent jamais d'avoir pardonné les offenses, on se repent presque toujours de les avoir punies, quelque juste qu'ait été la punition.

74. Un grand cœur ne peut se venger quand il est foible, & ne doit pas se venger quand il est fort.

75. Il ne faut se venger que par des bienfaits: toute autre vengeance, quoique juste, n'est pas digne d'une ame héroïque.

76. Il n'y a point de plaisir plus grand, que celui qu'une bonne action donne, ni de victoire plus glorieuse, que celle qu'on remporte sur soi-même.

77. Tout homme raisonnable ne devroit chercher qu'en lui-même le commencement & la fin de sa Raison.

78. Il ne faut jamais manquer à son devoir, ni par intérêt, ni par crainte.

79. Pour faire tout noblement & dignement, il faut n'avoir d'autre but que celui de plaire & d'obéir à Dieu.

80. Si l'on aimoit bien Dieu, on ne l'oublieroit jamais.

81. L'amour efface toutes les fautes & tous les crimes; dès qu'on aime Dieu on est innocent.

82. Quoi qu'on nous dise de notre mérite, ou de nos défauts, on ne nous apprend rien de nouveau, & nous en savons toujours nous-mêmes plus qu'on ne nous en dit, pourvu qu'on nous dise la vérité.

83. La vie ressemble à une belle symphonie, qui charme & qui plait, mais qui dure peu.

84. Le passé n'est plus, l'avenir est incertain, le présent n'est qu'un point, mais de ce terrible point dépend notre bonheur ou malheur pour l'éternité.

85. Les hommes ne seroient ni traîtres, ni menteurs, s'ils n'étoient foibles & sots.

86. Il faut tâcher d'être effectivement ce que l'on veut paroître.

87. La flatterie n'est pas si dangereuse qu'on se l'imagine; au lieu de donner de la vanité, elle fait honte à ceux à qui on donne un encens qu'ils ne méritent pas, & souvent elle inspire le dessein de le mériter.

88. Je défie tous les flatteurs du monde de faire croire à un Tyran qu'il est aimé, à un Sot qu'il est habile, à un Poltron qu'il est brave, à un Ignorant qu'il sait, à une Vieille

qu'elle eſt jeune, à une Femme de mauvaiſe vie qu'elle eſt chaſte; enfin il n'y a que la vérité qui nous perſuade.

89. Tout crime eſt une rude pénitence pour celui qui l'a commis.

90. Il faut unir enſemble la fortune & la vertu pour être heureux & content; cependant on peut ſe paſſer de la fortune, mais on ne ſauroit, ſans être malheureux, ſe paſſer de la vertu; car on ne peut plaire à Dieu ſans elle.

91. Il eſt plus facile de tromper les autres, que nous-mêmes ſur notre propre ſujet.

92. Ceux qui ont appellé la jeuneſſe une fiévre, ont peut-être raiſon; mais je voudrois que cette fiévre me durât toute ma vie, quand même elle me feroit rêver.

93. Il y a ſi peu de différence entre la ſageſſe & la folie, que cette différence ne mérite pas d'être conſidérée, vu le peu de temps que dure cette vie.

94. Les bienfaits font preſque toujours des ingrats & rarement des amis; cela ne doit pas empêcher qu'on ne faſſe toujours du bien quand on le peut.

95. L'éclat d'un mérite héroïque éblouit comme le Soleil; les hommes ne le connoiſſent pas, & ne ſauroient lui donner ſon prix.

96. Il faut être plus avare de ſon tems que de ſon argent; cependant on prodigue pitoyablement cet ineſtimable tréſor.

97. Il ne faut pas qu'on s'abandonne aux plaiſirs & aux divertiſſemens au préjudice de ſon devoir, ni de ſes occupations plus ſérieuſes; à cela près, ils ſont auſſi néceſſaires dans la vie que le repos & la nourriture. Les plaiſirs & les divertiſſemens d'un honnête homme, & ſur-tout d'un Prince, doivent être nobles & honnêtes, il n'en doit jamais prendre qui ſoient indignes de ce caractére.

98. On doit ſavoir les exercices nobles du Corps, mais il ne faut pas en faire métier.

99. Les Rois ſeuls doivent régner; tout le reſte doit obéir, & exécuter leurs ordres.

100. Pour bien parler, il faut parler peu.

# CENTURIE II.

1. Toute autorité, & toute force doit toujours céder à la juſtice & à la raiſon.

2. On doit avoir aſſez d'intrépidité & de courage pour tous les périls & tous les malheurs de la vie, mais il n'en faut pas avoir aſſez pour oſer ſe damner.

3. La Renommée eſt une menteuſe qui flatte toujours la fortune, & ne connoît preſque pas le mérite.

4. Il faut tâcher de mériter une belle & grande renommée; mais qu'elle ſoit favorable ou non, il faut toujours la mépriſer.

5. Tous les Siecles & tous les Pays font naître de Grands-hommes, & même des Héros; mais la fortune & les occaſions ne les font pas toujours connoître.

6. Quiconque a fait une grande action en ſa vie n'en doit pas tirer vanité, il doit la compter pour rien, & tâcher de ſe ſurpaſſer toujours. On doit être toujours mal ſatisfait de ſoi-même, quelque contens que les autres paroiſſent de nous.

7. Il faut être attentif aux occaſions, & n'en laiſſer jamais paſſer aucune ſans ſe ſignaler s'il ſe peut.

8. Il ne faut pas tant eſtimer les gens pour leurs actions, que pour leur capacité, leurs ſentimens & leurs deſſeins; la fortune a trop de part à tout le reſte.

9. Tout homme qui craint la vue de ſon créancier, a l'ame ingrate & baſſe.

10. Il me ſemble que *Dioclétien* avoit raiſon de refuſer l'Empire qu'on lui offrit après l'avoir quitté.

11. On fait un crime à *Céſar* de s'être rendu maître de *Rome*, mais il me ſemble qu'on a tort; car pouvoit-il rendre un plus grand & plus important ſervice à *Rome*, que de daigner lui commander.

12. Ceux qui tuérent *Céſar*, firent plus de mal que ne firent *Sylla*, *Marius*, ni le *Triumvirat*, & la mort de *Céſar* fut le plus grand des malheurs de *Rome*.

13. On ne ſauroit pardonner à *Brutus* le meurtre de *Céſar*; à cela près c'étoit un grand & honnête homme que *Brutus*.

14. On peut être un très-honnête homme, ſans être un grand homme; mais on ne ſauroit être un grand homme, ſans être auſſi un très-honnête homme.

15. Il vaut mieux mériter que poſſéder la fortune.

16. Le mérite perſonnel met la différence entre les Rois, & non pas leurs Etats.

17. La gloire & la félicité des Royaumes ne dépendent après Dieu que des qualités perſonnelles de leurs Rois.

18. Le caractére d'*Alcibiade* me plait infiniment.

19. Parmi les Philoſophes, *Socrate*, *Ariſtippe* & *Diogéne* ſont fort à mon gré; je ne voudrois pourtant pas être fait comme eux.

20. Il n'y a pas au Monde d'Animal plus ſot, ni plus orgueilleux qu'un Pédant.

21. Tout Favori ou premier Miniſtre qui n'eſt pas aimé de ſon Maître, n'eſt pas trop en ſûreté.

22. On ſe trompe quand on s'imagine que les Princes ſont gouvernés par leurs Miniſtres: quelque foible que ſoit un Prince, il eſt toujours le plus fort; car ſes Miniſtres dépendent de ſes volontés & de ſes caprices.

23. Les Directeurs des Princes reſſemblent fort à ces gens qui apprivoiſent les Tigres & les Lions; ils font faire à ces animaux cent tours & mille jeux. A les voir, il ſemble qu'ils ſoient entiérement ſoumis; cependant quand ils y penſent le moins, un coup de patte les renverſe, & fait voir qu'on ne ſauroit les apprivoiſer.

24. Tout homme qui a le pouvoir en main s'en ſert tôt ou tard.

25. Quand on a le malheur d'être né Sujet, on eſt bien plus heureux de l'être d'un grand & habile homme: c'eſt le dernier des malheurs que d'être à la diſcrétion d'un ſot & malhonnête homme.

26. Toute l'habileté & l'autorité des Miniſtres ne conſiſtent qu'à ſavoir étudier la capacité & le génie de leurs Princes, & à les bien ſeconder.

27. Les Princes ſont quelquefois plus criminels par leur exemple, que par leurs actions mêmes.

28. Tout ce qui détruit l'eſtime & le reſpect que les hommes portent aux Princes, leur eſt mortel.

29. La véritable grandeur conſiſte non pas à faire tout

ce qu'on veut, mais à ne vouloir que ce qu'on doit.

30. Quand une bonne action nous rendroit malheureux pour tout le reste de la vie, on ne doit jamais se repentir de l'avoir faite.

31. La fortune justifie bien des défauts, même des crimes; mais elle n'en console pas.

32. Il est du devoir d'un Prince de donner quelques momens de son tems à la lecture des bons Livres: ces momens ne sont pas perdus pour le Public, car ils corrigent & instruisent les Princes. Il faut savoir dérober ces momens à son sommeil, à ses repas, à ses divertissemens & à ses plaisirs, mais non pas à ses affaires ni à son devoir.

33. Il faut que les Princes étudient sur-tout le grand Livre du Monde; il faut qu'ils sachent lire dans les yeux des hommes, & jusques dans leurs cœurs, les sentimens que l'intérêt & la flatterie leur cachent avec tant de soin: cette science est rare, Dieu la donne à peu de gens; mais ceux qui l'ont, sont faits pour régner.

34. C'est en vain que les Princes espérent de savoir la vérité des autres, s'il ne se la disent pas eux-mêmes.

35. L'application & la défiance ne sont pas des vertus, mais des qualités si nécessaires aux Princes, qu'il est impossible qu'ils s'en puissent passer.

36. La plupart de ceux qui approchent les Princes, n'ont d'autre dessein que de leur plaire, pour les mieux tromper.

37. Il faut plus se garder de ses amis, confidens & parens, que de ses ennemis; ils nous sont plus dangereux, parce qu'ils nous sont plus chers.

38. Quelque trompeuse que soit la Cour, les Princes sont presque toujours plus trompeurs, s'ils ne sont entiérement sots; ils ne sont jamais trompés que par eux-mêmes, & ce n'est que faute d'application & de défiance qu'ils tombent dans les piéges qu'on leur tend.

39. Les Princes ne sauroient être aimés, s'ils ne sont craints & estimés.

40. Il faut qu'un Prince rende sa personne plus redoutable que sa fortune, quelque grande qu'elle soit; mais il ne doit se rendre tel qu'aux méchans & aux ennemis de son Etat.

41. De quelque familiarité, & de quelque bonté qu'un Prince use envers ses amis, serviteurs ou parens, il faut qu'il sache

che y mêler toujours quelque chose de si grand, qu'il les fasse trembler; mais ce don vient du Ciel: la morgue que les Princes substituent à ce talent, ne fait pas cet effet.

42. Il y a des gens qui croyent se faire respecter en se transformant en Statues, mais c'est le secret de se rendre ridicule, & non pas terrible.

43. Les Tyrans & les gens cruels ne sont jamais craints; ils sont haïs.

44. On ne sauroit ni aimer ni respecter ce qu'on n'estime pas.

45. Quelque défiant, appliqué ou habile que soit un Prince, il est exposé aux tromperies & aux trahisons comme les Pilotes aux orages.

46. Quelque soupçonneux & défiant que soit un Prince, il faut qu'il ne condamne jamais personne sur le rapport d'autrui, sans l'avoir écouté; & l'on doit être toujours disposé, ou à justifier les innocens, ou à pardonner aux coupables, quand il y a lieu de le faire avec justice & raison.

47. On doit tenir pour suspect tout ce qui se dit au préjudice d'un tiers, & bien examiner si l'envie, la jalousie, la haine & mille autres passions, & mille sortes d'intérêts secrets, ne font pas parler les gens.

48. Quelque opinion qu'on ait de la probité des hommes, il ne faut pas s'y fier si fort, qu'on ne doute jamais ni de ce qu'ils nous disent, ni de ce qu'ils font; car les hommes peuvent toujours, ou être trompés, ou tromper; & s'ils ne nous manquent pas, ils peuvent nous manquer.

49. L'intérêt & les passions violentes rendent quelquefois les plus honnêtes gens du monde injustes & coupables, malgré eux-mêmes; il faut tout pardonner: l'homme est un abyme de miséres.

50 La plus grande offense qu'on puisse faire à un Prince, c'est de lui dire un mensonge.

51. Il faut vivre avec les gens d'une maniére si affable & si honnête, qu'ils soient presque forcés à nous dire tout ce qu'ils savent.

52. Il ne faut jamais donner sujet à personne de se repentir avec justice de nous avoir dit une vérité, ni un secret.

53. Dans la Cour tout est suspect; les caresses, les louanges,

ges, & les bons offices mêmes quelquefois n'ont pour but que de nuire.

54. La Vie eſt un trafic ; on ne ſauroit y faire de grands gains ſans s'expoſer à de grandes pertes.

55. La foibleſſe eſt le plus grand défaut des Princes.

56. La grande familiarité qui fait mépriſer les uns, fait plus reſpecter les autres. Il y a des gens, qui plus on les connoît, plus on les eſtime & plus on les craint.

57. Il faut ſavoir profiter de tout, auſſi-bien de nos propres fautes & défauts, que de ceux d'autrui.

58. Il faut punir avec regret, & récompenſer avec joye.

59. Il faut punir dans la forme de Juſtice quand on peut ; mais quand on ne peut pas, il faut toujours punir comme on peut.

60. Il faut laiſſer rarement impunis ceux qui méritent punition.

61. Il vaut mieux pardonner aux coupables, que de punir des innocens.

62. On doit le pardon à tout homme qui confeſſe ſa faute, & ſe rend à diſcrétion.

63. Il ne faut jamais confier ſon ſecret à perſonne, que par néceſſité ou à deſſein.

64. Il ne faut pas être myſtérieux, ni faire paſſer pour des ſecrets, des bagatelles qui ne méritent pas de l'être.

65. On doit ſe mettre en état de ne craindre ni ſoi-même, ni perſonne.

66. La plupart des hommes ne ſavent ni louer, ni blâmer avec juſtice : il faut avoir une très-grande indifférence pour tout ce qu'ils diſent de nous.

67. La fortune déguiſe ſouvent les gens, mais les occaſions les démaſquent.

68. C'eſt au prix des terribles travaux & de bien des ſueurs & du ſang répandu qu'*Alexandre* & peu d'autres ont mérité leurs grands noms.

69. La fauſſe gloire s'acquiert à peu de frais, mais la véritable coûte cher aux hommes.

70. Quelque effort que faſſent la fortune & la flatterie, elles ne ſauroient faire devenir la fauſſe, une véritable gloire.

71. On compare des gens avec *Alexandre* le Grand, qui méritent à peine d'être comparés à ſon *Bucéfale*.

## CENTURIE III.

1. Tout ce qui plait eſt beau, & il faut avoir aſſez bonne opinion de ſoi-même, pour en être perſuadé.

2. Mille choſes peuvent empêcher qu'on ne poſſéde l'objet de ſes deſirs, mais rien ne peut empêcher qu'on ne l'aime.

3. L'amour eſt chaſte, rien ne lui plait, rien ne l'émeut, que l'objet aimé.

4. Il y a peu des perſonnes ſi aimables dans le Monde, qu'elles méritent d'être aimées d'un véritable amour.

5. Toute perſonne capable d'un grand amour, eſt heureuſe, ſi elle trouve ici-bas quelque choſe qui réponde dignement à ſa paſſion. Ce ſeroit le dernier des malheurs que d'en trouver.

6. C'eſt mal aimer, que d'aimer aux dépens de la vertu & de la gloire, qui doivent être inſéparables du véritable amour.

7. La jouiſſance n'eſt pas néceſſaire à l'exiſtence de l'amour, mais elle eſt preſque néceſſaire à ſa félicité.

8. On peut être amoureux ſans poſſéder, mais on ne ſauroit être entiérement heureux ſans jouir de ſon objet.

9. Bien des Loix défendent la jouiſſance, mais aucune ne défend l'amour.

10. Quand l'eſpérance de jouir eſt perdue, on ſouffre cruellement, mais on n'aime pas moins.

11. L'abſence ne détruit pas le véritable amour, & le temps qui détruit tout n'en ſauroit venir à bout.

12. Si l'amour eſt une foibleſſe, c'eſt l'unique qu'on puiſſe pardonner, même aux Héros.

13. Que l'amour ſoit heureux, ou malheureux, il ſubſiſte toujours.

14. Quand un cœur eſt capable d'aimer, il eſt impoſſible que tôt ou tard il n'aime Dieu, qui ſeul eſt capable de remplir ſes deſirs.

15. La gloire & la félicité de Dieu eſt le plus juſte & le plus digne ſujet de notre joye & de notre conſolation.

16. Quand Dieu nous auroit formés exprès pour brûler éter-

éternellement comme des tisons dans l'Enfer, il ne mériteroit pas moins d'être aimé & adoré de nous.

17. Il y a grande apparence que les bienheureux habitans du Ciel, sont incomparablement plus heureux par la gloire & la félicité de Dieu, que par celle qu'ils possédent eux-mêmes par leurs mérites.

18. Pour être heureux dans ce Monde & dans l'autre, il faut savoir se passer de tout ce qui n'est pas Dieu.

19. Rien ne peut fixer notre cœur; il ne trouve son repos qu'en Dieu.

20. Il y a des cœurs si bien nés, & si heureux, qu'ils n'ont jamais rien aimé que Dieu; il y en a d'autres qui n'y viennent qu'après s'être dégoûtés de tout. Les premiers sont dignes d'envie, les seconds sont moins heureux; mais il vaut mieux l'aimer tard que jamais.

21. Dieu seul est notre mérite, & il doit être aussi notre seule récompense.

22. Les hommes ne sont ni sots ni méchans pour être nés dans tel ou tel Païs, ni pour être d'une telle ou telle profession; ils ne sont sots & méchans que parce qu'ils sont hommes.

23 Le faux Point-d'honneur a produit les Duels : si l'on connoissoit le véritable honneur, on ne se battroit jamais de sang froid.

24. Rien ne peut nous offenser que nous-mêmes, nous sommes en sûreté de tout ce qui nous vient du dehors.

25. Le talent de la raillerie, est un talent d'autant plus dangereux, qu'il plait à ceux qui l'ont: c'est plutôt un défaut qu'un talent; il nous attire mille ennemis, & on ne s'en corrige que par une espéce de miracle.

26. Les satires ne doivent offenser personne, si elles disent la vérité, & encore moins si elles ne la disent pas.

27. Quand on fait quelque sottise, on ne doit pas s'étonner si les hommes ne se font pas difficulté de dire ce qu'on n'a pas eu difficulté de faire.

28. On doit vivre avec les hommes comme avec les malades, dont on souffre tout sans se croire deshonoré de tout ce qu'ils nous disent, ni de tout ce qu'ils nous font; on doit les aimer & en avoir pitié.

29. La véritable générosité & le vrai courage consistent à

souffrir & à dissimuler les injures, & non pas à les venger.

30. Personne ne se croit deshonoré pour avoir reçu un coup de pied d'un cheval, ou d'un âne; il faudroit avoir le même mépris pour ceux qui nous insultent, de quelque maniére que ce soit.

31. Il faut être persuadé qu'il vaut mieux souffrir les insultes & les injustices, que d'en faire.

32. Quand on a eu le malheur d'insulter quelqu'un, il faut être promt à donner satisfaction & en demander pardon: rien n'est plus grand que de rendre justice aux autres de soi-même.

33. J'admire toute l'Antiquité Héroïque qui ne savoit pas l'usage des Duels; même les *Turcs*, les *Persans* & toutes les autres Nations, qui sont si braves, ne savent pas encore ce que c'est. Cependant parmi nous autres *Chrétiens*, qui avons le précepte si précis d'abandonner la vengeance à Dieu, les Duels se sont rendus si familiers & se sont établis malgré toutes les Loix Divines & Humaines: je ne sai à quoi attribuer cette phrénésie.

34. Toute créature a droit de venger sur nous les offenses que nous faisons à Dieu tous les jours. Personne ne souffre sans l'avoir bien mérité; & Dieu est si bon, qu'il ne nous fait jamais souffrir tout ce que nous méritons.

35. Savoir que rien n'arrive dans ce Monde, ni dans les grands, ni dans les petits evénemens, sans qu'il soit expressément ordonné par une Providence, qui est si juste, si sage & si bonne, doit nous consoler de tout ce qui arrive.

36. Le mérite qui est si exposé à l'envie & à la calomnie, seroit fort à plaindre, si l'honneur & la gloire dépendoient de la plume & de la langue des hommes, qui sont presque toujours ignorans, injustes & menteurs.

37. C'est une espéce d'injustice d'espérer des hommes des services desintéressés; & comme il est rare d'en trouver, on ne doit jamais l'exiger.

38. Les Maîtres doivent plus penser à la fortune de leurs serviteurs qu'eux-mêmes: mais le contraire arrive presque toujours; les Maîtres n'y pensent guéres, & les serviteurs s'en inquiétent trop.

39. Un serviteur doit servir son Maître à sa mode, c'est l'unique moyen de lui plaire; mais il ne faut pas plaire à son

Maître

Maître aux dépens de ſon Maître même: Il faut leur faire connoître leurs erreurs avec reſpect, & leur donner le loiſir de ſe repentir des choſes mal ordonnées: C'eſt rendre un grand ſervice à un Maître que de l'empêcher de faire des ſottiſes.

40. Un ſerviteur ne peut avoir de ſecret pour ſon Maître, qu'il lui importe de ſavoir, ſans le trahir.

41. C'eſt un grand malheur à un homme d'être obligé de ſervir un autre; ce malheur eſt plus grand qu'on ne le penſe, ſur-tout quand on a celui de ſervir un malhonnête homme.

42. Ce Perſan dans *Herodote* avoit raiſon de demander pour toute récompenſe aux Mages de la *Perſe*, le privilége de ne commander, ni d'obéir à perſonne; ſi cela étoit faiſable, on ſeroit trop heureux dans un tel Etat.

43. On ne doit jamais rien exiger de ſes plus intimes amis, au préjudice de leurs autres devoirs.

44. On peut avoir des ſecrets pour ſon ami, ſans l'offenſer, dans les choſes qui ne le touchent pas, & qui intéreſſent d'autres perſonnes, qui nous les ont confiés à cette condition, que le ſilence ne préjudicie pas à nos amis. Il ne faut pas auſſi leur confier jamais des ſecrets dont la connoiſſance leur pourroit nuire, s'ils venoient à être ſus.

45. On ne doit jamais rien taire à ſon ami des choſes qu'il a intérêt de ſavoir.

46. On ne doit jamais attendre qu'il nous prie de le ſervir: On doit toujours le prévenir quand on peut.

47. Ni l'amitié, ni l'amour ne doit pas nous aveugler juſqu'à ne pas connoître les défauts de nos amis: On ne doit pas aimer moins leurs perſonnes, avec tous leurs défauts: Il faut les diſſimuler, les ſouffrir, pourvu qu'ils ſoient ſupportables, & non pas eſſentiels; car il y en a qui ſont incompatibles avec l'eſtime, l'amitié & l'amour.

48. On ne doit jamais tromper un ennemi qui ſe fie à nous, & beaucoup moins un ami. Ce ſeroit un ſacrilége.

49. Je ne ſai s'il eſt permis de trahir un ami pour le ſervir? La queſtion eſt délicate, & ſi l'on n'eſt criminel, on eſt du moins malheureux quand on y eſt forcé.

50. Aucun intérêt ne doit prévaloir à l'amitié; on doit tout

tout ſacrifier à ſon ami, excepté ſon honneur & ſa conſcience.

51. Un ami ne doit rien exiger d'injuſte, mais quand il l'exigeroit, on doit le refuſer tout net, ſans renoncer à l'amitié; & l'ami qui reçoit ce refus, en doit plus eſtimer ſon ami.

52. La plupart des gens croyent que la grande habileté conſiſte à être fourbe, menteur, méchant & traître; mais le contraire eſt ſi vrai, que la grande habileté conſiſte uniquement à ne *dire* & à ne *faire* jamais rien d'indigne d'un homme d'honneur.

53. La foi & la parole des Princes doit être inviolable: C'eſt être ennemi de ſa gloire & de ſon propre & véritable intérêt, que de ſe perſuader de pouvoir la violer: Les Princes qui s'en diſpenſent, ne connoiſſent pas tout le tort qu'ils ſe font à eux-mêmes.

54. Plus un Prince eſt grand, plus il doit être religieux obſervateur de ſa parole; mais on ne doit rien promettre qui ne ſoit juſte.

55. L'impoſſibilité d'exécuter une promeſſe, où ſon injuſtice peut diſpenſer de l'accomplir, c'eſt en ces occaſions que l'on s'en peut diſpenſer ſans être digne de blâme.

56. Hors de-là, nul intérêt, ni nul avantage ne doit jamais diſpenſer ni un Prince, ni un honnête-homme d'accomplir ſa parole; & il n'y en a point qui puiſſe le récompenſer de l'avoir enfreinte.

57. On n'eſt pas obligé d'obſerver la parole à ceux qui nous ont trahi, ou qui ont manqué à la leur.

58. *Tibère* avoit raiſon de dire, que tout homme qui a paſſé les trente ans, doit être ſon propre médecin.

59. C'eſt une grande foibleſſe que de ménager trop ſa ſanté; il en faut jouir & la mettre à toute épreuve, ſur-tout quand il eſt queſtion de faire ſon devoir.

60. La difficulté de la Confeſſion ne conſiſte pas, à mon gré, à dire le mal qu'on a fait, car on ne doit pas avoir honte de le dire, puiſqu'on n'a pas eu honte de le faire; mais ce qu'il y a de plus difficile, eſt de nous repentir tout de bon de nos paſſions & de nos plaiſirs, & d'y renoncer ſincérement & pour jamais. Cependant Dieu mérite ſi fort ce grand ſacrifice de nous.

61. Il faut rendre un compte exact aux Confeſſeurs de

toutes

toutes nos penſées, paroles & actions criminelles; le reſte n'eſt pas de leur reſſort.

62. Quand un homme ſe ſoumet ponctuellement à la pénitence qu'un Confeſſeur lui impoſe, il s'acquitte de toute l'obéiſſance qu'il lui doit: je ne crois pas que la juriſdiction d'un Confeſſeur aille au-delà.

63. Les Princes ſur-tout doivent être fort ſur leurs gardes; on ſe ſert de leurs Confeſſeurs pour leur inſinuer bien des choſes qui ne viennent pas toujours de la part de Dieu. Il faut ſouffrir qu'ils nous parlent avec liberté, mais il ne faut pas avoir une obéiſſance aveugle pour tout ce qu'ils nous diſent; & il faut être très-perſuadé que ce n'eſt pas toujours Dieu qui les fait parler, quelque ſaints, quelque réformés ou détachés qu'ils nous paroiſſent. Enfin le nom de Directeur doit être inſupportable à tout homme d'eſprit.

64. La raiſon & la vérité doivent toujours perſuader de quelque part qu'elles viennent; ce ſont les ſeuls Oracles par leſquels Dieu nous parle; tout homme qui ne s'y rend pas, eſt malheureux & ſot.

65. Il n'y a preſque point de Loix, ni de Régle dont on ne puiſſe ſe diſpenſer ſans être criminel dans certaines occaſions. Cette opinion eſt d'*Ariſtippe*, & j'y ſouſcris.

66. Les ſcrupules ſont des foibleſſes de l'ame, dont il faut ſe guérir.

67. Il faut tâcher, tant qu'on peut, de n'être jamais la duppe de perſonne; mais ſur-tout il ne faut pas l'être des Bigots.

68. Il faut ſavoir toutes les malices des hommes, ſans être malicieux ſoi-même.

69. C'eſt une grande erreur que de juger des ſentimens des autres par les ſiens, ſur-tout quand on les a nobles, généreux & grands.

70. On ne doit jamais rien approuver ni rejetter ſans en avoir fait l'expérience.

71. On ne doit pas croire facilement tout ce qui tient du merveilleux, mais on ne doit pas auſſi tout rejetter. Car il y en a ſans-doute, quoiqu'il ſoit rare; & c'eſt une témérité que de vouloir limiter la puiſſance de la Nature par notre ignorance.

72. La Nature, les Etoiles, ni les Démons, n'agiſſent que par les ordres de Dieu, & ne ſont que les exécuteurs de ſa volonté.

73. De quelque part que nous viennent les biens & les maux, ils découlent tous de la puiſſante main de Dieu, qui en eſt l'unique maître & diſpenſateur, & qui nous les envoye tantôt par des canaux d'or, tantôt par des canaux de plomb, quelquefois même par des canaux empoiſonnés: il faut le bénir, le louer, & le remercier de tout.

74. Le ſecret de ſe rendre agréables les choſes les plus fâcheuſes du monde, eſt d'enviſager en elles Dieu & ſa ſeule volonté. Il faut compter tout le reſte pour rien.

75. Il faut remercier Dieu également & du bien & du mal; du bien, comme en étant très-indignes; du mal, pour en avoir toujours moins que nous n'en méritons.

76. Quand Dieu nous ôte tout, il faut faire ce que fit cet amant d'*Alcibiade*, qui le remercia comme d'une faveur très-grande, non ſeulement du peu qu'il lui laiſſa, mais auſſi de tout ce qu'il lui emporta.

77. Communément on eſtime l'expérience, & les veillards s'en glorifient; cependant j'en fais peu de cas, & je n'eſtime que le jugement & l'eſprit.

78. Les affaires & les conjonctures ſont comme les viſages des hommes; aucun ne ſe reſſemble jamais en tout; & l'expérience ne ſert qu'à faire des fautes, ſi l'on manque d'eſprit & de jugement.

79. Tout le tems qui ſe paſſe entre l'enfance & la décrépitude eſt jeuneſſe quand on ſe porte bien.

80. Il n'y a point d'autre jeuneſſe que la parfaite ſanté, & la vigueur de l'ame & du corps. Tout homme qui les a eſt jeune, quand il auroit cent ans; & celui à qui ces qualités manquent eſt vieux, quand il n'auroit que dix-huit ans.

81. Il n'y a que le fard de la fortune & de la ſanté qui embelliſſe tous ceux qui les poſſédent.

82. La jeuneſſe eſt encore un autre fard qui embellit, mais elle ne ſuffit pas ſans les deux autres.

83. Si nous n'étions pas ignorans, nous ne ſerions jamais ni vieux, ni malades. Tous ces maux ont leurs remédes, mais nous les ignorons.

84. De tous les défauts des hommes, il y en a trois qui me ſont les plus inſupportables; le blaſphême, le menſonge & l'ivrognerie: tout homme qui en eſt coupable, ne ſauroit être homme d'honneur.

85. Il

85. Il y a des gens à qui les ſecrets péſent autant qu'un fardeau.

86. Il faut être perſuadé que les gens foibles & vains ne ſauroient être que rarement ſecrets.

87. Les Jeux publics de cartes, de dez, devroient être permis comme un trafic: il faudroit cependant en bannir les tromperies & les blaſphêmes, les punir ſévérement, & en bien régler les heures.

88. Si l'on ne gagne pas au jeu, on perd ſon argent; mais de plus on y perd ſon tems, qui eſt une perte irréparable.

89. C'eſt une grande folie que de s'expoſer à perdre dans une heure, ce qui ſuffiroit à un homme pour vivre trois ou quatre ans.

90. Les Grands & les Riches ne devroient preſque jouer que pour enrichir ceux qui en ont beſoin, & le jeu ne devroit leur ſervir qu'à être libéraux, ou qu'à déguiſer leurs aumônes.

91. J'admire les *Turcs* qui jouent toujours ſans autre intérêt que celui de gagner la partie qu'ils jouent: cela me ſemble grand & beau.

92. Il eſt vrai que le plus grand mal du jeu eſt la perte du tems; mais la plupart des hommes ſont faits de maniére, qu'il eſt impoſſible qu'ils ne le perdent quand même ils ne joueroient jamais; & le jeu, quand on en bannit les blaſphêmes & les tromperies, eſt la plus innocente voye de toutes celles qui font perdre le tems.

93. Il en eſt de-même des Comédies & des Spectacles: les hommes ont beſoin de relâche, & ne peuvent non plus s'en paſſer que de nourriture, ni de repos. Les Comédies pourroient même inſtruire; elles devroient rendre le vice abominable, ridicule & malheureux, la vertu heureuſe & triomphante, quelque combattue, quelque opprimée qu'elle ſoit. Ces ſortes d'inſtructions s'inſinuent agréablement dans l'eſprit, & cette ſemence produit ſon effet tôt ou tard, quoiqu'il n'y paroiſſe pas.

94. Si les Comédies portent à l'amour, cela même n'eſt pas inutile; il ne faut que rendre le cœur humain ſenſible & tendre; le reſte Dieu le fait quand il veut; & tel homme eſt ſorti plus amoureux de Dieu d'une Comédie, que

d'un Sermon. C'eſt ce que les Bigots n'entendent pas, ou ne veulent pas entendre ; car ils veulent qu'on leur donne à eux ſeuls & tout ſon argent & toute ſon attention.

95. Rien ne dégoûte plus des plaiſirs, que les plaiſirs mêmes ; & ce n'eſt pas en vain que Dieu a mêlé les épines aux roſes ; c'eſt afin qu'elles ſe faſſent ſentir.

96. La lecture des beaux Romans n'eſt pas ſi inutile qu'on le croit ; ils font le monde tel qu'il devroit être, & ils ne nous le repréſentent pas tel qu'il eſt ; ils inſpirent des ſentimens généreux & dégoûtent de tout ce qui eſt contraire à l'honneur, & rendent polis.

97. Les Carouſels, les Danſes & autres Fêtes à cheval & à pied ont le même avantage ; ils tiennent la Jeuneſſe en haleine, l'obligent d'employer vertueuſement le tems, contribuent à la ſanté & à la vigueur, donnent une émulation vertueuſe entre eux, & les rendent capables de tout.

98. Les hommes quittent trop tôt ces ſortes d'exercices ; on devroit les continuer tant que la ſanté & la vigueur dure.

99. On vieillit plus par la faineantiſe que par l'âge.

100. Il faut ſavoir tourner tout à la félicité des hommes ; les néceſſités du corps comme les habits, le manger, le dormir, les plaiſirs, les occupations, les devoirs de la vie, tout y doit contribuer ; & on le pourroit faire, ſi on régloit bien le rang de toutes ces choſes.

## CENTURIE IV.

1. Ce qu'on appelle luxe eſt néceſſaire à la République, & pourvu qu'on ne dérobe pas, qu'on ne faſſe pas de dettes qu'on ne puiſſe payer, on peut y fournir ſans ſcrupule, même avec mérite ; puiſque c'eſt une eſpéce d'aumône ſecrete qui peut être fort agréable à Dieu, quoiqu'elle ne ſoit pas agréable aux Bigots, qui regardent les gens à petit colet, comme les ſeuls arbitres ſouverains des bourſes.

2. La propreté, la négligence, la mode, ſur-tout la commodité & l'honnêteté, doivent s'obſerver dans les habits.

3. Il y a des gens aſſez ſots pour ſe rendre eſclaves & martyrs

tyrs de leurs habits & des modes; & on eſt bien malheureux quand on n'eſt occupé tout le tems de ſa vie qu'entre un miroir & un peigne.

4. Il ne faut pas qu'un honnête-homme employe un tems conſidérable ni à ſon manger, ni à ſon ajuſtement; un quart-d'heure ſuffit pour cela en vingt-quatre heures; pour le repos, trois ou quatre heures peuvent ſuffire à un homme occupé, quelquefois plus, quelquefois moins, ſelon la complexion & les affaires.

5. Dans les Fêtes & les Aſſemblées publiques il faut être quelquefois magnifique, mais toujours propre & d'un air galant.

6. On doit porter les points & le beau linge, le ſatin, les moires, le velours, les riches brocarts & le pourpre même avec le mépris qu'on auroit pour un ſac de groſſe toile; quelquefois ces ſuperbes habits incommodent plus, & couvrent ſouvent un cœur fort humble & pénitent; au-lieu que les haires & les ſacs cachent ſouvent bien de l'orgueil & de la préſomption.

7. L'extérieur des hommes nous impoſe ſouvent, il ne faut pas s'y fier; Dieu ſeul ne ſe trompe jamais.

8. On ne ſauroit réuſſir en rien ſans la juſtice & la force; il faut l'une & l'autre pour pouſſer tous les grands deſſeins; mais les conjonctures font auſſi réuſſir ſouvent, où la juſtice & la force échouent.

9. La ſeule force réſiſte à la force, & la fortune en décide. La force ne conſiſte pas dans le nombre, la victoire ſe donne aux plus braves, ou aux plus heureux.

10. Le deſtin, la fortune, le hazard, la victoire, ne ſont que les exécuteurs de la volonté de Dieu, ou plutôt ſa volonté même, qui régle & décide toutes choſes: rien ne peut & ne doit lui réſiſter.

11. Je tiens que les Sages de l'Antiquité n'adoroient qu'un Dieu ſous toutes ces figures & ſous tous ces noms différens. *Macrobe* prouve avec beaucoup de ſavoir, qu'on n'adoroit que le Soleil. Il auroit mieux fait s'il eût dit, que ſous la figure du Soleil même on adoroit le vrai Dieu, Auteur & Créateur de toutes choſes.

12. L'Education de la Jeuneſſe devroit être un des principaux ſoins du Prince; de-là dépend le bonheur, la

félicité, & la gloire d'un Etat.

13. Rien n'eſt plus pernicieux que l'oiſiveté; il vaut preſque mieux faire du mal que de ne rien faire dans ce Monde.

14. Il ne faut pas croire que les Religieux & Religieuſes ſoient des gens inutiles dans le Monde; ils ont embraſſé la plus noble de toutes les profeſſions. Leur oiſiveté, qui ne s'occupe que de Dieu, eſt digne d'envie: on doit faire grande eſtime de leur vocation.

15. S'il y en a de méchans parmi eux, il ne faut pas s'en étonner; il y en a trop pour être tous bons. Il faut eſtimer & honorer ceux qui ſont bons, & avoir pitié des autres.

16. On devroit permettre à tous ceux qui le deſirent, de ſortir de Religion, ſans bleſſer ni leur honneur ni leur conſcience. Ce ſeroit l'unique moyen de ſanctifier les Religions & les Hommes. Telle perſonne ſeroit ſainte ſi elle étoit dans le Siécle, qui ne ſauroit le devenir dans la Religion.

17. De quelque maniére qu'on ſe déguiſe & qu'on ſe change, l'homme porte par-tout ſes foibleſſes & ſes deſirs; on ne s'en dépouille pas pour changer de figure ni d'habit; on eſt toujours le même, & ſouvent en croyant devenir meilleur on devient pire.

18. On devroit tenir pour ſuſpectes toutes les nouveautés & ſingularités, & les bien examiner avant que de les autoriſer.

19. Les rigueurs & les réformes de la primitive Egliſe ne ſont plus de ſaiſon. Ceux qui ſont entêtés de les rétablir ne réuſſiront jamais, & feroient plus de mal que de bien s'ils y réuſſiſſoient.

20. Un Prince doit tâcher d'enrichir tous ſes Sujets autant qu'il eſt poſſible; mais il ne doit jamais enrichir perſonne aſſez, ni la rendre ſi puiſſante, qu'elle puiſſe former une rebellion, ou une guerre inteſtine.

21. Les rebellions s'éteignent mieux en pardonnant qu'en châtiant.

22. Les gens qui n'ont rien à perdre ſont dangereux dans un Etat, s'ils ont du cœur: il faut ou les employer ou les perdre: le plus généreux, & le plus ſûr, eſt de les employer pour les rendre contens.

23. On doit ſoutenir les Serviteurs, les Miniſtres, quand ils agiſſent ſelon les ordres qu'on leur a donnés; mais quand ils font

ſont des ſottiſes de leur chef, c'eſt une foibleſſe au Prince de les ſoutenir; & l'on doit agir avec eux d'une maniere à leur faire connoître qu'ils ne ſauroient faire des ſottiſes impunément.

24. Les préſens des Princes doivent enrichir, ou du moins accommoder les gens qui les reçoivent: il eſt presque honteux d'en faire d'autres.

25. L'Or, l'Argent, les Pierreries, & autres choſes précieuſes doivent entrer dans les préſens des Princes ſelon les qualités des perſonnes à qui on en fait.

26. Il faut juger par ſoi-même des ſervices & des mérites des hommes; leurs propres actions doivent ſeules leur nuire, ou les ſervir auprès des Princes; & l'on doit tenir pour ſuſpect & le bien & le mal que les Miniſtres diſent les uns des autres.

27. Les Nains, les Bouffons & autres ſortes de gens ſemblables, ſont des oiſeaux de mauvais augure pour les gens d'honneur, quand ils ont accès auprès des Princes.

28. Ces ſortes de gens diſent quelquefois des vérités que d'autres n'oſent dire; mais on les fait auſſi parler comme on veut; & ce ſont toujours des canailles.

29. Le tems de tous les hommes eſt précieux, mais celui des Princes l'eſt ſi fort, que tous les momens qu'ils perdent, coûtent trop cher & à eux-mêmes & au Public.

30. Il y a des choſes qu'il ne faut ni faire ni dire; il y en a qu'il faut faire & ne dire pas; il y en a qu'il faut dire & ne pas faire; il y en a qu'il faut & dire & faire ſans balancer.

31. Il ſeroit à ſouhaitter que les Princes s'abſtinſſent entiérement de l'amour, mais je le crois presque impoſſible, & je ſuis perſuadée que ce défaut eſt le moindre de tous ceux où tombent les Princes, pourvu qu'ils ne touchent pas aux femmes d'autrui, & qu'ils ne forcent perſonne à leur complaire.

32. Il faut pourtant qu'ils ſe poſſédent aſſez pour que le plaiſir de l'amour ne leur faſſe pas perdre le tems, ni les occaſions de vaquer à leur devoir, comme il faut.

33. Quelque amoureux que ſoit un Prince, il ne doit jamais ſouffrir qu'une Maîtreſſe ait connoiſſance ou part aux affaires; il ne faut pas qu'elle ſoit la diſpenſatrice des charges, des emplois, ou des graces du Prince. Enfin

fin il faut qu'elle régne dans le cœur du Prince, mais non pas dans ſon Etat.

34. Une Maîtreſſe doit encore régner dans les Bals, dans les Aſſemblées, dans toutes les Fêtes de magnificence & de galanterie, où ſon régne doit être borné.

35. Un Prince qui eſt marié, doit en uſer de-même avec ſa Femme, & le nom de Reine ne lui doit donner rien de plus. Elle doit régner dans le cœur du Roi, partager ſon lit, mais non pas ſon Trône. Elle doit lui tenir lieu d'une Maîtreſſe. Il n'en doit pas avoir d'autres ſous peine de ſe rendre indigne de ſa fortune & de ſon rang.

36. La Loi Salique qui exclut ler Femmes du Trône, eſt très-juſte: les Femmes ne devroient jamais régner, & s'il y en a, ce dont je doute, qui ont fait des merveilles ſur le Trône, on ne doit pas compter là-deſſus: ce ſont des exemples ſi rares, qu'ils ne doivent pas tirer à conſéquenee.

37. Le Sexe eſt d'un grand embarras, & un très-grand obſtacle à la vertu & au mérite; ce défaut de la nature eſt le plus grand qu'on puiſſe avoir; il eſt preſque incorrigible, & peu de perſonnes ſe ſont tirées avec honneur de cet embarras.

38. Les vertus des Femmes ſont ſi incompatibles avec les vertus & les talens requis pour le Trône, qu'il faut qu'elles ne renoncent pas moins à toutes leurs vertus & bonnes qualités, qu'à leurs foibleſſes & à leurs défauts, ſi elles veulent ſe rendre dignes de régner: cela les expoſe à mille inconvéniens; mais ſi elles n'y renoncent pas, elles rendent ridicules & leurs perſonnes & leur gouvernement.

39. Un Prince qui laiſſe un Pupille, a grand tort de donner la tutéle du Roi & du Royaume à ſa Femme; la Mére d'un Roi ne devroit avoir d'autre emploi que celui de vaquer à la conſervation de la ſanté & de la vie du Roi ſon Fils, & l'on devroit borner toute ſon autorité à cette ſeule occupation. Du reſte elle ne doit avoir aucune connoiſſance des affaires, ni aucun pouvoir. Il faudroit former un Conſeil qui fît tout à la pluralité des voix: ce Conſeil devroit avoir ſoin de l'éducation du Prince, & la premiére choſe qu'il faudroit faire, ſeroit de le ſéparer de ſa Mére pour lui inſpirer des ſentimens dignes de ſon rang, & lui apprendre ſon devoir, ce dont les Méres ſont incapables.

blés: un grand Roi en uſa ainſi, & l'on s'en trouva bien. (*)

40. On donne à la plupart des Princes une ſi mauvaiſe éducation, qu'il eſt preſque impoſſible qu'ils ſoient honnêtes-gens; & ſi, malgre tous les ſoins qu'on prend pour rendre les Princes ſots, ils réuſſiſſent à devenir grands Princes, ils méritent l'admiration des hommes, comme des miracles de la Nature & de la Grace.

41. Dieu fait quelquefois ces miracles, mais rarement: heureux le Peuple à qui Dieu fait préſent d'un Prince tel qu'il doit être!

42. Toute Femme qui veut ſe divertir, a beſoin d'un mari; elle ne ſauroit s'en paſſer.

43. Les Femmes ne ſe marient que pour ſe mettre en liberté, & elles aiment mieux avoir un vieux mari que de n'en avoir pas.

44. Il faut plus de cœur pour s'expoſer aux malheurs du Mariage, qu'à ceux de la Guerre, & j'admire le courage de tous ceux qui ſe marient; mais on fait ce terrible contract comme toutes les autres choſes de la vie, dont on ne conſidére preſque pas l'importance, ni à quoi l'on s'engage.

45. *Socrate* diſoit, ſi tu te maries, ou que tu ne te maries pas, tu t'en repentiras. Moi je crois que tout homme qui ſe marie s'en repentira infailliblement; mais je ne vois pas pourquoi on ſe repentiroit de ne s'être pas marié; j'en puis juger par expérience.

46. La réputation, la crainte de devenir enceintes, celle des maux vénériens qui ſont ſi horribles, ſi communs même parmi les hommes de la plus grande qualité, retiennent plus de femmes dans l'honnêteté, que la crainte & l'amour de Dieu, qui devroit l'emporter ſur toute autre crainte.

47. J'eſtime fort tous ceux qui ſont chaſtes par vertu; mais ceux qui ne le ſont que par la froideur de leur tempérament, ne ſont jamais bons à rien.

48. On doit uniquement faire le bien & s'abſtenir du mal

(*) La Reine *Chriſtine* parle ici du Roi ſon Pére, & de la maniére qu'il voulut qu'elle fût élevée.

à se corriger de ses fautes, & à demander des graces & des forces à Dieu, sans lequel on ne sauroit faire rien de bien.

71. Il faut savoir qu'il y a de fausses vertus dans le Monde: il y a une fausse piété, une fausse générosité, une fausse bravoure, une fausse modestie, une fausse éloquence, une fausse libéralité &c. Il faut avoir de l'aversion pour tout ce qui est faux, le fuir; & il faut n'aimer que la vérité, & la vraye vertu.

72. Il faut savoir se servir des Gens de Lettres comme de Bibliothéques vivantes, les estimer, être libéral envers eux, les employer, les consulter sur ce qu'ils savent; mais il faut être persuadé que hors de-là ce sont pour l'ordinaire de fort pauvres sujets pour le Monde & pour les Affaires.

73. Il n'y a point de régle si générale qui ne souffre une exception: Il faut que le jugement régle tout dans les cas particuliers.

74. La modestie est une des plus belles vertus: Elle n'empêche les hommes ni de sentir, ni de connoître leurs bonnes qualités; mais elle rapporte tout à Dieu, & jouit de tous ses dons avec respect & reconnoissance.

75. Tous les hommes se doivent de la justice les uns aux autres; on la doit sur-tout au mérite & à la vérité: mais les Princes la doivent de plus aux pauvres & aux riches, aux bons & aux méchans.

76. La sévérité est louable, & la clémence l'est aussi: l'une doit tempérer l'autre, & elles doivent contribuer réciproquement à former une parfaite justice, qui ne laisse jamais le crime impuni; mais il ne faut pas aussi qu'on rende criminels ceux qui ne le sont pas; & un Prince est obligé de protéger & la vie & l'honneur de ses sujets contre l'envie & la calomnie; il ne doit pas souffrir que l'innocence ni la vérité soient jamais opprimées. Quand cela arrive malgré toute son application, c'est un malheur; mais ce n'est pas un crime au Prince, pourvu qu'il ait fait son devoir, & employé tout pour l'empêcher.

77. La Loi de *Théodose* étoit aussi juste que sage: il ordonna de n'exécuter jamais à mort personne que trente jours après la sentence; ces précautions sont nécessaires pour mettre la conscience du Prince en repos: on peut tou-

toujours faire mourir les gens, mais on ne sauroit leur rendre la vie.

78. Les Charges de Judicature ne devroient jamais être vénales: hors de-là il faut qu'il y en ait de vénales dans un Etat.

79. Il faut que toutes choses ayent leur prix; le mérite, l'industrie, la naissance & l'argent des hommes doivent trouver leur emploi dans un Etat; mais il faut que chaque chose soit estimée ce qu'elle vaut.

80. Les riches doivent du secours aux pauvres, & les pauvres doivent des services aux riches. Tout doit contribuer à la grandeur, à la félicité, & à la gloire de l'Etat & du Prince, qui doit la justice & la sûreté à tout le monde.

81. Un Prince doit savoir dissimuler, non pas par crainte, mais par prudence. Il faut tâcher de savoir tout, mais il ne faut pas toujours témoigner qu'on le sache.

82. Ceux qui prétendent à la Monarchie universelle, ne considérent pas l'impossibilité de leur dessein. C'est une folie plus grande qu'on ne pense d'y prétendre; & s'ils n'étoient aveuglés par leur ambition, ils ne se flatteroient jamais d'une telle chimére. Il faut tant, & de si grandes qualités pour y parvenir, qu'il est presque impossible de les trouver dans un seul homme. La Maison *Ottomanne* qui y a travaillé depuis quatre siécles, n'en a pu venir encore à bout, après avoir produit tant de grands Princes, qui tous y ont apporté leurs soins & leur travaux; mais dans notre siécle le monde est disposé de maniére que la chose est entiérement impossible.

83. Si *César*, *Alexandre* & *Cyrus* réussirent autrefois à se rendre Maîtres d'une partie du Monde, c'est parce qu'ils avoient toutes les qualités nécessaires pour cela, & que le Monde étoit alors très-différent de notre Siécle. Je suis persuadé qu'à-présent avec toutes les grandes qualités & la bonne fortune on n'y réussiroit pas.

84. Quand on considére que ces grands hommes ont vécu, & sont morts sans que leurs grands noms soient connus de la centiéme partie du Monde, & qu'ils ont été inconnus à tout le reste, qu'on a ignoré qu'ils étoient nés, que même cette partie du Monde qui les a connus, les a

ſage. Ils étoient auſſi grands qu'*Alexandre*, mais ils ſe poſſédoient mieux. *Tamerlan* & *Almanſor* étoient auſſi grands que tous ces gens-là, mais *Almanſor* employoit trop de tems à des bagatelles, qui ſont indignes d'un Prince. On lit, avec plaiſir & grand profit, les belles vies de ces grands hommes.

91. Le traitement que *Tamerlan* fit à *Bajazet*, n'étoit pas digne de ſes autres grandes actions; & j'y trouve quelque choſe de ſi barbare, que je ne voudrois pas de toute ſa fortune au prix d'une telle action.

92. Parmi les Chrétiens, *Conſtantin le Grand* eſt un Prince d'un grand mérite, & *Théodoſe le Grand* a bien mérité ſon ſurnom, auſſi-bien que *Charle-Magne*. La lecture de pareilles vies éléve l'ame, & lui inſpire des ſentimens nobles & grands: elles devroient être familiéres aux Princes, & à tous les honnêtes-gens.

93. Je ne ſaurois pardonner à l'Empereur *Auguſte* d'avoir ſacrifié *Cicéron* comme il fit à ſa grandeur, avec les autres illuſtres victimes qu'on immola alors au Triumvirat, & qui font voir les funeſtes effets que produit l'ambition.

94. L'action de *Sextus Pompée* étoit tout-à-fait héroïque; elle vaut mieux que la bonne fortune de ſon Pére, & par cette ſeule action il a mieux mérité que lui le ſurnom de *Grand*.

95. Je ſuis perſuadée que l'hiſtoire de *Tomiris* eſt une fable, & je crois que *Cyrus* eſt mort dans ſon lit, comblé d'années & de gloire, de la maniére que *Xénophon* raconte ſa mort; & quand même ce Roman de *Tomiris* ſeroit vrai, je ne vois pas pourquoi une action ſi barbare auroit acquis tant de réputation à une femme, de qui l'on ne ſait rien que cette déteſtable action de vengeance, qui devroit rendre ſa mémoire abominable & odieuſe à toute la poſtérité: on doit reſpecter le mérite dans ſes ennemis mêmes, vifs ou morts.

96. Le métier de Conquérant ſeroit le plus beau de tous les métiers, s'il ne coûtoit pas trop cher à tant de malheureux.

97. La généroſité, la libéralité, & la magnificence charment tout le monde; tout homme qui les poſſéde ne peut preſque pas manquer de faire fortune tôt ou tard; car tout le monde conſidére ces gens comme des biens publics, à la fortune deſquels chacun eſt intéreſſé.

98. L'E-

98. L'Economie eſt néceſſaire, il en faut avoir, mais il faut qu'elle ſoit noble, & non ſordide.

99. Il y a des dépenſes qui ſemblent être des profuſions, & qui ne ſont en effet qu'une véritable Economie; il y en a d'autres, qui ſont des uſures fines; il ne faut jamais les plaindre; il y faut fournir gayement, & c'eſt l'Economie des Princes.

100. Les vieux ſerviteurs deviennent preſque Maîtres, ſi on n'y prend garde.

## CENTURIE V.

1. Les Serviteurs ſont comme les balais, ils ſervent bien tant qu'ils ſont nouveaux; mais il ne faut pourtant pas les traiter comme les balais, au contraire il faut les bien récompenſer, & ne les changer que quand ils nous y forcent par leur infidélité & leurs mauvais comportemens.

2. Le changement eſt un reméde à bien des maux de la vie.

3. Le plus grand tourment de l'Enfer après la privation de Dieu eſt le deſeſpoir d'en ſortir.

4. Le plus grand plaiſir que l'argent donne eſt celui, de le dépenſer.

5. L'argent des Avares fait rire les héritiers.

6. La conſcience nous empêche d'être nos premiers flatteurs; quelque ſoin qu'on prenne de ne la point écouter, elle nous parle pourtant aſſez haut pour ſe faire entendre malgré nous: on eſt toujours tel qu'on paroît à ſoi-même, mais on n'eſt pas toujours ce qu'on veut paroître aux autres.

7. Aimer ſes enfans, neveux & autres parens d'un amour injuſte & deſordonné, eſt la plus grande de toutes les foibleſſes; cependant on voit même les grands hommes ſi ſujets à ce défaut, qu'on a raiſon de s'en étonner. L'idée d'une fauſſe immortalité, qui les préoccupe pour leurs noms & leur maiſon, produit cet étrange effet, qu'ils aiment quelquefois de malhonnêtes gens, uniquement parce qu'ils s'appellent comme eux; leurs défauts paroiſſent des vertus; ils admirent toutes les ſottiſes qu'ils diſent & qu'ils font. Ce qu'il y a presque d'inſupportable, eſt qu'ils aiment ſouvent en eux leurs plus

grands ennemis ſans les connoître, & ſans que l'obéiſſance à Dieu y entre pour rien.

8. Mais le plus étrange effet que produit cet amour, eſt de voir qu'il étouffe la jalouſie du commandement ſi naturelle à tous les hommes. On voit les Rois jaloux, avec raiſon, de leurs Fréres, de leurs Fils, de leurs Neveux & de leurs Succeſſeurs. Cependant tant de *Papes* ont ſouffert que leurs Neveux les ayent dépouillé de toute leur autorité, ſans que les mêmes *Papes* ſe ſoient jamais ni plaints ni vengés d'eux. Cela ſemble incompréhenſible; on ne peut guére l'attribuer qu'à leur âge avancé.

9. On fait les *Papes* à un âge ſi avancé & ſi caduc, qu'ils ne ſont plus bons à rien. Cependant ce terrible Poſte ne devroit être rempli que par des ſujets en pleine vigueur d'ame & de corps.

10. C'eſt une grande foibleſſe aux Princes, que de n'oſer ſe défaire de ceux qui les ſervent mal, ſous prétexte de ne point cauſer de trouble dans leurs Maiſons. Tout homme qui ſe croit infaillible, eſt un ſot; mais un homme qui n'oſe ſe corriger de ſes fautes, par la crainte de les avouer, eſt encore plus ridicule.

11. Cependant il ſuffit qu'on diſe des ſottiſes d'un ton magiſtral pour être applaudi & admiré de ceux qui ſont aſſez ſots pour n'oſer trouver du ridicule en ceux qu'ils doivent reſpecter.

12. La ſobriété eſt une vertu ſi néceſſaire à un honnête-homme, qu'il ne peut presque être tel ſans la poſſéder. On ne ſauroit être ſage, ſans être ſobre. La ſobriété contribue à la ſanté de l'ame & du corps. Il ne faut manger que pour vivre, mais il ne faut pas vivre pour manger.

13. Rien n'eſt plus beau, ni plus honnête que d'uſer du vin avec la derniére retenue: mais tout homme qui peut s'en paſſer entiérement, fait mieux de s'en abſtenir tout-à-fait. Les *Turcs* ont fait de cette abſtinence un Point de leur Religion & de leur Politique, & ont très-bien fait.

14. On doit être civil avec diſcernement. Cette qualité eſt néceſſaire quand on vit dans le grand monde.

15. On doit avoir de l'honnêteté pour tout le monde, mais on ne doit pas rendre plus d'honneur aux gens qu'ils n'en méritent, ou à peu prés.

16. La

16. La Civilité & la Bonté ſiéent bien aux Grands.

17. Peu importe comment on naît, mais il importe fort comment on meurt.

18. La noble & la grande naiſſance eſt un fort petit relief pour ceux qui n'ont rien de plus. On doit eſtimer les gens ſelon leur mérite, & non ſelon leur naiſſance.

19. La noble & la grande naiſſance conſiſte dans l'ame & dans le cœur. Quand ils ſont grands & nobles, tout y répond. Il y a des Payſans qui naiſſent Princes, & des Rois qui naiſſent Payſans; & il y a une canaille de Rois comme il y en a une de Faquins.

20. Quand la fortune éléve les gens de baſſe naiſſance, d'ordinaire ils craignent de ſe familiariſer avec leurs inférieurs, & de leur être civils; leur rang leur eſt étranger. Ils croiroient s'abaiſſer, & faire reſſouvenir de leur premier état, s'ils ne ſe ſoutenoient par l'orgueil; cependant le contraire arriveroit.

21. Plus on eſt grand, plus on peut être civil de bonne grace. La civilité éléve au-lieu d'abaiſſer. C'eſt une eſpéce d'orgueil noble qui ſe déguiſe.

22. La civilité n'eſt pas une vertu, ni un mérite; mais elle orne ſi fort la vertu & le mérite, qu'ils ne ſauroient s'en paſſer.

23. Il ne faut jamais ſe laiſſer vaincre par l'orgueil, ou par la civilité; on doit tout rendre avec uſure.

24. Dans la bonne fortune il faut être civil & honnête; dans la mauvaiſe il faut être orgueilleux & fier.

25. On doit du reſpect & de la vénération aux Supérieurs, aux égaux de l'honnêteté & de la civilité, aux inférieurs de la bonté & de la compaſſion, s'ils en ſont dignes; & s'ils ne le ſont pas, on doit au moins de la charité à tout le monde.

26. L'Oracle de *Delphes* qui diſoit, *Connois-toi toi-même*, dont on a voulu faire la ſource de la ſageſſe humaine, eſt plutôt celle de ſa miſére. C'eſt avec une voix impérative que cet Oracle fut prononcé; car le Dieu de la Vérité, repréſenté par le Soleil ou par *Apollon*, nous impoſa en naiſſant cette fatale néceſſité de nous connoître nous-mêmes, non pour nous rendre plus ſages, mais pour nous rendre plus malheureux. On ne peut s'em-

pêcher de ſe connoître, ni d'être malheureux en ſe connoiſſant.

27. L'homme eſt un abyme de miſéres & d'ignorance, il ne connoît ni ſon corps, ni ſon ame; cependant il ſait qu'il eſt un vrai néant animé, & cette connoiſſance ne ſert qu'à le rendre plutôt malheureux que ſage; car la Philoſophie ne le change, ni ne le corrige pas.

28. La plus grande de toutes les Sciences, eſt celle de ſavoir bien vivre & bien mourir; toutes les autres ſont inutiles, ſi elles n'y contribuent.

29. La modération eſt néceſſaire dans les Sciences comme dans toutes les autres choſes; il faut s'y attacher avec meſure. Ceux qui s'y attachent, en ſont accablés; & au-lieu de ſe rendre plus habiles, ils deviennent plus ſtupides & plus ſots.

30. Le plus grand profit qu'on tire de l'Etude & des Sciences, conſiſte à ſe mettre en état de ne rien admirer & de ne s'étonner de rien.

31. Ce Satyre qu'un Roi de *Lydie* tint enchaîné juſqu'à ce qu'il lui eût dit ce qui faiſoit le comble du bonheur humain, lui déclara avec raiſon, que le plus grand bonheur étoit de ne pas naître; & le ſecond après celui-là, de mourir auſſitôt après avoir vu le jour.

32. *Seneque* eſt perſuadé que ſi on conſultoit les hommes ſur leur ſort à l'entrée de la vie, perſonne n'en voudroit, & qu'on n'auroit pas moins de répugnance à entrer, que tous les hommes en ont pour en ſortir. Cependant nous ſommes mieux inſtruits; car nous ſavons que l'exiſtence & la vie ſont un bien dont il faut remercier l'Auteur.

33. Ceux qui ſe ſont donné la mort, étoient entêtés d'une fauſſe gloire. Car enfin, que la vie ſoit un bien, ou qu'elle ſoit un mal, nous y ſommes condamnés par une ſouveraine juſtice & bonté, qui ne peut, ni ne veut nous faire tort. Il faut donc ſouffrir avec réſignation la vie, & en jouir avec reconnoiſſance.

34. *Caton* & *Brutus*, entêtés de la double chimére de leur liberté, ſe tuent. Quelle étrange ſageſſe! & quel plus funeſte effet pouvoit produire la folie? N'auroient-ils pas mieux fait de ſouffrir la domination de *Céſar*, après avoir fait inutilement tous leurs efforts pour s'y oppoſer? *Caton* mourut tranquille ſans ſe plaindre de rien. *Brutus* plus chagrin s'en prend

prend à la Vertu, & lui reproche qu'elle n'eſt qu'un faux brillant, un fantôme, un vain nom: il avoit raiſon, car leur vertu étoit de cette eſpéce.

35. *Epictéte* plus ſage, né dans l'eſclavage, s'y conſerva & s'y rendit ſi illuſtre, qu'il a rendu ſes fers plus glorieux que des Rois n'ont rendu leurs Sceptres. Cependant on ne peut lui pardonner la patience qu'il eut avec ſon brutal de Maître, qui pour ſe divertir lui rompit une jambe. Pour moi je lui aurois caſſé la tête à la barbe de la Philoſophie.

36. Faut-il enfin acheter ſi cher un peu de réputation, gloire imaginaire qui s'évanouit comme un ſonge? Cependant il faut avouer que les grands hommes ſont à plaindre d'avoir eu des ſentimens ſi grands pour ſi peu de choſe.

37. Qu'auroient-ils fait, ſi la vérité les eût éclairés comme nous, s'ils euſſent pu ſe flatter d'un eſpoir auſſi glorieux que le nôtre, & s'ils euſſent pu ſe perſuader qu'il y avoit quelque choſe de plus grand que le Monde entier, qui les attendoit après cette vie?

38. Toutes ces chiméres de la Patrie, de la liberté, de la gloire, de la fortune & de l'ambition, qui ont fait faire de ſi belles & de ſi grandes choſes à tant de grands hommes, ne ſont en effet que des ſonges d'hommes qui veillent.

39. Il faut plus craindre le plus petit péché que la mort.

40. Je crois que ces ſentimens ſont tous juſtes, généreux & raiſonnables; mais pour les mettre en pratique, il faut demander à Dieu la grace & la force dans les occaſions; & j'oſe aſſurer qu'on ne ſe repentira jamais de les avoir ſuivis.

41. Notre véritable gloire & notre félicité ne dépendent que du dernier moment de notre vie; tout le reſte paſſe comme une fumée, qui s'évanouit, & que le vent emporte: mais c'eſt dans ce dernier, heureux ou terrible moment, que Dieu nous fera connoître ce que nous ſommes & ce que nous ſerons pour l'éternité à la vue de tout l'Univers, & de Dieu même.

42. Ce Monde eſt un grand & magnifique Temple, dont la Terre, où nous ſommes, eſt le ſuperbe Autel. Dieu pour ſa gloire tira du néant cette belle & grande Machine, mais il veut que tout y retourne. Soumettons-nous à ſes éternels décrets, & ſoyons bien perſuadés qu'il eſt juſte que toutes choſes périſſent pour la gloire de ſa grandeur, com-

me tout ne ſubſiſte que pour la gloire de ſa bonté ; qu'il n'y a pas de jour que la Nature ne doive rendre hommage à ſon Auteur par des millions de victimes, que le tems & la mort immolent tous les momens à cet Etre infini & incompréhenſible, qui ſeul eſt, & ſeul doit être. Quand notre tour arrivera, adorons avec une parfaite réſignation cet Etre infini, & ne craignons pas de mourir, puiſque Dieu eſt bon. Vivons cependant d'une maniére à pouvoir eſpérer avec confiance un état heureux après la mort. Laiſſons à lui ſeul le ſoin de notre deſtinée ; & puiſque Dieu eſt Dieu, & le ſera éternellement, jettons-nous entre ſes bras, & n'eſpérons que de lui ſeul l'heureuſe & glorieuſe éternité qu'il nous a méritée par lui-même.

# TABLE
## DES
# MATIERES

## Contenues dans les III. & IV. Tomes de ces Mémoires.

*Le Chifre Romain indique le Tome & l'Arabe la page. Lorſque celui-ci eſt ſeul, il indique le Texte. S'il eſt ſuivi d'une* n. *il indique les Notes de la même page, ou les Citations.*

## A.


*Abraxas*, ſorte de pierres talismaniques. IV. 273

*Academie* des Belles-Lettres de Paris au ſujet de la lettre que Chriſtine lui écrivit. IV. 258

*Academia del Cimento*, que Chriſtine avoit encouragée. IV. 254

*Academie* des Belles-Lettres de Chriſtine à Stockholm. IV. 233

*Academia dello Spirito Santo* à Ferrare. IV. 27

*Academie* de *Miſti* dont elle accepte la protection. *ibid.*

*Academie* de l'*Arcadie* (Conſtitutions de l') IV. 28 &c.

*Academie Clementine* à Rome, IV. 28. 32. &c. Membres de l'Acad. de l'*Arcadi*. IV. 31

*Academie* de l'Imperatrice Leonore, IV. 47. Le College Clementin, la meilleure Ecole alors pour l'éducation de la jeuneſſe. IV. 61

*Adamie* (Commiſſaire de Chriſtine en Suède.) Il n'y avança pas les affaires de la Reine. III. 265. 276. 301. 316. &c.

*Adami* (Carlo Phil.) Lettres de faveur de Chriſtine pour lui. IV. 79

*Adda* (Nonce Apoſtol.) Chriſtine intercede pour lui auprès du Roi Guillaume III. IV. 157

*Adelkrans* (Surintendant des Bâtimens de Suède.) *V. la Preface*, III. 21

*Adolphe Jean* Prince Palatin. Chriſtine lui recommande un bon Gouverneur. IV. 215. Elle lui écrit une belle lettre. *ibid.* Elle l'avoit diſpoſé à communier avec elle. IV. 216

*Aëlles* (Pierre) Son Muſeum Antiquarium Idelfonſiæ. IV. 273. *n.*

*Aguilar* (Doct. Alonſo d') liberé de l'Inquiſition par l'interceſſion de Chriſtine. IV. 14

*Akerhielm* (Samuel) Conſeiller de la Chancell. de Suède. Deux lettres de Theod. Ryckius à ce Conſeiller. IV. 240 & *Append. N. XXII.* (*b*)

*Albani* (le Cardinal Alexandre). Permet gracieuſement de faire copier nombre de Manuſcrits intereſſans au ſujet de la vie de Chriſtine. Voyez la *Préface*. III. La Dédicace que l'Auteur lui adreſſe. *ibid.*

*Albani* (le Cardinal) s'intereſſe en 1687. pour quelques Suedois. III. 461

*Alembert* (Mr. d') Membre de l'Academie des Sciences de Paris, rectifié en ce qu'il avance contre la Reine Chriſtine III. 57. *n.* IV. 122. *n.* 170. *n.* de Guſtave Adolphe IV. 221. Refuté en ce qu'il a debité dans ſes réflexions & anecdotes de Chriſtine. Voyez *la lettre là-deſſus, à Mr. G. dans l'Append. N. LI.* il rend peu de juſtice aux Savans des autres nations, *ibid.* il eſt moins raiſonnable envers la Suède que Deſcartes. *ibid.* il défend les perſécutions en France par des raiſons fort foibles. *ibid.* défaut de ſens dans le caractére qu'il fait de Chriſtine. *ibid.*

*Alexandre le grand.* Ariſtote lui reproche de n'avoir rien dit de lui. IV. 25. Héros qui reſſemblent plutôt à Bucephale qu'à Alexandre, IV. 45. Diſcours ſur la grandeur de Diogène & d'Alexandre, *ibid.* Ses défauts, ſelon Chriſtine. *V. ſes Sentimens Cent. IV. num.* 87. &c. Sur ce qu'il ſe donnoit pour fils de Jupiter, *ibid. num.* 89

*Alexandre VII. V. Chigi.* Chriſtine lui donne de grands éloges. III. 296. Sa négociation à la Cour de Suède, III. 438. &c. Réflexions là-deſſus, III. 445. &c. L'état des Etats Eccléſiaſtiques du tems de ſon regne, III. 259. &c. & *Append. XXXII.* Ses Parens cauſe de la querelle avec Louis XIV. *ibid.*

*Alibert* (Comte d') Secretaire d'Ambaſſade de Chriſtine. S'il a dreſſé l'ébauche de l'Hiſtoi-


re

re de Chriſtine. III. 181. Il devoit l'inſtruire de tout ce qui ſe paſſoit à Rome III. 303. Lettre que Chriſtine lui écrit. III. 284. 303. Il devoit fournir à la Reine des livres, des modes & des nouvelles IV. 17

*Allatius* (Leo) Auteur, défendant le Concile de Florence. *V. l'Append. N. XII.*

*Allemagne.* Les Princes Proteſtans inviterent Guſtave-Adolphe à leur ſecours. III. 14. & *n.* & IV. 243. &c. 249. Ce ſecours coûta à Guſt. Adolphe au-delà de 40 tonnes d'Or. IV. 16. & 18. *n.* Reproches de Guſt. Adolphe ſur les concuſſions des Officiers Allemands, IV. 94. *n.* Les Generaux Allemands ſe ſoumettent à Chriſtine, encore enfant IV. 32. 83. *n.* 191. Les Allemands invités pour s'intereſſer aux Compagnies des Indes de Suède, IV. 38. Les Allemands veulent ſe defaire de la direction des Suédois, IV. 75. & *n.* 78. 82. &c. Oxenſtierna dirige les affaires à l'aſſemblée des Proteſtans à Heilbron, IV. 83. &c. Il regle les Conſiſtoires à Magdebourg & à Halberſtad, IV. 127. & *n.* Le Traité de paix de Weſtphalie bien difficile, IV. 160. &c. L'aſſemblée d'Oxenſtierna à Heidelberg, à Francfort & à Halberſtad pour la paix, IV. 98. 104. 112. 126. Le Conſeil de Saxe cauſe les malheurs d'Allemagne, IV. 126. &c. Plaintes de nombre de fiefs diſtribués par la Suède en Allemagne, IV. 93. & *n.* Trop d'aſpirans à la mediation de la paix d'Allemagne, les excluent tous, IV. 86. L'inſuffiſance de la Paix de Prague, IV. 130. & *n.* 188. *n. Append. X.* L'image des Diétes de l'Empire, IV. 141. 145 Nombre d'Ambaſſadeurs & de Princes Allemands à la Cour de Chriſtine, IV. 207. & *n.* 212. La Paix de Weſtphalie conclue, malgré les lenteurs de la France, IV. 211. 215. Ratures dans l'Acte original de cette Paix, IV. 212. *n.* La Suède ne tire pas les cinq millions d'écus ſelon la Paix de Weſtphalie, IV. 218. *n.* &c. Les Etats provinciaux d'Allemagne jouiſſent de peu de privileges, IV. 247. *n.* De combien l'Allemagne eſt redevable à la Suède, IV. 245. Dans la guerre tricennale les Allemands ſervent dans l'un & l'autre parti, ſelon que la fortune des armes ſe déclaroit, IV. 36. Les tréſors & l'épée toujours tirée ne garantiſſent pas la liberté de l'Empire, IV. 245. *n.* Il y a de faux Savans par-tout, IV. 249. Piquanteries de Chriſtine contre les Allemands IV. 297. Remarque ſur le mot *intercedere* dans la Paix de Weſtphalie appellée de Munſter par les Catholiques, quoique le principal Traité ait été négocié à Osnabrug, III. 427. *n.* En quoi conſiſtent les *Römer-monathe*, III. 503.

*Almerici* (le Comte d') Chriſtine écrit en ſa faveur. IV. 86

*Altemps*, Catalogue des Mſſ. de ſa Bibliotheque envoyé de Rome à Chriſtine. IV. 272 *n.*

*Altieri* (le Card.) Ses intrigues au Conclave d'Innocent XI. III. 495. 499

*Alvito* (le Duc d') Chriſtine intercede pour lui, pour s'être battu en duel. IV. 85. Elle en écrit au Duc-même. *ibid.*

*Amatrice* (le Prince) Page de la Reine Chriſtine. IV. 87

*Amelie Eliſabeth. V. Heſſe.*

*Anchea*, Juriſconſulte recommandé par Chriſtine IV. 52

*Angleterre. V.* Prince d'Orange. Promet des ſubſides à la Suède. III. 90. Ruſdorf vouloit que la direction des affaires d'Allemagne échut à l'Angleterre, III. 89. *n.* Guſtave Adolphe créa deux Anglois Chevaliers, III. 190. *n.* L'Ambaſſadeur d'Angleterre s'intereſſe en Suède pour Chriſtine, III. 407. Lettres de Chriſtine ſur la grande Revolution d'Angleterre. IV. 154. Elle predit la détroniſation du Roi Jaques, IV. 156

*Anſeatiques.* (Villes) *Voyez Ville.*

*Anſtruther* (l'Envoyé Robert) porté pour le Roi de Dannemarc, eſt envoyé à Heilbron. III. 90. &c. 142. & *n.*

*Apelbom.* (Miniſtre de Suède) Autre lettre que Chriſtine lui écrit, IV. 88. Chriſtine lui écrit au ſujet de l'Ouvrage de Berlingoven. IV. 239

*Appelman* publie de faux bruits contre Chriſtine. III. 317. 118. 299. 422. Lettres fortes de Chriſtine contre lui, III. 312. 319. 408. 453. La Reine lui déconſeille de ſe faire Catholique-Romain. III. 281

*Arckenholtz*, a réduit les Manuſcrits de Ruſdorf en forme de Mémoires. III. 75. *n.* il a ramaſſé des Materiaux pour les Mémoires de Guſtave Adolphe, III. 142. *n.* Il remercie ceux qui lui ont fait part de bonnes choſes pour le ſupplément. IV. 220. 228. *n.* Il rectifie des fautes de ſes Mémoires, IV. 221. &c Il pourroit publier le fragment de l'Hiſtoire de Guſtave Adolphe, IV. 221. Il poſſéde une partie du crane de Mr. Deſcartes, IV. 239. Son commerce de lettres avec Mr. Gering, IV. 251. &c. 253. Du Traité de Paix & de Conventions publié par l'Auteur, IV. 250. Le Cardinal Paſſionnéi honore l'Auteur de ſa réponſe. *Voyez la Préface* III. pag. 3. & IV. 253. Ses Réponſes aux Remarques de Mr. *de Holberg* & *d'Alembert* ſur les Mémoires de Chriſtine. *Voyez l'Appendice N. L. & LI.* Sur le grand détail, la longueur & le contenu de ces Mémoires. *V. la Préface III. p. 2. &c.* Ce qui a porté l'Auteur à compoſer ces Mémoires. *Preface*, III. 2. & 16

*Arcularius* (Docteur en Th.) Zelé Théologien Allemand Lutherien *V. l'Append. XV.*

*Ariſtippe*, permettoit d'être flatteur, voleur par intérêt, IV. 4

*Ariſtote*, à qui l'on reproche de n'avoir pas parlé d'Alexandre, III. 25

*Arnheim* Général de Saxe. Mal disposé envers la Suède il se laisse duper par Wallenstein Fridland, III. 98. 102. Il trompe ou se laisse tromper par les treves avec Wallenstein, III. 103. 110. 116. *n.* 124. Son plan contre la Suède, III. 124. *n.* Il bat les Autrichiens, III. 138

*Arnold.* Janséniste de mérite, IV. 26

*d'Artigny* (l'Abbé) appellé mal à propos Créateur de l'histoire. *Voyez l'Apendice N. LI.*

*Asti* (Mich. d') Christine écrit en sa faveur, IV. 81

*Astrologie. V. Prédictions.* Il y avoit alors des astrologues à la Cour de Suède, comme partout ailleurs, III. 21. & *n.* Le Pr. Ragotzi & le Cte. Berchini consultent un astrologue, *ibid.* Christine demande la nativité du Roi nouvellement élu de Pologne, III. 390. Si elle avoit fait tirer l'horoscope du Roi Charles XI. III. 281. *n.* 314

*Avaux* (Mr. de Mesmes Comte d') Sa lettre à Christine sur la treve avec la Pologne, III. 189. *n.* & *Apend. X.* Sa correspondance pointilleuse avec Salvius, III. 198. *n.* & *Apend. V. & XIII.* Sa lettre à Oxenstierna *Ap. ibid. n.* 5.

*Augsbourg* (Ville Imperiale) Christine lui fait un présent pour le bâtiment d'une Eglise, III. 217. Y étant elle verse des larmes, IV. 268

*Auguste* (l'Empereur) blamable d'avoir sacrifié Cicéron. *Sentimens* de Christine, *Cens. IV. n.* 93

*Augustin* (St.) Christine étoit pour les sentimens de ce Pére de l'Eglise IV. 14

*Autriche V. Leopold.* L'Empereur témoigne de la moderation à la mort de Gustave Adolphe, III. 70. *n.* Mais il ne veut pas la paix, *ibid.* Il avoit ses Créatures dans les Cours d'Allem. III. 128. *n.* Les Autrichiens bien tôt chassés de leurs pays, III. 156. Traité secret entre la Suède & l'Empereur, III. 199 *n.* Christine concourt à élire Ferdinand IV. Roi des Romains pour l'épouser, IV. 223. *n.* 490. & *n.* & IV. 257. L'Empereur en envoye sa reconnoissance, *Apend. XXXV.* Passage rectifié au sujet de Ferdinand Leopold IV. 257. Remarque sur le mot *intercedere* par rapport aux Païs héréditaires de l'Autriche, III. 240. L'Empereur est cause que la Suède s'attache à la France en 1674. p. 449. 494. Joye de Christine à la levée du siége de Vienne IV. 114 &c.

*Azzolini* (le Cardinal) Christine le tient pour plus grand homme qu'Axel Oxenstierna, III. 47. *n.* Elle l'avoit choisi pour son homme d'affaires, IV. 269. Il contribue à l'élection du Pape Clement IX. III. 105. 273. 289. 392. Christine ne se fie pas sur tout en lui, III. 285. 435. Elle a beaucoup d'estime pour lui, III. 296. 374. 478. Il favorise l'élection de Christine au trône de Pologne, III. 352. 355. 381. 383. Christine dit qu'il avoit l'esprit d'un Démon, III. 381. Elle l'appelle un homme divin, III. 478. IV. 22. 46. Il ne fera pourtant rien, si elle n'est pas contente, III. 478. Ses intrigues au Conclave d'Innocent XI. III. 494. 499. Lettre que la Reine lui écrit sur sa pension de douze mille Scudis retranchée, III. 150. Exclus de l'héritage de Christine, IV. 158

*Azzolini* (Pompée, Neveu du Cardinal de ce nom). Devient hérétier de Christine, IV. 160

## B.

*Baner* (Ebbe) Gustave Adolphe vouloit épouser cette belle Comtesse, III. 51. & *n.*

*Baner* (Axel) Gouverneur de Christine, excellent en tous les exercices, III. 50. Ses bonnes & mauvaises qualités. *ibid.*

*Baner* Feltmaréchal de Suède. Ses exploits militaires, III. 76. 109. 128. 138. &c. 149. Grands progrès des armes de Suède sous Baner IV. 205. Le Roi de Dannemarc vouloit débaucher son armée après sa mort. IV. 210

*Bâtt* (Seved) Sénateur & Gouverneur des Domaines de Christine. Reproche que la Reine lui fait que le payement de sa pension est retardé, III. 226. Flaté de rester toujours son Gouverneur, Christine le licentie, III. 304. 312. 335. 398. 404. & *n.* Devient Tréforier de Suède. III. 396

*Barberini* (François Cardinal) facilite l'édition de Stephanus de *Urbibus*, IV. 240. Son Epitaphe de Luc Holstenius, *ibid.* Christine est bien avec lui, III. 272

*Barnekau* (Baron de) Gouverneur d'une Province en Suède. Lettres qu'il reçoit de Christine, IV. 104. 106. 117. 120. & *Préf.* 6.

*Basilidiens.* Leur culte superstitieux. IV. 273

*Basnage* refuté sur ce qu'il a avancé au sujet de Christine. III. 252

*Baviere*, Christophle Duc de Baviere, Roi de Suède, III. 9. 467. Le vieux Code des Loix de Suède compilé sous son regne. *ibid.* L'Electeur de Baviére paye cher d'avoir reculé la paix. III. 153. Il fausse le Traité & est châtié pour cela, III. 154. & *Apend. VIII.* Près d'un million dû à la Suède & levé, mais pas payé, que Christine prétend, III. 426. &c. 432. 434

*Baumgarten* (Très-célébre Dr. en Théologie.) a eu la bonté de communiquer à l'Auteur des lettres anecdotes, IV. 278. *n. V. l'Apend. N. XX.* Faute d'oubli rectifiée, IV. 230. Sa dissertation sur les préjugés d'écrire l'histoire. *V. la lettre à Mr. G. Apend. N. LI.* Il parle honorablement des Mémoires de Christine.

tine. (*Voyez la Réponſe à la lettre de Mr. de* Holberg. *Apend. N. L.*
*Bartoli* (l'Abbé) Lettre de faveur de Chriſtine pour lui, IV. 89
*Bayle* (Pierre) Anecdotes de la lettre qui lui eſt écrite de la part de Chriſtine, IV. 128. &c.
*Beaumelle* (de la) a augmenté les erreurs de l'hiſtoire de Voltaire. *Voyez la lettre à Mr. G... dans l'Apend. N. LI.*
*Beauregard* (le Comte de) Lettre de Chriſtine ſur ſon mariage, IV. 77.
*Beaumont* (Mad. le Prince de) Réponſe à ſes remarques faites ſur les Mémoires de Chriſtine. *V. la Préface* IV. 4
*Benoit XIV.* (Le Pape) permet de faire copier à Rome pluſieurs Manuſcrits concernant la Reine Chriſtine. *V. la Préface* du To- III. p. 3. & la *lettre à* Mr. G. *Apend. N. LI.* Il témoigne de la ſatisfaction de mes Mémoires de Chriſtine. *ibid.*
*Benſerade*, Chriſtine eſtime ſes Ouvrages, III. 297
*Bereh* (Conſ. de Chancellerie) publiera bientôt une hiſtoire métallique des illuſtres Suédois, IV. 259. Il m'a communiqué une Médaille de Chriſtine &c. IV. 277. & *Préface* du Tome III. 7
*Berecini* (Comte Hongrois) conſulte un aſtrologue III. 21. *n.*
*Bernard* (Duc de Saxe-Weimar) Ambitieux ſans borne il gâte les affaires de Suède, III. 92. &c. *n.* 139. &c. 145. & *n.* &c. 148. & *n. Apend. N. VI.* Oxenſtierna le menace de le priver de ſa charge, III. 92. Il eſt inveſti avec la Franconie, *ibid.* Raiſon de ſon degout contre Oxenſtierna, III. 146. *n.* Il eſt empoiſonné, III. 148. *n.* & *Apend. N. VI.* Les troupes de ſon Armée ſe retirent chez celles de Suède, III. 154. & *n.* Ses exploits militaires, III. 79. 114. 133. Il balance d'accéder au Traité de paix de Prague, III. 131. *n.* Oxenſtierna empêche qu'il n'ait le titre de Généraliſſime, III. 92. Richelieu, mécontent de lui, ſe prépare à le perdre. *Apend. N. VI.* (*a*) (*c*).
*Bernard* (Doct. en Med.) m'a communiqué quelques lettres anecdotes. IV. 235 & 251. *n.*
*Bernini* (le Chevalier) fort eſtimé de Chriſtine, III. 295. IV. 17. Sa vie écrite par Balducini. IV. 39
*Bethlem*, Prince de Tranſylvanie. Particularités de la Princeſſe Catherine, Belle-ſœur de Guſt. Adolphe, III. 105. *n.* Teſtament particulier de Bethlem, *ibid.* Propoſition à lui faire pour égaliſer la monnoye de cuivre & d'argent. III. 194 *n.*
*Bevilaqua* (Nonce de Vienne) alors au Congrès de Nimégue. Ils devoit avoir ſoin des affaires de Chriſtine, dont elle fut peu ſatisfaite. III. 516
*Bidal* (Réſident de France à Hambourg) quoique peu habile, convient pourtant de l'employer, III. 234. 244. 288. 481. Il eſt ayeul du Maréchal d'Aſfel. IV. 61. *n.*
*Bianconi* (Conſ. Médecin). Peu favorable aux vues de l'autre. IV. 253
*Bielefelt* (Mr. de). Son portrait de Chriſtine, IV. 169. & *Append. N. XLIX.*
*Bielke* (Stenon) Baron. Le ſoin des affaires de la Poméranie lui eſt commis, III. 77. Après la défaite des Suédois près de Steinon, il met cette Province en état de défenſe, III. 118. Il eſt deſtiné par Guſtave Adolphe à ſuccéder à Axel Oxenſtierna, III. 192. *n.* Il eſt parlé de lui. III. 329. 396. 422. 432
*Bielke* (Fr. Nic.) Sénateur & Conſervateur de Rome. Il a eu la bonté de me procurer la copie de pluſieurs Manuſcrits à Rome concernant la Reine Chriſtine. *V. la Preface* du Tome III. p. 3. *& l'Append. N. LI. fin.*
*Birkenfelt* (Chriſtian Prince de). Il eſt parlé de ſes exploits militaires, III. 79. 93. 95. 101. 132. Il s'enfuit de la bataille contre les Lorrains, III. 34. &c. 108. & not.
*Biörnklou.* Impertinences que le Maréchal de Grammont a debité de lui, IV. 259
*Bochart* (Samuel) célebre Profeſſeur à Caën. Réponſe que Chriſtine lui fait, IV. 2
*Bologne.* La reception de Chriſtine en cette ville, IV. 268. & *Append. N. XXX.*
*Bonaventure* (Guido). Lettre de Chriſtine en ſa faveur, IV. 86
*Bonde* (Bar) Sénateur & Tréſorier de Suède, III. 396
*Bonde* (Comte & Sénateur) a publié la Généalogie des Rois de Suède. *Append. N. II. note*
*Borelli* (Jean) Savant Italien. Chriſtine lui fournit une penſion fixe, dont il la remercie, IV. 252. Elle fait la dépenſe de l'impreſſion de ſon immortel ouvrage, *ibid.* & 254.
*Bos* (l'Abbé du) refuté ſur ce qu'il a débité des habitans du Nord, IV. 222
*Bouffons*, par quelle raiſon ils ont été introduits dans les Cours, III. 66. & not. Chriſtine les haïſſoit mortellement, *ibid.* Ses ſentimens, Cent. IV. *n.* 27. 28.
*Bougeant* (Pere Jéſuite) noté ſur ce qu'il dit de la négociation de Wallenſtein, III. 107. *n.* Critiqué ſur ce qu'il critique la Régence de Suède, IV. 226. Ce qu'il dit de la Paix de Prague, III. 131. *n.* Et des lettres interceptées contre les Oxenſtierna. IV. 255
*Bouillon* (Card. de) devoit faciliter le Catholiciſme en Suède. III. 464. *n.* 500
*Bourdelot* (l'Abbé). Sa lettre ſur les exploits littéraires des François à Stockholm, IV. 233. Lettres que la Reine lui écrit ſur les piquanteries des François contre elle, III. 266. &c. IV. 295. 492. &c. Il lui eſt redevable de ſa vie, IV. 23. &c. Chriſtine le raille comme Poëte & Violon, III. 24. 26. Conſeil médicinal de Bourdelot. *V. Append. N. XXXVI.*

*Brandebourg* (L'Electeur de) mieux intentionné pour la Suède que celui de Saxe, III. 77. &c. 124. &c. 141. Discours sur le mariage de Christine avec l'Electeur de Brandebourg. III. 88. &c. Elle le refuse tout net, III. 197. *n.* 199. Manque de sagesse du Conseil de l'Electeur à cet égard, III. 89. *n.* Bien indemnisé de la portion cédée de la Poméranie, III. 122. Au fond l'Electeur n'étoit pas mieux intentionné envers la Suède que celui de Saxe, III. 123. 129. *n.* 190. *n.* *Append. N. XI.* L'un & l'autre bien battus après la Paix de Prague, III. 147. Brandebourg obligé d'accepter la neutralité, III. 149. Contestation sur la Poméranie entre la Suède & le Brandebourg, III. 18. &c. 122. 143. &c. 190. *n.* Les cessions réglées de part & d'autre, III. 223. Rupture entre la Suède & le Brandebourg l'an 1675, III. 410. Christine remercie l'Electeur de la neutralité de ses Domaines en Allemagne, III. 485. &c. Plusieurs lettres de Christine à Frédér. Guill. Voyez la liste des lettres *Brandebourg*. Frédéric Guillaume change continuellement ses alliances, IV. 158. Négociations de la Reine pour le faire son héritier. *ibid.*

*Brahé* (Comte). Mort du vieux Pierre Brahé, III. 45. *n.* Portrait que la Reine en fait. *ibid.* Il partage le soin des affaires avec le Chancel. Oxenstierna. III. 122

*Breme* (le Duché de). Christine souhaite de le troquer, IV. 103. La ville refuse l'hommage à la Suède. III. 217

*Bremont.* Sous quelles conditions il seroit Résident de Christine à la Haye, III. 465. Plusieurs lettres que Christine lui écrit. *Voyez la liste des lettres de la Reine.* Il est en correspondance avec le Comte de Brienne, IV. 148. Lettre que Christine lui écrit sur la grande Revolution d'Angleterre. III. 153

*Brienne* (le Comte de), Christine lui témoigne son estime. IV. 149

*Brigitte* (Ste.) circonstances qui concernent son Monastere à Rome. III. 466. & *n.*

*Bring* (Sven) célebre Professeur à Lund. Relation intéressante qu'il a communiquée à l'Auteur, III. 278. &c. & la *Préface* 7

*Broberg* (Ant.) Controlleur de Christine. Il est parlé de lui, III. 328. Il est à Rome en 1676, III. 506. Il est congédié. IV. 242

*Bruxelles*, Relation de l'entrée solemnelle de Christine en cette ville, IV. 266. *n.* & *Append. N. XXX.*

*Burgsdorf*, Ministre de Brandebourg. Ennemi juré de la Suède, incitoit l'Electeur à s'accommoder avec l'Empereur. III. 116. 130. *n.*

*Burigny* (Mr. l'Abbé de), légeres fautes rectifiées dans sa belle vie de Grotius. IV. 226

*Burman* (Pierre) lettre de Christine qu'il a produite, rectifiée. IV. 234. 247

*Buy* (du) Officier du Roi Jean Casimir de Pol. Christine l'employe pour avoir l'héritage après ce Roi. III. 456

## C.

*Cabelian*, Pere de la Maitresse de Gustave Adolphe, Directeur des Compagnies de Commerce de Suède, III. 96. *n.* Sa famille annoblie en Suède, *ibid.* Lettre de son annoblissement. *Append. N. III.* Quelques lettres du fils à Gustave Adolphe & au Chancelier Oxenstierna. *ibid.*

*Calovius* (Abr.) Attestation d'Axel Oxenstierna quant aux Protestans Reformés, III. *Append. N. XXI.*

*Cameli* (Antiquaire de Christine). Christine le prête au Grand-Duc pour arranger son Cabinet de Médailles. III. 13

*Canalis* (Comtesse de) épousée par le Roi Victor Amedée en secondes nôces. IV. 136. *n.*

*Cantillon* (homme savant) passage de sa traduction de Diogene Laërce. IV. 3

*Capello* (Antoine) Noble Vénitien. Son Cabinet de Pierres Talismaniques mal construit. IV. 273

*Capitaine.* Voyez *Militaire*, *Heros.*

*Capoa* (Lionardo di), Savant recommandé par Christine. IV. 40

*Cardinaux.* Voyez *Rome* & *Cérémonial.*

*Carpio* (Voy. Roi de Naples) Christine lui recommande le savant Capoa. IV. 40

*Carton* (Savant) Christine le remercie de son Ouvrage & d'autres Livres. IV. 68. 144

*Caprara* (Général) Christine le félicite de ses exploits héroïques en Hongrie. IV. 80

*Casali* (Chevalier). Lettre de Christine en sa faveur. IV. 32

*Cassel* (Bibliotheque de). De ses Manuscrits, dont on s'est servi. *V. la Préface*, IV. 7. & *l'Append. N. VI.*

*Castelmaine* (le Comte) Lettre de Christine en faveur de Madame de Nortumbria. IV. 64

*Catherine*, sœur utérine de Gustave Adolphe. L'éducation de Christine lui est confiée, III. 28. &c. Elle est soupçonnée du Calvinisme. *ibid.*

*Catherine*, belle-sœur de Gustave Adolphe, Epouse de Bethlem Gabor. Le Roi l'assiste à la Cour Ottomanne, III. 105. not. Testament de son Epouse, *ibid.* Elle se remarie. *ibid.*

*Catholiques-Romains*, ils fouettent les Eglises Protestantes pour les purifier de l'air hérétique, IV. 232. Christine desaprouve fort les persécutions des Protestans par les Catholiques, IV. 122. 133. La Reine intercede pour eux auprès du Roi Guillaume III, IV.

157. Sentiment de Guſtave Adolphe ſur les poſſeſſions Eccléſiaſtiques d'Allemagne. *Append. N. XVII.* Chriſtine ne ſe fioit pas trop aux Confeſſeurs & Directeurs de conſcience. *Voyez ſes ſentimens Cent. III. n.* 61. &c. 94. &c.

*Cederkrans* (Secretaire de Chriſtine) envoyé en France & au Congrès de Nimegue, III. 510. 522. & *n.* Sa négociation, III. 510. &c. Reproche de ſon ingratitude. IV. 102

*Celſius* (Olave) Bibliothécaire du Roi de Suède. Il a produit une bonne copie de la lettre de Chriſtine à Nic. Heinſius. IV. 234

*Cérémonial* reglé quand Charles Guſtave fut déclaré Prince de Suède, III. 163. *n.* De la Confraternité entre les Rois de Suède & de Dannemarc, III. 210. *n.* Chriſtine pointilleuſe en fait de cérémonial, III. 253. & 430. &c. Cérémonial de la viſite que le Pape rend à Chriſtine, III. 253. Sur la reception des Rois & Reines chez le Pape. *Append. N. XXI.* (*b*). L'Envoyé de Chriſtine prend le pas ſur le Miniſtre d'Angleterre, III. 331. Comment il devoit ſe conduire avec les Miniſtres étrangers, III. 422. 432. 436. Courtoiſie du Pape aux Princes Proteſtans, III. 439. &c. Courtoiſie de Suède au Pape, au Roi de Perſe, au Turc, *ibid.* & 443. L'Empereur Turc appelle le Pape très ſaint Pere, III. 442. Inſtruction cérémoniale de Chriſtine, III. 507. 512 515. Chriſtine ne céderoit qu'au Pape & à l'Empereur, III. 512. 517. En d'autres ſiecles on ſe moqua du Cérémonial, IV. 108. Chriſtine tâche d'applanir celui des Cardinaux avec les Ambaſſadeurs, IV. 106. &c. Le Duc de Wurtemberg ne baiſe pas la mule du Pape, IV. 109. *n.* Cas du Cérémonial de Chriſtine, 136. Autre cas, IV. 157. & *n.* Pluſieurs Ambaſſadeurs qui ont renoncé à un autre Cérémonial à Rome. IV. 112

*Céſar* (Jules) Réflexions de Chriſtine à ſon ſujet. Elle tâche de le juſtifier du beau crime d'avoir ſoumis Rome. *V. l'Append.*

*Certani* (l'Abbé) ſa Harangue à l'entrée de Chriſtine dans la Bibliotheque de Bologne. *Append. N. XXXI.*

*Cicolino*, Virtuoſo de Chriſtine qu'on vouloit lui débaucher. IV. 10

*Cham.* Voyez *Tartares.*

*Chanut*, Ambaſſadeur de France. Ses Mémoires publiés par la France, III. 492. &c. Chriſtine en demande ſatisfaction, *ibid. Voyez ma Réponſe à la lettre de Stolberg, ibid.* Chanut honnête homme, *ibid.* Chanut fait venir Deſcartes en Suède. IV. 19. &c. *not.*

*Charles Guſtave.* Voyez *Adolphe Jean*, & *Jean Caſimir*, puis Roi de Suède. Chriſtine n'avoit pas grande opinion de la généroſité de Charles Guſtave, III. 150 & *not.* Il court riſque de ſe noyer, *ibid. n.* Feint de ſe marier avec Chriſtine, III. 157. &c. Il apprend le metier de la guerre ſous Torſtenſon, III. 149. 152. Eſt envoyé Généraliſſime en Allemagne, III. 157. Combien il coûta de peine à Chriſtine de le déclarer ſon Succeſſeur, III. 162. 210. & *n.* 214. & *l'Append. N. II.* Fort ami de Cromwel, III. 170. Le Couronnement de Charles Guſtave, *ibid.* Sa magnificence au Traité d'exécution de la paix de Weſtphalie, III. 242. Son mariage, en ſe plaignant de ſon malheur, III. 174. & *n.* Sa réponſe à la Régence de Suède, en latin, & journal de ſon voyage, IV. 204. & *n.* Par la jalouſie de la Régence il avoit beaucoup à ſouffrir, IV. 212. Lettres que la Reine lui écrit quand elle penſe abdiquer, IV. 217. &c. Louanges & impertinences du Maréchal de Grammont au ſujet du Roi Charles Guſtave, IV. 259. La guerre entre lui & Jean Caſimir Roi de Pologne, III. 226 Ses funerailles, *Append. N. XXVIII.* Particularités à ſon ſujet, *Append. N. II.* Sans lui céder la Couronne, Chriſtine ne l'auroit pas ſouffert ſi long-tems en Oelande, III. 279. Il verſe des larmes au ſujet des Proteſtans en Boheme, III. 240. *m* Sans la prétention des grandes ſommes d'argent toute la Famille Palatine auroit été renvoyée de Suède. *Voyez l'Append. N. II.* S'il s'eſt appellé *Dei & Chriſtinæ gratia. ibid.*

*Charles XI.* Roi de Suède. Retire des bijoux & antiques de Chriſtine engagés à Amſterdam, III. 274. Son éducation fort négligée; il la gagne par ſon bon naturel, III. 437. *n.* Familiarité du vieux Rudbeck avec lui, IV. 237. Engagé dans la guerre en 1674. III. 472. Il rétablit la Suède par ſes victoires, III. 522. & par la paix, IV. 121. Sa lettre aux Princes ſur la mort de Chriſtine, IV. 169. & *Append. N. XLIX.*

*Charles XII.* Roi de Suède, aime les Sciences & connoit les Beaux-Arts, IV. 221. 224 Eſt expoſé en des rencontres dangereuſes à perdre la vie, III. 278. Chriſtine dit de lui, qu'il ſera brave, ſage & heureux, IV. 105

*Charles Philippe*, frere de Guſtave Adolphe. Sa poſtérité. III. 459. *n.*

*Charles I.* Roi d'Angleterre. Par ſon Médailleur, celui de Chriſtine s'accrut conſidérablement. IV. 273

*Charles II.* Roi d'Angleterre. Lettre de la Reine ſa Mére ſur la paix de France avec Cromwel, III. 170. *n.* Lettre touchante que Chriſtine lui écrit ſur le malheur de ſon Pere, III. 213. *n.* & *Append. N. XIV.* Chriſtine lui donne quelque ſecours, *ibid.* Le goût de *Charles* II. pour les maniéres Françoiſes lui pourroit attirer le ſort de ſon Pere. III. 429

*Char-*

*Charles I.* Landgrave de Heſſe. *Voyez Heſſe.*
*Charles* ou *Carlſon*, fils de Charles, frere bâtard de Guſtave Adolphe. *V. Gyldenbiem.*
*Chaulnes* (le Duc de) Ambaſſadeur de France à Rome. Chriſtine lui fait des politeſſes & à ſon Epouſe. III. 273. 274
*Cheſne Copherus* (Nicolas) a l'honneur que le Landgrave Mauritz préſide à ſa Diſpute, IV. 239. Il devient Chancelier de la Cour de Suède. *ibid.* 240
*Chifletius* (Savant). Son Ouvrage *de Ordinibus Equeſtribus ad Append. N. III. (b).*
*Chigi.* Lettres de condoléance de Chriſtine ſur la mort du P. Alexandre VII. III. 284. &c. Le Cardinal Chigi homme de grand mérite. III. 407
*Chriſtofle* (Duc de Baviere), Roi de Suède, III. 467. *n. Voyez Baviere.*

## CHRISTINE

*Reine de Suède.*

*Article I.*

Sa *Naiſſance*, ſon *Education*, ſes *Gouverneurs*, ſes *Précepteurs*, ſes *Etudes*, ſon *Commerce de Lettres* & ſa *Relation avec les Savans*, tant dedans que hors de Suède: ſes *Académies*, ſa *Bibliothéque* & ſes *Cabinets* de *Médailles*, de *Peintures* & d'autres *Raretés.*

Les Parens de Chriſtine ſouhaittoient qu'elle fût garçon, III. 21. Guſtave ſon Pere dit qu'elle lui vaudra bien un garçon, III. 22. Elle remercie Dieu d'être née fille, III. 23. Abuſée ſur les cérémonies de ſon Baptême & ſur ſa Religion, *ibid.* & 50. Aimée tendrement de ſon Pere, mais pas de ſa Mere, III. 24. 27. &c. Chriſtine penſe être écraſée d'une poutre, III. 24. Elle a l'aiſelle caſſée, *ibid.* Elle eſt élevée par ſa Tante & ſon Mari, III. 28. Eſt ſéparée de ſa Mere, III. 68. 192. Qualités de ſes Gouverneurs & Précepteurs, III. 51. &c. 61. &c. A 14 ans elle ſavoit les Sciences, les Langues & les Exercices, *ibid.* Qui lui a appris le François, III. 53. Ses heures occupées entre les affaires, les études & les exercices, III. 54. Ses grands talens, encore enfant, III. 55. Ses grands progrès dans les études, *ibid.* Elle viſite l'Univerſité d'Upſal, III. 217. Ses remarques ſont quelquefois fautives, III. 167. Elle apprend l'Anglois de Whitlock. III. 168. De ſon Académie de Belles-Lettres à Stockholm, & des querelles des Savans, IV. 233. La célébrité de ſa Bibliothéque prouvée par un Viſionaire, IV. 243. Sa Bibliothéque & ſes Cabinets ouverts aux Savans, IV. 274. Deſcription de ſa Bibliothéque, de ſes Manuſcrits & Cabinets, IV. 271. &c. Ses Médailles antiques accrues de celui du Roi Charles Stuart, *ibid.* Le Muſeum des Antiques de la Reine, nommé *Odelſcalchi*, mal conſtruit, *ibid.* L'unique Médaille de Chriſtine par Hambræus, IV. 275. Quelques-unes de ſes lettres écrites dans ſon enfance, IV. 190. &c. Elle veut affranchir les terres de ſon Précepteur, IV. 190. Elle s'oblige à parler toujours Latin, IV. 191. Nombre d'exercices en Latin & François qu'elle apprend de ſon Précepteur, IV. 197. &c. Note de ſes leçons journalieres, IV. 195. Sa lettre Latine à la Régence de ſa propre compoſition, IV. 194. Les Princeſſes Marie & Léonore ſes Compagnes d'études, IV. 193. Son commerce de lettres avec les Savans Italiens & autres, IV. 1. &c. 251. &c. *& Append. N. XXII.* Elle prend part aux querelles des Savans, mais diſcretement, IV. 253. Les belles choſes que lui dit le fameux Borelli, qu'elle protégea, IV. 252. *not.* Elle les aide à perfectionner leur ſavoir & leurs inſtrumens, *ibid.* Son ſavoir dans la Phyſique, Aſtronomie & Aſtrologie IV. 255. &c. Ce que Chriſtine penſoit des faux Savans & des Pedans, IV. 442. & 452. & dans *l'Append. N. I.* Elle ne reconnoit pas le bois de la verge d'Aron pour véritable, IV. 269. Elle aime les Sciences & les Beaux-Arts, III. 295. 297. Lettre aſſez Stoïcienne ſur la fortune & ſur le hazard, III. 395. Elle fait copier ſes lettres comme écrites de ſa propre main, III. 510. Elle ne veut pas paſſer pour ſavante, IV. 3. Son intention de faire préſent de ſa Bibliothéque au Vatican, *ibid.* 6. Charmée d'avoir trouvé un MS. rare, IV. 7. Elle fait grand cas des Virtuoſi en tout genre, & leur écrit, IV. 8. Elle veut avoir de bons Livres, IV. 21. &c. Elle n'aime plus l'encens, *ibid.* 49. 63. Son témoignage de Deſcartes, IV. 19. & *n.* &c. Elle aime les Ouvrages de Salomon & la Sapience de l'Ecriture Sainte, *V. l'Append. N. I.* Elle ne veut jamais parler Latin, *ibid.* Elle eſt bien verſée dans l'Aſtronomie. *Append. N. XL.* Eſquiſſes de Pieces de Muſique & de Concerts formées par Chriſtine, *Append. N. XXXVIII.* Ce que Chriſtine dit des Philoſophes anciens & modernes. *Voyez la lettre à Mr. G... dans l'Append. N. L.* Les Romains admirent le grand ſavoir de Chriſtine. *Voyez l'Append. N. XII.* Réponſe de l'Auteur aux Remarques qui ont été faites ſur les Mémoires de Chriſtine. *Voyez l'Append. N. L. & LI.* Sur le grand détail, la longueur & le contenu de ces Mémoires,

*Voyez la Préface*, III. 2. & 5. Liſte complette des Perſonnes avec leſquelles la Reine a entretenu commerce de lettres. *Voyez la Préface* 12. & après *l'Appendice*. Elle refuſe tout panégyrique des Académies, IV. 29. 32. 44. Ses Lettres de recommandation pour des perſonnes de diſtinction, IV. 69. &c. Elle croit le miracle de la Mer rouge véritable, IV, 116. Réponſes de Chriſtine aux recommandations qu'on lui a faites, IV. 87. &c. Preuves que Chriſtine minutoit ſes lettres & écrits tant en François qu'en Italien, IV. 46. Elle avoit dreſſé elle-même les ſujets qui devoient être traités dans ſon Académie, *ibid.* 33. N. III. & 45. lin. 10. Elle veut acheter les Manuſcrits d'Altemps à Rome, IV. 272.

*Article II.*

Son *Avénement au Trône*, & *affaires de Guerre* & d'*Etat*, qui *ſe paſſoient* & *ſe traitoient pendant ſon Regne*. Voyez III. 31. &c. 79. &c. 182. &c.

Chriſtine eſt toute puiſſante au Sénat de Suède, III. 2. *n.* Elle ſe croit quelque droit ſur la Couronne de Suède après ſon abdication, III. 9. & *n.* Proclamée *Roi* à ſon couronnement, III. 32. & *n.* Meſures priſes par les Etats pour l'affermiſſement de ſon trône, III. 43. 72. &c. 152. Tous les Généraux ſe ſoumettent à la Régence de Chriſtine encore Enfant, III. 32. 83. *n.* 191. Elle ſe comporte en Reine à l'hommage qu'on lui rend, III. 32. 42. & *n.* Elle apprend l'art de régner dans l'Ecole du Sénat de Suède, III. 47. 54. 66. & *n.* 192. *n.* 195. *n.* & *Append. N. I.* Magnifique couronnement de Chriſtine, III. 162. &c. 216. Le ſurnom d'*Auguſte* décerné à Chriſtine. *Append. N. II.* Elle reçoit les propoſitions des Miniſtres étrangers, & y repond elle-même, III. 169. *n.* 212. 307. Combien elle eſt jalouſe de ſon autorité juſqu'au moment de ſon abdication, III. 167. *n.* Elle harangue dans le Sénat en 1641. quand elle y entra la premiere fois, III. 199. *n.* *Append. N. I.* Elle retarde de deux ans la déclaration de ſa majorité, III. 209. *n.* Elle rapporte au Sénat deux axiômes qu'elle avoit appris d'Oxenſtierna, III. 201. *n.* Elle prend les rênes du Gouvernement & fait ſerment de Roi, III. 202. & *n.* Elle harangue dans le Sénat en déclarant Oxenſtierna Comte, III. 206. Elle doit confirmer toutes les donations, III. 202. 203. Elle n'eſpere plus de parvenir au trône de Suède, IV. 261. Chriſtine inſtruit Oxenſtierna ſur la Paix de Brâmſebro, IV. 211. &c. Ses lettres à Charles Guſtave quand elle penſa d'abdiquer, *ibid.* 213. En cas de mort de Charles XI. elle veut ſe mêler de la ſucceſſion, III. 280. Elle gouverne la Suède plus abſolument qu'aucun de ſes Rois, III. 360. & *Préface* 14. Elle juge en grand Politique de la guerre de 1672. & plaint le ſort de la Hollande, III. 428. &c. Elle eſtime ſon regne le plus glorieux pour la Suède, III. 12. & *Préface* 14. La forme du Gouvernement de Suède en 1634. *Append. N. IX.*

*Article III.*

*Ce qui s'eſt paſſé au ſujet de ſon Mariage, & des Princes qui voulurent l'épouſer.*

Son averſion naturelle contre le mariage, III. 58. *Append. N. I.* Ses ſentimens *Cent. IV. n.* 45. Son mariage propoſé avec le Prince Ulric de Dannemarc, III. 72. & *n.* Diſcours ſur ſon mariage avec l'Electeur de Brandebourg, III. 88. &c. & *not.* Elle refuſe tout net le mariage avec les Electeurs Palatin & de Brandebourg, III. 193. & *n.* 197. *n.* 199. *n.* Mariage négocié entre elle & le Roi des Romains, III. 223. 490. & *n.* Ceci réputé une des raiſons de ſon abdication. IV. 174

*Article IV.*

*De ſon Abdication tentée en 1651. & exécutée en 1655. avec ſes ſuites.*

Récit de l'abdication de Chriſtine, III. 265. *n.* Chriſtine laſſe du gouvernement en 1650. III. 164. *n.* & 168. *n.* Elle ſe laiſſe perſuader en 1651. de retenir le gouvernement, III. 164. Remontrances du Sénat à Chriſtine ſur ſon abdication, III. 224. & *l'Append. N. XIV. (b).* Préparatifs de ſon abdication, *ibid.* & *n.* Paſſeport que les Etats lui donnent, *ibid.* Les choſes précieuſes qu'elle retire de Suède, III. 173. Elle prétend avoir laiſſé la Suède dans un état floriſſant, III. 175. Juſqu'à la mort de Charles Guſtave elle n'avoit reçu que la plus petite partie de ſa penſion, IV. 262. Elle auroit pu être renfermée dans quelque Château en Suède, *ibid.* Son abdication réputée ridicule, IV. 265. Sa lettre à Chanut en Italien ſur ſon abdication, *Append. N. XXIX.* Vraie date de cette lettre, *ibid.* Relation de l'Ambaſſadeur Thurloë ſur l'abdication de Chriſtine, ſes voyages, & ſa conduite depuis 1654. juſqu'à 1660, IV. 264. &c. Ce qui arrive à la Reine après avoir quitté la Couronne, III. 226. &c. Sa penſion lui eſt mal payée, *ibid.* Elle reçoit de la France une partie des ſubſides dûs à la Suède, III. 16. *n.* El-

n. Elle ſe brouille & ſe reconcilie avec le Sénat de Suède, III. 395. 398. 402. &c. La Régence ne la veut pas en Suède, de crainte qu'elle n'y ſoit trop aimée, III. 400. &c. Ses affaires trainées en Suède, III. 408. 432. &c. Sous quelles conditions elle auroit en Suède l'exercice de ſa Religion, III. 415. &c. 421. Elle veut conſerver ſes amis, & regagner ſes ennemis en Suède, III. 419. Que les ſujets Suédois de ſes domaines lui faſſent hommage, III. 425. Elle ne veut plus envoyer des préſens en Suède, III. 434. Ses Chevaux envoyés, malgré ce qu'elle en craignoit, ſont bien reçus, *ibid.* 438. Elle n'a pas envie de s'établir jamais en Suède, III. 437. 458. Elle négocie en Suède au nom du Pape, III. 438. Elle s'emporte contre la Suède, III. 444. & *n.* Son Recès d'abdication confirmé, III. 452. &c. Elle pouſſe le troc du Duché de Breme, III. 458. 469. Et la converſion des Suédois, *ibid* 465. Elle eſt fort émue des malheurs de ſa Patrie, III. 484. 488. 520. IV. 12. Son amour pour la Suède, *ibid.* & 419. Accoutumée aux ingratitudes, elle les ſupporte, IV. 483. Elle veut accueillir les débris de la Suède en Allemagne, III. 434. 487. 501. Ses fortes prétentions en Suède, III. 502. &c. 510. 515. En abdiquant elle ſe reſerve la Souveraineté, *ibid. & l'Append. N. II. & la Préface*, 10.

*Article V.*

*Son départ & ſon retour en Suède : ſon changement de Religion, ſes voyages hors de ſa Patrie, ſon ſéjour en Brabant, en France, en Allemagne, en Italie.*

Elle taxe la Religion de ſes Ancêtres, III. 12. & 31. *n.* Elle prétend qu'elle avoit quitté la Couronne pour embraſſer le Catholiciſme, III. *n.* Son vœu dans une maladie pour ſe faire Catholique-Romaine, III. 209. *n.* Motifs de ſon voyage en Suède en 1660, IV. 260. Epigramme & Satyre ſur ſa Catholicité, *ibid.* 253. Son paſſage par Helſinger, & ſon ſéjour à Hambourg, IV. 264. Les Eſpagnols & des Moines menent Chriſtine comme en triomphe par l'Allemagne, IV. 267. Ses deux voyages & ſéjours en France, IV. 269. Arrive en Suède après la mort de Charles Guſtave, III. 228. Elle en revient fort mécontente, III. 230. Elle travaille à l'exercice libre du Catholiciſme en Dannemarc & à Hambourg, *ibid* &c. Fâchée de n'y pas réuſſir, elle retourne à Rome, III. 246. &c. 253. Réflexions de cette négociation en dépit contre la Suède, III. 249. Elle arrive à Hambourg, III. 269. 277. Ce qui arriva à Chriſtine en Suède à ſon ſecond voyage, III. 277. 297. 307. 317. 322. &c. Son diſcours remarquable ſur l'état pitoyable où étoit alors la Suède, III. 278. &c. Elle auroit rechangé de Religion pour avoir la Couronne, III. 280. De ſa maiſon à Hambourg, III. 464. 479. IV. 167. Elle veut paroître bonne Catholique-Romaine, III. 9. 11. 26. *Voyez ſes ſentimens Cent. I. n. 9. 11. Cent. III. n. 61.* Elle ne l'eſt pas tant, *Cent. III. n. 63.* IV. *n.* 6. 16. *& Cent. V. 8. 9 10.* Elle ne croit pas aux Saints qui mangent, IV. 37. Ce qui la fait pencher pour la Religion Catholique, *ibid.* Son célibat la diſpoſe à la converſion. *Voyez ſes ſentimens Cent. IV. n.* 45. Son entrée ſolemnelle à Bruxelles, *Append. N. XXX.* Sans être Catholique, dit Chriſtine, elle ſeroit neutre en matiére de Religion, IV. 130. Elle intercéde pour les Catholiques auprès du Roi Guillaume, IV. 152.

*Article VI.*

*Ses voyages en Italie, ſon ſéjour à Rome : les affaires qu'elle y traite, & dont elle s'y amuſe.*

Cérémonial de la viſite que le Pape lui rend, III. 253. Elle retourne à Rome, III. 338. Pluſieurs Seigneurs l'en félicitent par écrit, III. 336. Elle fait briller ſa Cour après la paix, III. 523. Sa querelle avec le Pape ſur la franchiſe des quartiers, IV. 150. Sa lettre ſur les douze mille Scudi de penſion retirés, *ibid.* Elle ſe fait craindre parmi les Pirates, IV. 153. Son ſéjour à Peſaro, IV. 2

*Article VII.*

*Ses maladies, ſa mort & ſon enterrement, ſon Teſtament & la diſpoſition de ſes biens.*

Rome allarmée de ſa maladie, III. 408. Elle ne craint pas la mort, ni ne hait la vie, III. 24. Proteſtation contre le Teſtament de Chriſtine, IV. 160. Pronoſtic de Voigt ſur ſa mort, IV. 164. Trois derniéres lettres de Chriſtine, IV. 166. &c. Elle ſe rétablit & en écrit d'autres, IV. 167. Elle retombe malade & meurt, IV. 169. Lettre circulaire de Charles XI. ſur la mort de Chriſtine, *ibid. & Append. N. XLVIII.*

*Article VIII.*

*Autres particularités de* CHRISTINE : *ſa maniere de vivre : ſes acidens : ſes négociations en différentes Cours, & comment elle penſoit parvenir au Trône de Pologne. Médailles & Inſcription à ſon ſujet.*

Chriſtine mortellement malade, III. 26. 65. 184. *n.* 192. *n.* 194. *n.* 205. *n.* 209. *n.* Si l'on a voulu faire périr Chriſtine, pour convertir la Suède en République, III. 41. & *n.* Elle étoit née courageuſe, III. 22. 27. Elle bûvoit, mangeoit & dormoit peu, III. 54. IV. 26. Son averſion pour le vin & la biére, *ibid.* & 64. *item* IV. 23. &c. Ses heures occupées entre les affaires, les études & les exercices, III. 54. Elle reçoit les propoſitions des Miniſtres étrangers, & y répond elle même, III. 169. *n.* 212. 307. Elle fait de grandes dépenſes en ballets &c. III. 165. *n.* Elle pleure faute de ne pas pouvoir faire aſſez de dépenſes, *ibid. n.* Sa lettre touchante au Roi Charles II. ſur le malheur de ſon Pere, III 213. *n.* & *Append. N. XIV.* Deſcription par Chriſtine de l'enterrement de Charles Guſtave, où elle aſſiſta, IV. 262. & *Append. N. XXVIII.* Elle penſe être maſſacrée, IV. 218. Les Italiens la tenoient pour peu religieuſe, IV. 268. Le Prêtre Paſſerini l'avoit portée à condamner Monaldeſchi à mort, IV. 271. Epigramme ſur elle en viſitant l'Imprimerie Royale de Paris, *ibid. not.* Demande du ſecours contre le Turc en diverſes Cours, III. 250. &c. Mêlée dans l'affaire des Corſes à Rome, III. 253. &c. Si elle a fait tirer l'horoſcope de Charles XI, III. 281. *n.* 314. Pourquoi l'exercice de ſa Religion défendu en Suède, III. 282. *n.* 309. 312. Elle l'obtient, III. 323. &c. 326. 338. Relation de l'inſulte faite à Chriſtine à Hambourg, III. 290. Elle en attribue la cauſe au Clergé de cette Ville, III. 293. &c. Ce qu'on penſoit de cet accident à Paris, III. 295. Elle inſtruit ſes Miniſtres & forme ſes Secretaires, III. 304. Elle veut poſſéder le Duché de Bréme en Souveraine, III. 305. &c. 315. 323. 327. 435. Les Etats de Suède aſſez diſpoſés pour elle, III. 307. 314. 335. &c. 396. Lettres de Chriſtine non déchiffrées, III. 308. &c. & *n.* 313. 319. &c. 329. 436. Elle veut ſe ſacrifier pour le bien de la Suède, III. 317. 419. Son impatience ſur l'expédition de ſes affaires en Suède, 321. 323. 328. 334. Ses négociations pour parvenir au Trône de Pologne, III. 338. &c. Les autres Cours n'en pénétrent rien, III. 341. 392. Elle n'y veut pas dépenſer, comme les autres, de l'argent, ſi elle en avoit. III. 343. 374. 376. Promeſſes qu'elle pouvoit faire à la République, *ibid.* Raiſons particuliéres pour élire la Reine au Trône de Pologne, III. 347. &c. Elle tâche de lever les obſtacles du Sexe & du Mariage pour être élue Reine, III. 353. &c. 386. &c. Elle refuſeroit plutôt la Couronne que de ſe marier, III. 354. &c. 361. &c. 378. Brefs du Pape à elle, au Nonce, & aux Etats de Pologne en ſa faveur, III. 354. &c. 364. 367. 369. 372. 374. 393. Elle ne ſe fie pas trop à l'aſſiſtance du Pape, III. 346. *n.* 372. 381. 384. *n.* 393. Elle aſſure le Nonce du Pape en Pologne de ſa reconnoiſſance en l'inſtruiſant, III. 339. &c. 855. &c. 364. 370. 374. 379. 385. & *n.* 390. Sans aller à la tête d'une Armée, elle refuſeroit la Couronne, III. 360. &c. 393. &c. Elle veut apprendre la Langue Polonoiſe pour l'amour de cette Couronne, III. 364. Très-flattée d'être recommandée au Trône par le Pape, III. 314. &c. 340. 358. 373. &c. 385. 393. Son beau Mémoire aux Seigneurs Polonois pour être élue au Trône, III. 318. &c. 338. 375. &c. 384. L'exemple de la Reine Vanda aggréé de Chriſtine, III. 377. & *n.* Elle veut faire courir de fauſſes prophéties en Pologne, 380. & *n.* Elle ne ſigne rien ſans avoir lu les dépêches, III. 383. Son élection au Trône propoſée à la Diète de Pologne, III. 385. Wiesnowiski étant élu Roi, Chriſtine ne s'en chagrine point, III. 388. &c. Elle le félicite même, III. 390. Réflexions ſur le deſir de Chriſtine pour parvenir au Trône de Pologne, III. 391. &c. Lettre aſſez Stoïcienne ſur la fortune & ſur le hazard, III. 395. Elle dreſſe ſes inſtructions pour ſon Miniſtre en Suède, III. 414. 419. &c. Elle veut vendre tous ſes Biens pour 1½ mill. ou prendre Bréme en échange, III. 417. 433. Ses joyaux retirés de Hollande, III. 428. Elle négocie en Suède au nom du Pape, III. 438. Elle prétend aux biens du Roi Jean Caſimir, III. 454. Elle demande la canoniſation du Pape Pie V. III. 471. Accoutumée aux ingratitudes, elle les ſurporte, III. 483. Elle fait briller ſa Cour après la paix, III 523. Elle eſt guérie d'une grande chûte, IV. 16. Sa ſobriété pour conſerver la ſanté, IV. 22. & 26. De toute ſa vie elle n'a bu du vin que ſix mois, IV. 21. &c. Elle dormoit rarement cinq heures, IV. 26 Elle mépriſoit trop les bienſéances, *Append. N. I.* Elle aſſiſte aux funerailles de Charles Guſtave, *Append. N. XXVIII.* Elle eſt informée des affaires importantes en Europe, *v. la Préface*, 11. &c. Sa ſagacité à prédire les événemens en fait d'affaires politiques, *ibid.* Elle dreſſe elle-même les dépêches & les inſtructions pour ſes Miniſtres, *ibid.* & III. 169. *n.* & IV. 46. Elle fait tout ſeule: ſes Secretaires ne ſont que ſes Copiſtes, IV. 103. Elle veut toujours tenir l'argent en ſa diſpoſition, *ibid.* 104. Elle tâche d'applanir le Cérémonial des Ambaſſadeurs avec les Cardi-

dinaux, IV. 106. &c. Sur ſes affaires œconomiques en Suède, IV. 138. &c. Contente & heureuſe, elle ſe divertit de la comédie que le monde lui donne, IV. 153. Elle ſe fait craindre parmi les Pirates à Rome, *ibid.* Ses négociations avec l'Electeur de Brandebourg, IV. 158. &c. Ses Lettres ſur la mort de l'Electeur de Brandebourg, IV. 163. &c. Sa complexion robuſte, IV. 167. Preuves que Chriſtine minutoit ce qu'elle écrivoit tant en François qu'en Italien. IV. 46

*Article IX.*

*Génie de Chriſtine & ſes qualités perſonelles : ſes penſées ingénieuſes : ſes différens portraits & caractères.*

Anéantiſſement de Chriſtine devant l'Etre Suprême, III. 2. & *n.* Elle étoit née courageuſe, III. 22. 27. Etoit jalouſe des heureux événemens attribués à ſon Pere déjà mort, III. 30. Etale ſon bon naturel & ſes talens, III. 48. &c. Ses grands talens, étant encore enfant, III. 55. Défauts de Chriſtine, qu'elle reconnoît elle-même, *ibid.* & 60. Epoque où elle fut atteinte d'irreligion, III. 56. & *n.* N'avoit pas franchi les bornes de l'honneur & de la modeſtie, III. 57. & *n.* A un pouvoir abſolu ſur elle-même, III. 60. Hait mortellement les Nains & les Bouffons, III. 66. & *n.* & *Append. N. I.* & *ſes Sentimens Cent. IV. n.* 27. 28 & *Append. N. I.* A pleuré trois fois, IV. 229. 268. A autant d'eſprit & d'intelligence qu'aucun en Europe, IV. 261. Grandes qualités que lui donne Freinzhemius, *ibid.* Portrait qu'en fait l'Ambaſſadeur Chanut, étant à Anvers, IV. 265. Paradoxes de Chriſtine & ſes grimaces, *ibid.* & 267. Sa grandeur d'ame, même dans ſes détreſſes, IV. 248. Particularités que le Chevalier Sidney écrit de Chriſtine, IV. 260. &c. Louis XIV. la traite comme ſi elle eût été ſon ſujet, IV. 270. Elle ſe défie de la France, III. 269. &c. 275. 278. 282. 288. Renoue ſa confiance avec la France, III. 267. &c. Chriſtine aime les Satyres, même celles faites contre elle-même, III. 296. Elle ne ſe croit reſponſable de ſes actions qu'à Dieu ſeul, III. 298. & *la Préface* 10. IV. 118. 123. 130. Elle ſe brouille & ſe réconcilie avec le Sénat de Suède, IV. 395. 398. 482. &c. Elle mépriſe les calomnies imprimées contre elle & la Cour de Rome, III. 405. &c. Chriſtine contente dans ſa pauvreté, III. 408. Elle incline à entrer dans un Monaſtére en gardant ſa penſion, III. 423. Elle juge en grand Politique de la Guerre de 1672. & plaint le ſort de la Hollande, III. 428. &c. Elle craint fort pour la Suède, III. 430. Je me fais taire, dit-elle, mais pas dire des menſonges, III. 431. Preuve de Galdenblad qu'elle n'étoit pas hautaine, III. 460. La France ſon Ennemie déclarée, III. 482. 495. *n.* Elle mépriſe les calomnies & s'en conſole, III. 492. &c. Elle ſe venge de la France, III. 494. &c. Elle veut être obéie de ſes Serviteurs, comme quand elle étoit Reine régnante, III. 496. &c. Elle avoit beaucoup de tendreſſe pour ſa Patrie, III. 419. Rebutée de l'Empereur, elle s'adreſſe à la France, III. 499. &c. Elle demande les arrérages des ſubſides, III. 501. 510. &c. Elle haïſſoit ſur-tout l'ivrognerie, 506. & *n.* Elle ne vouloit pas du Titre de Séréniſſime ou Clémentiſſime, mais bien de celui d'Auguſte ou de Reine tout court, III. 507. & 512. &c. IV. 132. Elle ſe choque du mot de protection, IV. 516. &c. Elle rougiroit de la protection de la France, *ibid.* Elle renonceroit plutôt à ſes intérêts que de faire des baſſeſſes, IV. 518. Elle demande ſatisfaction du mot de protection, IV. 520. &c. Pourquoi elle mépriſoit les femmes, III. 52. & *n.* & *Append. N. I.* Le peu de ſens du caractére que Mr. Alembert a fait d'elle. *Voyez la lettre à G... dans l'Append. N. LI.* Le profit du péché eſt l'humilité, *Cent. I. n.* 29. L'ame, dit-elle, eſt immortelle, & après cette vie il y a des peines & des récompenſes, *ibid.* 41. 65. 84. *Cent. II. n.* 77. 89. 94. *Cent. V. n.* 3. 18. 28. 37. 39. 41. 42. & IV. p. 34 *n. XIV.* p. 35. *n. LIII.* Nos juges ſont Dieu & notre conſcience, *Cent. I.* 44. Dieu doit être notre but, & ſa volonté notre régle, *Cent. I. n.* 55. Pluſieurs de ſes excellentes leçons aux Princes, *ibid. Cent. II.* 20. &c. *Cent. IV. n.* 67--100. Il faut punir dans les formes de la juſtice quand on le peut, *ibid.* 59. Elle abhorre les Satyres & les Calomniateurs, *Cent. III. n.* 26. 30. 36. 38. Elle ne vouloit pas que les femmes régnaſſent, III. 67. 68. *Cent. IV. n.* 36. 38. L'excellence de la vertu, *Cent. IV.* 55. L'Héroïſme ſeroit beau, s'il ne coûtoit tant aux innocens ; *Cent. IV.* 94. Il y a une canaille de Rois auſſi-bien que de faquins, *Cent. V. n.* 19. Les blaſphêmes, les menſonges & l'ivrognerie étoient des défauts que Chriſtine ne pouvoit ſupporter, *Cent. III. n.* 84. L'oracle, *connois-toi toi-même*, ſert à faire connoître notre miſere, *ibid. Cent. V. n.* 46. Le plus grand bonheur de l'homme, *ibid. n.* 31 Je n'ai pu repréſenter Chriſtine que comme une Princeſſe chez qui le bon & le beau prévaloient. *Voyez la Préface*, p. 14. Son caractére de ma façon, *ibid.* IV. 169. &c. Elle refuſe tout panégyrique des Académies, IV. 29 32. 44. Réponſe qu'elle fit ſur ce qu'on la flattoit ſur ſon âge, IV. 67. Elle craignoit le Turc & la Fran-

France, IV. 114. 115. 141. Elle eſt piquée contre Louis XIV. *ibid.* & 134. Elle deſaprouve fort les Dragonnades, IV. 122. Ses Lettres là-deſſus à Terlon & au Landgrave de Heſſe-Rinfels, IV. 124. 132. Le Pape content de cette Lettre, IV. 133. Elle avoit beaucoup de ſoin de ſes fideles ſerviteurs, IV. 146. Elle intercéde pour les Catholiques auprès du Roi Guillaume, IV. 157. Bon-mot de la Reine pour ne pas aſſiſter aux funerailles de l'Electeur de Brandebourg, IV. 161. Son Portrait par Mr. de Bielfelt. *Voyez l'Append. N. XLIX.* Celui de Mr. Goervei, IV. 169. *not.* Celui de Freinshemius. IV. 236

*Article X.*

*Ouvrages de la compoſition de Chriſtine.*

Sa Vie écrite par elle-même, dédiée à Dieu, III. 1 &c. Quel dommage qu'elle ne l'ait pas pourſuivie! III. 69. Elle l'a compoſée en 1681. III. 1. & 45. *n.* Suite de ſon Hiſtoire, *ibid.* 70. & 145. *n.* Autre ébauche de ſon Hiſtoire accompagnée de ſes remarques, III. 182. &c. & *Append. N. I.* Elle promet d'écrire la pure vérité, même à ſes dépens, III. 4. & 68. Deſcription que fait Chriſtine de l'enterrement de Charles-Guſtave, où elle aſſiſta, IV. 262. & *Append. N. XXVIII.* Plan de ſon Hiſtoire Métallique & de celle de ſon Pere, IV. 179. &c. Quelques Sentences de Chriſtine tirées de ſes ſentimens. *Voyez l'Append.* Chriſtine tient tous ſes ſentimens juſtes & raiſonnables, *ibid. Cent. V. n.* 40. Ses ſentimens ont été compoſés peu de tems avant ſa mort. *Cent. V.* la note de la premiere page des *Sentimens de Chriſtine.* Fragment de la vie de la Reine écrite par elle-même, très-intéreſſant, *Préface* p. 4. Sa négociation pour parvenir au Trône de Pologne en 1669. *ibid.* Grand Recueil de ſes Lettres, *ibid.* & III. 225. &c. Contenu de ces matériaux, *ibid. Préface* p. 4. &c. Ils ſerviroient à une Hiſtoire complette de la Reine Chriſtine, *ibid.* Liſte complette des perſonnes avec leſquelles la Reine a entretenu commerce de lettres. *Voyez la Préface*, p. 12. & après *l'App.* Eſquiſſe de l'Hiſtoire de Chriſtine, *Append. N. I.*

*Clay* (le Préſident) ſa commiſſion pour la Reine Chriſtine. III. 333. 340

*Clement IX. V. Rome*, Pape de la famille Roſpigliosi. Chriſtine ſe fait honneur de l'élection de ce Pape, III. 288. 392. Elle l'eſtime comme ſavant, III. 293. & magnifique, III. 395. Pourquoi il ſe prêta à faire élire Chriſtine pour le Trône de Pologne, III. 342. *n.* Chriſtine ne ſe fioit pas trop au Pape, III. 346. *n.* 372. 381. 384. *n.* 392. &c. Brefs du Pape au Nonce & aux Etats de Pologne en faveur de Chriſtine, III. 354. &c. 364. &c. 367. 392. & *Préface* p. 4. Chriſtine fort flatée d'être recommandée par ce Pape pour le Trône, III. 372. 385. 393. Elle plaint la mort de ce Pape, III. 389. *n.* Le College Clémentin à Rome, le meilleur, ſelon Chriſtine, pour l'éducation de la Jeuneſſe. IV. 61

*Clergé.* Voyez *Etats* de Suède. Chriſtine ne ſe fioit pas trop aux Confeſſeurs & Directeurs de conſcience. *Voyez ſes Sentimens Cent. III. n.* 61. &c. 94. &c.

*Cleuter* (Officier de Chriſtine), Lettres de la Reine en ſa faveur & de ſon fils, IV. 73. &c.

*Cobaſtilli* (le Comte) recommandé au Duc de Mantoue. IV. 101

*Colbert*, Miniſtre-d'Etat en France. Lettre que Chriſtine lui écrit ſur un Comte de Beauregard. IV. 77

*Colonna* (Connétable). Chriſtine le félicite & lui recommande des perſonnes en ſa faveur, IV. 66. 68. 168

*Commerce.* Compagnie de Commerce de Suède pour l'Aſie, l'Afrique, l'Amérique & la Magellanique. III. 38. 208. & *n.* 211

*Condé* (Prince de), il répare l'échec des Troupes Françoiſes, III. 155. Il va voir Chriſtine à Bruxelles, IV. 266. Elle l'eſtime le plus formidable Concurrent au Trône de Pologne, III. 344. 354. 373. 378. 394. La Reine l'eſtima toujours, III. 394. Caractére des Princes de Condé, Pére & Fils, III. 345. 395. Ce Prince, dit Chriſtine, vaut plus que toute l'Armée Françoiſe, III. 429. Il prétend aux Biens du Roi Jean-Caſimir, III. 457. Sa correſpondance avec le Landgrave de Heſſe, *Append. N. VII.*

*Conring* (Herman) change l'attachement qu'il avoit pour la Suède, IV. 228. Extrait de deux de ſes lettres, *ibid.* Sa querelle avec Wasmuth. *Append. N. XLI.*

*Corneli* (Tomaſo), Savant. Chriſtine s'intéreſſe pour ſes funerailles. IV. 50

*Cornia* (la Ducheſſe de). Chriſtine lui promet ſes faveurs. IV. 98

*Corſes.* L'affaire des Corſes à Rome, III. 252. &c. Elégie de l'Evêque Flechier ſur l'inſulte des Corſes. III. 256. &c.

*Cour. Courtiſans.* La vérité entre difficilement dans les Cours, III. 49. Bouffons entretenus alors dans les Cours, III. 66. & *Append. N. I.*

*Court* (le Sr. Charles Caton de). Sa grande application & ſon ſavoir, IV. 49. &c. Chriſtine lui envoye ſon témoignage de Deſcartes; *ibid. not.*

*Courtin* (Réſident de France en Dannemarc) Chriſtine lui envoye un témoignage pour Deſ-

Descartes. IV. 20. *not.*
*Crequi* (le Duc de) son affaire avec les Corses à Rome. III. 253. 255
*Creutz* (le Baron de) chargé des affaires du Roi de Suède à la Haye, a traduit le beau Poëme de Madame de Nordenflycht sur les Mémoires de Christine. *Voyez la Préface* p. 15.
*Croy* (le Duc de), Christine intercede pour son fils naturel. III. 469
*Cromwel* (Olivier). Il avoit trente-deux Ambassadeurs & Ministres étrangers auprès de lui, III. 169. *n.* La France brigue son alliance, *ibid.* Il vouloit être appellé *Frere* du Roi de France, III. 170. *n.* Sa femme jalouse de Christine, III. 169. *n.* Les gens de Cromwel fanatiques blâment Christine d'avoir abdiqué. IV. 267. *n.*
*Cueva* (Don Antonio de la), lui & son épouse suivoient Christine en Italie, IV. 267. Christine les congédie tous deux à Rome. IV. 269
*Cybo* (Cardinal). Déclaration de Christine sur sa pension que le Pape avoit retirée. IV. 152

## D.

*Dalin* (Olof) Historiographe de Suède. Excellent Poëte Suédois. IV. 223
*Damme* (Pierre van) Libraire & savant Antiquaire à Amsterdam, a communiqué une Lettre de Christine, IV. 2. Ses belles collections de Codes anciens, de Livres rares & de Médailles antiques en tout genre, *ibid. not.*
*Dannemarc.* Quand le Dannemarc subjugua la Norwegue, III. 7. & *n.* Christian IV. entreprend la guerre d'Allemagne par jalousie contre Gustave-Adolphe, III. 14. *n.* Sentiment des Danois après la mort de Gustave-Adolphe, III. 72. &c. Mariage du Prince Ulrich avec la Reine Christine, *ibid. n.* La médiation du Danemarc suspecte à la Suède, III. 86. 93. 105. &c. 110. &c. 192. Jalousie du Dannemarc contre la Suède, III. 92. & 93. *n.* 121. 137. Le Prince Ulrich tué par trahison, III. 110. & *n.* Le Dannemarc cherchoit toute autre chose que la paix d'Allemagne, III. 105. Veut rompre avec la Suède, III. 121. Tâche de débaucher l'Armée de Baner après sa mort, IV. 210. Trâme du Dannemarc pour faire évader la Reine-Mere de Suède, III. 195. & *n.* Guerre déclarée au Dannemarc, III. 151. 200. & *n.* IV. 211. La paix de Bramsebro faite avec la Suède, III. 153. 205. Contenu de cette paix, *ibid.* Le Dannemarc envoye des vaisseaux au secours de l'Espagne, & la Suède à la Hollande, III. 200. Distique
Migre contre le Dannemarc, IV. Le Dannemarc devenu despotique par la tyrannie de la Noblesse, III. 239. *n.* Le Roi est brave & pouvoit se jouer de la Suède. III. 481. 482
*Davidson*, Secretaire de Christine, menacé par Charles-Gustave pour s'être fait Catholique, III. 226. 264. Christine lui écrit de rester ferme, III. 227. Il meurt à Rome. III. 264
*Descartes.* Il n'étoit pas homme à instruire Christine dans l'art de régner, III. 47. *n.* L'Auteur de ce Supplément possede une partie du crane de ce Philosophe, IV. 232. Particularités de sa maladie, sa mort & son enterrement, IV. 231. Témoignage de Christine, qu'il lui a inspiré des sentimens de Catholicisme, IV. 19. *n.* Il est plus raisonnable au sujet des Suédois que Mr. d'Alembert. *Voyez la lettre à Mr. G. dans l'Append. N. LI.*
*Diogene* (le Philosophe), Discours sur la grandeur de Diogene & d'Alexandre. IV. 45
*Diogene Laërce.* Epigramme de sa façon, dont Christine se servit. IV. 3. *n.*
*Dobrzinski* (Maréchal de Cour) entretient une négociation secrete avec Christine à Rome. IV. 158. &c.
*Dolma* (le Comte de). Sa Vie par Ezéchiel Spanheim, IV. 236. Un de ces Comtes fut de la suite de Christine quand elle partit de Suède. IV. 264
*Dudley.* Voyez *Nortumbria.*
*Dunnewald* (le Général), Christine le félicite de ses Exploits héroïques en Hongrie. IV. 86
*Duræus* (le Docteur Jean) travaille en Suède à réunir les Eglises Protestantes sans y réussir, IV. 230. Année de sa mort. IV. 231
*Du Ry* (l'Architecte) a eu soin de faire copier à Rome plusieurs Manuscrits concernant la Reine Christine. *Voyez la Préface*, p. 3.

## E.

*Eggers* (Mr. d') Gouverneur de la Ville libre de Dantzig. Célébre par plusieurs savans Ouvrages, a aussi contribué à ce Supplément. IV. 251. & *n.* 253
*Egiareta* (le Docteur), Lettre de Christine en sa faveur. IV. 97
*Ekerman* (célebre Professeur à Upsal) m'a fait remarquer quelques fautes dans mes Mémoires de Christine, IV. 238. & *la Préface* p. 7.
*Empereur* Romain. *Voyez Autriche.* Pourquoi les Papes les appellent Empereurs élus, III. 503. *n.* Son *Jus primariarum precum*, III. 468. *n.*
*Encyclopédie* (l') ou Histoire des Sciences, des Arts &c. la plus énorme Compilation en France, où il y a de grandes défectuosités. *Voyez la lettre à Mr. G... dans l'Append. N. LI.*

*Epictete* (le Philoſophe), pouſſe ſa patience trop loin. *Voyez Sentimens de Chriſtine, Cent. V. n.* 35.

*Eric* . . . . (Docteur & Aumônier de la Cour de Chriſtine). Elle dit que ſes Sermons l'ont rendue Catholique. III. 283

*Esberg* (Jean) Docteur Suédois. Sa lettre au Pape pour devenir Catholique, III. 461. *Append. N. XXXIV.*

*Eſpagne* traite Rome pis que les Goths, III. 10. & *n.* Joye indigne de la Cour d'Eſpagne à la mort de Guſtave-Adolphe, III. 70. & *n.* Le Commerce mené en Eſpagne par la chetive monnoye de cuivre, III. 195. *n.* Chriſtine fâchée du lenternement des Eſpagnols, III. 232. 234. Ses intrigues à Rome à l'élection d'un Pape, III. 268. 273. *Sono morti i matti Franceſi, e i ſavii Spagnuoli*, IV. 269. *n.*

*Etat.* Voyez *Roi*, *Prince*, *Monarchie.*

*Etats de Suède.* Voyez *Suède*, *Sénat.* Ils prêtent hommage à Chriſtine étant encore dans le berceau, III. 25. 41. Meſures priſes par les Etats pour l'affermiſſement du Trône de Chriſtine, 43. 72. &c. L'Orateur des Païſans, III. 182. &c. La Nobleſſe de Suéde avoit des villes en propre, III. 172. *n.* Elle poſſédoit ſes terres en fiefs de la Couronne, *ibid.* & 216. Elle regimbe contre la réduction, III. 151. *n.* 172 *n.* IV. 239. 247. *n.* Délibération des Etats ſur la ſatisfaction de Suède en Allemagne, III. 122. &c. 184. 188. La Nobleſſe prétend des priviléges que Guſtave-Adolphe ne veut pas accorder, III. 186. *n.* &c. La grande influence du Clergé dans le Gouvernement, III. 191. *n.* Régiment de cavallerie entretenu par la Nobleſſe, III. 196. & *n.* Etat militaire de Suède, *ibid.* Biens de la Couronne pour 600000 écus vendus à la Nobleſſe, 198. & *n.* Si le nombre d'annoblis en Suède eſt bien grand, III. 204. *n.* Les Etats de Suède aſſis enſemble la premiere fois en Diéte, III. 203. *n.* Comment les délibérations s'y font, *ibid.* La forme de Gouvernement de Suède ſous le nom de Guſtave-Adolphe n'eſt pas de lui, III. 36. 185. & *n.* & *Append. N. IX.* Ceux qui font commerce de Bourgeois en doivent payer les impôts, III. 209. Explication du mot *Wanbyrdig*, III. 214. & *n.* Priviléges du Clergé, III. 215. Epoque de la minorité de Suède la plus agréable au Sénat & à la Nobleſſe, IV. 261. Les Etats de Suède diſpoſent eux-mêmes de leur bien-être, IV. 247. *n.* Juſqu'aux enfans des Payſans Suédois peuvent aller chercher fortune & ſe perfectionner au dehors, *ibid.* Le Pays où la Nobleſſe tyranniſe, n'eſt pas heureux, III. 239. *n.* & IV. 247. *n.* Chriſtine careſſe la Nobleſſe, III. 282. Comment elle vouloit faire ceſſer la jalouſie entre les Etats, III. 281. Regnicoles de Suède aſpirans à la Couronne, *ibid.* Chriſtine eſt pour la primogéniture parmi la Nobleſſe, III. 282. Elle y veut redreſſer les abus, III. 281. &c. La miſere des Payſans entraîne la Souveraineté, III. 283. Chriſtine fort piquée de ſon mauvais traitement en Suède, III. 284. Son embarras après la mort du Pape Alexandre VII. III. 285. Les Etats aſſez portés pour Chriſtine, III. 307. 314. 335. 396. 420. &c. Le Sénat veut être un cinquieme Etat de Suède, *Append. N. XXVIII. n.*

*Etats-Généraux.* Voyez *Hollande.*

*Eſte* (Cardinal d'), Chriſtine ſe plaint de ſes mauvais offices. III. 272

*Eſtrées* (le Comte & le Cardinal d'), Chriſtine mécontente d'eux. III. 511. IV. 134. 136

## F.

*Falaiſeau* (Miniſtre de Brandebourg), ſa belle harangue à Ulrique-Eléonore, IV. 158. & *Append. N. XLVI.*

*Falckenbauer* (Gentilhomme Saxon) recommandé par Chriſtine. IV. 69

*Farneſe* (le Prince de), Chriſtine n'étoit pas bien avec le Cardinal, III. 284. Elle écrit pourtant au Prince & à la Princeſſe de cette Maiſon. III. 285

*Favoriti* (Savant Italien) travaille au plan de l'Hiſtoire métallique de Chriſtine, III. 518. IV. 113. & 180

*Febrman*, excellent Médailleur Suédois, IV. 223

*Femme.* Voyez *Reines*, *Rois.* Chriſtine tient que les femmes ne devroient jamais régner, III. 67. &c. & ſes *Sentimens Cent. IV. n.* 36. &c. Pluſieurs bonnes & mauvaiſes qualités des Femmes, *ibid. Cent. IV. n.* &c. Bonnes leçons pour les Femmes, *ibid. n.* 42. &c.

*Ferrari* (Octavio) reçu Membre de l'Académie de Chriſtine. IV. 18

*Feuquieres* (Ambaſſadeur de France en Allemagne), fait de grandes promeſſes à Oxenſtierna, dont celui-ci ſe défie, III. 78 & *n.* &c. 89. 137. &c. Mine ſous main le crédit du Chancelier, III. 85. & *n.* Ses expreſſions impertinentes contre Oxenſtierna, *ibid.* Les Alliés n'acceptent pas ſes offres. III. 104

*Filicaia* (Vincenzio) Savant adopté Membre de l'Académie de Chriſtine, IV. 42. Sa lettre à Chriſtine, *Append. N. XXXVII.*

*Finalino* (Virtuoſo), Chriſtine le favoriſe, IV. 100

*Finlande*, *Finnois.* Priviléges pour exploiter les Mines en Finlande, III. 211. Ils combattoient & ſe défendoient vaillamment, III. 81.

81. 93. 97. 102
*Flechier* (l'Evêque Esprit), son Elégie sur l'insulte des Corses à Rome. III. 256. &c.
*Fleming*. Son administration controllée par Christine. III. 392. 397
*Florence* (Grand-Duc de) plusieurs Lettres que Christine lui écrit. *Voyez la liste de ses Lettres.* Christine lui prête son Antiquaire *Cameli* pour arranger son Cabinet de Médailles, IV. 13
*Foris* (l'Abbé) Christine le remercie des livres qu'il lui envoye. IV. 68
*France*, prétend être le premier mobile de tout ce qui se fait en Europe, III. 15. & *n.* Ses Auteurs se parent souvent de la gloire des autres Nations, *ibid.* & IV. 221. &c. 260. L'époque de la guerre triennale n'étoit pas si glorieuse à la France, III. 15. & *n.* La France convertie dans un dangereux despotisme, III. 16. *n.* Elle craint les trop grands progrès des armes de Suède, *ibid.* La France traverse les desseins de la Suède à l'Assemblée de Heilbron, III. 38. *n.* 78. &c. 84. &c. L'Astrologie en vogue à la Cour de France, III. 21. & *n.* La France se réjouit à la mort de Gustave-Adolphe, III. 70. *n.* Elle tâche de gagner le Chancelier Oxenstierna par des promesses spécieuses, III. 71. La France paye mal son peu de subsides à la Suède, III. 16. & *n.* 73. *n.* 160. *n.* & *Append. N. XIII.* Elle propose un mariage entre Christine & le fils d'Oxenstierna, III. 78. *n.* Ses intrigues à Heilbron contre Oxenstierna & la Suède, III. 85. 89. 104. 137. &c. La France mêlée dans les affaires d'Allemagne après la bataille de Nordlingue, III. 89. *n.* 146. & *n.* 112. *n.* La France va bien avant dans les intrigues de Wallenstein, III. 106. 107. *n.* 137. Elle recule les avantages de Suède pour avancer les siens propres, III. & *n.* 136. & *l'Append. N. XXIV.* Elle est jalouse des succès de la Suède contre le Dannemarc, III. 151. &c. Les François battent l'ennemi & sont battus, III. 153. La France veut mettre garnison à Helsingbourg & à Helsingoeur, III. 152. *n.* Lettre sérieuse de Christine sur la connivence de la France avec la Baviere, III. 155. & *Append. N. VIII.* La paix de Nimegue rompue par la France, IV. 118. Christine desaprouve fort les Dragonnades, IV. 122. &c. 132. Cette persécution résolue deux ans auparavant, IV. 122. & *n.* Christine donne sur les Pensionaires de France, IV. 126. 135. &c. Irritée contre les François, elle leur dit bien des vérités, IV. 127. &c. Troupes & Généraux François alors en Allemagne, III. 179. &c. Villes & Forteresses dont la France étoit alors en possession, III. 180. La France mécontente de ne pas recevoir Philipsbourg, III. 104. 118. & *n.* Elle lui est cédée, III. 188. La France s'attire les Prélats d'Allemagne, III. & *n.* Elle traîne la paix de Westphalie, III. 211. *n.* IV. 256. & *Append. N. XXIV.* Combien les François craignent le Général Jeau de Wert, III. 146. *n.* Mesintelligences entre la France & la Suède sur le Traité avec l'Empereur, III. 198. *n.* Christine fait présent d'un Vaisseau de guerre à la Reine de France, III. 213. Elle veut emprunter & acheter des Vaisseaux de guerre de Suède, *Append. N. VI.* La Reine Henriette se joue de la paix de France avec Cromwel, III. 170. *n.* Sur quelques Ecrivains François. Voyez *Historien* & *Auteurs.* La France abonde en bons Maîtres, IV. 223. Elle se prête à l'introduction du Catholicisme en Dannemarc & à Hambourg, III. 234. Christine fort piquée contre la France, III. 266. Elle tâche de se la réconcilier, III. 271. 299. &c. La France ébranle le système pacifique de Suède, III. 410. 451. Christine prétend 7 à 800000 mille écus de subsides de la France, III. 421. &c. Du droit d'aubaine par rapport aux Suédois, III. 455. *n.* La France porte la Suède à la guerre, III. 472. La Cour se déclare ennemie de Christine, III. 480. 495. *n.* Combien on peut se fier à la France, III. 485. Christine se venge de la France, III. 494. IV. 126. &c. 135. 148. &c. La France en passe de maltraiter tout le monde, IV. 517. 522. & *n.* Christine se joue des hauteurs de la France, IV. 521. La France soupçonnée d'intelligence avec le Turc, IV. 113. &c. 120. &c. 122. Le monde guéri du mal François, IV. 118. Christine craint presqu'autant l'esclavage de la France que du Turc, IV. 115. *Sono morti i matti Francesi, e i savii Spagnoli*, IV. 269. *n.* Les François n'ont pas à se vanter de leur secours contre les Turcs, IV. 123. Les François rendent peu de justice aux Savans des autres Nations. Voyez *la Lettre à G.. & App. N. LI.*
*Franckfort* (Ville libre), Christine lui recommande le Colonel Cleuter. IV. 75
*Francioti* (le savant Curzio) veut se réconcilier avec Domingo de Guſman. IV. 93
*Freinsbemius* (Jean), invite Is. Vossius de la part de Christine pour venir à Stockholm, IV. 235. Par son interceſſion Christine remet une bonne somme d'argent à Ulm, III. 218. *n.* Elle le porte à écrire le Supplément de Quint-Curce. IV. 236
*Friedland* (Duc de). Voyez *Wallenstein.*
*Frédéric-Guillaume.* Voyez *Brandebourg.*
*Furstenberg* (Fr. Egon, Cardinal de) Christine lui recommande ses affaires à la Cour de France, III. 310. IV. 9. Elle fait grand cas de lui. *ibid.*

n. 296. &c. Les Héros reſſemblent plutôt à Bucéphale qu'à Alexandre, IV. 45. & Sentimens de Chriſtine, *Cent. II. n.* 71. Diſcours ſur la grandeur de Diogene & d'Alexandre, IV. 45. Quel plaiſir d'examiner à fond les grands hommes! dit Chriſtine dans ſon *Céſar*. L'Héroïſme ſeroit beau s'il ne coûtoit pas tant aux innocens. Voyez *Sentimens* de Chriſtine. *Cent. IV.* 94. Le Héros ne s'immortaliſe pas. *ibid. n.* 84. &c.

*Hertzberg* (Mr. de) Ses particularités communiquées ſur le mariage de Chriſtine & le Prince Elect. de Brandebourg, éclaircies, III. 88. &c. *n.* & *Preface* p. 9. Autres particularités ſur l'héritage de Chriſtine. IV. 158

*Heſſe-Caſſel.* Voyez *Guillaume VI. & VII.* Landgrave Guillaume V. voulut que la Suède eût toute la Poméranie, III. 143. & *n.* Prince vaillant, III. 79. 82. 94. 96. 109. 115. &c. Lui & la Suède n'acceptent point la Paix de Prague, III. 143. 147. & *n.* 148. *n.* & *l'Append. N. X.* Mariage d'Amélie Eliſabeth avec le Duc de Weimar, III. 148. *n.* Son Traité avec l'Empereur ſe rompt, *ibid.* Correſpondance de cette Princeſſe avec le Prince de Turenne, III. 153. *n.* & *Append. N. VII.* Le Général Melander maltraité par Amélie-Eliſabeth, III. 155. *n.* & *Append. N. VI.* Liſte des Troupes & Généraux de Heſſe, alors en Allemagne, III. 180. &c. Villes & fortereſſes qu'elle y poſſédoit alors, *ibid.* Le Landgrave Maurice fort ſavant préſide à une Diſpute Académique, IV. 239. Le Landgrave le premier des Princes d'Allemagne qui invita Guſtave-Adolphe à venir à leur ſecours, IV. 242. La Landgrave Amélie-Eliſabeth ferme dans ſon alliance avec la Suède. *Append. N. X.* Les Landgraves Charles & Guillaume embelliſſent les Cabinets de Caſſel, IV. 273. Entretien de Chriſtine ſur la Cour de Caſſel. *Append. N. XV.* Le Landgrave Frédéric de Heſſe-Caſſel Beaufrere de Charles-Guſtave eſt en Suède, III. 162. & 165. *n.* Chriſtine eſt fort pour lui, IV. 213. Lettre du Landgrave Guillaume à Chriſtine. *Append. N. XV.* Lettre de Chriſtine à la Landgrave. IV. 76.

*Heſſe-Darmſtad* (le Landgrave George) ne veut qu'à peine ſuivre le parti des Proteſtans, III. 87. 93. 104.

*Heſſe-Hombourg.* Arckenholtz en reçoit des Manuſcrits de ſes Archives. III. 147. *n.* &c.

*Heſſe-Rhinfels.* Lettre de Chriſtine au Landgrave Erneſt, IV. 132. Le Sr. Koehler appelle la Heſſe (par pique) le pays congelé, IV. 245. Cabinet de peintures, médailles & bijoux à Caſſel. *ibid.* 273

*Hiſtorien & Hiſtoire.* Voyez *Savans.* De l'Hiſtoire du Siecle, ou des Panégyriſtes, ou des Satires, III. 4. La vérité, l'ame de l'Hiſtoire, *ibid.* Des Hiſtoriens ignorans ou vendus, attribuent la primauté à la France, III. 15. & *n.* Remarque de Chriſtine ſur une bonne Hiſtoire, III. 70. *n.* Les François brodent ce qu'ils écrivent, *Préface* p. 17. IV. 221. 239. 260. Combien il importe à un Hiſtorien de connoître l'intérieur des Cabinets. Voyez *ma réponſe à Mr. de Holberg, dans l'Append. N. L.* Ce que je penſe de l'Hiſtoire Sacrée & réfléchie de quelques Ecrivains modernes. *Voyez la lettre à Mr. G. dans l'Append. N. LI. & la Preface* p. 7. & 17.

*Hoff* (Mr. de) Miniſtre de Caſſel. Chriſtine s'entretient avec lui ſur les familles de la Cour. *Append. N. XV.*

*Holberg* (Baron de), réfuté ſur ce qu'il dit de Guſtave-Adolphe & de Chriſtine, III. 14. &c. 56. *n.* IV. 170. *n.* & *Réponſe à la lettre de Holberg dans l'Append. N. L.* Il ſe flatte lui-même, *ibid.* S'égare par rapport à l'affaire du Comte d'Ulfelt, *ibid. & Append. N. XXV.*

*Hollande*, promet des ſubſides à la Suède, III. 90. La Suède & la France allarmées des négociations des Hollandois avec l'Eſpagne, *ibid.* & *n.* Elle veut avoir Bréme, III. 91. Son Placard contre les Eſpagnols, *ibid.* Des troupes auxiliaires envoyées par les Suédois & Finnois en Hollande, III. 102. Les Hollandois chancellans, Oxenſtierna demande qu'ils s'expliquent, III. 90. & 112. Contenu de l'alliance de Suède en 1640 avec la Hollande, III. 197. Amitié particuliére de cet Etat pour Chriſtine, III. 422. Chriſtine plaint le ſort de la Hollande en 1672. III. 428. &c. Lettre de condoléance ſur la mort de Chriſtine; *Append. N. XLVIII.*

*Holſtein* (le Duc de), le Chancelier du Duc ſe vantoit de gouverner la Suède, III. 278. *n.* Ce Duc Beau-frere du Roi Charles XI. vife au Trône de Suède. *ibid.*

*Holſtenius* (Luc) particularités de ſa vie, IV. 241. Réputé l'unique capable à Rome d'aller à la rencontre de Chriſtine, *ibid.* De le faire Eſpion de Cromwell & Penſionnaire, *ibid.* Son Epitaphe par le Cardinal Barberini, *ibid.* Belle Lettre que Chriſtine lui écrit. IV. 3. &c.

*Hommes*, fatalités inévitables, ſelon Chriſtine, dans les affaires humaines, III. 481. 483. 488. La véritable paix de l'homme eſt dans le cœur, IV. 27. Quel plaiſir d'examiner à fond les grands hommes! dit Chriſtine dans ſon *Céſar*. Sur les hommes de haute & de baſſe naiſſance. Voyez *les Sentimens* de Chriſtine, *Cent. V. n.* 18. 19. 20. De quelle importance eſt le mariage. *ibid. Cent. IV. n.* 44. &c. On eſt toujours tel qu'on le paroît à ſoi-même, III. 4. *Ses Sentimens*,

mens *Cent. V. n. 6.* L'homme a trop de foiblesse pour ses enfans & parens, *ibid. Cent. V. n. 7.* Comment on doit se conduire dans la bonne ou la mauvaise fortune, *ibid. n. 24* &c. Sentiment de Christine sur l'Oracle de Delphe, *Connois-toi-même*, *ibid. n. 26.* &c. Les miseres de l'homme, *ibid. n. 27. 31. &c.* 41

*Hopken* (S. E. Mr. le Baron André de) Sénateur & Président de la Chancellerie. Lettre tirée de ses Manuscrits. V. *l'Append. N. VII.*

*Horleman* (le Baron) a fait commettre des fautes aux Ecrivains étrangers, IV. 273. *n.*

*Horn* (Gustave Feltmaréchal de Suède) ses exploits militaires, III. 35. 79. 95. 100. 107. 113. 134. La France traîne la rançon de ce Feltmaréchal, 145 & *n.* 148 & *n.* & *Append. N. V. VI.* (*c*).

*Horn* (Gustave) Neveu du Feltmaréchal Sous-Gouverneur de Christine, honnête homme & adroit dans tous les Exercices. III. 51

*Huguenots.* V. *Protestans. Réformés.*

## I.

*Jacques* II. V. *Angleterre.*

*Jean-Casimir.* Quand ce Prince abdiqua la Couronne de Pologne, III. 348. &c. La Reine trâme son abdication, *ibid.* Il se retire en France, chicane les Polonois sur sa pension, III. 350. Christine veut avoir ses Terres de Naples, III. 352. 453. &c. 457. Christine fâchée contre lui, III. 477. Exposé de la Reine pour hériter de ce Monarque. III. 453. &c. V. *Pologne*, *Lubomirski*, *Radzivil.*

*Jean Casimir.* Prince Palatin, Beaufrere de Gustave-Adolphe. Pourquoi on lui ôte la direction des Finances de Suède, III. 43. IV. 212. Lettres de condoléance sur la mort de la Tante de Christine, III. 202. Elle le harangue en Latin à l'occasion du nouvel-an, III. 192. V. *Palatinat.*

*Jésuites*, défendent l'autre partie de Prague contre les Suédois, III. 159. Inscription là-dessus, III. *ibid.* Wallenstein veut les chasser tous de l'Allemagne, III. 98. Ils inquiétent la Princesse Belle-sœur de Gustave-Adolphe, III. 105. *n.* Quelques Jésuites suivent Christine par l'Allemagne vers l'Italie, IV. 267. Christine tentée par les Jésuites d'introduire le Catholicisme en Suède, III. 281. Elle n'emméne pas de Jésuites en Suède, III. 416. Le petit Népotisme des Jésuites est au plus bas degré à Paris, III. 234. & *n.* Christine conseille d'employer le Jésuite Muller, Confesseur de l'Empereur, III. 243. Ils sont cause de la longue guerre en Pologne & en Allemagne, III. 445. Eux & les Moines gâtent tout où ils gouvernent. IV. 154

*Ibre*, Conseiller de la Chancellerie & Professeur, explique les Armes de Wasa par un fagot, III. 13 *n.* & *Append.* N. 2. On veut qu'il écrive l'Histoire de Christine, *Préface pag.* 7

*Ildaris* (Antoine) Savant recommandé par Christine, IV. 51

*Ingman* (l'Assesseur El. M.) m'a communiqué quelques Manuscrits, IV. 226. & *Append. N. XVIII.*

*Innocent XI.* (le Pape) Christine facilite son élection, III. 494. Elle a composé ses *Sentimens* du tems du régne de ce Pape, V. *Centur. I n.* 10. Etat de son Conclave, III. 495. 499. Christine fort piquée contre lui, IV. 148

*Italie.* Savans Italiens qui étoient en relation avec la Reine Christine, IV. 257. &c. Les Italiens réputés faux & rusés, III. 447. & IV. 269. Christine se lasse d'eux. *ibid.*

*Justiniani* (Marc Antoine) Doge de Venise. Sa Lettre du Roi Charles XI. en faveur du Général Königsmarc, IV. 262

## K.

*Kagge*, Général Suédois, bat l'Armée du Duc de Lorraine avec la seule Infanterie Suédoise, III. 34. 108. & *n.* Ses autres exploits III. 94. 96. 114. Il défend Ratisbonne vaillamment, III. 138 &c.

*Keller* (Secretaire du Baron Adler-Salvius) Ses dépêches en original. V. *l'Append. N. VII.*

*Kircherus* (Athanasius) fait des Observations Astronomiques V. *l'Append. N. XII.*

*Klinge* (Docteur en Théologie.) Homme zélé pour les matiéres de Religion, III. 310

*Knipbausen* (le Général.) Il est parlé de ses expéditions militaires, III. 77. 81. 109. 115

*Kochanski* (l'Astronome Adam.) Lettre que Wasmuth lui écrit sur son Ouvrage Astro-Chronologique. *Append. XLI.*

*Kœhler* (célébre Professeur) prouve que Christine n'avoit pas dissipé les millions qui lui devoient revenir d'Allemagne, III. 218. *n.* Son explication de la Médaille *non exoratus exorior*, & de quelques autres, IV. 242. &c. Réfuté sur ce qu'il dit de disgracieux de la Nation Suédoise, *ibid.* Il appelle la Hesse le *Pays congelé*, & Oxenstierna le *Maître d'Ecole*, III. 245. 246

*Königsmarc* (Général de Suède). Ses exploits, III. 151. 153. 155. &c. 159. Il surprend Prague, III. Particularités honorables qui le regardent comme Général des Vénitiens en Morée, IV. 262. &c. Lettre que Christine lui écrit, IV. 86. Lettres de recommandation qui lui sont adressées, IV. 75. &c.

*Koskul* (Gentilhomme Suédois) devenu Catholique, Chriſtine l'accueille gratuitement comme ſon Parent, III. 459. & *n.*

*Krus* (Sénateur de Suède) Chriſtine a de l'eſtime pour lui, III. 308

*Kunckel* (fameux Chymiſte) Chriſtine veut le faire venir à Rome, IV. 158

*Kurck* (Guſtave) Sénateur de Suède, Chriſtine le fait ſon grand Gouverneur au dépit du Sénat, III. 396. &c. 404. & *n.* 432. 476. 479

## L.

*Langermann* (Luc) Savant Hambourgeois, III. 467

*Laſcarus* (P.) Son *Muſeum Antiquarium Idelfonſiæ*, IV. 173

*Launoy* (Savant François) Chriſtine fait cas de ſes Ouvrages, III. 297

*Lechander* (Jean) Suédois à Rome. Son Poëme à l'honneur de Chriſtine, III. 461. *Append. XXXIII.* Chriſtine l'en gratifie, *ibid.*

*Leger* (Miniſtre de l'Evangile) ſauve Charles-Guſtave, qui penſa ſe noyer, III. 150. *n.*

*Lemene* (Franceſco, Savant) quatre Lettres que Chriſtine lui a écrites, III. 43. &c.

*Léonore* (l'Impératrice) Chriſtine reçoit des Livres de ſon Académie. IV. 47

*Léonore* (Palatine) Couſine de Chriſtine, & ſa Compagne d'études, IV. 196. La Reine conſeille au Pére de la marier. IV. 217

*Léopold* (l'Empereur) Sa Lettre à Chriſtine ſur l'obligation que ſa Maiſon lui a. *Append. XXXV.* Sa Lettre à Charles XI. en faveur de la Reine, *Append. XLV. V. Autriche.*

*Leyonerone*, envoyé à Chriſtine pour la perſuader, mais en vain. III. 326. &c.

*Levera* (Savant Mathématicien) a obſervé le véritable mouvement du Soleil, III. 54. *Append. XLIII.*

*Lieven.* Sa mauvaiſe adminiſtration. III. 418

*Ligny* (Prince de) Lettres que Chriſtine lui écrit & à ſon Epouſe. IV. 91

*Lionne* (le Comte de) Miniſtre d'Etat de France. Chriſtine l'inſtruit de l'état de la Cour de Rome. III. 269. &c.

*Liungberg* (Suédois) ſe fait Catholique à Rome. III. 264.

*Loccenius* (Jean) Profeſſeur fort eſtimé pour ſon ſavoir. *V. l'Append n. XII.*

*Leccowitz* (le Prince de) Chriſtine promet d'avoir ſoin de ſon fils IV. 94

*Long* (le P. Le) Sa réponſe à Malebranche ſur l'exactitude en fait d'Hiſtoire. *V. La lettre* à Mr. G. *Append. n. LI.*

*Lorraine.* Les Troupes du Duc de Lorraine battues par la ſeule Infanterie Suédoiſe, III. 34. 108. Le Duc traité en ennemi des Proteſtans, III. 98. 104. Il uſe de peu de bonne foi, III. 98. 102. Comment éloigner le Duc de l'élection au Trône de Pologne, III. 345. 351. &c. Chriſtine le félicite de ſes exploits héroïques en Hongrie. IV. 84. & 128.

*Louis XIV.* (Roi de France) Sa Lettre de condoléance ſur la mort de l'Epouſe du Prince Palatin Jean Caſimir, IV. 204. Chriſtine dit qu'on peut le divertir, III. 282. Les exploits de ce Roi petits aux yeux de cette Reine, III. 296. &c. Nulle capacité à écrire une belle lettre, III. 519. & *Préface p.* 12. Le Turc & le Parlement d'Angleterre ne craignent point Louis-XIV. IV. 113. & 134. Il a fait cent ſottiſes comme Salomon, IV. 127. & 133

*Lubomirski* (Prince & Grand-Maréchal de Pologne) s'oppoſe aux intrigues de ſa Cour, III. 348. Bat & s'accommode avec ſon Roi, *ibid.* &c.

*Lucatelli* (le Marquis) recommandé par Chriſtine. IV. 17

*Lube* (le Conſeiller privé *von der*) communique des Ecrits à l'Auteur, IV. 220. *n.* & *Append. N. III.* & *V.* & *Préface* 7.

*Lunebourg* (le Duc de) Le Duc George vouloit faire bande à part après la mort de Guſtave-Adolphe, III. 71. Ne devoit pas le faire ſans l'aveu de la Couronne de Suède, III. 77. Défait avec les Suédois un Corps des Impériaux. III. 81

*Luthériens* (*Voyez Proteſtans*) Les longs Sermons des Luthériens déplaiſent à Chriſtine, III. 283

## M.

*Mably* (l'Abbé de) Ce qu'il dit de la liberté de la Nation de Suède, III. 187. *n.* De l'anticipation des appointemens de Hugues Grotius. IV. 419

*Machera* (l'Abbé) recommandé par Chriſtine. IV. 52

*Macedo* (ſavant Profeſſeur à Rome.) *Voyez l'Appendice N. XII.*

*Magdebourg.* La Liturgie de ce Pays mis en ordre du tems de Guſtave-Adolphe. III. 127. *n.*

*Maitreſſes.* Leçons pour celles des Princes. Voyez Sentimens de Chriſtine, *Cent. IV. n.* 33. &c.

*Malaſpina* (Alderano) Savant recommandé par Chriſtine. IV. 51

*Malines* (François) Jéſuite. Sa lettre ſur la converſion de la Reine Chriſtine, IV. 258. & *Append. n. XXVII.*

*Manderſcheit* (le Pére) préſente des lettres à Chriſtine du Prince de Ligny. IV. 91

*Mantoue* (Duc de) Chriſtine lui demande ſatisfaction d'un Gazetier, III. 520. &c. Eſt bien aiſe

aiſe de n'être pas François. IV. 137
*Marie-Eléonore*, Mére de la Reine Chriſtine, avoit de bonnes qualités mêlées de beaucoup de foibleſſe, III. 20. 24. 308. *n.* N'aimoit point Chriſtine. *ibid.* Guſtave-Adolphe ne veut pas que la Reine ait part à la Régence III. 28. 34. & *n.* 67. 69. N'abandonne pas le corps mort de ſon Epoux juſqu'à ſon enterrement, III. 39. 62. 65. N'a pas de talens pour élever ſa fille, III. 64. 67. Trâme de Dannemarc pour la faire évader, III. 195. & *n.* 198. &c. 201.
*Marie Euphroſine*, Princeſſe Palatine. Couſine de Chriſtine, & ſa Compagne d'études, IV. 193. Chriſtine ménage un mariage entre elle & le Comte de la Gardie. IV. 217
*Mari. Mariage. Voyez Hommes.*
*Marſciano* (Comte Bulgaro de) Lettre de Chriſtine en ſa faveur. IV. 81
*Mariette.* Son *Traité de Pierres gravées.* IV. 273
*Marana* (J. Paulo) Savant. Chriſtine le remercie de ſon Ouvrage. IV. 67
*Marchetti* (Mathématicien Italien) en relation avec la Reine Chriſtine. IV. 252. &c.
*Marſelli* (Claude) Capitaine. Lettres de Chriſtine en ſa faveur. IV. 82
*Marſigli* (le Comte de) dédie ſon Boſphore à Chriſtine, IV. 254. Ramaſſe les Manuſcrits phyſiques de cette Reine, qu'il légue à l'Académie de Bologne. *ibid.*
*Maſcou* (Conſeiller) a la bonté de me faire part d'une lettre du Chevalier Sidney, IV. 260. *n.* & *Préface p.* 7.
*Martino* (Docteur) Lettre de Chriſtine en ſa faveur. IV.
*Matthiæ* (Jean) Précepteur de Chriſtine. Ses bonnes qualités, III. 51. Soupçonné de Syncrétiſme, IV. 52. 229. & *l'Append. n. XXI.* Chriſtine l'aſſiſte & ſa famille juſqu'à ſa mort, IV. 53. *n.* & 230. Eſt le Confident de Chriſtine, IV. 69. Ce qui lui cauſe du malheur, IV. 55. & *n.* Admire les grands talens de cette Reine encore enfant, *ibid.* Chriſtine veut lui affranchir ſes terres, IV. 191. Sa méthode d'apprendre à la Reine les Langues & les Sciences, IV. 191. 195. &c. Ses notes ſur les leçons de la Reine, *ibid.* Il lui apprend la Langue Françoiſe, IV. 191. 200, &c.
*Maurocordato* (Archevêque) recommandé par Chriſtine. IV. 62
*Mazarin* (le Cardinal) Brigue l'alliance avec Cromwel pour en exclure l'Eſpagne, III. 169. Mazarin & la Cour de France excommuniés par le Pape, *ibid.* Chriſtine lui fait préſent d'un Vaiſſeau de guerre, III. 213. Mazarin allarmé de la vengeance des Oxenſtierna, IV. 256. &c. Eſt mené par Louis de Haro. III. 311
*Mecklenbourg* (le Duc de) Chriſtine lui reproche ſon manque de Catholiciſme. III. 464
*Médailles.* Quelques médailles expliquées, II. 860. 862. *n.* 927. & *n.* Les Connoiſſeurs préférent celles de bronze, II. 927
*Melander* (Comte de Holtzapfel) Grand Capitaine, Général de Heſſe, paſſe au ſervice de l'Empereur, III. 94. 96. 155. & *n.* Maltraité, il en conſerve du reſſentiment contre Madame la Landgrave, *ibid. Append. N. VI.*
*Meler* (Grand Lac en Suède) eſt bordé de nombre de belles maiſons. III. 8. *n.*
*Mercure François*, Livre rempli de balivernes. IV. 133
*Meſſenius*, Pére & fils. Publient une paſquinade contre Chriſtine, & en ſont punis, III. 165. Chriſtine ne convient pas du contenu, *ibid. n.* Son Ecrit ſur la réduction des terres aliénées lui coûte la tête. *ibid.*
*Mezzavacha* (Aſtrologue Italien), ſans doute connu de Chriſtine. IV. 255
*Militaire*, Bonnes leçons pour les Militaires. Sentimens de Chriſtine, *Cent. IV. n.* 54. &c. *Voyez Héros.*
*Miniſtre.* S'il convient à un Miniſtre d'uſer d'artifice? *V. l'Append. N. X.* Si le Cardinal de Richelieu étoit ſi grand Miniſtre, III. 15. *n.* Il eſt plus difficile d'être grand Miniſtre dans une Monarchie limitée, *ibid.* La Panſophie néceſſaire à un Miniſtre d'Etat, III. 221. *n.* Comment un Miniſtre ſe doit conduire dans des cabales, III. 420. 421. Louis de Haro cité en exemple d'un habile Miniſtre, III. 311. Principe de Machiavel, IV. 158. Trois qualités néceſſaires à un bon Miniſtre, *Append. XXXII.* Les Miniſtres ſe nourriſſent quelquefois de chiméres, III. 278. *n.* Leçons pour les Miniſtres, *Voyez Sentimens de Chriſtine, Cent. IV. n.* 39. 71. &c. 76. 100. *Cent. V. n.* 1. &c. 10. Faire de grandes choſes ſans train, ſans cérémonies, c'eſt le ſolide d'un Miniſtre; le reſte n'eſt que bagatelle. III. 311
*Möhlman* (Seigneur des Mines en Suède.) Fait part à l'Auteur de pluſieurs lettres & exercices de Chriſtine, III. 67. *n.* IV. 189, & *Préface p.* 7.
*Molinos.* Pluſieurs lettres de Chriſtine à ſon ſujet, IV. 36. &c. Il ſuccombe aux perſécutions, *ibid.*
*Momma* (Jaques) Admodiateur des Domaines de Chriſtine. III. 331. 404. 475.
*Monaldeſchi.* Le Prêtre Paſſérini proprement cauſe de ſa mort, IV. 271. La mort de ce grand Ecuyer reprochée à Chriſtine par les Polonois, III. 386. Elle répond qu'il l'a trahie. *ibid.* Reproche à Heinſius qui croyoit Monaldeſchi innocent, IV. 36. Dit qu'il faut punir dans la forme de Juſtice, quand on le peut. *Voyez ſes Sentimens Centur. II. n.* 59.

*Monaldeſchi* (le P. Antoine, Comte) Chriſtine lui répond & accepte la protection de l'Académie de Miſti 1680. IV. 27.
*Monarchie.* Penſée de Chriſtine ſur la Monarchie Univerſelle. *Voyez Ses Sentimens Cent. IV. n.* 82. &c. *Voyez Roi.*
*Moldavi* (Prince de) Chriſtine le met en poſſeſſion de quelques Biens en Poméranie, III. 276
*Montojo* (François) Lettre de Chriſtine en ſa faveur, IV. 84
*Monte* (le Marquis Horace del Monte de Bourbon), né de la Famille Bourbon-Vendôme, III. 413. *n.* Envoyé par Chriſtine en Suède, *ibid.* 502. La Reine lui dreſſe les inſtructions pour cette Ambaſſade. *ibid.* 415. 418. 431. Elle le protége en ſon abſence, III. 431. le raille comme grand-pére avec ſa perruque blonde, *ibid. n.* Monte négocie en Suéde pour le Pape, III. 438. &c. 470. Doit laiſſer repoſer cette affaire, III. 451. Chriſtine fort contente de lui, *ibid.* Elle lui défend & à ſon fils Matthieu le duel & l'ivrognerie, 506. *n.* Il eſt promtement rappellé à Rome, III. 509. Sa troiſiéme Ambaſſade pour la Suède, IV. 101. Le jeune Marquis envoyé Miniſtre en Suéde, IV. 242. Son intrigue au ſujet de l'héritage de Chriſtine. IV. 160
*Monte* (Marquis del) Condoléance de Chriſtine ſur la mort de ſon Pére, IV. 42. La Reine contente de ſa conduite, IV. 43. Elle paye les dettes du Pére, & gratifie ſes Enfans. IV. 144. &c.
*Montpenſier* (Mademoiſelle d'Orléans). La Ducheſſe de Savoye craint ſon arrivée à Turin. IV. 69
*Moſcovie. Voyez Ruſſie.*
*Montecuculi* (Général de l'Empereur). Se préparant à combattre les Suédois, eſt fait priſonnier, III. 93. 101. Chriſtine vouloit qu'il reconquît Bréme & la Poméranie pour elle, III. 488. &c. Pluſieurs Lettres que Chriſtine lui écrit en faveur de ſon fils & d'autres, III. 488. IV. 72. 94. &c. Sa lettre ſur l'abdication de Chriſtine. *Append. XXIX.* Loué pour ſes exploits militaires. III. 481
*Moſer* (Conſeiller de Légation) procure à l'Auteur quelques Manuſcrits, *V. l'Append. N. X.* & III. 147. *n.*
*Mosheim*, Chancelier de l'Univerſité de Gottingue. Son ſentiment ſur les Mémoires concernant la Reine Chriſtine. *Préface p.* 7.
*Moth* (Jean) Secretaire Danois. Lettres que Ravius lui écrit. *Append. XX.*
*Muller* (Miniſtre de Suède) n'eſt pas au goût du Cardinal de Richelieu, *Append. VI.* (*c*)
*Munſter. Voyez Galen.*

## N.

*Naiſſance.* V. *Nobleſſe.* La grande naiſſance ſans mérite n'eſt rien, *Sentimens* de Chriſtine, *Cent. V. n* 17. 18. 19. Il y a des Payſans qui naiſſent Princes & Rois, *ibid. n.* 19. Les Gens de baſſe naiſſance favoriſés de la fortune ſouvent orgueilleux, *ibid. n.* 20. Le Dannemarc devenu deſpotique par les duretés de la Nobleſſe, III. 239. *n.* L'éducation de la Nobleſſe. V. Sentimens de Chriſtine, *Cent. IV. n.* 57. &c.
*Nicole*, Janſéniſte de mérite, IV. 26.
*Nitard* (Nonce Apoſtol. après le Card.) Chriſtine le remercie d'avoir libéré deux Docteurs de l'Inquiſition, IV. 14
*Nogbera* (Vincenne, Chevalier Portugais) Catalogue des Manuſcrits d'Altemps, qu'il envoye à Chriſtine, IV. 272
*Nollet* (l'Abbé) Son exactitude dans les recherches phyſiques, *V. la Lettre à G.... à l'Append. N. LI.*
*Nordenflycht* (Madame de) illuſtre Poëte Suédoiſe, IV. 223. & *Préface*, 15. Elle a honoré l'Ouvrage de l'Auteur d'une Piéce de poëſie, *ibid.* 3. au devant de ce Supplément.
*Nortumbria* (Duc de) Chriſtine s'intéreſſe pour lui & pour ſa famille, IV. 62. Son fils Gentilhomme de la Chambre de Chriſtine, recommandé au Grand-Duc. IV. 63
*Norwége.* Quand & comment elle a été ſubjuguée par le Danemarc. III. 7. *n.* Excitée à en ſecouer le joug. IV. 211. *n.*
*Noſtradamus.* Ses prophéties renouvellées, III. 380. *n.*

## O.

*Odeſcalchi. V. Innocent* XI. *Muſeum Odeſcalcum Chriſtinæ*, IV. 273
*Oddi* (Marquis d') obtient le Généralat du Pape à une paye fort chetive, IV. 97
*Olivekrans* (Gouv. des Domaines de Chriſtine) Lettre de la Reine ſur l'Ouvrage de Waſmuth, III. 53. &c. 57. Chriſtine eſt fort contente de lui, IV. 104. &c. De retour de Rome, on lui reproche de faire le tuteur des revenus de la Reine, IV. 139 &c. Il agit, pour tirer l'héritage de Chriſtine des mains des Italiens. IV. 158. 160
*Olivet* (le Sr. d') il s'applique peu raiſonnablement au ſujet du Roi Charles XII. IV. 221. *n.* On a lieu de douter de la ſignature de la Lettre de Chriſtine qu'il produit, *ibid.* 131. & 258
*Orange* (Prince d') ſon trop de pouvoir en Hollande ſera un jour cauſe de ſa ruine, III. 429. Chriſtine envoye ſa Muſique à la Princeſſe d'Orange, IV. 149. Le Prince d'Orange, IV. 149. Le Prince d'Orange reſteroit Roi

Roi d'Angleterre comme l'avoit prédit Chriſtine, IV. 155. Lettre de la Reine à ce Prince faveur des Catholiques, IV. 157
*Orléans.* V. *Montpenſier.*
*Ottoboni* (Cardinal) eſtimé grand & habile Miniſtre, III. 407
*Ouvrages.* Que dire des Ouvrages dédiés à Dieu? III. 1. *n.* Des Auteurs ignorans ou vendus à la France, lui attribuent la primauté dans la République des Lettres, III. 15. &c.
*Oxenſtierna* (Axel) Grand homme, aimé & eſtimé de Guſtave-Adolphe & conſulté comme un Oracle, III. 33 44. 46. Son portrait de Chriſtine à ſa louange, III. 46. &c. 55. IV. 208. Il prélude comme Directeur à l'Aſſemblée des Etats à Heilbron, IV. 36. 183. Aſſiſte comme Parrein à Caſſel, IV. 39. En inſtruiſant Chriſtine dans l'art de régner il admire ſes grands talens, IV. 53. 66. & *n.* & *Append. n.* I. Ses Lettres de condoléance ſur la mort de Guſtave-Adolphe, IV. 72. *n.* Il regle l'intérieur du Royaume après la mort du Roi, IV. 36. 43. &c. Ses envieux portent Chriſtine à le maltraitter, qui en revient pourtant, IV. 46. *n.* IV. 255. Il meurt, ne pouvant pas ſupporter l'abdication de Chriſtine, IV. 46. La France veut le gagner après la mort de Guſtave-Adolphe, III. 71. Il ne ſe fie pas aux promeſſes de la France, III. 78. *n.* &c. Il dirige les affaires des Proteſtans en Allemagne, III. 83. 86. Il pare les intrigues de la France par Feuquieres, III. 85. & *n.* &c. 137. &c. Sa fermeté contre le Duc Bernard, III. 92. 146. *n.* Et contre le Dannemarc & l'Empereur, III. 104. Ses travaux pour rappeller les Allemands à leur devoir, III. 128. *n.* &c. 141. 188. *n.* Il l'emporte en ſagacité ſur tous les Conſeils Allemands, III. 130. *n.* 189. *n.* Lettres d'Oxenſtierna ſur la Paix de Prague, III. 147. *n.* & *Append. X.* Bien reçu en France & en Hollande, III. 147. *n.* Reçu en pompe à ſon retour en Suède, III. 192. *n.* Conteſtation entre lui & Chriſtine au ſujet des terres de la Nobleſſe de Suède, III. 172. *n.* &c. Il juge les propos de paix de Wallenſtein trompeurs, III. 97. 106. 110. 130. 133. Sa fermeté à la concluſion de la pernicieuſe Paix de Prague, III. 146 & *n.* 188. *n.* Il reproche aux Commiſſaires de Suède leur nonchalance en Pruſſe, III. 189. *n.* Son projet pour mettre la monnoye de cuivre au niveau de celle d'argent, III. 194. *n.* Il prend ſoin d'inſtruire lui-même Chriſtine à la grande ſatisfaction de l'une & l'autre, III. 195. *n.* & *Append. N. I.* Chriſtine harangue au Sénat, en déclarant Oxenſtierna Comte, III. 206. Elle l'inſtruit ſur la Paix de Branſebro, IV. 212. Ses Lettres à Rothovius & Calovius ſur le Bien-être de l'Egliſe Proteſtante, IV. 229. & *Append. n. XXI.* Trois de ſes Lettres à ſon fils Jean. *Append. N. X.* Il entretient l'Archevêque Hamilton & ſa famille, IV. 250. Epigramme ſur Oxenſtierna, *Append. N. XXIII.* Son ſentiment ſur les artifices des Miniſtres. Voyez *l'Append. N. X.* Le Sr. Kœhler l'appelle impertinemment Maître d'Ecole, I. 450
*Oxenſtierna* (Eric) Fils du Chancelier Axel, & Chancelier lui-même après: la France propoſe de le marier avec la Reine Chriſtine, III. 78. & *n.* Il devient Chancelier à la place de ſon Pere, III. 173. *n.* Fournit une penſion à l'Archevêque Hamilton & à ſa famille, IV. 250
*Oxenſtierna* (Jean.) fait peu de bien dans ſon Ambaſſade en Angleterre & en Hollande, III. 132. & 142. &c. Inſtruit Chriſtine dans la Politique, III. 192. *n.* Son Pere Axel lui reproche ſa nonchalance en Pruſſe, III. 189 *n.* & *Append. X.* Il devient Grand-Maître de la Cour de Suède, III. 173. *n.*
*Oxenſtierna* (le Comte Axel) recommandé par Chriſtine, IV. 15
*Oxenſtierna* (Gabriel.) Frere cadet d'*Axel.* Un des Tuteurs de Chriſtine, homme à grands talens, III. 44
*Oxenſtierna* (Gabriel.) Couſin du Grand-Chancelier. Un des Tuteurs de Chriſtine, homme de probité & de capacité, III. 47
*Oxenſtierna* (Benoit.) Chancelier de Suède, Eſtime particuliere de Chriſtine pour lui, IV. 138

## P.

*Paix.* Voyez *Militaire.* Paix de Weſtphalie, III. 209. Conclue à Nuremberg, *ibid.* III. 212. &c.
*Palatinat.* Voyez *Jean Caſimir.* Axel Oxenſtierna met l'Electeur en poſſeſſion de ſes Pays, III. 87. 90. La Saxe y eſt contraire, III. 88. l'Electeur propoſe d'épouſer la Reine Chriſtine, III. 193. & *n.* Chriſtine lui remet ſa quote-part qu'il devoit payer à la Suède, III. 219. & *n.* Elle prend l'intérêt de cette Maiſon à cœur, IV. 217. & *Append. N. XVI.* Caractére de la Maiſon Palatine, III. 343. 365
*Palettonio* (l'Abbé) Employé par Chriſtine dans l'affaire du Duc Radzivild à Rome, IV. 110
*Pallavicini*, déclaré Théologien de Chriſtine, IV. 39. 68.
*Palmskold* (Pére & Fils.) Importance de leurs Manuſcrits. Voyez *Préface p.* 7.
*Pape.* Voyez *Rome*, *Chigi*, *Roſpiglioſi Clement. IX Benoit XIV. Innocent XI.* Papes dépouil-

lés de leur autorité sans se plaindre, ni se venger. Voyez *Sentimens* de Christine, *Cent. V. n.* 8. Les Papes caducs ne sont bons à rien. *ibid. n.* 9.

*Parme* (Duc de) remercie Christine de lui avoir cédé le grand Poëte Guidi, IV. 53

*Passionéi* (Cardinal-Bibliothécaire.) promet de faire part à l'Auteur de Piéces qui intéressent la Reine Christine, III. 253. & *Préface p.* 31.

*Passerini*, Prêtre de Christine, proprement cause de la mort de Monaldeschi, IV. 271

*Patrie.* L'amour de la Patrie quelquefois chimérique. *Sentimens de* Christine *Cent. II. n.* 13. *Cent. V. n.* 34. 38.

*Paul* (Comte de St.) Lettre que Christine lui écrit à l'honneur du Prince de Condé, III. 394. &c.

*Paykul* (Charles, Baron.) Recommandé par Christine, IV. 15

*Païsans.* Voyez. *Naissance. Etats de Suède.* Il y a des Païsans qui naissent Princes & Rois. *Sentimens de* Christine, *Cent. V. n.* 19. Les Enfans des Païsans de Suède peuvent aller chercher fortune & se perfectionner hors du Royaume, IV. 247. *n.*

*Pédans.* Voyez *Savans.* Christine haïssoit la Pédanterie, III. 32. Point d'Animal plus sot & plus orgueilleux qu'un Pédant. Voyez *Sentimens de* Christine. *Cent. II. n.* 20. *Cent. IV. n.* 89.

*Peruzzi* (Vénitien.) Christine le recommande & son fils à la protection de Morosini, IV. 83

*Pforze* (Fédérico.) Lettre de Christine en sa faveur, IV. 78

*Pful*, cause une révolte dans l'Armée de Suède, III. 91

*Pful* (Conrad.) Envoyé pour traiter en Suède de la Poméranie, III. 118

*Pie V.* (le Pape.) Christine demande sa béatification, III. 470

*Pignatelli* (Ecclésiastique.) Lettres de recommandation de Christine pour lui, IV. 91

*Pimentelli* (Antonio) Ambassadeur d'Espagne arrivé à Stockholm, III. 222. *n.* Est obligé par une tempête de retourner à Stockholm, III. 223. *n.* Est tremblant & défait à son audience de congé auprès de Christine, *ibid.* & IV. 264. Il lui recommande le Banquier Juif Texeira, *ibid.*

*Pio* (Cardinal.) Lettre que l'Empereur lui écrit au sujet de Christine. *Append. XXXV.* III. 491

*Poëtes*, rarement propres à écrire l'Histoire. Voyez *la Lettre à* Mr. G... dans *l'Append. N. LI.* Il y a de bons Poëtes en Suède. IV. 223

*Poblheim.* Excellent Machiniste Suédois. IV. 223

*Poissonet* (Clairet) Valet de Chambre de Christine, envoyé en qualité de Courier au Marquis del Monte, III. 508

*Poblheim.* Excellent Machiniste Suédois, IV. 223

*Pologne.* Voyez *Jean Casimir.* Sentimens de la Pologne après la mort de Gustave-Adolphe, III. 72. &c. Le Roi de Pologne tâche de parvenir à la Couronne de Suède, III. 119. 190. *n.* Tréve qui se fait avec la Suède, 188. *n.* Le Traité de paix infructueux, III. 217. & *Append. XI.* Négociation de Christine pour parvenir au Trône de Pologne, III. 338. &c. Les Polonois enclins à se laisser corrompre, III. 343. 374. Avoient alors une grande aversion pour les François. III. 344. 372. 312. Grand nombre d'Aspirans au Trône de Pologne. III. 342. 348. 351. &c. 364. 373. Christine veut aller à la tête de l'Armée Polonoise, III. 361. 393. &c. Elle veut apprendre la Langue Polonoise pour avoir cette Couronne. III. 364. Les Aspirans à la Couronne distribuent de grandes sommes, III. 370. 374. 376. Beau Mémoire de Christine aux Seigneurs Polonois pour parvenir à ce Trône, III. 375. &c. Ils élisent le Duc Wiesnowiski, III. 388. &c. Son régne est un enchaînement de malheurs, III. 394. Bénédiction de Rome envoyée à la Pologne *in articulo mortis*, III. 437. Le Pape négocie en Suède en faveur de la Pologne, III. 438. &c. Christine exalte le mérite du Roi Jean Sobieski, IV. 120. &c. Le Prince Casimir relâché de sa prison en France, *Append. VI. (d).*

*Poméranie.* Stralsond reçoit garnison de Gustave-Adolphe, III. 17. Contestation sur la Poméranie entre la Suède & le Brandebourg, 118. 122. &c. Mort du dernier Duc Bogislas, XIV. III. 193. L'Affaire de la Poméranie réglée sans la Suède & le Brandebourg, III. 223

*Pompone* (Ambassadeur de France en Suède, puis Ministre d'Etat.) Christine peu satisfaite de lui n'en veut pourtant pas convenir, III. 270. 278. 282. 288. &c. Elle s'adresse à lui, III. 453. 499.

*Porte Ottomanne.* Voyez *Turc.* Elle travaille à la Monarchie Universelle, *Sentimens de Christine, Cent. IV. n.* 82. A produit de grands Princes. *ibid.* & *n.* 90. L'abstinence des Turcs par rapport au vin. *Cent. V. n.* 13

*Portocarero* (le Cardinal) Christine le remercie d'avoir libéré deux Docteurs de l'Inquisition IV. 14

*Portugal*, Alliance faite entre la Suède & le Portugal, III. 197. Lettre de Skytte en 1645. sur l'état d'alors du Portugal, *ibid.* & *Append. n. XII.*

*Potbus* (le Baron) Christine le congédie honorablement, IV. 141

*Porzio*, Savant estimé de Christine. IV. 42

*Pezzi* (le ſavant Luc Antoine) Membre de l'Académie de Chriſtine, IV. 42
*Prade* (Le Sieur de) Chriſtine rectifie ſon Hiſtoire de Guſtave-Adolphe & de Charles-Guſtave, III. 145. *n.* &c. Sa fiction du Mariage de Charles-Guſtave avec Chriſtine, III. 157. & *n.* Ses bévues dans la Généalogie des Rois de Suède. *Voyez Append. N. II.*
*Prague*, Inſuffiſance de la Paix de Prague, III. 130. 131. & *n.* Le Sac de Prague par les Suédois, III. 159
*Prédictions. Voyez Aſtrologie.* Chriſtine ne fait pas grand cas des Augures, III. 29. Au ſujet de la Riviére de Motala, *ibid.* Fauſſes prophéties de Noſtradamus renouvellées, III. 380 *n.* Chriſtine en veut faire courir en Pologne, *ibid.*
*Princes. Voyez Roi, Héros, Femmes.* La gloire, dit Chriſtine, eſt la plus grande paſſion des Souverains, III. 236. Comment la flatterie peut ſervir aux Princes en bien, III. 49. La lecture des bons Livres néceſſaire aux Princes, *Voyez Sentimens de Chriſtine, Cent. II. n.* 32. Pluſieurs excellentes leçons aux Princes, *ibid.* Il y a une canaille de Princes, comme de faquins, *ibid. Cent. V. n.* 19. Grandes leçons pour les Princes, *ibid. Cent. IV. n.* 20. *&c.* 39. *&c.* Combien il eſt rare que les Princes ſoient honnêtes gens, *ibid. n.* 40. *&c.*
*Princeſſes.* Voyez *Femmes, Rois, Reines.*
*Proteſtans.* Voyez *Lutbériens Réformés* d'Allemagne. Ils invitent Guſtave-Adolphe à venir à leur ſecours, III. 14. & *n.* IV. 243. &c. Sont fruſtrés de la protection du Roi de Dannemarc, III. 14. Différens ſentimens des Proteſtans à la mort de Guſtave-Adolphe, III. 70. Meſures d'Oxenſtierna priſes alors avec les Proteſtans, III. 74. &c. Combien la Paix de Prague étoit pernicieuſe aux Proteſtans, III. 131. & *n.* 146. L'Egliſe Proteſtante en Suède moins chargée de cérémonies que l'Allemande, IV. 216. *n.* & *Append N. XV.* Chriſtine deſapprouve fort les Dragonnades de France, IV. Axel Oxenſtierna s'intéreſſe pour le bien-être de l'Egliſe Proteſtante, *Append. XXI.* Sur leur Religion dans les Pays héréditaires de l'Empereur, III. 240. *n.* Remarque ſur le mot *intercedere* dans la Paix de Weſtphalie, *ibid.*
*Prytz* (Suédois.) Devenu Catholique. III. 460
*Puffendorf* (Samuel, Baron de.) Remarques intéreſſantes de Chriſtine ſur ſon *Hiſtoire de la Guerre d'Allemagne*, IV. 57. &c. Pour perfectionner ſon Hiſtoire, il veut viſiter les Cours d'Allemagne, IV. 59. A employé dix ans à l'écrire, *ibid.* Ce qui y déplut à Rome, IV. 58. & *n.* Holberg réfuté ſur des paſſages contre l'Hiſtoire de Puffendorf. Voyez *ma Réponſe à* ſa Lettre dans *l'Append. N. L.*

## Q.

*Quiétiſte*, Chriſtine & le Pape ſoupçonnés d'être Quiétiſtes, IV. 36

## R.

*Radziowiski*. Grand-Chancelier de Pologne, III. 221
*Radzivil* (Prince de) intrigué dans l'élection d'un Roi de Pologne, III. 351. A diſpute ſur le Cérémonial avec les Cardinaux, que Chriſtine applanit, IV. 106. &c.
*Ragotzi* (Prince de Tranſilvanie) ſollicité par Oxenſtierna à rompre avec l'Empereur, III. 105. &c. 201. Son fils conſulte les Aſtrologues. III. 21. *n.*
*Rangoni* (la Marquiſe) Chriſtine favoriſe ſa Maiſon. IV. 99
*Ranzau* (le Comte de) premier Miniſtre de Dannemarc. Chriſtine conſeille de le gagner par ſon ambition, III. 241. 243
*Ranzau* (le Comte de) en traité avec la Cour de France, il y paſſe pour un homme fâcheux, *Voyez l'Append. N. VI.*
*Raſchen* (Colonel Suédois) envoyé pour entendre les propoſitions de Wallenſtein, III. 98
*Rapicano*, ſe brouille avec le Marquis del Monte, III. 431. *n.*
*Ravius* (Chriſtian) dit qu'il a la Bible traduite en Arabe, *Append. XX.* Se plaint des Théologiens Suédois, *ibid.* Savant fanfaron & viſionaire, IV. 229
*Raynal* (l'Abbé) jugement ſur ſes *Anecdotes Littéraires, Hiſtoriques*, &c. *Voyez la Lettre à Mr. G... dans l'Append. N. LI.*
*Redi* (Seigneur ſavant) Membre de l'Académie de Chriſtine. III. 47
*Réformés. Voyez Proteſtans.* La perte des Proteſtans Réformés en France réſolue au grand Conſeil du Roi avant la grande perſécution. IV. 122 & *n.*
*Régale*, diſpute ſur la Régale entre Louis XIV. & le Pape. IV. 112
*Renſtierna* (Gentilhomme Suédois) avoit admodié des Domaines de Chriſtine, III. 475. & IV. 105
*Rbyzelius* (André, Evêque d'Oſtrogothie), cité en preuve, III. 12. *n.* 127. *n.*
*Rehn* (Suédois) excellent Graveur, IV. 223. & *Préface p.* 15.
*Rhingraves* (*Jean Philippe & Otto-Louis*, Fréres), Généraux Suédois. Leurs exploits militaires, III. 80. 82. 93. 95. 101. 109. 113. 136
*Ribbing*, Ses comptes controllés par Chriſtine III. 332. 397
*Richelieu* (le Cardinal de) s'il a été ſi grand Miniſtre ? III. 15. *n.* &c. Deſpotique, il faiſoit

faiſoit tout à ſa fantaiſie, *ibid.* Infatué de l'Aſtrologie, III. 81. *n.* Il chicane Hugues Grotius, III. 148. *n.* & *Append. N. VI.* Il fait empoiſonner le Duc de Weimar, *ibid.* Jaloux des progrès de Suède il ſe lie avec Wallenſtein, III. 137. La préſence de Grotius à la Cour de France l'incommode fort, III. 148. & *Append. N. VI.* Mécontent du Duc Bernhard, il ſe prépare à le perdre. *Append. N. VI.* La poſſeſſion de Briſac lui tient fort au cœur. *Append. ibid.*

*Riccioni*, Virtuoſa que Chriſtine favoriſe. IV. 100

*Rivani* (Antoine) Virtuoſo qu'on vouloit débaucher de la Reine. IV. 10

*Rogier* (Mr. de) Auteur des Lettres ſur le Dannemarc, III. 239. *n.*

*Robault*, témoignage de Chriſtine ſur Deſcartes imprimé dans ſa Philoſophie, IV. 19

*Roi*, *Reines*. Voyez *Héros*, *Princes*. Qui étoient les Héros du tems de Chriſtine, III. 19 & *n.* Les Reines de Suède proclamées Rois à leur Couronnement, III. 32. *n.* 202. *n.* 216. *n.* Education des Princes bien négligée, III. 48. &c. Sentiment de Chriſtine que les femmes ne doivent jamais régner, III. 67. &c. Plus de Reines louables, à proportion, que de Rois, III. 68. *n.* Bonheur des Princes qui trouvent des gens qui s'expoſent pour eux, III. 205. *n.* Il n'y a pas de Princes dont on ne puiſſe dire du bien & du mal, IV. 249. L'état de l'Europe en 1672-1678 étoit tel qu'on en pouvoit rire & la plaindre, IV. 437. Les Rois n'ont point de ſang, IV. 476. Le parentage des Cours n'empêche pas de profiter de la conjoncture, IV. 481

*Rois*, *Reines*. Voyez *Héros*, *Princes*, *Femmes*. Compte terrible que les Rois ont à rendre à Dieu, IV. 123. Importance de la bonne diſcipline militaire. Voyez *Sentiment* de Chriſtine *Cent. IV. n.* 54. Une Reine doit partager le lit de ſon Roi, mais non pas ſon Trône, *ibid. n.* 35. &c. Grandes leçons pour les Rois & les Princes, *ibid. n.* 20. &c. 39. &c. 54. &c. 67. &c. 76. &c. 90. 92. &c. 99. *Cent. V. n.* 1. &c. 7. &c.

*Rome*. Voyez *Chigi*, *Roſpiglioſi*, *Clément IX.* Rapport de Chriſtine touchant cette Cour & le Succeſſeur du Pape, III. 270. &c. Portrait de la Cour de Rome, dont la Reine prend la défenſe, III. 407. La Cour de Rome facilite les prétentions de Chriſtine pour ſon profit, III. 454. *n.* 489. 505. L'œconomie y eſt fort grande, ſur-tout pour le militaire, IV. 96. Cérémonial des Cardinaux avec les Ambaſſadeurs, IV. 106. &c. Le Duc de Wurtemberg ne baiſe pas la mule du Pape, IV. 109. *n.* Déclaration forte de Chriſtine contre les Cardinaux François, IV. 118. 134. Querelle de la Franchiſe des Quartiers. IV. 150. Etat triſte des Etats Eccléſiaſtiques ſous le régne d'Alexandre, VII. *Append. XXXII.* Le Népotiſme alors à ſon comble, *ibid.* Les Foudres du Pape ne ſont plus craintes. *ibid.*

*Roſa* (Zitella,) Chriſtine la favoriſe, IV. 98

*Roſe* (le Général.) ſoupçonné d'avoir excité une rebellion dans les Troupes, III. 154. Lettre de Chriſtine en faveur d'un autre Baron Roſe. IV. 86

*Roſenbac* (Bernard de) Envoyé de Chriſtine en Suède. Ses négociations en cette Cour. III. 304. &c. Chriſtine en eſt ſatisfaite, III. 314. 322. 333. 404. Il reſte en Suède pour y finir les affaires de la Reine, III. 396. 403. Il devient Gouverneur en Poméranie, III. 410. Il eſt fort inſulté dans le Mecklenbourg, III. 411. Il vient à Rome & y laiſſe ſes deux fils, III. 413 & *n.* Chriſtine le fait ſon Grand-Baillif en Poméranie, III. 460. IV. 141

*Roſlin*, excellent Peintre, Suédois, IV. 222

*Roſpiglioſi*, Chriſtine ſe fait honneur & au Cardinal Azzolini de l'élection du Pape Clément IX. qui étoit de cette famille, III. 288. 392. Magnificence du régne de ce Pape. III. 395

*Roſenbane* (Schering,) ſes Ouvrages, IV. 238. Il accommode l'affaire de Bréme, III. 174. Sa Lettre remarquable ſur la forme du Gouvernement de Suède de l'an 1634, III. 187. *n.* Lettre que Laurent Skytte lui écrit, *Append. XII.*

*Rotbovius* (Evêque d'Abo.) Le Chancelier Oxenſtierna s'intéreſſe à lui pour la Religion. *Append. XXI.*

*Rouſſet* de *Miſſy*, illuſtre Savant qui m'a communiqué une Lettre au ſujet de la Reine Chriſtine, IV. 258. *n.* *Append. n. XXVII.* & *Préface*, p. VII. Son jugement ſur les Anecdotes de Chriſtine par Alembert. V. la *Lettre à* G... dans *l'Append. N. LI.*

*Rudbeck* (Olave, le vieux,) Quelques remarques ſur ſon *Atlantica*, IV. 237. Familiarité dont il uſe avec le Roi Charles XI. *ibid.*

*Ruſchelay* (le Prieur.) Homme ſavant, IV. 21

*Ruſdorf* (Joachim de.) Miniſtre du Roi Frédéric de Bohême. Attaché à Guſtave-Adolphe, change de Syſtême après la mort du Roi III. 32. *n.* Quel étoit ſon Syſtême pour parvenir à ſon but, III. 75. *n.* 83. *n.* 86. *n.* 90. *n.* 129. *n.* Eſt extrêmement jaloux contre la direction des affaires de Suède, III. 83. *n.* 93. *n.* Il deſtine à la Suède une chetive récompenſe, III. 86 *n.* Importance des Manuſcrits de Rusdorf, réduits en forme de Mémoires par Arckenholt, 75. *n.* On s'en eſt ſervi dans ces Mémoires, *ibid.* & dans la *Préface p.* 9. Sa Lettre en 1620. ſur le

le voyage de Gustave-Adolphe en Allemagne, IV. 224. & *Append. N. XVII.*

*Rubenius* (Nicolas,) va en Suède, *Append. N XXII.* (*b*).

*Rumpf* (Charles,) Envoyé des Etats-Généraux en Suède, *Append. N. XLVIII.*

*Russie.* Audience singuliére des Ambassadeurs de Russie auprès de Christine, III. 62. 223. *n.* Elle se comporte en Reine, III. 62. &c. Ses Ambassadeurs veulent voir le corps mort de Gustave-Adolphe, III. 120. Pétersbourg bâti par Pierre I. III. 194. Comment éloigner le Grand-Duc de l'élection au Trône de Pologne, III. 345. 351. 373. Le Grand-Duc paye en 1649. près d'un million d'écus à la Suède, III. 211

*Ryckius* (Théodore,) publie *Stephanus Byzantinus* de *Urbibus* par ordre de Christine, IV. 240. & *Append. N. XXII.* (*b*) La Reine l'en récompense, *ibid* Deux Lettres de Ryckius là-dessus à Ackerhielm, *ibid.*

## S.

*Sachetti* (le Cardinal) Sa Lettre remarquable sur la corruption de la Cour de Rome, III. 259. & *Append. N. XXXII.*

*Salvius* (Jean Adler) Chancelier de la Cour de Suède, manioit les affaires de Suède dans la Basse-Saxe, III. 37. 77. 201. Renvoyé en 1635 en Allemagne, III. 192. Lettres pointilleuses entre lui & l'Ambassadeur d'Avaux, III. 199. *n.* & *Append. N. V. & XII.* Sa belle Lettre à *Christine*, en assurant qu'il n'avoit pas pris le Grade de Docteur en Médecine, III. 221. *n.* Sa Lettre à Hugues Grotius sur les affaires du tems, IV. 226 & *Append. N. XVIII.* La Cour de France lui offre une pension, *Append. N. VI.* (*d*) Plusieurs de ses dépêches en original. *V. l'Append. N. VII.*

*Salvius* (Laurent) Directeur de l'Imprimerie, communique à l'Auteur quelques Mss. *V. l'Append. N. V.* & *la Préface.* 7.

*Santini* (Matthieu) Secretaire de *Christine* fait les dépêches de la Reine, quand elle est empêchée ou indisposée, III. 314. 390. 408. IV. 46. Christine le détermine à écrire sa forte Lettre à Louis XIV. III. 519. Réponse de Christine sur sa gravelle. IV. 63. *n.*

*Santarini* (le Chevalier) Officier de Christine. Lettres en sa faveur. IV. 82

*Sapédo* (Ambassadeur de Venise.) Lettre sur l'abdication de Christine, *Append. N. XXIX.*

*Sardaigne.* V. *Savoye.*

*Savans. Voyez Historiens, Pédans.* Des Savans sans Religion inspirent de mauvaises maximes à Christine, III. 56. Des Auteurs ignorans, ou vendus à la France, la parent de la gloire des autres Nations, III. 13. & *n.* Les Historiens François brodent les faits qu'ils rapportent, III. 15. & *n.* & IV. 221. &c. 260. Ce que Christine pensoit des faux Savans & des Pédans, IV. 25. 242. 248. Savans Allemands qui débitent des choses qu'ils savent & qu'ils ne savent pas, IV. 249 Bons Poëtes, Peintres, Architectes, Médailleurs &c. tous Suédois, IV. 222. Commerce de lettres de Christine avec les Savans, IV. 168. Savans accoutumés aux flatteries, IV. 21. &c. Gens de Lettres, novices dans les maniéres du monde. *Voyez Sentimens de Christine, Cent. IV.* 72. Beaucoup de Savans approuvent les Mémoires de Christine par l'Auteur, *Voyez la Préface, p.* 1. & 16. *n.* Aujourd'hui on veut devenir savant sans beaucoup de peine, *ibid.* 1

*Savoye* (le Duc de) Plusieurs Lettres que Christine lui écrit. *Voyez la liste* des Lettres de cette Reine. Elle veut savoir où elle en est avec lui. IV. 136. Sur un *Virtuose* que le Duc vouloit débaucher à la Reine, IV. 10. Victor Amédée épouse en secondes noces une Comtesse de Canalis. IV. 136. *n.*

*Saxe.. Voyez Bernard de Weimar.* La Saxe veut diriger les affaires des Protestans après la mort de Gustave-Adolphe, III. 75. & *n.* 78. 83. &c. L'Electeur détache les Protestans du parti de la Suède, III. 75. &c. 123 & *n.* 141. De combien la Saxe est redevable à la Suède, III. 76. *n.* Fait toutes sortes de chicanes aux Suédois, III. 82. 102. 109. *n.* &c. & *Append. N. X.* L'Electeur crie contre la prise de possession des Pays par celui du Palatinat, III. 88. Si la direction des affaires des Protestans est dûe à la Saxe, III. 123 & *n.* Elle est bien battue après la mauvaise Paix de Prague, III. 130. &c. 147. La Saxe obligée à faire une tréve, III. 153. Les Impériaux saccagent la Saxe & emportent Leipzig, III. 102. 109. Portrait de l'Electeur, III. 109 *n.* Le Conseil de Saxe est proprement cause des malheurs de l'Allemagne, III. 126. 127. Déclame contre Oxenstierna & fait la Paix honteuse de Prague, III. 130. & *n.* 147. *n.* 188. *n.* & *Append. N. X.*

*Saxe-Lawenbourg* (le Duc de) sollicite une Paix particuliére entre la Saxe & l'Empereur, III. 117. 123. *n.* &c. 128. *n.* &c. 130. *n.* &c.

*Scarin* (Algot) Mention qui en est faite, *Préface* 7. & 17. *n.*

*Scarlati* (l'Abbé) Ministre de Baviére à Rome proteste contre le Testament de Christine de la part de la Suède. IV. 160

*Scheffer* (Jean) Savant célébre. Il est parlé de ses Ouvrages. *Append. N. XII.*

*Scheidt* (Conseiller & Bibliothécaire d'Hanovre) communique à l'Auteur quelques lettres anecdotes. *Append. N. VIII.* & *XXVI* & IV. 233

*Sciences.* Christine les aimoit & les estimoit, III. 295. &c. Sa lettre assez stoïcienne sur l'injustice de la fortune & du hazard, III. 395. Les Arts & les Sciences portées assez haut en Suède, IV. 222. Il faut de la modération dans les Sciences comme en tout. *Sentimens de* Christine, *Cent. V. n.* 29. &c.

*Scotti* (le Comte) Page de la Reine Christine. IV. 88

*Schwartzemberg* (le Comte de) Favori de l'Electeur de Brandebourg, qu'il incite contre la Suède, III. 129. *n.* Il pense à déposer son Maître & à devenir Electeur lui-même, III. 89. *n.*

*Schweinfurt* (Gustave-Adolphe) y établit une Ecole ou Collége illustre de son nom. III. 127. *n.*

*Schmaltze*, Secretaire de la Chancellerie de *Suède.* Lettre que Grotius lui écrit sur l'origine des Goths &c. IV. 226. Schmaltz infidéle à la Suède se fait Catholique-Romain, IV. 227. *Voyez l'Append. N. VI.* Las du service de dehors, il demande à retourner en Suède, *Append. N. XIX.* Lettre que Schering Rosenhane lui écrit sur la forme du Gouvernement de Suède de l'an 1634., III. 187. *n.*

*Schmincke* (Archivaire à Cassel). Communique à l'Auteur une lettre intéressante, IV. 216. *n.*

*Schoenover* (Marchand de Cassel) Lettre de Christine à son sujet. IV. 76

*Schönfelt*, Gentilhomme Suédois recommandé par Christine. III. 461

*Schöpflin* (Conseiller-Historiographe de *France.*) Son sentiment sur la maniére d'étudier de nos jours. *Préface p.* 1. Propre à écrire l'Histoire de Christine, *ibid.* 7.

*Schreuder* (Jean) Libraire-Imprimeur fait graver une Carte de la Guerre Triennale. III. 176. *n.*

*Sénat* de Suède. Dissuade Christine d'abdiquer, III. 224. & *Append. N. XIV.* 161. Chicane Christine, III. 326. 330. 252. &c. Christine le regarde comme en minorité, III. 274. 282. Il reste toujours à cette Reine une dent contre la Régence de Suède. III. 336. 338. Le Sénat ignoroit la négociation de Christine pour le Trône de Pologne, III. 238. 241. 392. Elle se brouille & se réconcilie avec le Sénat, III. 395. 398. 402. &c. 420. &c. Partis opposés alors dans le Sénat, III. 396. Le Sénat craint que Christine ne soit que trop aimée des Suédois, III. 400. Le Sénat s'habille de rouge au fort de la guerre en 1676. III. 483. Remontrances du Sénat sur l'abdication de Christine. *Append. N. XIV.* (*b*) Le Sénat veut être le cinquiéme Etat de Suède. *Append. N. XXVIII. n.*

*Senckenberg* (Conseiller-Médecin à Francfort.) Communique une lettre à l'Auteur, III. 219. *n.* IV. 221. *n.* & *l'Append. N. XIV.*

*Serenius* (le Docteur Jaques) Anecdote communiquée à l'Auteur au sujet du vieux Dr. Rudbeck, IV. 237. & *Préface p.* 7.

*Servien* (Abel de) Ambassadeur de France. Favori du Cardinal Mazarin. Christine lui fait présent d'une Statue antique, IV. 227. 275. Epigramme là-dessus, *ibid.*

*Sidney* (le Chevalier) Particularités qu'il écrit de Christine, IV. 260. &c. La Reine lui parle à Rome. IV. 250

*Silverkrans* (Intendant) Christine lui reproche de retarder ses revenus, IV. 139. 144.

*Sixtinus* (Chancelier & Ministre de la Cour de Hesse). Négocie à celle de Luxembourg. *V. l'Append. N. VI.*

*Skytte* (Jean) Précepteur de Gustave-Adolphe & Sénateur, assez pédant, III. 67. Envoyé en Dannemarc établit la Confraternité entre les Rois, III. 210. *n.* De la Chaire de Professeur qu'il a érigée à Upsal, IV. 288 & *l'Append. N. XII.*

*Skytte* (Laurent) Ministre de Suède en Portugal se fait Capucin, III. 197. *n.* & *l'Append. N. XII.* Quelques-unes de ses lettres (*Append. N. XII.*) où il parle de ses Ouvrages, & de qu'il est devenu Moine au lieu de Politique.

*Sobieski.* V. *Pologne.*

*Sobriété.* Combien cette vertu est importante. *V. Sentimens* de Christine, *Cent. V. n.* 12. &c.

*Soldat. V. Militaire.*

*Solms* (*Philippe Reinhard*, Comte de) Ambassadeur de Suède. Très-habile il s'acquite bien de ses commissions, III. 123. *n.*

*Spada* (le savant Etienne) se réconcilie avec Domingo de Gusman. IV. 93

*Sparre* (Pierre, Baron de) Envoyé à la rencontre de Christine en Scanie, III. 276. Sa mauvaise administration. III. 418

*Stahlhanske* (Colonel Suédois) aide à gagner la bataille de Hameln, III. 97. Conduit un corps d'Armée Suédoise au service des Provinces-Unies. III. 102

*Struzzenskold*, Suédois devenu Catholique. III. 460. Christine, trouvant son nom baroque, le nomma Struzzo. *ibid.*

*Stegman* (Jean Gottl.) Professeur. Sa Dissertation. IV. 240

*Steinberg* (le Comte de) chargé des affaires de Suède pour le Duc de Brunswyk, III. 77. Retire Christine de la Mer, III. 172. Trouve de la difficulté à être reçu Comte à la Maison des Nobles à Stockholm, *ibid.* & 224. Lui & le Comte de Dohna étoient de la fuite de la Reine en 1654. IV. 264. Christine a beaucoup de confiance en lui, III. 301. & *n.*

*Stella* (le Sieur) Rapporteur du Cardinal de Richelieu en disgrace chez les Ministres de Suède. *V. l'Append. N. VI. (d).*

*Stenbock*, Sénateur de Suède. III. 432.
*Stephanus* Byzantinus. Son Ouvrage *de Urbibus* publié par Théodore Rykius, IV. 240. *Append. N. XXII.* (*b*).
*Stiernblad* (Grand-Maître des Cérémonies) communique une lettre à l'Auteur. *V. l'Append. N. XXV. & Préface p.* 1.
*Stiernman* (Conseiller de la Chancellerie de Suède) communique plusieurs Lettres de Christine à l'Auteur, IV. 243. 249. *Préface p.* 7. & *l'Append. N. XII.*
*Stockholm*. Belle Ville, située très-avantageusement, III. 7. *n.*
*Strasbourg*, Ministre de Suède en Transylvanie & à la Porte, III. 194. *n.* Y assiste la Belle-sœur de Gustave-Adolphe, Epoux de Bethlem, III. 105. *n.* Excite la Porte & Ragotzi contre l'Empereur III. 201. & *n.* Conseiller-Assistant du Comte de la Gardie dans son Ambassade. IV. 217
*Suède*. V. Etats de Suède. Description qu'en fait la Reine Christine, III. p. 6. &c. La Suède mesurée géométriquement a de beaux chemins, III. *ibid. n.* La Suède appellée Scandia, Scandinavia, Thule, *ibid.* 8 & *n.* Quand le Christianisme fut introduit en Suède, p. 2. & *n.* La France retenoit le peu de subsides qu'elle payoit à la Suède, p. 3. 16 & *n.* 160. *n.* La Suède ne doit pas être traitée en Suisse pour de l'argent, p. 16. *n.* La guerre d'Allemagne coûte à Gustave-Adolphe au-delà de quarante tonnes d'or en deux ans, p. 16 & 19. *n.* Les cinq hautes Charges de Suède, p. 29. & 54. &c. Les Reines de Suède proclamées Rois à leur Couronnement, III. 32. *n.* 202. *n.* La Régence de Suède réglée sur la forme du Gouvernement de Gustave-Adolphe, III. 36. 43. 61. Discours sur cette forme de Gouvernement, III. 185. *n.* &c. Disposition des Cours de l'Europe après la mort de Gustave-Adolphe, III. 76. &c. Combien la Suède en est attristée, & ses mesures là-dessus, III. 72 &c. A la mort de Gustave-Adolphe le Trésor de Suède n'étoit pas vuide, III. 73. *n.* Chetive récompense proposée à la Suède par le Dannemarc, III. 85. 86. *n.* &c. Les avantages de la Suède reculés par la France, III. 3. &c. & *n.* 137. *&c.* & *l'Append. N. XXIV.* La Tréve se fait avec la Pologne, III. 190. & *n.* La Suède obtient une partie de la Poméranie, III. 118. 122 & *n.* Est bien intriguée pour la Paix de Prague, III. 146 &c. & *n.* La Milice de Suède se montoit à vingt mille hommes du tems de Christine, III. 158. *n.* Les Princes de Suède assistent au Conseil & aux délibérations, III. 163. *n.* Raisons de la guerre de Suède contre le Dannemarc, III. 151. & *n.* La France jalouse du succès des armes de Suède, III. 152 & *n.* Elle veut mettre garnison à Helsingbourg & à Helsingoer, *ibid.* Lettre sérieuse sur la connivence de la France avec la Baviére, III. 155. & *n.* & *Append. N. VIII.* Trames de la guerre avec Bréme, III. 174. & *n.* 217. Raisons de la guerre contre la Pologne, III. 175. Batailles des Suédois gagnées en Allemagne, III. 176. &c. Note de ses Généraux, Troupes & Villes dont la Suède étoit en possession, III. 179. &c. La Suède demande satisfaction pour l'Armée Weimarienne, *Append. N. XIII.* Les Suédois obligés à Steinau de se rendre aux Impériaux &c. III. 116. &c. Sédition excitée dans l'Armée de Suède en Allemagne, III. 91. &c. Proposition pour égaliser la monnoye de cuivre & d'argent, III. 194. *n.* Discours sur la monnoye de cuivre, *ibid.* 195. Quatre Eglises bâties en 1640 en Lapponie, III. 196. Sur l'Hôpital de *Danwik*, *ibid.* & *n.* Verreries établies en Suède, III. 209. Les Vaisseaux Suédois ne veulent point se laisser visiter au Sond, III. 198. Les Vaisseaux bâtis en Suède veulent payer moins à la Douane, III. 219. 222. Bisbille entre la Suède & la France sur le Traité avec l'Empereur, III. 198. *n.* Le Dannemarc envoye des Vaisseaux au secours de l'Espagne, & la Suède à la Hollande, III. 200. Ordonnances de Christine pour reprimer le luxe, III. 204. & *l'Append. N. XV.* Mesures pour faire fleurir le Pays & les Villes, III. 199. &c. 206. &c. 211. 214. 219. Vaisseaux de guerre de Suède que la France achette, III. 207. & *n.* Compagnie des Indes de Suède, III. 208 & *n.* 211 & 224. Vaisseaux de retour richement, III. 208 & *n.* Comissaires envoyés pour connoître les terreins de la Nordlande, III. 211. La Paix de Westphalie solemnisée en Suède, III. 211. 213. 216. Réglemens pour rendre la justice uniforme par tout le Royaume, III. 216 & *n.* La Suède ne tire pas les cinq millions d'écus selon la Paix de Westphalie. III. 218 *n.* &c. Nombre d'Ambassadeurs & Princes à la Cour de Christine, III. 207. 212. 221. Ordonnances pour la conservation du Luthéranisme en Suède, III. 227 *n.* 263. 282. Christine auroit bien voulu y introduire le Catholicisme, III. 230. &c. 264. 464 & *n.* 500. A son second voyage elle vise au Trône de Suède, III. 264. &c. Etat délabré de Suède sous la Minorité de Charles XI. III. 283. Christine veut redresser les abus introduits en Suède, III. 281. 310. Elle est plus absolue qu'aucun de ses Rois, III. 1. *n.* 360. 387. Le Système pacifique de la Suède ébranlé en 1673 par la France, III. 410. 429. 449. La Suède perd son crédit auprès des Protestans d'Allemagne, III. 451. Arti-

cles qui éclairciſſent l'état de la Cour de Suède, III. 432 &c. Prédictions de Chriſtine ſur la guerre de Suède en 1674, III. 428 &c. 481. &c. Négociation du Pape Alexandre VII. en Suède en faveur de la Pologne, III. 438 & 442. Lettre du Pape non décachetée en Suède, III. 442. *n.* 448. Combien il importe à la Suède que la Pologne ſoit gouvernée en République, III. 440. Réflexions ſur cette négociation, III. 445. &c. Elle en cache une autre avec l'Empereur, III. 447. Iſſue de cette négociation, III. 448. Droit d'Aubaine par rapport aux Suédois, III. 455. *n.* Chriſtine fort émue des malheurs de la Suède, III. 484. 487. 520. IV. 12. La France y eſt toute puiſſante, IV. 502. Etat de la Suède rétabli par Charles XI. III. 522. & IV. 421. La Suède chicanée par la France pour le Duché de Deux-Ponts, IV. 118 & *n.* Origine des Armes de Suède, *Append. N. II.* Forme du Gouvernement de la Suède de l'an 1634. *Append. N. IX.*

*Suédois.* Mieux connus par les armes, III. 10. &c. Le défaut commun du Nord, eſt d'aimer le vin, ſelon Chriſtine, III. 20. & *n.* & 51. Reſpect ſuperſtitieux des Suédois d'alors pour les Morts, III. 40. Les Suédois taxés de jurer, III. 59. La politeſſe peu connue alors en Suède, *ibid.* Les Suédois haïs des Allemands, parce que ceux-ci ne peuvent pas s'aider eux-mêmes, III. 128. *n.* Il n'y a gueres de nouveaux réglemens de nos jours en Suède, III. 207 & *n.* &c. Bons Poëtes, Peintres, Architectes, Médailleurs &c. tous Suédois, IV. 222. Idée de Grotius ſur l'origine des Goths, IV. 226. Origine des Régimens Suédois au ſervice de la France, IV. 256. Peu de profit que la Suède en a tiré, IV. 257. Abus des Degrés Académiques que prennent les Suédois au dehors, III. 239. Guſtave-Adolphe veut qu'on les prenne en Suède, *ibid.* Seigneur des Finances qui fond de bonnes Médailles antiques en or, III. 274. *n.* Les Suédois, ſelon Chriſtine, ſe gagnent par de grandes promeſſes, III. 421. Elle regardoit les Suédois comme fort diſſimulés, III. 431. Pluſieurs Suédois proſélytes, III. 262 & 458 & 460. L'Egliſe de Suède peu chargée de cérémonies. *Append. N. XV.*

*Swedenborg*, s'eſt ſouvent entretenu familiérement avec le Roi Charles XII. IV.

*Swed-Dieſtar.* Qui appellés ainſi? III. 203.

*Swenska* (Ebbe.) Chriſtine lui ſauve la vie, III. 277

*Suiſſes*, veulent reſter neutres, III. 99. Les Suiſſes Catholiques retenus par une rupture contre les Proteſtans, III. 107

# T.

*Talisman.* Pierres & Figures d'un Culte ſuperſticieux. IV. 273

*Tartares*, Réception faite aux Ambaſſadeurs Tartares en Suède, III. 120. 121. & *n.* 184. & *n.* 193. Sept Ambaſſadeurs Tartares à la fois à Stockholm, III. 217. Le Cham des Tartares prétend être élu au Trône de Pologne. III. 348

*Temple* (le Chevalier) fait de grandes affaires ſans train. III. 311

*Terlon* (le Chevalier de) Ambaſſadeur de France au Nord. Chriſtine a beaucoup d'eſtime pour lui. III. 235. 244. 275. 300. Il étoit plus porté pour la Cour de Dannemarc que pour celle de Suède, III. 235. *n.* Pluſieurs Lettres que Chriſtine lui écrit. IV. 120. &c. 126 &c. Il aſſiſte Chriſtine aux funerailles de Charles-Guſtave. *Append. N. XXVIII.* Il n'a pas travaillé ſeul au mariage du Roi de Suède avec la Princeſſe de Dannemarc. III. 482

*Terſerus* (Elias) Evêque d'Abo. Véritable raiſon de ſes perſécutions, IV. 238. Son témoignage jovial à un Etudiant. *Append. N. XXII.*

*Teſſin* (le Comte de) Pére & fils grands Architectes, IV. 222. Adopte la faute que d'autres ont faite au ſujet des peintures de Chriſtine. IV. 273

*Texeira* (riche Juif, Réſident de Chriſtine à Hambourg.) que l'Ambaſſadeur Pimentelli fait entrer au ſervice de la Reine, IV. 264. Sa querelle avec le Magiſtrat de Hambourg, III. 228. Chriſtine tient ſes avis & ſes conſeils pour ſages & prudens, III. 399 Prédictions politiques que la Reine lui fait, III. 428. &c. 481. &c. Confiance de Chriſtine en lui, III. 476. 505. Décharge des comptes de la Reine. IV. 141.

*Thulé.* Ce nom convient le mieux à la Suède III. 8. & *n.*

*Thuillerie* (Mr. de la) Ambaſſadeur de France en Suède. *V. l'Append. N. XVI.*

*Thurloe* (Secretaire d'Etat de Cromwel) Divers rapports qu'on lui écrit au ſujet de la Reine Chriſtine. IV. 264. &c.

*Tiſchbein* (célébre Peintre) *V. la Préface p. 15.*

*Tomaſo* (le Docteur) élargi de l'Inquiſition par l'interceſſion de Chriſtine. IV. 14

*Toricelli* (célébre Mathématicien Italien) en relation avec la Reine Chriſtine. IV. 252

*Torſtenſon* (le Comte, Feltmaréchal de Suède.) rançonné contre le Comte de Harrach, III. 91. Grand Capitaine, ſes exploits, III. 149. 152. &c.

*Tott* (le Comte) Chriſtine nie d'avoir voulu le ſubſtituer en cas de mort de Charles-Guſtave, III.

III. 167. & *n.* Il étoit pour Chriſtine, III. 432. Chargé de faire avoir à la Reine l'héritage après le Roi Jean-Caſimir. III. 458.

*Tour* (Comte de la) Inſtruction pour ſes opérations en Siléſie, III. 79. Animoſité entre lui & Arnheim, III. 97. Il ſe laiſſe leurrer par les promeſſes de Wallenſtein, III. 102. &c. 116. &c.

*Turc.* Guſtave-Adolphe recommande ſa Belle-ſœur à la protection de la Porte, III. 105. *n.* Cérémonial à régler entre la Suède & la Porte, pour exciter la Porte contre l'Empereur, III. 201. Chriſtine ſollicite du ſecours pour Veniſe contre le Turc, III. 250. &c. Le Grand Sultan prétend être élu au Trône de Pologne, III. 348. Le Turc, maître en Pologne, inonderoit toute l'Europe, III. 439 441. &c. La France ſoupçonnée d'intelligence avec le Turc, IV. 113. &c. Les François n'ont pas à ſe vanter de leur ſecours contre le Turc, IV. 123. La Ligue Sacrée contre le Turc, *ibid. n.*

*Turenne* (le Vicomte de) répare ſon échec par une victoire importante, III. 153. Attaque le Duc de Baviére pour l'obliger à la paix, *ibid.* & 155. Sa correſpondance avec Mme. la Landgrave Amélie Eliſabeth, III. 153. *n.* & *Append. N. VII.* Le fils ſert comme Volontaire à la guerre en Morée, IV. 263. Turenne dit: je ſuis Calviniſte, mais mon épée eſt Catholique, III. 281. Lettre que Chriſtine lui écrit au ſujet de ſon fils à Rome. IV. 73. Sa lettre ſur la mort du Vicomte. III. 482. IV. 138.

## V.

*Valenzano*, fait préſent à Chriſtine d'un cheval. IV. 66

*Vaquier* (Jean) Aumônier à Stockholm. III. 238

*Vareſe* (le Nonce) a une commiſſion de Chriſtine en France, III. 150

*Varillas* (Hiſtorien François) appellé *mille Menteur* par Pufendorf. *V. la lettre à Mr. G... dans l'Append. N. LI.*

*Vauciennes* (le Sr. *de*) Ses Mémoires de Chanut renferment nombre d'indignités contre la Reine Chriſtine. Voyez ma Réponſe à la lettre de Mr. de Holberg *dans l'Append. N. L.*

*Veniſe.* Chriſtine ſollicite du ſecours pour Veniſe contre le Turc, III. 250. &c. Ses Lettres là-deſſus & au Doge. *ibid.* Lettre du Doge au Roi Charles XI. IV. 262

*Vérité*, elle eſt l'ame de l'Hiſtoire, III. 4. On ne ſauroit l'avoir pour ce qui n'eſt pas à nous *ibid.* & *n. Sentimens de Chriſtine, Cent. V. n.* 9. Cette vertu préférable à toute autre, *Sentimens de* Chriſtine, *Cent. I. n.* & *Cent. II. n.* 71.

*Vertu*, Grands motifs pour la cultiver, *Sentimens de* Chriſtine *Cent. I. n.* 23. *Cent. IV. n.* 50. &c. 71. & 75. &c. *Cent. V. n.* 12. &c. 34.

*Vialardi* (le Comte) Chriſtine le favoriſe, IV. 99. Il lui fait préſent d'une peinture, *ibid.* 66

*Vienne.* Joye de Chriſtine à la levée du ſiége de cette Capitale par le Turc, IV. 114.

*Villes Anſéatiques*, étoient arbitres au Nord. *Append. N. II.*

(*a*) *Vitzhum* (le Général) il eſt parlé de lui. III. 108. 132

(*b*) *Viviani* (célébre Mathématicien Italien) en relation avec la Reine Chriſtine. IV. 253 &c.

*Ulfſparre* (le Baron) recommandé au Marquis Caſtel Rodrigo par Chriſtine, IV. 70.

*Ulm* (Ville Impériale) Chriſtine lui remet la quotepart qu'elle devoit payer à la Suède. III. 21.

*Ulrique Eléonore.* Belle Harangue prononcée devant elle par l'Envoyé *Falaiſeau. Append. N. XLVI.*

*Ulfelt* (*Ebbe & Corvitz*) ſe retirent en Suède, III. 221. Chriſtine pouvoit leur accorder ſa protection, IV. 257. *Append. XXV.* Lettre de Corvitz Ulfelt aux Etats Généraux ſur ſes déſaſtres, *Append. XXV. XXVI.* Son fils, Gentilhomme de la Chambre de Chriſtine, reçoit la Soutane à Rome. III. 230. Lettre de Chriſtine en faveur de Chrétien Ulfelt. III. 469. Deux filles du Comte Ulfelt, III. 463. Mr. de Holberg ſe trompe au ſujet de l'affaire du Comte d'Ulfelt. V. ma Réponſe à ſa Lettre, & dans *l'Append. N. XXV. & L.*

*Vogt*, célébre Savant qui m'a communiqué la note des Manuſcrits d'Altemps, que Chriſtine vouloit acheter. IV. 272

*Voigt* (Aſtronome) Son pronoſtic ſur la maladie & la mort de Chriſtine. IV. 164. & *Append. N. XLVII.* Galdenblad dupe de cette affaire. IV. 166.

*Voltaire.* Son *Hiſtoire univerſelle.* IV. 166. Sur ſes déclamations contre l'Auteur, *ibid.* Rectifié ſur ce qu'il dit de Chriſtine. III. 169. *n.* Et de Guſtave-Adolphe & Charles XII. IV. 221. Sur les défectuoſités de ſon *Siécle de Louis IV. Voyez la Lettre à Mr. G... dans l'Append. N. LI.*

*Voſſius* (Iſaac) fait des commiſſions en Livres fort chers pour Chriſtine, IV. 228. Lettre d'invitation de Freinshemius de la part de Chriſtine à Voſſius, IV. 237. Chriſtine lui propoſe d'écrire ſon Hiſtoire, & lui en envoye une ébauche, III. 5. *n.* 182. & IV. 11. & *Préface, p.* 9. Elle loue ſon ſavoir, IV. 21. & *l'Append. N. XII.* Comment Waſmuth appelle ſon *Ætas Mundi*, *Append. N. XLI.*

*Upſal* (l'Univerſité d') Chriſtine va la voir, III. 217. L'Univerſité obligée de rendre compte de l'ad-

l'administration de ses revenus, III. 220. De la Chaire Skyttienne. *Append. N. XII.*

*Usher* (Primat d'Irlande) faute rectifiée à son égard. IV. 250

*Usselinx* (Guillaume) obtient un Octroi de Gustave-Adolphe pour une Compagnie Générale de Commerce de Suède aux Indes &c. III. 208. & *n.* 211

*Vultejus*, Ministre de la Landgrave de Hesse. *Append. N. VI.*

# W.

*Wachtmeister* (Jean) Ses exploits militaires, III. 100. & *l'Append. N. XV.*

*Wachtmeister* (le Comte) Grand-Amiral de Suède. Ce qu'il répond au Duc de Holstein Beaufrére de Roi Charles XI. III. 278. *n.* Un H. Wachtmeister délivre un Ministre de l'insulte d'un Ours. *Append. N. XV.*

*Wallenstein*, Duc de Fridland, Généralissime de l'Empereur. Ses propos touchant la paix d'Allemagne, trompeurs, III. 97. &c. 103. &c. 110. 116. & *n.* 130. &c. Il conseille à l'Empereur, à la mort de Gustave-Adolphe, de s'appliquer à la paix, III. 70. Est tué à Pilsen, III. 133. Veut former un troisiéme parti soutenu de la France & du Dannemarc, III. 137. La satisfaction de Wallenstein mise en paralléle avec celle de Suède, III. 86. *n* Se formalise des dons faits par les Suédois dans l'Empire, III. 93. *n.*

*Warmholtz* (Conseiller de Cour) m'a fait remarquer une faute dans les Mémoires de Christine. IV. 236. M'a fait part d'une Lettre de Christine, III. 414. *n.* & *Préface p.* 7. Et de deux Lettres de Ryckius, IV. 240. Autres éclaircissemens, IV. 459. *n.*

*Wasa*, Famille Royale de Suède. Dissertation de Christine sur cette Famille & sur ses Armes, III. 13 & *Append. Num. II.* Ces Armes sont plutôt un fagot qu'un bouquet de bled, *ibid. n.* Christine rectifie des fautes de cette Famille commises par de Prade, III. 145. *n.*

*Wasaborg.* (le Comte) Fils naturel de Gustave-Adolphe. Particularités à son sujet & de sa famille, III. 96. *n.* &c. Son Pére l'aimoit tendrement, III. 19. *n.* 51. *n.* Ses exploits & Lettre à son Pére, III. 97. *n.* & *Append. N. III.* Il étoit fort brave, III. 97. *n.* Sa Lettre au Roi son Pére. *ibid.* & *Append. N. III.*

*Wasanau* (le Comte) Fils naturel du Roi Jean-Casimir. Sa parenté avec Christine, III. 473. Envoyé pour une commission en Suède. *ibid.* Jalousie du Cardinal Azzolini & du Marquis del Monte contre lui. *ibid.* Christine lui écrit des Lettres bien fortes, III. 474-480. Lui reproche son flegme & ses lenteurs, III. 475. 478. Elle se radoucit envers lui, III. 479. 508.

*Wasmuth.* Remarques de Christine & d'autres sur son Ouvrage aux dépens de la Reine, III. 53. &c. & 768. & *Append. N. XL. XLI. XLII. XLIII. XLIV.* Dans ces Ecrits sont contenus les critiques & ses explications sur son *Astro-Chronologicum.* Sa querelle avec Conringius. *ibid. N. XLI.* Christine corrige l'Ouvrage & la Dédicace de Wasmuth. *Append. N. XXXIX.* Sa Grand-mére étoit d'Italie. *Ibid. N. XLII.* Il avoue d'avoir fait l'horoscope de Christine. *ibid.*

*Weimar* (Bernard Duc de) *V. Saxe.* Satisfaction que de la France demande pour l'Armée Weimarienne. *Append. N. XIII.*

*Wert* (Jean de) Général. Ses exploits militaires, III. 79. 91. 133. 156. Les Suédois le traversent, III. 91. 114. 133. Il passe au service de l'Empereur, III. 155. Fait prisonnier par les Suédois, les François ne veulent pas le relâcher, III. 146. *n.* & *Append. N. V.* Les François le craignent extrêmement, III. 146. *n.*

*Whitlock* (Ambassadeur de Cromwel en Suède) très-bien reçu de Christine, III. 169. *n.* Sa réflexion sur l'abdication de cette Reine, III. 168. *n.* Il apprend l'Anglois à Christine, III. 169. *n.*

*Winckler*, Docteur fameux à qui j'ai communiqué quelques Lettres anecdotes, IV. 229. *n.* 251. *n.*

*Winckelman* (Peintre célébre.) rectifié sur ce qu'il dit des peintures de la Reine Christine, IV. 273.

*Witt* (Grand-Pensionnaire de Hollande) lui & son frére victimes de la liberté expirante en Hollande, III. 429. Christine demande qu'il défende les calomnies publiées contre la Cour de Rome. III. 405. 407. &c.

*Wicquefort*, en correspondance avec Christine, IV. 15. Négocie pour la Cour de Cassel en travaillant à un tiers parti, *V. Append. N. VI.*

*Wolff* (le Baron de) le peu de justice que Mr. d'Alembert lui rend. *V.* la *Lettre à Mr. G... dans l'Append. LI.*

*Wolffenbüttel* (le Duc de) Christine lui fait bien des complimens, IV. 144. Msc. de cette Bibliothéque dont on s'est servi. *V. l'Append. Num. VI.*

*Wrangel* (Charles-Gustave, Felt-maréchal de Suède) aide à repousser le Général Gallas, III. 147. Ses autres exploits, III. 153. &c. 156. 411

*Wrangel* (Gustave, Baron de) Lettres de recommandation pour lui, IV. 71. Il use mal de sa fortune en Hongrie. *ibid.*

*Wrangel* (Helm) il est parlé de lui. III. 100. 152

*Wurtz* (le Maréchal) Lettres de Chriſtine ſur les calomnies imprimées contre elle & la Cour de Rome, III. 405. &c. Autre lettre de confiance qu'on lui écrit. III. 322

## X.

*Ximenez* (le Prieur) Chriſtine le remercie d'un envoi de Livres. IV. 47

## Z.

*Zandrini* (Mathématicien Italien) prend la défenſe de l'Ouvrage de Borelli *de Motu Animalium*. IV. 253

*Zéno* (Apoſtolo) célébre Savant Italien, parle d'un Ouvrage rare. III. 252. n.

*Zobel* (Miniſtre de Heſſe) ſollicite Guſtave-Adolphe à venir au ſecours des Proteſtans d'Allemagne. IV. 243

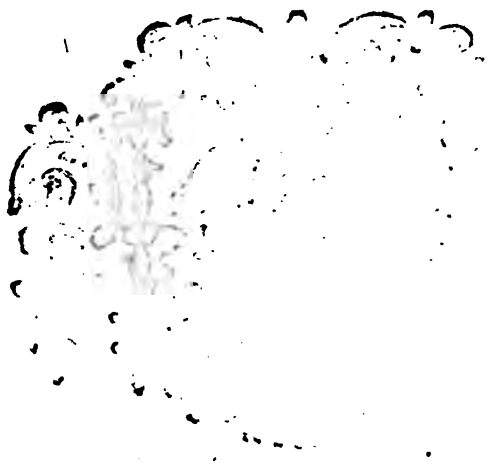

Arkenholz